THÈSE

Pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES

École doctorale : SHPT - Sciences de l'homme, du Politique et du Territoire
Spécialité : Geographie (CEGEOG - ED SHPT)
Unité de recherche : Pacte, Laboratoire des sciences sociales

La frontière in/visible. Contrôle migratoire et rapports de visibilité dans les espaces touristiques alpins à la frontière franco-italienne, du XIXe siècle à nos jours.

The in/visible border. Migration control and spatial relations of visibility in Alpine touristic borderlands at the French-Italian border, from the XIXth century to today.

Présentée par :

Sarah BACHELLERIE

Direction de thèse :

Anne-Laure AMILHAT SZARY PROFESSEURE DES UNIVERSITES, UNIVERSITE GRENOBLE ALPES	Directrice de thèse
Philippe RYGIEL PROFESSEUR DES UNIVERSITES, ENS de Lyon	Co-directeur de thèse

Rapporteurs :

Bénédicte MICHALON
DIRECTRICE DE RECHERCHE, CNRS - Délégation Aquitaine
Emmanuel BLANCHARD
PROFESSEUR DES UNIVERSITES, Sciences Po Saint-Germain-en-Laye

Thèse soutenue publiquement le **11 décembre 2024**, devant le jury composé de :

Bénédicte MICHALON, DIRECTRICE DE RECHERCHE, CNRS - Délégation Aquitaine	Présidente
Anne-Laure AMILHAT SZARY, PROFESSEURE DES UNIVERSITES, Université Grenoble Alpes	Co-directrice de thèse
Philippe RYGIEL, PROFESSEUR DES UNIVERSITES, ENS de Lyon	Co-directeur de thèse
Emmanuel BLANCHARD, PROFESSEUR DES UNIVERSITES, Sciences Po Saint-Germain-en-Laye	Rapporteur
Kirsten KOOP, MAITRESSE DE CONFERENCES HDR, Université Grenoble-Alpes	Examinatrice
Martina TAZZIOLI, ASSISTANT PROFESSOR, Università di Bologna	Examinatrice

La frontière in/visible. Contrôle migratoire et rapports de visibilité dans les espaces touristiques alpins à la frontière franco-italienne, du XIX^{e} siècle à nos jours

Cette thèse explore, au moyen d'une approche géo-historique, la mise en place d'un contrôle policier et militaire des populations et de leurs déplacements dans les territoires touristiques hauts-alpins et maralpins à la frontière entre l'Italie et la France (Hautes-Alpes/Val de Suse/Savoie et Alpes-Maritimes/Ligurie). J'analyse que les deux processus simultanés de mise en tourisme et de militarisation de l'espace montagneux et littoral entrent en contradiction, produisant des tensions qui sont résolues par la mise en œuvre d'un contrôle différencié des populations qui traversent et vivent dans ces espaces frontaliers. La hiérarchisation des populations entre celles que l'on cherche à attirer sur le territoire et celles que l'on cherche à expulser (re)produit des rapports de domination de classe, de « race », de nationalité et de genre dans les espaces touristiques : les touristes profitent des aménités d'un paysage construit comme « naturel », tandis que les populations indésirables sont exposées à la violence de l'espace montagneux. La création d'un ordre social-racial à la frontière repose sur un ordre du visible, que j'analyse au prisme de la production de *seuils de visibilité*. J'envisage ainsi que l'espace touristique frontalier est caractérisé par des rapports de *domination visuelle*, qui désignent l'inégale capacité des groupes sociaux à maîtriser ce qu'ils voient, la manière dont ils sont vus, et la manière dont sont vus les autres dans l'espace. La domination visuelle caractérise d'abord les rapports entre l'État et les populations ciblées par les politiques migratoires : le pouvoir policier mobilise des *stratégies visuelles* pour exercer un contrôle ciblé et mobile qui s'appuie sur la topographie pour mettre en œuvre un rapport de traque des populations illégalisées à travers le massif montagneux. D'autre part, elle caractérise les rapports spatiaux entre les différents groupes sociaux qui fréquentent les espaces touristiques frontaliers : les inégalités socio-spatiales (re)produites par la situation de frontière accentuent la *maîtrise visuelle* des groupes favorisés, notamment des touristes, au détriment des habitant·e·s minorisé·e·s et des personnes en migration qui font l'objet d'une *in/visibilisation sélective* et sont dépossédé·e·s de leur maîtrise visuelle et spatiale. Dès lors, les personnes en migration illégalisées sont prises dans des stratégies complexes, mobilisant tantôt l'invisibilité, tantôt la visibilité, pour exercer leur liberté de circulation et revendiquer leur droit à être là, dans l'espace qu'elle traversent ou habitent. Enfin, les montagnes frontalières sont caractérisés par une *lutte des traces* opposant des tentatives d'effacement de toute trace de la présence des personnes en migration construites comme indésirables et de la violence exercée à la frontière, ou, au contraire, à des luttes contre ces effacements. En remettant l'environnement alpin, ses paysages, sa topographie, son hydrologie, son climat et sa végétation au cœur de l'analyse de la production de rapports de domination à la frontière, cette thèse contribue au champ émergent d'une écologie politique des frontières, nourrie par les approches critiques des frontières et du tourisme et de l'écologie décoloniale.

Mots-clés : Frontière franco-italienne – frontiérisation – Alpes – tourisme – violence – rapports de domination – police – migrations – rapports de visibilité

The in/visible border. Border control and spatial relations of visibility in Alpine touristic borderlands at the French-Italian border, from the XIXth century to today.

Using a geo-historical approach, this thesis explores the implementation of police and military control of populations and their movements in Alpine touristic borderlands between Italy and France (Hautes-Alpes/Val de Suse/Savoie, Alpes-Maritimes/Liguria). I analyze the tensions between the two simultaneous processes of tourism development and militarization of mountains and coastal areas produce contradictions, which are resolved through the implementation of differentiated control of the populations that cross and live in these border areas. The hierarchization of populations into those *to-be-attracted* and those *to-be-expelled* (re)produces relations of domination on the basis of class, "race", nationality and gender in the Alpine space. Tourists enjoy the amenities of a landscape constructed as "natural", while undesirable populations are exposed to environmental violence. The creation of a social-racial order at the border is based on an *order of the visible*, which I analyze through the prism of the production of *visibility barriers*. I argue that the border tourist space is characterized by relations of *visual domination*, which designate the unequal ability of social groups to control what they see, how they are seen, and how others are seen in space. Firstly, visual domination characterizes the relationship between the state and the populations targeted by migration policies: the police mobilize visual strategies to exercise targeted, mobile control, using mountain topography to implement a relationship of tracking illegal populations across the Alps. Secondly, visual domination characterizes the spatial relationships between the different social groups who frequent border tourist areas: the socio-spatial inequalities (re)produced by the border situation accentuate the visual control of favored groups, notably tourists, to the detriment of minority residents and migrants, who are selectively in/visibilized and dispossessed of their visual and spatial control. As a result, illegalized migrants are caught up in complex strategies, sometimes mobilizing invisibility, sometimes visibility, to exercise their freedom of movement and assert their right to be present in the Alpine region. Finally, the Alpine borderlands are characterized by a *struggle over traces*, with attempts to erase all traces of the presence of migrants perceived as undesirable, and of the violence exercised at the border, or, on the contrary, attempts to fight against such erasure. By placing the Alpine environment, its landscapes, topography, hydrology, climate and vegetation, at the heart of the analysis of the production of relations of domination at the border, this thesis contributes to the emerging field of a political ecology of borders, nourished by critical approaches to borders and tourism and decolonial ecology.

Keywords: French-Italian border - bordering - Alps - tourism - violence – social relations of domination - police – migration – relations of visibility – in/visibility

REMERCIEMENTS

Je remercie en premier lieu toutes les personnes rencontrées à Briançon, Montgenèvre, Val-des-Prés, Névache, Clavière, Bardonecchia, Oulx, Modane, Vintimille, Menton, Nice, Sospel, et dans la vallée de la Roya, qui ont participé à cette recherche. La liste des participant·e·s à la recherche est trop longue pour être reproduite ici, mais je suis reconnaissante envers chacun·e d'entre ell·eux, qui m'ont consacré du temps, ont répondu à mes questions, et m'ont donné des informations ou des contacts, et ont ainsi contribué de façon essentielle aux réflexions présentées ici.

Parmi elles, je remercie avant tout les personnes qui traversent la frontière malgré toutes les difficultés, et qui ont pris le temps de partager avec moi des idées, des analyses, des récits : les nombreuses personnes rencontrées au Refuge Solidaire ou Chez Jésus, mes « colocs » de Chez Marcel, de Bron et de la Pera, les camarades que j'ai rencontré·e·s dans les luttes de sans-papiers à Lyon, à Nice et à Paris, les ami·e·s rencontré·e·s à d'autres frontières dans le monde. Je remercie tout particulièrement mes ami·e·s qui, lors de discussions longues et approfondies, ont joué un rôle majeur dans l'élaboration des analyses que je formule ici : Yannick, Destin, Hassan, Bandjan, Salah et Fatou.

Je remercie les membres des différents collectifs et associations de solidarité à la frontière, qui m'ont accueillie sur le terrain à de nombreuses reprises depuis six ans : Michel et Marie-Anne, Agnès Antoine, Silvia, Pâquerette, Daphné, Luc et Marie, Pascaline, Mathilde, Morgane, Agnès Lerolle, Émilie, Charlotte, Raf, Manon et Greg, ainsi que tou·te·s les camarades de Chez Jésus et de Chez Marcel. Nos années de mobilisations communes à la frontière franco-italienne nous ont donné l'occasion de forger des liens d'amitié particulièrement forts, qui donnent du sens au fait de continuer à enquêter sur les frontières.

Je remercie les différentes institutions qui m'ont accueillie pour faire mon enquête de terrain : la CGT 06 (Union Départementale, section cheminots, section des douanes, collectif des travailleurs sans-papiers), la Brigade des douanes de Menton, le CCPD de Menton, l'ASPONA, le Muséobar de Modane, Liberamente Insieme Bardonecchia. Je remercie également les maires (et anciens maires) de Modane, Bardonecchia, Clavière, Montgenèvre, ainsi que les différentes antennes des offices du tourisme de Menton Riviera Merveille et de Turin, de m'avoir reçue et d'avoir partagé avec moi des ressources.

J'ai eu la chance immense de bénéficier d'un entourage professionnel particulièrement bienveillant et stimulant au sein du laboratoire Pacte. Je remercie particulièrement ma co-directrice de thèse Anne-Laure Amilhat Szary, et ma collègue Cristina Del Biaggio, qui ont cru dans mon projet de recherche depuis la fin de mon master et m'ont accompagnée pendant plusieurs mois pour trouver un financement, et qui m'ont entourée ensuite tout au long de l'élaboration de la thèse. Je remercie également mon co-directeur de thèse Philippe Rygiel, ainsi que mon collègue Philippe Hanus, qui m'ont accompagnée à partir du début de ma thèse en

2021, pour leurs relectures attentives et leurs conseils toujours très pertinents. Je remercie l'équipe du Labex ITTEM qui a eu confiance dans l'intérêt de ce projet de recherche et a financé ma thèse. Je remercie également tous et toutes mes collègues de l'équipe Justice Sociale du laboratoire Pacte, mes collègues de Migreurop, de l'Institut d'urbanisme et de géographie alpine (IUGA) et de l'Université Côte d'Azur, qui m'ont donné de nombreux conseils, que ce soit dans le domaine de l'enseignement ou de la recherche, et dont les travaux m'ont guidée ; mes co-docotrant·e·s de Grenoble, Nice et d'ailleurs, grâce à qui j'ai traversé ces années de thèse dans la bonne humeur ; ainsi que toutes les personnes travaillant à l'école doctorale SHPT et à l'IUGA qui m'ont aidée à finaliser le manuscrit et à préparer la soutenance. J'ai une pensée particulière pour les étudiant·e·s auxquel·le·s j'ai eu la chance d'enseigner pendant mes années de thèse, et avec qui j'ai eu des échanges très stimulants.

Je remercie les différentes personnes et institutions qui, par leur accueil, leur accompagnement et leurs conseils, m'ont permis d'avancer dans ma recherche. Tout d'abord, les archivistes de Menton, des archives départementales des Hautes-Alpes et des Alpes-Maritimes, qui m'ont reçue et ont pris le temps d'échanger avec moi pour faciliter mon processus de recherche. Ensuite, les personnes qui m'ont fourni un espace de travail et mise en lien avec des enquêté·e·s, particulièrement Claudine du Muséobar de Modane et Michelle Rubino d'Amnesty International-Menton. Enfin, les membres de l'équipe Ariane de Pacte qui m'ont aidée à mettre au point le questionnaire et formée au traitement des données quantitatives : Isabelle André-Poyot, Estelle Ployon et Nicolas Robinet.

Je remercie également Charles Heller et Lorenzo Pezzani, le reste de l'équipe de Border Forensics et l'association Tous Migrants de Briançon, pour m'avoir donné l'occasion de participer à une expérience de recherche unique et précieuse à travers la contre-enquête pour Blessing, durant laquelle j'ai beaucoup appris. Je remercie aussi Hervé, Christiana et Happy de nous avoir fait confiance pour mener ensemble, par les outils de la science, un combat juridique et politique.

Je remercie les personnes qui ont consacré du temps pour relire des chapitres de cette thèse, proposer des corrections et me faire des retours très précieux : ma co-directrice Anne-Laure Amilhat Szary et mon co-directeur Philippe Rygiel, Cristina Del Biaggio, Philippe Hanus, Raphaëlle Segond, Louise Guttin, Alice Moret, Sophie Clair-Caliot, Daphné Velay, Serena Naudin, Morgane Dujmovic, Anne-Claire Bachellerie et Noé Bachellerie.

Je remercie enfin ma famille et mes ami·e·s (de Lyon, Paris, Nice, Grenoble, Briançon et ailleurs), qui m'ont épaulée dans les différents moments de ma thèse et m'ont aidée à garder la motivation d'aller jusqu'au bout. Je remercie tout particulièrement mon compagnon, Hamad Gamal, qui a contribué à cette recherche de multiples façons : en partageant ses réflexions sur les frontières et la migration, en me faisant des retours critiques sur mes hypothèses de recherche, et en me soutenant dans toutes les phases de la thèse, du début de l'enquête jusqu'à la fin de l'écriture.

Depuis le début de ma thèse en mai 2021, plusieurs personnes qui ont marqué mon expérience de la frontière franco-italienne sont décédées. Certaines étaient des ami·e·s, comme Kevin, Hubert, Edmond ; d'autres, comme René et Teresa, avaient été croisée brièvement, et auraient dû être des ressources importantes pour la thèse, mais sont malheureusement parties trop tôt. Ces personnes, tout comme les 35 personnes en migration décédées en traversant la frontière franco-italienne depuis mon arrivée à Briançon en 2018, sont restées présentes durant toute ma recherche, parfois en me laissant des matériaux d'investigation (archives, témoignages, traces en tous genres). À ces personnes qui m'ont inspirée et guidée malgré leur absence, je souhaite dédier ce manuscrit.

SOMMAIRE

Remerciements 4

Sommaire 7

Note d'écriture 9

Liste des principales abréviations 11

INTRODUCTION GÉNÉRALE 13

PARTIE 1. DÉCHIFFRER LES RAPPORTS DE DOMINATION AUX FRONTIÈRES TOURISTIQUES ALPINES 46

Introduction de la première partie 46

CHAPITRE 1. UNE APPROCHE CRITIQUE DES ESPACES ALPINS : FRONTIÈRES, ENVIRONNEMENT ET VIOLENCE 48

CHAPITRE 2. CHERCHER ET PRODUIRE LES TRACES. ENJEUX MÉTHODOLOGIQUES, ÉTHIQUES ET POLITIQUES D'UNE ENQUÊTE À LA FRONTIÈRE FRANCO-ITALIENNE 92

Conclusion de la première partie 151

PARTIE 2. LA CONSTRUCTION D'UNE FRONTIÈRE DIFFÉRENTIELLE DANS LES ALPES FRANCO-ITALIENNES (XIXe-XXe SIÈCLE). LE CIBLAGE DES INDÉSIRABLES COMME GESTION SPATIALE DES TENSIONS ENTRE TOURISME ET CONTRÔLE MIGRATOIRE 152

Introduction de la deuxieme partie 152

CHAPITRE 3. L'APPROPRIATION TOURISTIQUE ET MILITAIRE DES TERRES FRONTALIÈRES : AUX ORIGINES DE LA COMPARTIMENTATION DE L'ESPACE ALPIN (DU XIXè SIÈCLE À L'ENTRE-DEUX-GUERRES) 156

CHAPITRE 4. CONTRÔLER LA FRONTIÈRE, PRODUIRE DES CLASSES DE VOYAGEUR·EUSE·S DÉSIRABLES ET INDÉSIRABLES (DU XIXè SIÈCLE À l'APRÈS-GUERRE) 193

CHAPITRE 5. IN/VISIBILISER ET TRAQUER LES « CLANDESTINS » : LA MISE EN PLACE D'UNE FRONTIÈRE RACIALE À L'HEURE DE L'ÂGE D'OR DU TOURISME ALPIN (1960-1993) 236

CHAPITRE 6. LE « TOURNANT SCHENGEN ». DERRIÈRE LA « DISPARITION » DE LA FRONTIÈRE, UNE NOUVELLE GÉOGRAPHIE MOBILE ET CIBLÉE DU CONTRÔLE MIGRATOIRE (1993-2010) 276

Conclusion de la deuxième partie 318

PARTIE 3. LES STRATÉGIES VISUELLES DU CONTRÔLE MIGRATOIRE : L'IN/VISIBILISATION DES PRATIQUES POLICIÈRES ET DE LEURS EFFETS VIOLENTS 320

Introduction de la troisième partie 320

CHAPITRE 7. DOMINATION VISUELLE ET TRAQUES POLICIÈRES : L'IN/VISIBILISATION AU CŒUR DES STRATÉGIES DE CONTRÔLE MIGRATOIRE EN MONTAGNE 324
CHAPITRE 8. INVISIBILISER LA VIOLENCE DES FRONTIÈRES ALPINES 381
Conclusion de la troisième partie 435
PARTIE 4. UNE FRONTIÈRE DANS UNE STATION TOURISTIQUE. IN/VISIBILISATION ET PRODUCTION D'UN ORDRE SOCIAL-RACIAL 436
Introduction de la quatrième partie 436
CHAPITRE 9. COMPARTIMENTER L'ESPACE TOURISTIQUE : LA PRODUCTION DE SEUILS DE VISIBILITÉ DANS LES STATIONS FRONTALIÈRES. 438
CHAPITRE 10. DOMINATION VISUELLE ET (RE)PRODUCTION DE L'ORDRE SOCIAL-RACIAL DANS LES ESPACES TOURISTIQUES alpins 498
Conclusion de la quatrième partie 551
PARTIE 5. RÉSISTER À LA DOMINATION DANS LA ZONE-FRONTIÈRE : IN/VISIBILITÉ STRATÉGIQUE ET LUTTE DES TRACES 552
Introduction de la cinquième partie 552
CHAPITRE 11. SE RENDRE IN/VISIBLE COMME RÉSISTANCE À LA DOMINATION 556
CHAPITRE 12. UNE LUTTE DES TRACES DANS L'ESPACE ALPIN 597
Conclusion de la cinquieme partie 653
CONCLUSION GÉNÉRALE 654
ÉPILOGUE : PENSER LA JUSTICE ENVIRONNEMENTALE À PARTIR DES FRONTIÈRES ALPINES 673
BIBLIOGRAPHIE 678
Annexes 708
Table des figures 772
Table des illustrations 781
Table des matières 784

NOTE D'ECRITURE

Écriture inclusive et épicène

Le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE) définit le langage égalitaire (ou non sexiste, ou inclusif) comme « l'ensemble des attentions discursives, c'est-à-dire lexicales, syntaxiques et graphiques qui permettent d'assurer une égalité de représentation des individus »[1]. Attentive à ce souci d'égalité, j'ai choisi d'écrire cette thèse en écriture « épicène », en recourant à des termes qui ne varient pas en fonction du genre, tels que « personnes », « individus », etc, ainsi que le pronom neutre « iel » / « iels ». Quand le terme utilisé est forcément genré, je mets en avant les deux alternatives de genre qui peuvent exister (masculin et féminin) en utilisant le point médian (je parle ainsi de « migrant·e·s », « réfugié·e·s », « voyageur·euse·s », etc). Quand le groupe désigné comprend une très grande majorité d'hommes ou de femmes, je privilégie le genre le plus représenté. Ce type d'écriture dite « inclusive » est de plus en plus répandu en sciences sociales, même si son usage est encore minoritaire et fait l'objet de débats. À mes yeux, il est particulièrement important de la mobiliser dans une thèse sur la migration internationale, qui est construite dans les médias comme un phénomène exclusivement masculin, ce qui justifie un registre guerrier pour la « lutte » contre l'immigration dite « clandestine » à la frontière franco-italienne. Déconstruire cet imaginaire passe aussi par l'écriture, notamment pour ne pas reproduire le mécanisme d'invisibilisation des femmes en migration. La visibilisation des femmes et minorités de genre dans l'écriture est un geste scientifique important pour restituer la composition variée des groupes sociaux traversant la frontière, et relève d'une certaine éthique de la recherche dans une thèse portant sur les processus d'in/visibilisation à la frontière.

Note de traduction

J'ai traduit toutes les citations en langue étrangère (anglais ou italien) pour rendre la lecture plus fluide et accessible aux personnes qui ne parlent pas ces langues, mais en gardant la citation en langue originale en note de bas de page. À chaque fois que la citation originale est précisée en note de bas de page, la traduction est de moi. Si le texte a déjà été traduit et publié en français, je cite directement la version française du texte.

Note de citation

Les citations issues de matériaux de terrain (extraits d'entretiens, journal de terrain) et des archives (archives de presse, citations d'acteur·ice·s historiques) sont présentées en italique, tandis que les citations issues de travaux de recherche sont laissées en police simple. Je mets

[1] « Pour une communication publique sans stéréotypes de sexe : guide pratique », Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (2022), en ligne.

parfois certains mots en italique pour les mettre en exergue ; quand il s'agit de passages de citations qui sont déjà en italique, je les mets en gras.

Note d'anonymisation

À l'exception des participant·e·s exilé·e·s à la recherche (voir la méthodologie présentée au **chapitre 2**), les personnes interrogées dans le cadre de l'enquête de terrain citées dans cette thèse ont toutes été anonymisées. J'ai fait le choix de garder un prénom complet, qui n'est pas le prénom original de la personne, mais j'ai choisi des prénoms de remplacement qui étaient cohérents avec la nationalité et l'âge de la personne. Néanmoins, cette thèse portant sur un terrain fortement politisé et surveillé par les forces de l'ordre (voir également **chapitre 2**), qui plus est un terrain en zone rurale dans des petits villages frontaliers où l'interconnaissance est très forte, l'effacement du nom ne suffit pas toujours à réellement anonymiser les personnes, qui peuvent être identifiables par leur lieu de résidence, de travail, ou leur profession. J'ai ainsi complété l'anonymisation, pour les personnes dont l'identification présente un risque pour leur sécurité, par un flou sur le lieu de vie (en choisissant de ne pas préciser la commune, ou parfois même sans préciser la région) ou sur la profession (en évoquant le secteur dans lequel la personne travaille sans expliciter le métier, ou sans donner le grade de la personne – notamment pour les forces de l'ordre).

LISTE DES PRINCIPALES ABREVIATIONS

ADAM : Archives Départementales des Alpes-Maritimes

ADHA : Archives Départementales des Hautes-Alpes

ADS : Archives Départementales de Savoie

ANAFÉ : L'association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers

AME : Aide Médicale d'État

BCF : Brigade des Chemins de Fer

BFM : Brigades Frontalières Mobiles

CADA : Centre d'Accueil pour les Demandeurs d'Asile

CAO : Centre d'Accueil et d'Orientation

CARF : Communauté d'Agglomération de la Riviera Française

CCPD : Centre de Coopération Policière et Douanière

CEDH : Cour Européenne des Droits de l'Homme

CGT : Confédération Générale du Travail (syndicat)

CJUE : Cour de Justice de l'Union Européenne

CLPA : Carte de Localisation des Phénomènes d'Avalanche

CSP : Catégorie socio-professionnelle (déterminées par l'INSEE)

DDPAF : Direction Départementale de la PAF

ESI : Étranger·e en situation irrégulière (catégorie policière)

FSNA : Français·e de Souche Nord-Africaine (catégorie policière)

GM : Gendarmerie Mobile / Gendarmes Mobiles

IRTF : Interdiction de Retour sur le Territoire Français

LIC : Lutte contre l'Immigration Clandestine

MNA : Mineurs Non-Accompagné-e-s

OFPRA : Office de Protection des Réfugiés et des Apatrides

ONG : Organisations Non-Gouvernementales

OQTF : Obligation de Quitter le Territoire Français

PAF : Police de l'Air et des Frontières / Police aux Frontières

PPA : Points de Passage Autorisés

RG : Renseignements Généraux

SIG : Systèmes d'Information Géographiques

SNCF : Société Nationale des Chemins de Fer

SPADA : Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile

SPAF : Service de la Police aux Frontières

TER : Train Express Régional

INTRODUCTION GÉNÉRALE

1) Construction de l'objet de recherche



Figure 1 - La plage de Vintimille. © S. Bachellerie, octobre 2016.

J'ai pris cette photographie (Figure 1) la première fois que je suis venue à Vintimille, à la frontière franco-italienne, en octobre 2016. Profitant de mes droits de citoyenne européenne qui m'accordaient la possibilité de voyager sans contrainte, j'avais entrepris avec une amie un voyage de six mois pour comprendre et documenter la situation des personnes en migration à travers l'Europe. La frontière franco-italienne était une de nos premières étapes. Avant de venir sur place, je n'avais jamais entendu parler de la ville de Vintimille, et je ne savais pas qu'il existait à cet endroit des tensions, des violences ou des luttes liées à la présence de personnes en migration et à la mise en œuvre des politiques migratoires françaises. Comme j'étais venue pour *voir la frontière*, des phénomènes me sont apparus, qui m'auraient sans doute échappé si j'avais juste été là pour profiter du marché ou de la plage. J'ai vu la police italienne effectuer des contrôles en gare de Vintimille sur les trains allant vers la France ; j'ai vu des centaines d'hommes dormir sous les ponts le long des rives de la Roya ; j'ai vu des femmes et des enfants entassé·e·s dans la petite salle paroissiale de l'église Sant' Antonio où des bénévoles les hébergeaient ; j'ai vu des habitant·e·s solidaires se faire arrêter par la police alors qu'iels distribuaient à manger aux personnes à la rue ; j'ai assisté à l'enterrement d'une jeune fille érythréenne de 16 ans, Milet, renversée par un camion alors qu'elle marchait sur l'autoroute en

espérant rejoindre la France ; et j'ai vu ses proches en deuil. Lors de ce voyage, il m'a semblé que l'envers du décor de l'Union Européenne s'était tout à coup révélé à moi : derrière ces frontières que je franchissais depuis l'enfance en toute facilité, sans même y réfléchir, un univers de violence existait. Le fait qu'il m'ait été rendu invisible, tout comme à la grande majorité des citoyen·ne·s européen·ne·s, m'a profondément interrogée. La photographie capture la dimension la plus choquante de cette réalité que j'observais alors pour la première fois : la présence partagée, sur la plage de Vintimille, des personnes en migration qui risquaient leur vie pour effectuer un voyage de dix kilomètres, et de touristes, ell·eux aussi étranger·e·s, qui profitaient en toute insouciance de l'agrément de la mer. L'indéniable beauté du paysage de Vintimille renforçait le sentiment d'absurde créé par cette situation.

L'année suivante, j'ai voulu retourner à la frontière franco-italienne dans le cadre de mes recherches de première année de master. Mon projet était de documenter les effets de la militarisation de la frontière franco-italienne, caractérisée par une arrivée massive des forces de l'ordre mobiles et des militaires, dans la vallée de la Roya. Les circonstances m'ont amenée à changer de terrain et à me rendre plutôt à Briançon, où je suis arrivée en mars 2018. Ce territoire frontalier était en train de connaître lui aussi un phénomène de passage accru de demandeur·euse·s d'asile depuis l'Italie, et le déploiement d'un dispositif policier et militaire pour empêcher ces passages. Au cours de mes quatre mois de terrain dans le Briançonnais, j'ai pris conscience du rôle essentiel joué par l'environnement de haute-montagne dans le dispositif de contrôle migratoire, ce qui a constitué ma problématique de mémoire. J'ai montré que l'environnement montagneux de l'espace frontalier joue un rôle essentiel dans la production de la violence à cette frontière, tout comme dans l'émergence de possibilités de résistance, de subversion ou de solidarité (Bachellerie 2018).

Dans ce mémoire, je proposais un récit des événements similaire à celui des associations de défense des droits humains présentes à la frontière[1], insistant sur l'omniprésence policière et militaire qui s'était déployée sur les massifs haut-alpins en l'espace de quelques mois. Cependant, des éléments contredisaient ce narratif. Lors d'une conversation informelle avec une résidente secondaire du village frontalier de Montgenèvre, celle-ci s'est étonnée de mon sujet de recherche, s'exclamant avec certitude : *« Mais enfin, il n'y a pas de frontière à Montgenèvre ! ».* Lors de ses fréquents séjours dans la station de ski, elle ne voyait pas la présence policière, et n'était jamais contrôlée alors qu'elle se rendait quotidiennement à pied au village italien voisin de Clavière où ses enfants jouaient au parc. L'immense décalage entre nos deux perceptions d'un même espace, un petit village, m'a fait douter de mon approche initiale, centrée sur la militarisation. Lors de mon retour sur le terrain briançonnais en deuxième année de master, j'ai décidé de me confronter à cette question et d'en faire une nouvelle problématique de recherche. J'ai alors envisagé la zone-frontière franco-italienne non

[1] Rapport d'activité de Tous Migrants, mai 2019 ; *Persona non grata*, Anafé, novembre 2019.

seulement comme un espace de montagne marqué par la militarisation, mais aussi, et en même temps, comme un lieu de divertissement pour des milliers de touristes chaque année. La même montagne-frontière peut devenir un lieu de plaisir ou de mort, selon la nationalité, la classe sociale ou le statut administratif de la personne qui la traverse.

De nombreux travaux de recherche ont documenté le processus de « frontiérisation » à la frontière franco-italienne au cours des années 2010 dans le cadre du contrôle des migrations en provenance majoritairement d'Afrique et du Moyen-Orient. La plupart des travaux se sont intéressés à la mise en œuvre juridique et policière du contrôle migratoire (Amigoni et al. 2021; Bonnin 2021; Casella Colombeau 2015; Daminelli 2022; Dijstelbloem 2021; Donadio 2021; Lendaro 2023a; Menghi 2018, 2021; Tazzioli 2020a), à ses effets violents sur les personnes dont la migration est empêchée à la frontière (Aru 2021; Tyszler et Freedman 2023; Uzureau et al. 2022), au rôle joué par les facilitateur·ice·s des traversées clandestines (Amigoni, Molinero, et Vergnano 2021; Amigoni et Queirolo Palmas 2023; Vergnano 2020) ainsi qu'aux résistances et mobilisations citoyennes qui s'opposent à ce contrôle (Filippi, Giliberti, et Queirolo Palmas 2021; Giliberti et Queirolo Palmas 2020; Lendaro 2023b, 2023a; Mazin 2022; Torre 2023; Trucco 2023; Trucco et Philippe 2023). Mais jusqu'à ce jour, peu de travaux se sont questionnés sur les liens qui peuvent exister entre tourisme et contrôle migratoire, quand bien même le tourisme est un facteur essentiel de la production de l'espace frontalier entre l'Italie et la France.

Le tourisme est rarement abordé comme une caractéristique des zones de frontières. Pourtant, dans les Alpes comme dans de nombreux espaces frontaliers à travers le monde (que l'on pense aux parcs naturels frontaliers en Afrique ou en Amérique du Sud, aux stations balnéaires en Méditerranée, au désert du Sahara), la valeur esthétique du paysage est exploitée à des fins touristiques. La double présence d'un processus de mise en tourisme du territoire et d'un dispositif de contrôle des mobilités et des populations à la frontière produit un type d'espace spécifique où sont à l'œuvre des processus à la fois convergents et contradictoires.

Le tourisme vient en effet interroger l'ambiguïté qui est au cœur du principe des frontières : le paradoxe entre ouverture et fermeture, barrière et circulation. Les frontières, par leur fonction de régulation et de contrôle de la mobilité internationale, sont au cœur du fonctionnement de l'économie touristique globale. Zygmunt Bauman montre que la mondialisation a accentué les inégalités sociales en termes d'accès à la mobilité : loin d'être un processus d'abolition des frontières et des distances, la mondialisation est en réalité un processus de ségrégation et d'exclusion dans l'espace. Selon lui, ces inégalités s'incarnent dans les deux figures opposées du « touriste », qui peut aller et se sentir chez lui partout, et du « vagabond », qui n'est chez lui nulle part, assigné à résidence ou bien poussé· à l'errance, avec interdiction de se fixer (Bauman 2011). Plusieurs photographies, circulant dans les médias européens, ont capturé ces « collisions [entre] deux mondes qui n'auraient jamais dû se rencontrer » (Rekacewicz 2009) qui ont lieu dans les zones-frontières touristiques à travers le monde. Bien que ces « croisements touristiques et migratoires » (Rekacewicz 2009) soient fréquents, notamment sur les plages

méditerranéennes, aucune étude scientifique ne s'est penchée sur l'articulation de ces deux phénomènes pour tenter d'analyser la manière dont ces géographies coexistent dans des espaces restreints, à l'échelle locale. Les photographies médiatiques ne capturent que la partie visible, mise en scène, de ce qui se passe dans les zones-frontières. Que se passe-t-il quand les caméras sont parties ? Comment s'organisent les rapports spatiaux entre police, touristes, habitant·e·s frontalier·e·s et personnes en migration irrégularisées ? Comment ces rapports se structurent-ils sur le temps long, en dehors des épisodes construits comme des « crises » ?

Dans cette thèse, je montrerai que la co-présence, dans un même espace, d'une économie touristique et d'un régime de contrôle migratoire, révèle les rapports de domination de classe, de « race »[2] et de nationalité qui caractérisent les espaces touristiques montagneux et maritimes. Les frontières touristiques peuvent être analysées comme des microcosmes où s'incarnent et s'exacerbent les inégalités globales : on y voit en effet l'articulation d'une économie touristique fondée sur la valeur esthétique des paysages et la circulation/le séjour de voyageur·euse·s consommateur·ice·s ; du contrôle policier et militaire de l'espace ; et enfin, d'un dispositif de tri des individus, entre celleux que l'on cherche à attirer et à qui l'on accorde le droit à la mobilité, et celleux à qui l'on refuse ce droit et que l'on cherche à expulser.



Figure 2 - Le front de neige de Montgenèvre. Un espace touristique où se déploie un contrôle migratoire in/visible.
© S. Bachellerie, avril 2018.

2) Présentation du terrain d'étude

Pour faire apparaître la multiplicité et la complexité des processus à l'œuvre dans la production de cette zone-frontière touristique, j'étudie la frontière franco-italienne de façon multiscalaire.

[2] Sur l'usage des guillemets pour le mot « race », voir Chapitre 1, encadré 1.

Michel Foucher montre que la frontière a différentes fonctions selon l'échelle à laquelle on la regarde. D'abord, à l'échelle inter-étatique, la frontière « impose le fondement de l'ordre international » (Foucher 2012, pp. 23-24). Ainsi, la frontière franco-italienne est une convention fixée entre plusieurs États à travers les siècles, dont le tracé évolue en fonction des intérêts militaires, économiques ou géopolitiques, et des rapports de force entre États. Elle est également un lieu où se fixent, depuis plusieurs décennies, les tensions entre les gouvernements français et italien qui cherchent à mettre en scène des politiques de rejet de l'immigration. À l'échelle nationale, selon Foucher, « la frontière est pour l'État un théâtre où la légitimité de son pouvoir est observée avec attention » (Foucher 2012, pp. 23-24). En effet, depuis les années 1920, les États français et italien envoient des forces de l'ordre à la frontière pour performer la fermeture de la frontière – quand bien même, en réalité, ces forces de l'ordre ne sont jamais parvenues à empêcher les traversées criminalisées. À l'échelle locale en revanche, les pratiques sociales varient en fonction des différents degrés d'ouverture de la frontière. En effet, le tracé de la frontière franco-italienne tout comme les méthodes de contrôle sont constamment renégociées au niveau local sous l'effet de rapports de force entre différent·e·s acteur·ice·s : les acteur·ice·s policier·e·s, les maires, les syndicats de commerçant·e·s, les acteur·ice·s touristiques, les associations humanitaires, l'Église, etc. Par ailleurs, dans la mesure où le caractère mobile de la frontière s'est affirmé à la fin du XX^{e} siècle, celle-ci est désormais partout où se trouvent les personnes susceptibles d'être contrôlées (Amilhat Szary et Giraud 2015) : elle naît donc dans l'interaction mobile entre les agent·es du contrôle et les personnes ciblées par ces contrôles.

Ainsi, la frontière est caractérisée par une rupture constante entre l'image qui est donnée à l'échelle nationale ou internationale et l'espace vécu à l'échelle locale et micro-locale (Amilhat Szary 2020). Cette rupture de perception est au centre de mon questionnement de recherche. Néanmoins, ces échelles ne sont pas déconnectées : les politiques de communication gouvernementales ont des conséquences concrètes sur l'espace local des villes et villages de frontière, qui voient régulièrement arriver sur place, au-delà des personnes en migrations, en transit ou bloquées par la frontière, des renforts de forces de l'ordre, de nouvelles architectures ou technologies de contrôle, des acteurs politiques, des travailleur·euse·s ou bénévoles humanitaires, ainsi que des cohortes de journalistes, chercheur·euse·s et artistes venu·e·s pour documenter et représenter la « crise ». Toutes ces arrivées transforment l'espace matériel. Il y a de ce fait des allers-retours constants entre la représentation de l'espace et la production matérielle de l'espace au niveau local.

Dans cette thèse, tout d'abord j'appréhende tout d'abord l'espace frontalier à l'échelle de la frontière franco-italienne dans son ensemble, depuis le Mont-Blanc jusqu'au littoral méditerranéen (Figure 3). Cette échelle me permet d'analyser l'évolution du tracé de la frontière et la construction des infrastructures de franchissement tout le long de la ligne-frontière. Elle me permet aussi de voir apparaître des centralités touristiques et militaires autour de points de passage précis. Je me suis également intéressée aux localités situées dans la région frontalière,

que j'ai choisi de délimiter à partir des départements (du côté français) et des provinces frontalières (du côté italien) : Haute-Savoie, Savoie, Hautes-Alpes, Alpes de Haute-Provence, Alpes-Maritimes, provinces d'Aoste, de Turin, de Cuneo, et d'Imperia[3]. Dans ce travail, je n'adopte pas d'approche comparative entre la France et l'Italie, dans la mesure où je comprends l'espace frontalier comme un seul espace travaillé par le même processus de frontiérisation – bien qu'il prenne parfois des formes différentes entre le côté français et le côté italien.

[3] Malgré l'aspect artificiel d'un tel découpage administratif, cela me permet de représenter un espace suffisamment large pour apprécier le déploiement des pratiques de contrôle mobiles, ainsi que d'identifier une unité administrative pertinente pour collecter des données (sur la fréquentation touristique, la répartition des forces de contrôles, etc.)

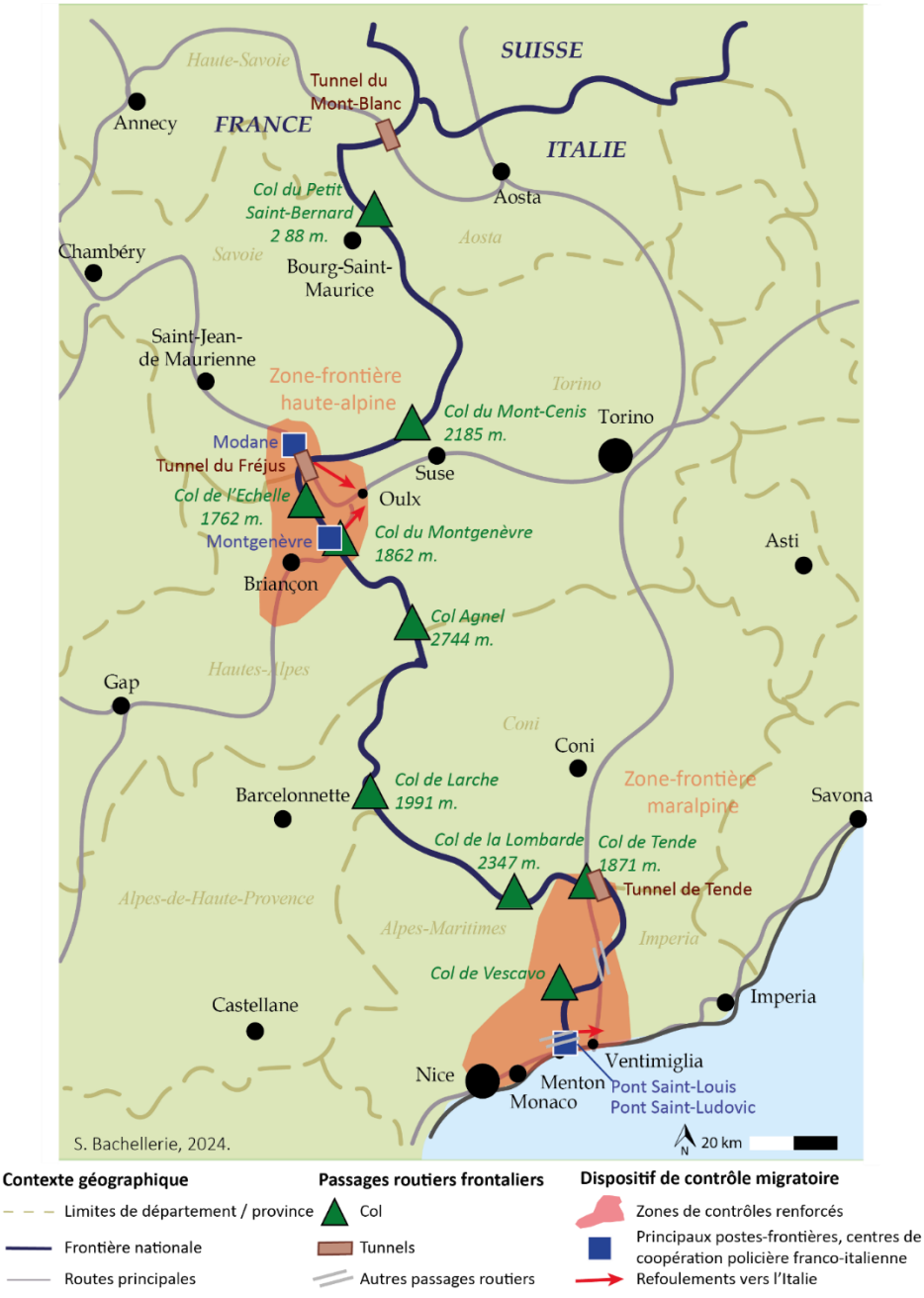


Figure 3 - La frontière franco-italienne : un lieu de passages et de contrôles. Carte de localisation des terrains de recherche. S. Bachellerie, 2024

La deuxième échelle de mon étude se focalise sur deux espaces frontaliers, qui correspondent aux zones où se concentre le dispositif policier de contrôle migratoire (représentées en rose sur la Figure 3). Le choix de ces espaces frontaliers pour observer la production de la frontière franco-italienne est le reflet de mon parcours de recherche et d'engagement associatif. À la fois mue par une volonté de comprendre et documenter la situation du contrôle migratoire et de soutenir les collectifs locaux solidaires avec les personnes en migration, j'ai été amenée à me rendre et résider, entre 2016 et 2023, dans les deux régions où les passages migratoires faisaient l'objet de fortes tensions politiques et médiatiques : le Briançonnais et Vintimille.

Je désigne ces deux espaces étudiés par « la zone-frontière haute-alpine », comprenant la région entre Modane, Bardonecchia, Oulx et Briançon, et « la zone-frontière maralpine » comprenant l'est du département des Alpes-Maritimes et l'ouest de la province d'Imperia (Figure 4 et Figure 5). Le terme de « zone-frontière » se justifie par la mise en œuvre, par les accords de Schengen, d'une bande de 20 kilomètres en-deçà et au-delà de la ligne-frontière, où sont autorisés les contrôles d'identité aléatoires. Les villes et villages frontaliers compris dans ces 20 kilomètres sont ainsi ceux où se mettent en place une surveillance et des contrôles policiers accrus des personnes et des mobilités. L'espace frontalier que j'étudie s'apparente également à la « zone-frontière » évoquée par Mezzadra et Neilson : celle-ci ne se contente pas de décrire le processus d'expansion spatiale des pratiques de contrôle, mais désigne « des lieux spécifiques dans lesquels les délimitations et les échelles se croisent pour alimenter une nouvelle expansion de ce que nous nommons les *Frontières* du capital » (Mezzadra et Neilson 2013, p. 321). Dans ces lieux spécifiques se cristallisent « les tensions, les conflits et les luttes qui marquent les articulations émergentes entre *Frontières* du capital et frontières territoriales » (Mezzadra et Neilson 2013, p. 321).

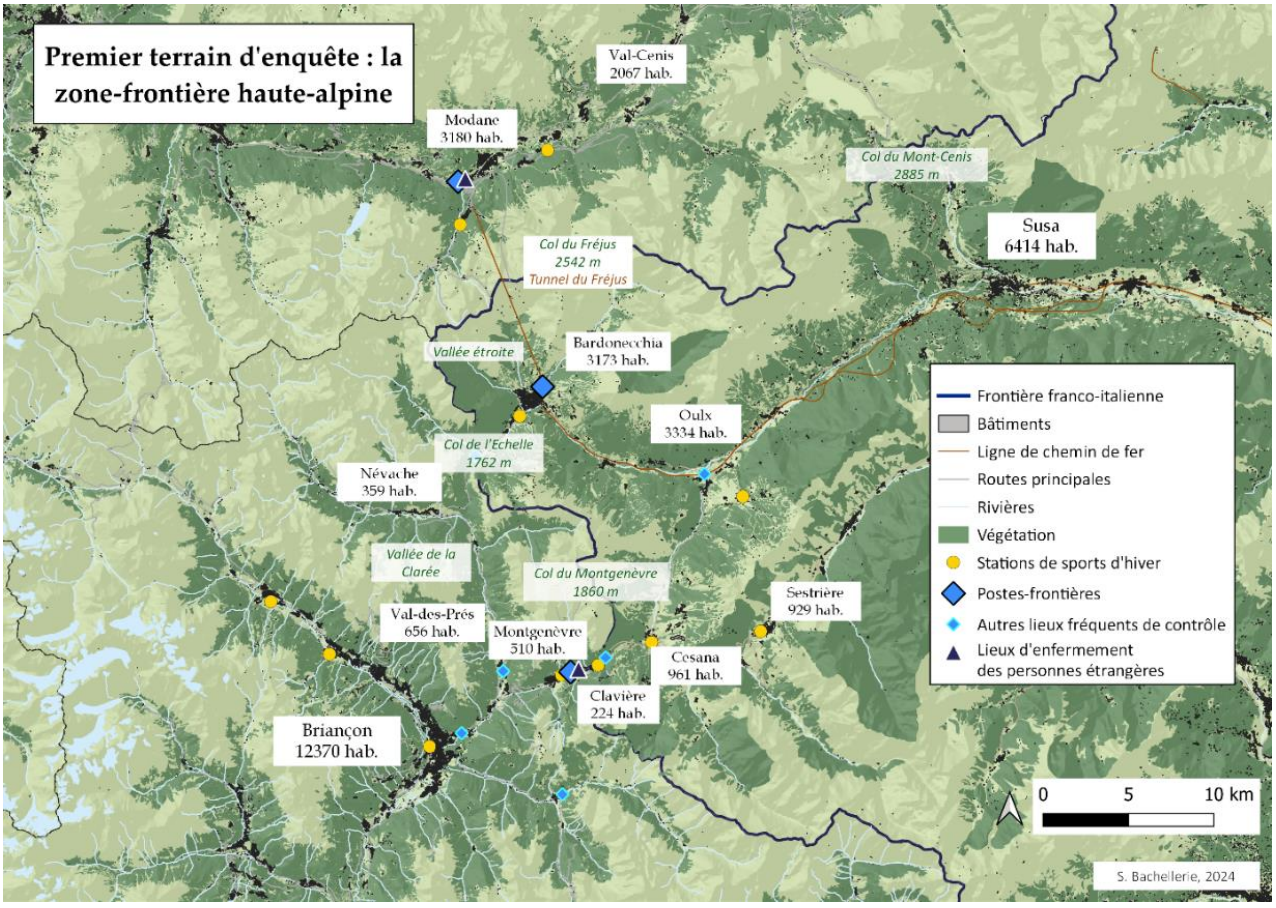


Figure 4 - Le choix des terrains d'enquête :deux zones-frontières touristiques sous contrôle. La zone-frontière haute-alpine. S. Bachellerie, 2024.

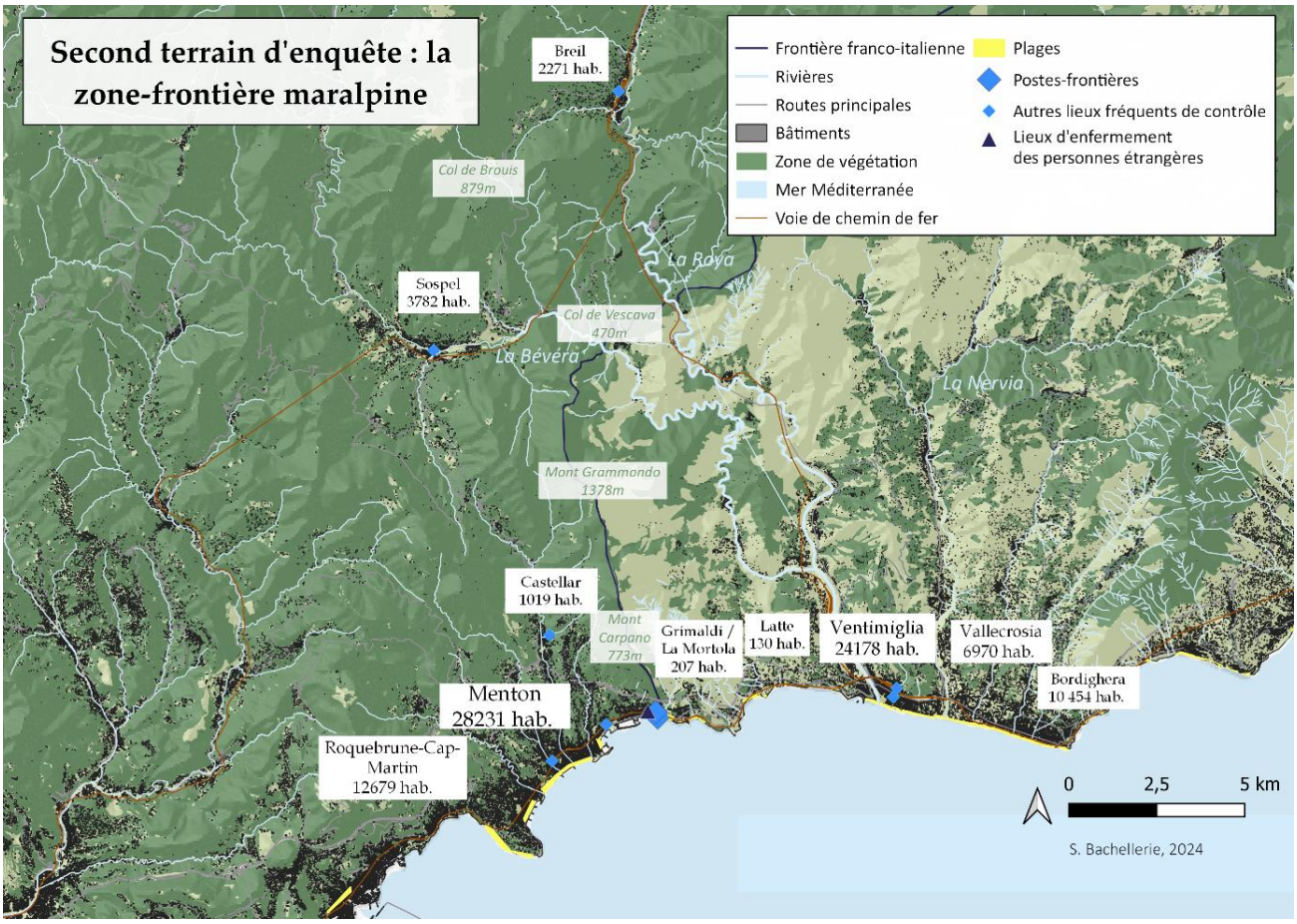


Figure 5 - Le choix des terrains d'enquête : deux zones-frontières touristiques sous contrôle. La zone-frontière maralpine. S. Bachellerie, 2024.

Enfin, je m'intéresse particulièrement à la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle migratoire sur deux micro-espaces : la station de ski de Montgenèvre-Clavière (environ 3500 ha[4]) et la zone littorale entre le quartier de Garavan à Menton et Grimaldi avec son arrière-pays montagneux de Castellar à la Mortola (environ 1500 ha[5]). Étudier le processus de frontiérisation à l'échelle locale et micro-locale permet de saisir la coexistence des politiques touristiques et du contrôle migratoire à travers l'espace bâti, vécu, arpenté, pratiqué au quotidien par les humains. C'est en effet à l'échelle micro-locale que l'on peut appréhender la place centrale de la topographie dans l'expérience vécue de la zone-frontière (voir Figure 6, Figure 7, Figure 8). Alors que les cartes à l'échelle régionale proposent un point de vue surplombant sur l'espace frontalier qui minimise l'effet du relief, quand on est sur place, la présence des montagnes et de tous les éléments bio-physiques qui leur sont associés (pente, climat, neige, forêt, falaises) est impossible à ignorer. Les montagnes font ainsi partie intégrante de ces terres frontalières, et conditionnent aussi bien la forme prise par le dispositif de contrôle appelé « frontière » que les modalités de franchissement de cet espace.

[4] Aire calculée avec l'outil de calcul du logiciel libre « Umap » : https://umap.openstreetmap.fr.
[5] Idem.



Figure 6 – Une zone-frontière à l'échelle micro-locale : Montgenèvre en journée. © S. Bachellerie, avril 2018.



Figure 7 – Une zone-frontière à l'échelle micro-locale : Montgenèvre la nuit. © C. Heller, 2021.



Figure 8 - Une zone-frontière à l'échelle micro-locale : Le poste-frontière du Pont Saint-Louis vu depuis le Pont Saint-Ludovic à Menton/Grimaldi. © S. Bachellerie, octobre 2022.

3) La frontière comme institution d'un ordre spatial

3.1 – Une analyse de la frontière au prisme des rapports de domination

> *« Moi, ce qui me fascine, c'est le jour où j'ai découvert que **c'est une ligne symbolique** qui fait tout ce bruit-là, tout ce discours-là, toutes ces polémiques, autour des frontières. Je n'arrive pas à comprendre comment, en Italie, je peux circuler librement et (...) je ne peux pas faire la même chose deux cents mètres plus loin. (...) Alors que franchement **si la police n'était pas là, si la frontière n'était pas là, personne ne remarquerait qu'il y a un pays qui s'appelle l'Italie et un pays qui s'appelle la France.** Ce que je n'arrive pas encore à comprendre, parce que ça n'a aucun sens : **cette ligne-là en fait, cette interdiction, c'est pour un groupe de personnes et pas pour tout le monde**. **Personne ne remarquera qu'il s'agit de quelque chose d'important, qui oblige l'État français de dépenser des milliers d'euros par mois ou par année pour contrôler les frontières**. Donc voilà, franchement, je n'arrive pas à comprendre la philosophie des frontières. Je n'arrive pas à imaginer, ni non plus trouver des mots pour dire ce que je n'arrive pas à imaginer, ou ce que je n'arrive pas à voir. Parce que la frontière, ça n'existe pas en fait. Mais **ils sont à fond pour faire exister cette frontière qui n'existe pas, mine de rien**. »*[6]

Dans cet extrait de discussion enregistrée, Hamad, exilé soudanais qui a migré à travers la frontière franco-italienne dans les années 2010, analyse les frontières comme une « ligne symbolique » invisible, ayant pour fonction de mettre en place et de maintenir des rapports

[6] Discussion enregistrée avec Hamad, janvier 2023.

sociaux. L'analyse de la frontière comme instrument des rapports sociaux s'est généralisée au début des années 2000, notamment suite aux travaux fondateurs de Henk Van Houtum et Ton Van Naerssen, qui décrivent les frontières contemporaines à travers leur triple fonction : « *bordering, ordering, othering* ». Ils montrent que les frontières ne sont pas un fait donné, mais un processus (*bordering*) constant de production de l'altérité (*othering*) qui passe par une hiérarchisation des êtres et de leur mobilité (*ordering*) (Houtum et Naerssen 2002). Par ce pouvoir de donner ou non le droit à circuler et s'installer, les frontières produisent des inégalités entre les êtres et les lieux. Souvent, la démarcation entre celles et ceux autorisé·e·s à circuler et les autres s'aligne sur des inégalités préexistantes, et les frontières exacerbent ainsi les rapports de pouvoir présents dans la société. Les frontières révèlent dès lors les rapports de domination de classe, de nationalité et de « race » qui structurent les sociétés et jouent un rôle actif dans leur reproduction. Elles fabriquent un ordre social qu'elles traduisent en ordre spatial, par la création d'un droit à la circulation différentié et les pratiques de contrôle des individus.

Ce processus de distinction prend également forme à l'échelle, plus locale, des villes et villages frontaliers où sont mis en scène des discours de différenciation entre « Nous » et « les Autres ». Or, en Europe et depuis la mise en place de l'espace Schengen, la frontière symbolique séparant « les locaux » et « les autres » ne distingue plus les habitant·e·s des deux nations voisines, mais plutôt les citoyen·ne·s européen·ne·s des citoyen·ne·s extra-européen·ne·s. Cette évolution des représentations de l'altérité a des conséquences au niveau local. Les personnes en migration considérées en marge de l'État, tantôt caractérisées comme « clandestin·e·s », « migrant·es », « réfugié·e·s », « sans-État », font l'objet de « divers phénomènes convergents et actuels d'exclusion sociologique et de mise à l'écart spatiale » (Agier 2008, p. 31). L'exclusion souveraine du corps national converge ainsi, à l'échelle locale et micro-locale, avec différents processus d'exclusion et de marginalisation, qui participent à la production des « indésirables ». Ces dernier·e·s sont défini·e·s par Michel Agier comme les personnes qui forment une « communauté existentielle, fondée sur l'expérience partagée et la situation vécue [d'une] histoire faite de rupture violente, [d'une] catégorie identitaire administrative, et enfin [d'un] traitement sécuritaire et humanitaire à part, confiné·e·s dans des espaces hors-lieux » (Agier 2008, p. 30). Dans le cas des espaces touristiques, le terme *indésirable* permet de révéler en miroir le fait que, sur un même territoire, certaines populations, y compris étrangères, sont au contraire fortement *désirées* : ce sont les touristes-consommateur·ice·s que l'on cherche à attirer pour faire fonctionner l'économie locale, et ainsi permettre l'accumulation locale du capital.

3.2 - La compartimentation de l'espace frontalier

Cette approche des frontières à l'aune des rapports sociaux résonne particulièrement avec les apports de la géographie sociale, qui appréhende l'espace comme « l'ensemble des relations des individus et des collectifs aux faits de distance et aux faits liés à l'existence de la séparation. Il se manifeste en configurations de matières, mais aussi en configurations d'idées qui expriment la mise en tension du groupe avec l'espace qu'il organise » (Lussault 2007, p. 42).

La géographie sociale s'intéresse ainsi aux phénomènes de placement, de distinction, de distanciation, de séparation, par lesquels les groupes sociaux utilisent l'espace pour assurer leur existence. Ces processus peuvent s'incarner dans des dispositifs spatiaux, pourvoyeurs de fermeture, de distinction et de violence symbolique (Piquerey 2016, p. 47) ; des marqueurs spatiaux, par lesquels les groupes sociaux s'approprient l'espace (Veschambre 2008) ; des agencements spatiaux, définis comme des « assemblages spatialisés, circonstanciels et habiles, d'objets, de choses, de personnes, d'idées, de langages, configurés à l'occasion d'une activité d'un acteur » (Lussault 2007, p. 199). Ainsi, tout processus de distinction et de hiérarchisation entre les groupes sociaux se traduit dans et s'appuie sur l'espace (Lefebvre 2000 [1974]). S'intéresser à la co-présence dans un même espace de touristes, d'habitant·e·s et de personnes en migration construites comme indésirables, revient donc à interroger les processus spatiaux qui construisent les frontières symboliques entre ces groupes sociaux.

Les individus se voient ainsi assignés des « places », c'est-à-dire des emplacements géographiques qui participent à les définir comme appartenant à un groupe social donné, qu'ils peuvent choisir de respecter ou de transgresser (Cresswell 1996). Les apports de la géographie sociale nous permettent d'envisager l'indésirabilité des personnes en migration illégalisée comme résultant, non pas uniquement d'un statut juridique et socio-politique, mais également de l'attribution d'une place subalterne au sein du « système de place » créé dans les espaces touristiques frontières. Comme le soulignent Jean Estebanez et Lina Raad, « la dimension spatiale de l'indésirabilité tient beaucoup à sa construction comme un ensemble de pratiques et d'acteurs qui ne sont pas à leur place » (Estebanez et Raad 2016). Ainsi, la frontière agit comme un rapport socio-spatial qui crée une situation de domination spatiale que l'on peut qualifier de « lutte des places », à la suite des travaux de Michel Lussault (2009) et Camille Guénebeaud (2017).

J'étudie dans cette thèse les différents processus de séparation, de distanciation et d'exclusion à l'œuvre dans les espaces touristiques frontaliers hauts-alpins et maralpins à différentes échelles, ainsi que les tensions qui naissent de la co-présence, au sein d'un même espace, de mobilités autorisées et illégalisées. Je mets en évidence que la co-présence de groupes sociaux « désirables » et « indésirables » fait l'objet d'une gestion spatiale à laquelle contribuent à la fois les acteur·ice·s touristiques et policiers. Dès lors, le partage de l'espace de la zone frontalière entre les individus qui fréquentent ce lieu en vue d'une consommation touristique, les habitant·es, et les personnes en migration, est en réalité un partage au sens d'une séparation, d'une *partition* multiple de l'espace. Le travail de la frontière comme *mise en ordre spatiale* peut être analysé à travers la production d'un ensemble de séparations servant à marquer les hiérarchies sociales dans l'espace : comme un ensemble de micro-frontières articulées dans un espace plus large constitué par la zone-frontière.

La géographie urbaine française a recours à différents termes et notions pour analyser les séparations et inégalités socio-spatiales. La notion de « fragmentation » caractérise « une

coupure [partielle ou absolue] entre des parties de la ville, sur les plans social, économique et politique » (Gervais-Lambony, Landy, et Oldfield 2003). La notion de « fracture » (urbaine, territoriale, etc), qui fait débat en géographie[7], est largement mobilisée par les journalistes et décideurs et décideuses politiques dans des discours idéologiques qui s'attachent à valider l'opposition entre « eux » et « nous ». Ces notions ne permettent pas de mettre en avant l'idée que les différents espaces produits par le processus spatial d'altérisation sont liés entre eux et interdépendants, « comme les deux faces d'une même pièce » (Bauman 2011). Par ailleurs, la notion de fragmentation spatiale n'implique pas forcément l'idée de violence. C'est donc une troisième notion qui m'a paru plus appropriée pour décrire les effets spatiaux de la frontière franco-italienne : la « compartimentation de l'espace », introduite par Franz Fanon dans *Les damnés de la terre* en 1961.

Chez Fanon, la « compartimentation du monde » est caractéristique du monde colonial : « Le monde colonisé est un monde coupé en deux. La ligne de partage, la frontière, en est indiquée par les casernes et les postes de police » (Fanon 2004 [1961], p. 47). Selon Fanon, l'espace colonial implique « une division de l'espace en compartiments, la mise en place de bornes et de frontières internes ; cette division est régulée par le langage de la force pure, la présence immédiate et l'action fréquente et directe » (Mbembe 2006, pp. 29-60). La notion de « compartimentation » de l'espace suggère une complémentarité entre les deux côtés, l'intérieur et l'extérieur, qui n'existeraient pas l'un sans l'autre ; en revanche, contrairement à l'idée de seuil, qui insiste sur le franchissement, la vision fanonienne de l'espace colonial repose sur « un principe d'exclusivité réciproque » (Mbembe 2006). S'intéresser à la frontière comme production d'un ordre spatial nous invite donc à observer des similitudes entre l'espace fragmenté et fracturé de la frontière d'un côté, et l'espace colonial tel que le définit Achille Mbembe (2006), de l'autre :

> « Les colonies sont semblables aux frontières (…). L'occupation coloniale (…) était une question de mainmise, de délimitation et de prise de contrôle physique et géographique – il s'agissait d'inscrire sur le sol un nouvel ensemble de relations sociales et spatiales. L'inscription de nouvelles relations spatiales (« territorialisation ») revient finalement à produire des lignes de démarcation et de hiérarchies, de zones et d'enclaves ; la remise en cause de la propriété ; la classification des personnes selon différentes catégories ; l'extraction des ressources, et, finalement, la production d'un large réservoir d'imaginaires culturels. Ces imaginaires ont accordé un sens à l'établissement de droits différentiels pour les différentes catégories de personnes, dans des buts différents, à l'intérieur du même espace. »

[7] Voir : « Fractures territoriales et aménagement des territoires », *Géoconfluence* (en ligne) : https://geoconfluences.ens-lyon.fr/actualites/veille/fractures-territoriales-et-amenagement-des-territoires, consulté le 18/02/2025.

À la frontière franco-italienne, ce processus de compartimentation de l'espace s'effectue à travers différentes modalités (Figure 9) :

1. La modalité étatique : la frontière sépare une terre commune en deux territoires, en annexant aux États-nations des régions périphériques, éloignées du pouvoir central. Cela se traduit au niveau local par une *architecture symbolisant la séparation* (mur, grillage, bornes, postes-frontières) et le pouvoir souverain de l'État de contrôler qui entre et sort du territoire (police, contrôles d'identité, casernes militaires, barrages filtrants, etc).
2. La modalité touristique : l'espace touristique est caractérisé par une mise en visibilité et une attractivité sélective des différentes zones ou quartiers qui le constituent, certaines zones étant mises en avant pour accueillir et être visitées, vues, arpentées par des voyageur·euse·s internationaux·ales ; d'autres étant vouées à rester cachées (espaces abandonnés, espaces industriels ou productifs, quartiers défavorisés, squats, etc). Ce travail de distinction produit *une multitude de micro-frontières* (barrières visibles ou symboliques, espaces privatisés, rondes de la police municipale et expulsions des vagabond·es, etc.).
3. La modalité globale : l'opposition, à l'échelle mondiale, entre des nationalités disposant du droit de circuler sans visa (constituant l'extrême majorité des touristes) et d'autres qui font l'objet de contrôles, se traduit dans l'espace de la frontière par *une distinction entre les corps autorisés à circuler et ceux voués à être arrêtés ou expulsés*. La traduction matérielle de cette troisième dimension de la partition de l'espace réside dans les contrôles dans les trains et les contrôles mobiles effectuant un profilage des individus en fonction de leur nationalité supposée.

Modalité de compartimentation de l'espace	Effet social et spatial	Traduction matérielle
Modalité étatique	Sépare une terre commune en deux territoires, en annexant aux Etats-nations les régions périphériques, éloignées du pouvoir central	Architectures symbolisant la séparation (mur, grillage, bornes, postes-frontières) et le pouvoir souverain de l'Etat de contrôler qui entre et sort du territoire (police, contrôles d'identité, casernes militaires, barrages filtrants, etc).
Modalité touristique	Morcellement de l'espace : mise en visibilité sélective des différentes zones ou quartiers, certains voués à être attractifs, d'autres à rester cachés.	Micro-frontières sociales, économiques ou symboliques (barrières visibles ou symboliques, espaces privatisés) et chasses policières des vagabonds (rondes de la police municipale, expulsion des squatteurs, etc)
Modalité globale	Distinction, à l'échelle mondiale, entre les nationalités disposant du droit de circuler sans visa et de celles qui font l'objet de contrôle = traduction locale : séparation entre les corps autorisés à circuler et ceux voués à être arrêtés ou expulsés.	Contrôles individualisés et/ou ciblés : contrôles dans les trains, contrôles mobiles, profilage racial, traques policières.

Figure 9 - Les trois modalités de la compartimentation de l'espace dans la zone-frontière franco-italienne. S. Bachellerie, 2023.

4) Analyser la frontière au prisme des rapports de visibilité dans l'espace

L'ordre social selon lequel s'opèrent les différenciations entre groupes sociaux à la frontière franco-italienne se manifeste dans l'espace par un ordre du visible. Comme le note Tim Cresswell, contrairement à l'idée reçue selon laquelle ce que l'on voit nous apparaît spontanément et naturellement, la vision est « notre sens intellectuel par excellence, qui discrimine et définit (…). La vue est notre sens le plus important, et on l'utilise pour [effectuer] des distinctions spatiales (…) dans la vie quotidienne »[8] (Cresswell 1996, p. 154). Olivier Voirol insiste également sur le caractère construit et sélectif de la visibilité, qui « procède d'une attention sélective, opérant un découpage qui retient des occurrences particulières ou des aspects saillants ; en d'autres termes, toute visibilité procède d'une séparation entre le visible et l'invisible » (Voirol 2005, p. 98). Ainsi, la structuration des champs du visible et de l'invisible dans l'espace traduit les rapports de pouvoir et de domination qui s'y jouent : « ce qui est visible et intelligible, qui est reconnu et doté de légitimité, est la cristallisation d'un rapport de pouvoir » (Voirol 2005, p. 116). Analyser l'espace frontalier au prisme d'une géographie des rapports de domination conduit dès lors à s'intéresser aux différents « régimes de visibilité »

[8] Citation originale : "*The visibility of place makes it especially important in creating differences. Vision is our intellectual sense par excellence. It discriminates and defines Sight is our most important sense, and it is used to distinguish spatially and direct us through the (...) every-day life*" (Cresswell 1996, p. 154).

(Lévy et Lussault 2003) à l'œuvre dans les espaces touristiques frontaliers montagneux et littoraux.

4.1 - L'in/visibilité sélective : un mécanisme au cœur du tourisme et du contrôle migratoire

a) Visibilité et rapports de domination dans le champ des études sur le tourisme

La visibilité est un enjeu qui caractérise aussi bien le fonctionnement des frontières que celui du tourisme. Elle a été mise en avant par les travaux fondateurs de John Urry, qui a étudié le rôle central du *gaze* (regard) dans l'expérience touristique depuis la fin du XIX^{e} siècle – époque où émerge également la photographie. Le regard touristique se concentre vers des éléments de paysage qui sont séparés de l'expérience du quotidien. Il argumente : « L'idée même de *paysage* implique une séparation et une observation » (Urry 1990, p. 120). Le regard touristique est construit à travers des signes, organisés de manière consciente par les professionnel·les du tourisme : l'espace touristique est ainsi toujours un décor (*display*) construit pour produire une certaine expérience. Les lieux sont choisis pour être vus par anticipation, à travers toute une série de médias (cartes postales, guides, journaux, télévision, publicité, etc.), qui participent déjà en amont à structurer l'expérience en indiquant ce qu'il faut « voir » et en isolant certains éléments de l'espace du reste. Toutefois, Soile Veijola et Eeva Jokinen (1994) rappellent que l'expérience touristique n'est pas uniquement visuelle, mais mobilise tous les sens. Par ailleurs, elle n'est pas statique, mais mobile dans l'espace, ce qui conduit Jonas Larsen à plutôt parler de « coup d'œil en mouvement » (« *glance on the move* », Larsen 2001). Répondant à ces critiques, John Urry reconnaît que les corps touristiques se déplacent et se performent dans des espaces multisensoriels, où il s'agit autant de voir que d'être vu. Or, écrit-il, les corps des touristes sont racialisés, genrés, plus ou moins valides, plus ou moins âgés, et toutes ces caractéristiques conditionnent l'expérience touristique (Urry 1990, p. 145).

Plus récemment, Lise Piquerey s'est également intéressée à la visibilité comme un élément structurant l'espace des stations de sports d'hiver alpines « haut de gamme ». Elle montre que le paysage et la vue peuvent être mobilisés comme « outils de distinction socio-spatiale » (Piquerey 2016). Elle analyse les phénomènes de distinction et de distanciation entre groupes sociaux au prisme de « jeux d'inter-visibilités », qui correspondent « à l'ensemble des informations, relatives à la production, au paysage visible, à la perception et à l'utilisation, que l'acteur observateur introduit dans sa manière de lire le paysage » (Piquerey 2016, p. 296) : elle note avec justesse que ces jeux d'intervisibilité comprennent des éléments anthropiques, mais aussi naturels et paysagers, qui composent l'ordre du visible. Elle montre enfin qu'il y a un lien intrinsèque entre ce qui est rendu visible et ce qui est caché, car la « ségrégation touristique met en valeur ce qui doit être vu au détriment de ce qui ne doit pas l'être » (Piquerey 2016, p. 296) : au sein du « système touristique », les lieux de l'hyper-médiatisation produisent une invisibilité des lieux de la relégation.

b) Visibilité et rapports de domination dans le champ des études sur les frontières

Depuis une vingtaine d'années, les études critiques des frontières ont également ouvert un large champ de réflexion sur la manière dont la visibilité est devenue un enjeu central des politiques migratoire contemporaines. Dès 2002, Nicholas De Genova mobilise la métaphore du « spectacle » pour évoquer le contrôle de la frontière entre les États-Unis et le Mexique (De Genova 2002). Alors que la vie à la frontière est caractérisée par une infinie diversité de pratiques, d'expériences, de types de mobilité, seule une toute petite partie des phénomènes qui s'y déroulent est mise en visibilité. Paolo Cuttitta analyse que le « spectacle de la frontière » est caractérisé par la narration autour de deux thèmes : l'invasion de masse et l'accueil d'urgence, mettant en « intrigue » les motifs de l'humanitaire et du sécuritaire (Cuttitta 2015). Les discours politiques construisent à certaines périodes spécifiques l'idée qu'il y aurait une « crise migratoire » ou une « crise sécuritaire » à la frontière, qui nécessiterait un renforcement des effectifs policiers et militaires, et parfois aussi des structures d'accueil d'urgence humanitaires. Les médias viennent alors filmer, photographier les arrivées de « migrant·e·s », des forces de l'ordre ou des acteurices humanitaires, selon une narration médiatique déjà construite à l'avance. Olivier Voirol a montré que l'imposition des logiques marchandes au sein des organisations médiatiques a pour conséquence une tendance à la fétichisation de l'information, qui « accentue la rupture entre l'espace réel et la représentation médiatique de cet espace » (Voirol 2005). Ainsi, la construction médiatique de différentes figures de « migrant·e·s », de « réfugié·e·s », de « clandestin·e·s », par des acteur·ice·s extérieur·e·s (politiques, médiatiques, humanitaires) fonctionne également comme un moyen de légitimation des politiques migratoires. Ces figures déformées de la réalité contribuent à déshumaniser les personnes en migration et à justifier des traitements d'exception à leur encontre.

Il n'est pas aisé de saisir la logique commune de deux stratégies apparemment contradictoires, l'une d'hypervisibilisation, l'autre d'invisibilisation des personnes migrantes irrégularisées aux frontières. Pour Alison Mountz, il ne s'agit pas de logiques opposées mais bien d'une seule et même politique : elle propose de parler « d'in/visibilité » (« *in/visibility* ») pour caractériser cette double mécaniqu. Selon elle, les « performances de contrôle des frontières (…) attirent l'attention internationale sur des sujets « *sexy* » », compatibles avec le scénario de « crise » » (tels que les arrivées de bateaux de migrant·e·s en Méditerranées et les naufrages), « tout en détournant l'attention de formes de violence plus banales causées par l'application de la loi et l'enfermement prolongé des personnes migrantes »[9] (Mountz 2015, pp. 184-200).Parmi les violences subies par les personnes migrantes, certaines sont « montrables » (comme les

[9] Citation originale : "*Performances of border enforcement (...) call international attention to sexy, crisis-riddled media topics, such as boat arrivals and shipwrecks while diverting attention from more mundane forms of violence caused by strong shows of enforcement and extended stays in confinement*" (Mountz 2015, pp. 184-200).

expulsions par avion ou les naufrages en bateau) parce qu'elles peuvent servir une stratégie de découragement ou construire l'idée d'une « crise », sans mettre en cause la légitimité des actions de l'État. D'autres, en revanche, sont invisibilisées (comme les destructions de campements ou la détention prolongée) parce qu'elles questionnent le recours à la violence étatique, parfois sous des formes contraires au droit, contre des êtres humains. Hypervisibilité et invisibilité sont donc les deux facettes d'un même phénomène, la manifestation d'un unique instrument du pouvoir : la mise en visibilité sélective. Celle-ci permet d'inclure ou d'exclure différentiellement des phénomènes dans l'« ordre du visible » (Voirol 2005, p. 99). Cette notion « d'ordre du visible » me semble particulièrement intéressante, car elle fait écho à celle « d'ordre social » qui structure les rapports de domination : elle permet aussi de sortir de la binarité visible/invisible en considérant l'existence d'une hiérarchie dans la mise en visibilité révélatrice des rapports de pouvoir. Ainsi, en associant les concepts de Mountz et Voirol, je propose de désigner cette stratégie de pouvoir à travers le terme d'*in/visibilisation sélective*.

c) Renouveler les analyses sur la visibilité dans les espaces touristiques frontaliers à l'aune des apports de la littérature sur la racialisation

Pour Olivier Voirol, la visibilité est toujours la marque des dominant·e·s et l'invisibilité, une marginalisation, un abandon de l'attention publique. C'est également le cas dans l'analyse proposée par Lise Piquerey, selon qui les classes dominantes bénéficient d'un « privilège de la visibilité » : voir et être vu serait en effet un « privilège de classe » (Piquerey 2016, pp. 291-296). On peut noter qu'elle analyse principalement les rapports sociaux de classe dans les espaces touristiques alpins, laissant de côté d'autres types de rapports de domination. Or, l'étude des rapports de visibilité dans un contexte frontalier, où la production de l'altérité s'appuie sur des rapports, non seulement de classe, mais aussi de nationalité et de « race », nous invite à nuancer cette vision en considérant que les rapports de pouvoir qui structurent le binôme visibilité/invisibilité sont plus complexes que cela.

D'une part, l'invisibilité peut également être le fruit d'une mise en scène et d'une construction politico-médiatique : dans sa thèse, Camille Guénebeaud montre, à Calais, que l'État français alterne entre des périodes de mise en scène de la fermeture de la frontière lors d'épisodes de « crises » construites médiatiquement, puis des périodes de « mise en scène de la disparition » des personnes migrantes dans la ville (Guenebeaud 2017). D'autre part, bien que l'invisibilité soit régulièrement une marque d'exclusion, elle peut parfois au contraire être la marque d'une place dominante dans l'ordre social, comme dans le cas évoqué par Elsa Tyszler des Européen·ne·s blanc·he·s qui traversent la frontière maroco-espagnole sans que leur mobilité ne soit remise en question (Tyszler 2019a). Dès lors, pour savoir si certaines catégories d'étranger·e·s sont prises en considération, la question est sans doute moins de savoir si elles sont « visibilisées » ou non, que de savoir *comment* elles sont représentées, et quels intérêts servent les représentations qui sont faites d'elles.

Cette ambivalence de la visibilité comme rapport de pouvoir est mise en lumière par les apports essentiels de la littérature en sciences sociales sur le racisme et la racialisation. La structuration des sociétés en termes de rapports de domination de « race » produit des effets sur ce qui est rendu visible ou non au regard collectif, comme le soulignait W. E. B. du Bois dès 1897 en affirmant que : « La condition noire suppose de faire l'expérience étrange d'être un problème et de faire la découverte de l'existence du « voile » qui sépare irrémédiablement les vies noires et blanches » (Du Bois 2006, p. 119). La blanchité, c'est-à-dire la position dominante dans une analyse des rapports sociaux de « race », est une position sociale caractérisée par « le fait de jouir de ce que l'on pourrait appeler une certaine "transparence sociale". Cette transparence sociale suppose que l'on n'a pas à endosser de marque infâmante, quelle qu'elle soit (couleur, voile, accent, patronyme…) » (Dorlin 2009, p. 13). À l'inverse, les corps racisés sont « tantôt exceptionnellement visible[s], tantôt exceptionnellement invisible[s], mais dans les deux cas quelque chose demeure : l'exception » (Tevanian 2017, p. 45). Pierre Tevanian analyse la mécanique raciste à travers la fabrique de « corps d'exception », en reprenant cette notion de Sidi Mohamed Barkat, qui désigne les corps soumis en tout lieu et en tout temps à l'état d'exception (Barkat 2005). Cet état d'exception se traduit par : « l'hétéronomie, la dépossession de cette prérogative essentielle de l'être humain qu'est la présentation de soi. Contrairement au corps ordinaire, qui garde une certaine liberté d'apparaître et de disparaître selon son bon vouloir, d'être plus ou moins « voyant », de « gérer son image », le corps d'exception n'apparaît jamais comme il souhaiterait le faire (…) » (Tevanian 2017, p. 45).

Dans le cas des personnes en migration construites comme « indésirables » aux frontières, selon Alison Mountz, le point commun entre les processus d'hypervisibilisation et d'invisibilisation qu'elles subissent réside dans le fait que ces personnes sont « à la fois géographiquement mises à distance et discursivement construites comme autres »[10] (Mountz 2015, pp. 184-200). Au-delà de leur occultation physique par la détention, les personnes migrantes subissent « l'occultation active de leurs identités, de leurs histoires et des causes de leur déplacement »[11] (Mountz 2015, pp. 184-200) dans les discours médiatiques. Alison Mountz apporte ainsi une contribution essentielle, établissant un lien direct entre l'espace matériel et l'espace symbolique, épistémique.

En effet, le pouvoir du discours, monopolisé par les acteur·ice·s dominant·e·s (le discours désignant ici aussi bien la parole orale que la parole écrite ou audiovisuelle, donc la capacité de produire des images qui soient vues par un public large et influencent les imaginaires) déforme le réel pour servir leurs intérêts. Il permet d'agir sur la perception et la fabrication de l'espace

[10] Citation originale : *"(...) they are both geographically distanced and discursively othered*." (Mountz 2015, pp. 184-200).

[11] Citation originale : *"Migrants and asylum seekers detained remotely are hidden not only through geographic distance but through their invisibility in public discourse. Those who are hidden from view at moments of interception and offshore detention face the active obscuring of identities, histories, and causes of displacement."* (Mountz 2015, pp. 184-200).

réel, produisant à la fois l'invisibilisation et la silenciation des dominé·e·s (Gay 2018; Naudin et Gatelier 2022; Spivak 2006). Pour Ralph Ellison, ces discours créent des schèmes de perception du corps, comme des « yeux internes » qui orientent le regard des « yeux externes », cadrant *a priori* la perception (Ellison 2002). Judith Butler analyse ainsi que le « champ du visible » est d'emblée structuré par une « schématisation raciale » : dès lors, « ce qui est vu » est déjà conditionné par « ce qu'une certaine *épistemè* raciste produit comme le visible »[12] (Butler 2004, p. 16). Ces discours qui structurent le champ de la perception produisent « l'incarcération visuelle » des personnes racisées, comme l'écrit Nacira Guénif-Souilamas (2006, pp. 7-30) :

> « Cette frontière infranchissable épouse les corps eux-mêmes, elle les enveloppe d'un film transparent et résistant à toutes les corrosions du contact, toutes les agressions de la relation, toutes les contaminations de l'affect. Ces individus imparfaits sont tenus de rester à leur place, celle de l'incarcération dans leur corps, ombre qui les précède sur le théâtre de leur existence. L'efficience de cette incarcération-là sur la privation de liberté vient de ce que sa simple apparition signale l'altérité et ce qu'elle recèle de suspect. Le corps livré au regard est ainsi exposé au relevé topographique des signes qui autorisent la désapprobation, puis le cas échéant, la sanction – racisme, discrimination, humiliation, emprisonnement. »

Ainsi, l'in/visibilisation sélective est un outil puissant de la production et de la compartimentation de l'espace frontalier par la structuration d'un ordre du visible dans l'espace qui fabrique certaines catégories de voyageur·euse·s comme des « migrant·e·s indésirables ». Cet ordre visible est structuré par différents rapports de domination, et notamment par une intersection entre des rapports de classe, de genre et de « race », imbriqués à la nationalité et au statut administratif des individus.

Je montre dans cette thèse que l'in/visibilisation sélective est produite de façon stratégique à la frontière franco-italienne. Elle opère à la fois à l'échelle nationale et locale, dans l'espace médiatique et dans l'espace matériel. Elle opère également de part et d'autre de la frontière nationale, même si elle prend forme de manière différente entre les territoires français et italien. Elle concerne plusieurs aspects de la gestion des migrations à la frontière :

- Elle concerne certaines *modalités du contrôle migratoire* ;
- Elle concerne *la présence des personnes en migration dans l'espace* de la zone-frontière ;
- Elle concerne, enfin, de manière plus systématique, les *conséquences violentes du contrôle migratoire* sur les personnes en migration et, plus encore, le lien de causalité qui existe entre les stratégies de contrôle migratoire et ses conséquences violentes.

[12] Citation originale : "*racial schematization of the visible field* " (Butler 2004, p. 16) / "*what is seen is not always already in part a question of what a certain racist episteme produces as the visible ?* " (Butler 2004, p. 16)

4.2 - La production de seuils de visibilité dans l'espace touristique frontalier

La traduction spatiale des différents processus d'in/visibilisation sélective dans la zone-frontière touristique peut être analysée au prisme de la production de *seuils de visibilité*. Cette notion a été proposée par Lise Piquerey dans sa thèse pour analyser la spatialisation des rapports sociaux dans les espaces touristiques alpins, les seuils étant définis comme « les interfaces de la mise en tension » entre les groupes sociaux qui « régissent les pratiques spatiales de chaque individu » (Piquerey 2016, p. 10). Les stations de sports d'hiver haut de gamme seraient ainsi agencées sous la forme d'un « emboîtement de seuils » formé par « les stratégies d'évitement et d'éloignement, par l'intermédiaire des dispositifs spatiaux » et « régulant les moments de co-spatialité, de co-présence et d'intimité au sein de l'ensemble des stations de sports d'hiver haut de gamme » (Piquerey 2016, p. 10).

Les formes multiples et complexes des frontières contemporaines ont également été analysées comme des « seuils » par Cédric Parizot, à travers le cas des espaces frontaliers israélo-palestiniens. Il définit ces seuils comme une « articulation d'éléments hétérogènes » dont « chaque élément d'architecture est pris dans une structure plus générale » (Parizot 2021, p. 30). Le seuil renvoie à l'idée de rapport (social et spatial) car il est à la fois ce qui unit et sépare deux espaces : il nous permet d'envisager une interdépendance des espaces polarisés du tourisme et des migrations. Dans l'approche de Cédric Parizot, la notion de « seuil » repose sur l'idée de transition, de franchissement, de continuité autant que de différence. Cette analyse me semble à nuancer dans le cas de la frontière franco-italienne. Certes, je montrerai que, tout comme la frontière-limite du territoire national peut être franchie clandestinement, les hiérarchies socio-spatiales produites par la frontière peuvent être subverties. Mais les « régimes de visibilité » (Lussault 2003) à l'œuvre dans la frontière créent dans l'espace des ruptures de perception qui minimisent la possibilité du franchissement d'un espace à l'autre : la violence qui caractérise l'expérience de la frontière par les personnes en migration racisées est à la fois systématique et imperceptible à la plupart des personnes qui n'y sont pas exposées.

Ainsi, le passage de la frontière prend rarement la forme de passages de seuils socio-spatiaux – même si cela peut être occasionnellement le cas, comme je le monterai, quand les personnes en migration mobilisent la stratégie du *passing* pour traverser la frontière[13]. Comme l'a montré Shahram Khosravi, « les personnes indésirables ne sont pas exclues par la frontière, elles sont forcées à *être* frontière » (2007, pp. 321-334). Leur expérience de l'espace frontalier, marquée par l'exposition aux contrôles et souvent à la violence, se situe donc à un endroit au-delà ou en-deçà du seuil de perception de la majorité des individus traversant la frontière pour des motifs liés à la vie quotidienne ou au plaisir. On se rapproche ainsi de la définition du seuil proposée par Giorgio Agamben : « le seuil (…) n'est pas autre chose que la limite : c'est pour ainsi dire

[13] Voir **chapitre 11, 2.2 – Jouer sur la visibilité pour subvertir les assignations sociales-raciales : la stratégie du *passing***.

l'expérience de la limite-même, de l'être dans un dehors » (Agamben 2002, p. 125). En revanche, la double existence sur un même territoire d'un dispositif de contrôle migratoire et d'une économie touristique entraîne la création, dans les espaces touristiques frontaliers, d'un certain nombre de *seuils de visibilité*, c'est-à-dire de dispositifs qui orientent le regard pour fabriquer la distinction socio-spatiale entre les groupes sociaux désirables et indésirables. En reprenant les différentes images proposées par Grégoire Chamayou, le seuil est alors moins à envisager comme le pas d'une porte, franchissable, que comme un seuil mathématique ou le « seuil d'un tamis », c'est-à-dire un espace au-delà duquel on ne peut pas aller, on ne peut pas voir (Chamayou 2021, pp. 173-184).

Cette approche des seuils met le lien entre visibilité et violence au cœur de la réflexion sur la compartimentation de l'espace. En effet, pour Eyal Weizman, le pouvoir opère par une « géopolitique de la résolution » (p. 30) qui détermine des « seuils de détectabilité » (p. 20) au-delà desquels la violence politique n'est pas perceptible. Il note que « le seuil de détectabilité converge avec d'autres effets de seuil important tant au niveau spatial que juridique. Les assassinats ciblés ont lieu presque exclusivement dans certains types de territoire : dans des régions frontalières (…) qui échappent plus au moins au contrôle effectif des États auxquels ils sont censés appartenir » (Weizman 2021, p. 33). Le seuil juridique définissant la frontière comme « zone d'exception » produit ainsi une série de « seuils de détectabilité » qui d'une part, facilitent l'exercice de la violence d'État, et d'autre part, rendent difficile sa perception et sa dénonciation.

Les *seuils de visibilité* produits par les processus convergents du tourisme et du contrôle migratoire dans l'espace frontalier peuvent ainsi être analysés comme *différents dispositifs spatiaux qui orientent les corps et les regards de sorte qu'il y ait le minimum de coïncidence entre les espaces des groupes désirables et indésirables.* D'un côté, les touristes ne voient pas, n'expérimentent pas la frontière, voire ne savent pas qu'elle existe. De l'autre côté, les pratiques policières de contrôle migratoire participent à créer des espaces spécifiques, dissimulés au regard de la majorité des personnes circulant à travers la zone-frontière, où les personnes en migration sont exposées à différentes formes de violence.

4.3 - La domination visuelle

Les différents groupes sociaux qui fréquentent un même espace n'ont pas une égale capacité à produire des seuils de visibilité, ni à contrôler les rapports de visibilité qui s'instaurent dans l'espace. Les élites, « par les processus de distinction sociale et de la sélectivité, donnent naissance à des espaces de l'entre-soi visibles ou masqués » qui fonctionnent par des stratégies « d'agrégation, d'évitement et d'éloignement » (Piquerey 2016, p. 11). Or, si les dominant·e·s ont effectivement la capacité d'agencer l'espace en fonction de leurs intérêts, il n'en est pas de même des dominé·e·s. Cette inégalité est au cœur des rapports de domination qui se jouent dans les espaces touristiques à la frontière franco-italienne.

Cette inégalité peut être interprétée à l'aune de la notion de « maîtrise spatiale » qui se décline, selon Michel Lussault, en cinq capacités. La première est de pouvoir « définir et organiser sa géographie du et des proches », c'est-à-dire pouvoir choisir qui l'on côtoie dans l'espace immédiat, et à qui l'on a accès facilement via les réseaux de transports ; la deuxième compétence consiste à savoir se placer en fonction des normes sociales qui régissent l'espace, et savoir arranger l'espace ; la troisième consiste en une « maîtrise scalaire », que l'on peut interpréter comme l'accès à une mobilité à la fois locale et internationale ; la quatrième est une « compétence de découpage et de délimitation », et la cinquième une « compétence de franchissement » (Lussault 2007, p. 77-110). Si on analyse les rapports de pouvoir entre les personnes vivant et circulant à travers la frontière franco-italienne au prisme de la « maîtrise spatiale », on voit assez vite émerger une inégalité très forte entre les touristes et habitant·e·s citoyen·ne·s qui possèdent toutes ces compétences, et les étranger·e·s irrégularisé·e·s, dont la mobilité est empêchée (pas de compétence de franchissement ni de compétence scalaire), et dont le placement dans les villes et villages frontaliers est contraint par des politiques de mise à distance et d'expulsion.

Le pouvoir de maîtriser l'espace dépend du « capital spatial » des individus (Stock et Lucas 2022), défini comme « l'ensemble intériorisé des modes de relations (intellectuelles et pratiques) d'un individu à l'espace ressource » (Lussault 2007, p. 187). Bien que tous les acteurs recherchent la maîtrise spatiale, c'est-à-dire à garantir leur capacité à « se placer de manière que leurs actes soient suivis des effets désirés et que le contrôle de leur action et de son milieu soit toujours possible » (Lussault 2009, p. 77), le capital spatial est conditionné par les autres formes de capital telles qu'elles ont été définies par Pierre Bourdieu : sociale, économique et culturelle (Bourdieu 1979, pp. 3-6). La possession cumulée de ces capitaux permet d'acquérir une maîtrise spatiale plus importante, c'est-à-dire d'être en capacité de choisir les espaces où l'on vit, que l'on fréquente et les mobilités que l'on privilégie. Pour Lise Piquerey, la maîtrise spatiale est au cœur de la « ségrégation touristique », qui « devient ainsi porteuse d'une violence symbolique portant sur la possibilité pour chacun de maîtriser et d'accéder aux différents espaces » (Piquerey 2016, p. 291).

De cette maîtrise spatiale découle ce que je propose de nommer la *maîtrise visuelle*, elle aussi inégalement répartie entre les différents groupes sociaux. La *maîtrise visuelle* telle que je l'envisage regroupe trois éléments : premièrement, la capacité des groupes sociaux à maîtriser ce qu'ils voient ; deuxièmement, leur capacité à maîtriser l'image qu'ils renvoient aux autres ; et enfin, leur capacité à maîtriser l'image de l'autre (ce qui prend place à la fois dans l'espace matériel, avec la capacité de rendre l'autre invisible, mais aussi dans l'espace symbolique, via la violence épistémique).

Ainsi, les privilèges dont disposent les individus du fait de leurs conditions socio-économiques et/ou de leur accès à la citoyenneté leur permettent d'être en possession d'une certaine maîtrise visuelle ; à l'inverse, la domination dans l'espace frontalier touristique peut s'interpréter au

prisme de la dépossession de certains groupes sociaux de leur maîtrise visuelle. Les inégalités de maîtrise spatiale et visuelle entre les groupes sociaux à la frontière franco-italienne produisent des rapports de *domination visuelle* exercés par les groupes dominants envers les groupes dominés.

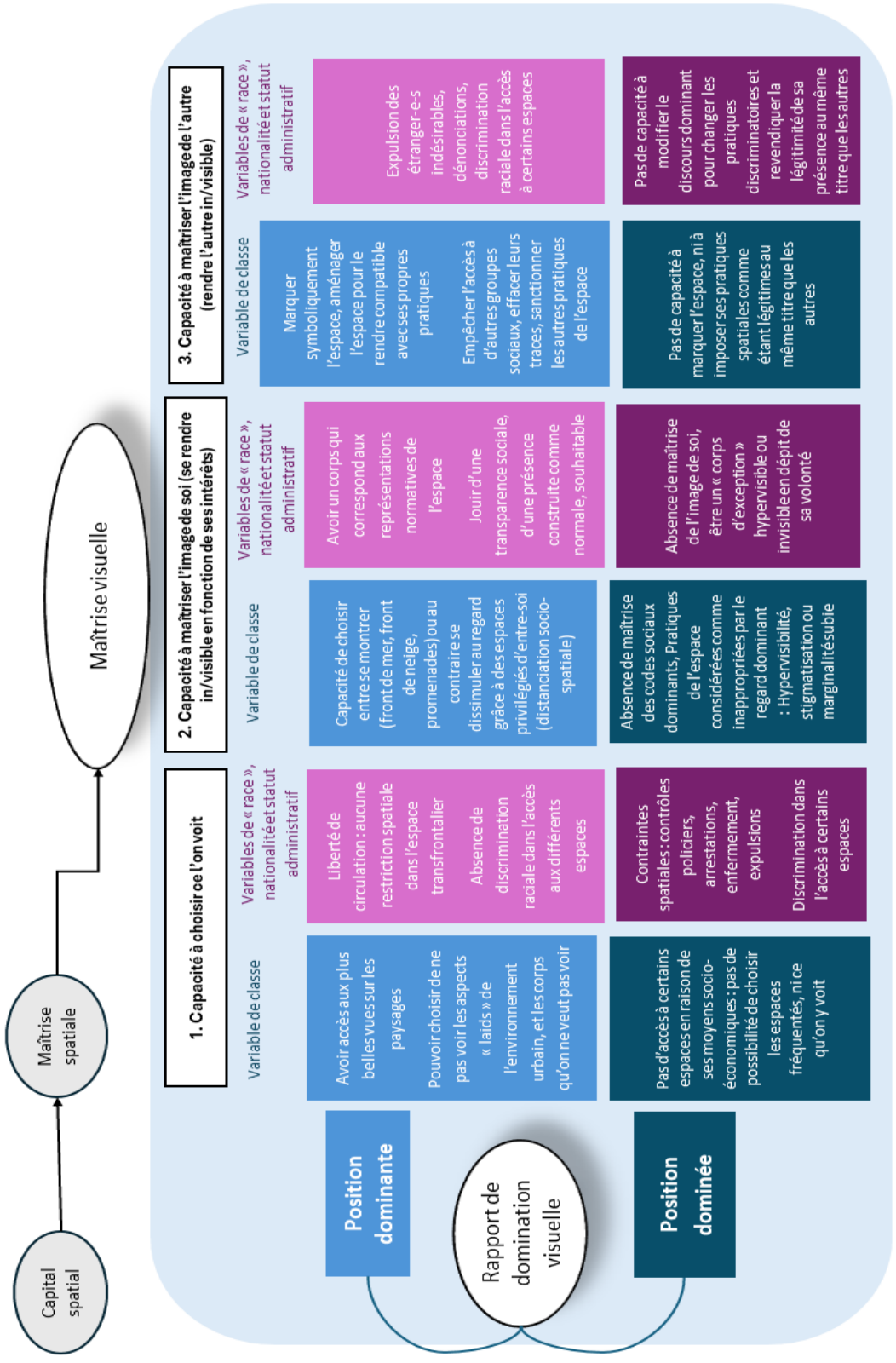


Figure 10 - La domination visuelle : schéma. S. Bachellerie, 2024

Le schéma ci-dessus (Figure 10) résume les façons dont le rapport de domination visuelle se décline dans l'espace touristique frontalier, à travers chacune des trois compétences de maîtrise

visuelle évoquées. Il révèle que la domination visuelle est un prisme privilégié à partir duquel appréhender l'intersection des rapports de domination de classe d'un côté, et les rapports imbriqués de « race », nationalité et statut administratif, de l'autre côté.

Par ailleurs, le concept de *domination visuelle* ne permet pas seulement de théoriser les rapports spatiaux entre les différents groupes sociaux fréquentant les espaces touristiques frontaliers, mais également le traitement policier de ces groupes sociaux par l'État. Comme le théorise Geoffrey Boyce à partir de la frontière entre les États-Unis et le Mexique, « la visibilité – l'apparence d'un phénomène – devient le medium principal à partir duquel le gouvernement biopolitique opère »[14] (Boyce 2012). Dans cette thèse, je m'intéresse de manière centrale au rôle joué par la visibilité comme outil du pouvoir de l'État aux frontières, à partir de l'étude des pratiques policières. En utilisant le prisme de la *domination visuelle* pour analyser les rapports entre l'État et les étranger·e·s indésirables, on voit apparaître une relation de pouvoir caractérisée par une asymétrie visuelle radicale, qui favorise l'exercice de la violence envers les populations constituées comme indésirables.

5) Problématique

Ces différents apports théoriques ont permis de saisir que les frontières fabriquent un ordre spatial inégalitaire à différentes échelles. J'ai cherché, à travers cette thèse, à étudier *comment* cette inégalité du contrôle des personnes et des mobilités se met en place, matériellement, dans un espace montagneux et littoral présenté comme « ouvert ». J'ai formulé les questions de recherches suivantes :

- **Quels mécanismes sont à l'œuvre dans la production d'un espace frontalier caractérisé à la fois par la liberté de circulation et le contrôle, par le plaisir et par la violence ?**
- **Comment est gérée la co-présence, dans un même espace, entre des groupes sociaux désirables (que l'on cherche à attirer) et indésirables (que l'on cherche à expulser) ?**

6) Hypothèses de recherche

Pour répondre à ces questions de recherche, j'ai formulé différentes hypothèses que je discute au cours de cette thèse.

[14] Citation originale : *"Visibility – phenomenal appearance – becomes a primary medium via which biopolitical governance becomes operationalized*" (Boyce 2012).

Première hypothèse : pour gérer la co-présence d'une activité touristique et de contrôle migratoire dans un même espace frontalier, différent·e·s acteur·ice·s mettent en œuvre des mécanismes d'in/visibilisation sélective de la frontière

J'argumente ainsi que :

1. La co-présence, dans un espace réduit, d'un phénomène de contrôle migratoire et d'une économie touristique produit des tensions qui font l'objet d'une gestion spatiale par différent·e·s acteur·ice·s : policier·e·s, mais aussi habitant·e·s, acteur·ice·s touristiques, pouvoirs politiques locaux, etc.
2. Pour gérer ces tensions, ces acteur·ice·s ont recours à des stratégies d'in/visibilisation sélective des groupes indésirables et/ou des pratiques de contrôle. Les acteur·ice·s policier·e·s s'adaptent au contexte touristique en gérant la visibilité du dispositif de contrôle dans l'espace. Les acteur·ice·s touristiques, de leur côté, mettent en œuvre différentes stratégies pour invisibiliser l'existence d'un contrôle migratoire et des personnes en migration sur le territoire. La double gestion policière et touristique des rapports de visibilité dans l'espace entraîne une convergence entre le travail de production de l'espace touristique et le travail de contrôle migratoire.
3. Ces mécanismes d'in/visibilisation sélective des différents éléments désirables et indésirables dans la zone touristique frontalière (re)produisent un certain *ordre social et racial* dans les espaces touristiques alpins. La police aux frontières, en assurant une surveillance des mobilités indésirables, assure ainsi également un rôle de « police des places » (Lussault 2007, p. 110) qui a pour fonction de maintenir un ordre spatial dans les espaces touristiques.
4. Le concept de *domination visuelle* est pertinent pour analyser les rapports de visibilité entre les différents groupes sociaux qui fréquentent le même espace frontalier : les groupes sociaux privilégiés (en premier lieu les touristes) peuvent contrôler ce qu'ils voient, la manière dont ils sont perçus, et peuvent même contrôler l'image de l'autre ; à l'inverse, les groupes sociaux minorisés (en premier lieu les personnes en migration construites comme indésirables) sont dépossédées de leur capacité à contrôler leur propre image, et ne peuvent pas choisir ce qu'elles voient / ne voient pas dans l'espace.
5. Cependant, les personnes en migration utilisent leur faible marge de manœuvre et jouent avec ces rapports de visibilité qui leur sont défavorables pour exercer leur projet de mobilité, malgré les contrôles. Ce faisant, elles résistent à *l'ordre du visible* imposé par la frontière.

Deuxième hypothèse : le contrôle migratoire repose sur des stratégies visuelles qui produisent une violence spatiale envers les voyageur·euse·s construit·e·s comme « indésirables »

Afin de laisser circuler la majorité des voyageur·euse·s bénéficiant de la libre-circulation instaurée par l'espace Schengen, les pratiques de contrôle prennent une forme mobile et ciblée dans l'espace de montagne. Je fais l'hypothèse que pour gérer cette « double contrainte » (Casella Colombeau 2015) entre liberté de circulation et contrôle de l'immigration, le contrôle policier de la frontière repose sur des *stratégies visuelles* qui sont mises en place à travers l'espace frontalier.

J'argumente que le concept de *domination visuelle* permet également de caractériser la relation spatiale entre les forces de l'ordre (qui sont l'incarnation matérielle et humaine du pouvoir de l'État) et les groupes constitués comme indésirables à la frontière franco-italienne. Les stratégies visuelles mises en œuvre par les forces de l'ordre leur donnent un avantage tactique sur les individus ciblés par les contrôles, pour qui la traversée du massif montagneux est caractérisée par une mise en danger, tandis que les forces de l'ordre peuvent exercer le contrôle en toute sécurité. J'analyse ainsi que la relation entre l'État et les personnes en migration ciblées par les contrôles aux frontières prend principalement la forme d'une *traque policière* à travers les massifs hauts-alpins et maralpins.

Parler de domination visuelle permet de révéler que le contrôle migratoire est un outil d'exercice de la domination étatique sur les personnes en migration irrégularisées (Le Courant 2022). Au-delà des conséquences violentes des pratiques de poursuite sur les personnes en migration, la traque joue essentiellement un rôle symbolique de réaffirmation de rapports de domination. C'est ainsi que Grégoire Chamayou définit les « chasses à l'homme » comme des « guerres cynégétiques » (Chamayou 2010) qui, contrairement à l'affrontement classique entre deux parties égales, a pour fonction de réaffirmer et d'entériner une domination existante.

Cette théorisation du rapport instauré entre les agents de l'État et les personnes en migration à travers le prisme des *stratégies visuelles* de contrôle fait écho à d'autres travaux menés sur les migrations aux frontières. Dans une perspective foucaldienne, Gregory Boyce s'intéresse ainsi au « regard souverain », caractérisé par les « ressources considérables et la technologie investies par l'État pour rendre visible l'information qui concerne ceux qui traversent et résident sur son territoire » ; mais il note également que dans le cas de l'immigration, des efforts sont déployés pour rendre invisibles les corps des personnes illégalisées : « dans le contexte de l'immigration, l'objectif d'un tel effort est d'identifier et de supprimer les corps illégalisés à travers la détention et la déportation »[15] (Boyce 2012). Pour Martina Tazzioli, les routes

[15] Citation originale : "*Thus, the state invests considerable resources and technology to render visible information about those crossing through and residing within its territory. In the context of immigration, the purpose of such*

migratoires alpines sont le lieu d'une « inégale et opaque visibilité », qu'elle nomme « visibilité obscurcie » (*obsfuscated visibility*) : elle note en effet « l'invisibilisation partielle (mais jamais totale) de la présence des migrant·e·s, et, en même temps, l'inégale visibilité des activités de l'État pour détecter les migrant·e·s et ne pas perdre leur trace » (Tazzioli 2020a). Ainsi, tout en « gouvernant par l'opacité », l'État « transforme la visibilité en un lieu stratégique » (Tazzioli 2020a)[16] : au-delà des pratiques policières de contrôle, le principe consistant à *voir sans être vu* peut ainsi être généralisé à l'ensemble des stratégies de gouvernement des migrations.

La domination visuelle du pouvoir policier s'exerce enfin à travers *l'effacement des traces* de la violence dans l'espace alpin. Pour Grégoire Chamayou, la violence d'État « se redouble elle-même : non seulement elle s'exerce, mais nie encore qu'elle se soit jamais exercée » (Chamayou 2021, pp. 173-184). Or, « ce déni de violence opère pour partie en fixant et en contrôlant de façon asymétrique des seuils, dont les seuils optiques » (ibid). L'effacement des traces de l'action et de la présence policière, ainsi que celles des personnes en migration a donc une fonction stratégique, ce qui interroge les possibilités de prouver l'existence de cette violence.

Troisième hypothèse : l'environnement montagneux joue un rôle central dans l'in/visibilisation sélective de la frontière et dans la production d'une violence spatiale dans les espaces frontaliers alpins

Ma troisième et dernière hypothèse est que l'environnement montagneux ne constitue pas un simple décor ou un simple support du tourisme et du contrôle migratoire, mais qu'il est un *instrument* privilégié de ces deux activités. Dans le contexte touristique, l'environnement est transformé en « décor », en « paysage », par divers·e·s professionnel·le·s (Urry 1990, p. 7). Dans les Alpes, l'environnement montagneux et ses aménités font ainsi l'objet d'une « scénographie territoriale » qui construit la montagne lieu du dépaysement, un « décor splendide (…) pilier de la production d'expérience » sensible associée au plaisir (Piquerey 2016, p. 3).

Dans le cadre du contrôle migratoire, l'environnement montagneux, caractérisé par sa topographie, son climat, sa végétation et d'autres éléments naturels (la neige, les rivières, les roches, etc.), est utilisé comme un outil pour mettre en œuvre différentes fonctions de la

efforts is to identify and remove unauthorized bodies through detention, deportation" (G. Boyce 2012).

[16] Citation originale : "*The Alpine migrant route has not been the stage of a "border spectacle" (De Genova, 2013) but, rather, of an uneven and opaque visibility. (...) By obfuscated visibility I refer to the partial (but never total) invisibilisation of migrants' presence and, together, to the uneven visibility in state's activities for detecting migrants and for not loosing track of them". / "Governing through opacity" / "Visibility is usually played out according to asymmetric dynamics and, in fact, asymmetries are precisely what "transform visibility into a site of strategy"* (Tazzioli 2020a)

frontière, de tri des populations, de dissuasion et d'invisibilisation. L'idée que les Alpes forment une « barrière naturelle » ayant la possibilité de bloquer des passages humains est largement répandue dans l'imaginaire collectif. Cette vision est cependant contredite par le fait que les massifs alpins à la frontière franco-italienne ont toujours été habités et aménagés de sorte à pouvoir être traversés ; par ailleurs, les points de blocage liés au contrôle migratoire se concentrent le long des infrastructures de communication, dans les vallées (tunnel du Fréjus, gare de Vintimille) (Bonnin 2021). Si le relief peut avoir un effet de ralentisseur, ou constituer une difficulté physique supplémentaire, il n'empêche pas les traversées ; il peut même au contraire constituer un atout stratégique, puisque les sommets montagneux sont plus difficiles à contrôler que les axes urbanisés.

Ainsi, si je m'oppose à l'idée que les Alpes forment une « barrière naturelle », j'envisage tout de même que les forces de l'ordre utilisent les opportunités offertes par la topographie pour mettre en place des stratégies visuelles de contrôle ; et les personnes en migration, quant à elles, les utilisent pour échapper au regard policier. En effet, l'espace montagneux, par son étendue, mais également par sa topographie, empêche une personne physique d'avoir une vue d'ensemble sur ce qui se passe. La visibilité surplombante des sommets et des crêtes a en effet toujours relevé d'un intérêt stratégique pour les armées. Mais le potentiel de camouflage fourni par les versants et les forêts explique également que celles-ci soient souvent des refuges pour des mouvements de rébellion ou de résistance armée (Garrier 1995).

D'autre part, j'envisage que les modalités de contrôle de la frontière s'adaptent aux conditions climatiques et météorologiques de l'espace de contrôle, entraînant une différenciation de l'exposition à un « environnement hostile » (Goodfellow 2020) entre les différents groupes sociaux dans l'espace montagneux. Le caractère dangereux, parfois létal de la traversée, naît ainsi à la croisée de plusieurs processus : d'une part des pratiques policières directes, d'autre part l'exposition renforcée aux risques liés à l'environnement haut-alpin et maralpin. La constitution de la zone-frontière comme espace de violence ne peut donc être étudiée qu'en analysant les interactions constantes entre le dispositif de contrôle et l'environnement dans lequel celui-ci se déploie.

J'argumente enfin que la violence spatiale produite à la frontière franco-italienne n'est pas le fruit d'un hasard, mais qu'elle a une fonction de dissuasion qui est au cœur des politiques migratoires européennes.

Méta-hypothèse de recherche

On peut tenter de regrouper ces différentes hypothèses à travers une méta-hypothèse qui traverse l'ensemble de mon travail de thèse :

Cette méta-hypothèse est que, **depuis la mise en place d'un contrôle policier-militaire aux frontières des États-nations (XIX^{e} siècle) jusqu'à aujourd'hui, la frontière est le lieu d'une violence asymétrique qui s'exerce par un contrôle différencié des voyageur·euse·s.** À la

frontière franco-italienne, ce processus est mis en évidence de façon particulièrement remarquable par, d'une part, la topographie et le milieu de montagne, et d'autre part, la conjonction entre mise en tourisme des territoires et contrôle migratoire dans ces mêmes territoires.

En effet, **le contrôle différencié des voyageur·euse·s repose sur une gestion de la visibilité de la frontière dans l'espace**, **de sorte que la frontière est rendue visible à certains groupes sociaux et invisible à d'autres**. Ainsi, **la mise en place d'une frontière** (caractérisée par sa fonction de contrôle des personnes et des mobilités) **dans un territoire touristique** (caractérisé par la liberté d'aller et venir) **produit des rapports de visibilité spécifiques dans les espaces frontaliers alpins qui révèlent (et participent à reproduire) les rapports de domination entre les groupes sociaux.**

7) Plan de la thèse

La première partie expose le cadre théorique et méthodologique de la thèse. Dans le **chapitre 1,** je présente les différentes approches géographiques, géo-historiques et sociologiques que je mobilise, tout en faisant un état des lieux des études sur les rapports de domination aux frontières et dans les espaces touristiques « de Nature ». Dans le **chapitre 2**, je décris mon approche méthodologique en analysant les difficultés matérielles, épistémologiques, éthiques et politiques soulevées par une recherche portant sur les rapports de visibilité à la frontière franco-italienne.

La seconde partie de la thèse retrace l'évolution géo-historique des pratiques de contrôle des déplacements et des populations dans les espaces touristiques à la frontière franco-italienne. Le **chapitre 3** s'intéresse à la double appropriation policière-militaire et touristique des massifs frontaliers hauts-alpins et maralpins entre l'Italie et la France, à partir du milieu du XIX^{e} siècle. Le **chapitre 4** décrit l'émergence d'un contrôle migratoire ciblant les populations indésirables à la frontière franco-italienne et détaille l'évolution des différentes figures d'indésirables à travers le temps (de la seconde moitié du XIX^{e} siècle à la Seconde Guerre mondiale). Le **chapitre 5** s'intéresse au tournant racial et post-colonial des discours sur la migration à la frontière franco-italienne, qui correspond à la généralisation des pratiques policières de contrôle mobile et ciblé, à l'heure de « l'âge d'or » du tourisme alpin et méditerranéen (années 1950-1980). Le **chapitre 6** analyse la mise en place de l'espace Schengen à la frontière franco-italienne : elle a entraîné une invisibilisation des contrôles aux yeux de la population majoritaire, tout en systématisant les pratiques de contrôle mobiles, ciblées et aléatoires, créant une rupture visuelle et sensible dans l'expérience de la frontière entre les voyageur·euse·s constitué·es· comme légitimes et comme indésirables.

La troisième partie de la thèse se focalise sur les stratégies visuelles du contrôle migratoire à la frontière franco-italienne dans la période récente (2015-2023), en s'appuyant sur l'étude des pratiques policières et leur perception à la fois par les agents du contrôle et par les personnes

en migration. Le **chapitre 7** analyse les pratiques policières de contrôle au prisme de la mise en place de différents régimes de visibilité, ainsi que d'une asymétrie de pouvoir qui permet au pouvoir policier d'exercer une domination visuelle sur les personnes ciblées. Le **chapitre 8** propose une réflexion sur la gestion visuelle de la violence à la frontière : les méthodes de contrôle, ainsi que le traitement bio/nécro-politique des vivant·e·s et des mort·e·s à la frontière, favorisent l'invisibilisation de la violence rencontrée par les personnes en migration lors de leur traversée de l'espace montagneux.

La quatrième partie s'intéresse aux tensions et convergences entre la mise en tourisme du territoire et sa mise sous contrôle policier, produisant des indésirables dans l'espace touristique. Le **chapitre·9** analyse la production de seuils de visibilité dans l'espace touristique à Montgenèvre-Clavière et à Menton-Vintimille, en s'appuyant notamment sur le point de vue des touristes et des acteur·ic·es touristiques. Le **chapitre 10** décrypte l'ordre social-racial produit par la frontière, en analysant les ressorts de la fabrique de la perception des différents groupes sociaux, et en montrant ses effets sur les personnes en migration mais aussi sur les habitant·e·s et touristes fréquentant cet espace ; il met en lumière le fait que le processus de frontiérisation produit une exacerbation des différents rapports de domination dans les espaces touristiques hauts-alpins et maralpins.

La cinquième et dernière partie narre les résistances et contestations qui agitent les espaces frontaliers alpins et qui remettent en cause l'ordre social-racial produit par la frontière. Le **chapitre 11**, en plaçant au centre de l'analyse la parole des personnes en migration, propose une réflexion sur les possibilités de lutte contre les rapports de domination produits par le système frontalier, et souligne que ces résistances reposent, elles aussi, sur des stratégies visuelles : l'in/visibilisation peut donc être subvertie pour être mobilisée comme un outil de résistance stratégique. Le **chapitre 12,** enfin, se focalise sur les traces de la présence des « indésirables » ainsi que du contrôle policier dans l'espace frontalier. Celles-ci sont tantôt mobilisées comme outil pour la traque, tantôt effacées, tantôt produites de façon stratégique pour bouleverser l'ordre du visible dominant à la frontière, mettant en scène une « lutte des traces » dans l'espace frontalier alpin. J'interroge enfin la possibilité de constituer ces traces comme des preuves de la violence aux frontières, tissant des liens entre les rapports de visibilité dans l'espace matériel et la visibilité épistémique.

PARTIE 1. DÉCHIFFRER LES RAPPORTS DE DOMINATION AUX FRONTIÈRES TOURISTIQUES ALPINES

INTRODUCTION DE LA PREMIERE PARTIE

Cette première partie a pour objectif de montrer que, contrairement à la représentation idéalisée des espaces montagneux qui est souvent mise en avant dans la communication touristique, dans la littérature ou dans les œuvres artistiques, les Alpes sont un espace traversé par différents rapports de pouvoir. Ces rapports de pouvoir caractérisent d'abord les relations entre l'État et les habitant·e·s des massifs hauts-alpins et maralpins : en effet, les marges montagneuses des États-nations sont des lieux investis par l'État, à travers ses agents policiers et militaires, pour contrôler ses frontières terrestres, mais aussi s'approprier les ressources naturelles et développer des économies marchandes.

Les relations entre les différents groupes sociaux qui vivent et traversent les massifs alpins sont elles aussi marquées par des rapports de pouvoir : les groupes sociaux dominants en termes de rapports de classe, de genre et de « race » s'approprient les aménités paysagères à des fins de plaisir individuel ou de profit économique, tandis que les groupes dominés font l'objet de processus d'exclusion, de marginalisation, voire de dépossession, de leurs ressources et leurs habitats. Dans le contexte des espaces frontaliers alpins où est mis en place un contrôle des mobilités, les rapports de pouvoir prennent une forme spécifique, caractéristique des frontières contemporaines, qui se traduit par la production d'une violence étatique vis-à-vis des personnes en migration constituées comme indésirables. Ces rapports de domination ne sont pas toujours immédiatement perceptibles ou visibles, ce qui les rend difficiles à appréhender, aussi bien sur le plan théorique que sur le plan empirique. Cette première partie a donc pour objectif de présenter les différentes approches théoriques et méthodologiques que j'ai mobilisées durant ce travail pour identifier, analyser et mettre en évidence les mécanismes de domination dans les espaces touristiques alpins.

Dans le premier chapitre, je présente le cadre théorique de la thèse, et j'explique mon choix d'avoir recours à une démarche géo-historique pour saisir les rapports de domination à la frontière franco-italienne. Je dresse également un état de la littérature existante sur les rapports de domination aux frontières et dans les espaces touristiques dits de « Nature ». En établissant des liens entre les concepts mobilisés dans le champ des études sur les frontières et le champ des études sur le tourisme, je montre les points de convergence qui existent entre ces deux champs et l'intérêt théorique d'en croiser leurs différents concepts. Je mets enfin en avant la

nécessité de renouveler les analyses sur le tourisme alpin à l'aune des apports fournis par les approches marxistes, décoloniales et d'écologie politique.

Dans le second chapitre, je présente ma démarche méthodologique, en revenant notamment sur les questions qui m'ont traversée durant l'enquête de terrain. Je montre en quoi les obstacles qui ont surgi pendant l'enquête sont révélateurs des rapports de pouvoir à l'œuvre à la frontière franco-italienne, et j'analyse la manière dont l'enquête elle-même est imbriquée dans ces rapports de pouvoir.

CHAPITRE 1. UNE APPROCHE CRITIQUE DES ESPACES ALPINS : FRONTIÈRES, ENVIRONNEMENT ET VIOLENCE

Introduction du chapitre 1

Dans ce premier chapitre, je présente le cadre théorique que j'ai mobilisé durant cette thèse pour pouvoir appréhender les rapports de pouvoir à l'œuvre dans les espaces touristiques frontaliers alpins. J'explique tout d'abord la manière dont j'envisage, à la suite des travaux fondateurs en géographie sociale et critique, les relations entre espace, rapports de domination et violence. J'explique ensuite l'intérêt de l'approche géo-historique que je mobilise dans cette thèse pour envisager les dimensions spatiales et temporelles du pouvoir à la frontière franco-italienne.

Je présente ensuite un état de la littérature sur les rapports de domination aux frontières, puis sur les rapports de domination dans les espaces touristiques de « Nature », et plus particulièrement en montagne. Jusqu'à présent, les deux objets que sont les migrations aux frontières et les rapports de domination dans les espaces touristiques de « Nature » ont toujours été traités de manière distincte dans la littérature scientifique. L'enjeu de ce chapitre est de révéler les nombreuses connection qui existent entre ces deux champs d'étude. J'argumente que les croiser permet de renouveler les analyses existantes, à la fois sur le tourisme et sur les frontières. D'une part, analyser le tourisme alpin au prisme de la littérature critique des frontières permet d'enrichir considérablement la prise en compte des rapports de domination dans les espaces touristiques, notamment en explorant les rapports de domination de nationalité et de « race » produits par le contrôle migratoire, et en prenant en compte les effets du contrôle policier en montagne. D'autre part, analyser un espace frontalier en mobilisant le champ de la littérature sur les rapports de domination en montagne permet d'ouvrir de nouvelles réflexions : d'une part, sur le rôle de l'environnement dans le processus de frontiérisation ; d'autre part, sur les mécanismes de domination spécifiques que (re)produisent les frontières dans les espaces touristiques.

1) Espace, rapports de domination et violence

1.1 – Approches de l'espace

a) Une approche constructiviste et matérialiste de l'espace

Je mobilise dans cette thèse une approche de l'espace qui est à la fois constructiviste et matérialiste. Je m'appuie sur la définition fournie par Henri Lefebvre, qui aborde l'espace comme une construction sociale. Selon lui, l'espace n'est pas une réalité passive, un simple réceptacle des activités humaines et des rapports sociaux : il est en lui-même un rapport social,

car il est la condition d'existence des sociétés (Lefebvre 2000 [1974], p. 102). Henri Lefebvre s'intéresse à la *production de l'espace*, montrant que la construction de l'espace (au sens propre, par l'aménagement, la construction de bâtiments, l'architecture ; et au sens figuré, par la fabrique de représentations) relève d'un travail productif. Il identifie trois dimensions de l'espace. D'abord, la « pratique spatiale » désigne l'espace perçu, parcouru, expérimenté par les individus dans leurs pratiques quotidiennes. Ensuite, les « représentations de l'espace » traitent de l'espace tel qu'il est conçu et pensé, notamment par des aménageur·euse·s, décideur·euse·s politiques, topographes et cartographes, selon des modèles normatifs. Enfin, « l'espace des représentations » correspond à l'espace vécu, celui des émotions, des sensations, de l'imagination, ainsi que des symboles collectifs. Selon lui, ces trois dimensions sont en interaction permanente. M'inspirant de cette approche de l'espace, j'analyse dans cette thèse comment l'espace de la frontière est représenté, perçu et expérimenté par les personnes qui l'occupent ou le traversent. Par « espace matériel », je désigne l'espace tel qu'il est expérimenté concrètement par les individus à travers leurs pratiques spatiales, en opposition aux représentations de l'espace frontalier construites par des acteur·ice·s (notamment politiques et médiatiques) en lien avec leurs intérêts.

Mon approche est également nourrie par les champs émergents de la géopolitique matérialiste et de l'architecture critique, qui, tout en analysant la manière dont l'espace est un produit politique, conçu et aménagé en fonction d'intérêts stratégiques de certain·e·s acteur·ice·s, invitent à regarder l'espace en trois dimensions et à « rester à l'écoute de la texture sensorielle (…), sensuelle et synesthésique de cet espace tridimensionnel » (Billé 2020, p. 1-36).

b) Approches postcoloniales de l'espace

La manière dont j'aborde l'espace est également nourrie par les apports de la géographie postcoloniale, théorisée par le géographe américain Derek Gregory. Il s'appuie sur les travaux d'Edward Saïd, qui, dans son ouvrage *l'Orientalisme* (2005), développe le concept des *géographies imaginaires* : celles-ci sont des représentations de certains espaces à travers des images, textes et discours, qui influencent de manière concrète la façon dont ces espaces sont occupés politiquement et militairement. Saïd montre que les représentations exotiques et fantasmées de « l'Orient », entre le XVIII^{e} et le XX^{e} siècles ont permis la colonisation de l'Afrique du Nord et du Proche et Moyen-Orient. Ainsi, les représentations collectives dominantes de certains espaces participent à la production de ceux-ci : « les géographies » sont des « fabrications » (Gregory 2004, pp. 30-50), mot qui renvoie à leur double caractère fictionnel et matériel. Elles ont pour fonction de perpétrer un ordre social et de favoriser un certain type de traitement politique et militaire des territoires concernés. Selon Gregory, « l'agencement spatial » (« *the spacing* »[1]) a le pouvoir de produire le visible et l'invisible, le

[1] Citation originale : *"(...) Our incomprehension arises from the series in which things (or categories) are placed together. In short, it is not the space but the spacing that makes the "unthinkable"* (Gregory 2004, p. 3).

compréhensible et l'incompréhensible, le pensable et l'impensable (Gregory 2004, p. 3). Ces géographies imaginaires sont donc performatives : on tend à voir dans tel espace ce que l'on est venu y chercher. Cette approche de l'espace tisse un lien conceptuel essentiel entre l'espace des représentations, l'espace conçu par des processus politiques, et l'espace vécu par les individus. Elle permet de mettre la question de la visibilité au cœur de la réflexion sur les espaces frontaliers alpins. Comme le souligne Christine Chivallon, la notion de « régime de visibilité » implique que « la matérialité n'est pas reçue, mais construite et utilisée pour faire advenir au réel ce qui est du domaine des idéalités » : en liant de manière intrinsèque le domaine de la pensée et de la matière, elle indique « l'imparable physicalité des faits sociaux » (Chivallon 2008, p. 67-89).

Je montrerai ainsi que les différentes représentations discursives, imaginaires et visuelles de l'espace frontalier en font tantôt un espace ouvert à la circulation, une zone pacifiée, un espace touristique attractif ; tantôt une zone d'insécurité à contrôler, une zone militarisée pour faire face aux « flux » criminalisés. Ces représentations ont des fonctions politiques ou économiques précises et sont mobilisées stratégiquement par un ensemble d'acteur·ice·s, à l'échelle locale et nationale. Ces représentations sont donc distinctes de l'espace matériel, dont elles créent une image qui reflète les intérêts des personnes qui les produisent. Pourtant, elles ont des conséquences concrètes sur ce qui se passe dans l'espace frontalier : la mise en scène de la frontière implique une certaine visibilité policière dans l'espace, une certaine gestion de la visibilité des personnes en migration dans l'espace, etc. Les représentations et les imaginaires sont donc intrinsèquement liés à la production matérielle de l'espace.

c) Espace et rapports sociaux de domination

c.1 - Une approche géographique des rapports sociaux de domination

Les rapports sociaux sont une catégorie spécifique de relations sociales, qui opèrent « sous trois formes canoniques : exploitation, domination, oppression » (Kergoat 2011, pp. 11-21). Loin de vouloir réifier des réalités sociales en analysant des catégories figées, j'envisage que les rapports sociaux se construisent dans l'interaction et en contexte, en m'inscrivant dans une approche compréhensive et constructiviste des rapports sociaux. Je considère non seulement que ces rapports ont une genèse socio-historique, mais qu'ils se (re)négocient en permanence dans l'espace. Dès lors, « mieux comprendre les rapports sociaux, leur intrication et les analyser, avoir une méthode pour les penser, c'est faire un pas vers leur possible dépassement » (Galerand et Kergoat 2013, p.123). J'analyserai ainsi la manière subtile et complexe, voire confuse, dont se construisent les rapports entre les groupes sociaux à la frontière franco-italienne.

Par ailleurs, je m'inspire des travaux qui mettent en avant leur imbrication, qualifiée également de « consubstantialité » (Kergoat 2011, pp. 11-21)) ou « d'intersectionnalité » des rapports sociaux (Crenshaw, 1991). Pour Nacira Guénif-Souilamas, « ce que la race réussit mieux que tout autre marqueur, c'est de rendre étanches, infranchissables les barrières de classe et de genre qui opèrent déjà puissamment » (Guénif-Souilamas 2006, pp. 7-38). Cette thèse est centrée en premier lieu sur l'articulation, dans les espaces touristiques frontaliers, des rapports de classe et de « race », ce dernier étant fortement imbriqué à la nationalité et au statut administratif des individus. Toutefois, je montrerai que le contrôle migratoire produit également des effets sur les groupes sociaux qui vivent et traversent l'espace frontalier en renforçant les hiérarchies sociales liées au genre, au capital culturel (Bourdieu 1979) et au capital spatial (Lévy et Lussault 2003), ou encore la validité. Dès lors, l'expérience des individus qui se trouvent dans les espaces frontaliers alpins est radicalement différenciée en fonction de la manière dont ils sont positionnés dans ces différents rapports sociaux, et leurs expériences de la domination sont souvent vécues de manière intersectionnelle. Pour Irène Pereira, la géographie permet justement de complexifier l'analyse de la consubstantialité des rapports sociaux en prenant en compte leur organisation sociale, par exemple en mettant en lumière la consubstantialité entre les rapports de racisation et les rapports sociaux capitalistes (Pereira 2015, pp. 111-121).

Bien qu'en France, la géographie radicale s'intéresse depuis peu à la manière dont l'espace peut être le support, ou même le vecteur, de rapports sociaux de domination, cette question a été abordée par la géographie radicale anglophone depuis les années 1990, nourrie par les approches marxistes, postcoloniales et subalternes. La géographie radicale pose comme postulat que l'espace est « un catalyseur [des] rapports de domination imbriqués dans la mesure où il les reflète, est construit par eux, et en même temps, les renforce » (Clerval et al. 2019, pp. 7-15). Selon une approche matérialiste, l'espace est vu à la fois comme « un instrument du pouvoir et de reproduction du pouvoir des dominant·e·s », comme « un facteur d'accumulation du capital dans le contexte capitaliste », et comme « un support de solidarité de classe et de résistance, voire d'émancipation » (Clerval et al. 2019, pp. 7-15). Toutefois, il ne s'agit pas de considérer l'espace comme doté d'un pouvoir absolu, contraignant et contrôlant totalement les corps des individus : la dimension relationnelle de l'espace implique la possibilité qu'il puisse être mobilisé par l'ensemble des individus pour *faire avec* les rapports de domination : les (re)produire, mais aussi les subvertir, voire les renverser.

Dans la mesure où les rapports sociaux se construisent de manière relationnelle, l'approche de l'espace privilégiée pour les analyser doit être une approche relationnelle de l'espace. Celle-ci a été conceptualisée par les géographes depuis les années 1970 (Massey 2005; Raffestin 2019), envisageant l'espace comme un « réseau complexe de relations qui est continuellement produit et reproduit » (Schmid 2008, p. 41). Cédric Parizot relève que la plupart des métaphores mobilisées en géographie pour décrire les formes spatiales des frontières (tels que ligne, zone, pixels, points, réseau, etc.) ont recours à des approches objectivantes de l'espace (Parizot 2021, p. 22). Or, privilégier au contraire une approche relationnelle permet de conceptualiser la

frontière comme un espace forgé par les relations entre les différents groupes sociaux. De la même manière que Zygmunt Bauman envisage les catégories de « touriste » et de « vagabond » non pas comme des catégories ontologiques mais comme des figures produites de façon dialectique par les politiques migratoires (Bauman 2011), je montrerai que la différence entre les « touristes » et les « étranger·e·s en situation irrégulière » n'a pas d'existence *a priori*, elle n'est que le fruit d'un processus constant de différenciation des voyageur·euse·s et des mobilités à la frontière. Ainsi, l'espace de la frontière n'existe que parce que les humains font exister la frontière, par leurs croyances dans des catégories sociales, par leurs pratiques de contrôle ou de distinction spatiales, par des « rites et des formes de communication symboliques » (Agier 2013, pp. 19-50), qui ré-instituent sans cesse l'expérience du même et du différent et lui donnent ainsi un effet de réel (Parizot 2021, p. 23).

c.2 – Les enjeux spécifiques de l'étude des rapports sociaux de « race » en sciences sociales

Si étudier les rapports sociaux de classe et de genre fait relativement peu l'objet de débats en France, étudier les rapports sociaux de « race »[2] semble encore relever d'une posture controversée. Le courant de la Critical Race Theory, dans les études anglophones, dénonce le biais de la « *colorblindess* » présent dans de nombreux travaux universitaires, qui ne prennent pas en compte la « race » comme facteur explicatif de situations sociales. Toutes les recherches en sociologie portant sur les questions raciales en France soulignent la difficulté d'aborder la « race » comme objet d'étude dans le contexte français, où parler de « race » est considéré comme une atteinte à l'universalisme républicain, comme l'écrit Colette Meron :

> « L'identification « ethno-raciale » par « un recours à des catégories phénotypiques stéréotypées comme « Blanc », « Noir », « Arabe ou Berbère » ou « Asiatique », d'usage courant dans les nomenclatures statistiques anglo-saxonnes, est perçue en France, notamment par les institutions, comme contradictoire avec le principe républicain d'indifférenciation et oscille entre un étiquetage vécu comme péjoratif, et une revendication identitaire » (Meron 2009, pp. 55-68).

Alors que les pouvoirs publics ont fait disparaître le mot des textes officiels, de nombreux·ses sociologues argumentent que le maintien de ce terme permet justement de déconstruire le racisme qui produit la race (Balibar 1992; É. Fassin 2019) : selon ell·eux, « proclamer qu'il n'y a « pas de races » revient à nier l'oppression subie par les personnes discriminées par le racisme, et donc à les rendre implicitement responsables de leur relégation sociale » (Tevanian 2017).

Pourtant, comme le rappellent Solène Brun et Claire Cosquet, la « race » est un objet de la sociologie depuis longtemps. En 1890, W. E. B. du Bois, considéré comme le précurseur de cette sociologie, met en évidence l'existence d'une « ligne de partage des couleurs » qu'il

[2] Sur l'usage des guillemets pour le concept de « race », voir plus bas **l'encadré 1.**

identifie comme le « problème du XX^{e} siècle » (Du Bois 1903, cité par Brun et Cosquer 2022). Mais dès cette époque, il reconnaît déjà la difficulté que pose la recherche de « différences essentielles entre les races » et le caractère insatisfaisant des définitions phénotypiques des « races ». Si « les races échappent peut-être à toute définition scientifique, [elles] n'en sont pas moins clairement repérables par l'historien et le sociologue » (Du Bois 2006 [1903]). Franz Fanon démontre dans les années 1950 que, malgré le caractère factice et construit de la « race », la domination raciale a des effets concrets dans la vie des personnes subissant le racisme (Fanon 2015 [1952], p. 187). Depuis ces travaux précurseurs et jusqu'à aujourd'hui, la « race » est envisagée en sciences sociales comme un mode de construction de l'altérité « en fonction de l'appartenance supposée à un groupe phénotypiquement ou historiquement constitué » (Collectif, Fassin, et Fassin 2009, p. 17), un rapport de pouvoir qui produit une hiérarchisation entre les groupes sociaux.

Les rapports sociaux de « race » ne concernent pas que la création de catégories phénotypiques : le racisme peut cibler des groupes culturels ou religieux, il peut également stigmatiser les habitant·e·s de certaines villes ou quartiers, comme c'est le cas en France des quartiers populaires des grandes villes (Wacquant 2007). Comme le souligne Nicolas Jounin, « dans un contexte républicain où le repérage et l'expression de la race sont officiellement proscrits, mais la nationalité est quant à elle licite et courante, tandis que l'inégalité des droits entre Français et étrangers est légalement validée (…) l'imputation d'extranéité est l'ultime manière de justifier des droits inégaux » (Jounin 2019). La « race » peut donc également se cacher derrière la catégorie « étrangers », évoquant implicitement les étranger·e·s construit·e·s comme indésirables, ou encore des catégories stéréotypées telles que « clandestins » ou « migrant·e·s », qui construisent un amalgame entre différentes populations racisées (« étrangères » et « noires », « arabes », « musulmanes » ou « roms »). Si ces bases théoriques font consensus, la manière de « mettre en mot la race » (Brun et Cosquer 2022) fait l'objet de débats.

Encadré 1 - Le choix des mots (1) : Parler de la racialisation

Comme le rappellent Solène Brun et Claire Cosquer , la « race » est « un objet politique traumatique, dont la mise en mots se fait rarement sans heurts » (Brun et Cosquer 2022, p. 9). En 1972, Colette Guillaumin justifie le fait de parler de race par le fait que, tout comme la classe et le genre, elle a des effets matériels dans la société (Guillaumin 2002 [1972]). Pour Éric Fassin, il est clair que « lorsque, dans le monde universitaire, on parle aujourd'hui de race, [...] c'est pour nommer une pratique de pouvoir : la racialisation » (Fassin 2019). Pap N'Diaye et Danièle Kergoat préfèrent utiliser le mot « race » entre guillemets, pour « différencier son usage catégoriel de son usage objectivant » (Ndiaye 2009, p. 43) et en raison de « la charge sociale et historique du mot race » (Kergoat 2011, p. 11). Convaincue par leurs arguments, je choisis à leur suite d'évoquer la catégorie « race » entre guillemets, ainsi que les catégories raciales (telles que « blanc·he », « noir·e »), pour rappeler qu'elles n'ont rien d'objectif et que leurs contours sont mouvants. En revanche, j'utilise les mots *racial* et *racialisation* sans guillemets car la dimension processuelle transparaît plus clairement (racial désignant quelque chose qui est relatif à un rapport de racialisation).

Je distingue les termes « racialisation » et « racisation ». Le terme racisation désigne, dans les travaux de Colette Guillaumin, l'assignation à un statut minoritaire : les personnes « racisées » sont ainsi les personnes minorisées par le racisme (Guillaumin 2002). Pour Sarah Mazouz, la racialisation est le processus plus général de construction d'inégalités raciales dans la société : en ce sens, les personnes « blanches » sont « racialisées mais pas racisées » (Mazouz 2020, p. 49). Bien que les auteur·ice·s ne fassent pas toujours la distinction entre ces deux termes, il me paraît heuristique la faire dans cette thèse.

Des débats tournent également autour de la pertinence d'utiliser le concept d'« ethnicité » plutôt que celui de « race ». Stephen Cornell et Douglas Hartmann identifient plusieurs différences entre ces deux termes : d'abord, le terme de « race » renvoie au domaine biologique, alors que « ethnicité » relèverait du domaine culturel ; ensuite, la « race » serait une assignation extérieure, alors que l' « ethnicité » serait une auto-identification ; troisièmement, la « race » serait péjorative alors que l' « ethnicité » serait « méliorative » ; et enfin, alors que la première est fondamentalement liée à des formes de hiérarchisation de la société, ce n'est pas forcément le cas de la seconde (Cornell et Hartmann 2006, pp. 61-63). De nombreux·se·s chercheur·euse·s parlent, pour éviter tout ambiguïté, de discriminations à caractère « ethno-racial » (je reprends ce terme entre guillemets, tel qu'il figure dans la littérature).

À la lecture des différents travaux en sociologie de la « race », j'identifie deux points de tension majeurs qui caractérisent la difficulté d'étudier cet objet par les sciences sociales. Le premier point de tension est le paradoxe entre une revendication de la nécessité d'utiliser le concept de « race » pour appréhender les processus de racialisation et déconstruire le racisme, et la crainte qu'utiliser ce concept entraîne le risque d'en faire une grille de lecture essentialiste de la société en réifiant les catégories ainsi créées. Comme le note Bénédicte Michalon et Tristan Burslé, « les assignation catégorielles et les stéréotypes ethnicisés, racialisés, genrés ou même religieux, justifi[e]nt que certaines personnes soient *in fine* considérées comme plus faciles à contrôler que d'autres, sous-tendent des économies interactionnelles complexes et des manières d'agir différenciées » (Michalon et Bruslé 2016, pp. 9-19).

Le deuxième point de tension majeur dans les travaux sur la « race » réside dans la contradiction entre, d'une part, le sentiment d'évidence empirique qui permet aux individus d'identifier les

« attributs physiques et symboliques » qui révèlent ce rapport de pouvoir (Macé 2006), et la prise en compte du caractère construit et stéréotypique de ces perceptions. Comme le relève Pap N'Diaye, « pour la plupart des Noirs, la question de la couleur de la peau est socialement significative et généralement incontournable dans leur vie quotidienne » (Ndiaye 2009, p. 61) ; dès lors, le fait de ne pas « voir », ou ne pas reconnaître que « la couleur de peau forme un marqueur social » relève d'une naïveté révélatrice d'une place dominante dans l'ordre racial : le privilège de la blanchité (Lavanchy 2020, p. 95). Et pourtant, comme l'écrit justement Muriel Monnard : « affirmer que l'on peut « voir » le genre ou la « race » et les utiliser comme des variables ou des catégories descriptives (…) pose problème » (Monnard 2017, p. 133). Damian Trawalé explique en effet que les désignations « Noir·e » ou « Blanc·he » sont avant tout le reflet contemporain de la période coloniale et esclavagiste européenne, et qu'elles « ne sont pas des catégories naturelles de perception. Sans nier la matérialité des différences de degrés de pigmentation de peaux, leur organisation dans une logique binaire de perception - Blanc·he·s, Non-blanc·he·s - n'a rien d'inéluctable » (Trawalé 2019) .

En fin de compte, parce que la « race » est un objet encore très peu abordé en géographie en France, il me semble important d'en faire un angle d'analyse de l'espace de la zone-frontière franco-italienne. J'aborde la « race » dans une perspective constructiviste, dynamique et processuelle, portant mon regard sur les processus de racialisation (processus de formation de frontières entre des groupes construits comme racialement différents) et de racisation (hiérarchisation entre ces groupes). Tout comme Sarah Mazouz, je considère que « déconstruire et critiquer l'assignation raciale impose d'utiliser les catégories raciales tout en les rejetant » (Mazouz 2008, p. 91) : pour faire face à ce paradoxe, j'adopte la position de Pap N'Diaye, qu'il nomme « pragmatique de la race » (Ndiaye 2009, p. 42) pour comprendre les processus de racialisation dans des contextes précis et souligner les discriminations (Ndiaye 2009, p. 143). Je souscris également à la remarque d'Howard Winant selon qui :

> « La race est un objet fondamentalement instable : le nombre et le type de groupes considérés comme racialement distincts sont variables localement et historiquement, la manière dont ces groupes sont racialisés évolue, et les interprétations attachées à l'identité raciale, les inégalités raciales, les politiques raciales et la culture raciale sont sujettes à un niveau phénoménal de débat et d'incertitude » (Winant 2004, p. 189).

Néanmoins, c'est cet aspect fondamentalement instable qui rend les rapports sociaux de « race » passionnants à examiner, car leur étude fait apparaître de manière particulièrement claire le caractère arbitraire des différenciations sur lesquelles s'effectuent la catégorisation et la hiérarchisation entre les individus qui fondent les rapports de domination.

1.2 – Espace et violence

La violence est une des formes principales par lesquelles s'exercent les rapports sociaux de domination. En cherchant à poser un regard géographique sur les rapports de domination, j'ai

été amenée à explorer la manière dont la relation entre espace et violence est conceptualisée en géographie. Cette question, bien qu'encore sous-théorisée, suscite un intérêt croissant, poussant certain·e·s chercheur·euse·s à considérer qu'un « tournant spatial » s'est opéré dans la recherche sur la question de la violence (Allaverdian, Fauveaud, et Tulumello 2023). Pendant longtemps, la géographie s'est intéressée au rôle joué par l'espace dans les stratégies militaires (Lacoste 2014) et à la relation entre espace et pouvoir (Raffestin 2019) sans pour autant formuler une véritable théorie de la violence, définie simplement par Claude Raffestin comme « une forme extrême et brutale du pouvoir » (Raffestin 2019, p. 156).

Les études sur les dimensions spatiale de la violence s'appuient majoritairement sur la conceptualisation de la violence proposée par Johan Galtung, qui, dans son article fondateur, définit la violence comme ce qui « [influence] les êtres humains (…) de telle sorte que leurs réalisations somatiques et mentales sont en-dessous de leur réalisation potentielle »[3] (Galtung 1969, pp. 167-191). Il montre que la violence peut prendre de multiples formes en distinguant notamment : la violence physique et la violence psychologique ; la violence directe et la violence indirecte ; la violence commise par un sujet et la violence structurelle ; la violence manifeste et la violence latente. Ces distinctions nous serons essentielles pour caractériser les diverses formes de violences qui sont à l'œuvre à la frontière franco-italienne. La notion de violence structurelle permet de déconstruire l'idée que la violence serait nécessairement un acte intentionnel commis par un sujet, et montre que la violence peut être intégrée à l'ordre social : si les ressources sont monopolisées par un groupe ou par une classe, la violence est présente dans la société. Une des variations du concept de « violence structurelle » est celui de « violence systémique », qui désigne les « préjudices subis par les personnes du fait de la structure sociale et des institutions qui la soutiennent et la reproduisent (…) empêch[ant] les victimes de satisfaire leurs besoins essentiels »[4] (Ruggiero 2019). Cette violence est produite par un ensemble de dispositifs sociaux, économiques, politiques et institutionnels, présentés « comme des résultats inéluctables des interactions humaines et des processus historiques »[5] (Ruggiero 2019). La littérature sur les violences sexistes et sexuelles a également mis en avant la notion de « *continuum* de violence » (Gayet-Viaud 2021; Kelly 2019) pour montrer que ces multiples dimensions de la violence, même si elles sont produites par des acteur·ice·s différent·e·s, sont vécues par les personnes qui les subissent comme étant reliées entre elles.

[3] Citation originale : "*Violence is present when human beings are being influenced so that their actual somatic and mental realizations are below their potential realization"* (Galtung 1969).

[4] Citation originale : "*Systemic violence refers to the harm people suffer from the social structure and the institutions sustaining and reproducing it. This type of violence prevents its victims from satisfying their basic needs, and is an avoidable impairment of the fundamental means necessary for human existence*." (Ruggiero 2019).

[5] Citation originale : "*Social, political and systemic political arrangements (...) are presented as ineluctable outcomes of human interactions and historical processes (...)"* (Ruggiero 2019).

La littérature accorde également une large attention aux manifestations spatiales de la « violence symbolique », telle que définie par Pierre Bourdieu. Celle-ci a comme caractéristique principale qu'elle « naturalise l'ordre social », faisant passer un ordre des choses engendré par les groupes dominants comme allant de soi, évident et nécessaire. La violence symbolique a également pour spécificité de « s'inscrire durablement dans les corps des dominés, sous la forme de schèmes de perception et de dispositions » (Bourdieu 1997, p. 245, cité par Landry 2006) : elle implique la reconnaissance, par les dominé·e·s, de l'ordre dominant comme naturel, et une soumission qui passe par une incorporation des normes dominantes. Les théories bourdieusiennes permettent également d'insister sur la place centrale du corps comme lieu d'expérience et de (re)production de la violence, une approche qui a également été beaucoup travaillée par les géographies féministes (voir par exemple : Pain 1991).

Pour analyser les relations entre espace et violence, cette dernière a tantôt été comprise comme un processus ou un acte dont l'espace serait le « contenant », tantôt comme une propriété intrinsèque de l'espace (ce que certain·e·s auteur·ice·s ont nommé la « violence de l'espace » ou la « violence spatiale », voir : Forde 2022; Shaw 2019). Si Céline Allaverdian, Gabriel Fauveaud, et Simone Tulumello nous mettent en garde contre le risque de considérer que l'espace ou certains lieux seraient en eux-mêmes porteurs de violence, ces notions nous aident à voir que l'espace peut être organisé de manière délibérée ou structurelle pour maintenir un ordre social violent, pour perpétuer les inégalités sociales ou pour exclure physiquement des groupes sociaux (Allaverdian, Fauveaud, et Tulumello 2023). Ainsi, des architectes se sont intéressé·e·s à la manière dont, dans des contextes de guerre ou de répression policière, l'architecture peut être « *weaponized* », c'est-à-dire transformée en arme contre des groupes sociaux spécifiques (Lambert 2013). L'approche de la violence par l'espace nous encourage par ailleurs à aller à l'encontre de l'opposition traditionnelle entre violence directe et indirecte, violence physique et violence structurelle. En effet, pour Simon Springer, « même les expressions de violence les plus localisées sont médiées et intégrées dans un assemblage spatial plus large »[6] (Springer 2016, p. 1-3).

D'autres travaux ont mis en avant la notion de « violence environnementale » (Peluso et Watts 2001), qui façonnent les espaces ruraux, notamment à travers l'accaparement des terres, l'extraction et l'exploitation des ressources, ou encore l'exposition à la pollution de certains groupes sociaux. Dans son étude sur la production de la famine au Nigeria, Michael Watts évoque une « violence silencieuse » (*silent violence*) pour caractériser « la relation structurelle entre la famine et l'économie politique du colonialisme » (Watts 2013 [1983]). Nancy Peluso et Michael Watts proposent également la notion de « violence verte » (*green violence*) pour décrire les « environnements violents » (*violent environments*) (Peluso 2001). Rob Nixon parle,

[6] Citation originale : "*Even the most seemingly place-bound expressions of violence are mediated through and integrated within the wider assemblage of space*" (Springer 2016, p. 1-3).

quant à lui, de « violence lente » (*slow violence*, Nixon 2011) pour analyser la pollution et la destruction de l'environnement comme des violences structurelles. Celle-ci « fonctionn[e] de façon graduelle et discrète [et] repos[e] sur des formes de destruction à retardement qui sont dispersées dans le temps et dans l'espace » (Nixon 2011), de sorte qu'elle est rarement perçue comme de la violence. Dès lors, étudier les liens entre violence et environnement soulève également la question de la visibilité de la violence.

La notion de « violence infrastructurelle » permet quant à elle d'examiner la manière dont la violence structurelle « circule [aussi] à travers des formes infrastructurelles matérielles » dans l'espace urbain (Rodgers et O'Neill 2012, p. 405). Les apports de la géopolitique matérialiste nous aident également à penser cette dimension de la violence, en montrant que la souveraineté ne s'affirme pas que par la forme territoriale, mais bien par le contrôle de l'espace dans ses trois dimensions et à travers ses différentes composantes matérielles : bâties, urbanisées, architecturées, réticulaires, informatiques, environnementales (Billé *et al.* 2020).

Enfin, les approches critiques de la relation entre espace et violence s'intéressent au potentiel transformatif de l'espace pour sortir de la violence en se rapprochant du champ des géographies critiques de la paix (Forde 2022). Dans ce cadre, elles envisagent la justice spatiale (Soja 2010) et la justice environnementale (Mohai, Pellow et Roberts 2009) comme horizons théoriques et politiques. Les études dans le champ de la justice environnementale soulèvent la nécessité d'une redistribution équitable des biens et des ressources, et questionnent les processus sociaux qui sous-tendent les inégalités d'accès à ceux-ci (Coolsaet 2020; Schlosberg 2007). Elles soulignent que l'absence de reconnaissance (matérialisée par l'absence de droits, les discriminations, l'exclusion de la participation à la vie politique et sociale), est à la source des injustices environnementales.

Toutes ces approches nourrissent considérablement la manière dont je théorise, dans cette thèse, la relation entre espace et violence à la frontière franco-italienne, tout en interrogeant le rôle central de l'espace dans l'émergence de possibilités de résistance, de subversion et de transformation des rapports sociaux de domination.

1.3 – Le choix d'une approche géo-historique pour aborder les relations entre espace et violence aux frontières

La production spatiale des rapports de domination, et plus encore la mise en œuvre de violences spatiales ou environnementales, sont des processus qui ont une forte dimension temporelle : la constitution des groupes sociaux se fait de manière relationnelle et évolutive dans le temps aussi bien que dans l'espace, et les effets de la violence spatiale sont échelonnés dans le temps, ce qui les rend difficiles à appréhender si l'on ne prend en compte qu'une période réduite. Des sociologiques comme Danièle Kergoat soulignent en effet « l'impératif d'historicité » dans l'étude des rapports sociaux pour mettre en lumière leur construction socio-historique (Kergoat 2011). L'étude des frontières au prisme des rapports de domination met également en avant

cette nécessité : la frontière peut ainsi être définie comme « un espace-temps opérateur de différenciation » (Amilhat Szary 2020). Dès lors, il m'a semblé pertinent pour cette thèse de mobiliser une approche géo-historique qui me permette de saisir la double dimension temporelle et spatiale de mon objet de recherche. L'intérêt de l'approche historique m'est apparu d'autant plus évident qu'elle est très souvent mobilisée pour étudier les deux objets que sont le tourisme (voir Debarbieux, 1995 ; Boyer, 1999) et les frontières.

L'approche historique a marqué les débuts de la géographie française, à une époque où Elisée Reclus écrivait : « La géographie n'est autre chose que l'histoire dans l'espace, de même que l'histoire est la géographie dans le temps » (Reclus 2005 [1905-1908]). Cette approche a été progressivement abandonnée et se trouve aujourd'hui rare, les deux disciplines étant marquées par une forte dissociation dans le monde académique. Néanmoins, le champ de la géographie historique a toujours persisté en France. Ce courant « étudie les différentes formes de peuplement et d'occupation de l'espace et leur évolution chronologique, et analyse la manière dont les forces sociales organisent cet espace et s'y manifestent sur l'environnement préexistant : son véritable but est ainsi de (…) déterminer les facteurs de stabilité et de changement de cette organisation » (Saudan 2002, pp. 13-25). Selon Marie Saudan, la géographie historique française s'est initialement intéressée aux frontières montrant les variations temporelles dans le concept et la réalité de celles-ci, car leur tracé et leur construction interrogent la temporalité de la formation des territoires (on peut citer notamment les travaux pionniers de Jacques Ancel, voir : Ancel 1938). Ensuite, la géographie historique s'est progressivement intéressée à l'espace (Braudel 1990) et au paysage (Pitte 2012).

Plus récemment, Christian Grataloup a proposé une « géohistoire de la mondialisation », opérant ainsi une rupture avec l'approche classique de géographie historique (Jacob-Rousseau 2009). Grataloup définit la géohistoire comme « la démarche intellectuelle consistant à mettre en interaction constante l'espace et le temps des sociétés » (Grataloup 2010). Il affirme que « les divers processus historiques sont difficilement compréhensibles s'ils ne sont pas localisés ; réciproquement, les localisations des sociétés résultant de ces processus historiques. (…) De ce fait, l'histoire [de toute société] est située spatialement. Comme sa territorialité est datée, placée dans une dynamique plus globale » (Grataloup 2010). Grataloup montre que cette approche est particulièrement propice à l'étude des « systèmes-mondes » théorisés par Wallerstein (Wallerstein 2009). En effet, les approches géo-historiques sont régulièrement mobilisées (sans être forcément désignées comme telles) par les travaux qui se situent dans le sillage du matérialisme historique marxiste. L'analyse spatio-temporelle des processus socio-économiques à l'échelle mondiale, qualifiée de « matérialisme historico-géographique » par David Harvey, permet d'analyser la manière dont le capital se reconfigure à la fois dans le temps et dans l'espace (Harvey 2005). On peut noter, à la suite de Grataloup, que la géohistoire ne se réduit pas à une « variante de l'histoire dite globale » (Grataloup 2010) car elle ne se contente pas de décrire des phénomènes globaux mais réfléchit à l'articulation des événements historiques et géographiques à partir de la notion d'échelle.

L'histoire a, de son côté, été marquée par le « tournant spatial » qu'ont connu toutes les sciences sociales à partir des années 1990 (Kümin et Usborne 2013). Cela a notamment été le cas dans le champ de l'histoire environnementale, une discipline qui a émergé dans les années 1990 aux États-Unis et a connu par la suite un grand succès international (notamment en Italie, dans une moindre mesure en France) (Locher et Quenet 2009). La majorité des travaux en histoire environnementale marquent un « retour à l'histoire de la longue durée », après une phase d'abandon de celle-ci au profit de la « micro-histoire » dans les années 1970 (Armitage, Guldi, et Baudry 2015). À la frontière franco-italienne, l'histoire environnementale inspire la démarche de Caterina Franco, qui, dans sa thèse sur l'urbanisme des stations de ski en France et en Italie, propose d'utiliser « l'histoire comme méthode », permettant d'appréhender « le territoire comme espace-temps » (Franco 2019, p. 89).

L'importance donnée aujourd'hui à l'approche par la temporalité longue dans le champ des études critiques et décoloniales m'a également convaincue de l'intérêt d'employer une démarche géo-historique pour étudier la production spatiale de rapports de domination à la frontière franco-italienne. Les critiques en provenance du Sud Global ont transformé le champ de l'histoire environnementale, en proposant une approche critique du terme de « Nature » (voir : Cronon 1996; Harvey 1996; N. Smith 1991). À partir des années 1990, l'histoire environnementale est devenue un champ privilégié d'étude des phénomènes d'impérialisme et de colonisation (voir notamment : Anker 2002; Grove 2010; MacKenzie 1988), et elle s'est intéressée plus récemment à l'environnement urbain (Locher et Quenet 2009).

D'autre part, le cadre d'analyse de « l'impérialisme des frontières » proposé par Harsha Walia et dont je m'inspire[7], s'ancre dans une généalogie critique des frontières comme instrument du processus colonial (Walia 2014). Retracer l'évolution spatio-temporelle permet ainsi de formuler une analyse décoloniale des frontières. Des travaux récents sur des frontières africaines (voir entre autres : Gagnol 2022; C. Lefebvre 2015; Ould Moctar 2020) mobilisent la comparaison historique entre la période contemporaine et le passé colonial pour interroger la colonialité des frontières actuelles. Martin Lemberg-Pedersen appelle quant à lui à une « ré-historicisation matérialiste » (*materialist rehistoricization*) des politiques migratoires actuelles pour appréhender la « matrice de pouvoir coloniale » de la migration forcée en Méditerranée et de la capture et mise en esclavage des migrant·e·s africain·e·s (Lemberg-Pedersen 2019).

Enfin, la méthode de l'architecture forensique, que je mobilise dans cette thèse, consiste également à travailler sur les « différentes échelles (…), différentes durées et différentes vitesses » (Weizman 2021, p. 131) à travers lesquelles se déploie la violence, invitant à s'intéresser à la longue durée. S'inspirant du lien établi par l'historien Marc Bloch entre « macro

[7] Voir plus bas : **2.2 – Frontières, extractivisme et colonialité.**

et micro histoire », Eyal Weizman considère que « les échelles et vitesses distinctes de la violence sont interdépendantes et mutuellement convertibles » (Weizman 2021, p. 131).

En ce qui concerne les travaux historiques sur la frontière franco-italienne, les actes du colloque « Fixer et franchir la frontière » (Kinossian 2015) ont rassemblé de nombreuses contributions importantes sur la frontière franco-italienne maralpine pour la période s'étendant du XVII^{e} au XX^{e} siècle, ainsi que le dossier « Terres et gens de frontières : Le cas exemplaire des migrations dans l'espace frontalier des Alpes du Sud, XIX^{e} et XX^{e} siècle », coordonné par Yvan Gastaut et publié dans la revue *Migrations Société* en 2012. Bien que de nombreux·ses historien·ne·s se soient intéressé·e·s au tracé et au contrôle de la frontière franco-italienne (voir entre autres : Gastaut 1996; Gili 2012; Granet-Abisset 2012; Hanus 2012, 2019; Kronenberger 2016; Proglio 2021; Ramella 2016; Rinauro 2012; Siestrunck 2013; Tombaccini-Villefranque 1999), je n'ai pas trouvé d'ouvrage de référence proposant une analyse générale de l'évolution du contrôle à la frontière ainsi que des migrations sur la longue durée. Par ailleurs, les approches historiques du tourisme et de la frontière sur mon terrain d'étude s'intéressent très peu à la production des rapports de domination sur le temps long : c'est l'éclairage que je propose d'apporter, avec cette thèse, à l'histoire de la frontière franco-italienne. L'approche géo-historique permet de comprendre que le dispositif de contrôle de la frontière s'est construit dans le temps long, de sorte à permettre la circulation d'étranger·e·s « touristes » tout en triant la main-d'œuvre et arrêtant les étranger·e·s « indésirables ». Elle éclaire également le fait que les catégories de « touriste » et d' « étranger·e en situation irrégulière » sont des constructions sociales qui ont été (re)produites à travers les différentes époques, évoluant jusqu'à leur forme actuelle.

2) Une approche critique des frontières et des migrations internationales

2.1 – La frontière comme lieu de violence

a) De la limite de l'État-nation au processus de frontiérisation

Maintenant que j'ai présenté les différentes approches de l'espace qui sont mobilisées dans cette thèse, je vais exposer un état de la littérature existante sur les frontières et les migrations, en situant cette recherche au sein de ce champ d'études.

Pendant longtemps, la géographie francophone s'est plutôt intéressée aux frontières comme des lieux importants de la construction politique des États-nations. Les géographes se sont également intéressé·e·s aux régions frontalières comme des interfaces commerciales, des nœuds d'infrastructures logistiques au sein de réseaux de transport de marchandises : la frontière est alors conçue comme une ressource économique (Amilhat Szary 2015), où le différentiel instauré entre les deux territoires que la frontière sépare crée de la valeur marchande, appropriée par différent·e·s acteur·ice·s. Avec la mise en place de l'espace Schengen, la

thématique de la coopération transfrontalière a également intéressé de nombreuses recherches sur les frontières européennes.

Le champ des *new border studies,* né dans les années 1990, s'intéresse avant tout à la frontière comme un processus de différenciation des territoires, des humains et des mobilités, parfois qualifié de frontiérisation (*bordering*), en liant les dimensions matérielles et symboliques des frontières contemporaines (Houtum et Naerssen 2002). Ces travaux mettent également l'accent, dans une perspective matérialiste, sur les architectures de contrôle et le « *border work »* (Casella Colombeau 2010), le travail de contrôle des populations et des déplacements, qui est effectué par différent·e·s acteur·ice·s : politiques et policier·e·s en premier lieu, mais aussi élu·e·s locaux, habitant·e·s des villes et villages frontaliers, transporteur·euse·s. Face à la politisation croissante de la question de l'immigration dans la plupart des États occidentaux, et au choix des frontières des territoires nationaux comme lieu d'une mise en scène du contrôle migratoire, il existe depuis les années 2000 une abondance de travaux qui s'intéressent à la frontière dans une perspective critique, comme l'espace produit par la mise en œuvre de ce contrôle migratoire.

En m'ancrant dans ce champ foisonnant des *new border studies*, j'appréhende ainsi les frontières avec une double approche de géographie politique et sociale. La frontière est à la fois un des lieux d'incarnation privilégiés du pouvoir souverain, tout autant qu'un *travail de mise en ordre* du monde à travers le contrôle des déplacements et des populations ; elle est l'acte de façonner l'espace symbolique et matériel sous une forme hiérarchique. Ces deux dimensions, politiques et sociales, sont intimement liées : la frontière, en tant que limite physique matérialisant l'intérieur et l'extérieur des États-nations, et comme lieu d'expression privilégié du pouvoir souverain, exacerbe la (re)production spatiale de rapports économiques et sociaux de domination.

Dans la continuité de l'affirmation d'Étienne Balibar selon laquelle au XXI^{e} siècle « les frontières sont partout » (Balibar 2022 [2001]), de nombreux travaux ont montré qu'à l'époque contemporaine, les dispositifs sociaux et spatiaux de fabrique de l'altérité, de définition de la nation, et de contrôle migratoire, ne se limitent pas aux frontières des États-nations mais peuvent être localisés en tous points de l'espace mondialisé (voir entre autres : Escallier 2006; Amilhat Szary et Giraut 2015). Cependant, à la suite d'Harsha Walia, il me semble que les espaces où sont localisées les frontières-limites du territoire national sont des lieux de « convergence critique où se concentrent les phénomènes de déplacement colonial, de travail forcé, de circulation du capital, et de sécurisation de la frontière, articulés ensemble dans le cadre général de l'impérialisme de frontières » (Walia 2014, pp. 3-20). Comme le montre Paolo Cuttitta, les frontières nationales sont des lieux présentant un « haut degré de frontiérisation » : elles demeurent des lieux d'affirmation du pouvoir souverain et de multiplication des dispositifs de contrôle migratoire (Cuttitta 2014). La frontière franco-italienne présente ainsi l'intérêt particulier d'être un lieu privilégié du contrôle des individus et des mobilités, et un espace de

concentration exceptionnelle des manifestations du processus de frontiérisation européen, et d'exacerbations de ses effets socio-spatiaux.

b) La frontière comme incarnation du pouvoir souverain

« Toutes les frontières sont des actes de violence d'État inscrits dans le paysage »[8]. Par cette phrase, Mike Davis et Alessandra Moctozuma (cités par Walia 2014, p. 7) mettent en évidence que les frontières prennent forme *dans* et *par* l'espace, tout en soulignant le lien intrinsèque qui lie la formation des frontières à la violence. Cette violence est en premier lieu liée au rôle central des frontières dans l'incarnation du pouvoir souverain. En effet, depuis le traité de Westphalie en 1648, les frontières délimitent le territoire jusqu'où s'étend la souveraineté de l'État. Avec la montée en puissance de l'idée de « nation » au cours du XVIII^{e} siècle, elles matérialisent la correspondance établie entre État, nation et territoire. La présence d'une frontière dans les marges du territoire national matérialise le pouvoir souverain de définir la nation et les individus qui la composent, ainsi que d'autoriser ou non les êtres définis comme étranger·e·s à entrer et circuler sur « son » territoire. Comme l'a montré Giorgio Agamben, les frontières incarnent la violence intrinsèquement liée au pouvoir souverain : celle de laisser des êtres hors du champ politique, leur refusant le droit de participer à la vie politique ou tout simplement de vivre dans un espace (Agamben 1997).

La représentation classique de la frontière comme limite du territoire national est la ligne tracée sur une carte. Mais depuis une vingtaine d'années, les *border studies* montrent que la frontière s'étend bien au-delà d'une ligne abstraite. Plusieurs auteur·ice·s l'appréhendent comme un ensemble de points de contrôle qui se déploient dans un espace étendu (Amilhat-Szary 2020). Ces points ou lieux de contrôle s'incarnent dans des architectures de contrainte (barbelés, murs, bornes, postes-frontières, *check-points*, etc.), de surveillance (prise d'empreinte, surveillance aérienne, terrestre et sous-marine) et de répression (centres de rétention, déportations, camps). En effet, la matérialisation principale des frontières comme limite du pouvoir souverain est la présence de forces de l'ordre chargées de les « garder ». Ces corps policiers ou militaires ont ainsi une fonction symbolique d'incarnation physique du monopole de la violence légitime de l'État. Ils ne sont pas placés au hasard, mais sur les axes stratégiques où s'effectuent les passages d'un territoire à un autre. Par ailleurs, de plus en plus, les architectures de contrôle peuvent être mobiles : ce sont alors les pratiques de contrôles mobiles des gardes-frontières, ou encore des technologies de surveillance mobile (drones, caméras, etc.) qui servent à repérer les étranger·e·s « indésirables » que l'État cherche à arrêter aux frontières de son territoire.

L'espace dans lequel se déploie ces contrôles a plusieurs dimensions. Il prend d'abord la forme d'une étendue. De nombreux·se·s auteur·ice·s appréhendent ainsi la frontière comme une « zone », ou une « frontière épaisse » avec de multiples couches de contrôle (Agier 2013, pp. 59-60). Dans cette conception, la « zone-frontière » est un espace aux limites floues où

[8] Citation originale : "*All borders are acts of state violence inscribed in landscape* » (Walia 2013).

s'effectuent les contrôles et où leurs effets se font ressentir : à la frontière franco-italienne, les accords de Schengen ont ainsi défini une « zone Schengen » de 20 kilomètres en-deçà de la ligne-frontière où des contrôles d'identité aléatoires peuvent être effectués sans contrainte. La majorité des travaux tend cependant à oublier que la frontière opère en réalité dans un espace en trois dimensions. Comme le remarquent Frank Billé *et al.,* « les murs projettent une vision du monde qui est résolument horizontale. Ainsi, ils sont très inefficaces en tant que barrières au mouvement : les gens les contournent, passent par-dessus, par-dessous » (Billé 2020, pp. 1-36). De plus en plus de dispositifs technologiques verticaux, souterrains, aériens sont en effet utilisés pour contrôler le mouvement des personnes et bloquer les mobilités indésirables. À la frontière franco-italienne, je montrerai que la prise en compte du milieu montagneux, avec de conditions topographiques spécifiques, mais aussi constitué d'architectures et de formes d'urbanisation spécifiques aux villes frontalières touristiques, est essentielle pour saisir la manière dont la frontière se déploie dans l'espace.

c) La frontière comme outil global de contrôle des mobilités

Les frontières ont également pour fonction de trier les flux et les individus, définissant ceux à laisser circuler et ceux à bloquer. Dans cette conception, la frontière apparaît ainsi comme dissociée de l'État : elle devient un outil global de gouvernement des mobilités. Les frontières produisent dès lors une seconde violence : celle d'autoriser certains individus à circuler et d'en bloquer d'autres. Les espaces de frontière sont ainsi caractérisés par une profonde ambiguïté : ils sont à la fois marqués par la présence de barrières, de postes de contrôle ou de murs, empêchant les êtres de passer, et, en même temps, ce sont des zones traversées, des lieux d'échange, de commerce et de passage. Les espaces touristiques frontaliers, tels que ceux de la frontière franco-italienne, mettent particulièrement en évidence le fait que le rôle de la frontière n'est pas de bloquer systématiquement, mais plutôt de gérer la mobilité entre deux territoires, pour la favoriser ou la contraindre. La frontière agit donc comme un filtre ou un dispositif de tri des mobilités selon des critères qui évoluent en permanence. Pour cette raison, Sandro Mezzadra et Brett Neilson considèrent que les frontières contemporaines ne peuvent pas être réduites à leur rôle d'exclusion : elles produisent plutôt « l'inclusion différentielle » des flux, individus, et groupes sociaux (Mezzadra et Neilson 2013). La violence des frontières, dès lors, ne réside pas que dans leur capacité à exclure, mais bien dans leur capacité à sélectionner les mobilités légitimes et créer des mobilités illégitimes, en fonction du contexte social, politique et économique.

Les frontières, en tant qu'instrument de police globale des mobilités, prennent également des formes multiples. Plusieurs auteur·ice·s les analysent comme des « pixels », des « archipels », un « réseau » (Amilhat Szary 2015; Bigo 2014), ou encore des « membranes » (Baubök 2015). Elles prennent également la forme de « frontières mobiles » ou « itinérantes » (Amilhat Szary et Giraut 2015), voire de « traces » (Green 2018). Sur le plan matériel, elles se traduisent par les différentes architectures qui permettent le contrôle et la sélection des voyageur·euse·s dans

les gares, ports et aéroports internationaux (guichets, poste de police, démarcations entre les différentes files d'attentes, barrières, portiques automatisés). Elles s'incarnent également dans des technologies d'identification (passeports biométriques, prise d'empreintes digitales, bases de données interopérables, reconnaissance faciale).

Par le concept de « frontiérités » (*borderities*), Anne-Laure Amilhat Szary et Frédéric Giraut (2015) expliquent que les contrôles aux frontières sont de plus en plus ciblés et individualisés, produisant une multiplication des expériences de traversée des frontières. Je montrerai que, à la frontière franco-italienne, les pratiques policières ont évolué progressivement vers une forme de plus en plus ciblée de sorte à permettre la libre-circulation des groupes « légitimes » tout en maximisant leur efficacité dans le blocage des « indésirables ». Ainsi, la frontière s'incarne dans les corps en mouvement : ceux des gardes-frontières adoptant des pratiques mobiles de contrôle, mais également ceux des personnes ciblées par les contrôles, dont les corps sont de plus en plus tracés par des dispositifs technologiques, emportant ainsi partout avec elles la trace de leur indésirabilité.

d) Les frontières comme « espaces hostiles »

Les frontières européennes, depuis les années 1990, se sont transformées en des lieux mortifères, où l'on compte plus de 60 620 personnes migration supposées mortes ou disparues depuis 1993 selon la base de données UNITED[9]. Plusieurs auteur·ice·s estiment que les technologies militaires et le niveau de violence déployé à l'encontre des personnes en migration permettent de parler d'une guerre menée par l'Union Européenne contre les migrant·e·s venues du « Sud Global » (Migreurop 2006), ou décrivent la mise en place d'architectures violentes de différenciation des mobilités entre pays du « Nord Global » et du « Sud Global » à travers la notion d' « apartheid global » (Besteman 2019).

Or, le rôle de l'espace est central dans la mise en œuvre de la violence politique aux frontières. S'inspirant du concept de biopolitique proposé par Foucault (1978), beaucoup d'études sur les frontières analysent celles-ci comme une incarnation de la dimension spatiale du biopouvoir (Springer 2016). Ainsi, Achille Mbembe considère que le racisme constitue l'exercice de la souveraineté comme « le droit de tuer », la « condition d'acceptabilité de la mise à mort » (2006, pp. 29-60) : les frontières européennes sont le lieu d'une « nécropolitique », une politique de la mort racialisée (Mbembe 2006, pp. 29-60).

Les éléments naturels sont régulièrement instrumentalisés par les politiques migratoires qui utilisent leur « géopouvoir » à des fins de dissuasion (Heller et Del Biaggio 2017). L'espace est ainsi utilisé comme un vecteur de violences multiples, à la fois physiques, symboliques et psychologiques, à l'encontre des personnes en migration illégalisées. Cette ingénierie politique de la violence d'État a une généalogie historique : Grégoire Chamayou évoque le rapport de

[9] Source : https://unitedagainstrefugeedeaths.eu, consulté le 19/02/2025.

l'ingénieur états-unien John W. Clark paru en 1964, intitulé « méthodologies de l'environnement hostile », avec pour objectif de permettre à l'armée américaine d'intervenir sans danger dans des milieux inhospitaliers (Chamayou 2013, p. 35). Ces stratégies militaires ont également été appliquées aux frontières à partir des années 1990. Au début des années 2000, des chercheur·euse·s ont décrit le phénomène de « *weaponization* » (c'est-à-dire la transformation d'un environnement en arme) du désert à la frontière entre les États-Unis et le Mexique sous l'effet des politiques de contrôle migratoire états-uniennes (G. A. Boyce, Chambers, et Launius 2019). D'autres chercheur·euse·s ont identifié des mécanismes similaires dans d'autres espaces, avec une transformation de la mer Méditerranée en élément hostile (Heller et Pezzani 2011), mais aussi de la forêt dans les Balkans (Hameršak et Pleše 2021), du désert du Sahara (Ahmet Tchilouta 2023), de la rivière Evros à la frontière gréco-turque (Duncan et Levidis 2020), des dunes de sable à Calais (Hicks et Mallet 2019). Depuis 2015, la re-frontiérisation des Alpes a également entraîné une « *weaponization* »[10] de l'environnement montagneux (Del Biaggio, Giannetto, et Noûs 2020).

S'intéresser au rôle joué par l'environnement montagneux dans le processus de frontiérisation, comme je propose dans le faire dans ma troisième hypothèse de recherche[11], permet d'approfondir la compréhension des frontières contemporaines au prisme du triptyque proposé par Foucault dans sa leçon inaugurale *Sécurité, Territoire, Population* : selon lui, « la souveraineté capitalise un territoire ; la discipline architecture un espace ; la discipline aménage un milieu » (Foucault 2004 [1978]). Ainsi, les frontières contemporaines peuvent être envisagées comme un instrument au service de ces trois modes d'exercice du pouvoir, agissant dans l'espace selon différentes modalités : matérialisée par les postes-frontières, elle institue le territoire national comme espace d'autorité du pouvoir souverain ; matérialisée par des espaces de contrainte absolue, tels que les centres de rétention et autres lieux d'enfermement des étranger·e·s irrégularisé·e·s, mais aussi par des architectures de séparation, elle discipline les corps pour les distinguer les individus désirables et indésirables.

L'intérêt porté au milieu de montagne dans cette thèse permet d'approfondir la compréhension de la frontière comme dispositif de sécurité, dont le but est « d'articuler les réseaux existants pour favoriser la circulation (des marchandises) mais sans abandonner le contrôle des vagabonds » (Foucault 2004 [1978]). Le dispositif de sécurité « prend appui sur une certain nombre de données matérielles (emplacement, écoulement des eaux, airs) [avec pour but de] maximaliser les éléments positifs et minimiser les négatifs » (*ibid*). Plutôt que de supprimer les phénomènes indésirables, il « répond à la réalité en l'annulant, la limitant, la freinant ou la

[10] Cristina Del Biaggio, Leila Giannetto et Camille Noûs proposent également le terme d'hoplopoïesis pour traduire celui de « *weaponization* » : une contraction de deux termes grecs, *hoplisis*, qui signifie arme ou armement, et *poïesi*, qui indique l'action de faire, de créer, de fabriquer, de transformer (Del Biaggio, Giannetto, et Noûs 2020)

[11] Voir : **Introduction, 6) Hypothèses de recherche**

réglant », de sorte que les phénomènes indésirables s'annulent « non pas par l'interdit, mais par eux-mêmes. » (Foucault 2004 [1978]).

Toutefois, il me semble que le cas de la frontière franco-italienne nous invite à approfondir, voire à dépasser, l'approche foucaldienne dominante dans les travaux sur la violence aux frontières. L'analyse d'un mécanisme de traque policière mis en œuvre à la frontière franco-italienne révèle en effet que la technologie de pouvoir à la frontière est plus sophistiquée que le seul « abandon à la mort » (Heller et Pezzani 2011), car elle se constitue dans une dynamique mobile et interactionnelle, qui renforce la dimension dangereuse de l'environnement par un mécanisme d'escalade. Elle peut dès lors être analysée à travers le concept de « phénoménologie de la proie » proposé par Elsa Dorlin, que je développerai dans la troisième partie de la thèse, qui consiste à « conduire certains sujets à s'anéantir comme sujets, d'exciter leur puissance d'agir pour mieux les pousser, les exercer à leur propre perte » (Dorlin 2017, p. 9).

2.2 – Frontières, extractivisme et colonialité

a) Les analyses marxistes et décoloniales des frontières

Dans le monde francophone, la notion de « frontière » est principalement associée à une conception politique de la frontière, comme instrument du pouvoir souverain ou de la gouvernementalité globale. Dans la recherche anglophone, en revanche, l'utilisation de deux termes différents pour désigner les frontières (*border* pour décrire la ligne de démarcation entre deux territoires, et *frontier* pour évoquer une zone de conquête marquée par l'avancée d'un front militaire) permet d'élargir la compréhension des frontières. La vision des frontières comme des fronts de conquête permet d'appréhender la dimension militaire deleur contrôle, ainsi que de révéler les continuités historiques entre les frontières des Empires et celles des États-nations. Elle permet également, dans la continuité des analyses marxistes, d'envisager les frontières comme des instruments d'extraction des richesses et d'accumulation du capital.

L'autrice Harsha Walia développe ainsi le cadre de « l'impérialisme de frontière » pour analyser la production des frontières contemporaines. Cette notion peut sembler contradictoire, l'impérialisme étant ce qui conquiert (que l'on imagine représenté sous forme d'un front qui avance), et accumule des richesses par le biais de la circulation du capital (flux), et la frontière ce qui fige un territoire, comme un rempart défensif (traditionnellement dessiné comme une ligne). Si la logique spatiale de l'État (qui administre des territoires délimités par des frontières) et celle du capital (qui circule à travers un espace-temps continu en cherchant à s'affranchir des contraintes spatiales et temporelles et en pratiquant constamment des changements d'échelle, des fusions, des transferts) semblent *a priori* incompatibles, la définition de « l'impérialisme capitaliste » (Harvey 2005, p. 26) fournie par le géographe David Harvey nous aide cependant à les penser ensemble. La logique commune de l'impérialisme et du capitalisme consiste à « exploiter les inégales conditions géographiques par lesquelles se produit l'accumulation du

capital et qui tirent avantage des asymétries qui émergent des relations d'échange spatiales » (Harvey 2005, p. 31). David Harvey argumente que l'accumulation du capital, si elle n'a pas en soi besoin des structures territoriales, est sécurisée quand elle est protégée par des structures législatives (la propriété privée, les contrats, la forme monétaire) : un tel cadre institutionnel peut être garanti par un État fort, armé des pouvoirs de police et du monopole de la violence (Harvey 2005, p. 93). Par ailleurs, le capitalisme cherche constamment à conquérir de nouveaux espaces, ou bien pour résoudre ses crises internes en jouant sur une réorganisation spatio-temporelle, ou bien pour obtenir de nouvelles rentes de monopole.

Cette conquête spatiale se réalise par un processus continu « d'accumulation par la dépossession » (Harvey 2005, p. 142). Contrairement à la notion « d'accumulation primitive » de Karl Marx, pour qui les phénomènes de conquête par la prédation et la violence seraient limités au début de l'histoire du capitalisme, David Harvey montre que l'accumulation (des capitalistes) par la dépossession (des plus pauvres) est persistante dans la géographie historique du capitalisme. Pendant plusieurs siècles, elle a pris forme dans la conquête coloniale : les frontières coloniales délimitaient l'espace conquis et agissaient comme un marqueur spatial de la rente de monopole que s'étaient forgé les empires. À cette époque, « si la carte politique du monde et la cartographie mondiale du capitalisme n'ont jamais totalement coïncidé, elles pouvaient autrefois facilement être rapportées l'une à l'autre » (Mezzadra et Neilson 2013, p. 24). Avec les indépendances, la géographie mondiale du capitalisme a généralement abandonné le recours à la conquête territoriale sous la forme étatique, prenant d'autres formes spatiales qui poursuivent cependant les mêmes processus d'extraction des ressources et d'accumulation par la dépossession. David Harvey montre qu'aujourd'hui, l'accumulation par la dépossession ne suit plus nécessairement un modèle « centre/périphérie », mais se produit à toutes les échelles en même temps, à l'intérieur comme à l'extérieur des États-nations ou même des métropoles.

En poursuivant l'analyse de David Harvey dans le champ de la théorie des frontières, Sandro Mezzadra et Brett Neilson expliquent que les frontières jouent un rôle clé dans la production hétérogène du temps et de l'espace du capitalisme mondial : elles sont un outil de production de rapports inégaux entre les États et les groupes sociaux dans le monde, mais également un moyen de déposséder des populations de leurs droits, les rendant dès lors facilement exploitables sur le marché du travail (Mezzadra et Neilson 2013, p. 9). Pour eux, la période contemporaine est marquée par la « prolifération des frontières » qui permet la « recombinaison permanente des espaces et du temps [au] cœur de la mondialisation capitaliste actuelle » (Mezzadra et Neilson 2013, p. 25). Dans cette perspective, on peut interpréter la frontière comme le « front des relations capitalistes qui avance » *(« the expanding frontier of capitalist relations* », Fletcher 2011, pp. 443-461), ce que Mezzadra et Neilson nomment les « *Frontières* du capital » (« *frontiers of Capital* ») : une expansion qui suit une logique multi-située et multiscalaire, bien différente de la représentation classique du front ou de la frontière. Cette théorie peut être soutenue par les travaux qui montrent que la multiplication des frontières

contemporaines soutient l'expansion des marchés de la sécurité et des technologies de contrôle (voir : Rodier 2012).

Les analyses décoloniales reprennent en partie, et enrichissent, les analyses marxistes sur les frontières. Ancrées en Amérique du Sud, elles ont émergé entre les années 1960 et 1990, se fondant sur une double critique du modèle néolibéral et du récit dominant de la modernité. Annibal Quijano a proposé le concept de « colonialité du pouvoir » pour analyser les formes contemporaines de l'impérialisme capitaliste et du racisme issus de l'époque coloniale (Quijano 2007). Celles-ci comprennent la colonialité du savoir, c'est-à-dire l'hégémonie des acteur·ice·s et des catégories occidentales dans la production et la reconnaissance des formes de savoir légitimes et la disqualification/occultation des formes de savoir considérés non légitimes, non scientifiques, non universelles (Mignolo 2013, p.181).

L'approche décoloniale des frontières montre que celles-ci ne sont pas seulement des instruments d'extraction des ressources et d'accumulation du capital, mais qu'elles sont aussi un instrument central de (re)production de rapports de colonialité à l'époque contemporaine, qui persistent malgré la fin des empires coloniaux. Les frontières sont notamment un lieu stratégique de production de la « race », définie par les auteur·ice·s décoloniaux comme « la manifestation la plus omniprésente de la colonialité du pouvoir » (Quijano 2007, pp. 111-118), ainsi que de reproduction de relations inégalitaires entre nations héritées des empires coloniaux.

Ainsi, « l'impérialisme des frontières » tel qu'il est défini par Harsha Walia désigne plusieurs processus simultanés caractéristiques du régime contemporain des frontières, qui se superposent parfois en un même lieu :

- Des relations asymétriques du pouvoir global qui entraînent le déplacement forcé de masse des communautés dépossédées, souvent colonisées ;
- Un processus de sécurisation de la frontière contre les migrations de celles et ceux déplacé·es par le capitalisme et les empires ;
- La criminalisation de la migration de celles et ceux défini·es comme « illégaux » ou « irréguliers », assortie de dispositifs de discipline et de punition à leur encontre ;
- L'utilisation de la nationalité comme outil de hiérarchisation racialisée de la société ;
- L'exploitation par le travail des migrant·e·s, par les intérêts capitalistes au service desquels se place l'État, reproduisant des conditions d'esclavage et de servitudes (Walia 2014, p. 11).

Dans cette approche, la présence policière à la frontière est donc perçue, au-delà de l'incarnation du pouvoir souverain, comme une force d'occupation militaire de type (néo)colonial.

b) Les approches d'écologie politique des frontières

S'intéresser aux frontières comme instrument d'extractivisme nous conduit à explorer également les recherches sur les frontières qui s'inscrivent dans le champ de l'écologie

politique. Rares sont les travaux qui interrogent les intersections entre les politiques environnementales et les politiques migratoires aux frontières, même si plusieurs publications récentes montrent un intérêt émergent pour cette question.

L'ouvrage collectif *The Social ecologies of borderlands* marque l'émergence d'un champ d'étude des frontières au prisme de l'écologie politique et sociale (Grichting et Zebich-Knos 2017). Les auteur·ice·s s'inspirent de de l'écologie sociale de Murray Bookchin, qui met l'emphase sur les questions de justice sociale et environnementale, de vulnérabilité, de compassion, et d'émancipation, orientée vers la quête de relations justes et harmonieuses entre les humains et les non-humains, ainsi qu'entre ces derniers. Hillary Cunningham et Stephen Bede Scharper notent que :

> « Les études sur les frontières se tournent de plus en plus vers l'écologie, ce qui démontre la reconnaissance croissante du fait que la gestion et la gouvernance transfrontalières ne peuvent être traitées en dehors des contextes écologiques profondément contingents qui composent notre planète aujourd'hui menacée (…) Les populations humaines et non humaines les plus vulnérables de la planète sont en première ligne de la marginalisation sociale et de la destruction écologique. La perte des moyens de subsistance pour des millions d'êtres humains et la perte d'habitat pour des milliers d'espèces de la flore et de la faune sont désormais une réalité combinée de plus en plus fréquente »[12] (Cunningham et Bede Scharper 2017, pp. 53-63).

Une approche d'écologie sociale des frontières revient dès lors à s'intéresser aux terres frontalières comme des lieux de contingence entre différents processus sociaux (notamment les migrations et la frontiérisation, mais aussi le commerce et le tourisme) et écologiques[13]. Ces auteur·ice·s explorent les doubles effets écologiques et sociaux de la construction de murs et de barrières aux frontières des territoires nationaux. Les architectures sécuritaires aux frontières, en plus de produire de la violence envers les personnes dont la mobilité est empêchée, produisent également une « violence écologique » en détruisant la biodiversité au niveau local, dégradant les habitants naturels, augmentant la mortalité des animaux le long des routes, modifiant le comportement de la faune à cause de l'éclairage des tours et de la hauteur des barbelés, érodant les sols, perturbant les aires de migration d'espèces menacées, etc. Par

[12] Citation originale : "*There is an incipient turn to ecology within border studies which demonstrates the growing recognition that cross-border management and governance cannot be trated outside of the deeply contingent ecological contexts that make up our now threatened planet. (...) Increased recognition that there is an increasing recognition World most urgent run along the lines of poverty displacement food insecurity violent political upheaval and deteriorating health. The planet's most vulnerable human and nonhuman populations are on the front line of social marginalization and ecological destruction. Loss of livelihood for millions of humans and loss of habitat for thousands of species of flora and fauna are now a growing combined reality*" (Cunningham et Bede Scharper 2017, pp. 53-63)

[13] Citation originale : "*Borders should therefore be seen as) biotic meeting places that is sites in which viruses species and habitats tonight with you intersect with patterns of human migration commerce security tourism and governance*" (Cunningham et Bede Scharper 2017, p. 61).

ailleurs, ces architectures sécuritaires entravent l'accès aux paysages et aux ressources naturelles pour les communautés autochtones des régions frontalières. Tous ces processus forment une « réalité frontiérisée » (*bordered reality*) qui renforce des injustice et vulnérabilités intersectionnelles entre humains et non-humains (Cunningham et Bede Scharper 2017, p. 62).

Plus récemment, Thom Davis *et al.* ont proposé le concept d'« éco-colonialité », en s'intéressant à la transformation du camp de réfugiés de Calais (surnommé « jungle ») en réserve naturelle. Iels mettent en évidence que les politiques écologiques de la zone frontalière de Calais jouent un rôle crucial dans la mise en œuvre et l'occultation de la violence frontalière. Leur travail, convergeant avec les analyses que je propose dans cette thèse, suggère que la question de la visibilité est au cœur de la violence environnementale mise en œuvre aux frontières.

On peut également citer le concept d'éco-frontiérisme (*ecobordering*) proposé par Joe Turner et Dan Bailey (2022) pour analyser la manière dont les partis d'extrême droite européens ont intégré, au cours des dernières années, l'écologie à leurs discours, mais au prisme d'une grille de lecture qui présente l'immigration comme une menace pour l'environnement local ou national (en sur-visibilisant les migrations en provenance du « Sud Global »). Cette idéologie, qui s'appuie sur une réactualisation des thèses malthusiennes, se diffuse dans des discours autour de la peur de l'épuisement des ressources écologiques nationales, présentant la migration comme une forme de pillage de ces ressources. Elle s'exprime aussi dans les discours qui dépeignent les migrant·e·s comme des « hordes » irresponsables et incapables de gérer les ressources naturelles. Les frontières sont dès lors présentées comme un rempart pour la protection de l'environnement. Ces discours procèdent selon une focalisation étroite comprenant la « Nature » uniquement à travers le prisme nationaliste, et l'effacement des facteurs socio-économiques et des racines coloniales de la dégradation écologique, ce qui permet de mobiliser la défense de l'environnement comme prétexte pour promouvoir la sécurisation des frontières. Ils sont empreints d'une vision eugéniste présentent « les immigrants non blancs [comme] une menace biopolitique pour la pureté nationale et naturelle et qu'il [faut] donc examiner, contrôler et, dans certains cas, expulser en recourant au pouvoir souverain »[14] (Turner et Bailey 2022, pp. 110-130).

Enfin et plus proche du terrain de cette thèse, un article de Polly Pallister-Wilkins propose d'analyser la situation de frontière dans le Briançonnais au prisme des concepts de l'écologie politique. Elle propose d'intégrer les facteurs environnementaux qui « sont générateurs de corps situés aux bonnes ou aux mauvaises places, qui (re)racialisent et affectent l'(im)mobilité et la sécurité des migrants illégaux et (re)produisent le paysage frontalier comme un espace blanc ou

[14] Citation originale : "*The message being communicated by eugenic-minded greens was that non-white immigrants posed a biopolitical threat to national and natural purity and thus needed to be scrutinized, controlled, and—in some cases—deported through the use of sovereign power*" (Turner et Bailey 2022).

un paysage blanc »[15] (*whitescapes*) (Pallister-Wilkins 2022). Si je souscris à la pertinence d'intégrer pleinement l'environnement à la conceptualisation des rapports de domination à la frontière, je regrette qu'elle ne fonde pas sa proposition théorique sur une réelle étude empirique. À travers la recherche archivistique et l'étude de terrain menées durant ma thèse, j'essaye d'apporter de la profondeur historique et de la nuance à son analyse, en interrogeant les processus par lesquels se sont construits l'appropriation de l'espace frontalier montagneux et littoral par les classes dominantes, et en décomposant la manière complexe dont les rapports de domination à la frontière entre habitant·e·s, touristes, et personnes en migrations entrent en intersection et/ou en tension.

2.3 - Migrations contemporaines et rapports de domination

a) Contrôle migratoire, fabrique de l'altérité et production de la main-d'œuvre

Les études critiques des politiques migratoires et des migrations contemporaines mettent en évidence le fait que le contrôle migratoire aux frontières joue un rôle central dans la (re)production de multiples rapports sociaux de domination, à la fois à l'échelle globale et à l'échelle locale. Les rapports étroits entre « race », classe et nation ont fait l'objet de l'ouvrage majeur d'Étienne Balibar et Immanuel Wallerstein, *Race, Nation, Classe : les identités ambigües*, paru en 1988. Mobilisant une approche marxiste, ils défendent la thèse de l'ethnicisation de la force de travail : pour maximiser le capital, il faut diminuer simultanément le coût de la force de travail, raison pour laquelle le capitalisme a besoin du racisme (Balibar et Wallerstein 2007 [1988], p. 48). Le racisme contemporain serait ainsi une ré-actualisation du racisme de classe, aristocratique et anti-prolétaire du XIX^{e} siècle, où la communauté racisée est aujourd'hui celle des immigré·e·s qui forment la fraction surexploitée de la classe ouvrière.

Étienne Balibar et Immanuel Wallerstein montrent également que la spécificité du néo-racisme (les formes prises par le racisme à l'époque post-coloniale) est d'être un « racisme différentialiste », qui substitue la culture à la « race » et insiste sur l'incompatibilité supposée des différences culturelles. Dès lors, « la politique néo-raciste définit les remèdes pour une coexistence culturelle qu'elle juge impossible : elle lutte pour faire respecter des seuils de tolérance, maintenir les distances culturelles, protéger les frontières nationales, séparer les cultures » (Gaignard 2018, pp. 131-140). Ainsi, le racisme entretient des liens étroits avec le nationalisme, dont le rôle, selon Étienne Balibar et Immanuel Wallerstein, est d'unifier des classes sociales dont les intérêts sont contradictoires autour d'un noyau idéologique qu'ils nomment « l'ethnicité fictive » : la communauté instituée par l'État national, produite au sein

[15] Citation originale : "*Here more-than-human entanglements are generative of bodies-in-and-out-of-place that (re)racializes and affects illegalised migrants' (im)mobility and safety and (re)produces the borderscape as a white space (Anderson, 2015) or whitescape*." (Pallister-Wilkins 2022).

du système historique de domination et d'exclusion qui frappe les groupes racisés (Balibar et Wallerstein 2007 [1988], p. 130).

Dans cette perspective, la violence aux frontières peut être interprétée comme un outil de production des classes de travailleur·euses. Hourya Benthouhami mobilise le concept de « capitalisme racial », emprunté à Cédric Robinson, ce qui lui permet d'analyser la production de l'altérité aux frontières comme un moyen de recomposition de la force de travail au sein du capitalisme (Bentouhami 2023, p. 32). Selon Cédric Robinson, « le capital s'entretien et augmente sa rentabilité par la racialisation d'un surplus de population fourni par les migrations continues » (*ibid*, p. 42). Ce système de production des « sans-papiers » permet de former une « armée de réserve » au sens de Marx, vouée à la subalternité du fait de leur condition juridique, ce qui rend cette main-d'œuvre infiniment exploitable et permet de faire baisser le coût du travail.

b) Contrôle migratoire et production de rapports sociaux de nationalité et de « race »

À la suite des travaux fondateurs d'Étienne Balibar et Immanuel Wallerstein, de nombreuses études montrent que la condition migrante produite par le régime global de contrôle des mobilités se situe à l'intersection de multiples rapports sociaux. Tout d'abord, elle est liée à la nationalité des individus : elle est ainsi l'émanation des relations inégalitaires entre États, qui créent un droit à la mobilité hiérarchisé à travers le monde. En effet, c'est la possession d'une citoyenneté dans un État puissant qui garantit l'accès à la liberté de circulation ; à l'inverse, les ressortissant·e·s d'autres nationalités sont soumis·e·s à des contraintes administratives très importantes pour obtenir l'accès à un visa, ce qui les condamne à devoir franchir certaines frontières clandestinement s'iels veulent exercer leur liberté de circulation. Ce processus de clandestinisation sur la base de la nationalité produit des personnes sans droits, tantôt qualifiées de « sans-papiers », « clandestin·es », « sans États », etc. Elles sont dès lors soumises à différents rapports de domination du fait de leur condition de clandestinité, caractérisée par la « déportabilité » et « l'expulsabilité » (Bentouhami 2023; Genova 2002), et la négation du statut de sujet politique, en tant que personne non-citoyenne et non-reconnue par l'État.

La condition migrante est également profondément racialisée. Selon Elsa Tyszler, jusqu'à 2015, peu de travaux abordaient la dimension raciale des rapports sociaux (re)produits par les frontières contemporaines (Tyszler 2019a, p. 32). Or, comme le souligne Nicholas de Genova, « les frontières mortelles de l'Union Européenne doivent être comprises comme des frontières raciales » (De Genova 2017), sur fond de « racialisation de la citoyenneté européenne » (Bentouhami 2023, p. 33). En effet, le discours justifiant la mise en place de moyens policiers et militaires pour contrôler l'immigration aux frontières s'appuie sur une rhétorique associant insécurité et immigration, dans la continuité des discours anciens caractérisant les minorités – ethniques, religieuses, de genre - comme dangereuses pour l'ordre public. Les personnes en migration arrêtées à la frontière sont donc ciblées parce qu'elles sont associées à ces minorités construites comme dangereuses par les discours publics dominants. Or, dans le contexte des

démocraties libérales européennes, les pratiques régies par le droit ne peuvent pas exercer un traitement différentiel pour des minorités « ethno-raciales » : dès lors, une confusion discursive est continuellement opérée entre les « étranger·e·s » ou les « immigré·e·s » et certaines catégories de population racisées qui composent les mouvements migratoires, assimilées à l'ensemble des « migrant·e·s ».

La racisation se joue aussi dans la méthode même du contrôle migratoire. Je montrerai dans les chapitres suivants (voir : **chapitre 5, 7, 10**) que les personnes ciblées par les contrôles à la frontière franco-italienne sont sélectionnées sur la base de leur phénotype, par un regard policier qui les identifie, les isole et les discrimine du reste de la population. Ce regard assigne à un phénotype une nationalité et une origine géographique supposées, justifiant un traitement différent. Or, c'est la présence d'un marqueur racial – une perception de la personne comme ne correspondant pas à la norme raciale majoritaire – qui justifie le contrôle.

Enfin, les personnes dont la mobilité est interdite sont majoritairement des ressortissant·e·s des anciens territoires colonisés : les rapports de pouvoir entre États qui créent un droit hiérarchisé à la mobilité internationale sont donc directement hérités de l'époque coloniale, qui a vu l'institutionnalisation de la « race » comme un principe de différenciation de l'humanité afin de justifier l'entreprise coloniale.

On peut ainsi conclure que les personnes ciblées par le contrôle migratoire aux frontières européennes subissent une triple racisation : à la fois en tant qu'étranger·e·s à la nation, en tant que personnes appartenant aux groupes « ethno-raciaux » minorisés dans l'espace européen, et du fait de leur condition de « migrant·e·s », c'est-à-dire de citoyen·ne·s issu·e·s de pays dont la mobilité est construite comme indésirable. La « logique de race » est ainsi réactivée à travers « la figure d'un étranger absolu et absolument indésirable, « radicalement » autre, qui est édifiée aujourd'hui pour justifier la mise à l'écart, l'enfermement ou l'encampement des migrants venant des pays du Sud » (Agier 2016, pp. 175-188).

Encadré 2 - Le choix des mots (2) : parler des personnes en migration

Pour parler des personnes qui franchissent clandestinement les frontières, le choix des termes s'avère épineux. Dans les représentations collectives, les réfugié·e·s désignent les personnes qui fuient leur pays car iels sont persécuté·es, tandis que les migrant·e·s sont des personnes qui partent par choix – selon la conception classique en sociologie d'une migration orientée par des facteurs d'attraction et de répulsion (*push and pull factors,* Parkins 2010). Cette conception a été rejetée par la plupart des études récentes sur les migrations qui insistent sur l'imbrication des facteurs individuels et collectifs, politiques et économiques à l'origine du départ. Beaucoup d'auteur·ice·s en sciences sociales rejettent aujourd'hui la catégorie de « réfugié·e·s », qui désigne selon ell·eux un statut juridique restrictif, préférant parler de « migrant·e·s », un terme plus générique. Bien que le statut de réfugié fasse l'objet d'une définition dans une convention internationale, la Convention relative au statut des réfugiés, dite Convention de Genève, ce sont avant tout les relations géopolitiques et les constructions sociales et raciales qui déterminent l'octroi du statut et la manière dont les personnes sont désignées dans les discours médiatiques (Akoka, Carlier, et de Coussemaker 2017). Ainsi, les personnes fuyant les guerres de Syrie en 2015 ou d'Ukraine en 2022 sont désignées comme « réfugiées » dans les discours médiatiques, alors que les personnes fuyant les guerres au Soudan, en République centrafricaine, au Tchad ou au Burkina Faso sont présentées comme « migrantes ». Le choix de dénomination reflète ainsi les intérêts géopolitiques et économiques des États et les représentations de la personne locutrice, mais ne dit rien de la personne désignée. Dans le contexte francophone, le terme « migrant » reflète également une perception racialisée négativement qui délégitime les motifs de la migration et déshumanise la personne désignée.

Du fait de la charge raciale de ce mot et de son instrumentalisation constante par les discours politiques (qui l'utilisent notamment pour amalgamer la situation de personnes qui sont en train de traverser les frontières et de celles durablement installées sur le territoire), je ne souhaite pas l'employer dans cette thèse. Je fais plutôt le choix de parler de « personnes en migration » ou de « personnes en situation de migration » à la frontière franco-italienne, occasionnellement de « personnes migrantes » avec pour objectif de ré-humaniser la représentation des humains qui se déplacent. Je désigne par ces termes, non pas tous les profils de personnes en migration, mais cell·eux qui ne bénéficient pas de la liberté de circulation à la frontière franco-italienne. Aujourd'hui, par exemple, une personne slovène qui migre en France par l'Italie bénéficie de la liberté de circulation dans le cadre de l'Union Européenne : elle peut donc franchir la frontière comme un·e citoyen·ne européenne ou un·e touriste, sans devoir justifier du motif de son franchissement. Dans ma thèse, « personnes en migration » désigne donc une « condition socio-politique spatialisée marquée par l'altérisation sociale et le renvoi aux marges de l'espace national » et européen (Guenebeaud 2017, p. 17). Je parle aussi *« d'étranger·e·s illégalisées* » ou « *irrégularisées* », pour insister sur le caractère construit et arbitraire de la distinction entre la migration légale et illégale.

Plusieurs travaux parlent également de « personnes exilées », « personnes en exil » (Akoka, Carlier, et de Coussemaker 2017) ou « personnes en quête d'un refuge » (Naudin 2023, p. 17), pour reconnaître la dimension d'arrachement liée au départ, le caractère définitif de la migration vécue comme un aller sans retour (contrairement aux migrations des personnes bénéficiant de la liberté de circulation), et pouvant également sous-entendre que des souffrances ont été endurées lors du voyage. Je parle également dans cette thèse de « personnes exilées », dans la mesure où la très grande majorité des personnes en migration à la frontière franco-italienne demandent une protection dans un pays européen (souvent au titre de l'asile ou de la protection de l'enfance).

c) Contrôle migratoire et production de rapports sociaux de classe

La frontière est également le lieu de rapports de domination de classe, imbriqués aux rapports de nationalité. Ceux-ci sont régis par les systèmes de visas, qui, pour les nationalités les moins favorisées par le système de mobilité globale, sont rares et très chers, donc réservés aux classes sociales les plus favorisées. La littérature sur les migrations et les frontières a montré que le fait de traverser des frontières fermées et militarisées par les États nécessite un capital économique important (Khosravi 2007; Sanchez 2017a). Plus le capital économique est élevé, plus grande sera la capacité à franchir la frontière en toute sécurité ; à l'inverse, les personnes en migration qui ne possèdent aucune ressource économique sont surexposées à la violence.

Une autre dimension des rapports imbriqués de classe et de race en ce qui concerne les personnes constituées comme « migrant·e·s » indésirables, beaucoup moins abordée dans les travaux de sciences sociales, réside dans le fait que ces dernier·e·s, au moment de passer la frontière, vivent dans des conditions de grande précarité qui les assimilent aux populations marginalisées sur le plan social et économique dans le contexte urbain local. Sans que cela ne soit forcément révélateur de leur classe sociale d'origine, les personnes qui traversent illégalement la frontière franco-italienne résident la plupart du temps à la rue, et voyagent avec très peu d'argent : elles sont dès lors assimilées aux « vagabonds » dont la présence encombre la voie publique (Bauman 2011). Ainsi, le traitement policier des personnes en migration dans les espaces frontaliers alpins doit être compris dans un *continuum* avec le traitement policier des indésirables dans l'espace urbain, caractérisé par les expulsions, la marginalisation, la mise à l'écart et le harcèlement. Dès lors, « la question des sans-États (…) se transforme en un problème d'encombrement urbain, c'est-à-dire d'ordre public. (…) C'est une pure affaire de police, qui se développe et se perfectionne, et qui implique : 1) d'identifier les indésirables à un moment donné, dans un contexte donné, en leur donnant des noms de populations spécifiques, 2) de les « contenir» en les tenant à l'écart » (Agier 2008, p. 34). C'est cette dernière dimension des rapports sociaux de classe imbriqués aux rapports de « race » qui m'intéresse tout particulièrement dans cette thèse.

d) Contrôle migratoire et production de rapports sociaux de genre

Aux frontières, ces rapports de classe et de race sont également imbriqués à des rapports de genre. Pour Camille Schmoll (2020) et Elsa Tyszler (2019), la plupart des études sur les migration sont aveugles à la dimension du genre (« *genderblind* »). Pourtant, dès 1984, la sociologue Mirjana Morokvasic analysait les migrations au prisme du genre dans son article fondateur « Birds of passage are also women » (1984). Les politiques martiales aux frontières empruntent au registre symbolique et matériel d'une violence virile (Brown 2009). Le processus de frontiérisation reproduit la division binaire de genre, en s'appuyant sur des conceptions genrées de la migration des hommes et des femmes. Dès lors, les stratégies migratoires mises en place par les individus pour traverser les frontières contrôlées sont elles aussi genrées (Tyszler 2020). Par ailleurs, les politiques migratoires ont un effet particulier sur les femmes et

minorités de genre, notamment en renforçant les violences de genre à leur égard (Freedman, Kivilcim, et Baklacıoğlu 2017). Dans le cadre de cette thèse, je n'ai pas eu l'opportunité de déployer de méthodologie spécifique pour saisir les rapports de genre à la frontière. Par conséquent, le genre n'est pas au cœur de mon questionnement scientifique, qui se concentre plutôt sur les rapports de classe et de race – appelant ainsi à de futurs travaux pouvant prolonger les questionnements ouverts en approfondissant l'analyse sur le genre. Cependant, dans la mesure où les rapports de domination sont imbriqués, je prends régulièrement en considération le genre dans mon analyse des situations de frontière observées : j'analyse la fabrique de figures genrées de migrants « indésirables », la performance masculine du contrôle migratoire, et le rôle joué par le contrôle migratoire dans l'exacerbation des violences de genre.

Malgré les richesses essentielles de toutes ces différentes approches, analyser les rapports de domination produits par les politiques migratoires présente le risque de les présenter comme infaillibles, et les personnes en migration comme des réceptacles passifs de cette violence. Une telle lecture invisibilise la capacité des personnes illégalisées à contourner les contrôles et de résister à l'ordre social-racial imposé par la frontière (Brambilla et Jones 2019; Mezzadra 2020; Tyszler 2019b). Il est donc essentiel de mettre en lumière l'agentivité, la capacité d'action et de lutte des personnes minorisées à la frontière, ce qui permet également de révéler les failles du contrôle migratoire. L'approche de « l'autonomie des migrations » (De Genova 2017; Mezzadra 2020), dans laquelle je m'inscris, distingue ainsi la liberté de circulation comme un droit théorique, accordé ou refusé par les États, et la liberté de circulation en acte qui est exercée par les personnes en migration malgré les entraves à leur mobilité. Les personnes en migration subvertissent constamment les catégories et les dispositifs humanitaires-sécuritaires qui sont imposés pour contrôler leur mobilité, et cette capacité de subversion révèle, par la marge, l'arbitraire de ces catégories sur lesquelles se fondent la violence aux frontières.

Au cours de cette deuxième sous-partie, j'ai mis en évidence le fait que les frontières peuvent être envisagées simultanément comme des instruments de matérialisation du pouvoir souverain, de contrôle global des mobilités, et comme front de conquête, et détaillé les effets du contrôle migratoire aux frontières en termes de (re)production de rapports de domination. Je vais par la suite analyser la manière dont la littérature sur les rapports de domination dans les espaces touristiques « de Nature » présente elle aussi de nombreuses ressources théoriques qui permettent de penser les relations entre espace et violence, et espace et domination, dans les zones frontalières alpines.

3) Rapports de domination dans les espaces touristiques « de Nature »

3.1 – Tourisme et appropriation des espaces de « Nature » par les classes sociales dominantes

a) La gentrification rurale

La géographie des rapports de domination, qui s'est beaucoup développée en France ces dernières années, porte principalement sur des terrains urbains (Clerval et al. 2015), et beaucoup moins sur les espaces ruraux et touristiques « de Nature ». La quasi-absence d'études portant sur les territoires de montagne peut être due à une certaine représentation idéalisée de ceux-ci, comme des lieux utopiques où la violence sociale qui caractérise la vie urbaine serait atténuée.

Cette idée a pourtant été remise en question par les travaux de Ramzig Keusheyan, qui a montré que les montagnes étaient en grande partie appropriées par les classes sociales les plus favorisées, majoritairement « blanches » : la « Nature » est ainsi un « champ de bataille » entre différentes classes sociales qui cherchent à se l'approprier (Keucheyan 2018). Les classes dominantes, venues profiter des aménités du paysage et du climat, marquent par la topographie leur distanciation d'avec le reste de la société, demeurant dans les villes et les vallées, où elles sont exposées à la pollution et aux inconforts liés à la proximité des sites de production. La recherche d'une fréquentation de la « Nature authentique » est ainsi une expérience de classe ; son corollaire est la relégation des classes populaires hors de cet espace (Keucheyan 2018, p. 32).

Encadré 3 - Le choix des mots (3) : Que désigne-t-on par la « Nature » ?

J'utilise des guillemets et une majuscule pour le terme « Nature », afin de mettre en évidence à la fois le caractère construit de cette notion et sa dimension largement fantasmée et idéalisée dans les représentations collectives. De nombreux travaux récusent aujourd'hui l'emploi du terme « Nature », considérant qu'il s'agit d'une construction sociale issue d'une vision occidentale qui s'est construire à l'époque moderne, opposant « nature » et « culture » (Larrère 2018). La nature, envisagée comme une réalité physique autonome, séparée et radicalement extérieure à la société, est une « nature hypostasiée vis-à-vis de laquelle les humains se sont mis en retrait et en surplomb pour mieux la connaître et la maîtriser » (Descola 2018 p.25) À la suite de Léa Sallenave, je considère que, même si penser la nature comme une entité séparée de la société a pu alimenter un désintérêt dommageable pour les écosystèmes (exploitation, dégradations, pollutions, détestation), on ne peut proposer une analyse politique et sociologique du lien des sociétés à ce qu'elles se représentent comme la « Nature » sans considérer que celle-ci possède une matérialité. Il s'agit alors d'interroger la « perception des degrés variables de naturalité des espaces », notamment en déconstruisant l'idée de *wilderness*, de « Nature sauvage », ou les représentations des espaces montagnards comme « non aménagés » dont l'expérience serait caractérisée par la liberté, la solitude, le silence, le rythme naturel, les dangers (Sallenave 2022, p. 74). La « Nature » est avant tout présente dans ma thèse à travers l'esthétique environnementale, qui interroge l'attachement des sociétés à des valeurs paysagères, notamment dans le cadre du tourisme alpin.

Cette appropriation des espaces de « Nature » persiste jusqu'à aujourd'hui à travers le processus de « gentrification rurale » (« *greentrification* », Smith 2002), bien ancré dans la littérature anglophone, mais encore émergent dans la littérature francophone. Celle-ci est définie comme l'installation sur un territoire de nouveaux et nouvelles habitantes mieux pourvues que les populations antérieurement implantées en capital économique, mais également culturel et/ou social, et se traduit par l'exclusion plus ou moins marquée des ménages les plus modestes ; ce mouvement s'accompagne de profondes recompositions socio-économiques et paysagères des campagnes, ainsi que des représentations dont elles font l'objet (Richard, Tommasi, et Saumon 2017).

Frédéric Richard, Greta Tomasi et Gabrielle Saumon font l'hypothèse qu'il existe un « capital environnemental », qui peut être accumulé, investi, converti dans les autres formes de capitaux étudiés par Pierre Bourdieu. En effet, les valeurs relatives à l'habitat (le cadre résidentiel, le logement, le bien-être associé à cet espace) font l'objet d'un investissement important de la part des gentrifieur·euse·s, qui s'accompagne de pratiques écologisantes et d'un engagement fort vis-à-vis de la protection de l'environnement (Richard, Tommasi, et Saumon 2017). Alors que les campagnes occidentales sont marquées par le contexte post-productif, l'environnement devient un objet de consommation, un lieu d'agrément, de pratiques touristiques et de loisir, « investi par les gentrifieur·euse·s en quête d'un terrain de jeu pour des pratiques sportives, récréatives, culturelles » (Richard, Tommasi, et Saumon 2017, pp. 89-110). Dès lors, les activités récréatives de plein air sont au cœur du processus de gentrification rurale.

Les rapports de domination en montagne peuvent également être analysés à travers le prisme des « mobilités croisées » dans les Alpes (Debarbieux, Del Biaggio, et Petite 2008). Viviane Cretton, Andrea Boscoboinik et Andrea Friedli s'intéressent au rôle joué par la mobilité résidentielle, « à la fois tendance générale et spécificité d'une classe sociale privilégiée », dans « la stratification sociale de l'espace montagnard » (Cretton, Boscoboinik, et Friedli 2020, pp. 106-126) : alors que les technologies de la communication et des transports ainsi que les emplois avec des temps de travail flexibles facilitent la circulation entre plusieurs lieux, de plus en plus de classes sociales privilégiées choisissent un mode de vie qui repose sur l'alternance entre plusieurs lieux de résidence, ce qui leur permet de s'installer de manière alternée dans les stations de montagne et balnéaires, créant un floutage entre temps libre et temps de travail. Ces nouvelles mobilités, particulièrement importantes dans les Alpes, sont ainsi l'incarnation d'un mode de vie favorisé qui caractérise les « classes créatives » (classe moyennes supérieures), partageant un mode de vie similaire entre plusieurs résidences et un amour pour la montagne. Ces « vies mobiles choisies », bien que minoritaires, « contribuent toutefois à déclasser les modes de vie ordinaires, alimentant une forme de ségrégation socio-spatiale peu étudiée en zone de montagne » (Cretton, Boscoboinik, et Friedli 2020, pp. 106-126).

Ces auteur·ice·s soulignent l'opposition entre ces mobilités choisies et les mobilités dévalorisées, davantage subies, des demandeur·euse·s d'asile, travailleur·euse·s saisonnier·e·s, personnes sans domicile fixe, qui sont perçues avec suspicion. En effet, l'espace montagnard peut également être vécu comme un espace de relégation pour des groupes sociaux défavorisés, ce que Viviane Cretton étudie à partir du cas de demandeur·euse·s d'asile localisé·e·s dans des foyers du Valais, en Suisse (2020). Dans un contexte où le système d'accueil des demandeur·euse·s d'asile repose sur leur invisibilisation, le contexte montagnard renforce ce processus (Cretton 2020). Alors que, pour s'intégrer dans un village, il est nécessaire de se socialiser pour être vu·e, reconnu·e et identifié·e par le reste de la population locale, les personnes qui ont choisi de migrer en montagne adoptent une stratégie de participation à la vie sociale, qui permet d'obtenir de la reconnaissance sociale. Pour les requérant·es d'asile et réfugié·es qui n'ont pas fait le choix d'être hébergé·es en montagne, ces possibilités d'acquérir de la reconnaissance sont restreintes par le cadre du système d'asile dans lequel iels évoluent : « lorsque l'attente et l'incertitude se vivent à plus de 1300 mètres d'altitude, le sentiment d'être isolé, éloigné, tenu à l'écart de la vie des centres urbains, est renforcé et la charge émotionnelle produite par la procédure, exacerbée » (Cretton 2020). Ces recherches nous montrent qu'à l'échelle des espaces alpins se met en place une stratification de la mobilité globale en fonction des classes sociales, opposant des individus ultra-mobiles et dont la mobilité est choisie, à celleux dont la mobilité est forcée et/ou qui subissent l'isolement montagnard sans pouvoir choisir leur lieu d'habitation. Néanmoins, les espaces ruraux peuvent également être des lieux de croisement entre des trajectoires subies et choisies, comme dans le cas des rencontres entre « néo-ruraux » et personnes exilées exploré par William Berthomière, Christophe Imbert et Bénédicte Michalon à partir d'un terrain ariégeois (Berthomière, Imbert, et Michalon 2021).

b) Le rôle du tourisme dans l'appropriation des espaces « naturels »

Dans les deux processus évoqués ci-dessus, soit l'appropriation exclusive des espaces de « Nature » (*outdoor space*) par les classes sociales dominantes et la hiérarchisation sociale des mobilités alpines, l'industrie touristique joue un rôle de premier plan. Le tourisme est défini comme « un phénomène social, culturel et économique qui comporte le déplacement de personnes dans des pays ou des lieux en-dehors de leur environnement habituel à des fins personnelles ou professionnelles » (site internet de l'Organisation Mondiale du Tourisme, 2015). Son émergence est liée à « l'avènement des loisirs » (Corbin 1998) dans le contexte de la « civilisation industrielle » (Boyer 1999), marqué par une dissociation entre le temps et les espaces du travail et le temps et les espaces consacrés aux loisirs. Le tourisme peut également être analysé comme une « forme de développement capitaliste » qui repose sur la marchandisation de l'espace, dont la consommation à des fins de production d'une expérience est vendue comme un produit marchand (Young et Markham 2020).

Selon Bernard Debarbieux (2001), si les Alpes occupent une place prépondérante dans l'économie touristique mondiale (environ 500 millions de touristes par an), c'est parce que l'antériorité des Alpes dans l'éveil des motivations et le développement des pratiques touristiques a contribué à en faire le prototype de la montagne touristique. Cela s'explique par le fait que les stations touristiques alpines sont proches et accessibles de grands foyers de population urbaine et relativement fortunée et que, plus de deux siècles après les premières incursions touristiques, elles disposent d'infrastructures et des compétences professionnelles nécessaires à l'exercice durable de la pratique (Debarbieux 2001).

Le tourisme, et plus largement les pratiques récréatives dites « de pleine Nature », comme les sports nautiques et de montagne, sont des pratiques « socialement distinctive[s] car économiquement sélective[s] » (Piquerey 2016, p. 7). Dès 1899, le sociologue Thorstein Veblen explique, dans son ouvrage *The Theory of the Leisure Class*, que le loisir est utilisé de façon ostentatoire par les classes sociales aisées pour mettre en scène leur richesse et leur supériorité sociale. Un siècle plus tard, en 1995, Nadir Boumaza *et al*., notent que les classes moyennes et supérieures investissent les sports de montagne de façon quasiment exclusive, dans une logique distinctive plus ou moins conscientisée. Les personnes détentrices d'un fort capital culturel s'impliquent davantage que les fractions populaires dans ces pratiques « écologisées » qu'incarnent les sports et loisirs de montagne, à la recherche de « valorisation sociale et de réappropriation identitaire [...] » (Boumaza *et al*. 1995, pp. 92-99, cités par Sallenave 2022, p. 50).

Or, bien qu'ils soient pratiqués par une minorité de la population, les loisirs touristiques occupent une grande partie de l'espace physique dans les Alpes, en continuité avec la logique d'appropriation de l'espace que nous avons évoquée avec le processus de gentrification rurale. En appliquant aux espaces de montagne la théorie bourdieusienne selon laquelle la distribution spatiale est souvent synonyme de distribution sociale, Léa Sallenave constate que les différentes

classes sociales de pratiquant·e·s de la montagne se distribuent selon la topographie : « la limite moyenne montagne/haute montagne, espace d'évolution de la 'randonneuse' (bas de la hiérarchie sociale), s'oppose aux sommets himalayens qu'affectionne « l'alpiniste haut-de-gamme » (haut de la hiérarchie sociale) » (Sallenave 2022, p. 71).

Cependant, l'appropriation par les classes supérieures des espaces de « Nature » a toujours fait l'objet de contestations, jusqu'à aujourd'hui. Tout au long du XX^{e} siècle en Europe, différent·e·s acteur·ice·s (hommes et femmes politiques, collectivités territoriales, associations, syndicats) revendiquent « la montagne pour tous » (Hoibian 2020). Cet angle d'attaque met en avant les pratiques populaires de la montagne, ainsi que les initiatives pour accroître la démocratisation des activités ludo-sportives de montagne. De nombreuses mobilisations émergent contre l'industrie touristique ou la construction d'infrastructures néfastes à l'environnement : dans le cas des territoires alpins à la frontière franco-italienne, les mobilisations contre la ligne à grande vitesse entre Lyon et Turin ont notamment attiré l'attention de plusieurs chercheur·euse·s (Armano, Pittavino, et Sciortino 2013; Grisoni 2022). Par ailleurs, en raison d'une représentation des montagnes à la fois comme espace de « Nature » et comme espace de singularité sociale, celles-ci apparaissent dans les pays occidentaux comme un lieu privilégié de mise en œuvre des projets qui se veulent alternatifs, voire utopiques (Debarbieux 2001; Koop 2020). Dès lors, les espaces touristiques de « Nature » peuvent être envisagés comme des espaces contestés, dont les usages considérés comme légitimes sont disputés par différents groupes sociaux.

c) Loisirs récréatifs dans les espaces « de Nature » et rapports de domination liés au genre

Si les rapports de classe dans les espaces récréatifs de « Nature » font l'objet d'une littérature relativement fournie, dont certains ouvrages ont été évoqués ci-dessus, les rapports de domination fondés sur le genre et sur la « race » sont encore très peu étudiés ; en ce qui concerne les territoires de montagne, ils se concentrent presque exclusivement aux inégalités dans les pratiques sportives et récréatives. Par exemple, la thèse de Delphine Moraldo retrace une socio-histoire de l'alpinisme qu'elle analyse comme une discipline fondée sur l'exclusion sociale, sexuelle et sportive d'une grande partie des pratiquant·e·s de la montagne (Moraldo 2017), une tendance qu'on retrouve dans l'ensemble des sports et loisirs de montagne. Cela s'observe à la fois par les études quantitatives sur la participation des hommes et des femmes à ces pratiques récréatives – qui soulignent néanmoins que l'écart tend à se réduire (Vodden-McKay et Beez 2010) –, mais aussi par les études qualitatives qui mettent en évidence la production d'un « paysage genré » (*gendered landscape*), résultat d'un processus de « masculinisation des paysages de montagne » (*masculinisation of mountaineering landscapes*) (Pomfert et Doran 2015, p. 7).

d) Loisirs récréatifs dans les espaces de « Nature » et rapports de domination de « race »

La question des rapports de « race » dans les espaces de « Nature » est largement abordée dans la littérature anglophone, mais pratiquement inexplorée dans les travaux francophones. L'article fondateur *Race, Space and Nature: An Introduction and Critique* de Rachel Brahinski, Jade Sasser, et Laura-Anne Minkoff-Zern propose de replacer le rapport à l'environnement au centre des réflexions sur les rapports de « race », soulignant que « les concepts de nature, d'environnement et l'agencement de l'espace sont fondamentalement liés à l'organisation de la vie sociale et politique, un processus dans lequel la « race » est centrale »[16] (Brahinsky, Sasser, et Minkoff-Zern 2014). La violence à l'encontre des corps racisés est souvent motivée par le fait qu'ils sont perçus comme n'étant pas « à leur place » (*out of place*) dans certains environnements construits selon une norme raciale dominante. Cet éclairage sera essentiel pour nous permettre de comprendre les mécanismes les processus d'altérisation raciale des personnes en migration dans les espaces touristiques haut-alpins et maralpins (voir **chapitre 10**).

Plusieurs travaux ont mis en évidence le fait que les espaces considérés comme « naturels », et particulièrement les espaces de montagne, sont construits comme des « espaces blancs » *(« white space »)* (Cromwell 2022; Finney 2014; Martin 2004; McLean 2013). Ce concept a été proposé par Elijah Anderson dans le contexte états-unien, en étudiant la perception, par des personnes « noires », de leur propre statut minoritaire dans les espaces majoritairement appropriés par des individus issus des classes moyennes et majoritairement « blanch·e·s » (Anderson 2015). Il s'inscrit donc dans une approche relationnelle de l'espace et des rapports sociaux, caractérisant l'espace tel qu'il est perçu et vécu par des personnes minorisées sur le plan racial.

En s'inspirant de ces travaux, Kirsty Lynn Cromwell analyse les espaces dévoués aux pratiques récréatives « de pleine nature » en Amérique du Nord comme des espaces « socialement construits comme blancs à travers l'exclusion sociale des populations racisées » (Cromwell 2022, p. 10), en notant que ce processus a lieu « malgré le fait que tous les espaces récréatifs [nord-américains] sont des terres indigènes » (2022, p. 15)[17]. Cette construction raciale du paysage a en effet une généalogie historique et coloniale : les lois à l'origine des parcs nationaux qu'elle étudie (Rocky Mountains au Canada, créé en 1887, et Yellowstone aux États-Unis, créé en 1872) stipulent que l'utilisation et le bénéfice des terres, des minéraux, du bois, du gibier, des ressources en eau qui s'y trouvent passent sous la possession des États coloniaux. La seule

[16] Citation originale : "*Concepts of nature, environment, and the ordering of space are fundamentally linked to the organization of social and political life, a process in which race is central*" (Brahinsky, Sasser, Minkoff-Szern, pp. 1135-1152).

[17] Citation originale : "*Outdoor recreational space in colonial North America was socially constructed as white space through the social exclusion of racialized peoples* (Cromwell 2022, p. 10) / "*despite all outdoor recreational space being Indigenous lands"* (Cromwell 2022, p. 15).

présence indigène qui y est autorisée est la performance de spectacles à destination des touristes, car toute présence indigène qui n'aurait pas été intégrée à l'entreprise touristique menace le récit dominant selon lequel ces terres étaient vides au moment de la colonisation[18] (Cromwell 2022, p. 13).

À l'époque contemporaine, l'héritage de cette généalogie coloniale se traduit par le fait que les espaces « de pleine nature » (*wilderness spaces*) sont devenus des lieux où les personnes aisées, majoritairement « blanches », s'extraient de la diversité socio-économique et ethnique des espaces urbains (Coleman 1996; Harrison 2013). La traduction en termes d'occupation numérique de l'espace se traduit, dans les études quantitatives utilisant des statistiques ethniques, par une surreprésentation des personnes qui s'identifient comme « blanches », parmi les visiteur·euse·s de parcs nationaux et les pratiquant·e·s des sports de « pleine nature » comme le ski. Ce décalage numérique a été observé dès les années 1980[19] et persiste jusqu'à aujourd'hui[20]. Myron F. Floyd, Kimberley Shinew, Francis McGuire et Francis Noe suggèrent aussi qu'il existe une intersection entre le genre et la « race » qui affecte la participation des femmes issues des minorités « ethno-raciales » aux activités récréatives de plein air[21] (Floyd *et al.* 1994).

En étudiant le rôle de la publicité, Derek Christopher Martin et A. G. Coleman font l'hypothèse qu'il existe un lien entre les représentations visuelles et graphiques diffusées de ces espaces comme étant « blancs » par la publicité, et la fréquentation réelle de cet espace en termes de diversité « ethno-raciale ». Pour Derek Christopher Martin, « la conception des espaces sauvages et de loisirs en milieu naturel comme étant "réservés aux Blancs" que l'on trouve dans les publicités des magazines est à la fois une conséquence et une cause de l'identité raciale dans le monde extérieur. L'absence de modèles noirs dans la nature renforce la croyance que les Noirs n'ont pas leur place dans la vraie nature non plus » (Martin 2004, p. 528, traduit par

[18] Citation originale : "*Indigenous presence in the national parks in any capacity other than for tourist shows would have threatened the narrative that these lands were available to be dominated and possessed by whiteness*" (Cromwell 2022, p. 13).

[19] Extrait de l'étude : *"Based on data from the 1985-87 Public Area Recreation Visitor Study, Hartmann and Overdevest (1990) reported that over 94% of visitors to five federal recreation areas nationwide (U.S. Forest Service, National Park Service, U.S. Army Corps of Engineers, Tennessee Valley Authority, and National Oceanic and Atmospheric Administration sites) and 11 state agencies were White; 2.2% were Hispanic American; and 2% were African American".* (Floyd 1999).

[20] Selon les sources de données, entre 68 % et 89 % des skieur·euse·s se définissent comme « blanc·he·s » en Amérique du Nord, données statistiques de Snow Sports Industries of America 2020-2021 Participation Study for American statistics. (2019-2020) (cité par Cromwell 2022).

[21] En analysant les réponses à un sondage national sur des adultes états-uniens, ils constatent que les pratiques de loisir des hommes blancs qui s'identifient comme « pauvres ou issus de la classe ouvrière » sont semblables entre ceux qui s'identifient comme « Blancs » et « Afro-Américains ». À l'inverse, les activités de loisirs de « pleine nature » sont largement appréciées par les femmes « Blanches » de classes populaires, à l'inverse des femmes « Afro-Américaines ». Les auteurs concluent qu'il y a un effet possible du « double statut minoritaire » dans la participation aux activités récréatives de « pleine nature » (Floyd et al. 1994).

Sallenave 2022). A. G. Coleman ajoute que cette perception des stations de ski comme majoritairement blanches repose sur l'invisibilisation des travailleur·euse·s locaux indigènes et/ou racisé·e·s (Coleman 1996, p. 584). Derek Christopher Martin et A. K. Harrison vont jusqu'à parler d'un « apartheid » dans les espaces récréatifs de « nature » (Harrison 2013; Martin 2004).

Toutes ces réflexions présentes dans la littérature anglophone ont peu circulé dans le contexte francophone, ce qui est peut-être dû en partie au fait que l'usage des statistiques « ethniques » est proscrit en France. La thèse de Léa Sallenave (2022) fait figure d'exception, en abordant les rapports de « race » dans l'espace alpin à partir d'une approche qualitative. En étudiant plusieurs associations d'éducation populaire basées à Grenoble qui organisent des séjours en montagne pour des adolescent·e·s des quartiers populaires – majoritairement issu·es de l'immigration –, elle montre que les politiques publiques de la ville sont construites sur l'idée qu'il existe une altérité fondamentale entre les habitant·e·s des quartiers populaires et la montagne, avec une valorisation systématique de celle-ci, perçue comme éducatrice et émancipatrice, au détriment des quartiers où résident ces adolescent·e·s (Sallenave 2022). Dans sa thèse, la « blanchité » des espaces de haute-montagne est perçue par différents groupes sociaux : les professionnel·le·s de la montagne analysent que « *plus on monte, plus c'est blanc et masculin* », et les adolescent·e·s des quartiers populaire perçoivent les activités sportives en montagne comme « *un truc de blanc* » (Sallenave 2020b, 2020a). Elle montre également que les modes d'occupation de l'espace en montagne des jeunes des quartiers populaires diffèrent de ceux qui y sont habitué·e·s et peuvent dès lors être perçus comme inappropriés : lors des sorties en montagne, les adolescent·e·s « non-blanc·he·s » subissent alors des rappels à l'ordre social qui les renvoient à leur altérité, leur suggérant qu'iels ne sont pas à leur place.

Son analyse rejoint celle formulée par Cécilia Claeys à partir des plages guadeloupéennes, ce qui montre les convergences entre les processus sociaux qui caractérisent les deux espaces dévoués aux pratiques récréatives de « Nature » que sont la montagne et le littoral touristique. Comme elle le démontre, malgré leur massification, les loisirs nautiques et balnéaires demeurent socialement sélectifs, excluant les populations les plus pauvres (Claeys 2017). Par ailleurs, en Guadeloupe, la situation postcoloniale, l'héritage esclavagiste et l'histoire migratoire donnent à la sélectivité sociale des sports nautiques un caractère ethno-phénotypique marqué. Elle constate ainsi une ségrégation spatio-temporelle du littoral : métropolitain·e·s et créoles ne fréquentent pas les mêmes plages, ne s'y rendent pas aux mêmes moments et n'y investissent pas les mêmes espaces. Les métropolitain·e·s tendent à privilégier un entre soi ethno-phénotypique, et attribuent les mauvais usages de la mer et du littoral aux « Guadeloupéen·ne·s », une appellation par laquelle les enquêté·e·s désignent en réalité les personnes « noires » et métisses, dont les usages du littoral sont dévalorisés. Néanmoins, de plus en plus de jeunes créoles investissent les sports nautiques, donnant lieu à une forme de lutte des places entre différents groupes sociaux sur les plages guadeloupéennes.

Dans cette thèse, je cherche à enrichir ces réflexions sur les rapports de « race » dans les espaces dévoués aux pratiques récréatives dites « de pleine nature » à partir du cas des espaces touristiques à la frontière franco-italienne. Ces espaces ont pour spécificité, tout d'abord, d'être caractérisés par la co-présence, non seulement de populations « blanches » et racisé·es, mais également de populations dont la présence est il/légalisée. Ce rapport de domination en fonction du statut administratif se croise souvent – mais pas toujours – avec l'assignation « ethno-raciale » des individus, ce qui radicalise les rapports de domination habituellement à l'œuvre dans les espaces touristiques montagneux ou littoraux.

Par ailleurs, l'espace frontalier est caractérisé par une forte présence policière et militaire, dont je fais l'hypothèse qu'elle a des effets importants sur les territoires alpins. Or, si la sociologie de la police a mis en évidence le rôle joué par les pratiques policières dans la (re)production de rapports sociaux de « race » (Fassin 2011; Jobard 2002 ; Mouhanna 2009), ces études se concentrent avant tout sur des terrains urbains, notamment les quartiers populaires des grandes villes. Les études sur la police en montagne sont, en comparaison, extrêmement marginales. L'ouvrage collectif *Ordre, sécurité et secours en montagne* coordonné par l'historien Aurélien Lignereux (2016) est une exception, faisant émerger un nouveau champ historique. Les études de cas alpines présentes dans cet ouvrage révèlent que la présence policière en montagne répond à un objectif de surveillance d'une population montagnarde jugée rebelle, mais ne prennent pas en compte les autres rapports de domination (de classe, de « race », de genre) qui structurent le rapport des populations aux forces de l'ordre. Ma thèse vient donc apporter de nouvelles réflexions au champ des études sur la police en montagne, en montrant que les zones frontalières sont un lieu privilégié pour comprendre comment la présence policière modifie le rapport des personnes à l'espace montagneux en fonction de leur condition sociale et raciale, de leur nationalité, et de leur statut administratif.

3.2 - Le tourisme comme front de conquête

S'intéresser au tourisme dans une région frontalière nous invite à penser les liens entre contrôle policier-militaire du territoire et extraction des ressources (naturelles, mais aussi touristiques). Le tourisme est analysé dès les années 1970 à travers des rapports de domination internationaux, où les sociétés d'accueil des pays du « Tiers-Monde » sont exploitées par un système touristique maîtrisé par des opérateurs occidentaux (Oiry-Varacca 2016). Depuis une vingtaine d'années, ce champ d'études critiques du tourisme s'est développé ; il l'analyse comme un phénomène social qui instaure un rapport de consommation et de prédation vis-à-vis de l'environnement (Christin 2018; Keucheyan 2018). Les analyses critiques du tourisme dans le monde anglophone envisagent le tourisme comme « un moyen d'expansion géographique du capitalisme dans les espaces qui ne sont pas totalement intégrés dans le système capitaliste global » (Fletcher 2011). Ils décrivent le tourisme comme un outil central de la division du temps de travail propre au capitalisme, et un outil de « l'accumulation par dépossession » (Harvey 2005, p. 142), c'est-à-dire la conquête violente de nouveaux territoires par le biais de

la marchandisation de l'espace. David Harvey montre que la conquête de nouveaux espaces fait partie de la logique intrinsèque du capitalisme, qui cherche à résoudre ses crises internes par l'expansion géographique et la réorganisation spatiale ainsi que le repoussement de la réalisation de la valeur dans le temps. Contrairement à la notion d' « accumulation primitive » de Karl Marx, pour qui les phénomènes de conquête par la prédation et la violence seraient limités au début de l'histoire du capitalisme, David Harvey argumente que « l'accumulation par la dépossession » est persistante dans la géographie historique du capitalisme : elle n'a donc pas lieu à une époque ou dans un lieu spécifique, et ne suit pas nécessairement un modèle « centre/périphérie », mais elle se produit à toutes les échelles en même temps.

Plusieurs auteur·ice·s proposent des variantes de ce concept pour analyser des espaces touristiques. En parlant d'« accumulation par la conservation », Büscher et Fletcher (2015) évoquent la manière dont les acteur·ice·s capitalistes mobilisent des arguments écologistes pour poursuivre un processus de conquête et de dépossession d'un territoire et de ses habitant·e·s. Proposant le concept d'« accumulation par la sécurisation », Massé et Lunstrum (2016) mettent en avant le rôle central joué par les arguments sécuritaires pour permettre la (re)conquête capitaliste de l'espace en créant une zone touristique, ainsi que l'aspect lucratif du marché de la sécurité dans les zones-frontières touristiques. Selon Jennifer Devine, l'accumulation par dépossession mise en œuvre par le tourisme agit à travers deux processus : la privatisation de nouveaux espace, et la marchandisation de celui-ci *(« commodification of place* ») qui « vend l'expérience d'un lieu, de ses habitant·e·s [et de leur culture] comme un produit [en dépossédant] les membres du groupe des moyens de reproduire leurs identités multiples, leurs paysages et leurs histoires »[22] (Devine 2017, pp. 634-650).

Il est intéressant de constater que le concept d' « accumulation par la dépossession » permet d'éclairer aussi bien les mécanismes des frontières, comme nous l'avons vu dans la deuxième sous-partie[23] que du tourisme. On peut également noter que, bien que les études critiques du tourisme ne portent pas systématiquement sur des zones de frontières, les études de cas qui se situent aux confins des territoires nationaux y sont sur-représentées. En effet, le tourisme des zones frontalières est souvent tourné vers les espaces dits « naturels », perçus comme préservés. Du fait de leur localisation marginale, aux confins du territoire, éloignée des centres de pouvoir, les régions frontalières ont souvent été moins urbanisées que d'autres parties du territoire national (Amilhat Szary 2015). Par ailleurs, les éléments topographiques sur lesquels les États se sont mis d'accord lors des négociations diplomatiques autour du tracé des frontières, tels que les littoraux, les montagnes et les rivières, présentent des aménités environnementales qui en font des lieux propices au développement touristique. Ces zones frontalières (*borderlands*) touristiques sont également des lieux privilégiés de l'extractivisme néocolonial, en Amérique,

[22] Citation originale : "*Tourism sells the experience of a place and its people as its products (…) local residents are dispossessed of their ability to define their culture, identities, histories and landscapes*" (Devine 2017).
[23] Voir **: Chapitre 1, 2.2 – Frontières, extractivisme et colonialité.**

en Afrique et en Asie (Çaylı 2021; Meehan et Dan 2024; Rodríguez Echavarría, Obando Campos, et Acuña Alvarado 2018). Ces différents éléments suggèrent qu'il pourrait y avoir des convergences entre les processus de frontiérisation et de mise en tourisme de la « Nature », ce qui éclaire la première hypothèse que nous avons formulée en introduction. Toutefois, les espaces touristiques frontaliers n'ont jamais été analysés en prenant en compte l'activité de contrôle migratoire aux frontières, un nouvel élément apporté par cette thèse.

Les travaux de Sylvain Guyot (2017), qui n'adoptent pas une perspective marxiste mais plutôt foucaldienne, peuvent nous aider à penser le rôle du tourisme dans un processus de militarisation des espaces frontaliers. Il propose de s'intéresser à divers « fronts écologiques », qui désignent le phénomène « d'appropriation (…) d'espaces, réels ou imaginaires, dont la valeur écologique et esthétique est très forte » (Guyot 2017, p. 17). Le front écologique « peut prendre simultanément ou au choix, la forme d'un front militaire, d'une frontière nationale, d'un front de combat idéologique, d'une conquête coloniale (*frontier*) ou d'un front pionnier, sur des territoires considérés comme un milieu vierge de toute trace de « civilisation moderne » (Guyot 2017, p. 21). Sylvain Guyot pense les « fronts écologiques » à travers le concept de « gouvernementalité » de Michel Foucault, comme un ensemble de dispositifs, d'arrangements et de relations entre une pluralité d'acteurs participant à la protection de la « Nature » (Guyot 2017, pp. 24-25). Ces « éco-conquérant·e·s » (agent·es de l'État, aménageur·euse·s, militaires, agent·es sécuritaires, entreprises, touristes, sportif·ve·s, etc.), malgré leurs profils et statuts très divers, se présentent tous comme des ami·e·s et amoureux·ses de la « Nature », prétendant combattre ses ennemis au moyen de l'ouverture du front écologique (Guyot 2017, p. 18). Le concept de front écologique me semble particulièrement pertinent pour analyser des espaces touristiques frontaliers, car il permet d'envisager simultanément les géographies plurielles qui caractérisent, d'un côté, le processus de construction d'une frontière nationale et de l'autre, les différentes modalités d'extraction des ressources à commencer par le tourisme, défini comme un double processus de création et d'appropriation de la valeur esthétique des paysages.

3.3 - Approches critiques du tourisme depuis une perspective d'écologie décoloniale

L'écologie décoloniale (que l'on peut considérer comme un sous-champ des études décoloniales) poursuit les réflexions critiques sur l'appropriation des espaces de « Nature », mais en mettant en lumière la colonialité des rapports entre les humains et leur environnement dans les sociétés contemporaines. La notion de « racisme environnemental » a été proposée pour désigner la dépossession et au déplacement forcé des communautés racisées, organisé par les pouvoirs publics ou les entreprises multinationales, en vue de tirer profit de l'exploitation des ressources (Porteilla 2005, p. 437, cité par Carr, Thésée, et Previl 2017, p. 54). Cette notion met également en lumière le fait que les personnes racisées connaissent une restriction dans « la présence, la disponibilité, l'accessibilité, la jouissance et la qualité de diverses ressources (…)

dont elles ont besoin pour survivre, vivre, se développer, s'épanouir et s'émanciper », ce qui constitue une double injustice raciale et environnementale (Carr, Thésée, et Previl 2017, p. 59).

Les approches décoloniales se sont également intéressées au tourisme dans différentes régions du « Sud Global », mettant en évidence que le tourisme est utilisé à la fois comme politique de développement économique de zones rurales ou montagneuses marginalisées, et comme stratégie de contre-insurrection pour assurer le contrôle de zones où l'autorité de l'État est souvent contestée par la population locale. Ainsi, le tourisme (y compris dans sa version « écologique », l'éco-tourisme) est un moyen de reproduction de rapports socio-économiques (néo)coloniaux (Devine 2017). Dans les territoires anciennement colonisés, le tourisme contemporain permet l'appropriation de l'espace par les populations descendantes des colons, venant ainsi prolonger la dynamique du front pionnier avançant dans la *wilderness*, et poursuivre ainsi le processus de colonisation (Saumon 2019).

Plusieurs études adoptant une approche d'écologie décoloniale soulignent que l'imaginaire qui construit les espaces touristiques « de « Nature » comme dénués de violence masque les liens fondamentaux qui produisent « la combinaison des vulnérabilités raciales, sociales et environnementales », qui découle directement des entreprises coloniales et esclavagistes (Carr, Thésée, et Previl 2017, p. 53). Cette théorie vient corroborer une de mes hypothèses, soit que l'idéalisation des espaces à fort degré de « naturalité » participe à l'invisibilisation de la violence qui y est produite. Pour nourrir la réflexion sur les liens entre visibilité et violence dans les espaces touristiques « de « Nature », je m'appuie sur le cadre théorique issu de l'ouvrage de Malcolm Ferdinand, *Une écologie décoloniale* (2019).

L'originalité de son approche tient au fait qu'il analyse le racisme, non pas seulement comme une idéologie, mais comme « une manière d'habiter la Terre qui comprend une ingénierie de ses paysages environnementaux sociaux et politiques » (Ferdinand 2019, p. 298). Le racisme se traduit ainsi par une certaine organisation géographique, qui prend plusieurs formes étudiées à travers l'ouvrage de Malcolm Ferdinand. La première forme est « l'habitat colonial », institué à travers la propriété privée de la terre et caractérisé par la plantation comme forme primordiale d'occupation (Ferdinand 2019, p. 62). Une autre forme est celle du « paradis [comme] laboratoire colonial », un « paradis sur Terre qui occulte l'existence de l'autre » organisé sur la base de « l'hétérotopie coloniale [qui] assigne à des lieux (*topos*), des usages et des pratiques différentes (*hetero*), d'un centre géographique ou d'une norme » (Ferdinand 2019, p. 175). C'est cette deuxième manière d'habiter la terre, que Ferdinand désigne également comme une « écologie d'apartheid », qui est pertinente pour analyser l'agencement de l'espace touristique à la frontière franco-italienne :

> « Cette intime cohabitation entre fantasme de lieux paradisiaques et destructions importantes des écosystèmes et vies humaines a priori paradoxale participe [de l'] l'hétérotopie coloniale. (…) Paradis ou enfer, la colonie caribéenne est le laboratoire où, contrairement au centre métropolitain impérial, tout est permis et admis moralement. (…) Cette même hétérotopie

> coloniale est caractéristique du Plantationocène qui accepte une organisation violente, raciste et misogyne à l'intérieur de la plantation tout en la condamnant sur les lieux de vente des produits qui en sont pourtant issus. » (Ferdinand 2019, p. 175)

La production de l'espace touristique peut ainsi être assimilée à la production de ces « lieux paradisiaques », fondés sur l'in/visibilisation des différents rapports de domination qui sont pourtant au cœur de l'économique touristique. En même temps, la frontière est un lieu où se met en œuvre un état d'exception semblable aux « hétérotopies coloniales », qui permet la reproduction d'une violence ciblant certaines catégories de populations, dont la généalogie s'inscrit dans l'histoire coloniale. En m'appuyant sur cette conceptualisation des espaces touristiques frontaliers, comme je le montrerai dans les chapitres suivants, les zones-frontières haute-alpine et maralpine peuvent être simultanément envisagés comme une marge, une zone d'exception, et un laboratoire des pratiques policières et modes d'occupation de l'espace qui produisent l'exclusion des populations illégalisées et racisées.

Ainsi, au terme de cette troisième sous-partie, nous avons pu voir que la littérature sur les rapports de domination en montagne, ainsi que les approches critiques, marxistes et décoloniales du tourisme et des espaces de « Nature », suggèrent qu'il existe des convergences entre les processus de dépossession, d'exclusion et de production de l'altérité mis en œuvre par les frontières contemporaines et ceux qui résultent de l'appropriation touristique des espaces « naturels ». Les concepts « d'espace blanc », « d'accumulation par la sécurisation », « d'éco-frontiérisme », « d'écologie d'apartheid » et de « front écologique » nous seront ainsi fort utiles pour décrypter les effets croisés du tourisme et de la frontiérisation dans les territoires étudiés dans cette thèse.

Conclusion du chapitre 1

Dans ce premier chapitre, j'ai présenté les différentes approches de l'espace et des rapports sociaux qui me permettent de saisir les liens entre espace et rapports de domination. J'ai montré que la littérature sur les frontières, ainsi que la littérature sur les rapports de domination en montagne, nous offrent des apports théoriques très riches pour analyser la géographie des rapports sociaux aux frontières alpines. J'ai souligné en particulier l'intérêt des approches marxistes, décoloniales et d'écologie politique pour penser la question des inégalités spatiales et les liens entre espace et violence. Ces approches permettent de dépasser la compréhension des frontières dans les sens classiques de la matérialisation du pouvoir souverain ou d'instruments du contrôle des mobilités globales, en envisageant également les frontières comme des fronts marquant l'appropriation touristique, militaire et écologique d'un territoire. Les approches marxiste, décoloniale et d'écologie politique me permettent ainsi de tisser des liens entre le champ des études sur les frontières et celui des études sur le tourisme dans les espaces de « Nature ». Grâce à leurs apports, j'ai pu constituer un cadre théorique qui me permet d'analyser la manière dont, à la frontière franco-italienne, les processus d'appropriation

de l'espace, de mise en tourisme et de frontiérisation de l'espace montagneux et littoral se croisent.

J'ai montré en effet que les frontières et le tourisme sont tous les deux des instruments de (re)production des rapports de domination de classe, de « race » et de genre, au service de l'appropriation des espaces « naturels » et/ou frontaliers, à la fois par les États et les classes dominantes. Il s'agit maintenant, dans la suite de cette thèse, de détailler les mécanismes d'appropriation de l'espace par le tourisme et l'activité de contrôle migratoire, en analysant la manière dont ces processus se déploient dans le temps, et entrent en interaction et/ou en tension. Il reste également à analyser le rôle joué par les stratégies d'in/visibilisation dans ces différents processus d'appropriation. C'est à travers mon enquête de terrain dans deux zones-frontières alpines, que je présente dans le chapitre suivant, que j'ai pu saisir les rapports de visibilité produits par le contrôle migratoire et le tourisme à la frontière franco-italienne.

CHAPITRE 2. CHERCHER ET PRODUIRE LES TRACES. ENJEUX MÉTHODOLOGIQUES, ÉTHIQUES ET POLITIQUES D'UNE ENQUÊTE À LA FRONTIÈRE FRANCO-ITALIENNE

Introduction du chapitre 2

En enquêtant sur les rapports de visibilité produits par le contrôle migratoire à la frontière franco-italienne, je me suis heurtée précisément aux dispositifs mis en place pour empêcher de *voir* ces mécanismes. Les obstacles que j'ai rencontrés dans ma tentative de dévoiler les mécanismes de domination à la frontière m'ont ainsi confrontée à la matérialité des dispositifs d'in/visibilisation, qui se traduisent par le fait que certains phénomènes, ou certain·e·s acteur·ice·s, sont rendu·e·s invisibles au regard des chercheur·euse·s.

Par ailleurs, au cours de mon enquête de terrain, j'ai été confrontée à des situations d'inconfort qui m'ont conduite à questionner l'articulation entre mon objet de recherche et le processus de recherche. Bien que toute production de savoir soit liée à des rapports de pouvoir, ces rapports sont particulièrement exacerbés sur des terrains frontaliers où se côtoient au quotidien des agent·e·es des forces de l'ordre, des citoyen·ne·s ou touristes mondialisé·e·s, et des personnes étrangères dont la présence est irrégularisée. Martina Tazzioli note que: « La visibilité et la production du savoir sont souvent traités séparément dans la littérature, alors que les interactions entre savoir, non-savoir, visibilité et invisibilité sont cruciales pour comprendre les mécanismes de fabrication de la frontière (*border-making*) »[1] (Tazzioli 2020a).

En effet, la recherche scientifique, en tant que processus de production de savoir, joue un rôle central dans la collecte et la constitution de traces de ce qui se passe à la frontière : or, dans un contexte où certains individus, passages et pratiques se situent hors du champ de la légalité (aussi bien du côté des personnes en migration irrégularisées que des forces de l'ordre), les traces collectées lors de l'enquête ont le pouvoir de les masquer ou de les dévoiler. Par ailleurs, par son pouvoir de catégoriser, de nommer, d'écrire et de publier, la recherche participe à l'in/visibilisation sélective de ce qui se joue à la frontière : elle donne du sens à certains phénomènes, met en avant certain·e·s acteur·ice·s, en laissant dans l'ombre d'autres.

Ce chapitre me permet de revenir sur les trois principaux questionnements méthodologiques qui ont accompagné ma thèse, qui sont révélateurs du rôle central joué par l'in/visibilité sélective dans la fabrique d'une situation de frontière. Dans un premier temps, j'énonce les

[1] Citation originale : "*The interplay between knowledge, non-knowledge, invisibility and visibility is actually crucial for grasping mechanisms of border-making*" (Tazzioli 2020a, p. 6).

problématiques qui émergent du fait d'enquêter sur un terrain « sur-étudié » (Chossière, Desvaux, et Mahoudeau 2021), fortement politisé et médiatisé. Ensuite, j'explique qu'en enquêtant sur les rapports de pouvoir, et notamment sur le contrôle policier, je me suis heurtée à des obstacles qui révèlent l'effacement des traces des groupes dominés, dans l'espace matériel et dans les archives. J'ai aussi constaté que l'État met en œuvre un effacement stratégique des traces de ses actions à la frontière. Enfin, je reviens sur les questions posées par le fait d'enquêter sur les rapports de « race », de classe et de nationalité, depuis une posture privilégiée, dans un contexte où la posture dominante peut justement être caractérisée par l'incapacité à voir les rapports de domination.

Chacune de ces problématiques m'a permis d'interroger le rôle de l'enquête en sciences sociales dans la production de rapports de pouvoir au cœur desquels se joue la question de la visibilité. Ces réflexions m'ont conduite à mettre au point des méthodologies spécifiques pour faire face aux divers mécanismes d'in/visibilisation sélective de l'information sur le terrain, et m'ont poussée à questionner les enjeux éthiques et politiques de ma recherche.

1) La frontière sous les projecteurs : enquêter en terrain fortement politisé et médiatisé

1.1 - Enquêter depuis le mouvement de solidarité avec les personnes en migration

a) Une participation observante au sein du mouvement de solidarité à la frontière (2018-2019)

À partir de 2015, l'augmentation des traversées de la frontière franco-italienne par des personnes exilées en quête d'un refuge en Europe, et le rétablissement des contrôles permanents à la frontière franco-italienne, ont entraîné une soudaine visibilisation de la question migratoire – d'abord à Vintimille, puis dans le Briançonnais à partir de 2017. Pour éviter le dispositif policier et militaire de contrôle déployé pour bloquer les « étranger·e·s en situation irrégulière », les personnes exilées se retrouvent contraintes à passer la frontière dans des conditions dangereuses (Bachellerie 2020). Face à cette double situation de militarisation du territoire et de « crise » humanitaire, des collectifs se sont formés dans différentes villes et villages frontaliers en solidarité avec les personnes en migration. Ces collectifs s'organisent en réseau entre le côté français et italien, entre la frontière haute-alpine et la frontière maralpine, et se structurent spatialement autour de lieux d'accueil ouverts par différents collectifs et d'« infrastructures mobiles de solidarité » (Tazzioli 2020b).

Ces lieux de solidarité ont été mon entrée sur le terrain de la frontière, à Vintimille lors de ma première visite en octobre 2016, puis dans le Briançonnais/Val de Suse lors de mon terrain de master 1 en février 2018. La carte suivante (Figure 11) localise les principales infrastructures de solidarité mises en place à la frontière franco-italienne depuis 2015. Bien qu'une multiplicité

de pratiques de solidarité, privées ou discrètes, existent dans les localités frontalières, cette carte identifie celles qui sont rendues publiques. Les réseaux de solidarité se fixent autour de lieux qui attirent des volontaires, militant·e·s, bénévoles, mais aussi journalistes et chercheur·euse·s, qui se déplacent et se renouvellent en permanence.

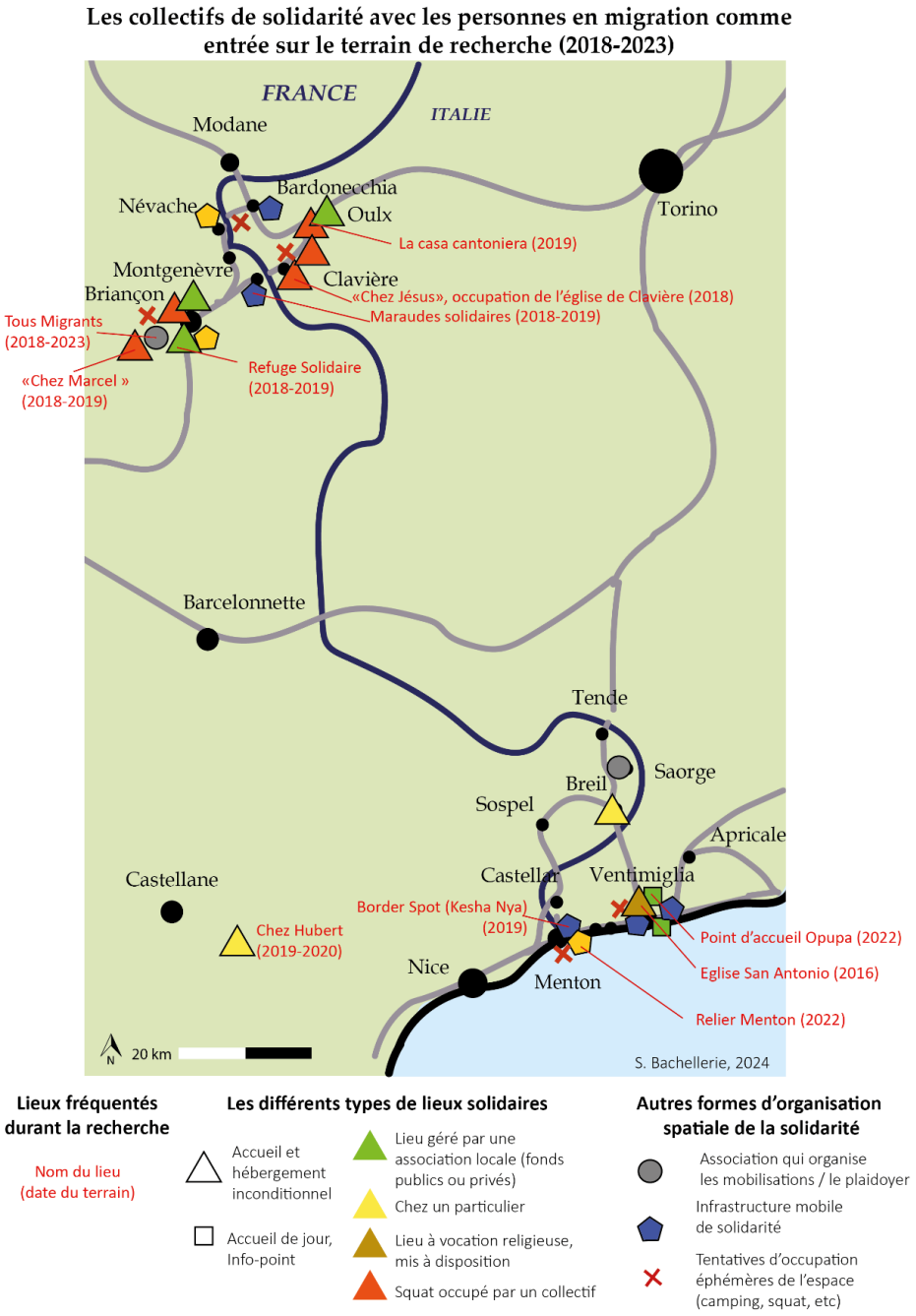


Figure 11 - Cartographie des lieux de solidarité avec les personnes en migration à la frontière franco-italienne (2015-2023). S. Bachellerie, 2024

En mars 2018, je suis entrée sur le terrain briançonnais par le biais des associations locales partenaires de la Cimade, structure dans laquelle j'ai effectué un stage. Les membres des associations Tous Migrants et de la Maison de la Jeunesse et de la Culture (MJC) de Briançon

m'ont hébergée pour mon premier mois de terrain. Assez vite, j'ai pris la liberté d'aller voir tou·te·s les différent·e·s acteur·ice·s associatif·ve·s français·e·s et italien·ne·s (qui collaboraient entre ell·eux), et j'ai commencé à participer aux activités de solidarité. J'ai fait de nombreuses « maraudes » (qui consistent à venir en aide aux personnes en migration dans l'espace montagneux entre la frontière et Briançon), et je me suis rapprochée du squat Chez Marcel où vivaient à la fois des militant·e·s français·e·s et des personnes exilées. Début avril 2018, j'ai rejoint l'occupation de l'église de Clavière, organisée par des personnes en migration et des militant·e·s. C'est devenu mon lieu de vie et d'engagement pendant trois mois. L'église occupée, baptisée avec humour « Chez Jésus » était devenue un lieu d'accueil inconditionnel et d'organisation politique. Nous y accueillions quotidiennement les personnes qui voulaient passer la frontière ou qui venaient d'être refoulées, nous essayions de les aider, de les conseiller, de les équiper, de les soigner. Pour « bien conseiller » les personnes en migration, il fallait prendre connaissance du terrain : j'ai ainsi arpenté le massif montagneux et passé la frontière à pied, de différentes manières, de jour et de nuit, hiver, printemps et été, pour observer l'évolution des paysages, du climat, et des aléas et mesurer leur importance sur les conditions de traversée.

Ainsi, pour mes deux mémoires de master, entre 2018 et 2019, ma méthodologie a principalement pris la forme d'une participation observante (Soulé 2007) au sein du mouvement de solidarité du Briançonnais et de la vallée de Suse. Sur le terrain, je m'identifiais avant tout et j'étais identifiée comme une militante solidaire. Mon énergie était entièrement consacrée à conseiller et fournir de l'aide matérielle aux personnes en migration qui passaient la frontière, mais je prenais le temps de recueillir des témoignages, faire des entretiens et d'écrire au quotidien dans mon carnet de terrain, dans lequel je retraçais l'évolution du contrôle de la frontière, que j'observais depuis ma place, et ses conséquences sur les personnes exilées. J'ai ainsi expérimenté de l'intérieur le contexte d'urgence permanente et de confrontation quotidienne à la violence qui caractérise la pratique de solidarité et de militantisme à la frontière franco-italienne. La prise de recul face aux émotions du terrain a pu se faire lors des phases d'écriture de mes deux mémoires de master durant les étés 2018 et 2019, après avoir quitté Briançon pour plusieurs mois, et à la relecture de mes notes de terrain. En effet, le déplacement géographique et chronologique m'a permis d'avoir un recul critique sur mon propre jugement et de transformer mon expérience de terrain en analyse scientifique.

Durant ces deux terrains, ma posture de militante-chercheuse était, à mes yeux, une condition nécessaire pour faire une recherche au plus proche des personnes en migration qui subissent les effets violents de la frontière. Elle m'a permis d'observer, notamment lors des maraudes solidaires en montagne, les pratiques des forces de l'ordre au maximum de ce qu'elles laissent voir de l'extérieur. Cependant, cette posture a également constitué une limite dès que j'ai voulu avoir accès à d'autres groupes (forces de l'ordre, habitant·e·s hostiles aux personnes en migration, etc.).

b) Une enquête en terrain médiatisé et très politisé

Du fait de ma posture « de l'intérieur » du mouvement de solidarité, j'ai d'emblée été confrontée à l'extrême politisation du terrain de la frontière. À la frontière maralpine comme à la frontière haute-alpine, les États français et italien déploient diverses pratiques visant à criminaliser la solidarité avec les personnes en migration, depuis l'interdiction des distributions de nourriture (à Vintimille) jusqu'à la comparution en justice d'individus solidaires pour « aide à l'entrée irrégulière sur le territoire français » (Giliberti 2018; Lendaro 2018; Vergnano 2020; Vinck-Keters 2018). Cette criminalisation oblige le mouvement de solidarité à avoir recours à des contre-stratégies de visibilisation, pour faire entendre un discours alternatif à celui de l'État.

Quand je suis arrivée à Briançon fin février 2018, la situation à la frontière franco-italienne était en train de gagner une visibilité nationale. Dès ma première semaine de terrain, j'ai constaté que les médias (journaux, radios, télévisions) affluaient quotidiennement au Refuge Solidaire pour documenter la traversée de la frontière par les exilé·e·s. La médiatisation était utilisée par les associations briançonnaises pour visibiliser la situation locale et servait une stratégie de plaidoyer : montrer les violations de droits et les violences commises par les forces de l'ordre à la frontière envers les personnes exilées permettait aux associations de réclamer un changement des pratiques de l'État. Mais la médiatisation servait aussi un objectif d'auto-défense. À partir de la manifestation du 22 avril 2018 qui a donné lieu au procès de personnes solidaires[2], les images sont devenues un enjeu central d'une lutte pour la légitimité de l'action solidaire. Le fait de documenter les pratiques policières de contrôle, les conditions du passage de la frontière par les exilé·e·s, et les pratiques de solidarité, avait des conséquences directes sur les procès en cours ainsi que les autres démarches judiciaires (recours administratifs, signalements) entamés par les associations (Philippe 2020; Trucco et Philippe 2023).

La stratégie de la médiatisation ne faisait pas l'unanimité au sein du mouvement de solidarité et était soumise à de vives discussions. De nombreux·ses acteur·ice·s solidaires prônaient plutôt la discrétion, objectant qu'en faisant venir les médias pour documenter la situation, les associations exposaient les personnes en migration au regard de l'État alors que celles-ci cherchaient à se cacher. En effet, l'image ou le texte sont des armes à double tranchant : mobilisés par les associations pour plaider leur cause, les récits peuvent être interprétés différemment par les autorités policières ou le pouvoir judiciaire et ainsi devenir des charges

[2] Le 22 avril 2018, un cortège de manifestant·e·s a défilé de Clavière jusqu'à Briançon pour protester contre la fermeture de la frontière et la présence au col de l'Échelle du groupe d'extrême droite « Génération Identitaire ». Trois manifestant·e·s ont été arrêté·e·s et placé·e·s en détention provisoire, et quatre autres ont été poursuivis pour aide à l'entrée irrégulière sur le territoire français d'étrangers en situation irrégulière. Ce procès a été médiatisé sous le nom du procès des « Trois + Quatre de Briançon ». Condamné·e·s en première instance, iels ont relaxé·e·s en appel le 9 septembre 2021.

contre leurs auteur·ice·s[3]. Dès lors, la recherche produite au sein des milieux solidaires se retrouve également aux prises avec ces stratégies internes d'in/visibilisation sélective.

1.2 - La frontière, un terrain « sexy » ? Le rôle de la recherche dans l'in/visibilisation sélective à la frontière

Si les médias étaient omniprésents lorsque je suis arrivée à Briançon en 2018, le monde de la recherche était, quant à lui, pratiquement absent. Avec Aude Vinck-Keters (2018), nous étions les deux premières étudiantes venues effectuer un stage et rédiger un mémoire autour des enjeux liés à la migration récente dans le Briançonnais. Nous avons eu la chance d'être accueillies avec beaucoup de bienveillance. Lorsque je sollicitais des entretiens avec des habitant·e·s solidaires, les personnes acceptaient d'autant plus facilement de me parler que mon mémoire était un moyen de visibiliser leur parole. Mais rapidement, d'autres chercheur·euse·s ont afflué, et une multitude de travaux ont été publiés depuis sur la frontière franco-italienne. La plupart de ces travaux portent sur les mobilisations solidaires, explorant les facteurs de l'engagement et les effets de la criminalisation de la solidarité (voir entre autres : Boudou 2023; Giliberti 2018; Giliberti et Palmas 2020; Lebrette 2023; Lendaro 2018; Mazin 2022; Philippe 2020; Selek et Trucco 2020; Trucco 2016). D'autres interrogent les rapports de pouvoir et de domination à l'intérieur du milieu de la solidarité (Harold 2020; Tyszler et Freedman 2023), ou encore l'aspect ambivalent des soins et de l'aide humanitaire à la frontière (Defossez 2022; Visentin 2019), mettant en lumière le *continuum* sécuritaire-humanitaire dans la gestion des personnes en migration (Daminelli 2022; Mastromarino 2022; Menghi 2018, 2021; Trucco 2018).

Les travaux portant sur d'autres acteur·ice·s à la frontière franco-italienne sont plus rares. Quelques études ethnographiques explorent l'expérience des parcours migratoires à travers la frontière et l'attente dans les villes de transit du point de vue des personnes en migration (Amigoni 2022; Daminelli 2022; Robert 2021; Uzureau et al. 2022). D'autres recherches portent sur les personnes qui sont désignées comme des « passeurs » et déconstruisent les discours associés à cette figure (Amigoni, Molinero, et Vergnano 2021; Di Blasio 2019; Vergnano 2020). Seuls les travaux de Sara Casella-Colombeau sont centrés sur les acteurs policiers du contrôle migratoire (Casella Colombeau 2010, 2013, 2015). Des recherches récentes ont commencé à prendre en compte les transporteur·euse·s comme acteur·ice·s de la frontière (Bachellerie 2019; Lendaro 2023b; Lendaro et Philippe 2023). Enfin, Daniella Trucco s'intéresse aux mobilisations hostiles à la présence des personnes en migration à Vintimille (Trucco 2021). Concernant cette ville, un nombre important d'études se centrent sur la question de l'espace, s'intéressant aux frontières urbaines (Bacchini 2023; Bonnin 2021), aux politiques

[3] J'ai moi-même fais les frais de cette ambivalence lors du procès des « 3+4 de Briançon » : durant l'audience, le procureur de la République a cité un billet de blog que j'avais publié, dans lequel je faisais le récit de la manifestation, et a retenu une information factuelle écrite dans ce texte à charge contre les manifestant·e·s.

locales de gestion des personnes en migration (Trucco 2022). D'autres analysent l'espace urbain et alpin comme champ de luttes (Bacchini 2023; Barone 2018; Filippi, Giliberti, et Queirolo Palmas 2021; Tazzioli 2020b; Torre 2023). Enfin, de façon plus générale, des recherches s'intéressent aux représentations médiatiques de la frontière et à la fabrique des « crises » migratoires (Peracchi 2022; Rinauro 2021), ou encore à la construction juridique du régime de contrôle des mobilités à la frontière (Carrera et al. 2011; Charaudeau Santomauro 2022; Garelli 2013).

Ainsi, en l'espace de cinq ans, les enjeux liés au contrôle migratoire et au passage de la frontière franco-italienne ont fait l'objet d'une « surétude » (Chossière, Desvaux, et Mahoudeau 2021), caractérisée par un surinvestissement de certains terrains, objets ou groupes par les sciences sociales, en conséquence d'une inflation scientifique et de mauvaises pratiques méthodologiques. L'attractivité scientifique de la frontière franco-italienne s'est par ailleurs doublée d'une attractivité artistique (j'ai répertorié 32 films documentaires et 3 films de fiction réalisés depuis 2017 sur la question des migrations à la frontière franco-italienne, la grande majorité d'entre eux tournés dans le Briançonnais et la vallée de la Roya).

a) Les facteurs de la surétude

Florent Chossière, Pierre Desvaux et Alex Mahoudeau identifient trois facteurs d'attractivité de certains terrains qui tendent à produire des situations de surétude. Tout d'abord, « un trait marginalisant (pauvreté, indigènes, minorités, etc.) » ; ensuite, une « localisation accessible géographiquement ou politiquement aux chercheur·se·s » ; et enfin « l'expérience d'une forme de crise plus ou moins récente ou d'une résistance active à leur condition de marginalisation » (Chossière, Desvaux, et Mahoudeau 2021). La frontière franco-italienne est l'illustration parfaite d'un terrain qui réunit ces trois critères.

Du fait de la présence de personnes en migration qui subissent différentes formes de violence, la frontière apparaît comme un lieu privilégié d'où observer les politiques migratoires et leurs effets sur les migrations dans l'espace européen. Ce premier critère d'attractivité questionne la dimension d'exotisation des enquêté·e·s qui peut être présente dans les recherches effectuées par des chercheur·euse·s européen·ne·s sur des personnes en migration principalement africaines et asiatiques. Deuxièmement, ce terrain où se déploie une situation de violence est parfaitement accessible à des chercheur·euse·s résidant en France et en Italie, puisqu'il est géographiquement proche de grandes villes où sont situées des universités et bien desservi par les transports. Il ne faut pas non plus négliger l'attractivité créée par l'environnement de montagne et du littoral, perçu comme particulièrement beau et plaisant. En effet, j'ai constaté qu'une grande partie des chercheur·euse·s qui choisissent le terrain de la frontière franco-italienne pour leurs recherches le fréquentaient déjà en tant que touristes ou résident·e·s secondaires, et y pratiquaient des loisirs de montagne. Faire du terrain sur la migration à la frontière franco-italienne permet donc à la fois de traiter d'un sujet politiquement fort, tout en bénéficiant de conditions d'enquête particulièrement agréables.

Enfin, le fait que la frontière devienne un lieu contesté et de conflit, semble être le déclencheur du phénomène d'attractivité scientifique : on peut remarquer que ce n'est pas le retour des contrôles permanents en 2015 qui a suscité un intérêt soudain de la recherche pour cette frontière, mais plutôt l'émergence de mobilisations locales contre la frontière[4]. Le lien entre la présence de mobilisations et l'abondance de la recherche s'explique aussi par des raisons matérielles, car les collectifs et associations constituent la porte d'entrée la plus facile pour les enquêteur·ice·s sur le terrain.

b) Les conséquences de la surétude

Le contexte de surétude a diverses conséquences sur le terrain d'enquête. La première est l'émergence d'une relation de défiance entre les habitant·e·s et les enquêteur·ice·s. Au cours des journées d'études « Territoires et savoirs partagés » organisés à Briançon en juin 2021, lors d'un débat proposé autour de la figure du/de la chercheur·euse à la frontière, plusieurs militant·e·s associatif·ve·s du Briançonnais ont exprimé le fait que, selon ell·eux, les chercheur·euse·s sur le terrain « avançaient masqué·e·s »[5]. Cette critique sur le manque de transparence pointe du doigt l'ambiguïté des choix méthodologiques des chercheur·euse·s, dont la grande majorité choisit d'entrer sur le terrain comme bénévole au sein de structures associatives, en pratiquant l'observation participante. Or, certaines personnes ne déclinent pas toujours leur identité de chercheur·euse·s, ou ne dévoilent pas leur projet de recherche. La publication *a posteriori*, parfois sans possibilité de retracer l'auteur·ic·e de la publication (car les bénévoles au sein des collectifs militants s'identifient souvent sous un pseudonyme), peut être vécue comme une trahison par les militant·e·s locaux qui ont mobilisé du temps, des ressources et de l'énergie pour accueillir la personne sur le terrain sans connaître son projet réel. Finalement, les chercheur·euse·s sur le terrain, à l'image des forces de l'ordre qui ciblent les personnes en migration à la frontière (comme je le détaillerai dans la troisième partie), affirment leur position dominante par leur capacité à *voir sans être vu·es*, en cherchant à obtenir le maximum d'informations tout en dévoilant le minimum de leur propre position et de leurs intentions. Le privilège qui consiste à pouvoir gérer sa propre visibilité de manière stratégique tout en rendant les autres visibles, y compris contre leur gré, caractérise le rapport de domination visuelle tel que je l'ai défini en introduction, produisant ainsi une situation de violence symbolique dénoncée par les collectifs et associations.

Pour faire face à ces pratiques de recherche considérées comme négatives, les associations à la frontière tendent de plus en plus à devenir des « *gate-keepers* » (Tyszler 2019a), pouvant contrôler qui a accès à quelle information. Plusieurs initiatives ont été discutées (à la frontière haute-alpine comme maralpine) au sein des associations solidaires pour pouvoir encadrer, voire contrôler le travail des chercheur·euse·s. Mais la volonté de contrôler la production de savoir

[4] À partir de l'occupation des Balzi Rossi au pont Saint-Ludovic en 2015 ; puis des mobilisations solidaires des habitant·e·s de Briançon et de la vallée de la Clarée à l'été 2017.
[5] Notes prises lors des journées d'étude « Territoires et savoirs partagés », juin 2021, Briançon.

présente le risque que certains groupes associatifs ou militants puissent l'orienter en fonction de leurs propres intérêts, au détriment d'autres.

La surétude entraîne également une forme de compétition au sein de monde la recherche pour l'accès à des données nouvelles. Ce contexte exacerbe les rapports de domination internes au milieu universitaire qui structurent la production de connaissances académiques sur la frontière franco-italienne. Alors que la majorité des personnes y menant des enquêtes sont des étudiant·e·s, la plupart des articles publiés sont écrits par des chercheur·euse·s bénéficiant d'un poste à l'université. Les conditions de leur travail universitaire font que ces personnes ont peu de temps disponible pour la recherche de terrain, ce qui transparaît dans les publications : les auteur·ice·s n'ont pas toujours pu aller explorer hors des sentiers balisés et s'appuient sur les acteur·ice·s de terrain les plus visibles. Le fait que les associations constituent la principale entrée sur le terrain entraîne une surreprésentation des acteur·ice·s de la solidarité dans les travaux de recherche. Mais celles et ceux-ci ne sont pas représenté·e·s de manière égale dans les recherches en sciences sociales. On peut noter que majorité des chercheur·euse·s qui viennent sur le terrain ont un profil similaire à celui de la plupart des habitant·e·s engagé·e·s dans ces associations : iels partagent des caractéristiques sociologiques (classe moyenne-supérieure, « blanchité », parcours d'études dans le supérieur), des valeurs et un certain positionnement politique vis-à-vis des politiques migratoires. Leur habitus et leurs convictions idéologiques les enjoignent à se rapprocher des groupes qui sont les plus proches d'ell·eux, et à porter la parole des membres de ce groupe dans leurs publications. J'ai également constaté que la majorité des chercheur·euse·s ayant un poste permanent à l'université entretiennent une proximité avec les associations (Tous Migrants, Refuges Solidaires, collectif de solidarité de Bardonnecchia, Anafé, Caritas, Roya Citoyenne), tandis que la plupart des étudiant·e·s se rapproche plutôt des collectifs qui se présentent comme plus « radicaux » et dont la majorité des membres sont plus jeunes (Kesha Niya, 20k, les différents squats de la frontière haute-alpine, etc.).

Par ce mécanisme, ce qui est présenté comme « la solidarité » à la frontière est, dès lors, une solidarité centrée sur les habitant·e·s français·e·s et italien·ne·s, majoritairement « blanc·he·s ». Ainsi, d'autres formes de solidarité sont partiellement ou totalement invisibilisé·e·s : c'est par exemple le cas la solidarité des habitant·e·s partageant la même nationalité que les personnes en migration, ou encore la solidarité entre personnes en migration. Or, la sur-visibilisation de la solidarité « locale », européenne, participe à renforcer les stéréotypes présentant les personnes en migration comme uniquement des victimes des politiques migratoires, et les locaux à travers la figure sympathique (et parfois exotisée) des « montagnards », qui viennent à leur secours, dont on montre les valeurs humanistes et le courage face à la répression policière et aux conditions « dangereuses » de la montagne. Comme le remarque Annika Lindberg, cet imaginaire ne remet pas en cause le discours colonial et raciste qui présente les populations colonisées comme devant être sauvées par des Européen·ne·s « blanc·he·s » (Lindberg 2024) :

la production du savoir à la frontière peut ainsi reproduire les mécanismes d'in/visibilisation créés par le régime colonial de la frontière.

Ainsi, la surétude renforce « la tendance à produire une invisibilisation de thématiques, objets, et groupes alternatifs », car « chaque situation de sur-étude est aussi en creux une sous-étude » (Chossière, Desvaux, et Mahoudeau 2021, pp. 5-19). Or, l'in/visibilisation sélective produite par la recherche a des conséquences matérielles très concrètes sur le terrain. Les associations ayant privilégié le contact avec les médias et les chercheur·euse·s ont, du fait de cette stratégie, gagné en visibilité au dépend des autres. La visibilité donne, de fait, du pouvoir au sein du milieu associatif et militant : elle permet de gagner des adhérent·e·s, d'avoir accès à des financements, à une meilleure protection juridique lors des procès, et enfin donne le pouvoir de contrôler le discours diffusé publiquement en cas de conflits entre différents groupes militants.

Ce contexte de surétude de mon terrain de thèse m'a conduite, comme d'autres chercheur·euse·s, à mettre en place des stratégies de distinction (Chossière, Desvaux, et Mahoudeau 2021). Par ailleurs, identifier les écueils de certaines recherches sur la frontière franco-italienne m'a poussée plus loin dans ma réflexion sur les enjeux politiques, méthodologiques et éthiques de ma recherche.

c) Des questions éthiques accrues

Dans les Hautes-Alpes, étant arrivée « avant tout le monde », en tant qu'étudiante et stagiaire d'une association reconnue, la Cimade, et m'étants ensuite totalement intégrée au milieu solidaire briançonnais, j'ai été identifiée par les acteur·ice·s associatif·ve·s comme une « des leurs », une militante à part entière du mouvement local. Toutefois, la transparence vis-à-vis de mon projet de recherche m'a toujours semblé être un pilier de l'éthique en sciences sociales. Comme j'étais arrivée dans le cadre d'un stage de master, tout le monde était au courant que j'allais rédiger un mémoire. Après chaque soutenance, j'ai imprimé mon mémoire et j'en ai remis une copie dans les lieux solidaires du côté français et italien, en plus d'en envoyer un exemplaire par mail aux associations. J'ai également cherché à publier des analyses issues de mon travail sous des formes accessibles au grand public : j'ai notamment rédigé une série d'articles sur un blog[6], qui ont été relayés sur d'autres plates-formes numériques. J'ai eu quelques retours sur ces travaux, parfois positifs, parfois critiques, ce qui a donné lieu à des discussions intéressantes.

Dès ma première année à Briançon, grâce à la confiance qui nous liait, les associations se sont saisies du privilège de crédibilité accordé à la parole des chercheur·euse·s et m'ont demandé à plusieurs reprises d'intervenir publiquement pour décrire le processus de militarisation dans la

[6] Voir par exemple : https://derootees.wordpress.com/2018/04/19/chroniques-de-frontieres-alpines-1-reprimer-les-solidarites-la-strategie-de-la-peur/ ; https://derootees.wordpress.com/2018/07/12/mort%c2%b7es-en-montagne-le-role-politique-de-la-violence-policiere-a-la-frontiere/

région – et ce, malgré mon statut d'étudiante, mon jeune âge et le fait que je n'étais pas arrivée depuis longtemps. Cette mise à contribution de mon statut de chercheuse au profit du mouvement de solidarité est allée plus loin encore, lorsque je suis intervenue en tant que témoin de la défense dans le cadre du procès des « 3+4 de Briançon » à Gap en novembre 2018, pour témoigner des effets de la militarisation de la frontière que j'avais pu observer dans le cadre de mes recherches de terrain. Une nouvelle collaboration avec une association locale, Tous Migrants, a émergé en 2021, lorsque j'ai rejoint l'équipe de recherche de Border Forensics pour un travail de recherche-action, à travers une contre-enquête sur le cas de la mort de Blessing Matthew, une jeune femme nigériane décédée à la frontière (voir plus bas[7]). Ainsi, consciente du pouvoir de visibilisation qui m'était accordé, j'ai eu à cœur de mettre à contribution mon statut de chercheuse au service du mouvement de solidarité qui m'avait accueillie sur le terrain et dont je partage les valeurs. Si certain·e·s pourraient qualifier ce choix éthique d'une posture de recherche « engagée », il me semble que cette posture s'inscrit en réalité dans une conception assez classique des sciences sociales. En effet, à la suite d'Erik Neveu, qui reprend les positions de Pierre Bourdieu, j'estime que le/la chercheur·euse n'est pas extérieur·e à la vie sociale, et qu'« un investissement émotionnel dans les objets de recherche peut être un puissant moteur de découverte à condition que les résultats soient soumis au contrôle du champ scientifique » (Neveu 2003, pp. 109-120). En outre, je pense, comme Neveu, qu'il est de la « responsabilité du·de la chercheur·euse d'intervenir dans l'espace public à partir de ses découvertes » (*ibid*).

En fin de compte, malgré la sensibilité des enjeux soulevés par le contexte d'un terrain fortement politisé et médiatisé, il me semble que le terrain de la frontière franco-italienne est un laboratoire passionnant pour mettre en discussion l'éthique de la recherche et imaginer des méthodes de travail respectueuses des personnes qui vivent sur le terrain d'enquête.

1.3 - Vers une plus grande diversité d'acteur·ice·s, de terrains et de méthodes (2021-2024)

a) Un terrain sur le temps long : une évolution des objets d'étude, des acteur·ice·s et des méthodes

Pour toutes les raisons pratiques et éthiques que je viens de présenter, j'ai progressivement fait évoluer mon objet de recherche de sorte à m'écarter des associations comme seules interlocuteurices, afin d'éviter de contribuer au phénomène de sur-étude et d'exposer des pratiques de solidarité criminalisées.

Dès mon mémoire de master 1 (Bachellerie 2018), j'ai souhaité orienter mon regard sur les pratiques de contrôle migratoire par les forces de l'ordre, que j'observais à partir de leurs effets sur les personnes en migration. Au cours de mon mémoire de master 2 (Bachellerie 2019), je

[7] Voir : **Chapitre 2 –2.3 – Retrouver et reconstituer les traces par la cartographie**

me suis intéressée à la présence des touristes et à ce que le partage de l'espace entre touristes, forces de l'ordre et personnes en migration faisait au territoire. J'ai ainsi enquêté auprès des acteur·ice·s du tourisme (maires, habitant·e·s, commerçant·e·s, employé·e·s des stations, transporteur·euse·s, offices du tourisme), pour interroger leur rôle dans la production de l'espace frontalier (Bachellerie 2019). Mon intérêt pour le tourisme découle initialement d'une stratégie méthodologique. À Montgenèvre et Clavière, j'ai constaté à quel point la question de la migration était taboue, ce qui rendait le terrain extrêmement sensible : les habitant·e·s avaient peur de parler, craignant les conséquences économiques et sociales dans une station où tout le monde se connaît et qui fonctionne comme un microcosme. En avril 2019, un employé des télésièges a même menacé d'appeler la police si je continuais à poser des questions. J'ai ainsi tenté de présenter autrement mon sujet en disant que je m'intéressais au tourisme dans les zones frontalières : dès lors, les habitant·e·s étaient beaucoup plus disposé·e·s à parler et échanger sans méfiance. Durant les entretiens, je posais des questions sur les enjeux touristiques en contexte frontalier et sur le profil des touristes, ce qui me permettait d'aborder la question migratoire et les éventuelles perturbations avec l'économie touristique en fin d'entretien, une fois la relation établie. Cette stratégie méthodologique s'est rapidement avérée très heuristique sur le plan analytique, en permettant de réfléchir aux croisements entre le phénomène touristique et celui des migrations à la frontière, et de réaliser une première enquête mettant en avant le rôle des acteur·ice·s du tourisme dans la fabrique locale d'une situation de frontière (Bachellerie 2019).

Après une pause de deux ans entre mon année de master 2 et le début de ma thèse, je suis retournée à la frontière franco-italienne et m'installant à Nice en septembre 2022. Vivre dans la région frontalière permet d'être rapidement informé·e et souvent un témoin « accidentel » des effets de la frontière. Les rencontres faites dans le cadre de la vie quotidienne, notamment lors des trajets que j'ai effectué en covoiturage et en autostop, m'ont permis de rencontrer des habitant·e·s de la région très divers, ce qui a élargi ma compréhension du territoire en m'invitant à de prendre en compte des points de vue différents. Mon terrain de thèse s'est étendu de septembre 2022 à juillet 2023 dans les Alpes-Maritimes et à Vintimille, complété par un terrain d'un mois dans le Briançonnais, dans le haut Val de Suse et à Modane pendant tout le mois de février 2023. Pour ce terrain, si j'ai à nouveau pris contact avec les différentes associations de la frontière maralpine, je ne me suis pas engagée avec elles au quotidien à la frontière. J'ai plutôt continué la démarche entamée lors de mon mémoire de master 2 en élargissant encore plus le champ des acteur·ice·s interrogé·e·s et des approches méthodologiques. J'ai fait le choix, dès le début de ma thèse, d'adopter une approche géo-historique, d'abord parce que la bidisciplinarité était une condition dans le cadre du financement de ma thèse par le Labex ITTEM, mais aussi parce que la double approche historique et géographique me semblait particulièrement heuristique pour saisir de manière pertinente les croisements entre tourisme et contrôle migratoire. Cette approche m'a conduite à mener une enquête archivistique, que je détaillerai plus bas, et a également influencé la manière dont j'ai conduit des entretiens sur le terrain.

Ainsi, comme le montrent la Figure 12 et la Figure 13**,** l'enquête sur le temps long m'a donné la possibilité de varier à la fois mes objets, mes méthodes et la manière dont je me présentais aux personnes interrogées, ainsi que d'avoir accès à une grande diversité d'acteur·ice·s. Par ailleurs, la diversité méthodologique mobilisée (mêlant les approches qualitatives, quantitatives et spatiales) m'a permis d'appréhender de la manière la plus large et complète possible les multiples rapports de pouvoir qui structurent les relations à la frontière franco-italienne.

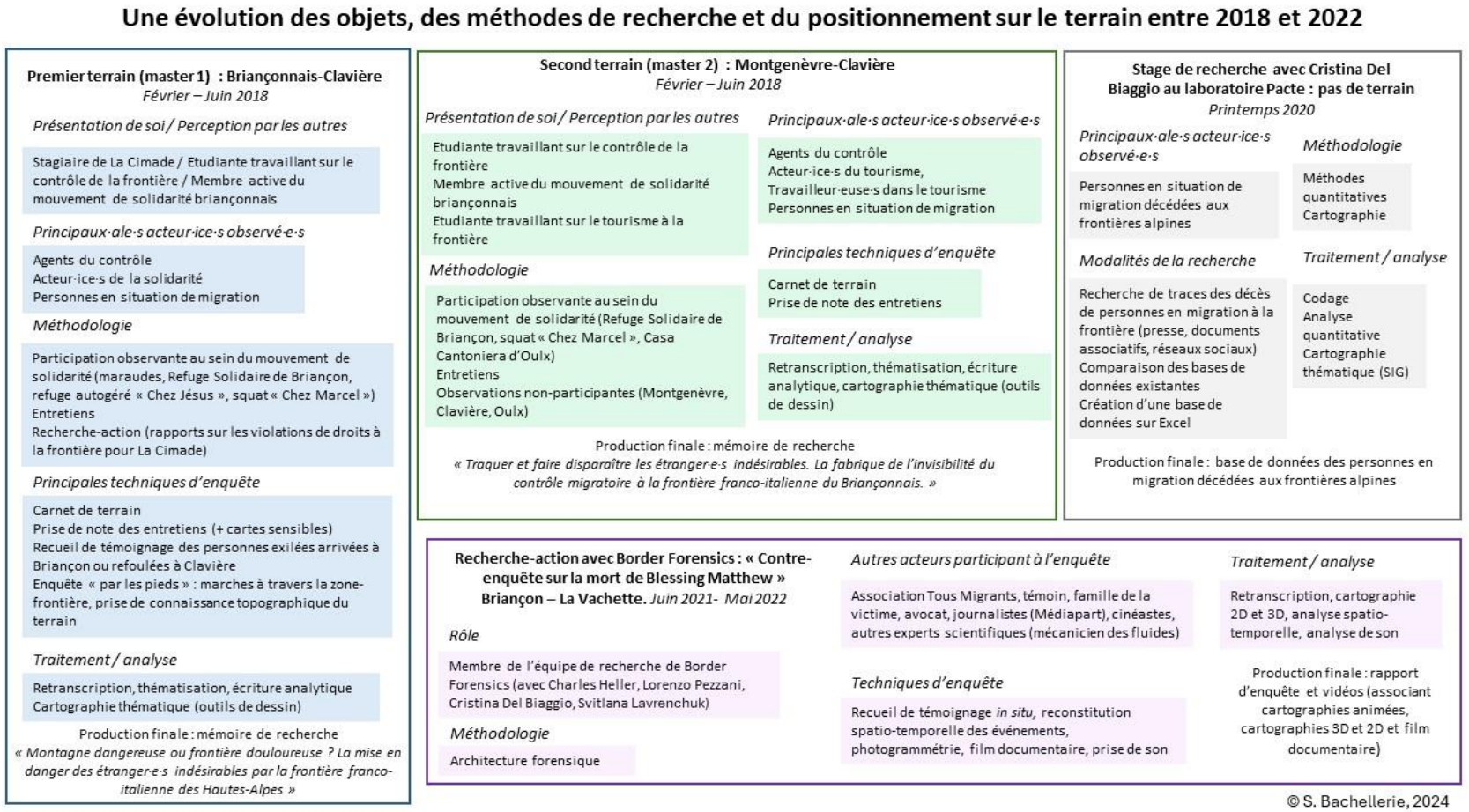


Figure 12 - Une enquête sur le temps long : évolution des objets de recherche et des acteur·ice·s interrogé·e·s.

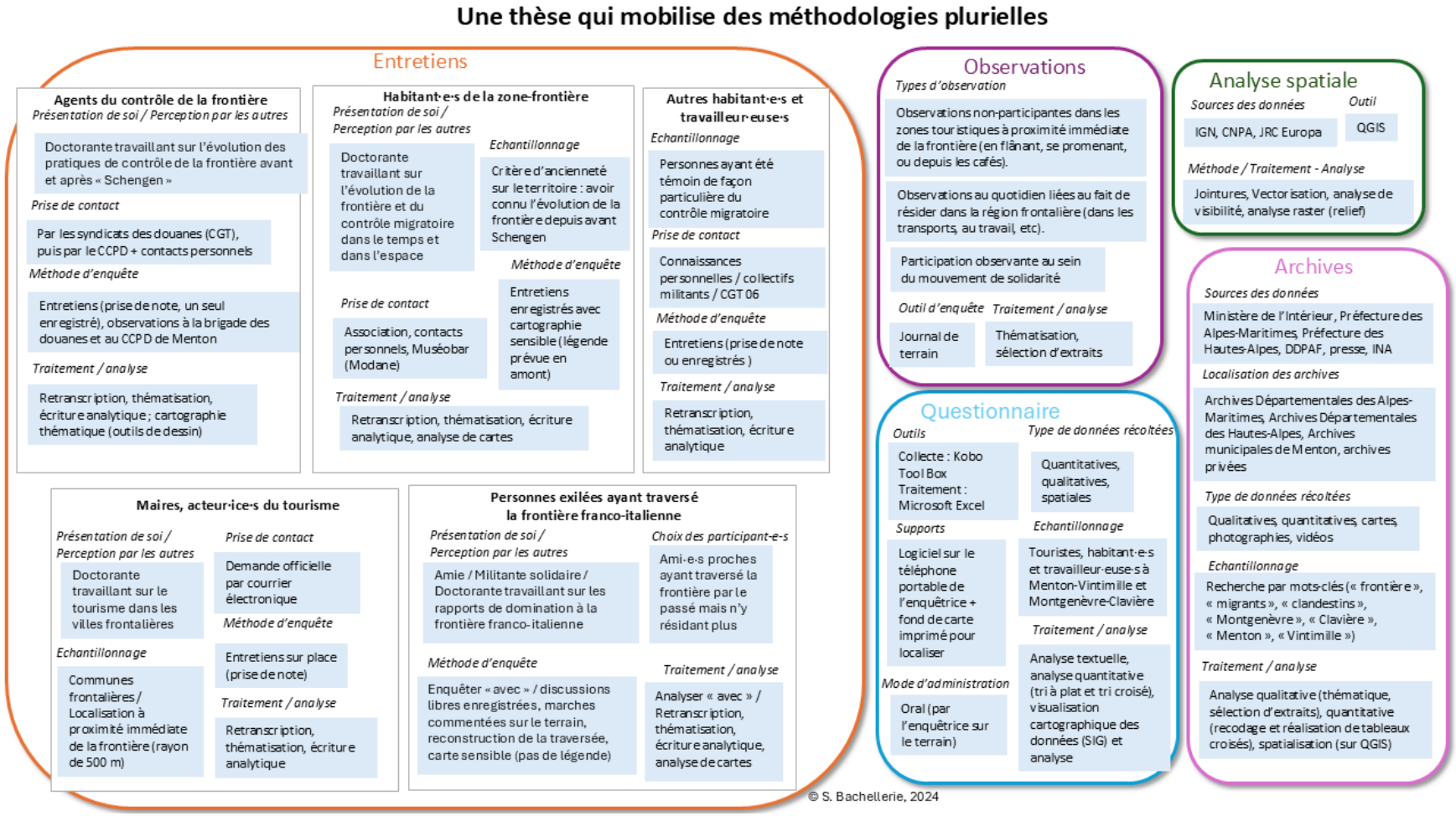


Figure 13 - Méthodologies mobilisées durant la thèse.

Par ailleurs, j'ai également cherché à effectuer une enquête multi-située qui prenne en compte la diversité des lieux de passage et de contrôles (Figure 14). Les recherches existantes se concentrent sur les communes de Vintimille et la vallée de la Roya pour la frontière maralpine ; et sur Briançon, Oulx, Bardonecchia, la vallée de la Clarée, pour la frontière haute-alpine. Pourtant, c'est la ville de Modane qui constitue le principal point de passage, d'enfermement et de refoulement à la frontière haute-alpine. Ainsi, au moment de commencer ma thèse en 2021, j'ai souhaité faire un pas de côté et m'intéresser également à des régions qui concentrent moins l'attention publique, pour regarder précisément ce qui est occulté, passé sous silence, dans le « spectacle » de la frontière. C'est ainsi que je me suis également intéressée à la frontière entre Modane et Bardonecchia, où j'ai réalisé un court terrain complémentaire en février 2023, ainsi qu'aux passages sur le col du Mont-Cenis, le col Agnel et le col de Larche dans les archives historiques. Faute de temps pour étudier un espace aussi vaste, je n'ai malheureusement pas pu arpenter la frontière franco-italienne dans son ensemble et sur toute sa longueur, et mon terrain reste donc principalement centré sur les deux régions du Briançonnais/Val de Suse et des Alpes-Maritimes/province d'Imperia. J'ai cependant fait attention à ne pas reproduire le cadre préexistant du visible et de l'invisible en jouant sur une échelle plus locale : j'ai choisi d'accorder une place moins centrale dans mon terrain aux communes déjà très étudiées, de Briançon, de la vallée de la Roya et de Vintimille, et de faire un travail plus important sur les communes de Menton et de Montgenèvre, qui sont relativement peu étudiées alors qu'elles sont des points centraux de l'action policière.

Par ailleurs, y compris au sein de ces régions où la question des passages migratoires est particulièrement visibilisée, des effets de « clair-obscur » (Tyszler 2019a) persistent. Le fait d'avoir fréquenté ces espaces pendant des années m'a permis de voir ce qui se passe en dehors des moments construits comme des « crises », dans le quotidien de la frontière, et de déconstruire ainsi la rhétorique de l'urgence ; l'approche par l'histoire complète cette démarche, en essayant de comprendre la frontière comme un espace géographique qui se constitue sur le temps long, y compris à des périodes où l'on dit qu'il « ne se passait rien ».

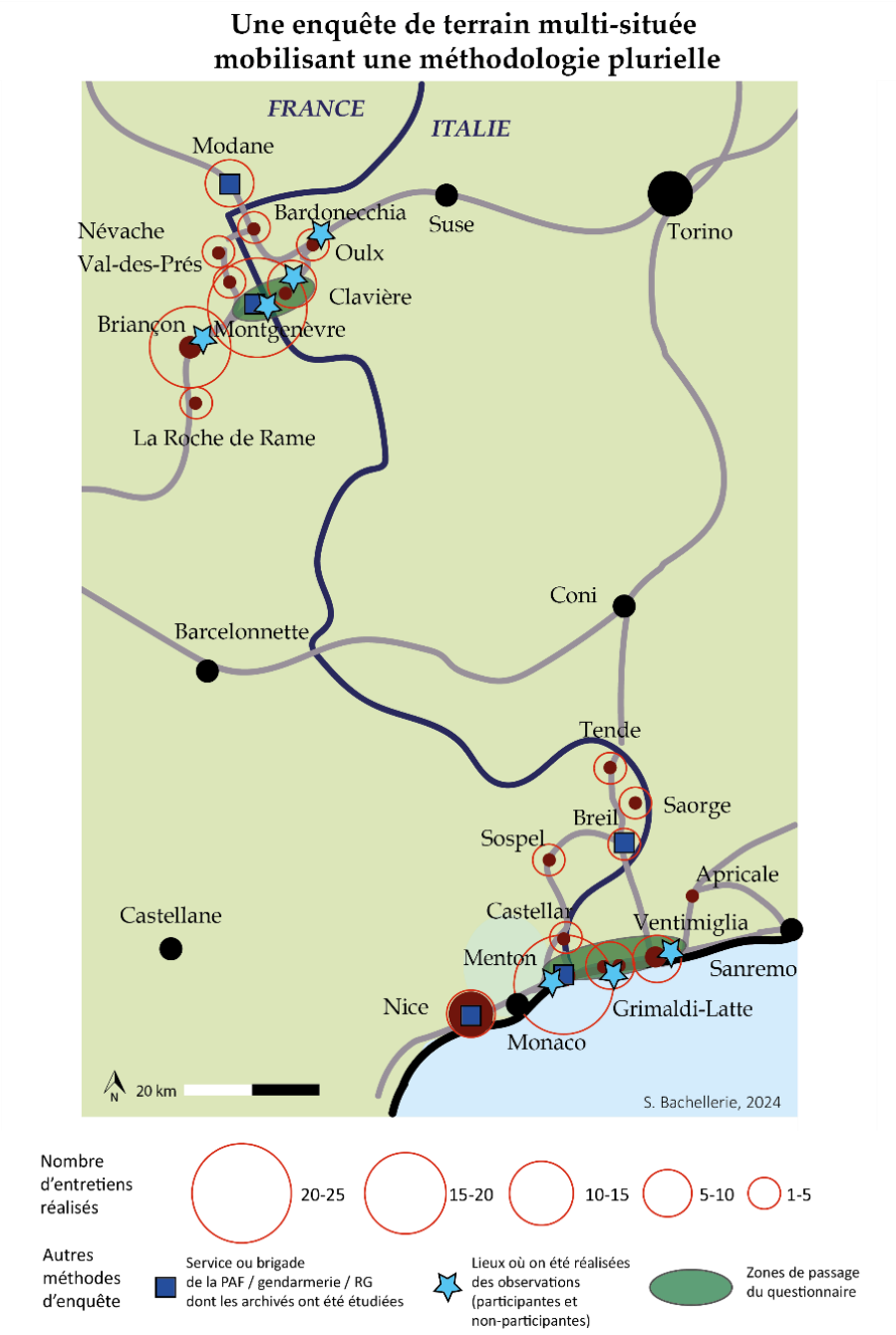


Figure 14 - Carte de localisation de l'enquête de terrain

La Figure 14 fait apparaître que les entretiens conduits pendant l'enquête de terrain sont inégalement répartis entre les localités françaises et les localités italiennes (95 entretiens contre 27, soit 78 % et 22 %). Ce constat reflète plusieurs biais méthodologiques qui ont contraint mon enquête dès le départ, malgré ma volonté constante de les dépasser pour la limiter. D'une part, durant les périodes où j'effectuais des entretiens, j'étais basée la plupart du temps du côté français, à Briançon ou à Nice. À l'exception des localités frontalières de Clavière et Grimaldi, qui ont été plus faciles à étudier du fait de leur proximité géographique, aller « du côté italien » pour faire des entretiens ou des observations revenait à faire des déplacements plus longs et plus contraignants. Le second biais méthodologique est la maîtrise de la langue : si j'ai acquis

un niveau de base en italien pour pouvoir réaliser cette thèse, ce qui m'a permis de réaliser le questionnaire et quelques entretiens en italien, ma maîtrise de l'italien reste incomparable à celle du français, ma langue maternelle. Enfin, l'accès aux archives s'est également avéré très difficile du côté italien (les archives de Vintimille et Imperia étaient fermées pour travaux pendant toute la durée de mon terrain de recherche, et celles contenues à la bibliothèque de Cesana étaient inaccessibles durant mon terrain haut-alpin en février 2023). Cela m'a conduite finalement à abandonner mes recherches archivistiques du côté italien. Toutefois, la méthodologie plurielle que j'ai mobilisée m'a permis de compenser les déséquilibres géographiques des entretiens et des archives : notamment l'observation ethnographique, que j'ai largement pratiquée à Clavière, à Oulx et à Vintimille, et le questionnaire, où j'ai tenté d'équilibrer les côtés français et italien.

b) Les entretiens

Les entretiens constituent la matière principale des données récoltées pendant l'enquête. Grâce à ceux-ci, j'ai pu recueillir une multiplicité de récits individuels qui me permettent d'avoir des perspectives variées sur la frontière, en fonction de l'âge, du lieu de résidence, de l'activité professionnelle des personnes interrogées[8].

Dans la perspective de recueillir des données sur l'évolution des contrôles frontaliers et du tourisme à la fois dans l'espace et dans le temps, j'ai d'abord cherché à prendre contact avec des habitant·e·s sur mes deux terrains d'étude qui avaient connu l'évolution de la frontière sur plusieurs décennies. À partir des relations tissées dans le milieu associatif dans le Briançonnais et les Alpes-Maritimes, et grâce à l'aide précieuse fournie par le Muséobar à Modane, j'ai pu effectuer des entretiens avec 43 habitant·e·s des villes et villages frontaliers, du côté français et italien, qui avaient vécu plus de trente ans (parfois même plus de soixante-dix-ans) sur le territoire. En général, je m'appuyais sur les réseaux familiaux, amicaux et de voisinage des premières personnes avec qui j'avais fait des entretiens pour trouver les personnes suivantes, selon la méthode dite « boule de neige » (Pollak 1992). Mon idée était de retracer avec ell·eux à la fois l'évolution locale du contrôle migratoire et du tourisme. En général, les entretiens se déroulaient au domicile des enquêté·e·s ou dans un lieu calme consacré à cette activité[9]. L'entretien durait entre une et deux heures, et je m'appuyais sur des supports cartographiques pour visualiser les lieux évoqués par les personnes. Cette méthode m'a permis d'appréhender l'évolution de l'in/visibilité de la frontière à travers le temps, en saisissant ce que les habitant·e·s construit·e·s comme « légitimes » voient et ne voient pas du contrôle de la frontière et de ses effets. Ces entretiens étaient la plupart du temps enregistrés pour me permettre d'avoir

[8] Voir : Annexe 1 – Tableau récapitulatif des entretiens effectués (noms anonymisés).
[9] À Modane, ils ont eu lieu au Muséobar, mis à disposition par la responsable du musée Claudine Théolier ; à Menton, ils ont eu lieu chez Michelle Rubino, elle-même habitante de Menton, qui a mis gracieusement à disposition son salon pour que je puisse effectuer les entretiens.

les mains libres pour annoter les cartes et garder une trace précise des commentaires émis par la personne au cours du processus cartographique. J'ai interrompu ces entretiens avec les habitant·e·s au moment où j'ai ressenti une forme de saturation dans les données recueillies, avec une absence de nouveaux résultats. Il faut noter que la plupart des habitant·e·s avec qui j'ai fait des entretiens n'étaient pas directement impliqué·e·s dans le mouvement de solidarité, mais étaient plutôt bien disposé·e·s à l'égard des personnes en migration, ce qui n'est pas forcément représentatif de la population locale.

Comme il est impossible de constituer un échantillon d'enquêté·e·s représentatif des centaines de milliers de personnes qui traversent cette frontière tous les jours, c'est la diversité des profils de personnes interrogées qui m'a permis de saisir la complexité des diverses perceptions et expériences de l'espace frontalier entre les différentes catégories de population qui le fréquentent. En plus des habitant·e·s mentionné·e·s ci-dessus, j'ai effectué 10 entretiens avec des maires et anciens maires des communes frontalières, 17 entretiens avec des acteur·ice·s du tourisme localisé·e·s à proximité immédiate des lieux du contrôle frontalier (dans lesquels j'inclus les propriétaires ou gérant·es d'établissements à vocation touristique, et les employé·e·s des offices du tourisme), 26 entretiens auprès de transporteur·euse·s et employé·e·s du secteur touristique (les saisonnier·e·s embauché·e·s dans les commerces, la restauration, la station de ski) dans les communes frontalières, et 11 entretiens avec des agents du contrôle migratoire (je détaillerai plus bas l'enquête menée avec ces dernier·e·s acteur·ice·s[10]). Ces entretiens étaient en général plus courts, réalisés sur le lieu de travail des enquêté·e·s ou dans des cafés, et j'ai privilégié la prise de note pour la majeure partie d'entre eux, parce qu'elle permet de donner à l'entretien un cadre plus informel que l'enregistrement. La parole s'exprime ainsi de manière plus libre, notamment quand il s'agit de données sensibles concernant les passages illégalisés ou les interactions avec la police.

[10] Voir **2.2 – Enquêter auprès des forces de l'ordre.**

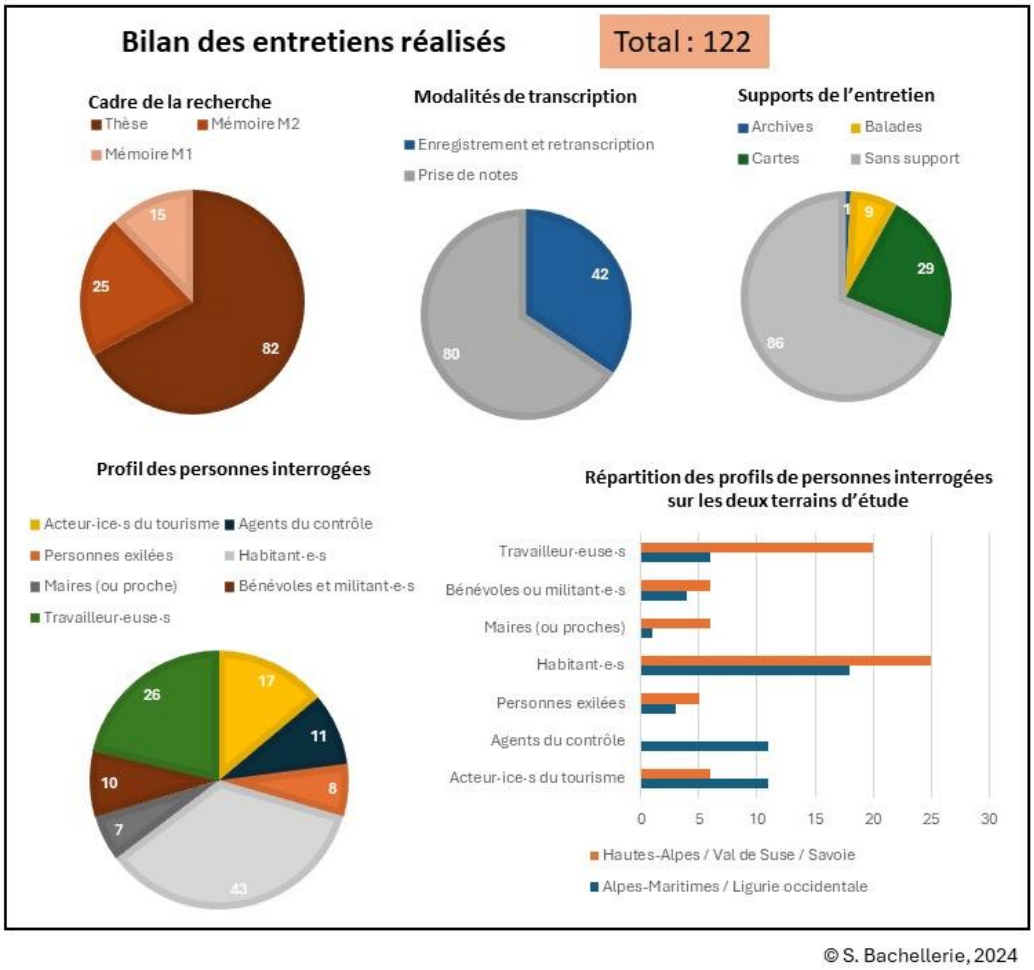


Figure 15 - Bilan des entretiens réalisés.

Comme le montre la Figure 15**,** j'ai essayé de maintenir un équilibre à la fois entre les différents profils de personnes interrogées, et entre les deux zones-frontières que j'étudiais : ainsi, sur 122 entretiens au total, 68 ont été menés dans la région du Briançonnais / Val de Suse / Modane, et 54 dans les Alpes-Maritimes / Ligurie occidentale (ce qui revient à 56 % et 44 %).

c) Le questionnaire

Un enjeu important de ce terrain de thèse, en termes d'approfondissement des recherches que j'avais déjà menées durant mon mémoire de master 2, était de mener une enquête spécifique auprès des touristes. En effet, même si quelques rares travaux mentionnent la présence du tourisme à la frontière franco-italienne (voir : Bonnin s. d.; Eschenbrenner 2023), aucune étude n'a été faite jusqu'à présent pour interroger les effets du contrôle migratoire sur les touristes. Les éventuelles tensions ou convergences entre le contrôle migratoire et l'expérience touristique, évoquées dans des travaux précédents, n'avaient ainsi jamais pu être vérifiées par des données empiriques.

Pour avoir accès à un échantillon large de participant·e·s, j'ai mis au point un questionnaire à destination des touristes, en prévoyant qu'il puisse également fonctionner pour des personnes

résidant ou travaillant dans la région frontalière[11]. Ce questionnaire m'a permis d'interroger 200 participant·e·s au total (100 personnes sur chaque terrain), un seuil que j'ai fixé arbitrairement en considérant la limite de mon temps et de mes capacités à recueillir et traiter les données seule. Pour avoir accès à une population touristique importante, j'ai choisi de conduire le questionnaire pendant la saison touristique d'hiver (du 14 au 23 février 2023) dans les stations de ski voisines de Montgenèvre et Clavière, puis pendant la saison touristique d'été, sur le littoral à Menton et Vintimille (du 14 juin au 15 juillet 2023)[12].

Les participant·e·s étaient abordé·e·s de manière aléatoire parmi les personnes croisées sur le front de neige (à Montgenèvre et Clavière), sur la plage et dans les cafés touristiques (à Menton et Vintimille). Même si j'ai essayé de ne me laisser influencer par aucun préjugé et de proposer au maximum de personnes croisées de participer, certains biais sont tout de même intervenus : j'ai remarqué que j'avais tendance à aller plus spontanément vers les personnes qui étaient les moins mobiles et les moins occupées, parce que j'anticipais qu'elles étaient plus susceptibles d'accepter de participer – ce qui peut expliquer par exemple le peu de représentation de travailleur·euse·s saisonnier·e·s dans mon échantillon, ou encore le nombre important de personnes âgées.

Les conditions météorologiques et climatiques ont également influencé ma manière de conduire l'enquête par questionnaire. En général, j'étais dehors pendant trois heures d'affilée, debout dans l'espace public, à la recherche de participant·e·s. À Montgenèvre et Clavière, j'étais exposée au froid, et parfois à la neige ou la grêle ; à Menton et Vintimille, à la forte chaleur et au soleil cuisant. Dans les deux cas, je devais porter une tenue adaptée aux conditions climatiques et qui permette en même temps de me distinguer des touristes pour adopter une posture professionnelle, qui soit un gage de crédibilité. À l'inverse, les participant·e·s se trouvaient dans des tenues adaptées aux loisirs touristiques, ce qui était parfois délicat pour conduire le questionnaire dans des conditions professionnelles (notamment pour les personnes qui étaient en maillot de bain sur la plage).

Le questionnaire avait été préparé dans trois langues : français, anglais et italien, ce qui a été fort utile au moment de conduire les questionnaires, car ces trois langues ont été mobilisée de façon équitable, et la barrière de la langue n'a ainsi jamais été un problème pour communiquer. Le multilinguisme m'a permis d'avoir accès à des profils de touristes divers et représentatifs des différentes nationalités qui fréquentent ces espaces.

---

[11] Voir : Annexe 3– Questionnaire : méthode de recueil des données.

[12] J'avais comme idée initiale de conduire également le questionnaire dans l'arrière-pays maralpin, mais après un échec à Castellar, où j'ai attendu toute une matinée sans croiser de touristes, j'ai renoncé à cette idée, en privilégiant plutôt de me focaliser sur les lieux de forte concentration des touristes. Il serait cependant intéressant d'élargir cette recherche en conduisant le même questionnaire auprès de populations qui fréquentent les Hautes-Alpes et l'arrière-pays maralpin l'été, car le profil et les pratiques des touristes sont différents de ceux que l'on peut trouver sur le littoral ou en saison de ski.

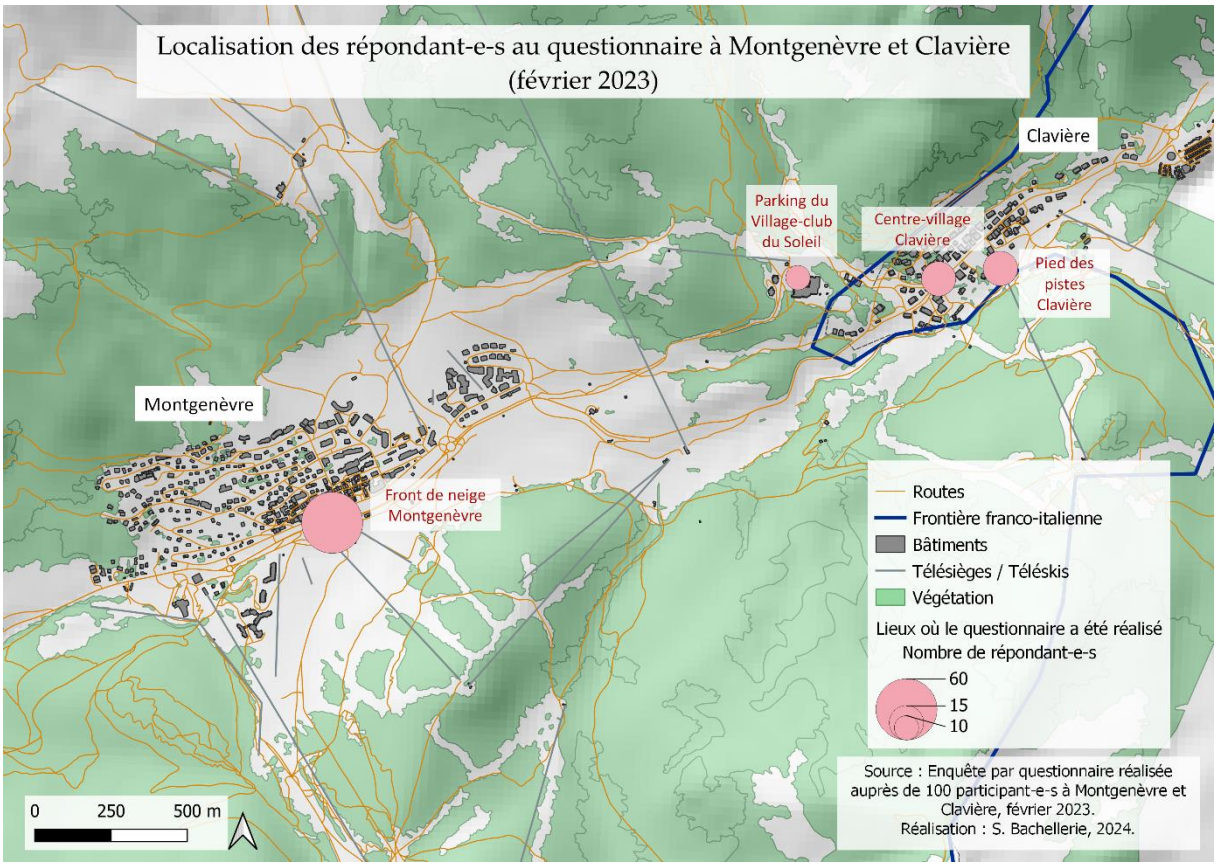


Figure 16 - Carte de localisation des questionnaires. Montgenèvre-Clavière. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024.

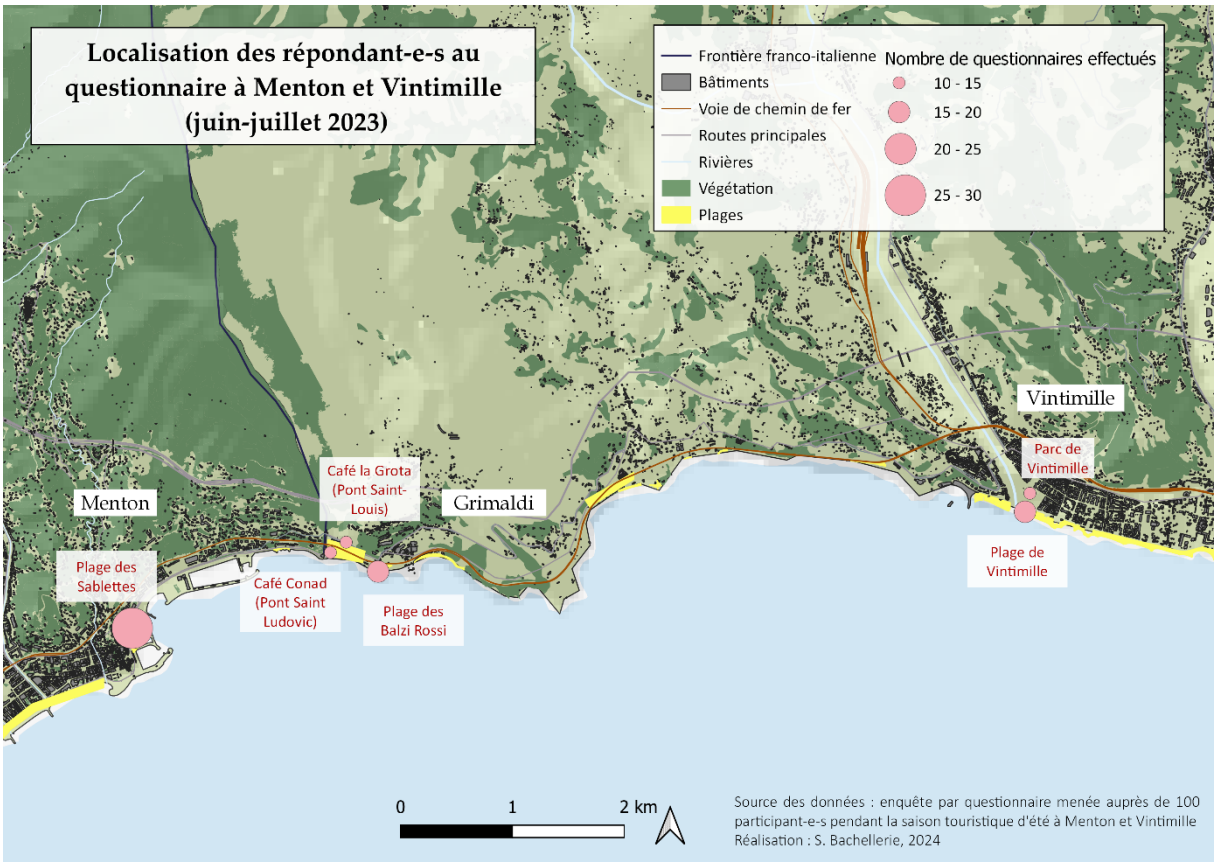


Figure 17 - Carte de localisation des questionnaires. Menton-Vintimille. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024.

L'enquête par questionnaire mêlait des approches quantitative, qualitative et spatiales (SIG). Les questions[13] servaient trois objectifs :

- Caractériser l'expérience du contrôle de la frontière chez les participant·e·s, qui appartiennent aux groupes sociaux constitués comme légitimes à fréquenter la zone-frontière et à circuler librement d'un côté à l'autre ;
- Mesurer la perception et la connaissance qu'ont ces populations de la situation de frontière, produite par le contrôle policier des migrations et la présence de personnes en migration dans l'espace touristique alpin ;
- Interroger les facteurs qui influencent la capacité des participant·e·s à voir ou ne pas voir cette situation de frontière.

Le questionnaire se présentait sous la forme d'une application sur téléphone mobile dont je lisais les questions et modalités de réponses à voix haute, certaines étant ouvertes (pour recueillir des données qualitatives), d'autres fermées (pour recueillir des données quantitatives), et que je remplissais au fur et à mesure en fonction des réponses données par les participant·e·s. Il était accompagné d'un fond de carte imprimé (un par participant·e) permettant de recueillir sous forme de prise de notes les données spatiales, mais aussi les données qualitatives échappant au cadre du questionnaire.

Ces données ont ensuite fait l'objet d'une analyse statistique[14]. Une première étape de « tri à plat » des différentes questions a permis de dénombrer le nombre de répondant·e·s par modalité de réponse et d'en calculer les répartitions en pourcentage. J'ai également re-codé manuellement certaines données qualitatives pour en tirer des interprétations statistiques (en comptabilisant notamment la récurrence de certains mots, ou d'un certain champ lexical). J'ai ensuite fait une analyse bivariée des données quantitatives, avec la mise en œuvre de tableaux croisés, ce qui a permis de compter le nombre d'enquêté·e·s qui se positionnent sur une modalité *x* d'une question A et une modalité *y* d'une question B. Cette analyse permet d'interroger les corrélations qui peuvent exister entre les modalités *x* et *y* des questions A et B. L'analyse bivariée m'a servi à produire des hypothèses sur les facteurs qui peuvent influencer le fait d'être exposé·e ou non au contrôle migratoire, ainsi que la capacité à voir ou ne pas voir le contrôle migratoire et ses effets.

Enfin, une visualisation cartographique (réalisée par SIG) des résultats de l'analyse statistique m'a permis d'analyser la dimension spatiale des résultats, que je présente dans la quatrième partie de la thèse (voir **chapitres 9 et 10**).

Pour résumer cette première sous-partie, la politisation, la médiatisation et la forte attractivité scientifique qui caractérisent le terrain de la frontière franco-italienne m'ont fait prendre conscience du pouvoir qu'avait la recherche d'in/visibiliser ou d'exposer les différent·e·s

[13]Voir Annexe 2 – Formulaire du questionnaire conduit pendant la thèse**.**
[14] Voir Annexe 5 – Codage des données du questionnaire et Annexe 6 - Traitement des données du questionnaire.

acteur·ice·s et leurs pratiques. Cela donne à la recherche un caractère particulièrement sensible dans un contexte où certaines pratiques sont constituées comme illégales. Ce contexte particulier m'a conduite, au fil des années, à faire évoluer mon objet de recherche et mes méthodes pour prendre en compte une plus grande variété d'acteur·ice·s, de terrains, de périodes et de phénomènes, et tenter ainsi d'appréhender de nouveaux aspects de la frontière qui sont plus souvent laissés dans l'ombre.

2) Renverser le regard : enquêter sur le pouvoir à partir de ses traces

Une autre problématique importante rencontrée dans cette recherche réside dans le fait que les acteur·ice·s dominant·e·s – en l'occurrence, les acteur·ice·s de l'État – mettent en place des actions pour invisibiliser leurs propres pratiques à la frontière franco-italienne, ou en tout cas les rendre obscures au regard des chercheur·euse·s. Ce processus est constitutif du rapport de domination visuelle que je cherche à étudier : dès lors, il s'agit de comprendre comment le pouvoir de l'État et des classes dominantes se manifeste à la frontière, y compris quand il cherche à se dissimuler et se rendre invisible.

2.1 – Les traces du pouvoir laissées par l'histoire : patrimoine et archives

Gabriele Proglio constate que les pratiques de constitution du savoir historique occultent en grande partie les histoires et vécus des personnes franchissant la frontière franco-italienne. Il en conclut que « l'histoire fait partie du dispositif de frontière » et que « le privilège européen de la production du « savoir » est basé sur une pratique systématique de cacher, rendre invisible, oublier des corps et taire des voix »[15] (Proglio 2021, p. 18). Son questionnement s'inscrit dans le champ ouvert par les *Subaltern Studies* qui se sont développées depuis les années 1980 en Inde (Guha et al. 1982) ; celle-ci empruntent le concept de « subalterne » à Antonio Gramsci pour désigner celles et ceux qui ont été ignoré·es dans l'historiographie des élites (Naudin 2023, p. 23). Selon Gayatri Spivak, les subalternes sont à la fois la « marge » et le « centre silencieux » produits par le système de production impérialiste du savoir : dès lors, « le travail archivistique », dans une perspective d'études subalternes, « consiste (…) à « mesurer des silences » (Spivak 2006). Gayatri Spivak évoque cependant les limites de cette approche : pour être entendu·e·s de leurs oppresseurs, les subalternes doivent utiliser leurs codes et leurs langages : la norme d'énonciation, toujours établie par les dominant·e·s, condamnent toutes les autres formes de narration (Naudin et Gatelier 2022). Mari Oiry-Varacca souligne cependant que l'intérêt des *Subaltern Studies* est « d'inciter le.la chercheur.e qui travaille sur la marginalité à réfléchir à son positionnement éthique, et à être attentif.ve à la façon dont la recherche

[15] Citation originale : *"My focal interest lies in exploring the question of whether history is part of the border device" "The European privilege of the so-called knowledge is based on a systemic practice of hiding, making invisible, forgetting some bodies and silencing some voices*" (Proglio 2021, p. 20).

intervient dans les jeux de pouvoir qu'il.elle étudie » (Oiry-Varacca 2016). Nourrie par ces lectures critiques, je me suis inspirée de cette approche, en me confrontant à mon tour aux limites pratiques et politiques de faire une histoire des subalternes à partir du patrimoine urbain, de l'histoire orale, et des archives de la frontière franco-italienne.

a) Des traces matérielles révélatrices des rapports de pouvoir à la frontière

Ma tentative de faire une histoire croisée du tourisme et des migrations illégalisées à la frontière franco-italienne m'a permis d'appréhender la profonde inégalité dans la mise en mémoire des passages « désirables » et « indésirables » à travers la frontière. En vivant sur ou à proximité de mes terrains de recherche, j'ai pu constater que le paysage est aménagé de sorte à mettre en scène une certaine mémoire collective de l'espace frontalier. Dans les territoires frontaliers alpins, le marquage de l'espace par les classes dominantes (Veschambre 2008) crée un « régime de visibilité » (Lussault 2009) qui met en valeur certaines mémoires, tout en en effaçant d'autres.

Sur toute la côte d'Azur entre Nice et Vintimille, et notamment à Menton, la mémoire dominante est celle du tourisme de la Belle Époque. Les anciens hôtels et casinos ont été patrimonialisés, restaurés, de sorte à pouvoir aujourd'hui encore accueillir des touristes tout en ayant une fonction de « lieu de mémoire » (Figure 18). Ils occupent l'espace du front de mer, le long des promenades aménagées, ou bien dominent les hauteurs des villes : ils offrent ainsi une vue exceptionnelle sur la ville et la mer, tout en étant eux-mêmes visibles depuis la majorité des endroits. Les pionniers du tourisme alpin, issus des classes dominantes européennes, ont ainsi « inscri[t] dans la pierre et par l'architecture leur réussite économique et leur domination sociale et politique » (Veschambre 2008, p. 12). La mise en valeur de ce patrimoine historique et de ces figures spécifiques de voyageur·euse·s passe également par la odonymie (les aristocrates fréquentant la Riviera ont donné leur nom à de nombreuses rues de Menton et de Vintimille), par les discours, et par les thématiques des recherches historiques locales[16], ainsi que par la mise en valeur des sites dans la communication touristique[17].

[16] De nombreuses conférences sont organisées par la ville sur cette histoire du tourisme à la Belle Époque, et la revue de la Société d'Art et d'Histoire du Mentonnais, *Ou Païs Mentounasq*, consacre la majorité de ces travaux à cette mémoire, perçue comme « l'âge d'or » de Menton.

[17] Voir : Annexe 8 – La fabrique du regard touristique à travers les cartes.



« Les routes de la Belle Epoque », photographie du centre-ville de Menton diffusée sur le site de l'Office du Tourisme Menton Riviera Merveilles



« Visite guidée du jardin Fontana Rosa », photographie du jardin créé par Vincente Blasco Ibanez (1922) diffusée sur le site de la mairie de Menton



« Découvrez les palaces de la belle époque », photographie du Grand Hôtel d'Orient (1874) situé au centre-ville de Menton diffusée sur le site de la mairie



Photographie de la villa et du jardin botanique Hanbury (La Mortola, 1867) diffusée sur le site internet touristique Trip Advisor

Figure 18 - La mise en valeur touristique du patrimoine du XIXe siècle à Menton et à La Mortola.

Dans le Briançonnais, c'est l'histoire du tourisme des sports d'hiver qui est mise en avant[18]. Le récit dominant sur l'histoire touristique propose une narration linéaire sur les progrès techniques du ski, en effaçant toutes les traces des conflits sociaux qui ont pu exister. Comme le souligne Léa Sallenave, « la construction d'une nature spectaculaire, celle notamment de la haute montagne, tend à alimenter un environnementalisme qui masqu[e] les rapports sociaux, les rapports de domination » (Sallenave 2022, p. 7).

La deuxième mémoire dominante à la frontière est celle de l'histoire militaire. À Montgenèvre, lors de mes périodes de terrain, les seules conférences organisées par la ville sur l'histoire locale portaient sur l'histoire militaire du col. Que ce soit dans le Briançonnais, dans la vallée de la Roya ou de la Bévéra, ou dans la région de Modane, les forts militaires dominent les villes et villages. Aujourd'hui, des circuits touristiques les relient et permettent de les visiter[19] : s'ils évoquent le contexte des tensions militaires qui a conduit à leur construction à la fin du XIX^{e} siècle, les sites d'information touristique proposent une lecture des relations frontalières pacifiées, notant simplement que « certains ouvrages italiens sont maintenant sur le territoire français »[20], sans préciser que ces ouvrages de défense ont à l'origine été construits contre la

[18] Durant mon terrain en février 2023, j'ai assisté à une exposition à la bibliothèque municipale de Briançon sur l'histoire du ski ; le maire de Montgenèvre est l'auteur de plusieurs ouvrages sur cette même histoire, voir : *Montgenèvre : Un siècle de l'histoire du ski de 1907 à 2007* (Hermitte, Giraud, et Moulin 2007) ; les photographies anciennes, affiches et cartes postales de la Belle Époque sont disponibles dans les différents offices du tourisme, du côté italien et français, et affichées dans les bars et restaurants.

[19] Mis en place à travers des projets comme « Sentinelles des Alpes » en Savoie (Hanus 2019).

[20] Voir le site Internet de l'office du tourisme Menton Riviera Merveilles : https://www.menton-riviera-

France. Dans la promotion de la Riviera, c'est plutôt la « Nature » et les « panoramas époustouflants » qui sont mis en avant dans les descriptions de ces ouvrages militaires.

La mémoire des contrôles frontaliers est partielle. Si certains postes-frontières abandonnés avec la mise en place de l'espace Schengen ont été réinvestis au cours des dernières années pour le contrôle migratoire (comme je le décris dans le **chapitre 6)**[21], d'autres sont restés vides et se trouvent dans un état relativement délabré. L'histoire du contrôle de la frontière est présente dans la culture populaire, souvent autour de deux figures en duo qui font l'objet d'une folklorisation : le douanier et le contrebandier. Le contrôle de la frontière est souvent présenté sur un mode comique qui élude la question de la violence, comme par exemple dans les films populaires *La loi c'est la loi !* de Christian Jacques (1958) et *Le Corniaud* de Gérard Oury (1965).

La mémoire des migrations est, quant à elle, relativement peu mise en avant, aussi bien dans le discours officiel que dans le patrimoine des villes et villages frontaliers de mon étude. Sa quasi-absence dans le patrimoine urbain peut s'expliquer par le fait que la majorité des personnes traversant les frontières, légalement ou illégalement, ne laisse pas de traces de leur passage. Certain·e·s historien·ne·s (entre autres : Enzo Barnabà, Ralph Schor, Yvan Gastaut, Simonetta Tombacini-Villefranque, Philippe Hanus) font cependant un important travail de mise en valeur de cette mémoire, en intervenant lors d'événements culturels organisés par des associations locales[22] et proposant un récit alternatif à la mémoire officielle. Les archives départementales des Alpes-Maritimes se sont également mobilisées aux côtés des historien·ne·s pour documenter l'histoire de la frontière au prisme du contrôle des migrations (Kinossian 2015). Dans le Briançonnais, on peut également citer le travail remarquable effectué par René Siestrunck, la Maison de la Jeunesse et de la Culture (MJC) et les éditions Transhumances pour raconter les migrations par le bas, par les personnes illégalisées, en partant à leur recherche dans les archives ou en faisant des entretiens avec les travailleurs immigrés et leurs familles. À Modane, le Muséobar[23] (nommé aussi « Musée de la frontière »), s'il met surtout en avant « l'âge d'or » de la ville entre la fin du XIX^{e} siècle et la Belle Époque, il propose également des ressources sur les migrations des ouvriers italiens par la frontière[24].

Dans le cadre des initiatives qui mettent en valeur la mémoire des migrations, certaines migrations restent plus visibilisées que d'autres : les traversées des juif·ve·s et des résistant·e·s

merveilles.fr/sinspirer/feru-dhistoire/les-fortifications-et-patrimoine-militaire/fortifications-italiennes/

[21] Voir : **chapitre 6, 2.2 – Une nouvelle géographie de la frontière.**

[22] Durant mon terrain, j'ai pu assister et participer à plusieurs de ces événements : le festival Passeurs d'Humanité dans la Roya (2023), les journées « Territoire et Savoirs partagés » dans le Briançonnais (2021), le Printemps des Migrations à Nice (2024), etc.

[23] Philippe Hanus décrit ainsi ce musée : « Inauguré en 2006, à l'initiative de l'association « Mémoires sans frontières », ce musée situé en face de la gare est pensé comme un voyage dans le temps et dans l'ambiance des cafés Belle Époque, à travers des d'objets et de photographies anciennes, associés à des témoignages sonores » (Hanus 2019).

[24] Voir : « L'entrée dans la modernité au débouché du tunnel de Modane », *Cahiers du Muséobar,* 2021*,* p. 30.

durant la Seconde Guerre mondiale, ainsi que des Italien·ne·s du milieu du XIX^{e} siècle aux années 1950, concentrent la majorité des références sur l'histoire des migrations à travers la frontière franco-italienne. Les migrations des Yougoslaves dans les années 1960 et 1990, et plus encore des personnes turques, kurdes et maghrébines dans les années 1980-1990, sont largement méconnues. L'intérêt local pour la migration italienne s'explique par la forte présence d'habitant·e·s de descendance italienne dans les régions frontalières. Dès lors, mon travail d'enquête consistait à devoir chercher, dans les archives, les traces des migrations qui ont été invisibilisées par l'historiographie.

b) La recherche dans les archives

Les sources archivistiques sur lesquelles se basent les historien·ne·s qui ont travaillé sur le contrôle des migrations sont principalement des archives de la police française et italienne. L'accès à ces archives pour ma thèse n'a pas été facile. Du côté français, elles sont soumises à dérogation pendant une période de 50 ans : ainsi, quand j'ai commencé ma thèse en 2021, les seules archives de la Police aux Frontières (PAF) et de la préfecture librement consultables remontaient à la période précédant 1971. J'ai donc effectué des demandes de dérogation pour les deux départements des Hautes-Alpes et des Alpes-Maritimes. En avril 2022, j'ai obtenu une réponse favorable de la préfecture des Alpes-Maritimes pour une partie de dossiers que j'avais demandé à consulter. La préfecture des Hautes-Alpes n'a, quant à elle, jamais répondu à ma demande, et ce malgré le recours obtenu auprès de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA) et mes nombreux échanges avec les archives départementales. Mon accès aux archives est donc structuré par une inégalité spatiale et temporelle (mes sources concernant les départements de la Savoie et des Hautes-Alpes s'arrêtent à 1971, alors qu'elles se poursuivent jusqu'à 2001 pour les Alpes-Maritimes), qui résulte des contraintes qui m'ont été opposées[25]. La difficulté d'accès révèle la capacité des services de l'État, et en particulier des services policiers, à se rendre opaques au regard des chercheur·euse·s, y compris dans les recherches historiques.

Retracer, retrouver, reconstituer les interactions sociales quotidiennes à la frontière dans les archives policières relève d'un travail complexe. Les archives de la PAF sont, dans leur grande majorité, des statistiques. La plupart du temps, les personnes arrêtées sont réduites à un chiffre et une nationalité, et il est rare qu'on ait plus d'informations à leur sujet. Jusqu'au début des années 1990, ces statistiques sont consignées dans des cahiers où les chiffres sont écrits à la main : on peut alors regarder ce que les agents du contrôle ont griffonné dans la marge pour tenter d'avoir des éléments plus concrets. À partir du milieu des années 1990, en revanche, les statistiques de la PAF sont numérisées et les possibilités de lire entre les lignes des tableaux statistiques s'amenuisent. Si je n'ai pas fait de traitement quantitatif de ces archives (faute de

[25] Voir : Annexe 9 - Inventaire des archives policières mobilisées dans la thèse et Annexe 10 – Inventaire des archives de presse, photographiques et vidéographiques mobilisées dans la thèse et méthode d'échantillonnage.

compétences, de moyens et de temps), il serait fort intéressant d'y consacrer un futur travail de recherche, car cela permettrait de retracer l'évolution des nationalités constituées comme « indésirables » arrêtées à la frontière de manière beaucoup plus précise que je ne le fais dans cette thèse.

Les matériaux les plus parlants, en termes qualitatifs, sont les notes de service et les courriers échangés entre les commissaires divisionnaires ou les commandants de brigades de gendarmerie et la direction départementale de la PAF ou le préfet. Ces archives nous permettent d'appréhender le travail de la PAF à travers les comptes-rendus hebdomadaires, le signalement d'événements marquants ou des échanges sur l'avancée de projets en cours (nouveau matériel, construction de nouveaux bâtiments). Elles donnent à voir le travail ordinaire du contrôle de la frontière. Comme le montrent les travaux de Sara Casella-Colombeau, en comparant les dossiers des années 1950-1960 et ceux des années 1990 et 2000, on peut voir l'évolution d'une police aux frontières rattachée aux renseignements généraux vers une police des étranger·e·s spécialisée sur l'immigration (Casella Colombeau 2015). Enfin, j'ai pu consulter également quelques rares dossiers contenant des procès-verbaux d'arrestations : ce sont les seules fois où la voix des personnes en migration est rapportée. Mais, cette parole a pu être déformée, involontairement (du simple fait de la prise de note) ou volontairement, de sorte que le récit justifie l'arrestation et le refoulement. Comme l'explique Emmanuel Blanchard, quand on étudie des sources policières (tels que les procès-verbaux ou les notes de service), plusieurs interprétations sont possibles : le récit peut relater les faits tels qu'ils se sont déroulés ; il peut ne décrire que partiellement la situation ; ou il peut être entièrement inventé afin de masquer des maladresses, voire les infractions, commises par les gardiens de la paix. Quand il est impossible de croiser cette archive avec d'autres sources, le/la chercheur·euse ne peut pas trancher entre ces hypothèses (Blanchard 2012).

Pour cette raison, je me suis également appuyée sur un autre corpus d'archives aifin de contrebalancer les limites des archives policières : les archives de la presse locale[26] et les archives télévisées disponibles en ligne sur le site de l'INA. Celles-ci fournissent des récits plus riches qualitativement et donnent également à voir des profils de voyageur·euse·s diversifiés, permettant la comparaison entre les conditions de traversée des voyageur·euse·s privilégié·e·s et celles des « indésirables ». Elles font également apparaître la façon dont la frontière est mise en spectacle dans les médias. Dans les archives des journaux *La Durance* et *L'avenir Embrunais* (consultées pour la période 1850-1925), la presse est le vecteur d'un discours nationaliste construisant comme « autres » les habitant·e·s de l'autre côté de la frontière, et met en avant les exploits militaires en montagne. La presse construit également une représentation de la frontière

[26] Archives des journaux *La Durance* et *L'avenir Embrunais*, mises en ligne sur le site des archives départementales des Hautes-Alpes (période : 1852-1925) ; archives du journal *Nice-Matin* disponibles aux archives départementales des Alpes-Maritimes (période : 1962-1999) ; coupures de presse issues des archives privées de René Siestrunck (période : 1980-2002) ; archives du journal *Nice-Matin* disponibles aux archives municipales de Menton (période : 1980-2000).

comme lieu de menaces multiples : à la fin du XIX^{e} siècle elle cherche à détecter les traces d'une prochaine attaque militaire, alors que dans les années 1980, elle construit l'idée d'une « invasion de clandestins » par la frontière qui viendrait mettre en péril la sécurité du territoire national.

En visibilisant certains événements, en créant une certaine représentation de la frontière, ces archives laissent de nombreux autres aspects dans l'ombre. La violence à la frontière est très difficilement perceptible dans les archives policières tout comme dans les archives de presse, à l'exception des périodes construites comme exceptionnelles (exil des réfugié·e·s juif·ve·s dans les années 1938-1945 ; migrations ouvrières italiennes entre 1947 et 1950) déjà largement traitées par les historien·ne·s (voir : Khalifa 2017; Potenza 2014; Rinauro 2012; Schor 2015; Tombaccini-Villefranque 1999). Les situations de passages rapportées sont susceptibles de faire événement : accidents, arrestations étonnantes, morts violentes, tensions exceptionnelles entre gardes-frontière français et italiens. De nombreuses questions restent sans réponse : qui étaient ces personnes qui traversaient la frontière ? Comment les arrestations avaient-elle lieu ? Qu'est-il arrivé aux personnes suite à leur arrestation ? Les conséquences du contrôle de la frontière sont impossibles à établir. J'ai dû me résoudre à déceler les conditions du passage dans des détails, des anecdotes, fragilisant la possibilité d'avoir une vue d'ensemble sur le phénomène que j'étudiais.

J'ai par ailleurs constaté une importante inégalité qualitative en comparant les récits fournis par les différents profils de voyageur·euse·s : alors que les touristes invité·e·s à écrire dans les journaux (issus de bourgeoisie) produisent des récits détaillés de leur voyage, exprimant leur subjectivité et leurs émotions, les histoires de personnes arrêtées et incarcérées sont relatées dans la revue « faits divers » sous forme de brèves par les journalistes, qui usent de formules lapidaires. La parole des personnes ayant subi les contrôles, leurs émotions, leurs réflexions ne sont jamais rapportées dans les archives. Les archives sont dès lors un matériau privilégié à partir duquel on peut observer l'inégalité épistémique qui différencie la condition des voyageur·euse·s « désirables » et « indésirables » à la frontière.

c) Compter les traversées, compter les mort·e·s et des blessé·e·s

Beaucoup de recherches ont montré que les administrations européennes, et notamment dans le domaine de la migration, se sont tournées depuis les années 1990 vers la production de données statistiques, reflétant un gouvernement néolibéral des migrations (Bigo 1996; Casella Colombeau 2013). Les chiffres de refus d'entrée délivrés par la PAF sont les principales données qui permettent de quantifier les refoulements à la frontière franco-italienne. Ils ne permettent pas de quantifier, en revanche, le nombre de traversées de la frontière par les personnes en migration, car une même personne refoulée a pu l'être plusieurs fois, et d'autres ont pu traverser la frontière sans être arrêtées par la police. Or, Martina Tazzioli montre que ces

données ne sont pas les mêmes entre celles données par les autorités françaises et italiennes[27] : pour elle, ce décalage reflète les intérêts politiques asymétriques des États concernant la question migratoire ainsi qu'un manque d'intérêt des autorités envers ces traversées et les risques encourus durant le passage (Tazzioli 2020a). Contrairement à l'idée que les États cherchent à produire des données toujours plus complètes et précises sur les migrations irrégularisées, elle argumente que la gouvernementalité des migrations est caractérisée par l'ambiguïté, voire même dans certains cas, l'absence de comptage. Par ailleurs, ces données ne sont pas accessibles au public, et elles n'ont pas été obtenues lorsqu'elles ont fait l'objet d'une demande officielle par mail par l'Association Nationale d'Assistance aux Frontières pour les Étrangers (ANAFÉ). Elles sont diffusées de manière parcellaire dans la presse, sur des périodes de temps ou des échelles géographiques inégales (la presse publiant parfois les données à l'échelle de toute la frontière franco-italienne, d'un département frontalier, ou d'un seul poste-frontière).

Les informations les plus fiables qui existent sur les traversées de la frontière sont celles comptabilisées par les associations : le Refuge Solidaire de Briançon (données accessibles sur demande auprès de l'association) et Caritas à Vintimille (données publiées en ligne sur les réseaux sociaux)[28]. Bien que toutes les personnes en migration ne s'y rendent pas, ces deux lieux d'accueil associatifs sont des points de convergence pour la majorité d'entre elles, avant ou après la traversée de la frontière. Ces données présentent à nouveau des limites : elles ne concernent qu'une période courte (ne remontant dans le temps qu'à 2017), et les méthodes de comptage et catégorisation évoluent, ce qui rend les données difficilement comparables d'une année à l'autre. Par ailleurs, recueillir des données sur les personnes accueillies par les associations fait l'objet de vifs débats dans le milieu solidaire, cette pratique étant associée au mode de gouvernement étatique des migrations, fondé sur le traçage des migrant·e·s. Néanmoins, ces données quantitatives jouent un rôle politique très important en termes de plaidoyer pour les associations.

Durant mes deux premiers terrains de master à la frontière franco-italienne, je tentais de faire moi-même un décompte des départs et des arrivées entre le Refuge Chez Jésus à Clavière et le Refuge Solidaire à Briançon, en faisant des allers-retours quotidiens entre les deux lieux, pour tenter d'identifier le nombre de personnes arrivées par rapport au nombre de personnes qui étaient parties. Mais un tel exercice s'est vite révélé impossible, à cause des arrivées et départs permanents dans les deux lieux de transits. Le fait que la migration irrégulière échappe à touet

[27] Elle note que le ministère de l'Intérieur italien a signalé 7063 refoulements de migrants vers l'Italie le long de la route alpine (depuis le en 2018, 6 072 en 2017, et 6 256 en 2016. En revanche, le nombre de refoulements signalés par la police française n'est que de 1899 en 2017 et 315 en 2016. L'asymétrie dans la collecte des données entre les deux côtés de la frontière est inversée à la frontière maralpine : alors que les autorités italiennes ont signalé 24 273 refoulements de migrants de Menton à Vintimille en 2017, et 17 529 en 2016, la police française en a dénombré 44 433 en 2017 et 31 285 en 2016 (Tazzioli 2020a).

[28] Voir : Annexe 12 – Nationalités des personnes en migration à la frontière franco-italienne (2017-2024).

tentative de comptage peut cependant être considéré comme une victoire des personnes irrégularisées dans leur tentative d'échapper à tout regard qui cherche à surveiller leurs mouvements.

En ce qui concerne la quantification des décès de personnes en migration, ce travail présente des difficultés spécifiques que j'évoquerai dans le **chapitre 8**)[29]. En ce qui concerne les données historiques, pour l'instant, aucun travail diachronique n'a entrepris de quantifier les mort·e·s en migration à cette frontière. L'approche historique mobilisée dans cette thèse permet de révéler qu'à partir du moment où la frontière a été contrôlée, des personnes sont décédées en tentant de la franchir. Il serait pourtant nécessaire de pouvoir identifier les périodes où ces morts se multiplient et d'établir des corrélations avec l'évolution des modalités du contrôle. Or, les références aux décès dans les archives sont très disparates : ce sont des mentions occasionnelles dans la presse, rapportées ici et là dans des monographies ou dans des études sur de courtes périodes. La mort aux frontières connaît ainsi des périodes sporadiques de visibilisation (c'est notamment le cas dans les années 1960, et puis récemment depuis 2017), sans que l'on puisse savoir si cela est dû à une réelle augmentation des morts ou simplement à une courte période d'attention publique sur ce phénomène.

Face au travail colossal que représenterait la création d'une base de données diachronique sur les mort·e·s à la frontière franco-italienne, j'ai abandonné l'idée de faire moi-même cette quantification dans le cadre de ma thèse. J'ai cependant tenté d'obtenir des données sur les mort·e·s et les blessé·e·s à la frontière pour la période plus récente de la fin du XX^{e} siècle jusqu'à nos jours, pour compléter le travail que nous avions déjà effectué avec Cristina Del Biaggio de construction d'une base de données de personnes décédées aux frontières alpines depuis les années 2000 (notre méthodologie de recueil de données a consisté à croiser les informations de la presse et les informations recueillies par les associations à différentes frontières). J'ai également tenté d'obtenir des informations sur les opérations de secours en montagne. En novembre 2022, mes tentatives de contacter les pompiers des Alpes-Maritimes sont restées sans réponse. En février 2023, j'ai contacté le Peloton de Gendarmerie de Haute-Montagne (PGHM) de Modane et de Briançon, qui m'a fait savoir que les archives n'étaient pas accessibles au public – et que par ailleurs, les personnes en migration n'y étaient pas catégorisées comme telles, ce qui rendrait ma recherche impossible. Une tentative s'est en revanche révélée victorieuse : en passant par le syndicat CGT des cheminot·e·s des Alpes-Maritimes, j'ai réussi à obtenir un dossier qui récapitulait les accidents de train sur la ligne TER Cannes-Vintimille pour la période 1992-2005, qui identifiait plusieurs accidents comme concernant des « clandestins »[30]. D'autres tentatives auraient pu être faites auprès des hôpitaux de Menton et de Briançon pour tenter d'identifier des personnes en migration blessées lors de

[29] Voir **chapitre 8**, **1.2 – Des morts sans causes ?**
[30] Voir **chapitre 6, 3.3 – Une frontiérisation des infrastructures aux effets mortifères.**

leur passage, mais l'accès aux données médicales étant restreint et les démarches compliquées, j'ai abandonné cette idée pour ma thèse.

2.2 – Enquêter auprès des forces de l'ordre

Dans son ouvrage ethnographique *La Force de l'ordre,* portant sur les brigades anti-criminalité dans les quartiers populaires, Didier Fassin analyse le processus de verrouillage qui s'est effectué au cours des années 2000 dans l'accès des chercheur·euse·s à l'institution policière. Ce processus a commencé en 2002 avec une reprise en main des travaux sur les forces de l'ordre par le ministère de l'Intérieur. Il analyse l'interdiction des travaux de sciences sociales sur la police, « tout au moins de ceux qui ont pour objet d'observer sur le terrain les modalités de son intervention » comme un moyen de faire disparaître tout « regard extérieur sur l'action de la principale institution à laquelle l'État délègue l'usage légitime de la force » (Fassin 2011, p. 48). Le contrôle de la parole policière à destination des sciences sociales a une fonction politique et judiciaire, car « l'absence de tout tiers autorisé condui[t] à ce qu'aussi bien dans les médias que devant les tribunaux, la seule parole entendue et écoutée soit celle des policiers, cependant que celle des victimes ou suspects [est] inaudible » (Fassin 2011, p. 48). Ce qui se joue dans le rapport de l'institution policière aux chercheur·euse·s en sciences sociales, c'est la capacité de l'État à se soustraire au regard extérieur, ce qui est la condition même de la perpétuation des violences politiques (Weizman 2021). La capacité de la police aux frontières à se dissimuler à dessein au regard extérieur est au cœur de la domination visuelle des forces de l'ordre que j'analyse dans la troisième partie de cette thèse (Fassin 2011, p. 32; Weizman 2021).

Durant mon mémoire de master 2 dans le Briançonnais (2019), l'accès au terrain policier, par la voie institutionnelle, n'a pas fonctionné (mes demandes par courrier électronique et au téléphone sont restées sans réponse), et étant moi-même soumise à la surveillance policière en tant que membre du mouvement de solidarité local, la peur m'a empêché d'utiliser des méthodes informelles pour entrer en contact avec les agent·e·s du contrôle. Fin 2022, après deux années écoulées entre mon mémoire et ma thèse, et ayant déménagé dans les Alpes-Maritimes où je n'étais pas identifiée comme militante, j'ai tenté à nouveau d'entrer en contact avec des agent·e·s du contrôle. Suivant la méthode utilisée par Camille Guenebeaud, j'ai essayé d'entrer sur le terrain policier par les syndicats (Guenebeaud 2023, pp. 81-104). Si mes demandes par courrier électronique aux syndicats de la PAF sont restées sans réponses, elles ont en revanche été très bien accueillies par un responsable CGT des douanes des Alpes-Maritimes. Une fois qu'un premier entretien avait été réalisé avec un douanier à Nice, j'ai pu mobiliser les contacts qui m'étaient donnés pour poursuivre les entretiens avec d'autres douanier·e·s. J'ai ainsi pu interroger cinq douanier·e·s français·e·s et un douanier italien, mais également faire une matinée d'observation au poste des douanes de Menton. Par le biais d'un douanier travaillant au Centre de coopération policière et douanière de Menton (CCPD, bâtiment voisin du poste-frontière de la PAF), j'ai pu également y faire une matinée d'observation, au cours de laquelle j'ai effectué des entretiens avec des gendarmes et policiers,

ainsi qu'avec une gradée, de la PAF. Durant ces deux matinées, j'ai été très gentiment accueillie par la personne qui m'introduisait, et leurs collègues m'ont parlé très spontanément. Néanmoins, je me trouvais dans un contexte inconfortable, où dominent de manière très claire les sociabilités masculines, malgré la mixité des effectifs : un policier a annoncé pour plaisanter qu'il allait me « passer au fichier », et j'ai été exposée à des blagues et commentaires sexistes de la part des hommes (leurs collègues femmes étant exposées aux mêmes remarques), qui me renvoyaient régulièrement leur perception de moi comme une « jeune étudiante ». Toutefois, cette image a également pu jouer comme un atout, rendant les interlocuteur·ice·s moins méfiant·e·s en ma présence qu'ils l'auraient peut-être été face à un·e chercheur·euse perçu·e comme un homme ou plus âgé·e.

Auprès des acteur·ice·s du contrôle, j'ai mis l'accent sur la dimension historique de mon approche, présentant ma recherche comme portant sur l'évolution des méthodes de contrôle policier des migrations depuis la mise en place de l'espace Schengen. Cette présentation a bien fonctionné car les agent·e·s étaient très enclin·e·s à se remémorer les pratiques de contrôle précédant 1993, ainsi que la manière dont leur travail avait été bouleversé depuis l'introduction de ces accords. La comparaison avant/après Schengen me permettait d'aborder, une fois la confiance établie, le sujet des méthodes de contrôle actuelles.

Les entretiens cherchaient à retracer le parcours professionnel de la personne, identifier les autres dates qui avaient pu constituer un tournant depuis 1993, les différents corps policiers en fonction à la frontière franco-italienne, les lieux, les méthodes et les équipements du contrôle, et les acteur·ice·s civil·e·s avec lesquels les forces de l'ordre coopèrent. Ensuite, je leur demandais de caractériser le profil des personnes qu'iels cherchaient à contrôler, et la manière dont iels les identifiaient. J'introduisais en fin d'entretien la thématique du tourisme, et de l'espace littoral et montagneux, en essayant de déceler les spécificités qui pouvaient caractériser le fait d'effectuer une activité de contrôle dans un contexte touristique. À l'exception d'un douanier, je n'ai pas enregistré les entretiens, par peur que la parole soit moins libre en présence d'un enregistreur, et j'ai privilégié la prise de notes.

La petite ouverture dont j'ai bénéficié s'est rapidement refermée. J'ai toutefois pu compléter ce court terrain policier avec des contacts que j'ai obtenus par des biais personnels : un policier de la police aux frontières italienne à Vintimille et un militaire d'une opération Sentinelle (ce dernier entretien, réalisé à distance, a été enregistré). Ces deux personnes partageaient des convictions politiques ancrées à gauche, ce qui les rendait plus enclines à adopter un ton critique des politiques migratoires du gouvernement, même si elles restaient solidaires de leur propre institution. La parole étant assez libre, j'ai pu entrer en profondeur sur différents sujets, notamment sur les ressorts sociologiques du repérage des « indésirables ». Il aurait été passionnant d'avoir accès à des entretiens avec d'autres militaires, et plus encore avec des gendarmes mobiles – qui sont absents de mon enquête –, car ce sont ces derniers qui effectuent majoritairement les arrestations mobiles en montagne. Une enquête immersive et

ethnographique au sein des différents corps policiers et militaires déployés à la frontière franco-italienne reste encore à faire.

2.3 – Retrouver et reconstituer les traces par la cartographie

Face aux nombreux mécanismes par lesquels l'État masque son action aux frontières, comment avoir accès à ce qui se passe réellement lors des contrôles ? Dans cette thèse, j'ai mobilisé la cartographie comme une méthode me permettant de retrouver, ou reconstituer, les traces des violences d'État qui ont été effacées. Cet usage spécifique de la cartographie est inspiré de l'approche de l'architecture forensique développée par Eyal Weizman, qui consiste en « la production de preuves de nature architecturale » documentant les violations de droits humains, dans le but de les présenter « dans le cadre de divers forums juridiques et politiques » (Weizman 2021, p. 7). Il s'agit d'une réappropriation, par la société civile, des outils de la science forensique (autrement dit la science médico-légale, qui étudie les causes des morts) qui ont été progressivement monopolisés par les États.

Eyal Weizman affirme que dans les conflits contemporains, « tant l'acte de tuer que les investigations qui le visent sont des pratiques fondées sur l'image » (Weizman 2021, p. 31). Retraçant l'histoire de la criminalistique d'État pratiquée depuis XIX^{e} siècle, il montre que celle-ci est fondée sur un principe d'asymétrie dans l'accès aux preuves, et dès lors, à la vision : « pour résoudre un crime, l'enquêteur, la police doivent pouvoir mieux voir et en savoir plus que l'auteur du crime » (Weizman 2021, p. 31). Ce principe a régi l'introduction de la photographie, de la chimie et de la dactyloscopie dans le travail policier. Mais il se retrouve inversé quand des collectifs de citoyen·ne·s tentent d'investiguer la violence d'État : cette fois, « l'auteur du crime a l'avantage sur les enquêteurs en matière d'optique, de données et d'information » (Weizman 2021, p. 31). En effet, les crimes d'État se situent souvent en-dessous du « seuil de détectabilité » (Weizman 2021, p. 11) accessible aux citoyen·ne·s, car « l'écart d'optique qui sépare le degré de résolution élevé dont disposent les tueurs et le faible niveau de résolution accessible aux enquêteurs définit l'espace exploité par tous ceux qui entendent nier le crime » (Weizman 2021, p. 33). Dans ce contexte, la pratique de l'architecture forensique (ou contre-forensique) est une méthode d'investigation qui consiste à « s'emparer des moyens de production » de la preuve en décelant, dans l'espace, les traces de violations de droits humains pour pouvoir prouver la responsabilité des États ou des entreprises, en « déchiffrant la signification des lignes visibles, mais aussi des traces qui [ont] été effacées » (Weizman 2021, p. 13). Elle vise à interroger l'environnement bâti afin de mettre en lumière la violence politique exercée par les États.

a) « Balades » géographiques, entretiens et reconstitution in situ

J'ai eu l'occasion de découvrir les méthodes de l'architecture forensique au cours d'une recherche-action menée en octobre 2021 avec le collectif de recherche Border Forensics, co-fondé par Charles Heller et Lorenzo Pezzani en 2021, qui applique les méthodes de

l'architecture forensique aux cas de violations de droits humains aux frontières[31], en partenariat avec l'association Tous Migrants. Cette recherche collective[32] consistait en une contre-enquête sur les circonstances de la mort de Blessing Matthew, une jeune femme nigériane décédée en traversant la frontière franco-italienne en mai 2018. Au cours de cette enquête, nous avons eu recours à une technique centrale de l'architecture forensique : la reconstitution des conditions d'un événement violent en retournant sur les lieux avec les témoins. L'architecture forensique cherche en effet à combler les « failles » de la mémoire des survivant·e·s en revenant sur les lieux, et en reconstituant spatio-temporellement les événements. Nous sommes ainsi retourné·e·s au village de La Vachette, sur les lieux de la disparition de Blessing Matthew, avec un de ses compagnons de route, Hervé S. Convaincue de l'intérêt de cette méthode, j'y ai à nouveau eu recours durant la suite de ma thèse, avec trois personnes ayant traversé la frontière franco-italienne de manière illégalisée par le passé, pour reconstituer leurs conditions de traversée : Salah, Bandjan et Hamad (qui sont présentés plus loin dans l'**Encadré 4**).

Cette méthode présente certains points communs avec les « balades urbaines », qui consistent en des recueils de récits en contexte de promenade dans l'espace public, de plus en plus mobilisées en géographie sociale et culturelle pour saisir les expériences sensibles de l'espace (Bost 2021; Kanellopoulou 2018; Muis 2016). Bien que la méthode des balades urbaines m'ait également inspirée, la finalité de ces balades sur le terrain était différente dans le cadre de ma thèse : ici, ce qui m'intéressait était la reconstruction des trajectoires invisibles, précisément pour analyser les contraintes spatiales sur le mouvement des personnes illégalisées à travers l'espace frontalier et les mécanismes d'invisibilisation de leur présence. Il y avait donc un enjeu à retrouver les lieux exacts où certains événements s'étaient déroulés (la traversée de la frontière, une arrestation, etc.) pour comprendre leurs conditions de visibilité et leur enchaînement dans l'espace et dans le temps. Ainsi, durant la balade, je prenais des marques de différents points dans l'espace (à l'aide de l'application GeoTracker), de sorte à pouvoir reconstituer spatialement, *a posteriori*, certaines trajectoires ou localiser certains lieux sur des cartes.

b) La cartographie comme outil d'enquête

La totalité des questionnaires et environ un quart des entretiens de cette thèse ont été accompagnés d'un support cartographique. J'ai notamment mobilisé cet outil pour les entretiens avec les habitant·e·s des villes et villages frontaliers, afin de spatialiser leurs perceptions du dispositif de contrôle sur le temps long, pour comprendre le rôle joué par l'espace (notamment le bâti, la végétation et la topographie) dans l'in/visibilisation du contrôle migratoire. L'usage

[31] Voir la présentation de Border Forensics sur leur site internet : https://www.borderforensics.org/fr/apropos/.
[32] Le collectif de recherche était composé de Cristina Del Biaggio, Charles Heller, Lorenzo Pezzani et moi-même en ce qui concerne l'enquête, ainsi que de Svitlana Lavrenchuk pour la réalisation des productions cartographiques et audiovisuelles, accompagné·e·s par de nombreux·se·s collaborateur·ice·s. Pour voir la liste complète des personnes ayant contribué à l'enquête, voir : https://www.borderforensics.org/fr/enquetes/blessing/.

de la cartographie dans ma thèse se rapproche des méthodes de « cartographie participative », de plus en plus mobilisées pour renouveler les méthodologies qualitatives en géographie (Mekdjian et Olmedo 2016), considérant que les habitant·e·s usager·e·s sont expert·e·s du territoire (Bost 2021). Les cartes étaient imprimées sur papier, représentant la région frontalière à différentes échelles. J'ai fait le choix de déterminer à l'avance la légende (Figure 19) pour avoir des données systématisées qui me permettent ensuite de produire des cartes de synthèse.

Figure 19 - L'usage de la cartographie dans l'enquête de terrain : un outil de reconstruction des traces du contrôle migratoire et des passages invisibilisés.

La carte comme outil de collecte de données : présentation de trois types de cartes réalisées pendant l'enquête de terrain



Figure A.1 – Extrait de la carte réalisée par Christine, habitante de Modane, février 2023



Figure A.2 – Extrait de la carte réalisée par Antoine, habitant de Menton, janvier 2023

Légende

Argenté : lieux de vie de la personne
Orange : espaces qui ont été le plus modifiés dans le temps
Violet : espaces liés au commerce transfrontalier
Bleu : postes-frontières / présence policière
Vert : militaires
Doré : personnes en migration
Rouge : incidents liés à la frontière
Rose : espaces qu'on aime particulièrement

Ces cartes ont été réalisées avec des habitant·e·s des deux régions frontalières. Elles portaient sur la perception de l'évolution du contrôle de la frontière, de la présence des personnes en migration et du tourisme par les habitant·e·s. La carte servait de support à un entretien enregistré. J'avais imprimé au préalable les fonds de carte à différentes échelles (plusieurs échelles étaient systématiquement utilisées). Afin de pouvoir systématiser les réponses et analyser des tendances générales, j'avais créé une légende unique en amont que je leur présentais au départ. Les personnes utilisaient des gommettes ou des feutres dont les couleurs correspondaient à la légende. Elles pouvaient aussi écrire sur la carte, ou si elles préféraient, j'écrivais à leur place des éléments, en suivant leurs indications.



Figure B – Carte réalisée avec Bandjan, exilé guinéen, sur sa première tentative de traverser la frontière franco-italienne entre Clavière et Briançon, février 2023.

La reconstitution de l'expérience de la frontière de Bandjan s'est effectuée en trois temps. D'abord, un retour « dans l'espace réel » de la frontière afin qu'il retrouve la mémoire des lieux traversés et puisse me les désigner : des points ont ainsi été enregistrés sur GéoTracker. Puis, en confrontant ces données géolocalisées et son discours, nous avons réalisé ensemble cette carte lors d'un entretien dans le salon d'une amie à Briançon. Il n'y avait pas de légende imposée, nous l'avons constituée au fur et à mesure, en localisant des émotions ou sensations exprimées. Puis, sur les parties incertaines du trajet, j'ai confronté a posteriori la carte, l'entretien enregistré et les images satellites pour mieux comprendre la trajectoire.

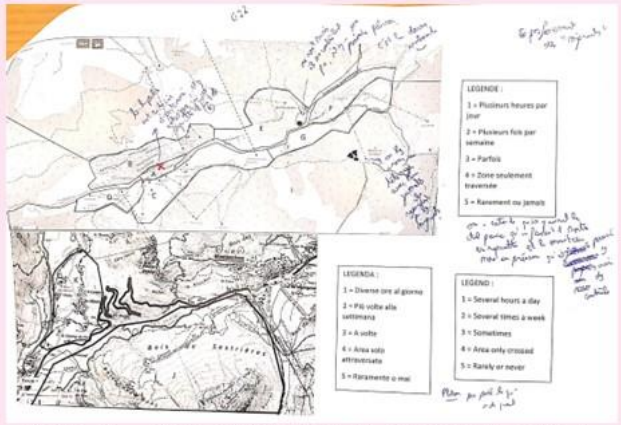


Figure C – Carte réalisée lors du questionnaire n°22 à Montgenèvre-Clavière, février 2023.

Légende - Éléments observés par le·la participant·e

Noir : présence policière
Vert : personnes en migration
Rouge : interpellations
Bleu : autres remarques

Pour le questionnaire, réalisé dans des conditions plus précaires (nous étions debout et à l'extérieur), je remplissais les cartes moi-même sur la base de ce que me décrivait la personne, en utilisant quatre couleurs de stylo. Le fond de carte était le même pour tout·e·s les participant·e·s du questionnaire, proposant une vue sur la zone-frontière à deux échelles différentes. Le zonage prédéfini (voir chapitre 9) m'a ensuite servi à faire un traitement cartographie par SIG.

Avec deux personnes exilées (Salah et Bandjan, présentées plus bas dans l'encadré 4), la carte nous a également servi d'outil pour retracer leur parcours, après nous être rendu·e·s ensemble sur les lieux : cette fois-ci, elle était un instrument de reconstruction des passages illégalisés par la confrontation entre l'espace matériel arpenté ensemble, la carte topographique (sur Géoportail) et les images satellites (sur Google Earth). Malgré cette multiplicité d'outils, la reconstruction des trajectoires demeurait très complexe, conduisant à un tracé incertain. Les difficultés rencontrées lors de ce processus de reconstruction révèlent ainsi le caractère extrêmement flexible, presque insaisissable, de la frontière, caractérisée par un dispositif policier mobile et fluctuant et un environnement de montagne qui se transforme radicalement entre le jour et la nuit, les différentes saisons, et les conditions météorologiques.

Le recours à la cartographie dans ma thèse se distingue des méthodes de « cartographie sensible », qui, selon Élise Olmedo, traite « les données émotionnelles » et « représente les micro-espaces (…) traversé[s] d'affects », en récusant le principe de véracité absolue et exclusive (Olmedo 2011). Si je souscris pleinement à l'idée que l'espace cartographié est une construction et une représentation subjective de l'espace, l'usage des cartes servait néanmoins, dans ma thèse, une certaine recherche de la vérité des faits. Dans un contexte où les traces des passages et de la violence rencontrées par les personnes en migration à la frontière sont systématiquement effacées, et où l'environnement joue un rôle important dans les mécanismes qui visent à masquer cette violence, la carte est mobilisée, selon l'approche de l'architecture forensique, comme un outil permettant de révéler les injustices spatiales vécues par les personnes en migration dans la zone-frontière. Toutefois, il aurait été passionnant de travailler également sur l'expérience sensible du passage de la frontière à travers des « cartes sensibles » réalisées avec différents groupes, personnes en migration, touristes, travailleur·euse·s, habitant·e·s, en confrontant les perceptions qui émanent d'un même espace dans les productions cartographiques : si j'ai envisagé de recourir à cette méthode, je n'ai pas eu le temps de la mettre en place dans le cadre de cette thèse.

En fin de compte, j'appréhende la carte comme un outil puissant qui permet de matérialiser les traces que je cherche à documenter : inscrire un point sur la carte, c'est lui donner une existence symbolique qui vise à prouver son existence matérielle. Elle joue ainsi un rôle épistémique en accréditant les récits des personnes subalternisées. La cartographie contribue de ce fait à transformer les « traces » imperceptibles des passages irréguliers de la frontière en « marques » reconnues, attestées, inscrites dans un corpus qui permet de constituer une mémoire collective (Veschambre 2008) et de déjouer le processus d'invisibilisation des violences d'État à la frontière.

3) Enquêter sur les dominations de « race » et de classe depuis une posture dominante : d'une recherche *sur* à une recherche *avec* les personnes exilées

3.1 – Une chercheuse française et « blanche » à la frontière : enquêter depuis une posture privilégiée

Le terme de « positionnalité » ou « positionnement » (Clair 2016) est une traduction du concept issu des épistémologies du « *standpoint* », développées dans les années 1980 par les philosophes américaines Nancy Hartsock et Sandra Harding (Harding 1986; Hartsock 1983). Dans une perspective constructiviste, ces épistémologies, issues des théories féministes, post-coloniales et décoloniales (Grosfoguel 2010) critiquent la science positiviste et la prétention à la neutralité ou à l'objectivité scientifique, en constatant que la position dans les rapports sociaux influence la perspective depuis laquelle on analyse la réalité (Naudin 2023, p. 31). Me situant dans ce paradigme, je considère que la production du savoir ne se situe pas hors des rapports sociaux, mais fait partie du monde social, et que les rapports sociaux de pouvoir dans lesquels nous sommes pris peuvent influencer nos résultats scientifiques. Dès lors, il me semble que le gage de scientificité ne réside pas dans le fait de prétendre à l'objectivité en niant son positionnement, mais au contraire de le mettre en lumière en analysant la manière dont il peut influencer les résultats scientifiques.

Je suis une citoyenne française et européenne, née de parents et grands-parents français, et je suis perçue sur mon terrain de recherche, et dans la société en général, comme une jeune femme « blanche ». Julien Talpin *et al*. questionnent les limites qui consistent à « enquêter sur le racisme quand on est Blanc » (Talpin et al. 2021, p. 353) : iels mobilisent l'empathie, à la fois comme posture méthodologique et éthique, pour comprendre le vécu des discriminations par les enquêté·e·s et faciliter la parole sur des sujets éprouvants. J'ajoute qu'enquêter sur le racisme en tant que personne « blanche » nécessite *d'apprendre à voir* la manière dont le système raciste structure notre propre réalité en nous plaçant dans une position de domination ou de privilège. Dans la mesure où le système de domination présente le point de vue des dominant·e·s comme universel, quasi-naturel, la difficulté de *voir* les rapports de domination est précisément ce qui caractérise la position des dominant·e·s. Dès lors, enquêter sur les rapports de domination en tant que personne appartenant à la classe dominante réclame un travail constant de décentrement, qui suppose d'arriver à regarder sa propre position autrement, à partir du regard des autres.

J'ai appris très tôt que le racisme était un enjeu central dans la société, à l'école primaire, par le constat de différences importantes entre mon vécu et celui de mes camarades de classe d'origine immigrée. Des années plus tard, à l'université, les lectures de Pierre Bourdieu et d'Edward Saïd sont venues répondre à des interrogations que j'avais depuis l'enfance, en me

faisant comprendre ce qu'étaient les rapports de domination de classe, de « race », et la colonialité. Mais j'ignorais alors tout des parcours d'exil, des politiques migratoires et de la condition des personnes dites « sans-papiers ». C'est la construction médiatique d'un phénomène de « crise migratoire » en 2015 qui m'a appris que des dizaines de milliers de personnes risquaient leur vie chaque année pour venir en Europe. J'étais alors en troisième année de licence à l'École Normale Supérieure de Lyon, dans un cadre d'études très privilégié. L'année suivante (2016-2017), j'ai pris une année de césure dans mes études pour voir et comprendre ce qui se passait aux frontières de l'Europe et m'engager comme bénévole : avec une amie, je suis allée dans différentes zones de frontières, à Calais, à Vintimille, dans les Balkans, en Grèce, en Turquie, au Liban. Dans ces différents pays, j'ai fréquenté jour et nuit des camps de réfugié·e·s, vécu dans des squats avec des personnes en migration, et j'ai vu les frontières de l'Europe se dresser sous forme de contrôles policiers, de murs ou de barbelés. Les relations d'amitié tissées avec les personnes bloquées aux frontières ont été pour moi une source d'apprentissage permanent, sur le vécu de la guerre, de la migration, de l'exil, et sur l'expérience de la violence rencontrée en Europe. Ainsi, quand je suis arrivée à Briançon en mars 2018, j'avais déjà une idée assez claire de la situation rencontrée en Europe par les personnes en migration venues d'Afrique et du Moyen-Orient.

De mars à juillet 2018, dans l'église occupée de Clavière, avec d'autres militant·e·s, nous accueillions quotidiennement les personnes qui voulaient passer la frontière ou qui venaient d'être refoulées : nous essayions de les aider, de les conseiller, de les équiper, de les soigner. Le refuge occupé était auto-géré par les militant·e·s et les personnes exilées : nous faisions à manger et le ménage collectivement, et nous dormions tous et toutes ensemble par terre dans une seule grande pièce, qui était à la fois le lieu de vie et le dortoir. Certains soirs, nous étions plus de soixante personnes à dormir là. Les nuits étaient courtes, rythmées par les arrivées, les départs et les retours permanents des personnes en migration qui tentaient de passer la frontière. J'étais perçue par les personnes en migration comme une des bénévoles de ce lieu d'accueil : nos motivations n'étaient pas toujours claires pour les exilé·e·s, qui comprenaient que nous étions là pour les « aider », sans saisir toujours les motivations politiques de notre engagement. Comme j'étais stagiaire de la Cimade et un peu formée sur le droit à la frontière, j'étais souvent identifiée comme la personne qui informait les exilé·e·s sur leurs droits et sur la procédure d'asile une fois en France.

Cette proximité physique et émotionnelle avec les personnes qui passaient la frontière a largement transformé mon expérience du terrain. Les personnes qui échouaient durant leur tentative de passage revenaient et partageaient directement avec nous la violence qu'elles avaient vécue au moment de l'arrestation. J'assistais aussi aux échanges qu'elles avaient et aux émotions qui circulaient entre elles, même si je ne comprenais pas toutes les langues qui se parlaient. Quand les personnes rencontrées à Clavière parvenaient à Briançon au Refuge Solidaire, nous partagions leur joie et leur sentiment de victoire, en se retrouvant comme des

ami·e·s. Ainsi, durant mes deux terrains de mémoire dans le Briançonnais (2018 et 2019), j'ai vécu *aux côtés* des personnes qui passaient la frontière en partageant leurs lieux de vie.

Pourtant, notre position était radicalement différente. Si des rapports de pouvoir structurels différenciaient nos conditions dès le départ (du fait de nos nationalités, nos milieux sociaux d'origine, notre position dans les rapports sociaux de « race », etc.), la frontière transformait ces différences en antagonisme radical. Non seulement je pouvais passer la frontière sans me faire arrêter, mais je la traversais tous les jours librement, passant devant le poste-frontière en voiture sans même devoir ralentir : c'était à peine si l'agent·e de garde jetait un coup d'œil à mon passage. Par ailleurs, la raison même de ma rencontre avec les personnes en migration venait du fait qu'elles étaient bloquées par la frontière et que je ne l'étais pas. Dans les espaces frontaliers, ma présence, construite comme « normale » par les dispositifs spatiaux et envisagée comme « normale » par la société, se fond dans un paysage qui a d'emblée intégré la possibilité que mon corps s'y trouve, s'y déplace, y agisse selon les codes et les règles prévus. Personne ne me regarde quand je me promène dans la forêt à Montgenèvre ou dans le centre-ville de Briançon ou Menton, y compris les policier·e·s qui font des rondes en voiture.

Même au squat Chez Marcel qui se trouvait à Briançon du côté français, et où j'ai résidé pendant un temps, les habitant·e·s sans titre de séjour n'osaient pas toujours se déplacer seul·e·s dans la ville par peur des contrôles policiers et dépendaient souvent de moi pour le moindre déplacement quotidien. Ainsi, j'ai pu appréhender, depuis ma posture privilégiée, l'ampleur de l'entrave au droit à la mobilité créé par la frontière et les politiques migratoires. Je tentais de mettre à contribution mes différents privilèges, que ce soient mes connaissances sur l'administration française, mon droit à la mobilité ou les conditions matérielles dont je bénéficiais (notamment le fait d'avoir une voiture, ce qui me permettait d'apporter les affaires des personnes en transit du côté italien au côté français, d'accompagner des gens à l'hôpital, etc.). Le fait que je bénéficie de nombreux droits et ressources matérielles, que ne possédaient pas les personnes exilées avec qui je vivais, me plaçait systématiquement dans une posture « d'aidante », malgré les liens d'amitié qui pouvaient se créer.

Ainsi, c'est le fait d'être confrontée aux effets de la frontière subis par d'autres personnes qui m'a révélé, en miroir, que les expériences de la frontière que j'ai vécu et qui étaient construites comme la norme révèlent une position dominante dans « un ordre social racialisé » (Brun et Cosquer 2022).

3.2 – Travailler sur la « race » et le racisme en sciences sociales : avancer en « terrain miné »

Du fait du caractère complexe, mouvant et sensible des rapports sociaux de « race », les sciences sociales peinent à trouver des méthodes à la fois éthiques et efficaces pour les mettre à jour. Ma position privilégiée du point de vue de ce rapport social pose également des questions méthodologiques spécifiques, comme le souligne Elijah Anderson en rappelant que notre

perception des rapports de « race » est d'emblée affectée par notre positionnement (Anderson 2015). Je vais présenter ici les méthodologies que j'ai mobilisées pour saisir ces rapports sociaux, tout en exposant leurs limites.

a) Le « comptage des couleurs » dans l'observation non-participante

J'ai tenté de voir, dans les espaces touristiques frontaliers, si on pouvait déceler les rapports sociaux de « race » en observant attentivement les phénomènes de placement des différents groupes sociaux dans l'espace. Mais cela m'a très vite conduite à me demander : peut-on *voir* les rapports sociaux de « race » ? Nicolas Jounin note que, si l'on voulait décrire le phénotype des individus, cela nécessiterait d'écrire des dizaines de pages pour détailler chacun des caractères apparents d'une personne. Alors qu' « il y a mille manières de découper et catégoriser le réel », quand on repère le phénotype de la personne, souvent « ce sont les signes de la race que l'enquêteur retient », ce qui révèle notre propre intériorisation des catégories racistes (Jounin 2019).

Le caractère subjectif des perceptions et arbitraires des catégories apparaît de manière flagrante dans les tentatives de « comptage des couleurs » (Macé 2006, 2013 p. 182) parfois mobilisées en sociologie. Éric Macé, en utilisant le comptage comme méthode pour appréhender les discriminations envers les minorités non-blanches dans les programmes de télévision, choisit de manière arbitraire de retenir ce qu'il identifie comme « les quatre principaux groupes sociaux racialisés du contexte français aisément observables à la télévision » : les « Blanc·he·s », les « Noir·e·s », les « Arabes » et les « Asiatiques » (Macé 2006, 2013 p. 182). D'autres sociologues, pour diminuer le nombre de catégories et ainsi le degré d'arbitraire, choisissent de distinguer simplement les « Blanc·he·s » des « non-Blanc·he·s » (Jounin 2019). Cette dernière méthode est régulièrement mobilisée pour faire des analyses de corpus télévisé ou publicitaire et ainsi mettre en évidence la manière dont certains espaces sont construits comme majoritairement appropriés par des personnes « blanches » (Sallenave 2022, p. 145). Inspirée par ces travaux, je mobilise moi-même cette méthode pour une analyse de corpus publicitaire[33]. Cependant, le « comptage des couleurs » pose des problèmes à la fois scientifiques et éthiques : puisque les catégories raciales n'ont pas d'existence objective et reflètent uniquement une perception subjective, comment justifier de la possibilité d'objectiver ces résultats ? La conscience de travailler sur des enjeux à la fois sensibles et très politiques produit un sentiment d'illégitimité à manipuler ces catégories raciales, accompagné d'un sentiment de culpabilité à l'idée d'y assigner des individus.

Ces paradoxes sont apparus très fortement lors de mes séances d'observation non-participante dans les espaces touristiques proches de la frontière. Dans le cas du repérage des personnes en migration dans l'espace public, le regard de la chercheuse imite ainsi celui de la police, ce qui

[33] Voir le **chapitre 10, 1.1 - Les stations touristiques alpines : des « espaces blancs »** ?

est un paradoxe pour une recherche qui prétend déconstruire les assignations raciales. Ainsi, durant toutes mes observations de terrain, j'étais constamment habitée par la conscience douloureuse de produire des assignations raciales et d'être ainsi actrice du processus de racisation que je cherchais justement à dévoiler. Néanmoins, d'autres chercheur·euse·s partagent le constat qu'il est difficile de faire autrement, et que les associations et les groupes qui viennent en aide aux personnes en migration dans la zone-frontière mobilisent les mêmes critères que ceux du profilage policier quand elles tentent de repérer dans l'espace public les personnes en migration qu'elles cherchent à aider (Lebrette 2023) : la couleur de peau, l'habillement, les accessoires et le comportement sont des critères à partir desquels elles identifient s'il est pertinent ou non de proposer leur aide à cet individu – au risque par moments de se tromper et prendre des citoyen·ne·s ou touristes pour des « migrant·e·s ».

Dès lors, j'ai essayé d'analyser mes propres mécanismes de catégorisation, tout autant que ceux des personnes enquêtées, et de les considérer comme un résultat de recherche (Guénebeaud 2017, p. 387). Dans l'extrait suivant de mon carnet de terrain, qui date de la période où je conduisais le questionnaire auprès des touristes, je détaille les critères de perceptions à partir desquels je tentais de différencier les touristes et les personnes en migration :

> ***Journal de terrain, 23/06/2023***
>
> *« À Vintimille, il y a de nombreuses personnes étrangères arabes, africaines et Sud-asiatiques : beaucoup sont des vendeurs à la sauvette, vendeurs sur le marché, ou simplement des habitant·e·s. Cela m'arrive régulièrement de ne pas savoir si les gens sont des locaux, ou des personnes en migration. Les hommes que j'identifie comme des personnes en migration sont ceux qui dorment (dans le parc à l'ombre) ou se lavent (dans la mer, lavent leurs vêtements). (…) J'essaye de me fier aux affaires des gens, si c'est un sac à dos très rempli je me dis que ce sont peut-être des personnes en migration, si ce sont des sacs de course remplis, qu'ils ont des glaces, etc., que ce sont des touristes. Il y a certaines personnes dans la rue que j'identifie clairement comme des touristes « noir·e·s », notamment états-unien·ne·s, grâce à leur accent. Il y a même un groupe de trois personnes qui sont probablement des touristes africain·e·s, étant donné leurs habits, leurs sacs de courses, leur comportement et la langue parlée entre ell·eux… mais peut-être qu'iels résident en Europe. J'ai constaté que dès que j'ai un doute sur la « catégorie » à laquelle rattacher les personnes, je préfère éviter d'aller les solliciter pour le questionnaire, ce qui est un gros biais de mon enquête puisque je ne suis pas censée faire de discrimination… »*

De fait, j'ai rencontré par moments des difficultés importantes à distinguer les « touristes » des « personnes en migration », et plus particulièrement dans la ville de Vintimille, plus mixte socialement et du point de vue des nationalités que les autres terrains d'enquête. À l'époque où que je conduisais le questionnaire et où je cherchais à interroger des touristes et des locaux, j'ai abordé deux fois par erreur des personnes en migration qui cherchaient à se fondre discrètement

dans la foule, une fois à Montgenèvre, et une fois à Vintimille, comme le raconte l'extrait suivant :

> ***Journal de terrain, 15/07/2023***
>
> *« Je vais voir un homme noir sur la plage de Vintimille qui me parle anglais, mais il a l'air de ne pas être très à l'aise en anglais. Au début, j'étais sûre que c'était un touriste, mais je vois qu'il est un peu mal à l'aise dans la conversation, alors à un moment j'ai un doute : si c'était un « migrant » ? Finalement c'est bel et bien un touriste norvégien. En revanche, quelques minutes plus tard, je vais voir deux hommes marocains, qui sont en train de boire des bières sur la plage, allongés les pieds dans les vagues, avec des lunettes de soleil et des serviettes de plage. Ils me parlent en italien, mais ne parlent pas très bien italien. Au début, ils me disent qu'ils habitent ici, qu'ils vont travailler à Monaco… Mais au fur et à mesure des questions, l'un d'entre eux commence à s'agiter, il finit par demander : « Pourquoi tu poses toutes ces questions ? ». Je répète plusieurs fois que c'est pour une recherche universitaire. Au bout d'un moment il s'exclame : « On est des clandestins ! Laisse-nous tranquilles ! ». Son ami a l'air désolé et s'excuse auprès de moi. Je dis : « OK, pas de problème ! » et je m'en vais. Donc cette fois-là je me suis bel et bien trompée... »*

Ces extraits de carnet de terrain révèlent le caractère arbitraire de mes perceptions, quand bien même je tentais de repérer des signes objectifs pour catégoriser les individus observés. Ainsi, consciente que mon regard est construit par ma propre position sociale et ma socialisation, je ne peux pas considérer des identifications « ethno-raciales » issues de ma perception subjective comme des résultats de recherche à part entière. Ce n'est qu'en la croisant avec d'autres données que cette perception subjective peut être interrogée de manière pertinente sur le plan scientifique.

b) L'appréhension des rapports de « race » par les méthodes quantitatives

Comme le montre Monique Meron, si les statistiques sexuées existent depuis longtemps et se sont généralisées, ce n'est pas le cas des statistiques dites « ethniques » qui sont considérées en France comme « taboues », car « dans la mémoire collective des statisticiens de France, plane confusément l'histoire du fichier permettant de repérer les juifs sous le régime de Vichy » (Meron 2009, pp. 55-68). En retraçant les débats houleux qui ont entouré la création de la grille du questionnaire de l'enquête « Trajectoire et origine » de 2008, elle rappelle les principaux arguments émis en France pour et contre les statistiques « ethno-raciales ». Les personnes en faveur considèrent qu'elles permettraient de mettre en évidence les discriminations et de lutter contre les inégalités, en rappelant que ces enquêtes sont soumises à la condition d'être anonymes, encadrées, et de ne pas donner lieu à la construction d'un « référentiel ethno-racial ». Les personnes qui s'y opposent ont pointé du doigt le fait que les catégories raciales conduisaient à imposer une certaine vision de la société ; par ailleurs, alors qu'aux États-Unis le recensement des « races » est autorisé, les discriminations raciales ne sont pas moins

importantes qu'en France. L'INED a conduit une enquête expérimentale auprès des Français·e·s, qui révèle que la catégorisation « ethno-raciale » semble admise par une majorité des personnes (ayant accepté de participer à cette étude), bien qu'un nombre non négligeable d'enquêté·e·s se dise cependant mal à l'aise à l'idée de se classer dans une catégorie « ethno-raciale » (Meron 2009).

Dans le cadre du questionnaire que j'ai mis en place à destination des touristes et habitant·e·s, il m'a été d'autant plus difficile de trouver une manière de saisir les rapports de « race » qu'aucun cadre n'existe en France permettant de légitimer scientifiquement les catégories utilisées, ou même de comparer mes résultats avec d'autres études. Par ailleurs, le fait que les personnes, en France et en Italie, n'aient pas l'habitude qu'on leur pose la question de leur identité raciale, me mettait dans une position délicate vis-à-vis des personnes interrogées, me faisant craindre un rejet de leur part, ou de les forcer à s'auto-catégoriser, ce qui peut être vécu comme une violence. Finalement, j'ai fait le choix, en amont du questionnaire, de ne pas poser directement de question qui permette de saisir l'identification « ethno-raciale » des individus, mais de me contenter du critère de la nationalité et de l'histoire migratoire de la personne, plus faciles à objectiver. J'ai ainsi accompagné une première question sur la nationalité des personnes d'une seconde question : « Avez-vous une seconde nationalité et/ou des origines étrangères ? ».

Malgré l'extrême complexité de cet exercice, ma méthodologie hybride m'a permis de sortir du cadre figé des questions. Le fait que le questionnaire soit effectué à l'oral et associe des questions ouvertes et fermées, et que les échanges informels soient consignés sous forme de prise de notes dans mon carnet de terrain, m'a permis de saisir des processus de racialisation qui n'apparaissent pas dans les données quantitatives du questionnaire. J'ai ainsi remarqué que plusieurs personnes que je percevais comme « non-blanches » se saisissaient de la question sur la seconde nationalité ou les origines étrangères pour faire des remarques informelles qui suggéraient une forme de distance par rapport à la nationalité indiquée. Par exemple, un homme perçu comme « noir », bien qu'il soit de nationalité française ainsi que ses parents, a spontanément précisé qu'il venait des Antilles ; une femme de nationalité suisse, également perçue comme « noire », a précisé qu'elle n'avait pas de deuxième nationalité mais qu'elle était à l'origine camerounaise.

Une fois que ce choix avait été fait pour la collecte des données, de nouvelles difficultés ont surgi au moment de les traiter. Je voulais faire des analyses croisées en interrogeant la position dominante ou dominée depuis les rapports de « race » comme facteur potentiel d'une expérience positive ou négative de l'espace frontalier. Or, je disposais seulement du critère de la nationalité : dès lors, l'homme antillais de nationalité française que je percevais comme « noir », a été catégorisé comme dominant du point de vue des rapports de nationalité. Établir une ligne distinguant des nationalités « dominantes » et « dominées » s'est également avéré impossible : j'ai tenté de nombreuses méthodes de classification différentes, sans jamais être

satisfaite du résultat, puisque certaines nationalités peuvent être envisagées de façon alternée comme dominantes ou dominées dans les rapports de pouvoir globaux selon le critère que l'on met en avant (par exemple l'opposition « Orient/Occident », l'Indice de Développement Humain, les pays membres de l'OCDE, etc.). La ligne de démarcation que j'ai fini par retenir oppose d'un côté l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Australie-Nouvelle Zélande (ce qui correspond aux pays membres de l'OCDE et aux pays ayant un Indice de Développement Humain supérieur à 0,750) et de l'autre l'Amérique du Sud, l'Asie et l'Afrique (qui contiennent les pays ayant un Indice de Développement Humain inférieur à 0,750). Cette catégorisation, bien qu'arbitraire, permet également de distinguer les nationalités ciblées par le contrôle migratoire, qui appartiennent toutes à la catégorie « Amérique du Sud, Asie et Afrique », de celles qui bénéficient *a priori* de la liberté de circulation dans l'espace Schengen. Ce découpage reste néanmoins très imparfait, car de nombreuses nuances existent en réalité à l'échelle des différents pays. Par ailleurs, le regard policier peut produire des assignations raciales qui ne dépendent pas de la nationalité des personnes. Ces réflexions méthodologiques révèlent que ces différents rapports de domination (liés aux rapports de pouvoir entre États, à la nationalité des individus, à leur histoire migratoire, ou à la « race ») se recoupent partiellement, même si pas totalement, et que seule une analyse contextuelle permet d'en étudier les articulations.

c) Les méthodes de recherche ethnographiques

Ainsi, les méthodes ethnographiques sont celles qui permettent d'appréhender les rapports de « race » de la manière la plus fine et la plus pertinente. Elles offrent la possibilité d'analyser le caractère « dynamique et contextuel des relations de pouvoir » et d'observer « l'articulation des dimensions microstructurelles et macrostructurelles de la domination » (Mazouz 2015, pp. 81-98). Le fait d'être présente au quotidien dans les lieux de transit, d'accueil et de solidarité des personnes en migration m'a donné l'occasion d'observer la manière dont celles-ci appréhendent leur passage de la frontière, rendent compte à leurs pairs et à leurs « soutiens » (nous) de leur relation à la police, avant et après la tentative de passage, ainsi que de leurs relations avec les habitant·e·s. Cependant, j'ai conscience que dans la mesure où j'étais considérée comme une personne « blanche » et française, les personnes qui subissent le racisme à la frontière ne me dévoilaient pas l'ensemble de leurs perceptions et de leurs analyses sur les rapports de pouvoir liés à la « race ». Elsa Tyszler et Jane Freedman pointent d'ailleurs du doigt la présence de relations de domination entre personnes « blanches » et racisées à l'intérieur du mouvement de solidarité briançonnais (Tyszler et Freedman 2023).

La méthode que j'ai considérée comme la plus satisfaisante pour appréhender les rapports de « race » à la frontière consiste à partir de la parole des personnes qui subissent le racisme. Ainsi, c'est lors des entretiens non-directifs (ou discussions libres enregistrées) avec des personnes exilées que la question de la « race » a été exprimée le plus facilement et avec le plus de clarté. J'ai choisi de fonder mon analyse en m'appuyant sur les mots et catégories mobilisées par les personnes exilées, m'inscrivant ainsi dans une approche compréhensive, qui essaie de rester au

plus proche de la parole des personnes concernées. Dans les entretiens, les termes qui reviennent le plus souvent pour expliquer des rapports de « race » sont : « personnes noires » ; « Noirs », « Blancs », « Arabes » ; ou encore l'opposition entre « Africains » et « Français/Italiens », mais mobilisée dans un contexte où elle désigne implicitement un rapport de « race » et non pas de nationalité. Les termes génériques « les gens » et « les personnes » sont les plus fréquemment utilisés pour désigner implicitement le groupe des personnes en migration ; les autres termes qui reviennent souvent sont : « les immigrés », « les étrangers », ou encore « les immigrants », et plus rarement « migrants », « réfugiés » et « sans-papiers ». Enfin, pour mettre à jour des rapports sociaux de classe, les personnes qui ont un parcours de migration mobilisent des adjectifs tels que « chic », « riche », en opposition aux « gens comme nous ». Tous ces termes donnent à voir différents rapports de domination qui structurent l'espace de la frontière. Cependant, travailler à partir de la parole des personnes qui subissent la domination pose à nouveau des enjeux méthodologiques et éthiques.

3.2 – D'une recherche *sur* à une recherche *avec* les personnes en migration

a) Faire de la recherche sur les personnes en migration à la frontière : les risques de violence épistémique

Bien que l'objet de ma thèse ne porte pas sur des groupes dominés, mais sur des processus de domination, il me paraissait essentiel de travailler sur ces rapports sociaux à partir du point de vue des personnes subalternisées, puisque ce sont elles qui en perçoivent les ressorts. Toutefois, la relation entre les chercheur·euse·s en sciences sociales et les cherché·e·s est fondamentalement inégale et les conditions de l'enquête peuvent instaurer des rapports violents (Dijkema 2021; Naudin 2023). En effet, tout travail de recherche en sciences sociales repose sur des relations de pouvoir, comme le souligne Isabelle Clair :

> « La ou le sociologue, quelles que soient ses caractéristiques sociales, et quelles que soient celles de « ses » enquêté·e·s, occupe une position de pouvoir à l'égard de ces dernier·e·s – il ou elle définit son objet de recherche, met en place des relations sociales dont lui ou elle seul-e connaît la finalité et qui servent d'abord ses propres intérêts (professionnels notamment), il ou elle tient la plume au moment de rendre publique la description de la vie d'autrui, et (…) travaille à mettre au jour des ordres hiérarchiques qu'il ou elle juge illégitimes » (Clair 2016, p. 72, citée par Naudin 2023, p. 70).

Certes, l'interaction avec les personnes enquêtées fait l'objet de négociations, et ces dernières opposent des résistances, pouvant également utiliser la relation de recherche à leur profit (Olivier de Sardan 2008). Mais c'est le/la chercheur·euse qui choisit « son » terrain, qui est à l'initiative des interactions discursive qui constituent la matière de « sa » recherche, et qui choisit de mettre fin à ces interactions pour les interpréter, seul·e, comme des résultats. À terme, iel devient « auteur·ice » de « sa » recherche, et « les données produites par les entretiens

contribuent aux bénéfices matériels (rémunération) et symboliques (carrière et reconnaissance sociale) qui lui profitent personnellement » (Naudin 2023, p. 70).

Dès lors, la violence épistémique qui est inhérente à la pratique de la recherche en sciences sociales vient s'ajouter à (et renforcer) la « ligne épistémique » (Sousa Santos 2011) qui oppose, au sein de la société, les groupes ayant droit à la parole aux groupes subalternisés – auxquels appartiennent les personnes sans droit de séjour en Europe. En effet, contrairement aux associations, qui ont un accès direct aux médias et peuvent ainsi faire entendre leur propre discours, les personnes exilées en Europe sont constamment silenciées dans le discours médiatique et leur parole est systématiquement discréditée, que ce soit au niveau des institutions étatiques ou dans la société. Séréna Naudin qualifie ce processus de « décrédibilisation épistémique » (Naudin 2023, p. 48), par lequel les personnes exilées sont dépossédées du pouvoir de la création de savoir sur elles-mêmes. Ainsi, elles n'ont pas le pouvoir de se défendre publiquement en cas de manipulation ou d'extraction de leur parole par la recherche. Cette « ligne épistémique » est aussi liée à ce que Miranda Fricker nomme « l'injustice herméneutique », c'est-à-dire le manque de ressources interprétatives concernant les groupes opprimés, qui résulte précisément du fait que les interprétations collectives sont presque toujours générées par des personnes du groupe dominant (Fricker 1999; Naudin 2023, p. 48).

Dans sa thèse, Séréna Naudin identifie plusieurs risques liés à la recherche sur les personnes en exil. Le premier est d'objectifier les personnes recherchées à travers la recherche, ce qui participe d'une forme de déshumanisation reproduit la logique de partage de l'humanité entre les sujets du savoir et les objets du savoir (Naudin 2023, p. 71). Le second risque est de produire de l' « exploitation épistémique », qui consiste à poser des questions à des personnes marginalisées à propos de leur oppression et de les obliger ainsi à revivre des moments traumatiques tout en les y réduisant. Plusieurs travaux de recherche ont identifié des mécanismes fréquents d'injonction à parler des personnes exilées par des questions intrusives (Babels et al. 2019; Naudin et Gatelier 2022). En prenant en compte les travaux de Lucrezia Canzutti et Martina Tazzioli sur les techniques d'extraction de données par lesquelles les États volent les traces corporelles des personnes en migration aux frontières (Canzutti et Tazzioli 2023), on peut envisager que les processus d' « extractivisme épistémique » (Naudin 2023, p. 28) mis en œuvre par les chercheur·euse·s peuvent redoubler ceux mis en place par l'État aux frontières.

Le troisième risque, souligné par bell hooks, est celui de réduire la parole des personnes subalternisées à l'expérience de la souffrance, passant ainsi sous silence leurs critiques et résistances (hooks 2021). Travailler sur la violence aux frontières, y compris dans une perspective qui met en lumière les violations de droits subies par les personnes en migration, présente le risque de produire des « récits de souffrance » (« *pain narratives* ») qui réifient, plutôt que de la déconstruire, l'opposition entre « eux et nous », suggérant une différence insurmontable entre les corps qui peuvent être blessés et ceux qui ne sont pas touchés par la

violence, à la fois protégés et protecteurs (Lindberg 2024). Il s'agit donc à la fois de dévoiler les pratiques de l'État et leurs effets violents, sans pour autant réduire les personnes qui subissent cette violence au statut de victimes.

Gayatri C. Spivak dénonce, à l'inverse, la posture des intellectuel·le·s de gauche qui tendent à glorifier la résistance des opprimé·e·s en leur prêtant une voix homogène considérée comme une vérité unique (Naudin 2023, p. 66 ; Spivak 2006). Je montrerai dans l'Introduction de la **cinquième partie** que les recherches sur les résistances des personnes en migration aux frontières ont tendance à héroïser celles-ci, ce qui peut également constituer une forme de fétichisation.

Ces difficultés éthiques ne sont pas des obstacles insurmontables, mais doivent simplement guider le·la chercheur·euse dans la mise en place d'une méthodologie respectueuse des personnes qui subissent la violence du régime des frontières, qui n'invisibilise pas les pratiques de luttes et de résistance des personnes en migration, ni ne les réifie.

b) Visibiliser ou non l'expérience des personnes en migration ?

À la frontière franco-italienne, les personnes en migration sont sur-sollicitées par les médias, les artistes et les chercheur·euse·s, alors qu'elles sont dans une situation de précarité extrême liée à leur condition d'illégalité. Elles se trouvent précisément dans une situation où elles cherchent à se soustraire au regard policier et au regard de la société en général. La présence des chercheur·euse·s vient alors entraver leur « droit à l'opacité » (Khosravi 2020).

Dans le même temps, je fais l'hypothèse que l'invisibilité qui caractérise leur situation à la frontière est un ressort essentiel du régime de violence auxquelles elles sont exposées. Je montrerai en effet que non seulement l'invisibilité est une des conditions de l'exercice de la violence, mais que les traces de cette violence font également l'objet d'une invisibilisation par les forces de l'ordre (voir **chapitres 8 et 12**). Ainsi, les stratégies ambivalentes d'in/visibilité mises en œuvre à la frontière, aussi bien du côté de l'État que des personnes illégalisées, rend difficile le choix d'une méthodologie qui puisse répondre aux divers enjeux éthiques et politiques du terrain. Cela m'a mise face à des dilemmes, qui sont résumés par Hamad et Bandjan, exilés en France (présentés plus bas dans l'**Encadré 4**) :

> *Bandjan – « Les immigrés aussi, ils ont souvent, ils ont la peur [de]* ***tout ce qui concerne la visibilité en vrai, même ils ont toujours un peu peur*** *des caméras, de parler. Plus tu t'affiches, plus tu mets ta vie en danger, ou (...) c'est susceptible que le gouvernement te repère pour te rapatrier, tout ça. (...) Du coup,* ***ils préfèrent ne pas en parler****. [Mais]* ***moi, je pense que c'est mieux de dénoncer aussi. Parce que tant qu'on ne dénonce pas, ça va rester comme ça.*** *Ce que les policiers font... aux personnes qui sont... aux étrangers qui essayent de traverser la frontière. »*[34]

[34] Discussion enregistrée avec Bandjan, exilé guinéen, décembre 2023.

> *Hamad – « **Il y a des gens qui ne veulent pas que leurs problèmes soient visibilisés, (…) et c'est légitime, mais ils n'ont pas le droit de confisquer le point de vue ou l'avis des gens qui veulent que leurs problèmes soient visibilisés**. (…) Mais si on fait ce travail-là, ce n'est pas pour le plaisir, [c'est] parce qu'il y a une situation inquiétante qui devrait être réglée… Qu'est-ce qu'on fait pour les gens qui sont endommagés, qui se retrouvent handicapés (…) ? Il y a des gens qui subissent les conséquences de cette situation-là, (…) il y a des gens qui sont morts… (…) et ce ne seront pas les derniers (…) On est dans un État qui est censé être un État de droit, il y a une évolution des droits de l'homme et une évolution du droit d'immigration, et **cette visibilisation, ça aide à faire évoluer le droit** (…). »*[35]

Les analyses de Bandjan et Hamad rappellent que les personnes en migration forment un groupe hétérogène au sein duquel tous les individus n'ont pas forcément le même rapport à la visibilité comme stratégie de résistance : les personnes ayant un parcours migratoire optent ainsi tantôt pour la visibilisation ou l'invisibilisation des violences vécues, en fonction de leurs ressources personnelles ou collectives et des conditions dans lesquelles elles se trouvent.

Par ailleurs, exposer les stratégies de résistance des personnes en migration, qui tentent de se rendre invisibles au regard policier, peut contribuer à renforcer le processus de frontiérisation en dévoilant des méthodes invisibles d'opposition au dispositif de contrôle, ce qui complexifie l'impératif de mettre en avant les luttes des personnes en migration. Dans ce contexte, comment mettre en avant l'agentivité des personnes en migration sans révéler des stratégies qui ont vocation à rester discrètes ? Cette question délicate, à la fois en termes éthiques et politiques, a accompagné toute la rédaction de ma dernière partie, axée sur les résistances aux systèmes de domination à la frontière. Pour répondre à cette double injonction de visibilisation et de préservation d'une certaine opacité, j'ai ainsi passé certaines stratégies sous silence, et j'ai choisi d'en mentionner d'autres sans en expliciter le fonctionnement. J'ai également créé des effets de flous délibérés, allant au-delà du processus d'anonymisation mis en place pour le reste de ma thèse : par exemple, en restant délibérément vague sur le lieu, l'horaire où ont été mobilisées certaines stratégies ou le nombre de protagonistes nécessaires pour la mettre en place.

c) Expérimentations méthodologiques

c.1 - Le recueil de témoignages

Quand j'ai commencé mon premier terrain de master 1 en 2018, en tant que stagiaire pour la Cimade, il m'est apparu assez vite que la méthodologie la plus efficace pour documenter les pratiques policières de contrôle était le recueil de témoignages des personnes qui avaient traversé la frontière ou avaient été refoulées. Cette méthodologie traditionnelle des associations de défense des droits humains, également mobilisée par d'autres associations et collectifs à la

[35] Discussion enregistrée avec Hamad, exilé soudanais, juillet 2023.

frontière (Anafé, Tous Migrants, Keshanya), me semblait compatible avec mon double statut de stagiaire d'une association et de jeune chercheuse. Les lieux d'accueil solidaires situés en amont de la traversée du côté italien (Refuge d'Oulx ; squat « Chez Jésus » à Clavière ; « Opupa » à Vintimille) ou en aval du côté français (Refuge Solidaire de Briançon), sont des endroits où il est possible de rencontrer et d'échanger avec les personnes en migration dans des conditions sécurisées, au milieu des autres activités du lieu. Avant de commencer, je m'assurais toujours que les personnes étaient en relative sécurité et que leurs besoins principaux étaient comblés (nourriture et soins éventuels si elles étaient blessées). Je leur proposais alors de raconter « ce qui s'était passé dans la montagne » pendant leur arrestation, et je prenais des notes, en leur assurant leur anonymat.

L'intérêt de cette méthodologie est que ces témoignages étaient ensuite mis en commun entre les différentes associations et servaient de matière première pour dénoncer les violations de droits et les cas de violence[36]. Ils avaient donc une double utilité, à la fois militante et scientifique. En revanche, cette méthode présentait deux inconvénients majeurs : le premier, est qu'elle réduisait la parole des personnes en migration à leur seul témoignage ; le second est que je me présentais aux personnes qui partageaient leur expérience seulement comme une militante associative, et non pas comme une chercheuse. Alors qu'il m'était assez facile de leur présenter l'objectif de ces témoignages en termes de défense de leurs droits (j'expliquais qu'ils permettaient de visibiliser les violences à la frontière et d'effectuer des recours juridiques), j'étais démunie pour leur expliquer l'intérêt et la finalité scientifique. Or, j'avais conscience que ne pas en parler constituait une forme de tromperie. Pour ces différentes raisons, je n'ai plus mobilisé cette méthode lors de mes terrains suivants.

c.2 - Les discussions libres enregistrées

J'ai donc envisagé une autre méthodologie de recherche lors de mon second terrain dans le Briançonnais en 2019, puis au moment où j'ai commencé ma thèse en 2021. J'ai souhaité travailler avec des personnes avec lesquelles j'avais déjà tissé une relation de confiance, et qui m'avaient déjà partagé leurs analyses sur la frontière et les politiques migratoires. L'essentiel a été pour moi de mettre en œuvre des conditions pour limiter au maximum les risques d' « extractivisme épistémique » (Naudin 2023, p. 39). Pour cela, trois critères m'ont paru pertinents à prendre en compte pour pouvoir mener ces dialogues. Premièrement, il était à mes yeux nécessaire qu'une relation d'amitié et d'échange intellectuel ait déjà été établie avant le processus de recherche. Deuxièmement, il fallait que les personnes se trouvent dans une situation relativement stable que ce soit au niveau administratif ou au niveau des conditions socio-économiques. Et, troisièmement, que le passage de la frontière franco-italienne relève de

[36] Certains témoignages que j'ai recueillis en 2018 ont été ensuite publiés dans des communiqués ou des rapports associatifs (Anafé 2019) ou lus à voix haute lors de manifestations à la frontière.

souvenirs associés au passé, avec lequel les personnes avaient pris une certaine distance physique et émotionnelle.

Dans la mesure où ces critères étaient très exigeants, je n'ai pas cherché à atteindre un certain seuil numérique de participant·e·s exilé·e·s à la recherche ni à faire en sorte que leur profil soit représentatif des différentes nationalités ou profils sociologiques des personnes en migration à travers la frontière franco-italienne. J'ai ainsi identifié sept personnes (Encadré 4) réunissant ces différents critères et auxquelles j'ai proposé de participer à la recherche. J'avais vécu avec certaines d'entre elles ou je les avais rencontrées à travers/par le biais de mon engagement militant.

L'encadré suivant présente ces sept personnes et clarifie la méthode d'anonymisation qui a été utilisée. Dans la continuité d'autre travaux de recherche (voir Naudin 2023, p. 34), je me réfère à ces personnes non pas comme des « enquêté·e·s » mais comme des « participant·e·s » à la recherche.

Encadré 4. Les participant·e·s exilé·e·s à la recherche

Anonymiser ? L'anonymisation en sciences sociales est souvent présentée comme un moyen de rendre l'écriture scientifique éthique en protégeant les interlocuteur·ice·s dont la parole est rapportée. Mais dans le cadre de la recherche sur des personnes subalternisées, l'anonymisation peut aussi être interprétée comme une ultime invisibilisation. En effet, effacer le nom des personnes qui ont produit les analyses sur les mécanismes de domination à la frontière et les présenter sous mon seul nom de chercheuse aurait constitué une appropriation des analyses faites par les personnes concernées. Il me paraissait donc essentiel de laisser aux participant·e·s le choix de la manière dont iels voulaient être présenté·e·s. Les participant·e·s s'attendaient au départ à être anonymisé·e·s, parce que c'est la coutume en sciences sociales. J'ai remis en discussion ce principe, soulignant qu'écrire le nom, c'est aussi donner de la visibilité à l'auteur·ice de la réflexion et mettre en avant le caractère co-construit et collectif de la recherche. Finalement, à l'exception de Fatou (prénom modifié), toutes les personnes ont choisi de se présenter par leur vrai prénom.

Présentation des participant·e·s

- Bandjan se présente comme « un exilé guinéen, juriste en droit social » ;
- Destin se présente comme « un immigré camerounais » ;
- Salah se présente comme « un exilé soudanais, travailleur social » ;
- Hamad se présente comme « un exilé soudanais, étudiant en sciences sociales » ;
- Hassan se présente comme « un citoyen franco-soudanais » ;
- Yannick se présente comme « un exilé révolutionnaire camerounais » ;
- Fatou (prénom modifié) se présente comme « une immigrée africaine ».

Qui sont-iels ?

Bandjan, Destin, Salah, Hamad, Hassan, Yannick et Fatou sont tou·te·s des personnes immigrées originaires de différents pays d'Afrique, qui ont traversé la frontière franco-italienne de façon illégalisée au cours des années 2010 (à l'exception de Hassan qui l'a franchie dans les années 1990). Toutes ces personnes ont fait une demande d'asile une fois arrivées en France, qui a abouti pour certain·e·s et pas pour d'autres : aujourd'hui, la plupart d'entre ell·eux sont en situation régulière en France, mais pas tou·te·s. À l'exception de Fatou, ce sont tous des hommes : cela s'explique en partie par le fait que les hommes étaient majoritaires parmi les personnes en migration à la frontière franco-italienne durant mes périodes de terrain, mais surtout parce que c'est avec des hommes immigrés que j'ai partagé des lieux de vie à la frontière, ce qui nous a donné l'occasion de développer les liens d'amitié sur lesquels je me suis appuyée pour cette recherche. Néanmoins, pour éviter un biais androcentré dans l'analyse, j'ai tenu à inclure des femmes. C'est ainsi que j'ai retrouvé Fatou, avec qui j'avais perdu contact depuis quelques années. Je n'ai malheureusement pas pu travailler avec d'autres femmes exilées.

Lorsque les rapports sociaux de « race » étaient abordés au cours des discussions, toutes ces personnes évoquaient le fait d'être perçues comme « noires ». Cette position particulière dans les rapports sociaux de « race » n'est pas représentative de l'ensemble des personnes en migration illégalisées qui franchissent la frontière franco-italienne (certaines pouvant être identifiées comme « arabes », « turques », « kurdes », « kabyles », « afghanes », etc.). Je montrerai que la figure des « migrants clandestins » créée par le discours médiatique se concentre avant tout sur le profil des hommes « noirs ». Ainsi, les participant·e·s exilé·e·s à cette recherche correspondent au profil stéréotypé des « migrant·e·s » à la frontière, ce qui conditionne d'emblée la manière dont iels sont perçu·e·s dans l'espace frontalier, ainsi que les stratégies qu'iels mettent en œuvre pour le franchir. D'après l'analyse des discussions enregistrées avec ces personnes, je fais l'hypothèse que l'expérience spécifique des personnes « noires » à la frontière franco-italienne réside dans le fait que la condition migrante et la « condition noire » (Ndiaye 2009) sont vécues de manière intersectionnelle : ainsi, au cours de nos échanges, les discriminations rencontrées à la frontière sont attribuées simultanément au fait d'être « noir·e », « Africain·e » ou « immigré·e », les trois termes étant souvent interchangeables au cours de la discussion.

Avec chacune de ces personnes, j'ai enregistré une ou plusieurs discussions, dans lesquelles nous abordions à la fois leur expérience de la traversée de la frontière, leurs analyses sur les méthodes de contrôle et les politiques migratoires. L'enregistrement permettait que la parole soit conservée sous la forme la plus détaillée possible, et la forme non-directive de l'entretien, de laisser le maximum de place à leur subjectivité et de ne pas leur imposer mon cadre de pensée. Ce début d'enregistrement d'une discussion avec Destin illustre cela :

> *[début de l'enregistrement] « Sarah – C'est bon, c'est là.*
> *Destin - Tu veux que je commence par quoi ?*
> *Sarah - Tout ce que t'as envie de dire.*
> *Destin - Sur la frontière ?*
> *Sarah - Ouais.*
> *Destin - Tout ce que j'ai vécu ou tout ce que j'en pense ?*
> *Sarah - Ce que tu en penses plutôt.*
> *Destin - Bon, ce que j'en pense d'abord c'est qu'il faut qu'on casse les frontières. »*[37]

La relation d'amitié m'a semblé être un cadre me permettant d'éviter de faire de la recherche *sur*, et d'arriver à faire de la recherche *avec*. Yannick, un des participant·e·s, évoque ainsi la manière dont les relations d'amitié parviennent à dépasser les rapports de domination créés par la frontière, par l'égale prise de compte de la parole des interlocuteur·ice·s et la reconnaissance mutuelle :

> *« **Ils mettent ces barrières pour les hommes de couleur** comme nous. À partir du moment où tu n'es pas noir, tu passes tranquillement. Mais quand tu es noir, quand tu es même dans un car de transport, tout ça parce que tu es noir, tu te fais contrôler, tout ça. (…) Et suite à ça, **je me sens inférieur. Et c'est ce que jusqu'à présent, là, je refuse. Parce que quand je suis avec mes copains « blancs »**, là, quand il y a des décisions à prendre, même à trois contre deux, moi je m'oppose, ils ne disent pas que : « Bon, comme tu es Noir, tu n'as pas parole, tu es moins intelligent que » – ben non. **Ils savent qu'à partir du moment où je suis un humain, ma voix compte. J'ai aussi ma proposition. Ma proposition à donner**. »*[38]

Toutefois, j'ai bien conscience que l'amitié n'efface pas la violence épistémique propre au cadre de réalisation d'une thèse universitaire, qui est un travail solitaire, lié au projet de recherche d'un individu qui en sera à terme considéré comme l'auteur·ice et qui peut constituer le début d'une carrière universitaire. De plus, j'ai conscience que la perspective de me faire plaisir a sans doute largement joué dans la motivation des personnes sollicitées à participer à cette recherche (d'autant plus que toutes les personnes à qui j'ai demandé ont accepté).

[37] Début de la discussion enregistrée avec Destin, immigré camerounais, juin 2019.
[38] Discussion enregistrée avec Yannick, exilé camerounais, mai 2019.

La retranscription des paroles orales, que j'ai effectuée seule, pose aussi des questions en termes de violence symbolique (Mekdjian et Olmedo 2016) : au moment de retranscrire la parole de certain·e·s participant·e·s à la recherche en français académique, j'ai dû me questionner sur à quel point je devais adapter certains passages pour les rendre plus compréhensibles à l'écrit, au risque de transformer leur parole ou de délégitimer leur manière de parler. J'ai finalement choisi, pour toutes les retranscriptions de la thèse, d'adapter les paroles pour aller vers un français standard (notamment pour les personnes dont le français n'est pas la langue maternelle), afin de permettre une meilleure lisibilité du propos. Enfin, les participant·e·s n'ont pas toujours relu les retranscriptions que j'utilise dans ma thèse. Toutefois, je leur ai fait des retours oraux sur l'avancée de ma thèse et la manière dont j'utilisais les extraits de nos discussions.

Malgré ces limites, la relation d'amitié ouvre des possibilités méthodologiques intéressantes, qui ont été identifiées par les études féministes dans les années 1990, insistant sur « l'éthique du *care* qui invite à l'expression, à l'émotion et à l'empathie », la « production dialogique de connaissances » et le travail collaboratif pour le changement social[39] (Collins 2012, citée par Tillmann 2015, pp. 8-10). Lisa M. Tillman détaille ainsi les opportunités offertes par « l'amitié comme méthode » :

> « Faire de la recherche avec les pratiques de l'amitié signifie tout d'abord que, bien que nous utilisions des formes traditionnelles de collecte de données, nos manières de procéder sont celles que nous utilisons pour construire et entretenir l'amitié : la conversation, l'implication quotidienne, la compassion, la générosité et la vulnérabilité. (…) Deuxièmement, l'amitié en tant que méthode exige que nous menions nos recherches au rythme naturel de l'amitié. [Enfin], l'aspect le plus important de cette méthodologie est peut-être que nous menons nos recherches avec une éthique de l'amitié, une position d'espoir, d'attention, de justice et même d'amour. (…) L'amitié en tant que méthode n'est ni un programme ni une apparence visant stratégiquement à obtenir un accès plus large. Il s'agit d'un niveau d'investissement dans la vie des participants qui place les relations de travail sur le terrain au même niveau que le projet »[40] (Tillmann 2015, pp. 8-10).

[39] Citation originale : "*Pathways toward this way of knowing include an ethic of caring that invites expressiveness, emotion, and empathy; "dialogical knowledge production"; and collaborative social change work*. (Patricia Hill Collins 2012, citée par Tillmann 2015, pp. 8-10).

[40] Citation originale : « *Researching with the practices of friendship, first, means that although we employ traditional forms of data gathering (e.g., participant observation, systematic note-taking, and informal and formal interviewing), our primary procedures are those we use to build and sustain friendship: conversation, everyday (...) Second, friendship as method demands that we research at the natural pace of friendship (p. 8). (...) Perhaps the most important aspect of this methodology is that we research with an ethic of friendship, a stance of hope, caring, justice, even love. Friendship as method is neither a program nor a guise strategically aimed at gaining further access. It is a level of investment in participants' lives that puts fieldwork relationships on par with the project. (p. 10)*" (Tillmann 2015, pp. 8-10).

J'ajoute que l'amitié comme méthode permet de penser la question de la rétribution matérielle et symbolique du travail fourni par les participant·e·s à la recherche (le temps, l'énergie, l'autorisation à enregistrer et écrire à partir de la parole qu'on a donnée). La rétribution matérielle n'est pas prévue par l'université française : je n'ai ainsi pas eu la possibilité de mobiliser des crédits liés à ma recherche pour rembourser les trajets des participant·e·s avec qui je suis allée sur le terrain, ce qui m'a obligée à prendre moi-même ces frais en charge. Or, au sein de la relation d'amitié, la recherche s'inscrit dans une économie plus large d'échange de services sur le temps long : les personnes avec qui j'ai travaillé sont des personnes avec qui j'ai vécu, que j'ai invitées chez moi, qui m'ont invitées chez elles, qui m'ont rendu de multiples services au fil des années et à qui j'en ai également rendu. La participation à ma thèse n'est donc qu'un élément parmi d'autres de cette relation de don/contre-don dans laquelle nous sommes engagé·e·s par ailleurs.

Travailler avec des ami·e·s m'a également permis de leur donner une place plus importante au sein du processus de recherche et d'être transparente avec ell·eux sur la forme du travail universitaire que j'allais rendre. Les échanges informels avec ces personnes sont à l'origine de mes réflexions et m'ont permis de formuler mes hypothèses de départ. Ensuite, au cours de la recherche, j'ai pu leur soumettre différentes analyses qui me venaient, ou des analyses formulées par d'autres chercheur·euse·s, pour leur demander leur avis critique. Je faisais aussi circuler les idées émergeant des conversations entre les un·e·s et les autres pour confronter leurs différents points de vue. L'élaboration des analyses de la thèse s'est donc effectuée sous forme d'allers-retours et d'échanges avec ell·eux. Enfin, au moment de la retranscription ou de l'écriture, il m'est arrivé régulièrement de les recontacter pour leur demander de préciser des choses ou pour vérifier si mon interprétation était correcte. Quand j'avais de nouvelles questions qui émergeaient, je pouvais les appeler au téléphone pour reprendre la discussion. Ce processus a été une manière d'essayer au maximum de faire une recherche avec les personnes concernées par la violence à la frontière, et m'a permis de mettre, comme je le souhaitais, des analyses formulées par des personnes concernées au centre des réflexions élaborées dans ma thèse.

Un dernier aspect important de ma posture éthique a consisté à proposer à ces personnes d'intégrer des espaces de parole publique qui m'étaient offerts personnellement en tant que chercheuse. Le fait que ce soit à moi, plutôt qu'à ell·eux, que l'on propose d'intervenir pour parler de la violence aux frontières ne faisait pas de sens : non pas parce que je considère qu'elles devaient venir *témoigner* de leur expérience, mais bien parce que je tirais la majeure partie de mes *analyses* des réflexions critiques sur la frontière qu'elles partageaient avec moi. Ainsi, à plusieurs reprises au cours de mes études et de ma thèse, j'ai négocié leur présence à des événements publics, universitaires ou militants. Elles se sont ensuite approprié ces espaces pour dire ce qu'elles avaient envie de dire. Ce dernier aspect est, à mes yeux, le plus important en termes de démarche de recherche engagée *avec* et *pour* les personnes en situation de migration. Dans une perspective matérialiste, je considère que les espaces de production du savoir académique sont fermés par des barrières matérielles et symboliques qui participent à

produire la ligne épistémique entre chercheur·euse·s et personnes exilées. Faire entrer dans ces espaces des personnes qui n'y étaient pas invitées s'inscrit donc dans une tentative de briser les frontières épistémiques.

Pour résumer cette troisième sous-partie, travailler sur les rapports de domination dans les espaces frontaliers m'a obligée à me questionner sur la manière dont ma propre position dans les rapports sociaux pouvait influencer les résultats de ma recherche et sur les risques de reproduire des formes de violence par le processus de recherche. Ces réflexions, appuyées par les critiques féministes et décoloniales, m'ont conduite à reconfigurer au fur et à mesure mes méthodologies pour mettre en place une enquête respectueuse des personnes concernées par la violence aux frontières.

Conclusion du chapitre 2

Dans ce deuxième chapitre, je suis revenue sur les différents enjeux méthodologiques de mon enquête de terrain, qui éclairent chacun à leur manière le rôle joué par l'in/visibilité dans la mise en œuvre de rapports de domination à la frontière. D'abord, j'ai montré que le terrain de la frontière franco-italienne est caractérisé par une *hypervisibilisation* de certains phénomènes : l'État y met en scène son activité de contrôle migratoire, les médias y construisent des scénographies de « crise migratoire », et les chercheur·euse·s viennent documenter les aspects de la frontière qui sont les plus visibles depuis leur propre position. Ce contexte m'a fait prendre conscience de la sensibilité des données que je récoltais et de mon propre pouvoir en choisissant de divulguer ou de masquer certaines données. Par ailleurs, le contexte de sur-étude qui caractérise ce terrain m'a entraînée à reconfigurer au fil du temps mes objets de recherche pour explorer des pistes différentes de celles qui sont déjà abondamment étudiées par la littérature existante. C'est de cette manière que je me suis intéressée aux convergences entre le tourisme et le contrôle migratoire. Ce contexte m'a également poussée à explorer de multiples approches méthodologiques, allant au-delà de la technique classique de l'entretien en sciences sociales : en privilégiant une approche géo-historique qui m'a conduite à mener des recherches archivistiques ; en mobilisant l'observation participante, non-participante et observante ; et en mobilisant des approches quantitatives avec la mise en place d'un questionnaire.

Ensuite, j'ai constaté que certains phénomènes à cette frontière sont au contraire *invisibilisés*, et sont rendus difficiles d'accès au regard des chercheur·euse·s. Mon enquête s'est heurtée à l'inégalité de la mise en visibilité entre les mémoires dominantes et les mémoires dominées, ce qui révèle justement l'existence d'un rapport de domination visuelle tel que je l'ai défini en introduction. J'ai également mesuré les obstacles opposés aux chercheur·euse·s pour documenter et saisir les méthodes des forces de l'ordre aux frontières et plus encore pour caractériser leurs effets violents, à la fois pour les périodes historiques que j'étudiais et pour la période contemporaine. À nouveau, j'ai dû mettre en place des méthodologies spécifiques pour contourner ces obstacles, notamment en utilisant la cartographie comme technique d'enquête

pour mettre à jour ce qui se joue lors des passages de frontière, et ce qui est rendu visible ou non du contrôle migratoire.

Enfin, enquêter sur les rapports de domination m'a conduite à m'interroger sur mon propre positionnement dans ces rapports de domination et sur *ce qu'il me permet, ou au contraire m'empêche, de voir*. Du fait de ma posture dominante du point de vue des rapports de classe, de « race » et de nationalité, la violence à la frontière ne m'est accessible qu'à travers les récits et les analyses d'autres personnes, qui subissent le contrôle migratoire. J'ai tenté de mettre au point des méthodologies éthiques pour construire une enquête qui explore la violence aux frontières sans être elle-même un vecteur de reproduction de rapports violents. J'ai mélangé les approches pour observer les différents rapports de domination, en privilégiant notamment les discussions libres enregistrées avec des personnes en migration. J'ai également choisi de travailler avec des personnes qui n'étaient pas en situation de passage de frontière, mais qui l'ont passée il y a plusieurs années, qui se trouvent dans une situation socio-économique et/ou administrative relativement stable et ont une certaine distance avec l'objet d'étude. Enfin, j'ai choisi de travailler uniquement avec des personnes avec lesquelles j'avais noué des relations d'amitié afin de construire des rapports d'enquête fondés sur le dialogue, la confiance et la reconnaissance mutuelle.

Il me semble que les difficultés rencontrées pendant l'enquête peuvent être considérées comme des résultats de la recherche en soi, en mettant en évidence le rôle de l'in/visibilisation sélective dans la mise en œuvre de rapports de domination à la frontière. Les différents enjeux soulevés par l'enquête de terrain ont ainsi ouvert des pistes de réflexion qui sont au cœur du raisonnement scientifique que je développe dans les chapitres suivants.

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

Cette première partie a permis de voir, à travers l'étude de la littérature existante sur le tourisme « de « Nature » et le contrôle migratoire aux frontières dans le premier chapitre, que l'activité touristique et le contrôle migratoire sont deux processus distincts qui participent de façon convergente à produire des rapports de domination de classe, de genre, de « race », notamment en construisant une hiérarchisation entre les mobilités désirables (au premier plan desquelles se trouvent les mobilités touristiques) et indésirables (en particulier celles des migrations construites comme illégalisées) dans les espaces frontaliers alpins. Par ailleurs, le tourisme et la militarisation des frontières sont deux modalités d'appropriation des territoires au profit des États et des classes dominantes, construisant comme illégitime la présence des groupes sociaux appartenant aux classes populaires et/ou racisés. Ces apports théoriques permettent de conceptualiser la frontière, à la fois comme une matérialisation du pouvoir souverain de l'État, comme un dispositif de tri entre les mobilités désirables et indésirables, et comme un triple front policier-militaire, touristique et écologique.

Le second chapitre a permis d'aborder, à partir de l'analyse des conditions de l'enquête, le rôle central de l'in/visibilité dans la mise en œuvre des rapports de pouvoir à la frontière franco-italienne, à la fois dans les rapports entre l'État et les individus, et dans les rapports entre les différents groupes sociaux. En cela, j'ai commencé à répondre partiellement à la problématique de recherche.

Dans la partie suivante, grâce à une approche géo-historique, je vais explorer la manière dont l'appropriation policière et touristique des montagnes haute-alpines et maralpines à la frontière franco-italienne s'est déployée dans le temps et dans l'espace, et d'analyser les tensions et les convergences qui existent entre ces deux processus. Cette analyse diachronique permet d'analyser la manière dont l'in/visibilisation a été mobilisée comme stratégie spatiale à différentes périodes, de sorte à permettre la coexistence d'une activité touristique et de contrôle migratoire dans un même espace frontalier.

PARTIE 2. LA CONSTRUCTION D'UNE FRONTIÈRE DIFFÉRENTIELLE DANS LES ALPES FRANCO-ITALIENNES (XIXE-XXE SIÈCLE). LE CIBLAGE DES INDÉSIRABLES COMME GESTION SPATIALE DES TENSIONS ENTRE TOURISME ET CONTRÔLE MIGRATOIRE

INTRODUCTION DE LA DEUXIEME PARTIE

Cette deuxième partie retrace l'histoire de la frontière franco-italienne et analyse sa construction comme outil de production d'un ordre social et spatial. Je m'intéresse à l'émergence simultanée de deux phénomènes dans les territoires étudiés : d'un côté, le tourisme ; de l'autre, la militarisation et le contrôle policier (« *policing* ») de la frontière[1]. La co-présence de ces deux phénomènes dans un même espace révèle le rôle stratégique joué par les frontières au sein de l'économie capitaliste. Dans le même temps, elle produit des tensions qui révèlent les contradictions du capital (voir Harvey 2005; Mezzadra et Neilson 2013). En effet, d'un côté, la « frontiérisation » des Alpes au XIX^{e} siècle se traduit par la construction de deux nations séparées : en témoignent l'affirmation de la souveraineté de l'État aux frontières (se traduisant par l'instauration d'un contrôle policier des populations et des déplacements) et la militarisation de l'espace (qui prend la forme de construction d'infrastructures de surveillance, de contrôle, et de combat militaire). D'un autre côté, le tourisme, qui s'inscrit dans le contexte de l'industrialisation et de la construction d'un marché mondial fondé sur la circulation des ressources, marchandises et personnes pousse à l'accélération des déplacements transfrontaliers, l'amélioration du confort des voyageur·euse·s et un accès grandissant à la mobilité internationale.

Les tensions qui émergent entre ces deux processus sont le fait de plusieurs facteurs. Le premier est le blocage des circulations de voyageur·euse·s et marchandises à cause du contrôle : celui-

[1] J'emploie les termes « police » ou l'adjectif « policier » non pas dans le sens strict, en référence à l'institution policière, mais dans le sens général de l'activité de surveillance des déplacements et des populations – ce que désigne le terme « *policing* » en anglais.

ci crée une congestion des flux, provoque la frustration des voyageur·euse·s, entraîne une pollution visuelle et sonore et peut même provoquer des conflits sociaux ou des tensions diplomatiques. Le deuxième est la visibilité d'une présence militaire, qui produit un effet d'inquiétude, néfaste notamment pour le tourisme. Le troisième est le traitement des voyageur·euse·s par les agent·es du contrôle : la maltraitance des touristes à la frontière entraîne des incidents diplomatiques et nuit à l'image du pays concerné.

Dans cette deuxième partie, je montre qu'à travers le XIX^{e} et le XX^{e} siècle, une gestion spatiale est mise en place pour empêcher ces deux processus d'entrer en conflit. La visibilité des contrôles est au cœur de la gestion spatiale de la frontière : les solutions mises en œuvre tendent vers une plus grande invisibilisation des contrôles aux yeux de la majorité des voyageur·euse·s.

Les trois modalités principales de cette gestion spatiale sont :

1) La construction d'infrastructures de transport, de franchissement de la frontière et d'accueil des voyageur·euse·s, progressivement différenciées en fonction de la classe sociale ;
2) La mise en place d'une in/visibilisation sélective du contrôle ;
3) La mise en œuvre d'un contrôle différencié des voyageur·euse·s reposant de manière croissante sur un ciblage des indésirables.

Ces stratégies permettent de résoudre les tensions qui émergent périodiquement dans cet espace, ce qui facilite la coexistence pacifiée du tourisme et du contrôle de la frontière. Elles sont mises en œuvre dans le temps long, visant à maintenir les tensions dans une basse intensité et éviter le conflit ; mais elles peuvent aussi parfois répondre à des crises, jouant alors le rôle de *stratégies de résolution spatiale* pour pacifier une situation conflictuelle.

Comme le montre la chronologie ci-dessous (Figure 20), les tensions locales entre, d'une part, la volonté de contrôler et de bloquer les voyageur·euse·s indésirables à la frontière et, d'autre part, le désir d'attirer une population croissante de touristes qui ont vocation à la traverser, font l'objet de plusieurs résolutions spatiales à travers le temps. Au couple « blocage de la frontière » - « visibilité du contrôle » répond un double processus de ciblage des voyageur·euse·s et d'invisibilisation du contrôle. Nous retrouverons tout au long de cette première partie cette articulation stratégique, qui se décline dans différents lieux, moments et situations.

Période	Stade de développement touristique	Stade de militarisation	Gestion spatiale (pacification sur le temps long)	Niveau de tension	Stratégie de résolution spatiale (en vue de la pacification)
1860-1880	Implantation durable du tourisme sur la côte d'Azur / Débuts du tourisme alpin (exploratoire)	Douanes à la frontière Multiplication des contrôles de gendarmerie en montagne	Différenciation socio-spatiale des espaces touristiques en fonction de la classe sociale Contrôle ciblé sur les mendiants et vagabonds	Faible	
1880-1890	Poursuite du développement touristique azuréen / Début du tourisme alpin	Militarisation Fortification « Espionnite »		Moyen	Convergence entre l'armée et les promoteurs du tourisme pour organiser des événements conjoints
1900-1914	Poursuite du développement touristique azuréen / Sports d'hiver	Présence militaire mais contrôles atténués	Contrôle ciblé sur les « indésirables » (déserteurs, repris de justice, espions étrangers)	Faible	
1918-1935	Nouveau développement touristique alpin, tourisme social mussolinien	Contrôle migratoire, militarisation de la frontière, augmentation forte des contrôles des voyageurs		Forte	Meilleur accueil des touristes, focalisation du contrôle sur les émigrant-e-s italiennes = profilage de classe
1935-1940	Poursuite du développement touristique	Renforcement du contrôle migratoire des deux côtés, poursuite de la militarisation, tensions diplomatiques fortes entre France et Italie		Moyen	Ciblage des indésirables (exilé·e·s juif·ve·s)
1945-1950	Effondrement du tourisme	Contrôle des migrations italiennes vers la France (migrations encadrées)	Régime ambigu d'encadrement des migrations et de laisser-faire des migrations illégalisées	Faible	
1950-1970	Reconstruction du tourisme, début du tourisme social	Poursuite des migrations de travail encadrées		Moyen	Ciblage des indésirables (« FSNA »)

1970-1985	« Age d'or » du tourisme alpin	Fin de l'immigration de travail : répression de l'immigration irrégulière	Recherche des « faux touristes », ciblage des « clandestins » (étrangers extra-européens)	Faible	
1985-1993	Mondialisation des flux touristique, explosion des circulations	Contrôles fixes toujours en place		Forte	Mise en place de l'espace Schengen : Évolution vers des contrôles « aléatoires et mobiles », abandon des contrôles fixes

Figure 20 - Chronologie des tensions entre le processus de développement touristique et de contrôle à la frontière franco-italienne. S. Bachellerie, 2023.

Le **chapitre 3** revient sur la généalogie croisée du tourisme et du contrôle policier/militaire des Alpes occidentales jusqu'au dernier tracé de la frontière franco-italienne en 1947, en mettant en évidence les convergences et les contradictions entre ces deux processus. Le **chapitre 4** s'intéresse à la mise en place d'un contrôle des voyageur·euse·s à la frontière franco-italienne et à l'évolution des différentes figures d'indésirables ciblées par ce contrôle, en s'interrogeant sur leur fonction. Le **chapitre 5** se centre sur la période de l' « âge d'or » du tourisme alpin et méditerranéen entre les années 1960 et 1990, durant laquelle émergent deux phénomènes qui préfigurent le contrôle migratoire actuel : d'une part, la spectacularisation du contrôle migratoire et la dissociation entre l'hypervisibilité médiatique de la question migratoire et son invisibilisation dans l'espace réel ; d'autre part, l'émergence d'une nouvelle figure racialisée d'indésirable, celle du « clandestin » extra-européen. Le **chapitre 6** revient sur le « tournant de Schengen », montrant en quoi le discours sur l' « ouverture » et la « disparition » de la frontière vient masquer une reconfiguration spatiale du contrôle migratoire vers des formes mobiles, ciblées et invisibles, compatibles avec une intensification et une mondialisation des flux de voyageur·euse·s à travers la frontière.

CHAPITRE 3. L'APPROPRIATION TOURISTIQUE ET MILITAIRE DES TERRES FRONTALIÈRES : AUX ORIGINES DE LA COMPARTIMENTATION DE L'ESPACE ALPIN (DU XIXè SIÈCLE À L'ENTRE-DEUX-GUERRES)

Introduction du chapitre 3

Dans les Alpes françaises, au cours des années 1830, la protection de l'environnement s'impose comme un enjeu de premier ordre parmi les élites administratives et politiques du pays (hauts fonctionnaires, députés). Les historiens Frédéric Fesquet (2016) et Aurélien Lignereux (2016) montrent que ces discours de protection de l'environnement servent à justifier la mainmise de l'État sur les montagnes méditerranéennes. En effet, les zones montagneuses périphériques jouent un rôle de plus en plus stratégique depuis la révolution industrielle. Elles gagnent une valeur marchande nouvelle que l'État et les entreprises cherchent à s'approprier. Comme le montre Frédéric Fesquet : « la montagne n'est plus seulement un lieu de vie isolé (…). Elle devient un point d'articulation de l'ensemble territorial national en cours de construction » (Fesquet 2016, pp. 71-85).

Les discours des élites mettent alors en avant l'« incompétence » des « montagnards irresponsables » à gérer la ressource forestière pour justifier l'intervention et le contrôle de l'État sur ces territoires et leurs ressources. Ce type de discours caractérise les administrateurs français des forêts au XIXe siècle comme des « éco-conquérants » (Guyot 2017, p. 18), qui se présentent comme des « amis de la Nature », agissant de manière désintéressée, au nom de l'intérêt général. L'État français justifie la suppression des droits d'usage, désormais jugés archaïques, et crée l'administration des Eaux et forêts pour affirmer son autorité sur les territoires ruraux périphériques. Les politiques d'aménagement créent ainsi « un espace montagnard prescrit, sécurisé, productif et intégré au territoire national » (Fesquet 2016, pp. 71-85).

La forêt n'est pas la seule ressource à exploiter en montagne : dans le Briançonnais, des mines d'argent se développent au début du XIXe siècle. Dans les années 1830, la compagnie D'Allemont prend la direction des travaux de minage à la mine du Fournel. Divers exploitants s'y succèdent jusqu'à sa fermeture en 1908 (Siestrunck 2006, p. 73). À la fin du XIXe siècle, c'est la découverte de la « houille blanche », l'énergie hydraulique, qui attire les entrepreneurs. La « société électrique de Briançon, Guitton, Bertolus et Compagnie » est créée en 1894. L'entrepreneur des travaux publics lyonnais Gilbert Planche jette son dévolu sur les vallées qui convergent sur l'Argentière de 1907 à 1909 et construit la plus grosse centrale d'Europe, qui capte les eaux de la Durance avec le barrage de Prelles. L'électricité produite par les barrages

permet par la suite d'alimenter l'éclairage public de Briançon, ainsi que de fournir de l'électricité à l'armée et à la gendarmerie en montagne. Ces chantiers caractérisent le XIX^{e} siècle comme une période d'appropriation de l'espace alpin par l'État et l'industrie.

Le changement de regard des élites urbaines sur les montagnes entraîne un renforcement de la présence administrative et policière de l'État dans ces zones, qui se traduit par une l'implantation d'unités de police et de douanes près des lignes de crête frontalières (Lignereux 2016). Ce processus révèle « l'importance croissante des impératifs d'identification des personnes qui émergent dans le contexte de la constitution d'un marché national » (Lignereux 2016, pp. 107-122). Ces unités policières ont aussi pour mission d'imposer le respect des normes nationales, face aux nombreuses résistances des populations locales vis-à-vis des nouvelles pratiques de gestion de la forêt.

Tous ces différents aspects (discours de « protection » de la « Nature », mise en place d'un système industriel d'extraction des ressources naturelles, quadrillage administratif du territoire, surveillance policière de l'espace) caractérisent l'apparition d'un triple front de conquête dans les terres frontalières alpines en France à partir des années 1830 : un front écologique, un front touristique et un front policier-militaire. Dans cette perspective, les frontières prennent une autre fonction que la démarcation des limites du territoire souverain : elles deviennent le moyen pour le pouvoir central ou des entrepreneurs privés de s'approprier des ressources à des fins de développement économique ; elles marquent ainsi le périmètre de surveillance policière ou militaire d'un territoire.

Dans ce troisième chapitre, nous allons voir que, à la frontière franco-italienne, le développement du tourisme a prolongé l'appropriation étatique (policière-militaire) et industrielle des espaces montagneux. Je propose d'analyser l'articulation des fronts militaires et touristiques dans les Alpes françaises et italiennes en identifiant deux générations de fronts de conquête, chacun d'eux étant composé de plusieurs phases :

Première génération (XIX^{e} siècle)		
Phase 1 : Extraction des ressources et exploration Fin du XVIIIe siècle aux années 1860	Phase 2 : Première installation durable d'éco-conquérants Années 1830-1870	Phase 3 : Production de l'espace : aménagements urbains et investissement de capitaux Années 1870-1890
Extraction des ressources naturelles (bois, hydrologie, minerais) Présence croissante de la gendarmerie pour surveiller les axes de circulation Pionniers du tourisme : « découverte », aventure, expérimentation (nouveaux sports, nouveaux loisirs)	Augmentation des effectifs de gendarmerie et des douanes, arrivée de la police à la frontière Construction des espaces nationaux (mieux relier les périphéries au centre, créer une culture commune) Première phase d'installation durable des « éco-conquérants »-touristes, organisation d'un système	Aménagement et percements de voies de circulation transfrontalière / transalpines, construction d'un espace mondialisé (Europe et empires coloniaux) Poursuite de la construction des espaces nationaux, arrivée durable de l'armée en montagne pour permettre la construction des espaces nationaux

	économique et publicitaire permettant l'aménagement touristique du territoire l'implantation d'autres personnes	Peuplement plus massif, investissements urbains, transformations urbaines radicales + co-optation de la population locale dans le développement touristique
Deuxième génération (XX^{e} siècle)		
Phase 1 : Maturation et développement Années 1910-1930	Phase 2 : Front militaire / Tracé de la frontière Années 1930-1940	Phase 3 : Tourisme de masse Années 1950-1980
Poursuite de l'extraction industrielle des ressources (parfois couplée à la création de parcs nationaux) Renforcement de la surveillance militaire et policière Poursuite de la construction des espaces nationaux (en parallèle de l'espace colonial) Création de stations de sports d'hiver, développement des stations, premier « tourisme social » en Italie Politique de « pénétration économique » en vue d'annexer les territoires frontaliers	Annexion militaire Guerre : appropriation des ressources touristiques par la destruction Tracer la frontière : appropriation des ressources naturelles et touristiques + nouveau récit national permettant d'intégrer les nouvelles terres annexées à l'espace national	Développement du tourisme social, débuts du tourisme de masse Investissements financiers des États dans le tourisme Recours à la main d'œuvre étrangère

Figure 21 - Les différentes générations des fronts militaires et touristiques dans les Alpes franco-italiennes, tableau réalisé par S. Bachellerie, 2022. Source : littérature secondaire.

Cette analyse chronologique (Figure 21) permet de penser ensemble l'articulation des fronts écologique, touristique et militaire.

La géographie des différents fronts de conquête dans les espaces montagneux et méditerranéens des Alpes occidentales entre le XIX^{e} et le XX^{e} siècle, dont la Figure 22 retrace l'évolution, ne suit pas le tracé linéaire de la frontière, mais prend la forme d'une appropriation progressive des terres frontalières selon plusieurs modalités, parfois convergentes, parfois conflictuelles. Elle s'appuie sur le développement du chemin de fer et des infrastructures de franchissement des Alpes en suivant un mouvement d'expansion vers l'est (au fur et à mesure que le littoral est desservi par le chemin de fer). Elle est également caractérisée par l'apparition de stations (qu'on peut apparenter à des villes-champignon), une urbanisation en chapelet sur la côte méditerranéenne, et le mouvement circulaire des touristes et influences urbanistiques entre les différentes destinations des Alpes et de la Méditerranée.

Figure 22 – Carte A : 1860-1880



De nouvelles infrastructures de transport et de franchissement des Alpes

- Voies carrossables antérieures
- Percement de tunnel (routier ou ferroviaire) (1857-1898)
- Aménagement d'une voie carrossable pour franchir les cols (1810 - 1914)
- Construction du chemin de fer (1850-1890)

Le début d'une urbanisation touristique

- Ville-frontière autour d'une gare internationale
- Stations touristiques balnéaires (création entre les années 1830 et 1890)

Une progressive appropriation policière de la montagne

- Brigades de gendarmerie en montagne (1820) et *carabinieri* à la frontière (1880)
- Casernes des bigades territoriales des douanes et de la *guardia di finanza* (1860-1890)
- Police : création de commissariats spéciaux (1860) et de secteurs frontières (1899)

Figure 22 – Carte B : 1880-1900



Figure 22 – Carte C : 1900-1935



Figure 22 - L'évolution des fronts touristiques et militaires dans les espaces frontaliers franco-italiens (1860-1920). S. Bachellerie, 2024.

Je décris dans un premier temps le processus d'appropriation touristique des Alpes franco-italiennes entre la deuxième moitié du XIX^{e} siècle et le début du XX^{e} siècle, puis, dans un deuxième temps, la conquête policière et militaire de ces mêmes montagnes. Je montre que l'association entre les acteurs touristiques, policiers et militaires, loin d'être le produit d'une stratégie étatique (comme cela a pu être le cas dans les colonies : voir McLaren 2006; Pierre 2016), procède de logiques contradictoires. La co-présence de l'armée et des acteurs du tourisme sur le même espace de la zone-frontière franco-italienne crée des frictions et des tensions. Cependant, la concurrence qui aurait pu opposer l'armée et les acteurs du tourisme est partiellement gommée par leur vision convergente du développement des territoires alpins. De plus, le processus de distinction socio-spatiale qui caractérise le phénomène touristique, provoquant une compartimentation de l'espace, a limité la visibilité des contrôles aux touristes.

1) Un nouveau regard sur la « Nature » qui permet son appropriation par une classe dominante

Au début du XIX^{e} siècle, la frontière que nous étudions sépare la France et le Royaume de Piémont-Sardaigne (1720-1861). Au cours du siècle, ce vaste espace frontalier, d'abord sur le littoral puis dans les Hautes-Alpes, devient un territoire pionnier de la « révolution touristique » qui s'étend par la suite au monde entier (Boyer et Agulhon 2009, p. 7). La mise en tourisme des terres frontalières hautes-alpines et maralpines est largement due au rôle déterminant joué par l'aristocratie et la bourgeoisie britanniques, dont la représentation des espaces de « Nature » comme un paysage plaisant ayant vocation à être approprié à des fins de loisir s'étend progressivement à l'ensemble des classes dominantes européennes.

1.1 – L'attrait de la « Nature » : un marqueur social

L'émergence du phénomène touristique dans les Alpes prend sa source dans un changement des représentations de l'environnement dans les sociétés occidentales à partir des années 1740 (Boyer et Agulhon 2009; Corbin 2018; Debarbieux 1995) : la « Nature » est alors constituée par le regard collectif comme objet d'intérêt et de désir. Les représentations de l'élite lettrée européenne évoluent sous l'influence des philosophes des Lumières, et notamment Jean-Jacques Rousseau qui, dans son roman *La Nouvelle Héloïse* (1761), envisage le contact avec la « Nature » comme un retour à un état primitif où l'être humain vivait en symbiose avec son environnement. Ce renversement de perspective modifie en profondeur le rapport entretenu par la société avec les deux types d'espace que sont la mer et la montagne, « les deux natures sauvages par excellence », qui de terreur à répulsion, se mettent à inspirer curiosité et fascination (Bottaro 2014). L'aristocratie et la *gentry* anglaise, qui, à l'époque de la révolution industrielle (années 1740-1750) commencent à construire des « maisons de campagne » et à bâtir les « jardins à l'anglaise », jouent un rôle central dans l'avènement du tourisme (Boyer 1999).

La présence britannique en Ligurie est principalement due au commerce et à la marine anglaise, très présente en Méditerranée. Les officiers anglais sur les rivages « ne peuvent se lasser d'exalter la beauté du pays et du climat » (Boyer et Agulhon 2009, p. 24). Cette réputation facilite le développement d'une nouvelle tradition de la *gentry* anglaise : le « Grand Tour » d'Italie. Ce voyage est considéré comme un « rite initiatique » de la formation humaniste de l'élite masculine anglaise (Bottaro 2014). Le voyage dure six mois à deux ans en moyenne et il se fait en général avec un précepteur et un ouvrage de référence ; à son terme, le jeune homme est censé être devenu un « *gentleman* ». Les apprentis se mettent sur les pas des auteurs classiques de l'Antiquité : la région frontalière de Nice (à l'époque où la frontière se situe le long du Var) tire alors son attrait du fait d'être la « porte de l'Italie », une étape essentielle du voyage.



Illustration 1 - Gravure représentant Menton (quartier de Garavan, proche de la frontière, au premier plan ; vieille ville de Menton au second plan). XIXe siècle. Archives Municipales de Menton (6FI69).



Illustration 2 - Photographie du bord de mer à Menton-ouest, non datée (XIXe siècle), Archives Municipales de Menton (6FI30)

Après l'intérêt porté à la traversée de la frontière et aux vestiges de l'Antiquité, l'attrait se concentre sur le littoral méditerranéen, traduisant le « désir collectif de rivage » (Corbin 2018) de la haute société Britannique à cette période. Les deux images ci-dessus (Illustration 1 et Illustration 2) issues des archives municipales de Menton, illustrent l'évolution de la perception du littoral entre le XVIII^{e} et la fin du XIX^{e} siècle. Le bord de mer, à l'origine, était principalement fréquenté par les pêcheurs, dont il était le cadre de travail. Sur la première image (Illustration 1), le rivage n'est pas représenté comme attrayant, et la plage, qui ne présente aucun aménagement, semble plutôt abandonnée. La photographie suivante (Illustration 2), datant sans doute de la fin du XIX^{e} siècle, montre les touristes attiré·e·s par le bord de mer à Menton, qui devient un cadre pour se reposer. Leur « désir de rivage » a entraîné la construction d'une promenade aménagée de bancs, ainsi que d'hôtels le long du bord de mer. Le thermalisme, qui connaît un grand succès en Europe au XVIII^{e} siècle, est moins développé dans le Royaume de Piémont-Sardaigne que dans les autres pays d'Europe occidentale (Roux 2009). La maison de Savoie n'accorde pas non plus d'intérêt particulier à la nouvelle pratique émergente des bains de mer, et c'est la famille royale d'Angleterre qui lance les premiers grands établissements de bains en 1850 dans la région de Nice, popularisant la pratique pour une clientèle internationale.

Après le bord de mer, la montagne devient à son tour objet de fascination. Elle était, depuis l'Antiquité, perçue comme le territoire de l'effroi, du sauvage et du surnaturel. Les cols, passages obligés des voyageur·euse·s, étaient qualifiés de « monts » (Mont-Genèvre, Mont-Cenis…) et dits « affreux » et « horribles » par des voyageur·euse·s contraint·es de les passer (Boyer 1999, pp. 24-25). Un nouvel attrait d'ordre esthétique pour les paysages de montagne

émerge à la fin du XVIII[e] siècle. En Angleterre, suite à la publication de l'ouvrage d'Edmund Burke en 1757, ce sont les paysages de « *wilderness* » qui attirent les pionniers du tourisme. Les sommets glacés sont perçus comme une des incarnations du « sublime », notion popularisée par Edmund Burke, qui crée « un sentiment de terreur mélangé de plaisir provoqué par la proximité du danger » (Moraldo 2017, p. 113).

À partir du XIX[e] siècle, le « paysage comme spectacle esthétique s'impose progressivement comme finalité essentielle du voyage » (Chamboredon et Méjean 2022, pp. 103-191) : dès lors, les paysages alpins de la zone-frontière franco-italienne, du littoral azuréen à la haute-montagne, sont constitués comme des destinations privilégiées. En un siècle et demi, « d'un univers hostile où règnent le labeur et le danger, marqué du sceau du péché originel (...) la nature est [désormais] perçue comme généreuse, elle garde la marque de la perfection divine et *a contrario*, la société devient son opposé » (Bottaro 2014). Pour Ramzig Keucheyan, le désir de « retour à la Nature » perçue comme une zone de pureté peut être interprété, dans le contexte de la révolution industrielle, comme un moyen utilisé par les élites pour s'éloigner des « miasmes » des villes où vivent les classes laborieuses, et ainsi marquer une distinction socio-spatiale avec ces dernières (Keucheyan 2018). La plage et la montagne s'opposent ainsi à « la pathologie urbaine » (Corbin 2018) et la prise de hauteur topographique effectuée lors de la villégiature dans les Alpes devient la marque spatiale d'une domination dans l'ordre social.

De fait, l'histoire du tourisme est fondamentalement liée au processus de distinction sociale mis en place par les couches les plus aisées de la société anglaise. Dès 1899, Thorstein Veblen développe le concept de « classe de loisir » (« *leisure class* ») pour caractériser la société des touristes. Celle-ci émerge dans le contexte des recompositions sociales liées au développement industriel en Grande-Bretagne, où les aristocrates et les rentiers (qui constituent 80 % de la population des hivernant·e·s dans le Midi), « menacés de perdre une part de leur pouvoir au profit de la bourgeoisie montante, entendent se distinguer » (Boyer 1999, p. 23). Être touriste a donc principalement pour fonction de permettre de « tenir son rang » (Boyer, 1999, pp. 16-17), en se valorisant par des migrations saisonnières qui impliquent de n'être pas contraint par un quelconque travail de rester ancré dans un territoire.

Alors que le tourisme se diffuse progressivement dans la société par imitation, les aristocrates mettent au point des pratiques exclusives pour éviter que la pratique ne se répande. Iels se distinguent des bourgeois·e·s par le gaspillage, les dépenses ostentatoires, la valorisation de l'oisiveté et de la culture greco-romaine, l'invention de jeux et sports aux règles complexes pour décourager l'imitation (Boyer 1999, p. 23). Jusqu'au XX[e] siècle, la renommée d'un lieu provient de la venue des membres de la famille royale, tels que le roi Albert I[er] de Belgique ou la reine Victoria, qui séjournent régulièrement à Menton. Néanmoins, au fil des décennies, la barrière qui permet aux touristes aristocrates de se distinguer des bourgeois·e·s devient poreuse.

Durant le dernier tiers du XIX[e] siècle, à l'heure de la montée des nationalismes en Europe, les lieux de villégiatures sont caractérisés par un fort cosmopolitisme, faisant se rencontrer des

hivernant·e·s de toute l'Europe et d'Amérique du Nord. Anne-Catherine Wagner, dans un ouvrage sur le rapport différentiel des classes sociales à la mobilité internationale, montre que le cosmopolitisme des milieux de l'aristocratie et de la haute finance est « un fondement ancien des pouvoirs des classes dominantes européennes » (Wagner 2020, pp. 9-22). Les voyages à l'étranger sont l'occasion de se former à l'exercice du pouvoir, en apprenant le français (langue de la diplomatie) et l'italien, et en se familiarisant avec les codes et sociabilités des sociétés de cour. Cette sociabilité se noue précisément dans les lieux de villégiature des Alpes et du littoral méditerranéen, où l'élite internationale développe un mode de vie commun, effectue des visites réciproques, noue des liens d'amitié et des intermariages. Ainsi les élites occidentales ne s'opposent-elles pas entre elles en fonction des frontières nationales, mais créent d'autres frontières symboliques, de classe, qui les constituent en tant que groupe homogène dominant, par opposition à la petite bourgeoisie et aux classes populaires. Le tourisme est ainsi un outil de maintien de l'ordre social.

1.2 – Des « éco-conquérants » à l'assaut des montagnes

À partir des années 1820, l'élite britannique masculine invente de nouvelles pratiques sportives, qui permettent de mêler l'entraînement du corps aux loisirs de « Nature ». La natation et la navigation de plaisance sont une nouvelle manière d' « apprivoiser » la mer. Pour le président du British Alpine Club (BAC), Leslie Stephen, les Alpes deviennent un « terrain de jeu » dédié à la conquête sportive (« *The Playground of Europe* », Stephen 2013 [1871]). Selon lui, on ne peut pas mieux apprécier les montagnes que dans la confrontation physique, par l'effort musculaire : les plus grands amoureux des montagnes sont ceux qui mettent leurs vies en danger pour partir à la conquête des sommets en ouvrant de nouvelles voies (Moraldo 2017, p. 107). Les pratiquants de plus en plus nombreux s'attaquent alors à l'ascension des massifs alpins pour défier le *challenge* sportif et expérimenter ce territoire de l'aventure extrême : entre 1854 et 1865, la plupart des sommets alpins sont ainsi « conquis », c'est-à-dire escaladés, presque exclusivement par des hommes britanniques (Moraldo 2017, p. 109). Cet imaginaire de la montagne comme lieu de conquête trouve sa source dans les pratiques militaires, mais aussi dans l'idéologie bourgeoise de *l'atlecism,* développée par les *public schools* (Moraldo 2017, p. 144). Le sport, avec ses codes, est censé inculquer une forme de virilité symbolisant l'appartenance à l'élite sociale. Il transmet également des valeurs religieuses, chrétiennes, ascétiques et viriles considérées comme définissant une masculinité idéale.

L'accès à ces pratiques sportives de « Nature » est exclusif. Le British Alpine Club est ainsi caractérisé par une très forte homogénéité sportive, sexuée et sociale[1] (Moraldo 2017, p. 111).

[1] Delphine Moraldo montre que les premiers clubs alpins anglais sont constitués à 95 % de la bourgeoisie (*middle class* ou plus souvent *upper-middle class*) ; 5 % des membres du club sont anoblis au cours de leur vie et 5 % sont nobles de naissance (Moraldo 2017, p. 116). Les femmes y sont interdites jusqu'en 1974 ; les nouveaux membres doivent avoir effectué un certain nombre d'ascensions de plus de 13 000 pieds ; la sélection sociale se fait par des parcours de socialisation communs dans les écoles d'élite que sont les *public schools* (Moraldo 2017).

Il est par ailleurs nécessaire de bénéficier de ressources importantes pour s'offrir des séjours dans les Alpes et embaucher des guides. C'est donc une classe sociale bourgeoise et masculine qui s'approprie les terres alpines par la pratique sportive.

Durant la deuxième moitié du XIX^{e} siècle, le courant hygiéniste participe à la diffusion de ces sports de « Nature ». Plébiscité par de nombreux médecins eux-mêmes touristes, l'hygiénisme encourage la fréquentation des montagnes et des bords de mer, persuadant la société des bienfaits sanitaires de l'air marin, de l'eau thermale et de l'air « pur » des montagnes. Il accélère ainsi la fréquentation touristique de la zone-frontière franco-italienne et le développement des loisirs sportifs. Paradoxalement, les premiers explorateurs des montagnes se disent attirés par la « Nature » sauvage, mais participent à la rendre appropriable par l'humain. Ils jouent ainsi le rôle d' « éco-conquérants » (Guyot 2017, p. 33) qui ouvrent le front touristique alpin.

1.3 - L'affirmation du regard exotique en contexte colonial

Le tourisme alpin connaît un véritable essor à la fin du XIX^{e} siècle, une période qui est aussi caractérisée par la formation des empires coloniaux dominés par les puissances européennes. Ce contexte colonial entraîne une évolution dans le regard touristique porté sur les montagnes méditerranéennes. Jean-Claude Chamboredon et Annie Méjean, qui ont étudié l'évolution de la perception touristique de la Provence dans les guides, montrent que les premiers récits de voyage au XVIII^{e} siècle, motivés par la curiosité scientifique des Lumières, s'intéressaient à la manière dont le territoire était occupé et habité. À partir de la moitié du XIX^{e} siècle, le tournant romantique favorise l'intérêt exclusif pour certaines formes de paysages, dont le caractère « sauvage » et « vierge de tout occupation », mais également « exotique », est valorisé :

> « La pauvreté et la sécheresse des anciennes descriptions [de la Provence] s'inversent en luxuriance exotique (…) : la luxuriance et la profusion d'espèces rares, de plantes tropicales supplantent les anciennes images de l'aridité, de la pauvreté, de l'uniformité sombre ou grise des collines » (Chamboredon et Méjean 2022, pp. 103-191).

Cette représentation permet de constituer l'environnement comme « Nature » inhabitée, abstraction faite de toute mise en valeur et de toute culture. L'espace touristique devient tantôt un « Eden » ou un « Eldorado », paysage vierge à explorer, comme un nouveau « pays à découvrir et à peupler » (Chamboredon et Méjean 2022, pp. 103-191). Ce rapport au territoire se retrouve dans le guide photographique *L'hiver à Menton* d'Alfred de Longpérier-Grimoard (1862), où l'auteur relate le récit imaginaire selon lequel Menton aurait été « inventée » et « découverte » par les aristocrates anglais, niant toute forme de présence et de vie antérieure (voir Bottaro 2014).

Selon Anaïs Fléchet, l'espace exotique évoque une représentation d'un monde sauvage, lieu de transgression, de rêves, de fantasmes et d'érotisme[2]. Au XIX^e^ siècle, cet imaginaire est un « exutoire de la violence » permettant de construire l'idée d'une « civilisation européenne » et de justifier l'ordre colonial (Fléchet 2008). Dans la deuxième moitié du XIX^e^ siècle, les territoires colonisés par la France et l'Italie font l'objet d'une mise en tourisme qui favorise l'appropriation de ceux-ci par les colons européens, prolongeant la conquête militaire (Pierre 2016). Or, c'est le ton exotique qui caractérise les descriptions touristiques des espaces colonisés, comme le littoral puis le désert algérien sous domination française (Pierre 2016), ou la Libye sous domination italienne (McLaren 2006).

Par le biais d'un processus d'exotisation, le regard touristique a progressivement assimilé la Provence et la Ligurie à l' « Orient » - en référence à l'Empire Romain et à la Grèce Antique pendant la période romantique (voir : Black 1999) – puis à l' « Afrique » à la fin du XIX^e^ siècle, au moment culminant des conquêtes coloniales françaises et italiennes. Dans le guide touristique Reichard de 1810, on peut lire : *« (de Marseille à Toulon) parcours idéal, plus beau que la Grèce, plus aimable que la Sicile [...] c'est l'Orient, sans sa rudesse ni ses crudités, avec une tendre feinte à rappeler la France, débarrassée des frima* »[3]. Presque un siècle plus tard, en 1897, pour l'écrivain Armand Grébauval, « *il [ne] manque [à Hyères-les-Palmiers] que les burnous blancs des Arabes et le pas lent des dromadaires africains* »[4].

Les habitant·e·s de Provence ou d'Italie font également l'objet d'un processus d'exotisation. Les récits touristiques présentent la vie locale comme figée dans le passé (Black 1996), traditionnelle, opposée à l'ambition du monde moderne, dont ils déplorent la contagion dans ces régions qu'ils voudraient voir demeurer des « Eden » figés à jamais. Les populations locales sont ethnicisées à travers « l'affirmation progressive de traits précapitalistes (inactivité, nonchalance) », représenté·e·s « comme un peuple indolent au milieu d'une nature édénique » (Chamboredon et Méjean 2022, pp. 103-191) : se forgent alors les stéréotypes de l'inactivité, du farniente, du fatalisme. Les guides touristiques et romans régionalistes jouent également sur le thème de la passion, qui caractériserait le tempérament méridional de l'Italie, et rapprochent les Provençaux et Provençales des figures orientalistes du « Maure » et du « Turc », tantôt pirates ou bandits.

Edward Saïd, dans son ouvrage *L'Orientalisme* fondateur des études postcoloniales (Saïd 2005 [1978]), montre que l'imaginaire de l' « Orient » produit par les élites occidentales a eu pour fonction d'instaurer et de légitimer l'ordre colonial. De la même manière, le discours touristique exotique sur la Provence et la Ligurie au XIX^e^ siècle a des fonctions précises. Tout d'abord, il

2 Anaïs Fléchet rappelle que l'adjectif « exotique » naît en France sous la plume de Rabelais en lien avec la colonisation des Amériques ; le substantif « exotisme » se développe au XIXe siècle pendant l'expansion coloniale (Fléchet 2008).

3 Reichard, H. A. O., *Guides des voyageurs en France*, [1793] 1810, p. 108 (cité par Chamboredon et Méjean 2022)

4 Grébeauval A., *Au pays bleu*, 1897, p. 125 (cité par Chamboredon et Méjean 2022)

permet d'installer durablement le tourisme comme pratique, s'accentuant au fur et à mesure que se développe l'industrie touristique. Ce discours participe à la production de l'espace de manière concrète, en renommant les lieux (le titre du livre de Stephen Liégeard, *La Côte d'Azur* paru en 1887, consacre ainsi l'appellation de la région) ; ou en les esthétisant, favorisant ainsi la dissociation progressive des zones productives et de zones dédiées au loisir et au spectacle de la « Nature ». Enfin, le discours exotique sur la Provence et la Ligurie participe aussi indirectement à l'entreprise coloniale, en inscrivant le territoire national, par ses marges méridionales, dans l'espace de l'expansion coloniale[5].

2) Le tourisme comme front de conquête

2.1- Le rôle du chemin de fer dans la production de l'espace touristique alpin

Entre les années 1830 et la fin du XIX^{e} siècle, le tourisme évolue d'une forme pionnière vers une forme industrielle – même s'il n'a pas encore le caractère de « masse » qu'il prendra au XX^{e} siècle. Assez vite, il s'étend à différentes nationalités au-delà des Britanniques : Belges, Suisses, Allemand·e·s, Russes, Américain·e·s, Français·e·s, et plus tardivement Italien·ne·s. De 150 familles anglaises d'hivernant·e·s en 1789, Nice passe en 1914 à 100 000 pour le mois d'hiver et 20 000 par mois en moyenne sur l'année (Boyer et Agulhon 2009, p. 7).

L'arrivée de plus en plus massive de touristes est favorisée par les aménagements ferroviaires de la seconde moitié du XIX^{e} siècle. Dans le contexte du développement industriel en Europe, de nombreuses infrastructures (routières et ferroviaires) sont construites pour franchir les Alpes facilement. Elles servent aussi bien à acheminer les ressources et marchandises que les flux de travailleur·euse·s et de voyageur·euse·s. Cette phase de construction participe, comme l'a identifié David Harvey, de la construction des espaces nationaux en même temps que d'un espace européen de circulation du capital :

> « Au XIX^{e} siècle, les États construisent des routes et des systèmes de communication d'abord pour l'administration, le contrôle militaire et la protection du territoire. Mais une fois bâties ces infrastructures fournissent des canaux qui facilitent les flux du travail et du capital. Souvent ces constructions étaient envisagées comme un double investissement » (Harvey 2005, p. 90).

L'arrivée du chemin de fer constitue une étape déterminante de la « révolution touristique » (Boyer et Agulhon 2009, p. 7). En 1853, le Royaume de Piémont-Sardaigne ouvre la première ligne ferroviaire entre Gênes et Turin, permettant ainsi le désenclavement de la Ligurie (Piana, Watkins, et Balzaretti 2018). Le chantier de la ligne Paris-Vintimille commence dans les années

[5] Cette dimension apparaît très clairement dans les récits d'Onésime Reclus (1990), géographe et auteur pour les Guides Joanne, qui présente la Côte d'Azur à la fois comme la « tête de pont » de l'entreprise coloniale vers l'Afrique et en même temps comme un « rempart » pour se protéger des assaillants qui menacent l'empire *(*voir Chamboredon et Méjean 2022). Elle se confirme également avec la désignation de Marseille comme « capitale coloniale de la France » lors de l'exposition coloniale de 1906.

1860 : le chemin de fer arrive à Nice en 1864, à Monaco en 1868, à Menton en 1869 et à Vintimille en 1872. À la même période, Gênes est reliée à Vintimille par le chemin de fer, finalisant la connexion ferroviaire franco-italienne. Dix ans plus tard, le chemin de fer est élargi afin d'accueillir plus de trafic.

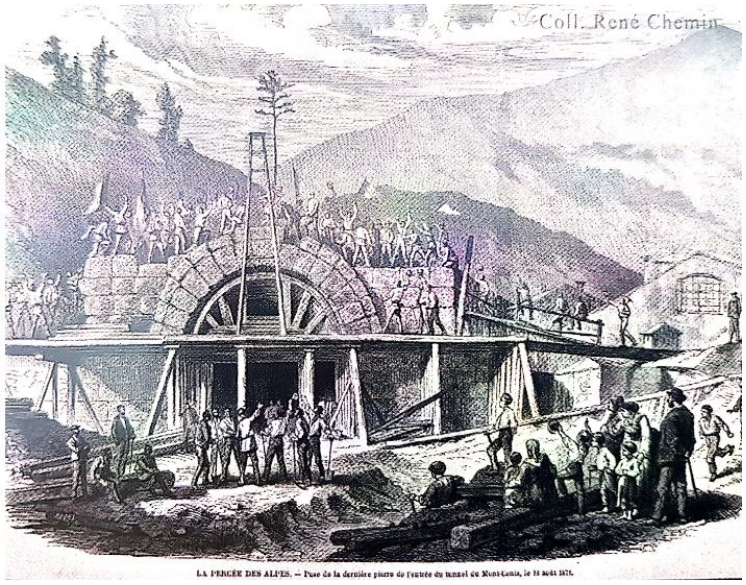


Illustration 3 - La percée des Alpes – Pose de la dernière pièce de l'entrée du tunnel du Mont-Cenis, le 16 août 1871 (Cahiers du Muséobar).

Dans les années 1870, des tunnels sont ouverts à travers les massifs alpins de la frontière franco-italienne. En 1881, le chemin de fer arrive à Briançon et le tunnel du Galibier est percé, achevant le désenclavement de la région. Le tunnel routier du col de Tende ouvre en 1883, comme le tunnel ferroviaire du Fréjus, qui fait de Modane une gare internationale.

Ces tunnels sont des points stratégiques de réseaux de transports (de marchandises et de voyageur·euse·s) sur lesquels reposent la construction simultanée des États-nations, de l'espace européen et des empires coloniaux. Dès lors, plusieurs acteurs se disputent les chantiers de ces infrastructures éminemment stratégiques. Du point de vue des États, le chemin de fer est un moyen de constituer le territoire national en intégrant les périphéries contestées. Comme le montre Célia Cottet Dumoulin dans sa thèse sur l'histoire du tunnel du Fréjus, celui-ci est perçu par le Royaume de Piémont-Sardaigne comme un moyen de faire face à la volonté d'une partie des Savoyard·e·s d'être rattaché·e·s à la France : « Le chemin de fer est censé permettre la conservation de l'unité du royaume de Sardaigne que la géographie alpine lui conteste » (Cottet Dumoulin 2013, p. 94). Tout autant qu'une voie de communication, l'infrastructure ferroviaire est un instrument de construction de la nation italienne et un outil de contrôle du territoire, car en cas de trouble dans les provinces frontalières, « les forces de police et l'armée seraient envoyées plus rapidement » (Cottet Dumoulin 2013, p. 94).

Pour les acteur·ice·s capitalistes, la construction des tunnels est un investissement économique extrêmement lucratif et les entreprises européennes s'engagent dans une compétition féroce

pour obtenir les chantiers. Pour la Compagnie Paris-Lyon-Marseille (PLM) qui gère la gare internationale de Modane, le passage de la frontière franco-italienne est un des plus avantageux sur le plan commercial : Modane centralise presque tout le commerce entre l'Italie et la France, et une part considérable du trafic européen, notamment les circulations entre l'Asie et l'Angleterre[6].

Les tunnels alpins jouent également un rôle stratégique de premier plan dans la formation des empires coloniaux. Par exemple, le tunnel du Fréjus permet le passage des ingénieurs et ouvriers européens vers le chantier du canal de Suez (Illustration 4), mais aussi des missionnaires, des armées coloniales et des touristes vers les Indes Brianniques[7]. Les Alpes constituent ainsi un nœud central des circulations militaire et touristique qui se développent entre les métropoles européennes et les colonies africaines et asiatiques à la même période (voir : Pierre 2016).

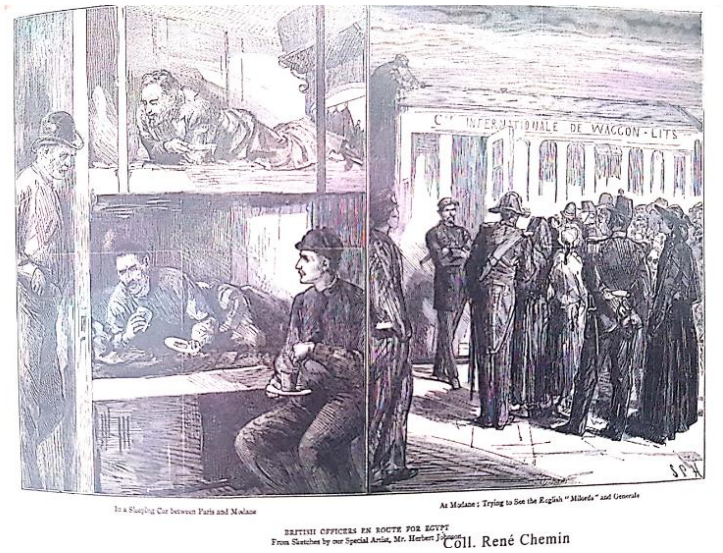


Illustration 4 - Illustration de presse « Les officiers anglais en route pour l'Egypte / Dans le wagon-couchette entre Paris et Modane / À Modane, on tente de voir les Milords et généraux anglais », in Cahiers du Muséobar, 2021. Collection René Chemin.

Les publicités de l'époque (Illustration 5) montrent le tournant que représente la construction du chemin de fer dans la géographie de la zone frontalière entre la France et l'Italie : elle inscrit ce territoire dans l'espace européen, voire l'espace mondialisé, produit par le capitalisme et la colonisation.

[6] Source : « L'entrée dans la modernité au débouché du tunnel de Modane », *Cahiers du Muséobar*, p. 25.
[7] Chaque samedi, un train de luxe part de Calais pour Brindisi en passant par Modane, surnommé le « Peninsular Express », emportant les voyageur·euse·s pour les Indes britanniques. Source : « L'entrée dans la modernité au débouché du tunnel de Modane », *Cahiers du Muséobar*, 2021, p. 25.



Illustration 5 - Publicités pour la ligne de chemin de fer par le Mont-Cenis de la fin du XIXe siècle, Cahiers du Muséobar, 2021.

Mais le chemin de fer modifie également l'espace frontalier aux échelles régionale et locale. Dans les dernières décennies du XIX[e] siècle, outre les diligences privées de certain·e·s voyageur·eus·es fortuné·e·s, un transport public relie Briançon à Oulx, d'où l'on peut prendre le train pour Modane. L'axe Marseille-Turin, en passant par Briançon et le col du Montgenèvre, est très fréquenté. Profitant des nouveaux aménagements routiers et ferroviaires, la section embrunaise du Club Alpin Français (CAF) organise régulièrement des voyages à Turin[8]. Un espace transfrontalier se dessine donc à la fin du XIX[e] siècle entre Briançon, Oulx et Modane (Figure 22 - L'évolution des fronts touristiques et militaires dans les espaces frontaliers franco-italiens (1860-1920). S. Bachellerie, 2024., carte B).

Le chemin de fer joue aussi un rôle de premier plan dans la production d'un « espace azuréen », qui n'existait pas avant l'apparition du tourisme. Selon Gabriel Jourdan, les communications est/ouest étaient très difficiles en raison d'obstacles naturels (notamment la topographie) et politiques (le fleuve Var sépare la France du Royaume de Piémont-Sardaigne jusqu'en 1860, et la Principauté de Monaco entre Monaco et Menton) (Jourdan 2003). Avec l'essor du tourisme hivernal, les villes littorales deviennent le centre de gravité de l'économie azuréenne et l'urbanisation se structure en chapelet autour du chemin de fer (voir Figure 22 - L'évolution des fronts touristiques et militaires dans les espaces frontaliers franco-italiens (1860-1920). S. Bachellerie, 2024., carte B). Pendant plusieurs décennies, l'arrière-pays maralpin reste à l'écart

[8] Brève d'information, *La Durance*, juin 1911, Archives Départementales des Hautes-Alpes (en ligne).

de la vague touristique, conservant son caractère agricole et industriel et sert également de réservoir de main d'œuvre au profit d'un littoral en plein essor. Il est par la suite progressivement intégré par la construction de nombreuses lignes de tramways départementaux (qui ont disparu) et de chemins de fer (comme la ligne Nice-Breil-Cuneo).

L'ouverture de la ligne de chemin de fer permet par la suite le développement rapide du tourisme en Ligurie italienne. Sur le littoral italien, le phénomène est de plus petite ampleur que sur la Côte d'Azur voisine, se concentrant autour des petites localités de Pegli et La Spezia. L'ouverture d'une ligne transfrontalière permet le déplacement du phénomène touristique vers l'est et de nombreuses stations touristiques ouvrent alors sur la Riviera italienne : Bordighera, Ospedaletti, Sanremo, Alassio, puis Gênes, Pegli, Nervi, Santa Margherita, Rapallo, Sestri Levante et Levanto. Andrea Zanini note toutefois que la disponibilité des moyens de locomotion rapides a eu un double tranchant : tout en permettant à la Riviera italienne d'attirer un plus grand nombre d'hôtes, elle l'a d'emblée exposée à la concurrence des autres stations d'hiver européennes (Zanini 2012).

Le chemin de fer change enfin le destin de deux villes : Vintimille et Modane, où sont implantées des gares internationales. Elles deviennent de véritables villes-frontières, concentrant toutes les fonctions associées aux formalités administratives et douanières ainsi qu'au chemin de fer, vivant au rythme du train et des circulations de voyageur·euse·s (Illustration 6). Lors de la construction du tunnel du Fréjus, les chantiers accueillent des milliers d'ouvrier·e·s. Une fois le chemin de fer en fonction, la gare de Modane occupe plus de 500 employé·e·s. Sa fréquentation entraîne l'ouverture de nombreux commerces, hôtels et restaurants qui font vivre la ville[9].



Illustration 6 - Le quartier de la gare, devenu centre-ville de Modane à la fin du XIXe siècle (Cahiers du Muséobar, 2021).

Enfin, le train joue également un rôle important dans le développement des stations de sport d'hiver hautes-alpines, notamment de Bardonecchia, propulsée par la construction du tunnel du

[9] « L'entrée dans la modernité au débouché du tunnel de Modane », *Cahiers du Muséobar,* 2021, p. 48

Fréjus au cœur de l'espace européen et qui attire les classes aisées turinoises qui peuvent venir à la journée par le train[10].

Par la suite, au tournant du XX^{e} siècle, de nouveaux modes de transports émergent. Sur le col du Montgenèvre, des automobiles de voyageur·euese·s fortuné·es font suite aux diligences à partir de 1900. Des services d'omnibus automobiles sont organisés dans la vallée de la Haute-Maurienne, entre Modane et le Mont-Cenis, et entre Briançon et Oulx.

2.2 - L'urbanisation des terres frontalières comme appropriation de l'espace

L'ouverture de nouveaux axes de transport entraîne l'implantation durable des hivernant·e·s et l'urbanisation de la zone-frontière franco-italienne. Celle-ci permet, en même temps que l'appropriation de la valeur esthétique des territoires, l'appropriation foncière du sol par la « classe cosmopolite » des touristes internationaux.

Dès les années 1790, dans la région de Nice, des habitant·e·s ont l'idée de construire et meubler des logements pour tirer profit de cette économie émergente. Des hôtels de plus en plus confortables, les « Hôtels d'Angleterre », sont construits à la fin du XVIII^{è} siècle (Boyer et Agulhon 2009, p. 33). Alors qu'auparavant, les touristes ne cherchaient pas à se fixer, les pratiques évoluent à partir de 1834, date où Lord Henry Brougham achète un terrain à Cannes et met en scène la pose de la première pierre de son château lors d'une cérémonie publique. Selon Alain Bottaro, cet événement traduit une « conception quasi-messianique » chez celui qui se considère comme « le père fondateur de la colonie anglaise » sur la Côte d'Azur (Bottaro 2014). Il inaugure ainsi une nouvelle forme de tourisme en initiant la villégiature prolongée en résidence secondaire. La tendance introduite par Lord Bourgham est ensuite répliquée dans la région. Plusieurs quartiers de la côte d'Azur connaissent une urbanisation fulgurante, caractérisée par la spéculation foncière. Les aristocrates anglais·e·s (puis belges, allemand·e·s, russes, américain·e·s) achètent et construisent des villas partout sur la Riviera. Ces riches hivernant·e·s s'impliquent parfois dans la vie politique locale et investissent financièrement dans l'urbanisme des stations touristiques de la zone frontalière, notamment dans les transports, l'approvisionnement en eau et l'assainissement. L'exemple le plus connu sur la Côte d'Azur est la fameuse « Promenade des Anglais » de Nice, construite grâce à des capitaux anglais pour permettre aux touristes de profiter du bord de mer (Bottaro 2014). En intervenant dans l'urbanisme local, certain·e·s touristes – les plus fortuné·e·s d'entre ell·eux – parviennent ainsi à produire matériellement un espace qui correspond à leurs attentes de destination de vacances.

L'existence d'une frontière ne semble limiter en rien l'expansion du capital à vocation touristique dans la région ; au contraire, elle représente un avantage sur le plan financier. En effet, selon Matteo Paoletti, « après un voyage en train de quelques minutes [de Nice], les investisseurs et les touristes se retrouvent dans un territoire similaire à la Côte d'Azur de par

[10] Entretien avec Paolo, habitant de Bardonecchia, février 2023.

son climat et son paysage, mais vierge et moins cher, où ils peuvent engager leurs spéculations sans trop de contraintes légales » (Paoletti 2017). Ainsi, pendant le dernier quart du XIX^{e} siècle, la Riviera italienne « devient une terre de conquête pour les différents réseaux d'investisseurs étrangers » (Paoletti, 2017). Les investisseur·euse·s créent théâtres, jardins et casinos dans les villes de Vintimille, Bordighera, Alassio, Sanremo, Ospedaletti, pour satisfaire les goûts des hivernant·e·s. En 1880, une opération « colossale » de la Société Foncière Lyonnaise transforme le village de pêcheurs qu'est alors Ospedaletti en une destination touristique de renommée internationale.



Illustration 7 - Dessin représentant le quartier de Garavan et la frontière à Menton, non daté (XVIIIe siècle) (Archives Municipales de Menton, 6FI98).



Illustration 8 - Photographie du quartier de Garavan et de la frontière, 1882 (Archives Municipales de Menton (7FI89).

Les espaces situés à proximité immédiate de la frontière sont aussi très convoités : de riches touristes y achètent de propriétés qu'ils et elles rendent célèbres (tels que le « château Grimaldi » de la famille Waterman ou le jardin exotique de Thomas Hanbury) qui deviennent de grandes attractions de la société hivernante étrangère. En comparant les deux images ci-dessus issues des archives municipales de Menton (Illustration 7 et Illustration 8), on peut apercevoir la transformation, au XIX^{e} siècle, de l'espace frontalier qui se situe entre le quartier de Garavan à Menton et le village italien voisin de Grimaldi. Situé à l'extrémité est de la ville, jouxtant la frontière, Garavan était longtemps un quartier peu habité, occupé uniquement par des terres agricoles, comme le montre le dessin que l'on peut dater d'avant 1796[11] (Illustration 7). La photographie du même quartier en 1882 (Illustration 8) montre que de nombreuses villas et hôtels de plusieurs étages ont été bâtis sur le bord de mer. Une route en hauteur descendant sur le pont Saint-Louis (à droite de la photographie) a été construite : il s'agit du boulevard de Garavan, prisé par les touristes pour sa vue splendide, qui mène jusqu'au poste-frontière. L'espace du ravin qui marque la frontière comprend plusieurs bâtiments. Autour du pont Saint-Louis, les magasins, échoppes et étals se multiplient (Gastaut 2020), et un hôte de luxe, le « Miramar », est construit. En contrebas, au bord de mer, c'est le Casino des Balzi Rossi, du côté italien, qui attire les touristes. La grotte paléolithique de Grimaldi, aménagée en attraction touristique par Monaco, attire de nombreux curieux·ses. Or, on peut noter que cette appropriation touristique semble totalement affranchie des contraintes liées à la localité

[11] Date à laquelle a été construit le pont Saint-Louis, qui n'est pas représenté sur l'image.

frontalière : sur la villa du docteur Bennett située sur la frontière entre Menton et Grimaldi, ce n'est pas le drapeau français ou italien qui flotte, mais le drapeau anglais[12].

Une génération plus tard, la haute-montagne connaît à son tour un processus d'urbanisation touristique. Avec le succès des sports d'hiver, certaines stations thermales et climatiques adaptent leur équipement pour les sports de neige tandis que d'autres communes mettent en place une véritable infrastructure de transport, d'accueil, d'hébergement ou de loisirs hivernaux. Les municipalités font parfois appel aux capitaux extérieurs pour l'aménagement de leur station. La haute vallée de Suse est la région pionnière du ski en Italie. La première école de ski italienne est fondée à Clavière, où des hôtels ouvrent pour accueillir les skieur·euse·s après la Première Guerre mondiale et où un golf est construit dans l'entre-deux-guerres[13].

Montgenèvre, qui connaissait au début du XX^{e} siècle un déclin démographique, et n'avait qu'un seul hôtel, devient pendant l'entre-deux-guerres une véritable station de sports d'hiver. Deux riches entrepreneurs italiens s'y intéressent et acquièrent des terrains pour bâtir des « villas » (Hermitte 2007). De nombreux chalets et hôtels sont construits au début des années 1930 : l'hôtel du Col, le Grand Hôtel inauguré en 1932 par le secrétaire d'État au tourisme et pris en charge par le patron d'un grand restaurant parisien, l'hôtel des « Rois Mages » (une vieille ferme transformée en cabaret), le Relais Alpin et le bivouac Napoléon. Pour satisfaire les besoins d'une clientèle grandissante au niveau de vie aisé, le village est doté en électricité et en eau courante. Deux écoles de ski sont fondées et la première remontée mécanique est construite en 1936. Les journaux de l'époque racontent que « jusqu'en 1930, il n'y avait guère au Montgenèvre qu'une auberge où l'on s'éclairait aux bougies. Puis dans une autre auberge comportant une salle unique avec un poêle central, les parisien·ne·s de Montmartre, artistes et dilettant·es, viennent fonder une véritable colonie » (Merle 2002). Le livre d'or de l'hôtel des Rois Mage porte les signatures de grandes personnalités de l'entre-deux-guerres : Jean Cocteau, Jean Gabin, Colette, Mistinguett... Montgenèvre devient « un lieu de France où l'on s'amuse (…). On rencontre dans ce délicieux village frontalier des parisiens, mais qui viennent plus maintenant pour le plaisir de la neige que pour les distractions de Montgenèvre… »[14].

Ainsi, entre la seconde moitié du XIX^{e} siècle et l'entre-deux-guerres, les terres frontalières hautes-alpines et maralpines de la France et de l'Italie sont conquises par l'urbanisation à vocation touristique, qui transforme radicalement ces espaces, auparavant marqués par la ruralité, en paysages aménagés à des fins de loisir.

[12] Source : Ghersi, « Le jardin Bennett à Grimaldi », *Ou païs mentounasc*, mars 2009, n°129, pp. 19-21.
[13] Entretien avec la maire de Clavière, février 2023.
[14] Extrait d'un article du journal *Le Nouvelliste de Lyon,* le 1er janvier 1938 (cité par Merle 2002).

2.4 – Se croiser sur les cols : des tensions entre les touristes et les autres voyageur·euse·s

Nous avons vu que le tourisme est, dès son origine, un outil de distinction sociale par lequel l'aristocratie et la haute-bourgeoisie tentent de se distinguer du reste de la population. Néanmoins, en s'installant durablement dans les espaces montagneux, les hivernant·e·s finissent bien par rencontrer, parfois accidentellement, les personnes qui habitent et traversent les Alpes à la même période. Lors de ses excursions alpines en 1860, l'alpiniste Edward Whymper livre un récit désastreux de sa rencontre fortuite avec des ouvriers. Alors qu'il se lance dans une course « *de cent-onze kilomètres* » à pied, le temps se gâte. Il se réfugie alors dans le Refuge Napoléon du col du Lautaret, qu'il qualifie de « *misérable petit hospice* » :

> *« Il était rempli d'ouvriers employés aux travaux de la route et dont les vêtements mouillés exhalaient les vapeurs les plus odieuses. L'inclémence du temps était préférable aux ennuis que me réservait cet intérieur. Au dehors, c'était désagréable, mais grandiose ; au-dedans, c'était désagréable et minable. Je continuai ma marche sous une pluie diluvienne, et malgré l'obscurité profonde qui m'entourait, je parvins à descendre au village de la Grave »* (Whymper 1992 [1860]).

Pour lui, l'exposition aux conditions météorologiques hostiles de la montagne est préférable au contact avec les autres voyageur·euse·s. Mais Edward Whymper a également besoin de certain·e·s locaux, parmi lesquels il recrute les guides qui le mèneront aux sommets qu'il désire escalader. Les touristes ont ainsi un rapport aux locaux ambivalent, oscillant entre nécessité de contact pour satisfaire leur mode de vie et rejet.

Entre touristes et habitant·te·s des Alpes règne une grande incompréhension, car, pour ces dernier·e·s, « la notion même de tourisme est dénuée de sens » (Larique 2006, pp. 7-19). La fracture de classe entre les touristes et une partie de la population locale se cristallise dans le rapport à ce qui est considéré comme la « Nature ». Ainsi, le docteur Bennet, touriste anglais passionné de jardinage qui acquière en 1865 une terre à Grimaldi sur la frontière franco-italienne, s'étonne que

> *« Les habitants de Grimaldi comprennent qu'on travaille pour planter et arroser des orangers, des choux, des pois ou du blé, parce qu'il y a une contrepartie, mais dépenser du bon argent pour des roses ou du jasmin (...) dépasse leur entendement. (...) Ils ne peuvent comprendre que quelqu'un puisse faire simplement un jardin floral pour le plaisir sur le versant de la montagne (...) »*[15].

[15] Il relate les débats avec son jardinier Antoine, abasourdi que le docteur fasse venir de la terre de châtaigner de Corse pour ses camélias au prix de 600 francs le wagon – à une époque où le salaire journalier d'une femme de Grimaldi qui cueille les olives est de moins d'un franc (voir Ghersi, « Le jardin Bennett à Grimaldi », *Ou païs mentounasc*, mars 2009, n°129, pp. 19-20).

Des conflits apparaissent également lors des débuts des sports d'hiver. À Megève, les paysan·ne·s sont excédé·es par « l'invasion » de ces étrangers qui n'hésitent pas, pour pratiquer leurs sports, à transgresser les propriétés privées ou à occuper les chalets d'alpage qu'ils transforment en lieux de refuge et d'hébergement (Larique 2006). Dans l'autre sens, les alpinistes reprochent aux populations locales de vouloir tirer un profit économique et individuel de la montagne ; face à elles, ils se présentent comme des défenseurs des valeurs universelles que seraient l'amour désintéressé de la « Nature », le loisir et le plaisir esthétique (Drouet et Luciani 2006; Larique 2006).

Ces conflits s'atténuent avec le temps, du fait de la co-optation des populations locales dans l'économie touristique (que je détaillerai plus loin), et d'un processus de séparation progressive entre les espaces des touristes et les espaces des autres voyageur·euse·s. Cette séparation peut s'observer à partir du cas de l'évolution des refuges de montagne, qui existaient à l'origine un peu partout sur les cols et servaient d'abris pour les voyageur·euse·s en cas d'intempéries[16]. Jusqu'à la fin du XIX^{e} siècle, certains refuges étaient de simples bergeries, comme celle du Grand Vallon sous le col du Viso, d'autres des grottes, comme celle sous le col de Valante (Siestrunck 2006). Pour faciliter les relations entre France et Italie, Napoléon Bonaparte fait rénover l'hospice du Mont-Genèvre et construire les hospices du Simplon, du Petit Saint-Bernard, du Mont-Cenis et du col de Tende, dont certains se retrouvent après 1860 sur la frontière franco-italienne. Or, le règlement de ces refuges stipule que

> *« Au point du jour et tous les soirs, on sonne une cloche pour ramener les voyageurs égarés ; pendant la tempête, on sonnera la même cloche (...) ; lorsque les routes seront obstruées par la neige, des traîneaux iront à une certaine distance de l'hospice pour faciliter la marche aux voyageurs ; les voyageurs indigents pourront coucher et auront la subsistance pour un jour seulement ; les voyageurs malades seront soignés ; n'est dû ni logement, ni secours aux vagabonds sans papiers et aux déserteurs » (Siestrunck 2006, p. 16).*

Ainsi, dès le début du XIX^{e} siècle, si les refuges ont le devoir d'accueillir tout·e voyageur·euse en détresse, leur règlement intérieur participe déjà à construire des catégories de populations indésirables, en définissant des « bon·ne·s » et des « mauvais·e·s » voyageur·euse·s.

Alors que les premier·e·s touristes explorent les Alpes, déçu·e·s par le niveau de confort de ces refuges, iels plaident pour leur amélioration. Edward Whymper déplore ainsi l'état des auberges françaises lors de sa traversée des Alpes en 1860, et il évoque dans son récit de voyage les « *auberges à soigneusement éviter* » (Whymper 1992 [1860], p. 36 ; p. 54). Dans les décennies suivantes, avec le développement du tourisme alpin, les Clubs Alpins français et italien

[16] Dès 1343, les Dauphins avaient établi le monastère de Loche sur la route de Bourg d'Oisans, l'hospice de Marie-Madeleine au pied du Lautaret, l'hospice du Lautaret au sommet du col et l'hospice du Mont-Genèvre (Siestrunck 2006).

s'investissent dans la construction de nouveaux refuges pour développer le tourisme tout en assurant la sécurité des pratiquant·e·s de la montagne. Ils proposent ainsi un niveau de confort supérieur aux refuges qui existaient auparavant.

D'autres refuges sont simplement réaménagés pour accueillir des touristes, comme l'hospice du Mont-Genèvre, qui devient « Refuge départemental » en 1900. À partir de 1907, le développement des sports d'hiver à Montgenèvre entraîne l'ouverture de plusieurs hôtels à visée exclusivement touristique, mettant le refuge en concurrence. Celui-ci ferme ses portes en 1910 et deviendra par la suite un hôtel, l'Hôtel du Col (Merle 2002). Dans les années 1920, un hôtel est également construit à Clavière. Entre 1920 et 1930 sont construits à Montgenèvre, en plus de l'Hôtel du Col, un chalet-hôtel, et l'Hôtel des Rois Mage qui est également un cabaret, et enfin le « grand hôtel » censé rivaliser avec les établissements luxueux de Chamonix et Megève.

Cette petite histoire des refuges alpins à la frontière franco-italienne nous permet de voir que les lieux d'accueil des voyageur·euse·s, autrefois indifférenciés, se sont progressivement distingués pour accueillir des classes sociales spécifiques en fonction du niveau de confort qu'ils offrent.

Après l'arrivée du chemin de fer, les trains se distinguent de la même manière, proposant des lignes de luxe où l'on peut embarquer avec toute la famille, le mobilier ainsi que les domestiques, et des lignes plus sommaires qu'occupent les voyageur·euse·s de la petite bourgeoisie ou des classes populaires. Ces infrastructures font ainsi émerger, au sein de l'espace frontalier, de nouvelles frontières de classe. Celles-ci structurent un ordre de visibilité qui sélectionne les espaces visibles par les touristes en conservant uniquement ceux qui sont adaptés à une pratique fondée sur le plaisir, le loisir et l'absence de contrainte.

3) Le front policier-militaire alpin : une gestion spatiale de la surveillance compatible avec le développement touristique des territoires

À la même période, un autre front de conquête avance sur les terres frontalières alpines : un front de surveillance policière et militaire. Cette surveillance croissante des populations et des déplacements a des incidences sur le développement touristique, dans la mesure où celui-ci repose sur la circulation sans contrainte de populations étrangères à travers l'espace touristique transfrontalier.

3.1 – La frontière comme front de conquête policier et militaire

a) L'armée à la conquête des sommets

L'aménagement des espaces frontaliers alpins a toujours été lié à l'histoire militaire, puisque la traversée des cols est un enjeu pour les armées depuis l'Antiquité. Pendant l'Empire romain, la

via Aurelia est construite sur le littoral, ainsi que la première voie franchissant le col du Montgenèvre, reliant Plaisance et Nîmes. Toutefois, jusqu'à la fin du XVIII^{e} siècle, les Alpes du Sud étaient peu reliées aux plaines urbanisées. Au début du XIX^{e} siècle, Napoléon Bonaparte réaménage le réseau routier alpin à des fins de conquête militaire (voir Figure 22 - L'évolution des fronts touristiques et militaires dans les espaces frontaliers franco-italiens (1860-1920). S. Bachellerie, 2024.– Carte A). En 1796, lors de sa campagne contre le Royaume de Piémont-Sardaigne, il fait construire le pont Saint-Louis pour acheminer les troupes de l'armée d'Italie vers la plaine du Pô (Gastaut 2020). Il ouvre également la route du col du Montgenèvre en 1804 et construit un obélisque pour célébrer l'évènement (qui se trouve toujours au centre du village). Sous le Premier Empire, les administrations des Hautes-Alpes et de la province de Turin envisagent également la construction d'une route carrossable à travers le col de l'Échelle, mais la chute de Napoléon met fin à l'entreprise. Au-delà des traversées de la frontière, Napoléon lance un chantier de rénovation des routes le long de la côte ligure, créant un réseau routier entre Gênes et l'Italie du Nord, qui est ensuite complété par les autorités sardes (Piana, Watkins, et Balzaretti 2018). Côté français, la « route de la grande corniche » est construite en 1812 pour relier Menton à Nice à partir du pont Saint-Louis.

À la fin du XIX^{e} siècle, on assiste à un retour de l'armée sur les massifs alpins. Mais cette fois, ce n'est pas pour les franchir, mais pour s'y implanter et contrôler durablement les cols, dans une double logique de défense et de surveillance. Après la guerre de 1866 contre l'Autriche, le jeune Royaume d'Italie crée le Corps Alpin italien pour défendre ses frontières montagneuses. Giuseppe Domenico Perrucchetti, capitaine de l'état-major général, a l'idée de confier la défense avancée de la frontière alpine aux habitants de la vallée au lieu de faire appel aux troupes de la plaine : il crée ainsi quinze « compagnies alpines » (deux mille hommes) en 1872. En quelques années, le nombre de compagnies double, formant dix bataillons (neuf mille soldats alpins). En 1882, le Corps Alpin grandit encore avec la création des six premiers régiments alpins (voir Figure 22 - L'évolution des fronts touristiques et militaires dans les espaces frontaliers franco-italiens (1860-1920). S. Bachellerie, 2024.– Carte B).

Du côté français, les lois des 24 et 27 décembre 1888 modifient la structure des bataillons de chasseurs à pied stationnés dans les Alpes, qui ne s'entraînaient que l'été. Ces lois permettent la formation d'unités militaires alpines spécialisées. À partir de 1894, le 159^{e} Régiment d'Infanterie Alpine (RIA), surnommé « régiment de la neige », est le premier à s'établir définitivement en montagne. Il stationne toute l'année dans des postes en altitude, prêt à défendre la frontière. Les autorités militaires pensent que pour défendre ces territoires de montagne, il faut d'abord les connaître : les troupes arpentent donc les vallées et reliefs alpins, été comme hiver, escaladent les sommets, reconnaissent les cols. Les officiers consignent toutes ces informations géographiques et topographiques dans des guides de secteur, qu'ils diffusent ensuite au sein de l'institution militaire (Mézin 2016, p. 125). On assiste ainsi à une véritable « conquête de la montagne par les militaires » (*ibid*, p. 125) dans la dernière décennie du XIX^{e} siècle. La presse se fait l'écho des exploits militaires en montagne à travers lesquels les Alpins

mettent en avant un certain idéal du corps masculin, qui dépasse ses limites physiques en accomplissant des exploits sportifs et établissant des records, toujours consignés en vue d'être dépassés.

La montagne décrite lors de ces comptes-rendus d'excursions militaires est une haute-montagne caractérisée par sa beauté, vide de toute vie humaine, sans habitations ni frontières apparentes. Par exemple, alors que le 159e RIA escalade un sommet à plus de 4000 mètres d'altitude entre Valloire et Briançon en janvier 1903, ses membres écrivent :

> *« Et nous y arrivâmes en grimpant avec nos raquettes dans la neige molle. Nous vîmes des chamois – et nos regards plongèrent profondément en Italie, en Suisse et en France. Nous étions à 10 000 pieds en l'air. Quelle splendide excursion ! » (Compte-rendu d'excursion, 1903, in : Collectif 1999, p. 53).*

En plus de la connaissance et de la maîtrise du milieu montagnard, l'armée cherche à s'intégrer dans le territoire et au sein de la population. L'enjeu pour le haut commandement militaire est de rendre appréciable, voire enviable, la présence militaire (Mézin 2016, p. 125). Pour se rendre populaire, les chasseurs alpins participent aux travaux des champs, à la réparation voire à la construction de certaines infrastructures (ponts, routes, etc.) ou portent assistance en montagne. Alors que les opérations de secours étaient autrefois organisées spontanément par les communautés montagnardes dans une perspective de solidarité et d'entraide, l'armée devient un acteur prépondérant de ces opérations (Mézin 2016, p. 124).

La surveillance des crêtes et l'ancrage dans la population locale permettent à l'armée d'effectuer une véritable activité de renseignement. Dès juillet 1874, une « pyramide politico-militaire du contre-espionnage » est mise en place, quoique Marc Ortolani note que qu'elle ne « fonctionn[e] pas sans difficultés et [qu']on a pu voir dans la concurrence entre les deux corps — police et armée — une véritable guerre des polices » (Ortolani 2012, pp. 117-134).

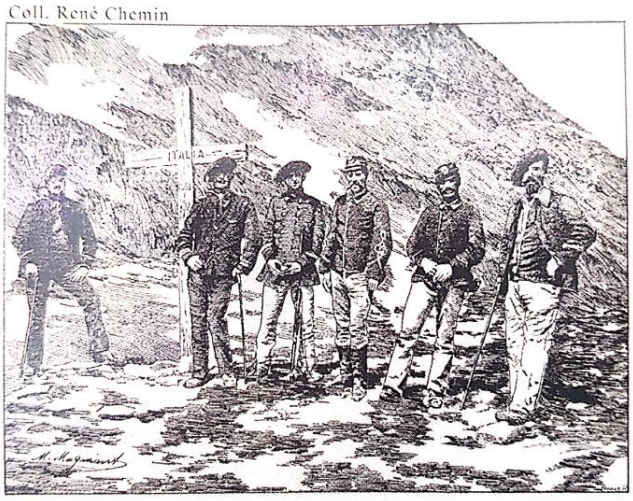


Illustration 9 - Militaires français et douaniers italiens au col du Mont-Cenis (Cahiers du Muséobar, 2021).

a) Contrôler les montagnards : gendarmerie et douanes en montagne

En plus de la conquête militaire, le XIX^e^ siècle est également caractérisé par une progressive appropriation policière des Alpes. Ce contrôle accru se traduit du côté français par l'augmentation, dès 1820, du nombre de brigades de gendarmerie en montagne : ceux-ci doublent les effectifs des gardes-forestiers qui exerçaient auparavant la police quotidienne de la montagne (Lignereux 2016, p. 114). En 1850, une brigade est installée au sein de chaque canton – ce qui est officialisé par la loi du 25 juillet 1885 (Ortolani 2012) –, afin de surveiller les frontières et les marges rebelles des territoires nationaux, et de sécuriser les grandes voies de communication par lesquelles on achemine vers les centres industriels les ressources extraites en montagne (Lignereux 2016, p. 114).

Le rôle des gendarmes est avant tout de s'assurer du maintien de l'ordre en montagne, les populations montagnardes étant perçues comme particulièrement « rébellionnaires ». Ainsi, ces brigades se considèrent « en avant-garde de la civilisation, [et] chaque révolte renforce le pouvoir en donnant corps à l'argumentaire pacificateur, justifiant une nouvelle installation à demeure » (Lignereux 2016, p. 111). La gendarmerie occupe l'espace de montagne jusqu'à la frontière où elle s'installe, avec l'armée, à la fin du XIX^e^ siècle : en été, elle occupe désormais les refuges sur les crêtes frontalières, notamment les refuges du col Lacroix et du col Agnel (Siestrunck 2006, p. 18).

La gendarmerie y côtoie alors les douaniers, qui étaient déjà présents à cette frontière depuis le XVIII^e^ siècle[17]. À l'origine, le travail des douaniers consistait à surveiller la transhumance du cheptel descendant de la montagne et à contrecarrer la contrebande de tabac ou de sel (Dellerba 2009). À partir du traité franco-italien d'avril 1860, ils sont réorganisés côté français en « brigades territoriales », tandis que du côté italien, c'est la « *guardia di finanza* » qui vient contrôler la frontière. Dans les Alpes-Maritimes côté français, les douaniers passent de 70 à 104 entre 1860 et la veille de la Seconde Guerre mondiale (Gili 2012). Les détachements sont présents à Sospel, Breil, Castillon, Castellar, Menton, où les douaniers et leurs familles logent chez l'habitant. Trois casernes sont construites : une à Sospel, une à Menton Garavan et une à Vintimille. Avec la construction de la ligne de chemin de fer, les autorités créent également en gares de Vintimille et Breil deux bâtiments pour les bureaux des douanes italienne et française. Les douaniers effectuent des rondes à pied dans la montagne pour gagner des caches de contrebandiers dans les fourrés, les grottes ou les vieilles masures. La connaissance cartographique du territoire montagneux est, pour eux aussi, un enjeu de pouvoir : chaque brigade est équipée d'une « carte penthière » au 25 000^e^, codée et gardée secrète, dont le système de surveillance débute au Bureau des Douanes et se développe de manière concentrique à mesure que l'on s'éloigne du village en suivant les vallées (Gili 2012).

[17] Selon Jean Caserio, le poste de Menton compte sept agents de douane au début du XIX^e^ siècle (Caserio 2009).

Côté italien, gendarmes et douaniers gardent ensemble la frontière haute-alpine. Dans le journal *La Durance,* un journaliste relève lors de son passage à Clavière en septembre 1887 :

> « Outre *les douaniers de Clavière, gens très méfiants sous tous les rapports, dans une excavation naturelle des immenses rochers qui bordent la route, un poste de carabiniers est en permanence. Des agents spéciaux de surveillance des frontières sont installés à Clavière et [remplissent] consciencieusement leur mission »*[18].

À partir de novembre 1888, ils sont remplacés par les « Alpins » qui assurent désormais la surveillance des passages de la frontière, montrant la continuité des missions entre douaniers, gendarmes et militaires[19]. Ces différents acteurs, effectuent une activité de police des déplacements et des populations de part et d'autres des cols (Casella Colombeau 2013, p. 46), dont nous étudierons les effets dans le **chapitre 4.**

Les contrôles, qui relèvent au départ d'une présence diffuse de la gendarmerie en montagne, se fixent progressivement sur la frontière. La période entre 1855 et le traité franco-italien de1860 constitue un tournant, avec la première apparition d'une police à la frontière franco-italienne, qui s'ajoute à la présence des gendarmes en montagne. Deux décrets impériaux de Napoléon III, du 22 février et 28 mars 1855 instituent le corps des « commissaires spéciaux de la police des chemins de fer ». Ils sont chargés de « la traque des délinquants sur ce nouveau moyen de transport » mais aussi de « la surveillance politique au service des préfets » (Ortolani 2012, pp. 117-124). Cette surveillance est progressivement étendue aux étranger·e·s, jusqu'à se focaliser sur ces populations dans les années 1880, avec la loi sur l'espionnage étranger du 18 avril 1886 et la circulaire du 1er mai 1899 qui crée les « secteurs frontière ». Le préfet des Alpes-Maritimes procède alors au découpage de son département en sept secteurs pour surveiller les frontières terrestres, auxquels s'ajoutent quatre secteurs pour contrôler le littoral. Il crée le service de renseignement territorial (SRT) qui fonctionne, en temps de paix, sous l'autorité du préfet, mais au service de l'état-major. Certains sont en postes fixes (tels que le commissaire spécial de Menton ou de Fontan), d'autres ne sont affectés à des secteurs de surveillance qu'une partie de l'année (comme le commissaire d'Isola, car la frontière y est pratiquement infranchissable l'hiver). Les commissaires spéciaux sont à la tête de cette organisation dans chaque secteur de renseignement territorial. Ils travaillent en coopération avec la gendarmerie qui communique directement avec l'état-major militaire.

Le réseau de surveillance à la frontière s'étoffe et se structure à la fin du XIXe siècle pour englober une grande variété d'acteur·ice·s. L'activité de renseignement repose ainsi sur un réseau d'agents de diverses administrations, listés par le préfet pour chaque territoire : garde-côtes, douanes, postes, eaux et forêts, agents des Ponts et Chaussée, gardes champêters, etc. Les douaniers sont également enjoints à « collecter des informations » en usant de « [leur] proximité

[18] Henri Girard, *La Durance,* septembre 1887. Archives Départementales des Hautes-Alpes (en ligne).
[19] *La Durance*, novembre 1888. Archives Départementales des Hautes-Alpes (en ligne).

du terrain et la familiarité entretenue avec les habitants » (Gili 2012, pp. 165-178): ils sont ainsi des alliés de premier ordre pour les policiers, gendarmes et carabinieri chargés du contre-espionnage à la frontière. Les gardes forestiers sont également utiles, car certains d'entre eux « sont autorisés à pénétrer sur le territoire italien » (Ortolani 2012, pp. 117-124) et peuvent ainsi rapporter des informations de l'autre côté.

Ainsi, alors que le développement touristique des territoires frontaliers repose de manière croissante sur l'arrivée, la résidence et la circulation d'étranger·e·s sur le territoire, une activité de contrôle policier et militaire s'installe durablement au même endroit. Toutefois, malgré l'intensification de la surveillance de la frontière, la présence de contrôles des gendarmes et de l'armée sur les cols n'affecte pas tout·e·s les voyageur·euse·s en montagne : ainsi, lors de ses excursions à travers les Alpes, s'il croise des gendarmes, à aucun moment le célèbre alpiniste Edward Whymper n'est importuné par leur présence (voir : Whymper 1992 [1861]). Ses récits de voyages attestent de sa capacité à aller et venir sans contrainte à travers les différents pays de l'espace alpin sans obstacle.

Ainsi, le contrôle policier et militaire et le tourisme peuvent très bien coexister sans difficulté sur les mêmes espaces frontaliers. Nous allons voir en effet que, loin de s'opposer, une convergence s'opère dès la fin du XIX^{e} siècle entre les intérêts militaires et touristiques.

3.2) Acculturer les « montagnards » aux sports d'hiver : une convergence d'intérêts entre l'armée et les promoteurs du tourisme

À la fin du XIX^{e} siècle, une convergence d'intérêt se met en place entre les premier·e·s promoteur·ice·s du tourisme de sports d'hiver et l'armée qui occupe les crêtes alpines. Ces promoteur·ice·s, issu·e·s de la bourgeoisie des grandes villes mais familier·e·s du milieu montagnard qu'iels fréquentent au cours de voyages à travers l'Europe (Larique 2006) se regroupent dans les Clubs Alpins : le Club Alpin Italien (CAI) créé en 1863 et le Club Alpin Français (CAF) créé en 1874. La composition du CAI, fondé par des militaires six ans après l'unité nationale italienne, met en évidence la proximité qui existe entre les acteur·ice·s touristiques et l'armée en montagne. Au-delà de la promotion d'une pratique sportive de la montagne, le CAI œuvre explicitement à l'appropriation nationale des territoires frontaliers (comme le Trentin dans les années 1920). Il est ainsi un acteur essentiel d'un processus de « nationalisation de la montagne », perçue comme une zone stratégique de défense du territoire (Franco 2019).

En France, selon Yann Drouet et Antoine Luciani (2006), le CAF est plus clairement distinct de l'armée, mais il conçoit également sa mission comme hautement patriotique, l'amour de la montagne et de la patrie étant présentés comme intimement liés. Inspiré par les militaires qui arpentent les sommets alpins, le CAF crée en 1891 des « courses d'hiver » en raquettes.

L'intérêt de l'armée française pour le ski se développe en 1897, quand les *Alpini* italiens l'expérimentent dans le Val de Suse. Dans une logique de compétition, les militaires français se réapproprient la pratique et présentent le ski comme une « arme patriotique pour la défense de nos frontières les plus escarpées »[20]. Le 26 octobre 1906, le capitaine Rivas enjoint les troupes alpines de Briançon à « *être les apôtres du ski dans [leurs] villages* », à former des élèves afin de « *conquérir les Alpes* » (Collectif, p. 58). Alors que la stratégie militaire officielle est fondée sur la défense des frontières nationales, l'imaginaire lié à la diffusion du ski dans l'institution militaire est plutôt celui d'une conquête intérieure, et notamment des provinces de montagne périphériques. Pour les autorités militaires, la pratique du ski permet également de lutter efficacement contre la *« dégénérescence de la race montagnarde* », qui est liée, selon le Capitaine Clerc, à *« la façon de vivre des habitants pendant l'hiver (...) pêle-mêle* » avec le bétail (Clerc 1903 *in* Drouet et Luciani 2006, pp. 79-80). Le ski aurait également des vertus sociales et morales, développant chez les jeunes « *l'émulation, le respect d'eux-mêmes et de ceux d'entre eux qui prouveront qu'ils sont les plus énergiques, les plus endurants, les plus hardis* » (Clerc 1903 *in* Drouet et Luciani 2006). Dans ces discours, on retrouve des thématiques chères à l'époque : la vision « athlétique » du corps viril en montagne, l'influence hygiéniste et une vision biologique de la population. Dès lors, l'armée crée en 1906 une école de ski militaire à Briançon, qui a pour objectifs de former des soldats-skieurs et de diffuser le ski dans la population civile – ce qui permet ensuite d'avoir un contingent de skieurs militaires pour améliorer la défense des frontières (Drouet et Luciani 2006). Pour le CAF, le ski possède également un intérêt économique et social, car il permettrait de désenclaver les vallées et de développer le commerce dans les montagnes. Jules Payot, président de la section chamoniarde du CAF, considère ainsi que « *le ski a libéré le montagnard de la servitude de la neige* » (*La Montagne*, 1907, cité par Drouet et Luciani 2006).

Dès lors, une coopération se met en œuvre entre le CAF et l'armée pour promouvoir le ski en montagne à travers une véritable campagne d'acculturation des populations locales. Le CAF a en effet besoin de soutien pour affronter le « déficit de légitimité » des sports d'hiver auprès des populations locales et convertir ces dernières aux bienfaits de l'économie touristique (Drouet et Luciani 2006). Les associations touristiques nationales créent des « relais éducatifs » pour sensibiliser les populations locales aux bienfaits des sports d'hiver, les présentant comme une opportunité économique : elles distribuent du matériel gratuitement, diffusent des brochures pour démontrer aux populations locales que le ski peut être un outil pratique de déplacement pendant l'hiver. La campagne est couronnée de succès : après une génération, dans les années 1920, les sports d'hiver ne sont plus perçus comme une « activité étrangère réservée à une élite bourgeoise en quête de divertissements futiles » mais « un outil de désenclavement et d'ouverture sociale et économique » (Larique 2006). Ainsi, à la même époque où les

[20] Arnaud Pierre et Terret Thierry, « Le ski, roi des sports d'hiver », *Histoire des sports*, 1996, pp. 159-201 (cité par Larrique 2006).

habitant·e·s des Alpes ont été intégré·e·s au corps national, iels ont été coopté·e·s par les promoteurs du tourisme pour développer cette activité sur leur territoire.

3.3) Des stations touristiques « sans frontières » ? Compartimentation de l'espace et production d'un « ordre de visibilité » touristique sélectif

a) Des compétitions sportives qui annulent la frontière

Alors même que l'on assiste à une militarisation croissante des crêtes frontalières, le développement des stations de sports d'hiver traduit la volonté de créer un espace touristique « sans frontières » dans les Alpes franco-italiennes. C'est cet état d'esprit qui domine dans l'organisation des compétitions internationales de ski, organisées dès 1898 en Italie, qui rassemblent des concurrent·e·es civils·e· et militaires – confirmant la convergence entre les acteur·ice·s touristiques et les armées européennes. Les stations de Montgenèvre et Clavière naissent suite à l'organisation d'une de ces compétitions internationales, en 1907. Une année plus tôt, le CAF cherche à poursuivre la promotion de la pratique du ski ainsi que valoriser les destinations alpines françaises à l'international. Certains de ses membres considèrent que Briançon est dotée de bonnes structures pour accueillir les *« hivernants aisés qui ignorent encore le chemin [de nos Alpes]* » (président du CAF, cité par Merle 2002). Selon Roger Merle, Les participant·e·s sont « des notabilités, les organisateurs du CAF, des invités étrangers, le préfet des Hautes-Alpes, le général Gallieni, les délégués des clubs alpins suisse et italien, le commandant Porta et le capitaine Bassino encadrant les concurrents militaires italiens (…) », mais aussi, à la grande fierté des organisateurs, des locaux (habitant·e·s de Névache, Briançon et Val-des-Prés) pratiquant désormais le ski (Merle 2002).



Illustration 10 - Concours de ski de Montgenèvre/Clavière, 14 février 1907. Photographies issues de l'ouvrage Histoire du ski en Briançonnais *de Roger Merle (2002).*

Le matin de la compétition, trois mille personnes montent de Briançon jusqu'au col du Montgenèvre. Les traîneaux venant de Briançon entrent dans le village de Montgenèvre sous un arc de triomphe portant au fronton la devise du CAF : « *Pour la patrie, par la montagne* ». Les traîneaux arrivant d'Italie passent à Clavière sous un autre arc portant l'inscription :

« *L'amour de la montagne abaisse les frontières* » (Illustration 10). Deux statues de neige représentant l'une laRépublique et l'autre le roi d'Italie se dressent sur les flancs de la porte (Merle 2002). Alors que les deux villes de Montgenèvre et Clavière ont été fortifiées et barricadées tout au long de la décennie précédente, la compétition se situe indifféremment sur les deux localités, abolissant la frontière pendant une journée dédiée aux loisirs.

Le soir de la compétition, durant le dîner, le Club Alpin Italien fait un discours que la presse locale accueille comme une « *véritable déclaration internationale* » qui « *soulève de tous côtés l'enthousiasme ; elle se termine par un pressant appel aux deux nations sœurs de s'unir pour que les frontières disparaissent enfin et pour qu'elles luttent ensemble pour l'accomplissement d'un idéal commun d'humanité et de travail* »[21]. Pour le journal local *Le Paysan Briançonnais*, *« cette manifestation présente pour nous le plus haut intérêt et nous laisse l'espoir de voir un jour les frontières disparaître, les montagnes se percer pour nous permettre de marcher tous ensemble vers la justice et la solidarité sociale* »[22]. Ces discours nous renseignent sur le rapport à la frontière des premiers promoteurs du tourisme alpin. Dans la pensée des membres des Clubs Alpins, le patriotisme mis en avant n'est pas un chauvinisme, un nationalisme replié sur soi : il est compatible avec un idéal des Alpes ouvertes et sans frontières. Les concours sportifs internationaux sont ainsi le lien d'une mise en scène théâtralisée qui met en avant une certaine vision pacifiée des relations internationales européennes ainsi que des relations entre l'armée française et italienne (Morales 2007).

Bien que les tensions diplomatiques et militaires ne cessent de s'exacerber entre la France et l'Italie jusqu'à la Première Guerre Mondiale, ce qui se traduit par une surenchère dans la construction de fortifications alpines, la compétition sportive de Montgenèvre-Clavière se reproduit tous les ans, et les villages alpins proches de la frontière voient leurs activités touristiques se développer, attirant de plus en plus de voyageur·euse·s à des fins de loisirs, qui traversent la frontière sans difficulté. L'organisation de ces événements montre qu'il est possible de faire fi des frontières, à condition qu'il s'agisse d'un événement ponctuel organisé dans le cadre de l'économie touristique et supervisé par les armées.

b) La compartimentation de l'espace frontalier de la Belle Époque à l'entre-deux-guerres

La présence d'une frontière séparant deux États-nations, de plus en plus surveillée par les forces policières et militaires, ne semble avoir en rien constitué un obstacle au développement touristique des terres frontalières alpines. Cela peut s'expliquer par le fait que d'autres frontières, symboliques et de classe, séparent les espaces des touristes de ceux du reste de la population.

[21] *Le Paysan Briançonnai*s, le 14 février 1907 (cité par Merle 2002).
[22] Ibid.

Selon Alain Bottaro, le quartier des étranger·e·s à Nice a en effet été bâti sur le modèle des villes coloniales, en rupture avec la ville indigène, dans une recherche de l'entre-soi (Bottaro, 2014). Les premiers hôtels modernes sont voués à accueillir les mondanités de la haute société britannique en reproduisant le mode de vie de l'élite anglaise, sans aucun lien avec les habitudes locales. Les élites niçoises tentent alors de pénétrer ce cercle des hivernant·e·s dont iels sont exclu·e·s : dès la fin du XVIII^{e} siècle, la bourgeoisie et l'aristocratie azuréennes développent des casinos, lieux de « réunion des élites étrangères et niçoises dans le creuset d'un mode de vie aristocratique commun » (Bottaro, 2014). Petit à petit, l'élite nationale fréquente les stations touristiques au même titre que les Britanniques : les Italien·ne·s sont ainsi la première nationalité représentée parmi les touristes en Ligurie dès le début du XX^{e} siècle (Zanini 2015). Dès lors, la rupture entre les « touristes » et « les locaux » ne se joue plus sur le critère de la nationalité, mais sur celui de la classe sociale.

Par ailleurs, en procédant à un découpage entre les lieux « à voir » et les lieux indignes d'intérêt, l'espace du tourisme se construit en rupture avec l'espace du quotidien. Dans les années 1830, les premiers guides touristiques (le *Gentlemen's Guide*, le *Handbook* de Murray en anglais, le *Guide Baedeker* en allemand, les guides *Joanne* en français) permettent de sélectionner les lieux que l'on doit voir, définissant la pratique du « *sight-seeing* » (Boyer 1999, p. 8). Les touristes désormais savent déjà, en arrivant sur place, ce qu'il « faut » voir et visiter. Ainsi, les guides « structurent la perception [en] imposant une abstraction par rapport à l'histoire et l'économie régionale [contribuant] à la définition de l'attitude de contemplation touristique dominante » (Chamboredon et Méjean 2022, p. 3).

Quelques décennies plus tard, les premières cartes touristiques (créés à la fin du XIX^{e} siècle), reflètent une évolution du rapport des touristes à l'espace : en effaçant le relief qui était présent sur les cartes topographiques (utilisées par les alpinistes dans les années 1850), ces cartes représentent un espace « plat », totalement approprié par l'humain et affranchi de toutes les contraintes naturelles. Paradoxalement, les éléments représentés se concentrent sur les lieux anthropisés, aménagés pour les touristes, alors même que le retour à la « Nature » est à l'initiative du voyage. Le tourisme produit ainsi un espace spécifique, distinct de l'espace habité ou vécu qui lui préexiste. Ces cartes contribuent à distinguer clairement les espaces consacrés aux loisirs touristiques et les espaces de vie des habitant·e·s. Elles sont des outils centraux de la constitution du « *tourist gaze* » (Urry 1990) : en annonçant à l'avance aux voyageur·euse·s ce qu'il « faut » voir et faire durant leur séjour, elles jouent un rôle déterminant dans la production de l'in/visibilité sélective des différents éléments dans l'espace.

Par exemple, sur la carte de Menton de 1913 (Illustration 11), on constate que les hôtels, sont dessinés avec soin pour les rendre attrayants, tandis que les espaces de vie des Mentonnais·e·s sont représentés par de simples carrés. Cette distinction permet de sélectionner les espaces « à fréquenter » (principalement dans la vieille ville), les routes sur lesquelles se promener (telles que le bord de mer ou le boulevard de Garavan) et les lieux de sociabilité (comme les casinos

du côté italien). Par ailleurs, la frontière y est représentée par une simple ligne en pointillé, comme l'indication d'une limite théorique mais facile à traverser en pratique et aucun poste-frontière n'est représenté. On peut également noter que le bord de mer est aménagé sous forme de promenade jusqu'à la frontière, et les itinéraires sont fléchés depuis le côté français jusqu'à Vintimille, invitant à se rendre au passage aux casinos des Balzi Rossi, construit en 1911. Tout suggère ainsi que, pour le/la touriste, aucun obstacle ne sera rencontré lors de la traversée de la frontière.

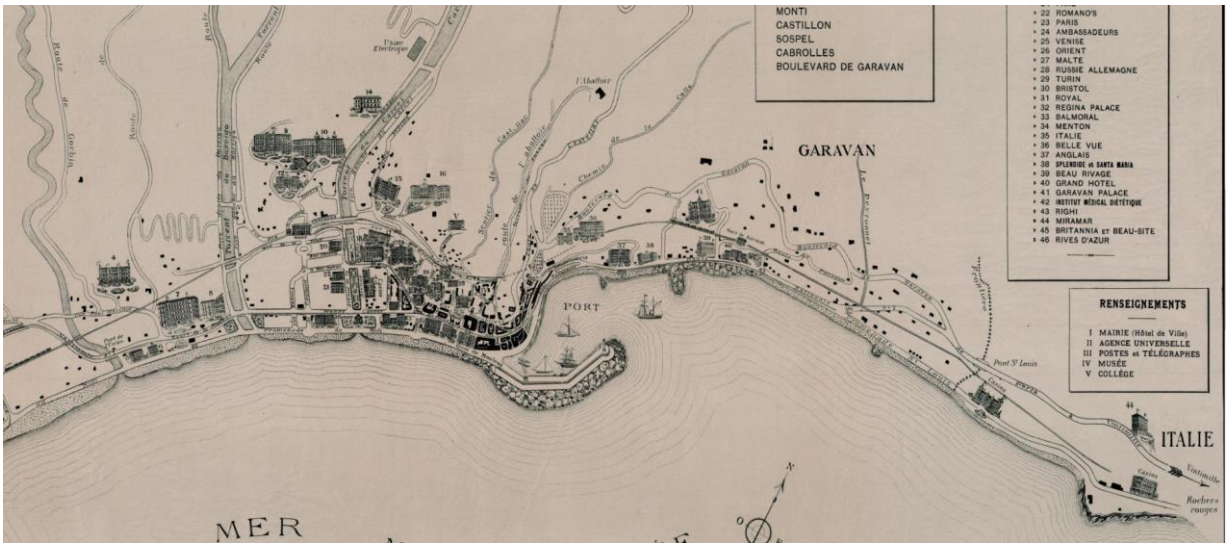


Illustration 11 - Carte touristique de Menton, 1913 (zoom). Archives municipales de Menton (105324).

En effet, traverser la frontière, lors d'une promenade ou d'un parcours en automobile, est même présenté comme une activité touristique en soi. Les boutiques azuréennes multiplient les affiches vantant des itinéraires de découverte transfrontaliers, le plus prisé d'entre eux étant celui qui relie Cannes à Sanremo. Le passage de la frontière entre Menton et Grimaldi est aménagé de sorte à offrir un cadre esthétique : le boulevard de Garavan, réalisé entre 1882 et 1888, qui s'étire sur trois kilomètres jusqu'au poste-frontière, offre ainsi des vues spectaculaires sur la mer et la ville de Menton. Du côté de Bardonecchia et Modane, le passage semble tout aussi facile pour les touristes : au début du XX^{e} siècle, les skieur·euse·s ou randonneur·euse·s pouvaient partir de Bardonecchia au petit matin en ski, remonter la Vallée Étroite, redescendre sur Modane en ski ou raquettes et revenir ensuite en Italie par le train[23].

À la Belle Époque, les tensions entre France et Italie, qui ne cessent de s'accroître, semblent largement ignorées par les touristes qui passent la frontière en toute insouciance. Les cartes postales, qui participent à la « médiatisation » de la frontière comme une destination touristique, montrent au contraire la fraternisation des douaniers français et italiens, en train de se serrer la main au Pont Saint-Louis devant les drapeaux des deux pays (Gastaut 2020, pp. 69-70). C'est

[23] « L'entrée dans la modernité au débouché du tunnel de Modane », *Cahiers du Muséobar*, 2021, p. 21.

donc l'image d'une frontière pacifiée, ouverte, accessible qui est mise en scène dans la communication visuelle ciblant un public touristique.

La cohabitation entre une activité de contrôle et la mise en tourisme de l'espace frontalier est facilitée par une compartimentation de l'espace à une micro-échelle. Ainsi, selon le journal local *L'avenir du Mentonnais* en 1875, « *les personnes qui désirent visiter la propriété du docteur Bennett [une célèbre villa accueillant chaque jour des dizaines d'hivernant·e·s, située sur la frontière entre Grimaldi et Menton] y sont autorisées : l'entrée est libre* »[24] : les invité·e·s ne rencontrent pas d'obstacle à la frontière. Pourtant, tout le monde n'entre pas dans ces lieux réservés à une élite d'hivernant·e·s : à l'entrée existe une barrière symbolique, sélectionnant les invité·es sur des critères de classe sociale. Cette liberté d'aller et venir des touristes continue jusque dans les années 1930, malgré le renforcement très strict du contrôle policier de la frontière du côté italien. En 1935, le chef d'une délégation de biologistes soviétiques raconte que « *Menton se compose de deux parties, l'une en France, l'autre en Italie. Nous n'avons pas de visa mais le professeur Voronoff nous a simplement fait traverser la frontière dans sa voiture sans que les douaniers ne nous interpellent* » (cité par Gastaut 2020). La villa du docteur Voronoff, située à cheval sur la frontière, permet au docteur et à ses invité·e·s d'entrer en Italie et de sortir de France sans jamais rencontrer les carabiniers.

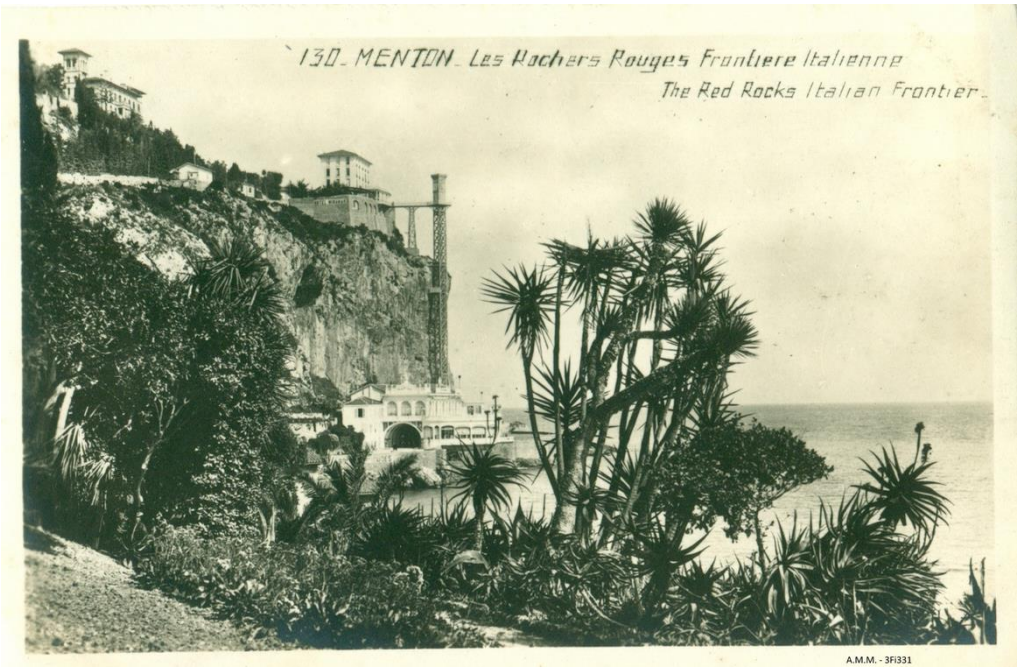


Illustration 12 - Ascenseur des Balzi Rossi, carte postale « Les roches rouges à la frontière Saint-Ludovic, n°130 », Archives municipales de Menton, 3Fi331.

Cette compartimentation de l'espace se traduit aussi sur le plan topographique : après la construction du casino des Balzi Rossi en 1911 sur le bord de mer côté italien, un ascenseur est construit pour permettre aux touristes se trouvant du côté italien de descendre directement

[24] Selon le journal *l'Avenir du Mentonnais,* 1875, cité dans : « Le jardin du docteur Bennett », *Ou Païs Mentounasc* n°129, mars 2009.

depuis la route du Pont Saint-Louis au bord de mer sans avoir à passer par le poste-frontière (Illustration 12). Cet ascenseur, qui permet d'éviter de passer par le poste-frontière (que l'on voit sur l'image plus bas à gauche sur la route) offre aux hivernant·e·s un contournement vertical du contrôle policier et douanier, matérialisant la construction de la zone-frontière touristique comme un espace sans frontière.

Ainsi, la progressive appropriation policière et militaire des montagnes frontalières à la fin du XIX^{e} siècle ne semble pas avoir perturbé le processus de mise en tourisme des espaces frontaliers à la même période. Cela s'explique, d'une part, par la convergence des intérêts militaires et touristiques, qui se traduit dans des collaborations entre l'armée et les Clubs Alpins ; d'autre part, par les mécanismes de production de l'espace touristique, fondés sur le principe de distinction socio-spatiale et de fabrique d'une in/visibilité sélective de certains espaces.

Conclusion du chapitre 3

Les terres frontalières alpines ont connu, entre la fin du XVIII^{e} et le début du XX^{e} siècles, une double appropriation, à la fois touristique et militaire. Or, la gestion spatiale des circulations et de la présence de populations diverses s'effectue de sorte que la surveillance militaire de la frontière et l'activité touristique n'entrent pas en conflit. Que ce soit dans les archives de presse ou dans l'historiographie, la coexistence d'une politique de mise en tourisme des territoires pour attirer des touristes internationaux dans la zone frontalière et de pratiques policières de contrôle n'est jamais évoquée comme une problématique spécifique, encore moins comme une contradiction à résoudre.

Cela peut s'expliquer par la séparation des espaces entre les touristes et le reste de la population, ainsi que l'in/visibilisation sélective des différents espaces de la frontière propre au « regard touristique », qui permet aux touristes de fréquenter l'espace frontalier sans contrainte et en ignorant la présence de contrôles accrus des populations qui est mise en œuvre pour le reste de la population. En retour, cette compartimentation de l'espace facilite l'existence d'un régime différentiel de contrôle des mobilités et des populations : elle permet au contrôle policier de la frontière de se concentrer sur les populations « indésirables », dont les touristes se distinguent par leur statut social mais également par leurs pratiques spatiales. L'espace de la frontière est ainsi progressivement structuré par de multiples frontières socio-spatiales qui complètent le travail policier de contrôle des indésirable. Le régime différentiel de la frontière s'incarne également dans les méthodes de ciblage employées par les agents du contrôle à la frontière, que nous allons décrire dans le quatrième chapitre.

CHAPITRE 4. CONTRÔLER LA FRONTIÈRE, PRODUIRE DES CLASSES DE VOYAGEUR·EUSE·S DÉSIRABLES ET INDÉSIRABLES (DU XIXè SIÈCLE À L'APRÈS-GUERRE)

Dans ce quatrième chapitre, j'aborde la mise en place progressive d'un système de contrôle migratoire à la frontière franco-italienne entre la moitié du XIXe siècle et l'après-Seconde Guerre mondiale. Celui-ci est lié, d'une part, à l'affirmation de la volonté souveraine des États de « surveiller les déplacements et identifier les personnes » (Noiriel 1998, pp. 77-100) ; et d'autre part, au processus de militarisation de la frontière franco-italienne que j'ai détaillé dans le premier chapitre. Sous l'effet de ces deux processus, certaines mobilités – principalement les mobilités ouvrières – sont progressivement constituées comme devant faire l'objet d'une surveillance policière particulière.

Les technologies de surveillance des déplacements de population sont une réalité aussi ancienne que l'État (Noiriel 1998), puisque le passeport existe en France depuis le XIe siècle, mais elles se sont généralisées à partir du XVIIIe siècle avec l'obligation de détention d'un passeport pour tous les déplacements inter-départementaux. À partir du milieu du XIXe siècle, le développement des chemins de fer et la diffusion des valeurs libérales remettent en question ce dispositif. Dès les années 1830, le système de passeports devant être tamponnés par les administrations est critiqué pour sa lenteur, les libéraux considérant qu'il « entrave la bonne marche des affaires » (Noiriel, 1998, p. 97). Selon Gérard Noiriel, les compagnies ferroviaires s'opposent aux contrôles d'identité en soulignant qu'il s'agit d' « une mesure gênante et vexatoire » qui est devenue « inutile et impraticable » avec l'arrivée des nouveaux moyens de transports qui visent la rapidité (1998, pp. 77-100). Ces débats semblent faire apparaître une opposition irréconciliable entre la logique de libre-circulation marchande et celle du contrôle. Le contrôle des passeports est donc progressivement abandonné pour les voyageur·euse·s utilisant les chemins de fer et les voitures publiques. Cependant, le passeport est rétabli après la Première Guerre Mondiale pour les voyages internationaux, assorti de l'obligation du port de la carte d'identité pour les étranger·e·s. Ce tournant révèle que la surveillance des déplacements n'est en fin de compte pas incompatible avec le développement d'un système économique mondialisé reposant sur la mobilité internationale.

Dès lors, l'activité de contrôle policier à la frontière franco-italienne a différentes fonctions. La première fonction est la *surveillance des populations*. La frontière est ainsi progressivement définie comme un lieu stratégique de surveillance des mobilités qui entrent et sortent du territoire national. L'affirmation de la présence policière à la frontière et l'amélioration des techniques de surveillance caractérisent, dans cette perspective, la consolidation de la police comme institution et l'affirmation de son monopole du pouvoir de surveillance. La fin du XIXe

siècle est la période où se développent des technologies de surveillance (anthropométrie judicaire) qui montrent la volonté d'identifier, de compter et de tracer de manière croissante les individus. Par ces technologies, couplées au recensement administratif et à la multiplication des contrôles de papiers lors des déplacements, il s'agit de rendre visible au regard policier (et donc au regard de l'État) les individus et groupes sociaux considérés comme des menaces. À ce pouvoir de surveillance est associé un autre pouvoir caractéristique de l'institution policière : un pouvoir de « chasse-enfermement » et de « chasse-expulsion » des indésirables (Chamayou 2010). Selon Antoine Saillard, le milieu du XIX^{e} siècle voit apparaître en France plusieurs outils de relégation et d'expulsion des populations mobiles, française et étrangère, dans le contexte du Second Empire, marqué par une méfiance exacerbée vis-à-vis des classes laborieuses et une volonté de stabiliser le régime par un contrôle étroit du prolétariat, supposé enclin à rejoindre les rangs de l'insurrection (Saillard 2015).

La seconde fonction du contrôle à la frontière franco-italienne peut être analysée à partir du cadre proposé par Sandro Mezzadra et Brett Neilson. Ils défendent que la frontière n'a pas qu'une fonction d'exclusion, mais également d'inclusion différentielle sur le marché du travail (Mezzadra et Neilson 2013). Les frontières sont ainsi un *instrument de régulation, de sélection de la main-d'œuvre immigrée* utilisée comme variable d'ajustement pour l'économie capitaliste, exécuté aux frontières par le biais du contrôle policier des migrations de travail. Par ailleurs, en exposant les populations ouvrières au contrôle policier, la frontière met en œuvre le pouvoir d'appropriation du corps des migrant·e·s par l'État et le capitalisme industriel (Bentouhami 2023). Cette analyse est en partie pertinente pour comprendre les logiques du contrôle policier qui cible les populations ouvrières italiennes au cours du XX^{e} siècle ; cependant, elle n'est pas suffisante à elle seule.

Enfin, la frontière a également une fonction de *production de l'altérité nationale, sociale et raciale*. Je montrerai que l'histoire de la frontière franco-italienne est sans cesse liée à la production de figures de voyageur·euse·s indésirables. Les critères de l'indésirabilité évoluent au gré des contextes politiques : les premier·e·s indésirables, au milieu du XIX^{e} siècle, sont caractérisé·e·s d'abord par leur classe sociale et leur mode de vie, puis, à la fin du XIX^{e} siècle, par leur nationalité, et enfin, à partir des années 1930, par leur « race ». Ces critères ne s'excluent paset peuvent être au contraire cumulatifs, constituant simultanément plusieurs groupes sociaux indésirables. Le discours politique ou médiatique qui produit ces altérités se traduit concrètement, dans l'espace frontalier, par des pratiques de contrôle différenciées, traitant chaque groupe construit comme « indésirables » de manière spécifique. Il a un effet matériel direct, notamment celui de rendre plus dangereuses les traversées pour les populations ciblées par les contrôles.

On pourrait penser que ces trois fonctions de la frontière, qui suivent des logiques distinctes mais coexistent à la frontière franco-italienne, entrent en contradiction les unes avec les autres. Par exemple, les besoins croissants de l'industrie française poussent les entreprises à recruter

de la main-d'œuvre italienne, qui arrive par la frontière franco-italienne ; plus localement, le développement du tourisme crée aussi des mouvements migratoires à destination de la région frontalière pour satisfaire les besoins en travailleur·euse·s. Mais l'affirmation d'une volonté de surveillance des voyageur·euse·s par les États français et italien, motivée par la peur d'une présence d'« espions » camouflé·e·s parmi les migrant·e·s italien·ne·s, provoque une multiplication des dispositifs et technologies de surveillance qui peuvent entraver ces circulations transfrontalières pourtant nécessaires et désirées.

Pour répondre à cette question, je développe dans ce chapitre deux arguments principaux. Premièrement, si ces différents objectifs contradictoires provoquent bien des tensions occasionnelles dans la zone-frontière, je montre néanmoins que, la plupart du temps, celles-ci sont résorbées par la mise en place d'un traitement policier différencié des voyageur·euse·s.

Deuxièmement, je montre que les pratiques de contrôles caractérisées par la violence - ou entraînant des situations de violence - sont intrinsèquement liées à chacune de ces trois fonctions de la frontière. La violence rencontrée par les personnes en migration lors de leur traversée peut ainsi être considérée comme un *instrument* du contrôle, quels que soient les objectifs poursuivis. L'expérience de la violence (ou au contraire son absence) lors de la traversée est précisément ce qui distingue le rapport à la zone-frontière alpine des différentes catégories de voyageur·euse·s : elle est le point de rupture ou de différentiation des expériences de l'espace montagneux, définissant certaines populations comme subalternes. Néanmoins, cette violence fait l'objet d'un processus d'invisibilisation, aussi bien dans l'espace matériel de la frontière que dans la conservation des traces de ces passages dans les archives.

1) Vivre et traverser la frontière : des expériences différentiées du premier XIX^{e} siècle à l'entre-deux-guerres

1.1 – Des chasses policières des « vagabonds » sur les cols alpins

Le contrôle des mobilités, et particulièrement des mobilités indigentes, est une préoccupation en France depuis l'Ancien Régime. Elle est ravivée au début du XIX^{e} siècle lors de débats parlementaires qui cherchent à « faire face à la recrudescence du brigandage et du vagabondage »[1] (Noiriel 1998, pp. 77-100). Le règlement de 1816 rend obligatoire la détention d'un passeport validé par la commune de départ pour un déplacement vers une commune de destination, pour tous les voyages extra-départementaux. Gérard Noiriel note que ces passeports, tout en donnant la permission à un individu de se déplacer, limitent l'itinéraire emprunté, puisqu'il fixe un point de départ et d'arrivée. Les passeports sont un moyen de garantir que l'aide et le soutien aux voyageur·euse·s ne sont fournis qu'à certaines conditions :

[1] Débat parlementaire qui précède l'adoption de la loi de 1792 porté par le député Codet (cité par Noiriel 1998).

les secours de route ne sont ainsi distribués aux indigent·es que dans les villes qui figurent sur leur trajet (Noiriel 1998).

La principale peur qui hante les élites parisiennes est la migration des vagabond·es vers les grandes villes, et plus encore vers la capitale et tous les lieux où se concentre le pouvoir. Plusieurs auteu·ice·s ont démontré que l' « institutionnalisation de la police » dans les grandes villes « est en grande part le produit de la lutte contre l'errance et la mobilité » (Jobard 2002, p. 96). Selon Grégoire Chamayou (2010) ces « chasses aux pauvres, oisifs et vagabonds » ont d'abord pour but la dispersion et l'expulsion, puis l'enfermement de ces populations, progressivement criminalisées. Au cours du XVIII^{e} siècle, la structuration du pouvoir policier, liée à l'affirmation de l'autorité de l'État, permet un « monopole du pouvoir de rafle » et la légalisation du cadre autorisant ces « chasses-expulsions » ou « chasses-enfermement » des plus pauvres au prétexte de la lutte contre la criminalité (Chamayou 2010).

La frontière nationale, si elle n'est pas envisagée comme le lieu premier de la surveillance policière, est progressivement identifiée comme un lieu stratégique où peut être exercée une contrainte au mouvement des indésirables. Ainsi, le 3 décembre 1849, la loi sur la naturalisation et le séjour des étrangers définit la frontière comme un lieu privilégié de l'expulsion de ceux et celles-ci : les préfets des départements frontaliers peuvent *« par mesure de police, enjoindre à tout étranger voyageant ou résidant en France, de sortir immédiatement du territoire français, et le faire conduire à la frontière »* (Siestrunck 2006). En plus d'être un lieu d'expulsion, la frontière peut également faire l'objet d'un contrôle permettant d'empêcher les arrivées des étrangers indésirables : le 23 avril 1850, le ministère de l'Intérieur demande au préfet des Hautes-Alpes d'exercer un contrôle sans relâche aux frontières, afin de « *purger la France et particulièrement Paris des nombreux étrangers, mendiants et vagabonds qui viennent y exploiter la charité publique aux dépends de nos propres indigents, ou même se livrer à d'autres industries plus coupables* » (cité par Siestrunck 2006). À cette période, la notion d' « étranger » vise alors aussi bien des personnes n'appartenant pas au territoire local que des personnes d'autres nationalités. Dans la suite de la lettre, le Ministre déclare que « *tous les jours, plusieurs de ces étrangers sont expulsés, mais le mal se reproduit nécessairement par la facilité avec laquelle ils peuvent pénétrer sur notre territoire* » (cité par Siestrunck 2006). L'expulsion à l'entrée des grandes villes peut ainsi se doubler d'une expulsion du territoire national : le contrôle de la frontière est donc pensé comme un dispositif policier complémentaire de celui mis en place dans les villes. Cette ambiguïté entre mobilité intérieure et migrations internationales illustre le propos d'Antoine Saillard, selon qui :

> « L'émergence du non-national comme figure extrême d'altérité vient de superposer à des formes d'altérité plus ancienne [sans] constituer une fracture nette et irrémédiable (…) : l'avènement d'une immigration internationale ne déplace pas totalement la focale des autorités de la mobilité intérieure vers les flux migratoires internationaux » (Saillard 2015).

Le préfet des Hautes-Alpes répond ainsi le 11 mars 1881 au ministre de l'Intérieur que le « *vagabondage est peu répandu dans les Hautes-Alpes* », car la pauvreté du pays et de la rigueur du climat « *éloignent [du département] cette classe d'hommes dangereux* » (cité par Siestrunck 2006). Il pointe en revanche du doigt les transalpins arrivant de la frontière italienne :

> *« Le voisinage de la frontière d'Italie impose toutefois, sous ce rapport, un lourd tribut au département. Sur la frontière même sont placées des compagnies de disciplines de l'armée italienne, au sein desquelles pénètrent en France un nombre considérable de déserteurs, c'est-à-dire de mauvais sujets qui n'ont ni papiers ni ressources. La plupart d'entre eux sont arrêtés par la gendarmerie. Mais le droit des gens s'oppose à ce qu'ils soient renvoyés dans leur patrie, force est à la France de les conserver à sa charge » (Préfet des Hautes-Alpes, 1881, cité par Siestrunck 2006).*

Cet extrait montre le rôle joué par les autorités politiques dans la construction de la frontière comme lieu privilégié du contrôle des populations.

La littérature existante sur le contrôle policier des indigent·es s'intéresse très majoritairement aux villes, qui sont les centres de l'activité policière, laissant de côté les espaces montagneux. Pourtant, les cols alpins sont également des lieux de chasses policières. Vers le milieu du XIX^{e} siècle, on assiste à une convergence entre les activités menées par la police dans les villes et celles de la gendarmerie en montagne, qui s'apparentent de plus en plus à des activités de police des populations (*policing*). La figure du « montagnard rebelle » sur laquelle portait l'attention des gendarmes en montagne s'efface progressivement, laissant place à de nouvelles figures d'individus à contrôler : les vagabond·es et les étranger·e·s. En 1840, l'abbé Aucel qui dirige l'hospice du Mont-Genèvre, écrit :

> *« Il est difficile pour les vagabonds, mendiants, malfaiteurs, de passer sans encombre par le Mont-Genèvre car il y a, de Briançon à Césane, cinq postes de gendarmes qui font un service permanent, de jour et de nuit. Et pendant la belle saison, les mauvais sujets passent par Cervières et les quatre cols de la vallée du Queyras » (Abbé Aucel, 1840, cité par Siestrunck 2013).*

Le vocabulaire employé pour désigner les populations ayant à craindre la police établit clairement une continuité entre la pauvreté (mendiants), l'errance (vagabonds), et la criminalité – révélant le lien, caractéristique des représentations de l'époque, entre les « classes laborieuses » et les « classes dangereuses » (Noiriel 2007). Le témoignage de l'abbé montre que cette crainte des contrôles de gendarmes affecte les modalités de passage des cols alpins par les populations criminalisées : elles évitent ainsi un des cols les plus bas de la région et le mieux aménagé, où se trouve un hospice pouvant accueillir les voyageur·euse·s, et sont contraintes de passer par des zones plus reculées.

1.2 – Contrôler les étranger·e·s à la frontière : une articulation progressive des critères de classe et de nationalité

a) L'envers du tourisme : l'internationalisation des mobilités transfrontalières par les migrations ouvrières

Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, à la fin du XIX[e] siècle, le tourisme et le développement industriel en Europe bouleversent l'espace frontalier franco-italien. Il entraîne non seulement l'arrivée de voyageur·euse·s venu·e·s du monde entier, mais aussi de travailleur·euse·s, sous forme de mouvements migratoires d'une ampleur sans précédent. Ceux-ci bouleversent la dynamique des migrations saisonnières qui existait depuis des siècles entre les Alpes françaises et le Piémont, et qui prenait la forme de mouvements pendulaires entre saison d'été et saison d'hiver. Au moment de l'unification italienne en 1861, alors que l'industrialisation de la France est déjà bien en marche, la majeure partie du territoire italien est caractérisé par une très grande pauvreté. Le développement des moyens de transport qui propulse l'apparition du phénomène touristique facilite dans le même temps les déplacements des plus pauvres, qui se bousculent à la frontière franco-italienne.

Bien que l'Italie du Nord, et en particulier la région de Turin, soit la partie la plus industrialisée du pays et offre ainsi plus d'opportunités de travail que les régions du Sud, les terres frontalières du Piémont se vident de leurs habitant·e·s. La proximité de la frontière leur permet de trouver à proximité un « ailleurs » plus désirable. Ainsi, selon René Siestrunk, les petits villages de la vallée de Suse (Rochemolle, Mélezet, Oulx, Salbertrand, Millaure) comptent en 1861 chacun des dizaines de départs, principalement des jeunes hommes (Siestrunck 2006, p. 52). Pour elles et eux, la frontière existe, même si elle n'est pas très contraignante : une fois la frontière franchie, ils et elles doivent aller trouver le maire de Val-des-Prés côté français. Au vu de leurs certificats de bonne conduite, le maire remplit le « passeport pour l'intérieur » qui leur permet de ???. À l'époque, il ne s'agit pas d'un traitement spécifique aux étranger·e·s : c'est le « même papier que doit présenter à toute requête de l'autorité le colporteur ou le journalier français se déplaçant en France » (Siestrunck 2006, p. 52).

Le phénomène de l'émigration italienne ne cesse de se massifier au cours des décennies suivantes[2]. Le journal *L'indicateur de Savoie* écrit :

> *« Durant les arrêts des express de Calais à Brindisi, on peut y voir des voyageurs de tous les pays, avec des costumes aussi variés que pittoresques et entendre les principales langues d'Europe. Deux fois par semaine des trains*

[2] Le journal *L'indicateur de la Savoie* indique, le 1[er] janvier 1889, que le nombre d'émigrant·e·s italien·ne·s vers la France s'est élevé en 1888 à 299 471, ce qui représente une augmentation de 75 886 personnes par rapport à l'année précédente. Source : « L'entrée dans la modernité au débouché du tunnel de Modane », *Cahiers du Muséobar,* 2021, p. 30.

entiers d'émigrants italiens envahissent Modane-gare et lui donnent l'aspect d'un quartier détaché d'une grande ville »[3].

Ces émigrant·e·s ne s'arrêtent pas nécessairement en France, et beaucoup poursuivent leur route plus loin, jusqu'en Europe du Nord et aux États-Unis. La frontière franco-italienne n'est pour ell·eux qu'un lieu de transit. Le transport des migrant·e·s italien·ne·s est une activité lucrative dont de nombreuses entreprises s'emparent : ainsi, à Modane, la Compagne Transatlantique et d'autres agences d'émigration organisent le voyage sur le continent américain, vendant un véritable voyage organisé à l'image des offres touristiques, mais dans des conditions de moindre confort : le billet comprend le train jusqu'au port, puis le bateau et le train sur le sol américain ou canadien[4].

Toutefois, certaines personnes se fixent dans la région un temps limité (celui d'un chantier) ou sur le long terme. À Briançon, parmi les 1400 ouvrier·e·s (principalement des femmes) de l'usine de la Schappe, un quart d'entre elles sont recrutées dans les vallées piémontaises (Siestrunck 2006). Les chantiers d'aménagement des tunnels alpins attirent aussi de nombreux ouvriers transalpins, ce qui participe à recomposer les populations ouvrières locales. Le percement de la galerie de l'Infernet sur la route du Lautaret mobilise 5000 ouvriers, principalement des hommes. À partir de 1847, le chantier du tunnel du Mont-Cenis attire à son tour des milliers de travailleurs, ainsi que leurs femmes et enfants. Pour la ville de Modane, ce chantier est une opportunité pour remédier à la « plaie de nos jours » qu'est « l'émigration des populations vers les villes et surtout en Amérique »[5]. Selon Célia Cottet-Dumoulin, pendant plus de vingt ans, une véritable ville s'organise autour des chantiers, avec une chapelle, des commerces et des habitations de fortune (certains logements sont construits par l'État sarde et d'autres bâtis en urgence par les ouvriers eux-mêmes). Les populations ouvrières sur les chantiers participent donc elles aussi à la production de l'espace dans les villes-frontières, car leur présence entraîne l'urbanisation des villages de Modane, Fourneaux et Bardonecchia (Cottet Dumoulin 2013).

[3] Source : « L'entrée dans la modernité au débouché du tunnel de Modane », *Cahiers du Muséobar,* 2021, p. 30.
[4] Ibid.
[5] Extrait du conseil municipal de Modane, 11 octobre 1868. Source : « L'entrée dans la modernité au débouché du tunnel de Modane », *Cahiers du Muséobar,* 2021, p. 24.



Gravure intitulée :
« Au tunnel du Mont-Cenis-La paie des ouvriers le samedi soir »
Coll. René Chemin

Illustration 13 - Les ouvriers du chantier du tunnel du Mont-Cenis, fin XIXe. Collection René Chemin, Les cahiers du Muséobar (2021).

Dans les années 1880, les chantiers militaires de fortification des frontières attirent aussi un grand nombre d'ouvriers, dont une partie, du côté français, sont de nationalité italienne (Siestrunck 2006). Cette situation montre le paradoxe entre le mouvement de fermeture de la frontière décidé par les États et la capacité de la frontière, comprise comme lieu de vie et de travail, à attirer des populations venues de loin.

Enfin, le secteur touristique transforme lui aussi le marché de l'emploi dans les régions frontalières, offrant de nouvelles opportunités de travail et attirant des mouvements migratoires. À Menton, les habitant·e·s de la zone-frontière cherchent à se faire employer comme domestiques dans des résidences privées ou dans des hôtels, ce qui leur garantit un revenu bien supérieur à celui fourni par l'agriculture ou la pêche[6]. Francine est une habitante de Menton dont la famille vivait sur la zone-frontière, entre Garavan et Grimaldi. Elle estime qu'à cette époque, à Grimaldi

> *« Il y avait une société très clivée : les paysans allaient travailler dans les jardins et les villas, presque sans godasses [sic]. (...) Vintimille était un peu plus bourgeoise, mais Grimaldi c'étaient des agriculteurs (...) très pauvres (...) qui travaillaient la terre ou vendaient leur main-d'œuvre en étant jardiniers dans des villas comme la villa Hanbury, où mon arrière-grand-mère faisait la couture. Mes grands-parents étaient considérés comme un peu bourgeois, parce qu'ils étaient couturiers, et ils habillaient les familles d'hivernants »*[7].

[6] Alors que le salaire moyen des journaliers agricoles s'élevait à 1,5 francs pour les hommes, 0,75 francs pour les femmes et 0,40 franc pour les enfants, le salaire de l'ouvrier en ville était en moyenne de 3 francs par jour, selon une enquête agricole de 1862 (citée par Frediani 2018).

[7] Entretien avec Francine, habitante de Menton, décembre 2022.

Selon Enzo Barnabà (2012), le château du docteur Bennett employait à lui seul la moitié du village de Grimaldi. Pendant toute la période où le tourisme se limite à la saison d'hiver, la pluriactivité perdure chez les travailleur·euse·s de la zone-frontière, puis les activités agricoles sont abandonnées à partir du moment où le tourisme s'étend également à la saison estivale.

La main-d'œuvre locale n'est pas suffisante pour satisfaire la demande de l'industrie touristique[8]. Celle-ci attire de grandes arrivées de personnes italiennes sur la Côte d'Azur, venues essentiellement de Ligurie et du Piémont. Le nombre d'Italien·ne·s à Menton augmente de 389 en 1860 à 1486 en 1881, puis 2516 en 1891 (Frediani 2018). Iels exercent les travaux les plus durs, le terrassement, la pose des mines, le bâtiment en général et l'agriculture. Dans les Hautes-Alpes aussi, des immigré·e·s italien·ne·s viennent travailler dans les stations touristiques, à l'image de la famille de Gérard à Montgenèvre *:*

> *« Mon père (...) était originaire du lac Majeur. Ses parents avaient disparu avec la guerre de 1914, donc il s'est trouvé orphelin. Il est parti (...) pour venir traverser ici en clandestin, à l'âge de 11 ans ! (...) Il est arrivé à l'hôtel du Col et il est resté 36 ans là-bas. Il a travaillé dans cet hôtel. »*[9]

Ces ouvrier·e·s transalpin·e·s, pourtant réclamé·e·s par les patrons, sont en même temps perçu·e·s comme un potentiel danger. Ainsi, dans l'espace de la zone-frontière, leur mobilité est strictement surveillée par un système paternaliste mis en place dans les usines (comme l'usine de la Schappe) et sur les chantiers. Sur le chantier de l'Infernet, « les travailleurs ont interdiction de s'éloigner à plus de deux cent mètres des baraques en protection des villages des environs (…) pour protéger l'ouvrier de sa propension [dite] naturelle au vagabondage » (Siestrunck 2006, p. 65). Ces discours établissent la continuité entre les ouvrier·e·s et la figure des « vagabonds », les indésirables de l'époque : l'ouvrier·e est soupçonné·e de pouvoir à tout moment basculer du côté des « mauvais sujets » dès lors qu'iel n'est plus encadré·e. Le contrôle des ouvrier·e·s étranger·e·s à la frontière ne constitue donc pas une rupture avec le contrôle des mobilités des classes populaires internes au territoire national, mais il en est au contraire la continuité logique.

b) Une évolution de la figure de l'indésirable vers l' « étranger·e-espion·ne »

Sous l'effet conjugué de l'émergence de l'idée nationale liée à la construction des États-nations, d'une part, et de l'augmentation des migrations ouvrières transalpines, d'autre part, les populations ciblées par les contrôles policiers sur les cols évoluent. Dans de nombreux pays européens, les « étranger·e·s » prennent la place des « classes laborieuses » dans les rubriques criminelles de la grande presse, présenté·e·s tour à tour comme des espion·ne·s, criminel·le·s, de mauvaises mœurs, suspect·e·s de déloyauté et usurpant le travail des nationaux (Noiriel 2007,

[8] En 1880, le secteur du bâtiment à Menton compte environ 2000 ouvriers ; le secteur des services, avec la banque, le commerce et l'hôtellerie en comptent 4000 emplois (Frediani 2018).
[9] Entretien avec Gérard, habitant de Montgenèvre, février 2023.

p. 157). Ces représentations médiatiques parviennent à construire l'immigration comme problème public : en 1883, elle s'impose comme thématique dans les débats parlementaires en France (Noiriel 2007). Dès lors, ce ne sont plus seulement les oisif·ve·s et vagabond·es, mais les étranger·e·s suspecté·e·s de menacer l'ordre et la sécurité du territoire national, que les agents du contrôle sont censés repérer sur les cols alpins.

Suite à la signature par l'Italie de la triple alliance avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie en 1882, la dernière décennie du XIX^{e} siècle est marquée par une période de tensions extrêmes entre les deux pays. La frontière devient le lieu où se matérialisent ces crises politiques, ce qui entraîne une double fixation sur l'espace frontalier de la présence militaire et de l'activité de contrôle policier des déplacements. À la suite de la défaite française de 1871, une nouvelle « barrière de fer » défensive de Lille à Nice est construite par le général Séré de Rivières : la fin du XIX^{e} siècle connaît ainsi une vague de fortifications militaires qui modifie en profondeur les paysages alpins. Dans les Alpes-Maritimes, une ceinture de forts entoure Nice, l'arrière-pays se couvre d'ouvrages destinés à contrôler les crêtes et vallées du Var, de la Tinée, de la Vésubie et de la Roya, qui font face aux fortifications édifiées par l'Italie sur le col de Tende (Kronenberger 2016). Un dispositif stratégique de défense est aménagé sur l'ensemble de la frontière franco-italienne, comprenant plusieurs dizaines de garnisons, de postes de montagne ou de forts d'altitude (voir Illustration 14).

Cette vague de fortifications peut être analysée comme une matérialisation architecturale de la conquête militaire des territoires alpins effectuée au cours de la décennie précédente. Elle est également une manière de marquer symboliquement le territoire en créant un effet visuel de domination. De surcroît, militaires français et italiens multiplient les sorties en montagne, s'approchant de plus en plus près de la frontière, ce qui est régulièrement considéré comme une provocation de l'autre côté. L'armée occupe également les refuges en les transformant en postes d'hiver, comme c'est le cas aux cols Lacroix et Agnel (Siestrunck 2006, p. 18). Henri Girard écrit dans *La Durance* en septembre 1887 que « *la frontière franco-italienne a été envahie par une véritable fourmilière d'officiers supérieurs. Le lendemain arrive un grand nombre de soldats du génie qui se mirent immédiatement au travail. Aidé par des terrassiers civils, le génie travaille nuit et jour, éclairé dès le soir par des foyers électriques* ». Des baraquements sont construits le long de la route entre Clavière et Oulx, accueillant les ouvriers du chantier italien, qui construisent un « pont volant » sur la frontière, des « chevaux de frise » dans la vallée du Gondran, une barricade crénelée en chêne coupant la route entre Marseille et Turin[10], ainsi que des mines et galeries souterraines jusqu'à Cesana (Illustration 14). Pour la première fois, la frontière franco-italienne est entièrement sous contrôle militaire et peut être totalement fermée.

[10] « La frontière italienne », *La Durance,* septembre 1887. ADHA (en ligne).

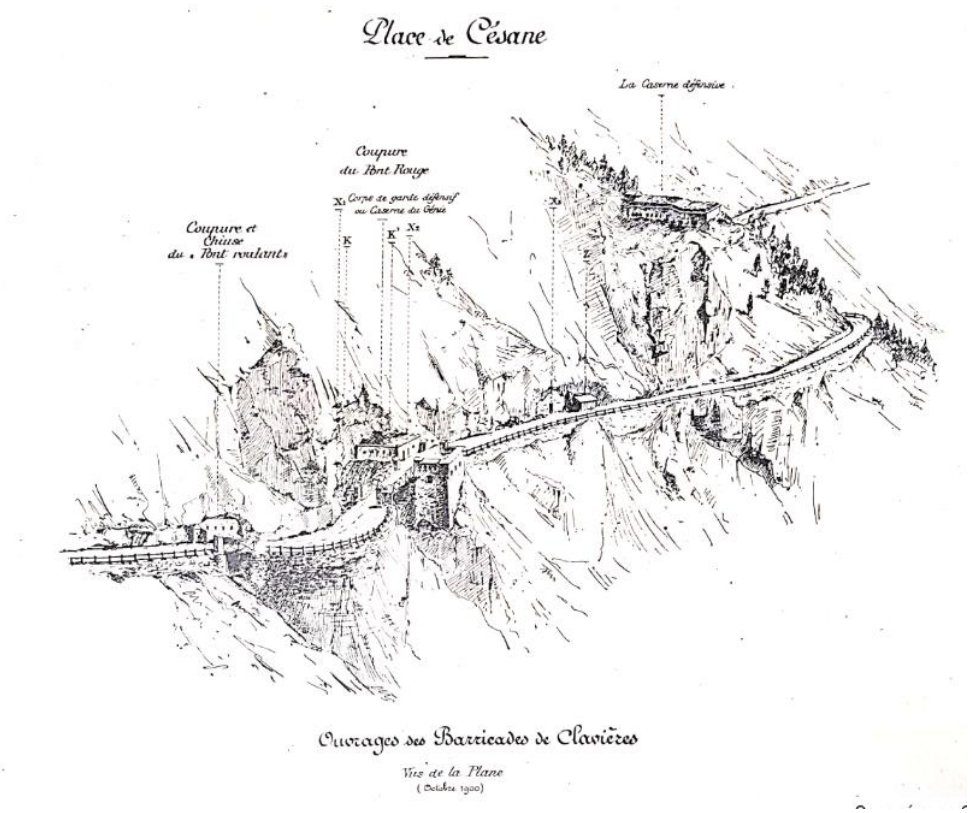


Illustration 14 - Place de Césane, « 10 croquis coupés plans ». Cartes anciennes - Cartothèque de l'IUGA (Grenoble).

Les manœuvres et fortifications militaires s'accompagnent d'un contrôle accru des circulations de personnes à la frontière. En effet, cette vague de fortification a en partie été déclenchée par l'incident Schanebelé en avril 1887, au cours duquel un espion français, fonctionnaire de l'État, est arrêté près de la frontière allemande en territoire français par deux policiers allemands déguisés en ouvriers agricoles. Aux yeux des autorités, désormais, derrière chaque voyageur·euse traversant les frontières peut se cacher un·e espion·ne étranger·e, ce qui déclenche une véritable « espionnite » à la frontière franco-italienne (Ortonali, 2012), une obsession de la traque des espion·ne·s étranger·e·s. Ainsi, le préfet des Alpes-Maritimes mobilise un réseau d'espions qui recueillent des informations sur le territoire italien sans se faire repérer. Certain·es « se font passer pour des marchands ambulants, horlogers ou marchands d'edelweiss, d'autres feignent de se livrer à des activités de contrebande, certains sont des officiers habillés en simples soldats (…) » (Ortolani 2012, pp. 117-134).

En outre, à partir des années 1890, à l'heure où les deux armées sont particulièrement actives en montagne, la figure du déserteur (italien pour les gendarmes français, français pour les carabiniers italiens) concentre tout particulièrement la suspicion des autorités. En effet, il suffit pour un militaire de s'échapper de son régiment, traverser la frontière et faire une déclaration à la gendarmerie du premier village pour se faire délivrer un passeport à destination de la ville souhaitée[11]. Se déclarer déserteur peut donc être un moyen relativement facile d'émigrer vers

[11] « Un déserteur italien du 61e régiment de ligne, en garnison à Clavières, vient de quitter son corps avec l'intention

le pays voisin. Mais le déserteur peut facilement être soupçonné d'être un espion par le camp d'en face, car selon Marc Ortolani, certains espions au service du préfet des Alpes-Maritimes se grimaient en soldats et avaient « pour consigne de se déclarer déserteurs pour le cas où ils seraient découverts » (Ortolani 2012, pp. 117-134).

Comme nous l'avons vu, les chantiers militaires attirent à cette période une importante main-d'œuvre venue de différentes régions de France et d'Italie. Dès lors, les ouvriers des chantiers sont également ciblés par la surveillance policière (Siestrunck 2006). Un commissaire spécial des Alpes-Maritimes affirme que parmi les étranger·e·s présent·e·s dans le département « *se trouvent assurément des individus qui, sous prétexte de prendre des amusements, de se livrer au jeu ou d'y faire une cure, se livrent en réalité à des investigations continuelles autour de nos ouvrages de défense et des mouvements de nos troupes* » (cité par Ortolani 2012, pp. 117-134). Or, selon ce commissaire spécial, « *le principal danger provient de l'imposante colonie italienne, très présente à Nice et à Menton notamment, qui constitue près d'un quart de la population du département*[12] » (*ibid*). Ainsi, on voit que le contrôle cible dès l'origine certaines nationalités d'étranger·e·s en fonction de l'état des relations diplomatiques entre les États. Dans la mesure où la grande majorité de la population italienne résidant dans les départements frontaliers français est ouvrière (Schor, Mourlane, et Gastaut 2010) le contrôle policier visant bien les « criminels », les « vagabonds », ou les « espions » italiens cible avant tout les classes populaires, qui sont d'emblée désignées comme suspectes : le ciblage s'effectue ainsi selon un double critère de nationalité et de classe sociale.

c) La production d'une « immigration illégale » à partir de la Première Guerre Mondiale

Les possibilités de traverser la frontière se compliquent au cours de la Première Guerre Mondiale. En 1915, en Italie, l'office d'enregistrement des étrangers est créé pour surveiller les populations migrantes (Proglio 2021). En France, dès la déclaration de guerre, le 2 août 1914, un décret oblige tou·te·s les étranger·e·s résidant en France à demander un permis de séjour aux autorités officielles. La carte d'identité est instaurée par décret en 1917. Tout·e étranger·e souhaitant séjourner en France doit faire une déclaration à la mairie, ou au commissariat de police, de la commune où iel réside ; les informations recueillies par les autorités locales sont transmises au service central qui tient à jour un fichier où les étranger·e·s sont répertorié·es par ordre alphabétique, notant les nationalités et les rues de résidence. Ce système « institutionnalise » en France « la distinction entre immigration légale et illégale » (Noiriel 2007). La carte nationale d'identité permet d'interdire l'accès du territoire national aux

de se fixer en France. Cet individu, âgé de 21 ans (…) est venu faire sa déclaration à la gendarmerie de la Vachette qui lui a fait délivrer un passeport à destination de St-Etienne où il désire résider. » « Val-des-Prés – déserteur italien », *La Durance,* mai 1890, ADHA (en ligne)

[12] « Rapport du commissaire spécial des chemins de fer », 9 octobre 1901, 1 M 871 liasse 1, ADAM (cité par Ortolani, 2012).

« indésirables », mais également de mettre en œuvre des mesures d'expulsion, car les étranger·e·s qui en font l'objet sont répertorié·e·s dans le fichier central des interdit·e·s de séjour. Elle est également, pour les autorités, « un formidable outil pour réguler les flux migratoires » et contrôler le marché du travail en fonction des besoins de l'économie, en modifiant les formalités d'accès, le coût ou la durée de validité (Noiriel 2007, p. 309).

Ce tournant a lieu à l'échelle européenne, marquant donc tout l'espace alpin. À la fin de la Première Guerre mondiale, pour circuler d'un État souverain à un autre, il faut posséder un passeport délivré par les autorités. Le Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR) est créé dans les années 1920 pour gérer les cas des personnes persécutées par leur État d'origine qui se retrouvent dans l'incapacité d'obtenir ce document (Noiriel 2007, p. 302). Ce tournant à l'échelle nationale et européenne a également des conséquences à l'échelle locale. En 1919, le préfet des Hautes-Alpes édite un arrêté pour interdire le passage du col de l'Échelle, considéré comme un des plus bas des Alpes, à toute personne autre que celles munies d'une autorisation frontalière. L'objectif, selon René Siestrunck (2013), est d'orienter les flux de migrant·e·s vers le col du Montgenèvre, mieux surveillé.

Au début des années 1920, la « section des étrangers » est rattachée au service des renseignement généraux, une innovation justifiée par la « nécessité de lutter contre le terrorisme » (Noiriel 2007, p. 353). Ces discours entraînent une répression policière accrue des étranger·e·s qui sont expulsé·e·s du territoire pour le simple fait que leur carte d'identité est périmée ou qu'ils n'arrivent pas à payer les frais de renouvellement. Le décret du 22 mai 1932 instaure le fait que tout étranger entré irrégulièrement sur le territoire national pourra être expulsé. Cette nouvelle organisation administrative s'accompagne d'un durcissement du contrôle aux frontières, avec une obligation de visa étendue, l'instauration d'un bureau de police consacré au tourisme et aux étudiant·e·s étranger·e·s. À la frontière franco-italienne, en 1934, une « zone frontalière » est définie, et une carte frontalière est délivrée aux personnes résidant dans cette zone, inaugurant un outil bureaucratique de distinction entre les personnes « ayant droit » et « n'ayant pas droit » à circuler dans la zone-frontière (Siestrunck 2014b).

1.3 - D'inégales conditions de traversée de la frontière en fonction des profils de voyageur·euse·s et des motifs de traversée : l'étude des archives de presse (1870-1925)

En 1884, un contrôle des voyageur·euse·s se met en place à la frontière franco-italienne pour empêcher la diffusion d'une l'épidémie de choléra à travers toute l'Europe. Selon Philippe Hanus, des cabanes de bois ou des tentes sont installées pour servir d'aire de quarantaine pour les voyageur·euse·s à Pian di Latte (Grimaldi), Bardonecchia, Clavière, au col du Petit Saint-Bernard et à Crissolo (Hanus 2020). Bien que l'épidémie nécessite de mettre en place une surveillance de la condition sanitaire de tout·e·s les voyageur·euse·s, Philippe Hanus montre que c'est la « population flottante », c'est-à-dire les ouvrier·e·s agricoles des régions

frontalières, qui est suspectée de transporter le virus, faisant l'objet d'une surveillance particulière par la police (Hanus 2020). Il note par ailleurs qu'une différentiation socio-spatiale se met en place entre les espaces de confinement à la frontière : ainsi, à Pian di Latte, « les représentants des classes sociales aisées séjournent dans des villas spacieuses équipées de lits, tandis que ceux des classes populaires sont confinés dans de sommaires baraques en bois (pour les femmes) et sous des tentes de l'armée (pour les hommes) » (Hanus 2020). Cette étude de cas micro-locale traduit la différence de traitement des personnes qui traversent la frontière en fonction de leur classe sociale, ce qui produit une rupture entre les différentes expériences du passage. Au même endroit, au même moment, les individus de classe sociale différentes peuvent traverser la frontière dans un confort relatif, ou être au contraire exposés à des conditions pénibles, voire violentes.

Dans l'historiographie, peu de traces existent des traversées de la frontière franco-italienne lors cette période où elle est militarisée. Pour analyser le processus de différenciation des expériences de traversée sur le temps long, je me suis penchée sur les archives de presse de deux journaux locaux (*La Durance* et *l'Avenir Embrunais*) sur la période de 1870 à 1925[13], dont j'ai effectué une analyse quantitative et qualitative.

a) Appréhender les différences de conditions de traversée de la frontière à partir des archives de la presse locale

Dans les archives, j'ai relevé 64 articles dans la rubrique « chroniques locales » mentionnant la frontière franco-italienne entre 1852 et 1925, dont 37 évoquent les conditions de passage de celle-ci entre Montgenèvre et Clavière (et occasionnellement au col Agnel, au col de Tende et au col du Mont-Cenis). Les récits de traversées peuvent être relatés sous la forme d'un fait divers, d'un récit de voyage,ou bien d'une information à destination des voyageur·euse·s concernant une nouveauté dans les modalités de passage (nouvelle ligne d'autocar, changement de formalités douanières, mesures sanitaires mises en place, etc.).

Dans la presse locale à la fin du XIX^{e} siècle, la frontière fait l'objet d'une mise en spectacle : c'est là que se fixe la peur d'une invasion militaire par le pays voisin et les représentations négatives de l'étranger·e indésirable construit·e comme « autre ». Alors que la presse de la Belle Époque se fait l'écho des « *exploits* » militaires en montagne, les traces des conséquences de cette présence militaire sur les personnes fréquentant les espaces frontaliers alpins sont rares. Pourtant, le traitement médiatique de la frontière produit un « ordre du visible » (Voirol 2005) qui, autant qu'il visibilise certains événements et certains types de voyageur·euse·s, il exclue et cache d'autres expériences de passage. Le fait que la majorité des épisodes de traversée de frontière soient relatés sous forme de fait divers implique une certaine manière de rédiger et de

[13] Cette période est celle couverte par la recherche par mots-clés qui m'a permis de sélectionner les articles sur le site internet des Archives Départementales des Hautes-Alpes. Les mots-clés choisis étaient : « Montgenèvre » et « Clavière ». Au total, 37 articles mentionnant des cas de traversée de la frontière ont été analysés.

présenter l'événement. On peut faire l'hypothèse que les arrestations de déserteurs et de repris de justice par les douaniers ou les gendarmes font l'objet d'une survisibilisation, puisqu'elles entretiennent l'imaginaire de la frontière comme lieu de menace. À l'inverse, les traversées ordinaires des habitant·e·s ne sont pas relatées. Les seules traversées rendues visibles sont celles qui « font événement », liées à des circonstances particulières, un accident, un incident comique ou au contraire inquiétant.

Dès lors, bien qu'étudier les passages frontaliers par les archives de presse ne nous donne pas accès à la vie ordinaire de la frontière, cela permet cependant d'identifier une pluralité des profils de voyageur·euse·s franchissant les cols frontaliers à la Belle Époque. L'analyse des archives de presse m'a ainsi permis d'effectuer (Figure 23 - Principaux résultats de l'étude quantitative des archives de presse haute-alpine (1852-1925)) :

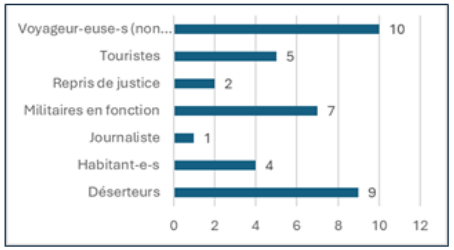
- Une typologie des profils sociaux de voyageur·euse·s évoqué·e·s dans les archives (Graphique A) ;
- Une typologie des différents motifs de traversée de la frontière (Graphique B) ;
- Une typologie des conditions de traversée de la frontière (Graphique C).

Ensuite, j'ai quantifié le nombre d'apparition d'individus appartenant à ces différentes catégories dans les archives (tri à plat des données). Je me suis enfin intéressée à la répartition des motifs de la traversée en fonction du profil des voyageur·euse·s et à la répartition des conditions de traversée en fonction des différents motifs de celle-ci (tri croisé).

Figure 23 - Principaux résultats de l'étude quantitative des archives de presse haute-alpine (1852-1925).

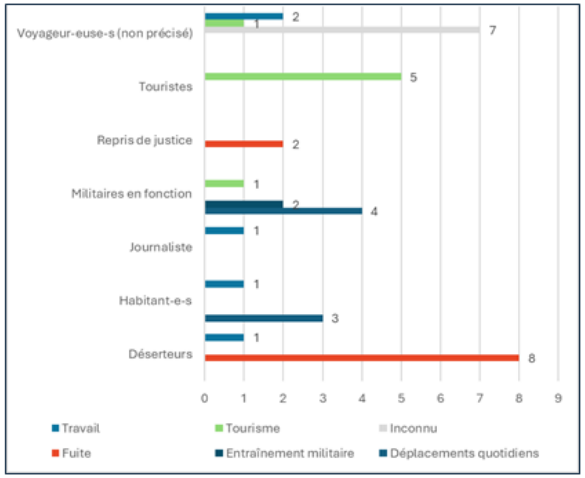
Source : Archives des journaux *La Durance* et *l'Avenir Embrunais* (en ligne sur le site des archives départementales des Hautes-Alpes)
Corpus : 64 articles mentionnant la frontière franco-italienne entre 1852 et 1925, dont 37 évoquent les conditions de passage de la frontière entre Montgenèvre et Clavière (et occasionnellement au col Agnel, au col de Tende et au col du Mont-Cenis).
Rubrique : « Chroniques locales ». Les récits de traversées peuvent être relatés sous la forme d'un fait divers, d'un récit de voyage, ou bien d'une information à destination des voyageurs concernant une nouveauté dans les modalités de passage (nouvelle ligne d'autocar, changement de formalités douanières, mesures sanitaires mises en place, etc).

Graphique A : Profils des voyageur·euse·s traversant la frontière entre Montgenèvre et Clavière dans la presse des Hautes-Alpes (1870-1925).



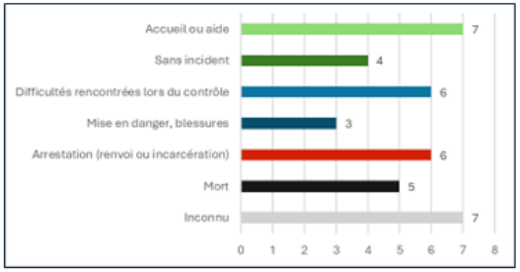
La catégorie « voyageurs » décrit des conditions de passage générales s'appliquent à tout le monde, ou se réfère à voyageur·euse·s dont le lieu de résidence n'est pas précisé, mais qui n'avaient vocation qu'à traverser la frontière lors d'un voyage plus long. Les « touristes » viennent explicitement pour profiter de l'attrait de la montagne dans la région frontalière : membres du CAF, enseignants accompagnant leurs élèves en voyage scolaire, skieurs parisiens... Les habitant·e·s mentionné·e·s dans les récits comprennent des agriculteur·ice·s, des éleveur·euse·s, des aubergistes, un douanier, mais également des ouvriers travaillant sur les fortifications militaires, résidant dans les villages frontaliers (Clavière, Montgenèvre, Névache, Abriès). Enfin, les militaires et les déserteurs sont les alpins français et italiens, en manœuvre de part et d'autre de la frontière.

Graphique B : Motifs de franchissement de la frontière franco-italienne en fonction des profils de voyageur·euse·s



La catégorie « déplacements quotidiens », qui concerne les militaires et les habitant·e·s, recouvre des visites aux proches qui vivent de l'autre côté de la frontière, les trajets vers la gare de Modane, mais également beaucoup de déplacements festifs (aller au bar à Briançon ou à Clavière, se rendre à des fêtes franco-italiennes organisées par l'armée dans le cas des militaires). La catégorie « tourisme » comprend des voyages scolaires, visites à Turin, randonnées, excursions à ski : elle concerne, naturellement, avant tout les touristes, qui se définissent précisément par le motif de leur présence. Enfin, le « travail » se réfère avant tout au fait de devoir se rendre de l'autre côté de la frontière pour cultiver des parcelles ou emmener ses troupeaux en pâturages. Les seules catégories de population qui franchissent la frontière franco-italienne systématiquement dans le but de fuir vers l'autre pays sont des repris de justice et des déserteurs.

Graphique C : Conditions de traversée de la frontière entre Montgenèvre et Clavière



On compte onze récits positifs du passage de la frontière, notant une absence de contrôle ou des rencontres favorables avec les forces de l'ordre ou habitant·e·s qui ont pu apporter leur aide, en cas de panne de diligence ou de conditions météorologiques défavorables. Les récits négatifs sont, en proportion, plus nombreux : ce qui est logique, car c'est l'incident qui va faire de l'histoire un fait divers digne d'être rapporté dans la presse. Ainsi, six récits mentionnent des difficultés rencontrées par les voyageurs lors du passage et du contrôle. Six autres évoquent des arrestations à la frontière par les douaniers, gendarmes ou militaires, ou bien en amont du passage de la frontière, ou bien une fois les personnes parvenues de l'autre côté : elles sont alors incarcérées dans le poste-frontière ou renvoyées de force dans leur pays d'origine. Huit histoires parlent d'une mise en danger dans le massif montagneux, d'une exposition au froid et aux chutes engendrant des blessures, et entraînant la mort dans cinq cas.

J'ai ainsi constaté que les archives de la presse haute-alpine mettent en évidence un processus de différenciation des conditions de traversée en fonction du statut social des voyageur·euse·s et de leur nationalité. La frontière n'est pas associée aux mêmes représentations selon le type de voyageur·euse·s (Figure 23, Graphique B) : pour certain·e·s, elle est une zone d'agrément, de plaisir ; pour d'autres, elle est une échappatoire pour fuir une situation difficile dans le pays d'origine ; pour d'autres encore, un lieu de vie et de travail quotidien.

De plus, les conditions de la traversée sont fortement différenciées (Figure 23, Graphique C). L'analyse croisée des conditions de la traversée et des profils de voyageur·euse·s révèle par ailleurs que la mort en montagne, qui est toujours associée au passage des cols alpins, frappe des catégories de voyageur·euse·s très diverses, allant des touristes skieur·euse·s aux déserteurs en passant par les habitant·e·s locaux. Les difficultés rencontrées lors du contrôle (passage interdit en raison de la situation sanitaire, humiliations et vexations par les douaniers, véhicule saisi par les douaniers, contrôle systématique des passeports par les *carabinieri* ou les *alpini*), à certaines périodes, peuvent également cibler l'ensemble des voyageur·euse·s. En revanche, les récits positifs de passage de la frontière concernent principalement les touristes et les militaires. À l'inverse, les arrestations concernent avant tout les militaires ou forces de l'ordre (le seul habitant qui est arrêté dans les récits récoltés est un douanier résidant à Montgenèvre), les repris de justice et les déserteurs.

Je vais maintenant m'intéresser de manière plus précise aux deux types d'expériences polarisées de la frontière qui émergent dans les récits de presse entre la seconde moitié du XIX^{e} siècle et le premier tiers du XX^{e} siècle : celles qui sont caractérisées par la violence et celles qui sont caractérisées par le plaisir.

b) Des expériences violentes de la traversée de la frontière

Alors que la mort des voyageur·euse·s en montagne est un phénomène continu dans le temps et qui frappe toutes les classes sociales, c'est seulement à partir du moment où elle concerne des touristes anglais·e·s, connu·e·s et protégé·e·s de la reine d'Angleterre, que « l'accident de montagne change de statut. De simple fait divers, relaté avec fatalité (…) il prend une autre signification » (Siestrunck 2013). Une activité professionnelle de secours en montagne se structure : la police, les juges et la presse locale s'investissent dans le sauvetage, la compréhension des causes de la mort et la recherche de la responsabilité (Mézin 2016). Les touristes victimes d'accidents en montagne ont un nom et une identité dans la presse locale[14],

[14] Le journal *La Durance* relate le cas de six skieurs retrouvés ensevelis près du Mont Genèvre. Parmi eux, un employé parisien du Conseil d'État, un industriel de Roubaix et un étudiant à Paris : « *Partie samedi matin vers 8h des Clavières (Italie), la caravane se proposait de rentrer au Montgenèvre (Hautes-Alpes) dans la journée. N'ayant pas reparue de la journée, l'alerte fut donnée et dès le lendemain les secours ont été organisés. Un détachement du 159^{e} RIA et des civils se portèrent au secours des malheureux skieurs (...) que l'on ne devait retrouver qu'après quatre jours de dur labeur, ensevelis sous plus de dix mètres de neige. Cette douloureuse catastrophe a plongé dans la consternation le paisible village de Montgenèvre, où les nombreux skieurs y sont*

contrairement aux habitant·e·s ou aux migrant·e·s qui ne sont présenté·e·s que par des chiffres et semblent rarement bénéficier de l'activité des secours en montagne[15] : cette inégalité des traces laissées par ces morts met en évidence le traitement différencié des corps vulnérables en montagne, à la fois dans le secours qui est apporté sur le moment et, *a posteriori*, dans la façon dont une mémoire collective se constitue (ou non) autour de ces victimes d'accidents (Petit 2016).

Par ailleurs, dans les archives de la presse haute-alpine, les personnes les plus ciblées par les arrestations, outre les repris de justice, sont les déserteurs et les militaires soupçonnés d'être des espions, ainsi que les agents de police eux-mêmes[16]. Ces récits de presse caractérisent le tournant de l'ancienne figure des indésirables des années 1840-1850 (les mendiants et vagabonds) vers la figure du déserteur (étranger, donc potentiellement espion), mis au même rang que les criminels pour former une nouvelle « *classe d'hommes dangereux* », pour reprendre les mots du préfet des Hautes-Alpes cité par Siestrunck (2006). Cette figure d'indésirable est genrée (il s'agit uniquement d'hommes) et déterminée par sa nationalité étrangère ou par la suspicion qu'il puisse s'agir de « traîtres » à la nation.

En analysant les articles de presse, on peut constater que le déserteur semble courir des risques importants durant le temps où il franchit la zone entre le poste-frontière et le premier village de l'autre côté. S'il est repéré par sa propre armée ou par l'armée ennemie, il s'expose à la capture ou même à l'exécution. Plusieurs histoires tournent mal, comme celle relatée par le journal *La Durance* en janvier 1898 :

> *« Il y a quelques jours, un déserteur français ayant appartenu au 159e régiment, qui tient garnison à Briançon, a été expulsé d'Italie et conduit par les carabiniers à la frontière française. Craignant d'être pris, il fut incarcéré au poste des Clavière. (...) Ce déserteur (...) a été retrouvé pendu dans sa prison. »*[17]

Un autre cas rapporté par *L'avenir Embrunais* en novembre 1908 évoque un déserteur français surpris par sa propre armée au moment de s'échapper vers l'Italie : *« Le chasseur D., du 12e bataillon, s'est échappé le 27 octobre des locaux de discipline où [il] attenda[it] de passer en conseil de discipline. (...) Nul ne le vit jusqu'aux derniers jours de la semaine où il se faisait*

---

toujours cordialement reçus. » Source : « Six skieurs sont ensevelis près le Montgenèvre », *La Durance*, janvier 1931, ADHA (en ligne

[15] Outre ces deux catégories, on compte un cas d'habitant arrêté à Clavière et reconduit de l'autre côté de la frontière, mais il s'agit d'un douanier français en congé. Source : « Nos bons voisins », *La Durance,* octobre 1891. ADHA (en ligne).

[16] La presse qualifie de « *procédé inqualifiable* » l'attitude des « reali carabinieri *à l'égard d'un douanier français qui, profitant d'un jour de congé, allait voir sa sœur malade demeurant aux Clavières. (...) Notre douanier, suivi, pisté et flairé comme une* spia*, avait été somme toute, forcé de rebrousser chemin sans pouvoir se rendre auprès de sa chère malade. (...) À la suite de cet incident des notes diplomatiques ont été échangées entre les cabinets de Paris et Rome* ». Source : « Nos bons voisins », *La Durance,* octobre 1891. ADHA (en ligne

[17] « Déserteur italien » / « Déserteur français retrouvé pendu », *La Durance*, janvier 1898. ADHA (en ligne).

arrêter au Montgenèvre, au moment où il allait passer la frontière. (…) Il est entre les mains de la justice militaire. »[18]

Ces déserteurs tentent de franchir la frontière sans se faire voire des troupes militaires qui sillonnent les massifs alpins. À l'image des repris de justice et évadés de prison, dont la fuite est également illégalisée, ils se retrouvent en difficulté en montagne lors de leur franchissement de la frontière. On peut ainsi envisager que la traversée de la frontière en situation de fuite engendre une exposition particulière aux risques de la montagne. Le journal *La Durance*, le 1er janvier 1898, évoque :

> *« un militaire appartenant à l'armée italienne [qui] vient de rentrer en France après avoir traversé péniblement plusieurs cols garnis de neige qui séparent l'Italie et la France. Au cours de cette traversée il a eu les pieds gelés. On a dû le transporter en voiture de Plampinet à Briançon, où il est soigné, en attendant qu'il puisse prendre du service dans la légion étrangère »*[19].

En janvier 1909, *L'Avenir Embrunais* raconte l'histoire du « *jeune C. dont le frère est écroué à Embrun, [qui] s'était enfui pour échapper à des poursuites. En passant le col du Montgenèvre, il a eu les deux jambes gelées. Transporté à l'hôpital de Turin, il a dû subir l'amputation des deux jambes, et est mort des suites de cette opération* »[20].

Les contrôles des gendarmes et policiers entraînent des arrestations fréquentes de militaires ou civil·e·s étranger·e·s, suivies ou bien d'une reconduite de l'autre côté de la frontière, ou bien d'une incarcération. La presse évoque ainsi : le cas de militaires italiens reconduits à Clavière alors qu'ils festoyaient dans les auberges de Montgenèvre, soupçonnés par les autorités de « simuler l'ivresse »[21] ; un habitant de Montgenèvre qui allait rendre visite à sa sœur à Clavière est poursuivi et arrêté par un douanier italien, ce qui déclenche un incident diplomatique entre Paris et Rome[22] ; un homme français est arrêté et mis en détention provisoire dans le poste-frontière de Clavière pour avoir « tenu des propos offensants contre les Italiens »[23] ; un Alpin français ayant pénétré, selon ses dires, par mégarde sur sol italien, est arrêté et conduit en prison à Coni[24]. On peut se douter que la presse ne révèle qu'une petite minorité des cas d'arrestation.

c) Des expériences positives de la traversée de la frontière

Dans le corpus d'archives de presse étudié, les traversées positives de la frontière concernent principalement les touristes (c'est le cas de la totalité d'entre ell·eux, à part le cas des individus qui sont décédés en ski) et les militaires. On peut constater que, dans les récits qu'ils font de

[18] « Queyras », *L'avenir Embrunais*, novembre 1908, ADHA (en ligne).
[19] « Déserteur italien » - « Déserteur français retrouvé pendu », *La Durance*, janvier 1898. ADHA (en ligne).
[20] « Mort de froid ». *L'avenir Embrunais*, février 1909. ADHA (en ligne).
[21] « Incident de frontière », *La Durance,* Septembre 1903. ADHA (en ligne).
[22] « Nos bons voisins » *La Durance*, octobre 1891. ADHA (en ligne).
[23] Brève sans titre. *La Durance*, novembre 1897. ADHA (en ligne).
[24] « Déserteurs italiens », *La Durance*, septembre 1903. ADHA (en ligne).

leur traversée dans la presse, les touristes reprennent à leur compte les idéaux des organisateurs de la compétition de ski de Montgenèvre en 1907. Lorsque la section d'Embrun du CAF organise un voyage à Turin, les excursionnistes décrivent ainsi leur passage de la frontière :

> *« À onze heures et demie, nous arrivons à Montgenèvre. Nous faisons une halte de quelques minutes, juste le temps de commander à M. Cointe, gérant de l'hospice, le déjeuner pour le jeudi suivant et aussitôt après nous reprenons notre route vers l'Italie. Nous saluons au passage la colonne Napoléon. Bientôt apparaît le poteau frontière : nous sommes en terre italienne. On ne peut se défendre d'une certaine émotion quand on met le pied sur un sol étranger. Pourquoi donc les hommes ont-ils voulu mettre des bornes là où la nature n'en a mis aucune ? Peu après, nous apercevons les toits rouges des Clavières, et des drapeaux qui flottent sur le bureau de la douane : c'est la fête Nationale aujourd'hui en Italie, la fête dello Statuto. N'ayant rien à déclarer aux douaniers, nous dévalons rapidement sur Césane que nous atteignons à une heure du soir, heure d'Italie » (La Durance, juin 1911).*

Un professeur emmenant sa classe de collège d'Embrun en voyage scolaire à Turin décrit également de manière lyrique leur passage de la frontière :

> *« Pour bon nombre de nos jeunes excursionnistes, Briançon a l'attrait de l'inconnu. (...) [Nous] traversons la Vachette à 9h30 et, peu après nous sommes au bas des lacets du Montgenèvre. (...) Un rafraîchissement, pris chez M. Balcet, nous redonne des jambes et nous nous dirigeons sur Cézanne. (...) France ! Italie ! C'est la frontière. Un sentiment pénible nous serre le cœur. Pourquoi les hommes ont-ils mis des barrières là où la nature n'en a mis aucune? Et les montagnes elles-mêmes, grâce à l'alpinisme, ne sont-elles pas (...) faites pour unir les peuples au lieu de les séparer? Voici le premier village italien : les Clavières. Il faut nous soumettre aux formalités de la douane : hâtons-nous de dire qu'elles n'ont rien de pénible et rendons hommage à la bonne grâce des douaniers italiens » (La Durance, mai 1904).*

Dans ces deux récits, ce sont les champs lexicaux de la beauté et de l'agréable qui dominent, ainsi que celui de la rapidité pour décrire le passage, soulignant la facilité du franchissement. Ainsi, les touristes profitent du cadre de montagne, bénéficiant à l'occasion de l'aide d'un·e habitant·e ou des douaniers, et leur passage de la frontière se déroule sans incidents.

Les militaires forment la deuxième catégorie majoritairement concernée par les expériences positives de passage de la frontière : tantôt traités en ennemis, tantôt en alliés, ils sont en effet régulièrement reçus pour des fêtes d'amitié franco-italienne d'un côté ou de l'autre de la frontière. Les tensions entre les deux pays connaissent un répit à la fin de la décennie 1900, alors que débutent les compétitions internationales de ski à Montgenèvre-Clavière. Le succès des sports d'hiver amène de nouvelles occasions de rencontre entre les deux armées et dès lors, au col du Montgenèvre, des fêtes réunissent régulièrement les chasseurs alpins et les *alpini*[25].

[25] « Echo des fêtes d'Italie », *L'avenir Embrunais*, juillet 1909. ADHA (en ligne).

Ces compétitions sportives mettent en évidence le paradoxe des frontières dans les espaces touristiques alpins : les mêmes militaires qui arpentent les cols toute la journée, s'exerçant à s'affronter dans la perspective d'une guerre qui peut arriver du jour au lendemain, fraternisent sans aucune difficulté lors d'événements sportifs et festifs.

Ainsi, l'étude des archives de presse nous permet de voir que la mise en tourisme (attirant des flux de voyageur·euse·s, touristes et personnes en migration) des territoires marqués par la sécurisation et le contrôle policier et militaire, produit des paradoxes dans l'espace frontalier. Cela se traduit par une différenciation des méthodes de contrôle en fonction du profil des voyageur·euse·s, ce qui entraîne une différenciation des expériences de la traversée. Les critères distinguant les passages surveillés et ceux qui sont facilités évoluent dans le temps, associant et alternant entre différents critères, et notamment la classe sociale et la nationalité.

2) Militarisation du contrôle migratoire et tensions avec l'économie touristique durant l'entre-deux-guerres

Durant l'entre-deux-guerres, la militarisation de la frontière et le développement touristique se poursuivent : or, l'accroissement du contrôle des déplacements fait apparaître une conflictualité inédite entre ces deux processus, obligeant les pouvoirs publics à mettre en place des stratégies pour résoudre les tensions à la frontière.

2.1 – Transformer la nation et la « race » italienne par le tourisme : militarisation et développement touristique sous Mussolini

Du côté italien, suite à la prise de pouvoir de Benito Mussolini en avril 1924, le régime fasciste met en œuvre une double stratégie de militarisation et développement du tourisme en haute-montagne et dans les montagnes méditerranéennes. Ces objectifs sont justifiés par une idéologie qui établit un parallèle idéologique entre la « Nature », la nation, et la « race ». Marco Armiero et Wilko Graf von Hardenberg (2013) notent que Mussolini s'inscrit dans la continuité du mouvement conservationniste italien qui voit la « Nature » comme le produit de la nation : la forêt, célébrée par Dante et Boccaccio, et où s'est réfugié Garibaldi fuyant l'armée autrichienne, incarne la mémoire historique du Risorgiomento et de la nation italienne. Le fascisme conserve cette idée en mettant l'accent sur la reconquête plutôt que sur la protection. Obsédé par la crainte du « déclin démographique », Mussolini met en avant la ruralisation et la colonisation comme deux moyens de refonder la démographie italienne. Lors de son discours à Reggio Emilia du 30 octobre 1926, il déclare ainsi :

> *« Nous devons [rendre] dans dix ans, le visage de la Patrie physiquement et spirituellement méconnaissable. (…) Dans dix ans (…) nous l'aurons transformée, nous l'aurons refaite, depuis les montagnes que nous aurons recouvertes de leur nécessaire manteau [d'arbres] vert, jusqu'aux champs que nous aurons entièrement reconquis, aux chemins de fer que nous aurons*

multipliés, aux ports que nous aurons équipés, car il faut que l'Italie retrouve son âme maritime. Telles sont les transformations politiques et morales. Nous créerons le nouvel Italien, un Italien qui ne ressemblera pas à l'Italien d'hier (…) »[26].

La réappropriation des champs en friches et des versants montagneux abîmés est perçue comme une rédemption. Or, les habitant·e·s des Alpes jouent un rôle de premier plan dans l'invention de la « race » italienne. En 1938, le comité fasciste de la Forêt, dans son journal *Il Bosco*, les décrit comme *« la plus authentique race Italique (…) une race pure de laboureurs, de bergers, de fermiers », loués pour avoir résisté à « l'hybridation », et défendu leur intégrité en restant isolés du reste du monde, restant proches du « cœur de l'Italie* » » (cité par Armiero et Graf von Hardenberg 2013, pp. 283-311).

L'appropriation de la « Nature » par le régime fasciste a pris différentes formes, considérées comme complémentaires les unes des autres : la création de parcs nationaux, le ruralisme, la reforestation, l'implantation d'usines hydroélectriques, l'aménagement de certaines villes, le développement touristique et la colonisation (Armiero et Graf von Hardenberg 2013). Le régime intervient sur les espaces alpins à travers la création des parcs naturels du Grand Paradiso et du Stelvio, quelques mois à peine après la marche sur Rome (1922), et de ceux d'Abruzzes et de Circeo en 1934 et 1935, sur des anciennes réserves de chasse du roi Victor-Emmanuel II. L'organisation de ces parcs, qui incluent des zones habitées, le développement hydroélectrique et récréatif, est compatible avec la vision mussolinienne, qui considère la « Nature » comme « belle » à partir du moment où elle est rendue utile, occupée et développée par les humains qui l'« améliorent ».

Le tourisme et les loisirs sont des outils des politiques du régime, qui cherche à créer une culture de masse en encadrant le temps libre des Italien·ne·s, en même temps qu'il cherche à améliorer l'image du régime à l'étranger. En 1929, Mussolini lance ainsi la « bataille du tourisme », faisant écho à la « bataille du blé » lancée peu après sa prise de pouvoir (Franco 2019). En 1927, les établissements sportifs et de loisirs sont mis sous tutelle : le CAI passe sous le contrôle du Comitato olimpico della nazione italiana (CONI) dont les directeurs sont des membres importants du parti fasciste, de même que la Fédération italienne de ski (FIS). S'il cherche à attirer les touristes étranger·e·s, le pouvoir fasciste développe également des formes de tourisme social à destination des citoyen·ne·s italien·ne·s. Les villages et les stations alpines voient la construction de structures en faveur d'un tourisme social, notamment les colonies de jeunes.

[26] Citation originale : *« Bisogna che noi creiamo ; noi di questa epoca e di questa generazione, perché a noi spetta il rendere, vi dico, in dieci anni irriconoscibile fisicamente e spiritualmente il volto della Patria. Fra dieci anni, o camerati, l'Italia sarà irriconoscibile ! Noi l'avremo trasformata, ne avremo fatta un'altra, dalle montagne che avremo ricoperte della loro necessaria chioma verde, ai campi che avremo completamente bonificato, alle ferrovie che avremo aumentate, ai porti che avremo attrezzati, perché l'Italia deve ritrovare la sua anima marinara. Queste sono le trasformazioni politiche e morali. Creeremo l'italiano nuovo, un italiano che non rassomiglierà a quello di ieri ».* Extrait de : « Discorsi del 1926 Benito Mussolini », Gallica (en ligne).

C'est ainsi que naît le « Villaggio Olimpico » de Bardonecchia, qui accueille en séjours de neige des colonies d'enfants des travailleurs de la FIAT de Turin, inauguré par Mussolini lui-même au début des années 1930[27]. Le régime s'implique dans la création des stations de ski et soutient les projets d'entrepreneurs des villes industrielles du Nord pour la création de nouvelles stations, comme Sestrières. Au début des années 1930, Giovanni Agnelli, le patron de la FIAT, fait construire dans ce petit village de la haute vallée de Suse une véritable station *ex nihilo* selon le modèle de l'architecture fasciste, avec deux tours modernes, trois funiculaires, de nombreux hôtels de luxe dont l'Hôtel Principi di Piemonte et le parcours de golf le plus élevé d'Europe.

Le développement touristique des régions alpines remplit une troisième fonction : il s'inscrit dans la politique d'« italianisation » des terres frontalières. Le régime mène ainsi une politique active pour constituer une nation italienne homogène en effaçant les traces de proximité culturelle avec la France, l'Autriche, la Suisse ou la Yougoslavie qui persistent dans les zones frontalières, dont certaines ont seulement récemment été annexées (le Trentin et le Triestois). L'action culturelle du régime dans les zones frontalières alpines passe par l'italianisation des toponymes des localités indiquant la prévalence de langues étrangères : ainsi, Oulx et Sauze d'Oulx, parmi les premières destinations du tourisme de sports d'hiver dans les Alpes, sont transformées en « Ulzio » et « Salice d'Ulzio » ; le col de Sestrières est appelé « Sestriere » (Franco 2019, p. 142). Mussolini met également en scène la puissance du régime à la frontière à travers l'architecture, en faisant construire en 1928 une imposante gare de style néo-classique à Saint-Dalmas-de-Tende, dans la vallée de la Roya, où il possède une maison de campagne.

Les revendications fascistes à l'égard des terres frontalières vont plus loin encore. Nice et la Savoie sont considérées comme des provinces perdues, des territoires à annexer : une circulaire du *Bulletin officiel des chemins de fer d'Italie* parue en février 1939 présente ainsi les régions de « *Saint-Marin, la Dalmatie, Malte, la Corse, le Niçois, le canton du Tessin et le canton des Grisons sur le versant italien des Alpes* » comme des « *contrées géographiquement italiennes qui ne font pas partie du royaume »*, peuplées d'Italien·ne·s (citée par Grillère-Lacroix 2014, pp. 45-58). Pour préparer le terrain d'une future annexion, l'Italie met en place une politique de pénétration économique dans les territoires frontaliers, qui s'appuie sur les industries savoyardes et sur le tourisme azuréen[28]. L'économie du loisir et du tourisme est donc vue comme un moyen de favoriser l'implantation italienne sur les territoires, mettant en lumière l'intrication entre les intérêts politiques et économiques qui déterminent les stratégies d'appropriation des terres frontalières franco-italiennes.

Le 10 juin 1940, alors que l'Italie déclare la guerre à la France, le front écologique et économique mussolinien se mue en front militaire. Ce tournant rapide est facilité par la présence

[27] Entretiens avec Simona et Pietro, habitant·e·s de Bardonecchia, février 2023.

[28] Une étude préliminaire du 23 septembre 1941 prévoit l'acquisition des principaux hôtels de Nice et de Cannes, ainsi que des cinémas, et la société des bains de mers de Monaco (Grillère-Lacroix 2014).

militaire dans les zones frontalières alpines déjà implantée depuis cinquante ans. L'armée italienne procède à la destruction du pont Saint-Louis et du quartier frontalier de Garavan : le 20 juin, quand s'arrêtent les combats, la majeure partie de la commune de Menton passe sous contrôle italien. Montgenèvre et Modane sont également annexées. Menton reste italienne jusqu'à la fin de la guerre, placée sous autorité d'un commissaire civil nommé par le gouvernement italien. Mussolini procède à l'italianisation des services publics, l'incorporation au réseau de chemin de fer italien, l'interdiction de la langue française dans l'instruction publique et la délégation de l'administration de la ville à un commissaire civil, Giuseppe Frediani. Celui-ci veut faire de Menton une vitrine du tourisme italien : il fait rouvrir les hôtels et remettre en état les jardins publics, et il obtient la multiplication des dessertes ferroviaires depuis Rome. Il crée fin mars 1942 l'*Ente Turismo Costa Azzura di Mentone*, organise l'ouverture d'un pavillon de Menton à la foire de Milan et fait préparer une affichette originale (« *Visitate Mentone e la zona di guerra di Ponte San Luigi* ») pour faire la promotion d'une forme de tourisme militaire. Mais cette politique touristique est soldée par un échec, et prend fin du 1942 : Menton passe alors d'une « vitrine de l'impérialisme fasciste à une base arrière d'une armée d'occupation » (Molinari et Panicacci 1984; Panicacci s. d.).

Ainsi, la période fasciste met en lumière l'intrication des intérêts militaires et ceux liés au développement touristique des terres frontalières hautes-alpines et maralpines. Nous allons maintenant voir quelles ont été, dans ce contexte, les conséquences de la politique fasciste en termes de contrôle des déplacements à la frontière.

2.2 - Lutte contre l'émigration italienne et militarisation de la zone-frontière italo-française

Le régime fasciste cherche à contrôler les Italien·ne·s à l'étranger pour faire d'ell·eux des agent·e·s de l' « expansion » italienne. Dans le même temps, obsédé par la volonté d'accroître la démographie nationale, il tente de lutter contre l'émigration massive de ses ressortissant·e·s. Dès 1923, sous prétexte de mettre en place une assistance aux émigrant·e·s, il instaure un contrôle des départs. En 1927, la migration de longue durée est prohibée : l'*Ufficio Centrale per la Registrazione degli Stranieri* recueille des statistiques pour contrôler ces mouvements migratoires à l'étranger (Proglio 2021). Mussolini appelle à *« remplacer l'émigration chaotique avec une émigration saine (…) dans une lointaine mais vivante tradition de colonisation d'hommes orgueilleux de la force fécondatrice de leur propre travail »*[29] (Rainero 1997). Il souhaite ainsi contrôler les flux migratoires pour les rediriger vers les colonies de peuplement, notamment la Libye, et participer ainsi à la formation d'un empire colonial d'outre-Méditerranée (Pergher 2017). Cette politique de lutte contre l'émigration dite « chaotique » conduit le régime à renforcer le contrôle à la frontière italo-française.

[29] Discours de Mussolini lors de la création de l'Institut National de crédit pour le travail italien à l'étrange (ICLE), (cité par Rainero1997).

La frontière franco-italienne est alors militarisée, pour la première fois de son histoire, à des fins de contrôle migratoire. Le dispositif de contrôle, décrit par Simonetta Tombacini-Villefranque, est synthétisé dans la carte suivante (Figure 24), qui montre son emprise spatiale sur toute la région frontalière maralpine. Dès 1924, des *carabinieri* sont postés jour et nuit à la gare de Vintimille et dans les passages à niveaux pour repérer les départs clandestins (Tombaccini-Villefranque 1999). Des policiers sont également mis en poste de manière mobile dans le car desservant la ligne Coni-Nice afin de dissuader les voyageur·euse·s irrégulier·e·s, transformant tout l'axe routier en frontière. La section fasciste des cheminots de Vintimille effectue des contrôles migratoires dans le train. Des effectifs de plusieurs « centuries » de la milice fasciste sont envoyés à Vintimille et se répartissent le long de la frontière jusqu'à Coni, pour arrêter les émigrant·e·s qui prendraient les sentiers de montagne. Selon Tombaccini-Villefranque, ces renforts miliciens portent à « plus de trois cent le nombre des agents destinés à réprimer les infiltrations » (Tombaccini-Villefranque 1999, pp. 79-95). La mer est également placée sous surveillance, avec des patrouilles nocturnes des douanes italiennes dotées d'une vedette, qui rend jaloux les policiers français chargés du contrôle de la frontière, rêvant d'un « canot à pétrole » (Tombaccini-Villefranque 1999, pp. 79-95). Les corps de police sont également nombreux dans la haute vallée de Suse, où Pietro, un habitant de Bardonecchia né sous le fascisme, se souvient qu'au poste-frontière de Mélezet :

> *« Il y avait la* milizia di frontiera*, créée par le fascisme. Il y avait aussi la garde des finances, le contrôle des douanes. Après, il y avait la police et les* carabinieri*. Il y avait les quatre ! La division de police contrôlait de Bardonecchia jusqu'à Montgenèvre. »*[30]

Le contrôle migratoire se matérialise également à travers de nouvelles architectures. Toujours selon Simonetta Tombaccini-Villefranque, des poteaux indicateurs sont installés sur la ligne frontière entre Piena et Vintimille pour indiquer au public de ne pas s'approcher trop près de la frontière gardée par la milice fasciste, visant ainsi à décourager celles et ceux qui voulaient tenter le passage. Des rideaux de fils de fer barbelés sont posés à la gare de Vintimille aux endroits où les trains ralentissent pour empêcher des passagers d'embarquer par les côtés ; des projecteurs sont également installés le long des voies de chemin de fer pour les empêcher de se fondre dans l'obscurité. Les miliciens sont armés, leurs homologues français se plaignant qu'ils font un « usage des armes un peu trop désinvolte » (Tombaccini-Villefranque 1999, pp. 79-95). On assiste ainsi à une première technologisation du contrôle migratoire à la frontière franco-italienne.

[30] Entretien avec Pietro, habitant de Bardonecchia né dans les années 1920, février 2023.

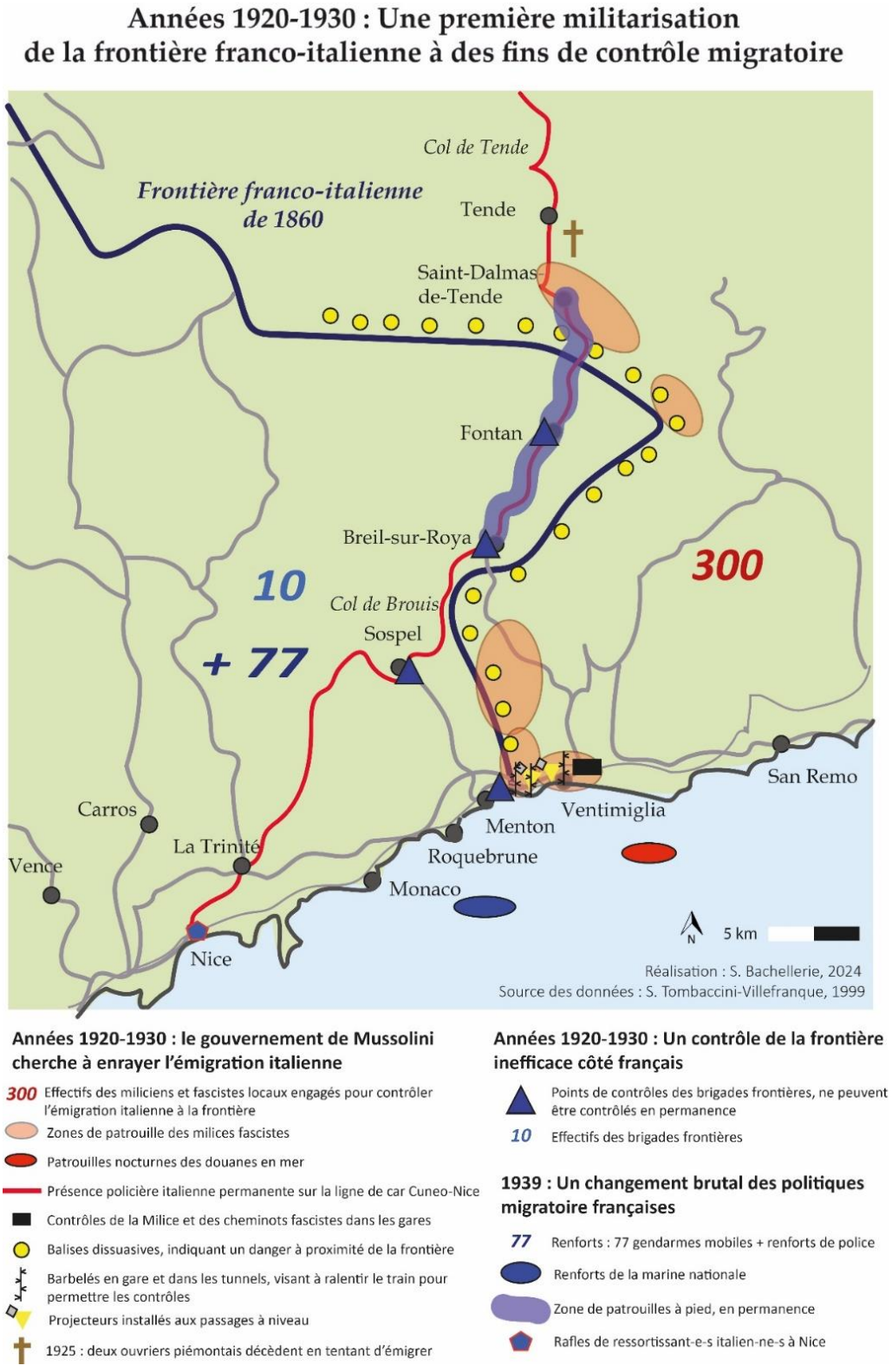


Figure 24 - La militarisation de la frontière franco-italienne, années 1920-1930. Réalisation : S. Bachellerie, 2022. Source des données : S. Tombacini-Villefranque 1999.

Dès l'entre-deux-guerres, le contrôle renforcé de la frontière pousse les migrant·e·s à prendre des risques accrus pour traverser, notamment en passant par des chemins de montagne plus ardus. Ainsi, Simonetta Tombaccini-Villefranque note la mort d'ouvriers piémontais qui, en

décembre 1929, sont retrouvés gelés dans la vallée de la Stura qu'ils avaient tenté de traverser ; Philippe Hanus évoque le cas de plusieurs dizaines d'émigrant·e·s italien·ne·s qui franchissent le col du Petit Saint-Bernard en octobre 1930 malgré la neige, s'abritant dans des ruines pour se protéger du froid : l'un d'entre eux, ayant disparu, aurait été enseveli sous la neige (Hanus 2022). Au prétexte de vouloir contrôler la migration, le contrôle frontalier produit une situation de violence à la frontière contre les personnes qui souhaitent la franchir et n'y sont pas autorisées.

Cette militarisation du contrôle migratoire se poursuit tout au long des années 1930 du côté italien et jusqu'au début de la Seconde Guerre Mondiale. Gabriele Proglio montre que certains lieux de la ville de Vintimille deviennent des endroits stratégiques pour une économie du passage qui se développe avec la criminalisation de la traversée de la frontière. Les passeurs, basés à Vintimille ou dans la région frontalière, abandonnent plusieurs fois leurs client·e·s dans des situations précaires, en pleine montagne. Les autorités policières et judiciaires développent alors un nouvel outil, le *foglio di via* (interdiction de territoire), pour éloigner de la zone frontalière des individus ayant commis une infraction ou considérés comme dangereux (Proglio 2021).

Ainsi, la période fasciste est caractérisée par une militarisation du contrôle migratoire à la frontière franco-italienne, ce qui se traduit par une série d'innovations architecturales, policières et législatives. Ces mesures sont abandonnées en partie après le fascisme, mais seront réutilisées des décennies plus tard, quand la migration sera à nouveau construite comme un problème public.

2.3 - La gestion des tensions entre tourisme et contrôle migratoire dans la zone-frontière

La militarisation de la frontière par Mussolini modifie l'équilibre apaisé qui s'était établi depuis un demi-siècle entre développement du tourisme et contrôle militaire et policier de la frontière. Pour la première fois, des tensions apparaissent entre l'activité de contrôle et le tourisme international.

Dans les années 1930, la présence de l'armée italienne à la frontière affecte le tourisme mentonnais. Dans les archives de la mairie de Menton, on peut voir que, pour le maire de l'époque, la localisation de la frontière en surplomb nuit à la ville : « *la crête étant du côté italien, l'Italie dispose d'un ensemble de belvédères de toutes sortes, desquels il lui est loisible d'installer, en temps de paix, tous les moyens de terreur et d'attaque et d'opérer un repérage direct de chacun de nos carrefours et chacune de nos maisons. L'admirable panorama qui se*

découvre de la route qui vient de Vintimille est une cible à bout portant. »[31] Or, cette situation inquiétante est néfaste pour le tourisme local :

> *« Depuis les premières années du fascisme, la population et le tourisme ont commencé à décroître, chacun sentant quelle menace était pour notre ville ces miradors et ces plateformes qui se construisaient au-dessus de nos têtes. En 1928 la mairie délivrait 200 autorisations de construire par an ; en 1937 ce chiffre était tombé à zéro »*[32].

Du côté italien, en plus des émigrant·e·s les autorités contrôlent également les entrées touristiques sur le territoire. En 1931, une nouvelle loi sur la sécurité publique est adoptée en Italie, obligeant tout·e·s les étranger·e·s à déclarer leur entrée et séjour sur le territoire dans les 72 heures après leur passage de la frontière – une loi qui restera en application jusqu'en 1986 (Proglio 2021, p. 26). Le rapport Suvich en 1930, commandé par l'administration de Mussolini pour améliorer l'offre touristique internationale et étudié par Christophe Poupault, soulève le problème des contraintes imposées par la dictature à la frontière. Les contrôles abusifs aux frontières donnent aux touristes étranger·e·s une image néfaste du régime, donnant l'impression à chaque individu « qu'il est une espèce de délinquant »[33] (Poupault 2018).

Selon Christophe Poupault, les archives diplomatiques évoquent de nombreux cas d'incidents liés à la présence de touristes dans les zones frontalières. Parmi les anecdotes qu'il cite, on trouve, en mai 1924, deux promeneurs en randonnée au-dessus de Menton, dont l'un d'eux possédait un appareil photographique, arrêtés au Mont Grammont par des douaniers italiens et conduits à la caserne de Vintimille pour y être interrogés. Le sommet, à 1 400 mètres d'altitude, qui offre une vue sur la zone frontière, est particulièrement stratégique et les autorités italiennes préfèrent vérifier les intentions des deux Français, après leur avoir confisqué leur pellicule. Le Quai d'Orsay « s'émeut de cette sévère surveillance exercée à la frontière où les soupçons d'espionnage pour raisons politiques, économiques ou militaires sont de plus en plus courants »[34] (Poupault 2018). La presse locale évoque également des cas de randonneurs près du fort de l'Authion au col de Tende, se retrouvant par mégarde en territoire italien et arrêtés par les douaniers, conduits dans un poste-frontière à plus de deux heures de marches et renvoyés ensuite en pleine montagne (Poupault 2018). En 1938, dans la région d'Abriès, dans les Hautes-

[31] « Frontière franco-italienne aux abords de Menton, examen des traces envisagés », Cabinet du maire de Menton., 1946-1953. 71W55, Archives municipales de Menton.
[32] « Frontière franco-italienne aux abords de Menton, examen des traces envisagés », Cabinet du maire de Menton., 1946-1953. 71W55, Archives municipales de Menton.
[33] « Rapport Suvich », décembre 1930 (cité par Poupault, 2018).
[34] « Note non signée du 20 mai 1924 écrite de Menton et adressée au ministère des Affaires étrangères » Archives du ministère des Affaires étrangères (AMAE), Correspondance politique et commerciale (1914- 1940), Z-Europe, Italie (1918-1929), carton 219.) (cité par Poupault 2018).

Alpes, deux randonneurs essuient des coups de feu et finissent blessés par l'un des tirs[35] (Poupault 2018).

Ce type d'incident alimente les critiques du régime fasciste à l'étranger et nuit à son image. Le régime se retrouve alors contraint d'adoucir ses méthodes de contrôle afin de garantir un bon accueil des touristes. Le rapport Suvich note que les panneaux visant à dissuader les émigrant·e·s, installés dans les localités proches de la frontière et avertissant le public que les agents de surveillance ont ordre de tirer sur quiconque tenterait de passer la frontière illégalement, inquiètent les touristes. Le rapport suggère plutôt d'indiquer les passages ouverts ainsi que les documents nécessaires pour traverser la frontière et les sanctions prévues (Poupault 2018). Les longues opérations de contrôle déclenchent des protestations : les rapports dénoncent un manque de rationalisation des tâches et des délais occasionnés par les recherches de personnes suspectes pour le régime. Enfin, les agents manquent d'amabilité, ce qui nuit à l'image du régime fasciste. Le rapport Suvich rappelle que le but est « *d'éviter la diffusion à l'étranger de propos indésirables sur un régime qui imposerait persécutions, injustices et surveillance abusive dès l'entrée sur son territoire* » (cité par Poupault 2018). Il propose de soigner la tenue et la courtoisie des agents aux frontières et de leur enseigner comment s'adresser aux touristes, en apprenant quelques mots de leur langue.

Ainsi, pour la première fois, on voit se mettre en place une politique de gestion de la co-présence, à la frontière, de personnes en migration irrégularisées et de touristes que l'on cherche à attirer. Suite au rapport Suvich, une plus grande collaboration entre le Commissariat pour le tourisme et la direction générale de la *Pubblica sicurezza* est décidée, permettant dès la fin de l'année 1931 l'amélioration des services de contrôle à l'entrée du royaume (Poupault 2018). Christophe Poupault note qu'elle semble porter ses fruits car, durant les années suivantes, les touristes témoignent de réels changements, soulignant la courtoisie des douaniers et affirmant que les contrôles se déroulent sans complication majeure. La mise en place d'un contrôle différentiel est donc mobilisée comme stratégie pour résoudre les tensions entre contrôle et tourisme : les contrôles cibleront désormais uniquement les personnes présentant les caractéristiques extérieures des populations indésirables et s'adapteront aux touristes pour faire en sorte que ces dernier·e·s subissent le moins de vexations possible.

2.4 - Les enjeux touristiques, douaniers et militaires au cœur du nouveau tracé de la frontière en 1947

Durant la Seconde Guerre Mondiale, la frontière franco-italienne devient « fragile, mouvante, et soumise à de multiples tensions quotidiennes » (Gili 2016). Avec l'annexion italienne de

[35] Télégramme du 5 juillet 1938 du ministère des Affaires étrangères au chargé d'affaires à l'ambassade de France à Rome : AMAE, Correspondance politique et commerciale (1914-1940), Z-Europe, Italie (1918-1929), carton 393 (cité par Poupault, 2018).

treize communes frontalières début juin 1940[36], la frontière se déplace : surnommée la « ligne verte », elle marque l'avancée des troupes italiennes. Les militaires italiens bloquent la circulation à proximité de la frontière militaire, ce qui leur permet d'isoler des vallées entières (Panicacci 2010). Par ailleurs, la frontière se démultiplie : une « ligne rouge », dite logistique, déterminait les accès autorisés à l'occupant italien pour ravitailler ses troupes en montagne ; la « ligne violette » indique une zone démilitarisée de 50 kilomètres au-delà de la « ligne verte ». Le 10 septembre 1943, c'est l'armée allemande, qui occupe les territoires alpins : la ligne frontière retrouve son ancienne localisation, mais il est interdit aux douanes françaises d'accéder à cette « extrême frontière » ; elles doivent se maintenir sur la « ligne verte », en amont (Gili 2016). Durant l'été 1944, la frontière redevient un front militaire, où l'armée de Libération et ses alliés américains affrontent l'armée allemande. Pendant toute la période de la guerre, le contrôle des déplacements, et notamment des étranger·e·s, se poursuit et se renforce, mais face à cette extrême mobilité de la frontière, les forces de l'ordre (douanes et gendarmerie) sont contraintes de s'adapter en permanence aux nouveaux changements (Gili 2016).

Sur le plan du tourisme, les années de guerre sont marquées par une forte agitation et des périodes de combats qui empêchent la poursuite des activités économiques qui se développaient durant l'entre-deux-guerres. Les destructions sont innombrables : à Menton, la plupart des casinos, hôtels et villas ont été bombardés ; presque toutes les habitations de Montgenèvre, Bramans et Ristola sont endommagées et toutes les villes occupées ont été pillées (Panicacci 2010). Mais, dès la fin de la guerre, lors des discussions autour du nouveau tracé de la frontière, les enjeux touristiques se retrouvent au cœur des négociations.

Le nouveau tracé de la frontière acte la domination des vainqueurs dans le paysage, à travers le démantèlement des infrastructures militaires italiennes et l'appropriation de certaines ressources par la France. L'accord de 1947 exige que les fortifications et installations militaires italiennes soient détruites ou enlevées. Toute reconstruction de celles-ci est interdite, ainsi que l'établissement de bases navales dans la zone côtière. Le tracé de la frontière imposé par l'accord sanctionne durement l'Italie vaincue. Le territoire italien est amputé au col du Petit Saint-Bernard et au Mont Thabor, qui passent sous le contrôle français. L'Italie doit également céder le plateau du Mont-Cenis, perdant le contrôle des infrastructures hydroélectriques. La

[36] Début juin 1940, l'Italie annexe 13 communes savoyardes (Séez, Montvalezan, Sainte-Foy-Tarentaise, Bessans, Lanslevillard, Lanslebourg, Termignon, Sollières-Sardières, Bramans), dauphinoises (Montgenèvre, Ristolas), azuréennes (Fontan, Menton) et huit hameaux de Bourg-Saint-Maurice (Les Mottets), Abriès (Le Roux), Saint-Paul-sur-Ubaye (Combe-Brémond), Larche (Maison-Méane), Saint-Étienne-de-Tinée (Le Bourguet, Douans, La Blache), Isola (Vieux Clocher), ainsi que 11 000 hectares d'alpages et de forêts appartenant à Aussois (720 hectares sur 4 273), Avrieux (2 000 hectares sur 3 875), Névache, Cervières, Rimplas, Valdeblore, Saint-Martin-Vésubie, Roquebillière, Belvédère, Saorge, Breil-sur-Roya, Sospel, Castellar ont été occupés par les forces armées italiennes, soit 84 097 hectares et 28 353 habitant·e·s théoriques, puisque les localités frontalières avaient été évacuées dans la nuit du 10 au 11 juin (Panicacci 2010).

France récupère les vallées supérieures de la Tinée, de la Vésubie et de la Roya, ainsi que les communes de Tende, la Brigue et Castérino.

Dans les archives municipales de Menton, on trouve les traces des débats qui ont entouré ce nouveau tracé de la frontière à l'échelle locale. Mécontent du tracé qui n'avantage pas sa commune, Pierre Dormoy, maire de Menton, bataille pour intégrer les villages frontaliers de Grimaldi et de La Mortola au territoire français (Illustrations 15 et 16). Son but est d'obtenir un raccordement avec la vallée de la Roya. Il met en avant pour cela les dommages causés par l'annexion, présentant ce nouveau tracé comme une compensation, voire une réparation de guerre ; sur le principe de la justification du tracé des frontières en fonction des identités nationales, il présente les habitant·e·s de Grimaldi et la Mortola comme des communautés originellement « mentonnaises »[37]. Mais d'autres enjeux sont au cœur des négociations. Tout d'abord, la question du contrôle militaire des crêtes ; ensuite, l'accès à l'eau, car les sources se trouvent à Grimaldi, du côté italien ; et enfin, le tourisme, pour lequel les contrôles douaniers sont perçus comme un obstacle. C'est à ce dernier aspect que je vais m'intéresser.

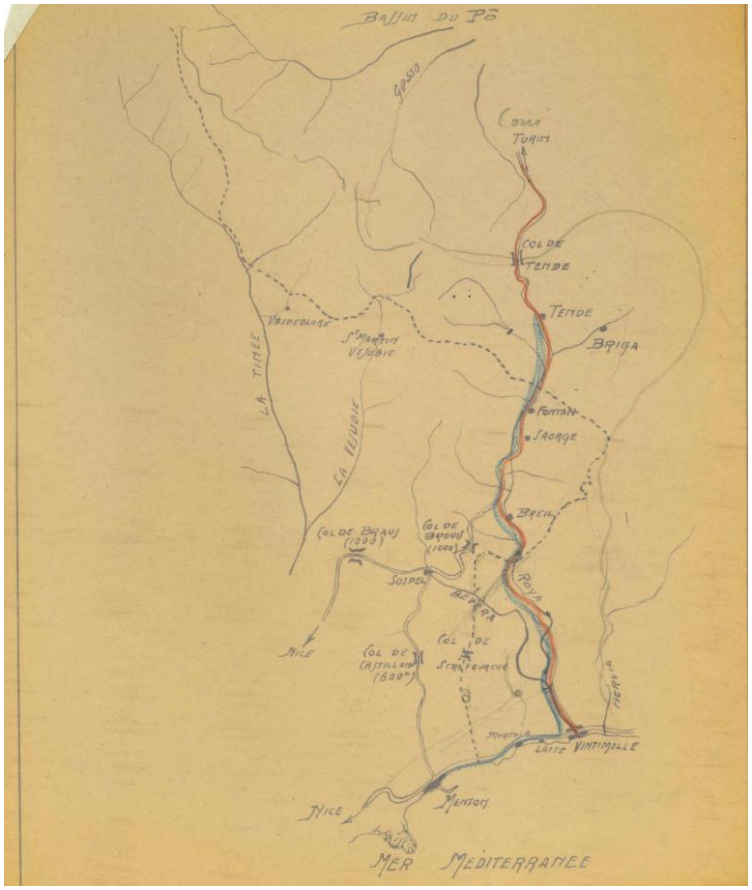


Illustration 15 - Tracé de la frontière franco-italienne proposé par le maire de Menton, Archives Municipales de Menton (71W55).

[37] « Frontière franco-italienne aux abords de Menton, examen des traces envisagés », Cabinet du maire de Menton. 1946-1953. 71W55, Archives municipales de Menton.



Illustration 16 - Tracé de la frontière proposé par le maire de Menton sur une photographie, Archives Municipales de Menton (71W55).

L'objectif du maire de Menton est d'installer dans la nouvelle zone-frontière des infrastructures et un espace de stationnement propices à l'accueil des douanes et des touristes. Il réclame également l'aménagement d'un chemin de ronde et l'incorporation de la pointe du Garavano dans la zone rattachée à la France, « *qui constitue un point d'observation indispensable pour les douanes* ».[38] Au-delà de ces nécessités pratiques, il s'agit bien de récupérer une partie de la ressource touristique dont bénéficiait auparavant la ville de Vintimille. Le tracé proposé englobe les grottes préhistoriques de Menton où des recherches scientifiques étaient poursuivies jusqu'en 1940, permettant de s'approprier ainsi les revenus liés à l'exploitation scientifique et touristique du site et du musée. Il prévoit aussi de raccorder Menton au chemin de fer de la Roya sans passer par Vintimille, car cela résoudrait à la fois le problème de l'accès à l'eau et des difficultés routières en cas de blocage policier de la frontière, qui entravent le développement touristique de la commune :

> *« [La] prise d'eau [dans la Roya] permettrait à notre région magnifique entre toutes, dont l'essor n'est limité au point de vue touristique et floral que par la sécheresse, de prendre un développement de tout premier ordre »*[39].
>
> *« Il faut considérer en outre que cette facilité routière permettrait un circuit touristique Tende-Menton-Nice d'une beauté exceptionnelle, sans doute unique au monde, puisqu'en quelques heures il serait possible de conduire les voyageurs de la blancheur immaculée des Alpes à l'Azur Méditerranéen. »*[40]

Suite au rejet de sa proposition, le maire de Menton revient à la charge et demande l'internationalisation de la route suivant la Roya jusqu'à Menton, pour ne pas que celle-ci soit sous le contrôle italien. D'autres systèmes sont envisagés : la ville de Vintimille propose de

[38] « Frontière franco-italienne aux abords de Menton, examen des traces envisagés », Cabinet du maire de Menton. 1946-1953. 71W55, Archives municipales de Menton.
[39] « Note sur la question de la frontière du pont Saint-Louis, pourquoi la ville de Menton est intervenue », 1946-1953. 71W55, Archives municipales de Menton.
[40] « Arrangements franco-italiens possibles relatifs à la frontière du pont Saint-Louis », Extraits commentés du dernier rapport établi par M. Le maire de la ville de Menton à l'appui de ses dernières demandes. » 1946-1953. 71W55, Archives municipales de Menton.

créer une zone franche à cheval sur la frontière, mais Menton refuse, de peur que la frontière ne puisse plus être défendue en cas d'attaque. En 1949, des militaires de plusieurs nationalités souhaitant agir pour la paix, amoureux de Menton qu'ils fréquentent en vacances, signent une pétition pour la création d'une « zone refuge » en cas de guerre, qui s'étendrait de Hyères à Sanremo, pour accueillir les réfugié·e·s. Finalement, c'est le projet de l'internationalisation de la route qui est retenu.

Ces échanges sont intéressants car ils mettent à jour les tensions locales entre le développement touristique et le contrôle de la frontière, à l'heure où l'on peut renégocier le tracé de celle-ci. Ils montrent que ce tracé, au-delà de la conquête militaire, permet l'appropriation économique d'un territoire. Ainsi, le maire de Menton se défend que

> *« La très légère extension territoriale que le tracé que nous proposions entraîne n'est pas inspirée par un esprit d'annexion, mais bien de protection. Il s'agit de protéger autant que faire se peut le développement (…) d'une des plus belles villes de la Côte d'Azur et notamment de son quartier de Garavan dont la réputation est universelle »*[41].

Dans cette citation, l'appropriation d'un territoire est réclamée au nom de la protection de l'environnement, masquant la volonté de s'approprier les bénéfices du développement touristique.

Dans les Hautes-Alpes, le nouveau tracé de la frontière a également des effets sur le tourisme dans les années suivantes. Il donne un large avantage à la commune de Montgenèvre (côté français) sur Clavière (côté italien), qui perd le Mont Chaberton au profit de sa voisine et voit son territoire extrêmement réduit. Désormais cernée de toute part par la frontière française, la commune de Clavière ne connaîtra pas d'essor touristique comparable à sa voisine Montgenèvre dans les décennies suivantes.

La question du contrôle douanier fait elle aussi l'objet de négociations. Or, en 1947, c'est une vision d'une circulation frontalière libre et sans entraves pour les voyageur·euse·s qui domine. Le maire de Menton suggère la mise en place de contrôles « *en convois accompagnés de douaniers, plusieurs fois par jour et à des heures fixes* », où *« les voyageurs devraient se soumettre à tout contrôle à l'entrée et à la sortie* »[42]. Cette organisation douanière permettra, selon lui, une circulation facile dans la zone-frontière, entraînant la simplification des mesures protectrices du contrôle des changes, qui pourraient à terme être levées. L'article 8 de l'accord de 1947 prévoit l'établissement d'une liaison par voie ferrée entre Briançon et Modane par Bardonnèche. Il est demandé au gouvernement italien d'autoriser le trafic des voyageur·euse·s et marchandises empruntant ce chemin de fer en territoire italien « *sans visite de douane ni*

[41] « Arrangements franco-italiens possibles relatifs à la frontière du pont Saint-Louis », Extraits commentés du dernier rapport établi par M. Le maire de la ville de Menton à l'appui de ses dernières demandes. » 1946-1953. 71W55, Archives municipales de Menton.
[42] Ibid.

vérification de passeport ou aucune autre formalité (…) » et de prendre *« toute mesure nécessaire pour assurer le passage, dans les mêmes conditions de franchise et sans retard injustifié, des trains français utilisant le dit raccordement »*[43]. Finalement, cette ligne de chemin de fer ne verra jamais le jour.

Ces discussions montrent que les tensions potentielles entre libre-circulation des touristes et contrôle de la frontière sont sérieusement envisagées au moment du tracé de la frontière de 1947 et que des solutions sont recherchées pour éviter que ces deux activités ne rentrent en conflit. Alors que s'ouvre une nouvelle période de paix, tout est mis en place pour permettre la poursuite du développement touristique des territoires frontaliers, semblant mettre au second plan le contrôle douanier, policier et militaire de la frontière. Celui-ci se poursuit néanmoins, mais sous une forme de plus en plus ciblée de sorte à permettre la circulation des voyageur·euse·s dans des régions qui connaissent un tourisme « de masse » dans l'après-guerre.

3) De l'avant à l'après-guerre, les diverses fonctions de la violence envers les indésirables à la frontière

J'ai montré que la fonction policière de la frontière s'est affirmée progressivement entre la moitié du XIX^{e} siècle et l'entre-deux-guerres, entraînant la création de situations de violence pour certaines catégories de voyageur·euse·s traversant la frontière franco-italienne. Mais la violence à la frontière n'est pas que le résultat mécanique d'une militarisation des contrôles. Elle a également des fonctions spécifiques : elle est un outil de production de l'altérité, nationale puis raciale, et joue également un rôle dans la gestion de la main-d'œuvre immigrée.

Cette production de l'altérité commence par une hypervisibilisation, dans l'espace médiatique, des groupes sociaux construits comme « autres », ainsi qu'une hypervisibilisation des caractéristiques présentées comme des marqueurs de leur différence. Cette visibilisation médiatique a ensuite des conséquences matérielles, en surexposant les groupes construits comme « autres » au regard policier lors de leur passage de la frontière. À l'inverse, comme le contrôle est exercé différentiellement en fonction des groupes sociaux, la violence est invisibilisée aux yeux des voyageur·euse·s qui n'y sont pas exposé·e·s.

3.1 – Frontière et production de l'altérité

a) La construction des classes populaires italiennes comme indésirables

La militarisation de la frontière franco-italienne via le contrôle des migrations ouvrières italiennes s'inscrit dans le cadre de la production d'un discours xénophobe visant les Italien·ne·s, qui se diffuse rapidement dans la presse française. L'essor de la presse nationale et la construction des espaces nationaux français et italien parviennent à entraîner, dans les

[43] « Traité de paix avec l'Italie, 1947 », Ministère des Affaires Étrangères, 1947. 71W78, Archives municipales de Menton.

départements frontaliers, une fabrique de l'altérité. L'Italien·n·e est, dans les faits divers, accusé·e de tous les maux, allant de la petite délinquance à la grande criminalité. Dans les histoires rapportées par le journal *La Durance*, les ouvriers italiens (des hommes) sont systématiquement associés à des faits de petite délinquance : ils sont évacués des bals briançonnais pour tapage nocturne[44] ; ils tentent de s'échapper des cafés sans payer et se retrouvent poursuivis par les commerçants qui les conduisent à la gendarmerie, puis se retrouvent en prison[45] ; ils sont retrouvés ivres sur les chantiers, arrêtés et conduits au tribunal de Briançon[46]. Mais les journaux rapportent également des actes plus graves : un piémontais aurait étranglé une femme de La Vachette[47]; et les prisonniers italiens s'évadent régulièrement de prison et se retrouvent en cavale dans les Hautes-Alpes[48]. Ces histoires créent un sentiment de peur diffuse qui incite à la méfiance envers les voisins transalpins. En contexte de crise économique et de compétition des classes populaires sur le marché du travail, cette diabolisation médiatique fait naître une xénophobie ouvrière envers les Italien·ne·s (Noiriel 2007).

Malgré leur proximité géographique et culturelle immédiate, les régions frontalières n'échappent pas à cette vague d'italophobie, y compris dans les régions qui faisaient, moins de cinquante ans avant, partie du même territoire. Les rapports entre ouvriers italiens et français sur le chantier du Lautaret sont tendus et sont marqués par des épisodes de violence (Siestrunck 2006). Certain·e·s habitant·e·s interrogé·e·s dans mon enquête de terrain, dont beaucoup sont issu·e·s de l'immigration italienne, évoquent au cours des entretiens les discriminations subies dans l'enfance ou par leurs parents :

> *« Mon père ne reniait pas ses origines italiennes, mais c'était pas forcément apprécié, l'immigration italienne… À l'école, on restait des « Italiens »… On en a souffert. (…) Mon père avait peur qu'on n'arrive pas à s'intégrer par rapport au fait que les Italiens venaient manger le pain des Français. On était des (…) «* macaroni *». Je m'en souviens, c'était un peu… bon » (Gérard, entretien à Montgenèvre, février 2023).*

Le contrôle de la frontière ciblant les espion·ne·s étranger·e·s atteint son paroxysme dans les années 1930. Les autorités françaises mettent en place un quadrillage policier du département ciblant les immigré·e·s italien·ne·s et tout un réseau d'espionnage est mobilisé pour les surveiller : revues de presse, lecture de la correspondance privée, filatures, infiltration de réunions, etc (Schor 2015).

Malgré l'hostilité apparente entre les deux États, la police française entame une collaboration à partir de 1927 avec le consulat général d'Italie : les policiers italiens remettent aux policiers français une liste de noms avec des observations telles que « communiste », « terroriste »,

[44] « Courrier de Briançon », *La Durance*, juillet 1884. ADHA (en ligne).
[45] Sans titre. *La Durance*, mai 1890. ADHA (en ligne).
[46] « Audience correctionnelle » *La Durance*, novembre 1891. ADHA (en ligne).
[47] « On nous écrit de la Vachette », *La Durance*, octobre 1877. ADHA (en ligne).
[48] « L'incident de Clavières », *La Durance*, mars 1888. ADHA (en ligne).

« dangereux », « à surveiller ». En 1938, Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur, demande l'expulsion de tous les étrangers « agitateurs » dans les Alpes-Maritimes : on reconduit donc à la frontière les étranger·e·s perçu·e·s comme dangereux·se·s, sans que cela ne passe par une décision du tribunal. Le dispositif de contrôle et de surveillance des étranger·e·s est plus strict que jamais au cours dans son histoire. Celui-ci permet d'identifier et enfermer ou d'expulser les éléments « indésirables », les mettant à l'écart du reste de la population, qui peut jouir des droits démocratiques garantis par le cadre républicain. Cependant, jusqu'en 1938, il ne se traduit pas, côté français, par une augmentation des forces policières à la frontière.

Ainsi, la mise en place d'un traitement différentiel à la frontière prend sa source dans des discours qui construisent l'indésirabilité de certaines populations, et qui construisent certaines immigrations comme un problème public, en associant migration, criminalité et sûreté de l'État.

b) Le ciblage des réfugié·e·s juif·ve·s à la frontière franco-italienne (1938-1939)

Selon Proglio (2021), à partir de 1935-1936, les forces italiennes à la frontière étendent leur perception de l' « ennemi » à différentes nationalités (français, anglais, ou russe) et « races » (juif·ves, gitan·e·s). Côté français, c'est également au cours des années 1930 que la matrice raciale s'impose dans les débats sur l'immigration. Des figures intellectuelles et politiques dénoncent les « mentalités » inassimilables, remettent en doute la nationalité des étranger·e·s naturalisé·e·s et défendent l'idée que seul·e·s les étranger·e·s de « race blanche » peuvent être assimilé·e·s (Noiriel 2007, p. 353).

Les tensions italo-françaises à la frontière atteignent leur paroxysme quand Mussolini met en place les « lois raciales » de septembre 1938, qui contiennent des mesures à l'encontre des juif·ve·s étranger·e·s (principalement des réfugié·e·s d'Allemagne et d'Europe de l'Est), provoquant un départ massif des personnes ciblées par ces lois. L'État français déclare alors refuser d'accueillir les réfugié·e·s et ordonne la fermeture de la frontière avec l'Italie. Au niveau local, les raisons avancées pour cette décisions sont loin des considérations étatiques : le commissaire spécial de Nice craint que « *le spectacle de ces personnes, pauvres et mal mises, n'amoindrisse la réputation de la côte d'Azur* » (cité par Schor 2015, pp. 263-278). L'accueil d'étranger·e·s indésirables est ainsi présenté comme incompatible avec le maintien d'un décor touristique attractif pour sa beauté.

Dès lors, des refoulements systématiques sont mis en place : selon Ralph Schor, de janvier à juin 1939, les policiers en poste à Menton comptent 575 « clandestins » dont 414 sont immédiatement refoulés, les autres étant déférés devant des tribunaux (Schor 2015). Le préfet des Alpes-Maritimes obtient l'envoi de renforts de quatorze pelotons de la garde mobile et de soixante-dix-sept gendarmes appartenant aux nouvelles « brigades frontières » créées par le gouvernement de Daladier (voir Figure 24). Ces renforts sont disposés dans la montagne, entre Fontan et Menton, ainsi que le long de la côte en 24 postes fixes diurnes et 96 nocturnes. Des bâtiments de la marine nationale patrouillant en mer n'hésitent pas à tirer au canon à proximité

des barques de fugitifs, pour les effrayer et décourager les débarquements. Les autorités sévissent également contre les personnes qui viennent en aide aux réfugié·e·s pour le franchissement de la frontière : deux pêcheurs mentonnais sont arrêtés par la 18e brigade mobile pour avoir fait passer en fraude 18 juifs allemands dans la nuit du 26 au 27 avril 1939 (Panicacci s. d.).

Face à la fermeture de la frontière française, l'Italie organise le franchissement clandestin. Les exilé·e·s se voient remettre un « *foglio di via obbligatorio* » délivré par la préfecture pour être déplacé·e·s dans les villes frontalières (Ben Khalifa 2011). Les fugitif·ve·s, aidé·e·s dans un premier temps par les « miliciens et de contrebandiers italiens promus exécutants de la politique officielle » (Ben Khalifa 2011, pp. 165-176), gagnent les Alpes-Maritimes par les sentiers de montagne. Une politique de refoulements mutuels entre les autorités françaises et italiennes commence à la frontière, exposant à la fatigue et à la dureté des conditions climatiques les personnes refoulées, construites comme indésirables. Selon Ralph Schor, « des groupes de juifs furent ainsi ballottés des deux côtés de la frontière durant plusieurs jours ou, ne pouvant pénétrer dans aucun des deux pays, condamnés à camper en plein air, malgré les intempéries » (Schor 2015, pp. 263-278). Riadh Ben Khalifa rapporte le cas du 26 août 1939, où seize Slovaques et Allemand·e·s (dont des femmes, des enfants et des personnes âgées), sont arrêté·e·s par la brigade de gendarmerie de Sospel qui constate que treize d'entre ell·eux ont déjà été refoulé·e·s le 22 août, puis trois autres trois jours plus tard par les services français : « *tous disent avoir été obligés de rentrer à nouveau en France, chassés d'Italie, après avoir été frappés par les miliciens italiens de Piena* » (Ben Khalifa 2011, pp. 165-176). Le consul de France à Milan qualifie la situation de véritable « *chasse à l'homme* » (*ibid*).

Pour éviter les contrôles, les personnes doivent prendre des routes plus longues et dangereuses. Jean-Louis Panicacci note que « la sévérité de la surveillance effectuée le long de la frontière incite les candidats à l'exode au départ de Vintimille, Bordighera ou San Remo à débarquer plus loin, entre le Cap-Martin et le Cap d'Antibes » (Panicacci s. d.). De nombreux accidents surviennent sur le passage escarpé situé entre Grimaldi et Menton, surnommé le « Pas de la Mort » : un Autrichien et trois Hongrois sont gravement blessés, un Polonais et un Tchèque trouvent la mort. Tous étaient résidents en Italie, dont ils ont été chassés par les lois raciales (Panicacci s. d.). Un article du 13 mars 1938 du *Petit Niçois* évoque le cas d'un acteur allemand réfugié à Sanremo, qui a été interrogé suite à son passage de la frontière par un journaliste à Menton :

> « *Parmi ces rochers presque inaccessibles, ce fut […], un véritable calvaire pour cet homme presque impotent, grimpant des sentiers abrupts, par une noire nuit d'hiver. L'épouse soutenait, de ses faibles forces, cet homme défaillant presque à chaque pas. Ils marchèrent toute la nuit, assaillis par une violente tempête de grêle. Il gelait, l'homme tomba quatre fois malgré les efforts de la pauvre femme. Toutefois elle le releva et l'aida à poursuivre son chemin. Puis ce fut l'évanouissement de l'homme. Il ne devait reprendre ses*

> *sens qu'à l'aube. Il était alors entouré des gendarmes français » (*cité par Ben Khalifa 2011, pp. 165-176).

Bien que beaucoup de récits, rapportés notamment à travers des œuvres artistiques, attestent de la mémoire de ces passages importants de personnes juives dans les années 1930 et la Seconde Guerre Mondiale, il n'y a pas jusqu'à ce jour de chiffres permettant d'établir un bilan quantitatif des traversées, des morts et accidents lors de ces passages. Riadh Ben Khalifa note également qu'il « n'existe ni étude précisant le nombre d'émigrés partis d'Italie en raison de leur appartenance politique et raciale, ni même de travaux tentant de quantifier leur présence dans leurs multiples pays d'accueil » (Ben Khalifa 2011, pp. 165-176). Il cite cependant un rapport du commissaire-divisionnaire de la police spéciale de Menton qui estime :

> *« La plupart d'entre eux (...) étaient dans un état physique déplorable résultant, soit de leur santé générale, soit surtout des méthodes employées par les agents italiens qui, par n'importe quel temps, n'hésitaient pas à leur faire parcourir des kilomètres de sentiers de montagne plus au moins inaccessibles, jusqu'à ce que soit trouvé un passage pour notre territoire. C'est ainsi que l'hôpital de Menton a dû recevoir une quinzaine de malades ou d'accidentés, les autres plus au moins exténués se soignant ou se reposant à leurs frais dans les hôtels avec leurs enfants, le cas échéant »*[49] *(cité par Ben Khalifa 2011, pp. 165-176).*

Faute de données quantitatives, l'expérience de la violence à la frontière peut être décelée dans les déclarations des personnes arrêtées évoquées par Riadh Ben Khalifa (2011). Lorsque les réfugié·e·s sont intercepté·e·s et refoulé·e·s vers le territoire italien par les autorités françaises, l'accueil qui leur est réservé par les miliciens est généralement agressif. Un homme interrogé par la gendarmerie de Sospel déclare avoir été « *copieusement maltraité par les miliciens italiens* », un autre que « *les autorités italiennes [l]'ont frappé, roué de coups pour [l]e faire pénétrer le territoire* » français (Ben Khalifa 2011). Ben Khalifa note que les femmes arrêtées semblent aussi avoir subi de mauvais traitements. On peut faire l'hypothèse que, dans la mesure où ces archives sont établies par les policiers français, si elles rapportent sans ambiguïté la violence des miliciens italiens, elles peuvent en revanche passer sous silence les exactions qui ont pu être commises par leurs homologues français.

Qu'il s'agisse des émigrant·e·s des classes populaires italiennes ou des réfugié·e·s juif·ve·s, le contrôle à la frontière cible un profil particulier de voyageur·euse·s. Le degré de militarisation de la frontière en vue d'empêcher le passage de certains groupes, ainsi que le niveau de violence directe ou indirecte déployé contre ell·eux, se justifie par la construction idéologique, en amont, de populations entières comme posant un problème public et constituant une menace pour l'intégrité du territoire national. Dans le même temps, les pratiques violentes de contrôle déployées contre ces populations à la frontière participent à les définir comme subalternes au

[49] « Rapport du commissaire-divisionnaire de police spéciale au préfet des Alpes-Maritimes », 28 mars 1939, 4 M 1358, ADAM (cité par Khalifa 2011).

moment même de leur entrée sur le territoire national : elles ont pour but de leur signifier clairement leur indésirabilité et laissent présager des futurs traitements dégradants qu'elles pourront subir.

3.2 - La frontière comme instrument de régulation de la main-d'œuvre immigrée

À la fin de la Seconde Guerre Mondiale, le traitement de la migration italienne à la frontière diffère radicalement de celui qui avait été mis en place dans les années 1930 dans un contexte d'inimitié entre les deux pays. On passe d'une logique de contrôle, visant avant tout à expulser les éléments indésirables (ce que l'on pourrait qualifier de dimension d'*exclusion* de la frontière), à une logique de gestion de la main-d'œuvre immigrée (ce que l'on pourrait qualifier de dimension d'*inclusion*).

Le gouvernement français doit gérer la tension entre l'important besoin de la France en main-d'œuvre peu qualifiée pour reconstruire le pays et le fort sentiment anti-italien présent dans la population française, particulièrement dans les régions frontalières qui ont été annexées par l'Italie durant la guerre. La difficulté de mettre au point un accord sur l'immigration italienne conduit des nombres sans précédent d'Italien·ne·s à franchir clandestinement la frontière alpine (avec des arrivées quotidiennes à Bourg-Saint-Maurice de l'ordre de 300 à 500 personnes). La France régularise largement les travailleur·euse·s en situation irrégulière, surtout celle·ux qui acceptent de travailler dans les secteurs difficiles comme les mines : dès lors, de nombreux hommes et pères de famille émigrent en espérant être régularisés une fois sur le territoire français, rapidement suivis par leurs femmes et enfants qui empruntent les mêmes routes de montagne pour rejoindre leurs familles.

Durant cette période exceptionnelle de politique volontariste d'immigration de travail, des camps de rassemblement des immigrant·e·s sont organisés par l'Office national de l'immigration (ONI) dans des grandes villes (Nancy, Bordeaux, Lyon, Marseille) ainsi qu'à la frontière (Montmélian, Bourg-Saint-Maurice, Nice, Menton, Modane), où les travailleur·euse·s font l'objet d'une sélection médicale et professionnelle, avant d'être régularisé·e·s selon des proportions variables en fonction de la conjoncture économique - celle·ux jugé·e·s inaptes sont refoulé·e·s en Italie. La procédure officielle du recrutement durant en moyenne entre deux et trois mois, les patrons préfèrent profiter de la disponibilité sur place de la main-d'œuvre en situation irrégulière pour éviter l'attente. Comme le décrit Sandro Rinauro, plusieurs patrons français envoient ainsi leurs agents de recrutement de main-d'œuvre non déclarée dans les zones les plus pauvres de l'Italie où l'on distribue aux candidat·e·s à l'émigration des contrats de travail illégaux, arrivant parfois avec des camions pour charger les travailleur·euse·s italien·ne·s et les amener en France illégalement. Une fois que les travailleur·euse·s munis de ces faux contrats arrivent à la frontière, la police et les gendarmes, prévenus à l'avance par les entreprises, au lieu de les arrêter et de les envoyer dans les camps de rassemblement de l'ONI

pour procéder à leur régularisation ou les refouler en Italie, les adressent aux entrepreneurs. Cette procédure, dénoncée par les syndicats italiens, court-circuite les négociations bilatérales entre les deux pays pour trouver un accord sur l'immigration (Rinauro 2012). Ainsi, les travailleur·euse·s candidat·e·s à l'émigration font l'objet d'un processus de *clandestinisation* qui est encouragé, organisé et financé par les entreprises, en quête de main-d'œuvre bon marché.

L'arrivée importante de travailleur·euse·s immigré·e·s fait aussi l'objet d'une gestion de la part des autorités locales. À Modane, où la gare reçoit chaque jour quelque 2 500 voyageur·euse·s recruté·e·s dans les bureaux de l'ONI à Turin, auxquels s'ajoutent les migrant·e·s « irrégulier·e·s » arrivé·e·s par la montagne, l'ONI installe un bureau de l'immigration dans des baraquements provisoires, puis dans l'ancien dispensaire de la ville relié directement à la gare par un passage souterrain. Ce centre emploie plusieurs dizaines de personnes et comporte un pôle d'accueil, un dispensaire médical, des bureaux administratifs, une cuisine, un réfectoire et un hébergement (Hanus 2019).

À Menton, si l'accueil est également organisé, la présence d'une « *armée de clochards* » au milieu de quartiers bourgeois, selon l'expression d'un journaliste, contrarie la municipalité, qui espère relancer le tourisme anglais (cité par Tombaccini-Villefranque 1999). En novembre 1946, la ville ouvre un centre d'accueil situé dans un immeuble nommé « le Garavan-Palace », qui en réalité est « *une immonde bâtisse, dont les chambres offraient pour tout confort un peu de paille humide, avec vent du large garanti à tous les étages, les vitres ayant servi d'objectif à toutes les artilleries du monde*[50] » (extrait d'un article de *Nice-Matin*, cité par Tombaccini-Villefranque 1999). Des convois partent tous les jours en direction du Nord de la France pour évacuer le plus vite possible les Italien·ne·s qui arrivent quotidiennement.

Sandro Rinauro note que, « même si les travailleurs irréguliers, le patronat et le gouvernement français tiraient des avantages de cette immigration illégale, le plus grave dommage du franchissement clandestin de la frontière alpine était le prix très lourd en vies humaines qu'il impliquait » (Rinauro 2012, pp. 13-26). Les sources françaises et italiennes décrivent les fréquentes découvertes de cadavres de migrant·e·s qui mouraient de froid après s'être égarés pendant le franchissement nocturne des Alpes[51]. Des cas de chute étaient également fréquents. Rocco Potenza, qui a recueilli des témoignages d'ancien·ne·s émigré·e·s italien·ne·s à Grenoble, montre que ces personnes étaient très pauvres, très mal informé·e·s et mal équipé·e·s pour une traversée de la montagne. Une partie de la population de Bardonechia se reconvertit dans l'économie du passage et conduit ces personnes vers Modane en passant par la montagne, en faisant parfois halte dans des refuges. Comme ces passeur·euse·s craignent la police

[50] Provence D. - Ollivier J.P. « Le château des courants d'air : Garavan Palace accueille officiellement les "clandestins italiens" », *Nice-Matin*, 5 novembre 1946 (cité par Tombacini-Villefranque 1999).

51 « *Une équipe de secours a découvert, près de la frontière franco-italienne, sept nouvelles victimes de la montagne : une femme et ses six enfants inanimés dans la neige. Il s'agit d'une Sicilienne qui, avec toute sa petite famille, essayait de rejoindre son mari à Grenoble* ». Source : *Le Monde*, 26 novembre 1947 (cité par Hanus 2019).

italienne, iels abandonnent parfois des groupes en pleine montagne en les laissant avec des instructions très sommaires, ce qui multiplie les risques.

Les souvenirs de ces traversées sont marqués par la douleur. Rocco Potenza précise que les personnes se souviennent avec beaucoup de détails de leur passage de la frontière, mais que la mémoire comporte aussi de nombreux « trous » liés à la honte, à la rupture identitaire que constitue le passage et à la souffrance de cet épisode (Potenza 2014b).

Cette fréquence des morts de personnes migrantes en montagne provoquées par les conditions de la traversée perdure jusqu'aux années 1960. En 1962, le journal *Nice-Matin* évoque « *près de cent victimes en quinze ans sur le passage montagneux entre Grimaldi et Menton qui permet d'éviter le poste-frontière du pont Saint-Louis* »[52]. Dans la presse, les personnes en migration décédées lors du passage n'ont pas de nom et les chiffres sont incertains, invérifiables. Cela renvoie au constat de Carolina Kobelinksy et Stefan Le Courant, selon qui : « les morts et disparus à la frontière renvoient avant tout à la matérialité des corps, des corps souvent invisibilisés, des corps sans noms, des corps qui ne disent pas leurs noms (…) socialement et politiquement situés » (Kobelinsky et Le Courant 2017, p. 87). En effet, l'inégalité de traitement médiatique de ces morts entre la presse française et la presse italienne est flagrante, révélant les rapports de domination entre le pays d'origine et le pays d'arrivée des migrant·e·s. La frontière est ainsi un lieu d'effacement des dominé·e·s par la fabrique de leur disparition physique, à la fois dans l'espace matériel et symbolique, à travers le récit médiatique et les traces qu'iels laissent dans les archives.

Cette période est particulièrement éclairante sur la manière dont les passages irréguliers de la frontière par les Alpes, y compris avec leur dimension mortifère, sont une variable d'ajustement au service d'une gestion de la main-d'œuvre immigrée. Le système d'immigration légale et illégale sont imbriqués au sein d'une même politique qui produit l'illégalité (et l'annule) en fonction des besoins du marché, ce qui va dans le sens de l'analyse formulée par Mezzadra (2004), selon qui la clandestinité est un outil du processus d'inclusion des migrant·e·s sur le marché du travail national. Complétant ces analyses, j'ajoute que la mort en montagne peut être appréhendée comme un élément de ce système économique fondé sur l'inclusion différentielle de la main-d'œuvre immigrée. Les conditions difficiles de traversée complètent le travail de tri effectué par les autorités, puisque seul·e·s les plus aptes physiquement, parvenu·e·s à traverser les massifs montagneux dans des conditions difficiles, sont au final sélectionné·e·s sur le marché de l'emploi. Quand le contexte économique est propice à l'emploi d'immigré·e·s en situation irrégulière, les autorités sont enclines à adopter une attitude de « laisser-faire » vis-à-vis de ces passages dangereux. À l'inverse, dès que les politiques d'emploi de la main-d'œuvre étrangère changent, les autorités estiment qu'il faut les clôturer. Par exemple, le 20 janvier 1962, une périlleuse « *opération barbelé* » est organisée par la préfecture des Alpes-Maritimes sur les

[52] « Opération barbelés au pas de la mort », 20/01/1962, *Nice-Matin,* ADAM.

sentiers du « pas de la mort ». Une masse de journalistes et des photographes vient documenter l'action héroïque des Compagnies républicaines de sécurité (CRS) de montagne qui s'encordent pour « *accrocher des pieux sur les flancs de la montagne de part et d'autre de la gorge* », ainsi que d'autres « *scellés dans la paroi* » en contrebas. Les morts en migration sont, pour la première fois, construites comme un problème public côté français, faisant l'objet d'une « *spectacularisation* » dans la presse française : loin d'annoncer une politique d'ouverture, cette mise en spectacle utilise le risque de la traversée pour justifier une sécurisation accrue, et donc un contrôle migratoire plus étroit, de la frontière.

Dans cette troisième sous-partie, j'ai montré comment la production de différentes figures de migrant·e·s indésirables, qui évoluent au fil du temps, répond aux différentes fonctions de la frontière, à la fois comme outil de production de l'altérité et de gestion de la main-d'œuvre immigrée. La frontière est ainsi un lieu de production de différentes classes de voyageur·euse·s en fonction des critères de classe et de nationalité (à partir de la fin du XIX^{e} siècle) et de « race » (à partir des années 1930), qui s'articulent en fonction du contexte politique et économique. Le caractère occasionnellement dangereux des traversées alpines peut également être interprété comme un outil au service, tantôt du blocage des indésirables, tantôt de la gestion de la main-d'œuvre immigrée.

Conclusion du chapitre 4

En retraçant l'évolution géographique et historique du contrôle migratoire à la frontière franco-italienne, ce chapitre a permis d'identifier l'évolution progressive de la figure des « indésirables » à la frontière, d'un critère de classe (les mendiant·e·s et les vagabond·e·s) à un double critère de classe et de nationalité (les « étranger·e·s » italien·ne·s, avec une surreprésentation des classes populaires) à un triple critère de classe, de nationalité, et de « race » (qui apparaît avec la répression des exilé·e·s juif·ve·s). Différentes catégories de populations sont définies comme subalternes à certains moments de l'histoire en fonction des intérêts diplomatiques, de la politique intérieure des États français et italien, et/ou des intérêts capitalistes.

L'approche historique croisée du tourisme et du contrôle migratoire met en évidence le fait que l'expérience du passage de la frontière par les voyageur·euse·s a toujours été différenciée selon qu'iels sont défini·e·s comme désirables ou indésirables. Le contrôle différencié a été mobilisé par moments comme une stratégie explicite pour résoudre des crises à la frontière provoquées par la co-présence de ces différentes classes de voyageur·euse·s, par exemple au cours des années 1930, au moment de l'exode des réfugié·e·s juif·ve·s. Ainsi, ce chapitre contribue à répondre à la première hypothèse formulée en introduction, en montrant que les stratégies de ciblage policier sont un outil central de la fabrique de cette frontière différenciée.

Dans le chapitre suivant, nous allons voir que la stratégie du ciblage s'affirme de façon plus radicale entre les années 1960 et la fin des années 1980, dans le double contexte du tourisme de masse dans les Alpes et d'une racialisation de plus en plus affirmée des migrant·e·s indésirables.

CHAPITRE 5. IN/VISIBILISER ET TRAQUER LES « CLANDESTINS » : LA MISE EN PLACE D'UNE FRONTIÈRE RACIALE À L'HEURE DE L'ÂGE D'OR DU TOURISME ALPIN (1960-1993)

Introduction du chapitre 5

Ce cinquième chapitre s'intéresse à ce qui se joue à la frontière franco-italienne entre la fin de la Seconde Guerre mondiale et la mise en place de l'espace Schengen. Je me fonde pour cela sur l'étude des archives de la gendarmerie dans les Hautes-Alpes et en Savoie et de la PAF dans les Alpes-Maritimes[1], ainsi que l'étude d'archives de presse[2] et enfin des entretiens cartographiques avec les habitant·e·s[3].

Dans ce chapitre, je nuance l'idée que le tourisme « de masse », à son apogée dans les stations touristiques hautes-alpines et maralpines entre les années 1960 et 1980, symboliserait un accès à la « montagne pour tou·te·s » : le contrôle de l'immigration « clandestine » mis en œuvre à cette période renforce au contraire les inégalités sociales et raciales. Cette période est caractérisée en effet par la racialisation de la figure des indésirables à la frontière. J'identifie que ce processus s'affirme dans le contexte de la guerre d'indépendance algérienne, au cours de laquelle ce ne sont plus les étranger·e·s qui sont ciblé·e·s par les contrôles, mais les individus considérés par l'État comme des sujets coloniaux. Il se poursuit et se radicalise dans les années 1980, en contexte post-colonial, avec le ciblage de différentes nationalités de migrant·e·s en provenance de l'Est et du Sud de la Méditerranée. La racialisation se traduit, sur le plan spatial, par une évolution des pratiques policières de contrôle, qui deviennent plus mobiles et ciblées, et, dans le même temps, invisibles aux yeux de la majorité des citoyen·ne·s et voyageur·euse·s construit·e·s comme légitime. J'argumente ainsi que c'est dans les années 1980 que la *traque* des étranger·e·s indésirables devient la matrice des formes spatiales et symboliques du contrôle migratoire à la frontière franco-italienne.

1) Les prémisses d'un contrôle policier ciblé, racialisé et mobile pendant la guerre d'indépendance algérienne

Après la Seconde Guerre Mondiale, la circulaire française du 6 novembre 1946 confirme le recours à des fonctionnaires des Renseignements généraux (RG) pour contrôler l'identité des

[1] Voir : Annexe 9 - Inventaire des archives policières mobilisées dans la thèse.
[2] Voir : Annexe 10 – Inventaire des archives de presse, photographiques et vidéographiques mobilisées dans la thèse et méthode d'échantillonnage ; Annexe 11 – Répartition chronologique des archives consultées pour la période 1960-1990.
[3] Voir : **Chapitre 2, 1.3 - b) Les entretiens.**

personnes franchissant les frontières nationales. La sous-direction de la police de l'air, des frontières et des chemins de fer, créée en mars 1953, est rattachée aux RG au niveau local. La mission de ses agents reste fondamentalement liée à la surveillance générale du mouvement des voyageur·euse·s et au renseignement, pour recueillir des informations sur les franchissements de frontière, mais également sur tout élément suspect ou susceptible de créer du désordre dans le département (grèves, manifestations, graffitis, incidents à caractère politique, etc). En 1955, dans un bulletin de la police de l'air et des frontières (PAF) cité par Sara Casella Colombeau, on peut lire que les objectifs du gouvernement consistent à trouver un équilibre entre surveillance générale des voyageur·euse·s et liberté de circulation des touristes : « *souhaitant […] maintenir dans ce domaine la tradition nationale de libéralisme, [le gouvernement] entend faire procéder simplement à une surveillance générale du mouvement des voyageurs, surveillance qui, tout en permettant le respect de certaines règles légales, ne puisse apporter aucun obstacle aux déplacements des touristes français et étrangers*[4]. » (cité par Casella Colombeau 2013, p. 110).

Or, cette libre circulation à travers la frontière se retrouve à nouveau compromise par un intense quadrillage policier du territoire pendant la guerre d'indépendance algérienne. Les agents de police, confronté·e·s à ces objectifs contradictoires sur le terrain, proposent d'évoluer vers des contrôles mobiles et ciblés dans la zone-frontière qui permettent de faire uniquement obstacle à la circulation des voyageur·euse·s indésirables, dont le profil, dans le contexte de la guerre d'Algérie, est constitué sur la base d'un préjugé racial.

1.1 - Un quadrillage policier du territoire et une surveillance racialisée

Comme le montrent Sylvie Thénault et Raphaëlle Branche (2008), la guerre d'indépendance algérienne se déroule en partie sur le territoire de la France métropolitaine, ce qui se traduit par un contrôle policier d'exception ciblant les « Français musulmans d'Algérie » (FMA) (Blanchard 2001). La surveillance des « nationalistes » algérien·ne·s entraîne un encadrement policier de l'ensemble de la population algérienne résidant en métropole, qui fait l'objet d'un traitement discriminatoire reflétant une perception coloniale des « indigènes » (Blanchard, 2001, p. 203). Cette surveillance, qui se traduit par des pratiques de fichage, s'étend à tout·e·s les voyageur·euse·s, travailleur·euse·s résident·e·s et touristes originaires d'Afrique du Nord, désigné·e·s dans les archives policières par : « Français de Souche Nord-Africaine » (« FSNA »), un terme qui sous-entend une représentation ethnique des populations à contrôler. Les commissaires divisionnaires de police établissent des bilans de tous les actes de violence imputables aux « FSNA », cherchant à déceler une continuité entre les infractions ordinaires et la possibilité d'une insurrection politique. À partir de 1959, tou·te·s les Algérien·ne·s suspecté·e·s d'activités politiques en faveur de l'indépendance peuvent être soumis·e·s à un

[4] « Étude succincte sur la Police des Frontières 1er juin 1955, dans le supplément au bulletin n°17 de la Police de l'air et des Frontières, accentué par nous », CAC 1998 0002 art 6 (cité par Casella Colombeau 2013, p. 110).

internement administratif, à l'éloignement de leur lieu de résidence ou bien à une assignation à résidence sous surveillance policière.

Une police des déplacements, ciblée racialement, se met ainsi en place sur l'ensemble du territoire métropolitain, avec pour objectif d'identifier les « éléments subversifs » parmi les « Français musulmans » ou les « Nord-Africains », et de comprendre le fonctionnement des groupes nationalistes algériens. Même si tout le territoire est concerné, pour Riadh Ben Khalifa, les départements de la frontière franco-italienne sont particulièrement surveillés (Ben Khalifa 2017). Bien que cette frontière ne constitue pas une voie d'entrée pour les « FSNA », elle est en revanche perçue comme une des voies de circulation des nationalistes algérien·ne·s qui chercheraient, pour brouiller les pistes, à transiter par d'autres pays européens avant de rentrer en Algérie via la Tunisie ou le Maroc. Les autorités policières des Alpes-Maritimes parlent de mise en place d'une « filière de passage clandestin organisée par le FLN fonctionn[ant] à la frontière italienne dans la région de Nice », utilisée par les responsables du mouvement d'indépendance pour circuler sans se faire repérer et pour faire transiter des armes (Ben Khalifa 2017). Dès lors, une collaboration étroite est mise en place avec les services de police aux frontières italiens auxquels la police française signale des « éléments Français musulmans suspects » pour que leurs collègues surveillent leurs activités et leurs déplacements en Italie : à Vintimille, des groupes d'Algériens se réunissant dans les cafés sont ainsi surveillés par la police italienne qui transmet la fréquence et les lieux de leurs réunions à leurs homologues français (Ben Khalifa 2017).

Le 24 avril 1961, des « *mesures spéciales* » sont mises en place au poste-frontière de Montgenèvre requérant le passage obligatoire au fichier de police de toutes les personnes se présentant au poste-frontière[5]. L'Italie établit elle aussi un fichier des Algérien·ne·s jugé·e·s « dangereux·ses », et dès 1959, tout·e « FSNA » se présentant à la frontière fait l'objet d'un double passage au fichier complété, côté français, par l'établissement d'une note de renseignement (Ben Khalifa 2017). C'est la première fois, dans les archives consultées, qu'un contrôle visant un ensemble de personnes ayant une même origine géographique ou « ethnique » est mis en place de manière systématique à la frontière. Cela suggère que la guerre d'Algérie correspond à un tournant dans la racialisation des contrôles policiers à la frontière. En effet, bien que celle-ci ne soit pas un lieu où les « FSNA » peuvent être refoulé·e·s (puisque cell·eux-ci sont de nationalité française), elle est un lieu privilégié de fichage.

Dans les archives du poste-frontière de Montgenèvre, on observe que, sur le mois d'avril 1961[6], la plupart des personnes arrêtées et passées au fichier semblent être en voyage touristique entre

[5] « Briançon, le 24 avril 1961, Rapport journalier » - « Mesures spéciales au poste-frontière de Montgenèvre ». Poste de Briançon, Renseignements Généraux des Hautes-Alpes. 1243 W 57, Archives Départementales des Hautes-Alpes (ADHA).

[6] « Notes de renseignement n°227-241 » Poste-frontière de Montgenèvre, 1961. Poste de Briançon, Renseignements Généraux des Hautes-Alpes. 1243 W 57, ADHA.

la France et l'Italie, circulant dans les deux sens. Parmi elles, un étudiant d'Alger résidant en Italie et voyageant à Briançon par le car régulier, un publiciste tunisien en route vers Paris après avoir effectué un séjour touristique en Italie avec son épouse, un instituteur marocain de Grenoble se rendant à Turin par l'Europabus, deux infirmiers algériens voyageant par le car vers Turin, deux étudiants marocains faisant un circuit touristique en auto-stop depuis la Suisse vers l'Italie avant de retourner au Maroc, etc. D'autres sont des travailleurs immigrés d'origine « Nord-Africaine » installés en France, tels un moniteur de football domicilié à Monaco, un « Français musulman » de Constantine qui se rend en Italie avec son employeur, un manœuvre de Vénissieux en route pour Cesana, etc.

Enfin, on trouve des personnes résidant temporairement dans la région frontalière (principalement des malades résidant en sanatoria) ainsi que des locaux qui effectuaient de banals déplacements transfrontaliers quotidiens[7]. Il s'agit par exemple d'un Français de Constantine hébergé dans la maison de repos « Les Genêts » de Briançon, qui se rend avec sa femme et un ami à Clavière ; d'un Français d'Ouled Askar en traitement à « Rhône Azur » à Briançon, allant à Sestrière ; d'un manœuvre de Briançon et son frère se rendant à Clavière : de deux hommes originaires de Bone en Algérie, en traitement au sanatorium « Le Bois de l'ours » à Briançon et allant à Clavière, etc.

À une exception près, ces personnes contrôlées ont toujours leur passeport en règle et ne sont pas répertoriées dans le fichier. Les fiches de voyageur·euse·s sont ensuite remises au service de la gendarmerie au niveau départemental, précisant les nationalités et dénombrant les « clandestins » (aucun n'est signalé à Montgenèvre).

Les RG aux frontières sont également chargés de compter les « FSNA » présent·e·s dans les circonscriptions et de dresser un état statistique mensuel des touristes algérien·ne·s resté·e·s sur le territoire au-delà des délais prévus. À Briançon, le rapport du 5 octobre 1958 dénombre ainsi « 176 FSNA, dont 77 travailleurs fixes et 99 en sanatoria »[8]. En 1962, plusieurs « FSNA » faisant l'objet de « fiches Z – à surveiller » sont identifiés à Briançon. Iels résident dans cette ville en tant que touristes (dans l'Hôtel des trois Chamois, à l'hôtel Les Genêts, à l'Hôtel Vauban), travaillent dans des entreprises locales de BTP, ou sont en traitement (dans le sanatorium Rhône Azur, à l'hôtel de cure Les Castors, etc.). Les employé·e·s de ces infrastructures touristiques sont également suspecté·e·s : ainsi, M. A., né à Constantine, est surpris en train de distribuer des tracts communistes dans le sanatorium où il travaille et fait dès lors l'objet d'une surveillance des services de police[9]. Les lieux d'accueil des touristes et des

[7] « Notes de renseignement n°88-91 ; 586 ; 784 ; 817 ; 858 », Poste-frontière de Montgenèvre, 1961. Poste de Briançon, Renseignements Généraux des Hautes-Alpes. 1243 W 57, ADHA.

[8] « Montgenèvre, le 3 novembre 1967 Poste-frontière de Montgenèvre, état statistique mensuel des touristes algériens restés sur le territoire au-delà des délais prévus en octobre 1967 », Poste-frontière du Montgenèvre, Sous-préfecture de Briançon, 1243 W 57, ADHA.

[9] Carton « Nord-Africains », Sous-préfecture de Briançon, 1243 W 57, ADHA.

malades deviennent ainsi des lieux de surveillance, de fichage, et de dénonciation, les gérant·e·s des hôtels n'hésitant pas à communiquer aux gendarmes les informations relatives aux client·e·s « nord-africain·e·s ».

On peut ainsi analyser que la période de la guerre d'indépendance algérienne reconfigure l'opposition établie dans les chapitres précédents entre les touristes pouvant circuler librement, sans surveillance, dans les départements frontaliers, et les étranger·e·s indésirables. Désormais, c'est l'appartenance ethnique supposée (caractérisée de manière indirecte à travers l'origine géographique ou la confession religieuse) qui marque l'indésirabilité (Blanchard 2013). Une ligne raciale distingue le traitement des touristes nord-africain·e·s des autres, les autorisant à circuler mais imposant le contrôle d'identité et le passage au fichier au moment de la traversée. Les habitant·e·s locaux originaires d'Afrique du Nord voient elles et eux aussi leur mobilité quotidienne soudainement entravée par des contrôles d'identité. La police, par les contrôles d'identité, institue le traitement d'exception visant les populations coloniales soupçonnées de troubler l'ordre public. Ainsi, en plus de la surveillance des déplacements et du contrôle migratoire, le contrôle de la frontière prend une fonction de maintien de l'ordre colonial.

Or, on constate que les pratiques de fichage perdurent après les accords d'indépendance en 1962, et elles sont encore à l'œuvre neuf ans plus tard, en 1971[10]. Dans les Hautes-Alpes, la « coordination des informations Nord-Africaines » dresse un tableau mensuel répertoriant les « populations musulmanes dans l'arrondissement » (travailleurs, commerçants, étudiants, retraités, etc.), et les entreprises employant des Nord-Africains (dénombrant les Algérien·ne·s, les Marocain ne·s et les Tunisien ne·s)[11]. Dans les archives des RG des Hautes-Alpes de 1967, la police aux frontières signale toujours les « *passages d'étrangers à la frontière* »[12], les « Nord-Africain·e·s » faisant l'objet d'une fiche spéciale (« SN »). Des ouvriers d'origine nord-africaine qui effectuent des trajets du quotidien sont signalés, dont certains qui sont simplement employés pour effectuer des travaux en gare de Modane et d'autres qui sont travailleurs saisonniers dans les stations de sports d'hiver. Certaines nationalités de touristes semblent également particulièrement ciblées : outre les touristes nord-africain·e·s (en l'occurrence, des parents d'enfants qui vont en colonie de vacances), les touristes japonais·e·s et vietnamien·ne·s sont également signalé·e·s.

En effet, on peut voir que, dès 1963, cette surveillance ciblée ne se limite plus aux « FSNA », mais s'étend à d'autres populations. On trouve ainsi dans les archives des RG de Savoie des

[10] Administration communale, Service des Renseignements Généraux de Modane, Service des Etrangers 1971, Sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne, 973W75, ADS.

[11] « Briançon, le 28 mai 1964. Coordination des informations Nord-Africaines », carton « Nord-Africains », Sous-préfecture de Briançon, 1243 W 57, ADHA.

[12] « Passages d'étrangers à la frontière années 1963-1966 », Administration communale, Service des Renseignements Généraux de Modane, Service des Etrangers, sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne, 973 W 93, ADS.

dossiers répertoriant le nombre de résident·e·s « asiatiques », des « Territoires d'Outre-Mer » et d'« Afrique noire » en Savoie. Une note des RG de 1971 parle également d'un début d'immigration d' « individus d'Afrique noire » par la gare de Modane, d'où ils sont refoulés[13]. On voit ainsi que loin de s'arrêter avec la fin de la guerre d'indépendance algérienne, les pratiques de surveillance de fichage à la frontière ciblant certaines nationalités ou groupes ethniques se sont au contraire étendues, au cours des années 1960, à tout un ensemble d'individus originaires des colonies ou ex-colonies françaises.

Cette pratique peut être envisagée comme une forme de continuité entre le système policier de surveillance du territoire adopté pendant la guerre d'indépendance algérienne et les pratiques de surveillance des étranger·e·s à la frontière dans les décennies suivantes. En effet, bien que le fichage systématique des ressortissant·e·s étranger·e·s associé·e·s à une menace du fait de leur origine ethnique ou géographique soit progressivement abandonné, le contrôle migratoire à la frontière intègre de nouvelles formes de ciblage à partir des années 1980.

1.2 - Cibler les « FSNA » : vers une évolution de la géographie des contrôles policiers

Au mois d'août 1958, le ministère de l'Intérieur demande d'intensifier les barrages routiers effectués par la police et la gendarmerie afin de retrouver les « FSNA » inscrit·e·s au fichier des personnes dangereuses, de rechercher des armes et de « déceler tous mouvements suspects »[14]. Ce quadrillage policier du réseau routier est appelé le plan « CREPU ». Dès lors, la route nationale 94 reliant Montgenèvre à Briançon est verrouillée en permanence par deux barrages au niveau des postes-frontières, assurés par les douaniers et les CRS. Des patrouilles de CRS effectuent également des rondes dans la zone de Montgenèvre qui fait l'objet d'une « surveillance particulière », notamment au mont Chaberton et dans le secteur de l'obélisque[15].

Or, ce plan suscite de nombreuses contestations. Les gendarmes disent ne pas parvenir à le mettre en place faute de moyens et à cause des contraintes géographiques et climatiques de la région haute-alpine. Dans un rapport, ils rappellent que la brigade de Briançon ne comprend que sept gendarmes et que celle de Montgenèvre n'est pas dotée de véhicule ; les autres brigades comme celles de Cervière et Névache assurent les « *pénibles missions de la surveillance de la*

[13] Extrait *: « Des individus d'Afrique Noire se présentent de plus en plus nombreux pour entrer en France. Un grand nombre, qui ne possèdent pas les pièces nécessaires, sont refoulés par le commissariat en gare de Modane, mais il est vraisemblable que certains tentent de pénétrer en territoire français par des voies détournées (cols peu fréquentés entre la France et l'Italie) ».* « Le maréchal des Logis-Chef Aubry, commandant par intérim la brigade mixte de Modane, au capitaine commandant la gendarmerie à Saint-Jean de Maurienne. Objet : Immigration de ressortissants maliens et sénégalais, communication téléphonique du 6 août 1971 ». Service des Renseignements Généraux de Modane, 973W75, ADS.

[14] « Télégramme n°227 du ministre de l'intérieur aux préfets », 23 mai 1961. Carton « Nord-Africains », sous-préfecture de Briançon, 1243 W 57, ADHA.

[15] Télégramme du 22 janvier 1962, Carton « Nord-Africains », sous-préfecture de Briançon, 1243 W 57, ADHA.

frontière en haute-montagne » avec des effectifs réduits de trois à quatre gendarmes[16]. Les forces de police et de gendarmerie ont le plus grand mal à assurer la surveillance de la frontière, et préviennent les autorités des problèmes causés par la rigueur de la température en hiver (allant jusqu'à -30°C) et les pénuries de carburant, l'absence de liaison radio, rendant « *impossible au personnel des services prolongés en poste fixe* » alors même que la neige et le verglas rendent pratiquement nulle la circulation de nuit[17].

D'autre part, les forces de l'ordre doivent faire face aux contestations des voyageur·euse·s face à ces contrôles routiers omniprésents. Le commandant de gendarmerie de Briançon rapporte au chef d'escadron des Hautes-Alpes, le 24 octobre 1958 : « *Plusieurs automobilistes se sont plaints de la répétition des contrôles dont ils font l'objet sur la RN94 entre Marseille et la frontière franco-italienne ».* Il cite le cas d'un *« avocat marseillais [déclarant] avoir été arrêté la semaine dernière, à 5 reprises, entre Aix-en-Provence et Clavière, par un barrage implanté dans les basses-Alpes (gendarmerie), deux dans les Hautes-Alpes (gendarmerie) et deux à la frontière même (douanes et CRS)* », auxquels il faut ajouter les « *deux contrôles frontaliers italiens* »[18].

Le commandant compatit avec la situation de ces usager·e·s de la route « *excédé·e·s de ces vérifications d'identité successives* » et de la « *fréquence des barrages relativement conséquente dans le temps et de l'espace* ». Rappelant que « *les mesures de sécurité préconisées ne visent que les FSNA* », il considère anormal qu'elles « *retombent [sur les] usagers normaux de la route* » [19].

Ce commandant propose alors de faire évoluer les pratiques de contrôle policier pour les adapter précisément aux modalités de déplacement des « FSNA », qui auraient « pratiquement renoncé à se déplacer par véhicules privés » à cause des barrages routiers et utiliseraient de plus en plus la voie ferrée où « ils ne font l'objet d'aucun contrôle systématique, tant dans les voitures, que dans les gares », car les services des RG dans les trains manquent de personnel. Selon le commandant :

> *« Pour exercer dans les Hautes-Alpes une surveillance efficace des déplacements des FSNA [en tenant compte] de la physionomie du département et de leur implantation locale (malades en sanatorium à Briançon et ouvriers sur les chantiers à Embrun et Gap), il conviendrait de mettre en place des contrôles :*

[16] « Rapport sur l'application du plan CREPU dans la Cie de Briançon, Gendarmerie nationale, le 5 octobre 1958 » « Nord-Africains », Sous-préfecture de Briançon, 1243 W 57, ADHA
[17] Ibid.
[18] Ibid.
[19] « Du commandant de compagnie de gendarmerie de Briançon au chef d'escadron commandant le groupement de gendarmerie des Hautes-Alpes. Contrôle de la circulation et des FSNA » 24 octobre 1958, carton : « Nord-Africains », sous-préfecture de Briançon, 1243 W 57, ADHA.

- *Sur la route, par des **barrages tournants de courte durée**, à des **heures et sur des itinéraires variés** ;*
- *Dans les trains et les autorails, après accord de la SNCF et en liaison avec le service des RG par des **équipes volantes** opérant entre deux gares importantes sur le principe des contrôles douaniers pratiqués dans les grands axes rapides internationaux. Le personnel aurait pour mission de s'assurer systématiquement de l'identité de tout voyageur FSNA. »*[20]

Cette lettre annonce la volonté policière de faire évoluer les contrôles qui prenaient la forme de barrages fixes vers des contrôles mobiles, ciblant à la fois les populations indésirables et les principaux axes de transport. Ce commandant propose également d'étudier la géographie des circulations des populations à surveiller pour pouvoir maximiser les chances de les arrêter sans importuner la circulation des autres voyageur·euse·s et, ainsi, conserver un rapport pacifié entre police et population locale.

Or, on peut noter que c'est précisément vers cette forme qu'évolueront les contrôles policiers de la frontière au cours des années 1980. Alors que ce commandant affirme, dès 1958, que « *des services de cet ordre ne pourraient qu'accroître l'efficience de la surveillance des FSNA tout en évitant des fatigues inutiles au personnel et des tracasseries inopportunes aux usagers de la route »*[21], ce n'est que trente ans plus tard que les autorités policières seront convaincues de la rentabilité des contrôles mobiles, présentant un faible coût en termes de fatigue des forces de police et de conflits avec la majorité des voyageur·euse·s et une importante efficacité dans le contrôle des populations indésirables.

2) Le tournant de l'immigration post-coloniale et la fabrique d'une « menace » à la frontière franco-italienne

2.1 - Des migrations nécessaires au développement touristique, mais sous contrôle

Cette évolution des méthodes de contrôle prend place dans le contexte d'une évolution de l'économie touristique et des profils de voyageur·euse·s. En effet, entre les années 1960 et 1980, le tourisme connaît un essor dans les régions frontalières hautes-alpines et du littoral méditerranéen. En France, ce « boom » touristique s'inscrit dans le contexte du retour de la croissance économique durant les Trente Glorieuses et d'un investissement publique important dans le secteur du tourisme – notamment à travers le Plan Neige entre 1964 et 1977. L'action des syndicats en faveur d'un « droit à la Nature » (Lefebvre 2009 [1973]) permet également l'évolution du tourisme, autrefois bourgeois, vers un tourisme social à destination des classes moyenne et populaire.

[20] Ibid.
[21] Ibid.

L'urbanisation liée au développement du tourisme de masse dans les régions frontalières alpines repose sur de grands chantiers de construction des stations touristiques, pour lesquels la main-d'œuvre locale ne suffit pas. Cette période attire donc de nouvelles migrations de travail dans les régions frontières. À Bardonecchia, dans les années 1970, ces ouvrier·e·s sont principalement des Italien·ne·s du Sud, originaires de Calabre ou des Pouilles[22]. La famille de Salvina, que j'ai interrogée dans le cadre de mon enquête de terrain, est originaire des Pouilles et illustre bien le parcours de cette génération. Le père et le grand-père se sont installés à Bardonecchia dans les années 1960 grâce aux opportunités de travail offertes par le tourisme. Selon elle, bien qu'elle soit née ici, elle est toujours aujourd'hui perçue « *comme une étrangère*[23] » en haute vallée de Suse. Cette migration d'Italie du Sud a été suivie d'une immigration d'Albanais·e·s et de Roumain·e·s venu·e·s travailler dans les chantiers de construction des nouveaux immeubles[24].

Du côté français, dans le Briançonnais, le secteur de la construction emploie de plus en plus de travailleurs immigrés turcs, maghrébins et yougoslaves (principalement des hommes) à partir des années 1970. Les entreprises locales les recrutent par des voies encadrées ou embauchent des travailleurs sans-papiers qu'elles font régulariser. Les travailleurs immigrés interrogés dans l'ouvrage collectif *Du bâti et des hommes* (Siestrunck 2014a) témoignent avoir construit de nombreux chalets ainsi que les infrastructures de sports d'hiver à Montgenèvre et à Névache. Le travail est très dur : plusieurs ont été victimes d'accidents du travail sur ces chantiers. Les associations telles que le Club Méditerranée ont également recours à des travailleurs détachés d'Afrique du Nord[25].

Cette immigration, pourtant nécessaire au développement touristique, fait l'objet d'une surveillance accrue. Dès le début des années 1970, la France a mis fin à la période d'immigration de travail via la circulaire Marcellin-Fontanet de 1972. Alors que le contrôle migratoire n'était auparavant qu'une des missions parmi d'autres de la police aux frontières, qui effectuait une surveillance général des déplacements et du territoire, le contrôle de l'immigration « clandestine » devient la principale mission de la PAF (Casella-Colombeau 2013, p. 139). Dès 1973, dans les instructions fournies par le ministre de l'Intérieur Raymond Marcellin à la PAF, il est précisé :

> *« **Il ne faut pas se borner à vérifier la détention des documents mais il faut également examiner tout spécialement la situation** des étrangers désireux de pénétrer en France à titre temporaire, en vue de déterminer s'ils ne souhaitent pas s'y maintenir irrégulièrement et s'y établir contrairement aux dispositions*

[22] Entretien avec Pietro ; entretien avec Salvina, habitant·e·s de Bardonecchia, février 2023.
[23] Entretien avec Salvina, habitante de Bardonecchia, février 2023.
[24] Entretiens avec Pietro, Salvina, Simona, habitant·e·s de Bardonecchia, février 2023.
[25] Entretien avec Marcel, habitant de Briançon, février 2023.

légales ou conventionnelles concernant l'introduction de la main-d'œuvre étrangère » (cité par Casella Colombeau 2013, p. 139).

Ainsi, la tâche de la police aux frontières n'est plus seulement administrative, mais elle consiste à préjuger des intentions des étranger·e·s contrôlé·e·s à la frontière. Les policiers se voient donc attribuer la mission, via le contrôle à la frontière, de « gestion de la main-d'œuvre étrangère » (Casella Colombeau 2013, p. 139) : le *Manuel à l'usage des enquêteurs, gradés et gardiens de la Police de l'air et des frontières* de juillet 1978, qui détaille les attributions des fonctionnaires de la PAF, précise bien qu'ils doivent à la fois être des « *agents d'immigration* » et des « *agents de police active* »[26] (*ibid*).

De fait, bien que les migrations de travail dans la zone frontalière relèvent avant tout du cadre légal de la migration organisée par les entreprises, la différence n'est pas toujours nette entre ces travailleurs immigrés et l' « immigration irrégulière » sur laquelle se focalise la PAF. Ainsi, dans les témoignages de travailleurs immigrés du Briançonnais (Siestrunck 2014b), plusieurs disent être arrivés « sans-papiers » en France et avoir été régularisés par la suite, après avoir travaillé dans les entreprises de travaux publics ou d'aluminium[27]. D'autres arrivent avec un visa « touriste » et restent sur le territoire où ils trouvent du travail, restent « sans-papiers » quelques années et finissent par être régularisés[28]. D'autres encore, venus dans le cadre des migrations de travail organisées, sont rejoints clandestinement par leur famille quelques années plus tard[29]. Les nombreuses procédures de régularisation évoquées dans les témoignages sont le fruit, d'une part, de l'implication des patrons dans la demande de régularisation (ce qui montre que ces travailleurs sont nécessaires au développement touristique alpin) et d'autre part des luttes individuelles ou collectives menées par ces travailleurs immigrés pour obtenir le droit de rester en France et de faire venir leurs familles[30].

Au-delà de la gestion de la main-d'œuvre immigrée, la PAF se voit attribuer à cette période des tâches spécifiques à la détection de « faux touristes », ressortissant·e·s étranger·e·s accusé·e·s de dissimuler les véritables raisons de leur venue en France et de profiter des exemptions de visa touristique pour s'installer en France (Casella Colombeau 2013, p. 16). Ces « pseudo-touristes » sont les étranger·e·s bénéficiant des « assouplissements apportés au régime de droit commun de la circulation transfrontière » (ibid). Il s'agit donc des ressortissant·e·s des pays africains francophones récemment décolonisés (Sénégal, Mauritanie, Mali, Niger, Côte d'Ivoire, Togo, Haute-Volta, Bénin) ; les instructions officielles de la PAF précisent qu' « *il*

[26] « CAC 1989 0302 art 26 – Manuel à l'usage des enquêteurs, gradés et gardiens de la Police de l'air et des Frontières, 2ème édition, texte provisoire, juillet 1978 » (cité par Casella-Colombeau 2013, p. 139).

[27] « Témoignage de Victor K qui a travaillé toute sa vie à l'usine Péchiney à l'Argentière », *Du bâti et des hommes, Le versant de l'autre* (Siestrunck 2014, p. 23).

[28] « Témoignage de Tahar B. » ; « Témoignage de Mahieddine Z *», Du bâti et des hommes, Le versant de l'autre* (Siestrunck 2014, p. 65 ; p. 76).

[29] « Témoignage de Murat T. », *Du bâti et des hommes, Le versant de l'autre* (Siestrunck 2014, p. 61).

[30] Par exemple, en 1983, à Monêtier-les-Bains, les travailleurs saisonniers Marocains entament une grève victorieuse pour obtenir leur garantie de réembauche d'une saison sur l'autre (Siestrunck 2014b).

s'agit dans la pratique de ressortissants d'États dont le développement économique est moindre » (Casella Colombeau 2013, p. 140). À nouveau, les agents de police sont chargé·e·s de présupposer des intentions des personnes étrangères arrêtées au poste-frontière. Ces suppositions se basent avant tout sur l'apparence physique : le manuel de juillet 1978 cité plus haut précise ainsi que les policiers doivent effectuer un « *examen rapide de l'apparence du voyageur et de ses bagages (bon état, au contraire, usagés, défectueux, etc.) qui permettr[ont] souvent de voir si les réponses faites concordent avec cette apparence* », complété par des questions sur « *les différentes étapes du voyage, les ressources dont il dispose »* et les motifs de son voyage : *« motif de famille, voyage d'affaires, congrès, manifestation culturelle, sportive, éducative, motif touristique* » (cité par Casella Colombeau 2013, p. 139). Ce cadre d'instruction pousse les agents de police à cibler davantage dans leurs contrôles, parmi les touristes, des ressortissant·e·s qui correspondent au profil de l'immigration de travail en France : dans le cadre des régions frontalières alpines, ce sont donc avant tout les ressortissant·e·s d'Afrique du Nord, de Turquie et d'Europe de l'Est.

Cette obsession des « faux touristes » est reflétée dans la presse locale : le 2 octobre 1986, *Nice-Matin* annonce les deux principales problématiques auxquelles est confronté le département. D'un côté, les « *forceurs de frontière* », qui ont « *battu tous les records* » au cours de l'année 1985 avec 2300 entrées clandestines entre Menton et le col de Tende (contre 2000 en 1984 et quelques dizaines dans les années 1970). De l'autre côté :

> *« Les ressortissants des trois pays du Maghreb qui (...) sont admis sur le territoire français avec un document ou un visa dont la validité ne dépasse pas trois mois. Ils étaient 36 000 dans ce cas en 1985 aux frontières aériennes et terrestres des Alpes-Maritimes, 23 500 d'entre eux seulement ont été déclarés "sortant". Sur les 12 500 qui manquent à l'appel (...) la majorité de ces faux touristes est venue grossir les effectifs des clandestins qui vivent dans la marginalité. [Ainsi], sur les 5 800 000 étrangers qui sont entrés en France en 1984 aux frontières des Alpes-Maritimes, 156 000 appartiennent aux nationalités dites "migratoires" et constituaient des immigrés en puissance. »*[31]

La presse se fait ainsi l'écho du vocabulaire policier qui commence à l'époque à parler de « risque migratoire » (Mazzella 2014). Cette notion justifie de soumettre à un soupçon et à une surveillance particulière l'ensemble des ressortissant·e·s des nationalités définies comme « à risque », quel que soit le motif de leur présence dans la région frontalière : travailleur·euse·s, habitant·e·s ou touristes.

Au cours des années 1980, un consensus s'installe chez les élites politiques françaises qui font admettre dans l'opinion la « nécessité » d'un traitement de l'immigration passant par trois mesures clés : l'arrêt de toute nouvelle immigration, l'intégration des immigré·e·s présent·e·s

[31] « Immigration clandestine : toujours plus ! », *Nice-Matin*, 02/01/1986, ADAM.

en France, le renvoi des travailleur·euse·s « clandestin·e·s » (Noiriel 2007). La frontière franco-italienne devient dès lors un des lieux où se fixe, dans les imaginaires politiques, médiatiques et policiers, l'imaginaire d'une « crise migratoire » provoquée par l'affluence de nationalités associées à ces différentes menaces, appelant dès lors une réponse sécuritaire.

2.2 – Une hypervisibilisation de la migration clandestine dans les représentations médiatiques et policières

a) La fabrique d'une crise migratoire

La question de la migration irrégulière par la frontière franco-italienne prend soudain une importante visibilité dans les médias. D'après les chiffres avancés par *Nice-Matin*, les passages irréguliers semblent augmenter fortement au cours des années 1980 : alors que le journal parle en 1961 de « *plusieurs centaines de passages clandestins par an* »[32], il évoque en 1985 « *2 300 passagers du clair de lune interceptés [cette année] contre 2 000 en 1984 et quelques dizaines dans les années 1971* »[33]. Dans la presse haute-alpine, les chiffres sont moins importants : on parle de « *près de 90 tentatives de franchissements clandestins de la frontière franco-italienne […] stoppées par les policiers en poste à Montgenèvre* » pour l'année 1983[34].

Cette irruption du phénomène des passages irréguliers dans le discours médiatique s'explique par la mise en avant du contrôle de l'immigration irrégulière, qui devient la première mission de la PAF à partir de la fin des années 1970. L'efficacité du service est désormais évaluée au nombre de « clandestins » arrêté·e·s et de non-admissions délivrées. Ce phénomène explique dont qu'il y ait un nombre croissant d'arrestations de « clandestins », sans que l'on puisse savoir si ces chiffres révèlent effectivement une augmentation des passages clandestins.

Je fais l'hypothèse qu'un second facteur provoque cette soudaine visibilité médiatique : l'évolution des nationalités de « clandestins ». En 1983, les archives de la PAF[35] révèlent que les principales nationalités des personnes arrêtées dans le « secteur-frontière de Menton » (qui comprend la commune de Menton et la vallée de la Roya) sont les Tunisien·e·s, largement en tête, suivi·e·s des Algérien·ne·s, des Sénégalais·e·s, des Yougoslaves et des Marocain·e·s (Figure 25).

[32] « Le pas de la mort a failli faire une nouvelle victime » *Nice-Matin*, 28/01/1961, ADAM.
[33] « Immigration clandestine : toujours plus ! », *Nice-Matin*, 02/01/1986, ADAM.
[34] Jacques Savoye. « Les « clandestins » du col Agnel : les douaniers sortent de l'ombre », 15/10/1983, journal inconnu. Source : archives privées de R. Siestrunck.
[35] Statistiques « visiteurs temporaires, faux touristes, ordre public, décisions de non-admission : synthèse quotidienne » 07/1982 – 12/1983. Ministère de l'Intérieur. Police de l'air et des frontières : secteur de Menton, 558W19, ADAM.

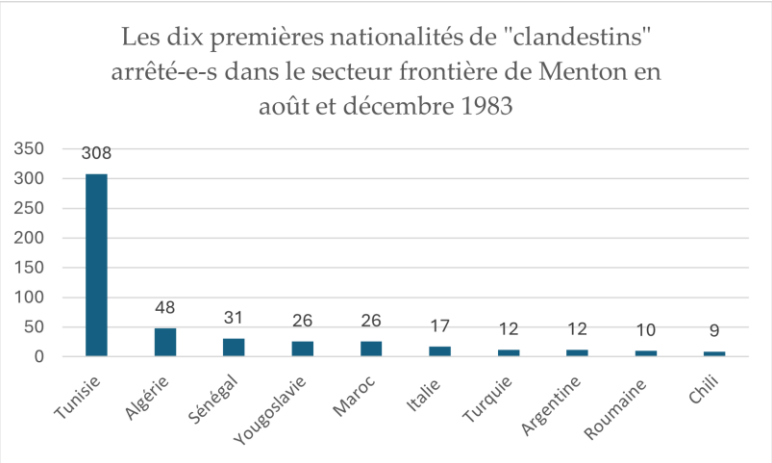


Figure 25 - Les dix premières nationalités de « clandestins » arrêté·e·s dans le secteur frontière de Menton en 1983. Réalisation : S. Bachellerie, 2022. Source des données : Archives de la PAF de Menton, sur la base des catégories « immigration clandestine » et « non-admission », 1983. 558W19, ADAM.

Sept ans plus tard, en 1990[36] (Figure 26), on retrouve les mêmes nationalités, avec une importante augmentation des ressortissant·e·s de Turquie, de la Chine et du Pakistan. Les Italien·ne·s ont, cette fois, disparu des dix premières nationalités contrôlées.

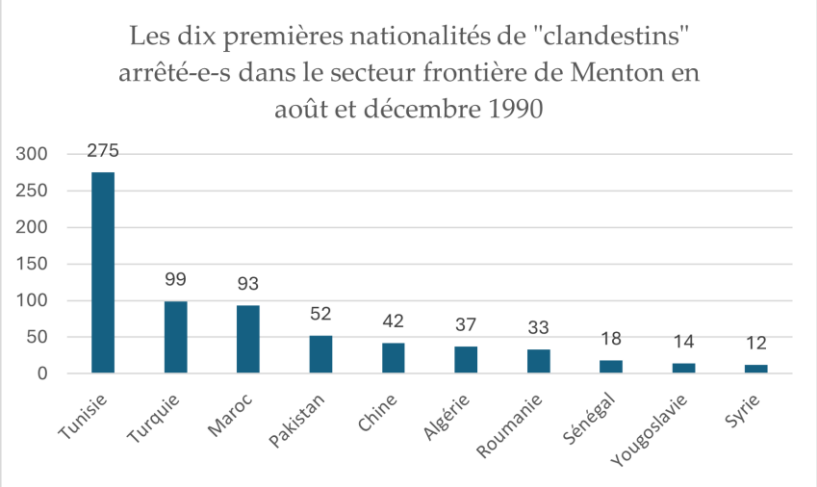


Figure 26 - Les dix premières nationalités de « clandestins » arrêté·e·s dans le secteur frontière de Menton en 1990. Réalisation : S. Bachellerie, 2022. Source des données : Archives de la PAF (poste-frontière de Menton), sur la base de la catégorie « immigration clandestine », 1990, 558W19, ADAM.

En Italie et en France, l'augmentation de migrations extra-européennes, et particulièrement l'immigration post-coloniale ou issue des régimes communistes, provoque une inquiétude dans l'opinion publique nationale. La présence de migrant·e·s venu·e·s de ces régions du monde fait dès lors l'objet d'une mise en spectacle médiatique. On remarque que, alors qu'on compte 88 nationalités de migrant·e·s dit·e·s « clandestin·e·s » arrêté·e·s par la PAF en 1983, la presse des années 1980 se focalise uniquement sur certaines nationalités : les personnes venues du Maghreb (algériennes, tunisiennes et marocaines), les personnes turques et kurdes et les

[36] Statistiques « visiteurs temporaires, faux touristes, ordre public, décisions de non-admission : synthèse quotidienne » 1990. Ministère de l'Intérieur. Police de l'air et des frontières : secteur de Menton, 558W19, ADAM.

personnes originaires d'Europe de l'Est (qualifiées de « Yougoslaves », de « Roumains », « Bosniaques » ou « Tziganes »). Les références aux migrant·e·s venu·e·s d'Asie (Inde, Sri Lanka, Pakistan, Chine) et d'Afrique sub-saharienne (Sénégal) sont également présentes, mais plus rares.

À l'heure où l'immigration post-coloniale fait précisément débat, ces arrivées par la frontière franco-italienne sont présentées comme un problème public auquel l'État doit apporter une réponse sécuritaire. La presse n'hésite pas à amalgamer toutes ces différentes nationalités sous le vocable « d'orientaux »[37], renouvelant les représentations orientalistes de l'époque coloniale et construisant ainsi une menace unifiée qui s'incarne dans la figure du « clandestin ».

b) Un tournant médiatique

Selon Yvan Gastaut, entre 1984 et 1994, environ trois quarts des articles de *Nice-Matin* abordent entièrement ou partiellement le sujet de l'immigration. La sensibilité à la question migratoire dans les médias des départements frontaliers s'éveille au moment où « le contexte diplomatique était plutôt au relâchement de la surveillance douanière » (Gastaut 1996) et une tension de l'opinion publique apparaît à l'égard des immigré·e·s, manifestée par l'apparition et la montée du Front National, dont l'implantation est particulièrement forte dans les Alpes-Maritimes (Gastaut 1996).

Cette tension est due au « brutal changement de ton » (Noiriel 2007, p. 626) qui s'opère entre 1981 et 1983 dans le traitement médiatique de l'immigration en France. L'historien Gérard Noiriel note que, alors que ce thème était porté par la gauche durant les années 1970 pour dénoncer l'exploitation des travailleur·euse·s immigré·e·s et leurs conditions de vie, elle devient au cours des années 1980 le thème de prédilection de la droite, avec un « retour du discours national-sécuritaire » (Noiriel 2007). Celle-ci impose comme nouveau thème : le problème de « l'intégration » des immigré·e·s post-coloniaux, recyclant les discours sur les « minorités ethniques inassimilables » qui portaient dans les années 1930 sur les Italien·ne·s ou les Juif·ve·s (Noiriel 2007, p. 589 ; p. 626). L'émergence de ce discours est également liée à la libéralisation du secteur télévisuel en 1982, car la liberté de marché dans le domaine de l'information crée une concurrence qui a pour conséquence l'homogénéisation des messages médiatiques.

Au cours des décennies 1980 et 1990, les prises de position du gouvernement français au niveau géopolitique se répercutent directement sur le traitement médiatique des immigrations post-coloniales. L'instauration de la République islamique iranienne, qui concentre les peurs en 1989, déclenche les premiers débats médiatiques sur le port du « voile islamique » dans les espaces publics, ciblant les femmes immigrées musulmanes et présentant l'islam comme une religion incompatible avec les valeurs républicaines. À partir de l'engagement de la France dans

[37] Jacques Savoye, « Les « clandestins » du col Agnel : les douaniers sortent de l'ombre », 15/10/1983. Journal inconnu. Source : archives privées de R. Siestrunck.

la guerre du Golfe en 1991, la « menace » est attribuée aux populations arabes, avec une opposition systématique, dans les discours médiatiques, entre « eux » et « nous » (Noiriel 2007, p. 626). Les représentations charriées par ces discours posent les fondations idéologiques d'une « architecture de l'inimitié » *(architecture of enmity)* (Gregory 2004) à l'encontre de certaines zones géographiques et des populations qui en sont issues. Le traitement policier de ces populations à la frontière devient dès lors une des traductions matérielles de cette architecture.

Cette évolution dans le discours médiatique sur l'immigration concerne également l'Italie, ainsi que de nombreux autres pays européens à la même période (Tsoukala 2002). En Italie, 47 % des articles relatifs à la question de l'immigration publiés par les sept quotidiens nationaux entre 1992 et 1993 concernent soit des délits commis par des étranger·e·s soit des mesures adoptées à leur encontre afin d'assurer le maintien de l'ordre public (Dal Lago 2005). Les médias accordent beaucoup d'attention à la « mafia albanaise » tout au long des années 1980.

Dans les archives de presse locales que j'ai étudiées, le vocabulaire employé vise constamment à donner l'illusion d'un nombre exceptionnel de ces passages clandestins : « *entassés* » dans des véhicules, « *ils* » arriveraient en véritables « *cohortes* »[38], formant des vagues qui « *déferlent* »[39] sur les départements frontaliers. C'est à cette époque-là que se généralise la métaphore du « flux migratoire » incontrôlable et plus généralement le motif de la liquidité, qui domine aujourd'hui les récits médiatiques sur la migration (Bernardot 2020; Green 2018). Cela soulève des débats récurrents sur l' *« étanchéité »*[40] et l' *« imperméabilité »* de la frontière. Le préfet des Alpes-Maritimes Yvon Ollivier compare ainsi, le 6 janvier 1990, la frontière franco-italienne à une « *passoire* »[41]. Les discours médiatiques fabriquent l'idée qu'il y aurait une crise migratoire à la frontière, en répétant chaque année que « *tous les records ont été battus* »[42].

Le rôle des acteur·ice·s politiques est également un rouage essentiel dans la spectacularisation de la frontière franco-italienne qui se met en place au début des années 1990. Les visites régulières de personnalités politiques au poste-frontière participent à la visibilisation de la frontière comme lieu essentiel de la lutte contre l'immigration irrégulière. Le ministre de l'Intérieur, Pierre Joxe, passe ainsi la nuit du 25 au 26 avril 1990 au pont Saint-Ludovic pour montrer son soutien à la PAF.

[38] Jacques Savoye, « Les « clandestins » du col Agnel : les douaniers sortent de l'ombre », 15/10/1983. Journal inconnu. Source : archives privées de R. Siestrunck.

[39] « Menton : les trucs arrivent en force ! Quatre-vingt-trois immigrants clandestins refoulés ce week-end » 12/06/1985, *Nice-Matin,* ADAM.

[40] « Gendarmes des pelotons de surveillance frontière : Les chasseurs de clandestins du haut-pays mentonnais », 22/08/1984, *Nice-Matin,* ADAM.

[41] « La vérité sur l'immigration dans les Alpes-Maritimes », *Nice-Matin* (cité par Gastaut 1996).

[42] « Immigration clandestine : toujours plus ! 2300 "irréguliers" interceptés en 1985 à la frontière italienne… et 12 500 faux touristes dans la nature. », 02/01/1986, *Nice-Matin,* ADAM.

2.3 - De la menace extérieure à l'ennemi intérieur : la construction d'une équivalence entre immigration et criminalité

a) L'immigration clandestine comme nouvelle menace

Au cours des années 1980, les personnes en migration sont représentées dans la presse locale tantôt comme une menace, tantôt comme des victimes de conflit dont la description attise le sentiment de pitié : par exemple, dans les archives de presse des Hautes-Alpes, un article décrit : « *51 Turcs. Parmi eux, un groupe était formé de 23 enfants et de 6 femmes, dont deux enceintes. Ces derniers venus d'Istanbul pratiquement sans bagages, harassés et sans ressources* »[43]. Dans ces cas-là, les personnes en migration sont souvent décrites comme naïves : elles ont *« les illusoires espérances de trouver, sur notre territoire, de meilleures conditions de vie*[44] » ou croient que « *l'herbe des Alpes est plus verte qu'ailleurs* »[45].

La représentation des migrant·e·s comme des victimes d'une tragédie humanitaire s'efface au cours des années 1990 pour laisser place à un « durcissement du ton » (Gastaut 1996). Les « clandestins » sont représentés comme des individus malveillants voulant volontairement enfreindre la loi, des tricheurs, qui tentent de tromper au maximum les services d'accueil, obligeant systématiquement la police à mener des recherches pour déjouer les impostures. Dès lors, face à ceux qui veulent « *pénétrer* » sur le territoire[46] et « *passer en force* »[47] la frontière en trouvant les « *failles* »[48], le travail des forces de l'ordre vise à « *étanchéifier* »[49] celle-ci.

À l'exception de la description des réfugié·e·s de la guerre d'ex-Yougoslavie (qui adopte à nouveau un ton humanitaire en les présentant comme des familles en détresse), la figure du « clandestin » dans les années 1990 est presque uniquement genrée au masculin. Le discours médiatique construit un imaginaire genré et sexualisé de la frontière en ayant régulièrement recours à un vocabulaire à connotation sexuelle pour évoquer les tentatives de passages irréguliers : le clandestin est décrit comme l'homme qui « *pénètre* » et « *viole* » la frontière, celle-ci étant construite implicitement comme une figure féminine. Ce vocabulaire, ainsi que l'occultation progressive des migrations de femmes et d'enfants par la frontière, participe à construire le clandestin comme une figure menaçante et violente, à laquelle il faut opposer des

[43] « Menton : les Turcs arrivent en force ! Quatre-vingt-trois immigrants clandestins refoulés ce week-end » 12/06/1985, *Nice-Matin,* ADAM.
[44] Jacques Savoye « Les « clandestins » du col Agnel : les douaniers sortent de l'ombre » 15/10/1983, Gap, journal inconnu. Source : archives de René Siestrunck.
[45] « Le bilan de l'action de la gendarmerie : « Razzia sur la schnouf » à Briançon » 26/10/1983, journal inconnu. Source : archives de René Siestrunck.
[46] « Menton : les Turcs arrivent en force ! Quatre-vingt-trois immigrants clandestins refoulés ce week-end » 12/06/1985, *Nice-Matin,* ADAM.
[47] « Échappée kurde vers la France », 26/04/1995, *Nice-Matin,* ADAM.
[48] Jacques Savoye « Les « clandestins » du col Agnel : les douaniers sortent de l'ombre », 15/10/1983, Gap, journal inconnu. Source : archives de René Siestrunck.
[49] « Gendarmes des pelotons de surveillance frontière : Les chasseurs de clandestins du haut-pays mentonnais », 22/08/1984, *Nice-Matin,* ADAM.

moyens guerriers, dès lors présentés comme une légitime défense. On peut y voir un lien avec le phénomène étudié par Todd Shepard dans le discours de la droite française : il montre que l'« hypersexualisation » des Algériens pendant la colonisation française, liée à des imaginaires sexuels orientalistes, s'est ensuite reportée sur les travailleurs immigrés algériens au cours des années 1960, associant ceux-ci à des « déviants sexuels », « au viol, à la drague agressive ou homosexuelle » qui révèle la « sauvagerie » algérienne (Shepard 2009, pp. 37-57). Selon l'historien, après l'instauration de la république islamique d'Iran en 1979, cet imaginaire place l'islam, et non plus les Arabes, au centre des débats français sur la question sexuelle (Shepard 2017), élargissant ainsi les profils de personnes susceptibles d'être associées à cette menace. Il semble que ce discours, originellement porté par les médias de droite et d'extrême droite, se soit rapidement étendu à l'ensemble du champ médiatique français au cours des années 1980. La frontière apparaît ainsi au cours des années 1980-1990 comme un lieu privilégié pour mettre en scène ces imaginaires orientalistes sexualisés.

Les discours médiatiques et politiques associent également la migration à la frontière à différentes « menaces » intérieures au territoire national. Premièrement, la délinquance, qui selon Gérard Noiriel est attribuée dès le début des années 1980 aux « banlieues », aux immigré·e·s arabes et à la jeunesse issue de l'immigration (Noiriel 2007, p. 589). Mathieu Rigouste démontre le rôle joué par les hautes autorités militaires ainsi que de *lobbies* de droite et d'extrême droite dans la construction d'une prétendue menace identitaire véhiculée par l'immigration postcoloniale et d'une « surdélinquance » issue de l'immigration (Rigouste 2011). Dans la presse locale, les « clandestins » sont systématiquement associés au trouble à l'ordre public, au trafic de drogue et de voitures[50]. Ceux qui s'aventurent sur les sentiers de montagne sont présentés comme une menace directe pour la sécurité des habitant·e·s : par exemple, en 1980, un article décrit une fusillade rocambolesque entre les forces de l'ordre et un « clandestin » qui aurait tenté de franchir la frontière et pris en otage deux jeunes filles dans une villa située dans la montagne entre Menton et la Mortola[51]. Dans les Hautes-Alpes également, selon un capitaine de gendarmerie interrogé en 1983, « la *migration* » a transformé Briançon en une « *zone refuge de la criminalité* », car « *certains truands originairement du littoral méditerranéen se mettent au vert dans le Briançonnais, histoire de se faire oublier [et] mènent une vie sans reproche dans le microcosme des stations de sports d'hiver* »[52].

La deuxième menace à laquelle sont associées les personnes en migration est le « travail clandestin ». Alors que, comme je l'ai montré dans le chapitre précédent, l'emploi de travailleur·euse·s sans-papiers par les entreprises était une pratique normalisée dans les décennies précédentes, celui-ci est progressivement désigné à partir des années 1980 comme

[50] « Clandestins à la chaîne » 20/09/84, journal inconnu. Source : archives privées de R. Siestrunck.
[51] « Venu chercher refuge en pleine nuit dans une village de Menton, un "clandestin" déclenche une fusillade : deux policiers et une jeune fille blessés », *Nice-Matin*, 30/04/1980.
[52] « Le bilan de l'action de la gendarmerie : « Razzia sur la schnouf » à Briançon », 26/10/1983, journal inconnu. Source : archives privées de René Siestrunck

un « fléau » à combattre. Ce discours repose sur une forte ambiguïté, présentant parfois les travailleur·euse·s irrégulier·e·s comme des victimes (certains journalistes n'hésitent pas à parler d'un « *esclavage moderne* ») tout en renforçant l'association des « clandestins » à la thématique de la criminalité (*Le Figaro* compare ainsi Nice à une « *plaque tournante des clandestins* » en 1991[53]).

Troisièmement, l'immigration est progressivement associée à la menace terroriste. Plusieurs acteurs de la défense nationale présentent l'immigration comme le relais, à l'intérieur des pays occidentaux, de l'intégrisme musulman (Noiriel 2007, p. 211), contre lequel il faut lutter par la mise en place de politiques globales de sécurité fondées sur l'anticipation et le contrôle des flux. La problématique de la délinquance est constituée comme une question de sécurité nationale et même comme une question de défense.

Ces trois menaces auxquelles est associée l'immigration clandestine s'inscrivent dans la théorie émergeant à la fin des années 1980, dans le contexte de la dissolution de l'URSS, des « nouvelles menaces », qui était investies depuis déjà plusieurs années par de nombreux acteur·ice·s politiques, militaires, policiers et médiatiques. Selon Mathieu Rigouste, ces nouvelles menaces sont une « zone grise mêlant terrorisme, délinquance, intégrisme, criminalité, incivilité, où plus aucun État n'affirmerait sa souveraineté » (Rigouste 2011, p. 211). Cette théorie, montre Rigouste, permet à plusieurs acteur·ice·s de la défense et des renseignements généraux, spécialisé·e·s dans la « menace soviétique », de se reconvertir sur les questions de l'immigration et des quartiers populaires (Rigouste 2011). Sara Casella-Colombeau montre quant à elle que cette thématique a été investie par les acteur·ice·s de la PAF qui craignaient la fin de leur profession dans le contexte des négociations autour de l'accord de Schengen à partir du milieu des années 1980. Argumentant dès lors que le départ des forces de l'ordre aux frontières internes constituerait un « déficit de sécurité », les cadres de la PAF revendiquent une nouvelle « juridiction », devenir une « police judiciaire de l'immigration » basée dans les départements frontaliers (Casella Colombeau 2013, p. 287). Cette nouvelle mission repose sur une association d'idée entre immigration, délinquance et criminalité transnationale. Ce discours, issu à l'origine des cadres policiers et militaires, se retrouve relayé massivement dans la presse.

L'association d'idées entre immigration et menace participe à construire l'image de la frontière comme une barrière protectrice face à une invasion. Dans les Alpes-Maritimes, la confusion entre la présence d'étranger·e·s en situation irrégulière sur le territoire français et l'arrivée des « clandestins » à la frontière est entretenue pour créer une atmosphère générale d'insécurité qui place le département frontalier en *« première ligne »* face à la « *menace* » migratoire. Le maire de Menton, Jean-Claude Guibal, affirme ainsi dans *Le Figaro* du 15 juin 1993 que la situation

[53] Cité par Gastaut, 1996.

géographique de sa ville sensibilise de fait les habitant·e·s au « problème de l'immigration » que connaît l'ensemble du territoire français.

Les comparaisons médiatiques n'hésitent pas à jouer sur l'imaginaire militaire, faisant surgir le spectre d'une guerre à la frontière. La drogue et le contrôle de l'immigration sont définies comme les deux « fronts » de la gendarmerie haute-alpine[54]. La frontière franco-italienne est dès lors présentée comme un nouveau « rempart » pour se protéger d'une menace contre la civilisation (Gastaut 1996). En Italie, la presse évoque également une « *prise d'assaut des côtes italiennes »*[55] par les « clandestins » (Cotesta, 1999, pp. 455-456). Les barbelés de la frontière franco-italienne sont comparés au « *mur de Berlin* » par un journaliste en 1982 et à la « *ligne Maginot* » le 6 janvier 1990, montrant la résurgence de l'imaginaire militaire (Gastau année 1996). Les médias italiens ont également recours à des métaphores militaires, comparant les arrivées migratoires à une « *marche contre Milan »*, et affirmant que « *l'Italie repousse les réfugiés albanais*[56] ».

Ces discours ont des effets concrets : il se traduisent notamment par une multiplication des agressions racistes dans les régions frontalières où le sentiment anti-immigration est particulièrement développé du fait d'être sans cesse présentées comme se trouvant en première ligne face à la menace migratoire (Gastaut 1996). Le 21 juillet 1993, des habitant·e·s de Gênes (où, selon le journal *Le Monde*, vivent vingt mille immigré·e·s, maghrébin·e·s pour la plupart[57]) attaquent des immigrés à « coups de couteaux, de bâtons et de chaînes » et les accusent de faire du port un haut lieu du trafic de drogue et de la prostitution. Selon Alessandro Dal Lago (2005, cité par Tsoukala 2002), les médias italiens n'attribuent cependant pas de motifs racistes ou xénophobes à ces agressions, qui sont souvent minimisées ou ignorées, présentées comme une fatalité ou un fait divers. Le discours médiatique justifie même ces agressions en les présentant comme l'effet d'une « situation objectivement grave, liée à la présence de trop d'immigrés sur le territoire, qui finit par susciter des sentiments de peur auprès des nationaux », opérant ainsi un renversement des rôles en transformant la victime en coupable (Tsoukala 2002). Grégoire Chamayou analyse que les épisodes de lynchage ne « sont pas un coup de tonnerre dans un ciel serein, mais le point culminant d'une normalité faite d'un mépris constant et multiforme dans la vie des dominés » (Chamayou 2010) : le passage à la violence raciste s'explique par la construction implicite, bien en amont, de l'idée que les victimes sont en réalité les coupables.

[54] « Le bilan de l'action de la gendarmerie : « Razzia sur la schnouf » à Briançon », 26/10/1983, journal inconnu. Source : archives de René Siestrunck.
[55] *L'Unità*, 14/03/1997 (cité par Tsoukala 2002).
[56] Titres d'articles parus respectivement dans *Il Corriere della Sera*, 11/03/1991 (cité par Cotesta, 1999, p. 460) et 9-3-1997 (Tsoukala 2002).
[57] « Italie, sérieux incidents anti-immigrés à Gênes », *Le Monde,* 24/07/1993 (en ligne).

b) La lutte contre les passeurs

L'association entre immigration et criminalité passe également par une focalisation, à partir du début des années 1980, sur les passeurs. Alors que ceux-ci sont identifiés comme des membres de la population locale jusqu'au début des années 1980 (la presse parle d'un *« réseau de passeurs [dans les villages frontaliers] connaissant fort bien la région et les possibilités qu'offrent les cols qui ne sont pas gardés en permanence comme ceux d'Agnel (Queyras) et de l'Échelle »* [58]*),* un changement s'effectue à partir de 1985. Désormais, les figures de passeurs qui concentrent l'attention policière et médiatique sont ell·eux-mêmes des immigré·e·s.

Dans la lignée de la théorie des nouvelles menaces, l'activité des « passeurs » est désignée au moyen de l'expression « *filières de passage* » ; l'aide à la traversée est présentée comme « *de véritables organisations commerciales du passage de la frontière* » [59] que la police doit démanteler. La presse française déplore le fait que les autorités italiennes « *n'exercent pas un contrôle étroit sur cette main-d'œuvre qui, prise en main, dans les ports de Naples, Livourne et surtout de Gênes, est dirigée par des organisations jusqu'au pied du versant italien des Alpes* »[60]. La rhétorique autour des « filières » permet d'installer l'équivalence entre migration et crime organisé. La multiplication des « faits divers » sur les arrestations de « passeurs » dans la presse haute-alpine, décrites en utilisant le motif de la chasse, vise à montrer que la police agit face à la menace qu'elle a elle-même construit. La « *chasse aux passeurs* »[61] est narrée comme une saga policière et judiciaire, rapportant les arrestations et suivant les procès au tribunal de Gap.

Alors que les passeurs sont présentés dans la presse comme des trafiquants organisés en réseaux transnationaux, le profil des personnes interpellées par la police aux frontières pour faciliter l'aide à l'entrée sur le territoire est tout autre. Tous les articles suivant les arrestations et procès de ces « passeurs » révèlent qu'il s'agit la plupart du temps de membres de la famille des personnes en migration, ayant réalisé cette aide au passage sans contrepartie monétaire. Le paradoxe entre la diabolisation des « passeurs » et la réalité des profils des personnes interpellées apparaît de manière saillante dans des cas comme celui-ci :

> *« **Une famille composée de cinq personnes et chargées de baluchons, émergeant du brouillard** (…) Il s'agissait d'une famille turque composée des parents et de trois enfants cherchant refuge dans notre pays. Le moment de surprise passé et après vérification, ils ont été reconduits à la frontière. Seul*

[58] Jacques Savoye. « Les « clandestins » du col Agnel : les douaniers sortent de l'ombre »,15/10/1983, Gap, journal inconnu. Source : archives de René Siestrunck.
[59] Ibid.
[60] Ibid.
[61] « L'exode des damnés de la guerre », 20/11/1998, *Le Monde.* Source : archives de René Siestrunck.

> ***le père, muni de permis de séjour en règle sera poursuivi pour aide directe à l'entrée irrégulière**. »*[62]

De même que la lutte contre le travail clandestin, celle contre les passeurs repose sur une profonde ambiguïté. À la fois, les passeurs sont présentés comme l'opposé des « clandestins » qu'ils exploiteraient : ils alors sont décrits comme des trafiquants « *qui profitent de la détresse des gens pour grassement s'enrichir* » [63] ; et à d'autres moments, ils sont associés aux « clandestins » eux-mêmes, puisqu'ils sont simplement un ou deux individus parmi l'ensemble du groupe des « clandestins » arrêté·e·s, de la même nationalité que ces dernier·e·s.

Ainsi, dans les années 1980-1990, la figure du « passeur » sert le processus de criminalisation des personnes en migration, au prétexte de protéger ces dernières. Cela apparaît dans le traitement judiciaire différencié de l'aide à l'entrée sur le territoire de « clandestins », les suspect·e·s n'étant pas poursuivi·e·s lorsqu'il s'agit d'habitant·e·s, de locaux, mais, à l'inverse, iels sont fortement criminalisé·e·s lors qu'il s'agit de ressortissant·e·s étranger·e·s. Pierrick, un habitant de Val-des-Prés, arrêté par la police dans les années 1980 alors qu'il avait pris en autostop deux Turcs qui voulaient descendre à la gare de Briançon, raconte au cours d'un entretien :

> *« Ils m'ont intercepté, passé les menottes et tout. Les deux personnes avaient des papiers, des cartes d'identité. La police leur a intimé de remonter à pied le col du Montgenèvre ! Alors ils ont protesté, ils se sont rebellés. Les flics m'ont dit de m'écarter pour ne pas que je sois témoin. C'était la PAF, les plus hargneux mais je connaissais les gendarmes qui étaient des gens du pays, qu'on retrouvait au bar, en manif.* ***C'est un gendarme qui m'a sauvé la mise, il a dit à la PAF qu'il me connaissait, que j'étais du coin, que je n'étais pas un passeur professionnel****. Ils ont quand même fait une enquête de voisinage à mon sujet. »*[64]

Selon lui, « *il n'y a pas que moi, qui ait pris des [migrants] en stop ! Il y a plein de gens qui le faisaient ! Mais à l'époque (…) il y avait moins de police* »[65]. À l'inverse, les étranger·e·s ayant facilité l'entrée de leur famille sur le territoire sont systématiquement poursuivi·e·s et condamné·e·s à de la prison ferme dans les cas relevés dans la presse[66].

---

[62] « Fait divers – Perdus dans le brouillard, des clandestins tombent nez à nez avec une patrouille de gendarmes ! » 13/11/1984, journal inconnu. Source : archives de René Siestrunck.

63 « L'exode des damnés de la guerre », 20/11/1998, *Le Monde*. Source : archives de René Siestrunck.

64 Entretien avec Pierrick, habitant de Montgenèvre, février 2023.

65 Ibid.

66 « Les « clandestins » du col Agnel : les douaniers sortent de l'ombre » 15/10/1983 ; « Panorama, Au col Agnel, Cinq clandestins interceptés par la douane – Trois d'entre eux sont des « passeurs » » 18/10/83 ; « Fait divers, Interpellation de 7 clandestins et de 3 passeurs », 07/01/1984 ; « Fait divers – Col de L'échelle », 12/06/1984 ; « Clandestins : la filière roumaine – Deux passeurs écroués » 13/06/1985, etc. Journaux inconnus. Source : archives de René Siestrunck.

Par ailleurs, la « lutte contre les passeurs » est un prétexte pour exécuter des contrôles d'identité ciblés sur des individus suspectés d'être de même nationalité que les « clandestins ». On peut prendre pour exemple un individu considéré suspect sans raison, contrôlé à pied sur la RN94 entre Montgenèvre et Briançon[67], ou deux hommes turcs bûcherons à Bourganeuf et détenteurs du statut de réfugié, contrôlés en voiture à proximité du col de l'Échelle, accusés aussitôt de faciliter le passage de migrant·e·s de même nationalité[68].

Dès lors, la lutte contre les « passeurs » déployée à la frontière témoigne d'une perception racialisée des autorités. Cela confirme l'émergence, dans les années 1980, du phénomène théorisé par Cecilia Vergnano pour la période actuelle. Selon elle, « de fortes différences existent dans la manière dont l'État conçoit les activités des facilitateurs de passage de frontière en fonction de leur identité racialisée et de leur statut juridique. La suspicion d'une compensation matérielle [se concrétise plus facilement par des poursuites judiciaires] quand le facilitateur (…) [est un] migrant extra-européen »[69] (Vergnano 2020, pp. 743-748).

2.4 - « Protéger » la frontière et la montagne : des brigades policières mobiles dans la zone-frontière

La construction politique et médiatique d'une « crise migratoire à la frontière » entraîne une réponse policière sur le terrain. Les pouvoirs publics font des Alpes-Maritimes un département test en matière de lutte contre les trafics : en novembre 1983 est ainsi créé un comité départemental sous l'autorité du commissaire de la République, afin de coordonner et renforcer les moyens des administrations et services concernés (Gastaut 1996). En 1985 ouvre à Nice l'un des premiers centres de rétention administrative en France pour détenir temporairement les étranger·e·s en attente d'expulsion. En 1993, un service départemental de lutte contre l'immigration irrégulière est créé pour opérer des contrôles dans les quartiers populaires, enquêter sur les naturalisations et les mariages « blancs », contrôler la main-d'œuvre et effectuer les reconduites/expulsions.

Une réponse est également apportée directement à la frontière : Sara Casella-Colombeau montre que les autorités renforcent les Brigades Frontalières Mobiles (BFM), qui ont pour objectif de patrouiller sur les routes secondaires ne disposant pas de poste-frontière (Casella Colombeau 2013, p. 254). Ces brigades permettent de compenser le fait que, ne pouvant pas se déplacer hors du point de contrôle au poste-frontière, les policiers de la PAF n'ont pas les moyens suffisants pour assurer une réelle surveillance de la frontière, qui s'étend sur 515

67 « Encore une interception de clandestins à Montgenèvre, 22/05/1984, journal inconnu. Source : archives de René Siestrunck.

68 « Trois Turcs refoulés », 20/07/1985, journal inconnu. Source : archives de René Siestrunck.

69Citation originale : *"Strong differences exist in the way the State frames the activities of border-crossing facilitators according to their racialised identity and legal status. The suspect of a material (or even symbolic) compensation (...) is easier to prosecute when the facilitator pertains to categories characterised by subaltern access to labour market and material deprivation, such as non-EU migrants."* (Vergnano 2020).

kilomètres d'espace montagneux. Bien que les BFM aient été créées dès 1974, le plan Joxe de « modernisation de la police nationale » adopté en août 1985 prévoit de doubler leur nombre, les faisant passer de 57 à 100 et les renforçant en personnel et véhicules (Casella Colombeau 2013, p. 254). Tout cela vient s'ajouter en complément des contrôles fixes effectués par la PAF aux postes-frontières. En juillet 1991, 6 331 fonctionnaires rejoignent les BFM, soit 44 % des fonctionnaires affectés aux frontières terrestres internes (Casella Colombeau 2013). Bien que leur proportion soit importante, Sara Casella-Colombeau note que la croissance des effectifs n'a pas été à la mesure des ambitions du plan Joxe, puisque seules dix nouvelles brigades ont été créées entre 1984 et 1991.

À partir de 1983, pour surveiller l'immigration clandestine à la frontière, le ministère de l'Intérieur envoie également des gendarmes auxiliaires (GA) en soutien de la PAF, formant les Pelotons de surveillance-frontière (PSF) dans les Alpes-Maritimes et un « groupe surveillance de la frontière » dans les Hautes-Alpes. Selon le reportage qui leur est consacré dans *Nice-Matin* le 22 août 1984, ces gendarmes sont de tous jeunes diplômés envoyés à « *l'aventure* » après leurs deux mois de classe, avec pour mission « *d'étanchéifier les frontières dans les espaces non tenus par des postes permanents de la police de l'air et des frontières* », en collaboration avec les gendarmes départementaux[70].

Le dispositif policier est systématiquement loué par la presse, qui se fait l'écho de la parole policière. La stratégie de contrôle des frontières est toujours présentée comme extrêmement efficace, voire infaillible, n'ayant de cesse de citer les chiffres de « clandestins » et de « passeurs » arrêtés[71]. Les journalistes semblent aussi croire dans la capacité du renforcement des contrôles à décourager les personnes en migration, convaincu·e·s que les renforcements d'effectifs des CRS et militaires et la sévérité de la justice italienne rendront « *moins grande la tentation* » d'immigrés tunisiens d'embarquer sur des cargos vers l'Italie pour « *venir trouver du travail dans notre région* »[72]. Toutefois, le 26 avril 1995, un directeur de cabinet de la préfecture des Alpes-Maritimes finit par reconnaître :

> *« **Le filet mis en place (…) possède déjà les mailles les plus fines possibles. Il est impossible de le rendre totalement étanch**e. Confrontés à un problème similaire, les Américains ont grillagé et électrifié leur frontière avec le Mexique sans pour autant stopper l'immigration sauvage. »*[73]

[70] Selon *Nice-Matin*, à Tende et à Breil, dix gendarmes auxiliaires en poste à Tende et à Breil sont respectivement encadrés par huit et six gendarmes départementaux, « Gendarmes des pelotons de surveillance frontière : Les chasseurs de clandestins du haut-pays mentonnais », 22/08/1984, *Nice-Matin,* ADAM.

[71] Exemple : « "Deux nouveaux coups de filet" portent à 247 le nombre total de clandestins pris dans les mailles de la PAF depuis le début de l'année. », 23/07/1987, *Nice-Matin,* ADAM.

[72] « Clandestins interceptés, un tunisien dans un wagon de farine, six comoriens à leur descente d'avion » 26/03/1987, *Nice-Matin,* ADAM.

[73] « Echappée kurde vers la France », 26/04/1995, *Nice-Matin,* ADAM.

Ce directeur met en lumière la vacuité de la mise en scène d'une la frontière « fermée » dans une région montagneuse, qui repose sur une illusion. Mais la presse, toujours encline à valoriser le travail des forces de l'ordre, préfère continuer de s'étonner de la capacité des « clandestins » à déjouer les contrôles que de mettre en lumière les faiblesses ou insuffisances du dispositif policier - ce qui permet dans le même temps de construire une image des migrant·e·s violant la loi.

Le rôle des gendarmes auxiliaires est de sillonner à pied les espaces de montagne situés loin des postes-frontières pour repérer les « clandestins » qui se trouveraient sur les sentiers, chaussés de chaussures de marche en été et de peaux de phoques en hiver. Ils réalisent des patrouilles en montagne, des bivouacs dans la zone-frontière montagneuse et des « *opérations coup de poing* » conjuguées avec les patrouilles douanières et la surveillance de la police des frontières dans des hameaux frontaliers comme La Vachette ou Cervières. Dans les Hautes-Alpes, ils alternent contrôle statique sur la RN94 au poste-frontière de Montgenèvre et contrôle mobile sous forme de « *rondes* » en montagne[74]. Le peloton de GA Breil affirme avoir arrêté plus d'une centaine de « clandestins » entre janvier et août 1984 sur les 300 kilomètres de piste qui s'étendent entre Sospel et le col de Tende (à Saorge, la Brigue ou Castérino, où les pistes sont praticables de juin à novembre pour les véhicules). Les gendarmes interrogés dans le reportage évoquent, parmi les profils recherchés, « *des familles et caravanes, en particulier certains tziganes munis de faux passeports et faux permis qui connaissent fort bien ces secteurs où ne s'égarent que les randonneurs et les touristes imprudents...* »[75].

Il est cependant intéressant de noter que la présence en montagne du peloton de surveillance frontière lui permet d'assurer d'autres missions. Interviewés par la presse, les gendarmes affirment :

> *« Il nous arrive aussi de verbaliser des gens qui se livrent à la cueillette des fleurs de montagne - arnica, genépi, gentiane, etc. - ou à celle des champignons pour ensuite en faire le commerce » observe un gendarme. Le PSF veille également à faire respecter la règlementation spécifique du parc du Mercantour, en se montrant notamment sans pitié à l'égard de ces prétendus amis de la nature qui jalonnent leur chemin de détritus. » Ils se livrent ainsi à une « **guerre aux ramasseurs de champignons et aux pollueurs** »*[76].

Dans le reportage, on suit les gendarmes qui demandent des informations aux bergers et aux gardiens de refuge, qui surprennent des touristes en train d'allumer un feu alors que c'est interdit, qui repèrent des chasseurs dans des zones interdites… On peut donc constater que le

[74] Fait divers, « Interpellation de 7 clandestins et de 3 passeurs », 07/01/1984, journal inconnu. Source : archives de René Siestrunck.
[75]« Gendarmes des pelotons de surveillance frontière : Les chasseurs de clandestins du haut-pays mentonnais », 22/08/1984, *Nice-Matin,* ADAM.
[76] Ibid.

durcissement du contrôle migratoire à la frontière participe, de manière plus générale, à une sécurisation (*policing*) de l'espace de montagne, avec une présence accrue des forces de l'ordre chargées de réguler les comportements des personnes qui le fréquentent. On peut ainsi considérer ces pelotons comme un exemple caractéristique de « l'appropriation par la sécurisation » de l'espace frontalier alpin (Massé et Lunstrum 2016, pp. 227-237). Cependant, par rapport à la première étape de militarisation de la zone-frontière au XIX^{e} siècle, qui avait pour objectif d'assurer un maintien de l'ordre en montagne face aux populations locales « rébellionnaires » (Lignereux 2016), cette fois-ci dans il y a un renversement de perspective : les forces de l'ordre en montagne se présentent désormais comme les défenseurs des « montagnard·e·s » et des touristes (du moins cell·eux qui respectent la « Nature ») face à la menace extérieure que représente l'immigration clandestine.

Cette diversité de missions permet à ces jeunes gendarmes d'être présentés sous un angle très sympathique, la presse insistant sur leur mission de protection de la « Nature » : ils grimpent comme des « *véritables chamois* », skient, participent au sauvetage de moutons coincés dans les roches, sont « *partout accueillis comme de véritables Saint-Bernards* »[77]. D'une part, on peut remarquer que les gendarmes sont représentés comme correspondant à l'image idéale de la masculinité en montagne (Moraldo 2013), contrairement à la masculinité dangereuse construite autour de la figure du « clandestin », qui opère comme un repoussoir. D'autre part, les gendarmes s'apparentent à des « éco-conquérants » (Guyot 2017), l'activité de contrôle migratoire permettant en même temps de poursuivre le front écologique : la mission de protection de la « Nature » est mise en avant pour permettre, de manière plus large, une militarisation de la montagne via une présence policière accrue sur les massifs montagneux dont la première mission est le contrôle migratoire.

Bien que la présence de ces patrouilles ait un impact sur l'ensemble des pratiquant·e·s de la montagne, les conséquences sont très différentes en fonction du profil de personnes et du motif de verbalisation. L'article conclut que *« s'ils sont justement redoutés par ceux qui se mettent en infraction, les membres des pelotons surveillance-frontière restent, pour tous les autres, considérés comme des amis, symboles d'aide et de secours »*[78]. Dès lors, bien que cette présence policière en montagne relève d'une affirmation du contrôle policier de la montagne en général, elle effectue un ciblage du public qui produit une division entre les différent·e·s pratiquant·e·s de la montagne. Une association d'idée est ainsi construite entre les « clandestin·e·s » et les autres auteur·ice·s d'infraction, qui polluent la montagne et portent atteinte à la « Nature » : tous et toutes sont présenté·e·s comme les éléments indésirables dans un espace naturel voué à être préservé.

Ce discours construit également, en miroir, une continuité entre protection de la « Nature », de l'ordre public et du territoire national face à la menace de l'immigration clandestine, ce qui

[77] Ibid.
[78] Ibid.

caractérise le processus d' « éco-frontiérisation » (*ecobordering*) analysé par Joe Turner et Dan Bailey (Turner et Bailey 2022). En effet, les pratique de la montagne de ces gendarmes interrogés par *Nice-Matin* les place d'emblée dans une proximité avec les touristes, dont ils partagent à la fois des pratiques sportives et le profil sociologique. Pour eux, la mission en montagne relève du plaisir, associant travail, sport et loisirs. Ils disent apprécier grandement les balades en montagne et souhaiter revenir, après la fin de leur mission, pour profiter à nouveau de la région dans un cadre touristique. Cette représentation des gendarmes ainsi que le discours mettant en avant leur rôle dans la protection de l'espace de montagne permettent de dessiner l'image un front commun des amoureux de la « Nature », qui se range du côté de la défense du territoire national, contre tous les fauteurs de trouble en montagne, à commencer par les « clandestins ».

Pour résumer cette deuxième sous-partie, à l'époque où la migration clandestine par la frontière concerne de plus en plus des ressortissant·e·s extra-européen·ne·s en provenance de territoires post-coloniaux, elle est à nouveau construite comme un problème public et une menace pour la sécurité du territoire national. Cela entraîne la résurgence, dans les discours politiques et médiatiques, d'un imaginaire construisant la frontière comme « front » et justifiant des moyens policiers et militaires pour lutter contre la « migration clandestine ». Cet imaginaire entraîne par une re-militarisation des espaces frontaliers alpins à des fins de contrôles migratoires, mise en scène dans la presse. Mais que perçoivent les habitant·e·s de ce dispositif dans l'espace matériel ?

3) Des « chasses aux clandestins » dans l'espace touristique

3.1 – Des contrôles in/visibles dans les espaces touristiques frontaliers

a) Dans les régions frontalières, « on n'en parlait pas »

Malgré l'engouement médiatique sur la « crise migratoire » à la frontière, selon tou·te·s les habitant·e·s que j'ai interrogé·e·s dans les communes frontalières, à l'époque, *« on n'en parlait pas »*[79] *:* la migration clandestine n'était pas un sujet au niveau local*, « la question de la frontière ne se posait pas »*[80]. Selon Pierrick, habitant de Val-des-Prés, l'absence d'intérêt pour la question migratoire à la frontière s'explique par le fait qu'à l'époque : *« C'était plus disséminé, moins de masse… et il y avait moins de police »*[81].

En effet, bien que la frontière, dans les années 1980, soit contrôlée en permanence, ces contrôles ne sont pas vécus comme contraignants par les habitant·e·s qui ont toujours été habitué·e·s à s'y confronter lors de leurs déplacements. Dans ces régions, la présence policière à la frontière

[79] Entretiens avec Jérôme, Edouard, Anne, Katia, habitant·e·s du briançonnais, février 2023 ; Salvina, Simona à Bardonecchia, février 2023 ; Marinette, Antoine, Paul, habitant·e·s de Menton, janvier 2023.
[80] Entretiens avec Jérôme, Edouard, Marcel, Katia, habitant·e·s du briançonnais, février 2023.
[81] Entretien avec Pierrick, habitant de Montgenèvre, février 2023.

est vécue comme habituelle et les pratiques de contrôle ne font pas l'objet d'une attention particulière. C'est ce que révèle le témoignage de Simona[82], habitante de Bardonecchia :

> *« Sarah : Vous étiez contrôlée où, en fait ?*
>
> *Simona : Je ne le sais pas.*
>
> *Sarah : Tu ne sais même plus ? C'est que ce n'était pas très marquant ?*
>
> *Simona : Oui, probablement. Moi, j'avais 12, 13 ans, 14 ans, et c'était quelque chose qui était normal. Donc probablement, ça ne m'est pas restée dans la mémoire, comme d'un fait. Je ne saurais pas te dire.*
>
> *Sarah : Et il y avait des contrôles aussi au col de l'Échelle ?*
>
> *Simona : **Vraiment, de contrôles, je ne m'en souviens pas**. Je me souviens qu'il y avait les douaniers dans la petite maisonnette. Tu sais, la maison qui est là. Mais je ne me souviens pas de contrôles. »*

La présence de personnes en migration à la frontière, plus susceptible d'attirer l'attention et de « faire événement », est quant à elle peu discutée car, bien qu'elle soit traitée dans la presse, elle n'est pas visible à la grande majorité des habitant·e·s. À nouveau, le témoignage de Simona est éclairant :

> *« Sarah : Et les questions de migration, est-ce que c'était présent avant ? Les migrations par la frontière, je veux dire.*
>
> *Simona : Oui, il y a eu l'époque de l'ex-Yougoslavie. Je m'en souviens plutôt par les récits de mon père qui à l'époque était parti plusieurs fois [avec le* Soccorso Alpino *secourir des gens en montagne]. On entendait parler du fait que des personnes étaient perdues dans la montagne. Donc ça a été cette époque-là, je m'en souviens l'ex-Yougoslavie surtout. Dans les années 1970, peut-être. Peut-être plus tard, quelques Marocains, quelques Maghrébins. Peut-être. Mais je ne suis pas sûre. **C'est des histoires que t'entends. Mais ce n'était pas quelque chose qu'on voyait dans la ville**. »*

De même, Katia, qui travaille dans un dispositif d'accès aux droits des personnes étrangères, se souvient :

> *« C'est vrai qu'on entendait parler dans les journaux, des questions de passeurs, de clandestins, **mais ce n'était pas une réalité qu'on voyait** (...) Avant 2015, quand je disais que je travaillais avec des personnes étrangères ici, on me demandait ce que je pouvais bien faire, parce qu'il n'y avait pas d'étrangers ici. **C'était vraiment invisible**. Alors que j'avais du boulot, quoi ! ».*

Ces extraits d'entretiens permettent d'analyser le décalage entre une hypervisibilisation de la migration clandestine à la frontière dans le discours médiatique, et l'invisibilité du phénomène

[82] Entretien avec Simona, habitante de Bardonecchia, février 2023.

aux yeux de la population locale. On peut envisager ce décalage comme une rupture qui s'effectue, à partir des années 1980, entre la représentation de l'espace de la frontière produite par le discours médiatique, où est mise en scène une crise et une invasion par l'immigration clandestine, et l'espace matériel de la frontière, celui qui est pratiqué par les habitant·e·s, où les passages clandestins sont majoritairement invisibles.

b) Des arrestations dans la zone-frontière touristique

Durant mon enquête de terrain, je suis allée précisément à la recherche des traces des passages de personnes en migration par la frontière franco-italienne dans les années 1980 et 1990. Ce n'est qu'après avoir rencontré de nombreux·ses habitant·e·s qui étaient persuadé·e·s que ces passages n'avaient pas eu lieu, que j'ai enfin eu accès à cinq témoins directs des pratiques de contrôle migratoire à cette époque : Pierrick, Edouard, Gérard, Jules et Raimonde. Iels font partie des quelques rares habitant·e·s qui gardent aujourd'hui la mémoire des premiers passages migratoires de nationalités extra-européennes dans les Hautes-Alpes (Figure 27).



Figure 27 - Carte de localisation des cas de rencontres entre habitant·e·s et personnes en migration à Montgenèvre dans les années 1980. S. Bachellerie, 2023. Source : enquête de terrain, février 2023.

Selon leur témoignage, dans les années 1980, la Police aux frontières et la gendarmerie effectuaient régulièrement des rondes sur la route entre Montgenèvre et Briançon et occasionnellement, des patrouilles à pied ou en voiture sur les sentiers de randonnée et dans les villages. Pour Pierrick, ancien pisteur à Montgenèvre aujourd'hui retraité :

> *« Il y a toujours eu des voitures de police qui circulaient et faisaient des contrôles improvisés, et des rondes de police à pied. Ils avaient même des motos dans les années 1980, pour monter en montagne. Je me souviens bien à l'époque, j'habitais à Val-des-Prés. (...) Mais [dans les années 1980-1990], j'ai rarement vu les flics tourner dans le village de Montgenèvre ou dans le domaine skiable. »*[83]

[83] Entretien avec Pierrick, habitant de Montgenèvre, février 2023.

Quand il travaillait dans le secteur frontalier du Mont-Quitaine, il se souvient également que « *beaucoup de gens passaient (…) : des Yougoslaves, des Afghans, des Turcs* »[84], après avoir franchi la frontière par le village-club du Soleil.

Edouard, qui habitait à l'époque dans les HLM à côté du village-club du Soleil, a été témoin d'arrestations régulières :

> *« Depuis chez moi, ou en me promenant, je le voyais… Je voyais assez régulièrement… (…)* ***Ils étaient actifs, le service de (…) la police des frontières, ils étaient actifs parce qu'il y avait pas mal de passage, mais c'était une autre population, c'était à l'époque des Tunisiens, Marocains, Pakistanais,*** *un peu… après dans les années 1980* ***il y a eu un peu des Albanais, puis il y a eu la guerre des Balkans… vers 1995****, mais les conflits ont commencé avant. Il y avait des conflits chez eux déjà. Puis il y avait toujours, bhein les arrestations, tout le temps pareil, quoi… Mais ça passait quand même. (…)* ***Certains ils les refoulaient en Italie*** *(…) »*[85]

En plus de l'hypervisibilité de certaines nationalités de migrant·e·s construite en amont dans l'espace médiatique, les personnes en migration deviennent visibles (et donc facilement repérables) dans l'espace matériel frontalier parce qu'elles ne correspondent pas aux normes sociales dans l'espace touristique. Leur visibilité est d'autant plus renforcée que, pour éviter les patrouilles policières, les personnes en migration sont contraintes d'emprunter des trajectoires spatiales spécifiques, perçues d'emblées comme anormales.

Par exemple, selon Edouard, c'est le passage par les pistes de ski qui rendait visibles les personnes en migration : le fait de ne pas correspondre aux normes vestimentaires, corporelles et comportementales des skieur·euse·s facilitait dès lors leur arrestation :

> *«* ***Ça se voyait que c'était un migrant… (…) [ils étaient habillés] différemment, ils passaient dans des endroits… pff… tu sais, t'es vite repéré, quand tu viens d'un autre pays, bah… quand t'essayes de passer****… (…) Ils passaient sur les pistes de ski ! Bhein, ils ne passaient pas par la route, ils évitaient la route… c'est là qu'ils se faisaient le plus repérer [sur les pistes]. Ils étaient habillés en tenue civile… tu passes les pistes, ça fait un peu bizarre »*[86].

Pierrick constate aussi que la visibilité des personnes qui traversaient la frontière irrégulièrement était due au contraste entre leur apparence physique et celle de la majorité de la population du Briançonnais, équipée pour les températures hivernales et l'abondance de la neige :

> *« Les fois où j'ai pris en stop, c'était en hiver, à la sortie de Montgenèvre. Ils marchaient plutôt la nuit, alors à cause de la neige ils n'avaient pas d'autre*

[84] Entretien avec Pierrick, habitant de Montgenèvre, février 2023.
[85] Entretien avec Edouard, habitant de Montgenèvre, février 2023.
[86] Entretien avec Edouard, habitant de Montgenèvre, février 2023

choix que de marcher sur la route, quitte à se cacher dans les lacets s'ils voyaient une voiture suspecte. ***Les deux derniers que j'ai pris en stop, c'étaient des Turcs en costard, il faisait -17°C, -20°C. Du coup tu comprends directement qu'ils ne sont pas d'ici****. »*[87]

Son expérience d'arrestation pour avoir transporté un ressortissant turc dans sa voiture montre que la police aux frontières avait également recours à des stratégies de « planque » pour surprendre les voitures suspectes :

« C'est un voisin qui m'a dénoncé. Ils m'ont coincé dans le col, dans un des lacets, il y a un endroit où on peut se garer avec des poubelles : ***les flics se garaient dans ce virage, ils étaient planqués.*** *À cet endroit, il y a la possibilité de se cacher. Ils avaient une Peugeot 4X4. »*[88]

Pour éviter ces contrôles sur la route, les personnes en migration traversaient à pied le domaine skiable, ce qui donnait lieu à des arrestations sur les pistes de ski. Celles-ci en sont arrivées à perturber l'espace touristique, jusqu'à entrer en contradiction avec le principe de liberté de circulation qui prévalait sur le domaine skiable transfrontalier de la Voie Lactée. Gérard, qui était maire de Montgenèvre dans les années 1980, se souvient de ces tensions :

« Gérard : [Quand j'étais maire], il y en avait déjà, hein. L'immigration africaine. Déjà, oui. C'était le début de cette immigration clandestine où on les retrouvait sur les pistes… et il a fallu qu'[on] prenne position, parce que ***la police des frontières était là, ils circulaient sur les pistes, ça posait aussi des problèmes sur le plan touristique, parce que demander votre carte d'identité quand vous êtes sur la Voie Lactée, c'est mélangé avec la clandestinité…***

Sarah : Du coup ils faisaient des contrôles d'identité sur les pistes aussi, des fois ?

Gérard : ***Sur les pistes, oui****. (…) C'était un peu difficile sur le plan humain, parce que d'aller les dénoncer… j'essayais de fermer les yeux, mais la police des frontières le savait… que le maire les avait vus… c'est comme ça. Moi je ne pouvais pas ignorer que j'étais issu de l'immigration, différente, italo-française, mais quand même… »*[89]

À l'époque, la police aux frontières, à l'exception des BFM, n'a pas le droit de se déplacer et dispose de peu de moyens de locomotion. Dès lors, elle se repose avant tout sur la population locale pour identifier les « clandestin·e·s » et procéder aux arrestations là où iels ont été signalé·e·s. Ces situations de « délations » sont évoquées dans les entretiens :

« Les habitants c'étaient des délateurs, j'ai vu des délations devant moi, dès qu'ils voyaient des étrangers… Moi tous les gens que je connais ils ont fait de

[87] Entretien avec Pierrick, habitant de Montgenèvre, février 2023
[88] Ibid.
[89] Entretien avec Gérard, habitant de Montgenèvre, février 2023.

la délation une fois dans leur vie, quoi. Ils appelaient les gendarmes, « Ouais, j'en ai vu un, deux trois… » Moi je me souviens des fois je me suis accroché avec des gens. (...) C'est aux gens de la loi de les arrêter, mais pas toi ! « Protéger le pays », ils protégeaient la France, mais est-ce qu'ils protégeaient réellement la France, est-ce qu'ils étaient conscients déjà de ce qu'il se passait ailleurs ? Ils faisaient de la délation mais… C'était plutôt… je ne sais pas, de la méchanceté… »[90]

Yvan Gastaut évoque des cas similaires dans le village de La Brigue, au nord de la vallée de la Roya, où les habitant·e·s qui, selon *Nice-Matin*[91], se sentaient victimes de la « grande invasion », coopéraient avec la police pour interpeller les clandestin·e·s et montrer leur « fibre patriotique » (Gastaut 1996). Cela montre que le discours analysé plus haut, présentant les forces de l'ordre en montagne comme des défenseurs du territoire et de ses habitant·e·s face à la menace étrangère, fonctionne pour une partie de la population locale qui n'hésite pas à collaborer au travail policier.

Jules et Raimonde, un couple habitant le hameau des Alberts au pied du col de Montgenèvre, ont eux aussi assisté à une arrestation massive dans la forêt au-dessus de chez eux, suite à une dénonciation, en 1985 :

*« Raimonde : **À l'époque, c'était des Albanais, mais c'était des familles entières ! On les a vus une fois, ils descendaient de Montgenèvre dans la forêt**… (...) Ils avaient foutu le feu dans la forêt. Pour se réchauffer la nuit. Et mon beau-père il se lève un matin et il me dit… il ne se doutait de rien du tout quand il est monté… ça faisait de la fumée. Il est monté, il a vu ça, tout une famille…*

*Jules. : 45 personnes… et la grand-mère, la mère… on leur a donné à manger, ils mangeaient le papier aluminium tellement ils avaient faim. (...) Il y a un habitant du village qui était douanier. **Donc il a appelé, « allô, police ! ». Ils ont débarqué, et ils en ont arrêté la moitié. C'était la folie.***

Raimonde : Les premiers qui avaient mangé, parce qu'ils étaient nombreux, ils étaient partis, mais il y avait des enfants, le père la mère, les oncles, les tantes… ils étaient une dizaine à se faire attraper. C'était les premiers qu'on a vus ! »[92]

La police aux frontières ne se contente pas de se reposer sur l'initiative des habitant·e·s, mais va jusqu'à les solliciter. Il y a donc une véritable mise à contribution de la population locale dans le travail de contrôle migratoire. Pierrick se souvient : *« Quand j'étais au Mont-Quitaine,*

[90] Entretien avec Edouard, habitant de Montgenèvre, février 2023.
[91] *Nice-Matin*, 16/10/1989 (cité par Gastaut 1996).
[92] Entretien avec Jules et Raimonde, habitant·e·s des Alberts, février 2023.

les flics m'avaient proposé une radio pour les avertir. Bien sûr, j'ai refusé. Déjà à l'époque, ils comptaient sur la population »[93].

Cette surveillance diffuse visant à repérer les « clandestins » dans la montagne a des conséquences concrètes sur les conditions de traversée des personnes identifiées comme telles. Dans les témoignages d'habitant·e·s, on trouve quelques cas où, pour éviter d'être repérées, elles cherchent à quitter les routes principales et le domaine skiable et monter plus haut dans la montagne, dans des espaces éloignés de toute surveillance policière ou villageoise. Elles s'exposent ainsi aux dangers liés aux conditions climatiques et météorologiques de la haute-montagne.

> *« Quand ils passaient, certains tournaient à gauche, mais d'autres se perdaient, et ils continuaient tout droit en remontant la rivière. Alors des collègues pisteurs avaient alerté, pas pour les dénoncer mais parce qu'ils étaient en train de crever dans la neige.* ***D'autres étaient vraiment perdus et faisaient de grands tours : par le col de l'Aigle, la voie lactée, le bois de Sestrières… une fois, toute une famille a été arrêtée par-là, sous le Mont Janus.*** *J'ai [un copain] guide à Névache qui a aussi sauvé beaucoup de gens là-bas. »*[94]

Ces souvenirs de Pierrick, ancien pisteur à Montgenèvre, sont corroborés par les recherches de Martina Tazzioli (2021) qui, en étudiant les archives du secours en montagne italien (*Soccorso Alpino*), montre une évolution des nationalités des migrant·e·s secourues en montagne : italien·ne·s dans les années 1950, iels deviennent yougoslaves, marocaines, roumaines dans les années 1970 et 1980. Ces personnes passaient, mal équipées, par des voies dangereuses pour éviter les axes principaux, plus surveillés.

Dans une zone-frontière de haute-montagne, les refoulements peuvent également aggraver la mise en danger liée à la tentative de traversée, poursuivant l'escalade des risques. Par exemple, le 12 décembre 1984, trois jeunes hommes turcs ayant été refoulés au tunnel du Mont-Blanc par la PAF sont hospitalisés à Aoste suite à des gelures au pied contractées lors de leur tentative de traverser à pied du col du Petit-Saint-Bernard enneigé, à plus de 2000 mètres d'altitude[95].

Ainsi, des passages irréguliers de la frontière et des arrestations policières avaient bien lieu dans les années 1980, provoquant la mise en danger des personnes en migration dans l'espace montagneux, mais ces passages semblent être restés invisibles aux yeux de la majorité des habitant·e·s.

---

[93] Entretien avec Pierrick, habitant de Montgenèvre, février 2023.
[94] Entretien avec Pierrick, habitant de Montgenèvre, février 2023.
[95] « Haute-Savoie – Six clandestins turcs refoulés au tunnel du Mont-Blanc », 12/12/1984, journal inconnu. Source : Archives de René Siestrunck.

3.2 - La « chasse » comme modèle policier : la traque à la frontière au cœur de la production de rapports de domination de « race »

a) Des pratiques mobiles à la traque policière

La mise en danger des personnes en migration à la frontière, dès les années 1980, n'est pas uniquement le fruit d'un processus indirect lié à la prise de risques des personnes en migration en montagne pour éviter les contrôles. L'injonction faite à la PAF d'être une « police active » (Casella Colombeau 2013) justifie l'usage de méthodes proactives d'arrestation des indésirables dans la zone-frontière.

Par ailleurs, l'association d'idée entre migration irrégulière et criminalité justifie un traitement des populations migrantes à la frontière calqué sur le mode d'action de la police criminelle : la traque policière. On peut constater qu'au cours des années 1980-1990, la « *chasse aux clandestins* »[96] devient pratiquement un motif littéraire dans le journalisme des années 1980-1990. La presse met en avant l'ingénuité du dispositif policier visant à les arrêter et les méthodes policières sont qualifiées de « *poursuite* », de « *coups de filet* », le quadrillage policier de « *maillage tendu* »[97]. Si ces formulations relèvent sans doute en grande partie d'une mise en scène du contrôle, on peut faire l'hypothèses qu'elles participent à normaliser et justifier le recours, dans la pratique, à des méthodes policières proactives, voire éventuellement violentes.

Pour le philosophe Grégoire Chamayou, qui a étudié l'histoire des chasses à l'homme, celles-ci peuvent être appréhendée comme une « guerre cynégétique » qui rompt avec le modèle classique de l'affrontement guerrier, où se confrontent deux parties égales (Chamayou 2010). La chasse a pour objectif la réaffirmation d'un rapport de domination préexistant entre le chasseur et la proie. Dans le cas des chasses policières, Chamayou rappelle que « le pouvoir cynégétique dont a hérité la police moderne s'est très largement développé en-dehors du cadre judiciaire qui le justifie désormais. De sorte que si la police rend officiellement raison d'elle-même par une référence constante au droit et à la loi, elle y demeure pourtant, dans sa pratique, largement aveugle » (Chamayou 2010). Autrement dit, si c'est le cadre fixé par le contrôle de l'immigration irrégulière qui autorise les pratiques d'arrestations ciblées dans la zone-frontière, les chasses policières ont une toute autre fonction : instaurer un rapport de domination entre l'État et les personnes étrangères irrégularisées.

De fait, les pratiques d'arrestation des forces de police et de gendarmerie qui sillonnent l'espace frontalier loin des postes-frontières soulèvent des problèmes du point de vue du droit. En décembre 1981, le chef du Service central de la PAF, Lucien Cokelaer, estime que « *les contrôles exercés dans une profondeur d'environ 60 km par les Brigades Mobiles Frontalières*

[96] « Gendarmes des pelotons de surveillance frontière : Les chasseurs de clandestins du haut-pays mentonnais » 22/08/1984, *Nice-Matin,* ADAM.
[97]« L'exode des damnés de la guerre, » 20/11/1998, *Le Monde.* Source : Archives de René Siestrunck.

mériteraient […] une assise juridique plus solide » [98] (cité par Casella Colombeau 2013, p. 261). En effet, aux postes-frontières, c'est la situation administrative des étranger·e·s qui est vérifiée ; dans le cas des contrôles opérés par les BFM, il ne s'agit donc plus de contrôles frontaliers mais de contrôles d'identités, qui doivent être justifiés par un motif pénal. En 1986, Cokelaer recommande la création d'une « *bande frontalière de 20 km, tout autour du territoire national et en particulier sur les voies de pénétration, dans l'enceinte des ports, des gares routières et ferroviaires, possibilités de procéder au contrôle de toute personne de manière à interpeller tout étranger venant de franchir ou allant franchir la frontière* » (cité par Casella Colombeau 2013, p. 261). L'objectif est de pouvoir adopter des pratiques de contrôles mobiles et ainsi exécuter des contrôles d'identité et de situation administrative sans avoir à se justifier du point de vue du droit pénal. En effet, selon Sara Casella-Colombeau, « les contrôles transfrontières laissent beaucoup plus de liberté à la police pour mener des contrôles d'identité sans les justifier : la proximité de la frontière suffit à justifier tous les contrôles » (*ibid*), ce qui laisse de fait une grande marge de manœuvre aux agents de la PAF.

Sara Casella-Colombeau remarque que l'argumentaire du commandant de la PAF s'inscrit dans un contexte législatif qui tend à faciliter les contrôles d'identité visant les étrangers, avec la loi du 3 septembre 1986 dont l'article 2 prévoit que « la personne de nationalité étrangère dont l'identité est contrôlée (…) doit être en mesure de présenter les pièces ou documents sous le couvert desquels elle est autorisée à séjourner en France ». Or, cet article fait débat car seuls les documents d'identité d'un étranger peuvent permettre d'établir sa nationalité étrangère. La cours de cassation « tranche alors ce dilemme juridique en évoquant des « signes extérieurs d'extranéité », tels que « jouer d'un instrument emprunté au folklore étranger sur la voie publique, lire un journal ou un ouvrage écrit dans une langue étrangère ou encore circuler à bord d'une voiture immatriculée hors de France » (Ferré, 2013, p. 3, in Casella-Colombeau 2013, p. 262).

Le cadre législatif ainsi négocié autorise donc les patrouilles policières à recourir à l'arrestation de « clandestins » dans la zone-frontière sur la base d'un simple soupçon. On retrouve ces méthodes d'arrestation dans de nombreuses histoires relevées par la presse locale. Par exemple, le 22 mai 1984 :

> *« Des gendarmes de la brigade de Montgenèvre effectuent une ronde dans la montagne et (…) perçoivent deux personnages en train de monter la piste de ski du Tremplin.* ***Ils (…) [suivent] leur progression à la jumelle, rendue difficile par la quantité de neige****. (…) les clandestins (…) ressortent par le bois de Sestrières, poursuivis par les gendarmes.* ***Un barrage mis en place à***

[98] « Note de Lucien Cokelaer, chef du Service Central de la Police de l'air et des Frontières, au Directeur Général de la Police nationale, du 8 décembre 1981, sur le Comité Interministériel du 11.11.1981, relatif à la délinquance et au rapport Police-Justice », CAC 19980002 - art8 - ref : PAF/BM/N°12.227/76 (cité par Casella Colombeau 2013, p. 261).

> ***La Vachette [permet] d'arrêter les deux hommes*** *qui avaient fait de l'autostop. »*[99]

Ces deux hommes de nationalité turque sont âgés de 18 et 22 ans ; l'un est refoulé en Italie, l'autre, détenteur d'un titre de séjour, est poursuivi par la justice française pour avoir aidé à entrer illégalement en France. Cet extrait laisse voir une méthode d'arrestation organisée fondée sur la surveillance de la trajectoire empruntée en montagne (par les jumelles), la poursuite (à pied dans la forêt) et un piège (le barrage) permettant de réceptionner les personnes à l'endroit attendu. L'organisation complexe du dispositif à travers le massif montagneux permet d'analyser cet événement comme une traque.

J'utilise le concept de traque policière pour analyser à la fois les pratiques des forces de l'ordre et le traitement médiatique de la migration par la frontière. Dans les récits d'arrestations fournis par la presse, le regard se focalise sur les « clandestins » qui tentent de fuir. L'action des forces de l'ordre, elle, n'est pas décrite ; on ne peut que l'imaginer, en essayant de se représenter l'interaction mobile dans l'espace. On apprend ainsi du témoignage de deux douaniers interrogés que *« une seule fois, les [réfugiés kosovars] ont tenté de s'enfuir dans les bois de l'Échelle* »[100]. Le 26 avril 1995, un journaliste raconte que « douze turcs kurdes » qui « *avaient traversé la frontière (...) par la montagne »* et échappé au *« filet policier* » à la frontière sont poursuivis jusqu'à Nice. La police municipale poursuit *« une trentaine d'ombres (...) sur la pénétrante du Paillon* », et parvient à rattraper quatre personnes qui « *avaient joué leur dernière carte en escaladant les grilles* »[101]. Dans ces récits d'arrestations nocturnes, bien que sous des formes édulcorées, on arrive à lire en creux la course-poursuite sous la plume de ces journalistes. La presse se fait résolument l'écho de la voix et du regard des policiers ; l'interaction est racontée du point de vue des forces de l'ordre, sans jamais évoquer les actions de ceux-ci. On pourrait ainsi parler d'un « regard policier » (en anglais, « *police gaze »*) qui domine le récit médiatique, braquant le projecteur sur les personnes en fuite et laissant dans l'ombre les méthodes et actions des forces de l'ordre.

Lors de la poursuite décrite ci-dessus, la description des personnes poursuivies comme des « *ombres* » [102] traduit le fait que « la police comme pouvoir de poursuite ne traite pas avec des sujets de droit mais avec des corps en mouvement, des corps qui s'échappent et qu'elle doit (…) intercepter » (Chamayou 2010). Dès lors, l'infraction n'ayant pas pu être établie en amont, la criminalisation doit être effectuée *suite à* l'arrestation pour justifier la course-poursuite du point de vue du droit. Ici, les hommes kurdes arrêtés, alors qu'ils sont demandeurs d'asile, sont

[99] « Encore une interception de clandestins à Montgenèvre », 22/05/1984, journal inconnu. Source : archives de R. Siestrunck.
[100] « L'exode des damnés de la guerre », 20/11/1998, *Le Monde,* Source : archives de R. Siestrunck.
[101] « Echappée kurde vers la France » 26/04/1994, *Nice-Matin,* ADAM.
[102] « Echappée kurde vers la France » 26/04/1994, *Nice-Matin,* ADAM.

conduits au centre de rétention – donc traités comme des « clandestins » - après avoir été attrapés.

b) La traque comme maintien de l'ordre racial

On peut faire l'hypothèse que la traque policière n'instaure pas uniquement un rapport de domination entre l'État et les étranger·e·s, mais également – et peut-être surtout – un rapport de domination raciale. Grégoire Chamayou inscrit d'ailleurs la pratique des chasses à l'homme dans une matrice de domination coloniale-raciale, prenant ancrage dans la colonisation des Amériques (Chamayou 2010). Le parallèle est explicitement relevé dans les récits d'arrestations policières dans la zone-frontière franco-italienne, où les journalistes n'hésitent pas à comparer les stratégies d'évitement des contrôles des migrant·e·s à des « *ruses de Sioux* »[103]. La comparaison n'est pas innocente, car elle révèle la caractéristique fondamentale de la situation de chasse à l'homme : l'asymétrie de pouvoir, fondée sur un rapport de domination.

Plusieurs éléments peuvent porter à croire que ce n'est pas la condition de clandestinité, mais le traitement racialisé de certaines populations de migrant·e·s qui justifie d'avoir recours à des pratiques de traque plutôt qu'à des contrôles fixes au poste-frontière. Premièrement, nous avons vu au début de ce chapitre que le désir des forces de l'ordre de mettre en place des pratiques mobiles de contrôle à la frontière trouve son origine dans le contexte du ciblage racial des personnes originaires d'Afrique du Nord (donc des populations colonisées) pendant la guerre d'indépendance algérienne. Deuxièmement, la construction médiatique racialisée que nous avons détaillée plus haut, construisant certaines nationalités de personnes migrantes comme dangereuses pour la sécurité du territoire et par extension de celleux qui y résident, justifie d'avoir recours à des pratiques policières proactives pour les arrêter. Les cas relevés dans les archives pouvant s'apparenter à des traques ciblent uniquement les nationalités qui ont d'abord été construites comme « autres » et menaçantes dans la presse : les migrant·e·s d'Europe de l'Est, d'Afrique, du Proche-Orient et d'Asie du Sud. L'association établie entre immigration et criminalité a également produit une « judiciarisation » des missions de la PAF (Casella Colombeau 2013) dont les pratiques, dès lors, se rapprochent de celles de la police criminelle plutôt que de ses propres méthodes classiques (évaluation de la situation administrative des étranger·e·s au poste-frontière et surveillance générale des déplacements).

Troisièmement, les traques policières à la frontière ne ciblent pas uniquement les personnes en migration, mais également les habitant·e·s en fonction d'une origine étrangère supposée. Les archives de la PAF révèlent un cas d'habitant français assimilé à un « clandestin » par les forces de l'ordre. Ainsi, le 13 juillet 1998 *:*

> *« Lorsque la patrouille CRS est arrivée à Breil pour prendre son service (...)*
> *les CRS ont aperçu un jeune harki [sic] prendre la fuite devant le fourgon.*

[103] « Gendarmes des pelotons de surveillance frontière : Les chasseurs de clandestins du haut-pays mentonnais », 22/08/1984, *Nice-Matin,* ADAM.

> ***Ceux-ci pensant avoir affaire à un clandestin sont partis à la course derrière lui. Le commandant de la patrouille CRS a poursuivi le jeune jusque dans le hall d'un immeuble*** *(...) et sorti son arme. À ce moment-là les habitants de l'immeuble étant aussi de la famille du jeune fuyard sortent dans le hall et invectivent (...) l'équipe des CRS qui se réfugient à la gendarmerie afin de calmer la famille. »*[104]

Les recherches montrent ensuite que le jeune homme en question est de nationalité française, demeurant à Breil-sur-Roya et qu'il *« a simplement pris peur devant les CRS, ce qui lui arrive de temps en temps devant nous ou les gendarmes »*[105]. Ce n'est donc pas sa nationalité, mais son origine algérienne qui a constitué le jeune homme comme une cible policière.

Ce cas est unique dans les archives policières consultées, il est donc difficile d'en tirer des conclusions sur une situation générale. Il révèle cependant la manière dont l'amalgame tissé dans les discours médiatiques entre la « menace extérieure » associée à l'immigration clandestine et la « menace intérieure » associée aux jeunes hommes issus de l'immigration (Rigouste 2011) se traduit concrètement par une assimilation, dans le regard policier, de ces deux catégories constituées comme indésirables. Les traques policières à la frontière semblent ainsi relever d'un traitement racial des populations associées à l'immigration postcoloniale ou « orientale » dans les espaces frontaliers, qu'il s'agisse de migrant·e·s ou de citoyen·ne·s habitant·e·s.

On peut en conclure que les pratiques proactives d'arrestation à la frontière franco-italienne ont pour fonction, à partir des années 1980, d'instaurer un ordre social sur l'ensemble territoire, avec peut-être une application encore plus zélée à la frontière franco-italienne, perçue comme un « rempart ». En l'occurrence, elles sont une manifestation spatiale de la domination raciale qui s'exerce à la fois contre les migrant·e·s et les citoyen·ne·s racisé·e·s. Elles ont dès lors un double effet : d'un côté, elles définissent d'emblée l'expérience des immigrant·e·s sur le territoire français par l'insécurité et la peur ; de l'autre, elles définissent les français·e·s issu·e·s de l'immigration vivant dans la zone-frontière comme des non-citoyen·ne·s, puis qu'iels peuvent également être la cible de contrôles migratoires. Par les traques policières, la frontière produit « une hiérarchie raciale de la citoyenneté en décidant de manière arbitraire qui constitue légitimement l'État-nation » (Walia 2013, p. 15).

Le 20 août 1995, un enfant de huit ans du nom de Todor Bogdanovic meurt sous les coups tirés par un policier de la PAF, alors qu'il dormait dans un véhicule qui entrait de manière irrégulière

[104] « Breil-sur-Roya, le 13 juillet 1998, Les Gardiens (…) en fonction à l'UCI Breil/Roya au Lieutenant (…) Chef de l'UCI Breil sur Roya. Objet : incident survenu entre effectif CRS49 et des habitants de Breil/Roya », 1932W356, ADAM.
[105] Ibid.

en France près de Sospel. Le journaliste du *Monde* Michel Henry raconte l'événement en ces mots[106] :

> *« Cette nuit du 20 août 1995, Todor Bogdanovic, le petit Tsigane, dort à l'arrière du véhicule familial qui entre frauduleusement en France près de Sospel (Alpes-Maritimes), au moment où deux policiers improvisent un contrôle. Prenant les policiers pour « des bandits armés », le petit convoi une quarantaine de Roms fuyant la guerre en ex-Yougoslavie et répartis dans quatre véhicules force le passage. Le sous-brigadier Christian Carenco, 44 ans, tire une balle en caoutchouc, visant le premier véhicule, un Combi. Puis il réarme, des balles Brenneke cette fois (utilisées dans la chasse au sanglier), et fait feu sur la Passat de la famille Bogdanovic. Il atteint le véhicule par le côté arrière gauche, de très près : l'impact de la balle dans le siège sera estimé à 1,89 m du tireur. Touché au thorax, Todor, 8 ans, meurt rapidement. »*

Le prévenu plaide la légitime défense. Le procureur requiert un non-lieu, qui est octroyé par le juge d'instruction, estimant que « *agissant instinctivement et certes sous l'influence de la peur, Carenco a pu légitimement penser que sa vie était en danger et ouvrir le feu pour se défendre* »[107]. Alors que le policier n'a finalement jamais été poursuivi, la famille de Todor, elle, est criminalisée. Le père et l'oncle de Todor, qui conduisaient les véhicules, sont mis en examen pour violences à agent et refus d'obtempérer, accusés d'avoir forcé le barrage au volant du premier véhicule. Ils se voient ensuite refuser l'asile au motif d'avoir menti sur leur nationalité (s'étant déclarés Bosniaques plutôt que Serbes). Suite à leur refus d'asile, en pleine guerre d'ex-Yougoslavie, ils sont expulsés de France.

La mort de Todor Bogdanovic alerte la presse et déclenche un mouvement de mobilisations locale et nationale des associations de défense des droits des étrangers. Présenté comme exceptionnel dans les médias et les communiqués des associations, cet événement s'inscrit pourtant dans une violence systémique à la frontière franco-italienne : l'acte de tuer n'est que le point culminant d'une normalisation de la traque comme méthode policière au cours de la décennie précédente. Quelques jours après les faits, le ministre de la Justice Jacques Toubon déclare en effet sur la radio RTL : « *Nous n'avons pas le sentiment qu'il s'agit là de ce qu'on appelle une bavure. C'est un travail qui a été fait par ces policiers normalement* »[108].

Conclusion du chapitre 5

Dans ce chapitre, nous avons vu que, dans les années 1950-1960, le contexte de la guerre d'indépendance algérienne a vu la mise en œuvre de contrôles explicitement racialisés à la frontière franco-italienne. Pour gérer les tensions produites par la multiplication des barrages

[106] Michel Henry, « La justice efface la mort d'un enfant. Non-lieu pour un policier qui avait tué un petit Rom près de la frontière », 08/01/1997, *Le Monde* (en ligne).
[107] Ibid.
[108] Ibid.

policiers, des gendarmes suggèrent de privilégier des contrôles mobiles et ciblés qui permettent de laisser circuler librement les populations constituées comme légitimes et de concentrer les contrôles sur les populations indésirables.

Dans le contexte des Trente Glorieuses et du développement du tourisme de masse, les stations de montagne et le littoral méditerranéen attire une importante immigration de travail, à laquelle les circulaires Marcellin-Fontanet de 1974 mettent un terme, malgré le besoin toujours croissant en main-d'œuvre étrangère dans l'économie touristique. Au cours des années 1980, à mesure que les nationalités des migrant·e·s irrégulier·e·s évoluent (comprenant majoritairement des ressortissant·e·s de pays post-coloniaux), la migration clandestine est constituée comme un problème public et une menace pour la sécurité nationale, en France comme en Italie. Les années 1980-1990 marquent ainsi un tournant dans la racialisation du contrôle migratoire. Des renforcements policiers et militaires sont mis en place à la frontière, prenant la forme de patrouilles mobiles dans l'espace montagneux pour compléter les contrôles aux postes-frontières fixes.

On peut aussi observer pour cette période des années 1980 une dissociation entre l'hypervisibilisation de la migration clandestine à la frontière dans l'espace médiatique et l'invisibilité relative du contrôle migratoire et des passages irréguliers dans l'espace matériel de la zone-frontière.

Enfin, nous avons pu voir que les pratiques de contrôle mises en œuvre dès cette période sont des contrôles ciblés et mobiles, qui reposent sur l'identification par le regard policier des « clandestins », sur la base de préjugés raciaux (assimilant un phénotype à une nationalité) mais aussi de l'absence de maîtrise des codes du tourisme en montagne par les personnes en migration. Les contrôles prennent également des formes proactives de telle sorte qu'ils sont régulièrement qualifiés de « *chasse aux clandestins* » dans la presse, provoquant des conditions d'arrestation dangereuses.

Dans le chapitre suivant, je montrerai que, malgré l'existence de contrôles ciblés et peu visibles dans les stations touristiques hautes-alpines et maralpines, le développement du tourisme de masse, qui continue à s'accroître dans les années 1990, finit par entrer en contradiction avec la mise en œuvre d'un contrôle migratoire aux frontières terrestres. Cette contradiction sera résolue par la mise en œuvre des accords de Schengen, qui seront appliqués à partir du 1er janvier 1993 à la frontière franco-italienne, actant pour les vingt années suivantes le caractère mobile et ciblé des contrôles, de sorte à garantir la liberté de circulation des citoyen·ne·s européen·ne·s tout en empêchant la mobilité des personnes « indésirables ».

CHAPITRE 6. LE « TOURNANT SCHENGEN ». DERRIÈRE LA « DISPARITION » DE LA FRONTIÈRE, UNE NOUVELLE GÉOGRAPHIE MOBILE ET CIBLÉE DU CONTRÔLE MIGRATOIRE (1993-2010)

Introduction du chapitre 6

Ce sixième chapitre est centré sur l'évolution spatiale de la zone-frontière au moment de la mise en place de l'espace Schengen, dans les années 1990, questionnant le tournant qui a été présenté comme une « ouverture », voire une « disparition » de la frontière franco-italienne.

Avec le développement d'un tourisme de « masse » dans la région frontalière, les contrôles policiers fixes à la frontière franco-italienne apparaissent de manière croissante comme un obstacle au développement économique et à la création d'un marché européen. L'évolution des modalités de circulation du capital, des marchandises et des personnes sur le territoire européen à la fin du XX^{e} siècle incite donc les États européens à modifier leurs stratégies de contrôles aux frontières.

Deux leviers sont activés pour résoudre cette tension. Premièrement, comme ce fut le cas au XIX^{e} siècle, la production de nouvelles infrastructures de transport, de franchissement et d'hébergement des voyageur·euse·s est envisagée pour permettre de fluidifier les circulations dans l'espace européen et restructurer ainsi la géographie du capitalisme à l'échelle internationale.

Le deuxième levier activé est la reconfiguration spatiale du contrôle policer et douanier. Celui-ci connaît un tournant radical entre 1993 et le début des années 2000, avec la mise en place des accords de Schengen qui transforment la frontière en « zone de réadmission Schengen » et modifie radicalement les pratiques policières. Ce « tournant Schengen », souvent présenté comme une « ouverture » des frontières internes de l'Union européenne, n'a jamais été analysé en lien avec les mutations économiques que connaissent les territoires frontaliers à cette période.

Or, l'étude historique des pratiques de contrôle de la frontière franco-italienne par la PAF nous permet de comprendre que les accords de Schengen ne sont pas l'émanation de directives européennes qui, en introduisant la notion de liberté de circulation, entreraient en contradiction avec l'objectif des États-nations de contrôler les frontières de leur territoire. Au contraire, comme le montre Sara Casella-Colombeau dans sa thèse, la « zone Schengen » répond au désir qui s'affirmait depuis quarante ans au sein de la police aux frontières de trouver une solution pour encadrer juridiquement des contrôles aux frontières qui se faisaient de plus en plus étendus, mobiles et ciblés (Casella-Colombeau 2013). Cette nouvelle zone-frontière permet une

évolution des pratiques policières qui, désormais, ne s'exercent plus sur l'ensemble des voyageur·euse·s mais sélectionnent les lieux, infrastructures de transports, véhicules et individus contrôlés.

Je montrerai que la géographie des contrôles se déplace vers des points stratégiques le long des axes de transports mais également dans les villes et villages frontaliers, initiant le mouvement d'hybridation des formes et finalités du contrôle (entre surveillance urbaine et contrôle de la frontière) caractéristique du tournant entre le XX^{e} et XXI^{e} siècles. La création d'une « zone de réadmission Schengen », transformant la géographie de la frontière d'une série de postes-frontières en une zone-frontière étendue sur le littoral et le massif montagneux, permet de résoudre la contradiction dans les espaces frontaliers alpins entre contrôle de la frontière et facilitation des circulations (marchandes, touristiques, de travail). L'évolution des pratiques policières répond ainsi à des intérêts économiques à plusieurs échelles : à l'échelle européenne, fluidifier les circulations entre France et Italie permet la création d'un marché économique mondialisé ; à l'échelle locale, cela permet le développement de l'activité touristique, dans le contexte de l'internationalisation des flux touristiques des années 1990.

1) Schengen comme résolution d'une contradiction

1.1 – La production d'infrastructures pour répondre au développement du tourisme de masse dans les espaces frontaliers

a) Les effets locaux du tourisme de masse entre les années 1960 et 1980

Entre les années 1960 et 1980, le développement d'un tourisme de masse sur les littoraux et en haute-montagne initie une nouvelle phase de constructions urbaines dans les localités touristiques proches de la frontière. Pour accueillir ces voyageur·euse·s, de nouvelles infrastructures de franchissement de la frontière sont bâties. Une autoroute, construite sur les hauteurs, relie Nice à Vintimille à partir de 1973 ; à la même époque, à Menton, le sentier du bord de mer est aménagé en voie carrossable, ouvrant un deuxième axe routier, sur lequel est aménagé le nouveau poste-frontière du pont Saint-Ludovic.

Par ailleurs, dans la ville de Menton, de nombreuses villas et hôtels sont démolis pour bâtir des immeubles capables d'accueillir un plus grand nombre d'appartements, toujours destinés à des catégories de population aisées. Ces nouvelles constructions permettent l'accès à la propriété d'une partie des Mentonnais·e·s, mais sont principalement acheté·e·s par des résident·e·s secondaires venu·e·s de la capitale ou d'autres villes européennes. En premier lieu, on trouve les Italien·ne·s, dont l'accès au territoire frontalier est facilité par ces nouvelles infrastructures de franchissement de la frontière. C'est ce que raconte Hedwige, habitante de Menton, au cours d'un entretien :

> *« [Le quartier frontalier de Garavan] a toujours été un peu la perle de Menton au niveau urbanistique, avec des tarifs « top-level ». [Entre les années 1960*

> *et 1980], plein de maisons ont sauté pour être transformées en immeubles (…) proches de la frontière [car] beaucoup d'Italiens trouvent comme intérêt d'être frontaliers, parce que ceux qui habitent Milan-Turin, avec l'autoroute, ils sont à deux heures, deux heures et demie. Et ils adorent la Côte d'Azur. »*[1]

Les restes de la paysannerie dans les communes touristiques frontalières disparaissent à cette époque où les dernières terres agricoles sont achetées par des promoteurs touristiques. À Menton, selon Paul :

> *« La vallée du Borrigo, la vallée du Carei… à l'époque il n'y avait rien ! Il n'y avait que des campagnes. C'était agricole. Même sur le bord de mer, il y avait des endroits, du côté de Garavan après le stade, où il y avait des plantations d'artichauts, (…) de pêchers… il n'y avait pas d'immeubles ! (…)* ***Ce sont des paysans qui ont vendu leurs terres à des promoteurs privés.*** *Ça faisait travailler beaucoup d'entreprises. (…) c'était des années 1960 jusqu'aux années 2000, et les vallées, ça continue encore à construire tout le long, presque jusqu'à l'autoroute. (…) Quand ils ont dit « On va faire l'autoroute dans la montagne », il fallait supprimer des propriétés, exproprier des gens… Mais c'était en 75, quand on voit maintenant la circulation qu'il y a, où passeraient les voitures ? »*[2]

Dans les Hautes-Alpes, les stations aussi connaissent une vague de construction dans les années 1980. À Montgenèvre, le succès des sports d'hiver permet le développement du tourisme de « masse » dans la petite station, basé sur une clientèle française et italienne. Le tourisme à Montgenèvre se démocratise grâce au développement des voyages organisés : classes vertes, classes de neige, colonies de vacances… Edouard, arrivé à Montgenèvre en 1978, se souvient d'une époque où les rapports entre touristes et habitant·e·s étaient chaleureux, ce qu'il attribue à la diversité sociale des vacancier·e·s :

> *« Moi, je me souviens, dans les années 1970-80… ils étaient sympas, les touristes. [Et] ils étaient contents, les paysans, de les accueillir, tu vois, il y avait un échange qui se passait ! Entre les gens de la ville et des montagnes. Ils étaient heureux, pour un Parisien, n'importe quel citadin, venir à la montagne, c'était quelque chose ! C'était toute une expédition… Maintenant je crois qu'on s'en fiche un peu de tout ça. »*[3]

Des comités d'entreprise investissent dans l'urbanisme à Montgenèvre, en achetant ou faisant construire des bâtiments, ainsi que des organisations chrétiennes et des collectivités territoriales. Le front d'urbanisation s'étend depuis le centre du village et monte plus haut dans la montagne, accompagné de la construction de nouveaux téléskis et télésièges, et du reboisement des versants pour que fixer la neige. À Menton comme à Montgenèvre, les promoteur·ice·s sont, ou bien des familles locales qui avaient déjà pu s'enrichir grâce au

[1] Entretien avec Hedwige, habitante de Menton, janvier 2023.
[2] Entretien avec Paul, habitant de Menton, janvier 2023.
[3] Entretien avec Edouard, habitant de Montgenèvre, février 2023.

tourisme, ou bien des bourgeois·e·s de la région, ou encore de riches résident·e·s secondaires attaché·e·s au territoire et qui font accroître leur fortune grâce aux investissements immobiliers. Devant cette soudaine attractivité financière des terres frontalières, les habitant·e·s vendent sans hésiter leurs parcelles. Jules, habitant des Alberts (commune de Montgenèvre), remarque :

> *« Dans les années 1957 ou 1958 le mètre carré de terrain à Montgenèvre coûtait 0,15 francs. Maintenant c'est 5000, 6000 euros ! Avec les arrivées d'Italien·ne·s la mairie [qui avait acheté une partie de ces terrains aux paysans], les a revendus à prix d'or ! »*[4]

Alors que, jusqu'aux années 1960, Montgenèvre servait avant tout de lieu d'alpage pour les éleveur·euse·s du hameau des Alberts au pied du col, les investissements financiers transforment radicalement le village. Pour Edouard, c'est le signe d'une époque où le « *business en montagne* » a commencé – même si, de l'avis de tout·e·s les habitant·e·s interrogé·e·s, il est resté plus contenu à Montgenèvre que dans d'autres stations de sports d'hiver hautes-alpines ou savoyardes :

> *« C'est dans les années 1980 que ça a commencé à brasser vraiment, le tourisme. Avant ils allaient au boulot avec la navette, quand ils montaient à Montgenèvre, tu vois… la navette ramassait tous les paysans, petits agriculteurs, quoi, le chauffeur c'était lui-même un paysan, ils attendaient que tout le monde aille soigner ses bêtes et ils montaient, comme ils disaient, arrondir les fins de mois en travaillant avec les Parisiens. Ils ne disaient même pas « touristes », ils ne savaient même pas ce que ça voulait dire, eux ! Ils disaient « on va travailler avec les Parisiens ». Ils donnaient les perches, ils… ils aidaient les gens à s'habiller, mettre les skis… Ils n'avaient pas de diplômes…* ***Et du jour au lendemain, ils ont vendu leur parcelle, ils se sont enrichis, et ils se sont mis à circuler en 4x4. (…) L'argent, ça les a rendus fous. (…) Ça a complètement changé la mentalité des gens****. »*[5]

Le même phénomène caractérise les communes de Modane et de Bardonecchia. À Bardonecchia, le « *turismo di massa* » entraîne une vague de construction d'immeubles qui s'étend au-delà du centre du village (*borgo vecchio*) et multiplie par dix la taille de la ville avec de nouvelles résidences, en partie destinées aux habitant·e·s et en partie aux résident·e·s secondaires pour qui cette station est accessible directement en train. Grâce à cet accès ferroviaire, les sports d'hiver attirent toutes les catégories sociales de Turin qui peuvent venir à la journée, « *leurs skis sur l'épaule* »[6].

b) Une circulation transfrontalière accrue

Alors que la navette ferroviaire entre Bardonecchia et Modane connaît un succès croissant, le tunnel routier du Fréjus est ouvert en 1981 pour déporter une partie des flux sur l'axe routier. Il

[4] Entretien avec Jules, habitant des Alberts, février 2023.
[5] Entretien avec Edouard, habitant de Montgenèvre, février 2023.
[6] Entretien avec Simona, habitante de Bardonecchia, février 2023.

est relié par l'autoroute à Suse, côté italien, en 1987 (il sera raccordé au Freynet, côté français, en 2000). La création d'une voie rapide allant d'Oulx à Cesana, en 1987, favorise l'accessibilité de la haute vallée de Suse en hiver. À Clavière, qui était principalement fréquentée jusque-là, selon la maire, par *« des grandes familles riches de Turin et Milan »*[7], l'autoroute permet dans un premier temps une démocratisation du tourisme : *« Mais c'est devenu plus populaire à la fin des années 1980. Le tourisme de masse est vraiment arrivé avec l'autoroute, car les personnes pouvaient se concerter et venir à plusieurs dans une seule voiture depuis Turin [à la journée] »*[8].

En 1967, à l'initiative des différentes mairies et régies de remontées mécaniques, les stations de Sestrières, Saulze d'Oulx et Clavière sont reliées à celle de Montgenèvre pour former le domaine skiable transfrontalier de la « *Via Lattea* ». Il s'agit de la première liaison internationale dans une station de tourisme d'hiver, permettant aux agences touristiques de promouvoir leur territoire, jusqu'à aujourd'hui, comme le plus grand domaine skiable d'Europe. Dans la continuité historique du développement des sports d'hiver dans la région (voir **chapitre 3**), la promotion d'une zone touristique « sans frontière » est mise en avant pour permettre le développement économique de la zone. Les skieur·euse·s peuvent désormais passer d'un versant à l'autre en ski, sans rencontrer de contrôle policier sur leur chemin, et aller et venir librement d'un côté et de l'autre de la frontière.

Cette coopération transfrontalière, si elle permet effectivement la libre circulation des skieur·euse·s, cache pourtant des tensions entre les communes de part et d'autre de la frontière, chacune voulant tirer profit de l' « or blanc ». Selon un ancien maire de Montgenèvre : « *C'est un domaine unique mais… chacun a ses remontées, chacun a sa billetterie, ses tarifs… ça reste quand même… il y a quand même de la concurrence* »[9]. Le développement urbain de Clavière étant très limité par le tracé de la frontière de 1947, c'est Montgenèvre qui attire principalement les touristes italien·ne·s, qui constituent une part très importante de la clientèle de la station : Jules, habitant des Alberts, se rappelle qu'en 1983, certains jours, il y avait environ 75 cars de touristes italiens garés dans le village de Montgenèvre. Dès lors une compétition s'engage de part et d'autre de la frontière pour attirer les touristes italien·ne·s. Comme l'explique un ancien maire de Montgenèvre :

> *« Il y avait une concurrence avec Sestrières, station de la FIAT, qui avait besoin de faire fonctionner leur station aussi… donc les [douaniers] italiens verrouillaient la frontière pour que [les touristes italiens] retournent à Sestrières… (…)* ***J'étais maire et tous les dimanches j'allais m'imposer à la frontière, aux douaniers, pour défendre les intérêts de notre [commune].*** *J'avais le directeur des remontées qui venait me chercher en disant : « Il faut que vous veniez, les cars n'arrivent pas, ils sont stoppés ». Donc, on avait intérêt de ne pas laisser fuir, stopper nos cars par les carabiniers qui faisaient*

[7] Entretien avec la maire de Clavière, février 2023.
[8] Entretien avec la maire de Clavière, février 2023.
[9] Entretien avec un ancien maire de Montgenèvre, février 2023.

> *du zèle, contrôlaient tous les cars, temporisaient pour qu'ils restent de l'autre côté. J'ai vécu ça en tant que maire. »*[10]

Jusqu'à la fin des années 1980, les contrôles jouent donc un rôle important de régulation de la clientèle touristique. Cela révèle la tension qui existe entre d'un côté, la perception de cette clientèle comme un marché national, et de l'autre côté, la promotion d'une liberté d'aller et venir d'une clientèle internationale à l'intérieur d'une station touristique. C'est cette deuxième tendance qui triomphera avec la mise en place des accords de Schengen en 1993.

c) Les contrôles aux frontières comme obstacle au développement touristique

Dans le contexte du tourisme de masse, le contrôle systématique des véhicules à la frontière entraîne des difficultés économiques : des queues se forment aux postes-frontières, entravant la circulation des touristes et portant atteinte à la qualité visuelle et sonore du paysage[11]. Par ailleurs, le transport par camion augmente progressivement au détriment du train, créant des nuisances importantes dans les villes-frontières embouteillées (Clavière, Modane, Menton, Montgenèvre). Ces nuisances sensorielles sont incompatibles avec la création d'une destination touristique fondée sur l'expérience d'une « Nature » éloignée de la civilisation urbaine.

Entre les années 1990 et 2000, les villes de Montgenèvre, Clavière et Menton font construire des tunnels pour dévier ou accélérer la circulation des camions, qui « *pénalisaient en bruit, en pollution, et pour l'aspect visuel* »[12]. Pour la maire de Clavière, le tunnel, qui fait dévier la route hors du village, a entraîné la perte d'une partie de la clientèle, car les queues formées par l'attente au poste-frontière encourageaient les touristes à s'arrêter dans le village. Cependant, ces infrastructures ont « *changé la qualité de vie* » et dès lors, entraîné une évolution de l'offre touristique :

> *« Désormais nous ne sommes plus le dernier café en Italie avant de monter en France, mais [plutôt]* ***un tourisme de qualité, de personnes qui aiment la montagne*** *»*[13].

Pour Pierre, ancien habitant de Montgenèvre et employé de la station, la tranchée couverte à Montgenèvre a eu le même effet : elle a permis à la ville d'évoluer vers l' *« image de marque* » que le maire souhaitait lui donner[14]. La construction de ces dernières infrastructures coïncide avec un tournant dans le tourisme des sports d'hiver au milieu des années 1990 : la fin du tourisme social et le retour progressif à une pratique élitiste du tourisme en montagne.

---

[10] Entretien avec un ancien maire de Montgenèvre, février 2023.

[11] S. T., « La douane, perspective 1992, des missions appelées à s'affirmer de plus en plus », *Nice-Matin*, [date inconnue : 1988 ?], Archives Municipales de Menton ; Entretien avec la maire de Clavière, févier 2023 ; avec des habitant-e-s de Menton, janvier 2023.

[12] Entretien avec Pierrick, habitant de Montgenèvre, février 2023.

[13] Entretien avec la maire de Clavière, février 2023.

[14] Entretien avec Pierrick, habitant de Montgenèvre, février 2023.

Ainsi, tout au long de la période du tourisme de masse, la production de nouvelles infrastructures de franchissement de la frontière permet de résoudre les problèmes liés à l'augmentation des circulations et leur blocage au poste-frontière. Ces infrastructures visent à faciliter et fluidifier le mouvement des biens, des voyageur·euse·s, des consommateur·ices, et des travailleur·euse·s.

Par ailleurs, à l'échelle européenne, la création d'un marché commun repose également sur la production matérielle d'infrastructures de franchissement des Alpes, dans un contexte de « course incessante vers la réduction voire l'élimination des barrières spatiales, couplée avec l'incessante accélération du [mouvement] du capital » (Harvey 2005, pp. 80-91). Les autoroutes de Bardonecchia-Modane et de Vintimille-Menton, qui deviennent des axes de premier rang du transport international de marchandises à l'heure de l'essor du transport routier, permettent de répondre à la nécessité du mode de production capitaliste de « réduire les coûts et le temps du mouvement » (*ibid*). Mais à la fin des années 1980, cette solution ne suffit plus à elle seule.

Pour Sara Casella-Colombeau, la grève des douanier·e·s italien·ne·s et français·e·s, puis des chauffeurs routiers, au tunnel du Mont-Blanc et à celui du Fréjus en février 1984, aboutissant au blocage du tunnel pendant une dizaine de jours, est un épisode déclencheur des discussions qui aboutissent à la création des accords de Schengen (Casella-Colombeau 2013, p. 168). Ce bras de fer entre douanier·e·s et chauffeur·euse·s routier·e·s, bloquant la circulation des marchandises et des touristes pendant une dizaine de jours et mettant ainsi en péril l'économie des stations de sports d'hiver de la vallée de la Maurienne, illustre à quel point la circulation des marchandises et des voyageur·euse·s à travers les frontières internes européennes deviennent un enjeu politique de premier ordre – suscitant des discussions au niveau européen qui aboutissent aux accords de Schengen.

Dès lors, un deuxième levier est activé pour résoudre cette tension économique et visuelle : la reconfiguration spatiale du contrôle policer et douanier. La négociation des accords de Schengen permet de transformer considérablement les modalités de ce contrôle, qui sera dès lors rendu compatible avec une importante circulation des véhicules et une économie touristique de masse dans la zone frontalière.

1.2 – La création d'une « zone-frontière Schengen »

Depuis la création officielle de la PAF en 1953, le caractère fixe des contrôles aux postes-frontières est identifié comme une entrave au travail policier. Comme le montre Sara Casella-Colombeau, des contrôles ne pouvant s'effectuer qu'aux points de passage paraissent vains aux responsables de la PAF, d'autant plus à une époque où les points de contrôle se concentrent sur le chemin de fer, alors même que le trafic routier est en plein développement (Casella Colombeau 2013, p. 147). Le fait que le contrôle soit exercé de manière fixe, sans possibilité pour les policier·e·s d'intervenir hors des postes-frontières, est donc l'objet de critiques depuis les années 1950.

Face au constat de leur improductivité, la PAF tente de convaincre le gouvernement de la nécessité de le faire évoluer vers un contrôle mobile (Casella-Colombeau 2013, pp. 109-111). Ce plaidoyer trouve un écho au sein des groupes de travail chargés de négocier les accords. Les acteurs policiers investissent ces groupes de travail où ils négocient les conditions de leur maintien à la frontière, en argumentant la nécessité d'une « compensation » au « déficit sécuritaire » que provoquerait l'ouverture des frontières internes (Casella-Colombeau, 2013, p. 205).

Ce plaidoyer aboutit à la création d'une zone-frontière élargie nommée « zone de réadmission Schengen ». En France, la loi 93-992 définit une « zone Schengen » en août 1993. Elle délimite une zone de 20 kilomètres s'étendant de la ligne frontière vers l'intérieur du territoire et y ajoute : « les zones accessibles au public des ports, aéroports, et gares ferroviaires ou routières ouverts au trafic international et désigné par arrêté »[15]. Les pratiques qui consistaient à expulser les étranger·e·s intercepté·e·s à la frontière vers l'État membre voisin, qui existaient avant la création de l'espace Schengen, sont alors légalisées et encadrées, prenant le nom de « procédure de réadmission entre les États Schengen ».

La loi facilite également les contrôles d'identité dans cette zone : désormais les policier·e·s n'ont pas besoin de justifier les contrôles d'identité qu'iels effectuent. La circulaire d'application de cette loi précise en décembre 1995 qu'elle « *permet […] la mise en œuvre de contrôles d'identité dérogatoires au droit commun, aléatoires et mobiles, obligatoirement en retrait de la frontière* » et qu'il n'existe pas de conditions pour justifier le contrôle d'une personne, « *quelle qu'elle soit, qui se trouve dans un des lieux énumérés par la loi* » (Garcia-Jourdan, 2005, p. 42, *in* Casella-Colombeau 2013, p. 266).

La création de cette zone-frontière permet la résolution de plusieurs tensions, comme le révèlent les entretiens menés avec des agents de la PAF. Selon Decimo, policier italien à Vintimille, le passage des postes fixes à une zone de contrôles mobiles était nécessaire, compte tenu de l'augmentation des flux de circulation :

> *« Avant, avec les frontières, c'était plus facile parce qu'il n'y avait pas autant de gens. Aussi, il y avait moins de touristes. Il y avait 10 % de ce qui se passe maintenant.* ***Si on contrôlait, comme on contrôlait à l'époque, toutes les voitures à Menton, en une heure la queue irait à Gênes ! [Aujourd'hui], c'est impossible de tout contrôler.*** *Le temps qu'on passe quelqu'un au fichier, il y a 500 voitures qui passent. »*[16]

Ainsi, si « Schengen » complique le travail policier, ces accords facilitent en revanche la vie des habitant·e·s et touristes, c'est-à-dire des personnes qui circulent de manière légitime :

[15] Note : Ces dispositions ont été déclarées non conformes à la Constitution par décision du Conseil constitutionnel n° 93-323 DC du 5 août 1993.
[16] Entretien avec Decimo, agent de la *Polizia di Stato* à Vintimille, mars 2023.

> *« Pour les frontaliers, oui, [ça nous a facilité la vie] on passe les frontières sans contrôle, ou avec des contrôles légers, donc c'est plus simple. Aussi pour les touristes. Mais pour nous en tant que policiers, non, c'est plus compliqué. (…) Au péage de Vintimille et à la Turbie, on a un tout petit espace pour contrôler, pas de place, au milieu des voitures qui vont très vite… (…) On contrôle une voiture sur mille… »*[17]

Mais la possibilité de s'écarter des postes-frontières peut au contraire être vécue comme un soulagement, comme c'est le cas pour Romain, douanier à Menton :

> *« Ce qui est pratique, surtout, c'est que maintenant, à Saint-Ludovic ou Saint-Louis, on peut suivre un véhicule qu'on a laissé passer mais sur lequel on a un doute, alors qu'avant on ne pouvait pas bouger. »*[18]

Un épisode, en 1996, caractérise bien le « tournant Schengen » dans les pratiques de contrôle policières. Dans la vallée de la Roya, suite à la mise en application des accords de Schengen, la police italienne, dont les effectifs ont été réduits, ne peut plus tenir les postes-frontières 24 heures sur 24. Une note de service de la PAF de Breil-sur-Roya (police française) dénonce le fait qu' « *à la fin de leur service [les policiers italiens] abaissent une barrière qui est verrouillée et interdisent la circulation jusqu'à 07h00 (...) aux postes-frontières de Fanghetto et Olivetta »*[19]. Cette barrière se heurte à de multiples résistances : les habitant·e·s de la vallée mobilisent les élus locaux et les médias pour en demander la suppression, et elle est « *fréquemment brisée par les clandestins désireux d'emprunter cette voie la nuit* » (réf ?). Les policier·e·s français·e·s n'hésitent pas à décrier le modèle « *anachronique* », *« irrationnel et déphasé »* de contrôle de leurs homologues italien·ne·s et à protester contre ce *« renforcement des contrôles qui (...) semble aller à l'encontre (...) de la libre-circulation des personnes [prévue par] les accords intra-communautaires »*[20]. Iels mettent ainsi en valeur leur propre capacité d'adaptation aux nouvelles règles de Schengen, dans ce secteur *« sensible à l'immigration clandestine »* qui reste « *couvert quotidiennement par les patrouilles de la gendarmerie, de la douane et de la PAF* »[21]. Au cours de cet épisode, on voit la manière dont la mise en place des accords de Schengen redéfinit des « bonnes » et des « mauvaises » pratiques de contrôle. S'opposant à la barrière, perçue comme un symbole de fermeture, la patrouille mobile véhiculée est en train de devenir le mode de contrôle privilégié, tout aussi

[17] Ibid.
[18] Entretien avec Romain, douanier à Menton, janvier 2023.
[19] « Note d'information. Contrôle des postes-frontières de la vallée de la Roya par les services italiens. Présence d'une barrière abaissée la nuit aux postes d'Olivetta et de Fanghetto ». Menton, le 11/06/1993. Direction départementale de la police aux frontières. Service de la police aux frontières de Menton, 1932W356, ADAM.
[20] « Note d'information. Contrôle des postes-frontières de la vallée de la Roya par les services italiens. Présence d'une barrière abaissée la nuit aux postes d'Olivetta et de Fanghetto ». Menton, le 11/06/1993. Direction départementale de la police aux frontières. Service de la police aux frontières de Menton, 1932W356, ADAM.
[21] « Note d'information. Contrôle des postes-frontières de la vallée de la Roya par les services italiens. Présence d'une barrière abaissée la nuit aux postes d'Olivetta et de Fanghetto ». Menton, le 11/06/1993. Direction départementale de la police aux frontières. Service de la police aux frontières de Menton, 1932W356, ADAM.

efficace pour le contrôle de l'immigration « clandestine », et compatible avec l'objectif de libre-circulation préconisé par la convention de Schengen. Les dispositifs matériels rigides comme les barrières ne sont plus tolérés dès lors qu'ils ont un impact négatif sur les habitant·e·s ; les contrôles ne sont désormais acceptables que lorsqu'ils ciblent les « clandestin·e·s ».

Cet épisode révèle également que, suite à la mise en place des accords de Schengen, des tensions persistent entre les polices italienne et française. Pour y mettre fin, les deux gouvernements signent les accords de Chambéry en 1997, qui visent à améliorer la coopération policière pour mieux mettre en application les accords de Schengen. Les accords de 1997 prévoient la création de deux Centres de coopération policière et douanière (CCPD) franco-italiens qui voient le jour au début des années 2000 (l'un à Vintimille, qui sera ensuite déplacé à Menton au pont Saint-Louis, l'autre à Modane), pour coordonner les actions policières et échanger les informations. Ils autorisent également des services conjoints de surveillance dans la « zone frontalière »[22] : dès lors, des patrouilles franco-italiennes effectuent ponctuellement des rondes communes, notamment sur le marché de Vintimille[23].

2) Le mythe de « l'ouverture de la frontière » : une nouvelle géographie de la frontière, diffuse et invisible

2.1 – « Disparition de la frontière » et réaffirmation de la lutte contre l'immigration clandestine

Durant l'année 1992, les transformations locales liées à la mise en place de l'espace Schengen font régulièrement la une des journaux locaux, avec des titres tels que : *« Adieu, frontière ! »*[24], *« Douaniers sans frontières »*[25], *« Menton : la fin d'une frontière »*[26], *« La frontière en éclats »*[27], etc. Ce discours public construit la croyance, au niveau local comme au niveau européen, que les frontières internes s'apprêtent à disparaître. Ces notions d' « ouverture » ou de « disparition » de la frontière sont largement reprises dans les entretiens par les habitant·e·s que j'ai interrogé·e·s, montrant l'intégration durable de cette perception jusqu'à aujourd'hui.

En 1992, la perspective proche de l' « ouverture » de la frontière est présentée dans les médias locaux comme une catastrophe, d'abord sur le plan économique, car elle provoquerait le départ des douanier·e·s et policier·e·s qui composent une partie importante des populations frontalières, et d'autre part, sur le plan sécuritaire. Dès cette période, les douanes et la police

[22] Décret n°2000-923 du 18 septembre 2000 portant publication de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne relatif à la coopération transfrontalière en matière policière et douanière, signé à Chambéry le 3 octobre 1997 (en ligne).
[23] Entretiens avec les gendarmes du CCPD de Menton-Vintimille, janvier 2023.
[24] Sergio Benedetti, « Adieu, frontière ! », *Nice-Matin,* 30/07/1992, Archives Municipales de Menton.
[25] P.H. « Douanes sans frontières ! », *Nice-Matin* (date inconnue), Archives Municipales de Menton.
[26] Jean-Charles Pierson, *Nice-Matin*, 06/11/1992, Archives Municipales de Menton.
[27]"La frontière en éclats », *Nice-Matin*, 01/01/1993, Archives Municipales de Menton.

aux frontières entreprennent de rassurer les lecteurs de *Nice-Matin* en montrant que leur activité ne disparaîtra pas, mais sera simplement plus mobile :

> *« Et demain, que va devenir la douane ? Elle va s'adapter aux nouvelles conditions du grand marché intérieur. Ses effectifs se redéploieront et se modifieront. (…) la mobilité, la technicité, la disponibilité seront ses axes d'organisation. »*[28]

Cette évolution s'inscrit dans la continuité du plan Joxe d'août 1985 qui, tout en désignant la protection des frontières comme un élément central de « lutte pour plus de sécurité », affirme que l'objectif est de « concilier le principe de libre circulation et l'objectif de plus de sécurité pour notre pays » (Casella-Colombeau 2013, p. 254). Cette « conciliation » passe par un tournant des pratiques policières : présentées comme ayant disparu, elles font en réalité simplement l'objet d'une réorganisation spatiale qui entraîne une invisibilisation des contrôles à la majorité des personnes qui franchissent la frontière.

Officiellement, la frontière entre la France et l'Italie est abolie le 1er janvier 1993. Si l'abandon des postes-frontières est vécu au départ comme un changement radical pour les acteur·ice·s du contrôle, qui *« du jour au lendemain »* n'avaient « *plus le droit* » de contrôler plus de six heures d'affilée sur un même poste, en réalité, les contrôles « fixes et systématiques » sont abandonnés de manière progressive entre le 31 décembre 1992 et le 31 mars 1998[29]. Ils sont progressivement remplacés par des contrôles « mobiles et aléatoires », comme l'indiquent les ordres donnés aux agent·e·s de la police aux frontières après 1993[30].

Par ailleurs, les réductions d'effectifs policiers à la frontière franco-italienne sont bien moins importantes que ce qui était annoncé. Côté italien, les postes de la *Polizia di Stato* baissent progressivement à Vintimille, les agents étant encouragés à changer de région et se diriger notamment vers la Sicile : selon Decimo, policier italien, les effectifs de Vintimille sont passés de 200 à 93 au cours des années 1990[31]. Côté français, ce sont les douanes pour qui le changement est le plus brutal : d'après les douanier·e·s interrogé·e·s, la brigade des Alpes-Maritimes est passée en un an de 100 agents à 30. Chez la PAF, les suppressions de postes sont bien moindres à l'échelle nationale. Certains agents sont simplement redéployés aux frontières extérieures, mais également à certaines frontières intérieures : ainsi, 12,3 % des effectifs redéployés sont envoyés à la frontière franco-italienne (Casella Colombeau 2013, p. 309), ce qui compense localement les départs. En effet, en 1993, cette frontière est présentée par les services internes de la PAF comme le point d'entrée de 47,5 % des « irréguliers » pénétrant sur

[28]S. T., « La douane, perspective 1992, des missions appelées à s'affirmer de plus en plus », 1987, *Nice-Matin*. Archives Municipales de Menton.
[29]« Note de service du 24/10/1997 » SCI Menton, DDCILEC des Alpes-Maritimes, Préfecture – Cabinet du Préfet 2683W385, ADAM.
[30] « Note de service du 24/10/1997 » SCI Menton, DDCILEC des Alpes-Maritimes, Préfecture – Cabinet du Préfet 2683W385, ADAM.
[31] Entretien avec Decimo, agent de la *Polizia di Stato* à Vintimille, mai 2023.

le territoire français (Casella Colombeau 2023, p. 309). Par ailleurs, parmi les agents qui quittent les postes-frontières fixes, une partie reste dans le département frontalier et rejoint les rangs des Brigades Frontalières Mobiles. Au final, seuls 45 postes ont été supprimés dans le service de la PAF de Menton (*ibid*). Ainsi, bien que la baisse d'effectifs initiale ait provoqué une grande peur chez les agents du contrôle des frontières, ce sentiment n'a pas duré, ce que confirme Léonie, policière de la PAF :

> *« Moi je suis arrivée en 2000,* ***on était sur la fin de l'acceptation****. Les gens avaient compris que ce n'était pas la fin du monde, que les frontières n'avaient pas disparu.* ***Ce n'est pas parce que vous êtes libres que vous n'êtes pas contrôlés****. »*[32]

Suite à l'application des accords de Schengen, une première vague de fermeture de postes-frontières a lieu en 1995-1996, puis une seconde en 2001. Les brigades de Tende et Breil connaissent des baisses d'effectifs : les agents, n'étant plus assez nombreux pour former des brigades fixes, deviennent mobiles dans la vallée de la Roya. Les postes-frontières de la vallée ferment un à un, mais les contrôles évoluent vers d'autres localités ; Elodie, douanière retraitée, raconte : *« On a perdu Tende (…) Puis Breil a été supprimé (…) et ensuite, on a eu la possibilité d'aller à la Turbie »*[33].

De plus, assez vite il apparaît que la police et les douanes conservent la possibilité de retourner à la frontière en cas de crise. Grégoire et Romain, douaniers à Menton, témoignent que même si les contrôles permanents étaient interdits, *« on a gardé les points de contrôle »* ; « *les frontières ont disparu, nos effectifs ont baissé, mais on a gardé notre implantation immobilière, jusqu'à aujourd'hui* »[34]. Ainsi, la frontière existe toujours bel et bien aux endroits où elle se trouvait, les douanes effectuant désormais des contrôles sur la route devant leurs anciens locaux. L'exemple le plus paradigmatique est le poste-frontière de pont Saint-Ludovic, abandonné à la fin des années 1990. Les municipalités cherchent à leur redonner une vocation touristique les requalifiant en « *pavillon destiné à promouvoir le tourisme, l'agriculture et les traditions ligures* »[35]. Finalement, la police italienne démantèle son poste-frontière, mais la police française ne procède jamais à la destruction du bâtiment. Avec l'augmentation des arrivées migratoires au début des années 2010, les forces policières et douanières y retournent de plus en plus régulièrement et se réapproprient progressivement l'espace. Or, le fait que les administrations policières et douanières aient conservé leurs postes-frontières facilitera la remise en place de contrôles permanents en 2015.

Face à la peur de disparaître en 1993, les douanes tentent de récupérer de nouvelles tâches pour se maintenir : assurer le contrôle de certains points-frontière (désormais nommés Points de

[32] Entretien avec Léonie, policière à la PAF, janvier 2023.
[33] Entretien avec Elodie, douanière à Menton, décembre 2022.
[34] Entretien avec Grégoire, douanier à Menton, décembre /2022.
[35] « Menton, la frontière dans un état limite ! », *Nice-Matin*, 08/11/2001, Archives Municipales de Menton.

passage autorisés, PPA), et ajouter le contrôle de l'immigration à leurs missions. L'extension des missions de la douane vers le contrôle de l'immigration s'inscrit dans le contexte des discours identifiant un « continuum sécuritaire » (Bigo 1996) entre les différentes infractions et menaces à la frontière, allant du trafic de marchandises à la migration irrégulière. Selon Romain, douanier : « *Maintenant (…) c'est un mélange de contrôle de l'immigration et de surveillance attentat qu'on fait, ils ont tout mélangé. D'ailleurs très souvent les gens quand ils sont contrôlés ils ne savent pas qui est douanier, qui est gendarme…* »[36]. Elodie, douanière à Menton depuis les années 1980, résume cette évolution en l'identifiant à un passage d'une mission de contrôle financier à une mission sécuritaire :

> *« Je dirais qu'avant 1993 on était plus une administration financière (…) le plus gros de notre travail, c'était de faire des détaxes. Et après 1993, on n'avait plus la possibilité de contrôler ça, on faisait plus du contrôle de [stupéfiants]. C'est aussi lié à l'évolution de la société…. (…) Maintenant, nos missions sont de plus en plus sécuritaires, et de moins en moins financières. [**On fait] des missions de police : on contrôle les passeports, on fouille les bus, les voitures, on fait des migrants, on appelle la PAF à Menton, on les amène chez eux.** »*[37]

La répression de l'immigration clandestine devient ainsi l'enjeu principal du contrôle des frontières, ce qui se traduit sur le terrain par une progressive emprise de la PAF sur les différents espaces du contrôle, où les douanes étaient auparavant dominantes. Davide, douanier à Menton, explique ainsi :

> *« Au pont Saint-Louis, le bâtiment qui appartient maintenant au SPAF de Menton, n'appartenait qu'aux douaniers à la base. Après 1993, c'est resté à la subdivision des douanes, mais ce n'était pas occupé en permanence. (…) Plus à l'est, le bâtiment des douanes côté italien avait déjà été rétrocédé à la PAF. Puis en 2010-2011, chez les douanes, l'échelon de la subdivision a été supprimé. La PAF était alors en pleine expansion de ses activités, ils voyaient qu'il n'y avait plus personne. En 2014, le bâtiment a été rétrocédé à la PAF. »*[38]

Un des douaniers interrogés considère même que « *la PAF nous a virés (…) parce qu'avec le contrôle de l'immigration ils avaient tellement de gens qu'ils avaient besoin de place* »[39]. De même, le bâtiment du pont Saint-Ludovic au bord de mer, qui était occupé par la PAF et les douanes jusqu'en 1993 puis laissé vide pendant vingt ans, a été réinvesti uniquement par la PAF à partir de 2015. Cette extension de la PAF au sein des locaux consacrés aux douanes peut être analysée comme une traduction spatiale de l'extension de la mission de contrôle de l'immigration irrégulière aux douanes : après « Schengen », et progressivement au cours des

[36] Entretien avec Romain, douanier à Menton, décembre 2022.
[37] Entretien avec Elodie, douanière à Menton, décembre 2022.
[38] Entretien avec Davide, douanier à Menton, décembre 2022.
[39] Entretiens avec Romain et Grégoire, douaniers à Menton, décembre 2022.

années 2000 et 2010, parmi les différentes missions des gardes-frontières, s'affirme la dominante « police de l'immigration ».

Cette évolution des missions de la douane va de pair avec l'affirmation d'une approche sécuritaire du contrôle. Celle-ci se traduit par un « *changement d'ambiance* » au travail qui a lieu, selon Elodie, à la fin des années 2000 :

> *« [Dans les années 1980], on travaillait tout le temps, mais on rigolait bien, c'était festif. (…) Je ne sais pas si je devrais te dire ça, mais quand on travaillait pendant huit heures, on ne faisait pas huit heures en continu, si on avait fait deux ou trois affaires on considérait que c'était bon, alors se reposait un peu. Alors les policiers ils allaient pêcher des oursins, et on se faisait des « oursinades », des grillades d'oursins (…) Bref, on rigolait bien, c'était détendu. (…) Moi, je contrôlais en minijupe et escarpins sur l'autoroute. (…)* ***Maintenant, avec les gilets pare-balle et les mitraillettes, c'est plus du tout la même ambiance****. »*[40]

Ainsi, on peut voir que la dominante sécuritaire s'affirme dans les missions des gardes-frontières, ce qui se matérialise par une reprise de la mission de contrôle de l'immigration par les douanes et une emprise spatiale de la PAF sur les bâtiments consacrés au contrôle frontalier. Cependant, dans la mesure où la volonté de mieux contrôler les frontières n'a pas été accompagnée par un renforcement des effectifs jusqu'en 2015, le tournant sécuritaire se joue principalement dans une forme de mise en scène du contrôle plus que dans une réelle modification des pratiques.

2.2 – Une nouvelle géographie de la frontière

a) Une zone-frontière étendue à plusieurs couches

Après 1993, rapidement, le contrôle douanier et policier se reconfigure selon une nouvelle géographie compatible avec une baisse des effectifs et une circulation importante des flux de marchandises et voyageur·euse·s. Il prend alors la forme de patrouilles et de points mobiles, dans une zone-frontière beaucoup plus élargie, qui, dans le cas des Alpes-Maritimes, recouvre l'ensemble du département. Afin d'être compatible avec l'objectif de libre-circulation fixé par les accords de Schengen, les contrôles dits « *aléatoires et mobiles* », réalisés sur la base de « *vacations* » (postes tournant de six heures maximum) ou bien d'interpellations ciblées suite à un signalement, sont complétées d'opérations ponctuelles de bouclage de la frontière. Dans le dossier d'archives récapitulant les interventions de la PAF en 2001[41], ces « *opérations conjointes de lutte contre l'immigration irrégulière* » sont menées environ une fois par mois. Elles rassemblent la Police frontière italienne de Vintimille, le CCPD de Vintimille, le service général SPAF de Menton, le maître-chien de la Direction Départementale de la PAF (DDPAF)

[40] Entretien avec Elodie, douanière à Menton, décembre 2022.
[41] « Activités de la DDPAF des Alpes-Maritimes », Préfecture. Cabinet du préfet, 1444W580, ADAM.

de Nice, l'Unité de la PAF Breil sur Roya, la Brigade des Chemins de Fer (BCF) de Nice, la compagnie de gendarmerie de Menton et la direction régionale des douanes de Nice.

À la « *zone de réadmission* » fixée par les accords de Schengen (20 kilomètres vers l'intérieur du territoire national), les accords de Chambéry de 1997 ajoutent une « zone frontalière » qui correspond aux départements des Alpes-Maritimes, Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Savoie, Haute-Savoie côté français, et aux territoires des provinces d'Aoste, Cuneo, Imperia, et Turin côté italien. Dès lors, l'ensemble des départements et provinces frontalières sont intégrés à la zone-frontière. Sara Casella-Colombeau note qu'avec la mise en place de l'espace Schengen, « le travail de la PAF est tourné de manière croissante vers [l'intérieur du] territoire » (Casella Colombeau 2013, p. 287). Cette extension spatiale et l'évolution des missions de la PAF semblent aller dans le sens de la théorie d'Elspeth Guild qui affirme que la construction de l'espace Schengen a conduit à « découpler les frontières du territoire » *(« de-linking of borders from territory »*) (Guild 2002, p. 103 ; voir aussi Amilhat Szary 2020). Cette idée s'inscrit dans la théorie générale formulée par Balibar selon laquelle, au XXI^{e} siècle, les « frontières [seraient] partout » (Balibar 2001) et non plus situées à la frontière nationale.

J'argumente au contraire que l'évolution de la géographie de la frontière franco-italienne après la mise en place de l'espace Schengen n'a en rien conduit à une « déterritorialisation » et encore moins à une « dématérialisation » du contrôle migratoire, contrairement à ce qu'affirme Guild (2002). L'extension de la « zone frontalière » à la surface du département ne conduit pas à la mise en place de contrôles mobiles aléatoires partout dans le département. Au contraire, leur extension s'inscrit de manière croissante dans des espaces particuliers, qui sont sélectionnés en fonction des infrastructures, de la localisation par rapport à la frontière physique ou encore la topographie. Comme le constatait Romain, douanier à Menton, lorsque je l'interrogeais sur l'évolution des lieux de contrôle après 1993 : « *Le problème c'est que tu ne peux pas poser un point de contrôle au milieu de rien »*[42]*,* réaffirmant par là le rôle joué par la géographie dans la mise en œuvre du contrôle frontalier. Par exemple, selon lui, le rétablissement des contrôles douaniers après 1993 a uniquement été possible « *une fois qu'ils ont construit le péage à la Turbie [et qu'on] a matérialisé des aires de contrôle à droite dans les deux sens (côté italien pour les camions) »*[43]. Il rappelle ainsi le rôle joué par la dimension matérielle de l'espace, l'architecture et l'aménagement, dans le travail policier.

b) Politique du chiffre et sélection des espaces privilégiés de contrôle

Les données collectées dans les archives policières, synthétisées dans les deux cartes suivantes (Figure 28) montrent qu'afin d'être compatible avec l'objectif de libre circulation des biens et des personnes fixé par la convention de Schengen, la réorganisation géographique de la frontière, en 1993, suit un double mouvement d'élargissement vers l'intérieur du territoire

[42] Entretien avec Romain, douanier à Menton, janvier 2023.
[43] Ibid.

français et d'intégration au cœur des infrastructures de transport, ainsi que des villes et villages, inscrivant donc les contrôles policiers au cœur de l'espace bâti, architecturé.

FIGURE 29 – CARTE A

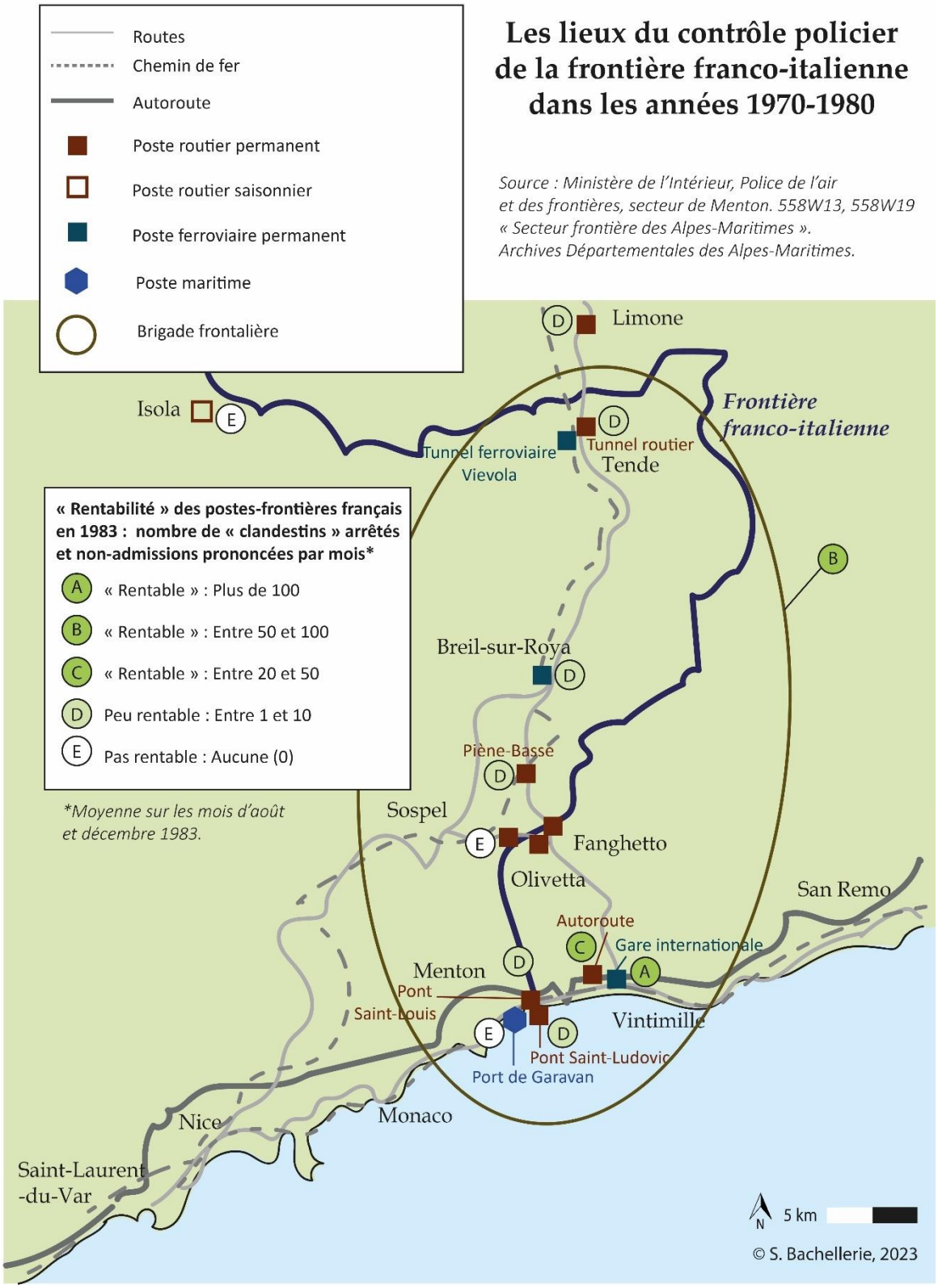


FIGURE 29 – CARTE B



Figure 28 - *L'évolution de la géographie du contrôle de la frontière dans les Alpes-Maritimes. S. Bachellerie, 2023.*

On peut voir que, après l'abandon d'une partie des postes-frontières, les points de contrôle mobiles sont désormais effectués le long des principaux axes de transports : les gares, le chemin de fer et l'autoroute deviennent les localités privilégiées du contrôle migratoire dans toutes les Alpes-Maritimes. Dans toutes les gares de la ligne Vintimille-Cannes, les policier·e·s de la Brigade des chemins de fer (BCF) et douanier·e·s effectuent des contrôles mobiles. Une fois les « étrangers en situation irrégulière »[44] (nommé·e·s « E.S.I » dans le langage policier), arrêté·e·s dans les gares, iels sont mis·e·s à la disposition de la Brigade Mobile de Recherche 06 (une évolution des Brigades Frontalières Mobiles), puis reconduit·e·s en Italie sous escorte policière. Selon des rapports bihebdomadaires, entre mi-mars et mi-juillet 2021, la BCF des Alpes-Maritimes (unité de la PAF) contrôle en moyenne 25 trains par semaine et 112 passager·e·s par semaine, ce qui lui permet d'arrêter en moyenne chaque semaine 20 « ESI »[45].

L'évolution de la géographie des contrôles se traduit également par une appropriation policière des infrastructures autoroutières, et notamment les sorties d'autoroute entre Menton et Monaco ainsi que les plateformes péagères de Vintimille et de la Turbie (le péage autoroutier le plus proche de Nice, situé à 20 kilomètres de la ligne-frontière). Dès la fin des années 1990, des discussions ont lieu entre les représentants départementaux de la PAF et des douanes et Escota, l'entreprise qui gère le tronçon d'autoroute des Alpes-Maritimes. Des « aubettes » sont installées des deux côtés du péage pour permettre les contrôles[46]. Selon Gustave, ancien receveur péager sur le péage de la Turbie, la présence policière et douanière s'est renforcée de manière progressive au cours des années 2000 :

> *« **On a commencé à être submergés [par les forces de l'ordre] sur le péage de la Turbie dans les années 2000**. Avant c'était un dispositif léger, à « la tâche », « la volante », ils s'arrêtaient là une heure et ils allaient ailleurs, ils ne restaient jamais au même endroit, c'était leur technique d'appréhension de la contrebande. [Vers la fin des années 2000], ça a changé. Il y a eu la contrebande et petit à petit, le problème des migrants, et aujourd'hui ils cherchent surtout les migrants, 'faut pas se voiler la face, c'est ce qu'ils font. (…) [Ils] sont venus avec leurs fourgons et leur barnum et bungalow, mis à disposition par Escota (…)[47] ».*

Cette affirmation de la présence policière sur les axes de transport est cependant loin d'être uniforme dans l'espace. Cela peut s'expliquer, comme le suggèrent les recherches de Camille Guenebeaud, par le « tournant managerial » et néolibéral que connaissent les administrations

[44] On constate dans les archives policières une évolution du langage concernant la dénomination des personnes en migration : alors que le mot « clandestin » était largement employé par la PAF dans les années 1980, on lui substitue le terme « étranger en situation irrégulière » (ESI) au cours des années 1990. Aujourd'hui, c'est ce terme qui est utilisé par l'administration policière.

[45] Analyse des données statistiques issues des archives de la Direction Départementale de la PAF, source : « Activités de la DDPAF des Alpes-Maritimes », Préfecture. Cabinet du préfet, 1444W580, ADAM.

[46] Entretien avec Davide, douanier à Menton, décembre 2022.

[47] Entretien avec Gustave, ancien receveur péager sur le péage de la Turbie, Nice, décembre 2022.

du contrôle de la frontière au début des années 2000, qui orientent l'activité policière et douanière vers une « politique du chiffre » (Guenebeaud 2023). Celui-ci intervient dans le double contexte de la baisse des effectifs survenue en 1993 et de la progressive spectacularisation du contrôle avec le recours aux médias. Romain, douanier, évoque un tournant similaire à la frontière franco-italienne :

> *« Depuis plusieurs années c'est ça**, on est gérés par des stat[istiques], on nous demande d'être rentables**, alors on va direct vers les missions « rentables ». On te demande constamment de justifier ta paye, tu dois faire des statistiques… Même si à la base tu fais des missions qui sont moins intéressantes, mais qui sont d'utilité publique. »*[48]

Le souci d'une rentabilité du contrôle est apparent dans les rapports hebdomadaires de la Brigade des Chemins de Fer de 2001, qui mesure chaque jour le « taux de situation irrégulière » parmi les voyageur·euse·s contrôlé·e·s (ces taux oscillent entre 10 et 20%)[49].

On demande alors aux agents de privilégier comme lieu de contrôle les axes qui *« rapportent le plus »* en termes d'interpellations ou de saisie de marchandises illicites[50] . Pour la PAF, cette politique conduit les agents à privilégier les pratiques et les lieux de contrôle où ils ont le plus de chances de délivrer un grand nombre de refus d'entrée, censés attester d'une efficacité du contrôle migratoire. Les douanier·e·s interrogé·e·s identifient qu'à chaque axe correspond un certain type d'usager·e·s. Le tableau suivant (Figure 29) récapitule ainsi la manière dont les différentes routes traversant la frontière sont perçues par les douanier·e·s interrogé·e·s :

Lieu	Usager·e·s et type de fraude	Évolution des contrôles entre 1993 et 2022
Bord de mer / Poste Saint-Ludovic	Frontaliers, habitant·e·s locaux : pas de contrebande	Disparition des contrôles douaniers après 1993, contrôles occasionnels
Route / Poste Saint-Louis	Commerciaux de Vintimille, petit·e·s commerçant·e·s locaux, mais commerce en voie de disparition : pas de contrebande	Disparition des contrôles douaniers après 1993, maintien de l'implantation spatiale, progressivement récupérée par la PAF
Autoroute	Camions, commerce européen : grosses affaires de contrebande, immigration clandestine	Maximisation des forces de douanes sur ce point : « ça rapporte ; les douanes à l'export, les migrants à l'import »
Chemin de fer	Quelques commerces illicites mais petites quantités	Fin des contrôles de douane vers 2008-2009. « Ça ne rapportait pas assez »
Vallée de la Roya	Routes de montagne : plus de contrebande au XXIe siècle	Abandon des contrôles : « C'est pas rentable »

Figure 29 - Perception des différents axes transfrontaliers par les douanier·e·s interrogé·e·s en décembre 2022-janvier 2023. S. Bachellerie, 2023.

Les trafics internationaux qui concentrent l'attention policière à partir des années 1990 sont, logiquement, les axes rapides européens. L'autoroute devient un lieu central de l'activité

[48] Entretien avec Romain, douanier à Menton, janvier 2023.
[49] Archives de la Direction départementale de la PAF (2001), versement : Préfecture des Alpes-Maritimes, cabinet du Préfet. Cote : 1444W580. Archives Départementales des Alpes-Maritimes.
[50] Entretien avec Elodie, douanière à Menton, décembre 2022.

policière à l'échelle régionale, d'abord pour la douane, puis pour la police aux frontières quelques années plus tard. Comme le formule Romain, douanier, « *après 93, c'est [le péage de] la Turbie qui est devenu la frontière* »[51]. Les petites routes de montagne sont, quant à elles, abandonnées dans un premier temps. Selon Elodie, douanière : *« La montagne, ça ne rapporte pas, il n'y a pratiquement rien qui passe par là »*[52]. La préfecture a dès lors incité les douanier-e-s à *« [se] recentrer sur le grand trafic, t'as plus de chance de tomber sur une grosse affaire sur des gros camions que sur des voitures »*[53]. Ainsi, la sélection des points de contrôle les plus « rentables » se base aussi sur une sélection des usager·e·s de cette route. Dès lors, l'objectif de rentabilité accentue les pratiques de profilage et de ciblage.

Ainsi, la nouvelle géographie du contrôle migratoire mise en place entre 1993 et 2002, loin de permettre une libre-circulation pour tout·e·s les voyageur·euse·s entre la France et l'Italie, accentue la logique de hiérarchisation des axes et des types de mobilité en fonction des différentes catégories d'usager·e·s et de leur provenance (locale ou internationale). Cela montre que la « zone-frontière Schengen » n'a pas entraîné la création d'un espace uniforme de contrôle mobile mais bien d'un espace hiérarchisé, morcelé entre des zones où se focalise l'attention policière et des zones où elle est absente. L'évolution des pratiques de contrôle après 1993 va donc dans le sens d'une *compartimentation de l'espace* de la zone-frontière, avec une rupture entre des espaces non-surveillés et d'autres où se focalise le contrôle policier.

c) Des lieux de contrôle au cœur des villes et villages frontaliers

D'après les archives de la PAF, lors des opérations conjointes franco-italiennes, des contrôles sont également effectués en gare et dans la ville de Menton (bord de mer et centre-ville), ainsi que dans la ville de Vintimille[54]. Par ailleurs, comme l'expliquent les douanier·e·s, lors des contrôles routiniers, la possibilité de s'écarter des postes-frontières permet de suivre des véhicules tout le long de la route du bord de mer, et dans la ville de Menton[55]. Alors que les postes-frontières étaient auparavant situés en périphérie de la commune, les contrôles d'identité de la police aux frontières sont désormais localisés au cœur des zones urbanisées, dans les espaces du quotidien, où l'on prend les transports pour aller au travail, où l'on se promène, où l'on fait ses courses.

Ce nouvel emplacement des contrôles en zone habitée implique de mettre en place de nouvelles coopérations avec les élu·e·s locaux. Dans une lettre du 26 octobre 1995, un lieutenant de police évoque les discussions entamées avec le maire de la commune de Sospel, où *« se déroule tous*

[51] Entretien Romain, douanier à Menton, décembre 2022.
[52] Entretien avec Elodie, douanière à Menton, décembre 2022.
[53] Ibid.
[54] « Opérations conjointes de contrôle franco-italiennes », carton : Activités de la DDPAF Alpes-Maritimes, Préfecture – Cabinet du Préfet (2001), 1444W580, ADAM.
[55] Entretien avec Romain, douanier à Menton, décembre 2022.

les soirs (...) un point fixe place de la mairie de 20h à 05h »[56], en plein centre du village. La PAF demande et obtient la possibilité d'utiliser les locaux de la mairie afin de se reposer. Ainsi, les lieux de contrôle s'intègrent à l'architecture urbaine.

De nouvelles coopérations émergent également entre la PAF et la police municipale ou la gendarmerie locale. Davide, douanier, précise que :

> *« [La police municipale] ne participe pas [aux opérations de contrôle de la PAF]. C'est seulement si elle fait une découverte inopinée : si elle contrôle quelqu'un au port des Sablettes [à Menton] et découvre qu'il est en situation irrégulière, ils appellent la PAF. En plus, nou,s on a un littoral très urbanisé dans la région, ça arrive souvent que la police municipale soit confrontée à cette réalité. Mais ils n'ont pas la mission de rechercher les ESI. C'est vrai aussi à Nice par exemple. »*[57]

Selon lui, c'est plutôt côté italien, à Vintimille, que « *la police municipale est très mobilisée, parce qu'eux ils ont une concentration des migrants, donc ça pose des questions de sécurité publique. Du coup il y a une présence policière importante pour ça, notamment autour de la gare* »[58].

Cette collaboration entre les polices participe à créer, à l'échelle locale, un effet d'ubiquité de la frontière. Cette nouvelle géographie du contrôle s'inscrit dans une tendance globale au tournant du XXIe siècle, alors que la rhétorique de la guerre contre le terrorisme encourage la multiplication de dispositifs de sécurité dans tous les espaces de la vie quotidienne, créant une multiplicité de points de contrôle dans les infrastructures urbaines (Graham 2011, p. 15).

3) Les conséquences de « Schengen » : l'affirmation de nouvelles inégalités spatiales dans la zone-frontière

Les transformations spatiales de la zone-frontière que nous venons de décrire (production de nouveaux axes de transports, évolution du dispositif policier vers un contrôle mobile et étendu, intégration de ce dispositif au cœur des espaces de vie, sélection des lieux de contrôles) ont des effets concrets sur les espaces concernés et sur la manière dont ils sont pratiqués par les personnes. Ces effets sont différenciés en fonction du profil social et de la nationalité des individus, ainsi que du motif de la traversée de la frontière. Le « tournant Schengen » a conduit à une dissociation plus radicale des expériences de la frontière. On peut expliquer ce phénomène par le concept de « frontiérités » (« *borderities* ») proposé par Frédéric Giraut et Anne-Laure Amilhat Szary, qui présentent les frontières comme une technologie de pouvoir avec laquelle, au XXIe siècle, les individus et les groupes entretiennent des relations de plus en plus uniques,

[56] « Lettre du lieutenant de police Molinier Jean-Pierre à M. Chaussende Jean-Claude, commissaire principal de police, chef du SCI de Menton », 26 octobre 1995, 1932W356, ADAM.
[57] Entretien avec Davide, douanier à Menton, décembre 2022.
[58] Entretien avec Davide, douanier à Menton, décembre 2022.

individuelles et différenciées en fonction de leurs intérêts personnels et de leurs statuts sociaux (Amilhat Szary et Giraut 2015, pp. 1-19).

Ainsi, l'évolution spatiale de la frontière franco-italienne après « Schengen » produit de nouvelles inégalités et hiérarchies sociales et spatiales dans les espaces touristiques alpins, accentuant la fonction de tri et de différenciation. Nous allons d'abord analyser les conséquences sur les habitant·e·s de la zone-frontière avant de nous intéresser aux conséquences sur les voyageur·euse·s issu·e·s des pays du « Sud Global ». Enfin, nous étudierons la manière dont la visibilité du contrôle fait partie du dispositif de frontière.

3.1 - Axes européens *versus* circulations locales : de nouvelles hiérarchies dans la mobilité transfrontalière

La production de nouveaux axes rapides de transport, complétée par la liberté de circulation pour les citoyen·ne·s des pays de l'espace Schengen à partir de 1993, a entraîné l'internationalisation des flux touristiques dans la région frontalière. La mise en place d'un espace européen de libre-circulation a permis d'inscrire la zone-frontière touristique franco-italienne dans un marché du tourisme globalisé très concurrentiel, rendant l'économie touristique plus précaire. Plusieurs habitant·e·s frontalièr·e·s considèrent que l'ouverture des frontières a fragilisé l'économie touristique locale, en la faisant entrer dans une concurrence internationale, à l'image de Paul, habitant de Menton :

> *« Au niveau économique, l'ouverture des frontières, moi je dirais peut-être que **ça a fait plus de mal que de bien**. Parce qu'avant dans les années 1950-1960, il y avait énormément de gens qui venaient en vacances, qui louaient pour un mois. Et il y a eu une période où les gens ne venaient plus qu'une semaine, parce qu'ils avaient trouvé ailleurs, à l'étranger, moins cher, et donc… »*[59]

Au début des années 2000, les touristes de nationalités française et italienne demeurent de loin en tête de la fréquentation des villes touristiques de la zone-frontière franco-italienne. Néanmoins, durant les années 2000, avec l'établissement d'une liaison directe par navette entre la station et l'aéroport de Turin, la construction d'une route rapide entre Suse et Clavière, ainsi que le raccordement à la ligne à grande vitesse Paris-Turin à Oulx, des stations comme Montgenèvre sont de plus en plus prisées par des tour-opérateurs internationaux qui organisent des voyages touristiques pour des étranger·e·s venu·e·s de toute l'Europe et même au-delà[60]. S'ils font bien venir sur le territoire une nouvelle clientèle de touristes-consommateur·ice·s, ces tour-opérateurs ne sont en revanche pas ou peu créateurs d'emplois locaux, car ils arrivent avec leur propre personnel saisonnier. Certain·e·s habitant·e·s attribuent ce tournant à un changement de stratégie de la part de la commune de Montgenèvre, qui chercherait à se tourner

[59] Entretien avec Paul, habitant de Menton, janvier 2023.
[60] Entretien avec le maire de Montgenèvre et des habitant-e-s de Montgenèvre, février 2023.

vers une clientèle plus aisée, en construisant des hôtels quatre ou cinq étoiles, des golfs, puis plus tard – dans les années 2010 – un spa[61]. Pour accueillir ce nouveau tourisme, on lance une nouvelle vague de constructions sur la station. Un ancien maire de Montgenèvre raconte :

> *« J'avais rendez-vous avec des opérateurs anglais et je discutais avec eux avec un crayon, des plans, qu'est-ce qu'il leur fallait… [et] maintenant, les Danois, les Anglais, qui ont connu la station [par les tour-opérateurs] achètent (…) leur appartement qu'ils vont louer ou prêter à des amis… ils connaissent le système,* ***ils prennent l'avion à Londres, Manchester, et ils atterrissent à Milan ou Turin… Ils partent le matin de Londres et le soir ils skient sur les pistes de Montgenèvre !*** *»*[62].

À Menton, sur le littoral méditerranéen, l'« ouverture des frontières » a également provoqué une vague d'investissements immobiliers étrangers, d'abord italiens. Plusieurs habitant·e·s décrivent ainsi un « *envahissement* »[63] de la ville Menton par des Italien·ne·s aisé·e·s (majoritairement des résident·e·s secondaires), entraînant une forte augmentation des prix de l'immobilier et limitant l'accès au logement pour les habitant·e·s. Cette première « vague » a été suivie par de nouvelles arrivées de résident·e·s secondaires belges et anglais·e·s au cours des années 2000, accélérant la gentrification de la vieille ville. La mobilité du capital international, et les nouvelles possibilités permises par l'Union européenne d'investir dans d'autres pays européens, ont ainsi participé à rendre inaccessible l'immobilier à une partie des locaux dans plusieurs quartiers de la ville, notamment le quartier frontalier de Garavan[64]. Ainsi, l'internationalisation du tourisme ne s'est pas traduite par une plus grande mixité sociale des personnes fréquentant l'espace frontalier. Au contraire, on assiste, à la fin des années 1990, à un phénomène d'homogénéisation sociale vers les classes supérieures d'Europe occidentale et du Nord, mettant fin à la période du tourisme social. La levée des barrières entravant les déplacements de personnes et du capital et la construction d'infrastructures de circulation rapide à travers l'Europe ont ainsi transformé les villes et villages de la frontière, créant de nouvelles barrières de classe et de nationalité à l'échelle locale.

Par ailleurs, les axes rapides visant à favoriser la circulation européenne finissent par dominer les axes transfrontaliers secondaires empruntés par les locaux, comme dans le cas du tunnel du Fréjus. Le coût du passage du tunnel routier, construit en 1981, se révèle très onéreux. Au moment de la construction, les pouvoirs locaux n'ont pas négocié de tarif préférentiel pour les habitant·e·s de leurs communes car, selon le maire de Modane : *« Avant (…) il y avait des relations très simples et faciles, grâce à la navette »* - un train qui circulait chaque demi-heure entre Modane et Bardonecchia et qui pouvait transporter les véhicules – et *« Les Modanais*

[61] Entretien avec des habitant-e-s de Montgenèvre, février 2023.
[62] Entretien avec un ancien maire de Montgenèvre, février 2023.
[63] Entretiens avec des habitant-e-s de Menton, janvier 2023.
[64] Entretiens avec des habitant-e-s de Menton, janvier 2023.

allaient manger une pizza à Bardonecchia… »[65] ; or, le trafic ferroviaire a diminué au profit du trafic routier, et la navette s'est arrêtée dès 1981, ce qui « *a marqué la fin des relations entre les habitant·e·s des deux côtés de la frontière »*[66]. Au cours des années 2000, la liaison TER transfrontalière disparaît le temps de travaux et n'est pas remplacée, car elle n'est plus rentable. Désormais, seuls les TGV et l'autoroute relient directement Bardonecchia et Modane, sans tarifs préférentiels pour les frontalier·e·s. Selon les habitant·e·s que j'ai interrogé·e·s dans les deux villes, le « *paradoxe* » de Schengen, est que pour ell·eux, la frontière franco-italienne, qui avait toujours été un lieu de passage, s'est fermée au moment où elle s'ouvrait à l'Europe[67]. Il est intéressant de relever que cette « fermeture » n'est pas due à une décision politique, mais par un ensemble de processus indirects d'ordre économique, qui ont eu des conséquences matérielles sur les mobilités des habitant·e·s.

Bien que les habitant·e·s évoquent certains avantages liés à l'« ouverture » de la frontière en 1993 (la facilité d'aller travailler ou de faire ses courses dans le pays voisins, surtout avec la monnaie unique ; la fin des longues queues aux postes-frontières), il est frappant de constater que, dans toutes les villes étudiées, celle-ci n'a pas eu de conséquences sur la vie ni sur les pratiques de mobilité transfrontalière des enquêté·e·s. À la question que je posais durant les entretiens : « *Êtes-vous allé·e plus en Italie/en France suite à l'ouverture des frontières ?* », l'ensemble des 30 habitant·e·s frontalier·e·s interrogé·e·s répondent négativement, certain·e·s estimant que la fréquence de leurs trajets transfrontaliers n'a pas changé depuis les années 1980, d'autres qu'elle a diminué. Même si les frontières étaient très contrôlées auparavant, iels estiment avoir toujours circulé facilement d'un côté à l'autre du fait d'être *« des locaux* », et d'avoir ainsi un contact personnel avec les policier·e·s et douanier·e·s, qui l'étaient aussi. Dans tous les témoignages recueillis, les relations avec les forces de l'ordre autrefois étaient cordiales et n'empêchaient en rien les circulations transfrontalières quotidiennes. Dans les récits des habitant·e·s, alors que, dans les années 1970-80, aller faire ses courses ou au bar en Italie, ou aller à la piscine en France, faisait partie des activités quotidiennes, ces mobilités quotidiennes ont largement diminué, voire cessé au cours de la décennie suivante.

À partir de 1993, les habitant·e·s de la zone-frontière ont donc joui d'une liberté de circulation complète, mais, désormais, ce n'est pas le contrôle policier qui agit comme un frein aux déplacements transfrontaliers. Ce sont plutôt les conséquences économiques des accords de Schengen qui ont transformé les territoires locaux en produisant de nouvelles inégalités spatiales, lesquelles ont un impact sur la mobilité transfrontalière quotidienne des habitant·e·s. Ainsi, la nouvelle « liberté de circulation » crée en fait une hiérarchisation des types de mobilités, plaçant les populations frontalières locales dans une situation ambigüe. En tant que citoyen·ne·s européen·ne·s, il leur est possible d'atteindre facilement des destinations lointaines

[65] Entretien avec le maire de Modane, février 2023.
[66] Entretien avec le maire de Modane, février 2023.
[67] Entretiens avec des habitant·e·s de Modane, Bardonecchia, février 2023.

à travers l'espace européen, mais, localement, les mobilités transfrontalières sont entravées par la privatisation des infrastructures de transport.

3.2 - La normalisation des pratiques de ciblage

Pour appréhender les effets des accords de Schengen sur le nombre effectif d'arrestations d'étranger·e·s en situation irrégulière à la frontière, j'ai fait une compilation de 37 « synthèses hebdomadaires » contenues dans les archives de la PAF. J'ai sélectionné deux mois dans l'année, août et décembre (pour appréhender le décalage entre la saison d'été et la saison d'hiver), que j'ai comparés sur plusieurs années : 1983, 1990, 1992, et 1995 (Figure 30).

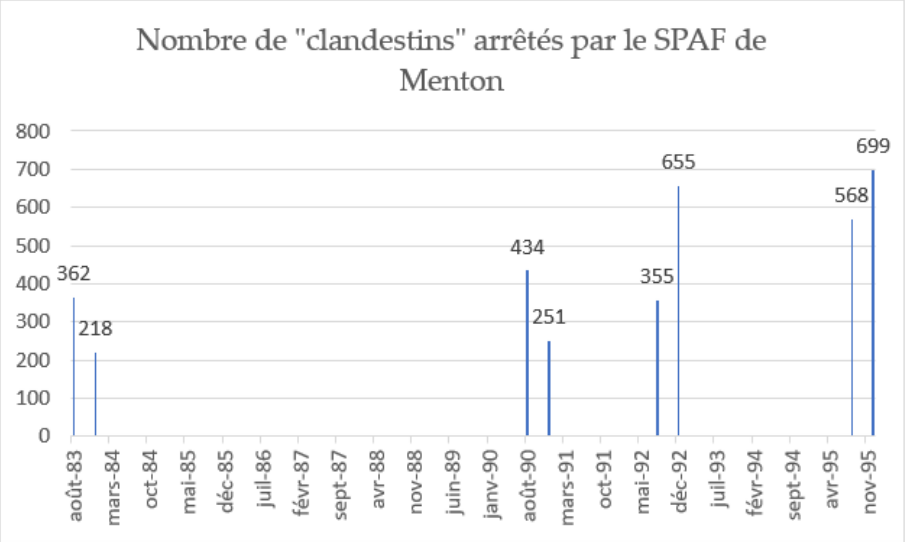


Figure 30 - Compilation des données des mois d'août et décembre dans les archives du SPAF de Menton (« Synthèse semaines », Bureau des Statistiques, Ministère de l'Intérieur. Police de l'air et des frontières : secteur de Menton, 558W19, ADAM). S. Bachellerie, 2024

Cette modeste analyse statistique, qui mériterait d'être approfondie par une étude quantitative complète des archives du SPAF Menton, semble indiquer que, bien que les accords de Schengen se soient traduits par une baisse des effectifs des douanes et de la PAF[68], le nombre de personnes arrêtées à la frontière a continué d'augmenter. Le contrôle de la frontière est ainsi resté très opérationnel durant les années 1990, contredisant le mythe d'une frontière qui aurait « disparu » ou aurait été « ouverte ».

Les nationalités des étranger·e·s arrêté·e·s évoluent entre 1983 et 1995, laissant entrevoir les changements qui surviennent à la fois dans les mobilités internationales et dans le contrôle. En 1983, les étranger·e·s arrêté-e·s par la PAF proviennent déjà du monde entier (Europe, Asie, Amérique du Nord et du Sud, Afrique). L'internationalisation des voyageur·euse·s arrêté·e·s entre 1983 et 1995 s'affirme avec un nombre de pays d'origine qui fait plus que doubler. La

[68] La Direction Départementale de la PAF des Alpes-Maritimes est passée de 200 à 75 agents ; les douanes de 100 à 30 agents. Source : entretiens avec la PAF de Menton, janvier 2023 ; entretiens avec les douaniers à Menton, décembre 2022.

comparaison entre les deux cartes suivantes (Figure 31 et Figure 32) montre que les pays dont le nombre de ressortissant·e·s arrêté·e·s par la PAF a augmenté entre 1983 et 1995 sont principalement situés en Asie et en Afrique. Avec l'espace Schengen, la majorité des habitant·e·s, travailleur·euses et touristes européen·ne·s peuvent circuler librement, mais les étranger·e·s extra-européen·ne·s, dont le droit à circuler est conditionné par l'obtention d'un visa, peuvent faire l'objet de contrôles. Parmi ces dernier·e·s, les ressortissant·e·s des nationalités présentant des « risques migratoires » sont particulièrement ciblé·e·s par les forces de l'ordre : il s'agit principalement des ressortissant·e·s d'Europe de l'Est, d'Afrique et d'Asie.

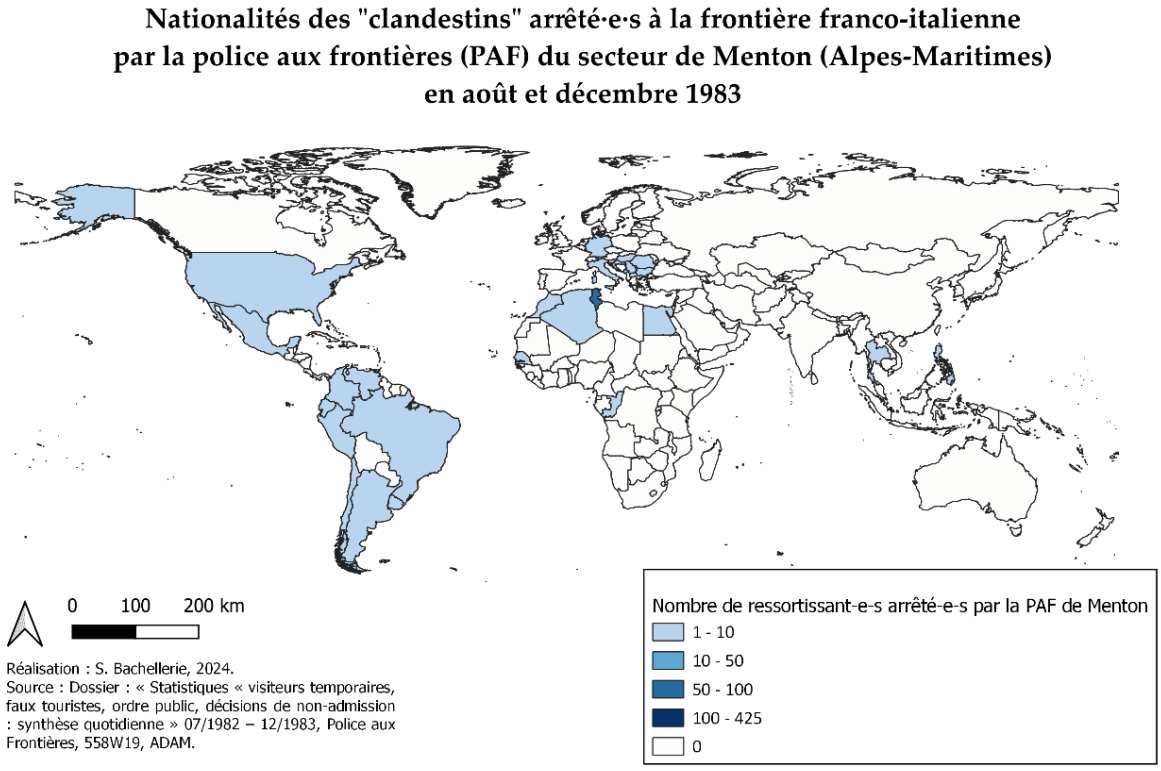


Figure 31 *- Carte des pays de provenance des « clandestins » recensés par le SPAF Menton en août et décembre 1983. S. Bachellerie, 2024*

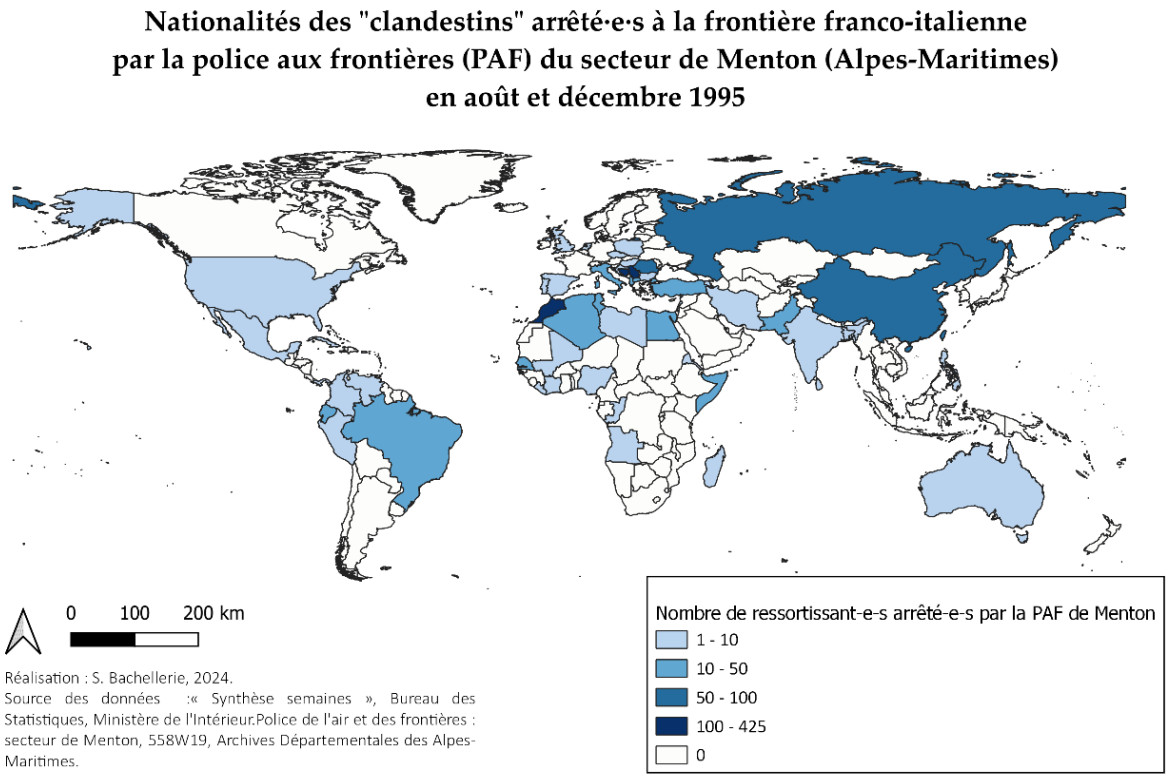


Figure 32 - Carte des pays de provenance des « clandestins » recensés par le SPAF Menton en août et décembre 1995. S. Bachellerie, 2024.

Ainsi, au tournant du XXI^{e} siècle, la frontière territoriale entre Italie et France ne distingue plus les deux nationalités frontalières. Théoriquement, elle distingue les citoyen·ne·s de l'Union Européenne des autres. Mais en réalité, parmi les étranger·e·s, elle effectue une démarcation entre les ressortissant·e·s des pays dont sont majoritairement originaires les touristes (Europe de l'Ouest, Amérique du Nord) et ceux d'où viennent les habitant·e·s, travailleur·eus·e·s immigré·e·s et réfugié·e·s (Europe de l'Est, Amérique du Sud, Asie, Afrique). On pourrait même dire que la frontière franco-italienne est un dispositif qui participe à (re)produire localement les catégories de « Nord Global » et de « Sud Global » : notions qui désignent, plutôt qu'une localisation géographique, un positionnement dans les rapports de domination entre États induits par le développement géographique inégal du capitalisme et le rapport à l'histoire coloniale (Besteman 2019).

L'efficacité du contrôle migratoire, malgré la baisse des effectifs policiers, s'explique par la stratégie de sélection des lieux du contrôle, comme nous l'avons montré plus haut (avec une focalisation sur les axes rapides internationaux), mais aussi un profilage des véhicules et voyageur·euse·s circulant sur ces axes. Dans les Hautes-Alpes, la navette touristique Turin-Montgenèvre mise en place pour relier la station aux grandes villes européennes, ainsi que les cars touristiques ne sont pas arrêtés au poste-frontière, pouvant ainsi circuler librement. À l'inverse, les archives de la PAF de Menton révèlent que les profils de personnes arrêtées dans les années 1990 sont principalement des hommes, demandeurs d'asile, des petits artisans, des chômeurs, originaires d'Europe de l'Est ou d'Afrique du Nord, dont tous affirment dans les

procès-verbaux qu'ils avaient des raisons personnelles d'aller en Italie (rendre visite à des ami·e·s, pour le travail, pour des procédures administratives, etc.)[69]. Un profilage social et de genre semble donc s'exercer dans les pratiques policières, ciblant plutôt les hommes des classes populaires.

Par ailleurs, la lutte contre les « faux touristes » (dont nous avons vu la genèse dans le chapitre précédent) conduit les agents de police à cibler cell·eux dont les nationalités présentent un « risque migratoire ». L'objectif final des contrôles est de pouvoir laisser le reste des touristes internationaux circuler sans encombre. Ainsi, dans les rapports hebdomadaires de la Brigade des Chemins de Fer, les contrôles d'identité dans les trains et les différentes gares de la Côte d'Azur sont présentés comme une manière de « *sécuriser les trains* », en « *contrôlant* » les ESI[70]. Implicitement, ces contrôles sont vus comme un moyen de protéger la majorité des voyageur·euse·s contre la minorité d'entre eux qu'il faudrait arrêter. La frontière est ainsi placée, de manière mobile, à l'intérieur même du train, agissant comme un filtre entre les voyageur·euse·s à laisser circuler de manière sécurisée, et cell·eux à arrêter.

Cela se traduit dans des contrôles d'identité ciblant les ressortissant·e·s d'Europe de l'Est, d'Amérique du Sud, d'Afrique et d'Asie, mais aussi les citoyen·ne·s français·e·s originaires de ces régions du monde qui prétendent se trouver dans la zone-frontière pour des raisons touristiques. Par exemple, un citoyen français d'origine chinoise, restaurateur à Paris, est arrêté le 2 février 1996 dans le village frontalière d'Olivetta dans la vallée de la Roya, conduisant un véhicule qui transportait un couple chinois n'ayant pas de documents d'identité[71]. Il est arrêté pour « aide à l'entrée sur le territoire d'étrangers en situation irrégulière ». Pour se défendre, il affirme qu'il était en voyage sur la Côte d'Azur pour les vacances et qu'après être arrivé à Nice en avion, il a loué une voiture pour visiter la région de Menton jusqu'à Sanremo, où il aurait rencontré ce couple qui lui a demandé de les prendre en autostop sur son retour à Nice. Il n'est pas possible, à l'étude de son témoignage dans le procès-verbal de la PAF, de savoir s'il dit la vérité ou non. Cette histoire révèle toutefois que, dans le contexte d'une double internationalisation des flux touristiques et migratoires, les motivations touristiques de traversée de la frontière et les motivations liées à la migration irrégularisée sont de plus en plus difficiles à distinguer. Le travail de sélection incombe donc aux agents du contrôle de la frontière, qui ont tout le pouvoir d'arbitrer sur les motivations de passages des personnes interpellées.

Or, les archives de la PAF montrent que, pour pouvoir être efficace, les agents effectuent leurs contrôles sur la base de soupçons fondés sur l'apparence ou le comportement des

[69] « Procès-verbaux », Direction départementale de la police aux frontières. - Service de la police aux frontières de Menton 1932W69, ADAM.
[70] Archives de la Direction Départementale de la PAF, source : « Activités de la DDPAF des Alpes-Maritimes », Préfecture. Cabinet du préfet, 1444W580, ADAM.
[71] « Procès-verbal, l'an 1996, le 20/02 à 10h », Direction départementale de la police aux frontières. - Service de la police aux frontières de Menton, 1932W69, ADAM.

voyageur·euse·s. Comme l'explique Léonie, policière de la PAF, ce profilage est le résultat d'une volonté à la fois politique et économique propre au principe de Schengen de ne pas contrôler l'ensemble des voyageur·euse·s :

> *« La loi l'interdit, mais dans tous les cas on ne peut pas contrôler tout [le péage de] la Turbie ou tous les passagers du train : à la station de Menton-Garavan, on a 2 minutes 30,* ***c'est impossible de contrôler toutes les personnes ! [A la fois], humainement on n'aurait pas la capacité, et les autorités ne nous demanderont pas de le faire, au risque de bloquer totalement la frontière, y compris l'Italien qui va bosser à Monaco, le quidam qui va acheter ses cigarettes****… »*[72]

Lui faisant écho, Decimo, son homologue italien, reconnaît que :

> *«* ***Ici maintenant, on regarde le visage, et on demande les papiers ou non****. Ou bien on fait tout le monde, et c'est impossible, ou bien on juge au visage. (…) S'il y avait [à nouveau] un contrôle systématique, ici, en une demi-heure la préfecture appellerait et dirait : « Pourquoi il y a la queue ? Les gens vont être en retard ! »*[73]

Ces deux extraits d'entretien établissent un lien clair entre la libre-circulation comme principe politique et les enjeux économiques liés à la circulation des flux des voyageur·euse·s et marchandises. La zone-frontière ne doit plus être bloquée, elle doit pouvoir être traversée en permanence. Le profilage est perçu comme la seule solution pour « gérer la double contrainte » (*double-bind*) du contrôle de la frontière à l'heure de l'espace Schengen (Casella-Colombeau 2015).

La stratégie policière prédominante est le profilage « au coup d'œil ». Auguste, conducteur de train sur la ligne Cannes-Vintimille se souvient que dans les années 1990 :

> *« Le soir, la police était sur le quai à Garavan, juste deux policiers****, ils arpentaient le quai, jetaient un bref coup d'œil par les fenêtres et s'ils voyaient quelqu'un de particuli****er ils pouvaient éventuellement monter et faire descendre la personne. Mais ils n'arrêtaient pas les trains systématiquement. »*[74]

Cette méthode de profilage apparaît également dans une note de service de la PAF de 1999 :

> *« En mission de lutte contre l'immigration irrégulière en gare SNCF de Nice, nous remarquons la présence dans le hall de plusieurs personnes conversant en langue étrangère, mais semblant mal assuré[es], apparemment ne sachant pas trop où se diriger.* ***Quelques éléments nous laissent penser qu'il s'agit de***

[72] Entretien avec Léonie, policière à la PAF, janvier 2023.
[73] Entretien avec Decimo, agent de la *Polizia di Stato* à Vintimille, mai 2023.
[74] Discussion enregistrée avec Hassan, exile soudanais en France, juin 2022.

> ***Kosovar[s] en situation irrégulière, aussi nous décidons de les observer (…) [puis] de procéder à [leur] interpellation »***[75].

Dans la mesure où la possession d'un visa ne peut pas s'évaluer « au coup d'œil », ce profilage des voyageur·euse·s s'effectue sur l'origine géographique supposée à partir de l'apparence des personnes. Réaliser un traitement discriminatoire en fonction d'une origine géographique supposée revient dès lors à (re)produire des assignations « ethno-raciales ». C'est ce qu'évoque Hassan, exilé soudanais ayant franchi la frontière franco-italienne en 1996, à propos des contrôles en gare de Menton-Garavan :

> *« À l'époque, la police, ils ne montaient pas [dans le train]. Juste, quand ils marchaient sur le quai comme ça,* ***ils voyaient par la fenêtre, voilà, s'il y a des Noirs ou des étrangers.*** *Et après ils regardaient les toilettes de loin. Si [elles indiquaient « occupé »], ils montaient (…). C'était stressant, on avait peur qu'on tombe sur des policiers [jusqu']à Cannes. »*[76]

Ainsi, même si, comme je l'ai montré au cours des trois chapitres précédents, la fonction de tri a toujours été inhérente à la frontière franco-italienne, nous pouvons supposer que cette fonction a été accentuée par la mise en œuvre de l'espace Schengen. Les pratiques de ciblage des individus à contrôler, ainsi que de profilage social et « ethno-racial », loin d'être une pratique occasionnelle ou déviante de la part des forces de l'ordre, se sont institutionnalisées avec la mise en place des accords de Schengen. Présenté comme la conséquence inévitable des contradictions implicites à ces accords, le profilage est dès lors devenu la norme des nouvelles pratiques policières de contrôle dans la zone-frontière touristique.

3.3 – Une frontiérisation des infrastructures aux effets mortifères

a) Une frontière invisible

La nouvelle géographie de la frontière « post-Schengen » modifie également la visibilité du dispositif de contrôle. Nous avons vu dans le chapitre précédent que la migration irrégulière par la frontière est devenue un enjeu médiatique au cours des années 1980, sans que cela ne se traduise par une visibilité importante de ces passages irréguliers dans l'espace matériel. Or, avec le « tournant Schengen », la visibilité du contrôle devient un enjeu central de la gestion policière de la frontière : au cours des années 1990-2000, une *fracture de visibilité* durable se met en place entre la représentation médiatique de la frontière (qui met en œuvre une stratégie de d'hypervisibilisation) et sa visibilité dans l'espace matériel (qui opère plutôt selon une stratégie d'invisibilisation).

Les archives consultées[77] indiquent l'apparition d'une stratégie de médiatisation des pratiques policières de contrôle. C'est à partir des années 1980 que de plus en plus de reportages,

[75] « Procès-verbal », 1er décembre 1999 à 11h, 1932W368, ADAM.
[76] Entretien avec Hassan, exilé soudanais en France, juin 2022.
[77] « Activités de la DDPAF Alpes-Maritimes ». Préfecture, Cabinet du Préfet. 1444W580 ADAM ; Carton :

télévisuels ou de presse écrite, suivent les policier·e·s et gendarmes dans leur quotidien pour documenter leurs pratiques. L'intérêt médiatique pour la frontière et la migration clandestine, à l'heure même où l'on met en œuvre l'« ouverture » de la frontière, est saisi par les forces de l'ordre comme une opportunité de mettre en avant leur propre travail. La mise en scène médiatique du travail policier semble même, dans les archives de la PAF, s'affirmer après la mise en place de l'espace Schengen[78] : c'est à partir de 2001 qu'on commence à trouver des mentions régulières de la présence des médias à la frontière, la direction départementale de la PAF prévenant le préfet et la direction centrale quand ses fonctionnaires ont donné une interview télévisée (en 2001, TF1 effectue ainsi deux reportages sur la zone-frontière de Menton-Vintimille afin de filmer les patrouilles mixtes franco-italiennes dans les trains). On peut facilement imaginer que cette scène médiatique est investie par l'institution policière pour faire valoir la nécessité de son maintien sur place et conserver sa mission. Ce tournant correspond à l'apparition d'une mode de contrôle des frontières fondé sur sa spectacularisation (Genova 2002) qui se met en place au début des années 2000 dans plusieurs pays occidentaux et à laquelle la frontière franco-italienne ne fait pas exception.

Pourtant, sur le terrain, c'est la tendance inverse qui est constatée. Les agents de police interrogé·e·s dans mon enquête se souviennent, à la fin des années 1990, avoir été chargés de « mettre en scène la disparition » des contrôles (Guenebeaud 2017, p. 169). Léonie, policière à la PAF, explique que :

> *« **On nous a dit que les barrières, ça faisait cliché,** alors en un jour on a dû appeler des entreprise pour démonter les barrières, on a dû enlever tous les signes distinctifs qui signifiaient la frontière, enlever la signalisation qui disait 'halte police'… On a seulement pu garder les drapeaux**. Il ne fallait plus qu'on ait l'impression qu'on allait contrôler les gens** »*[79].

Cet extrait d'entretien révèle combien la question la visibilité du contrôle et les « impressions » qu'elle génère chez les citoyen·ne·s sont au cœur des réflexions sur l'aménagement de la zone-frontière (architectures, signalisation) et des stratégies policières.

De fait, la mise en scène de l'invisibilité des contrôles au cours des années 1990 semble avoir été efficace. Dès le 1er janvier 1993, les habitant·e·s interrogé·e·s ont eu le sentiment de ne plus être contrôlé·e·s aux postes-frontières. Si plusieurs d'entre ell·eux ont constaté le maintien d'une présence policière occasionnelle aux postes-frontières, iels ont le souvenir d'une frontière totalement ouverte, sans contrôles. Les pratiques de sélection policière des routes (les forces de l'ordre privilégiant les axes internationaux plutôt que les routes secondaires, plus empruntées

« Police de l'air et des Frontières », 253W234, Archives Municipales de Menton.

[78] « Flash information : Reportage télévisé par TF1 », 24 février 2001, Activités de la DDPAF Alpes-Maritimes. Préfecture, Cabinet du Préfet. 1444W580, ADAM.

[79] Entretien avec Léonie, policière de la PAF, janvier 2023.

par la population locale, telles que la route du pont Saint-Louis à Menton), des véhicules et des personnes jouent ainsi un rôle prépondérant dans la mise en scène d'une absence de contrôles.

L'absence d'expérience personnelle du contrôle semble avoir entraîné, chez les locaux, un progressif désintérêt pour la question de la frontière. Les entretiens réalisés avec les habitant·e·s montrent une évolution entre les souvenirs de la période « pré-Shengen », où l'expérience d'être frontalier·e était marquée par le contact avec les forces de l'ordre (chacun·e ayant son histoire à raconter), et la période « post-Schengen » où les souvenirs des pratiques de contrôle sont beaucoup plus flous, voire inexistants. Cette différence est apparente dans le témoignage de Monica, habitante de Menton :

> *« Il y avait la police tout le temps, moi quand j'étais ado [dans les années 1980]. Je ne saurais pas te dire [quand ça a disparu] parce que c'était normal… [Après Schengen], c'était pas visible, mais peut-être que je ne m'intéressais pas à ça non plus tu vois, étant jeune je m'en foutais un peu de tout ça… Mais physiquement ils n'étaient pas là, [alors qu'aujourd'hui] il y a une présence policière physique, visible. À l'époque la frontière du bas c'était complètement libre, et la frontière du haut c'était pareil. Ils existaient toujours, et je pense qu'ils avaient mis la police municipale là-haut ou je ne sais pas quoi, parce qu'ils ne savaient pas quoi en faire, parce qu'il n'y avait plus de frontières. »*[80]

Les douanier·e·s dans mon enquête constatent la différence entre l'activité persistante de contrôle qu'iels effectuent dans leur vie professionnelle et l'expérience personnelle de la frontière qu'iels rencontrent dans leur vie privée. Ainsi, selon Elodie, douanière et habitante de Menton :

> *« Pour moi, il n'y a plus de frontière, hormis la police et la gendarmerie qui cherchent des clandestins. (…) Quand je vais en Italie, je ne suis pas contrôlée. Ils ne cherchent que les migrants, moi ma voiture est petite, je ne peux pas en cacher dans mon coffre. (…) La présence des contrôles ça ne nous perturbe pas : pour nous, les habitants, il n'y a plus de contrôles à la frontière. »*[81]

Par ailleurs, alors que quelques habitant·e·s se souviennent avoir été témoin du contrôle migratoire au cours des années 1980, plus rares encore sont les personnes interrogées qui évoquent des souvenirs postérieurs à l'« ouverture » des frontières. Pour les habitant·e·s, le contrôle migratoire semble avoir cessé après 1993, et datant d'une époque révolue où la police effectuait des contrôles visibles aux postes-frontières. Marinette, habitante de Menton, est une toutefois exception, à cause de sa trajectoire particulière :

> *« Moi je suis rentrée à Amnesty en 2002, et c'est là que* ***j'ai vu les choses avec un autre œil.*** *C'est là que j'ai commencé à m'intéresser à ce qui se passait à*

[80] Entretien avec Monica, habitante à Menton, octobre 2022.
[81] Entretien avec Elodie, douanière à Menton, décembre 2022.

> *la frontière, et **comme je m'y intéressais, j'avais repéré des choses**. Avant je ne connaissais même pas la PAF, je ne savais même pas ce que c'était (...) C'était une fois en 2002, je devais aller me balader à Vintimille, pour aller au marché, j'étais en voiture. J'ai vu des gens se faire arrêter au poste-frontière, du pont-Saint-Louis, donc je m'étais interrogée, j'en avais parlé à Amnesty. J'avais été choquée de voir ces personnes arrêtées et bousculées. »*[82]

Selon Marinette, c'est la sensibilisation préalable auprès du groupe local de l'association Amnesty International qui a créé son intérêt pour le contrôle migratoire à la frontière, la mettant en capacité de voir et constater des potentielles violations des droits des personnes étrangères durant leur arrestation dès 2002.

Contrairement aux habitant·e·s et touristes, pour les personnes en migration ciblées par les contrôles, la frontière est bien réelle et bien matérielle. Hassan, exilé soudanais en France, a traversé cette frontière en 1996 :

> *« Je savais que je voulais venir en France parce que j'avais des amis à Paris. À l'époque, la frontière était bien fermée. Mais on a trouvé la faille (...) Nous on a trouvé un Algérien, basé à la gare à Vintimille. Lui, il connaît la technique, comment passer en train sans s'arrêter. (...) c'est un passeur. Il nous a demandé à l'époque chacun 300 francs. »*[83]

Le fait de chercher à éviter la police a rendu Hassan particulièrement attentif à l'organisation du dispositif policier de contrôle. Dans la discussion que j'ai enregistrée avec lui, au cours de laquelle il m'a raconté son expérience de traversée, il évoque une double présence policière française et italienne en gare de Vintimille, y compris sur les quais du TER en direction de la France. Il se souvient aussi que *« juste après le tunnel, il y avait la police aux frontières française »*[84] (en gare de Menton-Garavan), mais qu'elle ne montait pas dans le train et se contentait de regarder par la fenêtre depuis le quai. Il y avait également une présence de la police aux frontières en gare de Cannes. Il évoque aussi la coopération entre les agents de police situé·e·s à différents points de la zone-frontière : *« Les Français [te voient en gare de Vintimille], ils attendent que tu montes, et après ils te chopent [à Menton].*[85] *»* Ainsi, la perception de l'espace frontalier par Hassan tranche radicalement avec celle des habitant·e·s : dans les années 1990, si la frontière « disparaît » aux yeux de la population locale, elle est cependant bien visible pour les personnes en migration qui font l'objet des contrôles.

b) Une frontière mortelle

Les contrôles policiers sont bien réels et marquent l'expérience de la traversée des personnes en migration, qui prennent des risques en essayant de les éviter. Les accidents de personnes en

[82] Entretien avec Marinette, habitante de Menton, janvier 2023.
[83] Discussion enregistrée avec Hassan, exilé soudanais, juin 2022.
[84] Ibid.
[85] Ibid.

migrations se multiplient, notamment le long de la voie de chemin de fer. Parmi les habitant·e·s interrogé·e·s, seuls les conducteurs de train de la ligne TER Vintimille-Menton se souviennent que des accidents de train de personnes en migration avaient lieu régulièrement dans les 1990, alors qu'elles marchaient sur les voies pour éviter les contrôles. À l'époque, la question des décès de personnes en migration aux frontières n'était pas identifiée comme un problème public, ni par l'État ni par la société civile. Dès lors, les traces de ces décès sont rarissimes. Certains cas ont cependant été relevés dans le dossier « Accidents de personnes » du syndicat CGT des cheminot·e·s de la SNCF dans les Alpes-Maritimes. Au total, la CGT identifie 68 cas de personnes décédées dans des accidents de train sur la ligne Cannes-Vintimille entre 1992 et 2005. Il est très difficile de déterminer qui, parmi ces morts, sont des personnes en migration. Une carte des lieux et dates de décès, dessinée à la main par le syndicat, distingue les « accidents » normaux, des « suicides » et des accidents concernant des « clandestins » (Illustration 17).

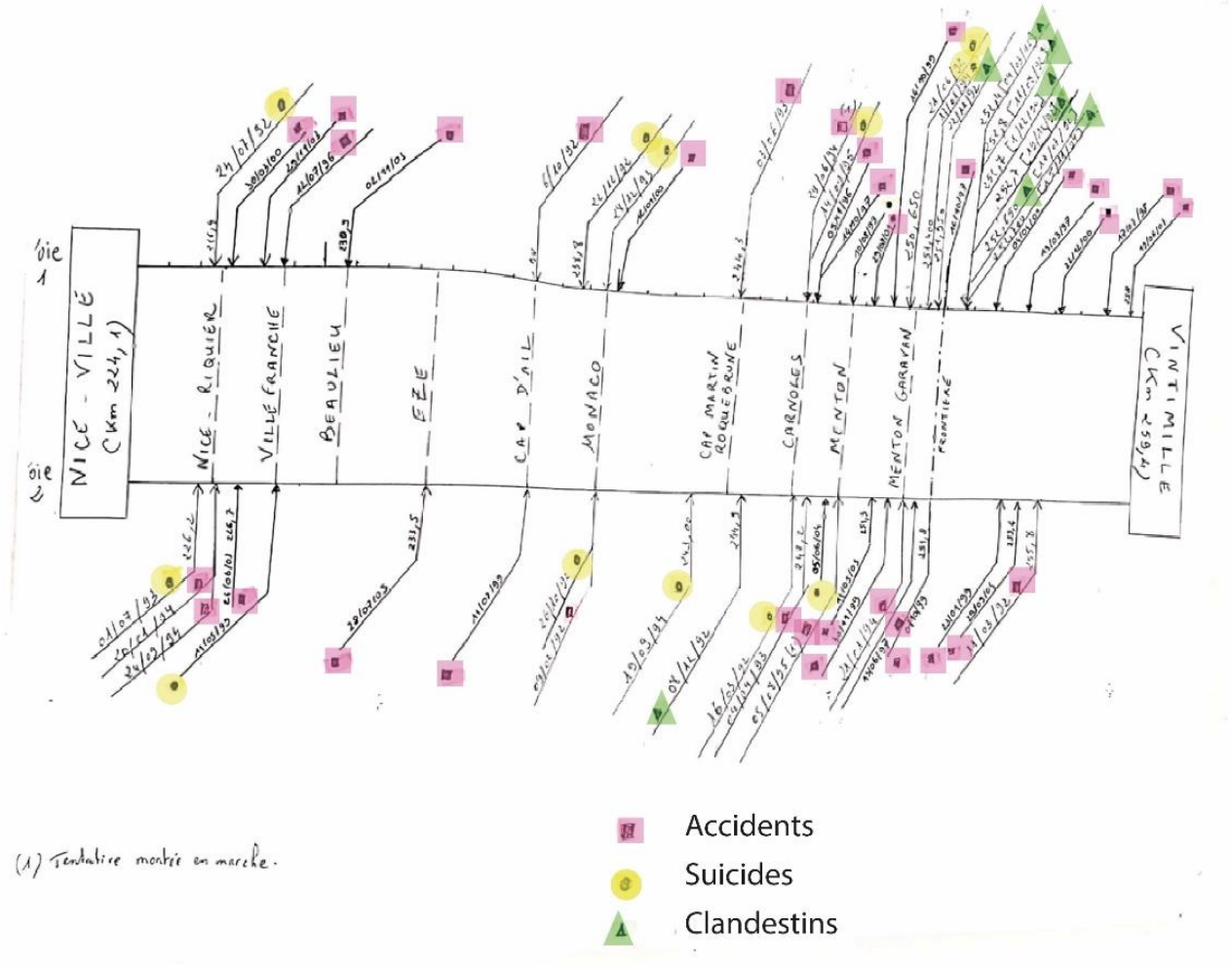


Illustration 17- Reproduction de la carte réalisée par le syndicat CGT des accidents de train (1992-2005). (Couleurs retravaillées).

Les données de cette archive sont cependant fragiles : les personnes en migration ne sont pas identifiées, aucune autre source ne permet de corroborer l'existence des cas indiqués, et les

critères retenus par le syndicat pour estimer qu'il s'agit de « clandestins » ne sont pas spécifiés. Bien que le dossier n'attribue le substantif « clandestin » qu'aux cas indiqués par un triangle vert, selon Pascal, le syndicaliste qui m'a remis le dossier (lui-même conducteur SNCF à la retraite), tous les accidents recensés entre Menton-Garavan et Vintimille, *« c'étaient des clandestins »*[86], car aucune autre catégorie de voyageur·euse·s n'aurait eu l'idée de marcher sur les rails à cet endroit. Quand je l'interroge sur la manière dont le syndicat a identifié les personnes accidentées, il me raconte le cas dans lequel il a été lui-même impliqué, ayant involontairement percuté une des personnes recensées sur la carte. Selon Pascal, on a su qu'il s'agissait d'un « *clandestin* »[87] à cause des affaires qu'il portait sur lui. La différence se voyait aussi, d'après lui, dans l'attitude de la police italienne : à l'époque, s'il s'agissait d'un·e ressortissant·e italien·ne, les conducteur·ice·s SNCF risquaient d'aller en garde-à-vue. Or, dans l'accident où il était impliqué, Pascal se souvient de quand la police italienne est venue constater l'identité de la personne décédée : *« ils sont tellement racistes les Italiens que dès qu'ils ont vu que c'était un Marocain, ils m'ont dit que je pouvais partir »*[88]. En me basant sur cet échange avec Pascal, qui m'a permis de nuancer et compléter les données de la carte et celles contenues dans le reste du dossier, j'ai considéré que 29 cas avaient été identifiés comme des personnes en migration et que 9 cas demeuraient indéterminés (Figure 33).

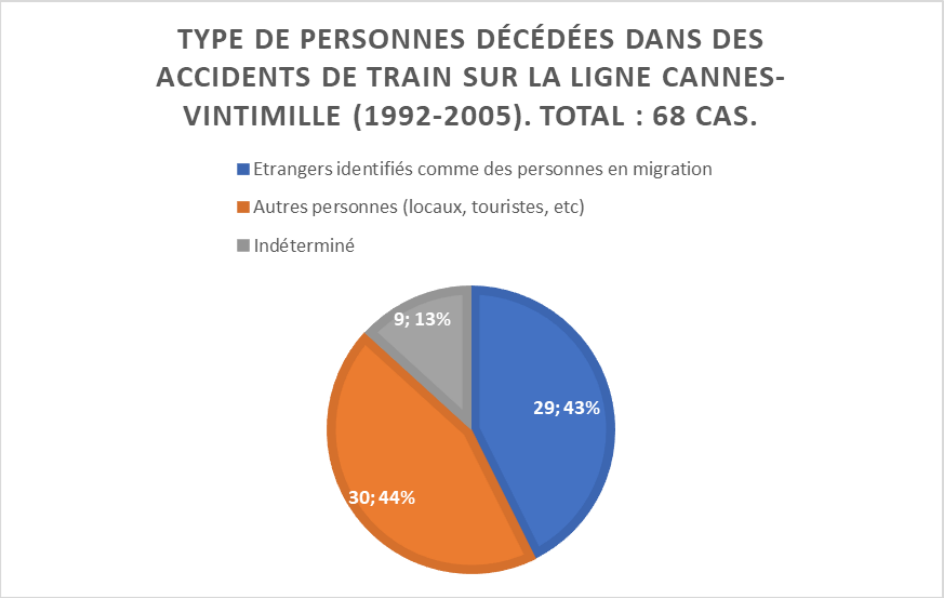


Figure 33- Personnes décédées dans des accidents de train sur la ligne Cannes-Vintimille (1992-2005), dossier CHSCT « Accidents de personnes », CGT SNCF 06. S. Bachellerie, 2023.

En compilant les données des archives de la CGT-SNCF et les données trouvées dans la presse locale et dans la littérature existante, j'ai recensé les cas de personnes en migration décédées entre Menton et Vintimille entre 1982 et 2005.

[86] Discussion informelle avec Pascal, conducteur de trains à la retraite, janvier 2023
[87] Ibid.
[88] Ibid.

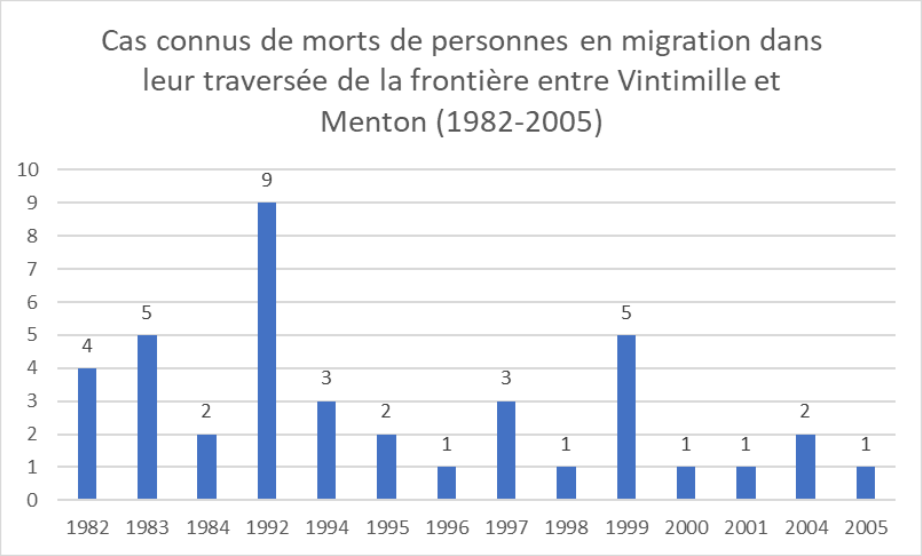


Figure 34 - Recensement des cas de personnes en migration décédées entre Vintimille et Menton. Sources : dossier CHSCT « Accidents de personnes », CGT SNCF 06 ; Gastaut 1996 ; Nice-Matin, 12-13-14 mars 1982 ; Nice Matin, 10/09/1983 (Archives municipales de Menton, 253W234 PAF Police de l'Air et des Frontières). S. Bachellerie, 2023.

Le graphique ci-dessus (Figure 34) suggère que, si les accidents semblent avoir un peu diminué après 1993, ils n'ont pas cessé et se sont poursuivis d'une année sur l'autre, attestant que les effets violents du contrôle migratoire se sont maintenus malgré la prétendue « ouverture » de la frontière.

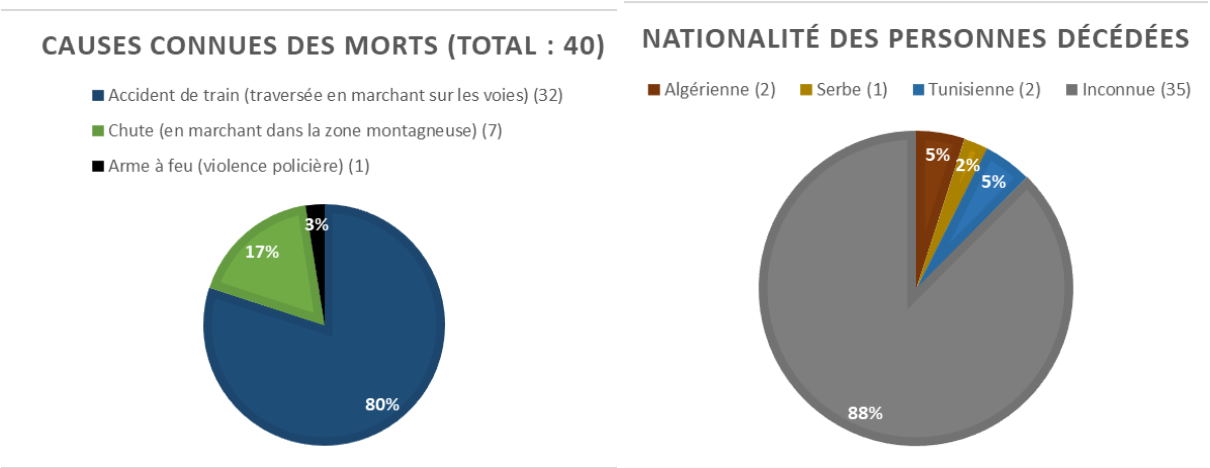


Figure 35 - Recensement des cas de personnes en migration décédées entre Vintimille et Menton. Sources : dossier CHSCT « Accidents de personnes », CGT SNCF 06 ; Gastaut 1996 ; Nice-Matin, 12-13-14 mars 1982 ; Nice Matin, 10/09/1983 (Archives municipales de Menton, 253W234 PAF Police de l'Air et des Frontières). S. Bachellerie, 2023.

On connaît très peu de choses des personnes décédées, à part la cause du décès (Figure 35). La plupart des nationalités des personnes décédées sont inconnues, et seuls deux noms sont mentionnés dans le dossier de la CGT : Hamida Ben Aouda et Badéreddine Touatit, de nationalité algérienne, décédés le 08 décembre 1992.

À l'exception du milieu des cheminot·e·s, à l'époque, ces passages dangereux étaient largement invisibles aux yeux de la population locale. Aujourd'hui, ils ont été effacés de la mémoire collective. La comparaison avec le traitement médiatique des mort·e·s en migration sur le

sentier du « Pas de la mort » dans les années 1960 et les quelques cas exposés par la presse au début des années 1980 montre bien que la question de la mort en migration fait elle aussi l'objet d'une mise en scène, construite comme un sujet médiatique à certaines périodes de l'histoire, et complètement invisibilisée à d'autres, comme c'est le cas partir des années 1990.

On peut faire l'hypothèse que l'ignorance de la population locale est due au fait que, alors que le contrôle à la frontière faisait précédemment partie de l'expérience commune des habitant·e·s, après 1993, il distingue radicalement l'expérience de l'espace frontalier entre deux catégories de population : les voyageur·euse·s « légitimes » (dont les locaux), et les personnes en migration irrégularisées.

En fin de compte, on voit au cours des années 1990 se recréer de multiples frontières à l'intérieur de la zone-frontière définie par les accords de Schengen, hiérarchisant les espaces et les individus en (re)définissant de nouvelles subalternités qui exposent à la violence les personnes ciblées par les contrôles. La double stratégie de visibilité médiatique et d'invisibilisation des contrôles dans l'espace matériel, que l'on peut résumer par le concept d'*in/visibilisation sélective* proposé en introduction, renforce ces fractures spatiales.

4) Le « tournant » des années 2010 : rupture ou continuité ?

4.1 – La frontière franco-italienne, nouveau miroir des « crises migratoires » européennes

En 2011, le départ important de Tunisien·ne·s après la chute de Ben Ali vers l'Europe via l'île italienne de Lampedusa a déclenché un « conflit dans l'espace Schengen », qui s'est notamment manifesté à la frontière franco-italienne (Garelli 2013). Pour encourager ces personnes à quitter son territoire, l'Italie délivre, le 5 avril 2011, des permis de résidence temporaires pour protection humanitaire aux « citoyens originaires d'Afrique du Nord » arrivés enttre janvier et avril 2011[89], les autorisant à circuler librement dans l'espace Schengen. En réponse à cette mesure, la France réintroduit les contrôles systématiques à sa frontière (Carrera et al. 2011). Les deux pays s'accusent mutuellement de mettre en péril le principe de libre-circulation dans l'espace Schengen. Les conséquences de ce blocage de la frontière sont très visibles dans la ville de Vintimille, où les personnes en migration sont bloquées à la gare et dorment dans l'espace public, notamment dans la gare et sur la plage. Un centre de la Croix-Rouge de 150 places, dont l'entrée est contrôlée par la police, est alors ouvert pour accueillir ces voyageur·euse·s dans une ancienne caserne des pompiers, « à plus de cinq kilomètres de la gare, dans une zone excentrée entre deux voies de chemins de fer »[90], pour éviter que les personnes bloquées restent dans la gare.

[89] DPCM du 5 avril 2011 – Protezione temporanea, *Gazzetta Ufficiale*, n. 81, 8 avril 2011 (en ligne).
[90] Jean-Baptiste Chastand, « Nice-Ville, terminus forcé pour les migrants tunisiens », *Le Monde*, 21/04/2011 (en ligne)

Le 17 avril, deux cents militant·e·s des droits humains français·e·s et italien·ne·s'embarquent à bord d'un train à Gênes, comptant rallier Nice, pour former un convoi de protestation accompagnant les Tunisien·ne·s en France. Une manifestation a lieu dans la ville de Vintimille pour protester contre cette fermeture de la frontière. Prétextant un risque de trouble à l'ordre public, la France met en œuvre, selon le journal *Le Monde*, des contrôles racialisés dans le TER Vintimille-Cannes[91].

Cet épisode s'apaise rapidement à la fin du printemps, avec une baisse des traversées de la frontière. Il inaugure cependant une nouvelle phase dans l'histoire du contrôle migratoire à cette frontière, caractéristique de l'époque contemporaine : une phase marquée par la fabrication de crises politiques et médiatiques, un jeu permanent d'ouverture/fermeture de la frontière (Garelli 2013), et l'apparition d'une conflictualité nouvelle entre les politiques migratoires de l'État et les citoyen·ne·s marquée par l'émergence d'un mouvement de solidarité avec les personnes en migration.

Ainsi, dans les années 2010, la frontière franco-italienne regagne une visibilité médiatique, qui s'était fortement atténuée lors de la décennie précédente. Alors que la Méditerranée est constituée comme un espace de « crise migratoire » où se met en place un complexe humanitaire-sécuritaire, la frontière franco-italienne - une des principales voies empruntées par les personnes en migration arrivées en Italie pour rejoindre le reste de l'Europe - est considérée comme le miroir où se reflète, sur le continent européen et à l'intérieur de l'espace Schengen, ces « crises » de la frontière méditerranéenne de l'Europe, transformant la ville de Vintimille en un des principaux lieux de mise en scène des frontières européennes.

4.2 – Derrière la « refrontiérisation » de 2015, une lente appropriation policière de l'espace de la zone-frontière

Du 13 novembre au 13 décembre 2015, la France rétablit officiellement ses contrôles aux frontières pour la durée de la COP21 à Paris. Mais, après les attentats du 13 novembre dans la capitale et la déclaration de l'État d'urgence, la mesure est reconduite pour une durée de deux ans. Depuis, ils sont toujours restés en place. Pour cette raison, 2015 est identifiée comme l'année où on tournant décisif s'effectue dans les Alpes (Del Biaggio, Giannetto et Noûs 2020), qui connaissent alors un processus de « refrontiérisation » (« *rebordering* » Amigoni et al. 2021) avec une présence et une activité permanente des forces de l'ordre à la frontière ainsi qu'une multiplication des pratiques de refoulements vers l'Italie. Les textes de lois, les médias et les discours politiques parlent de 2015 comme d'une « *réintroduction des contrôles aux*

[91] Extrait : *« Le lendemain (…) à la gare de Menton, une dizaine de CRS monte dans le train de 11 h 17. Contrôle des papiers manifestement ciblé : on ne demande rien ni aux Blancs ni aux Noirs. Onze Tunisiens – tous titulaires de permis de séjour et de titres de voyage italiens – sont interpellés et conduits dans un petit local ». Source :* Jean-Baptiste Chastand, « Nice-Ville, terminus forcé pour les migrants tunisiens », *Le Monde*, 21/04/2011 (en ligne).

frontières intérieures »[92], sous-entendant que le contrôle était auparavant absent. La soudaine visibilité des forces de l'ordre rend à nouveau la frontière tangible aux habitant·e·s, alors que le contrôle était devenu plutôt invisible depuis la mise en place des accords de Schengen.

Je propose cependant de nuancer l'idée que 2015 consisterait en un point de rupture radicale avec la période précédente. Bien que la mise en place de l'état d'urgence ait été le prétexte officiel au rétablissement des contrôles systématiques à la frontière franco-italienne, en réalité, la militarisation de la frontière à des fins de contrôle migratoire s'est faite progressivement au cours des années 2010. Cette évolution est décrite par Martina, habitante de Menton :

> *« Quand il y avait les Tunisiens qui passaient à pied [la frontière en bord de mer], il n'y avait rien au poste-frontière, c'était vide. (…) Les Tunisiens et les Tunisiennes passaient à pied sans contrôle. (…) Et même [en 2015], quand les Soudanais sont arrivés et qu'ils étaient sur les rochers, les tous premiers temps il suffisait d'attendre le soir, les flics s'en allaient le soir, et les jeunes passaient par les rochers en bas. Ce n'était pas 24 h sur 24, ce n'était pas du côté de la mer non plus.* ***Puis les flics se sont installés en permanence et ont planté des caméras sur les rochers. (…) ça s'est étendu petit à petit (…) : c'était d'abord la route [du bord de mer], et tout doucement ça a commencé dans les trains et puis après la frontière du haut, et après sur l'autoroute à la sortie de Menton et la Turbie et à Cap-d'Ail…*** *Maintenant il y a des contrôles partout (…). »*[93]

Auguste, Maël et Pascal, conducteurs sur la ligne TER Vintimille-Cannes, et Gustave, receveur péager au péage de la Turbie, décrivent également une appropriation progressive de l'espace ferroviaire et autoroutier par les forces de l'ordre entre la fin des années 2000 et la fin des années 2010 :

> *« **On a commencé à être submergés [par les forces de l'ordre] sur le péage de la Turbie dans les années 2000**. Avant c'était un dispositif léger, à « la tâche », « la volante ». [Vers la fin des années 2000], ça a changé. Il y a eu la contrebande et petit à petit, le problème des migrants (…) [Ils] sont venus avec leurs fourgons et leur barnum et bungalow, mis à disposition par Escota. (…) Petit à petit on a eu trois voies régulièrement fermées dans le sens Italie-France à la demande des douanes. »*[94]

Par ailleurs, les contrôles dits « systématiques » à la frontière franco-italienne ont été rétablis à plusieurs reprises entre 2011 et 2015 lors d'événements politiques réclamant une sécurisation renforcée du territoire. Ainsi, du 6 au 8 juin 2015, à l'occasion du G7 en Allemagne, la police

[92] « Réintroduction temporaire du contrôle aux frontières intérieures », 27/09/2019. Proposition de règlement modifiant le règlement (UE) 2016/399 en ce qui concerne les règles applicables à la réintroduction temporaire du contrôle aux frontières intérieures (https://www.senat.fr/ue/pac/EUR000003582.html). Source : « Persona non grata – Conséquences des politiques sécuritaires et migratoires à la frontière franco-italienne ». Rapport d'observations 2017-2018 (Anafé, 2019).

[93] Entretien avec Martina, habitante de Menton, octobre 2022.

[94] Entretien avec Gérard, receveur péager à Escota, décembre 2022.

française a remis temporairement en place des contrôles « systématiques » à la frontière italienne. Alors que de nombreuses personnes en migration arrivaient sur les côtes italiennes (en provenance pour la grande majorité du Soudan, de l'Érythrée, de la Somalie et de la Syrie), selon Daniela Trucco (2016), une décision non publiée du ministère de l'intérieur français « *instaure à la frontière franco-italienne et dans les trains en provenance de celle-ci des contrôles frontaliers [...] à l'égard des personnes d'"apparence migrante"* »[95] (Anafé 2019). Ces contrôles conduisent au blocage à la frontière maralpine de nombreuses personnes en migration, qui occupent le parking en face du poste-frontière du pont Saint-Ludovic pour protester contre leur expulsion. Cette occupation, nommée par les militant·e·s « *Presidio dei Balzi Rossi* », dure quatre mois, de juin à septembre 2015. Elle conduit les gouvernements français et italien à mobiliser massivement des forces de l'ordre à la frontière.

Néanmoins, en ayant retracé la chronologie des périodes de rétablissement et de levée des contrôles permanents au cours des années 2010, nous pouvons ainsi nuancer l'idée que le rétablissement des contrôles en novembre 2015 aurait été un tournant radical dans les pratiques policières de contrôle migratoire à la frontière. Nous avons vu que, non seulement les contrôles policiers n'ont jamais été aboli entre 1993 et 2015, mais ils sont devenus progressivement plus intenses, plus localisés et plus visibles à partir du début des années 2010. Ce constat accrédite l'idée défendue par Anne-Laure Amilhat Szary selon laquelle il n'y aurait pas eu de « re-frontiérisation » en 2015, mais plutôt un lent processus de frontiérisation s'inscrivant progressivement dans l'espace et dans le temps (Amilhat Szary 2022).

Au cours des années 2010, la présence policière et militaire accrue dans l'espace bouleverse la zone-frontière et fait également émerger de nouveaux·elles acteur·ice·s qui soutiennent ou contestent le travail des forces de l'ordre, et participent à leur tour à visibiliser l'existence d'un contrôle migratoire à la frontière. L'aspect visible et contesté du contrôle de la frontière dans les années 2010 est ce qui marque donc la rupture avec la période précédente (1990-2000), plus que le rétablissement des contrôles en lui-même.

Ainsi, bien que 2015 constitue un nouveau tournant dans les pratiques de contrôle, avec une nouvelle mise en visibilité du dispositif policier y compris dans l'espace matériel, le contrôle policier de la frontière franco-italienne s'inscrit aujourd'hui dans la continuité de la logique mise en place par les accords de Schengen.

Conclusion du chapitre 6

La mise en place des accords de Schengen à la frontière franco-italienne a marqué l'institutionnalisation d'un double régime de contrôle, fondé sur la liberté de circulation d'une

[95] Requête en référé-liberté au Conseil d'État du Gisti, de la Cimade, de l'ADDE et de l'Anafé, 22 juin 2015. Source : « Persona non grata – Conséquences des politiques sécuritaires et migratoires à la frontière franco-italienne ». Rapport d'observations 2017-2018 (Anafé 2019).

population de plus en plus importante de voyageur·euse·s internationaux à travers la frontière, et un contrôle migratoire mobile et ciblé dont l'objectif est de ne pas entraver le mouvement de la population majoritaire. La « logique de Schengen » consiste à encadrer les contrôles mobiles et ciblés dans une « zone-frontière » de 20 kilomètres en-deçà de la ligne frontière. Cela se traduit par une évolution de la géographie des pratiques de contrôle, avec une centralisation de ceux-ci sur les infrastructures de transport rapides et la mise en place de patrouilles mobiles dans les villes et villages frontaliers. Cela se traduit aussi en une évolution des modalités du contrôle, avec la généralisation du profilage social et racial des voyageur·euse·s.

J'ai ainsi montré que les contrôles sont loin d'avoir disparu avec la mise en place de l'espace Schengen, puisque le contrôle migratoire reste efficace malgré la baisse des effectifs policiers, et que les effets violents de la frontière (appréhendés à travers la mort de personnes en migration) perdurent au cours des années 1990 et 2000. Ces effets violents font l'objet d'une mise en visibilité périodique dans l'histoire, et sont largement invisibilisés à partir des années 1990, ce qui accrédite le discours officiel sur la « disparition » des frontières internes à l'espace Schengen.

Par ailleurs, la mise en place de l'espace Schengen a eu un double effet sur les territoires frontaliers :

- Elle a produit une hiérarchisation des mobilités, facilitant la circulation à l'échelle internationale tout en entravant les mobilités transfrontalières locales, et empêchant les mobilités des personnes originaires du « Sud Global » dans l'espace européen ;
- Elle a accentué la fracture de visibilité entre une mise en spectacle du contrôle dans l'espace médiatique et une invisibilisation des contrôles dans l'espace matériel, qui disparaissent aux yeux de la population locale et des voyageur·euse·s « légitimes », tout en restant perceptibles par les personnes qui tentent de les éviter.

Ainsi, on peut conclure que malgré le renforcement des contrôles au cours des années 2010 et la « réintroduction des contrôles systématiques » par la France de façon permanente à partir de 2015, la logique de Schengen continue de régir les méthodes actuelles de contrôles migratoire : le ciblage, la sélection des espaces de contrôle et le profilage social-racial restent les outils dominants des méthodes policières pour gérer la « double contrainte » entre liberté de circulation et contrôle migratoire (Casella Colombeau 2017).

En revanche, les années 2010 bouleversent le régime de visibilité du contrôle policier qui, avec la mise en application des accords de Schengen, reposait sur une spectacularisation médiatique épisodique et une invisibilisation du contrôle dans l'espace matériel. Après 2015, l'in/visibilisation sélective à la frontière se trouve plus que jamais au cœur des politiques migratoires. Elle fait toutefois l'objet d'une mise en œuvre plus complexe, reposant sur l'articulation de différentes logiques d'in/visibilisation du contrôle, qui constituent l'objet de mon analyse dans la troisième partie.

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE

Cette deuxième partie présentait les résultats de l'analyse géo-historique du tourisme et du contrôle migratoire à la frontière franco-italienne. En retraçant l'évolution historique des espaces frontaliers alpins, depuis le tracé de la frontière franco-italienne en 1860 et le début d'une industrie touristique dans la seconde moitié du XIX^{e} siècle, jusqu'à nos jours, j'ai observé les convergences et les tensions qui peuvent exister entre les deux processus de frontiérisation et de mise en tourisme des terres frontalières hautes-alpines et maralpines.

J'ai ainsi noté que ces deux processus reposent sur des logiques contradictoires : alors que le tourisme alpin se développe grâce à la mise en scène d' « Alpes sans frontières » et la construction d'espaces touristiques transfrontaliers (infrastructures de transport, pistes de ski, chemins de randonnées, promenades littorales), la mise en place d'un contrôle à la frontière implique une surveillance et une identification des voyageur·euse·s, entraînant diverses nuisances : le blocage et la congestion des voies de passage, une pollution sonore et visuelle et un effet négatif produit par la visibilité d'agent·e·s de police et militaires dans l'espace touristique.

Pourtant, à de nombreuses périodes dans l'histoire, ces deux processus coexistent très bien sur un même espace, sans que cela n'entraîne de tensions particulières. Dans le **chapitre 3**, j'ai proposé d'expliquer ce phénomène par la compartimentation de l'espace touristique, qui repose sur une séparation des espaces fréquentés par les touristes, peu contrôlés, et des espaces fréquentés par la population locale sur lesquels s'exerce le contrôle.

Par ailleurs, lors d'épisodes de tensions, les autorités policières tentent de les résoudre en adaptant leurs pratiques sur le terrain. Elles privilégient alors un contrôle ciblé des voyageur·euse·s (qui prend la forme d'un profilage au poste-frontière et de patrouilles mobiles), permettant ainsi de ne pas entraver la circulation des voyageur·euse·s « désirables ». Les critères selon lesquels s'exerce ce ciblage évoluent avec le temps, puisqu'on trouve différentes figures des voyageur·euse·s « indésirables » en fonction des époques. L'analyse formulée dans le **chapitre 4** identifie que les critères définissant les « indésirables » ont évolué progressivement d'un critère de classe (au début du XIX^{e} siècle) à un double critère de classe et de nationalité (à la fin du XIX^{e} siècle), auxquels l'on a ensuite articulé des critères « ethno-raciaux » (années 1930). Dans le **chapitre 5**, j'ai émis l'hypothèse que la dimension raciale du contrôle migratoire à la frontière était devenue dominante à partir des années 1960, et plus clairement encore dans les années 1980, dans le contexte où la migration clandestine concerne principalement des immigré·e·s post-coloniaux. J'ai également identifié que cette racialisation coïncide avec une multiplication des méthodes policières proactives, qui prennent de plus en plus la forme d'une traque des « clandestins » à travers les massifs montagneux.

J'en conclue que la mise en place de l'espace Schengen peut être identifiée comme une ultime tentative de résoudre les contradictions entre le contrôle des frontières et la mise en place de

marchés économiques européens (dont le marché du tourisme) à l'heure du capitalisme mondialisé. Dans le **chapitre 6,** j'ai ainsi montré que la mise en place de l'espace Schengen a permis d'institutionnaliser les pratiques mobiles et ciblées de contrôle et de les définir comme les « bonnes » pratiques policières. Cela a entraîné une hiérarchisation des mobilités, les mobilités des ressortissant·e·s de pays du « Sud Global » sont dès lors entravées, alors que tout la liberté de circulation est garantie pour les citoyen·ne·s européen·ne·s et les touristes du « Nord Global ».

L'analyse géo-historique que j'ai mobilisée au cours de ces différents chapitres a permis de répondre à ma première hypothèse, en montrant que la coexistence, sur un même territoire, d'une activité de tourisme et d'une activité policière de contrôle fait bel et bien l'objet d'une gestion par les acteur·s politiques, économiques et policiers, et que les méthodes employées pour résoudre ces tensions (ciblage policier) ont pour effet de (re)produire des rapports de domination de classe, de « race » et de nationalité dans les espaces touristiques montagneux et littoraux.

Si j'ai partiellement abordé les effets visuels de cette gestion entre tourisme et contrôle migratoire, en identifiant une fracture de visibilité de la frontière qui se creuse avec la mise en place des contrôles mobiles et ciblés à l'heure de l'espace Schengen, je n'ai cependant pas exposé précisément les stratégies de visibilité déployées par les acteur·ice·s policier·e·s pour contrôler la frontière tout en préservant l'ordre touristique. L'analyse des stratégies policières d'in/visibilisation du contrôle sera l'objet central de ma troisième partie, à partir de l'étude des pratiques policières que j'ai observées sur le terrain pendant la période récente (2018-2023).

PARTIE 3. LES STRATÉGIES VISUELLES DU CONTRÔLE MIGRATOIRE : L'IN/VISIBILISATION DES PRATIQUES POLICIÈRES ET DE LEURS EFFETS VIOLENTS

INTRODUCTION DE LA TROISIEME PARTIE

À partir du milieu des années 2010, le profil des personnes en migration traversant la frontière italo-française a évolué, reflétant le rôle central de la Méditerranée dans les mouvements migratoires contemporains. Quand j'ai commencé mon premier terrain dans le Briançonnais (en 2018), les personnes en transit à Vintimille étaient majoritairement des hommes et des femmes originaires d'Afrique de l'Est (Soudan, Erythrée, Egypte, Somalie) et à Briançon principalement des jeunes hommes (bien qu'il y ait également des femmes), dont 50% de mineurs, d'Afrique de l'Ouest francophone (Guinée, Sénégal, Cameroun), auxquel·le·s se sont ajouté·e·s l'année suivante des Africain·e·s anglophones (originaires de Gambie, Sierra Leone). À partir de 2020, le Briançonnais a commencé à voir transiter de plus en plus de personnes marocaines, afghanes et iraniennes, seules ou des familles. En 2023, pour la première fois, suite au début de la guerre au Soudan, des Soudanais·e·s ont également commencé à prendre la route des Hautes-Alpes.

Malgré cette extrême diversité de parcours migratoires, on peut néanmoins schématiser en disant que deux profils majoritaires se sont dégagés à la frontière à partir de 2015. Le premier est celui des personnes africaines ayant traversé plusieurs frontières dans leur continent d'origine, puis la Méditerranée par bateau (depuis la Libye ou la Tunisie) jusque dans le Sud de Italie. Certaines d'entre elles tentent, depuis l'Italie, de rejoindre le pays d'Europe où elles désirent se rendre, d'autres ont été intégrées dans les centres d'accueil italiens en tant que demandeuses d'asile ou mineures ; par la suite, face aux mauvaises conditions du système d'accueil italien, à la longueur des procédures d'asile ou parce que déboutées de l'asile, certaines ont décidé de poursuivre leur route ailleurs en Europe.

Le deuxième profil majoritaire est celui des personnes, la plupart originaires du Moyen-Orient ou d'Afrique du Nord, qui sont entrées dans l'espace européen par la Turquie ou l'Europe de l'Est, puis ont traversé les multiples frontières fermées des pays des Balkans pour arriver en Italie. La frontière franco-italienne est pour elles une des dernières étapes d'une longue route de l'Est vers l'Ouest.

Derrière ces profils majoritaires, de multiples situations individuelles et parcours migratoires complexes se croisent. En décembre 2022, lorsque, au sein d'un collectif de citoyen·ne·s solidaires, je me suis rendue au poste-frontière du pont Saint-Louis pour proposer un soutien aux personnes refoulées par la PAF, j'ai ainsi rencontré un groupe de personnes originaires de Cuba qui étaient entrées en Europe par la Serbie (pays pour lequel elles n'avaient pas besoin de visa) et qui avaient tenté de traverser la frontière franco-italienne par la montagne. En 2019, à Oulx et Vintimille, j'ai rencontré de nombreuses personnes africaines qui étaient installées depuis plus de dix ans en Italie, et avaient été mises à nouveau sur les routes migratoires parce que leur titre de séjour n'avait plus été renouvelé à cause des politiques menées par le Premier Ministre Matteo Salvini. Dans le refuge autogéré d'Oulx, j'ai également rencontré plusieurs personnes qui vivaient en France et avaient été renvoyées de force en Italie dans le cadre des accords de Dublin : elles s'apprêtaient à passer la frontière franco-italienne pour la seconde fois. Ces quelques exemples reflètent la manière dont les politiques migratoires européennes actuelles fabriquent des parcours migratoires tout sauf linéaires, caractérisés par des ruptures, des allers-retours, des mouvements circulaires (Migreurop 2017).

Ces parcours de migration et d'exil de la période post-2015 ont pour point commun d'être marqués par la violence : la mort des proches, l'enfermement, la torture, le viol (notamment en Libye et dans la traversée du Sahara). Pour ces personnes, la frontière franco-italienne est envisagée comme une des dernières étapes de ce long chemin douloureux. Une fois arrivées dans leur pays de destination, la grande majorité d'entre elles demande une protection : l'asile, la protection subsidiaire, ou bien la protection accordée aux mineur·e·s non-accompagné·e·s (MNA). Dès lors, la question humanitaire et le droit d'asile viennent mettre en tension les politiques de contrôle de l'immigration appliquées aux frontières européennes (voir Donadio 2021).

À la même période (entre 2015 et 2018), plusieurs pays de l'arc alpin tels que la Suisse, l'Autriche, la Hongrie, la France, l'Allemagne, ont rétabli les contrôles systématiques à leurs frontières internes, créant un mouvement général de « frontérisation » des Alpes (Del Biaggio, Giannetto, et Noûs 2020) se traduisant par une (re)militarisation de celles-ci. De nombreuses personnes en migration se sont ainsi retrouvées bloquées en Italie, pays de transition entre l'espace méditerranéen et l'espace alpin. Daniella Trucco note que, suite à cela, des centaines de personnes ont été bloquées en gare de Tiburtina à Rome, à la gare centrale de Milan, à la gare de Bolzano et à la gare de Vintimille (Trucco 2016).

Cette situation s'est traduite par une multiplication des non-admissions de personnes étrangères, matérialisées par la délivrance de refus d'entrée. Ces chiffres sont régulièrement mobilisés dans la presse afin d'estimer la « pression migratoire » (terme privilégié du vocabulaire policier). Pourtant, les personnes en migration tentent en général de traverser la frontière plusieurs fois : les chiffres des refus d'entrée ne permettent donc pas de documenter les mouvements migratoires illégalisés par la frontière franco-italienne (Figure 36). Il est dès lors intéressant de

comparer ces données policières avec les données des associations. À Briançon, le Refuge Solidaire accueille depuis 2017 la très grande majorité des personnes qui traversent clandestinement la frontière entre l'Italie et la France, même s'il n'est pas possible de savoir combien de personnes ne s'y rendent pas. À Vintimille, l'association Caritas propose un accueil de jour fréquenté par la grande majorité de personnes en transit, bloquées quelques jours dans la ville. Les personnes accueillies par ces associations correspondent ainsi au profil-type des « migrant·e·s » que la police cherche à arrêter à la frontière.

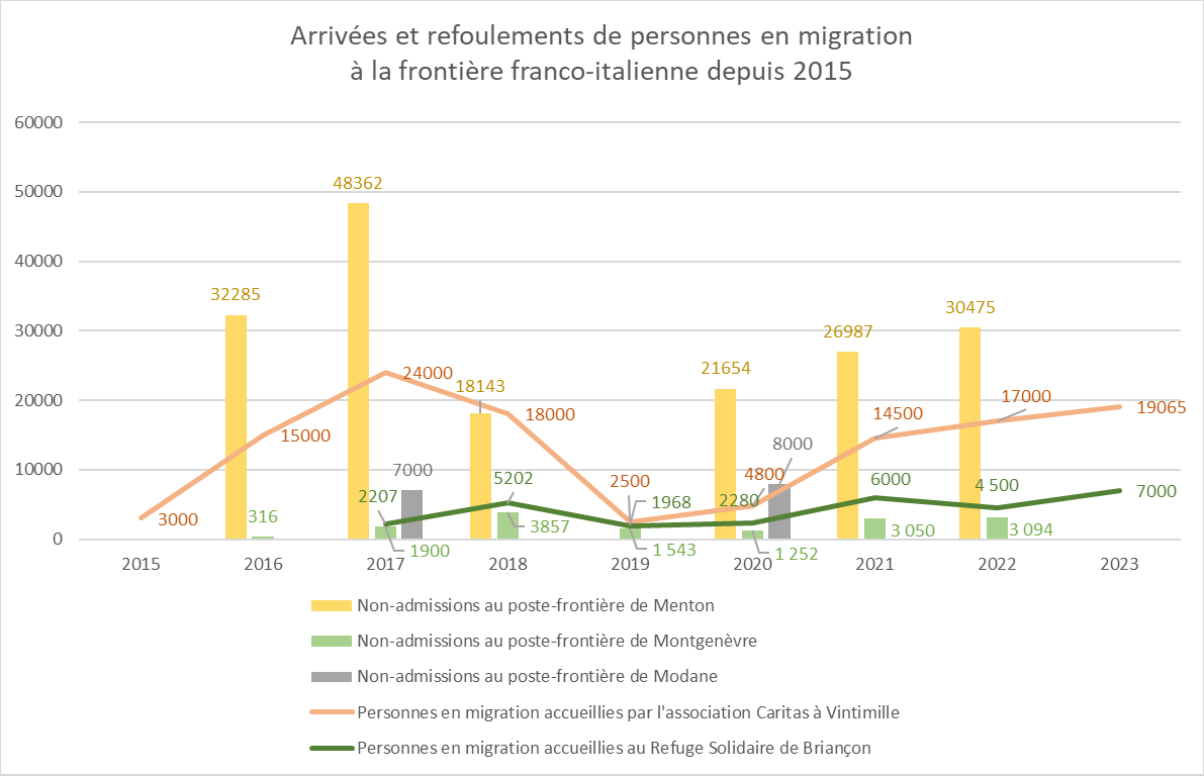


Figure 36 - Non-admissions prononcées par la PAF à la frontière franco-italienne et accueil des personnes en migration par les associations à la frontière, d'après les données disponibles. Source des données : Presse[1], La Cimade, Anafé, Caritas, Refuges Solidaires. Compilation des données et réalisation : S. Bachellerie 2024. Note : Les années où les données ne sont pas affichées correspondent aux données manquantes, et non pas à une absence de non-admissions.

En compilant ces données dans un seul graphique (Figure 36), on peut ainsi voir que la courbe de la population accueillie par les associations à la frontière franco-italienne suit à peu près les barres du nombre de refus d'entrée. Le nombre de refus d'entrée délivrés à Menton est néanmoins bien supérieur à la population accueillie par Caritas à Vintimille – ce qui souligne

[1] Source : Jérémy Michaudet, « Crise des migrants : gendarmes, policiers et militaires surveillent la frontière des Hautes-Alpes », *La Provence*, 05/11/2021 ; François Carrel, « À la frontière franco-italienne, une police chère et des ONG amères », *Libération*, 29/12/2022 ; Source AFP, « Migrants : sur le sol italien, les zones d'ombre d'un local de la police française », *Le Point*, 19/05/2022 : « Montgenèvre : les effectifs supplémentaires promis à la police aux frontières ne sont toujours pas arrivés », *Le Dauphiné Libéré*, 09/03/2022 ; La Cimade, *Dedans, dehors, une Europe qui s'enferme,* 2018 ; Anafé, *Persona non grata Conséquences des politiques sécuritaires et migratoires à la frontière franco-italienne, Rapport d'observations 2017-2018,* 2019 *;* Tous Migrants, *L'accueil et la défense des droits des personnes exilées dans le Briançonnais : Constats, initiatives, perspectives*, 2024 ; Caritas Vintimille, données mises en ligne sur les réseaux sociaux, 2017-2024.

le fait qu'une même personne peut être non-admise plusieurs fois. À l'inverse, à Briançon, le nombre de personnes accueillies au Refuge Solidaire est souvent supérieur au nombre de refus d'entrée délivrés, suggérant qu'une partie des personnes parvient à passer la frontière sans rencontrer de contrôle. La conclusion logique qui ressort à la lecture de ce graphique est l'inefficacité du dispositif de contrôle migratoire en termes d'empêchement effectif des entrées sur le territoire.

Dès lors, on peut formuler l'hypothèse que le contrôle est avant tout un « art de l'illusion » (Lamotte 2012, pp. 101-108). Plus que le contrôle réel des migrations, c'est la visibilité du contrôle qui intéresse les autorités. Toutefois, contrairement à ce qui a été analysé dans différents travaux sur d'autres espaces de frontière, le dispositif de contrôle mis en place ici ne peut pas être simplement analysée comme une « performance théâtralisée et spectacularisée » (Brown 2009, p. 24) visant à produire une visibilité maximum de la présence de l'État à la frontière. La performance du pouvoir à la frontière alterne entre des périodes de mise en scène du contrôle et des périodes de « mise en scène de la disparition » de la frontière (Guenebeaud 2017, p. 158).

En m'intéressant au fonctionnement de ces différents régimes de visibilité et à leur temporalité, je montrerai, dans les deux chapitres qui suivent, que cette alternance n'est pas aléatoire, mais reflète au contraire les stratégies politiques et policières. Dans le **chapitre 7**, je m'intéresse aux *stratégies visuelles* déployées par les agents du contrôle à la frontière franco-italienne, en montrant que les pratiques de contrôle produisent un rapport matériel et symbolique de *domination visuelle* entre les policier·e·s et les personnes en migration, et entraînent un *régime de traque* des personnes en migration illégalisées à travers l'espace frontalier. Dans le **chapitre 8**, j'analyse la manière dont les méthodes de contrôle, qui reposent sur relations spatiales plus ou moins directes entre les forces de l'ordre et les personnes en migration, invisibilisent la nature violente de celles-ci. Je mets notamment en lumière le rôle spécifique joué par l'environnement montagneux dans ce processus d'invisibilisation.

CHAPITRE 7. DOMINATION VISUELLE ET TRAQUES POLICIÈRES : L'IN/VISIBILISATION AU CŒUR DES STRATÉGIES DE CONTRÔLE MIGRATOIRE EN MONTAGNE

Introduction du chapitre 7

Dans ce chapitre, je m'intéresse aux méthodes du contrôle policier et à leurs effets sur les espaces frontaliers italo-français, et particulièrement sur les personnes ciblées par le contrôle. Je montre que le contrôle policier et militaire des migrations à la frontière opère selon des *stratégies visuelles* à travers les massifs hauts-alpins et maralpins.

Tout d'abord, je décris le processus de militarisation de cet espace depuis 2015 jusqu'à 2024. J'analyse la dimension spatiale du contrôle, tout en interrogeant la légalité des pratiques policières. Dans un deuxième temps, je détaille les différents *régimes de visibilité* du contrôle policier et militaire mis en œuvre, en interrogeant la dimension stratégique de l'alternance temporelle et spatiale de ces différents régimes.

Ensuite, j'analyse ces pratiques au prisme de la notion de « *domination visuelle* », proposée en introduction, en m'appuyant sur des entretiens avec les forces de l'ordre et des personnes exilées, mais également sur des analyses de visibilité (SIG). Enfin, j'explore la dimension interactionnelle du contrôle migratoire, en analysant les pratiques de contrôle comme une traque des personnes en migration illégalisées à travers l'espace montagneux.

1) La (re)militarisation des espaces frontaliers alpins : ambiguïtés juridiques et flexibilité du contrôle

1.1 – Un dispositif mobile de contrôle policier-militaire dans les espaces frontaliers alpins

a) Une nouvelle géographie de la frontière

Entre 2015 et 2018, on assiste à un renforcement, progressif mais radical, de la présence des forces de contrôle, principalement dans le Briançonnais et dans les Alpes-Maritimes. On peut qualifier ce processus de « militarisation » de l'espace frontalier, la militarisation étant définie comme la « saturation [de l'espace] par des agents de contrôle de l'immigration, y compris des forces de police locale mettant en œuvre les politiques de contrôle de l'immigration à la

frontière en adoptant des stratégies et des armes de type militaire »[1] (Sabo et al. 2014, pp. 66-74).

Cette période marque également une évolution de la géographie de la frontière franco-italienne. Les PPA rétablis en 2015[2] sont identifiés comme les principales entrées sur le territoire français empruntées par les personnes en migration depuis l'Italie. De plus, les forces de l'ordre continuent d'effectuer des contrôles d'identité « aléatoires et mobiles » qui s'étendent dans la pratique bien au-delà des 20 kilomètres prévus par les accords de Schengen : on peut observer sur le terrain que des contrôles d'identité aléatoires sont conduits jusqu'à Cannes sur la ligne de train partant de Vintimille, ou jusqu'à Gap ou Grenoble.

En 2017, par la loi n° 2017-1510 du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme, la France étend la géographie des contrôles frontaliers renforçant la possibilité d'opérer ces contrôles à l'intérieur du territoire national. Les contrôles peuvent désormais avoir lieu dans un périmètre de 10 kilomètres aux abords des gares, ports et aéroports internationaux, qui deviennent des « zones transfrontalières ». Dans la pratique, depuis 2018, des personnes ayant traversé la frontière franco-italienne peuvent être arrêtées à la sortie du train à Paris, Lyon ou Marseille (parfois sous forme d'arrestations collectives à l'arrivée des trains en provenance de Nice ou de Briançon) et faire l'objet d'une reconduite immédiate en Italie.

On assiste à la mise en place d'une « frontière épaisse » (Fontaine 2012), avec un dispositif de réadmission à plusieurs couches qui m'a été décrit lors d'un entretien par Davide, douanier à Menton[3] (voir Figure 28 ci-dessous).

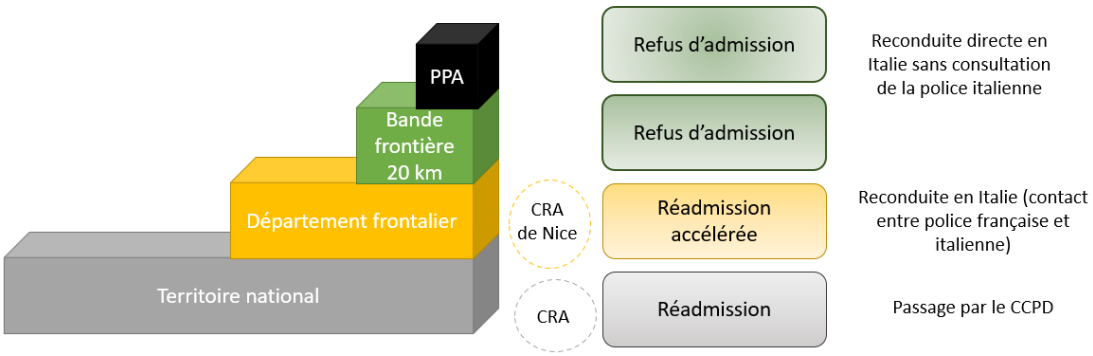


Figure 37 - Schéma des différentes procédures de non-admission ou réadmission en Italie en fonction des lieux d'interpellation, S. Bachellerie 2022. Source : Entretien avec Davide, décembre 2022.

[1] Citation originale : "*Militarization is defined as the saturation of and pervasive encounters with immigration officials including local police enacting immigration and border enforcement policy with military style tactics and weapons*" (Sabo et al. 2014).
[2] Voir **chapitre 6, 4.2 – Derrière la « refrontiérisation » de 2015, une lente appropriation policière de l'espace de la zone-frontière.**
[3] Entretien avec Davide, douanier à Menton, à Nice, décembre 2022.

L'existence d'une procédure de « réadmission accélérée » fait du département frontalier une extension de la zone-frontière, où la reconduite en Italie est simplifiée et ne passe pas par une étude du dossier au CCPD. En intégrant dans le périmètre de la PAF l'ensemble du département des Alpes-Maritimes, les « étranger·e·s en situation irrégulière » (ESI) présent·e·s sur le territoire français deviennent ell·eux aussi une « clientèle » de la PAF (Casella-Colombeau, 2013, p. 303). Ainsi, des personnes étrangères faisant l'objet d'un contrôle routinier de la police municipale peuvent être conduites à la PAF pour faire l'objet d'un contrôle d'identité[4] : la PAF n'a pas besoin de faire de recherches approfondies pour prouver que cette personne est passée par l'Italie. La configuration de l'interpellation (en gare, sur la route) ou la présence de documents attestant d'une résidence en Italie suffisent à reconduire cette personne sur le territoire italien.

Les contrôles se sont également étendus et renforcés en amont de la traversée de la frontière, dans les villes frontalières côté italien comme Oulx et Vintimille. La police italienne effectue du maintien de l'ordre en surveillant les personnes en migration bloquées dans la ville et mettent occasionnellement en place des expulsions (pour renvoyer les personnes en migration vers d'autres villes italiennes). Elle collabore avec la police française pour mettre en place une surveillance en amont du passage et organiser les renvois depuis la France. La coopération policière franco-italienne n'a cessé de s'accroître depuis 2015, avec la multiplication des patrouilles mixtes, qui ont été pérennisées dans l'accord franco-italien de Quirinal en novembre 2021 sous forme d'une « brigade mixte », qui permet aux policier·e·s italien·nne·s de se rendre dans les postes-frontières français et inversement, favorisant ainsi les refoulements[5].

Le dispositif se complète enfin par la création d'infrastructures de rétention des personnes en migration arrêtées, au pont Saint-Louis (Menton), au poste-frontière de Montgenèvre et en gare de Modane. L'installation de ces cellules en matériaux légers (de type Algeco), qualifiées par les autorités de « dispositifs de mise à l'abri », était à l'origine temporaire, et justifiée par le fait que les postes-frontières étaient trop petits. Ces lieux permettent de garder sous contrôle les personnes arrêtées le temps que la procédure de non-admission soit effectuée, parfois jusqu'au lendemain. L'Association Nationale d'Assistance aux Frontières pour les Étrangers (Anafé) note que ces dispositifs d'enfermements n'ont pas de statut juridique et sont par conséquents illégaux[6].

---

[4] Un ressortissant albanais ayant fait l'objet d'un contrôle routier par la police municipale de Roquebrune est ainsi envoyé à la PAF de Menton où on lui attribue le délit d'Aide à l'Entrée d'étrangers en situation irrégulière. Source : « Note d'information, interpellation d'un passeur albanais », SPAF de Menton, Flash-information du 16/10/2001, Archives de la Direction départementale de la PAF (2001), Préfecture des Alpes-Maritimes, cabinet du Préfet. 1444W581. ADAM.

[5] Voir : « Le traité du Quirinal », en ligne sur le site internet de l'ambassade de France en Italie : https://it.ambafrance.org/LE-TRAITE-DU-QUIRINAL (consulté le 22/02/2025).

[6] Source : « À l'abri des regards : l'enfermement illégal à la frontière franco-italienne ». Note d'analyse de l'Anafé, 28/09/2022 (en ligne) : https://anafe.org/a-labri-des-regards-lenfermement-illegal-a-la-frontiere-franco-italienne-communique-de-presse/ (consulté le 22/02/2025).

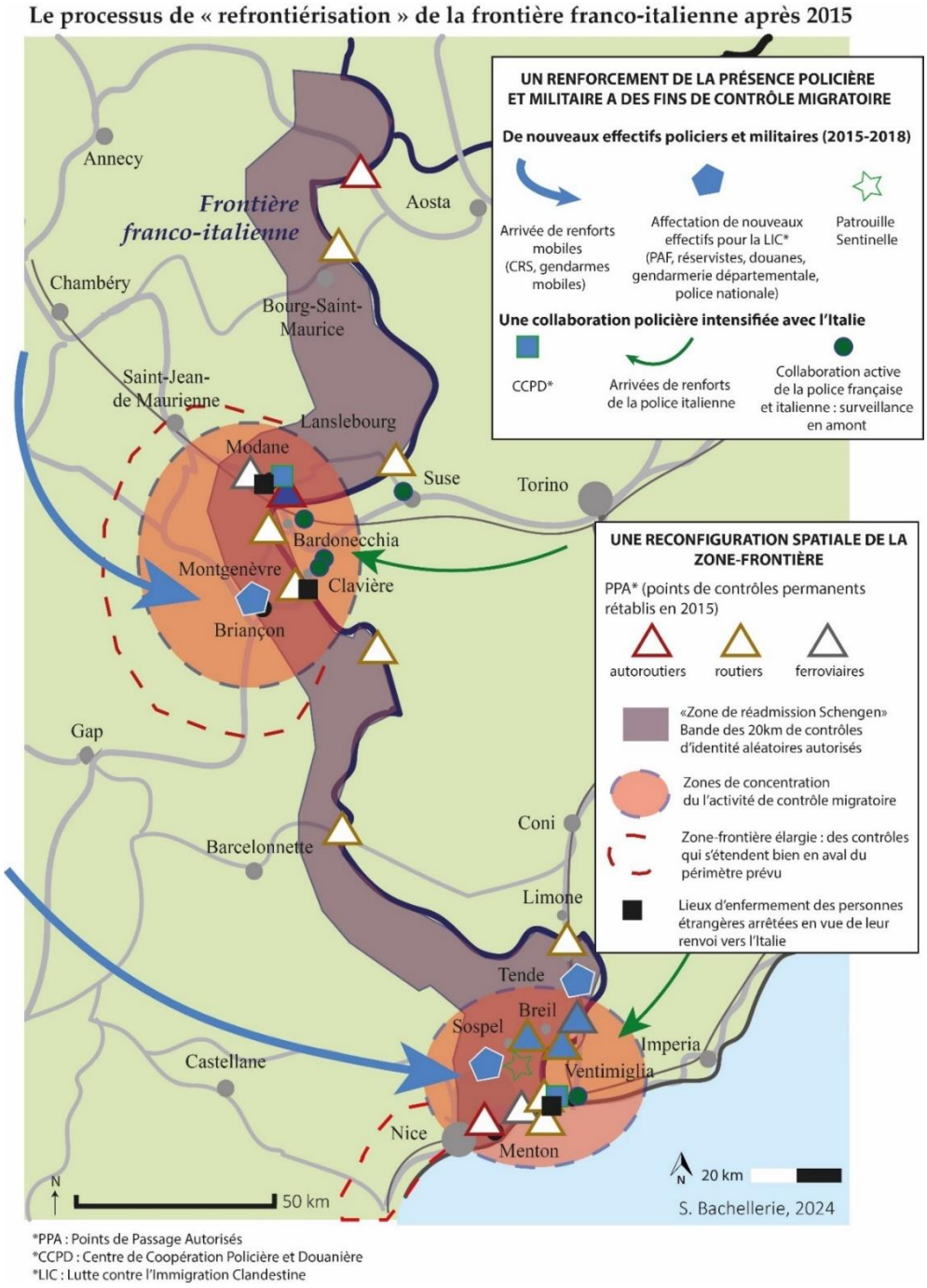


Figure 38 - Cartographie du processus de refrontiérisation de la frontière franco-italienne après 2015. S. Bachellerie, 2023.

On peut voir sur la carte ci-dessus (Figure 38) que, après 2015, la frontière franco-italienne prend la forme, non seulement d'une zone-frontière étendue, où se superposent de multiples zones de contrôle, mais aussi d'une multiplicité de points de contrôles des deux côtés du tracé frontalier. Elle se caractérise aussi par un phénomène de centralisation du dispositif policier autour des deux espaces : la zone-frontière maralpine entre Vintimille et les Alpes-Maritimes, et la zone-frontière haute-alpine entre Oulx, Briançon et Modane.

b) De nouveaux effectifs policiers et militaires déployés

Par ailleurs, depuis 2015, les effectifs déployés pour le contrôle migratoire ont été multipliés. Dans les Alpes-Maritimes, les effectifs de la PAF ont été augmentés, retrouvant le même nombre de personnels qu'avant la mise en place de l'espace Schengen[7]. La PAF a également bénéficié du soutien renforcé de plusieurs autres corps policiers et militaires. À partir de 2015, les gendarmes mobiles et les CRS sont appelés à faire des missions de contrôle en soutien à la PAF. Depuis 2018, des forces de gendarmerie mobile sont déployées en permanence pour faire face à la « pression migratoire » et sont mises à disposition[8] de la PAF. Fin 2017, une mission Sentinelle (armée de terre) a été déployée dans les montagnes maralpines, également au prétexte de la lutte contre le terrorisme, avec pour mission de participer au contrôle migratoire. Des réservistes de la police ont également été mis à disposition pour effectuer le contrôle « systématique » au PPA de Menton-Garavan. En fin de compte, de l'aveu d'une commandante de la PAF : « *Aujourd'hui, on est bien au-delà de ce qu'on était avant Schengen. On n'a jamais eu autant de personnel sur la frontière !* »[9]. Par ailleurs, les autres forces de police déjà présentes localement (police nationale, gendarmerie locale et douane) sont également appelées à participer au contrôle migratoire. Côté italien, la police aux frontières bénéficie du soutien, pour sa mission de contrôle migratoire, des *carabinieri* (gendarmes) et de la *guardia di finanza* (une branche de la douane).

Ce renforcement des effectifs a progressivement marqué ces espaces. Dans la vallée de la Clarée et au col du Montgenèvre, l'augmentation des passages de personnes en migration arrivant d'Italie s'est faite progressivement entre l'hiver 2016 et l'été 2017, dans un contexte de contrôle relativement faible, assuré par la PAF et la gendarmerie locale. À partir du printemps 2017, les forces de l'ordre ont commencé à faire des rondes dans les différents villages de la vallée de la Clarée à la recherche d'« étranger·e·s en situation irrégulière » et à interroger des habitant·e·s suspecté·e·s de solidarité. Une première vague de renforts policiers est arrivée en juin 2017 avec les gendarmes mobiles, puis une centaine de nouveaux renforts (une cinquantaine de gendarmes réservistes et une soixantaine de militaires) sont arrivés pour effectuer des contrôles entre l'été et l'automne 2017. Si les renforts de gendarmerie mobile étaient, au départ, occasionnels, sur des périodes caractérisées comme des « crises »[10], leur présence s'est ensuite inscrite durablement dans le temps, avec des escadrons qui se relayent pour des missions de trois semaines.

L'ensemble de ces forces policières et militaires, opérant sur de vastes régions, travaille en coopération. Dans les Alpes-Maritimes, elles sont placées sous les ordres de la Direction

[7] Entretien avec Léonie, policière à la PAF, janvier 2023.
[8] Entretien commandant gendarmerie CCPD, janvier 2023.
[9] Entretien avec Léonie, policière à la PAF, janvier 2023.
[10] En juin 2017 pour empêcher les arrivées à pied des personnes en migration venues d'Italie ; en avril 2018 suite à la double manifestation de Génération identitaire et de la contre-manifestation contre les frontières.

départementale de la PAF (DDPAF) à Nice, dont un commissaire divisionnaire adjoint est chargé de la coordination de la « Lutte contre l'immigration clandestine » (LIC). Celui-ci organise une réunion hebdomadaire de coordination commune à toutes les forces de l'ordre qui a lieu à la préfecture des Alpes-Maritimes (Figure 39). Il est chargé de l'accueil des forces mobiles, organise leur hébergement et supervise les missions.

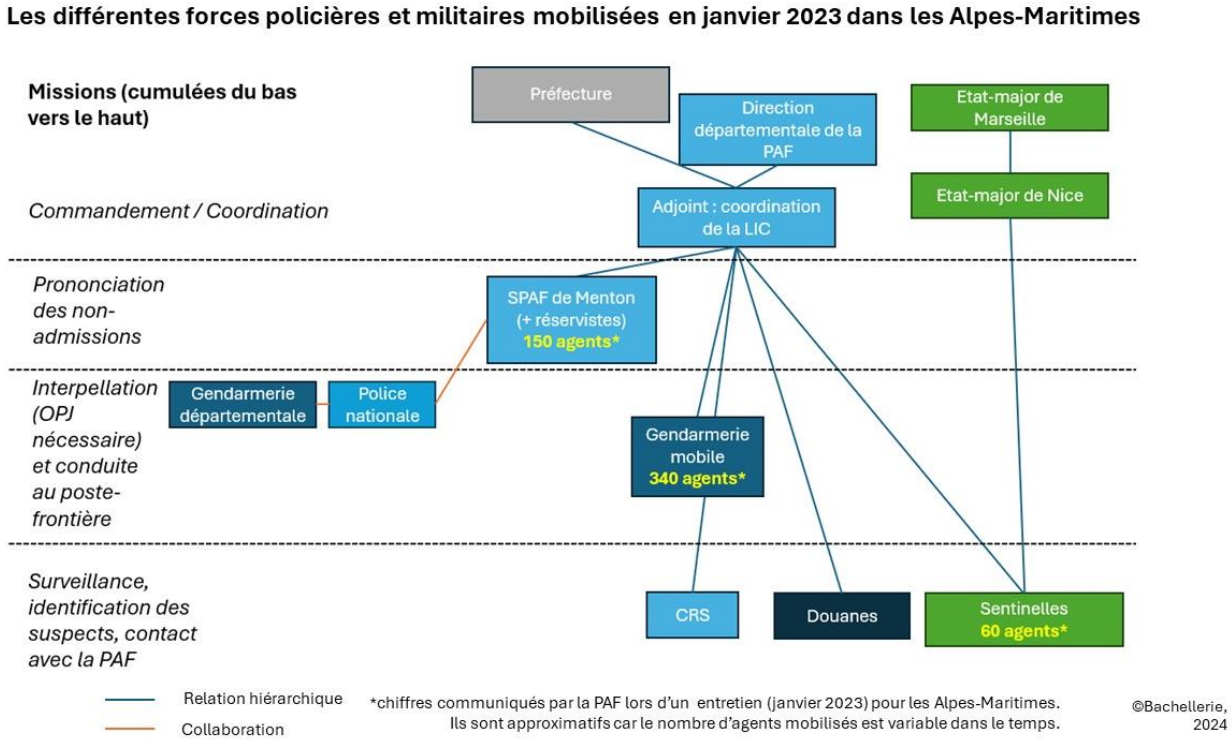


Figure 39 – Organigramme des différentes forces de l'ordre déployées à la frontière franco-italienne dans les Alpes-Maritimes (2015-2023). S. Bachellerie, 2023.

Le partage de l'espace frontalier entre ces différentes forces policières et militaires s'effectue par une répartition des missions, mais également un partage des différentes zones en fonction de la topographie. Le plus souvent, la PAF reste sur les routes du bord de mer aux postes-frontières des ponts Saint-Louis et Saint-Ludovic. Les réservistes de la PAF, qui sont présent·e·s en renfort, sont posté·e·s en gare de Menton-Garavan. Les militaires contrôlent l'arrière-pays montagneux et sont basés à Sospel et Castellar. Les gendarmes mobiles patrouillent dans les villages, à Sospel et dans la vallée de la Roya. Les CRS restent basés au pont Saint-Ludovic, tandis que les douanes effectuent avec les gendarmes mobiles des contrôles sur l'autoroute. Cependant cette répartition spatiale demeure flexible, grâce aux rencontres hebdomadaires qui permettent de « *rebasculer le dispositif en fonction des thématiques* », selon Léonie, policière à la PAF[11]. Par exemple, une grève de train sera l'occasion de suspendre les contrôles sur la ligne et de multiplier les patrouilles à pied sur les sentiers.

[11] Entretien avec Léonie, policière à la PAF à Menton, janvier 2023.

c) Une architecture mobile du contrôle à l'échelle locale

Les deux cartes ci-dessous (Figure 40 et Figure 41) nous permettent de voir comment se matérialise la géographie du contrôle à l'échelle locale. Il n'a jamais été question, depuis 2015, d'installer des architectures fixes de blocage (barrières ou barbelés), et peu d'architectures fixes de surveillance (caméras) : le dispositif de contrôle repose entièrement sur la présence physique des agents ainsi que leur équipement et des technologies mobiles.

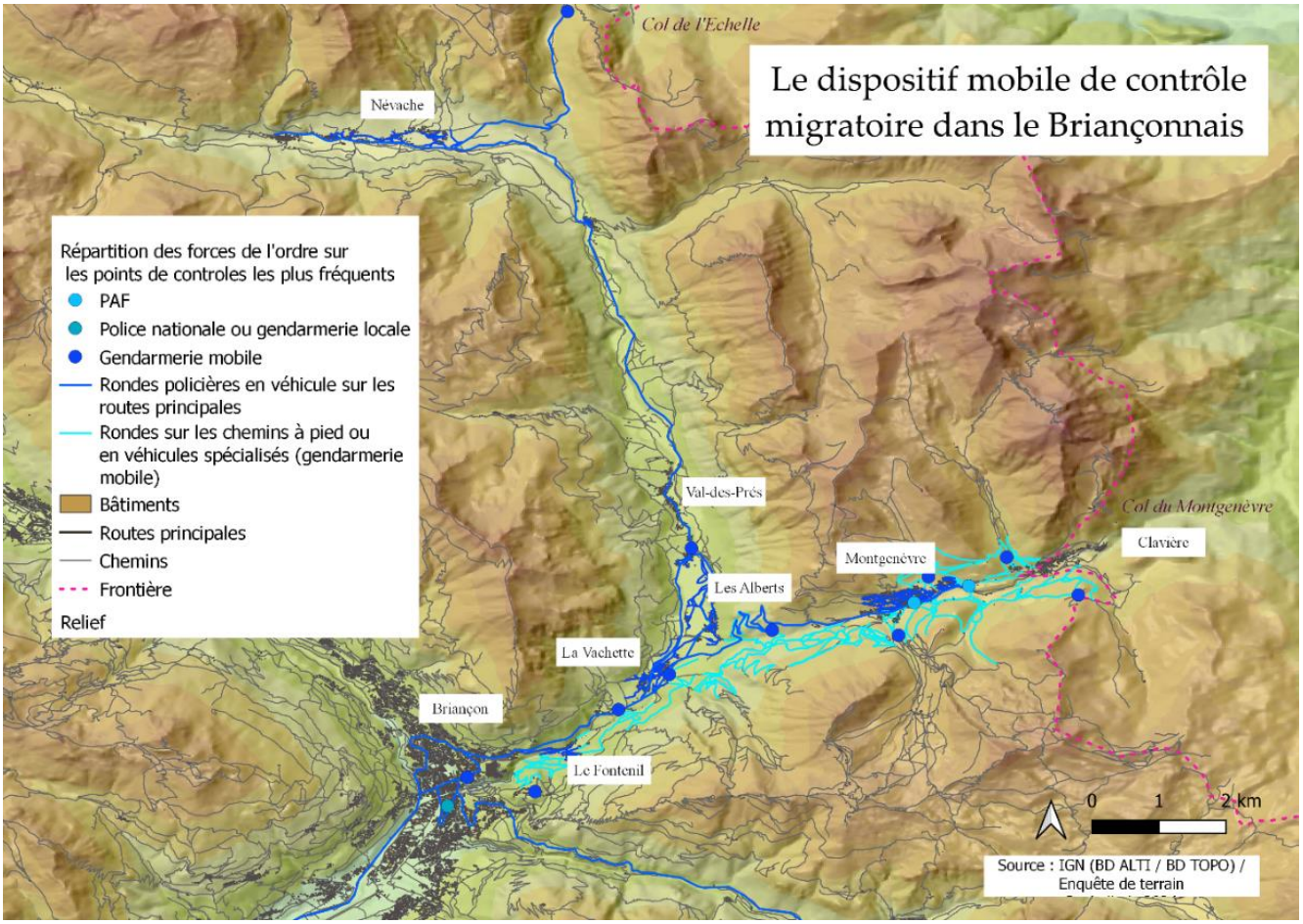


Figure 40 - Cartographie du dispositif policier et militaire de contrôle migratoire dans le Briançonnais (2017-2023). S. Bachellerie, 2024.

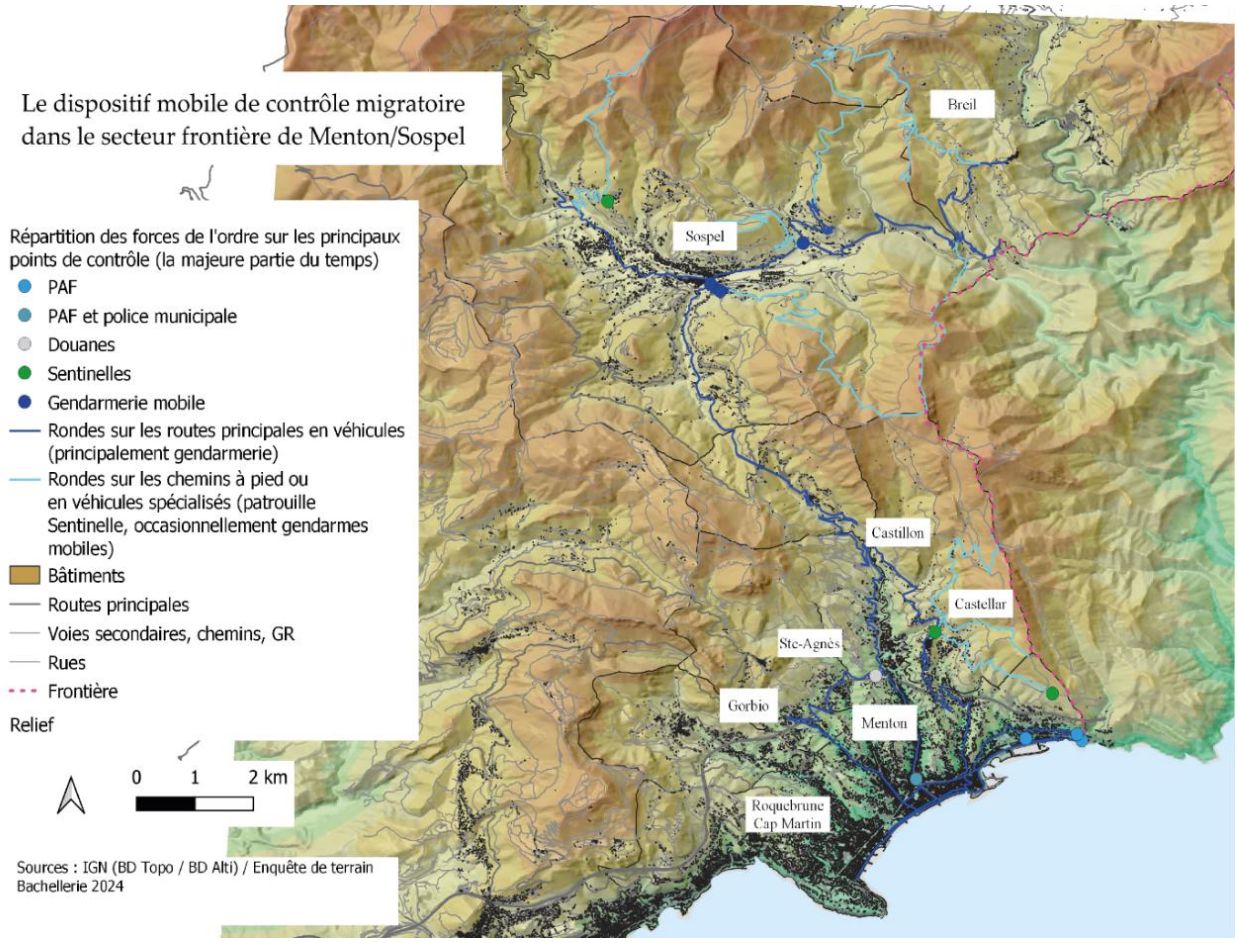


Figure 41 - Cartographie du dispositif policier et militaire de contrôle migratoire dans les Alpes-Maritimes (2016-2023). S. Bachellerie, 2024.

Concrètement, les contrôles prennent la forme de patrouilles policières sur les principales routes empruntées. Les PPA sont en général des lieux de passage où des voitures de police sont postées de façon permanente sur le bord de la route (ou de la voie de chemin de fer), surveillant l'ensemble des passages et effectuant régulièrement des contrôles d'identité de voyageur·euse·s. La police ou l'armée peuvent aussi avoir recours à des points de surveillance en hauteur, comme je le détaillerai dans la troisième sous-partie. Le reste du dispositif est formé de patrouilles mobiles le long des routes et sur les chemins de randonnée. Les forces de l'ordre s'adaptent à la topographie, à la végétation, au caractère urbanisé ou non de l'espace et à la météorologie. Par exemple, elles utilisent des véhicules classiques pour rouler sur le goudron, des 4x4, motos « trial » et VTT pour circuler sur les chemins de randonnée, ainsi que des motoneiges pour patrouiller sur la neige. Ces équipements leur permettent également de s'écarter des chemins balisés et de circuler librement sur les versants, particulièrement en hiver avec les motoneiges. La diversité des équipements permet aussi aux forces de l'ordre de s'adapter aux conditions climatiques et à la luminosité (jumelles en journée, matériel de vision nocturne la nuit). Tous ces éléments confèrent au dispositif de contrôle un caractère particulièrement flexible à travers le temps et l'espace.

1.2 – Sous l'apparence du droit, la création stratégique d'un « espace d'exception » juridique à la frontière

a) Un retour des contrôles contesté

Le cadre juridique censé encadrer les pratiques de contrôles présente de nombreuses ambiguïtés. Dès lors, le rétablissement des contrôles fait l'objet d'une bataille juridique permanente depuis 2015.

Alors que, depuis 2015, le contrôle aux frontières internes de la France est constamment prolongé, justifié par une « menace terroriste persistante »[12], des associations de défense des droits des personnes étrangères (l'Anafé et le Gisti) ont saisi à plusieurs reprises le Conseil d'État et déposé une plainte auprès de la Commission européenne pour non-respect de la législation européenne. Le 26 avril 2022, une décision de la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) confirme la validité des arguments des associations, statuant que, si les contrôles aux frontières intérieures de l'espace Schengen peuvent être rétablis temporairement, ils ne peuvent pas être prolongés pour le même motif pour une durée de plus de six mois. Cependant, cette décision n'entraîne aucun changement, ni au niveau de la législation française[13] ni au niveau des pratiques policières sur le terrain.

[12] L'État d'urgence et le rétablissement des contrôles aux frontières sont prolongés par six fois pour des périodes de deux ou trois mois. Alors que le code frontière Schengen prévoit une durée maximale de deux ans pour le rétablissement des contrôles, le 3 octobre 2017, les autorités françaises ont fait savoir à l'Union européenne qu'elles comptaient prolonger les contrôles jusqu'au 30 avril 2018 en invoquant pour seul motif le risque d'attentat terroriste élevé sur le territoire. Le 28 novembre 2017, le Conseil d'État valide le prolongement des contrôles aux frontières internes au-delà des deux ans. Puis, dans la loi n° 2017-1510 du 30 octobre 2017 sur la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme, l'article 19 renforce les possibilités d'opérer des contrôles frontaliers à l'intérieur du territoire national en étendant les possibilités de contrôles d'identité dits frontaliers dans le temps (alors qu'ils ne pouvaient être effectués que pendant une durée de six heures, ils passent à douze heures), et dans l'espace (« aux abords des gares » en créant des « zones transfrontalières »). L'Anafé et le Gisti ont saisi une nouvelle fois le Conseil d'État et déposé une plainte auprès de la Commission européenne pour non-respect de la législation de l'Union Européenne (Anafé 2019).
En 2018, la loi portée par le ministre de l'Intérieur Gérard Collomb (loi n° 2018-778 du 10 septembre 2018 « pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie ») définit un nouveau périmètre de la « zone-frontière » où les contrôles d'identités peuvent être effectués sans justification, se superposant à la zone définie par les accords de Schengen. La procédure de non-admission sur le territoire peut s'appliquer à toute personne interpellée dans une zone comprise entre la frontière et une « ligne tracée à dix kilomètres en deçà » ainsi que dans une zone de dix kilomètres autour des gares, ports et aéroports internationaux. Cette loi étend la zone-frontière à l'ensemble du territoire national, permettant aux contrôles de se multiplier dans les gares desservies par les trains en provenance de la frontière italienne : Paris Austerlitz, Paris gare de Lyon, Lyon Part-Dieu, Lyon Perrache, Grenoble et Marseille

[13] Suite à la décision de la CJUE, le décret d'application voté par le Conseil d'État français le 27 juillet 2022 valide une nouvelle fois la prolongation du rétablissement des contrôles aux frontières intérieures par le gouvernement français.

La tension entre le maintien d'un dispositif de contrôle permanent et le principe de libre-circulation est résolue par des jeux « sémantiques » pour qualifier le type de contrôles exercés, comme l'évoque Léonie, policière à la PAF :

> *« Aujourd'hui les contrôles sont systématiques…* ***Je ne veux pas faire de la sémantique, parce que oui c'est vrai que bien qu'on ait rétabli les contrôles****, la règle c'est « vu le rétablissement des contrôles depuis 2015… », et* ***les contrôles doivent être « aléatoires », « non systématiques », « pas plus de quatre heures ». Mais dans les faits, tous les points de contrôles sont tout le temps contrôlés,*** *sauf quand on nous enlève les forces supplétives. Si on avait des moyens de faire des contrôles systématiques, on le ferait, [même si] la loi l'interdit. »*[14]

Dans les textes législatifs, les autorités françaises parlent d'un *« rétablissement des contrôles »* à la frontière, alors que les contrôles n'avaient jamais disparu, comme je l'ai montré dans le chapitre précédent. En effet, on ne peut pas les qualifier de contrôles « *systématiques* », parce que cela serait contraire au droit européen. Cependant, contrairement à la période pré-Schengen, les contrôles permanents post-2015 reposent sur un principe assumé de profilage des voyageur·eus·es de sorte à permettre la libre-circulation. Dès lors, ils ne sont pas « systématiques », dans le sens où ils n'empêchent pas la libre-circulation de la majorité des voyageur·euse·s. Il me semble ainsi plus juste de qualifier les nouvelles modalités du contrôle après 2015 d'un rétablissement des contrôles *permanents,* avec des points de passage surveillés en permanence par les forces de l'ordre, sans qu'un contrôle systématique de tous et toutes les voyageur·euse·s soit effectué.

b) Contrôle migratoire et lutte anti-terroriste : l'écart entre les discours officiels et la réalité du terrain

Officiellement, ce n'est pas pour lutter contre les arrivées de personnes en migration que les contrôles permanents ont été rétablis, mais dans le cadre de la lutte anti-terroriste, comme l'explique Gérard, commandant de gendarmerie à Menton :

> *« Ce contrôle de la frontière s'est fait sous couvert de terrorisme, ils n'ont pas de but migratoire – enfin, ça c'est sur le papier*. (Il rit) *Ben non, ils ne peuvent pas [le dire], parce que Schengen interdirait tous ces contrôles ! »*[15]

En effet, plusieurs agent·e·s du contrôle de la frontière interrogé·e·s notent le décalage entre les raisons affichées du rétablissement des contrôles permanents et leur motif véritable, à savoir le contrôle de l'immigration. Comme le présente Romain, douanier à Menton : *« La frontière est de retour, par et pour l'immigration »*[16]. Pour Léonie, policière à la PAF :

[14] Entretien avec Léonie, policière à la PAF, janvier 2023.
[15] Entretien avec Gérard, commandant de gendarmerie à Menton, janvier 2023.
[16] Entretien avec Romain, douanier à Menton, décembre 2022.

> *« Avec la pression migratoire [qui a augmenté à partir de 2013], les premières années ont été terribles. On avait 50 à 100 personnes par jour. (…) C'était insensé. Après, la pression a été tellement énorme qu'on a rétabli le contrôle aux frontières, au départ, seulement pour six mois, avec des objectifs de lutte contre le terrorisme, et ça fait sept ans que tous les six mois, on prolonge (…) »*[17]

Cet extrait d'entretien présente ainsi une autre chronologie des événements que celle qui est présentée officiellement par l'État français, pour qui le rétablissement des contrôles fait suite aux attentats du 13 novembre 2015. À la frontière franco-italienne, l'état d'urgence est en réalité venu soulager une situation qui était devenue « intenable » entre les objectifs de lutte contre l'immigration clandestine et les arrivées croissantes de personnes en migration. L'Anafé note par ailleurs que la présence policière chargée d'assurer ces contrôles n'a pas été rétablie de manière équitable sur l'ensemble des frontières françaises, mais avant tout à la frontière franco-italienne et franco-espagnole, par lesquelles arrivent les personnes en migration venues du Sud et de l'Est de la Méditerranée (Anafé 2019).

De la même manière, c'est le cadre de la lutte anti-terroriste qui a permis d'affecter à la frontière une patrouille Sentinelle. Or, celle-ci a immédiatement été chargée d'effectuer des contrôles migratoires, alors que, comme le rappelle Simon, militaire : *« Sentinelle n'est pas une mission de l'immigration »*[18]. Ainsi, la lutte contre le terrorisme a été instrumentalisée par l'État français pour mettre en place la militarisation de la frontière, alors que celle-ci sert avant tout à contrôler l'immigration.

Par ailleurs, même si la répartition des missions entre les différents corps des forces de l'ordre est claire dans des consignes officielles, sur le terrain, elle est plus floue. Par exemple, les militaires ne sont pas censés effectuer des contrôles d'identité, leur mission se résumant à patrouiller et relever des informations, et à la sécurité des gendarmes pour que ceux-ci puissent effectuer des contrôles d'identité. Pourtant, au début de leur mission, on leur fournit :

> *« Les mêmes papiers [que les policiers] pour relever les identités, les noms, les origines de ces personnes. C'est-à-dire qu'en attendant les gendarmes ou les policiers, on aurait eu le droit de dire : « j'ai pu prendre ses papiers en attendant. Il s'appelle Monsieur Untel, il arrive de tel pays, il arrivait par tel itinéraire »* [19].

Pour Simon, militaire d'une patrouille Sentinelle : « *C'est une déviance totale [car] c'est une mission de flic* [sic] *»* [20]. Cette remarque évoque le caractère d' « irrégularité structurelle » (Donadio 2021), largement soulignée par la littérature sur la frontière franco-italienne, et qui la constitue comme un « espace d'exception » au sens de Giorgio Agamben (Uzureau et al. 2022).

[17] Entretien avec Léonie, policière à la PAF à Menton, janvier 2023.
[18] Entretien avec Simon, militaire d'une patrouille Sentinelle, juillet 2023.
[19] Entretien avec Simon, militaire d'une patrouille Sentinelle, juillet 2023.
[20] Entretien avec Simon, militaire d'une patrouille Sentinelle, juillet 2023.

On peut, avec Achille Mbembe, faire un lien entre « l'état d'exception » juridique et « l'état de siège » du territoire induit par l'occupation militaire de l'espace (Mbembe 2006). Or, la combinaison de l'exception juridique et de la militarisation installe un cadre propice aux violations de droits humains (Weizman 2021). Lors de notre entretien, Simon explique qu'il n'y a qu'en mission extérieure, par exemple au Sahel, que les militaires sont autorisés à « *relever les papiers* »[21], car c'est un droit différent qui s'applique que sur le territoire national. La frontière franco-italienne est donc un lieu où se met en place un fonctionnement policier-militaire dérogatoire au droit, dans une logique qui évoque celle des missions de l'armée française à l'étranger dans ses anciennes colonies. On peut envisager que cette anecdote fait transparaître la manière dont le « présent colonial » se manifeste à la frontière franco-italienne (Gregory 2004).

c) Les entraves au droit des personnes en migration

Un autre élément de tension juridique qui caractérise le rétablissement des contrôles permanents est le respect du droit d'asile. Dans la loi française, les non-admissions concernent les personnes étrangères ne respectant pas les conditions d'entrée sur le territoire français[22]. Il est théoriquement possible pour les personnes ne respectant pas ces conditions de faire une « demande d'entrée sur le territoire au titre de l'asile ». Mais la procédure de demande d'asile à la frontière n'est possible qu'à Modane, où se trouve une « zone d'attente » : la procédure prévoit que la PAF enregistre la demande d'asile, permette à l'OFPRA[23] de réaliser un entretien avec la personne, puis transmette la demande au ministère de l'Intérieur qui se prononce sur l'autorisation d'entrer sur le territoire au titre de l'asile. Si la demande est acceptée, la personne a un permis de circuler sur le territoire français pendant huit jours pour déposer sa demande auprès d'une SPADA[24] : durant ce temps, elle ne peut pas être renvoyée en Italie.

Durant mon enquête de terrain dans les lieux de transit des personnes en migration à la frontière franco-italienne en 2018-2019, en échangeant avec les personnes sur leur projet de migration, j'ai constaté que la très grande majorité d'entre elles s'apprêtait à demander l'asile en France ou dans un autre pays européen. Pourtant, si elles se présentaient au poste-frontière pour formuler leur intention de demander l'asile, ou si elles étaient arrêtées par les forces de l'ordre dans la montagne, elles étaient reconduites systématiquement du côté italien, la plupart du temps avec un document attestant de leur « non-admission » sur le territoire, et parfois même sans aucun document attestant d'une quelconque procédure administrative. Par ailleurs, dans les témoignages de personnes en migration que j'ai recueillis suite à leur renvoi forcé du côté

[21] Ibid.

[22] Celles-ci sont : la possession d'un visa Schengen ; le motif de voyage ; la possession d'un billet retour ; d'un document d'identité authentique et valable ; un justificatif d'hébergement en France ; et l'attestation de bénéficiaire d'une assurance maladie.

[23] Office de Protection des Réfugiés et des Apatrides, chargé de d'évaluer la demande d'asile en France.

[24] Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile, qui enregistre la demande d'asile à l'arrivée sur le territoire et délivre un récépissé qui sert d'autorisation provisoire au séjour le temps que la demande soit instruite.

italien, dans le poste-frontière, elles n'avaient pas eu accès à certains de leurs droits : être informé·e de leurs droits, avoir recours à un·e interprète, un·e avocat·e, bénéficier d'un « jour franc » (un jour de délai pour pouvoir organiser les conditions de son départ), etc.

Ces entraves systématiques et structurelles au droit d'asile sont justifiées par toutes sortes d'arguments différents. Les policier·e·s et médiateur·ice·s culturel·le·s embauché·e·s par la préfecture de Turin (avec lesquel·le·s j'ai eu l'occasion d'échanger informellement lors de mon terrain à Oulx en 2019) considéraient que les non-admissions des demandeur·euse·s d'asile par la PAF relevaient d'une application du « règlement de Dublin »[25]. Cette conception erronée traduit une méconnaissance du droit d'asile européen par ces acteur·ice·s, qui, du fait de leur emplacement à la frontière, s'arrogent un pouvoir d'exécutant·e·s des lois européennes, hors de tout cadre juridique. D'autres fois, dans les témoignages des demandeur·euse·s d'asile que j'ai recueillis en 2018, les policier·e·s justifiaient les refoulements par un jugement personnel selon lequel les personnes ne seraient pas de « vrai·e·s » demandeur·euse·s d'asiles ou mineur·e·s. À nouveau, alors que des administrations nationales ont précisément pour rôle de procéder à ces évaluations[26], cette décision est appropriée par les policier·e·s sur le terrain qui utilisent leur pouvoir discrétionnaire pour effectuer une sorte de tri anticipé des personnes autorisées à entrer sur le territoire national pour déposer leur demande de protection.

D'autres agents, enfin, croient à la rhétorique qui associe lutte contre le terrorisme et lutte contre l'immigration irrégulière. Cette croyance est révélée dans l'histoire de l'arrestation de Bandjan, arrêté à la frontière en octobre 2018 par les gendarmes mobiles :

> *« Ils étaient quinze, habillés en noir comme s'ils cherchaient des terroristes, et ils ont braqué leur arme sur nous. Mais nous, on ne voulait pas monter dans la voiture, du coup il fallait nous convaincre pour monter. Ils ont dit : « Non, c'est un simple contrôle, on vérifie que vous n'êtes pas des terroristes, parce qu'en ce moment il y a des terroristes qui traversent, qui se déguisent en migrants, du coup on veut savoir pour fouiller, puis on vous laisse partir… » Donc j'ai fini par dire « O.K. », on est montés. C'est une fois arrivés à l'intérieur de leur base, quand ils m'ont dit de signer pour retourner en Italie, j'ai dit : « Non, vous nous avez dit que c'est un simple contrôle, après vous nous laissez. C'est ce que vous avez dit » »*[27].

Ainsi, l'application du droit à la frontière se situe dans un brouillage juridique (« *legal fuzziness* ») (Tazzioli 2020) qui repose sur la méconnaissance du droit par les agent·e·s de terrain. Ces pratiques illégales font reposer l'application des politiques migratoires sur

[25] Règlement européen selon lequel, à l'époque de mon terrain (où s'appliquait le règlement dit « Dublin III), les demandeur·euse·s d'asile étaient censés déposer leur demande dans le premier pays européen dans lequel iels étaient arrivé·e·s. Cependant, c'est la préfecture qui délivre les arrêtés de transfert vers le pays d'origine quand les personnes sont allées demander l'asile dans un autre pays que celui de leur arrivée. Cette procédure est encadrée administrativement. Le règlement ne prévoit en aucun cas que la police aux frontières empêche les demandeur·euse·s d'asile d'entrer sur un autre territoire que celui du pays où iels sont arrivé·e·s.

[26] L'OFPRA pour l'instruction de la demande d'asile et la décision d'octroyer ou non le statut de réfugié·e ; Le conseil départemental pour la reconnaissance d'un·e jeune étranger·e comme « mineur·e non-accompagné·e ».

[27] Discussion enregistrée avec Bandjan, exilé guinéen, février 2023.

l'arbitraire policier, du fait duquel la procédure à suivre peut faire l'objet de débats internes entre les policier·e·s, que l'on retrouve régulièrement dans les témoignages ou les entretiens avec des personnes exilées, comme par exemple dans l'expérience de Fatou et de Bandjan :

> *« [Au poste-frontière], ils nous ont dit : « Vous retournez à Clavière ». Il y a un policier qui a demandé à son chef, là, « Et Madame avec les enfants, on va chercher de la place. On va appeler l'association à Marseille. » Son chef, il a dit « Non. Non, elle va [retourner à Clavière]. Le monsieur a dit : « Elle est là avec des mineurs, elle a le droit de traverser les frontières ». Son chef là, il a dit non. [Finalement] il n'a pas appelé l'association. »*[28]

> *« Quand on nous a amenés au commissariat (...) le responsable, je me rappelle bien, il était très menaçant (...) il disait : « Non, ce ne sont pas des mineurs, il faut les dégager ! ». Il était même en colère à l'idée même de laisser passer les mineurs (...). Pour lui, tous les mineurs, en fait, il disait : « C'est des menteurs, il n'est pas mineur ! » (...) Mais le chef de patrouille lui a dit : « Même s'il n'est pas mineur, c'est ce que la loi dit, il faut le laisser entrer. » »*[29]

Malgré ces divergences, le flou juridique n'est pas dénoncé publiquement par l'institution policière. Ainsi, dans les discours officiels, tout est fait pour présenter la situation comme si elle était encadrée par le droit.

d) Des batailles pour l'application du droit à la frontière

Les associations de défense des droits des étranger·e·s, à Menton, dans la vallée de la Roya et dans le Briançonnais, dénoncent la non-application du droit d'asile à la frontière et l'irrégularité des « non-admissions » systématiques, qu'elles qualifient de « refoulements ». À nouveau, elles ont saisi le droit européen pour faire pression sur les autorités françaises[30] (Philippe 2020). Les associations locales tentent également de faire évoluer l'application du droit par d'autres moyens[31]. En 2017-2018, profitant de la médiatisation dont il faisait l'objet, Cédric Herrou, habitant de Breil-sur-Roya solidaire avec les personnes en migration, a interpellé le Premier Ministre Manuel Valls sur l'impossibilité pour les demandeur·euese·s d'asile de formuler une demande de protection depuis la vallée de la Roya. Alors qu'iels se trouvent théoriquement sur le territoire français, iels étaient bloqué·e·s dans la vallée, ne pouvant atteindre la SPADA[32] de

[28] Discussion enregistrée avec Fatou, exilée sénégalaise, septembre 2023.
[29] Discussion enregistrée avec B., décembre 2023.
[30] Le 21 septembre 2023, la CJUE rappelle l'obligation pour les États de respecter les garanties prévues par la directive européenne « retour », notamment la possibilité d'accorder un délai de départ volontaire, le recours non systématique à la rétention, l'obligation de produire une décision d'éloignement, et le fait que l'éloignement forcé ne doit être utilisé qu'en dernier recours.
[31] Dans le Briançonnais, l'association Tous Migrants édite et distribue une brochure à l'intention des forces de l'ordre pour les informer du droit des étranger·e·s à la frontière, dans l'espoir de susciter des dissidences internes.
[32] Acronyme pour : Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'asile. Il s'agit des guichets où les demandeurs d'asile doivent formuler leur première demande. Les plus proches de la frontière franco-italienne se situent à Nice, Marseille, Grenoble et Lyon.

Nice sans passer par le PPA de Sospel ou de Menton. Craignant une situation explosive dans la vallée où plus d'une cinquantaine de personnes arrivait chaque jour, et grâce à la mobilisation des habitant·e·s solidaires, le ministère de l'Intérieur a finalement cédé : désormais, quand l'association solidaire « Roya Citoyenne » accueille des personnes en migration formulant leur intention de demander l'asile, ces dernier·e·s peuvent être accompagné·e·s par l'association au poste-frontière de Menton, où leur est accordé un laisser-passer de huit jours pour déposer une demande d'asile à Nice. Si ce dispositif correspond bien à ce qui est prévu dans le droit français, il n'est cependant appliqué à aucun autre point de la frontière franco-italienne en-dehors de la vallée de la Roya – y compris à Menton même.

De même, alors que le droit des étranger·e·s précise que les personnes se déclarant mineures doivent être accompagnées pour effectuer leur demande de protection auprès des services du département (situés à Nice, à Gap ou à Chambéry pour les personnes arrivant par la frontière franco-italienne), et ne peuvent être renvoyées tant qu'un·e tuteur·ice n'a pas été désigné·e, les associations ont constaté qu'iels étaient refoulé·e·s tout autant que les majeur·e·s. À nouveau, la mobilisation des associations au niveau local et national est parvenue à faire évoluer les pratiques policières pour appliquer le droit, de sorte que la plupart du temps, les personnes mineures se trouvant au poste-frontière sont désormais prises en charge par le département dans l'attente de l'évaluation de minorité. Si, en 2023, il arrive encore régulièrement que des personnes se déclarant mineures soient refoulées en Italie, ces pratiques ne sont plus systématiques et les cas de refoulements de mineur·e·s connus par les associations font l'objet de mobilisations (souvent victorieuses) pour leur prise en charge.

Ainsi, le droit à la frontière peut être transformé par la mobilisation citoyenne, pouvant faire évoluer les pratiques policières. Ces quelques cas d'évolution positive accréditent la théorie de Chiara Brambilla et Reece Jones, qui qualifient les zones-frontières de « champs » contestés et agité par les luttes (« *borderscapes* », 2019). Dans le même temps, ils révèlent la volonté de l'État français de réserver cette application du droit à des contextes spécifiques dans le temps et dans l'espace, de sorte que l'arbitraire policier reste dominant. Ainsi, l'apparence d'un cadre juridique masque le fait que la frotière est une zone où le droit est constamment manipulé, rarement respecté, toujours en mouvement. Cette stratégie, d'une part, permet à l'État de ne pas respecter ses obligations, et d'autre part, de mettre en œuvre un dispositif de contrôle flexible, pouvant ainsi être adapté en fonction du contexte politique national et local.

1.3 – Au-delà de la « frontiérisation » : une logique policière néolibérale ?

Du fait de la largeur de la zone-frontière et de la flexibilité de l'organisation du contrôle dans le temps et dans l'espace, la logique d'ensemble du dispositif policier est difficile à comprendre et à interpréter. La disparition temporaire des contrôles à un endroit (par exemple, à Sospel) peut simplement signifier que les contrôles ont été renforcés un peu plus en amont ou en aval (par exemple à Breil-sur-Roya). La grande mobilité des forces de l'ordre permet des concentrations policières variables en fonction du nombre d'agents mobilisés et du terrain.

Selon Damien, habitant de l'arrière-pays maralpin, le caractère cyclique des arrivées de gendarmes mobiles crée des variations temporelles dans les pratiques de contrôle :

> *« Les mobiles, ils font une rotation d'un mois. Donc en général, la première semaine, ils sont ultra motivés. (…) Ils croient qu'ils vont arrêter des terroristes. Ils arrêtent toutes les voitures, ils ouvrent les coffres (…) La troisième semaine, ils sont dans leur camion en train de faire des jeux, ils disent : « c'est bon, allez-y ». Ils ont compris que le boulot ne servait à rien »*[33].

Il y a également de fortes variabilités au niveau individuel : les agents peuvent faire usage de leur pouvoir discrétionnaire pour aller au-delà ou au contraire en-deçà de leur mission[34]. En général, le positionnement par rapport aux questions migratoires joue un rôle dans la « motivation » des agents : contrairement à la PAF, dont le contrôle migratoire est le cœur de métier, plusieurs douanier·e·s que j'ai interrogé·e·s sont réticent·e·s à effectuer ces missions, considérant qu'il ne s'agit pas de leur fonction principale.

La variabilité de la présence policière et des contrôles ne peut être analysée uniquement à l'échelle locale, mais requiert une prise en compte de différentes échelles à la fois. Le commandement départemental de la PAF essaye de mettre au point une répartition des forces de contrôle au niveau de la zone-frontière dans le département, mais les autres priorités nationales (parfois le contrôle d'autres frontières, comme à Calais ou à la frontière franco-espagnole) viennent concurrencer le contrôle migratoire à la frontière franco-italienne, retirant les forces mobiles et obligeant un remaniement du dispositif, qui s'inscrit donc dans une gestion néolibérale du personnel de contrôle, réagissant et s'adaptant en temps réel aux différents événements locaux ou nationaux :

> *« On a du personnel sur la frontière, on n'en a jamais eu autant. (…) On pourrait se tenir la main d'un bout à l'autre. [Mais] au niveau humain, c'est impossible de tenir tous les PPA. Et puis petit à petit il y a d'autres priorités qui ont émergé : les gilets jaunes, les manifestations, les vacances du président… la LIC est une priorité, le président l'a bien affirmé, mais une priorité en chasse une autre… les forces supplétives sont reprises, souvent en fin de semaine, pour différentes raisons, elles nous abandonnent souvent à partir du jeudi soir et reviennent le lundi. »*[35]

Si la logique du contrôle migratoire est difficilement lisible, on peut néanmoins faire l'hypothèse qu'elle s'inscrit avant tout dans une stratégie de communication gouvernementale. Lors des événements politiques nationaux ou internationaux en lien avec la sécurité intérieure ou la gestion européenne des migrations, la frontière franco-italienne devient un lieu de mise

[33] Entretien avec Damien, habitant de l'arrière-pays maralpin, juillet 2023.
[34] Simon, militaire d'une patrouille Sentinelle, m'a ainsi confié en entretien qu'il a fait en sorte, durant toute sa mission, que son groupe n'arrête personne, juillet 2023.
[35] Entretien avec Léonie, policière à la PAF, janvier 2023.

en spectacle du contrôle, avec une multiplication de la présence policière et une scénographie d'un pouvoir policier fort et efficace.

En-dehors de ces événements construits comme exceptionnels, plus coûteux en termes de personnel et d'équipement, la présence policière est un peu plus réduite. En tentant d'effectuer un suivi quotidien des taux de refoulements entre Montgenèvre et Clavière pendant les mois de mars à mai 2018 dans le cadre de mes recherches de master (Bachellerie 2018), j'ai montré une très grande variabilité des intensités de contrôle, et la difficulté de dégager une logique chronologique cohérente. Les périodes où sont affrétés des renforts ou de l'équipement matériel ne coïncident pas nécessairement avec les périodes où les refoulements sont les plus nombreux, au regard du nombre de gens qui passent. Dès lors, le renforcement de la *présence* policière n'implique pas forcément une plus grande *efficacité du contrôle*. Cela m'a conduite à faire l'hypothèse que la *logique de la visibilité* du contrôle et la *logique de l'efficacité* réelle du contrôle (mesurée à l'aune du nombre de personnes renvoyées en Italie) opèrent séparément (Bachellerie 2019).

Par ailleurs, nous avons vu en introduction de cette troisième partie que l'efficacité du contrôle migratoire elle-même ne se mesure pas en termes de blocage réel des traversées, mais plutôt de capacité à communiquer sur le nombre de « non-admissions ». Ainsi, selon Decimo, policier italien, *« le ministre de l'Intérieur italien, chaque matin, il regarde les chiffres de Lampedusa et de Vintimille »*[36] : dès lors, les agents de la police aux frontières de Vintimille doivent *« envoyer les chiffres tous les matins à huit heures moins cinq »*[37]. Il constate :

> *« À chaque nouveau gouvernement, il y a l'ordre d'augmenter le nombre d'expulsions, mais ce qu'on a augmenté c'est le nombre de papiers d'ordre d'expulsion. Mais à la fin de l'année, le ministre peut dire : « On a fait deux cents mille expulsions » en conférence de presse, et l'Italien moyen le croit, mais ce n'est pas vrai, on a fait deux cents mille papiers ! »*[38].

Pour lui, la frontière fait, depuis 2015, l'objet d'un *« gouvernement médiatique »*[39], qui a pour objectif de montrer que « *le gouvernement fait quelque chose* »[40], quand bien même les informations données ne correspondent pas à la réalité. Les policier·e·s, sur le terrain, ont parfaitement conscience de l'inefficacité des contrôles, dans la mesure où presque toutes les personnes arrêtées, à force de multiplier les tentatives de passages, parviennent à traverser la frontière. Pour Léonie, policière de la PAF :

> *« Le problème c'est qu'une fois que [les étrangers en situation irrégulière] sont non-admis, derrière les Italiens ne font rien. Donc les gens reviennent, ils*

[36] Entretien avec Decimo, agent de la police aux frontières italienne à Vintimille, mai 2023.
[37] Ibid.
[38] Ibid.
[39] Ibid.
[40] Ibid.

retentent, et ils finissent par passer. Nous ce qu'on fait c'est surtout du ralentissement, de la dissuasion. »[41]

Ainsi, la mise en scène du contrôle policier à la frontière est un des objectifs *en soi* du contrôle migratoire. Le contrôle de la frontière s'inscrit dans une logique coût/bénéfice, où les coûts se calculent en termes budgétaires et les bénéfices en termes politiques auprès de l'électorat.

Pour résumer cette première sous-partie, le dispositif de contrôle mis en place à la frontière franco-italienne après 2015 est caractérisé par une multiplication des corps policiers et militaires affectés, selon un cadre juridique volontairement ambigu qui permet d'affecter au contrôle migratoire des forces de l'ordre qui sont normalement censées effectuer d'autres types de mission. L'ambiguïté du cadre juridique favorise la multiplication des violations de droits des personnes étrangères. Le dispositif de contrôle se matérialise par des contrôles étendus dans l'espace, avec une superposition de zones de contrôle encadrées par différentes législations ; à l'échelle locale, il prend la forme de patrouilles mobiles sur les routes, les chemins de randonnée et les versants montagneux. La forme mobile du dispositif en garantit le caractère flexible, ce qui permet aux autorités de faire varier les modalités du contrôle en fonction des enjeux politiques ou économiques du moment. Cela suggère que les formes spatiales du contrôle migratoire répondent avant tout à des enjeux de communication (fondés sur la visibilité du dispositif policier-militaire), plutôt qu'elles ne visent l'efficacité en termes de nombre de reconduites à la frontière.

2) L'in/visibilisation stratégique du dispositif policier-militaire

2.1 – Le gouvernement médiatique de la frontière

La gestion visuelle du dispositif policier-militaire de contrôle à la frontière semble suivre deux logiques simultanées : une *hypervisibilisation* du contrôle et de la migration clandestine dans l'espace médiatique ; une alternance entre différents *régimes de visibilité* du dispositif de contrôle dans l'espace matériel.

Durant l'été 2015, l'occupation des « Balzi Rossi » (c'est-à-dire de la zone en bord de mer jouxtant le poste-frontière du pont Saint-Ludovic) par des personnes en migration refoulées avec le soutien de militant·e·s européen·ne·s a projeté la frontière franco-italienne dans une visibilité médiatique sans précédent[42]. Les militant·e·s ayant participé à cette occupation ont alors constaté que les stratégies de la préfecture semblaient donner à la question de l'image médiatique une importance centrale. Durant toute la durée de l'occupation, un étrange équilibre s'était mis en place : officiellement, les personnes en migration occupaient la frontière pour demander leur droit à passer ; et, officiellement, la PAF et les CRS français, postés au poste

[41] Entretien avec Léonie, commandante de la PAF, janvier 2023.

[42] Je reviens plus en détail sur cet épisode dans le **chapitre 11, 3.2 - Quand les personnes en migration se réapproprient l'espace frontalier : des luttes pour le droit à passer**.

Saint-Ludovic, les empêchaient de passer. La scène était filmée par les médias français et italiens, mettant en scène la fermeture de la frontière. En réalité, tous les soirs, des occupant·e·s franchissaient la frontière par la route du pont Saint-Louis ou par les rails, qui n'étaient pas ou peu surveillés[43]. La nécessité de garder une image médiatique de « frontière fermée » permettait ainsi l'existence, sur place, d'un *statut quo* entre forces de l'ordre et personnes en migration en lutte, qui arrangeait les deux côtés. L'État français pouvait montrer sa capacité à empêcher la migration « clandestine », alors que pour l'État italien, la présence d'un campement de migrant·e·s permettait de maintenir une pression vis-à-vis de la France pour qu'elle abandonne son contrôle de la frontière.

À partir de cette période, les personnalités politiques italiennes ont régulièrement eu recours à la médiatisation de la situation dans le cadre de stratégies politiques électorales ou d'un jeu diplomatique avec la France. Par exemple, le 17 octobre 2018, le ministre de l'Intérieur italien Matteo Salvini, élu sur un programme anti-immigration, a construit un scandale médiatique de toutes pièces à partir d'une vidéo prise par un habitant d'un gendarme français reconduisant à Clavière un étranger arrêté. Cette vidéo, diffusée sur le réseau social Facebook et vue plus d'un million de fois, dénonce l'action du gendarme français comme « *une provocation* », « *un acte hostile* », « *une honte internationale* », « *une offense pour l'Italie* »[44]. À cette époque, où j'effectuais mon terrain de recherche à Montgenèvre et Clavière, les refoulements de la police française vers Clavière étaient la manière quotidienne de procéder, reposant sur une forme d'entente entre les deux polices. Pourtant, le quotidien de la frontière a soudainement été érigé en scandale médiatique, le gouvernement français n'ayant d'autre choix que de s'excuser de ce qu'il a présenté comme un « *regrettable incident* »[45]. Matteo Salvini a ainsi pu faire passer son message : « *Je ne veux pas croire que la France de Macron utilise sa police pour débarquer clandestinement les immigrés en Italie* »[46]. Si ce scandale a fait évoluer légèrement les pratiques de coopération policière sur le terrain (après cet épisode, au lieu de reconduire elles-mêmes les étranger·e·s arrêté·e·s à Clavière, les policier·e·s italien·ne·s sont allé·e·s les chercher cinq cents mètres plus loin, au poste-frontière français), il n'a entraîné aucun changement significatif dans l'espace matériel de la frontière. Cet épisode illustre de manière emblématique la *fracture de visibilité*, telle que je l'ai évoquée dans le chapitre précédent, entre la représentation médiatique de la frontière et les pratiques concrètes de contrôle sur le terrain.

Pour l'État français, la frontière est utilisée, ou bien comme lieu de mise en scène du contrôle anti-terroriste après chaque attentat, ou alors comme lieu de mise en scène des crises migratoires européennes. Par exemple, le 16 septembre 2023, les médias européens ont annoncé une « crise » à Lampedusa avec plus de « onze mille » personnes africaines arrivées par la

[43] Entretien avec Renato, militant italien participant à l'occupation des Balzi Rossi, janvier 2024 ; entretien avec Monica, bénévole solidaire avec les personnes en migration à Vintimille, octobre 2022.
[44] « Italie : les virulentes attaques de Salvini contre la France », *Le Point*, 17/10/2018 (en ligne).
[45] Ibid.
[46] Ibid.

Méditerranée. Comme l'a montré Paolo Cuttitta (2014), la géographie insulaire permet de faire de Lampedusa un lieu facile de mise en scène d'une « crise » en Méditerranée, contrairement aux arrivées continues de bateaux qui accostent sur différentes côtes européennes. Alors que la Présidente du Conseil italien Giorgia Meloni a alors réclamé une « solidarité » européenne pour prendre en charge ces personnes, le ministre de l'Intérieur français, Gérald Darmanin, a déclaré que la France n'accueillerait aucune d'entre elles. Aussitôt, des médias de plusieurs pays européens se sont précipités à Menton et Vintimille pour documenter la « crise migratoire », certains sollicitant même mon intervention en tant que chercheuse. Mais en réalité, aucune « crise » n'a eu lieu à cette frontière. Pendant quelques jours, les personnes en migration ont été plus nombreuses à la distribution de nourriture le soir sur le parking de Vintimille, passant d'une centaine à deux ou trois cents, sans que cela ne bouleverse en rien les pratiques de contrôle ou de solidarité. Sans matière véritable à présenter au public, les médias ont alors filmé la police aux frontières effectuant ses contrôles quotidiens, mais en les présentant comme s'il s'agissait d'une réponse exceptionnelle du gouvernement à la « *crise migratoire* »[47]. Quatre jours plus tard, la situation était revenue à la normale. Personne n'a « vu » les personnes en migration quitter Lampedusa, ni quitter Vintimille ; malgré la promesse des différents gouvernements qu'elles ne seraient accueillies nulle part, ces personnes ont exercé leur « liberté de circulation en acte » (Migreurop 2022). Elles ont toutes rejoint leur point de destination en Europe, redevenues soudainement invisibles.

Le discours sur les « crises » permet ainsi une mise en visibilité ponctuelle de la frontière répondant aux agendas politiques des gouvernements français et italien. « L'ordre du visible » (Voirol 2005) opère selon une sélection temporelle : hors des périodes de mise en scène des crises, les pratiques quotidiennes et les pratiques réelles de contrôle sont peu connues du grand public. Il sélectionne également selon une modalité spatiale. Ainsi, depuis 2015, le poste-frontière du pont Saint-Ludovic en bord de mer constitue le lieu favori de la mise en scène du « spectacle de la frontière ». Alors que les forces de l'ordre occupent des espaces plus vastes, c'est à la frontière que se concentrent les médias à chaque nouvelle « crise migratoire » annoncée. La présence d'un parking au milieu de l'esplanade, sur lequel sont garés tous les camions de gendarmerie mobile, permet de montrer visuellement le nombre de renforts envoyés. À la moindre décision de contrôler toutes les voitures - une file d'attente extrêmement longue - se forme à partir du poste-frontière, parfois jusqu'à la ville de Vintimille, fournissant aux caméras des images signifiant clairement la « fermeture » de la frontière. Mais en réalité, seule une toute petite partie des flux de véhicules passe par ce poste-frontière. Sur la route juste au-dessus, le poste-frontière du pont Saint-Louis est rarement surveillé. La majorité des véhicules passent par l'autoroute, qui n'est jamais totalement bloquée au péage de La Turbie.

[47] Voir : « Immigration en Europe : une crise couve à la frontière franco-italienne » 29/12/2023 ; *Euronews* (en ligne); « Crise migratoire : en immersion avec la police aux frontières » 23/09/2023, TF1 Info (en ligne) ; « Immigration : Darmanin annonce des renforts à la frontière franco-italienne » 12/09/2023, *Le Figaro* (en ligne).

Par ailleurs, dès que les caméras partent, les gardes-frontières reprennent leur pratique quotidienne au pont Saint-Ludovic : un simple profilage « au coup d'œil ».

2.2 – Dans l'espace réel : l'alternance de différents régimes de visibilité

Il serait cependant erroné de considérer qu'à la frontière franco-italienne, l'opposition entre le visible et l'invisible serait structuré par une opposition entre visibilité médiatique et invisibilité des pratiques policières sur le terrain. En effet, l'espace matériel de la zone-frontière est lui aussi structuré par un ordre du visible qui ne révèle, au regard de la majorité des personnes fréquentant cet espace, qu'une partie des pratiques de contrôle migratoire.

Par ailleurs, le dispositif policier alterne entre différents « régimes de visibilité » (Guenebeaud 2017, p. 95) de l'action de contrôle, qui répondent chacun à des fonctions stratégiques. À travers l'observation des pratiques policières lors de mon terrain, réalisé sur une période six ans à la frontière franco-italienne, j'ai identifié trois principaux régimes de visibilité, qui s'alternent selon les périodes ou dans différents lieux, parfois étant mis en œuvre simultanément.

a) Premier régime de visibilité : l'hypervisibilisation du contrôle

Le premier régime de visibilité, qui a caractérisé l'arrivée des forces de l'ordre à Sospel et dans la vallée de la Roya (été 2016 - été 2017) et dans le Briançonnais (juin - décembre 2017), est une stratégie d'hypervisibilisation du dispositif policier-militaire. Elias, habitant de Sospel, estime que c'est suite aux attentats de Nice (juillet 2016), que les contrôles auparavant « *sporadiques* » ont laissé place aux « *militaires qui sont arrivés en patrouille dans le centre du village. Et après ils ont commencé à mettre en place des checkpoints (…) 24 heures sur 24* »[48]. Il qualifie cet épisode de : « *stratégie du choc* »[49].

Dans le Briançonnais, la première vague de renforts policiers (juin 2017) a pris la forme d'une occupation soudaine de l'espace par des technologies du contrôle (voitures de police, véhicules militaires, camions de gendarmes ou CRS, occasionnellement hélicoptère, etc.) et des agent·e·s de police. La militarisation a dès lors été perçue comme une rupture dans le paysage familier des villages tranquilles de haute-montagne. Plusieurs habitant·e·s locaux et des touristes confient avoir eu l'impression de connaître « *une période d'occupation* »[50]. La rapidité brutale de l'installation du dispositif, au début de l'été 2017, renforce la perception qu'il s'agit d'un « *décor de cinéma* »[51], d'un « *décor de guerre* »[52]. Les touristes présent·e·s dans les différents refuges de la vallée de la Clarée pour la période estivale manifestent leur surprise, voire leur choc. L'arrivée d'une deuxième vague de renforts policiers et des militaires, à l'automne, avec leur équipement (casques, gilets pare-balle, FAMAS, fusils automatiques) a renforcé ce

[48] Entretien avec Elias, habitant de Sospel, juin 2023.
[49] Entretien avec Elias, habitant de Sospel, juin 2023.
[50] Entretien avec Isabelle, habitante de Névache, mars 2018.
[51] Entretien avec Katia, habitant de Névache, mars 2018.
[52] Entretien avec Laure, habitante de la vallée de la Clarée, mars 2018.

sentiment : « *on a l'impression d'être en zone d'opération* »[53]. Simon, militaire d'une patrouille Sentinelle, reconnaît que les armes à feu jouent le rôle d'un « *langage corporel* » ; il note que, dans sa patrouille, il avait été demandé aux soldats de patrouiller avec leurs armes dans le dos *« pour ne pas être agressifs* »[54].

Cette visibilité soudaine de la présence policière et militaire dans l'espace est également liée à la pratique de contrôle privilégiée pendant ces quelques mois : les barrages routiers. Durant l'été 2017, les barrages, occasionnels puis systématiques, se sont multipliés sur les routes de la vallée de la Clarée et du col du Montgenèvre, dont les contrôles étaient assurés par les gendarmes mobiles. Les forces de l'ordre stoppent toutes les voitures, contrôlent les conducteur·ice·s et font ouvrir le coffre pour vérifier qu'aucun·e « ESI » ne s'y cache. Si les agent·e·s effectuent bien un contrôle ciblé, leurs pratiques ont un effet sur l'ensemble des personnes qui vivent et traversent le territoire. Yvonne, qui avait pris en stop deux mineurs guinéens dans sa voiture pour les descendre à Briançon, a été suivie puis arrêtée par la police qui a ensuite refoulé les deux mineurs. Elle raconte avoir eu l'impression d'être « *prise au piège dans [s]on propre village* »[55]. À ces barrages s'ajoutent la présence d'une surveillance des montagnes au moyen d'un hélicoptère, faisant planer la surveillance au-dessus des villages frontaliers. Les souvenirs des habitant·e·s interrogé·e·s se sont d'ailleurs en grande partie fixés sur l'hélicoptère, dans lequel s'incarne l'aspect militaire de la mise en scène, et qui provoque un « *sentiment d'oppression* »[56].

Selon les habitant·e·s interrogé·e·s, durant cette première période, la présence policière et militaire était plus importante en journée que la nuit. C'est donc la présence des militaires et de leur équipement, et ce qu'ils symbolisent pour un public de spectateur·ice·s, qui explique principalement leur affectation à la frontière dans les Hautes-Alpes. Cet objectif est décrit clairement par Simon, militaire d'une patrouille Sentinelle :

> *« Au sein des armées, **faire une patrouille, c'est marquer la présence**. En gros, il faut être visible. (...) **C'est le but même de la mission. Il faut être visible**, c'est important. Ça veut dire, s'il y a des passeurs, s'il y a des migrants, bien sûr, s'il y a même des touristes, ils vont se dire : « Ah, ben tiens, pourquoi il y a des forces armées ici ? Il se passe quelque chose ». (...) Il faut patrouiller. Donc, tu imagines bien, (...) on est à pied, le long d'un sentier de randonnée, on est visible. On ne passe pas dans les forêts ou sur les rocailles ou dans les talwegs. On suit les sentiers »*[57].

[53] Entretien avec David, habitant du Briançonnais et maraudeur, mars 2018.
[54] Entretien avec Simon, militaire d'une patrouille Sentinelle, juillet 2023.
[55] Entretien avec Yvonne, habitante de la vallée de la Clarée, mars 2018.
[56] Entretien avec Yvonne, habitante de la vallée de la Clarée, mars 2018.
[57] Entretien avec Simon, militaire d'une patrouille Sentinelle, juillet 2023.

Les militaires ont conscience que leur présence affecte l'ensemble des habitant·e·s. La mission du contrôle migratoire peut être même parfois l'occasion de renforcer partiellement la surveillance de la population :

> *« Les gens, des fois, ils allaient trois fois au village dans la journée, trois fois, ils se faisaient contrôler, tu vois, donc ils râlaient un peu. Du coup je sais qu'à une époque, ils avaient un peu des listes, bon, des « listes blanches » des gens qui habitaient dans le quartier, (…) avec des plaques d'immatriculation qu'ils laissaient passer. Et des « listes noires » aussi [avec les membres des associations solidaires] : donc eux, il y avait des contrôles un peu plus… Ouais.* ***Ils profitaient de l'occasion pour faire un peu des contrôles un peu plus soutenus****. (…) Ils font de la surveillance en même temps. Ouais, c'est… Tant qu'à être là. Ça permet de voir tous les mouvements, tout, quoi. »*[58]

Cette stratégie de la peur est également mise en œuvre à travers une pression policière ciblant les habitant·e·s qui sont identifié·e·s comme venant en aide aux personnes en migration : les contrôles de police, les convocations au commissariat et les visites policières à leur domicile se multiplient. Dans des petits villages comme Névache ou Val-des-Prés, où tou·te·s les habitant·e·s sont voisin·e·s et se connaissent, de telles méthodes envoient un message à la population entière : il s'agit de décourager les habitant·e·s de venir en aide aux personnes en migration. Ces méthodes policières s'apparentent à une forme de « guerre psychologique », une méthode dont Mathieu Rigouste a retracé la genèse dans le contexte des guerres coloniales et a montré sa perpétuation dans les stratégies policières déployées dans les quartiers populaires (Rigouste 2011). L'analyse de Simon, militaire, confirme cette hypothèse : *« **Le contrôle**, dans le sens de l'armée, **c'est spatial, mais c'est aussi psychologique** »*[59].

En cela, bien qu'elle vise une catégorie de personnes en particulier, cette re-militarisation de l'espace frontalier s'apparente à une mise sous surveillance des territoires alpins. Or, la présence policière-militaire provoque à nouveau des tensions spatiales. Elias, habitant de Sospel, raconte que les sentiments des habitant·e·s vis-à-vis des gendarmes mobiles et militaires ont évolué après la réquisition, par l'armée, d'un gymnase municipal pour en faire une base militaire, entourée de barbelés :

> *« Au début, les Sospélois, ils applaudissaient les militaires, ils disaient « Bravo, vous nous protégez ». (…) Et puis après, petit à petit, il y a eu des… petits revirements de sensibilité vis-à-vis des bidasses* [sic]. *Parce qu'ils squattaient tous les hôtels, le camping, le gymnase, mais ici c'est quand même touristique. Et d'un coup les touristes ne peuvent plus venir. »*[60]

[58] Ibid.
[59] Entretien avec Simon, militaire d'une patrouille Sentinelle, juillet 2023.
[60] Entretien avec Elias, habitant de Sospel, juillet 2023.

Cette présence policière affecte également les touristes, qui font remonter leur mécontentement, à Sospel comme à Névache[61]. Par ailleurs, dans les deux régions, les habitant·e·s et touristes ont assisté à des scènes d'arrestations plus ou moins violentes de personnes étrangères, dans les villages ou sur le bord de la route, qui ont pu les choquer :

> *« Et puis il y a eu des grosses exactions, quand même. (…) ils chopaient les migrants, ils les tabassaient (…). Et donc il y en avait, tu vois, dans la population, qui ont vu ou entendu (…). Ils me disaient : « j'ai entendu de tels hurlements, je me suis barricadé chez moi tellement j'avais peur ». »*[62]

Ainsi, dans le régime de l'hypervisibilité des contrôles, la présence policière et militaire joue le rôle de « marqueur » symbolique de l'espace. Pour Vincent Veschambre, « la marque est l'expression d'un certain pouvoir » (Veschambre 2008). À la frontière franco-italienne, les corps policiers et militaires, ainsi que leurs véhicules et autres équipements, marquent l'espace de façon symbolique, dans l'objectif de réaffirmer la capacité de l'État à contrôler son territoire souverain et à lutter contre la « crise migratoire ».

b) Deuxième régime de visibilité : l'invisibilisation

Ce premier régime de visibilité est articulé avec son opposé : l'invisibilisation du dispositif de contrôle. À Sospel, après une première année marquée par l'hypervisibilité du contrôle, les contrôles se sont faits plus discrets, principalement la nuit. Dans la vallée de la Clarée, à partir de mi-décembre 2017, le dispositif de militarisation de la frontière semble s'être évanoui. En mars 2018, Yvonne, habitante de la Clarée, estime que *« la neige nous a quelque part sauvé·es : il a beaucoup neigé, du coup il n'y avait plus de gendarmes et de militaires »*[63]. D'autres habitant·es sont persuadé·es que c'est le début de la saison touristique qui a *« fait disparaître »*[64] les militaires, arrivés à la fin de la saison d'été, repartis au début de la saison d'hiver. Durant mon premier terrain dans le Briançonnais en mars 2018, c'est à cette seconde phase que j'ai assisté : à Montgenèvre, en journée, les agents de la PAF faisaient quelques rondes dans le village, sans présence plus marquée que dans d'autres endroits en territoire français. Leur présence fluctuante rendait impossible d'imaginer l'ampleur du dispositif de contrôle migratoire mis en place. Au poste-frontière de Montgenèvre, les seules (très rares) voitures arrêtées étaient celles qui avaient déjà été repérées par la police comme appartenant aux collectifs de solidarité avec les personnes exilé·e·s.

Pourtant, les contrôles n'avaient en rien disparu : leur forme et leur niveau de visibilité avait simplement évolué. Les barrages fixes sur les routes passantes, qui bloquaient la circulation et concernaient toute la population, ont été abandonnés, pour se concentrer sur des points de contrôle mobiles et nocturnes. Les contrôles se sont restreints sur le plan spatial et temporel :

[61] Entretien avec Isabelle, habitante dans la vallée de la Clarée. Mars 2018.
[62] Entretien avec Elias, habitant de Sospel, juillet 2023.
[63] Entretien avec Yvonne, habitante de la vallée de la Clarée, mars 2018.
[64] Entretien avec Damien, habitant du Briançonnais et maraudeur, mars 2018.

pendant quelques mois, ils se sont retirés de la vallée de la Clarée et de la ville de Briançon et se sont rapprochés de la frontière-ligne et du poste de la PAF en se renforçant la nuit.

Les scènes qui peuvent s'apparenter à de la violence visible ont dès lors été réservées à cet espace et cet horaire-là. La nuit, en effet, le spectacle était très différent. Dimitri, qui participait aux « maraudes solidaires » mises en place par des habitant·e·s du Briançonnais pour venir en aide aux personnes en migration qui se seraient perdues dans le village ou sur les chemins, s'est rendu à Montgenèvre plusieurs soirs par semaine à partir de décembre 2017. C'est alors qu'il a assisté à de multiples arrestations :

> *« Des courses-poursuites, j'en ai vu plein. Je dirais, des chasses à l'homme plus que des course-poursuites. Ils arrivaient en voiture comme des* cow-boys *en hurlant. Ça m'est arrivé au moins une dizaine ou une quinzaine de fois, sur les pistes de ski en motoneige, ou sur les routes en voiture. Ils les traquaient, j'ai vu des scènes démentielles dans les rues de Montgenèvre. »*[65]

Ainsi, au moment où les contrôles policiers ont disparu aux yeux des autres habitant·e·s, ils ont surgi dans la vie de Dimitri, parce qu'il se rendait précisément à l'endroit et à l'heure où ils avaient lieu.

Cette stratégie d'invisibilisation se traduit aussi par le choix des équipements. Dans le Briançonnais, à partir de l'été 2018, de plus en plus, les agents du contrôle ont eu recours à des équipements civils (tenue de randonneur·euse·s en été, d'habitant·e·s à partir de l'automne) pour procéder à des interpellations, et ont utilisé des véhicules banalisés. Du côté italien, la majeure partie des policier·e·s surveillant les arrivées à Oulx et Clavière sont également en civil.

On peut lire ce changement radical, non pas comme une évolution du contrôle, mais plutôt comme une articulation stratégique de deux régimes de visibilité opposés. Selon Simon, militaire, il y a une alternance entre les moments où l'objectif est la visibilité et d'autres moments où *« il faut s'infiltrer, il ne faut pas faire de bruit. Quand il faut être discret, souvent, ça se fait de nuit »*[66]. Les lieux où se cachent les forces policières ou armées ne sont pas choisis au hasard, mais reposent sur un travail de reconnaissance et d'intelligence visant à repérer les routes empruntées par les personnes en migration et cartographier en permanence leur évolution. Les localisations des patrouilles sont dès lors décidées au niveau du commandement, avec de nouvelles instructions chaque jour[67] :

> *« On va à peu près au même endroit, en haut des cols, aux endroits aussi (...) où il y a tout simplement des sentiers qui traversent la frontière [en se disant] : « il y a peut-être un mec qui va passer ». (...) Comme dans les films, il faut se*

[65] Entretien avec Dimitri, habitant de Saint-Chaffrey, membre du collectif maraudes, avril 2018.
[66] Entretien avec Simon, militaire d'une patrouille Sentinelle, juillet 2023.
[67] Ibid.

coucher au sol et ne pas faire de bruit. Ou bien, bêtement, tu attends un virage. »[68]

Le régime d'invisibilité est caractéristique des pratiques de traques mises en œuvre à la frontière. Contrairement aux barrages, qui créent une rupture dans les circulations et l'espace familier, la traque cible un public en particulier, dont la localisation a été identifiée au préalable, et qu'elle cherche à saisir. Elle se met en œuvre de manière cachée et mobile pour maximiser ses chances d'attraper les individus ciblés en les prenant par surprise.

c) Troisième régime de visibilité : la discrétion

Alterner entre ces deux régimes de visibilité permet de mettre sous contrôle policier la zone-frontière en répondant à l'objectif politico-médiatique recherché : tantôt la création d'un scénario de « crise » nécessitant une réponse forte de l'État ; tantôt l'invisibilisation du phénomène migratoire. Un troisième régime de visibilité peut être identifié comme un compromis entre les deux premiers et mise sur une visibilité policière dans l'espace public, mais de basse intensité.

Lors de mes terrains de thèse dans le Briançonnais (septembre 2021, mars 2022 et février 2023), à Sospel (juillet 2023) et dans la vallée de la Roya (janvier 2023), c'était cette stratégie qui prédominait. Comme le décrit Elias, habitant de Sospel :

« Et puis là maintenant c'est très variable. Il y a des moments où ils vont être là 24 heures sur 24 pendant un mois, puis après on ne les voit plus. Ça devient très, très aléatoire. (...) Maintenant ils font beaucoup aussi de patrouilles tournantes. En voiture, à pied, ils utilisent les drones et tout leur attirail. »[69]

La pratique policière privilégiée est alors la ronde en véhicules sur les routes, en motocycle sur les chemins de randonnée et en motoneige sur les pistes de ski. Elle permet un balisage du territoire en y manifestant une présence policière et en jouant sur un effet de menace. Elle transforme l'espace familier en arène policière en donnant « l'illusion de l'ubiquité de la police » (Jobard 2002). Mais dans le même temps, la présence policière demeure discrète.

Les rondes reposent sur un équipement policier classique (voiture de police et camionnette de gendarmerie) qui ne détonne pas avec le paysage habituel. Dans le questionnaire, 39 % de touristes décrivent la présence policière dans la zone-frontière comme étant plus soutenue qu'ailleurs, mais sans que cela soit dans des dimensions alarmantes[70]. En revanche, les habitant·e·s solidaires des personnes en migration interrogé·e·s dans les entretiens décrivent ces rondes comme impressionnantes, menaçantes : « *ils roulent à une vitesse d'escargot, à 20 km/heure, on se sent observés… (...) on devient nous-mêmes suspects* »[71]. La présence policière

[68] Ibid..
[69] Entretien avec Elisa, habitant de Sospel, juin 2023.
[70] Voir **chapitre 9, 3.1 - Voir/Ne pas voir la frontière**.
[71] Entretien avec Yvonne, habitante de la vallée de la Clarée, mars 2018.

permanente leur rappelle sans cesse la proximité immédiate de l'État policier, dans des vallées auxquelles étaient auparavant associé un grand sentiment de liberté. Tout comme les contrôles d'identité aléatoires, les rondes fondent en effet la prétention des policiers à « destituer l'aspiration à l'espace public et à reterritorialiser la personne contrôlée », faisant de l'espace un territoire « octroyé par la police » (Jobard 2002).

Ma propre perception de ces pratiques a évolué de façon symptomatique entre les différentes périodes de mon terrain. Pendant mes recherches de master (2018-2019), lorsque j'étais personnellement impliquée dans le mouvement de solidarité à la frontière, les rondes me donnaient l'impression d'une surveillance constante et insupportable, provoquant chez moi un sentiment de peur permanente. Quand j'ai commencé à mobiliser d'autres méthodes de recherche où j'étais moins exposée, ce sentiment diminuait fortement : je continuais de voir la présence policière, mais je n'avais plus la crainte d'être une cible potentielle des contrôles. Les rondes peuvent ainsi être identifiées comme une méthode qui permet à la fois de maintenir une activité « normale » dans la zone-frontière - et notamment l'activité touristique - et à la fois de mobiliser cette visibilité relative comme stratégie de dissuasion à l'égard des personnes en migration et des habitant·e·s qui les aident.

Ce troisième régime de visibilité est le plus durable dans le temps car il permet de mettre en œuvre la dissuasion tout en garantissant le maintien de la vie économique et sociale « normale ». Cependant, les rondes ne se substituent pas à la traque, mais s'y ajoutent : l'alliance de ces deux stratégies révèle une volonté de dissuader les « ESI » tout en maximisant les chances de les attraper.

Au terme de cette seconde sous-partie, on peut résumer les différents régimes de visibilité du contrôle policier dans les espaces frontaliers hauts-alpins et maralpins sous forme de tableau (Figure 42) :

Régime de visibilité	1	2	3
Niveau de visibilité du dispositif de contrôle	Hypervisibilité	Discrétion	Invisibilité
Pratique privilégiée	Barrage routier / Contrôle systématique	Ronde	Traque
Equipements privilégiés	Camions et voitures de CRS et de gendarmes mobiles, camions militaires, hélicoptère, armes à feu (Flash-ball, FAMAS, fusils d'assaut), gilets pare-balle	Voitures de police et de gendarmerie « classiques », uniforme, motoneiges, motos triales	Voitures banalisées, équipement civil (tenue de randonneurs ou skieurs), vêtements noirs, lunettes infrarouges, capteurs, drones
Public visé	Ensemble des personnes présentes sur la zone (habitant·e·s, touristes, personnes en migration, etc).	Personnes attentives à la présence policière (personnes en migration, habitant·e·s solidaires, personnes craignant la police…)	Personnes en migration uniquement
Effet recherché	Terreur / Démonstration de force de l'Etat	Dissuasion	Efficacité dans l'arrestation des « E.S.I »

Figure 42 - Régimes de visibilité du contrôle migratoire à la frontière franco-italienne (2018-2019). S. Bachellerie, 2024.

Les différents régimes sont compatibles et peuvent être mobilisés simultanément, à différents endroits de la zone-frontière, ou en alternance sur des périodes très courtes de quelques jours. C'est très clairement le cas sur la frontière littorale, où les contrôles dans les trains en gare de Menton-Garavan sont visibles aux yeux de tous·tes et bloquent le train pendant quelques minutes ; sur l'autoroute ou la route du pont Saint-Louis, les contrôles sont présents mais relativement discrets ; et, enfin, dans les montagnes du côté de Castellar ou de la Roya, ils peuvent sembler totalement absents par moment.

Si les stratégies d'hypervisibilisation sont plus exceptionnelles et plus restreintes dans le temps et dans l'espace, la plupart du temps, le dispositif policier articule les régimes de discrétion et d'invisibilisation. En effet, les recours aux barrages systématiques sont exceptionnels, afin de ne pas entraver la libre-circulation de la majorité des voyageur·euse·s et de ne pas donner en permanence l'impression qu'une crise sécuritaire se profile à la frontière. Les rondes et les traques, en revanche, visent un public ciblé. Ce sont des pratiques complémentaires, car leur association permet de maximiser l'efficacité des arrestations tout en jouant sur un effet de dissuasion, sans perturber la situation locale. Ainsi, à Montgenèvre, parce que les rondes policières en plein jour découragent les personnes en migration de tenter le passage en journée,

beaucoup de personnes attendent l'obscurité pour passer – sachant cela, les agents du contrôle augmentent leurs effectifs de nuit pour les traques.

3) Contrôle policier et domination visuelle

3 .1 – Repérer les « étranger·e·s en situation irrégulière » : les stratégies spatiales

a) Des contrôles « au faciès »

Outre l'alternance entre plusieurs régimes de visibilité, la remilitarisation de la frontière franco-italienne après 2015 se distingue de la période « pré-Schengen » par le caractère entièrement ciblé des contrôles. Selon Monica, habitante de Menton :

> *« Moi, quand j'étais adolescente [avant Schengen], il y avait la police tout le temps aux frontières pour contrôler systématiquement toutes les voitures. Mais ils (…) ne contrôlaient pas comme maintenant au faciès. Voilà, c'est ça qui a changé, en fait. Avant c'était un contrôle systématique des gens qui passaient la frontière, des Italiens qui passaient la frontière et allaient faire leur course en France et* vice versa*… on était tous contrôlés, aléatoirement, mais contrôlés. Mais ce (…) qui a changé depuis sept ans, et c'est extrêmement grave, c'est ces contrôles au faciès. Quand ça a commencé il y a sept ans on était révoltés par ça. Les premiers contrôles dans les trains quand on voyait qu'ils demandaient les papiers, juste aux Noirs ou aux personnes africaines du Nord, on se disait : « Mais qu'est-ce qui se passe ? (…) »*[72].

Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, le profilage « ethno-racial » à la frontière s'est institutionnalisé comme pratique de contrôle dès les années 1990, et ce malgré le fait que le caractère discriminatoire des contrôles est interdit par la loi. Par ailleurs, le contexte structurel de recherche d'efficacité de l'action policière, mesurée en termes de nombre de refus d'entrée, et la gestion délicate de la « double contrainte » entre libre-circulation et contrôle migratoire (Casella Colombeau 2013), pousse les agents du contrôle à y avoir recours. Christian Mouhanna, dans son enquête sur la police des étranger·e·s en ville, montre que les prérogatives qui encadrent les missions policières ciblées sur l'arrestation et le renvoi d'étranger·e·s en situation irrégulière, et les pressions qui pèsent sur les agents en termes de résultats chiffrés, incitent à cibler et identifier des populations qui s'apparentent à des stéréotypes de suspects – et ainsi, d'agir de façon discriminatoire, en-dehors de tout cadre législatif (Mouhanna 2009).

[72] Entretien avec Monica, habitante de Menton, septembre 2022.

Toutes les personnes exilées ayant participé à cette recherche[73], ainsi que les observateur·ice·s solidaires[74], notent le caractère discriminatoire des contrôles. Cette dimension du contrôle n'est cependant pas assumée publiquement par l'institution policière. Seuls deux acteurs du contrôle interrogés la reconnaissent dans les entretiens : Decimo, policier italien, et Simon, militaire. Le premier admet en effet qu'« *on regarde le visage, et on demande les papiers ou non* »[75]. Dans les enquêtes menées par Camille Guenebeaud auprès de la PAF à Calais, les policiers reconnaissent également mobiliser des « critères d'extranéité » comme la couleur de peau et la langue utilisée pour identifier les « ESI », bien qu'en principe, cela soit interdit (Guenebeaud 2023, p.˚90).

Dans son étude sur les forces de l'ordre, Didier Fassin distingue le processus de *discrimination catégorielle*, « idéologique et raciste », « qui procède par assignation et repose sur des préjugés » (telles populations ont des caractéristiques qui les disqualifient et justifient qu'on les traite défavorablement), et la *discrimination statistique*, « pragmatique et racialiste », « qui raisonne par probabilité et vise à l'efficacité (les personnes qui ont tels attributs objectifs ont souvent ce type de pratiques que l'on recherche) » (Fassin 2011, p. 229). Il note que si la première posture est considérée comme illégitime dans les institutions étatiques, la seconde peut être légitimée par la hiérarchie au titre de sa neutralité, puisqu'il ne s'agit que d'améliorer un rendement. Parmi les agents des forces de l'ordre interrogés dans ma thèse, seul un d'entre eux tenait un discours s'apparentant à du racisme idéologique[76], les autres désignant les populations en migration à partir de critères « neutres », tels que la nationalité et le statut juridique. Cependant, Simon, militaire d'une patrouille Sentinelle, évoque le fait que, lors de sa mission, la patrouille utilisait une classification raciale des « types » et « origines » des individus comme indication pour savoir lesquels contrôler :

> *« N-A, égal « Nord-Africain ». (…) Si le mec, il te paraît autant berbère, Afghan que Libanais ou Iranien, c'est peut-être un « Nord-Africain ». Donc ça, c'est visuel, c'est physique, c'est stéréotypé. (…) « Type A » pour l'Afrique noire. « I. », il me semble que c'était (…) Inde ou un truc comme ça, je ne sais plus comment ils l'avaient noté. (…) Donc, premier truc, [dans la mission] tu te réfères par rapport à ça. »*[77]

Ce témoignage révèle la prédominance d'une catégorisation « ethno-raciale » dans les pratiques d'identification des forces de l'ordre, en-dehors du cadre de la loi.

Comme cela m'a été confié de manière informelle par les agents du contrôle, il arrive également que certain·e·s responsables soient moins enclin·e·s que d'autres à effectuer des contrôles

[73] Discussions enregistrées avec Fatou, septembre 2023 ; Destin, mai 2019 ; Yannick, mai 2019 ; Bandjan, février 2023 ; Hamad, janvier 2023 ; Hassan, septembre 2022 ; Salah, juin 2023.
[74] Journal de terrain, mars 2018 ; avril 2019 ; septembre 2022.
[75] Entretien avec Decimo, agent de la police aux frontières italienne, mai 2023.
[76] Entretien avec un policier de la PAF de Menton, janvier 2023.
[77] Entretien avec Simon, militaire d'une patrouille Sentinelle, juillet 2023.

discriminatoires. Dès lors, pendant de courtes périodes, il arrive que tou·te·s les passager·e·s du train soient contrôlé·e·s à la gare de Menton-Garavan. Mais la grande majorité du temps, les contrôles ne concernent qu'une minorité des voyageur·euse·s.

La stratégie de ciblage s'exerce différemment selon la géographie du dispositif policier. De la même manière que Didier Fassin l'a analysé pour les Brigades Anti-Criminalité (BAC) dans les quartiers populaires en France, à la frontière, « la patrouille recourt à un double niveau de sélection : territorial (sillonne les [zones] réputées sensibles et les centres-villes animés) et individuel (elle contrôle en fonction d'une appréciation subjective des situations et des personnes) » (Fassin 2011, p. 225). Les points de contrôles fixes ou permanents sont des lieux de profilage des populations entre celles que l'on va laisser circuler et celles que l'on va bloquer, puis arrêter. Les points de contrôles mobiles consistent plutôt à déceler des cibles parmi une population en mouvement, puis à tenter de les « attraper » pour procéder à l'interpellation.

b) Le profilage sur les points fixes

Lors des périodes exceptionnelles d'« hypervisibilisation » du dispositif de contrôle, aux PPA (sur les points où la présence policière est permanente), et sur les barrages routiers parfois mis en place, les agents ne contrôlent pas nécessairement les papiers des conducteur·ice·s du véhicule, mais ouvrent avant tout les coffres des voitures. Plusieurs habitant·e·s des villes frontalières interrogé·e·s considèrent ainsi « *qu'il n'y a plus de contrôles à la frontière* »[78] tout en se rappelant qu'iels sont parfois arrêté·e·s pour que leur coffre soit fouillé. Cela révèle qu'iels ne se sentent plus concerné·e·s par ce contrôle policier, quand bien même iels sont contrôlé·e·s. De fait, en arrêtant la voiture, ce sont en réalité toujours les « ESI » que les policier·e·s et gendarmes cherchent à interpeller, comme en témoigne Hedwige, habitante de Menton :

> *« Et sinon ce qui est curieux, c'est que là récemment, alors qu'on est restés pendant des années à circuler sans problème, ça fait deux ou trois fois qu'on nous arrête à la frontière pour nous faire ouvrir le coffre. (…) Ils contrôlent les véhicules. Donc ils sont charmants hein, ils vous demandent d'ouvrir le coffre, et quand ils voient qu'on n'a que des paquets, ce n'est pas un problème. »*[79]

J'ai montré plus haut que, la plupart du temps, ce sont les régimes de discrétion et d'invisibilisation du dispositif de contrôle qui dominent. Sur les points de contrôles fixes, les policier·e·s n'arrêtent pas l'ensemble des voyageur·euse·s, mais se tiennent simplement sur le côté de la route et effectuent un contrôle « au coup d'œil », de sorte à pouvoir effectuer le profilage des véhicules et des individus. Romain, douanier à Menton, dévoile comment savoir quel véhicule contrôler au péage de la Turbie : *« Tu as des critères : l'immatriculation, le nombre de personnes, la cohérence du trajet, le comportement au péage (par exemple s'il*

[78] Entretien avec Antoine, Félix, Paul, habitants de Menton, janvier 2023.
[79] Entretien avec Hedwige, habitante de Menton, janvier 2023.

ralentit soudainement)… »[80]. L'enquête par questionnaire révèle également que les véhicules utilitaires et les camionnettes sont presque systématiquement arrêtées au poste-frontière, contrairement aux voitures plus petites : cela repose sur la représentation des policier·e·s selon laquelle les « passeurs » utiliseraient des camionnettes pour transporter un maximum de passager·e·s à bord, alors que des voitures individuelles ne permettraient pas de transporter assez de monde dans le coffre[81].

Les observations réalisées au poste-frontière du pont Saint-Ludovic et de Montgenèvre, ainsi qu'en gare de Vintimille et de Menton-Garavan, attestent du caractère systématique du profilage. Cet extrait de mon carnet de terrain, choisi parmi de nombreux autres, illustre une de ces situations :

> *Septembre 2022. C'est le soir. Je suis dans le TER avec H., exilé soudanais, qui fait une sieste. À Garavan, deux policiers montent. L'un nous voit et s'exclame d'un air réjouit : « Ah, ben voilà ! ». Il va directement sur nous et demande les papiers d'identité de mon ami. Celui-ci, se réveillant, lui donne son titre de séjour, attestant de son droit d'entrer en France. Le policier tente d'insister en disant qu'il lui faut un passeport pour traverser la frontière – mais dans tous les cas, il ne peut pas le renvoyer en Italie. Il s'apprête à repartir, mais je m'offusque et lui demande : « Et moi ? Vous ne me contrôlez pas ? ». Agacé, il dit : « **Puisque vous voulez absolument être contrôlée…** »*

Destin, immigré camerounais, qui a traversé la frontière en août 2018, en a également fait l'expérience dans la ligne de bus Oulx-Briançon et au poste-frontière de Montgenèvre :

> *« Quand tu es dans un bus qui part de Oulx pour Briançon,* **(…) quand la police monte dans le bus, ils ont déjà des cibles**. (…) *Comme il y a moins de Noirs, il y a plus de Blancs,* **ils passent seulement comme ça [dans les rangs], ils regardent, ils font semblant comme si, après ils vont voir les Noirs** *et ils leur disent :* « *Monsieur, vous pouvez vous présenter ?* ». *(…) Et aussi, il y a les voitures. Quand par exemple tu me prends dans ta voiture, tu veux qu'on aille en Italie par exemple, ça serait compliqué que tu passes la frontière sans être contrôlée. Mais si tu pars seule, ou tu passes avec des Blancs, il n'y aura pas de contrôles sur ta voiture, on n'en parle plus.* ***Mais, si tu viens, t'as seulement un Noir dans ta voiture, tu rencontres le contrôle. Toi aussi tu vas être contrôlée, pourquoi ? C'est juste pour la couverture,*** *mais c'est qu'ils veulent juste contrôler le Noir ; mais comme ils contrôlent la voiture, ils savent que s'ils ne contrôlent que le Noir tu vas poser la question : « Mais pourquoi ? Contrôlez-moi, vous ne m'avez pas contrôlée ! », [donc] ils vont commencer par te contrôler. »*[82]

[80] Entretien avec Romain, douanier à Menton, janvier 2023.
[81] Voir : Annexe 7 – Résultats complets du questionnaire.
[82] Discussion enregistrée avec Destin, juin 2019.

Ainsi, dans les points de contrôle surveillés en permanence, sur les principaux axes de circulation, le regard policier agit comme un filtre qui permet à la frontière de conserver son apparence d'ouverture tout en empêchant la circulation des personnes présupposées être des étranger·e·s indésirables.

c) La détection des cibles lors des patrouilles mobiles

Les forces de l'ordre circulent également dans la zone-frontière sous forme de patrouilles mobiles, durant lesquelles elles tentent de repérer, parmi la population en mouvement, les « ESI ». La sélection des individus à arrêter s'effectue en mouvement et souvent à distance, par un travail visuel de différenciation des personnes entre d'une part les touristes, habitant·e·s et les travailleur·euse·s locaux, et de l'autre les « migrant·e·s ». Lorsque les gendarmes mobiles patrouillent à pied dans la forêt, iels arrêtent certains groupes de marcheur·euse·s. Dans la station de ski de Montgenèvre, les policier·e·s et gendarmes mobiles se postent à des endroits stratégiques pour avoir une vue d'ensemble de la population[83]. Iels utilisent des jumelles pour pouvoir, de loin, regarder les visages des skieur·euese·s et marcheur·euese·s. À partir du moment où iels repèrent un profil « suspect », iels peuvent se déplacer rapidement en motoneige pour rejoindre les personnes repérées et les arrêter. C'est ce que raconte Simon, militaire :

> *« On devait faire des rapports [à la police] sur ce qu'on observait : « J'ai vu quatre personnes **sur tel axe, de loin, ils me paraissaient plutôt africains**. Ils arrivaient de tel lieu, ils allaient vers tel lieu ». Ça, oui. »*[84]

Les militaires postés dans la montagne autour de Sospel se repèrent, quant à ell·eux, aux lumières qui révèlent des marcheur·euese·s nocturnes. Mais à nouveau, un profilage doit être effectué :

> *« Le seul peu qu'on voyait dans la nuit, c'était les frontales. Quand il y avait trop de frontales, alors des fois, c'était sûrement des randonneurs [qui] sont dans de longs pèlerinages et font des longues marches, ou bien des groupes [de migrant·e·s] »*[85].

Ainsi, par les rondes, pédestres ou véhiculées, l'ensemble de la zone-frontière devient un espace d'identification et de potentielle interpellation. Pour les personnes en migration, cela implique d'être en permanence sur leurs gardes.

Par conséquence, l'ensemble des dispositifs spatiaux mis en œuvre par la police transforment l'espace de la zone-frontière en piège pour les personnes traquées. Pour Grégoire Chamayou, cette modalité de contrôle, reposant sur la poursuite d'une cible en mouvement plutôt que du

[83] Entretien avec Noé, Quentin, et Patrick, pisteurs à Montgenèvre, janvier et mars 2019 ; entretiens avec Elisa, Thibault employé·e·s des remontées mécaniques à Montgenèvre, février et mars 2019 ; résultats du questionnaire auprès des touristes, 2023.
[84] Entretien avec Simon, militaire d'une patrouille Sentinelle, juillet 2023.
[85] Ibid.

contrôle d'un territoire, relève du modèle de la chasse à l'homme : « Dans l'esprit de l'État-chasseur, le lieu de la violence armée ne se définit plus selon les contours d'une zone délimitable, mais par la simple présence de l'ennemi-proie, qui transporte pour ainsi dire partout avec lui son petit halo mobile de zone d'hostilité personnelle. Pour échapper à ses poursuivants, la proie cherche à se rendre indétectable et inaccessible » (Chamayou 2013, pp. 59-61).

3.2 – Topographie et domination visuelle

a) Un usage stratégique de la topographie

Au-delà du profilage fondé sur l'apparence physique, le repérage des personnes en situation de migration repose également sur une identification des routes et itinéraires empruntés. La sélection territoriale consiste à identifier les zones où les personnes en migration sont les plus susceptibles de se trouver. Dans la mesure où les pratiques policières leur imposent un rythme et des itinéraires sans contrôles, elles produisent elles-mêmes les routes de contournement, où les agent·e·s savent qu'iels peuvent plus facilement les « attraper ». Ainsi, il ne s'agit pas uniquement d'identifier des visages associés aux individus « indésirables », mais également de repérer des corps en mouvement, dont la mobilité peut être identifiée comme suspecte.

Afin d'effectuer cette sélection spatiale, les stratégies de contrôle ont renoué avec une ancienne stratégie militaire utilisée dans les Alpes : l'utilisation du relief, qui permet d'avoir une vue dominante de sorte à prévenir les attaques ennemies. À la frontière franco-italienne, la connaissance topographique du terrain préalable est essentielle aux acteur·ice·s du contrôle. Selon Elias, habitant de Sospel, la persistance du contrôle migratoire depuis 2015 a permis aux forces de l'ordre d'affiner leur connaissance géographique du territoire :

> *« Au début, [les gendarmes et les militaires]ne connaissaient rien, ils se sont paumés dans les montagnes (…) quand ils devaient intervenir dans un endroit (…) ils tournaient, ils ne savaient pas où ils étaient, ils disaient : « Le GPS ne nous dit rien ! » (…) Mais maintenant ils connaissent très bien (…), ils savent exactement tous les points où ils passent, où est-ce qu'il faut se poster, où est-ce que tu n'as même pas besoin de monter, parce que de toutes façons, ils vont arriver là et tu les attends dans la nasse… »*[86]

Simon, militaire, confirme que les Sentinelles possèdent une carte de la zone à patrouiller répertoriant, dans le secteur entre Castellar, Sospel et Breil, « *tous les carrefours importants, tous les lieux où ils avaient vu en 2015 et 2016 beaucoup de passages et de balisages (…), les sorties de sentier, de tunnel, et où il fallait aller vérifier régulièrement qu'il n'y avait pas eu de passage* »[87]. Cet usage stratégique de l'information spatiale renoue avec une longue histoire du contrôle militaire des montagnes qui repose sur la réalisation et l'utilisation de cartes topographiques.

[86] Entretien avec Elias, habitant de Sospel, juin 2023.
[87] Entretien avec Simon, militaire d'une patrouille Sentinelle, juillet 2023.

Toutefois, ce qui distingue ces stratégies militaires classiques des méthodes actuelles de contrôle est qu'il ne s'agit pas d'un affrontement entre deux armées égales, mais de l'identification et de la poursuite d'une cible constituée comme indésirable. La topographie permet une domination visuelle qui s'inscrit dans le tournant asymétrique des pratiques militaires et policières contemporaines, à la charnière entre le XX^{e} et le XXI^{e} siècle (Chamayou 2013 ; Graham 2011). Elles s'apparente à ce que Laura Lo Presti, en évoquant la surveillance en temps réel des bateaux en Méditerranée via les vues satellites aériennes, caractérise comme des « *watchful politics* », que l'on peut à la fois traduire par « politiques de la vigilance » et « politiques du regard », où « des acteurs privilégiés, via une vue par le haut, observent sans être observés ce qui se passe en Méditerranée »[88] (Presti 2019). Je propose d'analyser le dispositif policier à la frontière franco-italienne au prisme de la notion de *domination visuelle* – comprise dans le double sens topographique et sociologique. La vue en hauteur permet ainsi d'anticiper les mouvements des cibles, de sorte à pouvoir les attraper par surprise et à garantir son succès. Pour appréhender l'utilisation stratégique du relief par les forces de l'ordre, j'ai effectué des analyses de visibilité, qui ont permis de produire des cartes reconstituant le champ de vision des forces de l'ordre dans l'espace frontalier.

Encadré 5 – Analyse de visibilité : note méthodologique

Pour appréhender le rôle de la topographie dans le dispositif de contrôle, j'ai effectué des analyses de visibilité à l'aide d'un Système d'Information Géographique sur le logiciel QGIS. En se fondant sur les données topographiques de terrain (modèle numérique de terrain) de la zone entre Montgenèvre et Briançon, le logiciel a estimé les zones visibles (en blanc) et les zones invisibles (en noir) par les forces de l'ordre (dont la localisation est représentée par les points bleus). L'analyse de visibilité permet de reconstituer le champ de vision cumulé des forces de l'ordre à partir de points fixes dans l'espace. J'ai placé les points de vue des forces de l'ordre à partir de mon observation de la géographie du contrôle migratoire sur le terrain.

La limite de cette analyse réside dans le fait que, l'analyse de visibilité ne peut être réalisée qu'à partir de points de vue fixes. Or, le principe des patrouilles mobiles est précisément d'effectuer une surveillance de la frontière en mouvement. Ainsi, l'analyse de visibilité ne me permet pas de reconstituer des champs de vision en mouvement. Dès lors, dans la légende, j'utilise l'expression « points de contrôles mobiles », tout en sachant qu'il s'agit d'un oxymore : j'ai placé ces points de manière aléatoire sur les routes et chemins parcourus de façon mobile par les patrouilles.

La première carte (Figure 43) reconstitue le champ de vision cumulé des forces de l'ordre en prenant en compte les lieux qu'elles occupent de manière permanente ou très fréquente, d'après mes observations de terrain.

[88] Citation originale : "*watchful politics" / "where some privileged actors can, via a view from above, observe without being observed what is happening in the Mediterranean Sea*" (Lo Presti 2019).

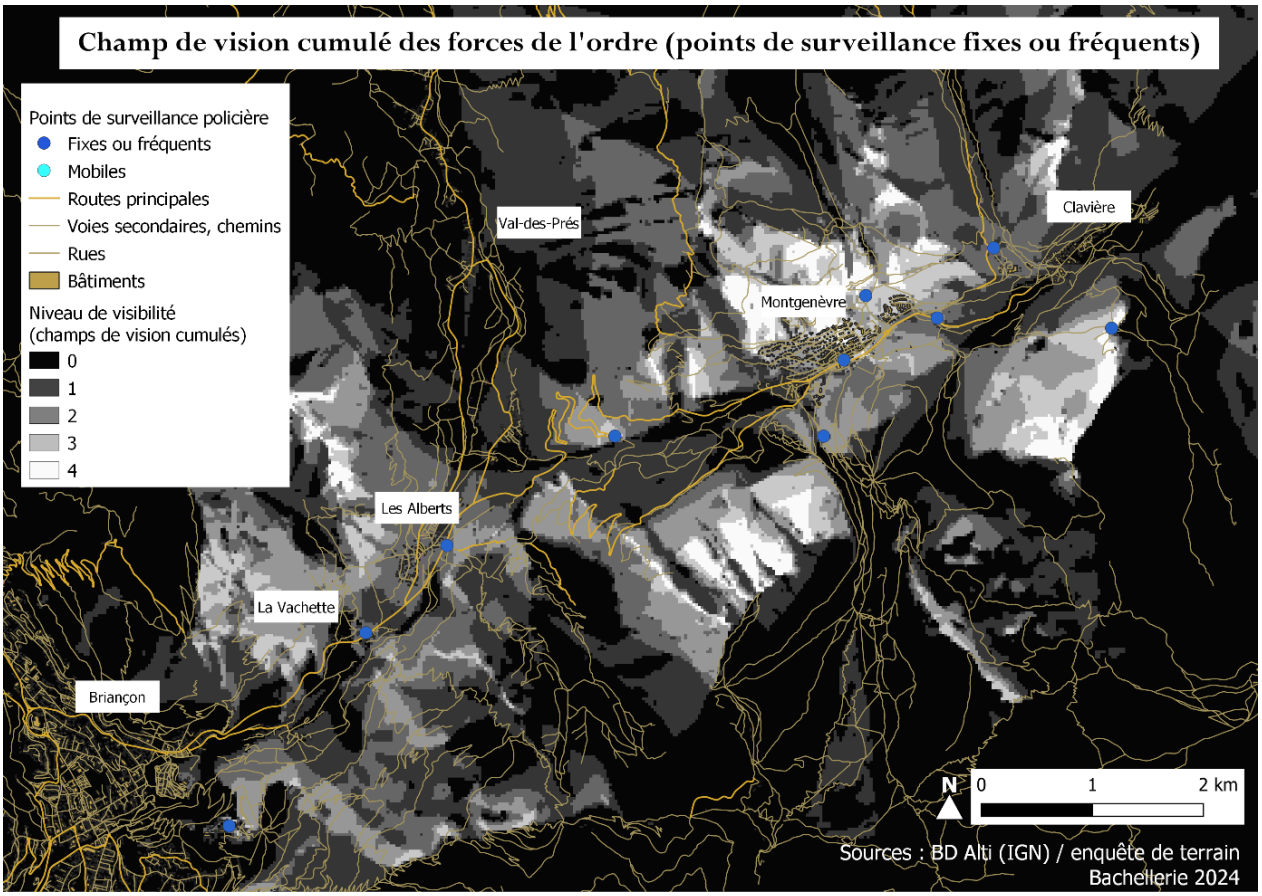


Figure 43 - Analyse de visibilité reconstituant le champ de vision cumulé des forces de l'ordre depuis les points de surveillance fixes les plus fréquents. S. Bachellerie, 2024.

La seconde carte (Figure 44) prend également en compte différents points de contrôles se trouvant sur les routes et chemins où les forces de l'ordre effectuent des patrouilles mobiles.

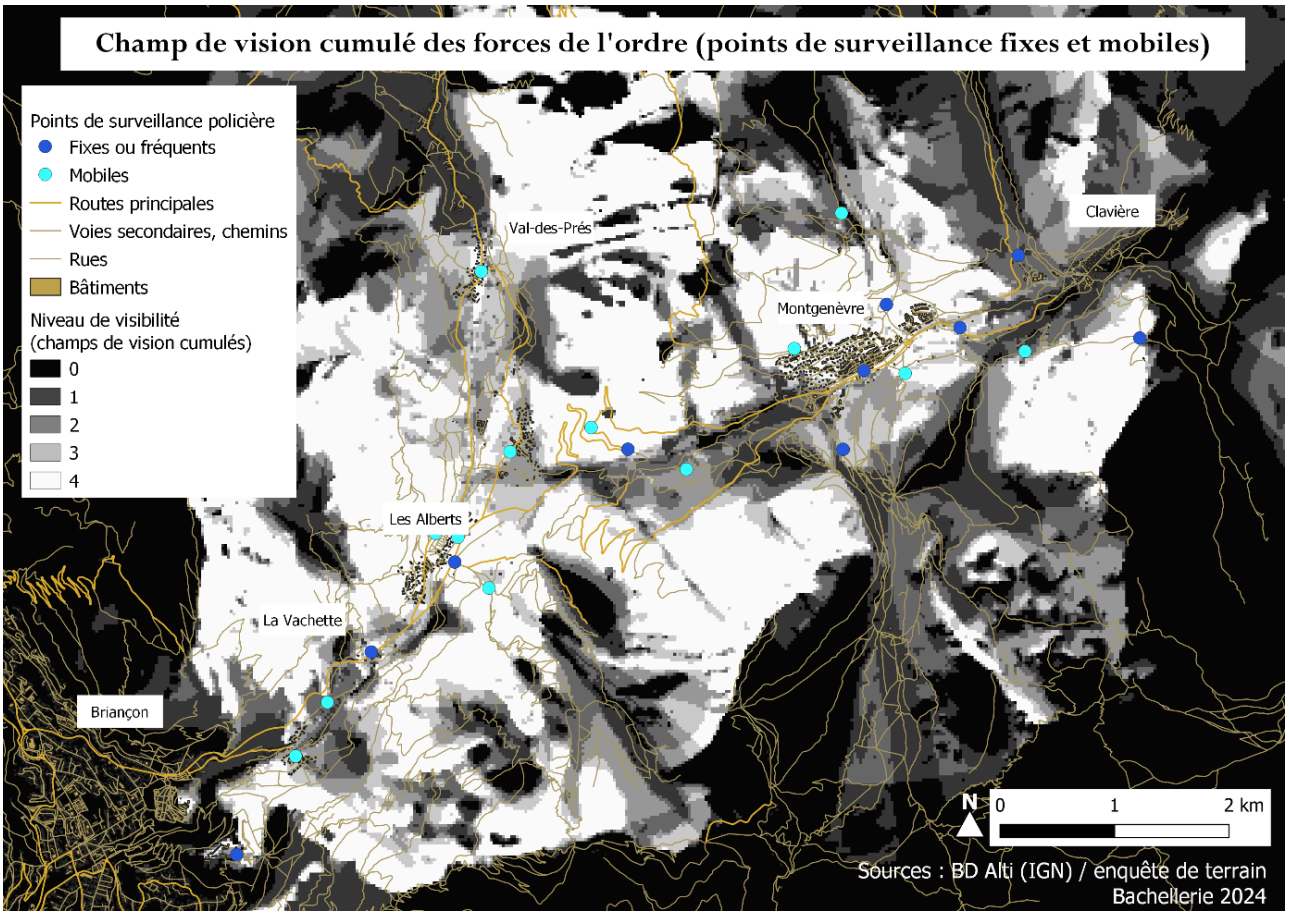


Figure 44 - Analyse de visibilité reconstituant le champ de vision cumulé des forces de l'ordre en ajoutant aux points de surveillance fixe différents points de surveillance mobile. S. Bachellerie, 2024.

Malgré les limites explicitées plus haut (**Encadré 5**), ces deux cartes présentent des apports précieux pour comprendre le rôle de la vision dans les stratégies de contrôle. En ajoutant les points de contrôles mobile aux points de contrôles fixe, on peut voir que le champ de vision cumulé augmente considérablement. Ainsi - en combinant des points de surveillance fixes et des patrouilles mobiles - les forces de l'ordre, qui peuvent communiquer entre elles par radio, ont une vue d'ensemble du massif montagneux de la zone-frontière.

Ces cartes montrent également que les principaux points de contrôle des forces policières et militaires sont localisés dans des lieux stratégiques qui leur permettent d'avoir un point de vue d'ensemble sur les vallées environnantes. Cet usage stratégique de la topographie donne aux agents une « vue synoptique » fondée sur le « principe de totalisation des perspectives », qui, selon Grégoire Chamayou, est un des principes au fondement de la guerre asymétrique (Chamayou 2013, pp. 57-59). Il faut noter cependant que l'analyse de visibilité prend en compte uniquement la topographie, et non pas la luminosité, la couverture forestière, ou le volume du bâti. Or, dans la réalité, la visibilité change en fonction du ciel et de l'éclairage. De plus, les bâtiments et la végétation constituent des endroits-clés où se cacher, rendant un grand nombre de micro-espaces inaccessibles au regard policier.

D'après Simon, militaire, le fait de mettre en place des points de surveillance fixes en hauteur *(« être postés sur des crêtes »*[89]) va de pair avec le fait d'avoir des points de contrôle mobiles qui peuvent réaliser l'interpellation *(« faire une mission de patrouille dynamique dans la montagne à pied ou en voiture »*[90]). Par exemple, à Castellar, les militaires sont installé·e·s dans la chapelle attenante au cimetière, d'où ils peuvent faire des « *vigies* » en surveillant les différentes directions[91]. Pour Céline, habitante de Castellar :

> *« C'est malin de leur part, parce qu'évidemment, ce n'est pas un hasard, cette chapelle elle a une terrasse devant, et la terrasse surplombe cette espèce de carrefour où arrivent plusieurs routes (...) et en fait, si les personnes qui sont en train de traverser la frontière ne savent pas que là, il y a les militaires, ils peuvent vraiment tomber dans la gueule du loup. Donc, des fois, tout simplement, ils restent posés là et ils regardent avec leurs jumelles (...), mais après ils font des rondes aussi, en partant de la chapelle. »*[92]

La topographie peut donc être doublement utilisée : les points en hauteur permettent de voir et anticiper les mouvements alors que les points en contrebas permettent de se cacher pour procéder aux « *interceptions* »[93].

b) Une asymétrie visuelle entre forces de l'ordre et personnes en migration

Pour essayer de saisir l'asymétrie visuelle qui se met en place dans la relation entre les forces policières et les personnes qu'elles ciblent, j'ai tenté de reconstituer le champ de vision des personnes en migration lors de leur traversée de la frontière, selon la même méthode d'analyse de visibilité employée plus haut.

Je me suis basée sur un parcours unique : celui emprunté par Bandjan, exilé guinéen, lors de sa première tentative de traversée de la frontière en octobre 2018. Nous avons reconstitué ce parcours à la fois par une balade sur les lieux, puis en essayant d'identifier les différents points sur une carte topographique. J'ai ensuite reconstitué sa trajectoire dans un SIG. J'ai sélectionné aléatoirement sur la trajectoire des points nécessaires à la production d'une analyse de visibilité : à nouveau, il faut rappeler que la reconstitution d'un « champ de vision cumulé » est fictive, dans la mesure où le champ de vision évolue en réalité constamment au cours du trajet.

[89] Entretien avec Simon, militaire d'une patrouille Sentinelle, juillet 2023.
[90] Ibid.
[91] Ibid.
[92] Entretien avec Céline, habitante de Castellar, juin 2023.
[93] Terme employé par le commissaire divisionnaire du DDPAF dans le reportage « À Menton, la police aux frontières traque les migrants avec des drones », du 23/11/2023, France 3 PACA (en ligne).

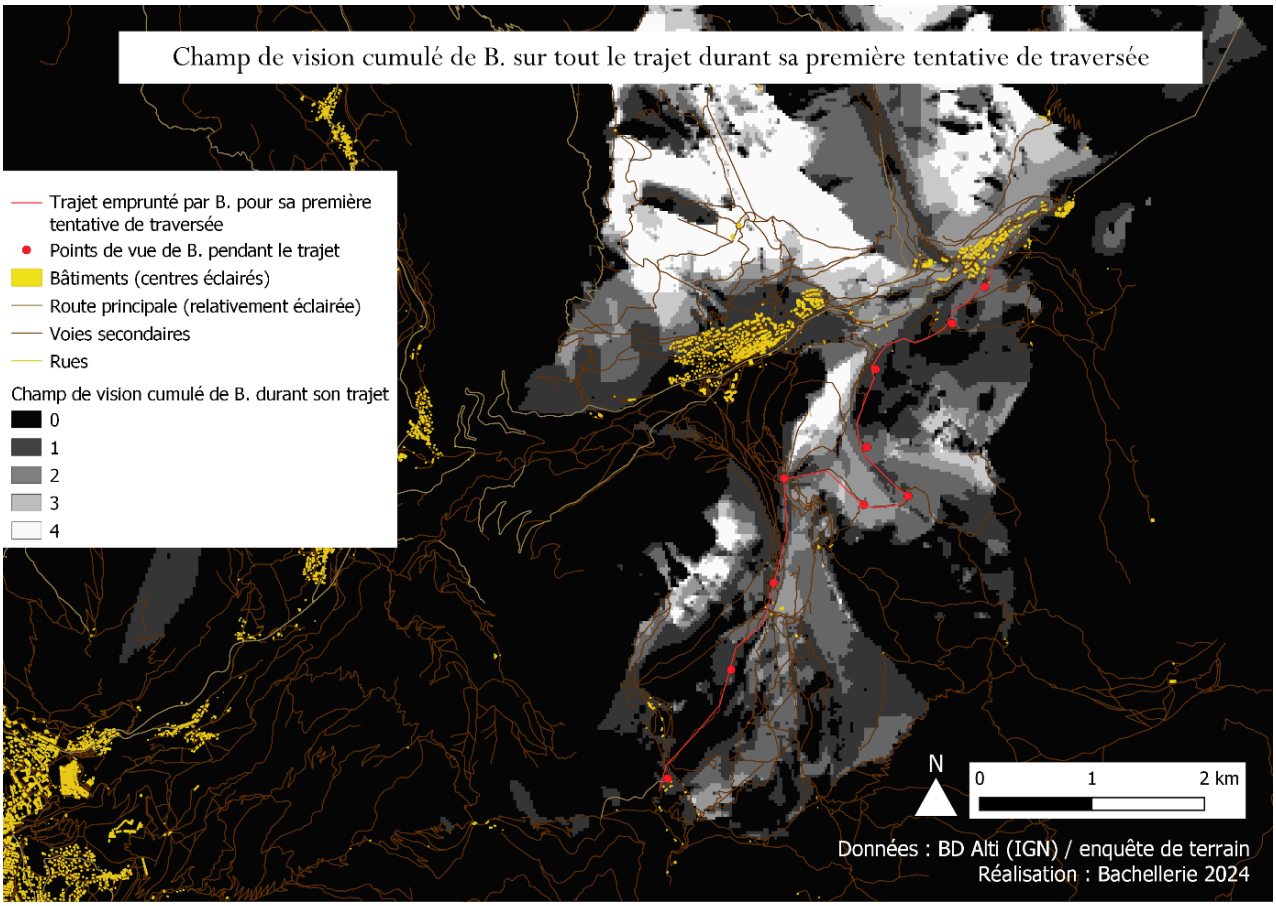


Figure 45 - Analyse de visibilité reconstituant le champ de vision cumulé de Bandjan durant le trajet qu'il a suivi lors de sa première tentative de traverser la frontière franco-italienne entre Clavière et Montgenèvre en 2018. S. Bachellerie, 2024.

Cette carte (Figure 45) est à nouveau heuristique pour saisir les ressorts de la domination visuelle à l'œuvre à la frontière. En comparant cette carte avec les deux précédentes (Figure 43 et Figure 44), on peut voir que le champ de vision cumulé de Bandjan au cours de son trajet contraste fortement avec celui des forces de l'ordre : il est beaucoup plus restreint et tend à diminuer au fur et à mesure du trajet. Par ailleurs, Bandjan et ses compagnons de route, pour échapper au contrôle, s'éloignent des zones éclairées (en jaune sur la carte : le village de Montgenèvre, la route principale), qui passent hors de leur champ de vision. Ils se trouvent également à l'écart des lieux d'où on peut avoir une vue d'ensemble sur la vallée. Sans cette vue d'ensemble, ils finissent par se perdre dans le massif montagneux, avant d'être arrêtés. C'est en effet ce que raconte Bandjan quand nous avons tenté de reconstituer son trajet sur la carte topographique :

> *« Sarah : (montrant sur la carte) Donc on a fait ça tout à l'heure, on est sortis derrière l'église, on a marché sur un petit chemin qui montait un peu… où est-ce qu'elle est la piste ? Je pense qu'elle montait là… (…) Et toi [tout à l'heure], tu disais que dès le niveau de la piste, vous êtes montés.*
>
> *Bandjan : Non, non, on a monté, mais pas trop… on a continué à monter…*
>
> *Sarah : D'accord, vous êtes restés dans la forêt, là, comme ça… (trace une ligne sur la carte). Et ensuite tu dis que vous êtes montés derrière la montagne.*

Bandjan : Oui.

Sarah : Pour ne pas qu'on vous voie depuis la route.

Bandjan : Oui, le but, c'était ça. (...) Et après une heure de marche comme ça, il faisait déjà sombre. (...) Et arrivés à un niveau, comme là où je t'ai montré, les montagnes, où le passage est très dangereux là, où il y a un petit passage là, on a dépassé, il y a une route. (...) Comme on a dépassé la montagne à 7 heures, (...) il faisait presque nuit, et arrivés au sommet de la montagne, il faisait nuit. Du coup, on s'est perdus maintenant. À nouveau au sommet des montagnes, il y avait la neige… »[94]

Or, ces conditions de visibilité désavantageuses n'ont rien de naturel : elles sont produites par la présence policière qui accapare les points de vue stratégiques. Les tactiques de domination visuelle déployées dans les Alpes s'apparentent à celles mises en place par la Border Patrol dès les années 1990 à la frontière Sud des États-Unis. La stratégie policière a constitué à bloquer les points de contrôle situés dans les zones densément peuplées de sorte à repousser les trajectoires migratoires vers les espaces désertiques peu denses. Selon Geoffrey Boyce, alors que les individus pouvaient facilement disparaître dans l'espace urbain, ils se retrouvent dès lors isolés dans les espaces de désert, où la Border Patrol obtient un « avantage tactique » visuel (symbolisé par la construction de tours de surveillances qui dénotent le fantasme panoptique du contrôle de la frontière) (Boyce 2012). Cette stratégie (nommée « *défense en profondeur* » par la police états-unienne) permet de transformer la topographie accidentée du terrain en atout : le dispositif de contrôle recule au Nord de la ligne-frontière dans les zones accessibles au trafic routier, mais un appareil de surveillance est déployé pour localiser les individus avant leur arrivée dans toute la zone entre la ligne-frontière et le point de présence policière. Pour Boyce, à cette frontière, « l'apparition » (« *appearance* ») ou la mise en visibilité forcée des corps indésirables devant le « regard souverain » est un « mécanisme de capture » (Boyce, 2012).

Ainsi, l'analyse de visibilité réalisée à partir de la localisation des forces de l'ordre et d'une personne exilée dans l'espace frontalier montagneux révèle l'asymétrie du pouvoir qui structure cette « politique de la verticalité » mise en œuvre dans le contrôle de la frontière (Weizman 2021), et dont le rôle est « maintenir une domination » (Chamayou 2013, p. 81). L'étendue du champ de vision dans l'espace frontalier montagneux reflète la position, dominante ou dominée, dans l'ordre social.

c) Technologie et vision synoptique

Nous avons vu que les forces de l'ordre avaient recours aux cartes topographiques pour mettre en place leur dispositif de contrôle. Néanmoins, au XXI^{e} siècle, les outils technologiques de la police aux frontières poussent beaucoup plus loin les limites de la domination visuelle que ne le permet la carte topographique. Dès 2016, des technologies de détection sont déployées à la

[94] Séance de cartographie avec Bandjan, février 2023.

frontière franco-italienne. Certaines sont implantées dans les infrastructures urbaines (par exemple des détecteurs de vibrations installés le long de la voie ferrée, des caméras installées sur les rochers du pont Saint-Ludovic, des caméras thermiques installées dans différents endroits de la forêt). D'autres sont mobiles, comme les jumelles infra-rouges ou d'autres instruments optiques qui permettent de « *voir la nuit comme en plein jour* »[95].



Illustration 18 - Usage de drones de surveillance à la frontière franco-italienne maralpine. Images issues du reportage de France 3 Provence-Alpes-Côte-d'Azur, « À Menton, la police aux frontières traque les migrants avec des drones », 23/11/2023, en ligne.

À partir de mai 2023, le ministre de l'Intérieur autorise l'usage de drones (Illustration 18) pour surveiller la frontière, dans les Alpes-Maritimes puis dans le Briançonnais. Dans le reportage dont sont tirées ces images, le commissaire divisionnaire Jean Gazan, directeur départemental adjoint de la PAF, explique que les drones ont permis de mettre en œuvre une « *quarantaine d'opérations depuis début mai, dont dix opérations de reconnaissance en préambule à des opérations d'interception, et 30 opérations d'interception [permettant de réaliser] 225 interpellations* »[96].

Cette expérimentation s'inscrit dans le cadre d'un programme de « frontières intelligentes » (*smart borders*) et le commissaire est convaincu que « *dans l'avenir, la technologie devra prendre de plus en plus le pas* »[97]. La frontière franco-italienne peut ainsi être considérée comme un laboratoire pour différents marchés de la sécurité, au même titre que les frontières extérieures de l'Union européenne étudiée par plusieurs chercheur·euse·s qui ont montré le rôle des intérêts capitalistes dans la mise en œuvre aux frontières de technologies militaires à des fins de contrôle migratoire (voir Akkerman 2018; Migreurop 2017; Rodier 2012).

Dans son essai *Théorie du Drone*, Grégoire Chamayou développe l'idée que, loin d'être une innovation technologique anodine, le drone incarne une véritable « révolution dans le regard », puisqu'il permet, par la technologie, d'affranchir le regard des limites du corps humain (Chamayou 2013). Contrairement à l'œil humain, il continue, « l'œil du drone » peut avoir « un

[95] Entretien avec Simon, militaire d'une patrouille Sentinelle, juillet 2023.
[96] « À Menton, la police aux frontières traque les migrants avec des drones », 23/11/2023, France 3 Provence-Alpes-Côte-d'Azur (en ligne) : https://www.youtube.com/watch?v=i6evuIJzvDU (consulté le 22/02/2025).
[97] Ibid.

regard persistant » en étant dans un état de veille permanente. Il peut également « totaliser les perspectives » en constituant une « imagerie synoptique », « fusionner les données » de la caméra avec d'autres capteurs (téléphones, caméras de surveillance, etc.), et il offre également la possibilité d'archiver les images. Selon Chamayou, le drone est en cela un « dispositif optique révolutionnaire » qui aspire à « réaliser, par la technologie, un petit équivalent de [la] fiction de l'œil de Dieu », auquel rien n'est opaque (Chamayou 2013, pp. 57-59).

Toutefois, bien que ces technologies accroissent incontestablement la domination visuelle des acteur·ice·s du contrôle, ce désir de vision absolue reste un fantasme. Peu importe le niveau de technologie déployée, les personnes tracées arrivent la plupart du temps à échapper au regard policier. J'évoquerai plus en détail ces stratégies de résistance à la domination et au régime frontalier dans la cinquième partie de cette thèse (**chapitre 11).**

3.3 – Les partenaires civils des forces de l'ordre, une extension du regard policier

En plus de l'usage de la topographie et de technologies visuelles, les multiples coopérations policières permettent d'étendre plus encore la capacité d'identifier les cibles, sans que les personnes ciblées n'en soient conscientes.

En premier lieu, la coopération entre la police française et ses homologues italiens est un ressort majeur du dispositif de contrôle. Celle-ci s'est resserrée à plusieurs reprises depuis 2015. Dès 2016, la police italienne effectue des contrôles sur les quais de la gare de Vintimille au service de la police française, pour trier les voyageur·euse·s à l'avance : elle identifie au coup d'œil les personnes assimilées à des ESI montant sur le quai pour effectuer un contrôle d'identité avant même qu'elles ne montent dans le train à destination de Cannes[98]. À Bardonecchia, suite aux « incidents diplomatiques » déclenchés en 2018 par des pratiques irrégulières de reconduite sur le territoire italien, les tensions diplomatiques ont été réglées par la mise en œuvre d'une coopération plus efficace entre les deux polices. Dès l'automne 2018, des *carabinieri* en civil étaient présent·e·s tous les jours au départ du bus d'Oulx-Briançon pour compter les personnes qu'iels identifient comme « migrant·e·s », susceptibles de passer la frontière à pied. Une autre voiture de *carabinieri* attendait à l'arrêt à Clavière pour compter les gens qui descendaient de ce même bus pour marcher dans la forêt[99]. Iels informaient ensuite leurs collègues français de la situation observée, comme j'ai pu l'observer moi-même durant mon terrain à Clavière en 2019.

Le partage d'informations joue un rôle déterminant dans la mise en œuvre de la traque. L'accumulation de données sur les individus visés en amont (combien, à quelle heure, par quels chemins ?) permet en effet de multiplier les chances de les repérer et de les arrêter. Ainsi, plutôt

[98] Observations de terrain, octobre 2016.
[99] Observations de terrain, janvier-avril 2019.

que de sillonner au hasard l'ensemble de la zone-frontière, les forces policières peuvent se concentrer sur les lieux où la probabilité d'intercepter les personnes qui traversent est haute.

Outre leurs homologues de l'autre côté de la frontière, les agents du contrôle se reposent sur toute une série d'acteur·ice·s civil·e·s qui participent, plus ou moins volontairement, à l'activité de contrôle migratoire. Dès 2015, dans les Alpes-Maritimes, un partenariat a été établi avec ESCOTA, la société gestionnaire du tronçon autoroutier entre Nice et Vintimille. La société a ainsi effectué des aménagements et modifié la signalisation au péage de la Turbie pour y permettre l'implantation policière permanente ; elle a également pour rôle *« d'escorter les marcheurs vers les sorties d'autoroute »*[100]. En d'autres termes, les employé·e·s d'ESCOTA interviennent quand des personnes en migration tentent de traverser la frontière en marchant sur l'autoroute, iels les récupèrent dans leurs véhicules de fonction pour leur faire quitter l'autoroute en toute sécurité, et les remettent à la police aux frontières.

L'autre partenaire principal des forces policières dans les Alpes-Maritimes est la SNCF. La sûreté ferroviaire, qui effectue les contrôles de police en gare, échange des informations avec la PAF dans le but de les aider à « identifier les passeurs »[101]. D'une part, ces accords renforcent largement la frontiérisation des infrastructures de circulation, qui avait commencé à partir de la mise en place de l'espace Schengen. D'autre part, ils permettent à la PAF d'avoir accès à un champ de vision étendu et délocalisé, en toute ignorance des usager·e·s de la route et du train. En effet, ces deux sociétés mettent à disposition leurs caméras de surveillance pour les investigations de la PAF[102] : ainsi, la PAF peut avoir accès (sur demande) à une vision d'ensemble de l'axe autoroutier, de l'axe ferroviaire, des gares situés le long de la ligne Vintimille-Nice ainsi que de l'intérieur des trains.

Dans les Hautes-Alpes, les policier·e·s se reposent également sur des acteur·ice·s civil·e·s pour identifier les « ESI ». Parmi ces acteur·ice·s, on compte les chauffeurs de bus (tous des hommes pendant mon terrain) de la ligne Oulx-Briançon. Cette mise à contribution des chauffeurs de bus s'est faite d'abord de manière totalement informelle, puis dans le cadre d'une collaboration informelle entre la PAF et la compagnie de bus Résalp'. Ainsi, lors de mon terrain en 2019, les chauffeurs de bus étaient régulièrement réquisitionnés pour reconduire à Oulx les personnes refoulées. De plus, lorsque les chauffeurs arrivaient au poste-frontière lors du trajet transfrontalier Oulx-Briançon, la PAF leur demandait d'indiquer le nombre de personnes qui étaient descendues à Clavière. Partant du principe que les habitant·e·s et touristes descendaient rarement à cet arrêt, la réponse leur permettait d'estimer le nombre d' « ESI » à aller chercher dans la montagne. Durant mon terrain en 2019, j'ai même observé au départ du bus à Oulx, en Italie, un policier français en civil équipé d'une oreillette, s'approchant du chauffeur par la fenêtre et lui demandant : « *Combien ?* », ce à quoi le chauffeur avait répondu : « *Personne ce*

[100] Entretien avec Léonie, policière à la PAF, janvier 2023
[101] Entretien avec Léonie, policière à la PAF, janvier 2023.
[102] Ibid ; entretien avec David, douanier à Menton, décembre 2022.

soir »[103]. Le regard des chauffeurs permet aux forces de l'ordre d'estimer à l'avance le nombre de personnes à arrêter, alors qu'elles se trouvent encore 20 kilomètres en amont, côté italien. S'appuyer sur les chauffeurs permet de mettre en œuvre une forme très discrète de délocalisation du contrôle. J'ai montré dans mon mémoire précédent que, malgré le fait que cette coopération ne repose sur aucun cadre légal et ne relève pas de la fonction des agents, les employé·es ont intériorisé l'obligation de donner l'information aux forces de l'ordre, qui incarnent l'autorité légitime (Bachellerie 2019). Bien qu'il estime ne pas avoir reçu de « pression », un chauffeur considère ainsi : « *Si je reviens, d'Oulx à Briançon, à la douane, j'ai pris cinq jeunes migrants, comme ça, s'ils me demandent, je dis. Je ne vais pas dire « non j'ai vu personne »*[104]. Un autre considère que : « *Je dois le dire (…) Il faut le dire »* »[105].

La police s'appuie également sur le personnel de la station de Montgenèvre, grâce à une coopération informelle avec les dirigeants de la régie des remontées mécaniques (chef des pistes, chef des remontées mécaniques et chef d'exploitation) (Bachellerie 2019). D'une part, des initiatives de signalement sont effectuées à titre personnel par des employé·e·s de la station, notamment des remontées mécaniques. Disposant d'une vue large sur les pistes, il leur arrive de repérer des individus qu'iels identifient comme des « migrant·e·s » et d'utiliser le canal de radio des remontées mécaniques pour communiquer avec la hiérarchie, qui informe la PAF pour que celle-ci intervienne là où les personnes ont été signalées. Le système de radio de la station devient une infrastructure privilégiée pour le contrôle mobile à travers la frontière, car il permet de communiquer efficacement et rapidement à travers l'ensemble du domaine skiable côté français.

Les canaux radio de secours sont utilisés dans le sens contraire, notamment quand la direction, via la radio centrale, demande aux pisteurs-secouristes (également tous des hommes pendant mon enquête) d'« *aller voir* » quand « *il y a des migrants* »[106], sans que les pisteurs n'aient connaissance de la source de l'information. Selon Quentin, pisteur-secouriste à Montgenèvre : *« Si le chef des pistes te demande, tu dois obéir à la consigne. Comme nous, si on nous demande d'aller voir des migrants en scooter, on est obligés d'y aller et de le signaler ».*[107] Cette collaboration officieuse entre la direction de la station et la PAF met les travailleur·euse·s dans une position délicate, car on attend d'elle·ux qu'iels coopèrent alors que cela ne fait pas partie de leur travail. Mais il est difficile pour les employé·e·s de s'opposer à la consigne qui leur est donnée par leur hiérarchie, comme l'explique Quentin :

> *« Nous, les pisteurs-secouristes, il faut qu'on soit bien avec notre employeur, il y a des consignes qui peuvent émaner par le biais de la police ; et d'autre part, il y a notre volonté d'agir en tant que personne. Pour moi ça ne vaut*

[103] Journal de terrain, janvier 2019.
[104] Entretien avec Silvio, chauffeur sur la ligne Oulx-Briançon, janvier 2019.
[105] Entretien avec Edouard, chauffeur sur la ligne Oulx-Briançon, janvier 2019.
[106] Entretien avec Quentin, pisteur à Montgenèvre, avril 2019.
[107] Ibid.

> *rien, ce n'est pas dans la fiche de poste, c'est pas dans nos compétences de participer à une opération policière. (...) La conduite des uns et des autres face à ça c'est une interprétation personnelle. Beaucoup de gens peuvent être amenés à suivre les consignes par conformisme, manque de recul, ils obéissent à un ordre sans en vérifier la légitimité. La police intervient à sa guise partout. »*[108]

Cependant, cette mise à contribution des employé·e·s des différentes sociétés de transport ou de la station touristique dans le travail policier de contrôle ne se fait pas sans résistances et oppositions. Je reviendrai plus en détail sur les conditions qui permettent, ou empêchent, ces résistances des habitant·e·s à l'emprise policière sur les territoires frontaliers[109].

Enfin, renouant avec la tendance qui avait émergé dans les années 1980[110], les signalements ou dénonciations spontanées d'habitant·e·s à la police aux frontières facilitent le travail d'identification policière. Lors de mes différents terrains à Montgenèvre et Névache, de multiples cas de dénonciations m'ont été relatés : il s'agit des employé·e·s de la station qui savent que c'est une pratique régulière et assumée de certain·e·s de leurs collègues[111], ou encore d'habitant·e·s qui, ayant pris en stop des personnes en migration entre Montgenèvre et Briançon, avaient été arrêté·e·s par la police suite à une dénonciation[112]. Les personnes exilées témoignent aussi régulièrement du fait qu'elles pensent avoir été arrêté·e·s par la police suite à une dénonciation d'habitant·e[113]. Les policier·e·s et militaires interrogé·e·s dans cette enquête font également référence à cette pratique comme un élément structurant du travail de contrôle de la frontière.

La cooptation de ces différent·e·s acteur·ice·s civil·e·s revêt de nombreux intérêts stratégiques pour la police. Dans le cas des pisteurs, par exemple, ils sont placés à différents endroits de la station, se déplacent rapidement à ski, et communiquent en instantané par radio. Ainsi, l'ensemble de l'espace touristique, y compris les infrastructures de la station de ski, sont incorporés dans la frontière. Le champ de vision policier peut ainsi s'étendre au-delà de la capacité des agents du contrôle, balisant toute la zone touristique comme une zone d'identification des « étranger·e·s en situation irrégulière ».

---

[108] Ibid.

[109] Voir : **chapitre 10, 2.2 – « Ça ne change rien, c'est leur travail, moi je suis en règle » : une expérience pacifiée de la frontière chez les touristes.**

[110] Voir : **chapitre 5, 3.2 - La « chasse » comme modèle policier : la traque à la frontière au cœur de la production de rapports de domination de « race ».**

[111] Ibid ; Entretien avec Patrick, pisteur à Montgenèvre, avril 2019.

[112] Entretien avec Béatrice, habitante de Montgenèvre, avril 2019.

[113] Discussion enregistrée avec Bandjan, exilé guinéen, février 2023.

4) La traque comme interaction visuelle et corporelle

4.1 – « Voir sans être vu » : passer en-dessous du seuil de détectabilité

La relation de domination visuelle contraint les personnes en migration à entrer dans un « jeu » de camouflage et d'évitement dans le but d'échapper au regard policier. Sur la route des Balkans, les personnes en migration elles-mêmes nomment cela le « *game* » (Robert 2021). Selon Harold Robert, « dans ce jeu, deux grands acteurs s'opposent : les agent·e·s du pouvoir et leurs dispositifs de contrôle (essentiellement la police et l'armée) d'une part, et les exilé·e·s de l'autre. Les premiers bâtissent et « défendent » la frontière en sophistiquant chaque jour les systèmes de surveillance, les seconds se déplacent dans l'ombre, inventent des chemins tortueux, élaborent des tactiques pour échapper aux premiers » (Robert 2021).

À la frontière franco-italienne, l'expression « dans l'ombre » est à comprendre au premier degré. Dans la carte ci-dessous (Figure 46), j'ai superposé à la carte que nous avons vue précédemment montrant le champ de vision policier cumulé sur la zone-frontière (Figure 44) les trajectoires empruntées par Bandjan lors de ses deux tentatives de traverser la frontière. On voit que la trajectoire des personnes en migration se dirige vers les zones qui échappent au regard policier (en noir), ou peu visibles des forces de l'ordre (en gris).

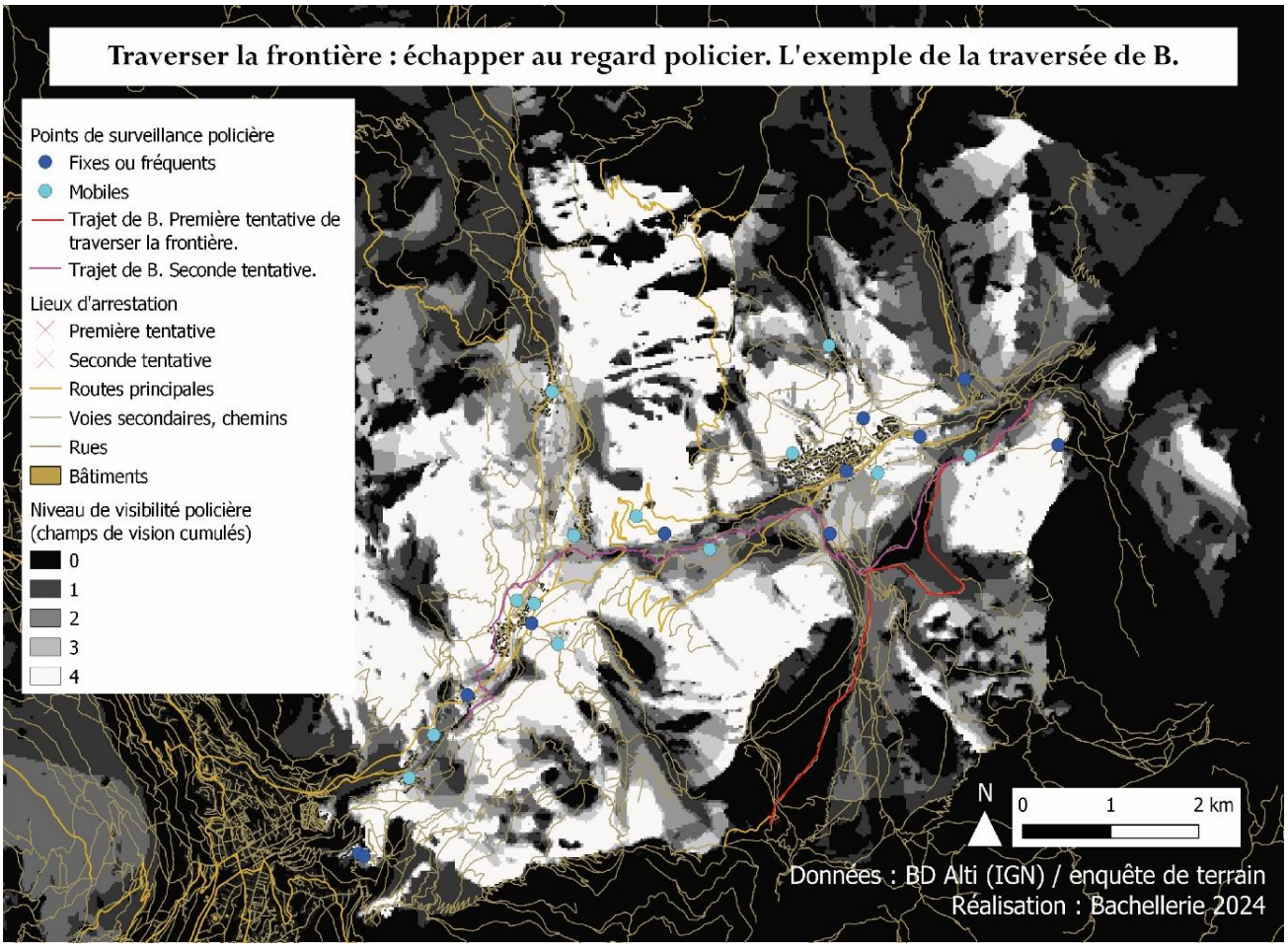


Figure 46 - Analyse de visibilité reconstituant le champ de vision cumulé des forces de l'ordre à la frontière franco-italienne entre Clavière et Briançon, et localisation des trajets suivis par Bandjan lors de ses deux tentatives de traverser la frontière (2018). S. Bachellerie, 2024.

Bandjan a fait une première tentative de traversée marquée par un échec, que nous avons évoquée précédemment (trajet en rouge), où ses compagnons et lui avaient tenté de s'éloigner le plus que possible des zones habitées et exposées au regard policier. Lors de sa seconde tentative (en violet), il a changé de stratégie, privilégiant le fait de rester proche de la route : on note toutefois que la trajectoire reste dans les zones grises, moins exposées au regard policier que les zones blanches.

Lors de ce second trajet, même s'il est plus exposé au regard policier, un jeu visuel avec les forces de l'ordre persiste tout au long de la traversée, opérant à travers des micro-mouvements :

> *« Bandjan : [Une fois cachés], on a discuté entre nous, [on a décidé d'attendre] jusqu'à la nuit pour traverser. Parce qu'on avait peur [qu'on nous voie], parce que les camionnettes des policiers passaient tout le temps, elles faisaient des va-et-vient, tu vois ? Toutes les 20 minutes, tu voyais une camionnette de policier passer. (…) Des fois,* ***on redescendait un peu quelques fois [vers la route], et quand on voit les policiers passer, faire un tour, avec les jumelles, on remonte encore ! Soit on part se reposer, soit on se cache derrière la montagne, puis on continue encore****. Parce qu'ils ne montaient pas, ils ne montaient pas nous chercher.*

Sarah : Toi tu as vu des policiers avec des jumelles ?

Bandjan : On les a vu deux fois, là-bas [au niveau du poste de police] et au niveau des virages, ils étaient garés avec leurs camionnettes, avec les jumelles. Juste avant d'arriver au pont, ***Là-bas comme ils étaient très visibles, on voyait toutes les voitures qui passaient. Nous, il y avait des arbres qui nous cachaient****. »*[114]

On peut ainsi analyser que dans ce « jeu », la condition de la victoire pour les deux parties repose sur la capacité à *voir sans être vu*. Pour les forces de l'ordre, il s'agit d'identifier la trajectoire des personnes en migration pour pouvoir les intercepter par surprise ; pour les personnes en migration, traverser la zone-frontière sans être repéré·e·s par les forces de l'ordre.

Quand les passages ont lieu la nuit, les lampes de poche (ou lumières émanant du téléphone portable) constituent un outil à double tranchant. Elles permettent de voir dans la nuit, et donc de ne pas se perdre dans la montagne ; mais en même temps, les points de lumière qu'elles génèrent rendent leurs utilisateur·ice·s visibles de loin. Les forces policières en font de même, estimant que les lumières indiquent des groupes de migrant·e·s[115] De leur côté, les personnes en migration cherchent à repérer les points de lumière dans la nuit, qu'elles identifient aux phares des voitures de police ou aux patrouilles policières[116] :

« Sarah – Et pendant tout ce trajet, est-ce que ça vous arrivait de voir des lumières et de vous cacher en pensait que c'était la police ?

Bandjan – Oui.

Sarah – À chaque fois que vous voyiez des lumières ?

Bandjan – Oui, beaucoup. Surtout la nuit, dès qu'on voit les phares, une voiture, une camionnette, on pense que c'est la police, on se cache. Des fois même la journée, quand on voit une voiture lointaine, on se cache d'abord, faut qu'on soit sûrs que ce n'est pas… la police, même des fois si ce n'est pas la police, on se cache pour ne pas que… il y a certaines personnes qui nous dénoncent. »[117]

Des lors, la géographie mobile de la traque policière des personnes en migration dans les massifs hauts-alpins et maralpins peut être analysée au prisme de passages successifs de « seuils de détectabilité ». Ceux-ci sont définis par Eyal Weizman comme le statut d'un « objet qui oscille entre un état identifiable et un état non identifiable » (Weizman 2021, p. 33). Comme je l'ai expliqué en introduction, la métaphore du seuil pour comprendre les mécanismes d'in/visiblisation du contrôle de la frontière et de ses effets paraît pertinente à partir du moment où l'on se représente l'image du seuil dans son sens mathématique. M'inspirant de cette image,

[114] Discussion enregistrée avec Bandjan, exilé guinéen, février 2023.
[115] Entretien avec Simon, militaire d'une patrouille Sentinelle, juillet 2023
[116] Discussion enregistrée avec Bandjan, exilé guinéen, février 2023 ; discussions informelles avec des personnes en migration, 2018, 2019.
[117] Discussion enregistrée avec Bandjan, exilé guinéen, février 2023.

je propose une visualisation schématique de ces différents seuils de détectabilité en jeu dans la traque policière à la frontière (Figure 47).

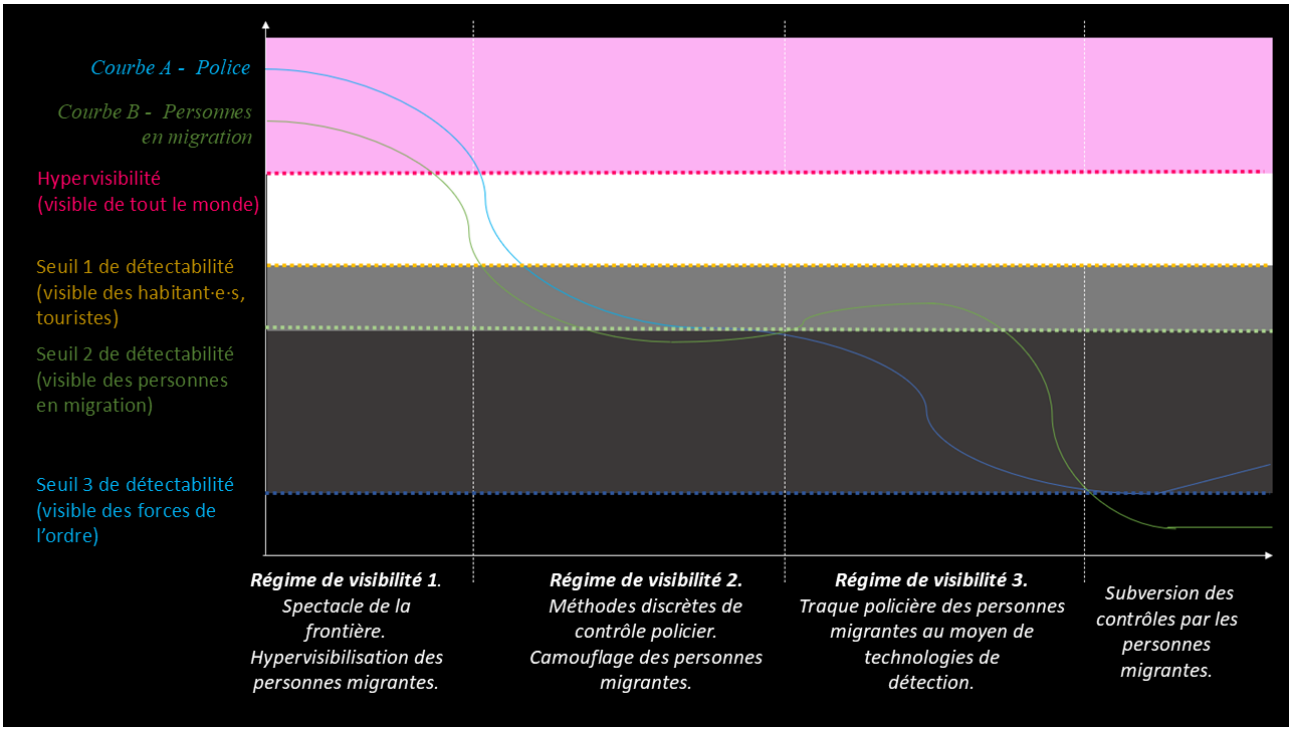


Figure 47 - Voir sans être vu·e : mécanique de l'interaction entre forces de l'ordre et personnes en migration illégalisées à la frontière franco-italienne analysée comme un passage de différents seuils de détectabilité. S. Bachellerie, 2024. Source : données qualitatives (observations de terrain, recueil de témoignages de personnes exilées refoulées, discussions enregistrées avec des personnes exilées).

J'ai montré plus haut que les différents régimes de visibilité permettent un jeu d'in/visibilisation du dispositif de contrôle qui peut se reconfigurer en permanence. Ce schéma (Figure 47) propose de penser ces régimes de visibilité comme articulés à différents *régimes de perception*. Cette théorie repose sur l'idée que les différentes catégories de personnes qui fréquentent la zone-frontière (regroupées sous les catégories générales d'habitant·e·s/travailleur·euse·s, touristes, personnes en migration et forces de l'ordre) n'ont pas la même capacité à voir – ou plutôt, à *regarder*. Les personnes en migration, cherchant à éviter les contrôles, sont en permanence attentives au moindre signal, mouvement, bruit, qui pourrait évoquer la présence des forces de l'ordre ; lors de leur traversée de la frontière, tous leurs sens sont en éveil. On peut estimer que leur seuil de détectabilité leur permet d'identifier des mouvements qui sont imperceptibles aux pratiquant·e·s constitué·e·s comme « légitimes » de l'espace montagneux, moins attentif·ve·s à ce qui se passe autour d'ell·eux. Les forces de l'ordre, quant à elles, possèdent de nombreux équipements technologiques qui leur permettent d'avoir accès à une infra-perception, d'où un seuil de détectabilité qui est dessiné plus bas.

L'idée proposée par ce schéma est d'envisager que la mise en in/visibilité du dispositif de contrôle se construit en interaction avec la capacité des personnes en migration à se rendre elles-mêmes invisibles au regard policier. Chacune des deux parties (forces de l'ordre et personnes

en migration) cherchant à voir l'autre sans être vue, elles mobilisent constamment de nouveaux moyens pour passer en-dessous du seuil de perception de l'autre.

Ainsi, le schéma montre que, dans les moments exceptionnels où les politiques migratoires mettent en œuvre le spectacle de la frontière (régime de visibilité 1), tout est fait pour rendre *hypervisible* la présence policière, ainsi que celle des personnes en migration dont tout le monde sait qu'elles sont recherchées. Quand la présence policière cherche plutôt à se rendre *discrète* (régime de visibilité 2), c'est-à-dire peu visible des touristes, mais visible des personnes en migration afin de les dissuader, les personnes en migration, quant à elles, cherchent à se camoufler du regard policier, se cachant dès qu'elles croisent des individus ou une voiture de police. Lors des traques, la police a recours à différentes stratégies spatiales et technologiques qui lui permettent de se rendre *invisible* au regard, non seulement de la population, mais aussi des personnes en migration (régime de visibilité 3) : le rapport s'inverse, les personnes traquées sont vues par la police mais ne peuvent pas la voir en retour. Mais les personnes en migration parviennent néanmoins à subvertir les stratégies policières par différents moyens, c'est ce qui est évoqué par la colonne « subversion des contrôles ». Nous reviendrons dans le **chapitre 11, 2)** sur ces moyens de subversion.

À l'inverse, pour les forces de l'ordre se rendre visible aux personnes en migration peut également être mobilisé comme stratégie de dissidence interne. Dans la patrouille de Simon, militaire, dont l'adjudant était plutôt défavorable aux objectifs de la mission, alors qu'iels étaient censés se cacher pour prendre par surprise les personnes en migration, les militaires ont au contraire joué sur la visibilisation de la patrouille Sentinelle. De la sorte, les personnes en migration pouvaient les voir en avance et éviter le point de contrôle :

> *« On a [eu] une belle stratégie. Comment te dire, on était visibles. On a fait un bivouac militaire. Tu caches tes bâches dans les arbres, t'es pas visible. Nous on a fait un camp de vacances comme des boy scouts. Avec de la musique. C'est pas bien. Mais on a fait ça en se disant : « On sera visibles sur le col » »*[118].

Ce cas limite reflète l'importance de l'in/visibilité comme stratégie du pouvoir et le fait que, dans le cas du contrôle migratoire, cette in/visibilité se construit en interaction avec celle des personnes qui cherchent à y échapper.

4.2 – La traque : une géographie en mouvement

Tous ces éléments permettent d'identifier la chasse comme un modèle fondateur du contrôle à la frontière franco-italienne. La chasse à l'homme est définie ainsi par Grégoire Chamayou : « Si la guerre est en dernière instance définie par le combat, la chasse l'est par la poursuite. Deux géographies distinctes correspondent à ces activités. Le combat éclate là où se heurtent

[118] Entretien avec Simon, militaire d'une patrouille Sentinelle, juillet 2023.

les forces. La traque, elle, se déplace là où va la proie. (…) Le rapport d'hostilité se ramène alors, comme à cache-cache, à une compétition entre ceux qui se cachent et ceux qui cherchent » (Chamayou 2013, pp. 79-80). De fait, la géographie du contrôle à la frontière franco-italienne est, non seulement flexible et évolutive comme nous l'avons montré plus haut, mais aussi résolument dynamique, dans une interaction constante entre des forces de l'ordre qui cherchent à atteindre leur cible et des personnes ciblées qui cherchent à leur échapper.

a) La chasse comme « jeu » policier

Durant mon premier terrain dans le Briançonnais entre mars et juin 2018, j'ai recueilli 16 récits de courses-poursuites et trois cas de prise par surprise, qualifiées de « prises en tenaille » par les policier·e·s[119], que l'on peut également qualifier de pièges. Souvent, les deux pratiques sont articulées : la personne poursuivie est ainsi poussée vers le piège qui est tendu. C'est par exemple le cas dans la scène que me décrit Céline, habitante de Castellar, survenue quelques jours avant notre entretien :

> *« Récemment, [les militaires] s'étaient garés dans mon entrée, en bas, mais en restant dans la voiture (…) C'est dans un virage, et du coup des gens arrivent en descendant la route principale, ils ne voient pas la voiture, tu es un peu caché. (...) Je me suis dit que, sûrement, ils étaient en train de tendre un piège à des gens. Et en effet peu de temps après il y a un groupe de je pense quatre ou cinq mecs qui sont arrivés… ils sont tombés dans le piège (…) et [les militaires] les ont coursés. (…) Moi du coup j'étais en bas à côté de leur caserne, je jetais mes poubelles, et là j'ai vu arriver un jeune homme noir qui courait hyper vite, qui descendait d'ici, qui a traversé le parking en allant vers le village. Et derrière lui, il y avait à ses trousses un jeune militaire qui courait, tu sais, avec sa grosse arme comme ça dans les mains, il était complètement pataud, il courait vite aussi… et peu de temps après une voiture qui est passée très vite… (…) Ils les ont attrapés un peu plus haut, je pense, parce que moi j'ai essayé un peu de suivre mais tout le monde courait beaucoup trop vite pour moi. »*[120]

Le cas raconté par Céline ne s'apparente en rien à un débordement exceptionnel ou une « bavure » policière (Jobard 2002) : les habitant·e·s solidaires du Briançonnais qui se rendent en montagne pour venir en aide aux personnes en migration sont témoin très régulièrement de ces scènes de course-poursuite et de la mise en place de dispositifs policiers s'apparentant à des pièges.

Bien que les forces mobiles déployées à la frontière reçoivent des consignes les avertissant d'éviter tout comportement pouvant entraîner une mise en danger des « ESI »[121], les travaux de

[119] « Ordre initial du 25/04/2018 », pièce D123 – Notes prises par l'association Tous Migrants d'après le dossier pénal de l'affaire Blessing Matthew.
[120] Entretien avec Céline, habitante de Castellar, juin 2023.
[121] « Ordre de Mission de l'escadron des gendarmes mobiles de Drancy », avril 2018. D'après les notes prises par Tous Migrants du dossier pénal de l'affaire Blessing Matthew.

Camille Guenebeaud ont montré que la course-poursuite fait partie intégrante du jeu policier (Guénebeaud 2017, p. 429). Il cite le cas d'un policier à Calais qui avait crié à une personne en migration ne se soumettant pas à l'interpellation mais sans prendre peur et sans courir pour autant : « *Run, you have to run* ». Pour Guénebeaud, le policier lui « ordonne [ainsi] de reprendre place dans ces rôles qui lui sont assignés » (Guénebeaud 2017, p. 430).

On peut ainsi considérer la traque comme un « jeu » au sens théâtral du terme, où la frontière devient une fois de plus le lien d'une performance du pouvoir, où il y a des « rôles » et des « comportements » attendus. L'interpellation est ainsi aussi bien un « rappel à l'ordre national qu'un rappel aux règles du jeu policier » (Guenebeaud 2017, p. 428). Ces « règles du jeu » ont été explicitées aux personnes en migration à plusieurs reprises par des agent·e·s de police dans les témoignages que j'ai recueillis en mars 2018 auprès des personnes refoulées à Clavière :

> *« Il a dit "majeur ou mineur, c'est pareil." Ils nous ont ramenés en voiture en Italie en nous poussant violemment dans le véhicule. Ils ont dit : "Si vous voulez venir en France, il faut passer la nuit dans la montagne et vous cacher. Si nous, on vous voit, on vous ramène en Italie". »*
>
> *« Les policiers m'ont dit : "il faut être malin pour passer par ici" »*
>
> *« La police m'a dit qu'il ne faut pas prendre la route, le goudron c'est trop facile, on peut t'attraper. »*[122]

D'autres acteur·ice·s jouent le rôle d'explication des « règles du jeu » policier auprès des personnes en migration : ainsi, plusieurs témoignages évoquent le fait que les chauffeurs de bus disent aux personnes identifiées comme des « migrant·e·s » de descendre à Clavière, supposant de manière implicite qu'ils vont marcher dans la montagne, au lieu de les laisser franchir le poste-frontière et prendre le risque d'être contrôlé·e·s. De même, plusieurs personnes exilées racontent avoir rencontré des habitant·e·s solidaires, du côté italien ou français, qui les ont enjoint à « *se cacher* »[123]. Ce geste peut être motivé par une attitude bienveillante, mais il participe néanmoins à assigner des places aux personnes en migration, comme si elles n'avaient pas d'autre choix que de se cacher dans la montagne, comme si elles devaient performer le rôle de proie qui est attendu d'elles.

Or, si le fait de devoir se coucher pour échapper au regard policier a, pour les personnes en migration, une fonction pratique, cette posture revêt également un aspect symbolique. Pour Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot, « la manière de gérer le corps est lue comme une expression symbolique de la place dans le monde et du rapport à celui-ci, dominant ou dominé. L'opposition entre le « bas » et le « haut » du monde social renvoie aux oppositions à terre/debout, avachi/digne, vautré/redressé » (Pinçon et Pinçon-Charlot 2007, p. 121). On retrouve une analyse similaire chez Franz Fanon de la symbolique d'un rapport debout/couché en contexte colonial : « la ville du colonisé est une ville accroupie, une ville à genoux, une ville

[122] Extraits de trois témoignages recueillis auprès de personnes reconduites à Clavière, le 29/04/2018.
[123] Discussion enregistrée avec Bandjan, exilé guinéen, février 2023.

vautrée » (Fanon 2004 [1961]). Ainsi, le jeu de la traque oblige les personnes en migration à incorporer des attitudes qui reflètent une posture dominée, en leur imposant constamment de se cacher, se baisser, se coucher, dans l'espace frontalier.

La situation de traque change le rapport sensoriel à l'espace. Nous avons évoqué précédemment que la vue est le sens qui est au cœur du rapport de traque, mais celle-ci aiguise aussi les autres sens, tels que l'ouïe, très présente dans le récit de la traversée de Destin, ou le toucher, évoqué par Bandjan :

> *« Et même déjà par la brousse, les gens ne veulent pas parler, même dans la brousse ils ne veulent pas parler, même quand une branche tombe, quelqu'un se cache, je dis même quand une branche d'arbre tombe, quelqu'un se cache, quand une branche casse, il se cache. Il pense qu'il y a des gens qui sont en train de venir.* ***Même le bruit du vent, quand le vent est trop fort, il faut qu'il se cache****, qu'il attende d'abord le vent passer, parce qu'il dit qu'en s'avançant, s'il y a quelqu'un qui arrive, il ne va pas entendre la personne venir, avec tout le bruit des arbres, là. »*[124]

> *« Des fois,* ***on passait sous des trucs qui nous piquaient, piquaient****… il fallait forcer… »*[125]

Cette hypersensibilité est le reflet de l'animalisation des comportements induite par la situation de traque. Pour Chamayou, « l'expérience de la traque instaure pour [la proie] un rapport au monde structuré par une inquiétude radicale. Chaque perception, y compris celle de son propre corps, devient le pressentiment d'un danger. Vivre aux aguets, c'est cela qui caractérise l'animal » (Chamayou 2010, p. 87). Cette animalisation est reflétée dans l'expression la plus fréquente pour exprimer la relation entre les forces de l'ordre et les personnes exilées, employée aussi bien par les personnes en migration, par les policier·e·s, que par les habitant·e·s témoins de ces pratiques : « le jeu du chat et de la souris ». Grégoire Chamayou rappelle cependant que, si la proie est animalisée, le chasseur l'est aussi : « la chasse produit une bestialisation ou un ensauvagement des maîtres, pris par leurs affects de prédateurs » (Chamayou 2010). Ces comportements peuvent même prendre un aspect comique quand ils sont observés par des passant·e·s, comme Céline, habitante de Castellar :

> *« Souvent [les militaires] se cachent [vers le mont Macaron], parce que tu as des sentiers qui ne sont pas marqués, tu vois, tu as des moyens de plus ou moins passer la frontière. (…) Une fois, on se baladait le soir avec mon compagnon et puis on s'est dit : « Tiens, c'est bizarre, il y a un truc qui bouge dans les fourrés ? ». Et en fait, c'était un jeune militaire couché comme ça… Du coup on lui a demandé : « Bah alors, qu'est-ce que [vous] faites là, enfin ? » Et il a répondu : « J'attends les clandestins »* (rire) *»*[126]

[124] Discussion enregistrée avec Destin immigré camerounais, mai 2019.
[125] Discussion enregistrée avec Bandjan, exilé guinéen, février 2023.
[126] Entretien avec Céline, habitante de Castellar, juin 2023.

Toutefois, la différence entre le comportement des personnes qui chassent et des personnes chassées, c'est que la traque prend, pour les acteurs dominants, les traits d'un « jeu » au sens ludique du terme. Grégoire Chamayou montre qu'au sein des stratégies militaires, le modèle de la chasse brouille les distinction entre la guerre et le jeu, la guerre et le sport (Chamayou 2013, p. 131). On peut dire qu'il en est de même pour le contrôle migratoire. L'effort physique effectué lors de leurs patrouilles est valorisé chez les militaires, pour qui les rondes à pied sur les crêtes, dans des conditions climatiques difficile, servent aussi d'entraînement physique :

> *« Quand on montait, on montait haut. Mais on marchait 200 mètres en dénivelé [positif], parce qu'on était déjà, je ne sais pas, à 700, 800 mètres, [et on allait] monter à mille. Tu vois, ce n'est pas grand-chose. Mais on était en période caniculaire et on était obligés de faire des pauses parce que nous, on avait en plus des équipements (…), plus de gilets pare-balles, plus un fusil. Ce n'est pas un plaisir de marcher comme ça dans ces conditions. Oui, c'est sûr. »*[127]

Si l'effort physique fourni peut être intense, il n'annule pas la dimension de plaisir qui peut émerger de la situation de chasse. Pour Grégoire Chamayou, les chasses aux humains s'inscrivent dans un *continuum* avec la chasse à courre comme pratique de divertissement aristocratique. Comme dans la chasse à courre, « le chasseur méprise les proies trop faciles, cela tient à une dialectique du désir » (Chamayou 2010). La dimension d'excitation liée à la chasse aux « ESI » dans la montagne a été rapportée par plusieurs personnes du Briançonnais qui ont travaillé dans les lieux d'hébergement des forces de l'ordre et les ont entendues vanter leurs interpellations comme des exploits au cours des repas collectifs[128]. Elle est également relevée par Céline, habitante de Castellar, qui note la performance de masculinité à l'œuvre dans la course-poursuite. Son observation résonne avec l'analyse formulée par Elsa Tyszler du contrôle migratoire à la frontière comme d'une activité où se joue une performance de « masculinité virile » (Tyszler 2019b) :

> *« Tu sentais que les militaires étaient à la fois extrêmement excités, et en même temps furieux, parce qu'ils s'étaient un peu foirés* [sic] *sur leur plan (…) Un jeune a frappé un mur avec sa matraque, tu sentais une espèce de… ça sentait déjà la testostérone… »*[129].

La dimension ludique de la chasse apparaît également dans le contraste entre la montée d'excitation au moment de la poursuite et le retour au calme après l'arrestation. C'est le cas dans la course-poursuite racontée par Céline où, après avoir poursuivi un groupe de jeunes hommes dans le village de Castellar et les avoir arrêtés :

> *« Les militaires ont rassemblé les jeunes à côté de l'église, ils les ont ramenés en fait, ils les ont attrapés quelque part dans le village je ne sais pas où, ils*

[127] Entretien avec Simon, militaire d'une patrouille Sentinelle, juillet 2023.
[128] Journal de terrain, juin 2020.
[129] Entretien avec Céline, habitante de Castellar, juin 2023.

les ont ramenés, ils les ont fait aller à la chapelle, et là ils les ont fait s'asseoir, et ils leur ont donné quand même de l'eau. »[130]

Ainsi, une fois la poursuite finie et les personnes attrapées, l'interaction redevient soudainement calme, comme une partie qui vient de se terminer.

b) Poursuivre en toute sécurité

Le dernier aspect de l'asymétrie caractéristique de la relation de chasse est que, pour le camp dominant, la poursuite s'effectue sans prise de risque. Cet aspect du conflit est caractéristique des manières contemporaines de combattre, car à partir de la fin du XX^{e} siècle, « la norme devient la quasi-invulnérabilité du camp dominant » (Chamayou 2013, p. 179), produisant ainsi « l'élimination radicalisée de tout rapport de réciprocité » (Chamayou 2013, p. 26). Les technologies militaires et policières, notamment celles commandées à distance, ont ainsi pour fonction d'intervenir sans danger dans les milieux inhospitaliers (Chamayou 2013, p. 35). Selon un officier de l'Air Force états-unienne interrogé par Chamayou, leur objectif est de « projeter du pouvoir sans projeter de vulnérabilité » (2013, p. 22).

À la frontière franco-italienne, le rapport de domination visuelle dont disposent les forces de l'ordre leur permet de ne pas être exposées aux risques du milieu de montagne. Comme le relève le journaliste de France 3 documentant l'usage du drone par la PAF de Menton : « *dans cette zone très escarpée, le drone permet aux forces de l'ordre de couvrir beaucoup de terrain rapidement et en toute sécurité, de jour comme de nuit* »[131]. Dans un environnement montagneux accidenté, la visibilité garantit en effet une sécurité : elle permet d'anticiper les pentes raides, les fossés, les rivières, et de les contourner. Les personnes en migration, n'ayant que leurs yeux pour voir et leurs téléphones pour éclairer, se trouvent dans une asymétrie radicale avec les forces de l'ordre, d'autant plus lorsqu'une course-poursuite s'engage et qu'elles doivent se mettre à courir.

Les forces de l'ordre se reposent sur les informations visuelles qu'elles ont à leur disposition pour limiter leur effort physique en montagne. En sachant le plus précisément possible et en avance où les personnes ciblées vont arriver, elles peuvent se contenter d'aller les « cueillir » au bon endroit. Cette recherche d'un effort minimum est décrite par Simon, militaire : *« Les gendarmes, ils ne vont pas marcher (…) sur les sommets là-haut. (…) Quand ils ne veulent pas faire d'efforts, ils n'en font pas »* [132].

Hamad, exilé soudanais, y fait également référence :

---

[130] Entretien avec Céline, habitante de Castellar, juin 2023.

[131] « À Menton, la police aux frontières traque les migrants avec des drones », 23/11/2023, *France 3 Provence-Alpes-Côte-d'Azur,* disponible en ligne : https://www.youtube.com/watch?v=i6evuIJzvDU (consulté le 22/02/2025)

[132] Entretien avec Simon, militaire d'une patrouille Sentinelle, juillet 2023.

> *« La police française ne va pas continuer à marcher dans la montagne comme on fait, jusqu'à ce qu'elle arrive à chercher des gens.* ***Non, ils ont une stratégie, et attendent un endroit où ils sont tranquilles, où ils ne vont pas faire beaucoup d'efforts.*** *Des fois, ils vont courir derrière toi dans la montagne, ils vont essayer de s'arrêter, et si tu ne t'arrêtes pas, ils vont courir derrière toi. C'est la raison pour laquelle il y a des blessés souvent, il y a des blessures graves, etc. Mais [la plupart du temps] ils ont pu comprendre que les [personnes migrantes à] Vintimille partent à telle heure, ils arrivent là-bas à telle heure. Du coup ils ne vont même pas faire d'efforts, ils ne vont même pas rester là toute la journée, non ils attendent juste à deux heures du matin et cinq heures du matin. À partir de là ils savent très bien qu'il n'y a personne qui passe, donc ils rentrent dans leur caserne, et voilà ils sont tranquilles. »*[133]

Ainsi, la domination visuelle permet au « chasseur » d'anticiper les mouvements de la « proie », de créer de la confusion chez celle-ci lorsqu'elle essaye de s'échapper. Elle lui permet également de minimiser son effort physique tout en maximisant celui de sa proie.

Dès lors, le rapport des agents du contrôle à l'espace montagneux est caractérisé, non pas par la peur ou la conscience du danger, mais bien par le plaisir, à l'image des touristes. Ainsi, la première fois que Simon entend parler de la mission par ses collègues militaires, c'est en termes très positifs :

> *« Avant, moi, ce que j'avais comme image de cette mission, c'était autour de 2017, [quelques années] avant… Je mangeais à table avec des gens à l'armée et (…) la conversation des (…) responsables, c'était «* ***Ah ben tiens, on part en montagne, il va falloir amener les affaires d'hiver, les vélos, bref, tout pour le temps libre.*** *». »* Une fois arrivé sur place : *« On était perchés dans une colonie de vacances (…) Ma première impression, c'était : « Regarde-moi ça ! ». C'était une période caniculaire, il faisait près de 35 degrés,* ***il fait beau, on est en colo, le cadre est sympa.*** *[Je me suis dit :] « Menton, entre mer et montagne, je pourrai aller me promener sur des quartiers libres, aller me baigner sur d'autres. » (…) »*[134].

Le témoignage de Simon révèle qu'aux yeux de certains agents des forces supplétives, qui ne résident pas dans la région mais viennent en renfort, la mission est associée à sa dimension ludique, garantie par le cadre environnemental perçu comme particulièrement plaisant, à l'image des touristes qui fréquentent la région. À l'inverse, dans ce « jeu » cynique de la traque à la frontière, alors que les modalités de contrôle simplifient au maximum la tâche et minimisent l'exposition au danger des agents des forces de l'ordre, les personnes en migration mettent en jeu leur vie.

[133] Discussion enregistrée avec Hamad, exilé soudanais, janvier 2023.
[134] Entretien avec Simon, militaire d'une patrouille Sentinelle, juillet 2023.

Conclusion du chapitre 7

Dans ce chapitre 7, j'ai montré que les stratégies de visibilité étaient au cœur du dispositif de contrôle migratoire mis en place à la frontière franco-italienne après 2015. Celui-ci prend une forme principalement mobile et flexible (avec des patrouilles mobiles sur les routes et chemins de montagne) qui facilite l'alternance entre différents régimes de visibilité. En effet, le contrôle migratoire ne vise pas le blocage de la frontière, mais sert à opérer une communication visuelle qui a des fonctions politiques spécifiques pour les États français et italien. Dès lors, il existe une rupture entre l'espace médiatique, où le contrôle à la frontière est mis en scène, et l'espace matériel des régions frontalières, où les forces de l'ordre alternent entre différents modes d'in/visibilisation du contrôle en fonction des objectifs poursuivis. J'ai identifié trois régimes de visibilité privilégiés du contrôle migratoire, qui peuvent alterner ou se compléter :

- L'hypervisiblité, avec la mise en scène du contrôle dans le but de produire un effet psychologique sur l'ensemble de la population ;
- L'invisibilité, avec des pratiques d'interpellation fondées sur la surprise ;
- La discrétion, avec des pratiques discrètes et mobiles de contrôles, qui permettent de ne pas perturber la vie économique et sociale locale tout en cherchant à produire un effet de dissuasion.

Nous avons ensuite vu que les pratiques de contrôle reposent sur une *domination visuelle* entre forces de l'ordre et personnes en migration. Celle-ci est caractérisée par une *asymétrie visuelle* dans laquelle les forces de l'ordre ont accès à un champ de vision étendu, ce qui leur permet d'identifier à l'avance les trajectoires des personnes en migration, alors que ces dernières, au contraire, ont un champ de vision restreint. J'ai montré que les forces de l'ordre utilisent la topographie, des technologies visuelles et les informations fournies par des collaborateur·ice·s civiles pour étendre leur champ de vision.

Toutefois, la relation de domination visuelle se construit de façon dynamique, comme une constante compétition entre les forces de l'ordre et les personnes traquées reposant sur la capacité à *voir sans être vu*. La relation entre les agents du contrôle et les personnes en migration prend ainsi la forme d'une traque à travers le massif montagneux, où chacune des deux parties tente de passer en-dessous du *seuil de détectabilité* de l'autre. Malgré la capacité des personnes en migration à échapper au regard policier, la relation de domination créée par le rapport de traque reste en faveur des forces de l'ordre. La traque oblige les personnes en migration à incorporer des rôles de « proie », définissant les forces de l'ordre, à l'inverse, comme les « chasseurs » : pour les agents du contrôle, en effet, la traque dans la montagne peut être vécue comme plaisante ou excitante. À l'opposé, je montrerai dans le chapitre suivant que l'expérience du milieu montagneux par les personnes en migration est caractérisée par la violence sous toutes ses différentes formes.

CHAPITRE 8. INVISIBILISER LA VIOLENCE DES FRONTIÈRES ALPINES

Introduction du chapitre 8

Le dispositif de contrôle déployé à la frontière franco-italienne envers les personnes en migration illégalisées prend la forme de diverses « architectures de l'inimitié » (Gregory 2004) caractérisées par la violence, qui s'étendent à travers les montagnes frontalières. Si, comme nous l'avons vu, la visibilité du contrôle fait l'objet d'une in/visibilité stratégique, ces architectures violentes (ou « *weaponized architectures* », Lambert 2013) produites par les pratiques de contrôle sont, quant à elles, systématiquement invisibilisées.

Par ailleurs, la multiplicité des formes et des échelles de la violence rencontrée par les personnes en migration à la frontière franco-italienne fait obstacle à la construction d'un cadre unifié d'analyse, que l'on pourrait qualifier, avec Carolina Kobelinsky et Stéphane Le Courant de « régime de violence générale » produit par la frontière (Kobelinsky et Le Courant 2017). Plusieurs difficultés méthodologiques se posent également pour observer, exprimer, quantifier, qualifier et démontrer la violence vécue à la frontière par les exilé·e·s. Il me semble que l'on peut considérer ces difficultés méthodologiques comme faisant partie intégrante du dispositif d'invisibilisation. Du fait des obstacles entravant l'accès aux données ou la construction d'un cadre d'analyse, la violence se situe en-dessous du « seuil de détectabilité » des observateur·ice·s qui font partie du groupe des citoyen·ne·s constitué comme « légitime ». Eyal Weizman montre qu'une « inégalité structurelle » oppose l'État d'un côté, et la société civile de l'autre, dans « l'accès à la vision, aux signaux et au savoir » (Weizman 2021, p. 33). Ainsi, l' « écart d'optique » entre le « degré de résolution élevé » dont disposent les agent·es du contrôle et le « faible niveau de résolution » accessible aux observateur·ice·s et enquêteur·ice·s « définit l'espace exploité par tous ceux qui entendent nier » la violence (*ibid*).

L'action policière se déploie sous la forme d'une architecture qui invisibilise le lien de causalité qu'elle entretient avec les violences rencontrées par les personnes en migration. Le processus d'invisibilisation intervient par un double effacement : il empêche d'établir les causes de la violence, d'une part, et de voir ou mesurer les conséquences de l'expérience de la frontière qui manifestent la violence, d'autre part. Ainsi, c'est toute une chaîne de causalités, reliant les causes structurelles et indirectes aux causes locales et directes, puis à leurs conséquences directes et indirectes, qu'il faut reconstituer pour comprendre les mécanismes pluriels par lesquels s'exerce la violence aux frontières. Cet enchaînement de cause à effet s'apparente à ce que Derek Gregory nomme « *the kill chain* » (Gregory 2004), que je traduis ici par « l'enchaînement létal ». Celui-ci est défini par Judith Verweijen comme « l'appareil dispersé

qui configure les sujets et leur conduite d'une telle manière qu'ils produisent la mort »[1] (Verweijen 2020). À la frontière franco-italienne, cet enchaînement ne produit pas systématiquement la mort, mais une mise en danger systémique des personnes constituées comme « étranger·e·s en situation irrégulière ». Dès lors, il s'agit de comprendre comment différents facteurs - politiques, temporels, spatiaux - s'articulent de sorte à produire cette mise en danger.

Ce chapitre se divise en cinq sous-parties. Dans un premier temps, je montre que l'invisibilisation de la violence aux frontières repose sur l'effacement des liens de cause à effet entre les décisions politiques, les pratiques policières et les diverses expressions de la souffrance des personnes en migration (mort, blessures physiques ou psychologiques), ce qui empêche de caractériser les pratiques de contrôle migratoire comme violentes et d'identifier une chaîne de responsabilité. Dans un deuxième temps, j'analyse le rôle joué par l'espace, abordé à travers les infrastructures et l'environnement montagneux, dans la création d'un régime de violence à l'encontre des personnes en migration. Je montre que la création d'un « environnement hostile » joue un rôle dans l'invisibilisation de la responsabilité policière et politique. Je m'intéresse ensuite, dans une troisième sous-partie, aux dispositifs d'obstruction matérielle de la visibilité dans le cas des violences interactionnelles directes entre agents du contrôle et personnes en migration. La quatrième sous-partie propose une méthode d'analyse « micro-dynamique » de la violence qui permet d'en restituer tous les aspects, à la fois structurels et directs, à travers le cas d'une contre-enquête sur les circonstances de la mort de Blessing Matthew, une femme nigériane décédée à La Vachette (Briançonnais) le 07 mai 2018. La cinquième sous-partie, enfin, évoque les effets matériels et symboliques de la violence rencontrée à la frontière sur les personnes en migration qui survivent à la traversée.

1) L'effacement des liens de causalité au cœur d'une géographie de la violence à la frontière franco-italienne

1.1 – Repenser l'articulation de la violence directe et indirecte

Les approches théoriques de la violence ont, depuis longtemps, mis en évidence les liens entre violence et invisibilité. Les travaux en sciences sociales sur la violence se réfèrent souvent à la définition proposée par Johan Galtung (1969), qui opère une série de distinctions, notamment entre la violence physique et la violence psychologique ; la violence directe et la violence indirecte ; la violence commise par un sujet et la violence structurelle ; la violence manifeste et la violence latente. Contrairement aux violences individuelles, manifestes, la violence structurelle est latente, inscrite dans l'ordre social lui-même, qu'elle contribue à renforcer.

[1] Citation originale : The *"dispersed apparatus that configures subjects and their conduct in such a way that they engage in killing*" (Verweijen 2020).

L'ancrage de cette violence dans les structures de la société et dans des mécanismes intériorisés ou dissimulés rend cette forme de violence latente particulièrement pérenne (Naudin 2023 ; Dijkema, Gatelier, et Djontu 2017, p. 80) du fait même de son caractère invisible.

S'élevant contre le consensus, dans la littérature, selon lequel la violence physique directe serait sur-étudiée, empêchant de voir d'autres formes de violence moins visibles et spectaculaire (Pain et Staeheli 2014; Springer 2016), Judith Verweijen argumente que, au contraire, les champs de la géographie et de l'écologie politique ne prêtent pas assez attention à la violence directe (Verweijen 2020). L'approche « micro-dynamique » permet, selon elle, de voir et ainsi d'étudier « l'enchaînement létal » dans son ensemble, en montrant comment il est constitué dans l'espace et dans le temps, et formé par des conditions et structures plus larges[2]. À la suite de Tyner et Inwood (2014), elle montre que l'opposition entre violence directe et violence structurelle, comme si elles étaient des objets mutuellement exclusifs, est une « fausse dichotomie » (Verweijen 2020). Mon analyse sur les dynamiques de la violence à la frontière franco-italienne rejoint ses conclusions. Bien que les distinctions de Galtung demeurent heuristiques pour saisir la diversité des formes de la violence à l'œuvre à la frontière franco-italienne, les formes physiques et psychologiques, directes et indirectes, et structurelles de la violence, loin de s'opposer, sont articulées entre elles pour former un tout.

Si la violence à la frontière peut être appréhendée comme structurelle, c'est-à-dire reposant sur un continuum de pratiques de divers degrés et modalités, c'est justement parce qu'à des modes indirects de non-assistance à des personnes en migration s'ajoutent des pratiques actives de mise en danger. L'implication des forces de l'ordre dans la mise en danger des personnes exilées doit être imaginée comme un spectre, comme le représente le schéma suivant (Figure 48). Il faut noter que ce schéma se concentre sur la dimension physique de la violence à la frontière franco-italienne, et ne prend pas en compte les dimensions psychologiques et symboliques, que j'évoquerai par la suite.

[2] Citation originale : « *The microdynamic approach can serve as an entry point into studying the entire kill chain, including how it is shaped by broader conditions and structures, and how it is constituted in time and space* » (Verweijen 2020).

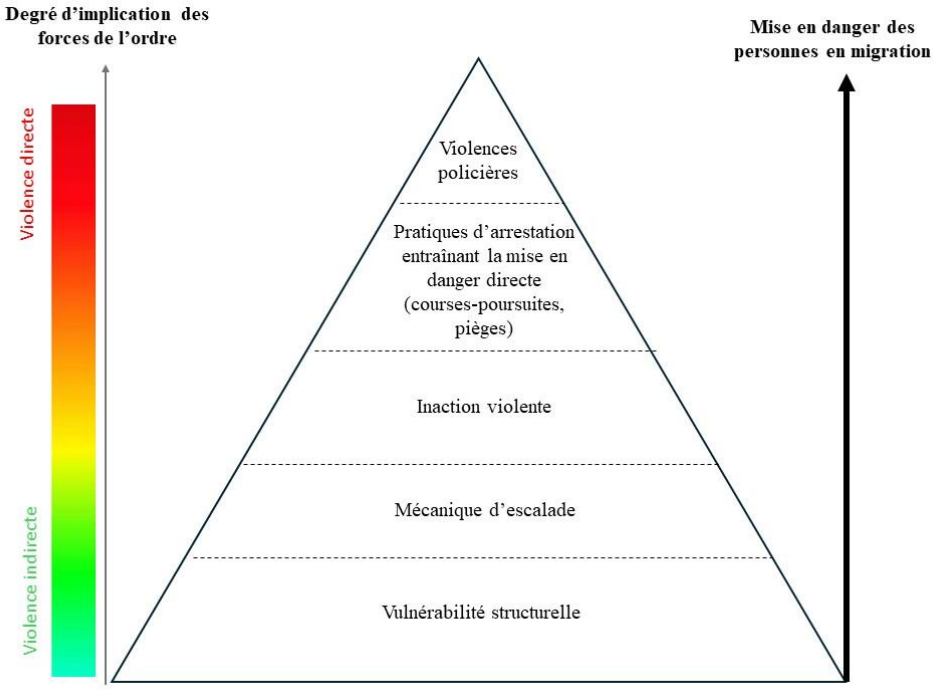


Figure 48 - Schéma des formes cumulées de violence produisant la mise en danger physique des personnes en migration à la frontière franco-italienne. S. Bachellerie 2024.

Ce schéma (Figure 48) fait apparaître une corrélation entre le caractère direct de l'implication policière et le degré de mise en danger. Les pratiques directes de mise en danger, occasionnelles, s'additionnent aux processus indirects de mise en danger, très répandus voire omniprésents, de manière cumulative. Les différentes notions présentées dans le schéma (vulnérabilité structurelle, mécanique d'escalade, inaction violente) seront expliquées dans la suite de ce chapitre.

Par ailleurs, la violence déployée contre les exilé·e·s à la frontière franco-italienne s'inscrit simultanément dans une multiplicité d'échelles spatiales et temporelles. Eyal Weizman déplore le fait que les différentes échelles et vitesses de la violence soient rarement étudiées et présentées ensemble (Weizman 2021, p. 131). Selon lui, « la violence se déploie à différentes échelles, sur des durées différentes et à différentes vitesses. Elle se manifeste dans la force éruptive spontanée d'un événement violent, se déploie en une série de configurations (*patterns*) et itérations à travers l'environnement bâti, avant de se manifester dans la détérioration plus lente et progressive de vastes territoires sur des échelles temporelles de longue durée. Les échelles et vitesses distinctes de la violence sont interdépendantes et mutuellement convertibles » (*ibid*).

Or, cette imbrication des différentes échelles favorise également l'invisibilisation des causes et des conséquences du passage de la frontière, jusqu'à effacer l'idée même de violence. Les causes de la violence s'inscrivent dans un cadre politique et des stratégies policières conçues à plusieurs kilomètres de la frontière, à la préfecture (à Gap ou Nice) ou au ministère de l'Intérieur. Les conséquences physiques et psychiques de la violence sur le corps des personnes,

quant à elles, se manifestent en effet plusieurs semaines ou mois après le passage de la frontière, alors que les personnes se trouvent dans d'autres villes ou pays loin de la frontière, ayant parfois changé de nom ou d'identité. Ainsi, la géographie dispersée des causes et conséquences de la violence la rend difficilement retraçable. En cela, l'articulation des formes directes et indirectes de violence revêt l'intérêt stratégique d'empêcher l'identification de responsables.

1.2 – Des morts sans causes ?

La mort en migration constitue un point d'entrée essentiel pour comprendre les ressorts de la violence à la frontière. Bien que les personnes décédées constituent une minorité de cas « extrêmes », leur existence éclaire les mécanismes de violence qui se déploient contre l'ensemble des personnes en exil. C'est pourquoi il est important de contextualiser ces morts en s'appuyant sur un ensemble plus large de données pouvant mettre en lumière la violence aux frontières, tels que le nombre de blessé·e·s et la parole des personnes qui ont vécu l'expérience de la traversée. Ces données révèlent que, si peu de ces personnes trouvent la mort, beaucoup s'exposent, durant la traversée, à des dangers qui peuvent mettre en péril leur vie.

Il n'existe à ce jour aucune politique européenne commune de décompte des décès, de prise en charge et d'identification des corps (Kobelinsky 2022). Une partie de la littérature s'est penchée sur cette inaction institutionnelle, montrant comment elle participe à invisibliser les mort·e·s de la migration, de même que l'absence de prise en charge des corps et des familles par les institutions (Bassi et Souiah 2019; Kobelinsky et Le Courant 2017). Mathilde Ravetto montre également que le discours médiatique participe à « raréfier » les informations sur les personnes décédées, en construisant une figure stéréotypée du « migrant mort » (Ravetto 2023, p. 18). Face à cette invisibilisation structurelle, depuis les années 1990, des chercheur·euse·s, des membres de la société civile et des journalistes ont tenté de documenter les violences aux frontières en collectant des données sur les décès. Un travail considérable a notamment été réalisé en Méditerranée, par des organisations non-gouvernementales, militantes (base de données United[3]) et/ou institutionnelles (CICR[4], OIM[5]). Différentes bases de données ont ainsi été créées, dont une concernant l'espace alpin sur laquelle j'ai travaillé en collaboration avec Cristina Del Biaggio à partir de 2019[6]. D'autres chercheur·euse·s (comme Filippo Furri et Françoise Lesage[7]), ainsi que des militant·e·s locaux ont également tenté de formaliser une liste des personnes en migration décédées à la frontière franco-italienne. Les sources des données sont diverses. Elles peuvent provenir de la presse locale, lorsque celle-ci signale que le corps d'une personne supposément « migrante » a été retrouvé à la frontière. Elles peuvent venir des

[3] Lien vers la base de données UNITED : https://unitedagainstrefugeedeaths.eu/
[4] Projet Missing Migrants, CICR : https://www.icrc.org/en/missing-migrants
[5] Project Missing Migrants, OIM : https://missingmigrants.iom.int/data
[6] Voir une présentation succincte de ce travail : https://www.borderforensics.org/fr/enquetes/blessing/
[7] « Entretien avec Filippo Furri, « Au carrefour des Morts en pandémie et des Morts en migration ». Entretien réalisé par Anastasia Chauchard, le 26/04/2022 (en ligne sur le site internet de l'Institut Convergence Migration).

corps retrouvés et non-identifiés, enterrés dans les cimetières, dont on estime qu'ils peuvent être ceux de personnes en migration. Les données peuvent enfin être issues des listes de personnes en migration disparues. Travailler sur les personnes décédées aux frontières implique de faire un travail méticuleux de croisement de ces trois sources de données, ce qui permet de relier un corps, un nom (ou un signalement de disparition) et un événement (signalement de la mort).

Mais dans beaucoup de cas, réaliser un tel travail est impossible. Sur l'événement de la mort, les données issues de la presse (souvent les seules auxquelles les chercheur·euse·s ont accès), sont très parcellaires, voire déformées : l'âge, la nationalité de la personne décédée indiqués peuvent être faux. Le nom des personnes décédées est rarement connu. Il peut également s'agir d'un nom erroné, ou inventé, car les stratégies de camouflage et d'évitement mises en œuvre par les personnes en migration pour échapper au regard policier passent également par des transformations de l'identité pour ne pas être tracé·e. Ainsi, les stratégies d'auto-invisibilisation des personnes en migration[8] participent en même temps, en cas de décès à la frontière, à l'invisibilisation de leur mort, et des causes de celle-ci. Par ailleurs, la presse signale parfois des accidents où le pronostic vital des personnes est engagé, sans que l'on sache si les personnes sont finalement décédées ou non.

À la frontière franco-italienne, il n'existe pas d'organisme qui prenne en charge de manière systématique les signalements de personnes disparues. À Briançon et à Vintimille, ce sont régulièrement les compagnes et compagnons de route qui signalent la disparition, de manière informelle, à des bénévoles d'associations. Ce fonctionnement informel rend la circulation de l'information incertaine, surtout à Vintimille, où des centaines de personnes en migration traversent la frontière chaque jour et où il n'existe pas de lieu d'accueil du côté français pouvant permettre recouper les informations entre les départs et les arrivées (contrairement à la collaboration mise en place entre les deux refuges solidaires du côté italien et français entre Oulx et Briançon). Martina Tazzioli évoque ainsi des « savoirs disjoints » à la frontière franco-italienne qui produisent une « visibilité obstruée » de la situation générale (Tazzioli 2020a). Selon elle, la rupture du circuit des informations entre le côté français et italien révèle non seulement une « frontière épistémologique », mais également l'ambiguïté d'un pouvoir, à la fois obsédé par le traçage des indésirables et la production de statistiques, et en même temps qui se manifeste par l'absence de comptage, ce qui révèle une indifférence des administrations quant au sort des disparu·e·s (*ibid*).

En ce qui concerne les corps, dans les lois française et italienne seule la famille est autorisée à venir reconnaître le corps d'une personne décédée. Ainsi, en Italie, dans la plupart des cas, les demandes de recherche ou d'identification doivent obligatoirement être réalisées par la famille

[8] Ces stratégies sont détaillées dans le **chapitre 11, 2.2 – Jouer sur la visibilité pour subvertir les assignations sociales-raciales : la stratégie du *passing*.**

directe, c'est-à-dire : père, mère, frères et sœurs, enfants, oncles et tantes ainsi que le conjoint de la personne présumée décédée[9]. En France, de même, seule la famille proche peut procéder à l'identification du corps : même si les associations ou des proches en migration souhaitent vérifier l'identité, ils n'ont pas la possibilité de le faire[10]. À la frontière franco-italienne, il est cependant arrivé parfois que l'information de la disparition circule jusqu'à un membre de la famille qui se trouve en Europe et que cette personne se déplace pour procéder à la reconnaissance du corps. Ce sont les rares cas où l'identité de la personne décédée est connue.

Ces difficultés méthodologiques compliquent le travail de quantification et d'analyse des conséquences létales de la frontière. Les chiffres avancés sont souvent incertains, évoluent en permanence. Cependant, le travail de compilation des différents cas signalés dans la presse, effectué avec Cristina Del Biaggio au sein d'une base de données alpine unifiée, et complété par les informations des associations, permet d'estimer les conséquences du processus de frontiérisation en termes de décès. Ce travail de quantification et de spatialisation montre que le processus de militarisation de la frontière en 2015 a eu des conséquences claires sur le nombre de décès de personnes en migration à la frontière. Il montre également que la frontière franco-italienne est la plus « meurtrière » de l'arc alpin (Figure 49, Figure 50).

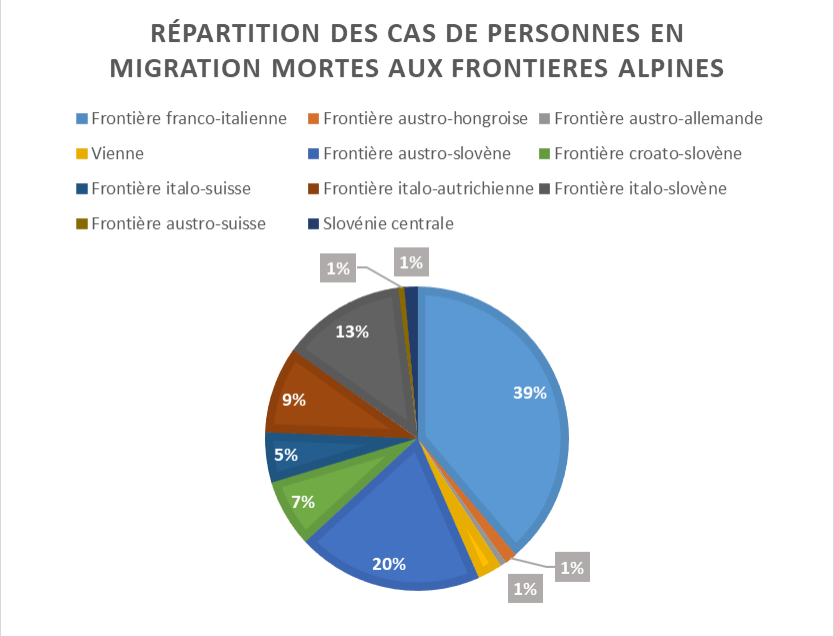


Figure 49 - Répartition des cas de personnes en migration mortes aux frontières alpines. © C. Del Biaggio, 2023.

[9] Boat For People, « Morts et disparus en mer : guide d'information pour les familles et leurs soutiens. Italie et Méditerranée centrale », 2018 : http://boats4people.org/guide/fr/#Accueil (consulté le 25/01/2025).

[10] « La procédure française en cas de décès d'une personne exilée. À destination des personnes et organisations accompagnantes ». FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ). La Cimade, 2021: https://www.lacimade.org/la-faq-procedure-mieux-comprendre-la-procedure-francaise-en-cas-de-deces-dune-personne-exilee-pour-faciliter-laccompagnement-des-proches-et-les-familles/ (consulté le 25/01/2025).

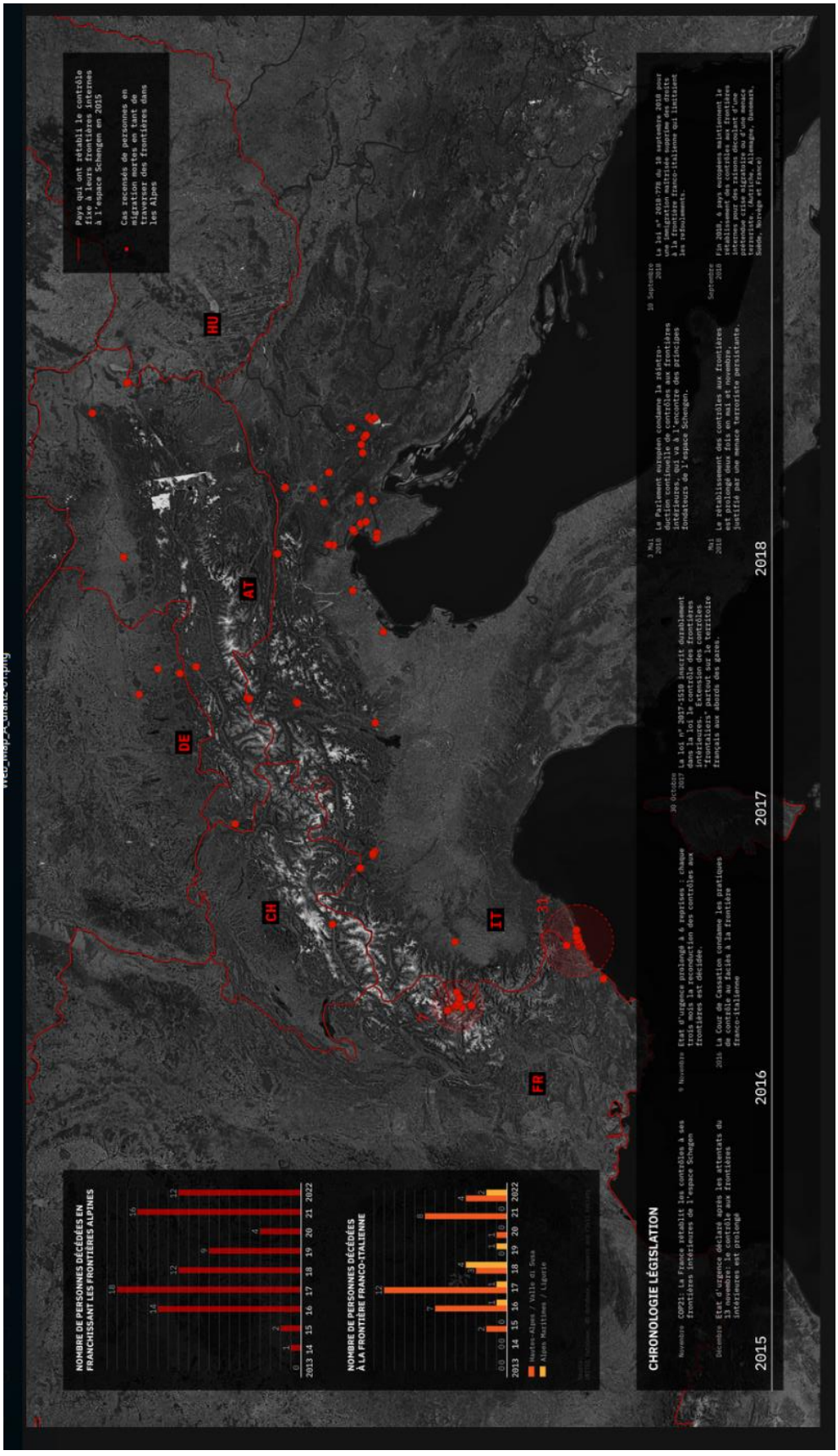


Figure 50 - La frontiérisation de l'espace alpin. Carte réalisée par C. Del Biaggio, S. Bachellerie, G. Reder, 2022 © Border Forensics 2022.

Ces données confirment ce qui a été observé à d'autres frontières dans le monde, notamment aux frontières extérieures de l'Europe en Méditerranée : si l'augmentation des contrôles ne permet pas de diminuer le nombre d'arrivées (car les personnes en migration ne se découragent pas), en revanche, elle entraîne une mise en danger accrue des personnes en migration à la frontière, ce qui s'observe par la corrélation entre l'augmentation des forces de l'ordre et le nombre de personnes décédées. La carte suivante (Figure 49) localise les mort·e·s en migration à la frontière franco-italienne à différentes échelles.

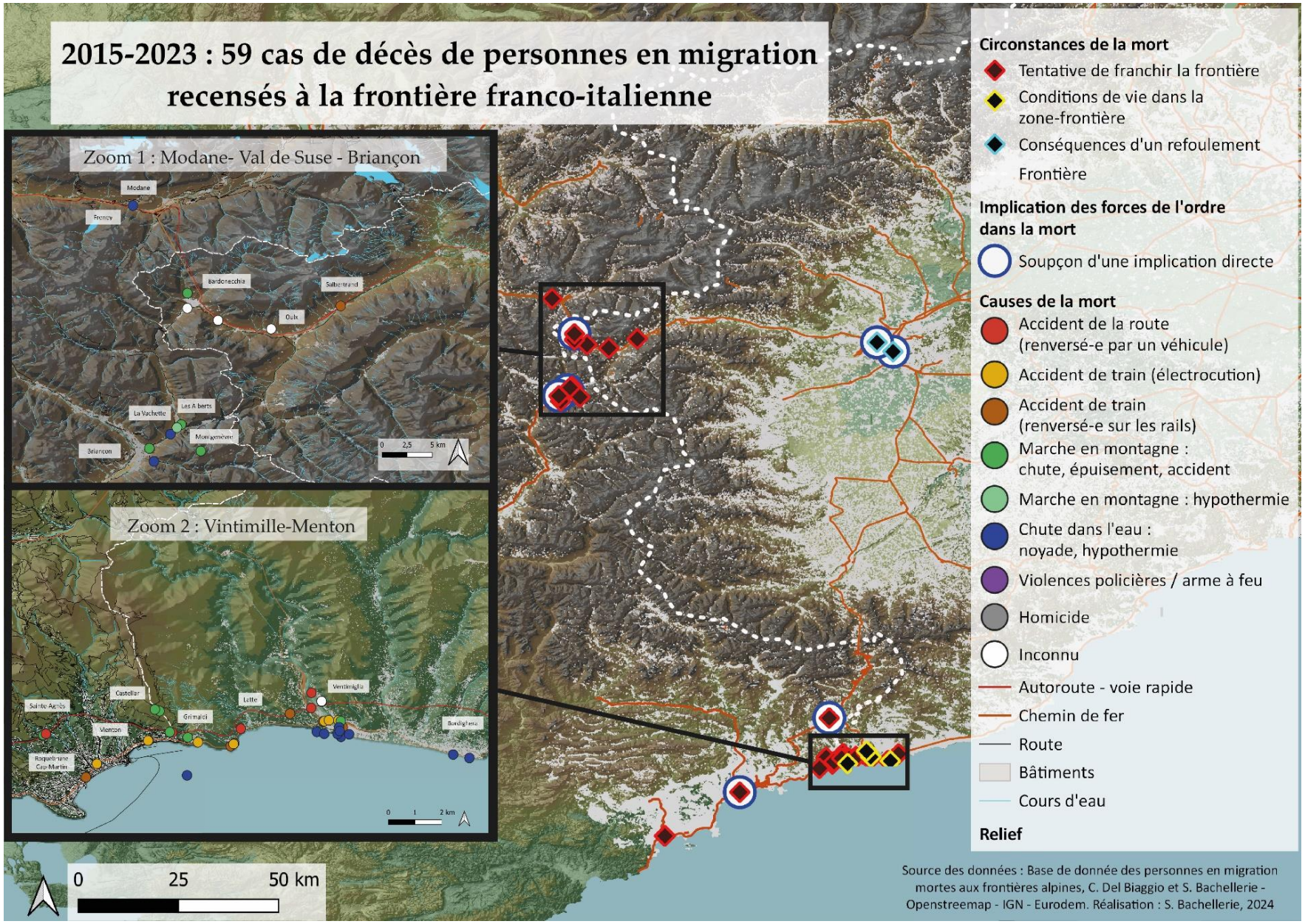


Figure 49 - Carte des décès de personnes en migration à la frontière franco-italienne, S. Bachellerie 2024.

J'ai identifié trois types de circonstances principales dans lesquelles les personnes sont décédées (qui apparaissent dans les figurés de la carte à l'échelle de toute la frontière franco-italienne) : au cours de la traversée, suite à un refoulement ou à cause des conditions de vie précaires dans la zone-frontière (on peut voir que c'est régulièrement le cas à Vintimille). De manière plus précise dans les deux « zooms » à l'échelle de la zone-frontière haute-alpine et maralpine, on peut voir que les morts sont souvent dues aux infrastructures et à l'environnement, et plus rarement liées à l'action directe des forces de l'ordre. Ainsi, à l'exception des cas d'Omar El Khouly et de Todor Bogdanovitch, qui sont décédés à cause de tirs d'arme à feu par des gendarmes, la frontière ne tue jamais directement. Les causes de décès sont diverses : les personnes décèdent par électrocution, « accident » de train ou de la route, d'une chute, de noyade. Parfois les causes de la mort ne sont pas même connues : cette dilution entraîne une invisibilisation des causes du décès au cours du processus (ou suite au processus) de la traversée de la frontière.

La carte ci-dessus révèle également une dispersion spatiale des corps décédés à la frontière. Cette dispersion spatiale est aussi temporelle, prenant la forme d'une « mort lente » (« *slow death* », Lo Presti 2019). Cette double dispersion est un des ressorts de l'invisibilisation du phénomène de la mort aux frontières et de l'effacement de la chaîne de causalité. Par exemple, les corps peuvent être retrouvés loin en aval, par exemple à Cannes pour beaucoup de personnes électrocutées. Or, les électrocuté·e·s ne sont pas identifiables. Des personnes peuvent aussi décéder des mois plus tard dans des villes éloignées, suite à leur refoulement à la frontière, comme c'est le cas de Beauty : cette jeune femme nigériane enceinte et atteinte d'un cancer est décédée à la maternité de Turin le 31 mars 2018, après avoir été refoulée par la police aux frontières à Bardonecchia. On peut également considérer que c'est le cas de Musa Balde, qui vivait à la rue à Vintimille après avoir tenté de traverser la frontière. Victime d'une agression raciste le 9 mai 2021, il a été hospitalisé à Vintimille puis conduit au centre de rétention à Turin, où il a rapidement été mis à l'isolement et est décédé le 23 mai 2021. Ses proches refusent d'admettre la version des autorités, qui attribuent sa mort à un « suicide ». Son histoire se situe à la marge des cas conservés dans cette base de données : la responsabilité du processus de « frontiérisation » dans sa mort est ténue, et pourtant, les associations locales sont convaincues que c'est la situation de frontière dans la ville de Vintimille, provoquant à la fois la vulnérabilité des personnes en migration et la banalisation des discours et actes de haine, combinée à la répression des politiques migratoires italienne/européenne, qui a entraîné la rétention puis la mort de Musa. Ici, l'enchaînement complexe des événements, combinée à leur dispersion spatio-temporelle, rend difficilement lisible le rôle joué par la frontière dans la chaîne de causalité. Le travail de recherche consiste ainsi à redéplier les éléments imbriqués pour reconstituer l'enchaînement létal (« *mapping the kill chain* », Verweijen 2020).

2) La « prévention par la dissuasion » : une violence sans auteur·ice·s

Dans les années 2000, Jason De León a proposé le terme de « *weaponization* » pour caractériser la manière dont les environnements dits « naturels » pouvaient être transformés en arme capable de donner la mort dans le cadre des politiques migratoires (León et Wells 2015)[11]. Gregory Boyce, Sam Chambers et Sarah Launius, à la frontière mexico-étatsunienne, ont montré que les morts de personnes en migration dans le désert de Sonora étaient la conséquence des politiques migratoires états-uniennes, mais que ce lien de causalité était masqué du fait de l'imputation de la mort aux « dangers » de l'environnement (Boyce, Chambers, et Launius 2019). En 1994, le service de l'immigration états-unien a mis au point une stratégie de « prévention par le découragement » (« *Prevention Through Deterrence* ») dans le but de contrôler et limiter la migration irrégulière à la frontière sud, en rendant la traversée « si difficile et coûteuse (…) que peu d'individus essayeront »[12]. Bien que la politique de « prévention par le découragement » n'ait jamais été formulée explicitement par les États français et italien, les pratiques des forces de l'ordre sont agencées à la frontière franco-italienne d'une manière à produire simultanément la mise en danger des personnes en migration et l'invisibilisation de cette mise en danger. Différentes stratégies sont mises en œuvre, que j'étudierai dans cette sous-partie : la « *weaponization* » des infrastructures de circulation et de l'environnement montagneux, « l'inaction violente » des forces de l'ordre (Davies, Isakjee, et Dhesi 2017), et une double stratégie d'incorporation du secours en montagne au sein du dispositif de contrôle et de rétention du secours pour les personnes en migration illégalisées.

2.1 – Une violence infrastructurelle : transformer la route et le chemin de fer en armes

Pour éviter les contrôles policiers en gare de Vintimille, de Menton-Garavan, sur les routes des ponts Saint-Louis et Saint-Ludovic ou l'autoroute, les personnes en migration utilisent des voies de contournement moins contrôlées. Comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, une des méthodes de passage les plus utilisées, dès les années 1980, consiste à marcher le long de la voie de chemin de fer entre Vintimille et Menton (ou plus occasionnellement entre Vintimille et Breil-sur-Roya). Cette méthode de passage, dangereuse, a causé de nombreux accidents et décès depuis les années 1980 jusqu'à aujourd'hui. On peut envisager ces morts au prisme de la notion de « violence infrastructurelle » (Rodgers et O'Neill, 2012), qui permet d'examiner la manière dont la violence (structurelle) « circule [aussi] à travers des formes infrastructurelles matérielles » (Rodgers et O'Neill, 2012, p. 405).

---

[11] Voir : **Chapitre 1, 2.1** – **La frontière comme lieu de violence**.
[12] Citation originale : "*so difficult and so costly to enter this country illegally that fewer individuals even try*" (Boyce 2012).

a) Des « accidents normaux » sur le chemin de fer

Les données des décès de personnes en migration à la frontière franco-italienne montrent que les causes de la mortalité sur le chemin de fer ont évolué dans le temps. Alors que les personnes en migration, dans les années 1990 et 2000, décédaient majoritairement du fait d'avoir été renversées par le train, à partir de 2017, c'est l'électrocution qui devient la principale cause de mortalité des personnes en migration sur le chemin de fer, alors qu'elle n'était jamais une cause de décès auparavant.

La mort de personnes en migration sur le chemin de fer n'est pas une évidence, mais bien le résultat d'une combinaison de plusieurs facteurs historiques, technologiques, et politiques (Bachellerie et Del Biaggio 2024). Bien que le train de voyageur·euse·s entre Vintimille et Menton s'arrête la nuit, les trains de marchandises continuent à circuler, à l'insu des personnes en migration qui empruntent cette voie de passage supposée sûre. Or, les conducteurs interrogés expliquent qu'un individu qui marche sur les rails n'entend pas forcément le train arriver. Dans les tunnels situés à la frontière entre l'Italie et la France, Maël, conducteur de train, raconte que cette double insonorité et invisibilité du train est précisément ce qui rend la voie dangereuse :

> *« On peut éteindre le ventilateur quand ça descend, et du coup le train ne fait plus de bruit, et mettre les feux bas, et du coup être en roue libre. Comme on ne peut pas nous entendre, dans certains endroits, on est obligés de klaxonner pour prévenir. Sauf qu'à l'entrée du tunnel entre Vintimille et Menton, on n'est pas obligés de siffler. Alors, après, ça dépend du conducteur. Il y en avait un, dans les années 2000, qui se vantait de faire exprès de ne pas klaxonner. (…) Et d'autres, comme moi, on klaxonne systématiquement à l'entrée des tunnels. On le fait pour avertir, pour ne pas écraser quelqu'un. »*[13]

Malgré la multiplication et la continuité des accidents, les consignes données aux conducteur·ice·s n'ont pas évolué pour rendre obligatoire le fait de klaxonner dans les tunnels pour signaler leur présence, faisant reposer cette responsabilité sur leur choix individuel. Pourtant, ces situations sont bien connues de la compagnie ferroviaire, puisqu'elles sont prises en compte dans la formation des conducteur·ice·s de train. Un conducteur formé dans les années 2000 raconte ainsi que : *« Lors de la formation on nous apprend à quels endroits on est susceptibles d'avoir des accidents : quel passage à niveau, quel accès à la plage avec des gens qui traversent… Du coup le passage entre Vintimille et Menton, on apprend qu'on peut avoir des migrants le long des voies. »*[14]

La dimension mortifère de la frontière est également le résultat de caractéristiques inhérentes à la technologie ferroviaire. Elle est produite par un décalage entre l'électrification des lignes italienne et française. D'après les conducteurs interrogés, le réseau italien, électrifié depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, fonctionne à 3000 volts continus. En France, où le réseau a

[13] Entretien avec Maël, conducteur de train sur la ligne Vintimille-Cannes, novembre 2022.
[14] Ibid.

été développé plus tardivement, le réseau est passé de 1500 volts continus à 25 000 volts alternatifs entre Menton et Marseille. Cette technologie « alternative », plus récente, permet d'économiser de l'énergie. Or, c'est ce différentiel technologique entre les deux pays qui est la cause de la mortalité, selon Maël, conducteur :

> *« Il y a un moment, juste avant la frontière, où on change de régime. Du coup, il y en a qui montent sur le toit à Vintimille, tout va bien, mais au moment où on change de tension, ils s'électrocutent. À cette tension-là, pas besoin de toucher un circuit électrique, même à plusieurs dizaines de centimètres de distance, on s'électrocute. »*[15]

Auguste, conducteur, conclut : *« C'est ça qui fait que ce qui est dangereux n'est pas fatal à Vintimille et devient fatal à la frontière »*[16]. En ce sens, on peut dire que la frontière entre l'Italie et la France a également une dimension technologique, électrique et invisible. Charles Perrow propose la notion paradoxale d' « accidents normaux » pour interpréter ces violences infrastructurelles : il montre que, quand des caractéristiques d'un système technologique se combinent pour produire un « accident », celui-ci n'est en réalité pas un accident (il n'est en rien imprédictible, ni inhabituel) mais une conséquence d'un système qui portait déjà en lui la possibilité du danger (Perrow 1999).

b) La production policière de l'exposition à la violence infrastructurelle

Néanmoins, les aspects purement technologiques ne suffisent pas à expliquer à eux seuls le caractère mortifère de la voie de chemin de fer. L'évolution des pratiques policières de contrôle est également un facteur central qui explique l'évolution des morts et blessures. En effet, le chemin de fer a été progressivement investi par les forces de l'ordre pour le contrôle migratoire, ce qui a provoqué des changements dans les stratégies de passage, allant vers une augmentation progressive des risques pris par les personnes en migration pour traverser.

Quand Auguste et Maël ont commencé leur métier, respectivement dans les années 1980 et 2000, « *la police était dans les gares, mais ne contrôlait pas sur les quais* ». Les archives de la PAF[17] attestent qu'en 2001, il y avait bien des contrôles réguliers à quai de la Brigade des Chemins de fer dans plusieurs gares entre Menton et Cannes. Pour éviter ces contrôles, les « *gens marchaient sur les voies* » et « *se cachaient dans les tunnels* »[18]. Ainsi, la PAF a mis en place, petit à petit, un contrôle le long des voies de chemin de fer. Les policier·e·s se sont positionné·e·s au niveau du tunnel en haut du poste Saint-Ludovic à côté des rails, pour surveiller les passages à pied. Cette présence temporaire, après 2015, est devenue permanente, et les policier·e·s qui se tenaient debout le long des rails ont progressivement été équipé·e·s

[15] Entretien avec Maël, conducteur de train sur la ligne Vintimille-Cannes, novembre 2022.
[16] Entretien avec Auguste, conducteur de train sur la ligne Vintimille-Cannes, décembre 2022.
[17] « Activités de la DDPAF Alpes-Maritimes. » Préfecture. Cabinet du préfet, 2001. 1444W580, Archives Départementales des Alpes-Maritimes.
[18] Entretien avec Auguste, conducteur de train sur la ligne Vintimille-Cannes, décembre 2022.

d'une petite cabane leur permettant de s'installer plus confortablement, ainsi que d'un projecteur pour éclairer la voie. Cela introduit au cours des années 2010 une nouveauté dans les stratégies de passage : les personnes irrégularisées montent dans les trains, se cachant à l'intérieur ou à l'extérieur de la rame. Or, à partir de 2015, les policier·e·s ont également commencé à contrôler à l'intérieur des trains, chose qui était inenvisageable auparavant, car c'est un espace sous l'autorité du·de la contrôleur·euse ou de la police des chemins de fer. Du quai de la gare à la surveillance des voies, la police a donc progressivement étendu son périmètre d'interpellation vers l'intérieur des trains, comme le résume le schéma ci-dessous (Figure 50).

À partir de 2021, les nouveaux accords entre la France et l'Italie sur le contrôle de la frontière ont mis en place un contrôle « conjoint » des forces policières françaises et italiennes. La police italienne a eu désormais pour mission de repérer, parmi les passager·es qui montent dans les trains en direction de la France en gare de Vintimille, cell·eux qui pourraient être des « étranger·e·s en situation irrégulière », et de contrôler à l'avance leur titre de voyage. Le contrôle s'est ainsi délocalisé en amont de la frontière.

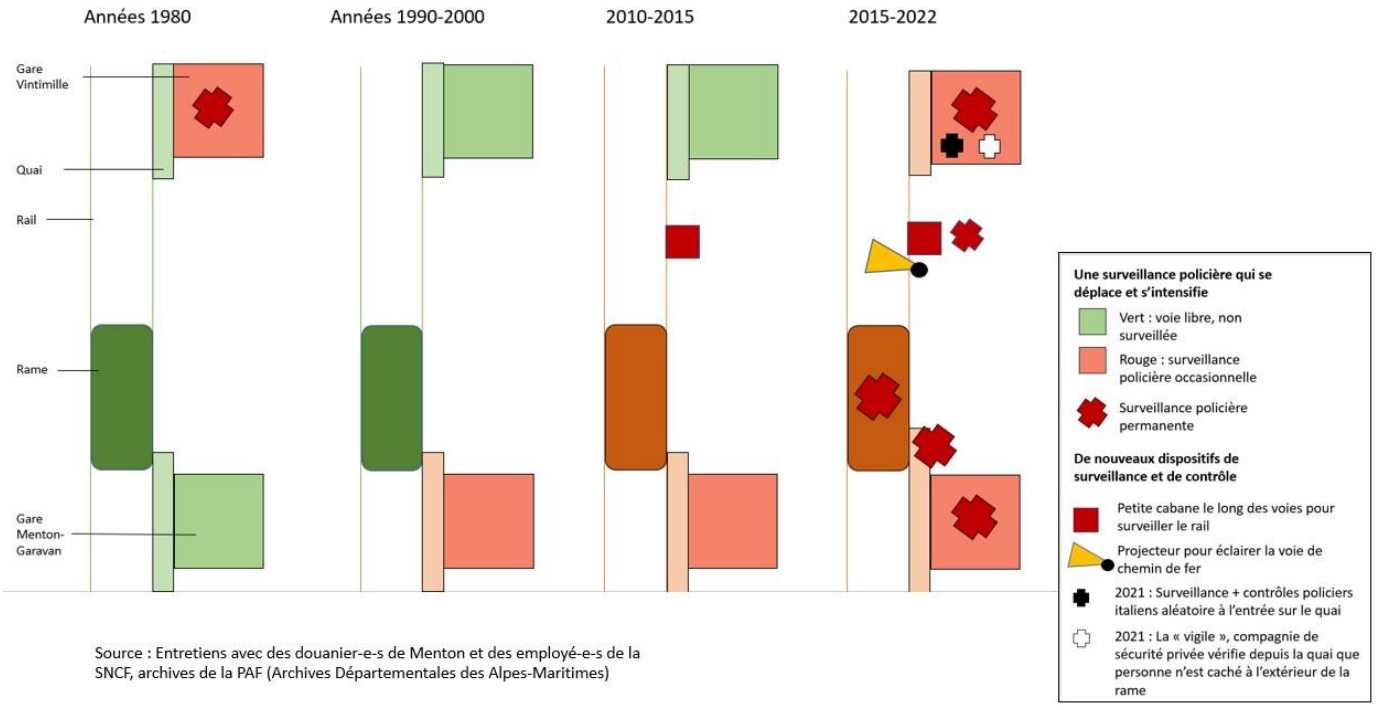


Figure 50 - Schéma de l'évolution de l'appropriation spatiale des infrastructures ferroviaires par les agents du contrôle policier, 1980-2022. Source : Entretiens, « Activités de la DDPAF Alpes-Maritimes ». Préfecture. Cabinet du préfet, 2001. 1444W580, ADAM. S. Bachellerie 2023.

Cette extension des espaces du contrôle s'est combinée à des évolutions technologiques des rames au cours des années 2000 et 2010. L'évolution des rames a réduit les possibilités pour

une personne de se cacher, à l'intérieur comme à l'extérieur du train, favorisant ainsi le recours à des méthodes « extrêmes », dangereuses pour traverser[19].

Ainsi, c'est la combinaison de différents aspects technologiques des infrastructures ferroviaires et de la géographie du contrôle policier qui explique la production du danger sur la voie de chemin de fer à la frontière franco-italienne. Les graphiques montrent que, si les causes de la mortalité évoluent en fonction de ces deux facteurs, la mortalité, quant à elle, ne baisse pas.

c) « Réduire » et « normaliser » le risque, un rouage de la politique de « prévention par la dissuasion »

Au cours des dernières années, la SNCF a mis en place des initiatives pour tenter de diminuer la mortalité sur la ligne en faisant de la prévention. Elle emploie, depuis 2021, une compagnie italienne de sécurité privée (la « vigile ») qui examine les trains en gare de Vintimille pour vérifier que personne n'est monté à l'extérieur de la rame (sur le toit, dans le nez, dans les soufflets). Cette politique de prévention des risques s'ajoute, de fait, aux contrôles effectués par la police italienne en gare de Vintimille pour empêcher les personnes en migration de tenter la traversée : elle s'inscrit donc dans un continuum de contrôle. Des salarié·es de la SNCF ont également été envoyé·es, à la demande des syndicats, pour faire des campagnes de prévention à destination des « migrant·e·s », en distribuant des flyers dans plusieurs langues pour informer des risques d'électrocution et d'accident (Illustration 19). Des messages en anglais, arabe et farsi sont également affichés en gare de Vintimille pour décourager les gens de traverser la voie à pied. Sur l'autoroute, où de nombreuses personnes en migration ont perdu la vie, une campagne de sensibilisation des automobilistes a également été mise en œuvre : à l'entrée du premier tunnel après le péage de Vintimille, un message indique en italien : « *Attenzione possibili pedoni* » (Illustration 20).

[19] Visite des trains avec Maël, conducteur de train sur la ligne Vintimille-Cannes, janvier 2023.



Illustration 19 - Dépliant distribué par la SNCF en gare de Vintimille.



Illustration 20 - Message « Prudence, possibilité de croiser des piétons » à l'entrée de l'autoroute à Vintimille. © S. Bachellerie, 2023

Cette politique de la dissuasion au nom de la prévention des risques est également mise en place dans la haute vallée de Suse, prenant pour objet cette fois les risques liés à la montagne. Lors de mes terrains en 2018 et 2019, des médiateurs culturels étaient engagés par la préfecture de Turin pour assurer une présence en gares d'Oulx et de Bardonnechia pour décourager les personnes en migration de tenter la traversée. Les recherches effectuées auprès de deux de ces médiateurs (deux hommes africains, issus d'un parcours de migration et détenteurs du statut de réfugié en Italie) ont montré qu'ils avaient reçu une formation au droit d'asile orientée (ils étaient ainsi convaincus que les refoulements étaient justifiés par les accords de Dublin) et que

leur rôle consistait à convaincre les personnes en migration de retourner dans le système d'accueil italien.

Ces campagnes de réduction des risques s'inscrivent de fait dans une politique de « prévention par le découragement », puisqu'elles utilisent la prévention des risques pour dissuader de la traversée. C'est ce que traduit le discours de la préfète des Hautes-Alpes, Cécile Bigot-Dekeyer, en décembre 2017 : « *C'est mettre la vie des personnes en danger que de ne pas leur déconseiller le franchissement irrégulier de la frontière au regard des conditions climatiques hostiles* »[20]. Les risques infrastructurels ou « naturels » sont ainsi utilisés comme un prétexte pour renforcer la frontiérisation des Alpes.

Par ailleurs, bien qu'elles visent officiellement à préserver la sécurité des personnes en migration, ces opérations de prévention sont également motivées par des intérêts économiques, car les immobilisations de train ou les blocages de l'autoroute suite à des accidents de personne ont des impacts économiques négatifs[21]. Enfin, elles participent à une certaine forme de normalisation du risque : les dangers liés à la présence de personnes sur les voies ou les routes sont intégrés au système de circulations à la frontière comme une perturbation régulière.

2.2– *« To weaponize a mountain »* : transformer la montagne en arme

De la même manière que les infrastructures ferroviaires et autoroutières font l'objet d'une « *weaponization* » sur le littoral, dans la zone-frontière haute-alpine, c'est l'environnement de montagne qui est transformé en arme. Le guide montagne de Météo France définit la montagne comme un « milieu naturel à risques », « qui se caractérise par la présence de pentes fortes, de terrains instables, etc. », et où « les phénomènes météorologiques évoluent très vite et souvent avec violence » (citant notamment les perturbations atmosphériques, orage et foudre, variations de température, froid, chaleur, rayonnement solaire et avalanches) [22]. Le risque naturel se situe à la croisée entre, d'une part, un ou plusieurs aléas (atmosphériques, hydrologiques, géologiques ou géomorphologiques) et, d'autre part, la vulnérabilité d'une société et/ou d'un territoire qu'elle occupe. L'aléa ne devient un risque qu'en présence d'enjeux humains, économiques et environnementaux. Comme l'expliquent Vincent Clément et Emmanuel Jaurand, « *l'expression 'risques naturels' introduit une ambiguïté dans la mesure où elle laisse supposer que les phénomènes naturels exceptionnels comportent intrinsèquement un risque. Or l'idée de risque n'a de sens que s'il y a mise en danger pour les biens et les personnes* » (Clément et Jaurand 2005) Ainsi, le risque de la traversée de la frontière alpine est produit par l'intersection entre trois éléments : premièrement, les aléas du milieu de montagne, deuxièmement, une vulnérabilité structurelle des personnes en migration en montagne, et troisièmement, une prise de risque exacerbée par ces populations lors de la traversée.

[20] « La préfète appelle à la responsabilité de tous », *Le Dauphiné Libéré*, 23/12/2017 (en ligne).
[21] Entretiens avec Maël et Auguste, conducteurs SNCF, 2022.
[22] « Guide Montagne », Météo France, 2006-2007.

a) Une vulnérabilité structurelle des personnes en migration dans l'espace montagneux

J'ai proposé dans un précédent mémoire de parler de « vulnérabilité structurelle » pour caractériser la condition des personnes en migration dans l'espace frontalier, en opposition aux locaux et aux touristes (Bachellerie 2018). En effet, la majorité des personnes en migration rencontrées à la frontière n'ont pas d'expérience de marche en milieu montagneux. Lorsqu'elles arrivent à la gare de Vintimille, d'Oulx ou de Bardonecchia dans l'espoir de « traverser », elles ne possèdent en général pas d'équipement approprié, hiver (manteau chaud, pantalon de ski, chaussures de neige, etc.) comme été (chaussures de randonnée, eau, etc.). Elles n'ont pas d'idée de la géographie de la zone montagneuse, de l'orientation, ni nécessairement des chemins à prendre, voire même de la destination précise. Enfin, elles n'ont pas connaissance des conditions et des risques spécifiques liés au milieu de montagne ni des gestes préventifs pour se maintenir en sécurité. C'était le cas, par exemple, de Bandjan quand il est arrivé à Oulx :

> *« Je n'avais aucune information quand j'ai quitté l'Italie, alors que d'autres avaient des numéros [d'associations], avaient les '*maps*', moi je ne connaissais rien de tout ça. (…) J'ai découvert tout en même temps que je subissais »*[23]

Fatou, qui a elle aussi traversé la frontière entre Clavière et Briançon, était dans la même ignorance :

> *« Les chemins, je ne connaissais pas. Je n'ai pas rencontré quelqu'un pour dire que : 'Par là, c'est bien. Il y a (…) Briançon, il y a les collines, il y a comme-ci, comme ça…'. Je ne [savais] pas du tout. Du coup [j'ai pris] de gros risques. »*[24]

Entre mars et juillet 2018, dans le cadre de mon engagement bénévole au Refuge « Chez Jésus » à Clavière, une de mes activités quotidiennes consistait à donner des conseils aux personnes exilées pour qu'elles puissent parvenir à Briançon en toute sécurité. Je partageais alors mes connaissances sur le droit des étranger·e·s en France et à la frontière, mais aussi sur les routes et chemins praticables. Ces échanges collectifs avec les personnes s'apprêtant à traverser la frontière, retranscrits dans mon carnet de terrain, m'ont permis de saisir les connaissances et représentations que se faisaient ces personnes du milieu de montagne :

> *« Je donne des conseils aux gars. (…) Ils sont très nombreux à me poser des questions sur la neige, dévorés d'anxiété. À quel point on s'enfonce ? Est-ce que c'est très froid ? Je les rassure que le trajet (…) par les pistes puis par la route ne s'enfonce pas plus loin que les chevilles. S'ils s'enfoncent trop, c'est qu'ils se sont trompés de chemin. Ensuite c'est le goudron. Plusieurs se décomposent quand ils comprennent qu'on ne les accompagnera pas. Ils ont vraiment peur de la montagne et de la neige. Heureusement peut-être, parce qu'ils prendront moins de risques. C'est mieux que d'être inconscient. On les*

[23] Discussion enregistrée avec Bandjan, exilé guinéen, février 2023.
[24] Discussion enregistrée avec Fatou, exilée sénégalaise, septembre 2023.

équipe en gants, bonnets, manteaux, on les accompagne sur le début du trajet ».[25]

Ainsi, le fait que les Alpes deviennent un environnement hostile pour les personnes en migration à la frontière résulte du fait que celles-ci ne bénéficient pas, dès le départ, des connaissances, équipements et conditions qui leur permettent de franchir la frontière en toute sécurité.

b) La double mécanique d'escalade topographique et chronologique

La mise en danger ne résulte cependant pas de la seule combinaison entre le milieu montagneux et le manque de connaissance et d'équipement. Le dispositif de contrôle contraint les personnes en migration à accroître leur prise de risque, suivant ce qu'Evelyne Ritaine nomme une « escalade mortifère » de la prise de risque (Ritaine 2015). Entre Clavière et Briançon, les contrôles balisent en grande partie les zones les plus fréquentées (centre du village, route principale) de sorte que le blocage de voies de passage pousse indirectement les personnes vers des chemins plus « à risque ». On assiste alors à une escalade (topographique) dans la prise de risque liée à la traversée : monter plus haut dans la montagne, s'éloigner des chemins fréquentés, traverser des zones avalancheuses.

L'escalade de la vulnérabilité possède également une dimension chronologique puisque chaque arrestation pousse la personne reconduite du côté italien à tenter à nouveau de traverser, dans un état de vulnérabilité accru. Le schéma suivant (Figure 51) propose ainsi de saisir la double dynamique topographique et chronologique de cette escalade, qui entraîne une augmentation de la vulnérabilité des personnes en migration :

[25] Extrait du carnet de terrain du mémoire de M1, 08/04/2018.

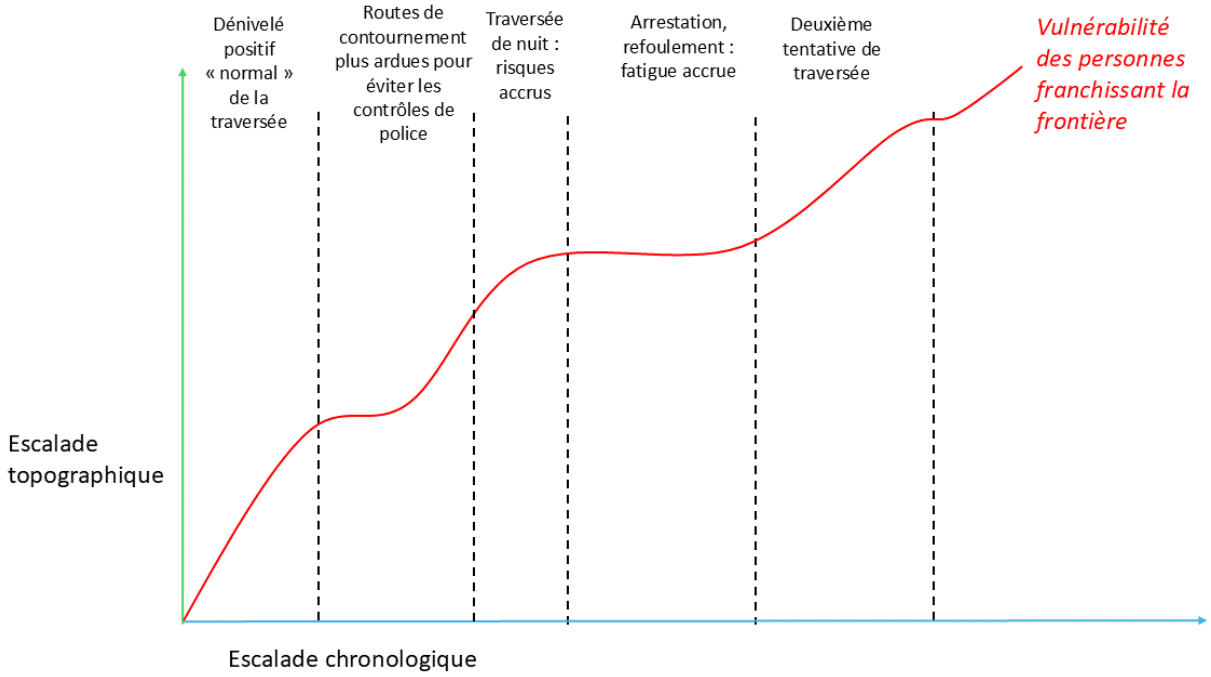


Figure 51 - Schéma de la mécanique d'escalade de la vulnérabilité à la frontière franco-italienne. S. Bachellerie 2024. Source : données qualitatives (observations de terrain, recueil de témoignages de personnes exilées refoulées)

Parler de « mécanique d'escalade » de la vulnérabilité permet de montrer l'enchaînement des mécanismes qui produisent le danger en montagne en remettant comme point de départ la présence policière. Toute d'abord, la simple présence de la police sur les voies les plus sécurisées repousse hors des chemins balisés les personnes qui risquent les contrôles : le lien de causalité est ici indirect. Le lien entre présence policière et mécanique d'escalade est décrit par Destin :

> *« Le jour où j'ai traversé, j'ai même traité un de nos amis de psychopathe (...), il voit le danger partout. Nous avons même fait dix heures de marche parce que quand on est partis, on est allés au fin fond de la forêt, parce que quand tu passais, il te dit que : 'Non, la dernière fois il y avait la police, tu ne peux pas aller par ici, tu peux pas aller par ici', donc tous les chemins où tu lui montrais, il te disait qu'il avait trouvé la police. (...) On le regarde (il rit), on voit le goudron, 'Tu nous demande toujours de monter ! Pour aller où ?' (...) Seulement pour contourner de Clavière et arriver jusqu'à Montgenèvre, on a tapé quatre heures. Parce que le gars nous a fait monter, on est allés entre la forêt, on est descendus, on n'a même pas encore traversé la barrière de police. »*[26]

Il apparaît également lors de la reconstruction de la trajectoire de Bandjan :

[26] Discussion enregistrée avec Destin, exilé camerounais, mai 2019.

« Sarah : Vous êtes restés dans la forêt, là, comme ça… (trace une ligne sur la carte). Et ensuite tu dis que vous êtes montés derrière la montagne.

Bandjan : Oui, le but, c'était qu'on ne nous voit pas depuis la route. (…) Et après une heure de marche comme ça, (…) arrivés là-bas, on s'est rendu compte qu'on s'est perdu. Au sommet des montagnes, il y avait la neige… Et même moi je ne pouvais pas respirer, (…) et il y avait un autre aussi dans le groupe qui avait du mal à respirer (…) On était si haut ! Quand les policiers nous ont arrêtés, tu sais ce qu'ils nous ont dit ? Ils nous ont dit : 'Vous étiez prêts à vous suicider ?' »[27]

En réalisant la cartographie suivante (Figure 52), j'ai cherché à voir si les routes de contournement empruntées par les personnes en migration traversaient des zones exposées à des aléas naturels. J'ai exploré le cas du risque d'avalanche. J'ai superposé les données issues de la Carte de Localisation des Phénomènes d'Avalanches (CLPA) et les itinéraires couverts par les patrouilles des forces de l'ordre (observés lors de mes terrains). Volontairement, je n'ai pas cartographié les routes et chemins de contournement empruntés par les personnes en migration pour ne pas les exposer[28]. J'ai représenté par des flèches jaunes le mouvement général suivi par les routes de contournement, qui, à Montgenèvre, consiste à monter plus haut sur les versants Nord ou Sud.

[27] Discussion enregistrée avec Bandjan, exilé guinéen, février 2023.

[28] Suivant une des réflexions méthodologiques que j'ai présentées dans le **chapitre 2, 3.2 – D'une recherche *sur* à une recherche *avec* les personnes en migration.**

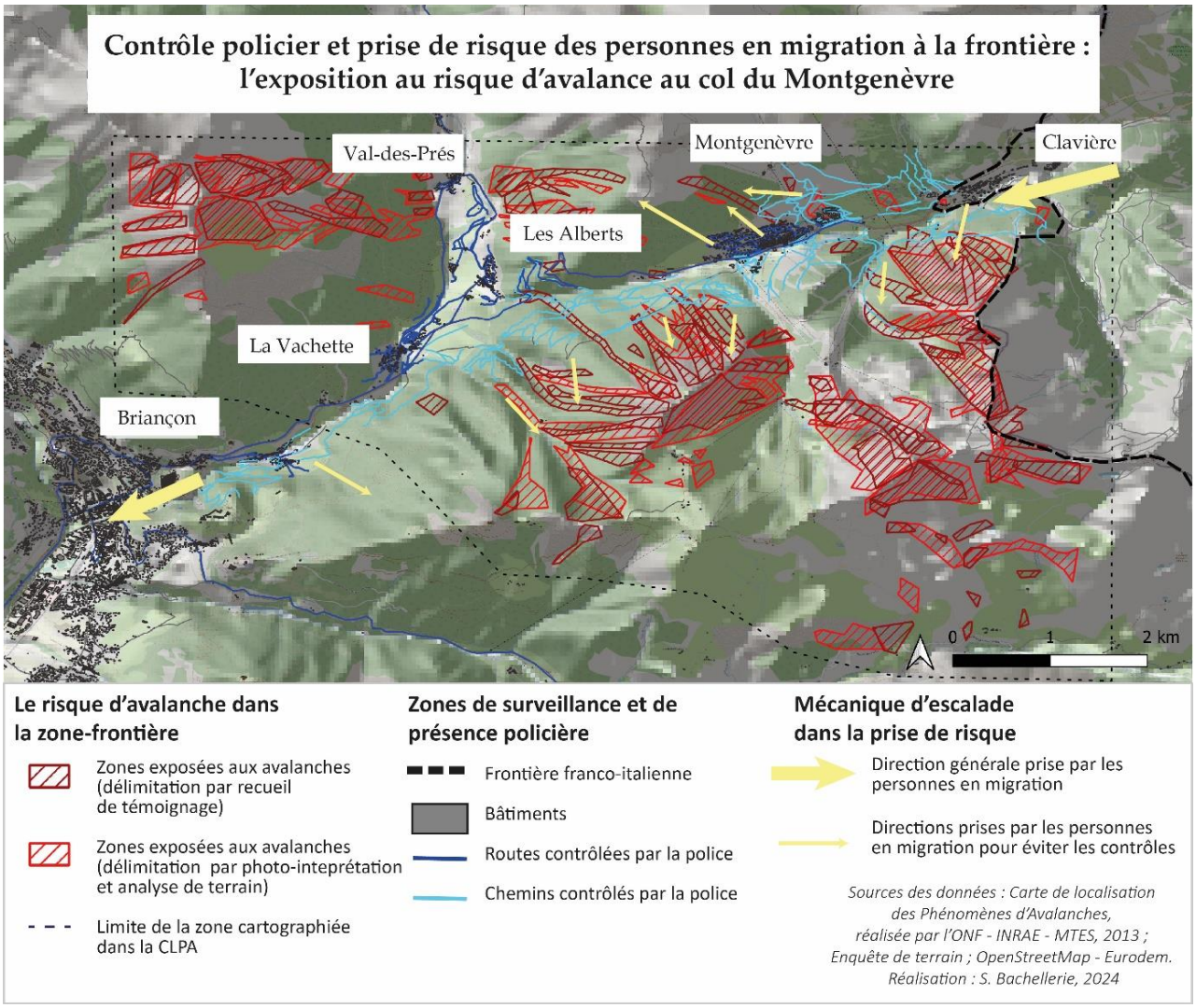


Figure 52 - Contrôle policier et prise de risque des personnes en migration : l'exposition au risque d'avalanche au col du Montgenèvre. S. Bachellerie, 2024.

La carte (Figure 52) montre que la présence policière sur la route principale en hiver repousse les trajectoires des personnes en migration dans les zones de montagne exposées au risque d'avalanche. C'est un des mécanismes par lequel on peut appréhender la « *weaponization* » de l'environnement montagneux dans le cadre du contrôle migratoire.

Néanmoins, alors que les discours médiatiques ont tendance à surestimer le lien de causalité entre les risques liés à la neige et les dangers rencontrés par les personnes en migration en hiver, à cause de l'imaginaire collectif construisant cet élément comme un hostile aux humains, l'observation de terrain révèle plutôt le contraire : une exacerbation des risques en période estivale. Cela s'explique par le fait que la neige limite l'étendue des voies empruntables : à l'inverse, en l'absence de neige, les voies accessibles à pied se démultiplient et les personnes peuvent monter beaucoup plus haut dans la montagne, et se perdre.

Nous avons vu que la simple présence policière entraînait les personnes en migration souhaitant éviter les contrôles à prendre plus de risques. Mais le caractère potentiellement dangereux de la

montagne peut également servir des intérêts stratégiques du point de vue de l'État et des forces de l'ordre.

c) Une utilisation stratégique du milieu de montagne dans le contrôle de la frontière

Le milieu naturel « à risque » assure deux des fonctions essentielles d'une frontière, à savoir dissuader les personnes de la traverser et « trier » les arrivant·e·s. Au lieu de s'effectuer sur la base du statut légal, le tri « de la montagne » se fait sur la base de la force physique, excluant d'emblée les candidat·e·s présentant des vulnérabilités physiques accrues : la frontière (re)produit ainsi des inégalités sur le plan de la validité. Mais elle trie aussi du point de vue des rapports de genre, comme l'évoque Fatou, notamment pour les mères qui voyagent avec leurs enfants :

> *« Avec l'enfant, [la marche en montagne], c'est très difficile. (…) S'il y a des choses, on peut courir. On peut courir. Si on a des bagages, on peut laisser les bagages. Mais avec les enfants, on ne peut pas les laisser pour courir. (…) Je l'ai portée pour monter au bateau. Mais (…) je ne peux pas la porter pour courir avec. »*[29]

De façon plus indirecte, il se pourrait également que le passage par la montagne trie aussi selon la classe sociale. En effet, pour traverser le massif montagneux dans des conditions sécurisées, il est nécessaire d'avoir un certain capital spatial et/ou environnemental. Ceux-ci traduisent, d'après les analyses des personnes exilées, une forme de capital culturel. Fatou considère ainsi que les connaissances géographiques de la montagne nécessitent une éducation universitaire dont elle était dépourvue : *« Moi, je ne comprends pas bien les chemins [car] je n'ai pas fait beaucoup d'études. Mais [mon amie], comme elle a fait beaucoup d'études, elle a bien compris »*[30]. Son amie a ainsi pu comprendre les indications et la guider dans la montagne. Ismaïl, exilé soudanais, évoque également le fait que sa connaissance cartographique, acquise durant ses études universitaires au Soudan, lui a permis de lire les cartes que ses compagnons de route n'arrivaient pas à déchiffrer, et ainsi à comprendre les chemins de montagne par lesquelles traverser la frontière entre Vintimille et Menton[31].

Ainsi, en s'appuyant sur le milieu naturel, les agent·e·s du contrôle peuvent réduire leurs efforts au minimum : les coûts financiers du dispositif sont relativement peu importants, ainsi que les coûts « politiques » de la frontière en termes d'image pour le gouvernement.

L'autre intérêt stratégique de la montagne est qu'elle permet de dissimuler la responsabilité policière dans la violence rencontrée par les personnes en migration. La présence policière dans les zones fréquentées, donc visibles, produit le contournement par les personnes exilées et relègue les zones de passage et d'arrestation à la nuit, la forêt et à des topographies plus

[29] Discussion enregistrée avec Fatou, exilée sénégalaise, septembre 2023.
[30] Discussion enregistrée avec Fatou, exilée sénégalaise, septembre 2023.
[31] Discussion enregistrée avec Ismaïl, exilé soudanais, avril 2022.

discrètes. Par ailleurs, la violence rencontrée par les personnes qui franchissent la frontière des Hautes-Alpes est spontanément attribuée au milieu de montagne. La médiatisation des migrations à Briançon durant l'hiver 2017-2018 s'est ainsi largement construite autour du stéréotype de la montagne comme « dangereuse » et « hostile », et c'est à l'environnement montagneux que la plupart des médias ont imputé la responsabilité des nombreuses blessures, gelures, épuisements physiques, maux divers pouvant conduire à des cas d'hospitalisation. La mort de Derman Tamimou, d'origine togolaise, dans les Hautes-Alpes en février 2019, a été relatée par le journal italien *Avvenire* de la manière suivante : « *Migrant gelé dans la neige à la frontière Italie-France* »[32]. Ainsi, la présence d'un milieu naturel perçu comme « à risques » permet d'invisibiliser la responsabilité policière dans les souffrances vécues par les personnes qui la traversent, tout en rendant la menace du contrôle très nette pour les personnes qui en sont la cible.

Le discours sur la « montagne dangereuse » est utilisé par les responsables politiques pour effacer la responsabilité de l'État dans la mise en danger des personnes en migration. C'est ce que fait Dominique Dufour, préfet des Hautes-Alpes, interrogé par le journaliste Raphaël Krafft en novembre 2023 :

> *« Je tiens à dire que l'ensemble des policiers, gendarmes et militaires engagés dans la LIC prennent particulièrement soin à ne pas intervenir sur des zones à risque.* ***Nous savons pertinemment que nous sommes sur un terrain compliqué,*** *en plus de la dissuasion que constitue la seule présence des policiers, les interventions ne se font que lorsque nous nous trouvons sur un terrain, j'allais dire, sécurisé. Maintenant, disons les choses comme elles sont :* ***il y a une prise de risque de la part des migrants qui souhaitent passer, inconsidérée,*** *(…) et cette prise de risque est à bannir et à proscrire. C'est le message que nous, nous faisons passer en permanence. »*[33]

Ce procédé rhétorique consiste à reporter la responsabilité de la prise de risque sur les personnes en migration elles-mêmes, les rendant autrices du danger auxquelles elles s'exposent. À l'inverse, l'analyse des personnes exilées replace la présence policière à l'origine de cette prise de risque, comme le fait Bandjan :

> *« Et aussi, ce que les policiers font (…) aux étrangers qui essayent de traverser la frontière. Même si ce n'est pas la faute des policiers, mais* ***indirectement, leur action fait que les étrangers se mettent davantage en danger,*** *(…) leur action fait qu'on prend plus de risques encore. Parce qu'au lieu de passer sur la voie normale et tout, on peut emprunter les voies dangereuses pour ne pas se faire attraper. (…) Ce qui est clair, ce n'est pas leur action qui va démobiliser les gens. (…) Plus les mesures sont serrées, plus on prend des risques encore, qui peuvent mettre [nos] vies en danger. »*[34]

[32] Matteo Fraschini Koffi, « L'ultimo viaggio di Tamimou », *Avvenire*, 30/03/2019.
[33] Raphaël Krafft, *«* Briançon, une zone frontière à bout de souffle *»*, Grand reportage, *France Culture*, 17/11/2023.
[34] Discussion enregistrée avec Bandjan, exilé guinéen, décembre 2023.

Or, au-delà de la permanence d'un dispositif de contrôle qui est à l'origine de la prise de risques, nous allons voir que les forces de l'ordre sont aussi impliquées de manière plus directe dans la mise en danger des personnes en migration, mais que cette implication reste de la même manière invisibilisée.

2.3 – L' « inaction violente »

Thom Davies, Arshad Isakjee et Surindar Dhesi proposent de parler d'« inaction violente » (« *violent inaction* ») pour évoquer l'abandon intentionnel et/ou systémique de personnes en situation de vulnérabilité dans des conditions favorisant leur mise en danger (Davies, Isakjee, et Dhesi 2017). Ce concept permet d'envisager de manière plus active le rôle joué par les forces de l'ordre dans la mise en danger des personnes en migration. Nous allons voir comment il se décline à la frontière franco-italienne à travers trois exemples : les refoulements, la fermeture des hébergements des personnes en migration et l'absence de protection face aux violences de genre.

a) Les refoulements

Si les refoulements par la PAF à la frontière franco-italienne ont fait l'objet de nombreux débats concernant leur légalité[35], leur dimension violente est rarement prise en compte. Pourtant, pratiqué dans des villages tels que Clavière, où il n'y a pas d'accès aux soins, envers des personnes en situation de vulnérabilité, il constitue bien une pratique active de mise en danger. Durant l'hiver 2017-2018, les personnes étaient reconduites dans les rues du village de Clavière vers six heures du matin, sans être équipées contre le froid et sans endroit où s'abriter, alors que les températures avoisinaient les -10°C (Bachellerie 2018). Plusieurs personnes malades ou dans un état de vulnérabilité (femmes enceintes, personnes âgées) ont également été refoulées[36]. Le fait qu'il n'y ait pas de critère, dans la législation frontalière, permettant de définir la

[35] Le refoulement est défini comme une mesure qui consiste à interdire, à la frontière, l'entrée sur le territoire national à un étranger qui n'y est pas déjà régulièrement installé. L'article 33 de la Convention de Genève stipule notamment que les États ne peuvent pas expulser ou refouler un réfugié vers un territoire où sa vie ou sa liberté est menacée. Le principe de non-refoulement, énoncé dans le droit international (article 3.1 de la Déclaration des Nations unies sur l'asile territorial de 1967 ; article 33 de la Convention de Genève) permet à tout individu qui entre sur le territoire d'un autre pays, même de façon illégale, d'y déposer une demande d'asile et de faire entendre son cas. (Source : Dictionnaire du droit humanitaire, Médecins sans frontières, en ligne). Le 21/09/2023, la Cour de justice de l'Union européenne a considéré que les décisions de refus d'entrée délivrées par la PAF à la frontière franco-italienne pouvaient être adoptées sur la base du code frontières Schengen mais que, en vue de l'éloignement de l'intéressé, les normes et procédures communes prévues par la directive « retour » doivent tout de même être respectées, ce qui n'est pas systématiquement le cas. Cour de Justice de l'Union Européenne, Communiqué de presse n° 145/23, 21/09/2023.

[36] Le 11 juin 2018, les agents de la PAF ont par deux fois refoulé S., un mineur malade qui avait besoin d'une prise en charge médicale d'urgence. Loin de le conduire à l'hôpital de Briançon, situé à 20 minutes de la frontière, les forces de l'ordre ont conduit le jeune malade jusqu'à Clavière (Italie) et l'ont déposé sur le bord de la route ; quand il s'est présenté une seconde fois, plus tard dans la même journée, on lui a à nouveau refusé l'accès au territoire français, et donc aux soins médicaux, sur la base d'une consigne de la préfète (Journal de terrain, 11/06/2018).

vulnérabilité[37] crée une ambiguïté structurelle qui donne aux agents du contrôle sur le terrain tout le pouvoir de décision quand iels sont face à une personne vulnérable : la conduire à l'hôpital de Briançon au nom du principe d'assistance à personne en danger[38] ou la conduire au poste-frontière pour la refouler, au nom de la « lutte contre l'immigration clandestine » (Bachellerie 2018).

Au poste-frontière du pont Saint-Louis à Menton, les personnes sont refoulées sur le trottoir, parfois à des horaires où le bus de ville n'est plus en service : elles doivent alors effectuer 8,6 kilomètres à pied pour pouvoir atteindre un endroit où se reposer et se restaurer. Lors de chacune de mes observations au sein des collectifs de solidarité à cette frontière, j'ai rencontré des femmes enceintes et des personnes blessées suite à leur traversée ou à des mauvais traitements dans le poste-frontière, se trouvant dans l'incapacité de faire le trajet à pied. Les personnes sont ainsi abandonnées dans un environnement où elles ne peuvent pas recevoir de soins et où elles sont dépossédées des moyens de faire appel à de l'aide (connaissance des numéros du secours, pratique de la langue italienne, faible densité de population et de transports en demi-saison).

b) La fermeture des hébergements et l'exposition des personnes à la rue à des environnements « à risque »

Une autre forme d'abandon actif peut être perçue dans l'exposition des personnes en migration bloquées à Vintimille à des conditions de vie dégradées. Le centre de transit tenu par la Croix-Rouge, ouvert en 2017, se situe au bord de l'autoroute, « *dans un endroit complètement isolé* »[39], se souvient Hamad qui y a dormi en 2017. Sa difficile accessibilité conduisait alors des personnes à traverser l'autoroute à pied pour le rejoindre, comme cela a été mon cas la première fois que je l'ai visité. La base de données des mort·e·s aux frontières alpines révèle qu'une personne est décédée sur cette route le 04 janvier 2017, peut-être en tentant de rejoindre le camp.

En 2017, l'église San Antonio, qui accueillait les femmes et enfants en migration à Vintimille, a fermé ses portes. En 2020, le centre d'hébergement de la Croix-Rouge a été fermé à son tour. Jusqu'à aujourd'hui (2024), plus aucun centre d'accueil n'existe dans la ville de Vintimille pour les personnes en migration (même si des hébergements sont ponctuellement proposés par des ONG pour les mineur·e·s non-accompagné·e·s et les femmes vulnérables). Les personnes en transit ou refoulées par la police française dorment, pour la majorité d'entre elles, sur les rives de la Roya, sous les ponts.

---

[37] *Persona non-grata, Conséquences des politiques sécuritaires et migratoires à la frontière franco-italienne*. Rapport d'observations 2017-2018. Anafé, 2019.

[38] Le devoir de porter assistance à personne en danger est inscrit dans la loi comme dans le Code de déontologie de la police (Article R. 434-19).

[39] Discussion enregistrée avec Hamad, exilé soudanais, janvier 2023.

Les berges de la Roya sont caractérisées par des dépôts d'alluvions qui offrent un espace plat où installer des tentes, à l'abri des regards. Or, si le débit est faible la grande majorité du temps, des crues peuvent régulièrement survenir et inonder ces berges. Cell·eux qui y trouvent refuge sont donc particulièrement exposé·e·s aux risques de crues. Suite à la tempête Alex qui a provoqué d'importantes destructions dans la vallée de la Roya en 2020, huit corps ont été retrouvés dans la mer, sans pouvoir être identifiés ; il n'est pas possible de savoir s'il s'agissait de personnes en migration, mais il est possible de le supposer. La base de données des personnes en migration mortes aux frontières alpines recense neuf personnes décédées suite à une chute dans la Roya ou dans la mer : la plupart étaient des habitant·e·s du campement informel où dorment les personnes étrangères sans abri à Vintimille (Figure 53).

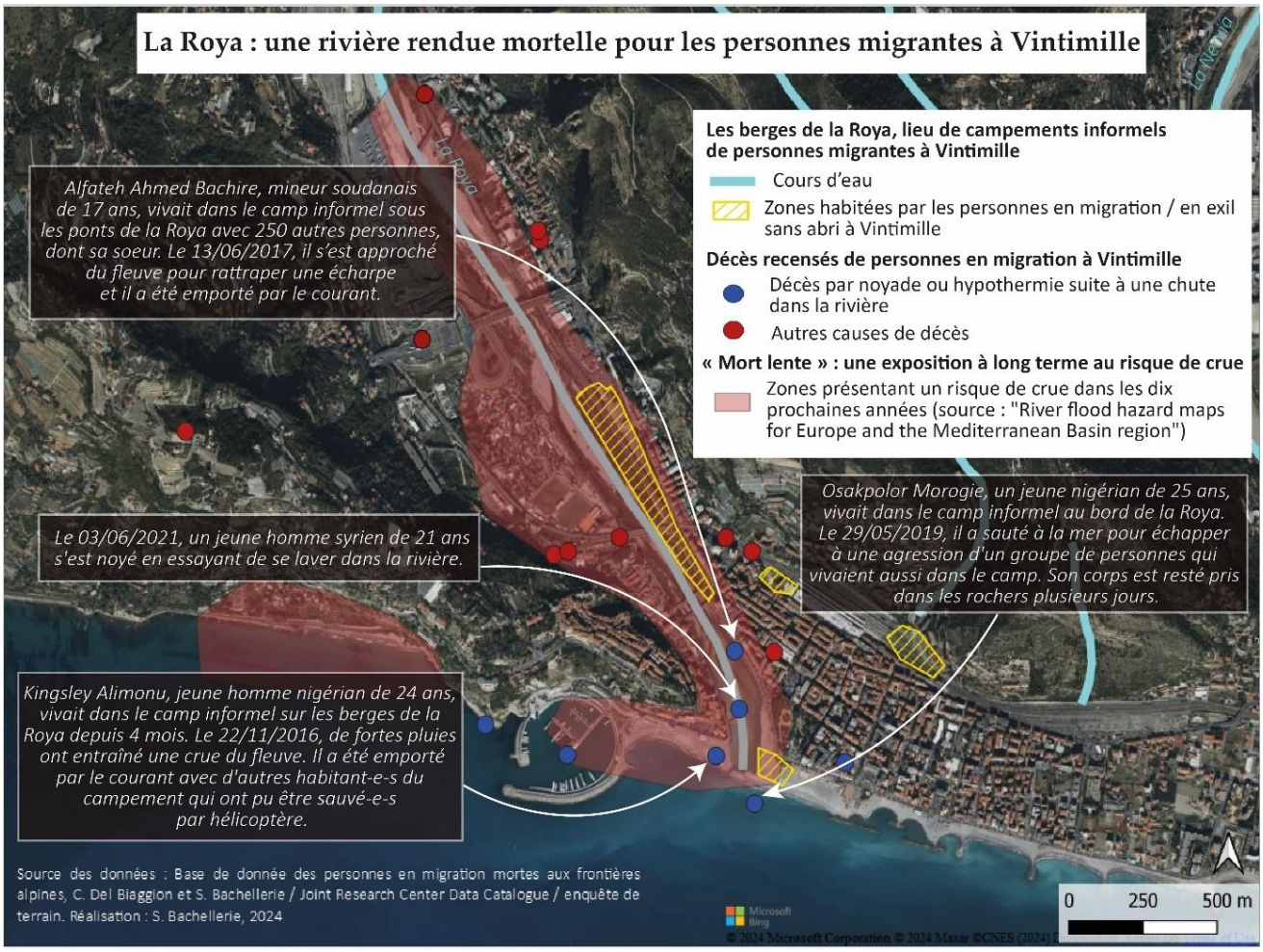


Figure 53 - La transformation de la Roya en espace mortifère pour les personnes migrantes à Vintimille (2017-2023). S. Bachellerie, 2024.

La carte ci-dessus (Figure 53) explore les diverses formes de dangers rencontrés par les personnes en migration vivant sur les rives de la Roya. Même si les berges sont particulièrement exposées aux crues, à part le cas de Kingsley Alimonu évoqué dans la carte, aucune mort de personne en migration résidant dans les campements suite à des crues ou des tempêtes n'a été confirmée. Cela pourrait cependant arriver, comme le montre la zone cartographiée en rose,

dont la délimitation est issue d'une base de données européennes sur les crues de rivières identifiant les zones à risque pour les dix prochaines années. Jusqu'à aujourd'hui, la plupart des personnes décédées à cause de la rivière à Vintimille sont mortes par noyade, après avoir été emportées par le courant. Ainsi, à nouveau, la mise en danger liée à une exposition aux risques naturels est produite par une conjonction entre les politiques migratoires française et italienne. Les personnes en migration se retrouvent bloquées à Vintimille à cause des contrôles et des refoulements de la police française ; et elles dorment sur les berges à cause des politiques de non-hébergement de la ville de Vintimille et de l'État italien.

c) Absence de protection face aux violences sexistes et sexuelles

Enfin, « l'inaction violente » ne concerne pas seulement l'exposition aux aléas naturels, mais également l'exposition à la violence directe. Celle-ci peut être le fruit d'acteur·ice·s non-étatiques de la frontière, et notamment des cell·eux qui profitent de l'économie générée par la fermeture de la frontière. À Vintimille, l'existence d'un trafic d'êtres humains, auquel sont en premier lieu exposées les mineur·e·s et les femmes en migration, a été dénoncée par les associations depuis 2017[40]. En dépit d'une rhétorique des États français et italien qui mettent en avant la lutte contre les « passeurs » et les « trafiquants d'êtres humains » comme priorité de leur politique migratoire à la frontière, les acteurs policiers sur le terrain ne mettent pas en place d'action pour protéger les femmes et mineur·e·s victimes de violence. Dans le cadre de son engagement bénévole et d'un travail temporaire dans un dispositif de *monitoring* des femmes en migration mis en place par la mairie de Vintimille, Monica a noté la contradiction entre l'imposant dispositif policier déployé en gare de Vintimille et l'absence de toute intervention policière dans un espace approprié par les « trafiquants » le long des rails (qu'elle nomme « *le bout des quais* »), malgré les nombreux signalements de violences sexuelles qu'elle a faites au commissariat. À nouveau, l'espace joue un rôle-clé dans la production de la violence : c'est l'absence de lieu d'accueil qui expose les femmes à la rue, les contraignants à dormir dans des lieux où elles subissent des violences genrées, et notamment sexuelles.

> *« Elles sont prises à la descente du train de Gênes, elles sont attrapées direct à la gare, en disant : 'Nous on va te faire passer la frontière', et voilà il faut qu'elles payent le prix d'une manière ou d'une autre… La situation au bout des quais (…) c'est hyper dangereux. Souvent il y a des femmes et des enfants en permanence, ils squattent une espèce de cabanon défraîchi… Il y a deux femmes qui m'ont témoigné de violences sexuelles au bout des quais. Elles peuvent s'échapper et passer en dessous d'un train… c'est hyper dangereux comme situation, il n'y a personne qui tolère ça, tu ne peux pas rester au milieu des voies ferrées comme ça, eh bien, eux ils sont là. »*[41]

[40] Wesley Dockery, « The dangers of life as a refugee in Ventimiglia », *Info Migrants*, 18/04/2018.
[41] Entretien avec Monica, habitante de Menton, 2022.

Elsa Tyszler, à travers le cas des frontières de Ceuta et Melilla au Maroc, montre que la gestion « militaro-sécuritaire » de la frontière renforce la domination masculine à travers la production de conditions spécifiques de violences sexistes et sexuelles (Tyszler 2018). Les femmes en migration à Vintimille sont prises entre, d'un côté, l'exposition à la violence directe de la frontière (via le contact avec les forces de l'ordre), et de l'autre côté, l'exposition à des formes de violence émanant indirectement de celle-ci (via l'installation d'autres acteurs de l'économie de la frontière dans la ville de Vintimille, face auxquels elles ne bénéficient d'aucune protection). Néanmoins, Elsa Tyszler met en avant la détermination et la combativité dont font preuve les femmes en migration pour résister aux violences qu'elles subissent (Tyszler 2018).

Ainsi, l'abandon des personnes en migration à différentes formes de violence ou de risques relève d'un phénomène structurel, qui passe à la fois par une contrainte spatiale (le refoulement, la fermeture des lieux d'accueil) et par l'absence de politiques de protection de personnes vulnérables, voire des cas répétés de non-assistance à personne en danger.

2.4 – Le secours en montagne comme pratique contestée

a) L'incorporation du secours en montagne dans le dispositif de contrôle

Un autre aspect indirect par lequel prend forme la violence à la frontière est la contrainte policière exercée sur les dispositifs de secours et de soin dans la zone-frontière. Mes précédentes recherches de terrain ont montré que différents acteurs du secours, tels que les pompiers ou le PGHM, travaillaient en collaboration avec la gendarmerie (Bachellerie 2018). Les gendarmes peuvent intervenir sur les lieux où a lieu une opération de secours pour effectuer des contrôles d'identité des personnes secourues, et décider de conduire les personnes à la PAF (qui les refoulent du côté italien) au détriment d'une prise en charge hospitalière. Ainsi, du côté français, le dispositif de secours officiel est imbriqué au processus de sécurisation de la frontière des Hautes-Alpes. Du côté italien, le *Soccorso Alpino* (Secours Alpin) est composé de bénévoles, mais travaille également en collaboration avec les forces de l'ordre.

Comme je l'ai évoqué dans le chapitre précédent[42], les agents de sécurité des autoroutes et les pisteur·euse·s de la station de Montgenèvre sont mis à contribution dans le dispositf de surveillance. Ces acteur·ice·s du secours se retrouvent ainsi dans une position difficile, en mettant en sécurité des personnes migrantes, iels participent (souvent malgré ell·eux) à leur interpellation. Les patrouilleurs de la compagnie privée Escota dans les Alpes-Maritimes sont chargés par la préfecture de « *mettre à l'abri* » les migrant·e·s qui marchent à pied sur l'autoroute[43], en attendant que la police aux frontières procède au contrôle. Il en va de même pour les pisteur·euse·s de la station de Montgenèvre. Depuis qu'une collaboration informelle a été passée entre la PAF et la direction des pistes, la PAF n'hésite pas à intervenir lors des

[42] Voir **Chapitre 7, 3.3 – Les partenaires civils des forces de l'ordre, une extension du regard policier**.
[43] Entretien avec Christian, employé d'Escota à la retraite, décembre 2022.

opérations de secours (Bachellerie 2020). Quand les pisteur·euse·s s'opposent au traitement discriminatoire dont font preuve les personnes qu'on les a envoyées chercher, iels peuvent faire valoir leurs compétences professionnelles de secouristes : en effet, c'est aux secours que revient la décision d'évacuer la personne (en la conduisant à l'hôpital de Briançon) ou non. Ainsi, parfois, l'intervention des pisteur·euse·s a pu éviter l'arrestation à des personnes en migration blessées. Mais dans les cas où les personnes ne nécessitent pas des soins immédiats, la position des pisteur·euse·s est beaucoup plus délicate, et celleux-ci se disent « *tiraillé·e·s* »[44] :

> *« Avec les migrants, si on agissait normalement on appellerait le contrôle pour demander l'hélico, par exemple pour un cas de pieds gelés. Mais si on appelle le central des remontées mécaniques, le chef des pistes entend, et lui va appeler la PAF. »*[45]

L'incorporation du secours en montagne dans le dispositif de contrôle va plus loin encore, puisque les pisteur·euse·s-secouristes peuvent également être « envoyé·e·s » par la PAF, via la direction des pistes, pour « *mettre au chaud* » des « *migrants* »[46] en attendant que la police vienne procéder à l'arrestation. Alors que l'envoi des pisteur·euse·s-secouristes est justifié par le secours, en montagne, un pisteur estime que « *quand ça nous est signalé, ce n'est pas forcément qu'ils sont en danger. L'an dernier, la PAF n'avait pas les scooters, donc s'ils repéraient [des gens], ils nous envoyaient facilement.* »[47]

L'instrumentalisation politique du secours et du soin résulte du fait qu'être conduit·e à l'hôpital à Briançon ou Menton permet, la plupart du temps, de franchir la frontière, dans la mesure où la personne pourra ensuite ressortir du côté français sans faire l'objet de contrôles. Cependant, l'hôpital est loin d'être sanctuarisé comme un lieu où les personnes vulnérables peuvent se réfugier du « bon côté » de la frontière (Bachellerie 2018). Dans les deux hôpitaux, les forces de l'ordre n'hésitent pas à attendre aux urgences que la prise en charge soit terminée pour reconduire la personne du côté italien[48]. À Briançon, c'est la décision du médecin de garder la personne à l'hôpital pour la nuit qui tranche son destin : si elle est gardée, la police repart et laisse *de facto* la personne rester en France ; si elle n'est pas gardée pour la nuit, elle repart au poste-frontière avec la PAF. Le rôle décisif du diagnostic médical dans le renvoi ou non à la frontière de la personne hospitalisée fait participer indirectement les médecins au dispositif de frontière et fait reposer sur ell·eux la responsabilité du sort de la personne.

[44] Entretien avec Noé, pisteur à Montgenèvre, janvier 2019.
[45] Entretien avec Quentin, pisteur à Montgenèvre, avril 2019.
[46] Entretien avec Quentin, pisteur à Montgenèvre, avril 2019.
[47] Entretien avec Quentin, pisteur à Montgenèvre, avril 2019.
[48] Entretien avec Théa, soignante à l'hôpital de Briançon, mai 2018 ; entretien avec Christine, assistance sociale à l'hôpital de Menton, janvier 2023.

Tou·te·s ces acteur·ice·s du secours et du soin, co-opté·e·s dans l'activité de contrôle migratoire sans avoir leur mot à dire, se retrouvent dès lors face à des dilemmes moraux extrêmement difficiles, comme en témoigne Quentin, pisteur :

> *« Les mettre au chaud en sachant qu'ils peuvent être récupérés par la police ? Ou bien leur dire : allez-y, mais on n'a pas envie qu'ils meurent en pleine montagne ! ».*

Certain·es acteurices utilisent cependant leur pouvoir discrétionnaire pour venir en aide aux personnes en migration, comme cela a été le cas pour Fatou, qui a été conduite à l'hôpital de Briançon par la police après avoir fait une crise de panique lors de son arrestation :

> *« La dame [à l'hôpital] a dit : 'Je vais vous cacher ici. Il y a des policiers dehors là. Ils viennent vous chercher'. Donc on a changé de pièce, et la police est partie. »*[49]

L'incorporation des acteur·ice·s du secours officiel dans le dispositif de contrôle migratoire conduit dès lors les personnes en migration à éviter de faire appel aux secours ou à demander de l'aide, y compris si elles sont vulnérables ou blessées en montagne, à moins d'être dans un cas d'urgence extrême.

b) La criminalisation de la solidarité citoyenne en montagne

Face à la mise en danger des personnes en migration en montagne, des habitant·e·s des régions frontalières mettent en place un ensemble de pratiques solidaires pour prévenir les risques et protéger les personnes en migration. Ces pratiques peuvent prendre la forme d'actions individuelles, relevant de petits gestes, parfois salvateurs, de solidarité sur la route. Ainsi, Bandjan, lors de sa deuxième tentative de traversée, a croisé plusieurs habitant·e·s sur son chemin qui l'ont aidé à avancer sans se perdre :

> *« Dans le [premier] village, on a vu une dame, on lui a juste demandé où est Briançon, elle nous a dit allez-y comme ça, tout droit. (…) [Dans le deuxième village], quand on est sorti de notre cachette, on a un peu marché. C'est là qu'on a rencontré le monsieur. Du coup on lui a demandé la route, il nous a dit que c'était tout droit. Après, on lui a demandé si on pouvait avoir à boire de l'eau, et vu que sa maison c'était à côté, il nous a conduits jusqu'à chez lui. On a attendu en bas, il est monté. Il a pris des bouteilles d'eau, il nous a donné. On a continué notre chemin. (…) [Dans le troisième village], là où je t'ai montré, il y avait une petite terrasse. Il y avait une dame qui était assise là-bas. On lui a demandé aussi où c'était Briançon. Elle aussi, elle nous a indiqué, elle nous a dit d'aller tout droit. »*[50]

[49] Discussion enregistrée avec Fatou, exilée sénégalaise, septembre 2023.
[50] Discussion enregistrée avec Bandjan, exilé guinéen, février 2023.

Salah, lui aussi, a été caché dans un restaurant en plein centre-ville de Menton par une commerçante qui avait vu arriver la police[51]. Des habitant·e·s de Montgenèvre, de la Vallée de la Clarée, de Castellar ou Sospel, me confient avoir parfois détourné l'attention des forces de l'ordre pour permettre à des personnes de passer, d'autres d'avoir laissé occasionnellement des personnes en migration se réfugier dans leur commerce, leur maison ou leur jardin. Malgré les barrages de police, des habitant·e·s et touristes prennent régulièrement en autostop des personnes perdues qu'iels trouvent sur le bord de la route.

Cependant, contrairement aux années 1980, où la solidarité relevait exclusivement d'actes individuels, les années post-2015 voient l'émergence de collectifs organisés qui participent à politiser la question du secours. Dans la zone-frontière maralpine, plusieurs collectifs se relaient à la sortie du poste-frontière du pont Saint-Louis pour accueillir les personnes refoulées après plusieurs heures passées à la police aux frontières. Ces collectifs proposent à manger et de l'eau, parfois de quoi charger les téléphones, mais fournissent également de précieux conseils sur les services proposés aux personnes à la rue à Vintimille, et peuvent parfois mettre les personnes refoulées en contact avec des avocat·e·s pour les aider à défendre leurs droits. À Vintimille, depuis 2016, des collectifs de la région frontalière étendue, côté français et italien, se relaient également pour qu'une distribution de nourriture soit assurée tous les soirs sur le parking de Roverino, à côté des campements informels des berges de la Roya. L'association Caritas offre un accueil de jour avec des repas du midi et l'accès à des consultations médicales. Un autre lieu de solidarité, Opupa, permet aux personnes en migration de rester au chaud, prendre une douche et charger leur téléphone en soirée. Les personnes en migration rencontrées par des habitant·e·s peuvent aussi être redirigées vers un réseau d'hébergement solidaire qui est actif en permanence dans la vallée de la Roya.

Dans la zone-frontière haute-alpine, l'ouverture de deux refuges associatifs, du côté italien à Oulx (2019) et du côté français à Briançon (2017), permet d'éviter que les personnes en migration soient à la rue : elles sont hébergées, nourries, peuvent prendre leur douche et se préparer à continuer leur voyage avec l'aide des bénévoles et salarié·e·s. Entre ces deux points d'étape, d'autres lieux squattés par des militant·e·s, plus proches de la frontière, peuvent également servir de balises ou de refuges sur la route. À l'époque où l'église de Clavière était occupée, devenant le refuge « Chez Jésus » (mars-octobre 2018), elle accueillait toutes les personnes refoulées au milieu de la nuit, qui pouvaient ainsi se reposer et se soigner avant de reprendre leur route. Les refuges du côté italien sont également des lieux où les personnes peuvent s'équiper avec des vêtements et chaussures adéquats pour la traversée en montagne et recevoir des conseils sur les gestes à faire pour se mettre en sécurité dans le massif montagneux. Ces refuges, plus ou moins permanents et formels, jouent un rôle décisif pour limiter deux des phénomènes évoqués au début de ce chapitre[52] : la *vulnérabilité structurelle* au départ, et le

[51] Discussion enregistrée avec Salah, exilé soudanais, juin 2023.

[52] Voir **Chapitre 8, 1.1 – Repenser l'articulation de la violence directe et indirecte.**

phénomène *d'escalade chronologique* de la prise de risque. En offrant des lieux de repos à la fois pour le corps et l'esprit, et en proposant des équipements et des conseils sur la sécurité en montagne, ils jouent un rôle central dans la prévention des risques de la traversée, sans entraver le mouvement des personnes en migration.

De manière plus directe encore, les citoyen·ne·s interviennent pour venir en aide aux personnes en migration pendant leur traversée. En 2018, un téléphone d'urgence géré par des bénévoles servait à guider à distance les personnes perdues en montagne. Un collectif « maraudes » s'est formé dans le Briançonnais dès 2016, soutenu par Médecins du Monde à partir de 2019. Les maraudeur·euse·s sont des bénévoles qui partent à la recherche des personnes en migration perdues en montagne, principalement la nuit et pendant les périodes hivernales. Quand iels rencontrent des personnes perdues en montagne, iels s'organisent pour les faire redescendre en toute sécurité à Briançon.

Cette solidarité citoyenne, complémentaire du secours officiel mais sans être contrôlée par l'État, joue un rôle décisif dans la mise en sécurité des personnes en migration. Les pratiques de solidarité en montagne ressemblent à celles mise en place en mer Méditerranée (avec le collectif Alarm Phone et les navires des ONG pratiquant le secours en mer[53]). Elles font face au même traitement politique et judiciaire qui criminalise la solidarité dans les espaces frontaliers rendus hostiles en l'assimilant à de l'aide à l'entrée irrégulière sur le territoire.

Cette criminalisation est justifiée par un discours moralisateur qui inverse l'ordre des responsabilités en accusant les associations solidaires d'être responsables de la mise en danger des personnes en migration, effaçant du même coup le rôle joué par les forces de l'ordre dans la mise en danger. Ainsi, en avril 2018, le ministre de l'Intérieur français de l'époque, Gérard Collomb, a mis en opposition les personnes qui « *aident occasionnellement les migrants* » et « *une catégorie extrêmement dangereuse de personnes totalement irresponsables qui appelle à la suppression des frontières* »[54] auxquelles il impute la responsabilité des mort·e·s à la frontière : « *On a incité des migrants à franchir un certain nombre de cols [dans les Alpes]. S'il n'y avait pas eu la gendarmerie de haute-montagne, il y aurait eu des morts*. »[55] Dominique Dufour, préfet des Hautes-Alpes en 2023, considère également que « *les migrants [sont]*

[53] Au cours des années 2010, un mouvement citoyen de secours en mer s'est développé face à la multiplication des naufrages d'embarcation de personnes migrantes en Méditerranée. Plusieurs navires financés par des ONG patrouillent en mer pour porter secours aux bateaux en détresse, et le réseau Alarm Phone fait circuler une ligne téléphonique d'urgence, tenue par des bénévoles du monde entier, pour mettre en relation un bateau en détresse avec les secours officiels. Ces initiatives citoyennes ont fait l'objet d'une criminalisation de la part de diverses autorités européennes, notamment avec l'arrivée au pouvoir de Matteo Salvini en Italie en 2018, qui a mis en place des législations pour entraver les arrivées de ces navires d'ONG dans les ports italiens et poursuivi une capitaine de bateau, Carola Rackete, pour « aide à l'entrée d'étranger·e·s en situation irrégulière ». Celle-ci a finalement été relaxée par la justice italienne.

[54] « Immigration : la pression reste forte à la frontière franco-italienne, indique Collomb », *Europe 1,* 21/04/2018 : (en ligne)

[55] Ibid.

encouragés par un certain nombre d'organisation (…) à [prendre] des risques inconsidérés »[56]. Ce discours dessine également une figure ambivalente des personnes en migration, se voyant tantôt accusées d'être elles-mêmes responsables de leur propre prise de risque, et voyant tantôt leur autonomie niée, puisqu'elles sont présentées comme nécessairement manipulées par les « passeurs » ou acteur·ice·s solidaires. L'ambivalence rhétorique permet ainsi de faire évoluer le discours en fonction du contexte politique.

Au-delà du coût qu'entraîne la répression policière, judiciaire et médiatique pour les associations solidaires, il faut comprendre cette répression de la solidarité comme un élément-clé de l'architecture répressive déployée à la frontière contre les personnes en migration. Les obstacles dressés aux pratiques solidaires font partie de la « rétention du soin » organisée (Bachellerie 2019) qui sert la politique de « prévention par la dissuasion » mise en place par l'État français, en collaboration avec l'État italien.

Pour résumer cette deuxième sous-partie, nous avons étudié les mécanismes indirects qui produisent la violence envers les personnes en migration à la frontière franco-italienne : la *vulnérabilité structurelle* des personnes en migration dans les massifs montagneux, la fabrique d'infrastructures ou d'*environnements hostiles* (« *weaponization* ») par le biais d'une mécanique d'escalade dans la prise de risques, des formes d' « *inactions violentes* » – notamment par le refoulement des personnes en migration vers des espaces où elles sont exposées à des dangers ou des violences – , et enfin un double processus de mises sous contrôle policier des secours officiels en montagne et de criminalisation de la solidarité. Ces mécanismes indirects permettent d'invisibiliser la responsabilité des politiques migratoires dans la production de la violence rencontrée par les personnes en migration dans les espaces frontaliers alpins.

3) Des violences policières loin des regards

3.1 – Des violences directes commises lors des arrestations

Au-delà des mécanismes indirects de production de la violence, de nombreux cas de violences directes commises par les forces de l'ordre ont été rapportés à la frontière franco-italienne.

Tout d'abord, les méthodes d'arrestations employées par les forces de l'ordre peuvent entraîner une mise en danger immédiate des personnes dans l'environnement montagneux. Nous avons vu dans le chapitre précédent[57] que les stratégies d'arrestation prennent régulièrement la forme de pièges ou guet-apens, avec des véhicules ou des collègues camouflés en aval pour bloquer des personnes contraintes à s'enfuir dans leur direction. Elles reposent sur un effet de surprise

[56] Raphaël Krafft, « Briançon, une zone frontière à bout de souffle », Grand reportage, *France Culture*, 17/11/2023.
[57] Voir **Chapitre 7, 4.2 – La traque : une géographie en mouvement.**

qui peut déclencher chez les personnes ciblées une panique. C'est ce que décrit Bandjan, dans le récit de sa seconde tentative de passage :

> *« Sarah – Vous êtes remontés, et [la police] vous a arrêtés.*
>
> *Bandjan – Oui. Ils sont* ***revenus devant, derrière****.* ***Et il n'y avait pas d'échappatoire. (…)***
>
> *Sarah – Oui, c'est ce qu'on a vu tout à l'heure,* ***il y avait la montagne à droite, à gauche il y avait le fossé…***
>
> *Bandjan –* ***Ils sont plusieurs à avoir sauté. (…) Même là, moi je me suis échappé. Moi aussi j'ai sauté****. Ils ont arrêté mon ami et un autre. Moi, je suis descendu… Du coup les policiers sont partis, avec les deux qui étaient arrêtés. Quand les policiers sont repartis, je me suis levé seul, j'ai continué ma route. Mais ils n'étaient pas partis. Ils ont continué encore. Ils sont ressortis encore. Après j'ai fui, l'autre aussi. C'est là, maintenant, que les Vigipirates sont arrivés. Ils m'ont attrapé. »*[58]

En 2018, durant mes quatre mois d'enquête dans le Briançonnais, une vingtaine de course-poursuites similaires m'ont été relatées, à pied, en voiture ou en véhicules de montagne, en motoneige, sur les pistes, sur la route, sur les ponts. Dans toutes les scènes qui ont été rapportées, la panique conduit à la dispersion du groupe et à la fuite des individus qui courent dans différentes directions, parfois sans visibilité (quand la fuite a lieu la nuit), multipliant ainsi les risques de se perdre, de chuter et de se blesser (Bachellerie 2018). Dans les témoignages recueillis, certaines de ces courses-poursuites ont poussé des personnes à se cacher pendant des heures dans la broussaille, dans des abris de fortune ou des flaques d'eau gelée. D'autres ont poussé les personnes à sauter sur le bas-côté d'un versant et dévaler la pente, à sauter de tunnels ou de ponts. Au Refuge Solidaire de Briançon, on constate que des personnes parviennent régulièrement côté français en étant blessées (peau écorchée, jambe tordue, cheville foulée, plaies ouvertes au visage, etc.) suite à de telles scènes.

J'ai évoqué, dans le chapitre précédent[59] l'usage par les forces de l'ordre des armes à feu, qui servent à créer un effet symbolique et provoquent la terreur parmi les personnes en migration. Leur usage entraîne la fuite des personnes dans un milieu accidenté où elles peuvent se mettre en danger. Cette situation, rencontrée à plusieurs reprises dans les témoignages des personnes refoulées en 2018, a également été rencontrée par Bandjan :

> *« Bandjan : Ils se sont mis derrière les arbres, tu vois. Quand on est venus escalader à nouveau,* ***ils nous ont encerclés****. Ils étaient habillés en noir (…).*
>
> *Sarah : Mais comme ils étaient quinze, ils étaient cachés dans les arbres et ils vous ont encerclés d'un coup ?*

[58] Discussion enregistrée avec Bandjan lors de la reconstruction de sa trajectoire, février 2023.
[59] Voir **Chapitre 7, 2.2 – Dans l'espace réel : l'alternance de différents régimes de visibilité.**

Bandjan : Non, ce n'est pas eux qui sont arrivés sur nous, c'est nous qui sommes arrivés sur eux.

Sarah : Et là ils sont sortis avec leurs armes ?

Bandjan : Oui. (…) ***Ils ont braqué leurs armes sur nous****. (…) Ils ont dit : 'Arrêtez-vous, arrêtez-vous !'. (…) Ils font des (…) cris comme ça pour vous effrayer (…).* ***Il y avait un petit fleuve à côté, il y a beaucoup qui ont sauté****.* ***Dans ce fleuve, pour s'échapper****. Du coup, voilà, il y a certains qui ont pu s'échapper, ont sauté, mais, moi, non, parce que moi, j'ai été tellement surpris. Et voilà, et ils disaient encore : 'Quand vous courez, on tire, on tire, on tire !'. »*[60]

Par ailleurs, la violence peut également provenir directement de l'interaction physique ou verbale avec les policier·e·s, sans aucun rôle joué par l'environnement. Ainsi, durant mon premier terrain à Clavière en 2018, sur 33 témoignages de personnes refoulées après une arrestation au poste-frontière[61], j'ai comptabilisé 12 cas de violences physiques (principalement liées aux pratiques d'arrestation, sous forme de courses-poursuites ou de pièges, mais aussi quatre cas de violence physique envers une personne arrêtée au poste-frontière), 10 cas de violences verbales (insultes racistes, menaces de violences physiques, d'enfermement ou de renvoi forcé en Libye) et 4 cas de violence que je qualifierais de « symbolique » et qui repose sur l'humiliation de la personne (via l'usage de l'arme à feu, le fait de forcer des personnes à se déshabiller en pleine rue pour les fouiller ou encore des tentatives de vol des objets personnels par les policier·e·s). Ces violences s'ajoutent aux violations de droits systématiques auxquelles les personnes étrangères font face dans le poste-frontière (21 cas recensés, allant jusqu'à la destruction de leurs documents d'identité), qui jouent aussi un rôle symbolique important.

3.2 – L'invisibilisation des violences directes : une obstruction matérielle de la visibilité

Or, ces violences directes font elles aussi l'objet d'un processus d'invisibilisation. Contrairement aux violences indirectes, l'invisibilité n'est pas produite par l'effacement des liens de cause à effet, mais par l'*obstruction matérielle de la visibilité*.

D'après les observations que j'ai pu réaliser sur les deux terrains et les témoignages recueillis auprès des personnes refoulées, les situations les plus violentes avaient toujours eu lieu hors du champ de vision des observateur·ice·s extérieur·eure·s. Cela me pousse à formuler l'hypothèse que, en ce qui concerne les violences directes, l'absence de témoins oculaires semble être un préalable à leur exercice, sauf dans des circonstances exceptionnelles.

[60] Discussion enregistrée avec Bandjan, exilé guinéen, février 2023.
[61] Extraits des témoignages de personnes refoulées recueillis à Clavière, mars-juillet 2018.

Les violences directes ont souvent lieu lors des traques en montagne, dans des espaces reculés et/ou la nuit, ou bien dans des espaces cloisonnés, tels que les véhicules de police, à l'intérieur des postes-frontières ou des Algeco de rétention. Ce sont des espaces fermés auxquels aucune association et aucun journaliste n'a accès. Cette configuration spatiale confirme la remarque formulée par Richard Nixon qui, en s'appuyant sur le cas des violences conjugales, note qu' « une porte fermée peut être une arme »[62] (Nixon 2011, p. 16). En effet, en l'absence de témoins, aucun contrôle extérieur ne limite le pouvoir qu'a la police sur la personne arrêtée, ce qui facilite l'escalade de la violence.

La situation d'invisibilité est parfois forgée à l'échelle micro-locale. Ainsi, Salah, qui a été pris en chasse par la police en plein centre-ville de Menton, tôt dans la matinée, au milieu des passant·e·s, a été frappé à terre par un policier. Or, il précise que c'était après avoir pénétré dans une ruelle où il n'y avait personne :

> *« La police est arrivée. Après j'ai couru, j'étais dans un coin, il y a des immeubles, n'y a pas de moyen pour sortir. Et la police m'a arrêté. Là à l'immeuble il n'y a personne, la police me frappe avec son pied, comme ça, ici, sur la poitrine. (…)* ***J'étais juste avec lui, [au milieu] des immeubles. Même s'il y avait des gens, ils étaient loin. Il a regardé à gauche et à droite pour vérifier qu'il n'y avait personne.*** *»*[63]

J'ai montré plus haut que l'invisibilité des violences est co-produite par les forces de l'ordre et les personnes en migration elles-mêmes, par le biais de la mécanique d'escalade. Comme elles cherchent à échapper au regard policier et qu'elles identifient tou·te citoyen·ne comme de potentiel·le·s policier·e·s en civil ou informateur·ice·s de la police, elles se privent du soutien potentiel que pourrait consister la présence de témoins extérieurs, comme le reconnaît Bandjan :

> *«* ***On craint (…) tellement [en] traversant, même parfois, quand on aperçoit les civils lointains, on se cache****. On essaie de prendre les chemins les plus risqués où les policiers n'osent pas aller nous chercher, où les citoyens n'osent pas emprunter la voie.* ***Et on met plus encore notre vie en danger****. Parce qu'on... dès qu'on les voit, on essaie d'emprunter des voies dangereuses pour ne pas qu'ils nous (…) poursuivent. On monte au sommet de la montagne. »*[64]

Cette méfiance des personnes en migration vis-à-vis des civil·e·s provient de leur connaissance des méthodes policières. Elles savent que les forces de l'ordre ont recours à des informateur·ice·s et collaborateur·ice·s civil·e·s, et que les policier·e·s peuvent également patrouiller en tenue civile. Dès lors, elles ne savent pas à qui elles peuvent faire confiance parmi les personnes qu'elles croisent. C'est donc bien la stratégie policière de sous-traitance du

[62] Citation originale : « *A locked door can be a weapon* » (Nixon 2011, p. 16).
[63] Entretien avec Salah, exilé soudanais, juin 2023.
[64] Discussion enregistrée avec Bandjan, exilé guinéen, décembre 2023.

contrôle à de multiples acteur·ice·s civil·e·s qui est à l'origine de l'auto-isolement des personnes en migration vis-à-vis des regards - et donc des potentiels soutiens - extérieurs.

D'autre part, la criminalisation des pratiques de solidarité contraint les collectifs solidaires à adapter leur action et leur propre visibilité. Ceux-ci tentent se rendre visibles des personnes en migration tout en s'exposant le moins possible aux contrôles de la police. Cette contrainte spatiale rend plus difficile leur présence en montagne aux côtés des personnes en migration durant la traversée. Ainsi, pour les observateur·ice·s solidaires, y compris lors des maraudes en montagne, la violence n'est presque jamais *directement* visible ou perceptible. C'est ce que constate également Céline, habitante solidaire dans les Alpes-Maritimes : *« Mais en général, je veux dire que, enfin moi, j'ai vu plein, plein, plein, d'arrestations (…) mais je n'ai jamais moi-même vu de violence physique ou verbale… »*[65]

En participant aux maraudes solidaires dans le Briançonnais, j'ai constaté que cette pratique permet d'observer de manière détournée la situation de traque : on observe la mise en œuvre des stratégies de la police, parfois en tentant d'éviter soi-même ce dispositif, et on rencontre les personnes en migration qui se cachent. Au refuge « Chez Jésus » à Clavière, les échanges téléphoniques via le « téléphone d'urgence », qui avaient lieu tout au long de la nuit et de la journée et survenaient lorsque les personnes étaient le plus en difficulté, permettaient aux bénévoles d'être proches des interactions entre policier·es et personnes exilées, mais toujours à distance, comme je l'ai écrit dans mon journal de terrain à l'époque :

> *« « Chez Jésus », jusqu'à 04h00 du matin on reste debout. Certains répondent au téléphone des groupes successifs qui sont déjà partis (…). Il y a un groupe qui se perd tout le temps au niveau des pistes de ski, il n'arrête pas d'appeler. Il y a aussi un gars tout seul qui fait demi-tour et veut rentrer, mais il se perd dans Clavière. (…) Au final, seules 3 personnes ont été arrêtées par la police à la sortie de Montgenèvre. »*[66]

> *« Pendant toute la matinée, je suis au téléphone avec des gars qui sont coincés au Fontenil ou dans la forêt et qui se planquent à cause de la police, préférant attendre le soir pour arriver à Briançon. Ils sont épuisés, ils n'en peuvent plus. Je leur conseille de trouver un endroit où s'installer dans la forêt pour dormir un peu. »*[67]

Ainsi, bien que la participation observante au sein du milieu solidaire m'ait permis de recueillir de nombreuses données sur la violence aux frontières, à la fois pendant et juste après la traversée, il ne m'a jamais été possible durant mes six années de terrain d'observer directement la violence. J'explique cette impossibilité par une *rupture visuelle* qui se crée entre l'espace perceptible par les bénévoles et l'espace vécu par les personnes en migration : cette limite du

[65] Entretien avec Céline, habitante solidaire des Alpes-Maritimes, mai 2023.
[66] Extrait du journal de terrain, 05/04/2018.
[67] Extraits du journal de terrain, 10/05/2018.

« seuil de détectabilité » des témoins extérieurs est forgée par la situation de frontière elle-même, qui expose à la violence uniquement les personnes constituées comme indésirables.

4) « *Mapping the kill chain* » : une analyse micro-dynamique de la violence. Le cas de Blessing Matthew

Face aux nombreux dispositifs spatiaux qui empêchent la reconstruction de l' « enchaînement létal », comment mettre en lumière l'articulation de toutes ces différentes formes de violence déployées à l'encontre des personnes en migration dans les montagnes alpines ? La méthode de l'architecture forensique, que nous[68] avons mobilisée au sein du collectif Border Forensics au cours d'une recherche-action en 2021-2022[69] permet d'établir des correspondances entre les multiples formes et échelles de la violence.

Cette recherche-action visait à reconstituer les circonstances de la mort de Blessing Matthew, une jeune femme nigériane de 21 ans, retrouvée morte dans la Durance le 9 mai 2018. L'objectif était de produire des éléments susceptibles d'appuyer une demande de réouverture de l'instruction judiciaire, après qu'une première enquête ait conduit à évincer toute responsabilité policière dans les causes de sa mort[70]. Ce travail présente la spécificité de se concentrer sur un seul cas, dont nous avons essayé de retracer l'ensemble de la chaîne causale de la production du décès, s'inscrivant dans ce que Judith Verweijen nomme une « approche micro-dynamique de la violence » (Verweijen 2020). Comme le souligne Eyal Weizman, fondateur de l'architecture forensique, l'« analyse de micro-événements [permet en effet d']établir un lien entre les auteur·ice·s et les victimes de la violence » (Weizman 2021, p. 131). Cette approche, multiscalaire, nous donne la possibilité de saisir l'articulation entre les échelles « macro » et « micro » de la violence, à la fois sur le plan temporel et spatial.

Blessing Matthew fait partie des rares personnes en migration décédées qui ont pu être identifiées, grâce à la reconnaissance effectuée par sa sœur aînée Christiana Obie, résidant en Italie. Après avoir quitté le Nigeria avec sa sœur Happy, en passant par la Libye et la Méditerranée, Blessing avait passé environ un an dans un centre d'accueil à Turin avant de prendre la route pour la France. Comme la plupart des personnes en migration à l'époque, elle était passée par le refuge « Chez Jésus » à Clavière, où elle avait rencontré deux autres personnes en migration, Hervé S. et Roland E.[71], avec qui elle a entrepris de traverser la frontière dans la nuit du 6 au 7 mai 2018.

[68] Le collectif était composé de Charles Heller, Lorenzo Pezzani, Cristina Del Biaggio, Svitlana Lavrenchuk et moi-même.
[69] Voir **chapitre 2, 2.3 – Retrouver et reconstituer les traces par la cartographie.**
[70] Voir **chapitre 12, 3.2 – Face à l'effacement des traces, produire les preuves**.
[71] Je présente ces deux personnes par leur prénom et l'initiale de leur nom de famille, en conformité avec l'enquête de Border Forenics.

Le travail réalisé sur le cas de Blessing Matthew a permis, dans un premier temps, de situer sa mort dans un contexte politique et social plus général (une étape nommée « *patterns* » dans l'approche de l'architecture forensique), permettant de montrer le contexte structurel dans lequel s'inscrit le cas étudié. Les éléments recueillis durant mon enquête de terrain en mai 2018 font ainsi apparaître que la mort de Blessing Matthew est survenue dans un contexte politique à la frontière haute-alpine très tendu. Deux semaines plus tôt, l'arrivée de militant·e·s de la mouvance d'extrême droite Génération Identitaire le 21 avril 2018, l'organisation d'une contre-manifestation par les habitant·e·s solidaires le 24 avril 2018 qui a conduit à la détention préventive de trois d'entre ell·eux, et des discours du ministre de l'Intérieur français appelant à renforcer le contrôle de la frontière haute-alpine avaient entraîné une ambiance de « crise » dans le Briançonnais. Ces semaines précédant la mort de Blessing correspondent aussi à une augmentation des témoignages de personnes exilées attestant de violations de droits, de mises en danger et de violence par les forces de l'ordre. Par ailleurs, dans les jours et semaines qui ont suivi sa mort, deux autres personnes en migration – Mamadi Condé et Mohamed Fofana – sont décédées à la même frontière, fragilisées par les conditions de la traversée. Ces éléments révèlent que la mort de Blessing Matthew n'est pas un événement isolé, mais s'inscrit dans le contexte de mise en danger structurelle des personnes en migration.

C'est dans ce contexte que le ministère de l'Intérieur a déployé dans la région des renforts de CRS ainsi qu'un escadron de gendarmerie mobile, l'escadron 28/1 de Drancy, avec pour mission de « *lutter contre l'immigration irrégulière et clandestine* », « *déceler et interpeller les passeurs de migrants* » et « *contribuer au maintien de l'ordre* »[72]. C'est une patrouille de cet escadron qui était postée dans les environs du village de La Vachette, situé sur la RN94 entre Montgenèvre et Briançon, dans la nuit du 6 au 7 mai 2018, et dont les membres ont interpellé Blessing et ses compagnons de route. Les gendarmes avaient pour directive : « *pas de mise en danger inutile* », ce qui implique de « *ne pas entamer de course-poursuite* » et de « *ne pas acculer* » [73] des personnes en fuite dans des zones à risques. Il leur est interdit de « *prendre les pistes de skis, les pentes enneigées, de traverser les cours d'eau ou les ruisseaux* »[74]. Ces consignes attestent de la prise en compte, par les autorités, du caractère potentiellement dangereux du terrain.

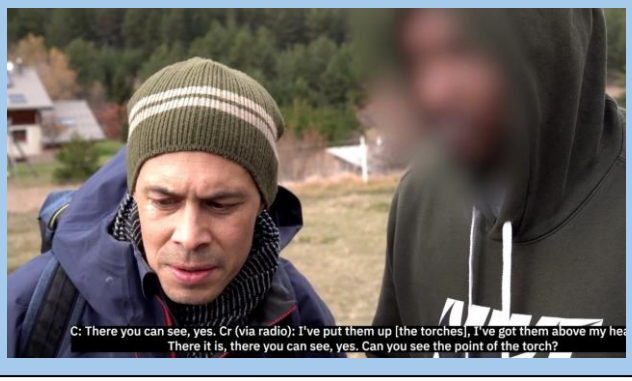
La deuxième partie de notre travail a constitué en la reconstruction méthodique et micro-locale des faits ayant conduit à la mort de Blessing. En octobre 2021, nous nous sommes rendu·e·s au village de La Vachette avec Hervé S., un de ses compagnons de route, pour documenter *in situ* son témoignage. Cette documentation a pris la forme d'un entretien mobile dans l'espace où les faits se sont déroulés, mais également en une vérification, grâce à un dispositif de trois caméras

[72] « Ordre initial du 25/04/2018 », pièce D123 – Notes prises par l'association Tous Migrants d'après le dossier pénal de l'affaire Blessing Matthew.
[73] Ibid.
[74] Ibid.

et une prise de son, des faits évoqués par Hervé. Le lendemain, nous avons à nouveau réalisé un entretien filmé avec Hervé, cette fois à Briançon dans un espace sécurisé, où il a résumé les événements reconstitués la veille. La reconstruction spatio-temporelle dans le village de La

Documentaire (21 min) : https://vimeo.com/762173929

« *La mort de Blessing Matthew. Une contre-enquête sur la violence aux frontières alpines. Le témoignage* in situ *de Hervé S.* » © Border Forensics, 2022.



Vachette a montré la cohérence et la précision du témoignage d'Hervé dans l'espace et dans le temps (Border Forensics 2022). Nous avons ainsi produit reconstruction vidéographique de son témoignage, sous forme d'un documentaire assemblant le film de la reconstitution *in situ*, des reconstructions 3D et des cartographies animées.

L'infographie ci-dessous (Figure 54) présente une synthèse de l'enchaînement des événements tels que le décrit Hervé.



Figure 54 - Cartographie de l'enchaînement des événements ayant conduit à la chute de Blessing Matthew dans la rivière, selon Hervé S. Réalisée par S. Bachellerie et G. Reder, 2022 © Border Forensics 2022.

Cette carte fait apparaître la dimension micro-locale de l'interaction entre gendarmes et personnes en migration, avec un enchaînement d'actions qui se sont déroulées à l'échelle d'un petit village. À partir de la reconstitution du témoignage d'Hervé S., je vais maintenant montrer comment les événements de la nuit du 6 au 7 mai ont basculé, d'une situation générale rencontrée par les personnes en migration à la frontière franco-italienne, à des actions conduisant à la chute de Blessing Matthew dans la rivière où elle est décédée.

Le début du témoignage d'Hervé s'apparente en tous points aux nombreux autres récits qui évoquent la traque à la frontière :

> *« Nous [avons] quitté Clavières à minuit. (…) Les bénévoles du foyer nous ont dit que, si on marche normalement, on a sept heures de marche. (…) On a marché, nous sommes passés par les montagnes. On a marché, marché. (…) On essay[ait] de regarder, marcher, on montait, on marchait sur les montagnes, on sort sur la chaussée, on marche sur la chaussée, et quand on voit les voitures, on se cache. On marche, on se cache, on marche, on se cache. »*[75]

C'est à l'entrée du village de La Vachette que survient le tournant déclencheur des événements :

> *« En marchant, c'est là que Roland nous dit : 'Voilà les policiers'. On s'est caché. On a fait ça, 5-10 minutes, nous étions cachés. Roland (…) s'est levé pour partir… Là on marchait peut-être cinquante ou cent mètres. La police a*

[75] Entretien filmé avec Hervé S., Border Forensics, octobre 2021.

> *torché*[76]*. Quand la police a torché… (…) nous on s'est levé et on a commencé à courir.* ***C'est là qu'ils se sont mis à nous pourchasser****. On a couru et Roland était loin de nous, il était peut-être à trois cents, quatre cents mètres de nous. (…) Et… Blessing ne courait pas plus vite par rapport à nous. Moi, j'étais avec elle, on courait, on courait. Au niveau du… Avant le pont, peut-être à cent mètres avant le pont, son sac est tombé. Elle a fait tomber son sac. Je me suis arrêté pour ramasser le sac.* ***C'est là que je constate qu'il y a deux policiers qui sont derrière nous et y'a deux autres qui sont d'un autre virage, qui sont en train de nous poursuivre****. »*[77]

La scène décrite par Hervé, également présente dans le témoignage de Roland recueilli par l'association Tous Migrants à son arrivée à Briançon[78] est caractéristique de deux méthodes policières que j'ai décrites précédemment : la course-poursuite et la prise en tenaille. Le récit d'Hervé S. continue ainsi :

> *« On a continué à courir, et là Roland avait disparu déjà. Après le pont, on ne voyait plus Roland. J'ai continué avec Blessing, elle était devant, on a continué. (…) Avant l'église, il y a un jardin. Au niveau du jardin, Blessing est tombée. Comme Blessing est tombée, moi j'ai vu un virage à la gauche, j'ai pris ce virage pour le jardin. Les policiers… Il y a un policier qui a suivi Blessing, Blessing s'est relevée, elle a couru. Elle est partie derrière les voitures qui étaient garées. Elle est descendue vers le jardin par les escaliers. (…) Moi j'étais à… caché dans le jardin. J'étais couché. Et le gendarme qui m'a suivi… Il est parti de l'autre côté.* ***(…) C'est là que Blessing commence à courir, moi je suis caché, je la vois.*** *Il y a un au-dessus du parking qui… qui promène sa torche partout dans le jardin. Blessing continue à courir dans le jardin, et* ***le monsieur dit : 'Arrête-toi, arrête-toi !'. Elle fait que courir.***
>
> ***Elle est arrivée au bout du jardin, elle a buté***[79]*. (…) Elle a hésité et après elle est descendue. Quand elle est descendue, elle a pris (…) sa main droite pour prendre appui dessus pour descendre. (…) C'est là que j'ai compris que… le bruit que [j'entendais] c'était la rivière.* ***Elle descendait pour chercher à… traverser. C'est là qu'elle dit à la police que : 'Si tu me suis, je vais me jeter !'****[80]*. [Le policier] n'a pas réagi, il l'a suivie.* ***[Il] est parti attraper sa main d'appui. Il a commencé à la brutaliser. Il tirait Blessing.*** *Blessing a commencé à crier : 'Leave me, leave me, leave me !'. Après,* ***Blessing est tombée… est tombée dans l'eau.*** *Elle a commencé à crier : 'Help me, help me !'. Au fur et à mesure qu'elle criait, sa voix s'éloignait. »*[81]

[76] Par le mot « torché », Hervé signifie « a braqué la lampe-torche sur nous ».
[77] Entretien filmé avec Hervé S., Border Forensics, octobre 2021.
[78] Voir **chapitre 12, 3.1 – La production d'un récit policier hégémonique : trois strates d'effacement.**
[79] Ici, Hervé décrit le fait que Blessing a dû s'arrêter car elle se trouvait face à la rivière, qu'elle n'avait pas vue à cause de l'obscurité.
[80] Blessing était anglophone : elle s'est très probablement adressée au policier en anglais. Hervé, qui parle anglais et français, traduit ici ses paroles.
[81] Entretien filmé avec Hervé S., Border Forensics, octobre 2021.

À ce point du témoignage d'Hervé, on voit comment des éléments structurels convergent pour produire un événement précis, ponctuel et exceptionnel : la chute dans la rivière.

Or, si la chute n'est pas nécessairement mortelle, elle l'a de toute évidence été pour Blessing, compte tenu du contexte hydrologique. En effet, la neige avait été particulièrement abondante cet hiver-là, renforçant le débit de la rivière à la fonte des neiges au mois de mai. Un formateur local aux métiers des sports d'eau vive interrogé dans l'enquête de police judiciaire affirme que « *dès l'instant où l'on pénètre dans la rivière, on se fait embarquer instantanément. Une fois à l'eau, une personne tétanisée, et avec la panique, en cinq minutes, c'est fini* »[82].

À la lumière des éléments présentés dans ce chapitre, il est possible de conclure que ni la mort de Blessing Matthew, ni sa chute dans la rivière ne peuvent être qualifiées d'accidentelles. C'est bien une convergence entre un contexte et un environnement spécifique (par ailleurs censé faire l'objet d'une attention particulière des forces de l'ordre) et des pratiques policières mettant en danger les personnes en migration, qui sont à l'origine de sa mort.

L'enquête montre ainsi qu'il est possible d'analyser l'articulation entre les facteurs structurels et les facteurs immédiats de la violence, en combinant deux méthodes de recherche : d'abord, la contextualisation, par l'analyse des différents contextes géographiques, politiques et sociaux, et la vérification du caractère répété des pratiques de mise en danger ; et ensuite, par la reconstruction spatio-temporelle, à l'échelle locale, des « micro-dynamiques » de la violence.

Le cas de Blessing Matthew est le seul cas de personne en migration décédée aux frontières alpines où une enquête approfondie a été effectuée pour établir les causes de sa mort, d'une part par l'institution judiciaire et d'autre part par des collectifs citoyens. Je montrerai dans le **chapitre 12** que les deux enquêtes aboutissent à des conclusions conflictuelles, révélant les obstacles qui obstruent la recherche de la vérité sur les pratiques violentes à la frontière et empêchent d'aller au bout du processus de reconstruction de l'« enchaînement létal », et d'atteindre ainsi la finalité de la reconstruction : l'établissement des responsabilités.

5) Des effets physiques, psychologiques et symboliques invisibles

5.1) Un *continuum* de violence. L'étalement spatial et temporel des effets de la violence à la frontière franco-italienne

a) La dilution des violences de la frontière franco-italienne dans un continuum de violences

Un ultime facteur d'invisibilisation réside dans le fait qu'il est difficile d'isoler les épisodes de violence vécues à la frontière franco-italienne des autres violences rencontrées par les personnes

[82] Tous Migrants, notes d'après le dossier pénal de l'affaire Blessing Matthew.

en migration au cours de leur vie. Ainsi, la notion de « *continuum* de violence » (Gayet-Viaud 2021; Kelly 2019) semble particulièrement appropriée d'abord pour caractériser les multiples formes de violence rencontrées à la frontière (liées à l'environnement ou à des interactions directes avec les forces de l'ordre, de nature psychologique ou physique, etc.), bien qu'elles soient distinctes par leur modalité et leurs auteur·ice·s, sont vécues comme imbriquées et formant un tout. Ensuite, pour les inscrire dans la continuité d'autres violences subies au cours de la vie et du parcours de migration. Durant les discussions enregistrées avec les personnes exilées qui ont participé à cette recherche[83], au moment d'aborder la thématique de la violence à la frontière franco-italienne, toutes ont fait référence au moins une fois à d'autres épisodes de leur parcours migratoire, notamment en Libye, où l'expérience de la violence a souvent été la plus extrême. Elles font également référence à des violences policières rencontrées dans leur pays d'origine, ou bien une fois arrivées en France : c'est-à-dire en amont *et* en aval de leur parcours migratoire.

Remettre le passage de la frontière franco-italienne dans le contexte plus large du parcours migratoire des personnes ne relativise pas, cependant, les effets de la violence vécue à cet endroit. Les recherches menées en psychologie clinique auprès de demandeur·euse·s d'asile montrent qu'un épisode relativement brutal peut en effet réactiver des événements traumatiques passés, et donc être vécu comme insoutenable (Orspere-Samdarra 2021). Les mots d'Aboubakar, un mineur guinéen rencontré à Nice au moment où je rédige ce chapitre de thèse, sont éloquents. Bouleversé par l'obligation de quitter le territoire (OQTF) que lui a délivré la police aux frontières de Menton au lieu de prendre en compte sa demande de protection, dit : *« Ces deux derniers jours, depuis Vintimille (…) c'est comme si je passais la mer une deuxième fois »*[84].

La notion de *continuum* permet ainsi de comprendre que les effets des différentes formes de violence rencontrées par les personnes aux différentes frontières et au cours de leur vie sont intrinsèquement liés et difficilement dissociables, car c'est leur accumulation qui provoque des souffrances psychologiques et/ou physiques. Cette continuité et ces intrications entre les différentes causes de la souffrance participe à l'invisibilisation de la violence à la frontière franco-italienne, puisqu'il est difficile d'identifier précisément la frontière comme étant le lieu où s'est produite la violence.

[83] Bandjan, Salah, Hamad, Yannick, Fatou, Destin, Hassan. Voir l'encadré 4 qui décrit les participant·e·s immigré·e·s/en exil dans le chapitre 2..

[84] En psychologie, ce symptôme est appelé la « reviviscence » d'un événement traumatique, caractéristique du stress post-traumatique. Voir : Orspere-Samdarra, *Soutenir la santé mentale des personnes migrantes, Guide ressource à destination des intervenants sociau*x (année inconnue), disponible en ligne : https://orspere-samdarra.com/outil/soutenir-la-sante-mentale-des-personnes-migrantes/

b) L'étalement spatio-temporel des effets de la frontière

De la même manière que les corps décédés à la frontière sont dispersés dans l'espace et dans le temps, les corps des vivant·e·s qui présentent des séquelles du passage poursuivent leur chemin ailleurs en Europe. Cette dispersion spatio-temporelle est un autre ressort de l'invisibilisation du phénomène de la violence aux frontières et de l'effacement de la chaîne de causalité : cette fois, ce ne sont pas les causes qui sont effacées, mais les conséquences de la traversée.

Le fait que les personnes en migration ne soient « que de passage » dans les villes proches de la frontière empêche les associations de pouvoir effectuer un suivi de moyen ou long terme des effets de l'expérience du passage sur les personnes en migration. En effet, les conséquences émergent souvent plus tardivement, une fois que les personnes ont déjà poursuivi leur route plus loinen France ou en Europe. Ils sont ainsi étendus à la fois dans le temps et dans l'espace. Pour Richard Nixon, ce phénomène est caractéristique de la « violence lente » (*slow violence*), qui repose sur « un problème de perception créé par l'écart entre des politiques ou des pratiques destructrices et leurs conséquences différées » (Nixon 2011, p. 41). Dès lors, cet étalement spatio-temporel produit un effacement des traces de la violence : « Dans la longue période qui s'écoule entre l'émergence d'une violence lente et ses effets différés, les causes et le souvenir de la catastrophe s'estompent facilement, les victimes n'étant généralement pas prises en compte et pas remémorées »[85] (Nixon 2011, p. 9).

Ainsi, jusqu'à présent, aucun travail de recherche n'a pu documenter l'ampleur des dommages causés par le dispositif de contrôle sur la santé des personnes en migration. Les données médicales étant protégées, il n'est pas aisé d'y avoir accès en tant que personne extérieure à l'hôpital. Dans les Alpes-Maritimes, des obstacles supplémentaires entravent l'accès à ces données. Selon la gravité de leur état, les personnes en migration dans les Alpes-Maritimes ne sont pas soignées dans les mêmes établissements : les cas mineurs vont aux urgences de Menton, mais les personnes présentant des pathologies plus graves sont conduites dans des établissements spécialisés à Nice ou à Marseille ; d'autres sont refoulées et vont à l'hôpital à Vintimille, ou plus loin, à Sanremo ou Pietra Ligure. Les associations et collectifs solidaires perdent ainsi la trace des personnes hospitalisées, éparpillées dans une large région frontalière.

Dans les Hautes-Alpes, et à partir des données de Chloé Lecarpentier, autrice d'une thèse en médecine sur les pathologies des personnes exilées hospitalisées à l'hôpital de Briançon (Le Carpentier 2019) et en collaboration avec elle, Cristina Del Biaggio, Agnès Peltier et moi-même avons identifié 377 pathologies recensées sur la période de mai 2017 à novembre 2018 pouvant être attribuées aux conditions du passage de la frontière. Elles se distinguent en deux

[85] Citation originale : « *In the long arc between the emergence of slow violence and its delayed effects, both the causes and the memory of catastrophe readily fade from view as the casualties incurred typically pass untallied and unremembered* » (Nixon 2011, p. 9).

catégories : la traumatologie (liée notamment à des chutes ou des blessures) et les pathologies liées au froid.

Les causes de la douleur sont parfois multiples, pouvant trouver leur source dans des maladies antérieures, mais dont l'intensité est ravivée par les conditions de la traversée. Par ailleurs, les facteurs psychologiques et physiques sont souvent difficiles à distinguer, comme on peut le voir dans cet extrait de mon carnet de terrain en 2018 :

> *« Je rencontre au Refuge [de Briançon] les personnes arrivées la nuit dernière. Au niveau des séquelles d'hier, pas de blessés, mais beaucoup de fatigue, qui provoque des maux de tête et de ventre. Mais la plupart disent qu'après une bonne nuit de sommeil, ça va mieux. Certains sont malades ou blessés depuis longtemps, mais préfèrent attendre d'arriver à bon port pour se soigner. »*[86]

Les conséquences psychologiques de la violence rencontrée à la frontière sont, quant à elles, encore plus difficiles à évaluer. Aucun travail de recherche n'a encore été mené sur les effets psychologiques de la traversée de la frontière franco-italienne sur les personnes exilées. Pourtant, ces effets sont observables sur le terrain. Ils se mêlent parfois à des manifestations physiques de la souffrance, comme l'illustre cet autre extrait de mon carnet de terrain :

> « Contexte : au refuge « Chez Jésus », le 07/06/2018. D. a été refoulé par la PAF le matin même, mais contrairement à ce qui se passe ordinairement, au lieu de recevoir seulement un refus d'entrée, il a reçu une OQTF[87] assortie d'une IRTF[88]. Avec l'association Tous Migrants et La Cimade, nous avons fait un recours juridique pour les deux documents.
>
> *D., qui dort à côté de moi, gémit toute la nuit en français, comme agité par de mauvais rêves : 'Asile, asile, moi asile, asile pas possible…' (…). Vers 5 heures du matin, (…) il me dit sur le ton du désespoir le plus total : 'Moi signé, moi pas dû signer…' Je comprends qu'il [croit] qu'il ne pourra plus jamais demander l'asile en France. J'essaye de le raisonner : 'Non, le papier, on est en train de le contester, le papier il est illégal, (…) tu ne lis pas le français, tu ne peux pas signer, tu ne peux pas savoir…' Mais il ne m'écoute pas, il se met à pleurer en disant : 'Ma vie, elle est finie, ma vie finie, moi pas asile, moi mort…' ».*

Les discussions enregistrées avec des personnes exilées, plusieurs années après leur traversée de la frontière, peuvent également permettre d'identifier les effets psychologiques du passage sur le long terme. Fatou les évoque ainsi, plus de cinq ans après sa traversée :

> *« Sarah – Et quand vous avez vu la voiture de police, qu'est-ce que vous avez fait ?*

[86] Journal de terrain, 11/03/2018
[87] Obligation de Quitter le Territoire Français immédiatement, valable pour une durée d'un an.
[88] Interdiction de Retour sur le Territoire Français pour une durée de 2 ans.

Fatou - On a paniqué complètement. J'ai pleuré. [Mon amie] a paniqué. Elle est tombée par terre. Elle n'a pas marché tellement qu'elle a... [geste]

Sarah – Elle tremblait ?

Fatou – Oui, elle tremblait. Elle a trop peur. Donc ma fille aussi, elle pleure. Ah oui. On a beaucoup pleuré ensemble. (...) [Au commissariat], le chef là, il parle mal avec les gens. (...) Elle pleurait, pleurait, pleurait, pleurait beaucoup, beaucoup. Ma fille elle est paniquée, traumatisée. Parce qu'elle n'aime pas les policiers (...) jusqu'à aujourd'hui. À cause de cette expérience. (...) La peur, c'était beaucoup. Oh, la, la. Jusqu'aujourd'hui j'ai peur. ***Jusqu'aujourd'hui j'ai peur****.*

Sarah – Ah oui ? Tu repenses encore à ce moment ?

Fatou – ***Toutes les choses que j'ai passées, en Libye, jusqu'en Italie, jusqu'à aujourd'hui, là, tout le temps, j'ai peur****. »*[89]

Comme le montre cet extrait de discussion avec Fatou, les effets de la frontière, non-quantifiables et difficilement qualifiables, sont d'autant plus invisibles qu'ils se diffusent tout au long de la vie des personnes en exil et dans les multiples situations de violence qu'elles rencontrent alors qu'elles continuent leur parcours en Europe.

5.2 – La dimension symbolique de la violence : inculquer un rapport de domination

Comme je l'ai expliqué dans le chapitre 2[90]**,** je suis partie de la parole des personnes exilées pour définir la violence que celles-ci rencontrent. Or, elles évoquent la dimension psychologique et symbolique de cette violence, tout autant que sa dimension physique :

« Est-ce que c'est une situation de violence ? Oui, je peux dire oui, c'est une situation de violence. (...) Une ***violence morale, plus qu'une violence physique****, (...), dans la mesure où… quand on a vu les flics, (...) ils étaient cachés. Ils sont venus, ils ont réapparu, du coup, ils étaient très, très armés, avec des vraies armes, c'était minimum 14 policiers (...), et du coup, quand ils nous ont arrêtés, il y a certains qui ont pris peur, mais ça nous a beaucoup effrayé. Parce qu'ils nous ont directement dit qu'ils nous ont arrêté pour vérifier s'il n'y a pas de terroristes parmi nous, et du coup, dire ça aux personnes étrangères (...) qui essayent de... qui tentent de rentrer en France, qu'il peut y avoir des terroristes parmi eux, tu vois,* ***ça peut créer de la psychose…*** *c'est... moi* ***je trouve que c'est une menace morale****. (...) »*[91].

Bandjan soulève les aspects « moraux » de la violence aux frontières, selon lui, plus importants que ses aspects physiques. En effet, au-delà des effets matériels de la violence aux frontières,

[89] Discussion enregistrée avec Fatou, exilée sénégalaise, septembre 2023.
[90] Voir : **chapitre 2, 3.2 – D'une recherche *sur* à une recherche *avec* les personnes en migration.**
[91] Discussion enregistrée avec Bandjan, exilé guinéen, décembre 2023.

on peut s'interroger sur la fonction symbolique d'un dispositif de contrôle qui expose de manière systémique les personnes en migration construites comme indésirables à la violence. La violence n'a pas qu'une fonction pratique de « prévention par la dissuasion ». Comme nous l'avons dit précédemment à propos de la traque[92], elle a également pour fonction de produire un certain ordre social. Celui-ci est racialisé, comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, dessinant une ligne symbolique entre les corps exposés et ceux abritaités à la violence.

En surexposant les personnes en migration à différentes formes de violences, le dispositif de contrôle vise à « inculquer un rapport de domination [en faisant] incorporer, par l'humiliation, une relation de sujétion (l'acceptation de sa propre impuissance) » (Fassin, 2010, p.145). Didier Fassin émet cette hypothèse pour les contrôles d'identité répétés dans les quartiers populaires ; à mon sens, la violence déployée à la frontière franco-italienne poursuit le même but, celui « d'établir une distinction entre les « sujets » et les « citoyens » » (*ibid*). Le point commun entre les habitants·e·s des quartiers populaires étudiés par Didier Fassin et les personnes en migration illégalisées à la frontière franco-italienne n'est pas l'extranéité par rapport au corps national, ni la condition d'illégalité, mais bien l'assignation raciale qui maintient ces populations en bas de l'échelle sociale. Le niveau de violence déployé aux frontières européennes, extérieures comme intérieures, sert ainsi à faire accepter aux personnes étrangères illégalisées l'imposition d'une différence de condition avec la population légitime.

Au sein des études sur les frontières et les migrations, de nombreux travaux tentent de fournir un cadre d'analyse général permettant de saisir la subtilité de l'exercice ciblé de la violence sur certaines catégories de populations en migration, à la fois illégalisées et racisées. La majorité d'entre eux se réfèrent à la dichotomie établie par Michel Foucault entre le « laisser mourir » de certaines populations, corollaire du « faire vivre » pour les populations légitimes (Kobelinsky et Le Courant 2017). D'autres préfèrent de la notion de « nécropouvoir » proposée par Achille Mbembe (2006), l'envers du « biopouvoir » de Foucault, qui évoque la mort organisée et orchestrée des populations colonisées et post-colonisées (Lopes Heimer 2023; Presti 2019; Tyszler 2020). L'opposition entre ces deux concepts repose sur le caractère pensé ou non, organisé ou non, actif ou passif, de l'État dans la production de la mort et de la violence aux frontières. Il me semble que ce débat ne permet pas d'analyser correctement la situation des personnes en migration à la frontière franco-italienne, puisque celle-ci est caractérisée, comme je l'ai montré plus haut dans ce chapitre, par l'articulation simultanée des formes actives et passives d'exercice de la violence.

À mon sens, la proposition d'Elsa Dorlin d'une « phénoménologie de la proie » permet de dépasser cette dichotomie et de saisir d'une manière plus précise la complexité du dispositif de contrôle déployé aux frontières. La philosophe évoque un « gouvernement mortifère du corps

[92] Voir **chapitre 7, 4.2 – La traque : une géographie en mouvement.**

qui s'effectue dans une telle économie de moyens que le supplicié paraît même se mettre à mort lui-même (….) cette économie de moyens fait du (…) corps violenté son propre bourreau » (Dorlin 2017, p. 9). En effet, la situation de traque produit un mécanisme spécifique de violence : elle conduit les personnes poursuivies à être elles-mêmes autrices de leur mise en danger. Ainsi, on se situe bien dans un gouvernement néolibéral de la frontière, mais ce gouvernement repose sur une technologie de pouvoir plus sophistiquée que le seul « abandon à la mort ». Comme l'analyse Elsa Dorlin : « Il n'est plus alors seulement question d'entraver directement l'action des minorités, comme dans la répression souveraine, ni de les laisser simplement mourir sans défense, comme dans le cadre du biopouvoir. Ici, il s'agit de conduire certains sujets à s'anéantir comme sujets, d'exciter leur puissance d'agir pour mieux les pousser, les exercer à leur propre perte. Produire des êtres qui, plus ils se défendent, plus ils s'abîment » (Dorlin 2017, p. 9). Selon elle, ce n'est alors plus le corps lui-même qui est la cible, c'est le pouvoir d'agir de la personne : « cette puissance d'agir, bien que toute entière tournée vers la défense de la vie, en est réduite à n'être qu'un mécanisme de mort au service de la machine (…) coloniale » (Dorlin 2017, p. 7).

Dès lors, le but poursuivi par cette technologie de pouvoir est « l'incorporation contrainte de la dimension mortifère de la puissance du sujet », grâce à « l'expérience vécue du doute, de l'angoisse et de la peur qu'engendre ses propres manquements, limites et contre-effets » (Dorlin 2017, p. 9). La violence rencontrée par les personnes en migration à la frontière franco-italienne a donc une dimension profondément symbolique dans le sens où elle vise à « s'inscrire durablement dans les corps des dominés, sous la forme de schèmes de perception et de dispositions » (Bourdieu, 1997, p. 245, *in* Landry 2006). La violence déployée aux frontières sert à faire intégrer un certain nombre de réflexes, de comportements et de représentations aux personnes en migration constituées comme indésirables. Elle participe à « faire des êtres aux aguets, sur fond de vie déportable et d'existence traquée » (Chamayou 2010, p. 204).

La frontière, loin d'être une zone d'exception, peut ainsi être envisagée comme un lieu d'incorporation forcée des techniques répressives employées contre les personnes illégalisées sur l'ensemble du territoire européen. Après avoir quitté Briançon ou Menton, les personnes qui continuent leur route sont confrontées au fait que la traque policière se poursuit dans toutes les villes où elles vont. Les mineur·e·s non-pris·e·s en charge à la frontière errent de département en département, les structures d'aide sociale à l'enfance pouvant leur refuser la prise en charge sur la base d'un simple profilage, sans effectuer l'entretien protocolaire prévu par la loi : iels sont ensuite exposé·e·s au fait de vivre à la rue et à de multiples contrôles de police. La majorité des personnes illégalisées à la frontière franco-italienne font une demande d'asile en France ou ailleurs en Europe. Elles peuvent être placées en procédure Dublin, et dès lors être soumises à des dispositifs de surveillance tels que le pointage, l'assignation à résidence, les pièges en préfecture (arrestation et renvoi en Italie lors d'un rendez-vous de routine), l'enfermement et la déportation. Cela a été le sort de nombreuses personnes rencontrées à la frontière franco-italienne, suite au dépôt de leur demande d'asile en France. Par ailleurs, au

cours de mon terrain en 2019, de nombreuses personnes que je rencontrais à Oulx étaient en train de retraverser la frontière des Hautes-Alpes pour la seconde fois suite à une expulsion dans le cadre des accords de Dublin. Ainsi, les rafles, les affûts, les pièges, les enfermements, les déportations, font partie d'un dispositif global mis en place par les politiques migratoires européennes pour fabriquer une condition globale de « déportabilité » de certaines catégories personnes étrangères (Genova 2002).

Pour Hourya Bentouhami (2023), cette condition de déportabilité repose sur « l'exploitation du travail des migrant·e·s qui ont malgré tout réussi à passer : ces sur-vivant·e·s sont des êtres sur-exploitables à partir de leur spectralisation juridique, puisqu'être sans-papiers et expulsables, c'est être soumis à l'extraction inconditionnelle de sa vitalité » (Bentouhami 2023, p. 52). Pour cette raison, les violences physiques rencontrées à la frontière sont indissociables des violences symboliques et psychologiques créés par le déni de droits[93]. Selon la chercheuse, « le capital s'entretient et augmente sa rentabilité par la racialisation d'un surplus de population fourni par les migrations continues et (…) à ce surplus de population sans papiers est considéré comme celui qu'un peut laisser mourir, ne pas secourir, dès lors qu'il y en a un autre équivalent pour le remplacer : ce serait le caractère propre à toute 'armée de réserve' » (Bentouhami 2023, p. 42). Ainsi, l'exposition à la violence des personnes en migration à la frontière franco-italienne permet de forger une condition d'exploitation, qui s'apparente à la condition d'esclave produite par la violence coloniale, telle que la décrit Achille Mbembe : « l'esclave est gardé en vie mais dans un *état mutilé*, dans un monde fantomatique d'horreurs et de cruauté et de désacralisation intenses (…), une relation inégale est établie en même temps qu'est affirmée l'inégalité du pouvoir sur la vie » (Mbembe 2006).

Ces effets symboliques, qui s'inscrivent sur le long terme dans le corps et l'esprit des personnes qui subissent la violence, sont invisibles et indicibles. Comme le font remarquer Nancy Scheper-Hughues et Philippe Bourgeois (cités par Fassin 2011, p. 198), les éléments utilisés pour juger les violences policières devant un tribunal sont de nature technique et non psychologique. Or, la violence de la police est une interaction qui affecte l'intégrité, la dignité et le psychisme des individus, et pas seulement leur corps et leur chair : « les dimensions sociales et culturelles de la violence sont ce qui lui donne son pouvoir et sa signification » (Fassin 2011, p. 198). La technologie du pouvoir déployée à la frontière franco-italienne, qui braque le regard sur la fuite des personnes dans la montagne et invisibilise les pratiques des forces de l'ordre à l'origine de la fuite, permet ainsi d'effacer la mécanique du pouvoir et le rôle joué par les autorités dans la production de la violence, comme le fait remarquer Elsa Dorlin : « plus la puissance subjective est mise en scène dans ses efforts répétés, désespérés, pour survivre, plus l'autorité répressive la gouverne tout en disparaissant » (Dorlin 2017, p. 6).

[93] Que nous avons évoquées dans le **chapitre 7, 1.2 – Sous l'apparence du droit, la création stratégique d'un « espace d'exception » juridique à la frontière.**

Cependant, l'analyse du régime de traque ne doit pas nous conduire à sous-estimer la capacité des personnes traquées à esquiver ou surmonter la violence, à troubler les technologies du pouvoir déployées à leur encontre et à revendiquer leurs droits : ces multiples stratégies de résistance feront l'objet de la dernière partie de cette thèse.

Conclusion du chapitre 8

Dans ce chapitre, j'ai envisagé que la violence envers les personnes en migration à la frontière a une fonction de production et de maintien d'un ordre social et racial, qui vise à maintenir les immigré·e·s illégalisé·e·s dans un état d'insécurité et de vulnérabilité physique et psychologique, ce qui rend plus facilement appropriable leur force de travail par le système capitaliste.

J'ai exploré les différents ressorts par lesquels la violence envers les personnes en migration illégalisées est produite à la frontière franco-italienne, et par lesquels elle est invisibilisée. J'ai montré que les différentes formes de violence pouvaient être analysées comme un spectre entre des violences indirectes et directes, dont l'association produit une mise en danger accrue des personnes en migration à la frontière. J'ai exposé différents mécanismes des violences indirectes : le contrôle des voies sécurisées de passage qui repousse les trajectoires migratoires vers des espaces dangereux, la mécanique d'escalade de la prise de risque, la rétention du soin, les refoulements dans des conditions de vulnérabilité, la criminalisation de la solidarité en montagne.

Dans le cas des violences indirectes, l'invisibilisation repose principalement sur un *effacement du lien de causalité entre les pratiques de contrôle et la mise en danger* des personnes en migration. Cela permet aux discours politiques de l'attribuer soit aux personnes en migration elles-mêmes soit à l'environnement construit comme « naturellement » dangereux, soit à d'autres acteur·ice·s tel·le·s que les « passeur·euse·s » ou les citoyen·ne·s solidaires.

Dans le cas de la violence directe, celle-ci est produite par des pratiques d'arrestation qui créent des situations de mise en danger, telles que les courses-poursuites et les pièges. Elle s'incarne également dans les interactions avec les forces de l'ordre, qui peuvent prendre la forme de violences physiques, psychologiques ou symboliques (notamment à travers les violations de droits). Dans les cas des violences directes, l'invisibilisation est produite par la *dissimulation matérielle des scènes de violence* qui ont lieu dans des espaces fermés ou non-accessibles aux observateur·ice·s extérieur·e·s.

Enfin, un dernier mécanisme d'invisibilisation de la violence réside dans le fait que ses effets sont étalés dans le temps et se manifestent souvent plus tard ou dans d'autres endroits que la zone-frontière elle-même. Par ailleurs, du point de vue des personnes en migration, l'expérience de la frontière franco-italienne s'inscrit dans un *continuum* de violences vécues au long de la

vie et du parcours migratoire, ce qui rend difficile d'isoler et d'identifier précisément les effets de la violence à la frontière franco-italienne.

J'ai montré l'intérêt d'une « approche micro-dynamique de la violence » (Verweijen 2020), expérimentée à travers la méthode de l'architecture forensique, pour en envisager l'articulation des différentes dimensions (directe et indirecte, structurelle et localisée) et caractériser les responsabilités dans la mise en danger des personnes en migration. Cette approche permet aussi de saisir la dimension interactionnelle de la production de violence dans les pratiques de contrôle migratoire, mettant en évidence la mécanique de la traque qui est à l'œuvre à la frontière franco-italienne.

CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE

Dans cette troisième partie, nous avons mis à jour le fait que le contrôle migratoire déployé depuis 2015 à la frontière franco-italienne repose avant tout sur des stratégies visuelles, s'appuyant sur la *domination visuelle* des forces de l'ordre. Celle-ci leur permet d'alterner entre différents régimes de visibilité du contrôle dans l'espace et dans le temps, en choisissant de se rendre hypervisibles ou invisibles en fonction des intérêts stratégiques du pouvoir politique ou des acteur·e·s policier·e·s sur le terrain. La domination visuelle désigne également la capacité des forces de l'ordre à déployer au maximum leur capacité à *voir sans être vu* dans le processus d'interpellation des personnes en migration illégalisées.

Elle se déploie également dans des mécanismes qui produisent la violence à la frontière pour dissuader le passage, tout en invisibilisant cette violence. L'invisibilisation repose sur la combinaison de multiples processus : des pratiques indirectes de mise en danger, la création d'un environnement hostile pour les personnes en migration illégalisées, l'étalement des conséquences dans le temps et dans l'espace, la dissimulation matérielle des pratiques violentes directes et l'effacement des liens de cause à effet entre le travail policier et ses conséquences sur le corps des personnes en migration.

Ainsi, cette troisième partie a permis de répondre à la deuxième hypothèse ainsi qu'à la troisième hypothèse. J'ai en effet mis en évidence le rôle des stratégies visuelles dans les pratiques policières de contrôle migratoire et montré que ces stratégies visuelles produisent un régime de violence envers les personnes en migration constituées comme indésirables. En étudiant le rôle de la topographie dans la mise en œuvre des pratiques policières, ainsi que le rôle de l'environnement (infrastructurel, topographique, climatique) comme outil de la violence, j'ai montré que l'environnement montagneux joue un rôle central dans le jeu d'in/visibilisation du contrôle migratoire à la frontière franco-italienne.

L'invisibilisation de la violence structure la compartimentation de l'espace entre les groupes sociaux indésirables (dont l'expérience de l'espace frontalier alpin est caractérisée par l'exposition quasi-systématique à la violence) et désirables, pour qui l'environnement de montagne est conçu comme accueillant, agréable. Dans la quatrième partie de cette thèse, j'analyserai cette compartimentation de l'espace au prisme de la création de « seuils de visibilité » dans les espaces touristiques de haute-montagne et du littoral méditerranéen, qui distinguent les espaces des touristes de ceux occupés par les personnes en migration.

PARTIE 4. UNE FRONTIÈRE DANS UNE STATION TOURISTIQUE. IN/VISIBILISATION ET PRODUCTION D'UN ORDRE SOCIAL-RACIAL

INTRODUCTION DE LA QUATRIEME PARTIE

Après avoir montré que le travail policier de contrôle migratoire mobilise l'in/visibilité comme stratégie de pouvoir, cette quatrième partie va permettre d'élargir l'analyse des rapports de visibilité en s'intéressant au contexte économique et social plus général des espaces touristiques montagneux et littoraux à la frontière franco-italienne. Les chapitres 9 et 10 établissent que le processus de frontiérisation dans les villes et villages touristiques frontaliers s'imbrique à différents processus de ségrégation socio-spatiale à l'échelle micro-locale. On assiste ainsi à une compartimentation de l'espace touristique frontalier, avec une séparation matérielle et symbolique entre les espaces pratiqués par les groupes « désirables » (que l'on cherche à attirer sur le territoire dans le cadre de l'économie touristique) et « indésirables » (que l'on cherche à expulser dans le cadre du contrôle migratoire). Il s'agit, dès lors, d'explorer les inégalités socio-spatiales produites ou renforcées par la présence d'un contrôle migratoire dans les espaces touristiques hauts-alpins et maralpins. Ainsi, cette quatrième partie prolonge la réflexion que nous avons élaborée en deuxième partie au moyen de l'approche géo-historique. Mais cette fois-ci, en se focalisant sur l'étude deux espaces frontaliers (Montgenèvre/Clavière dans les Hautes-Alpes et Menton-Garavan/Grimaldi sur le littoral méditerranéen) durant la période récente (2019-2023). Cela permettra d'observer les mécanismes précis de distinction spatiale entre les différents groupes sociaux à l'échelle micro-locale.

Dans le **chapitre 9**, je montre que, depuis 2015, la co-présence de différentes catégories sociales au sein d'un même espace touristique frontalier produit des tensions spatiales qui sont résolues par la production de *seuils de visibilité*, à la fois matériels et immatériels, qui minimisent les possibilités de contacts directs entre touristes et personnes précarisées. Ces seuils de visibilité résultent de deux processus convergents : d'une part, la construction d'une expérience touristique détachée du réel et préservée des problématiques politiques et sociales ; d'autre part, la mise en œuvre d'une gestion spatiale (policière, sécuritaire et humanitaire) des corps « indésirables » dans la zone touristique. Ainsi, le contrôle migratoire mis en place à la frontière étatique s'intègre aux processus de séparation et distinction entre les groupes sociaux qui caractérisent les espaces touristiques en-dehors du contexte de contrôle migratoire. Je montre enfin que la production de seuils de visibilité dans l'espace touristique n'est que partiellement

efficace, car la situation de frontière demeure perceptible à une partie importante des populations construites comme légitimes qui fréquentent cet espace.

Dans le **chapitre 10,** je démontre que le contrôle migratoire s'appuie sur, et reproduit, des rapports de domination de classe et de « race ». Par le biais de différentes pratiques socio-spatiales qui se traduisent par des rapports de visibilité inégalitaires dans l'espace, les populations occupant une position dominante participent à la (re)production d'un ordre spatial dans lequel les personnes en migration, mais aussi les habitant·e·s et touristes racisé·e·s, se retrouvent marginalisé·e·s. Cette marginalisation repose sur une articulation entre les processus d'hypervisibilisation et d'invisibilisation des groupes constitués comme indésirables.

CHAPITRE 9. COMPARTIMENTER L'ESPACE TOURISTIQUE : LA PRODUCTION DE SEUILS DE VISIBILITÉ DANS LES STATIONS FRONTALIÈRES.

Introduction du chapitre 9

Ce chapitre 9 argumente que le processus d'in/visibilisation du contrôle migratoire n'est pas seulement le fruit des stratégies visuelles mises en place par les forces de l'ordre, mais résulte également de logiques propres à la production de l'espace touristique. En effet, les acteur·ice·s touristiques tentent de contrôler ce que les populations que l'on cherche à attirer sur le territoire (les touristes) perçoivent et ne perçoivent pas dans l'espace frontalier.

Dans une première sous-partie, je vais m'intéresser à la construction du regard touristique (*tourist gaze*) dans les stations frontalières de montagne et littorales. Je montre que la frontière est à la fois une ressource touristique, car elle est un facteur d'attractivité, et en même temps vécue comme une contrainte par les acteur·ice·s touristiques, notamment quand elle est contrôlée (ce qui entraîne à la fois un blocage des circulations mécontentant les touristes et/ou une visibilité des forces de l'ordre dans l'espace pouvant les inquiéter).

Dans une seconde sous-partie, je montre que les stations touristiques sont aménagées de façon à produire des *seuils de visibilité* dans l'espace matériel, qui limitent et encadrent la perception des touristes pendant leur séjour. Je mets ainsi en lumière le rôle actif des acteur·ice·s touristique, des employé·e·s des stations touristiques et des pouvoirs publics locaux (municipalités) dans la fabrique de l'in/visibilisation de la frontière.

Enfin, j'interroge la perception de la situation de frontière par les touristes, à l'aide des résultats du questionnaire conduit à Menton-Vintimille (juillet 2023) et Montgenèvre-Clavière (février 2023), et j'explore les différents facteurs pouvant expliquer la capacité à voir le contrôle de la frontière et ses effets sur les personnes en migration.

1) Produire l'expérience touristique

1.1 – La construction du regard touristique par les acteur·ice·s locaux dans les localités frontalières

a) « S'il n'y a pas de touristes, le village ne tourne pas » : attirer la clientèle touristique, un enjeu primordial pour les communes frontalières

Dans les différents territoires étudiés, les enjeux économiques liés au tourisme sont considérables. L'activité touristique a généré 1,2 milliard d'euros de chiffre d'affaires dans les

Hautes-Alpes en 2018, et 10 milliards d'euros sur la Côte d'Azur[1] en 2019. Elle contribue au PIB local à hauteur de 10,2 % dans la région de la Ligurie[2], 15 % sur la Côte d'Azur[3] (soit deux fois la moyenne française) et 30 % dans les Hautes-Alpes, ce qui en fait la « locomotive économique »[4] régionale. De plus, le tourisme est estimé pourvoyeur de 50 000 emplois en Ligurie[5], et 75 000 sur la Côte d'Azur[6]. La dépendance au tourisme ne cesse de s'accroître, comme l'exprime une employée d'un office du tourisme dans la vallée de la Roya :

> *« Il paraît que dans les années 1970, c'était très vivant, au niveau local, il y avait plein de commerces. Au fil des années ça s'est dégradé,* ***on est devenu plus dépendants du tourisme****. S'il n'y a pas de touristes, le village, il ne tourne pas »*[7].

La fréquentation touristique est évaluée à environ 2 millions de touristes dans les Hautes-Alpes en saison d'hiver et 10 millions l'été[8], 15 millions en Ligurie en 2023 (dont un peu plus de 3 millions dans la province frontalière d'Imperia[9]) et 13 millions sur la Côte d'Azur en 2019.

Parmi ces touristes, la clientèle étrangère est un enjeu économique majeur. En Ligurie, en 2022, elle représentait 39% de la fréquentation touristique[10]. Sur la Côte d'Azur, elle est majoritaire à hauteur de 53% de la population touristique, et les étranger·e·s extra-européen·ne·s représentent jusqu'à 29% de la population touristique totale[11]. Ces visiteur·euse·s étranger·e·s sont considéré·e·s comme des marchés qu'il faut conquérir : le « *marché américain* » est ainsi considéré en « *pleine forme* » sur la Côte d'Azur, alors que l'on tente d'attirer à nouveau les *« clientèles russes et asiatiques* » dont la fréquentation est en recul[12].

L'attraction d'une clientèle étrangère sur le territoire repose sur des politiques de visas et des infrastructures de transport facilitant la libre-circulation de ces touristes-consommateur·ice·s à l'échelle internationale. Les changements dans les relations internationales ont des

[1] La promotion touristique du territoire des Alpes-Maritimes est organisée par l'organisme « Côte d'Azur France », dont le rôle est de mettre en valeur la destination « Côte d'Azur », qui comprend le territoire des Alpes-Maritimes, de Monaco ainsi qu'une partie du département du Var (depuis le Lavandou à l'Ouest jusqu'à Fréjus à l'Est). Voir :
[2] Région Ligurie, "Voluntary local review" 2022.
[3] Côte d'Azur France Tourisme, « Les chiffres-clés », édition 2022.
[4] Expression employée par Yvan Chaix, directeur de l'Agence de Développement des Hautes-Alpes, dans l'émission de radio : « Hautes-Alpes : les enjeux économiques et touristiques de l'année 2018 », Alpes 1, 22/03/2018.
[5] Région Ligurie, "Voluntary local review" 2022.
[6] Côte d'Azur France Tourisme, « Les chiffres-clés », édition 2020.
[7] Entretien avec une employée de l'Office du Tourisme de Breil, octobre 2022.
[8] Agence Départementale de Développement Economique et Touristique des Hautes-Alpes, « Bilan été 2022 » : https://presse.hautes-alpes.net/2023/cp-tourisme-bilan-ete-2022/
[9] Données fournies par le président de la région Ligurie, Giovanni Toti, au media « Telenord », décembre 2023: https://telenord.it/liguria-dati-da-record-per-il-turismo-nel-2023-quasi-16-milioni-di-visitatori-3-5-65900
[10] Région Ligurie, "Voluntary local review" 2022.
[11] Côte d'Azur France Tourisme, « Les chiffres-clés », édition 2022.
[12] Côte d'Azur France Tourisme, « Les chiffres-clés », édition 2022.

conséquences fortes au niveau local, comme l'illustre le cas du « Brexit » (la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne) qui a durement touché la station de Montgenèvre en 2019[13]. Toutefois, cette liberté de circulation dont bénéficient les couches les plus aisées de la population mondiale fragilise également les territoires en accroissant la compétition entre les destinations. Les acteur·ice·s du tourisme du côté italien de la frontière se sentent ainsi en concurrence avec leurs voisins français[14]. Comme l'explique un hôtelier de Clavière :

> *« **C'est difficile parce que maintenant les gens peuvent aller partout où ils veulent**, ils ne sont plus contraints par la neige ou les transports d'aller dans une région**, ils ont la possibilité absolue de choisir**. Du coup, nous, on doit proposer un service [particulier]. »*[15]

Les acteur·ice·s politiques locaux ont donc pour principal objectif de protéger cette économie et de la pousser à la croissance pour que la station « *tire son épingle du jeu* »[16]. Les villes touristiques incarnent par excellence le modèle de la « ville néolibérale » décrit par David Harvey : pour obtenir la domination sur le marché mondial, les acteur·ice·s urbain·e·s mettent en place des stratégies de différenciation en transformant l'espace en valeur marchande et en créant de la plus-value à partir de certains avantages de localisation (Harvey 1989). La croissance économique est perçue comme une nécessité pour survivre, d'où une obsession de la compétitivité aussi bien du côté des mairies[17] que des acteur·ice·s régionaux du tourisme, ainsi que des opérateur·ice·s économiques locaux, qui évaluent la « *performance* » de chaque saison, mesurent en permanence les *« taux d'occupation* » et le « *taux de récupération* » suite aux crises, telles que la pandémie de Covid-19 en 2020[18].

La compétition internationale pousse les acteur·ice·s locaux du tourisme à se structurer d'une manière qui leur permette de gagner les plus gros « *marchés* » nationaux et internationaux. Dans les Alpes-Maritimes, les offices du tourisme des communes frontalières se sont regroupés en 2014 en une seule structure au niveau de la communauté d'agglomération de la Riviera Française (CARF) : l'office du tourisme « Menton Riviera Merveille ». À Montgenèvre, la station a recours à des tour-opérateurs étrangers qui donnent accès à une clientèle internationale[19]. Dans le Val de Suse, la communication touristique est également regroupée

[13] Entretiens des commerçant·e·s et employé·e·s de la station de Montgenèvre, avril 2019.
[14] Entretien avec une commerçante de Clavière, avril 2019 ; Entretien avec un hôtelier de Clavière, avril 2019 ; Entretien avec un restaurateur de Clavière, avril 2019 ; Entretien avec le directeur d'un commerce à Latte, juin 2023.
[15] Entretien avec un hôtelier de Clavière, avril 2019.
[16] Entretien avec une agente immobilière à Montgenèvre, avril 2019.
[17] Comme on le constate dans les comptes-rendus de conseil municipaux, par exemple celui de juin 2017 (publié en ligne sur le site de la ville) : « *Le Maire, Guy HERMITTE, indique que la commune, avec l'office de tourisme et la régie des remontées mécaniques, ambitionne une modification radicale de sa communication et de la vente de ses produits, en vue de se positionner le plus efficacement possible sur le marché du tourisme ».*
[18] Côte d'Azur France Tourisme. « 2022, Bilan de la saison estivale et perspectives ».
[19] Entretien avec une directrice d'agence de réservations à Montgenèvre, avril 2019.

sous forme de consortium au niveau des régions, avec une direction de l'office du tourisme basée à Turin. Cette organisation permet d'attirer une clientèle étrangère plus importante en allant « *vanter la destination* » dans des salons internationaux à l'étranger : au Royaume-Uni, en Allemagne, en Scandinavie et jusqu'en Chine[20].

Du fait de la mise en concurrence avec des stations touristiques dans le monde entier, l'économie touristique est extrêmement sensible aux bruits et aux rumeurs qui pourraient ternir l'image de la région ou, à l'échelle plus locale, de la station. La réussite de l'expérience touristique dépend largement de facteurs extérieurs sur lesquels les acteur·ice·s locaux n'ont pas d'emprise, à commencer par les conditions météorologiques, la première aménité à partir de laquelle les stations capitalisent[21]. À Montgenèvre et Clavière, la neige est une source d'angoisse permanente pour les travailleur·euse·s et les commerçant·e·s que j'ai interrogé·e·s : pour les premier·e·s, peu de chutes de neige signifie une saison de travail plus courte, pour les second·e·s, moins de chiffre d'affaires. Face à toutes ces incertitudes, les commerçant·es locaux travaillent dur à attirer les touristes sur leur territoire :

> *« L'enjeu c'est de trouver des solutions pour que les gens viennent. Clavière est un village tout petit. La concurrence est énorme entre les stations italiennes et françaises aussi, il y a un contexte de crise économique globale et de baisse du tourisme. On a des problèmes d'attractivité à Clavière, tous les ans, la question c'est "comment faire revenir les gens". (...) C'est difficile »*[22].

Au-delà des conditions météorologiques, le contexte politique joue aussi un rôle dans le choix de destination des vacancier·e·s, comme le notent les acteur·ice·s touristiques à Montgenèvre :

> *« En décembre c'était la catastrophe. C'est à cause des gilets jaunes et tout le reste, entre ceux qui annulent parce qu'ils ont peur [d'être bloqués], le climat général. (...) C'est toujours comme ça, les années avant les élections, le téléphone ne sonne pas, parce que* ***tout le monde parle de ce qui va mal dans le pays, ils sont inquiets****, ils s'assoient sur leurs sous,* ***ils ne bougent pas*** *(...), ils sont frileux. »*[23]

Les acteur·ice·s du tourisme tentent donc de créer un espace qui soit au maximum préservé des tensions politiques et sociales. Mairies et promoteurs touristiques travaillent ensemble, de

[20] Entretien avec l'Office du Tourisme de Breil, octobre 2022 ; entretien avec l'Office du Tourisme « Torino e provincia », mars 2019.

[21] Selon Yvan Chaix, Directeur de l'agence de Développement des Hautes-Alpes : « Aujourd'hui aucune saison ne ressemble à une autre. (…) Cette année c'était le jackpot : il a fait beau et doux tout au long. Ce qui a été incroyable, (…) c'est que les précipitations ont été peu nombreuses mais opportunes, elles sont arrivées au bon moment, juste avant le démarrage de la saison. Et ce qui est de bon augure, pour la saison prochaine parce qu'on sait bien que les gens, quand ils ont apprécié une fois, ils reviennent ! Oui, une saison en appelle une autre (...) ». Source : RAM Gap, 05/04/2019.

[22] Entretien avec un hôtelier de Clavière, mars 2019.

[23] Discussion avec une restauratrice à Montgenèvre, février 2019.

concert avec les tour-opérateurs et les entrepreneurs locaux, pour définir une stratégie de promotion qui met en avant une image paisible du territoire :

> *« On travaille pour promouvoir la zone comme vacances,* ***on cherche à mettre en évidence les choses les plus belles****,* ***on ne parle pas des problèmes****. »*[24]

b) Le regard touristique, une expérience enchantée de l'espace montagneux et littoral

Comme l'ont montré les travaux de John Urry au début des années 1990, le tourisme a pour particularité de créer un lien étroit entre l'espace matériel, vécu et pratiqué par les touristes et ses représentations (Urry 1990). D'un côté, l'image diffusée d'un territoire détermine les pratiques des touristes dans l'espace matériel (notamment le choix de la destination). En retour, la qualité du séjour touristique dans l'espace matériel alimente positivement ou négativement l'image du territoire, dans un contexte où les touristes sont invité·e·s à contribuer à la promotion du territoire (en laissant des commentaires sur les sites Internet des hôtels, en notant les services, en s'exprimant sur les réseaux sociaux, etc.). L'expérience vécue joue ainsi par ricochet sur la fréquentation lors de la saison suivante, créant une circulation permanente entre l'espace vécu et sa représentation médiatique. Les acteur·ice·s du tourisme - qui cherchent à fidéliser la clientèleet comptent sur le bouche-à-oreille pour attirer de nouvelles clientèles - doivent dès lors intervenir à la fois sur l'image diffusée du territoire et sur l'espace matériel pour organiser l'expérience concrète des touristes.

Pour que l'expérience sensible soit entièrement associée au plaisir, les professionnel·e·s du tourisme (photographes, écrivain·e·s de guides touristiques, expert·e·s, agences de voyages, tour-operateurs, offices du tourisme, architectes, etc.) et la population locale s'impliquent dans la production du « regard touristique » (*tourist gaze*), en créant des « décors (…) et attractions inauthentiques » (Urry 1990, p. 7), et en organisant à l'avance les relations physiques et sociales dans l'espace. Iels multiplient la collecte de données (en incitant les touristes à fournir ell·eux-mêmes des données sur Internet) pour identifier les différents « profils » et leur proposer des activités et des destinations le plus proches possibles de leurs désirs. Dans les Alpes, l'environnement montagnard fait ainsi l'objet d'une « scénographie territoriale » qui le construit comme lieu du dépaysement (Piquerey 2016, p. 3)[25]. Le séjour au ski doit ainsi être une expérience de rupture avec les problèmes du monde, comme le décrivent les touristes interrogé·e·s dans l'enquête de Dominique Kreziak et Isabelle Frochot :

> *« Dans la neige* ***on oublie tout, on ne pense plus à rien,*** *on ne pense plus à son boulot, et allez, on s'éclate, on roule, le soir* ***on prend pas le temps de réfléchir*** *à ce qu'on va faire (...) c'est des super moments, du plaisir » (Touristes cité·e·s par Kreziak et Frochot 2011, pp. 23-33).*

[24] Entretien avec l'Office du tourisme « Torino e provincia », mars 2019.
[25] Voir : Annexe 13 – Image des villages frontaliers mise en avant dans la communication touristique.

La production de l'espace touristique consiste à agencer les conditions de visibilité de sorte que l'espace expérimenté par les visiteur·euse·s ne comprenne qu'une partie de l'espace réel (celle qui correspond à l'image qu'on a vendue) ou le déforme pour l'embellir. Ainsi, certains paysages, infrastructures, architectures et corps (animaux ou humains) sont mis en scène et transformés en attraction touristique, alors que d'autres sont cachés. Or, la création d'une « belle » expérience repose entre autres sur la gestion de la co-présence des différentes populations dans l'espace : Lise Piquerey note, dans son enquête de terrain, que certains hôtels en station de sports d'hiver appliquent des quotas de nationalité pour obtenir « le bon mix » de clientèle, selon des représentations stéréotypées des comportements touristiques associés aux différentes « cultures » (Piquerey 2016, p. 197).

Dans les zones frontalières franco-italiennes, les touristes, interrogé·e·s dans le cadre de l'enquête par questionnaire[26] sur ce qui avait motivé leur choix de destination, évoquent les conditions pratiques, telles que le prix du séjour (moins cher que dans d'autres stations ou villes touristiques), la desserte par les transports et le coût de la vie sur place (moindre du côté italien). Mais iels mettent aussi fortement en avant la dimension esthétique des lieux, particulièrement à Menton et Vintimille.

Certain·e·s participant·e·s mentionnent explicitement la vue splendide sur la mer, d'autres évoquent plus généralement la beauté du cadre et du paysage, avec des adjectifs comme *« beau », « joli », « magnifique », « mignon », « merveilleux », « idyllique »*[27]. Les descriptions faites par les participant·e·s de l'ambiance du lieu révèlent la distinction entre deux déclinaisons du « regard touristique » analysées par John Urry. Le « regard collectif » (Urry 1990, p. 43), qui valorise la convivialité, se trouve chez les personnes qui qualifient l'ambiance de « *sympathique* », « *pleine d'espoir », « agréable », « confortable », « vivante », « conviviale »*[28]. Le « regard romantique » (Urry 1990, p. 43), qui valorise la « Nature » en rupture avec la société urbaine, se retrouve chez d'autres personnes qui décrivent les lieux comme « *hors du temps », « exotiques », « atypiques » ou « authentiques »,* insistant sur le *« calme »* et la *« tranquillité »*[29]. La « *Nature* », qualifiée parfois de « *sauvage* », associée à l' *« aventure »*[30], est évoquée comme un élément attrayant, ainsi que l'élément de la mer et le climat ensoleillé.

À Montgenèvre et Clavière, l'esthétique revient moins dans les motivations évoquées par les touristes, même si quelques-un·e·s évoquent la « *beauté* » et le « *charme* » du lieu : c'est plutôt l' *« ambiance »* de la station, l'attrait d'une localité frontalière, la petite taille de la station et

[26] Voir la méthodologie au **chapitre 2, 1.3 - Vers une plus grande diversité d'acteur·ice·s, de terrains et de méthodes (2021-2024).**
[27] Résultats de l'enquête par questionnaire conduite à Montgnèvre-Clavière (février 2023) et Menton-Vintimille (juillet 2023).
[28] Ibid.
[29] Ibid.
[30] Ibid.

son aspect « *familial* »[31], ainsi que l'attachement personnel au lieu des personnes interrogées qui reviennent plus souvent. Les touristes interrogé·e·s mettent en avant l'activité du ski comme la principale raison de leur venue, ainsi que les conditions météorologiques (ensoleillement et enneigement). Iels confirment ainsi les analyses de Gabriel Guallino et Marielle Salvador, qui montrent que chez les touristes fréquentant les stations de ski, la « recherche de sensations » à travers la pratique sportive est la première motivation du séjour, avant « l'hédonisme et l'image » des lieux (Guallino et Salvador 2015).

Ainsi, le·la touriste n'est pas seulement en bout de chaîne, iel participe activement à co-construire sa propre expérience : « on choisit les endroits que l'on regarde, parce qu'il y a de l'anticipation, des rêveries et des fantasmes de plaisir intenses (…) qui invoquent des sens différents que ceux que l'on rencontre généralement »[32] (Urry 1990, p. 3). Le regard touristique sélectionne le réel en cherchant des icônes de leur imaginaire préconçu (bois, sapins, église, chalets, etc.) qui serait « les garants de la coupure » et se focalisent sur ces éléments en en omettant d'autres, qui correspondent moins à leur rêve (le béton, les pylônes, etc.) (Kreziak et Frochot 2011). Dans les deux zones-frontières étudiées, l'évolution de la population touristique pousse les acteur·ice·s locaux à se tourner vers une offre plus haut de gamme : or, Isabelle Frochot et Dominique Kreziac notent que, plus on monte en gamme de station, moins les client·e·s tolèrent les « fautes de style » qui manifesteraient un décalage entre l'expérience désirée et l'expérience réelle, l'espace fantasmé et l'espace vécu (Kreziak et Frochot 2011). Ainsi, « le paysage et la vue sont des outils de distinction socio-spatiale » (Piquerey 2016, p. 256).

c) La frontière, facteur d'attraction

La frontière a une position centrale dans la mise en tourisme des territoires étudiés. Elle est d'abord une ressource, car la circulation transfrontalière joue à elle seule une grande part dans l'accumulation locale du capital. En 2017, la ville de Montgenèvre compte 1,9 million de transits. La ligne de bus transfrontalière transporte à elle seule 40 000 voyageur·euse·s par an, et l'ensemble des lignes Résalp' à destination de Serre-Chevalier transportent 2 millions de voyageur·euse·s par an, dont 70 % pendant la saison d'hiver. Les circulations peuvent être l'occasion de faire des pauses sur la route et de consommer dans les villages, faisant vivre l'économie locale sans forcément qu'il y ait de séjour sur place : c'est notamment le cas pour beaucoup d'Italien·ne·s qui traversent Clavière ou la vallée de la Roya au col de Tende, sans nécessairement y séjourner. Par ailleurs, la frontière est un lieu de circulation de la main-d'œuvre transfrontalière, dont une partie travaille dans le secteur du tourisme : on estime à

[31] Ibid.

[32] Citation originale : "*Places are chosen to be gazed upon because there is anticipation, especially through daydreaming and fantasy, of intense pleasures (...) involving different senses from those customarily encountered*" (Urry, 1990).

plusieurs milliers le nombre de travailleur·euse·s résidant en Italie travaillant en France, et 4 000 à Monaco, traversant ainsi la frontière entre Vintimille et Menton tous les jours[33].

La localisation à proximité de la frontière favorise également l'afflux de la clientèle étrangère voisine : les Italien·ne·s sont ainsi la première nationalité étrangère à visiter Menton[34] et Montgenèvre[35], et les Français·e·s[36] sont la première à visiter la province d'Imperia[37]. Cette situation instaure une forte dépendance des territoires vis-à-vis de la clientèle touristique transfrontalière, comme le note le directeur d'un commerce à Latte que j'ai interviewé : « *La situation à Vintimille dépend énormément du tourisme français* »[38]. Les personnes en provenance du pays voisin ne se contentent pas de visiter les régions frontalières, elles investissent dans l'immobilier en achetant des résidences secondaires : les Italien·ne·s représentent en effet plus de 50 % des propriétaires étrangers de résidences secondaires dans les Alpes-Maritimes et dans le secteur de Briançon-Montgenèvre[39].

Au-delà des dimensions pratiques liées à la proximité, la localisation frontalière est perçue comme exotique, facteur important d'attractivité. À Montgenèvre, une agence de location note : « *Une bonne partie de la clientèle skie sur l'Italie.* ***Ce qui leur fait plaisir c'est la possibilité de skier à l'étranger.*** *Comme aux limites de la Suisse, ça leur plaît, « on va skier en Suisse »* »[40]. Le fait d'être localisé à proximité immédiate de la frontière est ainsi, pour les commerces étudiés, un avantage considérable, par exemple pour le restaurant les Balzi Rossi : *« On est le premier restaurant en Italie, du coup les gens viennent chez nous pour ça aussi ! »*[41].

Dans les questionnaires, j'interrogeais les touristes et résident·e·s secondaires sur les motivations de leur séjour par une question ouverte. Or, 28 % d'entre ell·eux évoquent spontanément la frontière comme une des motivations pour leur choix de destination à Menton-Vintimille, et 15 % à Montgenèvre-Clavière[42]. Au final, bien qu'elle ne soit pas évoquée dans la majorité des cas, la frontière ressort comme un des éléments importants d'attractivité de la destination parmi d'autres (climat, beauté du paysage, activités à pratiquer sur place, etc.). Dès lors, elle peut être considérée comme une aménité sur laquelle les promoteurs touristiques capitalisent, en jouant sur l'imaginaire exotique. À l'Office du Tourisme de Menton-Riviera-Merveilles :

[33] Mission Opérationnelle Transfrontalière « La mobilité frontalière entre la France et l'Italie » (2011).
[34] Entretien avec le responsable du service statistique de l'office du tourisme de la CARF, mai 2023.
[35] Entretiens avec la directrice d'une agence de réservations à Montgenèvre, avril 2019.
[36] Entretien avec le maire de Montgenèvre, février 2023.
[37] Osservatorio Turistico Regione Ligura, "Dati per province, 2022".
[38] Entretien avec le directeur d'un commerce à Latte, juin 2023.
[39] Mission Opérationnelle Transfrontalière, « La mobilité frontalière entre la France et l'Italie » (2011).
[40] Entretien avec la directrice d'une agence de réservations à Montgenèvre, avril 2019.
[41] Entretien avec un employé du restaurant des Balzi Rossi, juillet 2023.
[42] À Montgenèvre-Clavière, la question de la motivation n'a été posée qu'à 74 personnes sur les 100 participant·e·s au questionnaire.

*« On communique beaucoup là-dessus, sur **la « Dolce Vita »,** sur le fait qu'on se sent déjà en Italie à Menton… **C'est ce qu'ils viennent chercher**, surtout les Français »*[43].

Par ailleurs, une fois sur place, les touristes profitent du caractère transfrontalier du territoire. Selon les offices du tourisme de Menton et Vintimille, une grande partie des touristes qui séjournent une semaine à Menton vont au moins une journée à Vintimille pour aller au marché, qui est réputé, et avoir la sensation de visiter un pays étranger[44]. Les résultats de l'enquête par questionnaire confirment cette affirmation (Figure 55) : dans les deux territoires étudiés, une grande majorité des personnes interrogées (81 % à Menton-Vintimille et 84 % à Montgenèvre-Clavière) profite de la liberté de circulation dont elles disposent pour aller et venir du côté français ou italien. À Montgenèvre-Clavière, presque un tiers d'entre elles traverse la frontière tous les jours.

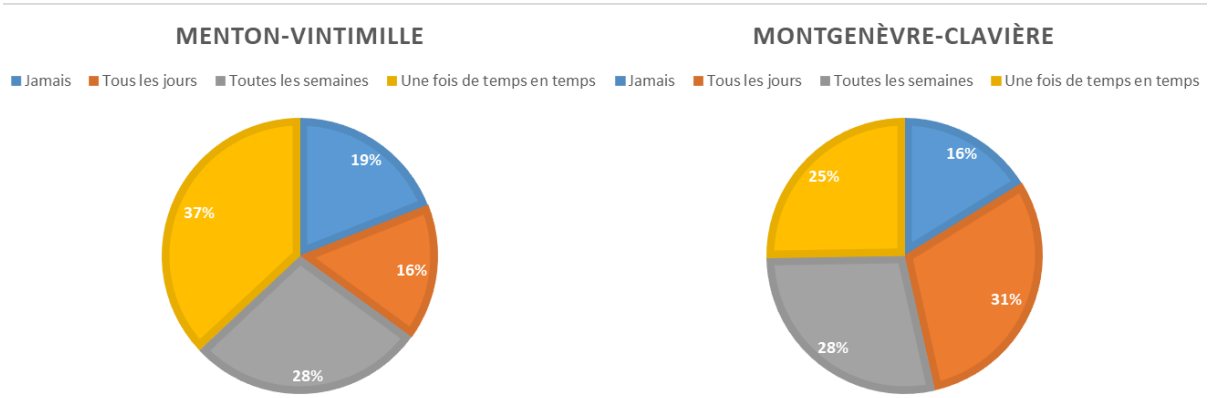


Figure 55 - Réponses à la question : « Durant votre séjour, à quelle fréquence traversez-vous la frontière ? ». Pour chacun des graphiques : total des répondant·e·s : n=100. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024.

Sur l'ensemble des participant·e·s, les principales motivations de la traversée de la frontière évoquées sont liées aux loisirs et à l'agrément (principalement le ski à Montgenèvre-Clavière, le fait de « visiter » à Menton-Vintimille, ou encore aller manger au restaurant, boire un café du côté italien), plus que les motivations pratiques (faire des courses ou boire un café), ce qui atteste de la valeur ajoutée de la frontière comme aménité touristique.

Toutefois, malgré l'attractivité de la frontière auprès des touristes, la présence de celle-ci dans l'espace touristique a des effets ambivalents. Les commerçant·e·s de Clavière soulignent le problème de la concurrence exercée par leur voisine, Montgenèvre, une station plus grosse et mieux dotée en services. Les acteur·ice·s interrogé·e·s dans la vallée de la Roya évoquent les problèmes de circulation, d'autant plus importants que l'accès à la vallée se fait par deux tunnels transfrontaliers, qui peuvent être fermés sur de longues périodes. Sur les deux terrains d'études, tou·te·s les commerçant·e·s interrogé·e·s dépendent très fortement du transit transfrontalier. Les

[43] Entretien avec la directrice de l'office du tourisme de la CARF, mai 2023.
[44] Entretien avec un cadre de l'Office du Tourisme de Menton, mai 2023 ; Discussion informelle avec une employée de l'Office du Tourisme de Vintimille, mai 2023.

entraves à la circulation des client·e·s sont donc un de leurs principaux sujets d'inquiétude. La fermeture de la frontière pendant la pandémie du Covid-19 est évoquée comme l'incident majeur auquel les acteur·ice·s touristiques ont dû faire face au cours des dernières années, avec un impact économique considérable sur le territoire. Dès lors, la plupart des acteur·ice·s du tourisme interrogé·e·s dans les localités frontalières ont un rapport conditionnel à la frontière : elle est considérée comme un atout, *à condition* qu'elle ne soit pas fermée.

1.2 - Diffuser l'image d'un espace frontalier préservé des tensions politiques et sociales

a) La fabrique du silence : ne pas communiquer sur le contrôle migratoire et la présence des personnes en migration

La frontière est régulièrement un facteur de perturbations de l'économie touristique, particulièrement depuis le rétablissement des contrôles permanents à partir de 2015. Ces contrôles, pouvant se traduire épisodiquement par un blocage policier de la frontière, peut empêcher l'arrivée des touristes – comme cela a été le cas en 2015, où les client·e·s ont été empêché·e s d'accéder à la plage privée des Balzi Rossi durant toute la saison d'été, entraînant des difficultés financières importantes pour le propriétaire de l'espace de restauration qui se situe sur la plage[45].

Au-delà du blocage physique des circulations transfrontalières, le principal problème posé par le contrôle migratoire réside dans l'image négative que celui-ci pourrait renvoyer du territoire, mettant à mal la construction du regard touristique mise en œuvre par les acteur·ice·s locaux. La médiatisation d'événements politiques, notamment lorsqu'elle mobilise un registre sensationnaliste cherchant à développer chez les spectateur·ice·s un sentiment de crainte, pose problème pour le tourisme local, comme l'expriment des cadres de l'office du tourisme de Turin-Val de Suse[46]. Des employé·e·s d'une agence de réservation de Montgenèvre et de l'office du tourisme de Menton racontent que, dans les périodes où la « crise migratoire » à la frontière était très médiatisée, certains touristes ont posé des questions au téléphone sur la présence des « *migrants* » dans l'espace public, exprimant une « *angoisse* »[47] à la perspective de les « *voir* »[48] ou de les « *croiser* »[49]. Du point de vue des acteur·ice·s touristiques, l'image du territoire renvoyée dans les médias comme le lieu d'une crise à la frontière risque d'avoir des effets sur la fréquentation touristique. Dès lors, iels agissent à leur échelle pour modifier les représentations que les médias renvoient des communes frontalières, en « *rassur[ant]* » les

[45] Discussion informelle avec le gérant de la plage des Balzi Rossi, juin 2023.
[46] Entretien avec l'office du tourisme « Torino e provincia », mars 2019.
[47] Entretien avec le responsable du service statistique de l'office du tourisme de la CARF, mai 2023.
[48] Entretien avec le responsable du service statistique de l'office du tourisme de la CARF, mai 2023.
[49] Entretien avec la directrice d'une agence de réservations à Montgenèvre, avril 2019.

touristes inquiets, en insistant sur le fait que « ***on ne les voit pas*** », tout précisant « *que [les migrants] n'agressent pas les gens* »[50].

Les mairies de Montgenèvre et Clavière n'ont jamais fait de déclaration officielle concernant la situation à la frontière. Dans les comptes-rendus des conseils municipaux de Montgenèvre entre 2017 et 2019, ou les lettres d'information diffusées aux habitant·e·s, étudiées dans mon précédent mémoire (Bachellerie 2019, p. 87), aucune mention n'est faite de la situation liée au contrôle migratoire sur la commune. L'absence de personnes en exil et du contrôle policier dans la communication officielle, accessible en ligne (donc aux touristes et aux investisseur·euse·s) montre que, dans l'image que ces municipalités veulent donner du territoire, il n'y a pas de problèmes liés au contrôle de la frontière, ni de présence de personnes en migration. L'absence de discours sur la situation migratoire de la part de la mairie de Montgenèvre est d'autant plus étonnante que le maire est un ancien directeur de la PAF de Montgenèvre. Lorsque je l'ai interrogé en entretien sur les problématiques liées au contrôle de la frontière, il a répondu en décrivant une situation locale désincarnée et idéalisée :

> *« La frontière c'est une fabrication humaine, ça ne veut rien dire. Ça peut être des limites mais aussi une main tendue, un air qu'on respire ensemble »*[51].

L'invisibilisation du contrôle et de ses effets apparaît dans la communication touristique. Ainsi, sur les plans touristiques[52] on peut voir que ni les zones de contrôle policier, ni les espaces appropriés par l'armée en montagne dans le cadre du contrôle, ne figurent sur les plans touristiques distribués aux touristes, à l'exception des postes-frontières de Menton qui sont simplement désignés comme des postes de « douane ».

Quand la situation à la frontière est évoquée, elle est présentée sous un angle pacifié. Ainsi, quand le maire de Montgenèvre évoque son passé policier au cours de l'entretien, c'est toujours pour insister sur l'aspect « ouvert » de la frontière, et nier toute forme de tension qui peut avoir lieu sur la commune liée au contrôle migratoire :

> *Maire de Montgenèvre : « Moi, j'étais policier, si vous voyez l'écusson de la PAF, ce n'est pas un mur entre les deux traits, c'est un couloir pour faire passer les gens qui ont le droit de passer.* ***Le contrôle ne nous pose pas de problème, il est même utile à la liberté.*** *Si on n'a rien à se reprocher, on passe la frontière.*
>
> *Sarah : Est-ce que la frontière est un problème pour les touristes ?*

[50] Entretien avec le responsable du service statistique de l'office du tourisme de la CARF, mai 2023.
[51] Entretien avec le maire de Montgenèvre, février 2023.
[52] Voir : Annexe 8 – La fabrique du regard touristique à travers les cartes.

> *Maire de Montgenèvre : S'ils ont les documents requis, non. Ici, il n'y a pas de contrôle inhumain, c'est un contrôle d'identité point barre, s'ils n'ont pas les bons papiers d'identité, [ils] ne passe[nt} pas. »*[53]

Le contrôle est ainsi décrit comme une simple formalité administrative, exécutée dans le cadre de la loi, qui ne cause de tort à personne et ne perturbe en rien le fonctionnement de la station.

Les autres maires des communes frontalières que j'ai rencontrés mobilisent la même lecture de la situation, mettant en avant la coexistence pacifique des différentes populations sur le territoire[54] :

> *« Il y a les grands conflits politiques entre Meloni et Macron, mais en réalité, concrètement, pour les activités quotidiennes,* ***ça fonctionne très bien****. Je suis très fier du travail qu'on a fait,* ***on n'a jamais eu de problème avec les habitants, les touristes****… Ce n'est pas facile de mettre tout le monde d'accord, entre les bénévoles et la mairie… »*[55]

Lors des moments de tension diplomatiques, les maires peuvent justement jouer le rôle de médiateur·ice·s pour apaiser les relations franco-italiennes, comme l'a fait le maire de Modane suite à une intervention de policiers français à Bardonecchia qui avait entraîné des tensions entre les deux polices[56].

Les maires peuvent également tenter de diminuer l'impact négatif des images médiatiques sur le tourisme en prenant la parole dans les médias lorsque ceux-ci mettent en scène des situations de « crise » à la frontière. Ainsi, lors d'une vague médiatique suite à l'occupation de l'église de Clavière par des militant·e·s et des personnes en migration en mars 2018, le maire de Clavière a tenté de minimiser les tensions créées sur sa commune, affirmant que l'ordre des choses n'était pas perturbé : *« Pendant une quinzaine de jours, on était tous les jours à la télé. (…) J'ai essayé de communiquer la vérité : on n'avait pas d'impact sur la vie quotidienne. Ce n'est pas facile, parce que les médias préfèrent avoir un peu de bruit »*[57].

b) Une expérience touristique perturbée par les situations de co-présence du tourisme et du contrôle migratoire

Cette tentative d'invisibiliser la question migratoire dans les discours publics est mise en échec par des moments récurrents de co-présence entre les touristes, les forces de l'ordre et les personnes en migration. Les espaces de co-présence apparaissent sur la carte suivante (Figure 56 - Les espaces situés à proximité immédiate de la frontière franco-italienne : une co-présence

[53] Entretien avec le maire de Montgenèvre, février 2023.
[54] Entretien avec le maire de Clavière, mars 2019.
[55] Entretien avec l'ancien maire de Bardonecchia, février 2023.
[56] Entretien avec le maire de Modane, février 2023.
[57] Entretien avec le maire de Clavière, mars 2019.

des forces policières, personnes en migration, touristes et établissements touristiques à l'échelle micro-locale. S. Bachellerie, 2024.), aux endroits où se superposent les différentes zones figurant les espaces fréquentés par chaque catégorie d'acteur·ice·s (police, personnes en migration et touristes). La carte indique également la localisation des établissements touristiques ou commerciaux interrogés dans le cadre de mon enquête de terrain : on peut ainsi visualiser que ces acteur·ice·s sont confronté·e·s quotidiennement à ces situations de co-présence, ce qui explique le fait qu'elles soient pour ell·eux source d'inquiétude.

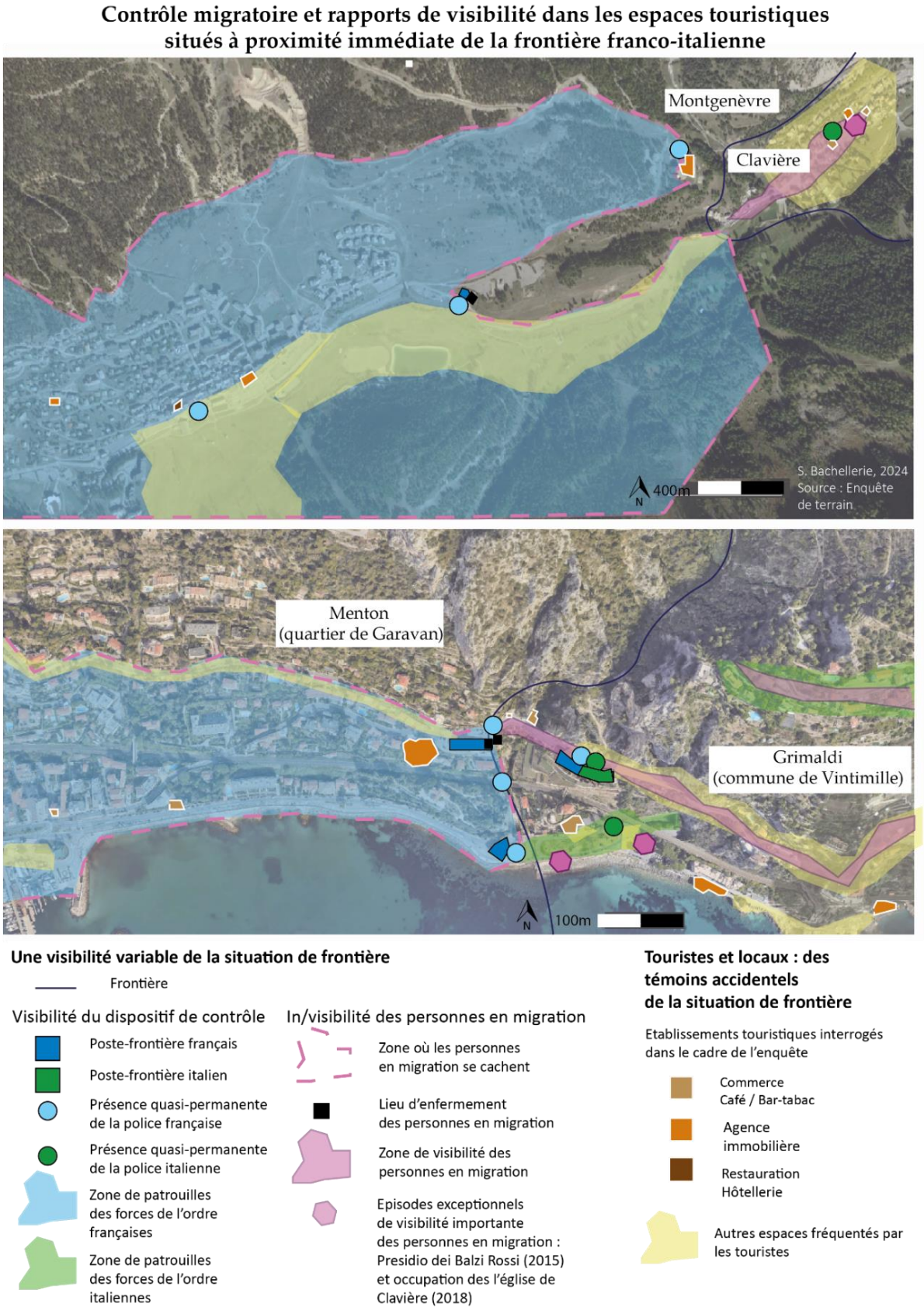


Figure 56 - Les espaces situés à proximité immédiate de la frontière franco-italienne : une co-présence des forces policières, personnes en migration, touristes et établissements touristiques à l'échelle micro-locale. S. Bachellerie, 2024.

En examinant la carte (Figure 56), on peut voir que, du côté français, on a par endroits des superpositions entre les espaces des touristes et les espaces fréquentés par les forces de l'ordre ; bien que les personnes en migration soient présentes, dans la mesure où elles se cachent, elles sont peu visibles et les situations d'intervisibilité sont plus rares. Par contre, les personnes en migration sont visibles du côté italien, à proximité des postes-frontières, puisque c'est là qu'elles sont refoulées par dizaines tous les jours. En général, elles attendent des transports ou marchent jusqu'à la ville la plus proche, ce qui fait qu'elles sont présentes dans l'espace public (centre-village à Clavière, et le long de la route du pont Saint-Louis à Grimaldi). Ainsi, dans ces espaces, les interactions visuelles avec les forces de l'ordre et les personnes en migration sont susceptibles d'affecter l'espace touristique.

Or, ces interactions visuelles sont perçues comme un problème par les acteur·ice·s locaux du tourisme. Selon un employé du restaurant des Balzi Rossi, l'occupation du parking par des personnes en migration et leurs soutiens durant l'été 2015 a entraîné une baisse de la clientèle :

> *« Il y a six ans, il y avait les migrants qui ne pouvaient pas entrer en France. C'est malheureux mais ils n'avaient nulle part où aller, alors ils campaient sur le parking à côté. Du coup personne ne venait, parce que* ***quand les clients arrivaient en voiture et voyaient ça, ils faisaient demi-tour*** *! »*[58]

Certain·e·s commerçant·e·s vont jusqu'à considérer que la visibilité des personnes en migration dans l'espace public met en danger l'économie locale : « ***Les migrants ont donné une mauvaise image*** *à la station* »[59] (commerçante à Clavière) ; *« Il y a eu moins de clientèle cet été, c'est sûr que ça a joué. Les vêtements sur le chemin,* ***ça fait flipper*** *»* [60] (gérante d'un hôtel quatre étoiles à Montgenèvre).

Les résultats du questionnaire, que j'exposerai dans la troisième sous-partie, me poussent à considérer qu'il y a sans doute une surestimation, de la part des acteur·ice·s du tourisme, de cette « mauvaise image » déclenchée par la visibilité de personnes en migration (ou d'objets qui pourraient leur appartenir) dans l'espace. Toutefois, pour les cas où la présence de personnes en migration serait en effet perçue comme négative par les touristes, cette « mauvaise image » est probablement liée aux différentes représentations négatives qui sont associées à la migration dans le discours médiatique, telles que l'insécurité, mais aussi la précarité matérielle dans laquelle ces personnes se trouvent au moment de leur passage de la frontière, qui contraste radicalement avec le confort des touristes. Selon Zygmunt Bauman, les figures du touriste et du vagabond s'opposent comme des *alter ego*, le revers d'une même médaille, puisque « le vagabond » est un·e consommateur·ice qui n'a pas les moyens de vivre selon ses désirs. Dès lors, « la simple [présence] du vagabond gâche le plaisir des autres, il freine les rouages de la société de consommation, il ne contribue pas à la prospérité d'une économie devenue une

[58] Entretien avec un employé du restaurant des Balzi Rossi, juin 2023.
[59] Entretien avec une commerçante de Clavière, mars 2019.
[60] Entretien avec une gérante d'hôtel à Montgenèvre, mars 2019.

industrie touristique » (Bauman 2011 [1998], pp. 120-155). C'est parce que la ligne qui sépare ces deux figures est ténue, que « la majorité des gens ne savent pas exactement où ils se trouv[eront] le lendemain », que la vue des « vagabonds » est insupportable aux touristes (Bauman 2011 [1998], pp. 120-155).

La visibilité de la police dans les localités touristiques est également un enjeu. Il ne faut pas que le territoire donne l'impression d'être « *une zone de guerre* »[61] comme l'a été la vallée de la Clarée à l'automne 2017, ou la vallée de Suse dans les périodes les plus tendues de la mobilisation No-TAV. Une employée de l'office du tourisme de Sospel évoque la présence des militaires armé·e·s dans les rues du village après les attentats *:*

> *« Ça avait choqué les touristes, surtout les étrangers qui n'étaient pas habitués. Ils étaient venus nous voir pour nous demander ce qui se passait,* ***ça les inquiétait****, on leur disait qu'ils étaient là pour la prévention et la sécurité* ***pour les rassurer*** *»*[62].

Mais depuis 2018 le contrôle a évolué vers des formes plus discrètes en ciblant uniquement les étranger·e·s en situation irrégulière[63]. À Sospel, les militaires ont abandonné les barrages routiers pour effectuer leurs contrôles en montagne, sur les chemins empruntés par les personnes en migration. Depuis, bien que les militaires soient toujours présent·e·s, « *ils travaillent, on ne les voit pas trop au village »*[64]. Leur présence impacte cependant le tourisme dans la mesure où deux des trois hôtels de la ville sont réservés par les forces de l'ordre, ce qui crée un manque d'hébergement disponibles pour les touristes.

Des deux côtés de la frontière, on trouve quelques acteur·ice·s touristiques qui évoquent, au contraire, un aspect rassurant lié à la présence importante des forces de l'ordre dans l'espace public : « *C'est bien, ça montre qu'il y a de l'ordre* »[65] (commerçante de Clavière). La présence policière peut avoir une fonction tranquillisante dans un contexte où la présence des personnes en migration et/ou de militant·e·s est présentée comme dangereuse pour l'ordre public dans le discours médiatique dominant.

D'autres enfin considèrent que, tout comme la présence des personnes en migration, la présence policière ne pose pas de problème tant qu'elle reste discrète :

> *« **La police ne pose pas de problèmes, parce que c'est plus discret**. Si les gens savent, peut-être qu'ils regardent et ils ne se disent pas que c'est pour ça, sinon ils ne voient même pas. (…). »*[66].

---

[61] Entretien à l'office du tourisme « Torino e provincia », mars 2019.
[62] Discussion informelle à l'office du tourisme de Sospel, juin 2023.
[63] Voir **chapitre 7, 2.2 – Dans l'espace réel : l'alternance de différents régimes de visibilité**.
[64] Entretien à l'office du tourisme « Torino e provincia », mars 2019.
[65] Entretien avec une commerçante à Clavière, mars 2019.
[66] Entretien avec un hôtelier de Clavière, mars 2019.

Dès lors, le régime de visibilité privilégié par les forces de l'ordre au quotidien, celui de la discrétion[67] s'inscrit en parfaite cohérence avec les enjeux économiques du territoire. On peut d'ailleurs noter que l'institution policière prend justement en compte les potentiels effets négatifs de la situation à la frontière sur le tourisme local, comme en atteste l'ordre de mission des gendarmes mobiles dans le Briançonnais en avril 2018, dans lequel les autorités policières estiment que « *les retombées médiatiques des derniers événements tendent à laisser craindre une baisse de la fréquentation touristique* »[68].

La visibilité des contrôles à la frontière et des personnes en migration précarisées dérange car elle rompt le contrat touristique qui stipule que l'expérience vécue du territoire doit correspondre à l'expérience rêvée, anticipée, dans laquelle la frontière est simplement un beau décor à traverser. Dès lors, pour ne pas mettre en péril l'économie touristique, la présence du contrôle migratoire et de ses effets humains doit faire l'objet d'une gestion spatiale et visuelle pour atténuer son impact sur le fonctionnement « normal » de la station/localité touristique. Comme le résume une responsable des réservations de Montgenèvre : *« Nous, c'est notre place, notre salaire, qui est en jeu »*[69]. On peut ainsi considérer que le tourisme est ainsi structuré par une double « lutte des places » à deux échelles différentes : pour garder la « place » du territoire dans l'économie touristique globale (Holden 2005) et conserver leur « capital touristique » (Piquerey 2016), les acteur·ice·s du tourisme doivent mettre en œuvre, à l'échelle locale, une gestion des « places » (Cresswell 1996; Guenebeaud 2017; Lussault 2009) occupées par les différents corps et objets considérés comme désirables et indésirables dans l'espace public.

Dès lors, différent·e·s acteur·ice·s (maires, commerçant·e·s, travailleur·euse·s, touristes, mais aussi forces de l'ordre) participent à produire des seuils de visibilité pour minimiser les interactions et les situations d' « intervisibilité » (Piquerey 2016), notamment entre les touristes et les personnes en migration.

2) Production de seuils de visibilité et gestion spatiale des indésirables dans les espaces touristiques frontaliers

Lise Piquerey définit les « seuils de visibilité » comme des « interfaces de la mise en tension » qui « régulent les moments de co-spatialité, de co-présence et d'intimité » dans les stations touristiques qui reposent sur des « jeux de distance » (Piquerey 2016, p. 9). Cette distance revêt une triple dimension : euclidienne (mobilité des individus conditionnant leur capacité à pouvoir s'affranchir, plus ou moins facilement, de l'espace séparant deux lieux), économique (capacité des individus à pouvoir accéder à certains lieux à partir du pouvoir économique dont iels

[67] Voir **chapitre 7, 2.2 – Dans l'espace réel : l'alternance de différents régimes de visibilité.**
[68] « Ordre initial du 25/04/2018 », pièce D123 – Notes prises par l'association Tous Migrants d'après le dossier pénal de l'affaire Blessing Matthew.
[69] Entretien une directrice d'agence de réservation à Montgenèvre, avril 2019.

disposent), sociale (capacité des individus à pouvoir se placer les un·e·s les autres de manière affinitaire) et symbolique (perceptible à travers les marqueurs spatiaux, placés intentionnellement par les différents groupes sociaux pour se distinguer les un·e·s des autres) (Piquerey 2016, p. 9). En prolongeant son analyse, nous allons étudier ici les différentes formes prises par ces seuils de visibilité dans l'espace : tout d'abord, des dispositifs spatiaux qui s'incarnent dans des architectures matérielles et immatérielles ; et ensuite, des pratiques policières et « humanitaires » d'invisibilisation des corps indésirables dans l'espace touristique.

2.1 – Des seuils matériels et symboliques

a) Des modes de transport séparés

La multiplication des transports privés (navette reliant l'aéroport de Turin à Montgenèvre, cars touristiques, etc.) favorise la circulation rapide des touristes depuis les grands centres urbains jusqu'à la frontière. Or, les bus réservés aux touristes ne subissent aucun contrôle à la frontière : par exemple, les chauffeur·euse·s de la compagnie Lincoln Coaches interrogés en 2019, qui accompagnent des groupes scolaires anglais depuis deux ans, n'ont jamais été arrêté·e·s au poste-frontière devant lequel iels passent pourtant tous les jours avec leur groupe, puisque le groupe dort à l'hôtel à Clavière et skie à Montgenèvre. « *The border ? Run straight through it !* », s'amusent-ils.

Entre Oulx et Briançon, les personnes en migration ayant peu de ressources ne peuvent circuler qu'en empruntant la ligne de bus publique, qui, entre 2018 et 2021, était systématiquement contrôlée au poste-frontière[70]. Même une fois le poste-frontière passé, la logique de contrôle différenciée se poursuit. La PAF est presque toujours présente au départ de la navette publique descendant de la gare routière de Montgenèvre à Briançon pour effectuer des interpellations, empêchant ainsi les personnes en migration d'emprunter les transports en commun dans la station de Montgenèvre. À l'inverse, de nombreuses navettes privées, réservées à la clientèle d'un hôtel ou d'une résidence, circulent dans la station sans être jamais contrôlées.

À la frontière maralpine, de la même manière, les seuls véhicules faisant l'objet d'un contrôle systématique sont les transports en commun : le bus qui arrive de la vallée de la Roya, la ligne TER Vintimille-Cannes, les lignes privées *low-cost* Flixbus. Les habitant·e·s et touristes en possession d'un véhicule privé peuvent ainsi circuler à travers la frontière sans se rendre compte du contrôle policier mis en place.

Par ailleurs, l'accès aux transports privés pour les personnes étrangères s'est progressivement restreint à cause des politiques des compagnies, comme l'explique Monica, habitante solidaire de Menton. Selon elle, en 2015, il était possible pour tout le monde de voyager en utilisant le

[70] Elle a par la suite été supprimée par la compagne de transports à partir de 2021 suite à la dégradation d'un bus par des militant·e·s de la vallée de Suse. Voir : Y. G., « La navette vers Oulx ne devrait pas rouler de sitôt », *Le Dauphiné Libéré*, 24/05/2024.

site de covoiturage BlaBlaCar. Or, depuis, chaque client·e empruntant des itinéraires transfrontaliers doit confirmer, via l'application de l'entreprise, la détention d'un titre de voyage valide. Ce système de vériffication en amont protèger les conducteur·ice·s de poursuites pour « aide à l'entrée irrégulière ». La compagnie *low-cost* Flixbus fait de même, sous-traitant ainsi le contrôle d'identité à la frontière aux chauffeur·euse·s de bus. À travers ces exemples, on voit apparaître la manière dont le travail de contrôle de la frontière nationale s'imbrique à des frontières de classe qui différencient l'accès à des transports (publics ou privés) transfrontaliers.

L'enquête par questionnaire menée auprès de 200 touristes montre que la grande majorité des personnes interrogées (touristes et habitant·e·s confondu·e·s) ne sont pas arrêté·e·s au poste-frontière (82 % à Montgenèvre-Clavière et 69 % à Menton-Vintimille, voir Figure 57). La description qualitative du contrôle permet d'affiner la compréhension de leur déroulement et de revoir encore à la baisse le taux de personnes contrôlées : parmi les personnes disant avoir été contrôlées, presque la moitié à Menton-Vintimille et un tiers à Montgenèvre-Clavière, n'ont pas dû montrer leurs documents d'identité en frontière : on leur a demandé des renseignements sur les « ESI » ou bien leur coffre a été ouvert pour vérifier si elles n'en transportaient pas. Dès lors, elles savaient que le contrôle ne les concernait pas directement, mais ciblait la migration clandestine.

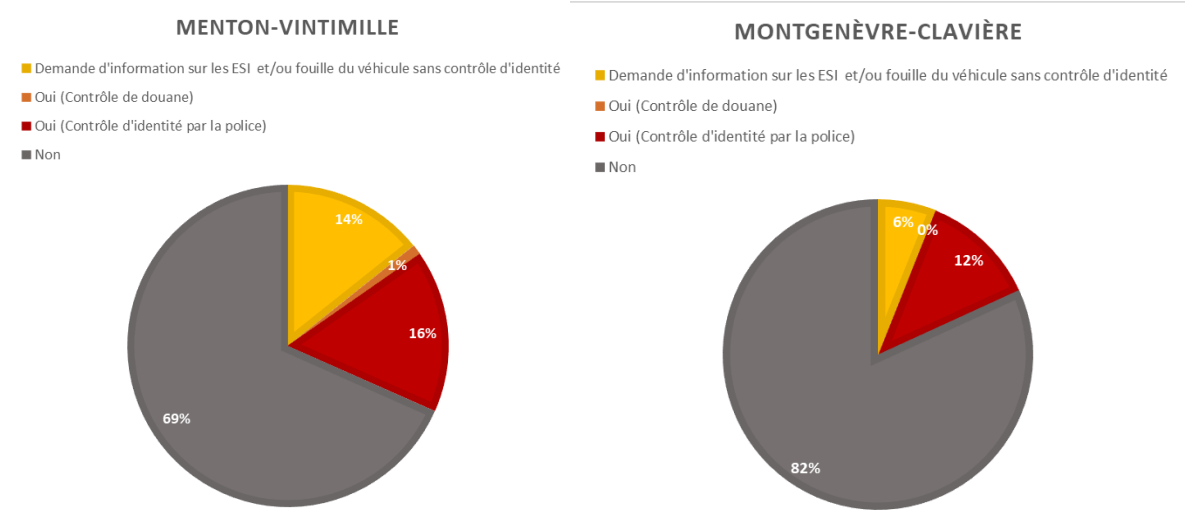


Figure 57 - Réponses aux questions : « Avez-vous déjà été contrôlé·e au poste-frontière ? » et « Comment s'est déroulé le contrôle ? ». Pour chaque graphique, total des répondant·e·s : n = 100. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024.

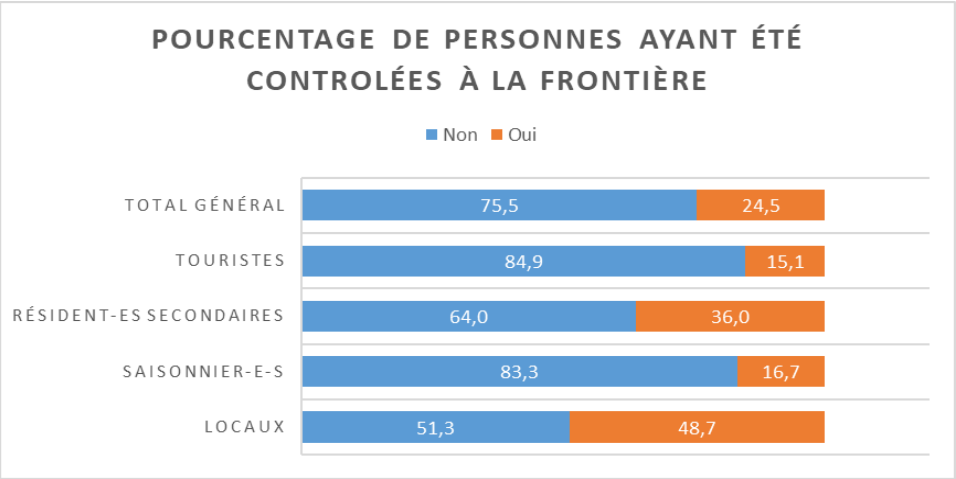


Figure 58 - Analyse croisée des réponses à la question « Avez-vous déjà été contrôlé·e au poste-frontière ? » et « Vous êtes ici en tant que… ». Total des répondant·e·s : n = 200. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024.

La Figure 58 permet de voir que les touristes sont, en proportion, moins contrôlé·e·s à la frontière que les autres catégories de population interrogées, et en particulier les « locaux » (catégorie qui comprend les personnes qui habitent et travaillent dans la région). Cela suggère que le filtrage des transports préserve efficacement les touristes du contrôle. Un régime de circulation « à deux vitesses » apparaît ainsi dans la zone-frontière touristique. Les « *packages* » avec lesquels les touristes réservent à la fois leur hébergement, leur forfait et leurs transports favorisent la compartimentation de l'espace entre ceux réservés/privés qui aménagent des couloirs de circulation libre (du TGV à l'hôtel et de l'hôtel à la navette) et ceux où le contrôle se déploie.

b) Organiser la circulation des touristes dans la station

Les stations touristiques (dont font partie les stations de ski de Montgenèvre, Clavière et Bardonecchia) se distinguent d'autres destinations par la forte unité de lieu, la faible mobilité des touristes une fois sur place et la dominance d'une seule activité. Elles se caractérisent par une homogénéité aussi bien architecturale que sociale, la première ayant pour objectif de favoriser la seconde. La station s'apparente ainsi à une ville fonctionnelle, qui garantit l'homogénéité sociale et raciale puisque la population est filtrée à deux niveaux : par des pratiques de loisir homogènes et par le niveau économique qui a permis de s'offrir le séjour. Dès lors, « la garantie de sécurité est déjà esquissée par l'absence de voisins susceptibles de penser, d'agir et se comporter différemment » (Bauman 2011, pp. 48-86) C'est ainsi que la mairie de Montgenèvre désigne la commune et la station sous le nom d' « écosystème touristique »[71].

Selon Dominique Kreziak et Isballe Frochot, les stations de ski poussent au maximum le processus de construction du regard touristique, jusqu'à produire des « espaces d'hyperréalité » (Baudrillard 1974), où l'on ne peut plus distinguer le virtuel du réel : « les stations peuvent

[71] Lettres-infos, Marie de Montgenèvre, 2017 (en ligne).

chercher à favoriser l'immersion en concevant des environnements thématisés et hyperréels autour de la montagne ou en prévoyant des expériences calibrées dont le déploiement et les effets sont prévus à l'avance par le producteur, et auxquelles les touristes se contentent de réagir » (Kreziak et Frochot 2011, pp. 23-33). Par ailleurs, le séjour en station de ski est, plus que d'autres types d'expérience touristique, dominé par une injonction à l'efficacité, c'est-à-dire à atteindre rapidement et totalement un état de bien-être et de relaxation qui permette de « revenir en meilleure forme ». Cela fait porter sur toutes les vacances un regard utilitariste : les stratégies développées par les touristes ont pour fonction d'éviter les écueils qui les feraient sortir de leur immersion. Dominique Kreziak et Isballe Frochot constatent ainsi que l' « on détecte chez eux une volonté de tirer le meilleur parti de leur investissement » (*ibid*).

Cette organisation fonctionnelle du séjour est préparée en amont par les différents acteur·ice·s urbain·e·s et économiques. Du point de vue temporel, le recours grandissant à des passerelles (*marketplace*) comme Travelski à Montgenèvre, qui proposent des réservations sous forme de « *packages* » (hébergement, forfait, cours), permet de limiter les imprévus en organisant des séjours « tout-compris » planifiés à l'avance. Du point de vue spatial, les aménagements urbains propres aux stations touristiques limitent les interactions sociales imprévues : la station est conçue sous forme de « bulle », permettant de passer directement de l'appartement aux pistes de ski, de descendre boire un verre au bar directement à l'intérieur de l'hôtel, où des soirées sont organisées à l'intérieur des hébergements collectifs, etc. La gérante d'une agence de réservations à Montgenèvre regrette ainsi ce qu'elle considère comme un retard de développement de la station de Montgenèvre, où les touristes sont encore trop obligés de se déplacer à pied dans la station :

> *« Ici ça manque vraiment, on ne peut pas faire ses courses en ligne ou se faire livrer ses courses, ça manque, il manque des taxis. Il manque des navettes le samedi pour aider les gens à se rendre en train à leur hébergement… les gens se déplacent avec leurs valises ! »*[72].

Du point de vue de ces acteur·ice·s, pour améliorer le confort des touristes, il faudrait donc limiter tout déplacement qui n'a pas vocation immédiate à procurer du plaisir.

Le cas du Village-Club du Soleil de Montgenèvre illustre de façon particulièrement frappante cet aménagement fonctionnel. Adossé à la frontière, ce bâtiment se retrouve dans une zone stratégique pour les traversées illégalisées de frontière à pied depuis Clavière. Il est un point central du dispositif de surveillance policière, parfois entièrement cerné par les forces de l'ordre. Pourtant, les participant·e·s au questionnaire interrogé·e·s au Village club du soleil sont cell·eux qui perçoivent le moins la situation de frontière (10 %), en comparaison aux participant·e·s interrogé·e·s dans les autres zones de la station de Montgenèvre-Clavière (31 % en moyenne, voir plus bas). On peut faire l'hypothèse que cette production locale de

[72] Entretien avec la directrice d'une agence de réservation à Montgenèvre, avril 2019.

l'invisibilité s'explique par l'organisation temporelle et spatiale du séjour au Village-club du soleil : un télésiège situé juste devant l'immeuble permet de partir sur les pistes le matin et de rentrer à l'intérieur de l'hôtel dès que l'on a fini la journée . Une navette privée emmène les résident·e·s au centre-ville de la station et les ramène le soir, ce qui fait qu'iels n'ont pas besoin de marcher ou de prendre les transports publics. Alors que les courses-poursuites policières ont principalement lieu la nuit, toutes les soirées sont organisées à l'intérieur de l'hôtel avec un programme conçu à l'avance, ce qui fait que la plupart des personnes interrogées ne sortent pas le soir en ville. Ainsi, l'urbanisme d'une station comme Montgenèvre est dominé par l'intention que tous les déplacements des touristes soient orientés vers leur projet de loisir et l'accès à la consommation. On peut faire l'hypothèse que ce type d'aménagement limite – même s'il ne l'empêche pas – les interactions visuelles avec des éléments extérieurs imprévus, tels que les patrouilles policières ou les personnes en migration.

c) Des barrières matérielles invisibles

Par ailleurs, dans les espaces touristiques, différentes barrières invisibles assurent la séparation spatiale entre les « touristes » et les « vagabonds » (Bauman 2011). En effet, « sécuriser les espaces est la première étape pour permettre aux consommateur·ices de s'évader facilement dans le simulacre. La sécurité est le moyen par lequel [la zone touristique] permet un accès oxymoriquement ouvert mais contrôlé ; en effet, ce qui est simulé ici, c'est la liberté de se déplacer dans une ville sans être confronté aux conflits » (Dirsuweit et Schattauer 2004). Ces barrières doivent être transparentes, de sorte à maintenir une image accueillante dans l'espace, car c'est avant tout par le lien social et l'appropriation des espaces que ceux-ci sont perçus comme « sûrs ». Ainsi, dans les stations touristiques, plus cette séparation est invisible, plus l'espace paraît ouvert et accessible à tous et toutes, plus l'expérience touristique sera réussie.

Dans les lieux de co-présence entre touristes et personnes en migration, des architectures matérielles discrètes jouent le rôle de seuils de visibilité, participant à rendre invisible (ou presque) les espaces du contrôle policier et de la présence des personnes en migration aux yeux des touristes. Le visuel suivant (Figure 59) propose de s'intéresser à deux de ces architectures dans les espaces à proximité immédiate des postes-frontières : le premier dispositif est la végétation (une haie au pont Saint-Ludovic et des plantes entre le Mirazur et la PAF) ; le second est l'orientation de la terrasse donnant sur la mer (au Mirazur et au restaurant des Balzi Rossi).

DISPOSITIFS SOCIO-SPATIAUX ET PRODUCTION DE SEUILS DE VISIBILITÉ À LA FRONTIÈRE MARALPINE



Lieu 1 : Le café de la frontière. Terrasse du café du magasin Conad, au pont Saint-Ludovic. La petite haie sert de dispositif spatial qui masque la vue depuis la terrasse sur le poste frontière et les camions de police (en bleu) et sur l'espace central qui est occasionnellement occupé par des manifestant-e-s pour protester contre la violence aux frontières (en rose). C'est la haie qui marque le seuil de visibilité **(en blanc)** entre l'espace des touristes **(en couleur)** et les espaces où le travail de la frontière est visible **(ombragé)**.

Image Radio France - Stéphane Maggiolini.



Vue depuis la terrasse. Image : Restaurant des Balzi Rossi, booking.com



Vue sur la gauche en sortant du restaurant. Prolongement de la vue de la terrasse. S. Bachellerie, 2023

Lieu 2 : Le Restaurant des Balzi Rossi (haut de gamme). Le restaurant jouxte le parking qui a été occupé par les personnes en migration et leurs soutiens durant l'été 2015. Le parking est mal aménagé, plein de nids-de-poule. Un ancien office du tourisme est tagué et laissé à l'abandon. Pour entrer dans le restaurant, il faut passer par une lourde porte. Une fois entré-e dans le restaurant, on ne voit plus le parking, ni même le poste-frontière. La terrasse est uniquement orientée vers la mer, ainsi que les baies vitrées de la salle à manger. On ne voit plus ce qui se passe sur la route et le parking. Cette fois, le dispositif spatial produisant un seuil de visibilité est l'orientation de la terrasse.

Lieu 3 : Le Mirazur. *Journal de terrain, 26/04/2023.* « Je suis allée à la frontière au Pont Saint-Louis, où comme tous les jours, il y avait des personnes en migration refoulées et quelques volontaires qui les accueillaient sur le bord de la route. Je m'aventure vers le Mirazur, le fameux restaurant étoilé. Il partage un parking en commun avec la PAF, où sont conduites, enfermées et refoulées des dizaines de personnes en migration en permanence, nuit et jour. Mais on ne le voit pas depuis le parking. Sur ce parking, une famille de touristes se prend en photo avec la mer et la vieille ville comme arrière-plan.

A l'intérieur du Mirazur, derrière la baie vitrée, je vois au moins une dizaine d'employé-e-s en train de faire le ménage ou de ranger, dont beaucoup de femmes asiatiques. L'une m'ouvre la porte et me dit qu'elle va chercher quelqu'un pour me recevoir. Un très jeune homme aux cheveux gominés descend l'escalier, me reçoit royalement, me disant qu'il va demander à sa collègue, chargée de communication pour le Mirazur, de me recevoir : il me fait monter sur la terrasse où des canapés blancs permettent aux client·e·s de s'asseoir tout en bénéficiant d'une vue magnifique sur la mer, à l'ombre.

La végétation abondante, le décor maritime, la température tropicale, tout est paradisiaque. Cette terrasse donne en face sur la mer, mais à gauche sur ce fameux parking et sur la PAF, dont on n'aperçoit pourtant que très légèrement le bâtiment. On me sert un verre d'eau fraîche avec des glaçons. Le jeune homme me dit : « Ma collègue arrive, elle est en shooting photo, elle sera là d'ici 5 minutes ». Je suis reçue par une jeune femme, très gentille. Après l'entretien, elle m'invite à me promener dans le jardin. Je descends dans le jardin qui donne, sous forme de terrasses successives, sur la mer, dans une végétation luxuriante. Certain-e-s client-e-s en costume profitent de la vue tout en discutant business. On voit légèrement le chemin de fer en contrebas. J'observe le fourmillement d'activité dans ce restaurant ainsi que le caractère très cosmopolite des personnes qui travaillent dedans et autour. Alors que je suis passée devant des centaines de fois, je n'avais jamais remarqué personne ni dedans ni devant le Mirazur : je n'aurais jamais imaginé qu'il y ait autant d'activité. Visiblement, tout cela coexiste très bien avec le travail de la PAF voisine. C'est incroyable de savoir que ces deux mondes opposés se côtoient d'aussi près. »



Vue sur la PAF depuis la gauche de la terrasse.



Vue sur le Mirazur depuis la PAF.



Terrasse supérieure du Mirazur, jouxtant le parking.



Vue sur le chemin de fer depuis les jardins.

Figure 59 - L'orientation et la végétation, deux dispositifs spatiaux qui marquent des « seuils de visibilité » dans la zone-frontière touristique

Ces deux dispositifs sont caractéristiques des architectures de la séparation et de la distinction qui marquent les espaces des classes dominantes. Les travaux de Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot ont montré que la végétation, les jardins et les haies servent souvent de barrière visuelle délimitant les lieux de vie de la haute bourgeoisie (Pinçon et Pinçon-Charlot 2007). Ceux de Lise Piquerey montrent que les lieux de villégiatures des plus aisé·e·s dans les stations « haut de gamme » se distinguent des autres par la vue dégagée sur la montagne, gardant hors champ les zones fréquentées par les autres groupes sociaux (Piquerey 2016).

À Montgenèvre et Clavière, de nombreux espaces « conçus pour intercepter et rejeter ou filtrer tous ceux qui prétendent y avoir accès » (Flusty 1994, in Bauman, 1997, p. 36) sont réservées aux touristes-client·es. Cell·eux qui n'ont pas payé l'entrée ne peuvent pas les traverser et doivent les contourner. L'entrée des hôtels, des parkings, d'une partie des bar-restaurants, mais également des télésièges est conditionnée par des dispositifs de paiement par carte bleue, lesquels ont parfois été effectués en amont ou au début du séjour touristique.

De plus en plus de dispositifs matériels et technologiques filtrent l'entrée des lieux privatisés dans le village et même dans une partie grandissante des espaces « de nature » situés autour, tels que la base de loisirs nautique autour du lac de Montgenèvre (transformé en patinoire l'hiver) ou le golf de Clavière, les navettes et cars touristiques, les télésièges[73]. L'ensemble de ces processus participe à la création de frontières dans la ville, lesquelles se superposent de fait aux frontières politiques des territoires nationaux. Les différents processus d'inclusion ou d'exclusion (spatiale, sociale, économique et politique) sont intrinsèquement liés : pour entrer dans la « bulle » touristique, il faut avoir une carte bleue, il faut donc avoir un compte en banque, ce qui en limite l'accès aux personnes vivant clandestinement sur le territoire. Ainsi, ces barrières économiques à l'entrée de la plupart des espaces touristiques, excluant les non-consommateur·ice·s ou les « mauvais·e·s » consommateur·ice·s, créent ce que l'architecte Steve Flusty nomme des « espaces glissants », que les personnes exclues sont obligées de contourner (Flusty 1994).

Steve Flusty évoque aussi l'existence d' « espaces piquants » (Flusty 1994), où les personnes précaires ne peuvent pas s'installer confortablement. On peut les voir dans de nombreux lieux de restauration de Montgenèvre[74], et plus encore à Vintimille, où l'inhospitalité vis-à-vis des « mauvais·e·s » consommateur·ice·s que constituent les personnes en migration précarisées est

[73] L'intention de privatiser la zone du lac transparaît dans les comptes-rendus de la mairie de Montgenèvre : « MMV souhaite faire bénéficier à ses clients l'usage de la zone de loisirs des lacs. Il donc prévu de conventionner avec MMV, en partenariat avec l'Office de Tourisme, pour encadrer la participation financière de MMV permettant à ses clients d'accéder à la zone de loisirs des lacs », Compte-rendu du conseil municipal de Montgenèvre, août 2018.

[74] Extrait d'un entretien avec une habitante de Montgenèvre, avril 2019 : « *[Mon amie] travaillait dans [un bar du centre-village]. Ce qui lui faisait mal au ventre c'est quand des jeunes africains venaient demander un verre d'eau ; on leur disait gentiment qu'ils ne pouvaient pas rester deux heures à table avec un café ; pas « tu prends le café tu t'en vas », mais [presque]…* ».

une politique largement partagée par la plupart des commerçant·e·s. Les commerces, bars et cafés se réservent le droit de refuser l'entrée aux personnes identifiées comme « migrantes », d'exiger régulièrement que la personne reprenne une consommation si elle veut rester, ou encore refusent qu'elles utilisent les prises électriques ou les sanitaires même si elles ont consommé.

d) Des barrières symboliques

La compartimentation de l'espace s'effectue également par le biais de barrières symboliques, car les seuils de visibilité « reposent sur l'élaboration de contrats de conduite spatiale » (Piquerey 2016, p. 10). L'agrégation de populations présentant les mêmes caractéristiques sociales dans des endroits spécifiques se fait donc par les pratiques spatiales différenciées et intériorisées par les acteur·ice·s sociaux.

Par exemple, le filtrage à l'entrée des lieux touristiques ne se fait pas toujours sur la base du capital économique, mais parfois seulement du capital social. La sélection à l'entrée de certains établissements (bars, hôtels, restaurants, boîtes de nuit) repose sur un « hexis corporel » (Pinçon et Pinçon-Charlot 2007) qui exclut les classes sociales auxquels les services proposés ne sont pas destinés.

Pour cette raison, selon l'analyse d'un cadre de l'office du tourisme de Menton, l' « *angoisse* » de certain·e·s touristes vis-à-vis de la présence des migrant·e·s est socialement située : « *Le touriste qui a peur des migrants, c'est une classe sociale particulière, pas le touriste qui vient sur la Côte d'Azur. (…)* ***Le public des hôtels 4 étoiles, il sait très bien qu'il n'y aura pas les migrants à sa porte*** »[75]. Cette remarque révèle que les frontières de classe, naturalisées dans les représentations des individus, sont assez solides pour évacuer d'emblée les problématiques créées par la co-présence des différents groupes sociaux dans un même espace géographique.

La séparation des espaces peut prendre forme par la convergence spatiale des personnes qui ont une même activité touristique. Les itinéraires conseillés, voire aménagés pour les touristes, évitent en partie les lieux de potentielle interaction avec les personnes en migration. Par exemple, lors d'une scène que j'ai observée à l'office du tourisme de Vintimille, alors que deux touristes allemands voulaient faire une visite de quelques heures seulement, l'employée de l'office leur a conseillé de se rendre directement dans la vieille ville, sur la rive droite de la Roya, où ils pouvaient monter par un ascenseur qui se trouve dans un tunnel sous la cathédrale. En suivant cet itinéraire, iels n'ont pas de chance de croiser les personnes en migration, qui restent presque exclusivement dans la partie récente du centre-ville, sur la rive gauche de la Roya[76].

[75] Entretien avec un cadre de l'office du tourisme de Menton, mai 2023.
[76] Observation, journal de terrain, mai 2023.

2.2 - Effacer la présence des corps indésirables : le rôle des pratiques policières dans la compartimentation de l'espace touristique

Les rondes policières transforment la zone-frontière en « espaces angoissant », ce qui constitue la troisième catégorie de dispositifs spatiaux permettant l'expulsion des plus pauvres évoquée par Steve Flusty (1994) : des espaces que les personnes marginalisées ne peuvent occuper sans être constamment sous la surveillance d'agents de sécurité ou des forces de l'ordre. Ces rondes qui ciblent les étranger·e·s en situation irrégulière s'ajoutent aux autres architectures de sécurité présentes dans l'espace touristique (caméras de surveillance, police municipale). Dans la zone-frontière touristique, elles exercent trois types de contraintes spatiales sur la présence des étranger·e·s irrégularisé·e·s, que j'avais identifiées dans mon précédent travail de mémoire (Bachellerie 2019, pp. 59-64) et qui convergent pour produire l'invisibilisation des corps indésirables dans les zones touristiques.

D'abord, les rondes policières participent à *repousser* les personnes en migration hors des espaces touristiques. Dans les centres urbanisés, elles ont pour conséquence de déplacer les trajectoires des personnes en migration loin des centres-villes touristiques, par une mécanique d'escalade[77]. Ce mouvement est particulièrement visible à Montgenèvre, où les rondes, fréquentes sur les routes principales, dans le centre-village et sur le front de neige, écartent les trajectoires migratoires vers des espaces qui se situent plus haut dans la montagne, dans les espaces moins denses et moins urbanisés. À Vintimille, pratiquées dans les espaces centraux de la ville, elles repoussent les personnes dans le quartier de la Gianchette, au nord de la ville, loin du centre.

Or, pour les localités touristiques situées sur le territoire français, les reconduites forcées vers l'Italie permettent de « vider » la zone touristique côté français des corps indésirables en les repoussant du côté italien. De fait, dans les deux zones-frontières étudiées, les zones où les personnes en migration sont visibles dans l'espace public se situent principalement du côté italien (voir Figure 56) : dans les centres de Clavière et de Vintimille et le long de la route entre le poste-frontière de Menton et Vintimille. Dès lors, le « problème » de la co-présence entre personnes en migration et touristes se pose davantage pour les localités italiennes, puisque du côté français, la PAF exécute ce travail d'éloignement par le refoulement des exilé·e·s du territoire national. En déplaçant la visibilité du phénomène de l'autre côté de la frontière (pourtant à proximité immédiate), les pratiques policières de contrôle migratoire facilitent ainsi l'entreprise touristique des acteur·ice·s côté français, comme le montre cette stratégie mise en œuvre par une entreprise de location de Montgenèvre, qui dit répondre aux touristes inquièt·e·s

[77] Celle-ci est décrite au **chapitre 8, 2.2– *« To weaponize a mountain »* : transformer la montagne en arme.**

à l'idée de « *croiser des migrants* » : « *À Montgenèvre on a rarement d'événement, ça se passe plutôt du côté italien* »[78].

Du côté italien, la présence de la police aux frontières (*polizia nazionale*) vise, autant que le contrôle migratoire, le maintien de l'ordre dans les villes frontalières où sont bloqué·e·s les personnes en migration. Salah, exilé soudanais, se souvient que dans tous les espaces où il était bloqué à Vintimille

> *« Il y avait tout le temps la police, qui faisait des allers-retours, allers-retours, comme s'ils n'avaient rien à faire* (rire). *Ils [nous] voyaient, mais ils ne faisaient rien. Je pense qu'ils essayaient de compter combien de personnes étaient là, de prendre des informations. »*[79]

La carte suivante, spatialisant la présence policière dans la ville de Vintimille (Figure 60) montre que celle-ci se concentre dans les zones de co-présence entre touristes et personnes en migration. On peut en déduire que la police a avant tout un rôle de gestion spatiale de ces espaces d' « interface » (Piquerey 2016, p. 10) entre les différentes catégories sociales dans les villes touristiques. En exerçant un contrôle spatial sur les personnes en migration, les rondes policières participent à les éloigner des espaces fréquentés par les touristes, s'assurant ainsi de la séparation des espaces.

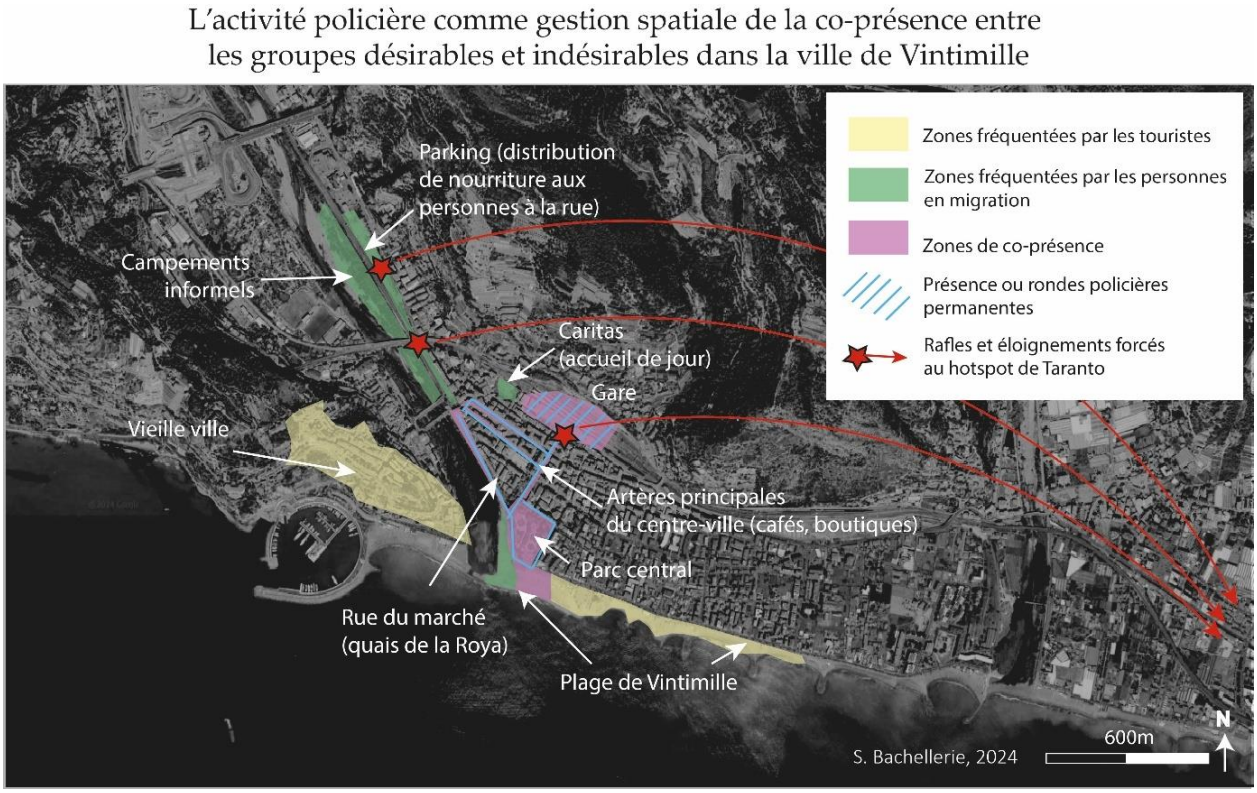


Figure 60 - Les pratiques policières comme gestion spatiale de la co-présence dans la ville de Vintimille. Source : Observations 2022-2023. Réalisation : S. Bachellerie, 2024.

[78] Entretien avec la directrice d'une agence de réservation à Montgenèvre, avril 2019.
[79] Discussion enregistrée avec Salah, exilé soudanais, juin 2023.

De la même manière, dans la haute vallée de Suse, on peut noter que les moments de forte affluence policière à Clavière correspondent aux moments où les personnes en migration et leurs soutiens étaient particulièrement visibles dans l'espace public et où le mouvement de solidarité mettait en place des actions de visibilisation (occupation de l'église de Clavière en mars 2018 et expulsion en novembre 2018, campements militants du collectif Passamontagna, etc.).

La deuxième contrainte spatiale exercée sur les corps indésirables est *l'enfermement*. Une fois intercepté·e·s et arrêté·e·s, les étranger·e·s irrégularisé·e·s sont soustrait·e·s au regard des citoyen·ne·s légitimes en étant enfermé·e·s, d'abord dans des véhicules de police (aux vitres teintées), puis dans le poste-frontière, puis à nouveau dans un véhicule de police pour procéder au renvoi forcé du côté italien. Ainsi, dès que les personnes indésirables sont interceptées, elles disparaissent de l'espace public touristique en invisibilisant toutes les interactions qui suivent entre les forces de l'ordre et les personnes en migration aux yeux des touristes.

La troisième contrainte spatiale est la *dispersion* des corps indésirables au-delà de la zone-frontière touristique, qui réduit la visibilité des personnes en migration dans ces espaces. Du côté italien, des contrôles d'identité et arrestations sont effectués pour éloigner les personnes en migration de la zone-frontière touristique. En 2016 et 2017, des rafles étaient ainsi conduites chaque semaine à Vintimille dans les campements informels en bordure de la Roya. Les personnes arrêtées étaient conduites dans un centre d'accueil à Tarente, dans le sud de l'Italie, comme le raconte Salah, exilé soudanais :

> *« Ventimiglia, ce n'est pas* safe*. (…) Tu sais que ça arrive, mais tu ne sais pas quel jour : chaque semaine, chaque deux semaines… c'est ça le problème. (…) Si tu tombes dans leur main, tu vas à Taranto, c'est au Sud de l'Italie, et pour revenir, ça prend beaucoup de temps. (…) Quand ils te disent de venir, les gens cherchent à courir, à s'échapper, donc ils choisissent le moment où on est en train de dormir, pour qu'on ne puisse pas fuir. Ils toquent à ta tente, et toi si tu sors, tu es arrêté, et après ils vont détruire ta tente. [Ou alors] ils viennent au moment du repas, quand on fait la file d'attente sur le parking : quand la police arrive sur le parking, tu n'as pas de moyen, [tu es bloqué par] la rivière à côté… »*[80]

Tout comme le contrôle à la frontière, ces expulsions sont inefficaces pour décourager les personnes en migration, car la plupart d'entre elles n'hésitent pas à traverser l'Italie pour revenir quelques jours plus tard à Vintimille. Ces opérations policières ont été analysées par les habitant·e·s solidaires[81], tout comme par Decimo, policier italien[82], comme poursuivant simplement un but de communication politique, pour montrer que la préfecture agit pour vider

[80] Discussion enregistrée avec Salah, exilé soudanais, juin 2023.
[81] Discussions informelles avec des habitant·e·s solidaires de Vintimille, janvier 2023.
[82] Entretien avec Decimo, policier italien, mai 2023.

Vintimille des corps indésirables. Ces rafles, similaires à la politique d'expulsions permanentes de campements dans la ville de Calais à la frontière franco-britannique (Guenebeaud 2017), s'inscrivent avant tout dans une stratégie d'épuisement et de harcèlement des personnes étrangères vivant à la rue à Vintimille, poursuivant la politique inefficace de « prévention par le découragement » menée à la frontière.

Ainsi les pratiques mobiles et discrètes de contrôle des étranger·e·s indésirables s'intègrent parfaitement au sein des architectures sécuritaires nécessaires à la création d'une « bulle touristique » : en invisibilisant les corps indésirables dans l'espace public, la police est un acteur à part entière de la production d'une expérience touristique socialement homogène. La discrétion des pratiques policières et les stratégies spatiales déployées permettent de construire l'illusion que le contrôle policier s'exerce sans contrainte violente envers les personnes ciblées, puisque qu'on fait disparaître celles-ci des espaces touristiques.

On peut en conclure que les pratiques d'interpellations policières dans les espaces touristiques s'apparentent, dans les *méthodes* employées ainsi que leurs *effets* spatiaux, aux « chasses aux pauvres », qui consistaient à l'époque victorienne à écarter les « oisifs et vagabonds » des centres urbanisés (Chamayou 2010). Les arrestations dans la ville ou la station de Montgenèvre écartent effectivement les indésirables des espaces les plus fréquentés, puis les éloignent de la zone touristique. On peut envisager la traque policière à la frontière franco-italienne comme prenant *en même temps* la forme d'une « chasse-capture » des « étranger·e·s en situation irrégulière » *et* d'une « chasse-expulsion » (Chamayou 2010) des classes sociales marginalisées dans la zone touristique. Ces chasses-expulsions sont mimées par une saisonnière à Montgenèvre : « « *Voilà c'est comme ça, les gens qui sont dans Montgenèvre, les gendarmes ils arrivent et….* [geste de balayement] » »[83].

Ainsi, les intérêts policiers et touristiques sont convergents. D'un côté, l'aménagement de la station frontalière produit l'exclusion des personnes qui ne participent pas au tourisme mondialisé, ce qui favorise le repérage policier des « indésirables » dans l'espace et permet aussi de limiter la visibilité du dispositif policier dans l'espace touristique. En retour, le contrôle policier qui éloigne du centre touristique les étranger·e·s indésirables sert également les intérêts économiques de la ville.

2.3 – Les politiques municipales de gestion de la visibilité des indésirables dans l'espace public

Les municipalités jouent également un rôle actif dans l'invisibilisation des étranger·e·s en migration dans la zone-frontière touristique. Comme décrit plus haut (Figure 56), ce sont avant tout les municipalités italiennes qui doivent gérer la co-présence entre les personnes en

[83] Entretien avec Valentine, saisonnière à Montgenèvre, mars 2019.

migration visibles dans l'espace public et les touristes. Or, les communes de la haute vallée de Suse et celle de Vintimille ont mis en place des stratégies très différentes.

Depuis l'arrivée importante de personnes en migration dans la ville en 2015, les politiques locales de leur gestion spatiale dans la ville de Vintimille ont beaucoup évolué. En juin 2015, les personnes en migration bloquées à la frontière occupaient l'espace de la gare : leur visibilité dans un espace nodal des circulations des voyageur·euse·s entrait en conflit avec l'activité économique de la ville. La municipalité de centre-gauche a alors ouvert différents lieux d'accueil en centre-ville.

En 2016, la préfecture a fait ouvrir un camp de transit, géré par la Croix-Rouge, à l'écart de la ville, ce qui a constitué une étape supplémentaire dans l'invisibilisation des personnes en migration en les éloignant du centre-ville de Vintimille (Trucco 2018). Son ouverture s'inscrit dans une double gestion humanitaire et sécuritaire des personnes en migration (Menghi 2021) : le camp est fermé par des barrières, avec une entrée contrôlée et une prise d'empreintes obligatoire des personnes. Néanmoins, son existence a permis aux personnes en transit de pouvoir choisir entre un hébergement conditionné par une surveillance administrative et policière, et les campements informels sur les rives de la Roya. Au cours de l'année 2020, marquée par la pandémie de Covid-19, le camp s'est progressivement vidé de ses habitant·e·s, puis a été officiellement fermé.

Lorsque je suis arrivée pour effectuer mon terrain de thèse à Vintimille en 2022, plus aucun lieu d'accueil n'y était ouvert pour les personnes en migration, mis à partir quelques places en hôtels ou en appartements proposées par des ONG, uniquement aux femmes seules et aux enfants. Les campements informels sur les rives de la Roya étaient donc redevenus le seul lieu où les autorités laissaient s'installer les personnes en migration. La fermeture du camp de la Croix-Rouge en 2020 a de nouveau rendu les personnes en migration particulièrement visibles dans l'espace public, puisqu'elles n'avaient aucun abri, provoquant de fortes tensions avec les riverain·e·s. Ces tensions sont le produit des politiques migratoires menées à la frontière et dans la ville : plus la frontière est contrôlée, plus les personnes sont bloquées longtemps à Vintimille ; sans lieu d'accueil, elles restent à la rue pendant des mois, et leur précarité devient de plus en plus visible.

Cette visibilité perçue comme négative a été instrumentalisée par le candidat Falvio Di Murio (soutenu par divers partis de droite et d'extrême droite[84]), qui a mené une campagne municipale axée sur la promesse d'expulser les migrant·e·s de la ville. Le lendemain de son élection, une opération d'expulsion du campement informel sur les rives de la Roya (qui avait été en réalité décidée plusieurs semaines auparavant par la préfecture) lui a servi de vitrine politique. De

[84] Les partis en question sont : Fratelli d'Italia, Lega, Forza Italia, Torna Grande Ventimiglia, Unione di Centro. Source : Alice Spagnolo. « Ballottaggio, l'ultimo discorso da candidato di Di Muro : « Se sarò sindaco, il giorno dopo le elezioni farò sgomberare il greto del Roja » ». *Riviera 24,* 26/05/2023.

manière ironique, alors que le candidat avait été élu en critiquant la politique municipale précédente de gestion des migrant·e·s, qu'il qualifiait de « *schizophrénique* » (promettant a contrario de rester toujours « *en cohérence* »[85] avec son programme initial), moins de six mois plus tard, la municipalité a fait volte-face. Devant l'incapacité d'empêcher la présence de personnes en migration, bloquées par la frontière ou refoulées, dans l'espace public, la mairie a consenti à l'ouverture d'un nouveau lieu d'accueil sur la commune, dans des locaux abandonnés de la SNCF, c'est-à-dire en plein centre-ville[86].

Dans la haute vallée de Suse, au début des arrivées importantes de personnes en migration à Bardonecchia (2017), la politique de leur gestion s'est construite en opposition avec le modèle de Vintimille, dont l'exemple (une ville dont l'image était ternie par la mise en scène d'une « *crise migratoire* ») était un repoussoir pour les pouvoirs locaux. La politique mise en œuvre a dès lors privilégié une approche humanitaire plutôt que sécuritaire. Le squat de l'église de Clavière par des militant·e·s et des personnes en migration, à partir de mars 2018, a visibilisé leur présence de façon indésirée dans la station touristique : les acteur·ice·s touristiques de Clavière décrivent tou·te·s l'occupation de l'église comme particulièrement néfaste pour le tourisme local[87]. Pourtant, la présence du squat, un lieu de vie fermé devenu un point central des trajectoires des personnes en transit et refoulées, permettait de fait (bien que ce ne soit pas sa fonction) une forme de régulation de la présence des personnes en migration dans l'espace public[88]. La demande des autorités d'expulser le squat se doublait ainsi d'une nécessité de trouver une solution de remplacement pour éviter que les dizaines de personnes refoulées tous les jours par la PAF à Montgenèvre ne se retrouvent à dormir dehors, nombreuses et visibles dans la petite station touristique, bloquées en haut du col dès que le bus public ne permet plus de redescendre dans la vallée.

Ainsi, le squat a été expulsé lors d'une opération policière d'envergure en novembre 2018, seulement après qu'un accord avait été passé entre la préfecture et les municipalités sur la mise en œuvre d'un système alternatif de gestion des migrant·e·s. Au même moment où le squat était expulsé, un autre lieu d'accueil ouvrait à Oulx, le « Rifugio Massi », financé en partie par des fonds privés et en partie par la préfecture et les différentes municipalités frontalières. Une camionnette de la Croix-Rouge a alors été chargée de redescendre les personnes refoulées à Clavière hors des horaires de fonction du bus public au refuge à Oulx, en bas de la vallée. À partir de 2021, avec l'augmentation de la coopération policière franco-italienne et l'installation d'un bureau de la police italienne directement dans le local de la PAF à Montgenèvre, la Croix-Rouge va directement chercher les personnes refoulées au poste-frontière : ainsi, ces dernières

[85] Alice Spagnolo. « Ballottaggio, l'ultimo discorso da candidato di Di Muro : « Se sarò sindaco, il giorno dopo le elezioni farò sgomberare il greto del Roja » ». *Riviera 24,* 26/05/2023.

[86] « Nuova struttura di accoglienza per migranti a Ventimiglia : il Ferrotel diventa un rifugio temporaneo », *Stranieri in Italia,* 24/10/2023.

[87] Entretiens avec une commerçante, un hôtelier et un restaurateur à Clavière, mars 2019.

[88] Voir **chapitre 11, 3.2 – Des architectures in/visibles de solidarité.**

sont renvoyées directement de Montgenèvre à Oulx et ne font plus que traverser la ville de Clavière en véhicule, désormais invisibles. Comme le récapitule le schéma suivant (Figure 61), la gestion municipale des lieux d'hébergement des personnes en migration dans la zone-frontière (perturbée régulièrement cependant par des tentatives d'ouverture de squats), suit une logique générale visant à diminuer la présence visible des personnes en migration à Clavière.

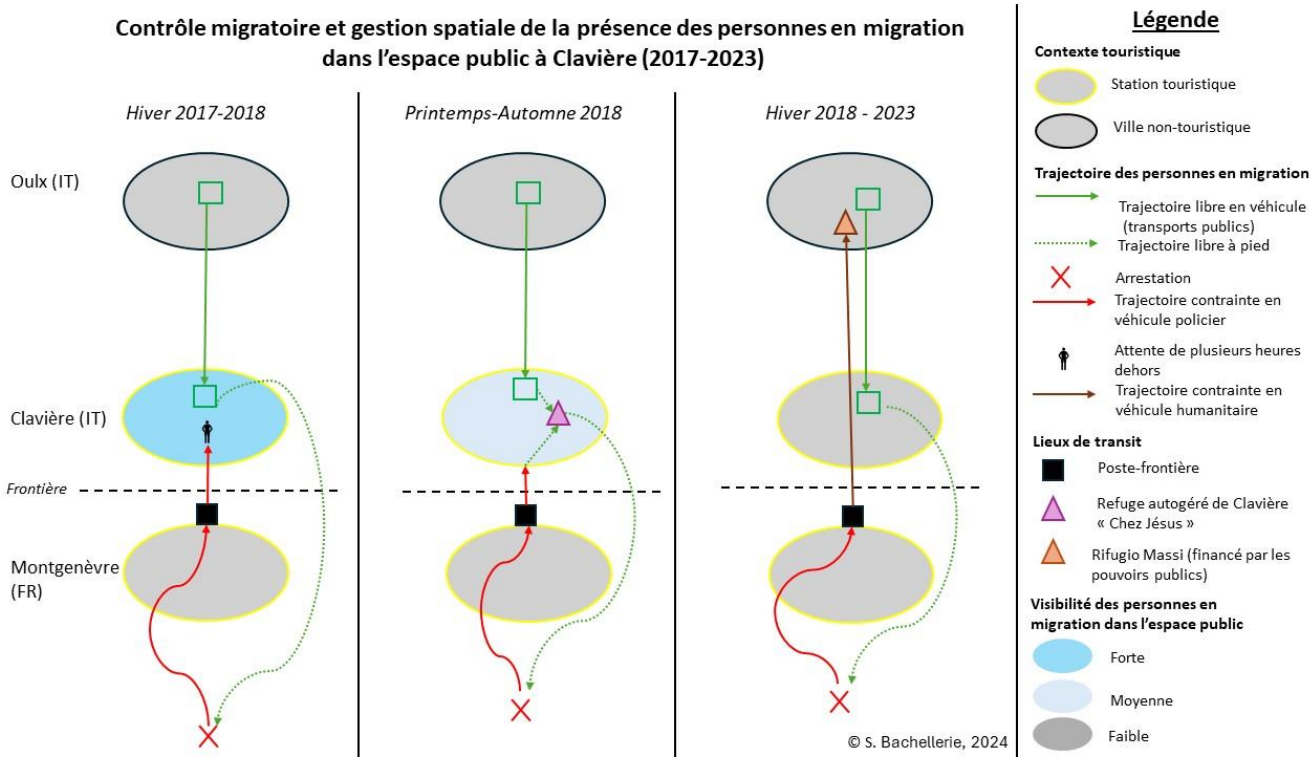


Figure 61 - Schéma de l'évolution des trajectoires des personnes en migration entre Oulx et Montgenèvre (2017-2023). S. Bachellerie, 2024.

Le maire de Clavière de l'époque met l'accent sur la dimension humanitaire de ce dispositif : « *On a mis avec la Croix-Rouge un petit bus pour prendre les personnes qui sont refusées, les porter au chaud, à Oulx et à Bardonecchia* »[89]. Cependant, interrogé sur les raisons qui l'ont poussé à privilégier cette stratégie, il reconnaît :

> *« Mettre une structure mobile à Clavière [aurait coûté] plus cher, et (…) ça peut [encourager les gens] à venir, et ce que tout le monde ne veut pas, c'est que c'est [qu'ils prennent] des risques. On a fait des panneaux qui communiquent que la montagne, c'est dangereux si on ne [la pratique] pas dans des conditions idéales »*[90].

Ainsi, l'argument de protection des personnes migrantes s'articule avec la rhétorique de « l'appel d'air », qui présuppose, contrairement à ce qui a été maintes fois prouvé dans la littérature, que l'accès à des services de base encouragerait leur venue sur le territoire. Pour le

[89] Entretien avec le maire de Clavière, février 2019.
[90] Entretien avec le maire de Clavière, février 2019.

maire, il vaut mieux au contraire tenter de les décourager : *« [La Croix-Rouge va] les convaincre de retourner d'où ils sont partis. Et les convaincre qu'en France, en ce moment, on ne prend pas des réfugiés »*[91]. La politique de prévention des risques, qui sert à éloigner les personnes en migration de la zone-frontière[92], s'aligne ici parfaitement avec les intérêts touristiques de la municipalité.

On peut observer la même logique à Bardonecchia. Après avoir connu, pendant un hiver en fin 2017, une visibilité particulièrement importante des personnes en migration dans la gare à cause des refoulements effectués par la PAF dans le train à Modane et au tunnel du Fréjus, la municipalité s'est impliquée fortement dans l'ouverture du « Rifugio Massi » à Oulx. L'ancien maire (en fonction entre 2017 et 2021) affirme que l'objectif de l'ouverture du lieu d'accueil était « *d'éviter que les gens meurent en montagne* »[93]. Mais cette ouverture a de fait permis de déplacer la présence des personnes en migration hors de sa ville vers la localité voisine d'Oulx, non-touristique. Il confirme l'intérêt de cette politique en termes de visibilité :

> *« À la différence de Vintimille, on a bien géré la chose, parce qu'il n'y a pas de gens dehors 24 heures sur 24. (...) Les touristes ne sont pas au courant qu'il y a la question de la migration. Parce que ça ne se voit pas.* ***Moins les gens le voient, plus je suis fier*** *»*[94].

L'exemple de ces trois villes (Vintimille, Clavière et Bardonecchia) révèle à quel point la présence des personnes en migration dans l'espace touristique fait l'objet d'une « lutte des places » (Guenebeaud 2017), au centre de laquelle se joue la visibilité des corps indésirables. Il est intéressant de constater que, en partant de deux stratégies opposées de gestion de l'espace public, les municipalités de la haute vallée de Suse et de Vintimille sont parvenues à la même conclusion : pour empêcher que ces personnes soient visibles dans l'espace public et ne perturbent ainsi l'économie touristique, les expulsions et le harcèlement policier sont finalement moins efficaces que les politiques d'hospitalité (accueil temporaire et hébergement). En effet, la construction de lieux d'hébergement permet la concentration des personnes en migration dans un seul endroit, où l'attention policière et humanitaire peut se focaliser, à l'écart des autres activités économiques de la ville. Les personnes en migration sont à l'intérieur, entre quatre murs, et ne se mêlent pas à la population locale. Ainsi, du côté italien, une politique locale pragmatique, visant la préservation des intérêts touristiques et économiques, pourrait paradoxalement converger avec les intérêts des personnes en migration, à condition que le lieu d'accueil ne devienne pas un lieu de contrôle et de privation de liberté.

[91] Entretien avec le maire de Clavière, février 2019.
[92] Voir : **chapitre 8, 2.1 – Une violence infrastructurelle : transformer la route et le chemin de fer en armes.**
[93] Entretien avec l'ancien maire de Bardonecchia, février 2023.
[94] Entretien avec l'ancien maire de Bardonecchia, février 2023.

3) La perception touristique : interroger la capacité à voir/ne pas voir le contrôle migratoire et ses effets

Après avoir enquêté auprès des acteur·ice·s du tourisme, je me suis demandé si l'ensemble des pratiques policières et politiques locales visant à gérer la visibilité des personnes en migration dans l'espace touristique étaient réellement efficaces. C'est pour répondre à cette question que j'ai mis en place un questionnaire destiné aux personnes fréquentant les deux zones-frontières en période touristique. Les figures suivantes (Figures 62 et 63) présentent le profil des personnes interrogées dans le cadre du questionnaire[95]. Les résultats de l'enquête sont présentés en valeur absolue[96] en annexe[97]. Ils identifient ce que les participant·e·s (touristes, habitant·e·s et travailleur·euse·s de Montgenèvre-Clavière et Menton-Vintimille), qui correspondent à la population construite comme légitime dans l'espace frontalier, perçoivent de la situation créée par le contrôle migratoire à la frontière.

[95] Leurs caractéristiques sociologiques seront analysées dans le **chapitre 10, 1.1 - Les stations touristiques alpines : des « espaces blancs » ?.**

[96] Il faut noter que dans la mesure où 100 personnes ont été interrogées dans chaque zone-frontière, les résultats du tri à plat des données présentés ici en pourcentage sont les mêmes qu'en valeur absolue. Exemple : à Montgenèvre-Clavière, 10% des personnes interrogées déclarent avoir assisté à des interpellations, ce qui signifie que 10 personnes interrogées sur 100 déclarent avoir assisté à des interpellations.

[97] Voir : Annexe 7 – Résultats complets du questionnaire.

Profil des participant·e·s au questionnaire

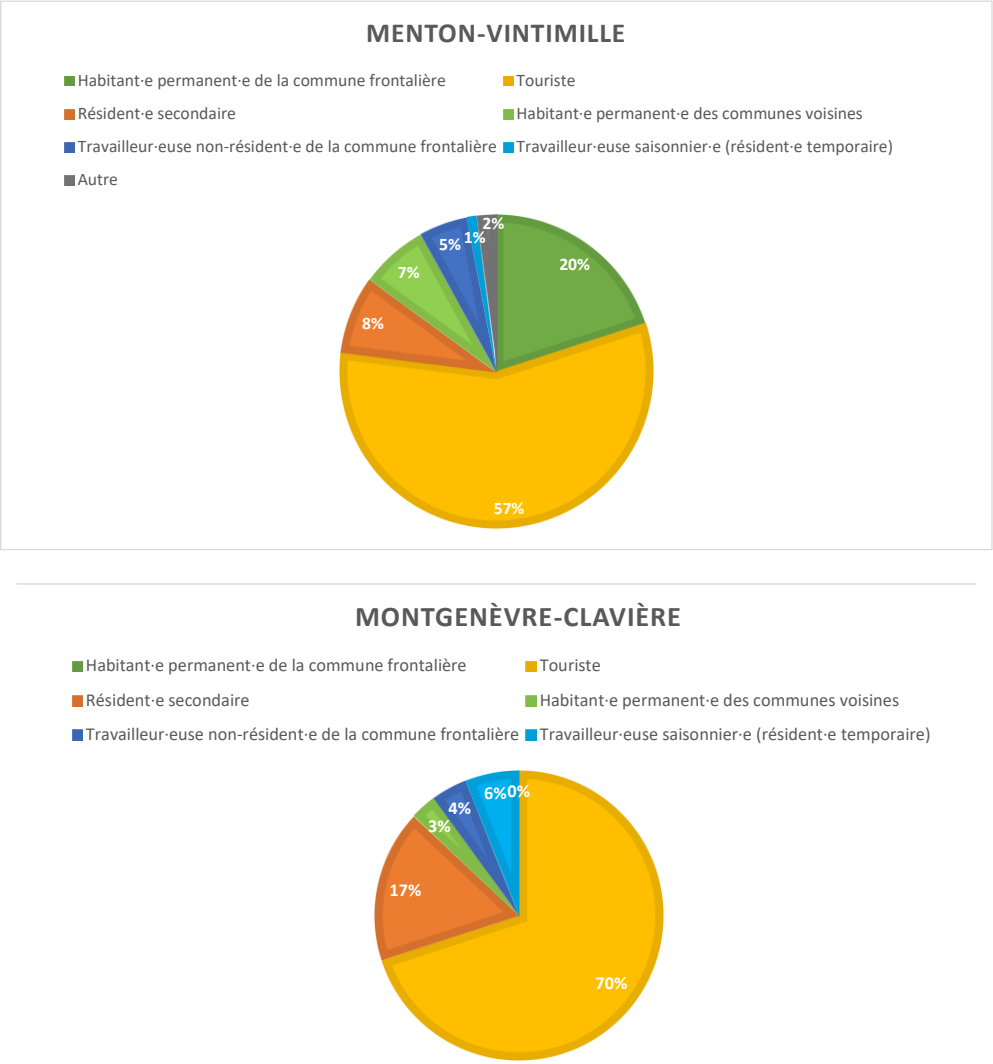


Figure 62 - Réponses à la question : « Vous êtes ici en tant que… ». Pour chaque graphique, total des répondant·e·s : n=100. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024.

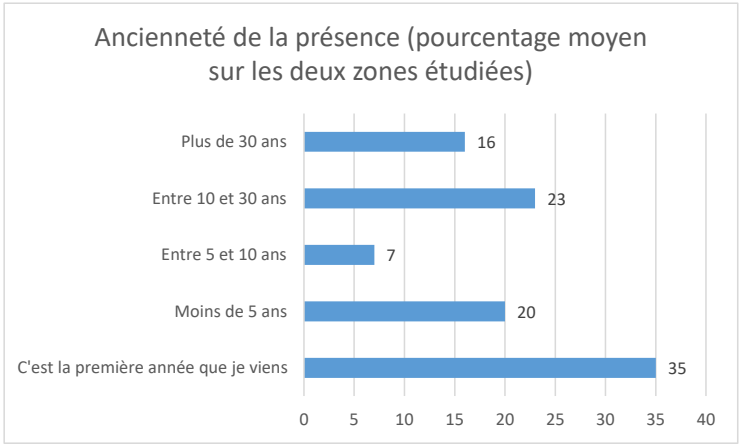


Figure 63 - Réponses à la question : « Depuis combien de temps venez-vous ici ? ». Total des répondant·e·s : n=200. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024.

3.1 - Voir/Ne pas voir la frontière

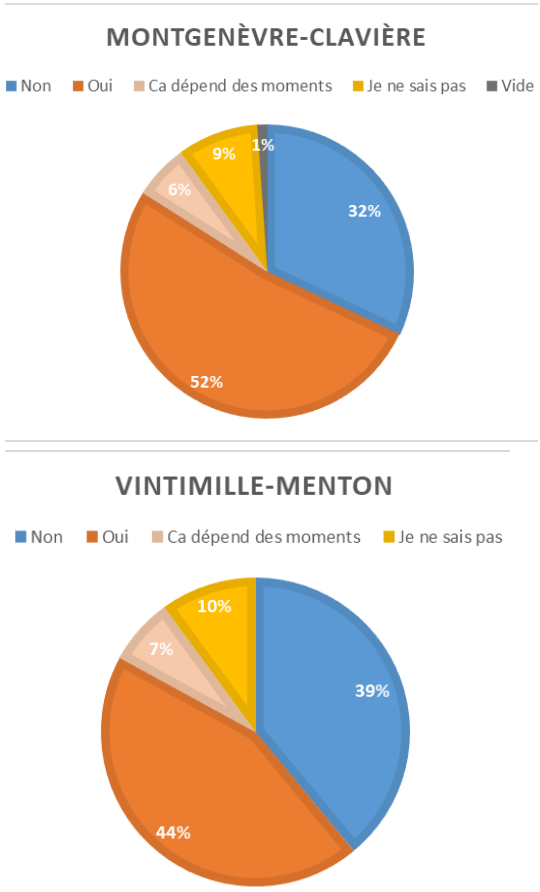


Figure 64 - Réponses à la question : « Selon vous, la frontière est-elle contrôlée ? ». Pour chaque graphique, total des répondant·e·s : n=100. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024.

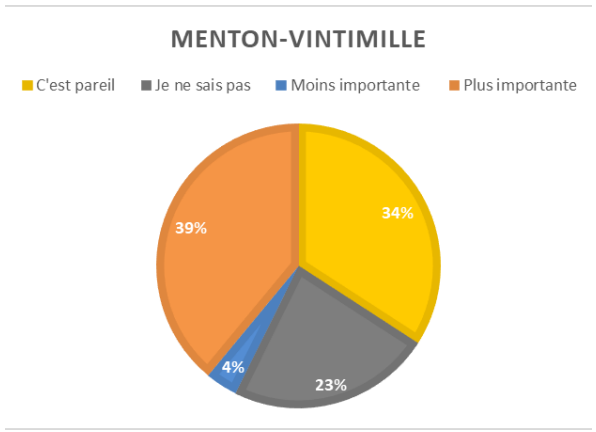


Figure 65 - Réponses à la question : « Par rapport à d'autres villes, vous diriez que la présence policière ici est.. ». Total des répondant·e·s : n=100. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024.

Les résultats de l'enquête montrent que la majorité des personnes interrogées sait et perçoit qu'il y a un contrôle à la frontière (Figure 64). À la question « Selon vous, la frontière est-elle contrôlée ? », si l'on regroupe les modalités « Oui » et « Ça dépend des moments », on obtient 54 % de réponses positives en moyenne sur l'ensemble des deux zones-frontières, contre 45 % de réponses négatives (en regroupant les modalités « Non » et « Je ne sais pas »). Parmi les personnes ayant répondu « Oui », une grande partie d'entre elles nuance cependant cette affirmation en précisant que les contrôles ciblent la migration irrégulière, ou que la police est seulement présente et se contente de jeter un coup d'œil aux voitures qui passent, sans vraiment contrôler les conducteur·ice·s.

À Montgenèvre-Clavière, la question se déclinait en deux parties, l'une sur le contrôle exercé exclusivement sur la route du col du Montgenèvre ; l'autre sur la surveillance policière sur les pistes de ski. La répartition des modalités de réponses est relativement similaire entre les deux questions, avec une division équitable entre « Oui » et « Non » et une proportion plus importante de « Je ne sais pas » en ce qui concerne le contrôle sur les pistes de ski. Plusieurs personnes précisent qu'elles ont observé des gendarmes ou policier·e·s français·e·s observant avec leurs jumelles les pistes de ski depuis un point en hauteur (notamment des arrivées de télésièges) et ont, en général, spontanément fait le lien

entre cette surveillance policière et le contrôle migratoire.

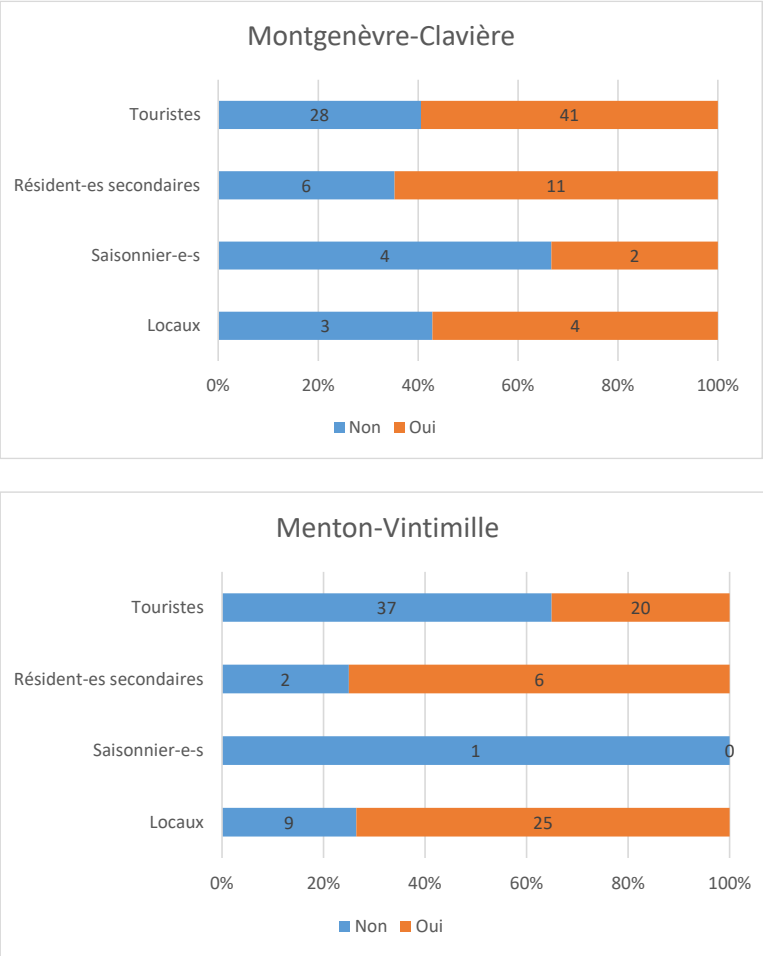


Figure 66 - Analyse croisée des réponses à la question « Selon vous, la frontière est-elle contrôlée ? » et « Vous êtes ici en tant que… ». Pour chaque graphique, total des répondant·e·s : n=100. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024.

Dans les deux zones-frontières, les personnes qui remarquent la présence d'un contrôle à la frontière notent que les contrôles ont principalement lieu dans le sens Italie-France (72 % à Montgenèvre-Clavière et 80 % à Menton-Vintimille). Elles sont également très majoritaires à considérer que les contrôles n'ont pas diminué au cours des dernières années, mais se sont maintenus ou ont augmenté.

À Menton et Vintimille, les participant·e·s ont également été invité·e·s à comparer la présence policière dans les localités frontières à celle perçue dans les autres villes[98] (Figure 65). Alors que les personnes sont très minoritaires à considérer que la présence policière est moins importante à Menton-Vintimille que dans d'autres villes (4 %), elles sont nombreuses (39 %) à considérer qu'elle est plutôt plus importante qu'ailleurs, ou au moins équivalente (34 %).

Ces résultats montrent que le contrôle policier de la frontière et la surveillance policière dans les villes et villages touristiques, bien que n'étant pas visible de tou·te·s, sont loin de passer inaperçus.

Par ailleurs, l'analyse bivariée[99] (Figure 66) nous permet de voir que les touristes et saisonnier·e·s sont minoritaires à identifier que la frontière est contrôlée (48 % des touristes et

[98] La question portait sur une limite de temps de dix ans, pour conduire la personne à effectuer une comparaison avec la période précédant 2015. Cependant, j'ai noté que les souvenirs remontant à une dizaine d'années étaient flous : il est donc possible que les personnes ayant répondu « moins de contrôles » ou « c'est pareil » aient en réalité effectué une comparaison avec des années plus récentes, et notamment entre 2015 et 2018, où les contrôles aux frontières avaient déjà été rétablis et étaient particulièrement visibles.

[99] Pour l'analyse bivariée, j'ai regroupé les modalités « Non » et « Je ne sais pas » d'un côté, qui indiquent qu'il

29 % des saisonnier·e·s en moyenne sur les deux zones-frontières) à l'inverse des locaux (71 %) et résident·e·s secondaires (68 %)[100]. Si la différence entre ces catégories de populations est faible sur la zone de Montgenèvre-Clavière, où principalement des touristes étaient interrogé·e·s, elle est en revanche très importante sur la zone de Menton-Vintimille où les locaux étaient plus nombreux·ses à participer au questionnaire. À Menton-Vintimille, seul·e·s 35 % des touristes perçoivent des contrôles à la frontière, contre 74 % des résident·e·s secondaires et 75 % des locaux.

Ces résultats nous amènent à conclure que la présence d'un contrôle policier de la zone-frontière, et les modalités de celui-ci, sont perçus par une légère majorité des personnes qui fréquentent les localités touristiques frontalières, mais restent ignorés de près de la moitié d'entre elles. Par ailleurs, les touristes semblent moins percevoir ce contrôle en comparaison avec les autres catégories de population interrogées. Pour expliquer ce résultat, il est probable que l'ancrage local joue un rôle dans la perception des contrôles, dans la mesure où les personnes qui ont un ancrage local important ont pu voir le territoire évoluer, ont eu des occasions plus fréquentes de traverser la frontière au cours des dernières années et sont plus au courant des enjeux politiques locaux. D'autre part, ces résultats permettent d'envisager que la construction de seuils de visibilité entre les espaces des touristes et les espaces du contrôle de la frontière fonctionne (du moins à Menton-Vintimille), atténuant la perception du contrôle par les touristes.

n'y a pas de perception de contrôles, et les modalités « Oui » et « Ça dépend des moments » de l'autre, qui suggèrent que les contrôles ont été repérés par la personne interrogée, de sorte à obtenir seulement deux modalités de réponse : « Oui » et « Non ».

[100] En valeur absolue, le nombre de répondant·e·s à cette question à Montgenèvre-Clavière était le suivant : pour les « touristes », n=70 ; « résident·e·s secondaires », n=17 ; « saisonnier·e·s », n=6, « locaux », n=7. À Menton-Vintimille, il était : pour les « touristes », n=57 ; « résident·e·s secondaires », n=8 ; « saisonnier·e·s », n=1, « locaux », n=35.

3.2 - Voir/Ne pas voir le contrôle migratoire et ses effets

a) Une connaissance préalable du contrôle migratoire à la frontière minoritaire, mais relativement importante

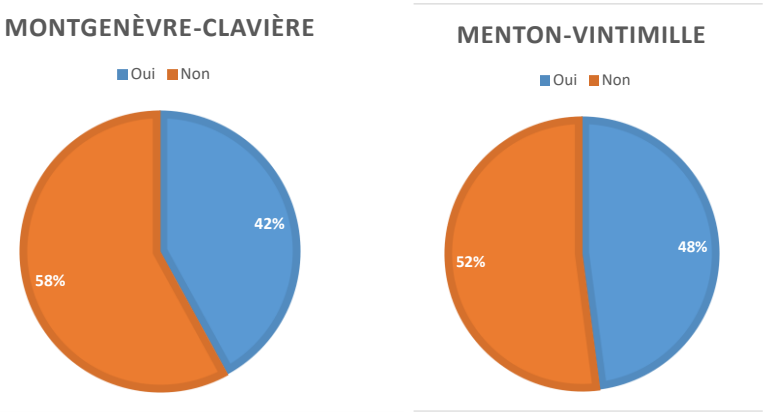


Figure 67 - Réponses à la question : « Avez-vous entendu dire que le contrôle migratoire était rétabli à cette frontière ? ». Pour chaque graphique, total des répondant·e·s : n=100. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024.

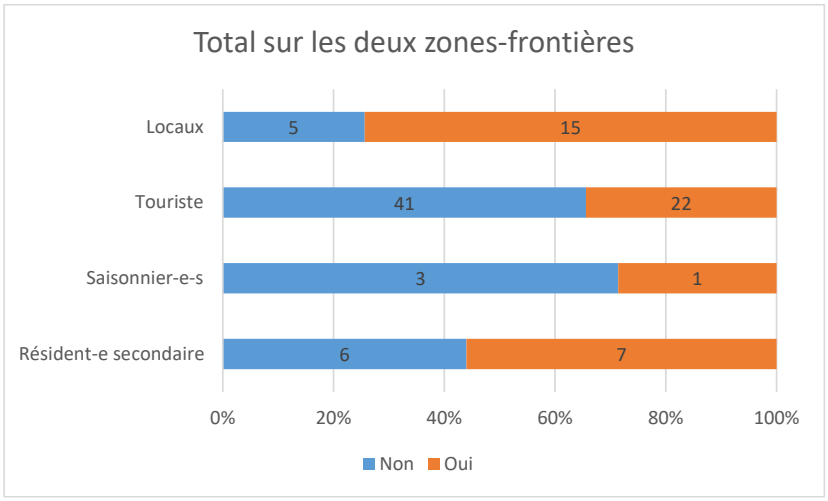


Figure 68 - Analyse croisée des résultats à la question : « Avez-vous entendu dire que le contrôle migratoire était rétabli à cette frontière ? » / et « Vous êtes ici en tant que… ». Total des répondant·e·s : n=200. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024.

Comme le montre la Figure 67, bien que la majorité des personnes interrogées soit ignorante de l'existence d'un contrôle migratoire, la médiatisation de la « crise migratoire » à la frontière a bien participé à informer une partie importante des personnes « légitimes » qui fréquentent les zones.

Cependant, à nouveau, l'analyse bivariée (Figure 68)[101] fait apparaître une différence importante en fonction de l'ancrage local. En effet, on voit que les touristes et les saisonnier·e·s sont proportionnellement bien moins informé·e·s (respectivement 34 % et 29 %), que les résident·e·s secondaires (56 %) et locaux (71 %). Cela pourrait indiquer que la communication touristique visant à nier les problématiques liées au contrôle de la frontière fonctionne en partie : ainsi, la majorité des touristes (68 % à Menton-Vintimille et 61 % à Montgenèvre-Clavière) ignore qu'un contrôle migratoire est mis en place.

Pour les 89 participant·e·s ayant connaissance du contrôle, les principales sources évoquées sont les médias à hauteur de 42% (dans lesquels j'ai inclus les réseaux sociaux et œuvres artistiques,

[101] En valeur absolue, le nombre de répondant·e·s à cette question était le suivant pour le total des deux zones-frontières (n=200) : « touristes », n=127 ; « résident·e·s secondaires », n=25 ; « saisonnier·e·s », n=7, « locaux », n=41.

notamment les films et livres écrits sur la migration à la frontière franco-italienne), et les sources directes locales (47% disent qu'iels ont été informé·e·s par des locaux)[102]. Les autres sources d'information, marginales, sont les graffitis, la présence de manifestations ou des informateur·ice·s situé·e·s ailleurs (deux mentions pour chacune de ces sources).

b) Témoins du contrôle migratoire

La grande majorité des participant·e·s (81 % au total sur les deux zones-frontières) n'a pas été témoin d'interpellations (Figure 69). Cependant, la part de personnes les ayant vues (19 % au total) est bien supérieure aux hypothèses que j'avais formulées au départ de l'enquête. Ce résultat nuance ainsi très fortement l'idée que le contrôle migratoire est invisible aux catégories de populations construites comme légitimes qui fréquentent la zone-frontière.

On remarque que les résultats varient fortement entre la zone de Menton-Vintimille et celle de Montgenèvre-Clavière. À Montgenèvre-Clavière, les interpellations restent invisibles aux yeux de 90 % des touristes, travailleur·euse·s de la station et locaux. Les participant·e·s qui déclarent avoir vu une interpellation n'ont pas vu l'acte en tant que tel : en général, iels ont observé des agents de police ou de gendarmerie en présence de personnes qu'iels ont identifiées comme des « migrant·e·s », en déduisant que la personne avait été arrêtée dans le cadre du contrôle migratoire. Dans la plupart des cas, il s'agit de reconduites à Clavière ou au poste-frontière de Montgenèvre en voiture depuis Briançon. Les scènes décrites ont toutes eu lieu entre 2020 et 2023, en journée, certaines sur les pistes ou dans la forêt lors d'une balade en raquettes, d'autres sur la route dans les lacets du col du Montgenèvre ou à l'entrée de Clavière, une au Village-club du Soleil et une dans le centre de Montgenèvre.

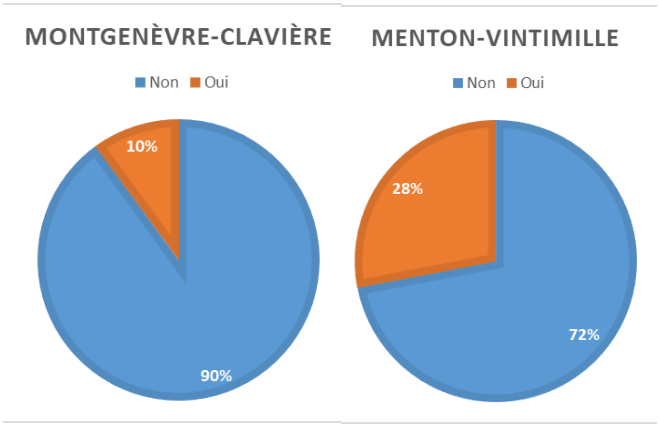


Figure 69 - Réponses à la question : « Est-ce que vous avez déjà été témoin d'interpellations liées au contrôle migratoire à cette frontière ? ». Pour chaque graphique, total des répondant·e·s : n=100. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024.

À Menton et Vintimille, l'activité de contrôle migratoire semble beaucoup plus visible. Cela peut s'expliquer en partie par le fait que la ligne de train TER entre les deux villes est très empruntée, y compris par les touristes ; alors qu'à Montgenèvre et Clavière, la majorité des personnes circulent en véhicule individuel et

[102] Les autres modalités de réponse sont minoritaires : « J'ai été informé·e·s par des gens ailleurs », « J'ai vu des affiches ou des graffitis », « J'ai vu des manifestations », sont choisies chacune par 2% des enquêté·e·s.

transports touristiques privés. Or, comme je l'ai montré plus haut, les lignes de transport publiques sont les plus contrôlées.

c) Des rencontres avec les personnes en migration

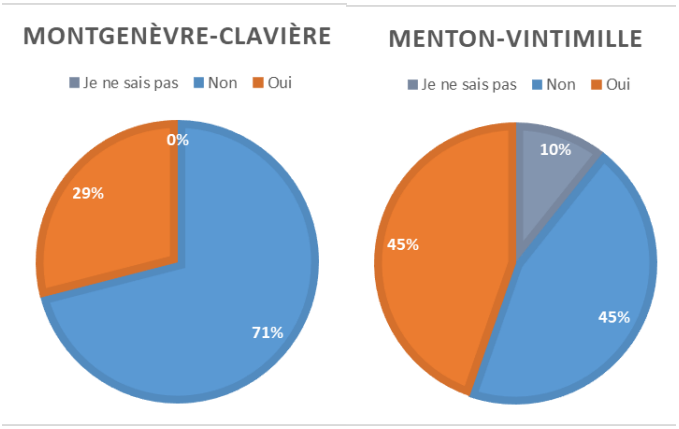


Figure 70 - Réponses à la question : « Avez-vous croisé des personnes migrantes ou réfugiées dans la zone de la frontière ? ». Pour chaque graphique, total des répondant·e·s : n=100. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024.

Les personnes interrogées sont également nombreuses (à hauteur d'un tiers dans la zone de Montgenèvre-Clavière et la moitié à Menton-Vintimille) à avoir croisé des personnes qu'elles identifiaient comme étant en situation de migration (Figure 70). Les participant·e·s les ont croisées en train de traverser la frontière en journée, en soirée et pendant la nuit (ou très tôt le matin, lorsque le jour n'est pas levé).

Les participant·e·s sont plus nombreux·ses à estimer avoir vu des personnes en situation de migration à Menton-Vintimille, et la part d'incertitude est également plus forte dans cette zone-frontière (notamment pour les personnes interrogées dans la ville de Vintimille, qui est plus mixte sur le plan « ethno-racial ») (Figure 70).

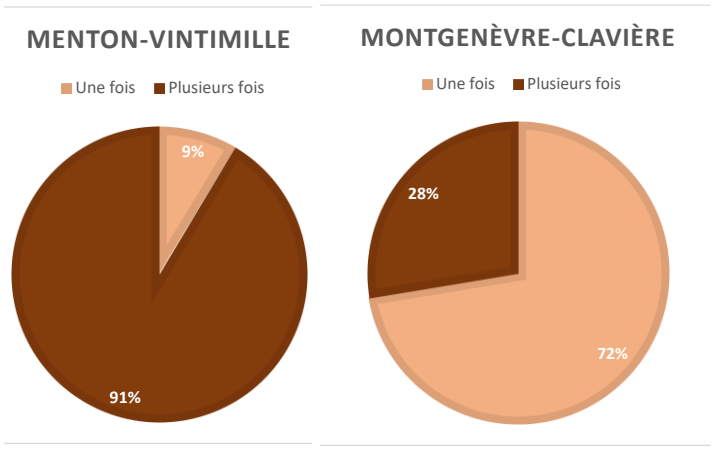


Figure 71 - Nombre d'occurrences de la rencontre avec des personnes en migration. Pour chaque graphique, total des répondant·e·s : n=100. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024.

On peut également noter qu'à Menton et Vintimille (contrairement à Montgenèvre et Clavière), la très grande majorité des personnes qui disent avoir vu des personnes en migration l'évoquent comme une expérience qui s'est reproduite plusieurs fois, voire une expérience régulière (Figure 71).

On peut ainsi faire l'hypothèse que le fait d'avoir déjà eu l'expérience de croiser des personnes en situation de migration rend plus sensible à cette question, multipliant les chances d'identifier ces personnes si l'on vient à en croiser dans le futur.

On peut également faire l'hypothèse qu'il existe un effet « boule de neige ». En effet, à Montgenèvre-Clavière, 80 % des personnes ayant vu des interpellations ont également croisé des personnes en migration à d'autres occurrences dans la zone-frontière[103], alors que seulement 23 % des personnes qui n'ont pas vu d'interpellations (pourtant très majoritaires) ont croisé des personnes en migration. À Menton-Vintimille, 57 % des personnes ayant vu des interpellations ont également vu des personnes en migration à d'autres reprises, contre 36 % des personnes n'ayant pas vu d'interpellations. Ces données alimentent notre hypothèse que voir des situations d'interpellation pourrait rendre plus sensible à la situation de frontière, et donc plus à même de remarquer la présence de personnes en migration à d'autres reprises – et inversement.

Les cartes suivantes (Figure 72 et Figure 73) permettent de situer les lieux de visibilité de la situation de frontière en localisant les endroits où les participant·e·s ont été témoins d'arrestations ou ont croisé des personnes en migration.

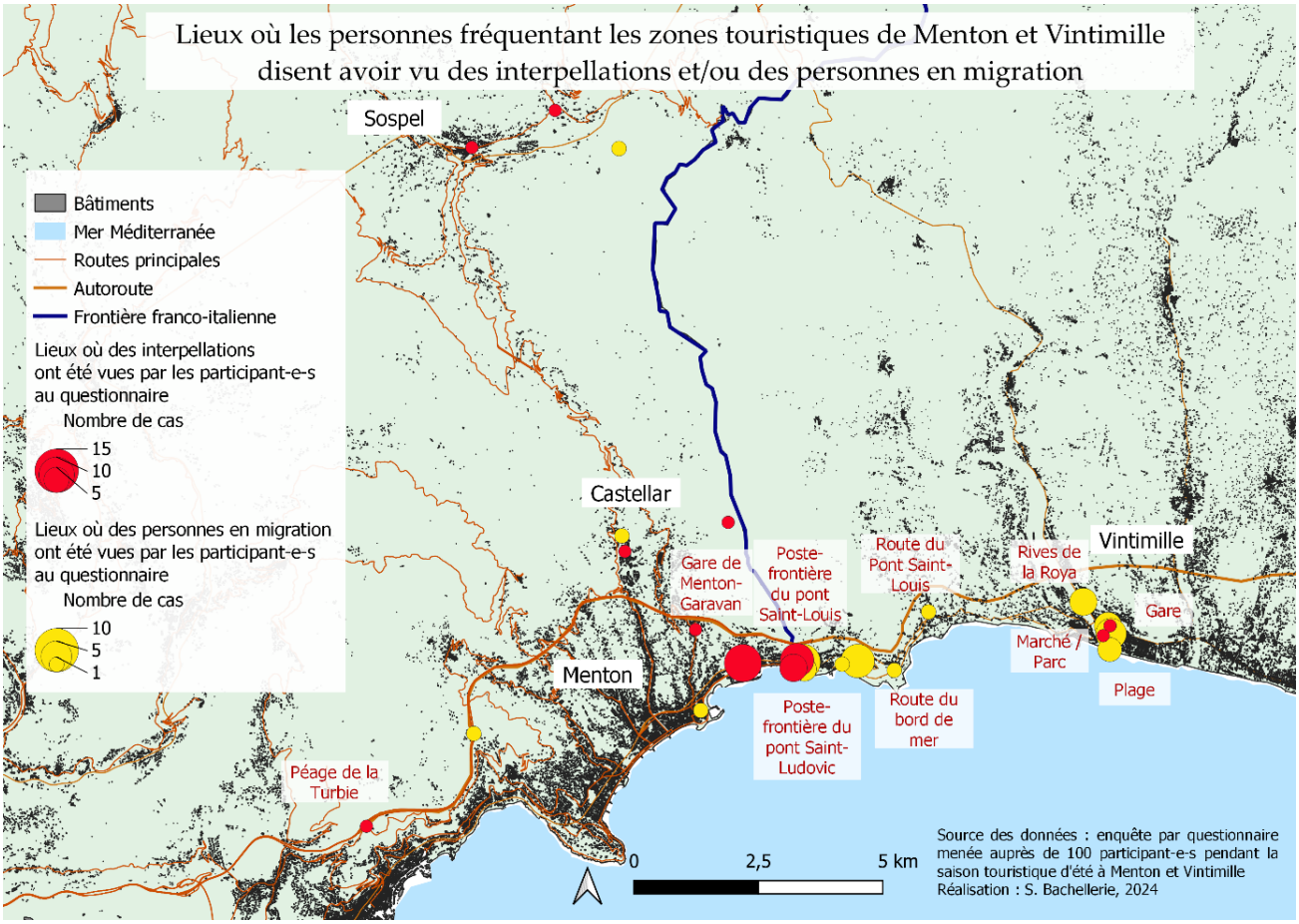


Figure 72 - Localisation des cas où les participant·e·s ont vu des interpellations et/ou des personnes en migration à Menton-Vintimille. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024.

[103] L'enchaînement des deux questions spécifiait, pour les personnes ayant été témoin d'interpellations : « *En-dehors de ces cas d'interpellation, avez-vous croisé des personnes migrantes ou réfugié·e·s dans la zone de la frontière ?* », de sorte que les réponses aux deux questions évoquent donc toujours des cas différents.

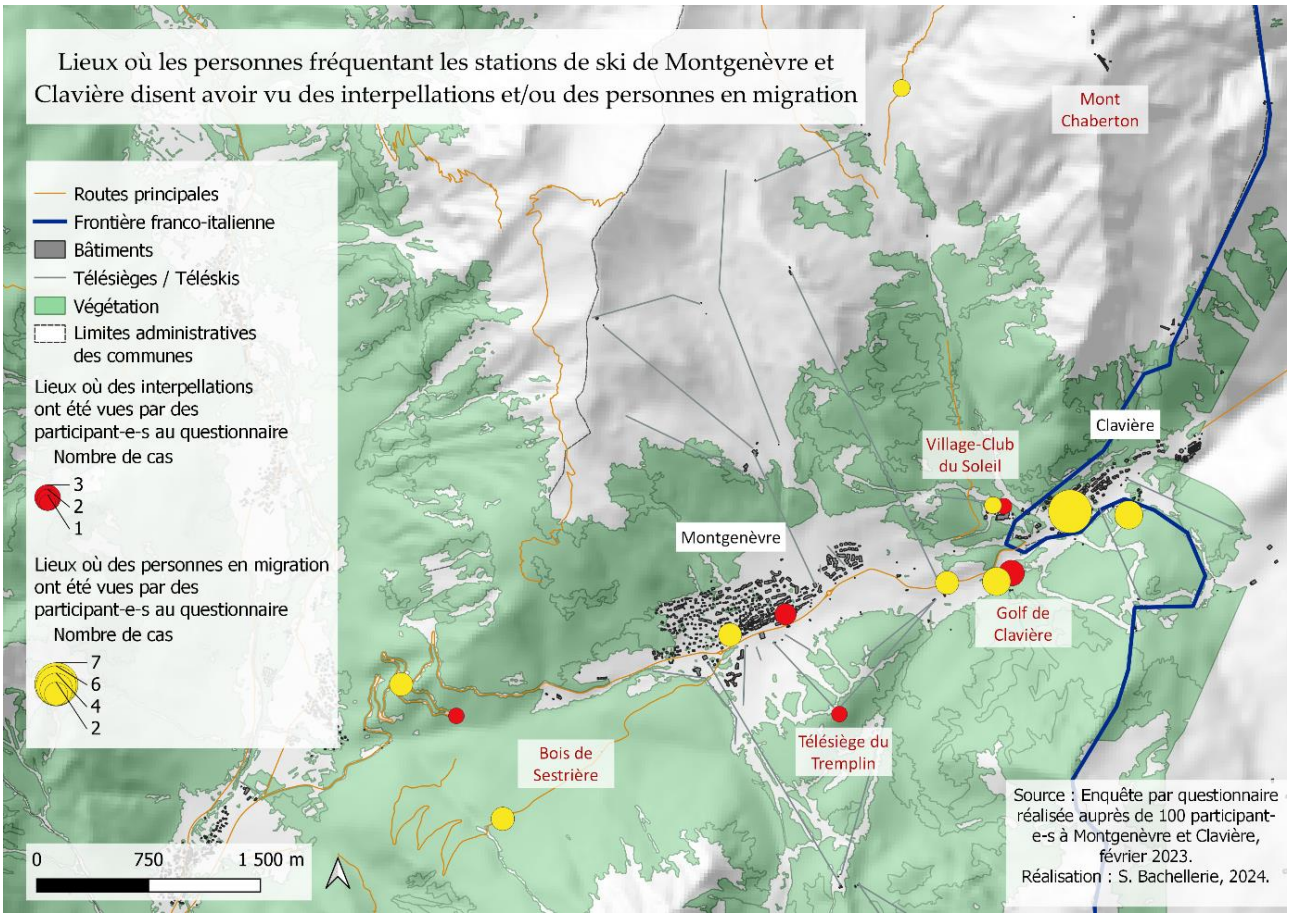


Figure 73 - Localisation des cas où les participant·e·s ont vu des interpellations et/ou des personnes en migration à Montgenèvre-Clavière. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024.

Les cartes montrent que les interpellations ont été vues dans des endroits très divers : à Menton, si elles sont particulièrement nombreuses aux deux postes-frontières et au PPA de Menton-Garavan, elles ont aussi été vues en centre-ville (à Vintimille ou à Sospel) ou dans les zones montagneuses moins urbanisées. À Montgenèvre, elles sont encore plus décentralisées à travers le massif montagneux. Il est probable que cette tendance se soit accentuée depuis la fermeture de la ligne de bus public entre Oulx et Briançon en 2021, ce qui fait que peu d'arrestations ont lieu désormais directement au poste-frontière, car elles résultent plutôt des patrouilles mobiles.

En ce qui concerne les lieux où les participant·e·s ont vu des individus qu'iels ont identifié comme des « migrant·e·s » on constate une disparité entre le côté français et italien. Dans la zone-frontière haute-alpine, côté italien, les personnes en migration ont été vues dans le centre de Clavière où elles attendent de passer, alors que du côté français, les rencontres sont dispersées dans les zones peu denses de montagne (bois de Sestrière, pied du Mont Chaberton). La disparité entre les deux côtés ressort plus nettement dans la zone-frontière maralpine : la majorité des personnes en migration ont été vues du côté italien, principalement dans la ville de Vintimille et le long des deux routes entre les postes-frontières et Vintimille, car elles marchent à pied le long de ces routes après avoir été refoulées par la PAF.

Pour estimer l'ensemble des « situations d'intervisibilité » (Piquerey 2016) évoquées, j'ai créé une variable unique, que j'ai nommée « Vu/Non Vu ». Cette variable réunit la visibilité de situations d'arrestations et la visibilité des personnes en migration, pour caractériser plus généralement la capacité des personnes à percevoir la situation de frontière produite par le contrôle migratoire.

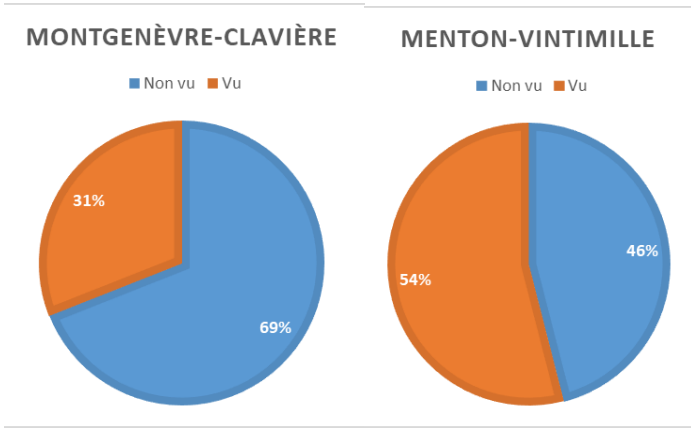


Figure 74 - Répartition de la variable Vu/non vu sur les deux terrains d'enquête. Pour chaque graphique, total des répondant·e·s : n=100. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024.

En analysant la répartition de la variable Vu/Non Vu (Figure 74), on peut conclure que, si le contrôle migratoire et ses effets (qui se matérialisent par la présence de personnes en migration) ne sont pas visibles à la majorité des participant·e·s interrogé·e·s sur l'ensemble des deux zones-frontières (58 % de « Non vu » en moyenne sur les deux zones-frontières), une part importante de la population demeure témoin de la situation (43 % en moyenne). À Montgenèvre-Clavière, elle s'élève à environ un tiers des participant·e·s, et à plus de la majorité à Menton-Vintimille (Figure 74). Ce résultat me conduit à nuancer fortement mon postulat de départ, en montrant que les seuils de visibilité produits dans les espaces touristiques de la zone-frontière sont loin d'être étanches.

3.3 – Une capacité à voir socialement et géographiquement située

Plutôt que de considérer ces situations d'intervisibilité comme des hasards, ou des failles accidentelles du régime d'in/visibilisation, on peut faire l'hypothèse que certaines conditions peuvent favoriser, ou au contraire entraver, ces situations. Dans la mesure où j'envisage le phénomène de visibilité comme socialement et spatialement construit, j'ai ainsi formulé un des hypothèses sur les facteurs socio-spatiaux qui pourraient influencer la capacité des groupes sociaux construits comme légitimes à voir le contrôle migratoire.

Au moment d'analyser les résultats du questionnaire, j'ai fait l'hypothèse que la visibilité de la situation de frontière pouvait être conditionnée par les facteurs suivants :

	Facteurs pouvant influencer la capacité à voir la situation de frontière	Hypothèse formulée
1	Connaissance préalable de l'existence d'un contrôle migratoire à la frontière franco-italienne	Les personnes ayant a priori connaissance que les contrôles ont lieu ont plus de chance de percevoir la situation de frontière une fois sur place.
2	L'ancrage local (statut des personnes interrogées – touristes, habitant·e·s, résident·e·s secondaires, travailleur·euse·s – et ancienneté de la présence).	L'ancrage local renforce la capacité à voir la situation de frontière.
3	Le profil sociologique (genre, âge, catégorie socio-professionnelle).	Le genre et l'âge ne jouent pas un rôle, mais la catégorie socio-professionnelle peut jouer un rôle. Les participant·e·s les plus privilégié·e·s socialement, ayant accès aux espaces les plus exclusifs, perçoivent moins que les autres la situation de frontière.
4	La fréquence de traversée de la frontière, et les moyens de transports utilisés pour traverser la frontière.	Les personnes traversant la frontière régulièrement ont plus de chances de d'observer la situation de frontière, et celles circulant dans des véhicules privés et fermés perçoivent moins que les autres la situation de frontière.
5	Les pratiques spatiales (zones de la station/ville touristique fréquentées)	Les personnes qui fréquentent les zones où la présence policière et/ou des personnes en migration sont les plus fortes sont plus susceptibles de percevoir la situation de frontière.

Figure 75 - Hypothèses formulées sur les différents facteurs sociaux et spatiaux pouvant déterminer la capacité à voir le contrôle migratoire et ses effets.

Ces différentes hypothèses ont été vérifiées par une analyse bivariée à partir de la variable « Vu/Non vu ». Ainsi, j'ai comparé la proportion de personnes ayant « vu » ou « n'ayant pas vu » des situations liées au contrôle migratoire au sein de différentes sous-populations (en fonction du genre, de l'âge, de la nationalité, des pratiques touristiques, des modes de déplacement dans la zone-frontière, etc). Cela m'a permis d'identifier des facteurs qui pourraient jouer un rôle dans le fait d'être témoin ou non des effets du contrôle migratoire à la frontière.

a) Capacité à voir la situation de frontière en fonction de la connaissance préalable de l'existence d'un contrôle migratoire

Les résultats de l'analyse bivariée sont présentés en pourcentages dans les graphiques suivants (Figure 76 à 92) :

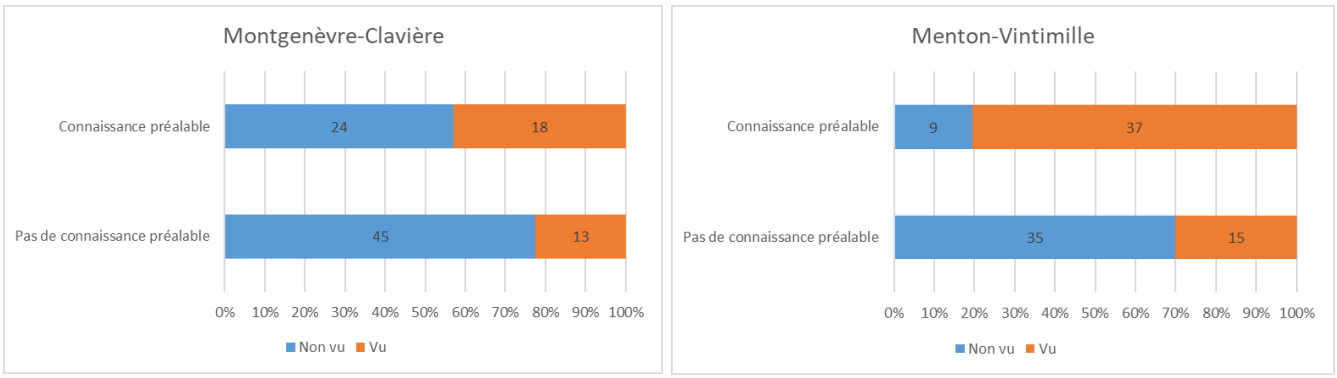


Figure 76 - Analyse croisée des réponses à la question : « Avez-vous entendu dire que le contrôle migratoire était rétabli à cette frontière ? » et de la variable Vu/Non vu. Pour chaque graphique, total des répondant·e·s : n=100. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024.

Ces résultats semblent confirmer la première hypothèse (Figure 76). Les personnes ayant une connaissance préalable de la présence d'un contrôle migratoire à la frontière sont un peu plus nombreuses que les autres à voir des interpellations et/ou croiser des personnes en situation à Montgenèvre et Clavière, et beaucoup plus nombreuses à Menton et Vintimille. Au total, sur les deux zones-frontières, 65 % des participant·e·s ayant vu des interpellations et/ou des personnes en migration avaient une connaissance préalable de l'existence d'un contrôle migratoire, et 33 % n'en n'avaient pas connaissance. À l'inverse, 70 % des participant·e·s n'ayant rien vu n'avaient pas connaissance de l'existence d'un contrôle migratoire, et 29 % en avaient connaissance. La connaissance préalable de ce qui se passe à la frontière pourrait ainsi renforcer la capacité à voir, sur place, le contrôle migratoire et ses effets dans l'espace réel.

b) Capacité à voir la situation de frontière en fonction de l'ancrage local

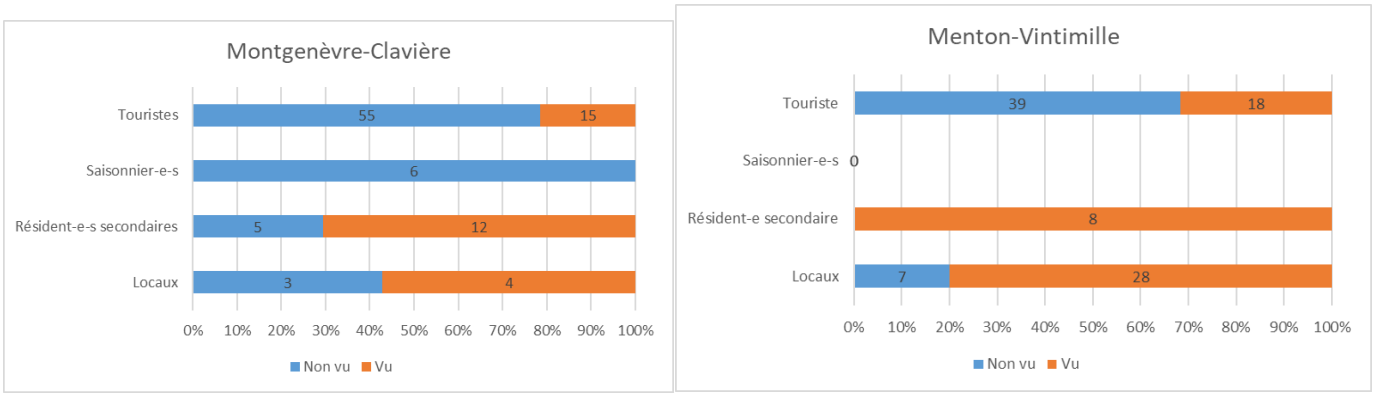


Figure 77 - Analyse croisée des réponses à la question : « Vous êtes ici en tant que… » et de la variable Vu/Non vu. Pour chaque graphique, total des répondant·e·s : n=100. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024.

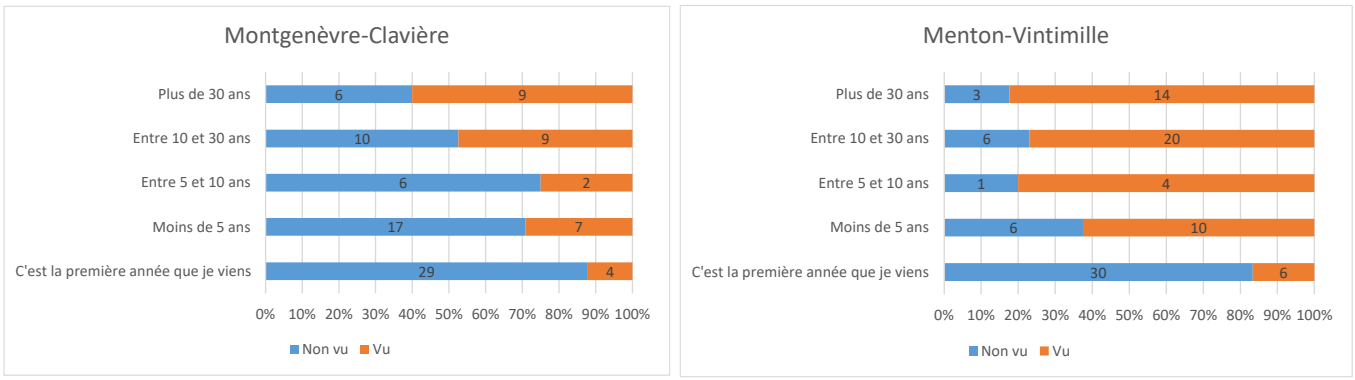


Figure 78 - Analyse croisée des réponses à la question : « Depuis combien de temps fréquentez-vous cet endroit ? » et de la variable Vu/Non vu. Pour chaque graphique, total des répondant·e·s : n=100. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024.

Les résultats confirment aussi clairement l'hypothèse de l'ancrage local. Dans les deux zones-frontières, les touristes sont beaucoup moins nombreux·ses que les locaux à avoir vu des interpellations et/ou des personnes en migration (Figure 77)[104]. Le fait que les saisonnier·e·s interrogé·e·s à Montgenèvre et Clavière n'aient pas vu d'interpellations et/ou de personnes en migration, et que, à l'inverse, les résident·e·s secondaires soient très majoritaires à déclarer en avoir vu, suggère également que l'ancrage local pourrait jouer un rôle important dans la capacité à voir ou ne pas voir la situation de frontière. On peut imaginer que les saisonnier·e·s non-résident·e·s ne quittent pas ou peu les espaces réservés aux pratiques touristiques et qu'iels ont peu de temps de se renseigner sur ce qui se passe sur le territoire puisque, durant leur courte période de résidence, leur temps est entièrement consacré au travail. Ce résultat va donc dans le sens de ce qui a été analysé dans ce chapitre, à savoir que la « bulle touristique », construite

[104] En valeur absolue, le nombre de répondant·e·s à cette question à Montgenèvre-Clavière était : pour les « touristes », n=70 ; « résident·e·s secondaires », n=17 ; « saisonnier·e·s », n=6 ; « locaux », n=7. À Menton-Vintimille, pour les « touristes », n=57 ; « résident·e·s secondaires », n=8 ; « saisonnier·e·s », n=0 ; « locaux », n=35.

sur la création d'un décor en rupture avec les réalités sociales et politiques locales, fonctionne en partie.

On constate également que, dans les deux zones-frontières, les personnes fréquentant la zone pour la première fois sont ultra-minoritaires à voir la situation de frontière, et que, à l'inverse, les participant·e·s qui fréquentent la zone depuis longtemps sont proportionnellement plus nombreux·ses à la voir (Figure 78)[105], ce qui accrédite encore une fois la thèse que l'ancrage local pourrait renforcer la capacité à voir le contrôle migratoire et ses effets.

c) Capacité à voir la situation de frontière en fonction des caractéristiques sociologiques des participant·e·s

L'analyse bivariée conduite à partir des caractéristiques socio-économiques des participant·e·s ne permet pas, en revanche, de confirmer la troisième hypothèse. Le genre ne semble pas jouer un rôle dans la capacité à voir[106], car les proportions sont très proches pour les hommes et les femmes ; ni la catégorie socio-professionnelle, les résultats étant extrêmement divergents en fonction des deux terrains étudiés.

L'analyse croisée en fonction de l'âge donne en revanche des résultats très similaires sur les deux terrains étudiés, où la « capacité à voir » semble évoluer de manière quasiment proportionnelle à l'âge des participant·e·s. En proportion, les moins de trente ans sont beaucoup moins nombreux·ses, et, à l'inverse, les personnes âgées sont beaucoup plus nombreuses à voir des interpellations et/ou des personnes en migration. Cela pourrait être lié au fait que ces dernières sont moins mobiles dans la zone touristique et moins engagées dans des activités sportives qui accaparent leur attention. À Montgenèvre et Clavière, par exemple, les personnes âgées étaient plus nombreuses à se promener sur le front de neige ou simplement à attendre en bas des pistes que leurs familles finissent de skier, ce qui leur laisse plus le loisir d'observer autour d'elles.

d) Capacité à voir la situation de frontière en fonction des moyens de transport utilisés

L'analyse bivariée à partir des modalités de transport confirme que la fréquence de traversée de la frontière pourrait jouer un rôle important dans la capacité à voir la situation de frontière (Figure 79)[107]. Dans les deux zones étudiées, la proportion de personnes ayant été témoin

[105] En valeur absolue, le nombre de répondant·e·s à cette question à Montgenèvre-Clavière était : « C'est la première année que je viens », n=33 ; « moins de 5 ans », n=24 ; « entre 5 et 10 ans », n=8 ; « entre 10 et 30 ans », n=19 ; « plus de 30 ans », n= 15. À Menton-Vintimille : « C'est la première année que je viens », n=36 ; « moins de 5 ans », n=16 ; « entre 5 et 10 ans », n=5 ; « entre 10 et 30 ans », n=26 ; « plus de 30 ans », n= 17.

[106] À Montgenèvre et Clavière, le pourcentage d'hommes et de femmes à avoir vu la situation de frontière est pratiquement le même. À Menton-Vintimille, les hommes sont un peu plus nombreux que les femmes.

[107] En valeur absolue, le nombre de répondant·e·s à cette question à Montgenèvre-Clavière était : « Jamais », n=16 ; « une fois de temps en temps », n=25 ; « au moins une fois par semaine », n=28 ; « tous les jours », n=30. À Menton-Vintimille : « Jamais », n=19 ; « une fois de temps en temps », n=37 ; « au moins une fois par semaine », n=28 ; « tous les jours », n=16.

d'interpellations et/ou ayant croisé des personnes en migration est proportionnelle à la fréquence de traversée de la frontière.

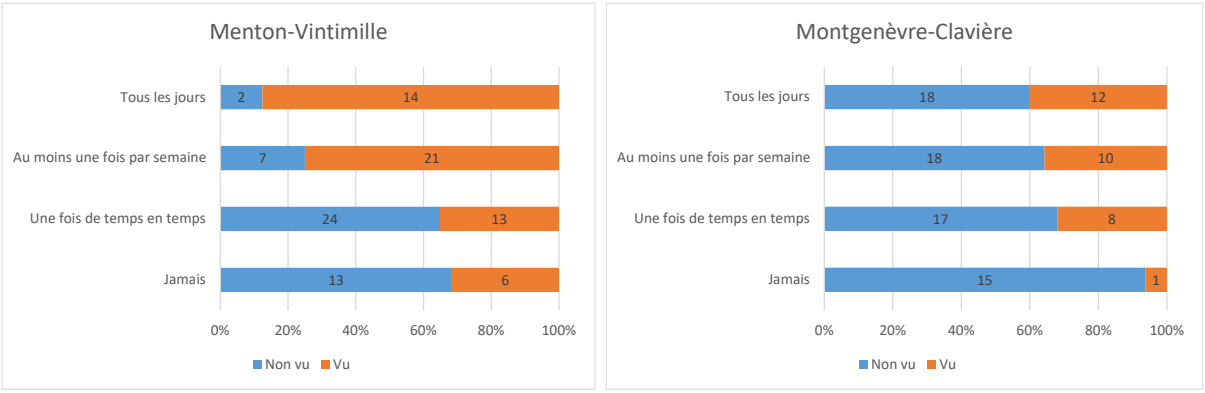


Figure 79 - Analyse croisée des réponses à la question : « Durant votre séjour ici, à quelle fréquence traversez-vous la frontière ? » et de la variable Vu/Non vu. Pour chaque graphique, total répondant·e·s : n=100. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024.

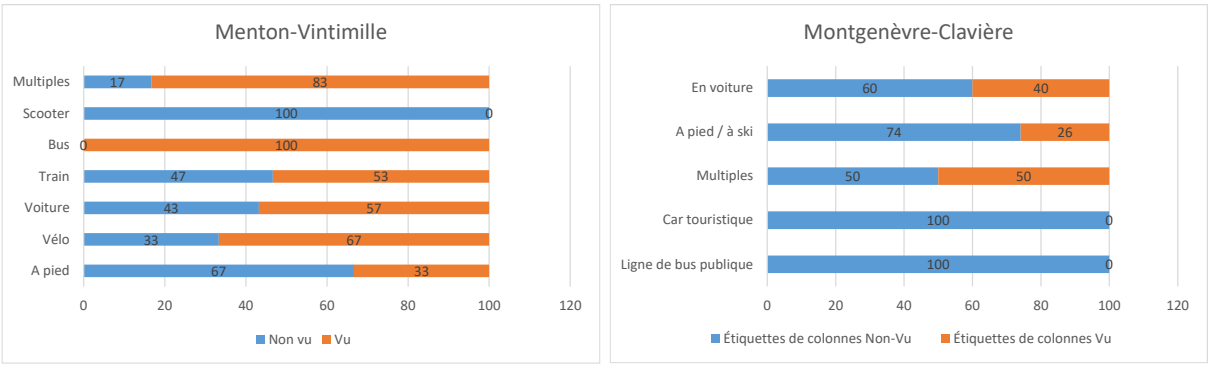


Figure 80 - Analyse croisée des réponses à la question : « Quels moyens de transports utilisez-vous pour traverser la frontière ? » et de la variable Vu/Non vu . Pour chaque graphique, total des répondant·e·s : n=100. Source : Questionnaire, S. Bachellerie,

En ce qui concerne les moyens de transports utilisés pour traverser la frontière (Figure 80)[108], c'est chez les personnes qui traversent la frontière à pied et/ou à ski que la proportion de cell·eux ayant vu la situation de frontière est la moins élevée. Elle est plus importante chez les personnes traversant la frontière à vélo ou en voiture, ainsi que chez les personnes qui la traversent en train à Menton-Vintimille. Trop peu de participant·e·s traversent la frontière uniquement en bus public pour pouvoir interpréter les résultats. En revanche, on peut constater que personne, parmi les participant·e·s qui traversent la frontière uniquement en car touristique, n'a été témoin du contrôle migratoire et de ses effets, ce qui accrédite l'hypothèse formulée plus haut, à savoir que les véhicules touristiques ne sont pas contrôlés. Enfin, le principal résultat qui semble émerger est que ce sont les participant·e·s qui diversifient les modes de transports tranfrontaliers qui voit plus les interpellations et/ou les personnes en migration. Ces résultats semblent ainsi

[108] En valeur absolue, le nombre de répondant·e·s à cette question à Montgenèvre-Clavière était : « En voiture », n=35 ; « A pied/à ski », n=27 ; « multiples », n=14 ; « car touristique », n=7, « ligne de bus publique », n=1. À Menton-Vintimille : « multiples », n=12 ; « scooter », n=2 ; « bus », n=2 ; « train », n=15 ; « voiture », n=44 ; « vélo », n=3 ; « à pied », n=3.

confirmer partiellement notre quatrième hypothèse, en suggérant que la multiplication des modalités de transport renforce la capacité à voir la situation de frontière.

e) Capacité à voir la situation de frontière en fonction des zones fréquentées

La dernière partie de l'analyse quantitative consistait à répertorier les zones fréquentées par les participant·e·s, pour tenter d'estimer si le fait de fréquenter certaines zones pouvait être corrélé à la capacité à voir la situation de frontière. À partir du zonage indiqué sur le fond de carte que je présentais aux participant·e·s, cell·eux-ci ont indiqué, pour chaque zone, s'iels la fréquentaient ou non, en journée et en soirée. Pour effectuer ce zonage, je me suis basée sur deux éléments : premièrement, les caractéristiques en termes d'aménagement urbain (différenciant les centre-ville ou centre-villages, des zones périphériques urbanisées et des zones peu denses de montagne ayant une vocation récréative) ; deuxièmement, les régimes de visibilité à l'œuvre dans ces différentes zones, en prenant en compte les pratiques policières, mais aussi la visibilité des personnes en migration précarisées dans l'espace public. Le détail du zonage est présenté en annexe[109].

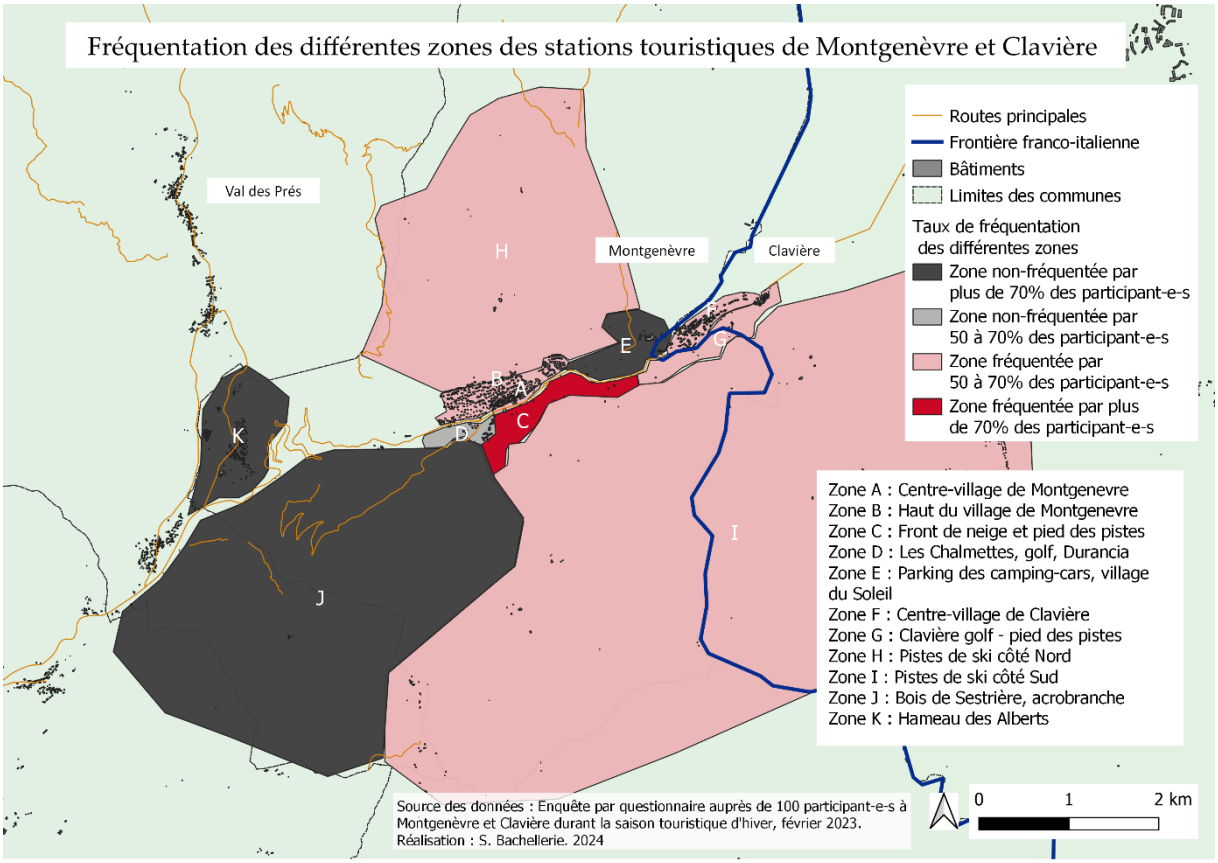


Figure 81 - Zones fréquentées en journée par les participant·e·s à Montgenèvre-Clavière. Total des répondant·e·s : n=100. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024.

[109] Voir : Annexe 4 – Zonage fourni aux participant·e·s au questionnaire.

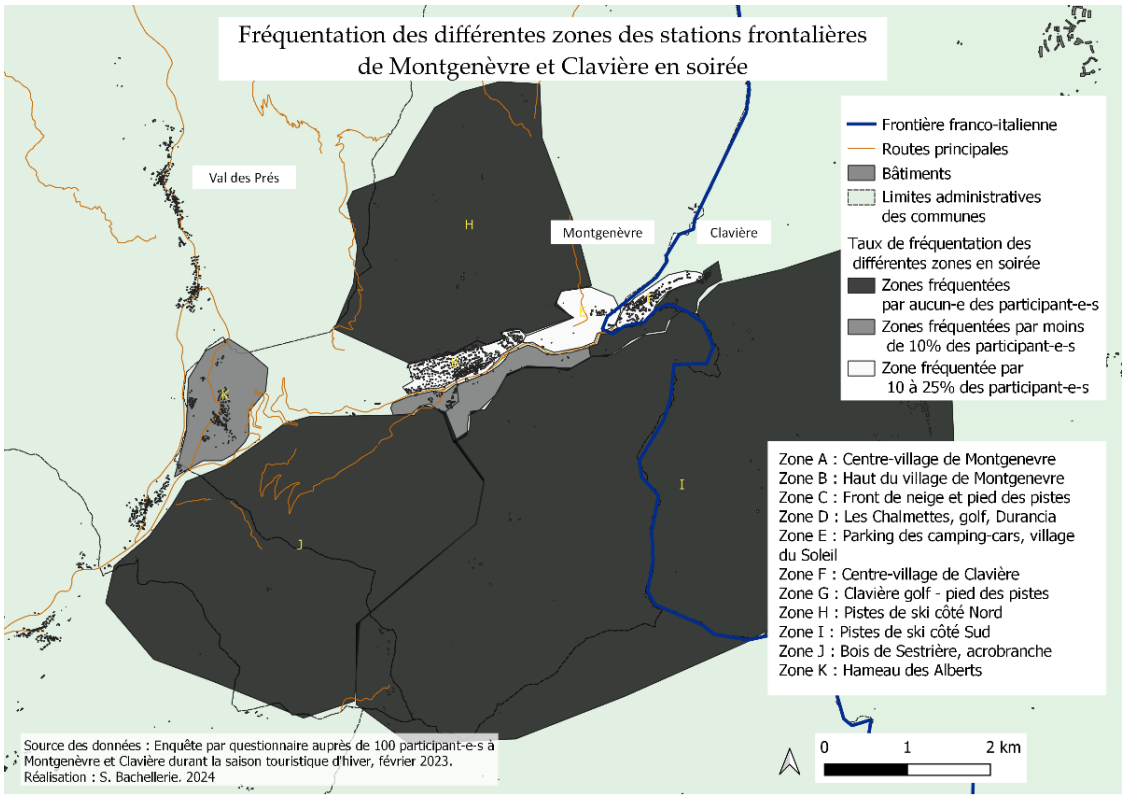


Figure 82 - Zones fréquentées en soirée par les participant·e·s à Montgenèvre-Clavière. Total des répondant·e·s : n=100. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024.

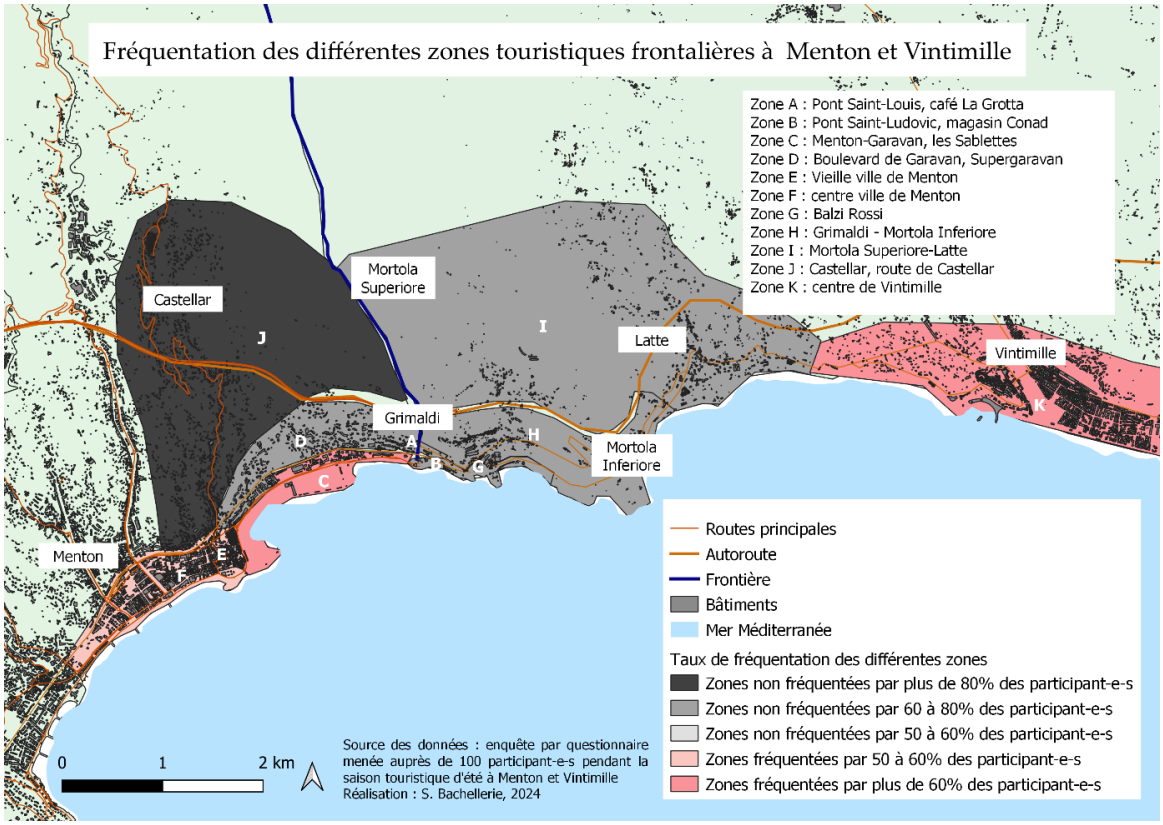


Figure 83 - Zones fréquentées en journée par les participant·e·s à Menton-Vintimille. Total des répondant·e·s : n=100.Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024.

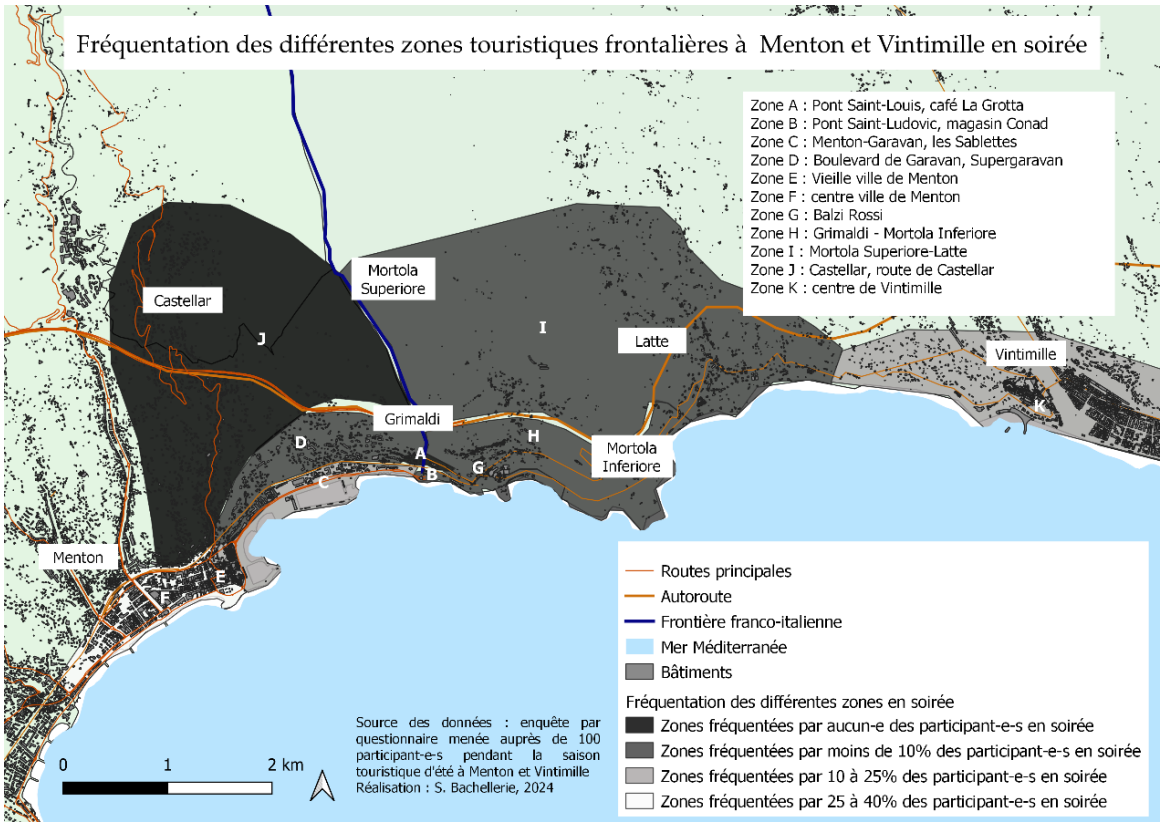


Figure 84 - Zones fréquentées en soirée par les participant·e·s à Menton-Vintimille. Total des répondant·e·s : n=100. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024.

À partir des cartes ci-dessus, on constate que les zones les plus fréquentées en journée par les personnes interrogées à Montgenèvre-Clavière sont les fronts de neige, les centre-villages et les pistes de ski (ceci est lié au fait que l'enquête a été menée en plein cœur de la saison touristique d'hiver) (Figure *81* et Figure 82). À Menton et Vintimille (Figure 83 et Figure 84), les zones majoritairement fréquentées sont la ville de Vintimille et le quartier de Menton-Garavan jusqu'à la plage de Sablettes (lieux où une partie importante des questionnaires ont été conduits), et dans une moindre mesure le centre et la vieille ville de Menton ; les zones moins urbanisées sont quant à elles moins fréquentées.

J'ai ensuite effectué, pour chaque zone, une analyse bivariée que j'ai récapitulée sous forme de tableau, que j'ai joint à mes différentes zones dans un Système d'Information Géographique (SIG). On peut ainsi comparer les pratiques spatiales (le fait de fréquenter telle zone ou non) des personnes déclarant avoir vu des interpellations et/ou des personnes en migration (modalité « Vu ») et celles des personnes déclarant ne pas en avoir vu (modalité « Non Vu »).

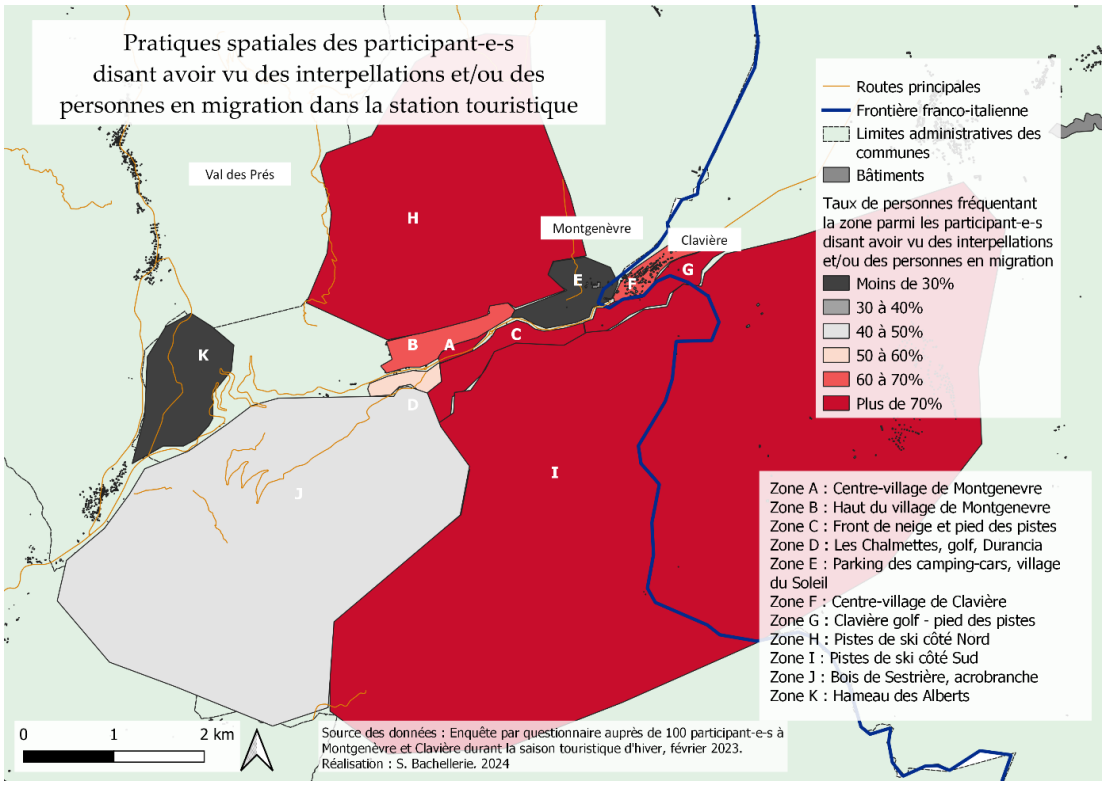


Figure 85 - Pratiques spatiales en journée des individus associé·e·s à la modalité « Vu » à Montgenèvre-Clavière. Nombre de répondant·e·s : n=31. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024.

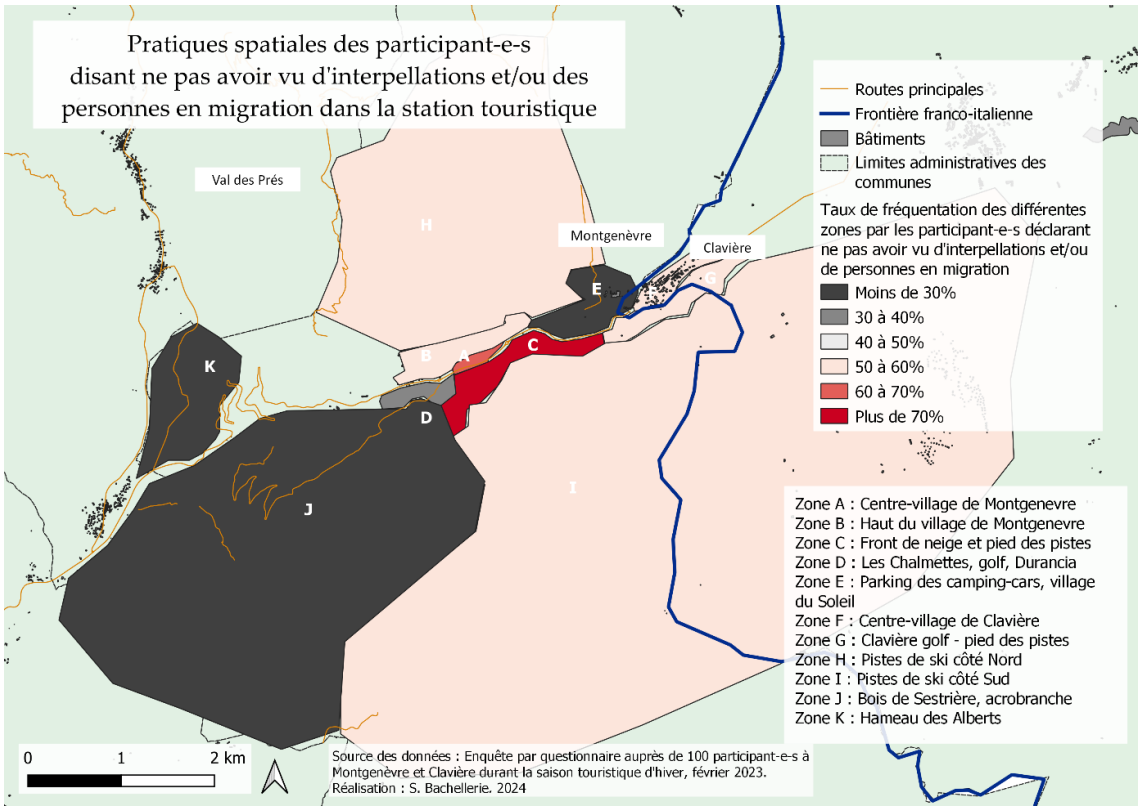


Figure 86 - Pratiques spatiales en journée des individus associé·e·s à la modalité « Non-Vu » à Montgenèvre-Clavière. Nombre de répondant·e·s : n=69. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024.

La comparaison des deux cartes (Figure 85 et Figure 86) permet de voir que les participant·e·s ayant vu des interpellations et/ou des personnes en migration ont un taux de fréquentation plus élevé de la plupart des zones de la station (à l'exception du hameau des Alberts et du Village-club du Soleil). Il s'agit donc de personnes qui ont des pratiques spatiales plus diversifiées et fréquentent plusieurs zones. Les participant·e·s ayant vu des interpellations et/ou des personnes en migration fréquentent beaucoup plus les parties non-urbanisées des deux stations (pistes de ski, bois de Sestrière), ainsi que les zones périphériques de la station (le haut du village de Montgenèvre et les Chalmettes). Les zones fréquentées étant ainsi beaucoup plus vastes, on peut imaginer qu'elles ont un accès visuel à une plus grande variété de pratiques policières, et qu'elles ont plus de chances de croiser des personnes en migration lorsque celles-ci empruntent des routes de contournement. Cette hypothèse peut être appuyée par le témoignage d'une des répondantes, qui a vu une arrestation et croisé à deux autres reprises des personnes en migration lors de ses pratiques sportives :

> *« Le fait de faire moins de ski et de faire des raquettes, ça a complètement changé ma perception, et je me suis rendu compte de ce qui se passait. En ski on ne voit pas ce qui se passe, alors qu'en raquettes, déjà, on remarque tous les habits [que les migrant·e·s laissent dans la montagne]... »*[110].

Ce témoignage suggère que l'activité sportive (ski, raquettes ou randonnée) pourrait également jouer un rôle dans la capacité à voir la situation de frontière.

La comparaison des deux cartes montre également que les personnes ayant vu des interpellations et/ou des personnes en migration sont plus nombreuses en proportion à fréquenter Clavière, où la visibilité des personnes en migration dans l'espace public est plus importante qu'à Montgenèvre, puisque c'est là que les personnes en transit attendent de traverser.

[110] Questionnaire n°52, Montgenèvre-Clavière.

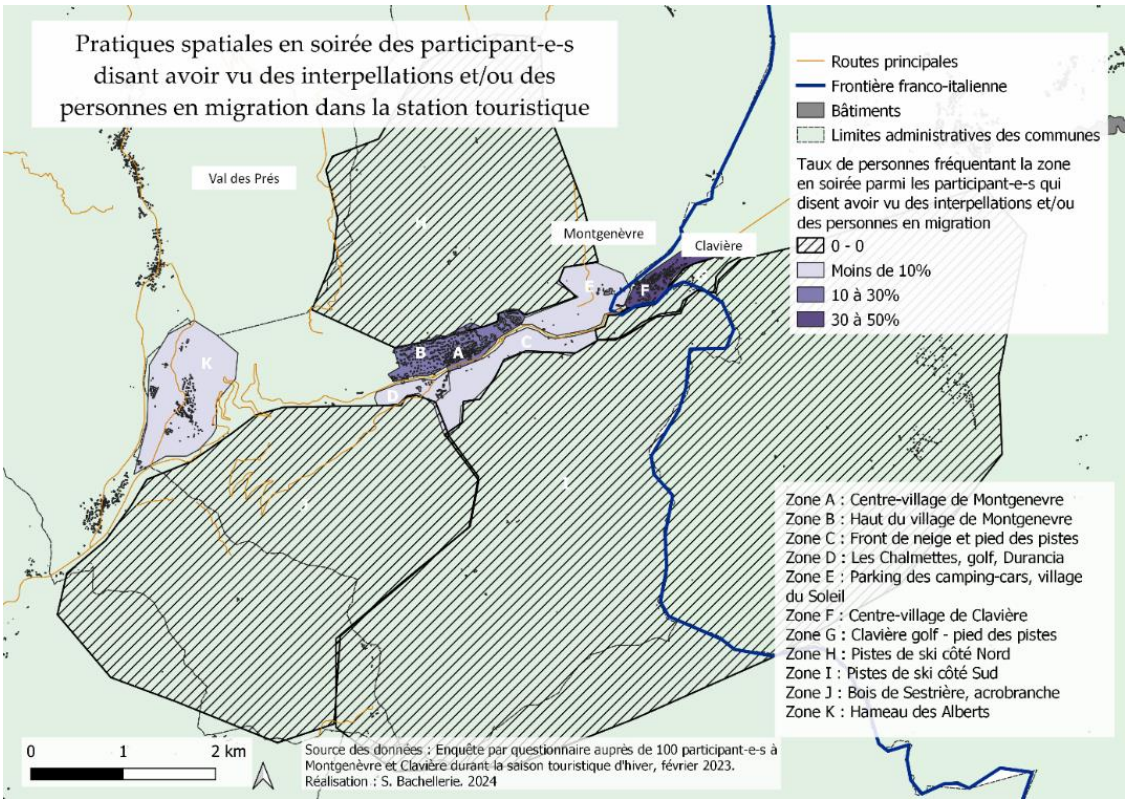


Figure 87 - Pratiques spatiales en soirée des individus associés à la modalité « Vu » à Montgenèvre-Clavière. Nombre de répondant·e·s : n=31. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024.

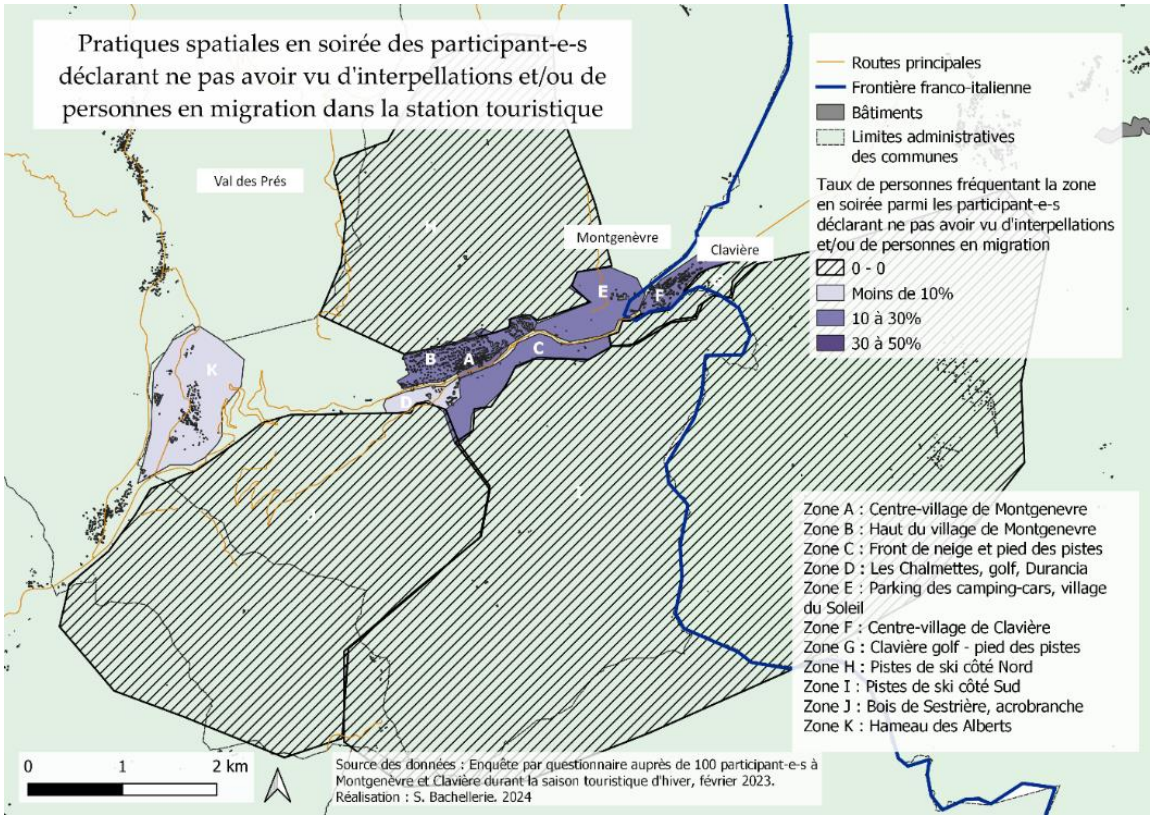


Figure 88 - Pratiques spatiales en soirée des individus associés à la modalité « Non Vu » à Montgenèvre-Clavière. Nombre de répondant·e·s : n=69. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024.

Si on compare maintenant la fréquentation des différentes zones en soirée (Figure 87 et Figure 88), on peut voir que la fréquentation du centre-village de Montgenèvre, des zones périphériques de la station (les Chalmettes et le haut du village) et du hameau des Alberts est similaire entre les deux populations. La différence réside dans la fréquentation du front de neige et de la zone du Village-club du Soleil, plus importante chez les participant·e·s disant ne pas avoir vu d'interpellations et/ou de personnes en migration : ce résultat est étonnant, puisqu'il s'agit de deux zones particulièrement investies par les pratiques mobiles de contrôle policier. Néanmoins, en ce qui concerne le Village-club du Soleil, nous avons vu qu'il s'agit d'un espace où les activités en soirée sont organisées à l'intérieur de l'hôtel, ne favorisant pas le contact avec l'extérieur. En revanche, la fréquentation du centre-village de Clavière est plus importante chez les participant·e·s déclarant avoir vu des interpellations et/ou des personnes en migration : en effet, c'est dans le centre de Clavière que les personnes en migration restent parfois quelques heures en début de soirée pour préparer leur traversée vers Montgenèvre.

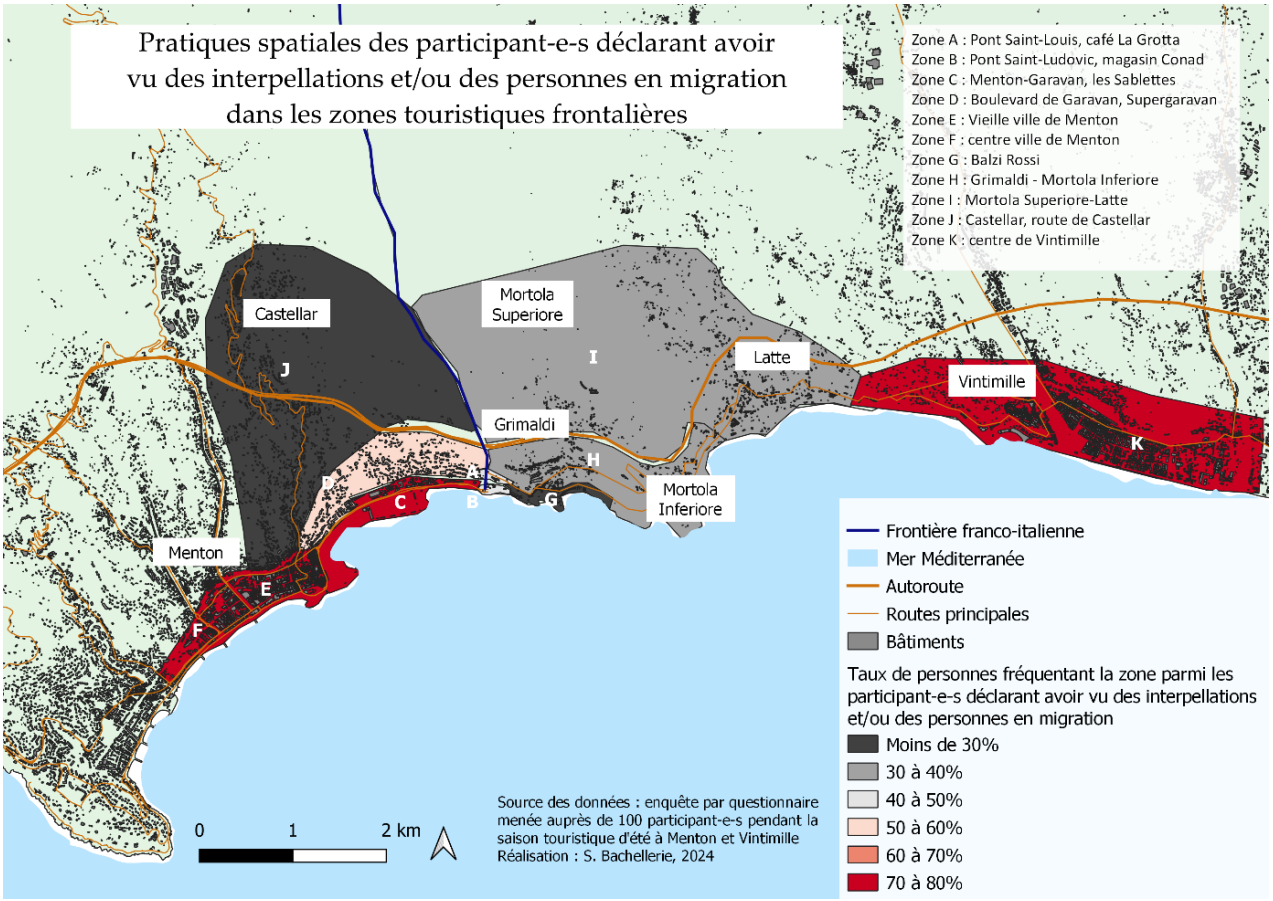


Figure 89 – Pratiques spatiales en journée des individus associés à la modalité « Vu » à Menton-Vintimille. Nombre de répondant·e·s : n=54. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024.

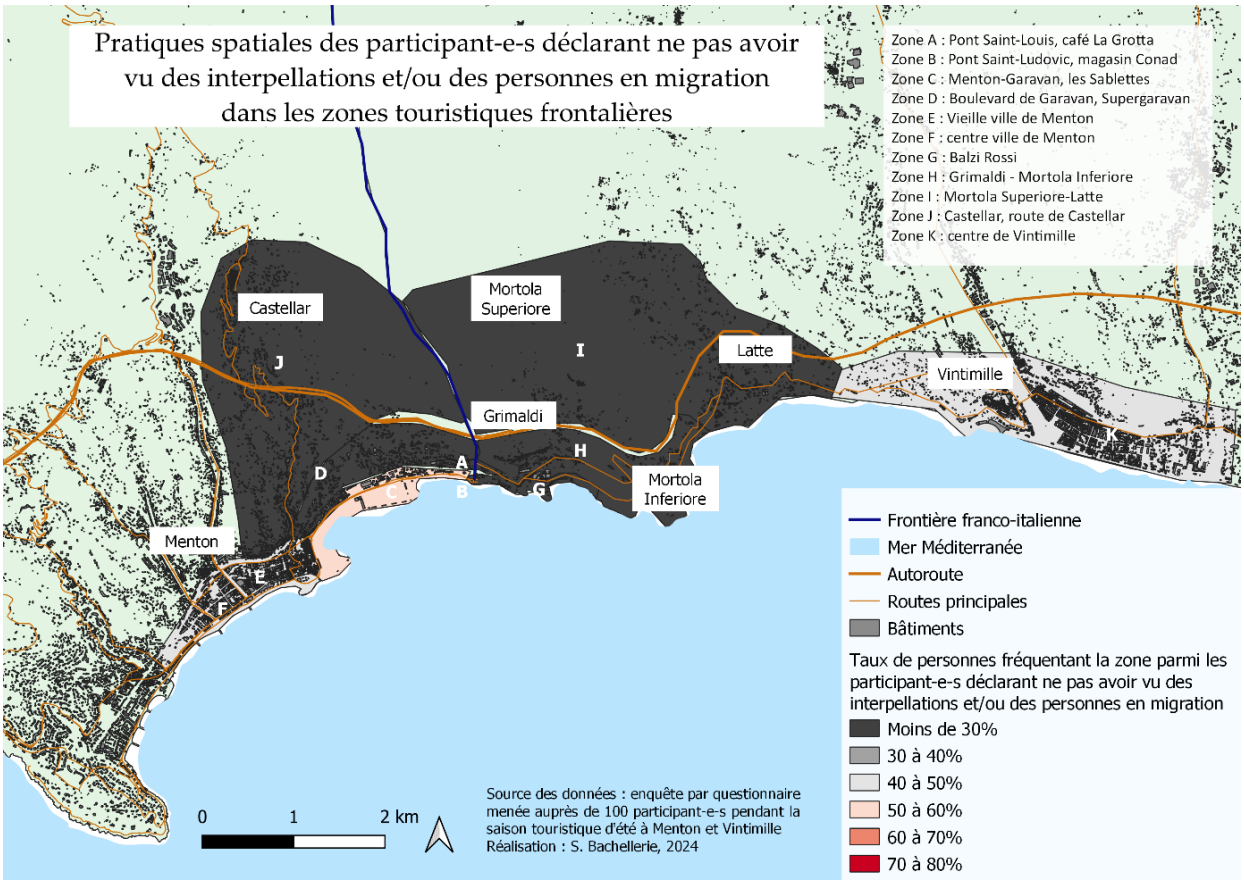


Figure 90 - Pratiques spatiales en journée des individus associés à la modalité « Non Vu » à Menton-Vintimille. Nombre de répondant·e·s : n=46. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024.

À Menton et Vintimille, la comparaison des pratiques spatiales en journée en fonction de la variable Vu/Non Vu (Figure 89 et Figure 90) montre à nouveau que les personnes ayant vu la situation de frontière fréquentent plus les différentes zones touristiques (le taux de fréquentation est plus élevé dans presque toutes les zones, à l'exception de la plage des Balzi Rossi et de Castellar). Les personnes ayant vu des interpellations et/ou des personnes en migration sont particulièrement nombreuses à fréquenter les centres urbanisés de Vintimille et Menton (plus de 70 %), alors que celles n'en n'ayant pas vu sont minoritaires à fréquenter la ville de Vintimille – où les personnes en migration bloquées par la frontière sont le plus visibles dans l'espace public – ainsi que le centre-ville de Menton. Sans être majoritaires, les personnes ayant vu des interpellations et/ou des personnes en migration sont également nombreuses à fréquenter le boulevard de Garavan, les deux postes-frontières, ainsi que les zones moins urbanisées de Grimaldi et la Mortola entre les deux villes, qui sont des lieux d'activité intense des forces de l'ordre et de circulation des personnes en migration à travers la frontière.

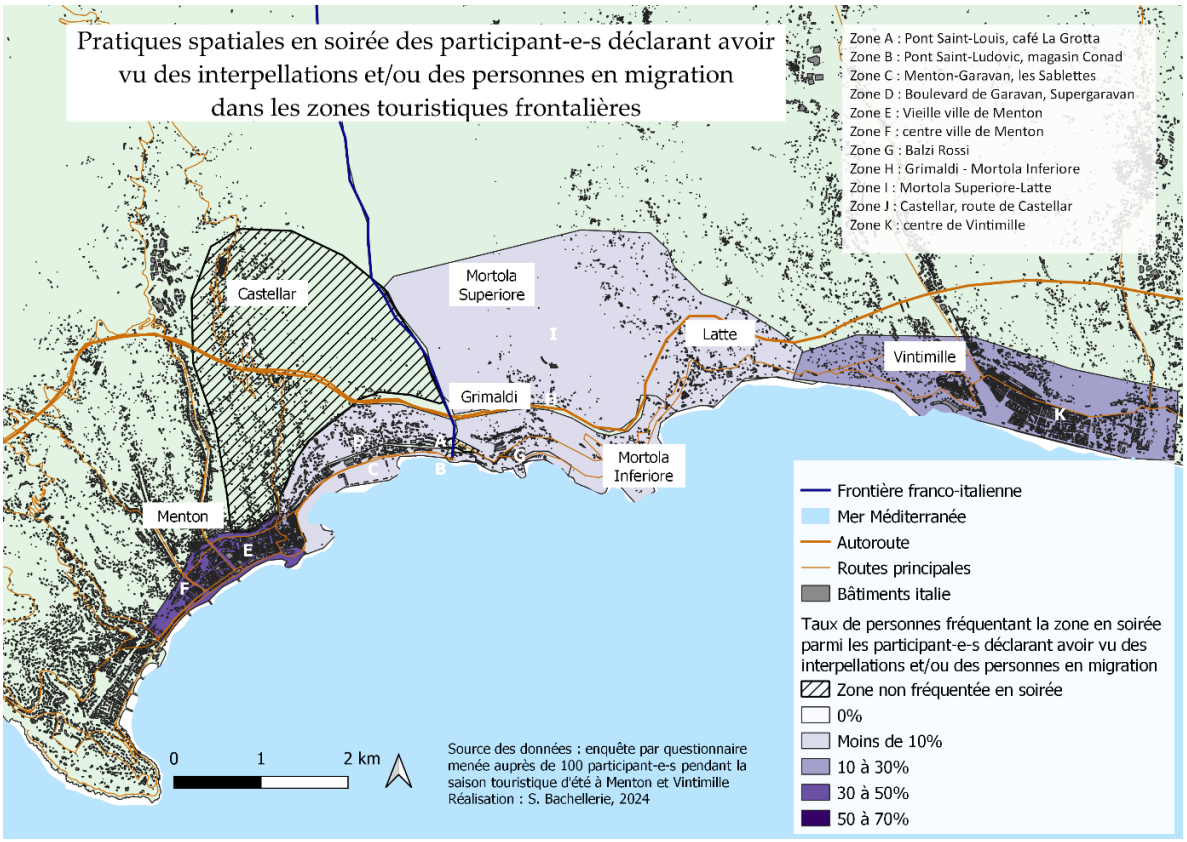


Figure 91 - Pratiques spatiales en soirée des individus associés à la modalité « Vu » à Menton-Vintimille. Nombre de répondant·e·s : n=54. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024.

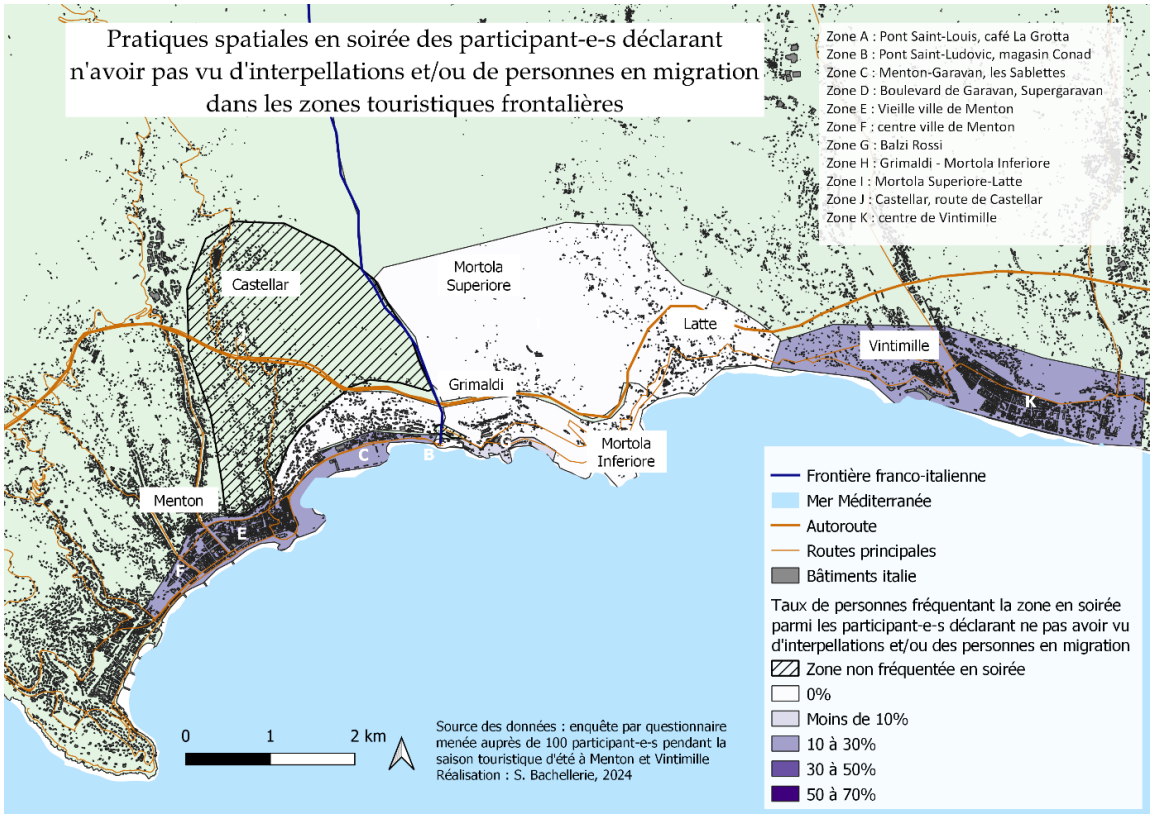


Figure 92 - Pratiques spatiales en soirée des individus associés à la modalité « Non Vu » à Menton-Vintimille. Nombre de répondant·e·s : n=46. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024.

En soirée (Figure 91 et Figure 92), la principale différence entre les pratiques spatiales des participant·e·s ayant vu et n'ayant pas vu la situation de frontière réside dans le fait que les premier·e·s fréquentent les lieux-dits de la Mortola et de Grimaldi. Or, il s'agit des lieux d'où partent à pied, en début de soirée, les personnes en migration qui tentent la traversée en montagne. Les personnes ayant vu des interpellations et/ou des personnes en migration sont également plus nombreuses à fréquenter le centre-ville de Menton en soirée ainsi que le boulevard de Garavan.

Ainsi, nous pouvons déduire de cette analyse spatialisée que les pratiques spatiales des participant·e·s dans les zones-frontières touristiques jouent bien un rôle dans leur capacité à voir la situation de frontière produite par le contrôle migratoire. Une fréquentation accrue des localités touristiques frontalières et une plus grande diversité des zones fréquentées semblent ainsi multiplier les chances de croiser des personnes en migration et/ou de voir des interpellations, tout comme le fait de fréquenter les localités italiennes (en soirée à Clavière, et en journée à Vintimille). Enfin, à Montgenèvre et Clavière (et dans une moindre mesure dans les lieux-dits de Grimaldi et la Mortola en soirée), le fait de fréquenter les zones moins denses et urbanisées peut renforcer les chances de croiser des personnes en migration qui empruntent des routes de contournement des points de contrôle par les chemins de montagne.

Conclusion du chapitre 9

En conclusion de ce chapitre, nous pouvons dire que les acteur·ice·s du tourisme (maires, commerçant·e·s, hôtelier·e·s, offices du tourisme) ont intérêt à favoriser l'invisibilisation de la situation de frontière produite par le contrôle migratoire et la présence de personnes en migration, à la fois dans la communication touristique et dans l'espace matériel. Cette invisibilisation passe par la production discrète de seuils de visibilité ainsi que différents modes de gestion spatiale de la visibilité des personnes étrangères indésirables dans l'espace public. Les pratiques policières qui consistent à repousser, enfermer et disperser les personnes en migration dans et hors de la zone touristique convergent ainsi avec les intérêts économiques des stations touristiques.

Néanmoins, les seuils de visibilité produits sont loin d'être étanches. En effet, une part importante de la population interrogée dans les deux zones-frontières a connaissance de l'existence d'un contrôle migratoire (44 %)[111], perçoit que la frontière est contrôlée (54,5 %)[112] et se retrouve témoin des pratiques policières et de leurs effets (43 %)[113]. Cependant, les touristes sont bien moins nombreux·ses que les autres catégories de population interrogées

[111] Pourcentage moyen des réponses positives (« Oui ») à la question « Avez-vous connaissance que le contrôle migratoire a été rétabli à cette frontière ? » sur les deux zones-frontières (n=200).
[112] Pourcentage moyen des réponses positives (« Oui ») à la question « Selon vous, la frontière est-elle contrôlée ? » sur les deux zones-frontières (n=200).
[113] Pourcentage moyen de la modalité « Vu » pour la variable « Vu/Non Vu » sur les deux zones-frontières (n=200).

(habitant·e·s, travailleur·euse·s, résident·e·s secondaires) à percevoir la situation de frontière, ce qui confirme une certaine efficacité des dispositifs mis en place pour créer une expérience touristique « préservée » des effets du contrôle migratoire qui se déploie sur le territoire.

Par ailleurs, plusieurs facteurs pourraient jouer un rôle dans le fait de voir ou ne pas voir le contrôle migratoire et ses effets, indiquant que la *capacité à voir* fait l'objet d'une construction sociale et spatiale. Avoir un ancrage local plus important, fréquenter de manière plus assidue la station en journée comme en soirée, fréquenter des zones plus diverses de la station, traverser plus régulièrement la frontière, emprunter des modes de transports plus diversifiés, sont des éléments qui semblent renforcer la capacité à voir la situation de frontière. Ces résultats mériteraient cependant d'être approfondis par des traitements statistiques plus approfondis des données du questionnaire, ce qui constitue une piste de prolongement de cette recherche.

CHAPITRE 10. DOMINATION VISUELLE ET (RE)PRODUCTION DE L'ORDRE SOCIAL-RACIAL DANS LES ESPACES TOURISTIQUES ALPINS.

Introduction du chapitre 10

Le contrôle migratoire, en opérant différentiellement sur les individus qui traversent et habitent la zone-frontière, de même que l'ensemble des discours et pratiques sociales de différenciation spatiale entre des groupes imaginaires (« eux » et « nous »), assignent aux individus des places différentes et hiérarchisées dans l'espace physique et social, que je désigne comme un *ordre social-racial*. Celui-ci repose sur un agencement précis des rapports de visibilité dans l'espace. La première sous-partie interroge les ressorts visuels du double processus de construction d'une population majoritaire et minoritaire. À partir de l'étude des résultats du questionnaire, je montrerai que dans les espaces touristiques hauts-alpins et maralpins, les personnes perçues comme « blanches » et de classe sociale aisée constituent la « majorité invisible », celle qui « passe inaperçu » (Brun et Cosquer 2022, p. 34). Les personnes en migration racisées sont à l'inverse perçues comme hypervisibles, du fait de leur apparence minoritaire, ce qui favorise leur identification policière et leur interpellation. Mais les observations réalisées dans les espaces frontaliers nous donnent à voir que les espaces touristiques alpins ne sont construits qu'en apparence comme des « espaces blancs » (Anderson 2015; Pallister-Wilkins 2022) : l'hypervisibilité des personnes en migration est paradoxalement due à un processus d'invisibilisation des corps « non-blancs », et notamment des travailleur·euse·s du secteur touristique. Ainsi, invisibilité et hypervisibilité ne s'opposent en rien, la seconde étant la conséquence de la première.

Dans la deuxième sous-partie, je m'intéresse à la manière dont les habitant·e·s et les touristes en position privilégiée dans l'ordre social-racial de la frontière se positionnent par rapport au groupe social marginalisé que constituent les personnes en migration. Au-delà du positionnement idéologique et moral des individus, leur attitude tend plutôt vers la préservation de l'ordre social-racial, sur lequel repose le bon fonctionnement de l'économie touristique.

Enfin, dans une troisième sous-partie, j'interroge les effets de la création de catégories de population désirables et indésirables, présentées comme socialement et racialement homogènes, sur les personnes dont les existences contredisent le processus de catégorisation. Pour cela, je me suis intéressée au cas des touristes et habitant·e·s immigré·e·s et racisé·e·s issu·e·s des mêmes nationalités que les personnes en migration. L'invisibilisation de leurs existences *au seuil de la frontière* (car ni totalement du côté de la population légitime, ni totalement du côté des indésirables) est un mécanisme indispensable du processus de frontiérisation. Ce dernier a ainsi des effets, non seulement sur les personnes en migration, mais sur l'ensemble des groupes

sociaux qui vivent et fréquentent les espaces touristiques frontaliers en montagne et sur le littoral méditerranéen.

1) Invisibiliser, hypervisibiliser : la construction sociale et raciale de groupes désirables et indésirables dans les espaces touristiques alpins

Dans cette première sous-partie, j'analyse la construction d'une population majoritaire (moins dans le sens d'une majorité numérique que dans le sens d'une position dominante dans un rapport de pouvoir), légitime à fréquenter les espaces touristiques de montagne et le littoral méditerranéen. Cette construction opère par les supports médiatiques et publicitaires touristiques, les discours et les croyances collectives. Mais elle s'appuie également sur des processus sociaux et économiques réels, et notamment la fin du tourisme social et l'évolution des stations alpines vers des clientèles « haut de gamme » principalement venues d'Europe et d'Amérique du Nord.

Le corollaire de la construction d'une population majoritaire légitime est de renforcer l'hypervisibilité dans l'espace alpin des individus identifiés comme des *outsiders*, n'appartenant pas à ce groupe majoritaire. Dès lors, l'homogénéisation sociale-raciale des espaces touristiques alpins facilite le travail policier de ciblage des personnes en migration extra-européennes. J'interroge ainsi les ressorts de la perception de l' « altérité migrante » (Guenebeaud 2017, p. 15) à la fois chez les acteur·ice·s du contrôle chargé·e·s d'effectuer un repérage des indésirables, mais aussi chez les habitant·e·s et touristes, révélant la manière dont se construit un imaginaire qui différencie de manière visible « eux » et « nous ». Je montrerai que les éléments d'hypervisibilité à partir desquels ces différent·e·s acteur·ice·s repèrent les personnes identifiées comme migrantes se situent à l'intersection de critères de classe, de « race » et de maîtrise des codes spécifiques à la pratique touristique.

1.1 - Les stations touristiques alpines : des « espaces blancs » ?

a) Des espaces construits comme « blancs » dans la communication touristique

Plusieurs études menées en Amérique du Nord et en Europe ont montré que les personnes qui s'identifient comme « blanches » étaient très majoritaires dans les stations touristiques de montagne (Frohlick 2005; Harrison 2013; Martin 2004; Sallenave 2022). Les publicités touristiques donnent quant à elles l'impression que ces espaces sont uniquement fréquentés par des personnes « blanches », construisent les stations touristiques de « Nature » comme des « espaces blancs » ou « paysages blancs » *(« white space »* ou *« whitescapes »,* voir : Anderson 2015; Cromwell 2022; Pallister-Wilkins 2022). L'étude quantitative de R. Lee Frazer et Kelsey Anderson (2018) sur les photographies publicitaires de magazines de plein air étatsuniens montre que 97 % des photographies mettent en scène des personnes blanches et que lorsque des personnes non-blanches sont représentées, elles sont plutôt passives, n'occupant pas les rôles

les plus valorisés. Léa Sallenave, en étudiant les sites Internet de quatorze domaine skiables alpins, parvient à la même conclusion : ces sites « mettent volontairement en scène (…) une monochromie spatiale blanche, soit la domination des espaces les plus valorisés de la station par les Blancs/Blanches » (Sallenave 2022, p. 265).

Pour saisir l'aspect racialisé de la mise en scène touristique dans les espaces étudiés, j'ai effectué une analyse de corpus d'images[1] publiées sur différents sites internet mettant en avant les destinations de Montgenèvre, de Menton, de la vallée de la Roya, du Val de Suse et de la Ligurie occidentale pour déterminer la composition « ethno-raciale » des populations mises en avant dans la promotion touristique.

Encadré 6 – Note méthodologique de l'analyse de corpus d'images

J'ai sélectionné 96 photographies représentant 164 personnes ou occasionnellement des foules, en train de pratiquer les différentes activités touristiques (randonnée, ski, raquettes, escalade, alpinisme, plage, activités culturelles, parapente, vélo, etc.). J'ai exclu de mon échantillon les vidéos, les photographies où les humains n'apparaissent pas et celles où l'on n'arrive pas à identifier les personnes selon les critères sélectionnés (notamment au ski, où les personnes sont masquées).

La méthodologie de « comptage des couleurs » dans des corpus d'images pose plusieurs problèmes éthiques, soulignés dans le chapitre méthodologique, liées au fait de préjuger de la « race » d'inconnu·e·s (voir également Macé 2006, 2013 p. 182). Dans la mesure où c'était la « blanchité » qu'il m'intéressait ici de mesurer sur le plan de la composition « ethno-raciale » des populations mises en avant dans la promotion touristique, j'ai choisi de décomposer mon analyse uniquement entre personnes identifiées comme « blanches » et les autres, en ajoutant une catégorie « non-identifié » pour les personnes sur lesquelles j'avais un doute. J'ai évalué la blanchité en me basant principalement sur deux critères : la couleur de peau claire et les cheveux des personnes (raides et/ou clairs).

J'ai toutefois noté que la grande majorité des photographies présentées sur les sites touristiques consultées représentent des paysages de « Nature » sans humains : la principale image du territoire diffusée est donc celle d'une « Nature vierge », avec le minimum d'éléments anthropisés.

L'analyse de corpus d'images fait apparaître que les profils dominants parmi les sujets humains présentées sur les sites touristiques des espaces frontaliers franco-italiens sont les suivants :

[1] Voir : Annexe 14 - Sélection de photographies analysées dans le corps d'images.

Genre perçu		Position dans les rapports de « race » perçue		Âge perçu	
Femmes	44,3%	Blanches	97,6%	Enfants (moins de 10 ans)	8,9%
Hommes	51,1%	Non-blanc·he·s	1,2%	Jeunes (10-20 ans)	8,9%
Non-identifié	4,6%	Non-identifié	1,2%	Adultes (20-60)	71,8%
TOTAL	100%	TOTAL	100%	Seniors (+60 ans)	10,6%
				TOTAL	100%

Figure 93 - Profils de touristes mis en avant sur les photographies de communication touristique des espaces frontaliers du Briançonnais/Val de Suse et de Menton/vallée de la Roya/Ligurie occidentale. Source : étude de corpus d'images touristiques, S. Bachellerie, 2024. Sources des photographies étudiées : Site Internet du domaine skiable de Montgenèvre ; Site Internet de l'office du tourisme Menton Riviera Merveilles ; Site « Val Susa turismo » ; et pour la ville de Vintimille, les sites Internet suivants : italian-riviera.com ; visititaly.com ; lamialiguria.it.

Mon enquête corrobore les résultats des études menées sur d'autres espaces touristiques de montagne : alors que les sites touristiques font attention à respecter un certain équilibre dans la représentation en termes de genre (bien que les femmes restent minoritaires), et des différentes classes d'âges, y compris dans des activités sportives très physiques comme l'alpinisme ou le ski de randonnée, la blanchité domine de façon écrasante les représentations des touristes véhiculées, sans être questionnée.

À travers les sites Internet, les acteur·ice·s touristiques présentent une montagne susceptible de correspondre aux goûts et aux attentes des clientèles qu'iels ciblent. Ainsi, « en excluant de leur scénographie les populations non blanches, elles concourent à maintenir une inégalité de traitement, parce qu'elles limitent les représentations et les imaginaires », empêchant les personnes non-blanches de « se projeter » dans les univers touristiques de montagne (Sallenave 2022, p. 265). En effet, selon les chercheur·euse·s qui se sont intéressé·e·s à la présence des minorités « ethno-raciales » dans les espaces touristiques « de Nature », les représentations racialisées véhiculées par les médias ont pour effet d'attirer certains groupes sociaux et d'en décourager d'autres (Harrison 2013, p. 322). Rasul A. Mowatt montre, à partir du cas états-uniens, que de nombreuses personnes « noires » évitent certains espaces de loisirs parce qu'elles se sentent mal à l'aise du fait de leur situation minoritaire (Mowatt 2021, cité par Sallenave, p. 145). Ces représentations des espaces frontaliers alpins pourraient donc avoir un effet performatif en renforçant l'impression que les personnes « non-blanches » « n'ont pas leur place dans la Nature »[2] (Martin 2004, p. 528).

b) Composition sociale et ethno-raciale des populations fréquentant les zones touristiques alpines

Il s'agit maintenant de voir si ces représentations de la blanchité majoritaire véhiculées dans la communication touristique correspondent à la réalité observée sur le terrain. Pour appréhender

[2] « *The lack of Black models in wilderness settings then strengthens the belief that Blacks do not belong in real wilderness either »,* traduction : Sallenave 2022, p. 61.

la composition des populations construites comme « légitimes » fréquentant l'espace frontalier, je m'appuie sur le tri à plat des données récoltées dans l'enquête par questionnaire sur le profil sociologique des participant·e·s (qui sont, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, des touristes, habitant·e·s ou travailleur·euse·s des espaces frontaliers).

Comme je l'ai explicité dans le **chapitre 2**[3], j'ai fait le choix de ne pas aborder la question « ethno-raciale » dans le questionnaire, et de me contenter de situer la population étudiée dans des rapports de pouvoir à partir du critère de la nationalité et des autres origines géographiques évoquées par les participant·e·s.

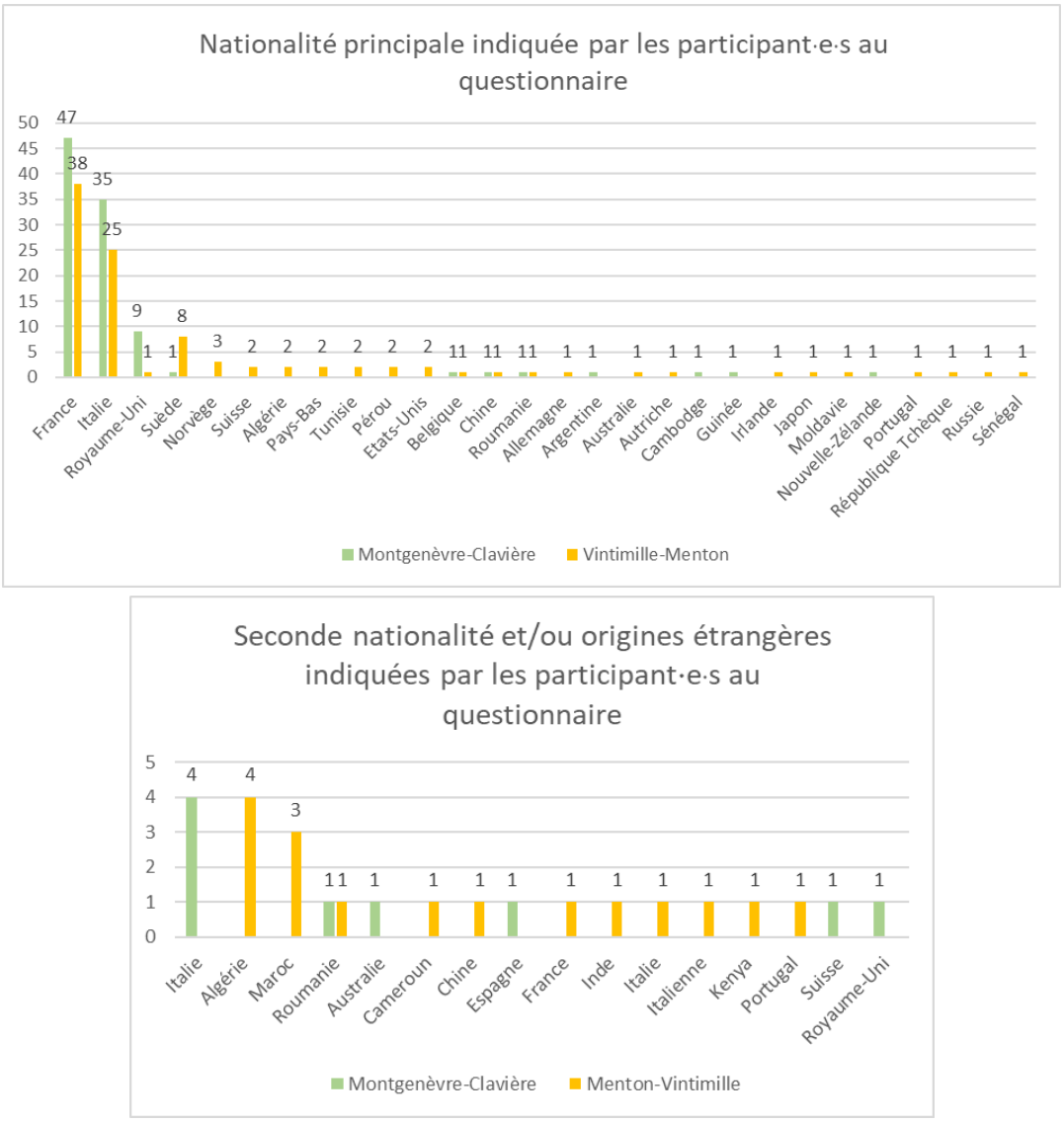


Figure 94- Réponses des participant·e·s au questionnaire aux questions : « De quelle nationalité êtes-vous ? » et « Avez-vous une seconde nationalité et/ou des origines étrangères ? » (Les chiffres indiqués sont en valeur absolue). Nombre de répondant·e·s pour chaque terrain d'étude : n=100. Source : Questionnaire, S. Bachellerie 2024.

[3] Voir : **Chapitre 2, 3.2 – Travailler sur la « race » et le racisme en sciences sociales : avancer en « terrain miné ».**

L'enquête fait apparaître une grande diversité des nationalités et origines géographiques des participant·e·s, malgré une forte prédominance des nationalités française et italienne, et plus légèrement d'Europe du Nord/Ouest (Figure 94). Ces résultats confirment les chiffres officiels de la fréquentation touristique des différentes régions touristiques étudiées[4]. Toutes les données recueillies sur les localités frontalières étudiées, sur différentes saisons et années, attestent que la majeure partie des touristes sont, en premier lieu, des citoyen·ne·s du pays en question, suivi·e·s des citoyen·ne·s du pays voisin (France ou Italie), puis des citoyen·ne·s du Royaume-Uni et plus généralement d'Europe du Nord[5].

Pour situer ces origines géographiques dans des rapports de pouvoir à l'échelle globale, j'ai choisi de créer une catégorie regroupant l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Australie-Nouvelle Zélande, qui contiennent la grande majorité des pays membres de l'OCDE. Cette catégorie correspond aux régions du monde parfois qualifiées de « Nord Global »[6], une notion qui « ne fait pas référence à une région géographique au sens traditionnel du terme, mais plutôt à la puissance et à la richesse relatives de pays situés dans des parties distinctes du monde »[7] (Braff et Nelson 2021). Or, en combinant les nationalités principales et « secondes nationalités et/ou origines étrangères », on constate que la très grande majorité des personnes qui fréquentent les espaces touristiques frontaliers sont exclusivement citoyen·ne·s d'Europe, d'Amérique du Nord ou d'Australie/Nouvelle Zélande, et n'ont pas d'origine étrangères d'autres régions du monde (en moyenne 89 % sur les deux zones-frontières) (Figure 95). On peut également noter une

[4] 89 % des étranger·e·s pratiquant le tourisme dans la province d'Imperia en 2019 sont Européen·ne·s (Calculs effectués d'après les données en ligne de l'Osservatorio Turistico Regionale della Liguria, Province d'Imperia « Dati 2019 ») ; À Menton en juillet 2023, les offices du tourisme dénombrent 70 % de visiteur·euse·s Français·e·s, 9% d'Italien·ne·s, 5% d'Anglais·e·s, 3 % d'Allemand·e·s et 2 % de Belges (Chiffres cités dans *Nice-Matin*, « Tourisme à Menton, qui sont nos visiteurs ? », 03/08/2023). Dans les Hautes-Alpes, durant l'hiver 2018-2019, la communauté de communes du Briançonnais compte le Royaume-Uni et l'Irlande comme la première provenance étrangère en termes de nuitées (11 %), suivie de l'Italie (5 %) – sous-représentée puisque la majorité des Italien·ne·s viennent à la journée –, des pays d'Europe centrale (5 %), de la Scandinavie (3%), et de la Belgique et du Luxembourg (3%), Source : « Fréquentation touristique, Hiver 2018-2019 », Communauté de Communes du Briançonnais, « Top 5 des pays étrangers en % de l'ensemble des nuitées hivernales », Flux Vision Tourisme – Orange – ADDET 05.

[5] Entretien avec l'office du tourisme « Menton Riviera Merveilles », mai 2023 ; Entretiens avec l'office du tourisme de Montgenèvre, février 2023 ; Touriscope, « Côte d'Azur, bilan de la saison estivale et perspectives », rapports 2020 et 2022 ; Observatoire des Hautes-Alpes, 2017.

[6] Selon Lara Braff et Katie Nelson, à la fin du vingtième siècle, les terminologies « *Global North* » et « *Global South* » ont remplacé les anciens descripteurs de l'ordre mondial. Il est généralement admis que le « Nord Global » inclue les États-Unis, le Canada, l'Angleterre, les nations de l'Union européenne, ainsi que Singapour, le Japon, la Corée du Sud et même certains pays de l'hémisphère sud, à savoir l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Le « Sud Global », quant à lui, comprend les pays anciennement colonisés d'Afrique et d'Amérique latine, ainsi que le Moyen-Orient, le Brésil, l'Inde et certaines parties de l'Asie. Nombre de ces pays sont encore marqués par les répercussions sociales, culturelles et économiques du colonialisme, même après avoir accédé à l'indépendance nationale (Braff et Nelson 2021).

[7] Citation originale : "*The Global North does not refer to a geographic region in any traditional sense but rather to the relative power and wealth of countries in distinct parts of the world*" (Braff et Nelson 2021).

différence entre le terrain de Montgenèvre-Clavière, peu diversifié en termes de nationalités et d'origines géographiques, et celui de Menton-Vintimille, qui apparaît plus « mixte ».

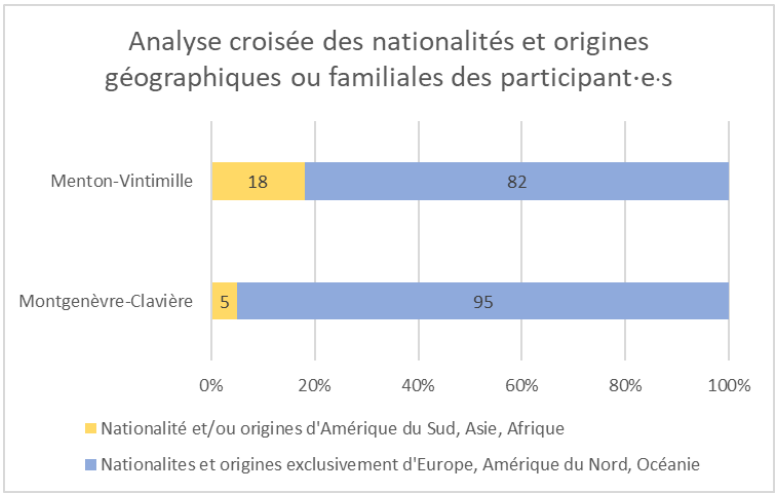


Figure 95 - Analyse croisée des nationalités et origines des participant·e·s sur les deux terrains (les chiffres indiqués sont en pourcentages).). Nombre de répondant·e·s pour chaque terrain d'étude : n=100. Source : Questionnaire, S. Bachellerie 2024.

Sur le terrain, j'ai observé qu'à l'exception d'un seul cas, cette majorité exclusivement originaire de ce que l'on pourrait qualifier de « Nord Global » ne comprenait que des personnes que j'identifiais comme « blanches ». Les personnes qui se disent originaires des continents asiatique, africain et sud-américain ne composent que 12 % des participant·e·s. Cette catégorie comprend tout·e·s les participant·e·s identifié·e·s comme « non-blanc·he·s » à une exception près, mais inclut également plusieurs personnes que j'identifiais spontanément comme « blanches ».

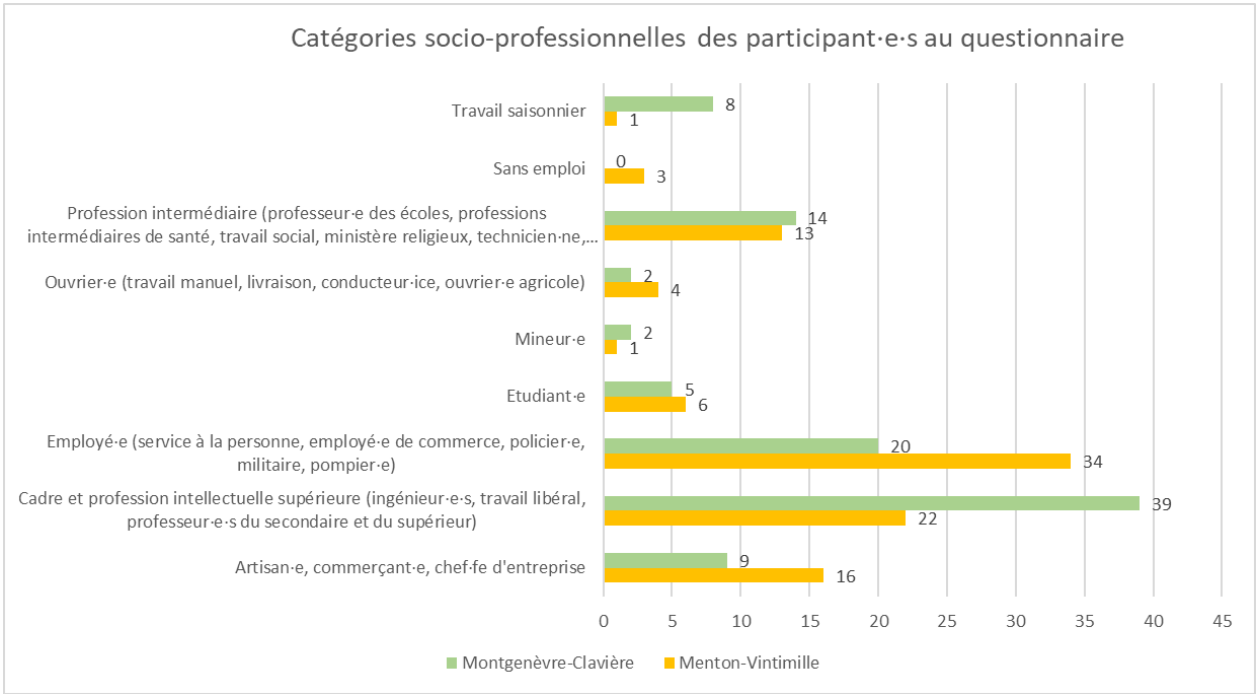


Figure 96- Catégories socio-professionnelles des participant·e·s au questionnaire (les chiffres indiqués sont des valeurs absolues). Nombre de répondant·e·s pour chaque terrain d'étude : n=100. Source : Questionnaire, S. Bachellerie 2024.

L'étude des catégories socio-professionnelles (CSP) des participant·e·s au questionnaire fait également apparaître que ces espaces sont appropriés majoritairement par les classes sociales les plus aisées (Figure 96) : les cadres des professions intellectuelles supérieures forment la catégorie la plus représentée, alors que les personnes sans emploi et les ouvrier·e·s sont très minoritaires sur les deux terrains[8]. Si l'on rapporte les données du questionnaire à celles mesurées en 2021 par l'INSEE pour la France (hors Mayotte) [9], on constate qu'en moyenne sur les deux zones-frontières, 31 % des participant·e·s sont cadres (contre 21,6 % dans la population française), 13 % sont artisan·e·s ou chef·fe·s d'entreprise (contre 6,5 % dans la population française), entraînant une sur-représentation de ces catégories dans les espaces frontaliers hauts-alpins et maralpins par rapport à la population française. La proportion d'employé·e·s est similaire (27 % à la frontière franco-italienne contre 26,2 % dans la population française). Enfin, la proportion de personnes occupant des professions intermédiaires est moindre dans ces espaces touristiques (14 %) que dans la population française (24,7 %). Le décalage le plus important concerne les ouvrier·e·s, qui ne constituent que 3 % des participant·e·s alors qu'iels comptent pour 19,1 % de la population française.

Les résultats du questionnaire font également apparaître une distinction entre la haute-montagne et le littoral. À Montgenèvre-Clavière, les cadres et professions intellectuelles supérieures sont nettement majoritaires (39 %), tandis qu'à Menton et Vintimille, ce sont les employé·e·s qui sont le plus représenté·e·s (34 %).

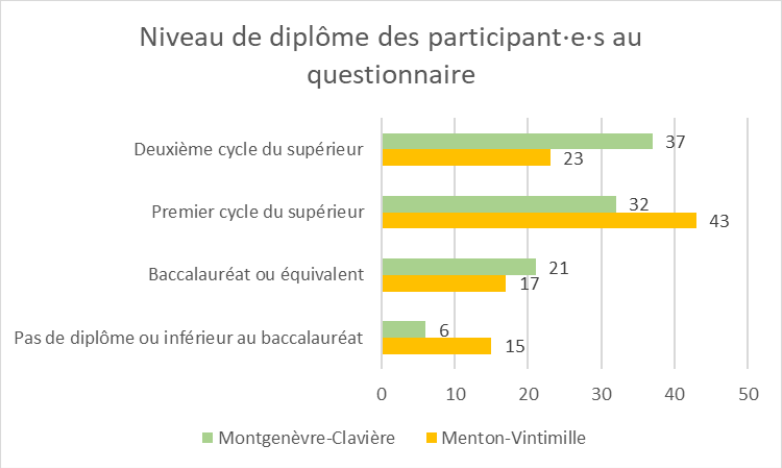


Figure 97 - Niveau de diplôme des participant·e·s au questionnaire (les chiffres indiqués sont des valeurs absolues). Nombre de répondant·e·s pour chaque terrain d'étude : n=100. Source : Questionnaire, S. Bachellerie 2024.

[8] On dénombre en moyenne sur les deux zones-frontières : 31 % de cadres et professions intellectuelles supérieures (ingénieur·e·s, travail libéral, professeur·e·s du secondaire et du supérieur), 27 % d'employé·e·s (service à la personne, employé·e de commerce, policier·e, militaire, pompier·e), 14 % de professions intermédiaires (professeur·e des écoles, professions intermédiaires de santé, travail social, ministère religieux, technicien·ne, agent·e de maîtrise), 13 % d'artisan·e, commerçant·e, chef·fe d'entreprise, 6% d'étudiant·e·s, 5 % de saisonnier·e·s, 3 % d'ouvrier·e·s, 2 % de sans-emplois, et 2 % de mineur·e·s. Source : résultats du questionnaire.

[9]Source des données : « Professions et secteurs d'activité », INSEE, 30/06/2022 (en ligne).

Du point de vue du capital culturel[10] (Figure 97), les personnes interrogées sont en majorité diplômé·e·s de l'université sur les deux terrains (66 % à Menton-Vintimille et 69 % à Montgenèvre-Clavière), mais le niveau de diplôme semble également plus élevé à Montgenèvre-Clavière, où la catégorie la plus représentée est celle des diplômé·e·s du second cycle du supérieur (37 %), qu'à Menton-Vintimille. Ces résultats confirment les tendances générales qui émergent dans la sociologie du tourisme alpin, qui attire majoritairement les classes sociales supérieures, avec des hauts sommets considérés comme plus élitistes que le littoral ou la moyenne montagne[11].

Les résultats du questionnaire montrent que, bien que les populations construites comme légitimes fréquentant les espaces touristiques frontaliers soient caractérisées par des origines géographiques et sociales diverses, on constate une prédominance des personnes originaires exclusivement des pays du « Nord Global », des cadres et professions intellectuelles supérieures et des diplômé·e·s de l'enseignement supérieur. L'observation sur le terrain nous conduit également à dire que cette population légitime dans les espaces touristiques alpins est perçue comme majoritairement « blanche ». Ainsi, la population construite comme légitime (par opposition aux groupes sociaux construits comme indésirables) à la frontière franco-italienne correspond en majorité aux catégories sociales privilégiées et bénéficiant d'une position dominante dans l'ordre racial.

La représentation des personnes « blanches » et de classe sociale aisée comme étant majoritaires dans ces espaces touristiques de montagne est également présente dans la perception des habitant·e·s qui travaillent dans le secteur touristique, comme Damien, accompagnateur en montagne :

> *« Dans les touristes… faut être honnête, ça reste quand même les CSP+, les classes supérieures. De toute façon, pour se payer maintenant, ne serait-ce qu'une semaine en refuge à 70 balles, (…) tout le monde ne peut pas se le payer. (…) Mais de toute façon, ça reste quand même... Ça reste quand même blanc. (…) C'est vrai que (…) il n'y a pas tant que ça, des «* Blacks *», en montagne. C'est vrai que c'est très rare, quoi. Très, très rare. En tout cas, c'est pas du tout la même proportion qu'on peut avoir dans la population, quoi. (…) Alors, des fois, oui, tu vois, quand t'as, voilà, un groupe qui... Tu vois, une assos qui va prendre des gamins d'en bas, des banlieues, tout ça, pour les amener à la montagne, tu vois, mais c'est des démarches ponctuelles.*

[10] Le capital culturel se réfère à l'ensemble des ressources culturelles d'une personne, qui peuvent se manifester sous une forme objectivée et institutionnalisée (niveau de diplôme) ou sous une forme incorporée (maîtrise des différents niveaux de langage, maîtrise des références culturelles valorisées, etc.) (voir Bourdieu 1979).

[11] Selon une note de synthèse du Crédoc, 20 % des cadres et 17 % des hauts revenus vont en vacances d'hiver vers les sommets. C'est le cas seulement de 6 % des catégories populaires, ouvriers et employés, ou des bas revenus (inférieurs à 1 350 euros). Source : Crédoc, « Moins d'un Français sur dix part aux sports d'hiver », *Note de synthèse n°40*, janvier 2024.

*Hum-hum. Mais dans les groupes, tout ça, même dans les refuges, ça reste très blanc, quand même. Hum-hum**. C'est... Blanc, blanc et riche, quoi**. »*[12]

En m'appuyant sur les analyses formulées au cours des entretiens par de nombreux·ses travailleur·euse·s du secteur touristique à Montgenèvre[13] et Sospel[14], je fais l'hypothèse que cette homogénéisation sociale et raciale perçue de la population touristique peut être en partie liée à la disparition progressive du tourisme social en montagne, entraînant la diminution des voyages scolaires, classes vertes et colonies de vacances, qui étaient à destination d'un public issu de diverses classes sociales. Il est probable que la volonté de « monter en gamme » des localités touristiques alpines ait accéléré le processus d'appropriation des littoraux et des montagnes par les classes sociales supérieures des pays les plus riches, diminuant la mixité sociale et « ethno-raciale » des populations les fréquentant.

Ainsi, les personnes que l'on peut percevoir/catégoriser comme appartenant aux catégories dominantes sur le plan des rapports sociaux de classe et de « race » occupent l'espace de manière majoritaire dans les zones touristiques étudiées. Paradoxalement, bien qu'elles soient les plus visibles dans l'espace, leur présence est construite comme normale, faisant partie du décor alpin tel qu'il a été prévu. Elles bénéficient donc en même temps d'une certaine forme d'invisibilité qui caractérise une position dominante dans l'ordre social : le fait de ne subir aucun stigmate, d'avoir une présence non-remarquable, d'être considéré·e comme étant à sa juste place. Ainsi, Sandra, habitante de Montgenèvre originaire d'Australie, constate à quel point sa présence dans le village ne fait l'objet d'aucune attention particulière :

*« Je n'arrive pas à comprendre pourquoi [la question migratoire] fait tellement scandale. **Moi, je suis étrangère et je suis « Blanche », je n'ai jamais eu de souci.** Ça fait 25 ans que je suis là. Nos clients veulent savoir d'où je viens, on ne nous pose pas de soucis, ça ne gêne personne. Alors que je ne vois pas la différence, juste, moi j'avais le choix de rester chez moi, eux non. La première année en tant qu'Australienne, je n'avais pas de visa, je n'avais pas le droit de rester ici, moi aussi. J'ai fait une saison ici, c'est le cliché, je suis tombée amoureuse du moniteur de ski. **Tout le monde trouve mon histoire très romantique**. »*[15]

Pour Sandra, c'est un mélange entre sa nationalité, les conditions dans lesquelles elle a immigré et sa position dans l'ordre social racialisé qui la place du côté des habitant·e·s légitimes. Malgré le fait qu'elle soit immigrée, sa présence est construite comme normale, et même désirable, dans le village touristique alpin.

Ces différents éléments suggèrent que la construction d'une population majoritaire dans les espaces touristiques hauts-alpins et maralpins se situe à l'intersection des rapports de classe, de

[12] Entretien avec Damien, juillet 2023.
[13] Entretiens avec Pierrot, Wendy, Arnaud, habitants de Montgenèvre, mars-avril 2019. Entretien avec Edouard, février 2023.
[14] Entretien avec Damien, juillet 2023.
[15] Entretien avec Sandra, habitante de Montgenèvre, février 2019, cité dans Bachellerie 2019, p. 128.

« race » et de nationalité. Les personnes issues des classes sociales supérieures, originaires des pays du « Nord Global » et « blanches » se situent dès lors dans une position privilégiée du point de vue des rapports de *domination visuelle* tels que nous les avons décrits en introduction. Du fait de la construction de leur présence comme légitime, iels se voient à la fois représenté·e·s dans les images présentées de l'espace alpin et majoritaires dans l'espace matériel. Cela leur permet de jouir d'une in/visibilité caractéristique des dominant·e·s dont la présence est construite comme désirable.

1.2 – Invisibiliser les habitant·e·s, travailleur·euse·s et touristes « non-blanc·he·s »

Les nombreuses séances d'observation effectuées dans espaces touristiques à Montgenèvre-Clavière et Menton-Vintimille remettent en question l'idée que les zones touristiques à la frontière franco-italienne seraient des « espaces blancs ». Cette interprétation, formulée par Polly Pallister-Wilkins (2022) et par moi-même dans un précédent article (Bachellerie 2020), présente le risque de nier la diversité des populations qui fréquentent l'espace de la zone-frontière. Or, sur le littoral entre Menton et Vintimille, j'ai observé la présence de nombreuses personnes que je percevais comme « non-blanches » parmi les populations qui occupent l'espace public et sont considérées comme légitimes à le faire. Néanmoins, les corps perçus comme « blancs » et ceux perçus comme « non-blancs » n'occupent pas l'espace touristique de manière homogène.

Pour déceler les rapports de « race » dans les espaces alpins au-delà de la perception d'un « espace blanc » majoritaire, il faut interroger les logiques de placement des corps dans l'espace public. Dans les zones-frontières touristiques, les corps des touristes marquent l'espace car ils se promènent, s'allongent sur la plage, s'assoient en terrasse. Ils occupent l'espace par une posture statique dans le temps, alors que les corps des travailleur·euse·s sont toujours en mouvement, plus difficiles à apercevoir. Certains corps de travailleur·euse·s sont invisibilisés du fait de la division spatiale ou temporelle du travail (par exemple pour le travail nocturne du damage des pistes de ski, le déneigement de la chaussée, le ramassage des déchets, le ménage, le commerce, la livraison, etc.). Comme le suggère Vincent Veschambre, les corps peuvent être envisagés comme des marques spatiales, qui sont un outil de l'appropriation symbolique de l'espace par certains groupes sociaux (Veschambre 2008, p. 9). Si ce phénomène de marquage de l'espace par la visibilité ostentatoire de certains types de corps a déjà été analysé comme un instrument de domination de classe (Pinçon et Pinçon-Charlot 2007; Veschambre 2008), il me paraît également pertinent de le considérer comme un instrument de domination raciale.

En effet, les personnes « non-blanches » dans les zones touristiques frontalières occupent souvent des places et des occupations spécifiques, marquées par une imbrication des rapports de classe et de « race ». Lors des observations réalisées dans les espaces touristiques des deux zones-frontières, une grande partie des personnes perçues comme « non-blanches » étaient des

vendeurs ambulants sur les marchés, des employé·e·s dans la restauration, des ouvriers sur les chantiers de construction, des livreurs…

Dans deux établissements frontaliers, voisins immédiats des postes-frontières (le Mirazur à Menton et le Village-Club du Soleil à Montgenèvre), de nombreux·se·s salarié·e·s étranger·e·s viennent d'Amérique du Sud, d'Afrique ou d'Asie, résidant parfois sur le territoire grâce à des visas de travail saisonnier[16]. Du fait de la division du travail et des seuils de visibilité qui caractérisent l'architecture de ces établissements[17], ces employé·e·s ne sont pas visibles dans l'espace public[18]. Sur la Côte d'Azur en général, j'ai observé que la majorité des employé·e·s dans la restauration que je percevais comme « non-blanc·he·s » travaillait en cuisine plutôt qu'au service : par conséquent, les client·e·s ne les voient pas depuis la salle ou la terrasse, et il faut jeter un coup d'œil à travers l'entrebâillement des portes de la cuisine pour remarquer leur présence. Ces observations montrent que les migrations internationales, et notamment celles du « Sud Global » vers le « Nord Global », qui sont essentielles au fonctionnement de l'économie touristique, n'entraînent pas nécessairement une plus grande visibilité des travailleur·euse·s d'origine immigrée dans l'espace public, car « la main-d'œuvre immigrée occupe une place particulière dans la division du travail » (Tevanian 2017, p. 44). Ainsi, la répartition des corps dans l'espace touristique tend à produire l'invisibilisation relative des corps « non-blancs », ce qui renforce la perception des personnes « non-blanches » comme minoritaires.

Toutefois, les logiques de placement entre les corps « blancs » et « non-blancs » dans les espaces touristiques frontaliers ne sont pas toujours aussi caricaturales. À Montgenèvre ou Clavière, j'ai noté la présence (rare) de skieur·euse·s que je percevais comme « non-blanch·e·s », notamment parmi des groupes d'adolescent·e·s britanniques et français·e·s apprenant le ski dans le cadre de voyages organisés pour la jeunesse. Sur le littoral en revanche, la mixité internationale et « ethno-raciale » apparaît beaucoup plus importante. Sur la plage et dans le parc de Vintimille, ainsi que sur la plage des Sablettes à Menton, j'ai croisé de nombreux·se·s habitant·e·s ou touristes parlant les dialectes arabes maghrébins, et dans le centre-ville de Vintimille, toujours grâce aux langues parlées et aux accents, j'ai identifi- certains groupes de personnes « noires » comme des touristes africain·e·s, ou encore afro-américain·e·s. Le prestigieux établissement de Science-Po Menton, situé dans le quartier frontalier de Garavan, compte également de nombreux·se·s étudiant·e·s étranger·e·s venu·e·s d'Afrique, du Moyen-Orient ou d'Asie, qui résident dans la ville de Menton et pratiquent le tourisme dans la région frontalière.

Dès lors, on peut envisager que l'invisibilisation des corps « non-blancs » dans les espaces touristiques frontaliers est plus une perception induite par les discours politiques et médiatiques

[16] Source : Entretiens au Village-club du Soleil (février 2023) et au Mirazur (mai 2023).
[17] Voir **chapitre 9, 2.1 – Des seuils matériels et symboliques.**
[18] Source : Obsservations au Village-club du Soleil (février 2023) et au Mirazur (mai 2023).

qu'une réalité dans l'espace matériel. En construisant la population locale comme homogène culturellement et racialement, les discours qui fabriquent et essentialisent la distinction entre « eux » et « nous » affectent les « schèmes de perception du corps » et construisent une « cécité » collective (Ellison 2002, cité par Tevanian 2017) qui invisibilise aux yeux des groupes dominants la présence des habitant·e·s et travailleur·euse·s « non-blanch·e·s » dans les espaces touristiques.

1.3 – Repérer les *outsiders* : altérité et hypervisibilité des personnes en migration

Je vais maintenant m'intéresser à la manière dont sont perçues les personnes en migration par les touristes, habitant·e·s et forces de l'ordre. Parce qu'ils ne correspondent pas au profil majoritaire de la population « légitime », construite comme socialement et/ou phénotypiquement homogène, certains profils de personnes en migration se retrouvent dès lors hypervisibles, car ils se détachent du décor touristique construit comme normal.

a) La perception de l'altérité des « migrant·e·s » chez les touristes et habitant·e·s

Dans le questionnaire, après avoir posé la question : « *Est-ce que cela vous est arrivé de voir des personnes migrantes ou réfugiées à cette frontière ?* », je demandais aux participant·e·s de clarifier leurs critères d'identification à travers une question ouverte, dont je consignais la réponse sous forme de prise de note. En posant la question : « *À quoi les avez-vous reconnues ?* », j'ai ainsi pu faire apparaître les ressorts du processus d'altérisation qui « fabrique [la] frontière entre « eux » et « nous » par l'identification de corps-frontières indexés à un imaginaire racialisé » (Guénebeaud 2017, p. 390).

Le degré de certitude des répondant·e·s à cette question différait largement d'un individu à l'autre. Certain·e·s considéraient que leur perception était le fruit d'une évidence objective, affirmant que « *ça se repère tout de suite* »[19], « *on les reconnaît toujours* »[20], « *c'est facile à identifier* »[21], « *ça se voit qu'ils ne viennent pas d'ici* »[22]. En général, ces réponses spontanées se passaient d'une explication : elles invoquaient ainsi une connivence supposée entre mes représentations et les leurs, comme si nous partagions le même imaginaire collectif. D'autres, en revanche, ont trouvé l'exercice difficile, voire ont manifesté une forme de malaise. Plusieurs personnes notent que le statut juridique qui définit les étranger·ère·s en situation irrégulière ne fait pas partie des informations que l'on peut voir chez un individu[23], comme cette femme italienne interrogée aux Balzi Rossi : « *J'ai vu des Africains, mais je ne sais pas si ce sont des*

[19] Questionnaire n°12, Menton-Vintimille.
[20] Questionnaire n°42, Montgenèvre-Clavière.
[21] Questionnaire n°78, Menton-Vintimille.
[22] Questionnaire n°38, Menton-Vintimille.
[23] "*It's hard to say because it doesn't show on people",* Questionnaire n°20, Menton-Vintimille.

touristes ou des migrants »[24]. D'autres remarquent le caractère arbitraire des catégories utilisées :

> *« Là, il y a le marché, donc les gens sont mélangés, mais avant j'ai vu des gens qui erraient dans les rues de Vintimille… après on peut leur mettre l'étiquette qu'on veut… »* [25] (jeune femme française, touriste à Vintimille)

> *« Les seuls migrants que j'ai vu à Clavière, ce sont des travailleurs saisonniers comme moi. Moi aussi je suis un « migrant », mais je ne suis pas un immigré… »* [26] (jeune homme argentin, saisonnier à Montgenèvre).

Le statut des vendeurs ambulants africains (très majoritairement des hommes), très présents sur le marché et la plage de Vintimille, et dans une moindre mesure à Menton (Hily et Rinaudo 2004), crée de la confusion chez les participant·e·s au questionnaire. Pour certain·e·s[27], ces vendeurs sont assimilés à des « *migrants* » [28] pour d'autres, leur présence dans l'espace public renforce la difficulté de distinguer les « migrant·e·s » des « non-migrant·e·s ».

Le tableau suivant (Figure 98) récapitule les critères d'identification évoqués par les participant·e·s déclarant avoir « vu » des personnes en migration :

Critères d'identification évoqués par les participant·e·s	Nombre de mentions sur les deux terrains	Nombre de mentions comme critère unique sur les deux terrains
Relation avec les forces de l'ordre	4	3
Fait d'être en groupe	7	0
Comportement perçu comme décalé, inadapté	8	2
Pratiques spatiales : localisation ou trajectoire perçue comme décalée	11	5
Conditions de vie : précarité apparente	5	5
Phénotype : couleur de peau, origine géographique supposée d'après l'apparence physique	15	4
Habits, accessoires	5	1
Langue parlée	1	1

Figure 98 - Critères d'identification des personnes « migrantes » ou « réfugiées » évoqués par les participant·e·s au questionnaire à Menton-Vintimille et Montgenèvre-Clavière. Source : Questionnaire, S. Bachellerie 2024.

On peut ainsi voir que le critère le plus souvent mobilisé est le phénotype, tandis que la langue n'est évoquée qu'une seule fois comme marqueur d'extranéité (« *ils parlaient d'autres langues* »[29]) – ce qui montre l'importance des critères « ethno-raciaux » dans la perception des

[24] Questionnaire n°84, Menton-Vintimille.
[25] Questionnaire n°93, Menton-Vintimille.
[26] Questionnaire n°43, Montgenèvre-Clavière.
[27] Questionnaire n°11, Menton-Vintimille.
[28] Questionnaire n°20, n°21, Menton-Vintimille.
[29] Questionnaire n°85, Montgenèvre-Clavière.

personnes en migration par les paticipant·e·s. C'est la plupart du temps la couleur de peau qui est mise en avant, à travers deux archétypes principaux : les *« gens de couleur »*[30] (ou « *basanés* »[31]), et les personnes perçues comme « noires » (désignées comme : « *des Noirs* »[32], « *des personnes noires* »[33], « *à la peau noire* »[34], *« la peau sombre »*[35], « *des* Blacks »[36]). D'autres fois, les participant·e·s évoquent des origines géographiques supposées sur la base de l'apparence physique : « *C'est des Africains, des Arabes, ça se voit »*[37], *« Ce sont des Maghrébins et des Sénégalais »*[38], *« J'ai vu plusieurs fois des personnes originaires d'Afrique sub-saharienne se faire contrôler »*[39]. Une seule personne, un habitant de Menton, mobilise le mot « race », en soulignant l'opposition du groupe perçu comme « migrant » au groupe majoritaire auquel il m'identifiait ainsi que lui-même : « *Ce que je vais dire ne va pas paraître politiquement correct, mais il n'y a pas beaucoup de gens de notre « race » qui essayent de passer la frontière* »[40].

La majeure partie du temps, les critères « ethno-raciaux » ne sont pas mobilisés comme critère unique, mais associés avec un autre, qui, ensemble, fournissent une grille d'interprétation du réel dessinant la frontière entre « les migrants » et les autres. Tout d'abord, l'attitude de fuite face aux forces de l'ordre agit comme un révélateur de la condition de migration : « *ils courent pour se cacher des policiers »*[41], *« ils sont coursés par la police »*[42], *« ils sont encerclés par les militaires au poste-frontière »*[43].

Les pratiques spatiales des personnes identifiées comme migrantes sont également beaucoup évoquées. C'est leur décalage avec les pratiques des autres personnes fréquentant l'espace touristique frontalier, comme le fait d'emprunter des itinéraires qui ne sont pas prévus, à des horaires improbables (« *Ils essayent de passer par-dessus la frontière à Latte* »[44], *« Ce sont des groupes qui restent près du fleuve Roya »*[45], *« Ils marchent sur l'autoroute la nuit »* [46]). Cela peut être aussi le fait de prendre des risques (marcher « *sur l'autoroute ou sur la voie ferrée »*[47],

[30] Questionnaires n°14, n°36, n°67, n°76, Menton-Vintimille ; Questionnaire n°42, Montgenèvre-Clavière.
[31] Questionnaire n°10, Menton-Vintimille.
[32] Questionnaire n°43, 80, Menton-Vintimille.
[33] Questionnaire n°59, Menton-Vintimille.
[34] Questionnaire n°92, Menton-Vintimille
[35] Questionnaire n°79, Montgenèvre-Clavière
[36] Questionnaire n°29, Menton-Vintimille
[37] Questionnaire n°2, Menton-Vintimille.
[38] Questionnaire n°63, Menton-Vintimille.
[39] Questionnaire n°58, Menton-Vintimille.
[40] Questionnaire n°19, Menton-Vintimille.
[41] Questionnaire n°12, Menton-Vintimille.
[42] Questionnaire n°52, Menton-Vintimille.
[43] Questionnaire n°66, Menton-Vintimille.
[44] Questionnaire n°11, Menton-Vintimille.
[45] Questionnaire n°36, Menton-Vintimille.
[46] Questionnaire n°19, Menton-Vintimille.
[47] Questionnaire n°79, Menton-Vintimille.

ou *« dans le tunnel »*[48]), de circuler avec un rythme différent (*« Ils attendent sur le côté »*[49]) ou à contre-courant du flux touristique (*« Ils remontaient du poste italien avec leurs papiers »*[50], « *Ils marchent en direction de la frontière »*[51]), qui attire l'attention.

Ensuite, des conditions de vie associées à la précarité, combinées aux critères ethno-raciaux, sont facilement attribuées aux migrant·e·s, particulièrement à Vintimille : *« Ils vivent sous le pont, dans des conditions dégradées, et aussi à la gare »*[52], *« On voit qu'ils dorment dehors »*[53].

Les habits et accessoires sont également mentionnés comme un critère d'identification, notamment les *« sacs à dos »*[54], le fait d'avoir *« beaucoup d'affaires »*[55]. À Montgenèvre, c'est le fait d'avoir un mauvais équipement qui trahit la non-connaissance de la pratique sportive, rendant vaines les tentatives de maîtriser les codes sportifs : « *En 2018 j'ai vu deux jeunes sur le golf, chacun avait un ski et une raquette, je me suis dit qu'ils n'allaient pas aller bien loin* »[56].

Le dernier critère d'identification est le décalage avec le comportement majoritaire des touristes, qui révèle la personne en tant que non-touriste. À Montgenèvre et Clavière, les personnes migrantes sont ainsi identifiées par la négative (*« Ils ne skiaient pas »*[57], « *Ça se voyait qu'ils n'étaient pas en promenade »*[58]). La posture d'attente et l'inactivité sont régulièrement mentionnées, par opposition aux touristes qui se consacrent aux activités récréatives et aux locaux qui travaillent. Les comportements identifiés comme inappropriés, par exemple le fait de détourner l'usage des aménités environnementales (comme se laver dans la mer à Vintimille) agissent également comme des marqueurs d'extranéité[59]. Le comportement fuyant ou l'anxiété visible des personnes dévoilent enfin la différence de condition avec les touristes qui profitent d'un cadre agréable et plaisant : *« Ils essayent de se cacher »*[60], *« Ils évitent le contact »*[61], *« Ils tentent de s'échapper »*[62], *« Ils avaient l'air angoissé »*[63].

Dans les représentations des participant·e·s au questionnaire, la figure des personnes en migration qui transparaît majoritairement est celle d'un groupe d'hommes « noirs » dont la posture est caractérisée par l'attente. Ces quatre motifs sont répétés à plusieurs reprise et

[48] Questionnaire n°51, Menton-Vintimille.
[49] Questionnaires n°42 et 47, Menton-Vintimille.
[50] Questionnaire n°75, Menton-Vintimille.
[51] Questionnaire n°10, Menton-Vintimille.
[52] Questionnaire n°4, Menton-Vintimille.
[53] Questionnaire n°1 et 27, Menton-Vintimille.
[54] Questionnaires n°8, 10, 65, Menton-Vintimille.
[55] Questionnaire n°39, Menton-Vintimille.
[56] Questionnaire n°78, Montgenèvre-Clavière.
[57] Questionnaire n°6, Montgenèvre-Clavière.
[58] Questionnaire n°79, Montgenèvre-Clavière.
[59] Questionnaire n°59, Menton-Vintimille.
[60] Questionnaire n°12, Menton-Vintimille.
[61] Questionnaire n°4, Menton-Vintimille.
[62] Questionnaire n°79, Menton-Vintimille.
[63] Questionnaire n°79, Montgenèvre-Clavière.

associés entre eux : *« Des attroupements d'hommes Blacks »*[64] *; « des Noirs qui attendent sur le bord de la route »*[65]*, « Ils sont Noirs et en groupe »*[66] *; « Ils ont la peau noire et ne travaillent pas »*[67] *; « On les reconnait à la couleur de leur peau, et aussi au fait qu'ils sont en groupe, et ils attendent là pendant longtemps pour passer. »*[68]

Selon un ressort caractéristique de la mécanique raciste (Tevanian 2017), c'est l'ensemble de la catégorie « migrants » qui s'incarne dans le corps des hommes « noirs », effaçant la grande diversité des profils de personnes en migration en termes d'âge, de genre, de phénotypes et d'origines géographiques. On voit ainsi que le discours médiatique, qui crée la « figure noire » et masculine « du danger migratoire » (Tyszler 2019, p. 98) imprègne les imaginaires et dessine les contours de l'ordre du visible par les personnes qui fréquentent l'espace de la zone-frontière. Ce discours produit dès lors une invisibilisation, y compris dans l'espace réel de la frontière, des femmes « noires » en migration et des personnes en migration ayant d'autres assignations « ethno-raciales ».

Pour deux cyclistes anglais résidant à Monaco, ces « *jeunes dans leur vingtaine, sans famille, avec des téléphones portables* » sont forcément des « *migrants économiques* », car s'ils étaient des « *réfugiés* », « *ils seraient avec toute leur famille* »[69]. Ces remarques faites spontanément par les participant·e·s au questionnaire montrent à quel point les représentations médiatiques sur la migration irrégulière imprègnent les imaginaires collectifs, jusqu'à intégrer la distinction entre « migrants économiques » et « réfugiés » et des stéréotypes distincts pour chacune de ces catégories, en complet décalage avec la réalité de la situation des personnes en migration à la frontière.

Cette identification de l'altérité des personnes en migration « trace les lignes du rejet » (Guenebeaud 2017, p. 387) qui construisent en retour le groupe majoritaire comme légitime. Les marqueurs sociaux et « ethno-raciaux » qui trahissent la condition de migration sont repérés visuellement et servent à mettre à distance un groupe minoritaire construit comme « autre ».

b) Les critères du profilage policier

S'intéresser aux mécanismes du profilage policier nous permet de voir que les ressorts de la perception de l'altérité chez les forces de l'ordre sont les mêmes que ceux mobilisés par les touristes et habitant·e·s, construisant la ligne de visibilité qui rend identifiable les indésirables parmi les diverses populations fréquentant les stations touristiques hautes-alpines et du littoral méditerranéen.

[64] Questionnaire n°29, Menton-Vintimille.
[65] Questionnaire n°43, Menton-Vintimille.
[66] Questionnaire n°80, Menton-Vintimille.
[67] Questionnaire n°92, Menton-Vintimille.
[68] Questionnaire n°42, Montgenèvre-Clavière.
[69] Questionnaire n°11, Menton-Vintimille.

Nous avons vu précédemment que le profilage « ethno-racial » était un des principaux ressorts du contrôle policier des « ESI » à la frontière franco-italienne (voir **Chapitre 7**). Le regard policier est donc le vecteur d'un processus de racisation de l'espace de la zone-frontière, en associant un phénotype à une origine géographique et à une potentielle condition d'illégalité. Cette dimension raciale du contrôle est ressentie très clairement par les personnes ciblées, comme l'exprime Destin, immigré camerounais ayant traversé la frontière en août 2018 :

> *« Quand [les policiers] montent, ils regardent, ils voient des Blancs quelque part, ils ne contrôlent pas vraiment, ils vont directement vers les Noirs. S'il y a des Maghrébins c'est pire ! (...) Ils ont ce délit facial. (...) Quand ils regardent quelqu'un de face, ils ne savent pas s'il est Français ou Italien, mais le fait qu'il est Blanc, ça fait qu'on ne lui pose plus ce problème de papiers, on ne lui demande pas le passeport et tout »*[70].

Lors des rondes pédestres ou véhicules dans les espaces touristiques frontaliers, les forces de l'ordre opèrent un repérage mobile des personnes en migration. C'est par l'identification de phénotypes différents de la norme majoritaire (« blanche ») que les policier·e·s distinguent les « ESI » des habitant·e·s et des touristes. Monica, résidente à Menton, note l'importance de la dimension raciale lors des contrôles « au faciès » dans le quartier de Garavan, que j'ai également pu observer au cours de mon terrain dans ce quartier[71] :

> *« **S'il y a un Noir qui se balade sur le bord de mer à Garavan**, un jeune, et ça je l'ai vu plusieurs fois, **les flics ont tiré le frein à main**. Ils s'arrêtent et ils vont demander les papiers à la personne qui est déjà sur le territoire qui se promène ! Donc moi je me suis arrêtée pour voir le contrôle, s'ils l'embarquaient ou pas, et non ! **Le monsieur, il avait ses papiers sur lui. Il allait peut-être tout simplement bosser, il faisait peut-être son jogging, mais il était « Noir »**. (...) Et dernièrement aussi avec les Africains du Nord, c'est pareil, il y a les flics tout le temps à Garavan qui tournent, que ce soient les municipaux, la nationale, les CRS, n'importe qui, s'il voit quelqu'un qui n'a pas **le faciès qui correspond à Menton** ils sont arrêtés, ils sont contrôlés. »*[72]

Néanmoins, les critères « ethno-raciaux » ne suffisent pas à eux seuls à comprendre les mécanismes du ciblage policier. Les études sur le contrôle migratoire par les forces de l'ordre ont montré que, bien que les stéréotypes raciaux jouent un rôle important, ils sont toujours associés à d'autres critères d'identification des « migrant·e·s irrégulier·e·s » (Casella Colombeau 2015; Guenebeaud 2023; Mouhannna 2009). C'est le croisement entre le phénotype d'une personne, son mode de déplacement, son allure et son comportement qui attire le regard policier. Simon, militaire d'une patrouille Sentinelle, évoque le rôle des « codes » du tourisme en montagne dans les stratégies de ciblage :

[70] Discussion enregistrée avec Destin, juin 2019.
[71] Journal de terrain, 30/11/2023 ; journal de terrain, 15/07/2023.
[72] Entretien avec Monica, habitante de Menton, septembre 2022.

> *« Deuxième[ment], c'est la tenue vestimentaire. (…) Les mecs qui traversent, peut-être l'hiver,* ***à Montgenèvre, en tongs, ça interpelle quand c'est dans la neige****. [À Sospel], ça nous interpelle tout autant quelqu'un qui traverserait entre l'Italie et la France par les sentiers, avec (…) un T-shirt rose de petite fille, un sac de sport tout déchiré, et puis des tongs aux pieds, tu vas dire :* ***« Ce n'est pas un randonneur commun, celui-l****à » »*[73.]

Les études critiques sur les espaces touristiques de montagne ont montré qu'ils étaient structurés par différents rapports sociaux, de « race » mais aussi de classe et de genre : les pratiques de la montagne adoptées par les classes supérieures masculines sont considérées plus légitimes que d'autres (Moraldo 2017; Piquerey 2016; Sallenave 2022). La représentation de marqueurs sociaux distinguant les pratiquant·e·s « légitimes » et « illégitimes » de la montagne participe ainsi à faciliter le repérage policier des *outsiders*, parmi lesquels figurent les personnes en migration. Toujours selon Simon :

> *«* ***On se rend vite compte de la différence entre un « North Face »****, entre (…) deux jeunes qui ont* ***des gueules d'ingénieurs*** *qui font leur voyage de césure à pied sur trois mois (…), et un lambda. (…) Quand ils sont suspects, c'est sur ces aspects-là.* ***Ceux qui ne [correspondent] plus aux codes prétendus [du] tourisme en montagne.*** *»*[74]

Ainsi, la représentation qu'ont les forces de l'ordre des pratiquant·e·s légitimes de la montagne passe par les marques vestimentaires et une certaine manière de pratiquer cet espace (par le sport et les loisirs) : celles-ci sont révélatrice d'un double capital social et spatial, qui caractérise les classes sociales supérieures, majoritaires dans l'espace alpin. À l'inverse, comme j'ai pu l'observer sur le terrain, les personnes en migration qui s'aventurent dans l'espace frontalier portent rarement les tenues considérées comme adéquates à la pratique de la montagne (vêtements de sport, imperméables, habits chauds en hiver et légers en été), et encore moins les habits « de marque » considérés comme légitimes. Par ailleurs, elles ont souvent une mauvaise connaissance du milieu montagneux et des pratiques spatiales à y adopter : elles ont du mal à s'orienter, n'utilisent pas dans leur majorité les applications qui indiquent les chemins de randonnée, ne connaissent pas la signalisation en montagne… Enfin, elles n'ont pas les bons équipements pour circuler sur la neige (ski, raquettes) ou dans des espaces accidentés (chaussures de randonnées). Ces comportements trahissent leur position d'« *outsiders* » (Becker 2012), ce qui les rend particulièrement visibles dans l'espace de la zone-frontière et facilite leur repérage par les policiers. L'attitude décalée des personnes dans l'espace touristique est un critère important pour le regard policier :

> *« Et puis, bien sûr, après, tu comprends, s'ils sont 3 ou 4 avec la fatigue, transpirant, qui fuient le regard de l'autorité militaire ou flic, tu sais que le*

[73] Entretien avec Simon, militaire d'une patrouille Sentinelle, juillet 2023.
[74] Entretien avec un militaire d'une patrouille Sentinelle, juillet 2023.

gars, il sait que sa situation est peut-être mal donnée pour pouvoir rentrer sur le territoire. »[75]

De surcroît, les différents dispositifs d'exclusion spatiale dans l'espace touristique[76] favorisent l'identification policière des « non-touristes ». De la même manière que, dans les villes, les policier·e·s anticipent qu'iels ont plus de chance de trouver des étranger·ère·s en situation irrégulière autour des gares (Mouhannna 2009) ou des zones de distribution humanitaire (Chamayou, 2010), dans l'espace frontalier, les forces de l'ordre anticipent les lieux où vont se trouver les personnes qui n'ont pas accès aux espaces touristiques privatisés. À Montgenèvre, puisqu'il n'y a qu'une seule ligne de transport public, les agents de la PAF savent qu'iels peuvent privilégier les heures qui suivent l'arrivée du dernier bus Oulx-Clavière pour maximiser les patrouilles à proximité de Clavière – car iels savent que les personnes en situation de migration, n'ayant pas d'endroit où s'abriter à Clavière pendant la nuit, entament immédiatement leur marche (Bachellerie 2019, p. 126). Lors des rafles à Vintimille, les forces de l'ordre peuvent directement cibler le parking via Tenda où se déroulent les distributions alimentaires, ou les berges de la Roya, les seuls espaces où elles laissent ordinairement s'installer les personnes en migration[77]. Ainsi, les mécanismes d'exclusion socio-spatiales propres à l'espace touristique facilitent le ciblage policier des « indésirables » dans la zone-frontière.

En conclusion de cette première sous-partie, nous constatons qu'hypervisibilité et invisibilité des corps « non-blancs » dans l'espace touristique ne s'opposent pas, mais sont deux processus convergents de la mécanique raciste, qui consiste à fabriquer des « corps d'exception » (Tevanian 2017). Cette mécanique est imbriquée à d'autres processus de construction de l'altérité, notamment sur des bases de classe et de maîtrise spatiale. Ce contexte produit une *domination visuelle*, telle que je l'ai définie en introduction, qui limite la *maîtrise visuelle* des groupes sociaux minorisés. Les personnes en migration, tout comme les habitant·e·s et travailleur·euse·s locaux·ales racisé·e·s, se retrouvent dépossédées de l'image qu'elles renvoient au reste du monde, tantôt invisibilisées, tantôt hypervisibilisées. À l'inverse, les populations qui bénéficient d'une forte visibilité dans l'imaginaire touristique peuvent s'approprier l'espace tout en se fondant dans le groupe majoritaire, ce qui leur garantit *in fine* une forme d'invisibilité propre aux dominant·e·s. Elles ont par ailleurs la possibilité de collaborer avec la police pour favoriser l'identification et l'expulsion des *outsiders* de l'espace touristique : ce pouvoir exercé sur l'image de l'autre est caractéristique d'une position de force dans le rapport de domination visuelle.

[75] Entretien avec un militaire d'une patrouille Sentinelle, juillet 2023.
[76] Voir **chapitre 9, 2.1 – Des seuils matériels et symboliques.**
[77] Discussion enregistrée avec Salah, exilé soudanais, juin 2023 ; Observations à Vintimille, octobre-juin 2023.

2) La production d'une cécité située chez les habitant·e·s et les touristes comme outil de domination

Une fois que les personnes en migration illégalisées ont été construites comme un groupe social à part, caractérisé par leur marginalisation sociale et spatiale, il s'agit de comprendre quelles relations entretient le groupe majoritaire avec le groupe minorisé, et comment ces relations prennent forme à l'échelle locale voire micro-locale des villes et villages touristiques frontaliers.

2.1 - La faible visibilité des personnes en migration comme condition de reproduction de l'ordre social dans les communes touristiques hautes-alpines et maralpines

a) Tant qu'on ne les voit pas : maintenir les personnes migrantes à leur « place »

Dans mon précédent mémoire, j'ai montré que la question migratoire à Montgenèvre s'apparentait à un « tabou », auquel je me suis heurtée en menant mon enquête de terrain (Bachellerie 2019, p. 101). J'en ai conclu que le silence était un outil par lequel les habitant·e·s et travailleur·euse·s maintiennent en façade les relations sociales dans un état de « normalité », c'est-à-dire telles qu'elles étaient avant que le village ne devienne une zone de passage et de contrôle migratoire. En refusant de parler de la question migratoire, considérée comme très polémique aux échelles locale comme nationale, les habitant·e·s se protègent pour n'être pas compromis·e·s dans le paysage social local.

Encadré 7 - Les relations villageoises comme « écosystème touristique » (adapté à partir d'un extrait du mémoire de master 2, voir : Bachellerie 2019, p. 101)

À Clavière, une grande partie des commerçant·e·s habitent ou travaillent dans le village depuis plus de vingt ans. Le magasin Slalom ski existe depuis 60 ans et la gérante y travaille depuis trente ans ; le gérant d'un hôtel habite à Clavière depuis les années 1990, et a repris l'hôtel après avoir été moniteur de ski ; Caffè Torino est tenu par la même famille depuis 50 ans, et le propriétaire actuel a grandi à Clavière. Les commerçant·e·s sont regroupé·e·s dans une association, Proloco, dont « tout le monde fait partie », y compris la mairie. Certain·e·s client·e·s sont même inclus·es dans ce microcosme local, puisque certaines familles fidèles de Turin, Genève ou Milan ont leur pied à terre à Clavière depuis plus de 50 ans. Il y a un fort décalage entre l'implantation locale ancienne des propriétaires et des patrons, et le va-et-vient des travailleur·euse·s saisonnier·ère·s originaires d'ailleurs et employé·e·s juste pour l'hiver ; mais même ces dernière-es assurent que très vite au cours de l'hiver, « tout le monde se connaît ».

À Montgenèvre, la station mêle les relations interindividuelles et la réputation personnelle avec la sphère du travail. En haut de la hiérarchie, les chefs des employé·e·s de la Régie (chef des pistes, chef des remontées mécaniques et chef d'exploitation) qui travaillent à Montgenèvre depuis plus de 30 ans, sont proches du maire, voire membre du Conseil Municipal. Dans des univers sociaux aussi restreints, la question de la place, c'est-à-dire la position dans un ordre social, est fondamentale, dans la mesure où le groupe a beaucoup de pouvoir sur l'individu : on peut isoler un commerce en jouant sur la rumeur, affecter la carrière de quelqu'un au sein de la station... Un certain conformisme dans le comportement, ou à la rigueur une discrétion, apparaît comme une solution pour protéger sa place dans l' « écosystème ». Parmi les personnes que j'ai rencontrées, certaines se plaignent de l' « ambiance » du village qui mêle, selon elles et eux, surveillance mutuelle et conservatisme politique, et expliquent que leurs cercles de sociabilité se situent en-dehors du village, à Briançon pour les un·e·s, à Turin pour les autres.

Ainsi, dans le petit réseau social que constitue le village, la rumeur circule très vite. Ma posture d'enquêtrice m'a mise dans une situation privilégiée pour appréhender la manière dont les personnes à Montgenèvre se soupçonnent mutuellement de collaborer avec la police, puisqu'on me conseillait « qui » aller ou ne pas aller voir : tel·le commerçant·e, tel·le collègue, tel télésiège... Comme les noms des individus sont associés à des lieux, ils sont d'autant plus exposés à la rumeur : on prête d'emblée à certain·e·s des positions « pro » ou « anti » migrant·e·s, on accuse ses collègues de délation... S'exprimer sur la question migratoire est perçu comme un acte risqué, et selon une habitante : « Il faut faire attention à qui on dit quoi ». Si « quelque chose se sait », les enjeux sont très importants dans la micro-société locale.

Dans ce contexte, répondre à mes questions a suscité des craintes chez les habitant·e·s des villages frontaliers, considérant que prendre la parole peut entraîner une exposition à des représailles policières. Cette crainte est encore plus prononcée chez les habitant·e·s racisé·e·s, comme Awa, qui n'a pas voulu être enregistrée, me confiant avoir peur de parler avec des journalistes et de prendre position contre la police, précisément parce qu'elle vit dans un village où elle est identifiée comme une des rares personnes « noires ».

Les habitant·e·s de Montgenèvre qui ont accepté d'échanger avec moi m'ont, dans la très grande majorité, livré un récit très pacifié des relations sociales sur le territoire de la commune. Une hôtelière à Montgenèvre explique :

> *« Quand les touristes posent la question, ils imaginent qu'on va dire que c'est une catastrophe, mais* ***il y en a 40 par jour, il n'y a jamais de problème, on ne les voit pas, ils sont polis, ils sont gentils,*** *et ça, ça les étonne »*[78].

[78] Entretien avec Sandra, habitante de Montgenèvre, février 2019.

En diffusant ce discours auprès des touristes, cette hôtelière cherche à présenter un regard positif sur la migration ; mais elle participe en même temps à effacer la conflictualité des rapports sociaux à la frontière, en peignant l'image d'un village calme qui est compatible avec les attentes des touristes. On peut également faire l'hypothèse que son jugement est affecté par sa position au sein de l'espace social (ou « place ») : si tout se passe bien, en effet, ni dans la confrontation ni dans la violence, c'est bien parce que les scènes de violence sont dissimulées.

Comme elle, la plupart des personnes interrogées à Montgenèvre insistent sur le fait que malgré les arrivées de personnes en migration et les renforcements de forces de l'ordre, « *rien n'a changé* » depuis deux ans, que « *ce n'est pas si présent que ça* », qu'il « *n'y a pas de tensions particulières* ». Dans l'état actuel des choses, même si la situation de frontière est régulièrement visible dans l'espace touristique, elle ne dérange pas pour autant la vie locale, comme le décrit une employée des remontées mécaniques :

> *« Les gendarmes sont sur les pistes,* ***mais ils ne sont pas agressifs, ils font leur job, ça se passe bien****. Il n'y a jamais eu de* ***scène difficile****, même l'été avec les militaires, on n'a jamais vu de scène, on n'a jamais vu quelqu'un agressé. Les touristes sont au courant, ils en parlent au club du soleil,* ***ils voient les gendarmes****. Ça n'a pas du tout affecté le tourisme.* ***Tout le monde aide [les migrant·e·s] comme il peut****, vêtements, manger, il y en a qui sont pour, d'autres contre… »*[79]

Cette description de la vie quotidienne dans la station montre qu'une forme de routine s'est mise en place, intégrant le contrôle policier, mais également une partie de la solidarité pourtant illégalisée (Bachellerie 2019, p. 115). Pour cette employée, la visibilité du contrôle migratoire n'entraîne pas de réaction particulière, car le contrôle de la frontière est accepté, vécu comme une situation *de fait*, qui compose le paysage quotidien de la station touristique.

Ce caractère pacifié des relations sociales repose sur la faible visibilité des personnes migrantes dans l'espace public. À Clavière et à Menton-Garavan, les acteur·ice·s du tourisme sont presque tou·te·s d'accord pour dire que « *les migrants* » ne posent pas de problèmes, puisque « *on ne les voit pas* »[80], parce que « *ils ne font que passer* » [81] ou encore parce que « *ils essayent de se faire oublier* »[82]. On peut faire l'hypothèse que tant qu'elles ne font que passer, et tant qu'elles se cachent, les personnes en migration ne posent pas de problème majeur dans le sens où leur présence ne provoque pas de perturbation dans l'espace touristique.

À l'inverse, l'occupation visible de l'espace public par les personnes en migration, ainsi que l'opposition ouverte à l'activité policière, sont considérées comme déplacées, dérangeantes.

[79] Entretien avec Jenny, employée des remontées mécaniques, janvier 2019.
[80] Discussion informelle avec une employée de l'office du tourisme de Sospel, juin 2023 ; entretien avec une cadre de l'office du tourisme de Menton, mai 2023.
[81] Entretiens avec une commerçante et un hôtelier de Clavière, mars 2019 ; entretien avec des commerçant·e·s de Garavan, juin 2023.
[82] Entretien avec un commerce de Menton-Garavan, mai 2023.

Selon le maire de Clavière, la présence des personnes en migration sur la commune n'était pas dérangeante, tant que celles-ci n'occupaient pas l'église du village : « *Tout se passait bien (…) avant l'occupation de l'église. (…) Avant « Chez Jésus », personne ne s'aperc[evait] de rien. (…) On n'était pas en évidence comme après « Chez Jésus »* »[83]. À ses yeux, l'ouverture du squat aurait causé l'augmentation de la présence policière côté français et donc des contrôles à la frontière, ce qui aurait provoqué une plus grande concentration d'exilé·e·s bloqué·e·s sur la commune – et par conséquent, une plus grande visibilité de la question migratoire. L'occupation de l'église aurait donc mis la population locale en colère, déclenché la médiatisation, « *choqué* » les touristes... si bien qu'« *on ne pouvait plus vivre bien* »[84] sur la commune.

De fait, l'occupation de l'église fixait en plein centre du village les personnes en migration. Depuis l'expulsion de ce lieu occupé en novembre 2018, les personnes en migration qui se trouvent dans le village de Clavière en attendant de commencer leur marche vers Briançon tendent plutôt à se dissimuler au regard des touristes : elles restent dans des coins de rue peu visibles ou en lisière de forêt, évitant en général le centre-village et le front de neige, plus fréquentés. Dans cette configuration, la présence des personnes en migration sur le territoire de la commune est acceptée par les habitant·e·s et les pouvoirs publics.

Dès lors, ce sont les associations qui dénoncent la situation à la frontière qui sont perçues par les acteur·ice·s du tourisme comme des problèmes, voire des menaces, beaucoup plus que les personnes en migration elles-mêmes. C'est ce qu'indiquent ces hôteliers de Montgenèvre et Clavière :

> *« C'est **au niveau de l'image** : [les associations] ont monté plus de gens contre eux qu'ils n'ont rallié de gens. Alors que tout ça pourrait bien se passer, en fait. »*[85]

> *« **Les manifestations**, ça fait peur aux gens. Ça **leur fait voir des choses** qu'ils n'ont pas envie de voir »*[86].

Pour plusieurs acteur·ice·s touristiques locaux, la solidarité peut avoir lieu, dans la mesure où elle ne rend pas visible la situation à la frontière :

> *« Il faut trouver un juste milieu, entre l'aide humanitaire et la vie sociale et économique d'ici. Les touristes, ils n'y peuvent rien, à tout ça ! Nous, ici, c'est notre gagne-pain, vous comprenez ? »*[87].

Ainsi, du point de vue de ces habitant·e·s et des pouvoirs publics, les rondes policières ne posent pas de problème *à condition que* les arrestations restent ciblées : la présence des personnes en

[83] Entretien avec le maire de Clavière, mars 2019.
[84] Entretien avec le maire de Clavière, mars 2019.
[85] Discussion avec Wendy, postière à Montgenèvre, février.
[86] Entretien avec la gérante d'un hôtel à Montgenèvre, mars 2019.
[87] Entretien avec une gérante d'hôtel à Montgenèvre, mars 2019.

migration est acceptée *à condition que* celles-ci restent cachées ; et la solidarité est tolérée *à condition* qu'elle soit invisible. Cette configuration, qui valide implicitement le rapport de domination instauré par la traque policière, permet le maintien de la « *paix sociale* » au niveau local, comme l'explique un pisteur de Montgenèvre :

> *« La station c'est un lieu touristique qui fonctionne à plein pot, comme d'habitude, il y a une indifférence,* ***personne n'en parle. Ça n'intéresse pas grand-monde****. C'est devenu* ***un truc qui est là, qu'on ne voit pas vraiment, aussi parce qu'on ne veut pas le voir.*** *Le but c'est de vendre du forfait et vendre du rêve à des touristes fortunés. La police est là, eux-mêmes ne sont pas véhéments, pas actifs.* ***Il y a une paix sociale dans tout ça. Tout le monde est bien content qu'il n'y ait pas plus de migrants que ça.*** *Si ça dégénère, ce n'est pas bon pour le business, s'il y avait plus de police ce ne serait pas bon pour le business. Les touristes sont là, ils ne sont même pas au courant, personne ne les informe. Tous les socio-professionnels sont au courant, mais ça n'empêche personne de travailler. Il y a une indifférence peut-être due à plusieurs choses : il y a des gens qui s'en foutent vraiment, il y a aussi une* ***résignation****, face à un problème qui dépasse tout le monde, qui dépasse le cadre local, le fait de se sentir désarmé, et il y a aussi le fait que* ***c'est rentré dans le quotidien et que la vie continue*** *»*[88].

Le maintien des personnes en migration à une place subalterne, caractérisée par la marginalité spatiale et une faible visibilité dans l'espace public, est ce qui permet à la vie locale de continuer sans que la situation à la frontière n'ait de réel impact sur l'économie touristique. À l'inverse, selon Noé, employé de la station de Montgenèvre, si « *les comportements* » étaient dévoilés au grand jour, les tensions éclateraient[89].

b) Accepter le travail policier comme « neutralité »

Dans ce contexte, les possibilités pour s'opposer aux pratiques policières sont limitées pour les personnes vivant dans les villes et villages frontaliers. J'ai montré dans mon précédent mémoire que, dans les villages frontaliers comme Montgenèvre et Clavière, la petite taille de la communauté locale et le fonctionnement en « écosystème » renforcent la nécessité pour les habitant·e·s de maintenir des relations cordiales avec les agents de la PAF (Bachellerie 2019, p. 102). On peut noter que, dans la région haute-alpine, la majorité des « locaux » qui s'impliquent dans le mouvement de solidarité ne réside pas dans les villages situés à proximité immédiate de la frontière (Montgenèvre, Clavière, Bardonecchi,), mais un peu plus loin, comme à Briançon, dans la vallée de Suse entre Oulx et Turin, où l'interdépendance entre les habitant·e·s et la pression sociale liées au tourisme frontalier sont moins fortes.

À Montgenèvre, beaucoup d'habitant·e·s ont en outre des liens interpersonnels avec les agents de la PAF, comme l'explique un perchman : *« Parmi les collègues, certains sont d'anciens*

[88] Entretien avec Noé, employé de la station Montgenèvre, janvier 2019.
[89] Ibid.

gendarmes, ou leur fils bosse à la PAF. Ce sont les premiers à vouloir aider leurs collègues »[90]. Cette proximité sociale avec la police est doublée d'une proximité spatiale : dans un espace aussi petit, les travailleur·euse·s se retrouvent quotidiennement confronté·e·s aux agents du contrôle, avec lesquels iels développent des relations sociales. Lors de séances d'observation en gare de Briançon, j'ai ainsi vu les policier·ère·s embrasser cordialement des passager·e·s du train qui montaient skis à l'épaule, au milieu d'une opération de contrôle[91]. Si cette proximité peut se traduire parfois en actions volontaires pour faciliter le travail de ciblage des « migrant·e·s », via les « *délations* » évoquées par les habitant·e·s frontalier·e·s, pour la plupart des gens, les relations pacifiées au quotidien avec la police donnent plutôt lieu à une politesse réservée, comme dans l'expérience de Pierre, chauffeur de bus :

> *« Les médiateurs culturels qui travaillent à Oulx, je les connais, on boit le café ensemble. (…) La PAF, c'est « Bonjour, bonjour », c'est tout, hein. La BAC, eux, je les vois tout le temps à Clavière »*[92].

Le fait de côtoyer les forces de l'ordre au quotidien crée des rapports ambivalents entre celles-ci et les résident·e·s, et plus encore pour les habitant·e·s et travailleur·euse·s racisé·e·s qui, comme Gabin (travailleur saisonnier ivoirien), peuvent à la fois craindre la police tout en échangeant des services avec les agents du contrôle :

> *« **Les policiers me contrôlent tous les jours, plusieurs fois par jour**. S'ils font simplement leur travail, moi je ne suis pas contre. Mais ils manquent de formation. Ils me demandent mes documents (…), je leur donne ce qu'ils veulent. Les policiers viennent tous le temps chez les commerçants ici, **ils disent « Salut », ils parlent avec nous, ils me proposent même des trajets en voiture** si je suis à pied à l'autre bout [du village]. **Avoir des forces de l'ordre, ça ne veut pas dire qu'il faut qu'on fasse la guerre**. »*[93]

Gabin m'explique qu'il supporte cette situation car elle ne durera que « *cinq-six mois* », le temps de sa saison, et parce qu'il « *ne [s]'intéresse pas à ce que disent les gens* » : « *Je mange, je dors, je travaille, c'est tout* »[94]. Se désintéresser du contrôle migratoire et rester focalisé sur sa tâche est une stratégie qui permet de garder sa place dans le système touristique. Cette stratégie est adoptée par la majeure partie des travailleur·euse·s interrogé·e·s, comme Xavier, chauffeur de bus de la ligne Oulx-Briançon :

> *« Moi je n'ai pas de problème. Les policiers, ils contrôlent, **ce n'est pas mon affaire**.*
> *Les clients, ils payent et c'est tous les mêmes pour moi.*
> *Sarah - Est-ce qu'ils contrôlent tout le monde ?*

[90] Entretien avec Thibault, février 2019.
[91] Observation, carnets de terrain, 24/04/2019.
[92] Entretien avec Lucas, chauffeur de bus sur la ligne Oulx-Briançon, janvier 2019.
[93] Entretien avec Gabin, saisonnier ivoirien dans un village frontalier, mars 2019.
[94] Entretien avec Gabin, saisonnier ivoirien dans un village frontalier, mars 2019.

Xavier - Moi j'ouvre la porte, ***je ne regarde même pas. Ils font leur travail, ça ne me concerne pas. »***[95]

L'attitude qui consiste à « *ne pas regarder* » les effets du contrôle migratoire permet, aux yeux des chauffeurs interrogés, de rester dans une forme de « *neutralité* »[96]. La « neutralité » est d'ailleurs le comportement imposé par la direction de la compagnie de bus, qui a écarté de la ligne tou·te·s les chauffeur·euse·s ayant un positionnement idéologique pour ou contre le contrôle migratoire, et demande à ses agents de rester stoïques pendant les interpellations. Il s'agit de *« ne pas être agressif, garder ses distances »*[97]. Cependant, cette position adoptée par la compagnie semble se situer du côté de l'activité de contrôle de la frontière, comme l'indique ce gérant d'une compagnie de bus : *« On a bossé avec la PAF là-dessus. Parce qu'ils voulaient être neutres, et nous aussi. On a conjointement décidé de se mettre d'accord »*[98]. Le gérant résume l'ambiguïté de la position de la compagnie par ces phrases :

> *« **Sans dire que c'est une collaboration, parce que je n'aime pas le terme, ce n'est pas une obstruction**. Ils n'ont rien à nous reprocher si on fait notre job. (…) Il y a même un **commissaire de Marseille** qui est monté me voir personnellement, dans mon bureau, pour **me féliciter** de la manière dont nous gérons le problème. Il était admiratif, apparemment ils ont beaucoup plus de difficultés du côté de Menton/Vintimille. »*[99]

Ainsi, la « neutralité » de la compagnie de transports qui s'assure de la non-intervention disciplinée de ses employé·e·s face au contrôle de la frontière s'inscrit parfaitement dans un ordre social pacifié qui soutient le travail policier (Bachellerie 2019, p. 118). Cette position sert également les intérêts économiques de la compagnie qui répond à des appels d'offres régionaux, le gérant estimant que : « *C'est ça qui fait que la région nous a reconfié la ligne.* »[100]

c) Des micro-résistances invisibles

La présence policière diffuse au sein des villages frontaliers a pour effet de décourager de nombreux·euses habitant·e·s d'agir en solidarité avec les exilé·e·s qui traversent l'espace frontalier, par peur d'une arrestation. Les rondes permettent aux forces de l'ordre de constituer un « territoire policier » (Jobard 2002), où elles y réaffirmer leur prédominance et leur ubiquité, comme en témoigne Jérémy, habitant de Montgenèvre :

> *« Nous, on a des gendarmes campés en permanence devant la maison. C'est sûr que moi j'y réfléchis à deux fois si je sais qu'il y a les flics en bas de chez*

[95] Discussion informelle avec Xavier, chauffeur sur la ligne Oulx-Briançon, avril 2019.
[96] Ibid.
[97] Entretien avec Adrien, gérant de la compagnie de bus à Briançon, avril 2019.
[98] Ibid.
[99] Ibid.
[100] Ibid.

> *moi. (...) Le fait de savoir* ***qu'on va les croiser, tout le temps, tout le temps, chez moi****... »*[101].

Cette auto-censure dans l'action est un des objectifs de la politique de « prévention par la dissuasion » et de la criminalisation de la solidarité[102].

La précarité du travail dans le secteur touristique semble également jouer un rôle dans la difficulté pour les locaux de s'opposer ouvertement à l'ordre policier. Béatrice est, à l'époque où je l'ai interrogée, la seule habitante de Montgenèvre connue pour s'engager publiquement dans les associations solidaires du Briançonnais. Selon elle, le fait de ne pas dépendre économiquement du tourisme a facilité son engagement :

> *« Il y a toujours eu un regard porté sur [ma famille] parce qu'on ne vit pas du tourisme, donc c'est vu comme une chance par les autres. Tu n'es pas tout l'hiver à fond, où tu as peur de ton chiffre d'affaires, toujours une inquiétude de comment va se passer la saison »*[103].

En effet, la désobéissance est particulièrement difficile pour les employé·e·s du secteur touristique, notamment dans la station de ski de Montgenèvre, qui est organisée selon un système centralisé, où les employé·e·s savent que leurs actions peuvent être rapportées à la direction, comme le signale Quentin, pisteur-secouriste :

> *« Aujourd'hui, il y a des* webcams *un peu partout sur la station, et il y a des gens qui regardent. Nous, on est sous contrat. Si on voit les [personnes migrantes], on va leur parler et ensuite on dit qu'on n'a rien vu,* ***ça peut se savoir*** *»*[104].

Les travailleur·euse·s, engagé·e·s à la saison, anticipent les risques pesant sur leur emploi au cas où ils entreraient en conflit avec leur hiérarchie :

> *« Il peut y avoir des représailles, notamment dans l'attitude de la part des cadres. On a quatre mois de saison garantis ; en général on fait plus, mais si tu t'opposes au chef des pistes, ta saison va être raccourcie. Ils peuvent t'affecter où tu ne veux pas (...) »*[105].

Ces témoignages des employé·e·s de la station de Montgenèvre évoquent d'autres travaux existants sur les dilemmes moraux des cheminot·e·s confronté·e·s à la question migratoire à la frontière franco-espagnole (Michalon et Sommer Houdeville 2023) ou à la frontière franco-italienne, dans les Alpes-Maritimes (Lendaro 2018). Certain·e·s cheminot·e·s mettent en œuvre des gestes discrets de solidarité envers les personnes en migration qui franchissent la frontière dans les trains ; d'autres, plus rares, font même le choix de s'opposer de diverses manières aux

[101] Entretien avec Jérémy, habitant de Montgenèvre, février 2019.
[102] Voir le **chapitre 8, 2.4 – Le secours en montagne comme pratique contestée.**
[103] Entretien avec Béatrice, habitante de Montgenèvre, mai 2019.
[104] Entretien avec Quentin, employé de la station de Montgenèvre, avril 2019.
[105] Ibid.

contrôles policiers, désobéissant ainsi à leur hiérarchie. Cette désobéissance peut être facilitée par la relative stabilité des professions cheminotes (par opposition à la précarité du secteur touristique) et par le fait que certains syndicats dénoncent publiquement les interventions policières dans les trains. Mais les réformes managériales de la SNCF fragilisent les collectifs de travail et divisent les personnels : cette situation renforce la solitude des agent·e·s face aux dilemmes moraux posés par la situation de frontière, notamment le fait d'intervenir ou non lors d'une arrestation, ou de signaler la présence d'une personne migrante sur les voies de chemin de fer (Lendaro 2023b; Michalon et Sommer Houdeville 2023). Les suppressions de postes de contrôleur·euse·s laissent régulièrement les conducteur·rice·s de train comme seul·e·s agent·e·s à bord[106], ce qui fait peser des lourdes responsabilités sur elles·eux : gérer les pannes électriques provoquées par le fait que des personnes se cachent près des circuits, signaler la présence d'exilé·e·s à proximité des rails, et lorsqu'il y a un accident, intervenir en constatant les dégâts humains et matériels, puis appeler les secours et la police, et éventuellement pratiquer les premiers secours. Le stress auquel les agents SNCF sont soumis·e·s les conduit à accepter plus facilement l'intervention policière dans les trains (Lendaro 2023, pp. 134-135). Ainsi, la transformation néolibérale du secteur du rail a des conséquences directes sur la capacité des travailleur·euse·s de la zone-frontalière à agir en solidarité avec les personnes en migration ou à s'opposer aux injonctions policières, en réduisant leur marge de manœuvre individuelle et collective. De la même manière, dans les Hautes-Alpes, la précarité des emplois saisonniers dans le secteur touristique favorise les pressions hiérarchiques exercées sur les employé·e·s, réduisant leur marge de manœuvre pour mettre en place des formes de résistance et de solidarité.

Néanmoins, malgré la pression policière, de nombreux gestes de solidarité effectués quotidiennement par les habitant·e·s des villes et villages frontaliers m'ont été contés au cours de mon enquête : détourner l'attention des forces de l'ordre, donner ses chaussettes, distribuer des couvertures de survie, donner une information ou un mot d'encouragement, distribuer une carte touristique, offrir un café ou un verre d'eau dans un bar, une pause dans une cabane de remontée mécanique, un repas dans un restaurant, accueillir chez soi ou dans son commerce les personnes de passage, etc.

Cette solidarité, qui m'a été confiée à bas mot, doit cependant être rester invisible afin que les habitant·e·s, facilement identifiables, ne soient pas exposé·e·s à des intimidations policières ou des poursuites judiciaires. Elle peut être analysée comme une série de micro-actions de désobéissance au régime de la frontière. Celles-ci ne bouleversent pas l'ordre établi mais permettent toutefois de soutenir, de manière souterraine, les personnes en migration. En revanche, la perspective de s'opposer ouvertement aux forces de l'ordre semble impossible à la

[106] Entretien avec Maël, cheminot sur la ligne TER Vintimille-Cannes, janvier 2023.

plupart des habitant·e·s et travailleur·euse·s interrogé·e·s, qui sont soumis·e·s à une triple pression au quotidien : sociale, économique et policière.

2.2 – « Ça ne change rien, c'est leur travail, moi je suis en règle » : une expérience pacifiée de la frontière chez les touristes

Lors de mes recherches de mémoire à Montgenèvre en 2019, les employé·e·s du secteur touristique interrogé·e·s constataient une indifférence majoritaire des touristes vis-à-vis de la question migratoire. Une employée d'un commerce à Montgenèvre évoque le décalage entre sa propre perception de la présence policière et celle des touristes :

> *« Moi, je suis surtout marquée par les rondes, les tours des gendarmes, (…) mais les touristes ne vont pas le voir, pas y réfléchir, c'est l'habitude. Alors que c'est plutôt la nuit qu'il y a vraiment beaucoup de rondes, mais là les touristes sont au restaurant,* ***ils font la fête, ils ne pensent pas à ça****… »*[107].

Un employé du Village-club du Soleil, une zone particulièrement contrôlée par les forces de l'ordre, va également dans ce sens :

> *« Tu sais,* ***ils sont débranchés quand ils sont là.*** *La brigade de gendarmerie de Montgenèvre mange à la cantine ici, du coup ça ne les choque pas de voir des gendarmes. Je ne sais pas si on vit dans un monde policé ou quoi, pour que ça ne choque plus personne »*[108].

Une employée de l'office du tourisme de Breil estime que, si l'arrivée importante de forces policières et militaires à la frontière a surpris au début, elle a finalement été acceptée par les touristes :

> *« Ça n'a pas rebuté les gens, mais ça les a surpris quand ils étaient sur place. On a eu des retours de prestataires, soit en vélo ou en randonnée, qui se faisaient arrêter par les gendarmes, avant ça n'arrivait pas.* ***Ça n'a pas eu d'impact négatif. Ils étaient surpris, mais dans l'ensemble ça a été plutôt bien accepté*** *»*[109] .

Or, les résultats du questionnaire nous permettent de nuancer ces déclarations en interrogeant directement la perception qu'ont les touristes de la situation à la frontière.

a) Une perception majoritairement pacifiée du contrôle migratoire

Je me suis d'abord intéressée à la manière dont les touristes percevaient la présence policière sur le territoire. Dans les deux zones-frontières étudiées, un nombre important de touristes estime que la présence policière est forte, mais pas plus que dans d'autres villes (iels citent

[107] Entretien avec Tina, saisonnière à Montgenèvre, mars 2019.
[108] Entretien avec David, employé du village-club du Soleil, février 2019.
[109] Entretien avec l'office du tourisme de Breil, novembre 2022.

notamment Nice ou Calais), ou moins forte que ce qu'iels ont pu voir en période d'attentats[110]. Les commentaires des touristes traduisent une habituation collective à une intense présence policière et militaire dans l'espace public, de sorte que celle-ci n'est plus un événement digne d'attention. On peut faire l'hypothèse que le contrôle à la frontière n'est pas perçu comme un élément exceptionnel, car il s'inscrit dans le cadre plus général d'une militarisation de l'espace public, notamment à partir des attentats de 2015 en France.

Sur le total des personnes interrogées, seul·e·s deux participant·e·s expriment un soutien explicite à l'activité policière : « *Ça me fait me sentir plus en sécurité »*[111], *« C'est bien qu'il y ait des contrôles, on est d'accord avec ça. On voit la police tourner à Menton, mais ça ne nous dérange pas »*[112]. Pour la très grande majorité des participant·e·s, elle est considérée comme une information neutre, qui ne mérite pas de commentaire spécifique.

Par ailleurs, la situation à la frontière n'a pas d'impact sur la vie quotidienne des touristes. La plupart des participant·e·s au questionnaire ne perçoivent les effets négatifs du contrôle qu'à travers les embouteillages[113], qui ralentissent les circulations quotidiennes. L'impact sur ell·eux reste donc minime même quand iels sont contrôlé·e·s :

> *« On s'est dit : on espère qu'ils ne vont pas contrôler tout le monde, car les enfants [dans la voiture] n'ont pas de patience »*[114].

Pour un·e touriste à Montgenèvre, le contrôle de la frontière a eu pour seul effet de restreindre sa capacité à aller skier en Italie :

> *« Il y a quelques années c'était la crise diplomatique, on n'avait plus le droit d'aller en Italie, ils ne vendaient plus de forfaits »*[115].

Les contrôles sont perçus comme une activité qui ne concerne que les « autres » :

> *« On n'est pas arrêté. »*[116] *; « Tant qu'on est en règle, pas de problème, des fois c'est chiant, mais bon »*[117] *; « Ça ne change rien, c'est leur travail, je suis en règle »*[118].

Une forme de mise à distance cognitive est effectuée, légitimée par les discours qui altérisent radicalement les personnes en migration. Dès lors, le fait de voir le contrôle migratoire ou ses

---

[110] Questionnaire n°24 à Montgenèvre-Clavière : « *D'habitude on passe par le Fréjus, ou le Mont-Blanc. Au Mont-Blanc on est passés au moment des attentats de Nice, ils étaient armés jusqu'aux dents, c'était impressionnant. »*
[111] Questionnaire n°33, Menton-Vintimille.
[112] Questionnaire n°42, Menton-Vintimille.
[113] Questionnaire n°5, 20, 65, 77, Menton-Vintimille.
[114] Questionnaire n°21, Montgenèvre-Clavière.
[115] Questionnaire n°38, Montgenèvre-Clavière.
[116] Questionnaire n°1, Menton-Vintimille.
[117] Questionnaire n°2, Menton-Vintimille.
[118] Questionnaire n°6, Menton-Vintimille.

effets sur les personnes en migration ne change rien à leurs pratiques quotidiennes, et ne les affecte pas.

Comme nous l'avons vu au chapitre précédent, sur les 200 personnes interrogées, 85 disent avoir vu des interpellations ou croisé des personnes en migration, soit 42,5 % du total des personnes interrogées. Quand on exclue les locaux et qu'on prend uniquement en compte les touristes et résident·e·s secondaires, cette proportion descend à 35 %. Quand les personnes disaient avoir croisé des personnes en migration ou assisté à des arrestations, je leur demandais de me décrire la scène et je retranscrivais leurs réponses sous forme de prise de notes (j'ai ensuite recodé ces données pour pouvoir les quantifier).

Une minorité de personnes exprime un jugement négatif quand elles décrivent la scène d'arrestation à laquelle elles ont assisté (7 réponses sur 40, soit environ un cinquième des réponses exprimées sur les deux zones étudiées). Ces personnes qualifient la scène de « *brutale* »[119], et les policiers de « *violents* »[120], de « *méchants* »[121], expriment que les manières de faire des policier·e·s leur ont « *déplu* »[122], disent qu'ils « *les ont traités comme des minables* »[123], qu'iels « *défoncent le train* » [124]. Presque toutes ces réactions négatives ont été exprimées à propos d'interpellations qui ont eu lieu dans le train en gare de Menton-Garavan.

À Montgenèvre, seules deux personnes expriment un jugement négatif sur la scène à laquelle elles ont assisté, qu'elles qualifient de « *violente* ». Elles décrivent une même scène au cours de laquelle quelqu'un a été interpellé en plein centre du village de Montgenèvre, enjoint à mettre les mains contre le mur et subissant une fouille au corps, précisant : « *La personne s'est laissée faire, les policiers n'étaient pas violents, mais la situation était violente* »[125]. J'ai noté que ces deux personnes se positionnaient au cours des échanges contre les politiques migratoires. Cet élément révélateur suggère que la grille de lecture politique à partir de laquelle on appréhende la légitimité du contrôle migratoire pourrait jouer dans le fait de percevoir une scène d'interpellation comme « *violente* » ou non.

La majorité des descriptions des scènes d'interpellations adoptent plutôt un ton neutre, décrivant un enchaînement de faits sans porter de jugement personnel (les trois quarts des réponses exprimées), malgré la tension qui transparaît dans certaines interactions rapportées entre les policier·e·s et personnes en migration :

[119] Questionnaire n°85, Menton-Vintimille.
[120] Questionnaire n°99, Menton-Vintimille.
[121] Questionnaire n°20, Menton-Vintimille.
[122] Questionnaire n°67, Menton-Vintimille.
[123] Questionnaire n°1, Menton-Vintimille.
[124] Questionnaire n°99, Menton-Vintimille.
[125] Questionnaire n°4, Montgenèvre-Clavière.

> *« J'ai vu des migrants au poste-frontière encerclés par les militaires »*[126] *; « Dans le centre de Sospel, (…) il y a les militaires partout, il y avait quatre personnes les mains plaquées dans le dos »*[127] *; « J'ai vu des personnes, peut-être des migrants, qui essaient d'échapper à la police en passant par-dessus les rochers, et la police qui les attrapait »*[128].

Le déroulé de l'interpellation est souvent décrit de manière pacifiée :

> *« Ils ont fait descendre quelqu'un du train »*[129]*, « Il y avait (…) des gens dont le visa n'était pas valide qui parlaient avec les policiers, et les policiers les ont fait retourner en Italie »*[130]*, « on a vu des gens se faire refouler plusieurs fois, mais c'était tranquille, ça se passait bien »*[131].

Quelques participant·e·s décrivent même l'interpellation de manière positive (moins d'un dixième des réponses), qualifiant la scène de « *calme* »[132], de « *pacifique* »[133], une personne considérant que « *les policiers et les migrants étaient gentils, ils faisaient leur travail* »[134], une autre ayant l'impression que les personnes arrêtées « *rigolaient* »[135].

Ces résultats montrent que même si les participant·e·s au questionnaire sont nombreux·se·s à voir la situation de frontière, la majorité d'entre ell·eux en ont une perception pacifiée. Pour une majorité des personnes, la présence de personnes en migration marginalisées dans l'espace public et les interpellations ne constituent pas une rupture choquante dans le paysage touristique, car la présence policière et l'activité de contrôle migratoire aux frontières sont normalisées. Les propos de certain·e·s participant·e·s trahissent même une habituation aux pratiques policières proactives, de sorte que celles-ci ne provoquent pas d'intérêt ou de curiosité particulière :

> *« **On voit régulièrement des gens se faire courser par la police** dans le train à Garavan et au marché de Vintimille, mais on ne les voit pas se faire arrêter… Moi, je ne suis pas restée après pour savoir ce qui leur était arrivé »*[136].

Les courses-poursuites policières ou les méthodes brutales d'arrestation peuvent ainsi être intégrées au paysage quotidien sans entraîner de réaction particulière.

[126] Questionnaire n°66, Menton-Vintimille.
[127] Questionnaire n°81, Menton-Vintimille.
[128] Questionnaire n°89, Menton-Vintimille.
[129] Questionnaire n°12, Menton-Vintimille.
[130] Questionnaire n°96, Menton-Vintimille.
[131] Questionnaire n°69, Menton-Vintimille.
[132] Questionnaire n°89, Montgenèvre-Clavière.
[133] Questionnaire n°90, Montgenèvre-Clavière.
[134] Questionnaire n°89, Montgenèvre-Clavière.
[135] Questionnaire n°96, Montgenèvre-Clavière.
[136] Questionnaire n°53, Menton-Vintimille.

b) Une solidarité très marginale

Sur l'ensemble des deux zones-frontières, les deux tiers des 35 personnes qui décrivent la scène au cours de laquelle elles ont croisé des personnes en migration n'expriment aucune forme d'empathie particulière envers elles[137]. On compte par contre 13 répondant·e·s qui manifestent de la sympathie envers les personnes en migration : la plupart qualifient la situation de « *triste* »[138], de « *malheureuse* », ou disent que « *c'est dommage* »[139]. Certain·e·s, ressentent une culpabilité face à l'écart de situation entre « eux » et « nous » :

> *« Pour nous, ça ne change rien, ça ralentit un peu mais ce n'est pas très grave, c'est des problèmes de privilégiés… ce qui est dur c'est de savoir que des gens souffrent à côté de nous »[140], « Ça me fait de la peine quand même »[141], « Nous le soir on est confortablement au chaud à la maison »[142].*

Pour ne pas être confronté·e·s à ces sentiments négatifs, deux participant·e·s avouent ne pas souhaiter assister à des arrestations pour ne pas avoir à affronter les dilemmes moraux qui pourraient surgir : *« Si on se retrouvait face à une arrestation on serait embêté »[143], « Je n'aurais pas aimé voir des arrestations »[144].*

Les participant·e·s au questionnaire qui disent avoir vu des interpellations où des personnes en migration ont été interrogé·e·s sur leur réaction face à la scène observée. La grande majorité des personnes dit n'avoir « *rien* »[145] fait. Cette absence de réaction est justifiée par l'ignorance (« *Je ne sais pas quoi faire* »[146]), le sentiment d'impuissance insistant sur l'incapacité individuelle ou collective d'agir (« *Malheureusement je ne peux rien faire*[147]; « *Je ne peux rien y faire, je pense ce que je pense »*[148] ; « *On ne peut rien dire de toutes façons »*[149]). Elle peut également être justifiée par un discours normalisant de la situation :

---

[137] À Menton-Vintimille, sur 21 répondant·e·s, 8 expriment de l'empathie et 13 n'en expriment pas. À Montgenèvre-Clavière, sur 13 répondant·e·s, 5 expriment de l'empathie et 8 n'en expriment pas.
[138] Questionnaire n°96, Menton-Vintimille.
[139] Questionnaire n°10, Menton-Vintimille.
[140] Questionnaire n° 79*,* Montgenèvre-Clavière.
[141]Questionnaire n°38, Menton-Vintimille.
[142] Questionnaire n°56, Montgenèvre-Clavière.
[143] Questionnaire n°14, Montgenèvre-Clavière.
[144] Questionnaire n°*24,* Montgenèvre-Clavière.
[145] Questionnaires 38, 59, 78, 81, 99 à Menton-Vintimille ; 85, 89, 90 à Montgenèvre-Clavière.
[146] Questionnaire n°85, Menton-Vintimille.
[147] Questionnaire n°38, Menton-Vintimille.
[148] Questionnaire n°59, Menton-Vintimille.
[149] Questionnaire n°99, Menton-Vintimille.

> *« C'est malheureux mais c'est comme ça »*[150] *; « C'est vrai que c'est embêtant, c'est toujours les mêmes personnes... mais ça fait partie de la vie de la frontière*[151] *».*

Les forces de l'ordre incarnent la loi, légitimant *a priori* le sens de leur action : (« *On ne peut pas faire quelque chose, c'est la loi »*[152]*),* et elles incarnent également une force que les participant·e·s ont peur de contester (« *Je ne me suis pas approché à cause de la police »*[153]*).*

On peut constater que le seul fait de ne pas dénoncer les personnes en migration aux forces de l'ordre est régulièrement présenté par les participant·e·s comme une action, et non pas une façon de rester passif·ve :

> *« On ne leur dit rien, on n'appelle pas la police*[154] *» ; « Moi, je n'appelle pas la police, pour moi chacun est libre de faire ce qu'il veut*[155]*; « Je n'ai rien dit »*[156]*.*

Ne pas dénoncer est ainsi vu comme une manière de ne pas nuire aux personnes en migration, tout en gardant une position de neutralité. Cela signifie en creux que les dénonciations sont interprétées comme une réaction normale que les citoyen·ne·s pourraient avoir à la vue de personnes identifiées comme potentiellement « migrantes ».

Enfin, on peut remarquer que les gestes de solidarité rapportés dans le questionnaire sont extrêmement rares. Certaines attitudes relèvent d'une solidarité indirecte, très discrète : une personne dit être restée près de la scène d'arrestation pour « *regarder s'ils les maltraitaient* »[157], une autre profite de ses interactions avec les forces de l'ordre pour les décourager : « *Moi, je dis aux flics que ça ne sert à rien ce qu'ils font »*[158]*.* Trois personnes n'ont pas agi sur le moment, mais ont essayé par la suite de s'informer ou d'informer leurs proches : « *J'ai demandé à mes amis de Nice ce qui se passait (...) et j'ai fait des recherches sur Internet »*[159] *; « On a parlé avec nos enfants après l'arrestation pour qu'ils comprennent pourquoi ça arrivait »*[160]*.*

Enfin, seules deux participantes (deux des femmes), ont manifesté des formes directes de solidarité. L'une, résidente secondaire à Montgenèvre-Clavière, qui a croisé à deux reprises des personnes en migration alors qu'elle randonnait, s'est à chaque fois arrêtée pour discuter avec elles et leur indiquer le chemin jusqu'à Briançon, et elle a également envisagé la possibilité d'y

[150] Questionnaire n°47, Menton-Vintimille.
[151] Questionnaire n°3, Menton-Vintimille.
[152] Questionnaire n°2, Menton-Vintimille.
[153] Questionnaire n°39, Menton-Vintimille.
[154] Questionnaire n°1, Menton-Vintimille.
[155] Questionnaire n°49, Montgenèvre-Clavière.
[156] Questionnaire n°78, Montgenèvre-Clavière.
[157] Questionnaire n°33, Menton-Vintimille.
[158] Questionnaire n°65, Menton-Vintimille.
[159] Questionnaire n°59, Menton-Vintimille.
[160] Questionnaire n°4, Montgenèvre-Clavière.

conduire des personnes en voiture dans le futur[161]. L'autre, une habitante de Menton, dit s'arrêter régulièrement quand elle croise des personnes en migration dans la ville pour leur proposer à boire[162].

Ainsi, malgré le fait que les personnes fréquentant la zone-frontière touristique soient nombreuses à avoir vu des interpellations et/ou des personnes en migration, ces situations sont en grande partie normalisées de sorte qu'elles ne sont pas toujours perçues comme choquantes, ou même négatives. Une minorité de participant·e·s au questionnaire exprime de l'empathie envers les personnes en migration, et iels sont extrêmement minoritaires à entreprendre des actions de solidarité.

2.3 – La cécité située, un instrument de (re)production de l'ordre social-racial dans les espaces touristiques

En conclusion de cette seconde sous-partie, nous pouvons dire que, du point de vue des locaux et des touristes qui ne sont pas confronté·e·s personnellement au contrôle migratoire, la co-présence des personnes migrant·e·s et l'activité policière du contrôle de la frontière n'est pas nécessairement perçue comme conflictuelle. Nous pouvons supposer que cette interprétation des faits est due à l'invisibilisation de la violence à laquelle les personnes en migration sont exposées (voir **chapitre 8**).

L'attitude majoritaire adoptée par les habitant·e·s et acteur·ice·s du tourisme consiste à visibiliser le moins possible, dans les discours, la présence des personnes en migration pour présenter une image pacifiée des relations sociales au niveau local, et à se désolidariser de toute initiative qui cherche à visibiliser leur présence dans l'espace matériel des communes frontalières. Ainsi, en plus de la fabrique des seuils de visibilité que nous avons étudiée au chapitre précédent (voir **chapitre 9**), différent·e·s acteur·ice·s politiques et économiques locaux participent à la production d'une « ignorance située » (Berenstain 2016) dans laquelle se trouvent à la fois les touristes et les habitant·e·s. Toutefois, ce n'est pas systématiquement le cas : un participant au questionnaire à Montgenèvre m'a ainsi raconté que le moniteur de ski de sa fille avait expliqué aux enfants que les hélicoptères utilisés par les forces de l'ordre pouvaient servir à traquer les personnes migrantes[163]. Loin d'invisibiliser la situation de frontière, ce moniteur a au contraire utilisé sa position professionnelle et de « sachant » en tant qu'habitant pour informer les touristes de ce qui se déroule à la frontière.

Comme l'explique Serena Naudin (2023), l'« ignorance située » se forge dans des « différences épistémiques », c'est-à-dire un écart entre les visions du monde qui se fabriquent depuis des positions différentes dans les rapports de pouvoir : elle fait écho à la notion d'« ignorance

[161] Questionnaire n°52, Montgenèvre-Clavière.
[162] Questionnaire n°79, Menton-Vintimille.
[163] Questionnaire n°4, Montgenèvre-Clavière.

blanche » mise en avant par W. E. B. Du Bois (Du Bois [1903] 2007) et de « réalité sélective » proposée par Gloria Anzaldúa (Anzaldua 1990). Pour Baptiste Godrie et Marie Dos Santos, dans le cas des rapports de pouvoir liés à la « race », l'ignorance se construit dans « des mécanismes qui déforment la réalité et empêchent les blancs (…) de voir que le monde social est structuré par des hiérarchies raciales auxquelles ils contribuent et dont ils bénéficient » (Godrie et Dos Santos 2017, p. 12). C'est la production de cette ignorance située qui permet au « cadre d'intelligibilité hégémonique » de fonctionner (Naudin 2023, p. 103). Cette ignorance est en partie produite par des acteuri·ce·s extérieur·e·s, mais possède également une dimension active, puisqu'il est plus facile pour les personnes les plus privilégiées dans les rapports de domination de ne pas s'interroger sur les effets de la domination. L'ignorance située est adossée aux mécanismes d' « injustice herméneutique » (Miranda Fricker 2009), c'est-à-dire le « manque de ressources interprétatives » concernant les groupes opprimés. Or, comme l'explique Séréna Naudin, « les ressources interprétatives collectives sont générées par des personnes du groupe dominant et il y en a certaines qu'elles ne produisent pas parce qu'elles ne connaissent pas cette expérience ou qu'elles n'ont pas d'intérêt à développer du savoir à ce sujet » (Naudin 2023, p. 61).

Il me semble intéressant d'ajouter, à partir du cas des espaces touristiques frontaliers, que l'ignorance située peut conduire à déformer la visibilité d'une situation : on peut alors être témoin d'une situation, mais l'interpréter différemment en raison du manque de ressources interprétatives auxquelles on a accès. Cette différence d'interprétation peut parfois donner lieu à des contresens lourds de conséquences, en inversant par exemple le rapport agresseur/victime, ce qui est une des conséquences fréquentes d'une racialisation du champ de la visibilité (Butler 2004; Dorlin 2017). Ainsi, je propose de considérer que l'invisibilisation des rapports sociaux à la frontière franco-italienne produit une *cécité située* chez les populations légitimes (habitant·e·s et touristes). Dès lors, le problème n'est pas tant que les personnes en migration ne sont pas visibles, mais que la place subalterne à laquelle elles sont assignées est perçue comme normale. Ainsi, elles sont vues, mais la violence des rapports sociaux qui détermine leurs conditions d'existence est invisibilisée.

Cette réflexion permet d'approfondir la compréhension des rapports de visibilité dans les espaces touristiques : bien qu'une partie importante des touristes et habitant·e·s soit effectivement témoin du contrôle migratoire et de ses effets sur les personnes en migration, être témoin de ces contrôles ne suffit pas pour comprendre sa dimension violente. De même, assister aux traversées des personnes en migration, y compris dans des conditions difficiles, ne génère pas de compréhension des asymétries de pouvoir qui sont à l'origine d'un accès inégal à la mobilité, à la fois dans l'espace touristique et à l'échelle internationale.

La perception de la majorité des touristes semble ainsi prendre la forme d'une *cécité située*, qui construit comme normale la situation de frontière et perçoit les relations entre personnes en migration et forces de l'ordre de manière pacifiée. Cette normalisation repose sur l'habituation

à une forte présence policière et militaire dans l'espace public, la croyance dans le caractère légal et légitime de l'action policière, et une absence d'identification et d'empathie envers les personnes ciblées par les contrôles. La cécité située prend également la forme d'une posture active, comme dans le cas que nous avons vu plus haut des travailleur·euse·s qui refusent de regarder la scène d'interpellation pour ne pas être perturbé·e·s dans leur tâche professionnelle. Elle peut être interprétée comme à la fois une incapacité et un refus de voir la situation de violence, ce qui permet dans le même temps de protéger sa place dans un ordre social et racial inégalitaire produit par la frontière.

Je fais également l'hypothèse que les discours et représentations médiatiques ont construit une naturalisation de la figure du ou de la migrant·e souffrant·e aux frontières, ce qui expliquerait que la présence de personnes en migration traversant la frontière dans des conditions douloureuses ne soit pas perçue comme choquante, puisqu'elle s'inscrit dans un imaginaire déjà existant des paysages frontaliers, qui construit les scènes d'interpellation ou les traversées difficiles comme faisant partie de l'ordre des choses. À l'inverse, quand les personnes en migration ne correspondent pas à ce stéréotype et ne semblent pas se trouver en situation de difficulté, l'absence de souffrance visible justifie de ne pas développer d'empathie envers elles. Cette difficulté à ressentir de l'empathie explique en partie l'absence majoritaire de réaction face aux interpellations et la quasi-absence (à deux exceptions près) de cas de solidarité déployé·e·s par les participant·e·s au questionnaire.

3) Des existences traversées par la frontière : l'expérience invisible des habitant·e·s racisé·e·s

3.1 - Homogénéisation sociale-raciale et fabrique de l'altérité dans les discours des « locaux »

Nous avons vu que la production d'un ordre social-racial dans les espaces touristiques frontaliers passe par la construction d'un ordre du visible fabriquant l'hypervisibilité des personnes en migration racisées et la normalisation des arrestations qui les ciblent. Cette normalisation est le résultat de l'opposition entre les groupes sociaux « désirables » et « indésirables », qui repose sur une série de constructions arbitraires et fictionnelles permettant au contrôle de la frontière de se concentrer sur ces dernières sans affecter l'expérience de la population majoritaire.

L'articulation des différents paramètres qui opposent à la fois les « étranger·e·s » aux « locaux » et les étranger·e·s « désirables » aux « indésirables » évolue en fonction du contexte. Daniella Trucco, en analysant les discours des collectifs d'habitant·e·s mobilisé·e·s contre la présence des personnes migrantes à Vintimille, montre qu'ils recréent une « identité vintimillaise » fictionnelle en opposant la migration italienne « d'avant » à celle des « nouveaux arrivants » (Trucco 2021). Elle en conclut que « les « méridionaux », auparavant victimes de

discriminations, sont devenus « Vintimillais » aux dépens des « migrants », un peu comme aux États-Unis les Irlandais sont devenus « Blancs » aux dépens des « Noirs » américains » (Trucco 2021). Ces discours participent à homogénéiser socialement et racialement la population présentée comme « locale », en invisibilisant les multiples expériences d'habitant·e·s issu·e·s de l'immigration et/ou non-blanc·he·s.

Ces représentations influencent les perceptions collectives, y compris au sein des diverses associations et collectifs de solidarité. J'ai constaté sur mes différents terrains qu'il arrivait régulièrement que des acteur·ice·s de la solidarité reproduisent des amalgames en opposant les « *militant·e·s / solidaires / locaux* », perçu·e·s implicitement comme des citoyen·ne·s européen·ne·s et personnes « *blanc·he·s* », aux « *exilé·e·s* », perçu·e·s comme des « *personnes racisées* » et systématiquement associé·e·s à des bénéficiaires de la solidarité. J'ai entendu plusieurs fois les populations en migration désignées de manière homogène comme « noires »[164]. J'ai aussi régulièrement assisté à des discussions où des militant·e·s, dans un souci de montrer leur propre conscientisation de rapports de pouvoir de « race », se référaient aux solidaires comme « *Nous, les Blancs avec-papiers…* » [165]. Or, en homogénéisant socialement et racialement le groupe des « *solidaires* », iels invisibilisaient la présence de militant·e·s et bénévoles non-blanc·he·s, dans leur grande diversité de situations (certain·e·s étant citoyen·ne·s européen·ne·s, d'autres étranger·e·s en situation régulière ou irrégulière ; certain·e·s étant habitant·e·s du territoire, d'autres non ; et d'autres enfin étant des personnes en migration et membres actives du mouvement de solidarité). Cet exemple montre que la vision d'une binarité raciale opposant « citoyen·ne·s » et « étranger·e·s », ou encore « locaux » / « migran·te·s » imprègne les représentations d'une large partie de la population, y compris certain·e·s acteur·ice·s de la solidarité.

Dans ce contexte, les individus dont l'existence contredit le processus de catégorisation entre des « habitant·e·s et touristes blanc·he·s » et « migrant·e·s non-blanc·he·s » deviennent des « corps qu'on ne peut pas sentir et qu'on ne peut pas voir » (Tévanian 2017, p. 43). C'est précisément leur invisibilisation qui rend particulièrement visible, car étonnante, extra-ordinaire, la présence dans l'espace public des personnes en situation de migration. L'expérience invisibilisée des habitant·e·s et touristes racisé·e·s vient justement dévoiler le caractère arbitraire de cette construction catégorielle qui justifie un traitement différentiel entre les différents individus qui vivent et se déplacent dans la zone-frontière.

[164] Dans les réunions inter-collectifs à Briançon (printemps 2018) ou lors d'interventions publiques de collectifs de la Roya (printemps 2023).

[165] Propos entendus au « Refuge Chez Jésus » de Clavière (printemps 2018), au squat « Chez Marcel » de Briançon (printemps 2018), dans les réunions intercollectifs à Briançon (printemps 2018).

3.2 – Quel·le·s voyageur·euse·s sont exposé·e·s aux contrôles policiers ?

Comme je l'ai montré plus haut (voir Figure 95), bien qu'il s'agisse d'une minorité dans l'échantillon de personnes interrogées, 8 % de la totalité des participant·e·s au questionnaire étaient originaires d'Afrique, 2,5 % d'Asie et 1,5 % d'Amérique du Sud[166]. Or, l'enquête de terrain montre que certain·e·s de ces touristes originaires du « Sud Global » (et particulièrement les touristes perçu·e·s comme « noir·e·s ») sont exposé·e·s au contrôle migratoire, car le regard policier les assimile à des « étranger·e·s en situation irrégulière ». Bandjan, exilé guinéen, a été témoin d'une de ces situations :

> *« Arrivés à Clavière, les conducteurs de bus s'arrêtent, ils nous disent de descendre. Parce qu'ils sont habitués, quoi. Ils savent que vous, vous descendez à Clavière, et vous allez dans la montagne (…). Et il a dit à [un] mec que c'est risqué, qu'avec les bagages et tout ça il ne peut pas passer. [Le] mec s'est énervé (…) :* ***« Qui t'a dit que je suis un migrant ? »*** *(…) Il avait ses papiers, je ne sais pas quelle était sa situation, mais il n'avait pas de problème pour ça, pour traverser. (…)* ***Il s'est senti insulté. Du fait de le confondre avec un sans-papiers.*** *»*[167]

La colère exprimée par le voyageur contrôlé alors qu'il est en situation régulière révèle que le contrôle d'identité, en assimilant la personne à un·e « étranger·e en situation irrégulière », est vécu comme un stigmate, une « cérémonie de dégradation » (Blanchard 2014).

Pour résister à ces assignations, certain·e·s touristes en viennent même à développer des stratégies de distinction, comme le montre une vidéo publiée sur les réseaux sociaux par un jeune homme français (perçu comme « métis »), qui met en scène ses voyages « sac au dos » à travers le monde. Il se plaint que, à différents endroits lors de ses voyages, il est fréquemment « *pris pour un migrant africain* », et conclut : « *ça m'empêche de voyager comme je le souhaite* »[168]. Il confie alors les « *astuces* » qu'il met en place « *pour éviter que les gens pensent que je suis un migrant [et] pour passer un bon voyage* »[169] : il accroche sur son sac à dos un drapeau français, une pancarte qui présente ses comptes de réseaux sociaux, ainsi qu'un bâton de marche. Il admet que l'usage de ce dernier accessoire est en réalité « *du bluff* » : il n'utilise pas le bâton de marche, mais cet objet lui permet de performer une distinction sociale avec les personnes en migration, car selon lui : « *seuls les randonneurs et ceux qui font un voyage par*

---

[166] Ces chiffres combinent les nationalités et les origines déclarées par les participant·e·s. Il faut noter que les nationalités/origines prises en compte dans ces calculs ne sont pas exclusives d'une seconde nationalité/origine dans des pays d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Océanie . Les individus concerné·e·s peuvent ainsi être des citoyen·ne·s africain·e·s, asiatiques ou sud-américain·e·s, mais aussi des citoyen·ne·s binationaux issu·e·s de deux continents différents ou des citoyen·ne·s européen·ne·s se définissant comme ayant une origine d'un autre continent.

[167] Discussion enregistrée avec Bandjan, exilé guinéen, février 2023.

[168] Vidéo publiée en ligne (Tik-tok, Instagram) sur le compte « H. explorations », novembre 2023. Consultée le 25/01/2024.

[169] Ibid.

plaisir l'utilisent »[170]. Cette courte vidéo est un nouvel élément qui confirme l'hypothèse sur l'articulation des rapports de classe et de race dans la fabrique de la distinction entre les voyageur·euse·s constitué·e·s comme légitimes et illégitimes. Elle révèle également la volonté, de la part d'un citoyen racisé assimilé à un « migrant », de mettre en scène sa distinction sociale pour échapper au déclassement qu'il subit, en étant associé à une catégorie de voyageur·euse·s indésirables.

Les résultats du questionnaire éclairent en partie pour saisir quelles populations, parmi les voyageur·euse·s construit·e·s comme légitimes, sont les plus affecté·e·s par les contrôles. Pour cela, j'ai réalisé des analyses bivariées à partir de la question « *Avez-vous déjà été contrôlé·e·s à la frontière ?* ». Si les critères du genre et de l'âge ne laissent pas apparaître de différence entre les participant·e·s, la répartition de l'expérience du contrôle en fonction de la catégorie socio-professionnelle semble en revanche suggérer que les contrôles à la frontière pourrait (re)produire une domination de classe. Les cadres et professions intellectuelles supérieures (qui forment la catégorie majoritairement représentée parmi les participant·e·s), sont les moins contrôlé·e·s à la frontière (18 % des répondant·e·s ont été contrôlé·e·s), avec les employé·e·s (21 %). L'expérience du contrôle est proportionnellement plus fréquente chez les artisan·e·s (36 % des répondant·e·s ont été contrôlé·e·s, notamment parce qu'iels conduisent des véhicules utilitaires) et chez les professions intermédiaires (26 %), ainsi que chez les étudiant·e·s (37 %)[171].

Si on s'intéresse aux nationalités et origines géographiques, les participant·e·s ayant une origine africaine, asiatique ou sud-américaine ont été légèrement moins contrôlé·e·s en proportion (28 %) que les personnes exclusivement originaires d'Europe, Amérique du Nord et d'Australie-Nouvelle Zélande (32 %) à Menton-Vintimille, et seulement légèrement plus à Montgenèvre-Clavière (20 % contre 17 %). Ce résultat ne permet donc pas de confirmer l'hypothèse selon laquelle les participant·e·s originaires des pays du « Sud Global » sont plus contrôlé·e·s que les autres. Néanmoins, l'analyse révèle que tou·te·s les participant·e·s originaires d'Asie, d'Afrique ou d'Amérique du Sud qui ont été contrôlées à la frontière maralpine le sont régulièrement, ce qui pourrait tout de même suggérer un traitement différentiel en fonction de l'origine géographique supposée à la frontière (Figure 99)[172].

[170] Ibid.

[171] Les résultats suggèrent également que l'expérience du contrôle est moins répandue chez les ouvrier·e·s (17 %) et les mineur·e·s (0 %), et plus importante chez les personnes sans emploi (68 %) et les travailleur·euses saisonnier·e·s (38 %), mais ces catégories comportent trop peu d'individus pour tirer des conclusions générales.

[172] En valeur absolue, le nombre de répondant·e·s était le suivant : à Menton-Vintimille, « nationalité et/ou origine d'Asie, d'Afrique, d'Amérique du Sud », n=18 ; « nationalité et/ou origine d'Europe, Amérique du Nord, Océanie », n=82. À Montgenèvre-Clavière, « nationalité et/ou origine d'Asie, d'Afrique, d'Amérique du Sud », n=5 ; « nationalité et/ou origine d'Europe, Amérique du Nord, Océanie », n=95.

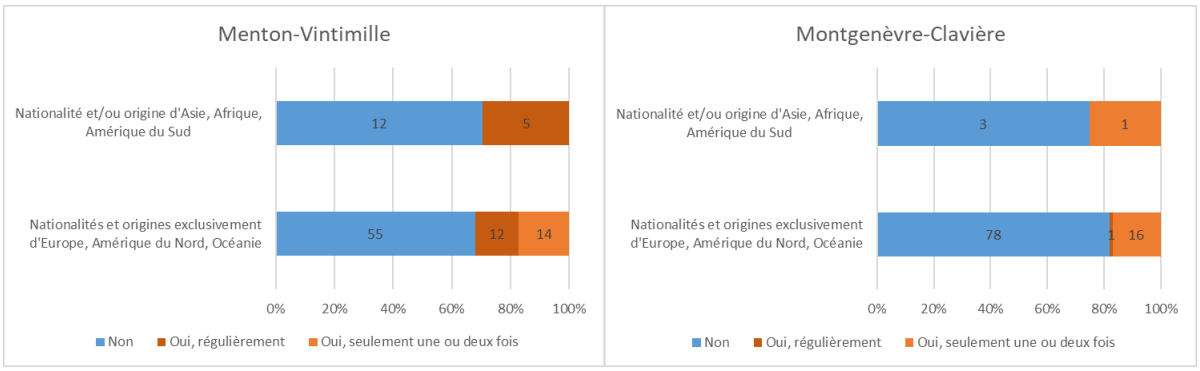


Figure 99 - Réponses à la question « Avez-vous déjà été contrôlé·e·s à la frontière » en fonction de l'origine géographique des participant·e·s. Pour chaque graphique, total des répondant·e·s : n=100. Source : Questionnaire, S. Bachellerie 2024.

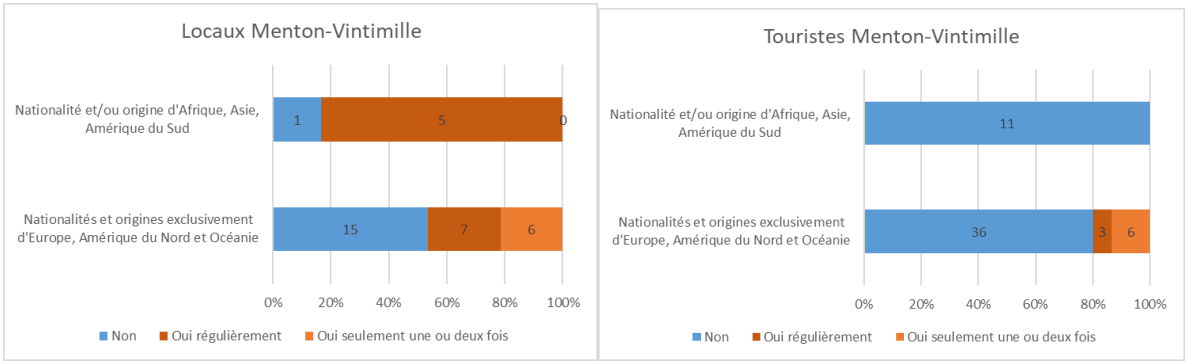


Figure 100 - Réponses à la question « Avez-vous déjà été contrôlé·e·s à la frontière ? » chez les locaux et les touristes à Menton-Vintimille en fonction de l'origine géographique des participant·e·s. Pour le graphique « Locaux Menton-Vintimille », total des répondant·e·s : n=34 ; pour le graphique « Touristes Menton-Vintimille », total des réponsant·e·s : n=56. Les résultats qui figurent dans les graphiques sont en valeur absolue. Source : Questionnaire, S. Bachellerie 2024.

En revanche, quand on s'intéresse à la manière dont l'expérience du contrôle se répartit au sein de différentes sous-populations, en comparant les réponses des « locaux » et des « touristes » à Menton-Vintimille[173] on voit ressortir une très nette différence (Figure 100). Alors qu'aucun·e touriste interrogé·e à Menton et Vintimille originaire d'Afrique, d'Asie ou d'Amérique du Sud n'a été contrôlé·e à la frontière, 83 % des locaux originaires de ces mêmes continents le sont régulièrement ; *a contrario*, alors que 46 % des locaux originaires d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Australie-Nouvelle Zélande disent être contrôlé·e·s, seulement 25 % le sont régulièrement. Ces résultats (qu'il faut considérer avec précaution étant donnée qu'ils reposent sur un échantillon faible) permettent ainsi d'affirmer que, si l'origine géographique supposée des individus peut jouer un rôle dans le fait d'être contrôlé·e ou non à la frontière, celle-ci est nuancée par le statut de touriste des individus. Le fait d'être touriste semble placer les personnes originaires d'Afrique, d'Asie et d'Amérique du Sud du « bon » côté de la frontière, des personnes qui ne sont pas ou peu contrôlées : à l'inverse, les locaux originaires de ces continents

[173] Je me suis intéressée uniquement au terrain de Menton et Vintimille car aucun·e des habitant·e·s et travailleur·euse·s locaux interrogé·e·s à Montgenèvre et Clavière n'était originaire d'Afrique, d'Asie ou d'Amérique latine.

subissent les effets du contrôle migratoire plus fortement que ceux originaires d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Australie-Nouvelle Zélande[174].

Ces résultats conduisent à nouveau à envisager que les discriminations produites à la frontière reposent sur une articulation des critères de classe et de « race » : bien que les voyageur·euse·s « légitimes » originaires du « Sud Global » puissent occasionnellement faire l'objet de contrôles en étant assimilé·e·s à des « étranger·e·s en situation irrégulière », leur statut de touriste – qui transparaît à travers des marqueurs sociaux telles que l'attitude, les pratiques spatiales, l'équipement – leur permet en grande majorité de profiter des plaisirs du séjour récréatif et de jouir sans entrave de leur liberté de circulation dans la zone-frontière. À l'inverse, les habitant·e·s originaires de pays du « Sud Global » semblent subir plus durement les effets du rétablissement du contrôle migratoire à la frontière.

3.3 – Vivre au seuil de la frontière : les effets des contrôles policiers sur les habitant·e·s racisé·e·s

L'analyse qui découle des résultats du questionnaire est appuyée par l'enquête qualitative menée dans les villes et villages frontaliers. En effet, de très nombreuses histoires m'ont été racontées de cas de personnes racisées résidant dans la zone-frontière et exposées aux contrôles d'identité du fait du profilage « ethno-racial ». Pour elles, le retour des contrôles dresse de multiples obstacles dans leur vie et leurs déplacements quotidiens. Ces personnes vivent ainsi *au seuil de* la frontière, toujours susceptibles d'être assimilées à des étranger·e·s indésirables.

Les habitant·e·s que j'ai rencontré·e·s pour cette recherche et qui subissent le contrôle migratoire sont toutes des personnes immigrées, même si certaines sont là depuis des années et ont acquis la nationalité française ou italienne. Il aurait été intéressant de connaître également l'expérience de citoyen·ne·s français·e·s ou italien·ne·s né·e·s dans le pays, mais je n'ai pas rencontré de personnes ayant ce profil durant mon terrain. Pourtant, les personnes rencontrées ne sont en rien des « migrant·e·s » puisqu'elles sont installées sur le territoire, parfois depuis des années, et ont vocation à rester. Leurs histoires attestent également que la distinction entre habitant·e·s « avec » et « sans-papiers » n'a rien de binaire ni de définitif : les personnes « sans-

[174] On trouve des résultats similaires quand on analyse avec les mêmes variables les réponses à la question : *« Selon vous, la frontière est-elle contrôlée ? »*. Quand on prend la population totale, les résultats sont équilibrés pour les personnes originaires exclusivement d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Australie/Nouvelle Zélande (41 % de « Non » et 58 % de « Oui » à Montgenèvre-Clavière ; 50 % de « Non » et 50 % de « Oui » à Menton et Vintimille) et pour les personnes originaires d'Afrique, d'Asie et d'Amérique du Sud (40 % de « Non » et 60 % de « Oui » à Montgenèvre-Clavière, 44 % de « Non » et 56 % de « Oui » à Menton et Vintimille). Mais quand on s'intéresse aux résultats des « locaux » à Menton et Vintimille, on voit que la totalité (100 %) des participant·e·s originaires d'Afrique, d'Asie et d'Amérique du Sud considèrent que la frontière est contrôlée, contre seulement 66 % des locaux originaires exclusivement d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Océanie. À l'inverse, chez les touristes, on retrouve des proportions très semblables entre les différentes origines géographiques (64 % de « Non » et 36 % de « Oui » pour les touristes originaires d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Océanie, et 67 % de « Non » et 33 % de « Oui » pour les touristes originaires d'Afrique, d'Asie et d'Amérique du Sud).

papiers » ont eu auparavant un titre de séjour qui a expiré, les personnes « avec papiers » se retrouvent régulièrement en difficulté quand la préfecture met du temps à renouveler le titre de séjour, et les personnes en demande d'asile sont en possession d'un récépissé octroyé par la préfecture, qui n'est pas tout le temps considéré comme une preuve de séjour valable par les forces de l'ordre. Ces habitant·e·s peuvent donc être considéré·e·s comme étant tou·te·s dans une situation administrative précaire, qui évolue avec le temps entre la légalité et l'illégalité au gré de différents facteurs, les exposant à des arrestations et potentiellement à des expulsions du territoire. Comme l'analyse Elsa Tyszler pour le cas des villes proches de la frontière maroco-espagnole, les personnes racisées vivant dans la zone-frontière franco-italienne font aussi l'objet d'un « processus de clandestinisation racialisé » en étant d'emblée « suspecté·e·s de projet d'immigration dite irrégulière vers l'Europe, bien que certain·e·s d'entre elles/eux disposent de papiers de demandeur·se·s d'asile, d'un titre de séjour ou de visa encore valide » (Tyszler 2019, p. 65).

a) Se heurter tous les jours à la frontière

Les contrôles au poste-frontière fragilisent la vie quotidienne des frontalier·e·s qui ont les mêmes nationalités que les personnes en migration. C'est le cas de Karima, citoyenne binationale (italienne et marocaine), qui travaille et réside à Briançon avec ses enfants et dont le mari marocain travaille dans la haute vallée de Suse. Alors que toute la famille de son mari réside dans la région depuis des années, il n'a jamais obtenu la nationalité italienne, et il est soumis régulièrement à des contrôles approfondis lorsqu'il traverse la frontière à Montgenèvre :

> *« Plusieurs fois, ils nous demandent les papiers, à tout le monde, aussi aux enfants, quand on va dans le sens de l'Italie vers la France. L'hiver dernier un policier nous a fait souffrir pendant 30 minutes, on avait nos passeports et titres de séjour italiens sous nos sièges, on ne les retrouvait plus.* ***Il a dit qu'il voulait garder mon mari et que moi je devais retourner à Briançon chercher le passeport,*** *alors qu'on n'avait pas le temps,* ***on devait aller chercher les enfants à l'école****… »*[175].

Les contrôles mobiles renforcés dans les villages touristiques affectent également certain·e·s travailleur·euse·s saisonnier·e·s racisé·e·s dans le cadre de leurs déplacements quotidiens liés au travail. Elias, habitant de Sospel, évoque le cas d'un ami originaire du Soudan qui était serveur dans un restaurant, et qui *« servait à manger, matin midi et soir aux flics (…) et les flics, après, le contrôlaient dans la rue (…), il disait : « C'est bon, je vous ai servi à manger il y a deux heures ! »* ». Cette personne a fini par quitter le village avec sa compagne[176]. Des histoires similaires m'ont été racontées par des travailleur·euse·s saisonnier·e·s à Montgenèvre.

Ces contrôles d'identités conduits dans le cadre de la « lutte contre l'immigration clandestine » (LIC) semblent toucher particulièrement les jeunes hommes racisés. Marinette, habitante de

[175] Entretien avec Karima, habitante de Briançon, février 2023.
[176] Entretien avec Elias, juillet 2023.

Menton, m'a ainsi rapporté le problème rencontré par un lycée professionnel situé à Menton-Garavan, dont une partie des élèves français résidant à Vintimille et franchissant la frontière tous les jours en train subissaient des contrôles d'identité quotidiens à la gare, ce qui entraînait des retards au lycée[177]. Une habitante de Menton de nationalité sénégalaise, interrogée par hasard dans le cadre du questionnaire, est confrontée à la même situation avec ses fils :

> *« On habite [dans les hauteurs de Menton]. C'est là que les policiers sont tous les jours, ils font l'aller-retour entre la frontière et leur résidence.* ***En 2021, nos deux garçons (qui sont au lycée) se faisaient tout le temps arrêter, quand ils marchaient sur les chemins. Une fois, mon fils a raté l'école à cause de ça****. En tout, nos garçons ont été arrêtés cinq ou six fois en deux ans. On est allé les chercher au commissariat à la frontière, on a montré les papiers. (…)* ***Ils correspondent au profil cherché par la police****, puisqu'ils ciblent les immigrés. (…) Notre fille, elle, n'a jamais été arrêtée. »*[178]

La condition des habitant·e·s racisé·e·s dans les villes et villages frontaliers peut ainsi être analysée au prisme de la littérature sur les frontières dans la ville, qui montre que les contrôles policiers entravent l'accès des personnes irrégularisées aux services urbains (aller au travail, à l'école, prendre les transports, etc) et contraignent leur mobilité quotidienne (Amilhat Szary et Giraut 2015; Babels 2018; Le Courant 2022).

b) Vivre « dans » la frontière : être assigné·e à résidence dans les montagnes

Dans les deux espaces frontaliers étudiés résident des habitant·e·s immigré·e·s ayant un parcours de migration similaire aux personnes qui traversent clandestinement la frontière, et qui se sont installées temporairement ou de manière pérenne sur le territoire. La ville de Menton, la commune de Sospel et la vallée de la Roya hébergent ainsi une centaine de places de Centres d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA)[179]. La commune de Saint-Agnès, voisine de Menton, héberge un foyer de mineurs non-accompagné·e·s. Du fait de la localisation de leur foyer d'hébergement dans les communes frontalières, les résident·e·s qui sont passé·e·s à un moment donné de leur parcours d'un statut de « migrant·e·s » à un statut d' « habitant·e·s » sont exposé·e·s au risque d'être reconduit·e·s du côté italien de la frontière, quand bien même iels ne sont jamais passée par l'Italie lors de leur parcours migratoire.

Il arrive en effet régulièrement que ces demandeur·euse·s d'asile, en possession d'un récépissé, soient arrêté·e·s et renvoyé·e·s de force du côté italien. Les associations qui gèrent les CADA doivent alors intervenir pour plaider leur légalité du séjour face à l'arbitraire policier, comme le raconte Léa, travailleuse sociale :

---

[177] Balade enregistrée à Menton avec Marinette, habitante de Menton, octobre 2022.

[178] Discussion informelle avec une habitante de Menton en marge du questionnaire au pont Saint-Ludovic, juin 2023.

[179] Entretien avec Léa, travailleuse sociale responsable de l'accompagnement des demandeur·euse·s d'asile dans la vallée de la Roya, juillet 2023.

> *« En 2021, (…) il y avait surtout des contrôles à Sospel et Breil, ils voyaient des gens de manière un peu discriminatoire, des jeunes hommes noirs ou un peu typé et ils faisaient des contrôles. Parce que pour les gendarmes c'étaient des gens qui venaient de l'Italie illégalement, alors qu'ils avaient leur attestation originale… mais souvent la photo qui est dessus est mauvaise, et (…) pour les policiers (…) ce n'est pas une vraie attestation. Moi j'avais eu* ***un cas de deux hommes qui ont été contrôlés à Menton et ramenés à Vintimille. Ils ont eu très peur****. J'ai appelé la PAF, ils disaient : « On ne peut pas les relâcher ».* ***Ils ont marché de Vintimille jusqu'à Menton parce qu'ils avaient peur de prendre le train et d'être recontrôlés. Je leur avais dit de prendre un hôtel sur Menton, et ils refusaient parce qu'ils avaient peur d'être recontrôlés****, donc ils ont pris un train de Menton jusqu'à Nice pour être sûrs. »*[180]

Alors qu'ils étaient en situation régulière, ces deux hommes ont dû franchir la frontière en évitant les contrôles policiers, forcés de rejouer une nouvelle fois le rôle de la proie dans le rapport de traque (tel que je l'ai décrit dans le **chapitre 7**[181]). Face à la multiplication des reconduites du côté italien de demandeur·euse·s d'asile résidant dans la région frontalière, l'association s'est battue pour mettre en place un système avec la PAF en donnant aux policier·e·s la liste des noms des personnes hébergées en CADA dans la région pour éviter que celles-ci ne soient expulsées du territoire.

Cette situation a également été vécue plusieurs fois par Awa, qui vit dans l'arrière-pays maralpin. Déboutée de l'asile, elle n'a plus de titre de séjour au moment où je la rencontre, mais elle possède une attestation d'hébergement, une carte attestant de son droit à l'Aide médicale d'État (AME), et le certificat de scolarité de son enfant, prouvant sa résidence sur le territoire. Elle a été arrêtée deux fois dans son village et conduite de force au poste-frontière de Menton, puis à Vintimille, ce qui l'a contrainte à revenir chez elle en se cachant pour passer la frontière. Depuis ces deux expériences qui l'ont bouleversée, elle dit ne plus oser sortir de chez elle. Les forces de l'ordre font quotidiennement des rondes devant son lieu d'habitation et contrôlent régulièrement les papiers des parents d'élèves lorsque cell·eux-ci emmènent leurs enfants à l'école dans le village le plus proche. Elle se trouve soumise à un état d'angoisse et de stress permanent à cause du « *harcèlement policier* »[182]. Elle est régulièrement conduite au commissariat le plus proche suite à un contrôle d'identité, les policiers débattant de sa situation pendant des heures, et elle a été expulsée plusieurs fois à Vintimille.

Elle décrit ces épisodes comme particulièrement traumatiques, à la fois pour elle et pour son enfant. Or, alors qu'elle a commencé un suivi psychologique à Nice, les contrôles dans le train l'ont plusieurs fois empêchée de se rendre à ses rendez-vous. Pour les éviter, elle doit ainsi utiliser des routes de contournement en multipliant les trajets en bus, mettant plus de quatre

[180] Entretien téléphonique avec Léa, travailleuse sociale dans les Alpes-Maritimes, juillet 2023.
[181] Voir : **Chapitre 7, 4.2 – La traque : une géographie en mouvement**.
[182] Entretien avec Awa, habitante d'un village des Alpes-Maritimes, juillet 2023.

heures pour se rendre à Nice. De façon similaire, à la permanence de l'association Habitant et Citoyenneté à Nice, j'ai rencontré un homme âgé atteint d'un cancer, résidant dans un CADA dans la vallée de la Roya : alors qu'il avait rendez-vous plusieurs fois par semaine à l'hôpital à Nice pour son traitement, il était sans cesse soumis aux contrôles policiers dans le train entre Breil et Nice[183]. Les contrôles policiers, associés au spectre de la reconduite à la frontière, entravent ainsi l'accès de ces habitant·e·s à leurs droits sociaux – en l'occurrence, la possibilité d'avoir accès aux soins.

Du fait de la persistance des contrôles policiers dans ses lieux de vie quotidien, Awa dit qu'elle « *habite **dans** la frontière* »[184]. Ses mots évoquent ainsi ceux du poème de Gloria Anzaldúa : « Vivre en Terres frontalières veut dire (…) être arrêtée par *la migra* » (Anzaldua 2022, p. 276). Pour les habitant·e·s soumis·e·s aux contrôles permanents, la frontière prend la forme d'un filet policier qui se déploie sur les territoires habités et restreint leurs déplacements.

Le harcèlement policier entraîne dès lors une forme d'assignation à résidence qui redouble le sentiment d'isolement créé par l'environnement montagneux. En effet, dans les régions frontalières alpines, les habitant·e·s immigré·e·s en situation de précarité administrative et vivant avec très peu de ressources subissent, à l'image des autres catégories précaires de la population, l'isolement propre au milieu rural et montagnard[185] (Cretton 2020). Cet isolement se traduit par une invisibilisation de ces personnes dans l'espace public, comme en témoigne une travailleuse sociale et habitante de Tende :

> *« **Les demandeurs d'asile à Tende, on ne les voit pas beaucoup**. Peut-être qu'ils ne sortent pas trop. La plupart n'aiment pas trop ici. Moi, j'ai ma voiture donc ça change tout, eux ils sont tributaires des trains, des bus… »*[186].

Awa déplore que, là où elle habite (à plus de cinquante minutes à pied du village le plus proche), il n'y a « *rien à faire* »[187] pour son enfant, qui s'ennuie en l'absence d'autres enfants de son âge et d'activités ; mais elle a peur de prendre les transports, au risque d'être à nouveau arrêtée. Les habitant·e·s immigré·e·s en situation de précarité administrative se trouvent ainsi à l'intersection de facteurs économiques, administratifs et de discriminations raciales qui limitent leur capacité à se déplacer et renforce ainsi leur invisibilité dans l'espace public.

Pour les travailleur·euse·s en précarité administrative, les contrôles d'identité ont pour effet de créer une assignation spatiale au travail, comme c'est le cas de Moussa, « *sans-papiers* » [188], qui travaille comme aide-cuisine polyvalent dans un restaurant depuis plusieurs années. Il me

[183] Carnet de terrain, Nice, octobre 2022.
[184] Entretien avec Awa, habitante d'un village des Alpes-Maritimes, juillet 2023.
[185] Ibid.
[186] Entretien avec Anna, travailleuse sociale responsable de l'accompagnement des demandeur·euse·s d'asile dans la vallée de la Roya, juillet 2023.
[187] Entretien avec Awa, habitante d'un village des Alpes-Maritimes, juillet 2023.
[188] Entretien avec Moussa, habitant des Alpes-Maritimes, juin 2023.

décrit les nombreuses stratégies d'évitement qu'il doit mettre en place au quotidien dans cette « *ville de frontière* »[189] pour éviter les contrôles : éviter d'aller à la plage, de prendre le train, de monter à certains arrêts de bus ou de se promener dans les quartiers à proximité des postes-frontières. En dépit de son observation attentive de la présence policière, il a été interpellé à deux reprises, conduit au poste-frontière puis au centre de rétention, puis finalement relâché. Depuis, il n'ose plus sortir de chez lui :

> *« J'habite à quatre minutes à pied de mon travail. Maintenant, je fais,* ***travail-maison, travail-maison, travail-maison****. »*[190]

En imposant aux habitant·e·s dit·e·s « sans-papiers » une condition spatiale qui n'autorise que les déplacements liés au travail, les contrôles d'identité menés dans le cadre de la « lutte contre l'immigration clandestine » participent à mettre en œuvre un « capitalisme racial » (Bentouhami 2023) dans les zones-frontières qui assignent au travail les immigré·e·s racisé·e·s.

c) Le contrôle d'identité comme outil de maintien de l'ordre social-racial

Bien qu'ils soient effectués dans le cadre du contrôle migratoire, les contrôles subis par les habitant·e·s racisé·e·s, en les maintenant dans une condition d'indésirabilité et d'extranéité, et en produisant leur exclusion de la communauté locale, relèvent en réalité plutôt du maintien de l'ordre. Ceux-ci sont analysés par Didier Fassin comme « un pur rapport de force qui fonctionne comme un rappel à l'ordre – non pas à l'ordre public, qui n'est pas menacé, mais à l'ordre social » (Fassin 2011, p. 144). Ainsi, ils ont pour fonction de mettre en œuvre un ordre social et racial en redéfinissant certain·e·s habitant·e·s comme indésirables. Ils ont également une fonction spatiale, comme le montre Fabien Jobard, pour qui les contrôles policiers « ont prétention à destituer l'aspiration à l'espace public et à reterritorialiser la personne contrôlée [en] l'assign[ant] aux territoires policiers » (Jobard 2002). Ainsi, les contrôles policiers maintiennent les habitant·e·s minorisé·e·s à une certaine *place*, à la fois sur le plan géographique et dans l'ordre social.

Tout comme la traque que nous avons analysée dans les chapitres précédents[191], les contrôles répétés sur un groupe social ont une fonction symbolique, c'est-à-dire qu'ils visent à faire intérioriser l'ordre social par les personnes qui les subissent, comme le montre à nouveau Didier Fassin : « L'habitude de l'humiliation doit produire l'habitus de l'humilité. On inculque (…) un rapport de domination (la découverte du pouvoir de la police) [et] une relation de sujétion (l'acceptation de sa propre impuissance). Les contrôles d'identité, non seulement par leur

[189] Ibid.

[190] Ibid.

[191] Voir **chapitre 5, 3.2 - La « chasse » comme modèle policier : la traque à la frontière au cœur de la production de rapports de domination de « race »,** et **chapitre 7, 4.2 – La traque : une géographie en mouvement.**

fréquence mais aussi par leurs modalités, établissent une distinction entre des citoyens et des sujets » (Fassin 2011, p. 144).

De fait, cet ordre social et racial semble en partie intégré par les personnes ciblées, y compris quand elles sont en situation régulière et qu'elles privilégient instinctivement la fuite plutôt que de revendiquer leur légitimité à vivre et circuler sur le territoire. C'est ce que témoigne la mère de la famille sénégalaise citée plus haut :

> *« Un jour, mon fils est arrivé en courant à la maison, il m'a dit que* ***les policiers l'avaient vu et avaient commencé à courir, donc il a couru aussi.*** *Je lui ai dit :* ***« Pourquoi tu as couru ? Pourquoi tu ne lui as pas montré ton certificat de scolarité ? »,*** *mais il m'a dit qu'il a eu peur. La police en Afrique, ce n'est pas comme la police en France. S'ils t'arrêtent, il y a la corruption, il faut payer ou tu iras en prison, même si tu as les bons papiers. Donc c'est pour ça qu'au début mes enfants ne savaient pas, ils avaient peur.* ***Et la police, ils le voient tout de suite, quand une personne a peur, donc ils cherchent à t'arrêter, parce que c'est ce que font les immigrés.*** *J'ai dit à mon fils : « Si tu cours, ils vont croire que tu as quelque chose à te reprocher ! ». Maintenant ça leur arrive moins, parce qu'ils ont compris que la police française, c'est différent de la police africaine.* ***Comme ils n'ont plus peur, ils n'ont plus le même comportement, ils n'ont plus les mêmes symptômes.*** *»*[192]

Aux yeux des forces de l'ordre, manifester des signes de peur désigne d'emblée comme coupable la personne interpellée, justifiant *a priori* l'interpellation (Fassin 2011, p. 129). Or, c'est précisément l'expérience d'avoir été confrontées à la violence et l'arbitraire policier, qui conduit les personnes à intérioriser une peur du contact avec les policier·e·s. Comme le raconte Awa, les contrôles d'identité répétés provoquent un double stress du fait de ressentir la peur et de devoir la cacher à tout prix :

> *« À chaque fois que je vois un policier, je ressens beaucoup de peur, beaucoup de stress,* ***je panique, j'ai le cœur qui bat, la respiration qui s'accélère****… J'essaye de ne pas montrer que j'ai peur, mais j'ai très, très peur au fond de moi.* ***Mais j'essaye de montrer que je suis normale****, je dis : « Bonjour ! »… »*[193]

Ce maintien de l'ordre social-racial a donc pour effet de produire l'insécurisation permanente des habitant·e·s qui ne correspondent pas au profil majoritaire de la population « légitime » et dont la légitimité de la présence est sans cesse remise en cause par l'instrument des contrôles.

On peut y voir une manifestation de ce que Fatima Ouassak nomme un processus de « désancrage », qui caractérise le fait « d'empêcher des personnes de se sentir chez elles là où elles habitent », et qui se manifeste notamment par le fait d'associer constamment des personnes

[192] Discussion informelle avec une habitante de Menton en marge du questionnaire au pont Saint-Ludovic, juin 2023.
[193] Entretien avec Awa, habitante d'un village des Alpes-Maritimes, juillet 2023.

racisées (parfois résidant là où elles sont nées) au fait migratoire, « pas pour leur dire qu'elles sont venus d'ailleurs mais pour répéter qu'elles n'y sont pas chez elles » (Ouassak 2023, p. 36). Ce processus produit une « condition d'errance » qui consiste à ne pas pouvoir se sentir chez soi là où on habite (Ouassak 2023, p. 36), voire pour les habitant·e·s immigré·e·s une condition de « *déportabilité* » (Genova 2002) marquée par la peur d'être arrêté·e, d'être conduit·e à la frontière et expulsé·e du territoire national quand bien même l'on est en situation régulière. Ainsi, les contrôles policiers ne jouent pas seulement un rôle de définition des voyageur·euse·s légitimes et indésirables, mais aussi des habitant·e·s légitimes et indésirables, déniant à ces dernier·e·s la possibilité d'un ancrage local dans le territoire.

d) « Quand j'aurai les papiers, je retournerai à la plage ! » : les contrôles policiers comme entrave à l'accès aux espaces récréatifs de « Nature »

Daniela Trucco a montré que les mobilisations des habitant·e·s hostiles à la présence des personnes en migration dans l'espace public à Vintimille se construisent sur l'argument selon lequel « les migrants bénéficieraient – et abuseraient – d'une liberté d'accès à l'espace public qui ne serait pas donnée aux résidents » (Trucco 2021), et plus précisément aux espaces de « Nature », comme le montre cet extrait d'entretien avec une habitante de Vintimille issu de ses recherches :

> *« Si moi je vais au fleuve et je fais ce que je veux, ils me font décamper demain, (…) combien de fois on a vu des jeunes à la plage se faire une cabane, toute chouette, et on leur a dit de partir, eux ils font des campements de tout genre et tout, mais tant qu'ils restent tranquilles on les laisse faire »* (Porte-parole Dalla nostra parte, entretien, cité par Trucco 2021).

Les habitant·e·s hostiles à la présence des personnes migrantes postulent qu'une co-présence pacifique dans l'espace public est impossible et impensable ; dès lors, l'appropriation de l'espace par un des deux groupes ne peut se faire qu'aux dépends de l'autre. Cette rhétorique de lutte des places, construite sur une opposition binaire entre « eux » et « nous » dont j'ai démontré le caractère artificiel au début de ce chapitre, a des effets non seulement sur les personnes en migration, mais aussi sur les habitant·e·s immigré·e·s et/ou racisé·e·s, en justifiant leur exclusion de la communauté locale par des pratiques policières qui les tiennent à l'écart à la fois des espaces urbains et des espaces récréatifs de « Nature ».

On pourrait en effet envisager que le caractère rural et la structure villageoise des communes frontalières étudiées (en-dehors des villes de Menton et Vintimille, plus grandes) permettrait de limiter les abus policiers grâce à l'interconnaissance des individus. Alors que les habitant·e·s français·e·s et « blanc·he·s » interrogé·e·s dans les villages frontaliers estiment que leur statut d'habitant·e leur permet d'échapper aux contrôles, du fait de l'interconnaissance avec les

policier·e·s et gendarmes locaux[194], ce n'est pas forcément le cas des habitant·e·s racisé·e·s interrogé·e·s. Pour Karima :

> *« Comme tout le monde connaît mon mari là-bas, on le laisse souvent passer à la frontière. Mais (…) plusieurs fois, j'ai croisé des policiers pas gentils »*[195].

Ces habitant·e·s sont ainsi exposé·e·s à l'arbitraire policier, dont les agents peuvent choisir de faciliter la circulation en prenant en compte leur condition d'habitant·e, ou au contraire de l'ignorer. Cette situation est sans doute renforcée par le fait que les contrôles sont en grande partie effectués par des effectifs supplétifs qui n'ont pas d'ancrage local, tels que les gendarmes mobiles : l'interconnaissance entre policier·e·s et habitant·e·s ne peut donc pas jouer dans un sens de protection de ces dernier·e·s.

Awa note qu'en tant qu'habitante, le fait de faire partie d'une minorité « ethno-raciale » aurait pu se transformer en avantage en la rendant d'autant plus identifiable et connue des services de police, mais elle n'en subit en réalité que les conséquences négatives :

> *« Moi je suis là tous les jours**, tout le monde me connait, on n'est pas beaucoup de personnes « noires » [dans mon village]**. Pourquoi est-ce qu'ils me contrôlent à chaque fois alors qu'ils pourraient facilement savoir qui je suis ? **Je montre toujours les mêmes papiers,** ils les ont sûrement enregistrés quelque part au bout d'un moment. »*[196]

Ainsi, le fait d'être racisé·e l'empêche d'accéder aux privilèges associés au statut d'habitant·e dans une communauté rurale où tout le monde se connaît – en l'occurrence, une sorte de laisser-passer de la part des forces de l'ordre.

Par ailleurs, la présence des rondes policières dans les espaces touristiques à forte valeur esthétique en empêche l'accès aux habitant·e·s qui se trouvent dans une situation de précarité administrative. Moussa explique en effet qu'avant son arrestation :

> *« Quand j'avais une journée de repos**, j'allais au bord de la mer**. Mais **depuis que j'ai été arrêté je ne sors plus.** Avant j'allais à la plage, il y avait la police au bord de la mer mais je n'ai jamais été contrôlé. »*[197]

Désormais, la plage est devenue pour lui une « *zone interdite* »[198] . Pour Awa, le bord de mer est également perçu comme un espace « *vivant, animé* »[199], par opposition à la montagne où elle vit, qu'elle associe à l'ennui, l'isolement et la peur. Elle assure que :

[194] Entretiens avec Antoine, Paul, Elodie, habitant·e·s de Menton (décembre 2022-janvier 2023).
[195] Entretien avec Karima, habitante de Briançon, février 2023.
[196] Entretien avec Awa, habitante d'un village des Alpes-Maritimes (lieu anonymisé), juillet 2023.
[197] Entretien avec Moussa, habitant de la zone-frontière, juin 2023.
[198] Discussion informelle avec Moussa et ses amis, juin 2023.
[199] Entretien avec Awa, habitante d'un village des Alpes-Maritimes (lieu anonymisé), juillet 2023.

> *« Même si c'est loin,* ***s'il n'y avait pas les contrôles policiers, j'irais souvent à Nice pour profiter de la mer*** *avec mon fils »*[200].

Le cas des habitant·e·s exposé·e·s aux contrôles policiers invite ainsi à penser la question de la liberté de circulation à travers les frontières nationales au prisme de la liberté de circuler dans les espaces du quotidien. Les contrôles policiers entravent le « droit à la ville » (H. Lefebvre et al. 2009) des habitant·e·s assimilé·e·s à des « migrant·e·s », mais aussi leur « droit d'accès à la nature » (Girault 2018) : en l'occurrence, la mer et la montagne.

Un tel droit n'existe pas dans les législations française et italienne, contrairement à d'autres pays d'Europe du Nord, où il est considéré comme un levier politique pour limiter les inégalités socio-économiques et environnementales. « Cet héritage communautaire, rural et médiéval » établit que « chacun·e a le droit de parcourir et de profiter (…) des aménités et services environnementaux », d'accéder et de jouir de la nature, notamment à des fins récréatives (Girault 2018). Le lien étroit entre droit d'accès à la « Nature » et liberté de circulation a également été souligné dans le débat public en France pendant la pandémie de Covid-19 au printemps 2020, qui a été marquée par un exode urbain des classes supérieures, illustrant l'inégalité d'accès aux espaces de « Nature » en fonction des classes sociales. Or, un des arguments opposés à la revendication d'un accès à la « Nature » en période de confinement était que « ce droit d'accéder à la nature [pourrait] mettre en échec les mesures restrictives de la liberté d'aller et de venir » (Peyen 2021).

Ainsi, il me semble que penser un « droit à la ville » lié à un « droit d'accès à la Nature » pourrait être un cadre théorique intéressant pour de remettre en question à la fois les inégalités sociales/raciales et les entraves à la liberté de circulation dans les lieux récréatifs que sont les espaces frontaliers montagneux et littoraux des Alpes occidentales.

Conclusion du chapitre 10

Nous avons pu voir dans ce dixième chapitre que les contrôles policiers instaurés dans le cadre de la « lutte contre l'immigration clandestine » ont pour effet de maintenir un ordre social-racial sur le territoire qui affecte l'ensemble des personnes qui résident, visitent et travaillent dans les zones-frontières touristiques alpines.

Cet ordre social-racial repose sur une domination visuelle, qui construit un « ordre du visible » fondé sur l'illusion de la prédominance des personnes « blanches », européennes ou occidentales, et issues des classes moyennes et supérieures dans les espaces touristiques hauts-alpins et maralpins. Dès lors, il maintient dans une position subalterne et marginale (caractérisée tantôt par l'hypervisibilité, tantôt l'invisibilité) les personnes en migration. Le régime des frontières et les pratiques policières sont à l'origine de la production de cet ordre social-racial, mais celui-ci est activement (re)produit par un ensemble de pratiques sociales et spatiales (de

[200] Ibid.

distinction, de hiérarchisation, de mise à distance, et d'invisibilisation) largement diffusées parmi les individus qui composent les groupes dominants. Ainsi, la présence des personnes en migration est tolérée à condition que celles-ci se comportent comme un groupe traqué, vivant dans les marges des stations touristiques et n'occupant pas l'espace de manière visible.

Ce chapitre a également permis de mettre à jour un nouveau ressort de la domination visuelle : la *cécité située* des groupes dominants, soit une incapacité à voir et/ou une normalisation de la vision de certaines scènes dans lesquelles s'exerce une violence qui n'est plus perçue comme telle (par exemple : des scènes d'arrestation, d'enfermement, de courses-poursuites ou plus simplement de marche dans des conditions difficiles en montagne).

Enfin, nous avons pu voir que la production fictionnelle de deux catégories opposées, les « migrant·e·s » et les « habitant·e·s », produit l'invisibilisation des habitant·e·s racisé·e·s. Or, cell·eux-ci subissent également les effets du contrôle migratoire, qui les expose à l'arbitraire policier et limite leurs déplacements. Ainsi, la mise sous contrôle policier et militaire des espaces frontaliers a pour effet de produire une stratification des individus et des mobilités et leur hiérarchisation en fonction de leur statut administratif, de leur classe sociale et de leur assignation « ethno-raciale ». Dès lors, le contrôle migratoire accentue des rapports de domination existants dans les espaces touristiques montagneux et littoraux et participe à en produire de nouveaux.

CONCLUSION DE LA QUATRIEME PARTIE

Au cours de ces deux chapitres, j'ai répondu à ma première hypothèse, en montrant que la mise en place d'une frontière dans un espace touristique conduit les acteur·ice·s du tourisme, mais aussi les touristes ell·eux-mêmes et les habitant·e·s, à mettre en place une gestion spatiale et visuelle des effets du contrôle migratoire dans les stations touristiques. Cette gestion visuelle passe d'une part par le maintien des personnes en migration, construites comme *hypervisibles*, dans une faible visibilité ; et d'autre part, par l'invisibilisation des habitant·e·s et travailleur·euse·s étranger·e·s racisé·e·s.

Cette partie nous a également permis de compléter notre analyse sur la manière dont la domination visuelle se met en œuvre : cette fois, cette notion ne s'applique pas aux rapports entre État et individus, mais entre les groupes sociaux dominants et dominés. En effet, les différents groupes sociaux qui fréquentent un même espace n'ont pas une égale capacité à contrôler les rapports de visibilité qui s'instaurent dans l'espace.

Dans le **chapitre 9**, nous avons abordé une première dimension de la domination visuelle, à savoir l'inégale *capacité à choisir ce que l'on voit* : le « regard touristique » est co-fabriqué par les acteur·ice·s du tourisme, les touristes ell·eux-mêmes et les acteur·ice·s policier·e·s de sorte à produire des *seuils de visibilité* pour ne pas voir – ou voir le moins possible – les aspects contraignants ou négatifs du contrôle migratoire. La capacité à choisir ce que l'on voit s'imbrique avec la *capacité à maîtriser l'image de l'autre* : c'est par des processus qui fabriquent l'invisibilisation des éléments indésirables dans l'espace, tout en mettant en scène les éléments désirables, que l'on fabrique un décor touristique qui correspond à ce que les dominant·e·s cherchent à voir.

Dans le **chapitre 10**, nous avons abordé la deuxième dimension de la domination visuelle : l'inégale *capacité à contrôler l'image de soi*. Alors que les classes dominantes maîtrisent leur propre visibilité dans l'espace touristique, les groupes sociaux minorisés sont tantôt rendus hypervisibles ou invisibles, sans pouvoir contrôler leur propre degré de visibilité dans l'espace public. Cette analyse a permis de comprendre que la domination visuelle dans les espaces touristiques frontaliers est fortement structurée par les rapports de domination de classe et de « race ».

J'ai détaillé jusqu'ici la manière dont les pratiques policières, mais aussi les pratiques de distinction socio-spatiales des touristes et des habitant·e·s constitué·e·s comme « légitimes », marginalisent et in/visibilisent les personnes en migration dans les espaces touristiques. Cependant, jusqu'à maintenant, l'expérience de la domination du point de vue des groupes minorisés n'a pas été étudiée. Quelles stratégies les individus constitués comme indésirables mettent-iels en place pour vivre et se mouvoir dans la zone-frontière et mettre en œuvre leur projet de mobilité ? Participent-iels à maintenir l'ordre du visible dominant, ou tentent-iels de le perturber ?

PARTIE 5. RÉSISTER À LA DOMINATION DANS LA ZONE-FRONTIÈRE : IN/VISIBILITÉ STRATÉGIQUE ET LUTTE DES TRACES

INTRODUCTION DE LA CINQUIEME PARTIE

Les chapitres précédents ont dévoilé les mécanismes de production d'un ordre social-racial dans les zones-frontières alpines, structuré par une domination visuelle qui s'exerce notamment sur les personnes en migration. Néanmoins, comme le soulignent Sandro Mezzadra (2014) ainsi que Chiara Brambilla et Reece Jones (2019), se centrer uniquement sur les processus de production de l'altérité et la violence présente un double risque : présenter comme infaillible l'ordre répressif qui est instauré aux frontières et dépeindre les personnes en migration comme des victimes qui subissent passivement la violence des frontières.

Pour éviter une approche monolithique des frontières qui les présenterait uniquement comme un instrument de répression, Brambilla et Jones proposent d'adopter une approche qui envisage les frontières comme des « champs » où le pouvoir est contesté par différents acteur·ices (*borderscapes*, Brambilla et Jones 2019). Les frontières pourraient ainsi être considérées comme des « lieux de luttes » ou « lieux contestés » (*sites of struggles*). Cette approche est reprise par d'autres auteur·ice·s, qui considèrent que la frontière franco-italienne est un « champ de luttes » (« *field of struggle* », Tazzioli 2015), ou que la ville de Vintimille représente un « champ de bataille » (« *battlefield* », Bacchini 2023, p. 58 ; Mezzadra et Neilson 2013). Je souscris à l'idée d'appréhender la zone-frontière franco-italienne comme un espace contesté, à la fois par les pratiques des personnes en migration qui échappent aux contrôles de l'État et par les mobilisations ou pratiques de solidarité qui remettent en cause le discours dominant produisant l'illégalisation de certaines catégories d'êtres humains. Comme le rappelle Tim Creswell, s'intéresser à l'ordre spatial ne signifie pas que celui-ci ne peut être perturbé, remis en cause, transgressé ou subverti : « La mise en ordre spatiale de la société est fondée sur une multitude d'actes de création de frontières – ou de territorialisation – dont l'ambiguïté est d'ouvrir simultanément des possibilités de transgression »[1] (Cresswell 1996, p. 149).

Néanmoins, l'approche proposée par Brambilla et Jones présente à mon sens le risque de tendre vers une forme d'idéalisation des luttes et résistances des personnes en migration aux frontières.

[1] Citation originale : "*The geographical ordering of society is founded on a multitude of acts of boundary making—of territorialization—whose ambiguity is to simultaneously open up the possibilities for transgression*" (Cresswell 1996, p. 149).

Iels identifient en effet les frontières comme le lieu d'une nouvelle « politique de l'espoir », dessinant « des horizons alternatifs dans lesquels des subjectivités politiques et agentivités peuvent émerger »[2] (Brambilla et Jones 2019). Cette vision me paraît consister en une héroïsation des personnes en migration et des habitant·e·s solidaires, et une idéalisation des frontières comme lieu de contestation. Sandro Mezzadra, lorsqu'il met en avant le concept « d'autonomie des migrations », met en garde contre ce biais : « Il faut répéter que parler d'autonomie des migrations n'implique pas de romantiser la migration ou de minimiser les difficultés, la souffrance et la violence qui l'entoure »[3] (Mezzadra 2020). Ainsi, ce chapitre s'affronte à un enjeu théorique et politique qui traverse de nombreux travaux dans le champ des *Border* et *Migration Studies* : comment parler des résistances des personnes en migration à l'ordre social-racial de la frontière, sans idéaliser ces dernières et sans effacer ou nier les effets de la domination mise en œuvre par la frontière ?

Pour Sandro Mezzadra, il faudrait « en même temps » s'intéresser à l'« ordre normatif » et « mettre l'accent sur (…) la liberté de circulation [qui] émerge comme un champ de luttes et de contestation »[4] (Mezzadra 2020). M'écartant de cette vision qui présente les contraintes à la liberté de circulation et les modalités de franchissement des frontières comme deux objets distincts, je montre au contraire qu'étudier les résistances des personnes en migration permet justement de révéler de manière d'autant plus claire la structure de l'ordre social-racial mis en place. En m'appuyant sur mes observations de terrain et les analyses de sept personnes[5] ayant traversé « illégalement » la frontière (Bandjan, Hamad, Salah, Fatou, Yannick, Destin et Hassan), je me positionne dans ce débat en proposant une approche nuancée : la frontière est bien l'outil et le lieu de la mise en œuvre de rapports de domination, qui ont pour effet concret de limiter la mobilité et la capacité d'action des personnes illégalisées, mais celles-ci opposent de nombreuses résistances à l'ordre social-racial de la frontière tout en exerçant leur liberté de circulation « en acte ».

Cette approche rejoint l'analyse de Tim Cresswell, pour qui « la transgression (…) sert à mettre en évidence la cartographie de l'idéologie imposée sur l'espace et le lieu : ainsi, la marginalité nous dit quelque chose de la « normalité » »[6] (Cresswell 1996, p. 14). Dès lors, c'est par la transgression que les frontières entre groupes sociaux, normalisée et naturalisée le reste du

[2] Citation originale : *"A 'politics of hope' moving instead towards an alternative 'horizon of hope', in which other political subjectivities and agencies can originate*." (Brambilla et Jones 2019)
[3] Citation originale : "*There is a need to repeat that speaking of the autonomy of migration does not imply romanticizing migration or downplaying the hardship, pain, and violence that surround it*". (Mezzadra 2020)
[4] Citation originale : "*The point is not to deny the relevance of normative orders, but rather to emphasize at the same time the roles played in conflicts surrounding borders by material practices and interests as well as by a panoply of heterogeneous actors. Far from being imaginable as the result of the smooth development of a normative logic, freedom of movement emerges as a field of struggle and contestation."* (Mezzadra 2020)
[5] Présenté·e·s au **chapitre 2, 3.2 – D'une recherche *sur* à une recherche *avec* les personnes en migration.**
[6] Citation originale : "*Transgression, I shall argue, serves to foreground the mapping of ideology onto space and place, and thus the margins can tell us something about "normality*." (Cresswell 1996, p. 14)

temps, se révèlent. Les stratégies de contestation et de franchissement mobilisées par les personnes en migration et les solidaires mettent en évidence le fait que les limites nationales sont en réalité avant tout structurées par des frontières sociales et symboliques, lesquelles reposent sur des rapports imbriqués de domination de classe et de « race ». Ainsi, s'intéresser aux résistances à l'ordre social-racial de la frontière permet de révéler que celui-ci est le produit d'une construction sociale arbitraire et, par ce fait, peut évoluer : « C'est uniquement dans et par la lutte que les limites internalisées deviennent des frontières, des barrières qui doivent être supprimées »[7] (Cresswell 1996, p. 20).

Ainsi, il est utile de « se placer du point de vue des personnes en mouvement, des personnes qui vivent dans les zones frontalières, des personnes qui créent des opportunités, et non de la violence, aux limites de l'État » pour « rendre leur visibilité aux histoires de résistances et de mouvement autonome, en-dehors du champ d'action du pouvoir souverain de l'État »[8] (Brambilla et Jones 2019). Cette cinquième et dernière partie a pour objectif de remettre la voix, l'expérience et l'analyse des personnes en migration au cœur de ce travail. Ces observations révèlent que la frontière est, du point de vue des personnes dont la circulation est empêchée, un obstacle à franchir qui, loin de les condamner à l'immobilité, les incite à mobiliser des ressources intellectuelles et stratégiques pour exercer leur droit à la mobilité.

Dans le **chapitre 11**, je m'interroge sur le rôle de la visibilité comme un outil stratégique pour résister à l'ordre social-racial à la frontière. J'identifie d'abord la nature des pratiques de résistance mobilisées par les personnes en migration à la frontière. Je montre que les personnes en migration illégalisées – ainsi que les habitant·e·s solidaires qui les soutiennent – mobilisent tantôt l'invisibilité, tantôt la visibilité à des fins stratégiques leur permettant d'exercer leur droit à la mobilité ou de contester l'ordre hiérarchique qui sépare les voyageur·euse·s légitimes et illégitimes, les habitant·e·s et les personnes en migration. Les stratégies de franchissement et de transgression mobilisées par les personnes en migration viennent ainsi subvertir et contester le *système de place* qui les assigne à une position subalterne.

Dans le **chapitre 12**, je m'intéresse à la zone-frontière comme un espace où se joue une *lutte des traces*. Au-delà de la présence matérielle dans l'espace public des personnes en migration et des forces de l'ordre, d'autres formes de traces de la présence et des actions de cell·eux-ci persistent. Leur présence plus ou moins visible dans l'espace public fait l'objet de réactions conflictuelles et différentes stratégies visent à les effacer ou, au contraire, à leur redonner de la visibilité. Mettre en évidence les « traces » de ce qui se joue à la frontière permet également de

[7] Citation originale : *"Only in and through the struggle do the internalized limits become boundaries, barriers that have to be moved."* (Cresswell 1996, p. 20)

[8] Citation originale : "*Giving visibility back to stories of resistance and of autonomous movement, outside the purview of the sovereign power of the state. It means seeing from the view of people on the move, from people who live in the borderlands, from people who make opportunities, not violence, at the edges of the state."* (Brambilla et Jones 2019)

lutter contre le processus d'invisibilisation de la violence d'État, à la fois par des pratiques mémorielles, mais aussi dans l'arène judiciaire.

CHAPITRE 11. SE RENDRE IN/VISIBLE COMME RÉSISTANCE À LA DOMINATION

Introduction du chapitre 11

Ce chapitre s'inscrit dans l'approche de l'« autonomie des migrations » proposée par Sandro Mezzadra et Brett Neilson, qui postule que les contraintes exercées sur les corps des personnes en migration (de la part des acteur·ice·s sécuritaires, mais aussi humanitaires) ne sont jamais réellement efficaces, et que les personnes en migration, en exerçant leur liberté de circulation *en acte*, manifestent leur pouvoir d'agir (Mezzadra et Neilson 2013).

Je m'intéresse ici à l'ensemble des pratiques de résistances aux frontières, telles qu'évoquées par Martina Tazzioli : « des luttes plus ou moins organisées dans lesquelles les migrants défient, vainquent, échappent ou troublent les politiques dominantes de la mobilité (incluant le contrôle des frontières, la détention et la déportation) (…) mais aussi les stratégies quotidiennes, les refus, les résistances à travers lesquelles les migrants mettent en actent leur présence (contestée), même si elles ne sont pas exprimées ou manifestées comme des batailles « politiques » qui revendiquent quelque chose en particulier »[1] (Tazzioli 2015). Dans une première sous-partie, j'interroge les pratiques transgressives du régime des frontières mises en œuvre par les personnes en migration, en me demandant si les stratégies de passage illégalisées peuvent être qualifiées de « luttes » et de « résistance » à l'ordre social-racial imposé par la frontière.

Je m'intéresse ensuite au rôle de la visibilité dans les stratégies des personnes en migration. Dans les chapitres précédents, j'ai montré que l'in/visibilisation pouvait être l'instrument d'un régime de contrôle et de domination qui assigne les personnes en migration racisées à une place subalterne dans l'espace montagneux ou littoral. Ce chapitre propose de porter un autre regard sur l'in/visibilité et d'envisager celle-ci comme un outil stratégique de résistance des groupes minorisés. Pour Pierre Tévanian, les personnes racisées dont le corps est constitué en « corps d'exception » « hésit[ent] et altern[ent] entre un désir de visibilité et un désir d'invisibilité » (Tevanian 2017, p. 45). Cette hésitation est le résultat d'un système de domination qui utilise la visibilité de manière paradoxale, alternant entre l'hypervisibilisation et l'invisibilisation des « corps d'exception ». Dès lors, comment les personnes qui subissent l'in/visibilisation sélective, peuvent-elles résister à ce régime de visibilité qui contraint à la fois leur présence dans la zone-frontière et leur mobilité ? Quelles stratégies visuelles peuvent-elles à leur tour mettre en place pour exercer leur pouvoir d'agir et résister à la domination ? Dans la deuxième

[1] Citation originale : "*More or less organized struggles in which migrants openly challenge, defeat, escape or trouble the dominant politics of mobility (including border control, detention, and deportation)' but also indicate 'the daily strategies, refusals, and resistances through which migrants enact their (contested) presence – even if they are not expressed or manifested as 'political' battles demanding something in particular*." (Tazzioli 2015).

sous-partie, je m'intéresse aux pratiques de camouflage et d'auto-invisibilisation en montrant que celles-ci peuvent être envisagées comme une subversion de l'ordre social-racial de la frontière.

Dans la troisième sous-partie, j'examine au contraire les cas où les personnes en migration ont choisi de se rendre visibles dans la zone-frontière, pour revendiquer à la fois leur droit à passer et leur droit à *être là,* à prendre place dans l'espace touristique alpin.

1) La dialectique de la fuite et de la résistance

1.1 - Passer la frontière en se cachant : une intériorisation du rapport de traque

Lorsque j'étais bénévole dans les lieux de solidarité avec les personnes en migration à Clavière et Oulx (2018-2019), du côté italien de la frontière, j'ai constaté que la majeure partie des personnes en migration qui font la traversée anticipent qu'elles n'ont pas d'autre choix que de le faire en nuit, en se cachant et en marchant dans la montagne. Par ailleurs, la totalité des demandeur·euse·s d'asile et une grande partie des mineur·e·s n'envisageaient pas de se présenter d'ell·eux-même au poste-frontière pour demander une autorisation d'entrer sur le territoire au titre de leur demande de protection : iels partaient déjà du principe que ce droit ne leur serait pas accordé – à juste titre, puisque les demandeur·euse·s d'asile sont systématiquement refoulé·e·s, et les mineur·e·s le sont régulièrement[2]. Quand j'ai interrogé Bandjan, Salah, Yannick, Destin et Fatou sur les stratégies qu'iels ont envisagées pour traverser la frontière, tou·te·s m'ont répondu n'avoir jamais imaginé traverser autrement qu'en se cachant, alors que des manières plus sécurisées existent :

> *« Jamais (...) je ne me suis posé la question. [Pour moi], on va traverser à pied. (...) On va marcher pour traverser.* ***On va [se] cacher pour rentrer****. »*[3]

Ainsi, bien que la présence policière soit indispensable pour leur signifier qu'elles n'ont pas accès au territoire, les personnes exilées peuvent d'elles-mêmes anticiper le rapport de traque[4] : la relation de prédation parvient à « transformer les sujets en proie », c'est-à-dire détruire toute possibilité de lutte de sorte qu'un des deux adversaires « n'a d'autre choix de prendre la fuite » (Chamayou 2010). À la frontière franco-italienne, la fuite peut caractériser la posture des personnes qui se mettent à courir quand elles voient les forces de l'ordre, plutôt que de les confronter en revendiquant leurs droits. Mais elle peut aussi prendre forme dans le fait, plus généralement, de chercher à passer la frontière en contournant les contrôles, en se faisant le·la plus discret·e et invisible possible, quitte à s'exposer aux risques de la montagne.

---

[2] Voir **chapitre 7, 1.2 – Sous l'apparence du droit, la création stratégique d'un « espace d'exception » juridique à la frontière**.

[3] Discussion enregistrée avec Fatou, immigrée sénégalaise, septembre 2023.

[4] Voir **chapitre 7, 4.2 – La traque : une géographie en mouvement.**

Cette attitude a un impact sur le regard porté par l'institution policière sur les personnes en migration, qui transparaît dans l'ordre de mission des gendarmes mobiles de l'escadron de Drancy que j'ai eu l'occasion d'étudier. Parmi les « *adversaires* » des forces de l'ordre identifiés au printemps 2018, les groupes associés à l'extrême gauche sont qualifiés de « *violents, déterminés, prêts à en découdre avec les forces de l'ordre* » [5]. À l'inverse, les « *migrants* » sont décrits comme « *non violents* », leur attitude consistant simplement à « *se soumettre au contrôle* » ou à « *fuir le contrôle* »[6]. Ainsi, dans la perception policière, les personnes en migration adoptent une attitude relativement docile vis-à-vis du contrôle, à laquelle s'opposent d'autres méthodes de contestation plus frontales mises en œuvre par les citoyen·ne·s, qui suscitent l'inquiétude des policier·e·s. Les résistances des personnes en migration n'apparaissent pas, dans le regard policier, autrement que sous le prisme de la fuite.

Entre mars et juin 2018, quand je résidais au quotidien au « Refuge Autogéré Chez Jésus » dans l'église de Clavière, je constatais qu'une grande partie des personnes qui traversaient la frontière pour la première fois étaient sous l'emprise d'un sentiment d'urgence, qui les conduisait souvent à refuser de prendre des informations, de prendre le temps d'identifier la topographie de la montagne, de se concerter avec d'autres personnes, se nourrir, se reposer, se soigner. Cette attitude entrait en contradiction avec l'objectif du lieu, qui se proposait justement d'être un sas de repos, une respiration pour les personnes dans leur parcours migratoire, pour prendre le temps de s'informer sur les risques de la traversée. Ce comportement me paraissait illustrer une sorte de « fuite en avant », qui caractérise ce que Grégoire Chamayou nomme des « consciences traquées » avant même leur traversée de la frontière (Chamayou 2010). En m'appuyant sur les analyses de Malcolm Ferdinand, je fais l'hypothèse que cette fuite en avant est le fruit des politiques migratoires : la fuite est l'une des réactions possibles à une « politique du débarquement » (Ferdinand 2019, p. 224) caractérisée par la production sociopolitique d'êtres qui sont « maintenus dans une situation hors-monde (…), en-dehors d'un ensemble d'institutions d'arènes publiques et politiques où se construit et s'organise le monde » (Ferdinand 2019, p. 233). Les terres frontalières peuvent ainsi être envisagées comme des « terres d'échouement », qui ne sont « point un lieu où le naufragé se projette, mais un lieu où il survit en attendant d'être transporté ailleurs » (Ferdinand 2019, p. 231). Le repos et le répit offert par les lieux de solidarité, bien que très précieux pour beaucoup de personnes en migration, se heurtent parfois à un rapport au territoire marqué par l'urgence et le sentiment d'un danger imminent, qui ne s'arrêtera qu'une fois la personne arrivée à destination.

En 2019, j'ai échangé à ce sujet avec Destin, qui avait traversé la frontière franco-italienne dans les années qui précédaient. D'après lui, la peur de la confrontation avec la police pousse les

[5] « Ordre initial du 25/04/2018 », pièce D123 – Notes prises par l'association Tous Migrants d'après le dossier pénal de l'affaire Blessing Matthew.
[6] « Ordre initial du 25/04/2018 », pièce D123 – Notes prises par l'association Tous Migrants d'après le dossier pénal de l'affaire Blessing Matthew.

personnes en migration à refuser toute stratégie de franchissement qui suppose de s'exposer au regard policier ou à celui des habitant·e·s. Cette peur s'ancre dans l'idée que toute interaction avec la police ne peut être que caractérisée par la violence :

> *Sarah – « Il y a une question qui me travaille. (…) Si les gens s'habillent comme des touristes, (…) s'ils ont l'air très sûrs d'eux, et qu'ils se fondent au milieu de la foule, en journée, en plein jour, ils ont beaucoup moins de chance d'être arrêtés que s'ils vont la nuit dans la forêt par exemple. Mais, tout le monde a peur de faire ça.* ***(…) Les gens préfèrent quand même passer la nuit en se cachant dans la forêt.***
>
> *Destin – (…) [L'image qu'on a de la police, à cause de ce qu'on a vécu] nous pousse, nous, les Africains, à ne pas trop nous aimer se confronter à la police. On fait tout pour éviter tout affrontement avec la police. (…)* ***Tu te trouves dans un système où, dans notre tête, tu es déjà dans un système où tu es fermé. Tu es fermé, c'est comme un verrou.*** *Tu demandes en quoi cette personne essaye de passer devant la police ? C'est impossible. (…)*
>
> *Même si tu prends la voiture, tu les mets dedans, tu leur dis, allez, passez, lui, ça va toujours [se passer comme ça] dans sa tête. Et tu ne vas avoir peut-être qu'un ou deux courageux qui vont essayer de tenter leur chance,* ***mais les autres ils vont te dire que, non, ils préfèrent attendre le soir, par la brousse.*** *»*[7]

Les mots utilisés par Destin traduisent l'intériorisation, par les personnes en migration illégalisées, de la place qui leur est assignée dans l'ordre du visible de la frontière : elles doivent se rendre invisibles si elles espèrent la franchir. La conscience de leur position subalterne ne leur permet pas d'envisager la possibilité de transgresser cette place, ou de même considérer la transgression comme une option stratégique.

Pour Destin, cette peur de la police s'ancre dans l'expérience du pays d'origine où l'arbitraire et le niveau de violence policière sont parfois plus marqués qu'en Europe. Et lorsque les personnes en migration racontent leur expérience de traversée de la frontière franco-italienne, elles font régulièrement des liens avec d'autres expériences de rencontre avec les forces de l'ordre qu'elles ont vécues dans les grandes villes françaises ou italiennes, montrant que l'exposition aux contrôles de police fait partie d'une condition générale qui leur est imposée :

> *«* ***Ils ont ce délit facial, déjà au niveau des frontières, et dans tout le territoire national, où ils te regardent, que ça soit dans le métro à Paris, que ça soit dans le train, que ça soit au niveau des frontières dans le bus****. Et ce n'est pas seulement du côté de la France, même du côté de l'Italie c'est la même chose. (…) Mon ami, un sans-papiers qui n'a pas encore fait la demande d'asile, on est sorti pour aller se balader à la plage, il voit la voiture de la police garée quelque part, lui il commence à s'éloigner. Parce qu'il a peur qu'en passant*

[7] Discussion enregistrée avec Destin, exilé camerounais, mai 2019.

devant la voiture de police, on va l'interpeller. Il n'a pas de papiers, qu'est-ce qu'il fait, il commence à s'éloigner. »[8]

Ainsi, quand des personnes exilées se présentent à la frontière franco-italienne avec l'intention de la traverser, elles adoptent une posture de fuite qui s'est construite depuis plusieurs mois ou années, tout au long du parcours migratoire :

« Il faut tellement comprendre ce que les gens ressentent quand ils voient la police, pour savoir pourquoi, les gens refusent catégoriquement d'y aller. (...) En Afrique, (...) la répression policière, elle est hyper flagrante. (...) Déjà, l'image que [l'Africain] a de la police, ça ne lui permet plus – il n'a même pas envie d'essayer ! (...) Donc ***il préfère passer par derrière et essayer de fuir, que d'aller se livrer directement entre les mains de la police****, qui peut lui valoir peut-être la mort, qui peut lui valoir peut-être la prison, qui peut lui valoir peut-être la déportation, et tout ça »*[9].

Comme je l'ai montré dans le **chapitre 8**[10], cette peur de la confrontation violente avec la police pousse une partie importante des personnes en migration à accroître leur prise de risques lors de leur marche en s'éloignant des chemins sécurisés et en montant toujours plus haut dans la montagne, jusqu'à se mettre en danger ; se mettre à courir, surtout de nuit, multiplie également les risques de se perdre, de tomber, de se blesser. En tant que bénévoles à Oulx et à Clavière, nous leur conseillions sur les gestes à faire pour éviter de se mettre en danger. Nous insistions particulièrement sur les dangers encourus par le fait de se mettre à courir en voyant la police. Pourtant, je constatais que ces conseils n'étaient pas pris au sérieux par les personnes qui n'avaient encore jamais tenté la traversée.

Cette observation m'a conduite à émettre l'hypothèse que les personnes qui traversent la frontière franco-italienne en se cachant ont à la fois tendance à surestimer le niveau de violence de la police (néanmoins réel, comme nous l'avons vu[11]**)**, et à sous-estimer les dangers liés au massif montagneux. L'usage symbolique des armes à feu par les forces de l'ordre dans le cadre des interpellations contribue à renforcer l'image d'une police qui travaille en-dehors de l'État de droit : les personnes en migration que j'ai rencontrées à Clavière ignoraient qu'en France, il était illégal pour un policier de tirer sur elles pour les contraindre à s'arrêter.

Pourtant, les personnes exilées avec qui j'ai échangé ont conscience que le fait de se mettre à courir renforce le soupçon des forces de l'ordre[12]. Ainsi, la fuite n'est pas une stratégie préméditée, mais un réflexe intériorisé, qui se déclenche comme un mécanisme automatique, peu importe les dangers qu'il entraîne dans le contexte de la montagne :

[8] Discussion enregistrée avec Destin, exilé camerounais, mai 2019
[9] Discussion enregistrée avec Destin, exilé camerounais, mai 2019.
[10] Voir : **chapitre 8, 2.2– *« To weaponize a mountain »* : transformer la montagne en arme.**
[11] Voir : **chapitre 8, 3.1 – Des violences directes commises lors des arrestations.**
[12] Discussions enregistrées avec Salah, exilé soudanais, juin 2023 ; Hassan, exilé soudanais, avril 2022 ; Fatou, immigrée sénégalaise, septembre 2023.

> *« Déjà même quand on dit : « Si tu vois la police devant, ne fuis pas. Attends, c'est mieux qu'il t'arrête, qu'il te ramène à la frontière, tu vas tester un autre jour. »* ***Mais quand les gens voient la police, ils fuient. Pourquoi il fuit ?*** *Parce que, il s'est dit que malgré tout ce que tu as expliqué, toi, tu es Blanc, la police là, elle te voit, tu ne vas pas avoir le même traitement, non, tu n'auras pas le même traitement que nous, c'est pour cette raison qu'ils se mettent à fuir.* ***Quand tu lui dis : « [Le policier] va t'arrêter, te ramener », lui dans sa tête, [on] ne va pas seulement l'arrêter, le ramener. Il se dit que non, « moi je suis Noir, ce ne sera pas la même chose »****. Tu comprends un peu ? Et* ***quand il fuit ça, il tombe dans l'eau, [il] meurt****. »*[13]

Tous les jours, plusieurs personnes parviennent, malgré les risques, à franchir la zone de contrôles entre l'Italie et la France *en fuyant*. En revanche, le faire en refusant le rapport imposé par la traque policière (par exemple en se présentant au poste-frontière, en empruntant les transports en commun ou encore en marchant tranquillement et en plein jour) est beaucoup plus rare. Cela donne l'impression que pour pouvoir franchir la frontière, il faut se soumettre au « jeu policier »[14]**,** qui impose la performance symbolique d'un rapport de domination et une relation de violence à l'espace. Cela m'a poussée, dès lors, à me demander : quelles possibilités existe-t-il pour sortir du rapport de prédation imposé par la frontière ?

1.2 – Une lutte « infra-politique »

a) Penser la fuite comme résistance

Elsa Dorlin montre que la violence raciale organisée structurellement à l'échelle de l'État consiste à rendre « la défense de soi irrémédiablement impraticable pour le corps en résistance », car le dispositif qui encadre la violence légitime de l'État « trace une ligne de démarcation entre, d'un côté, des sujets dignes de se défendre et d'être défendus, et de l'autre, des corps acculés à des tactiques défensives. À ces corps vulnérables et violentables n'échoient plus que des subjectivités à mains nues [qui] ne vivent et survivent qu'en tant qu'elles parviennent à se doter de tactiques défensives » (Dorlin 2017, pp. 6-9). Dès lors, face à un « gouvernement des corps [qui] intervient à l'échelle du muscle » (Dorlin 2017, pp. 6-9), on peut comprendre la fuite comme un des seuls moyens que les personnes traquées ont pour se défendre, même si ce moyen fait lui-même partie de la stratégie du pouvoir.

Dans la littérature scientifique, de nombreux ouvrages envisagent la fuite des personnes en migration à travers les frontières, non pas comme une intériorisation du rapport de domination, mais comme une forme de résistance, appelant même à une « politisation de la fuite » (Mezzadra 2020). La plupart des auteur·ice·s qui évoquent la fuite à travers les frontières comme forme de résistance s'inspirent de références issues de l'esclavage dans les Amériques, certain·e·s faisant explicitement des parallèles entre la migration contemporaine et les fuites

[13] Discussion enregistrée avec Destin, exilé camerounais, mai 2019.
[14] Voir : **chapitre 7, 4.2 – La traque : une géographie en mouvement.**

d'esclaves hors des plantations (voir : Brigden 2019; Stierl 2019). Certain·e·s comparent ainsi les réseaux de solidarité à travers les frontières européennes à l' « *Underground railroad* », réseau de solidarité secret qui a permis aux personnes esclavagisées de rejoindre les États du Nord pendant la période de la ségrégation aux États-Unis (Bacchini 2023, p. 240; Mezzadra 2020; Palmas et Rahola 2020; Torre 2023). Pour Martina Tazzioli, les migrant·e·s traversant les frontières alpines s'inscrivent dans une « histoire globale des fuyards » (*global history of runaways)* (Tazzioli 2020b) telle que la proposent Rediker, Chakraborty, et Rossum (2019). En analysant les « infrastructures mobiles de solidarité » déployées dans les Alpes pour soutenir les traversées alpines des personnes en migration, Tazzioli réfute l'opposition entre le caractère individuel de la fuite et la représentation classique de la lutte politique comme un mouvement organisé, rappelant que « chaque individu en fuite dépend de réseaux collectifs » (Tazzioli 2020b).

Pour Malcolm Ferdinand, la résistance par la fuite s'incarne dans « la figure du Nègre Marron qui marrone l'habitation et cherche refuge, nourriture et abri dans les mornes, montagnes ou mangroves » (Ferdinand 2019, p. 239). Ferdinand l'envisage comme une « fuite de la rencontre coloniale » (Ferdinand 2019, p. 238), une tentative de se soustraire à la relation de domination imposée au départ. Dès lors, la fuite traduit le refus d'un certain rapport au monde et ouvre des possibles pour en créer d'autres : « plus qu'une fuite, les Marrons pratiquent un art de la fugue, qui trouble les frontières coloniales et ouvre des espaces de création camouflés par les forêts et marais. Par ses chemins non tracés, par son inhabitable beauté, par sa position hors des activités du monde colonial et ses plantations, la nature des mornes se présente non pas comme un lieu où l'on vit, mais comme l'endroit où l'on se cache » (Ferdinand 2019, p. 250). La fuite des personnes en migration à travers la frontière franco-italienne peut ainsi être envisagée comme une manière de refuser les catégories imposées par un régime colonial de contrôle des mobilités des ressortissant·e·s du « Sud Global ».

En revanche, bien qu'il note les parallèles possibles entre le contexte de la traite négrière transatlantique et la migration contemporaine, Malcom Ferdinand distingue néanmoins la « condition migrante » de la « condition de naufragé » (2019, pp. 229-230) : alors que « la déshumanisation de ceux qui sont réduits en esclaves s'accompagne aussi de l'impossibilité de la constitution d'un sujet politique, de l'impossibilité d'un « je » et par conséquence, l'impossibilité d'un verbe (…) la condition migrante suppose non seulement un verbe et un sujet, mais surtout une certaine continuité (…) du sujet. Même s'il est contraint à fuir par des pressions politiques, par des guerres ou des conditions climatiques invivables, le migrant est celui ou celle qui migre. Les migrants marchent, partent, fuient, crient, pleurent, traversent les mers, bravent les frontières, enjambent les murs et les barrières » (Ferdinand 2019, pp. 229-230). Cette distinction invite à regarder la fuite des personnes en migration à travers les frontières comme un moyen d'exercer son pouvoir d'agir et se réaliser comme sujet.

Plusieurs travaux qui interprètent les traversées de frontière comme des résistances mobilisent l'exemple du terme qui désigne les « migrants » en dialecte maghrébin (arabe *derija*) : « *harraga* ». Ce terme signifie « les brûleurs », « car ils brûlent les frontières ainsi que les étapes nécessaires à un départ qui respecterait les conditions imposées par les États » (Souiah 2018) et « ils brûlent leurs papiers pour traverser la mer, sans identité, sans papiers, sans histoires » (Chadia 2007, p. 88). Pour Farida Souiah, la *harga* (le fait de « brûler les frontières ») peut être analysée comme un acte contestataire. Par leur acte de franchir les frontières sans autorisation préalable, les « brûleurs » contestent un système légal de mobilité qui vise « l'assignation à résidence de la partie la plus nombreuse, la plus démunie de l'humanité » (Souiah 2018, p. 388). Iels refusent les inégalités d'accès à la mobilité internationale, à la fois des asymétries Nord-Sud, mais aussi les inégalités à la mobilité au sein des sociétés politiques restrictives en matière de visa.

b) Traverser les frontières, une « lutte » ? Analyses de personnes exilées

Néanmoins, Farida Souiah note que, bien que les obstacles à la mobilité soient considérés comme illégitimes par les personnes en migration, les mobilisations collectives pour les contester demeurent faibles et sont rarement le fait des « brûleurs » eux-mêmes (Souiah 2018, p. 391). J'ai fait le même constat sur le terrain à la frontière franco-italienne. Comme il est possible de passer la frontière en fuyant les forces de l'ordre, les personnes en migration préfèrent mobiliser des stratégies de franchissement en petits groupes plutôt que de mener des actions collectives pour revendiquer leur droit à migrer (à l'exception de quelques épisodes auxquels je m'intéresserai dans la troisième sous-partie). Par ailleurs, dans la mesure où les personnes en migration tentent de se rendre invisibles durant leur traversée de la frontière, les logiques de *placement* qu'elles adoptent dans la zone-frontière ne remettent pas en cause l'ordre social-racial qui produit leur marginalisation et leur in/visibilisation. Elles contribuent même, d'une certaine manière, à le façonner, en se rendant elles-mêmes invisibles dans les espaces centraux qui sont appropriés par les groupes sociaux « légitimes » et en se réfugiant dans les marges.

Face à ces paradoxes, j'ai présenté aux participant·e·s exilé·e·s à cette thèse les théories qui interprètent le franchissement clandestin des frontières comme une « lutte », en leur demandant si iels les partageaient. Pour certain·e·s, comme Hamad, le fait de traverser les frontières malgré l'interdiction de l'État ne peut pas être qualifié de lutte. Selon lui, cette représentation politisée de la migration clandestine traduit d'une forme d'héroïsation des personnes en migration présente dans certains discours de chercheur·euse·s, artistes ou militant·e·s européen·ne·s, à l'opposé de la représentation que se font les personnes migrantes d'elles-mêmes :

> *« Je pense que la lutte c'est quelque chose qui est collectif, préparé et planifié au préalable, [alors que] là,* ***c'est le hasard de l'histoire****… **Je ne pense pas que ce soit un acte héroïque.** On s'est retrouvé dans une situation, on s'est retrouvé obligé d'immigrer, on n'a pas les moyens d'immigrer et d'aller*

> *librement comme les autres, c'est pour ça qu'on se débrouille avec les moyens qu'on a. (…) On veut (…) faire notre vie,* ***trouver notre place****, comme il y a des milliers de Français, Italiens, des Belges et des Allemands qui migrent tous les jours, à Charles de Gaulle, à Orly, pour aller de l'autre côté du monde, pour chercher leur pain, chercher leur vie. »*[15]

De même, pour Bandjan, la traversée de la frontière n'est pas envisagée comme une lutte par les personnes en migration :

> *« Au moment où on traverse, on n'explique tout ça,* ***on n'a pas cette capacité de réfléchir pour se dire que c'est une manière de lutter contre la frontière****. On n'a pas cette réflexion. Du coup, (…) la question qui nous anime (…) ce n'est pas lutter contre la frontière, c'est : comment rentrer en France ?* ***C'est plutôt une question de survie****. »*[16]

Néanmoins, tous les deux nuancent leurs propos plus tard dans la conversation, en proposant plusieurs interprétations de la notion de « lutte ». Pour Hamad, la migration clandestine ne serait alors pas une lutte collective, consciente et politisée, mais plutôt une « *forme de lutte individuelle pour survivre* » et une manière d'aller « *chercher [des] droits* » qui leur sont déniés :

> *« En fait ça dépend qu'est-ce qu'on entend parler par « lutte ».* ***Aux frontières, [ce n'est pas] le type de lutte [qui consiste à] résister à l'autorité*** *(…), mais si ce qu'on entend par la lutte, c'est de* ***chercher tes droits, et te débrouiller pour récupérer et reprendre tes droits par des stratégies différentes****, [alors oui]. (…) C'est le fait de dire :* ***moi j'ai le droit d'immigrer comme les autres, je n'ai pas les moyens, mais j'essaie d'émigrer par mes propres moyens****. (…)*
>
> *Mais cette lutte-là ne commence pas qu'à partir des frontières européennes, ça commence à partir du moment où on décide d'aller quand même tenter notre chance et immigrer vers un pays dont l'entrée est conditionnée par un visa, un billet et une réservation d'hôtel, et d'avoir beaucoup d'argent sur nos comptes bancaires.* ***C'est une manière de lutter parce que ces conditions, elles sont arbitraires, elles ne sont pas reconnues par certaines personnes.*** *»*[17]

Bandjan considère, quant à lui, que la ténacité et la détermination individuelle des personnes à traverser les frontières malgré les obstacles qui sont dressés devant elles peuvent être interprétées comme une lutte contre l'ordre de la frontière :

> ***« À partir du moment où on envoie des militaires pour sécuriser le lieu, pour faire peur, pour armer, pour barrer la route, mais malgré ça vous dites : « Il faut que je passe », moi je me dis, c'est une forme de lutte quand même****. (…)*

[15] Discussion enregistrée avec Hamad, exilé soudanais, juillet 2023.
[16] Discussion enregistrée avec Bandjan, exilé guinéen, décembre 2023.
[17] Discussion enregistrée avec Hamad, exilé soudanais, juillet 2023.

> *Quand on m'a arrêté (…) on m'a retourné, j'ai carrément dit aux policiers, j'ai dit : « **Même si vous m'arrêtez mille fois, moi je vais rentrer** ! » Et il y a beaucoup de gens qui ont tenté quatre fois, cinq fois. (…)*
>
> *Du coup c'est une forme de lutte pour dire qu'**on ne se décourage pas**… finalement je sais pas si c'est la police qui se fatigue ou les autres* (rire) *mais moi, je n'ai jamais vu une personne qui a voulu traverser la frontière et qui n'est pas rentrée [au bout d'un moment]… Moi, j'étais comme ça, **soit je rentre, soit je meurs, mais je ne [retourne] pas en Italie,** non ça ce n'est jamais. Je pense que je ne suis pas plus courageux que les autres, c'est pareil pour eux. Au moment où ils ont pris la décision, rien ne pourra les arrêter. »*[18]

On retrouve cet imaginaire de la lutte dans le registre lexical mobilisé par Fatou lorsqu'elle évoque également sa traversée de la frontière franco-italienne :

> *« Je [savais que ce serait] **comme un combat** pour pouvoir entrer en France ici. Ce n'est pas facile, mais **je vais affronter. Je vais affronter**. (…) J'entends aussi qu'il y a beaucoup de gens qui passent tous les jours. Ils rentrent, ils rentrent. Oui. **Ça donne de l'espoir** quand même.* (rire) *Ça donne envie de continuer. »*[19]

Cette vision résonne avec l'analyse de Sandro Mezzadra, selon qui la migration contemporaine est caractérisée par l' « entêtement »[20] (*stubbornness of migration*) (Mezzadra 2020) : « Il y a une forme de défi ouvert au régime frontalier qui circule parmi ces corps collectifs en mouvement, emblématiques d'une politique de la migration qui ne peut en aucun cas être réduite au langage et à l'imaginaire de la victimisation »[21]. Cet entêtement s'incarne dans le slogan des « caravanes » de migrant·e·s en Amérique du Sud : « La frontière est fermée, mais nous allons la franchir » *(« La frontera está cerrada, pero vamos a pasar »*) (Migreurop 2022, p. 102).

Le caractère individuel et invisible des résistances mobilisées par les personnes en migration conduit à interpréter celles-ci au prisme du concept « d'infra-politique » mis en avant par James C. Scott. Celle-ci prend précisément forme dans des pratiques invisibles au regard des dominant·e·s. Elle « est parfaitement adaptée pour éviter la surveillance car elle est menée individuellement, en petits groupes, et, lorsqu'elle est menée à plus grande échelle, elle a recours à l'anonymat de la culture populaire ou à de réels déguisements » (Scott 2006). Dès lors, les stratégies de « camouflage » (Bonnin 2021) ne signifient pas que les personnes en migration se conforment à l'ordre de visibilité de la frontière : elles sont à la fois nécessaires

[18] Discussion enregistrée avec Bandjan, exilé guinéen, décembre 2023.
[19] Discussion enregistrée avec Fatou, immigrée sénégalaise, septembre 2023.
[20] Citation originale : "*A subjective stubbornness characterizes contemporary migration well beyond the Mediterranean maritime frontier*." (Mezzadra 2020).
[21] Citation originale : "*There is a sense of open challenge to the border regime circulating among these collective bodies in motion, emblematic of a politics of migration that in no way can be reduced to the language and imaginary of victimhood*" (Mezzadra 2020).

pour échapper au regard policier, mais peuvent dans le même temps constituer le point de départ de la mise en œuvre d'une « résistance souterraine » (Scott 2006).

Dans son ouvrage fondateur, James C. Scott s'intéresse aux « résistances quotidiennes » (*everyday resistance*) (Scott 1987) qui, selon lui, sont caractéristiques du rapport au politique des groupes subalternes, précisément de « la vaste majorité des gens [qui] ont toujours été et continuent d'être non pas des citoyens mais des sujets » (Scott 1987) - une position à laquelle l'action policière assigne constamment les personnes en migration étrangères et racisées. Ces résistances quotidiennes font partie du « petit arsenal des groupes qui ont relativement peu de pouvoir » et « ne peu[vent] pas se perpétrer sans un degré important de coopération tacite parmi la classe des résistant·e·s »[22] (Scott 1987, p. 36). La dissimulation, le fait de « traîner les pieds » (*foot-dragging*), font dès lors partie d'un ensemble de techniques prosaïques qui « sont les moyens ordinaires de la lutte des classes » (Scott 1987).

En effet, pour James C. Scott, réduire la lutte politique aux actions collectives qui réclament ouvertement un renversement de l'ordre social et politique trahit une conception du politique uniquement centré sur l'expérience des citoyen·ne·s des démocraties occidentales. Or, « tant que notre conception du « politique » est réduite aux activités ouvertement déclarées, nous sommes amenés à conclure que la vie politique fait essentiellement défaut aux groupes subalternes ou se borne tout au plus à d'exceptionnels moments d'explosion sociale. (…) Ce faisant, nous manquons le terrain politique immense qui existe entre inactivité et révolte et qui, qu'on s'en réjouisse ou non, constitue l'environnement politique des classes soumises. C'est se centrer sur l'arbre de la politique visible et ne pas voir la forêt qui se cache derrière » (Scott 2006).

Nous allons voir que de telles méthodes de résistance sont mobilisées quotidiennement à la frontière par les personnes en migration illégalisées. Cette analyse évoque une remarque faite durant un entretien par Gabin, saisonnier ivoirien travaillant dans la zone-frontière. Il fait un parallèle entre les résistances des esclaves et les personnes qui continuent à passer la frontière, malgré les tentatives de les en empêcher, avec le soutien tacite d'une partie de la population locale :

> *« Tu vois, les esclaves ? **On dit qu'ils murmuraient, pas qu'ils parlaient**. On ne dit rien, mais on agit. »*[23]

Ainsi, même si les stratégies de passage et de solidarité privilégiées dans l'espace touristique frontalier sont majoritairement souterraines et invisibles, elles n'en conservent pas moins un caractère subversif.

[22] Citation originale : "*cannot be sustained without a fairly high level of tacit cooperation among the class of resisters*" (Scott 1987, p. 36).
[23] Entretien avec Gabin, saisonnier dans un village touristique frontalier, avril 2019.

1.3 – Des résistances quotidiennes invisibles

a) Solidarité et circulation d'informations géographiques

Au-delà du seul fait de franchir la frontière malgré l'interdiction qui leur est imposée, la solidarité entre les personnes en migration peut être envisagée comme une forme de résistance, donnant un caractère collectif, diffus et insaisissable à la contestation de l'ordre établi.

Cette solidarité apparaît tout au long de la traversée des massifs dans des gestes d'entraide : le fait de s'attendre dans la montagne, de porter les affaires de l'autre, de s'encourager. Elle prend également forme dans la circulation d'informations qui permettent de mettre au point des stratégies de passage et de réduire les risques. C'est ce dont témoigne Hamad quand il évoque la manière dont il a choisi sa méthode de franchissement :

> *« Moi, j'ai été renseigné (...) par un pote qui m'a conseillé de prendre ce train-là.* ***Ce sont des informations partagées par des gens****, soit ceux qui sont déjà passés et [qui] nous partage[nt] l'information au téléphone, ou bien ce sont des gens qui ont déjà tenté, ils n'ont pas pu passer, du coup ils te racontent ce qu'ils ont vécu. (...)*
>
> *Le jour où je suis arrivé* ***j'ai essayé d'avoir le maximum d'informations****, et parmi les gens que j'ai croisés il y a quelqu'un qui m'a dit qu'il avait tenté hier d'y aller à pied ; (...) il m'a parlé de montagne, de monter et de descendre, des risques, et ça m'a semblé très dangereux ce qu'ils ont fait. (...) Je pense* ***qu'ils avaient recueilli leurs informations d'autres personnes qui avaient déjà tenté*** *; par exemple, lui,* ***comme il m'avait parlé de ça, j'ai pu dessiner une carte dans ma tête****. Je savais déjà à quelle heure j'aurais dû partir, ce que j'aurais dû apporter, à quelle heure j'aurais dû arriver au poste de police français, une fois que je suis là-bas par quel chemin je dois y aller, une fois que je suis à Menton ce que je dois faire, une fois que je suis à Nice ce que je dois faire… »*[24]

Pour Livio Amigoni et Luca Queirolo Palmas (2023), ces échanges transforment les villes du côté italien de la frontière, comme Vintimille ou Oulx, en « carrefour informationnel » (*information hub*), où les personnes en transit peuvent acquérir des connaissances essentielles pour préparer la suite de leur voyage, dont les informations spatiales et les informations juridiques, les plus cruciales pour prépaper la traversée : celles-ci jouent un rôle central dans la mise en place des stratégies de franchissement, en fonction de la situation de la personne et de son projet de migration. Avec le temps, l'accumulation de ces données, à la fois au niveau individuel au fur et à mesure des tentatives de passage, et au niveau collectif parmi les communautés migrantes, permet de constituer un *capital spatial* qui peut être partagé.

Le caractère précieux des données spatiales en fait même parfois un objet de commerce, faisant fructifier une économie du passage qui repose étroitement sur les informations géographiques.

[24] Discussion enregistrée avec Hamad, exilé soudanais, juillet 2023.

Ainsi, Bandjan raconte qu'à Turin, il est possible d'acheter des points GPS indiquant des chemins sûrs pour traverser entre Clavière et Briançon (voir aussi Vergnano 2020)[25]. Mais ces repères ponctuels sur Google Maps peuvent aussi s'échanger gratuitement entre les personnes en migration, de façon solidaire. Cette transmission d'informations est également un aspect important de la solidarité mise en place par des militant·e·s européen·ne·s pour soutenir les personnes en migration (Amigoni et Queirolo Palmas 2023) : les militant·e·s qui profitent de leur liberté de circulation et disposent de certaines compétences spatiales (par exemple, lire des cartes) peuvent ainsi collecter des savoirs géographiques essentiels et les transmettre aux personnes en migration. Ainsi, dans la continuité de Sandro Mezzadra et Brett Neilson, qui envisagent la ville de Vintimille comme un « champ de bataille » (Mezzadra et Neilson 2013), on peut envisager les zone-frontière hautes-alpines et maralpines comme des lieux où s'affrontent des savoirs géographiques et cartographiques, mobilisés à des fins stratégiques.

Pour James F. Dator (2019, cité par Tazzioli 2020), le « savoir géographique » des personnes en fuite leur permet de lutter contre la « topographie du pouvoir », permettant de se déplacer, d'échapper et de traverser sans être détecté·e·s. Je fais l'hypothèse que ce savoir qui permet d'acquérir une meilleure compréhension de l'espace offre également une meilleure capacité à voir dans l'espace, et qu'il existe ainsi un lien étroit entre *voir* et *savoir*. En effet, acquérir des informations spatiales et juridiques permet de diminuer l'écart sur lequel se fonde l'*asymétrie visuelle*[26] entre forces de l'ordre et personnes en migration. En accumulant ces connaissances, les personnes en migration développent leur capacité à comprendre l'organisation de l'espace alpin, notamment les infrastructures, les risques naturels et la topographie, et donc à se repérer, ce qui diminue considérablement les dangers de la traversée. On peut ainsi considérer ces échanges d'informations comme une façon de résister à la *domination visuelle* exercée par l'État sur les personnes en migration irrégularisées, permettant à ces dernières de *reprendre du pouvoir sur ce qu'elles peuvent voir* pour mieux exercer leur mobilité, en choisissant les voies les plus sécurisées tout en anticipant et contournant les contrôles.

Par ailleurs, la solidarité participe également à donner de la confiance aux personnes en migration dans leur capacité à franchir la frontière, ainsi que leur légitimité à revendiquer leurs droits et à circuler en Europe, comme le décrit Fatou :

> *« Quand [je suis] arrivée à Clavière,* ***j'ai trouvé beaucoup de gens à l'église, beaucoup d'immigrants comme moi, beaucoup de jeunes Français là-bas. Ils nous ont bien accueillis****. On mange là-bas, il y a la place pour dormir, il y a la toilette, des médicaments pour faire les petits soins. Donc je me trouve bien là-bas. (...) Moi je ne le savais pas****, je n'ai jamais pensé que je pouvais trouver quelqu'un à la frontière pour me faire accueillir** *(...)* **comme je veux.** *Donc, quand j'ai trouvé un groupe là-bas pour nous accueillir là,* ***nous avons été rassurés. Beaucoup, beaucoup rassurés****. (...) On demande : « C'est*

[25] Discussion enregistrée avec Bandjan, exilé guinéen, février 2023.
[26] Voir : **chapitre 7, 3.2 – Topographie et domination visuelle.**

qui ? » « C'est les Français ». « C'est les Français qui [nous] aident ? C'est impossible ». ***Donc ça me motive****. »*[27]

On peut ainsi envisager la solidarité comme une entrave radicale au régime de « prévention par la dissuasion »[28]. Comme le décrit Fatou, par le simple fait d'exister, les initiatives solidaires donnent du courage aux personnes irrégularisées pour « *affronter* » les dangers de la traversée. Cet effet est invisible, mais il a des conséquences concrètes en permettant indirectement de renforcer la capacité de résistance des personnes en migration au régime de la frontière.

b) Des résistances invisibles à l'interpellation

Quand elles sont interpellées, les personnes en migration irrégularisées opposent également des résistances à la contrainte policière exercée sur leurs corps. Ces résistances sont presque toujours invisibles aux regards extérieurs, car elles se déroulent dans des espaces reculés de montagne lors des arrestations, ou dans l'espace clos du poste-frontière.

On peut identifier une première forme de résistance chez les personnes qui refusent d'accepter l'ordre social-racial qui leur impose de franchir la frontière dans des conditions dangereuses. À Oulx et à Clavière, régulièrement, je croisais des personnes qui avaient été arrêtées dans le TGV Milan/Paris ou dans les lignes d'autocar Flixbus à Modane et qui possédaient un titre de séjour italien dont elles ignoraient qu'il ne leur permettait pas de voyager librement dans l'espace Schengen. Un autre cas fréquent est celui de personnes qui habitent et résident en France et sont en possession d'un récépissé qui ne leur permet pas de quitter le territoire : elles se rendent en Italie, la plupart du temps pour compléter des démarches administratives, ne sont pas arrêtées à la frontière dans le sens France-Italie, mais le sont au retour. Pour ces personnes, être arrêtées et reconduites du côté italien est source de stupéfaction. Contrairement à d'autres, elles n'ont pas intériorisé à l'avance l'idée qu'elles allaient devoir se cacher pour traverser la frontière, et cette perspective leur paraît absurde. Dès lors, elles refusent l'assignation au territoire imposée par le système de places de la frontière, et considèrent qu'elles ont le droit à la libre circulation tout comme les citoyen·ne·s européen·ne·s. Ces personnes sont souvent les premières à vouloir tenter de prendre les transports publics malgré leur précédente reconduite, quitte à se confronter à la PAF, auprès de laquelle elles espèrent faire valoir leur droit à circuler, ou bien négocier et obtenir gain de cause.

Une deuxième forme de résistance, plus fréquemment répandue parmi les personnes arrêtées à la frontière, consiste à s'opposer aux violations de droits dont elles font l'objet. Parmi les personnes refoulées à Clavière dont j'ai recueilli les témoignages lors de mon premier terrain à la frontière haute-alpine (2018), nombreuses étaient celles qui racontaient qu'elles avaient résisté, verbalement ou physiquement, à leur refoulement vers l'Italie. Elles avaient initialement tenté de traverser la frontière en évitant le contact avec les forces de l'ordre, mais une fois

[27] Discussion enregistrée avec Fatou, exilée sénégalaise, septembre 2023.
[28] Voir **chapitre 8, 2.2– *« To weaponize a mountain »* : transformer la montagne en arme**.

confrontées à l'autorité policière, elles tentaient de défendre leurs droits. L'un de ces témoignages, enregistré en mai 2018, est particulièrement éloquent :

> *« Directement on a déclaré au [policier] : « Nous sommes des mineurs, je ne sais pas pourquoi on ne nous laisse pas passer, on est des mineurs ! » (…) Il m'a dit : « Non tu vas sortir, sinon j'appelle les carabinieri ». J'ai dit : « On nous maltraite, moi je ne peux pas vivre en Italie ! Ce n'est pas une vie ça, on ne peut pas avoir, les soins, l'éducation, la santé, ils ne nous aident pas ! » (…) Il dit qu'il s'en moque, que ce n'est pas son affaire,* ***qu'il fait son travail****.* ***On lui dit : « Votre travail ? On a déclaré qu'on était mineurs ! ».*** *Maintenant il commence à dire qu'il va nous renvoyer,* ***j'ai dit non, j'ai insisté, j'ai tout fait****, j'ai dit : « Je préfère rester ici, si vous voulez enfermez-moi ! Mais je ne retourne pas en Italie ». (…)* ***Il dit qu'il applique la loi, « Ah ouais, c'est ça la loi ? C'est laisser les mineurs repartir derrière ? »*** *(…) Il dit : « Non, allons-y, on vous ramène ». Je lui ai dit : : «* ***Non, je ne sors pas d'ici. (...) Je vais revenir ! Je suis en train de réclamer mes droits, je connais mes droits*** *»*[29].

Certaines personnes racontent également avoir défendu les droits des autres membres du groupe qui avaient été arrêté·e·s, comme Bandjan :

> *« C'est moi qui discutais avec les policiers, c'est moi qui parlais…* ***je me faisais l'avocat du groupe*** (rire). *(…) Une fois arrivés à l'intérieur de leur base, quand ils m'ont dit de signer pour retourner en Italie j'ai dit : « Non, vous nous avez dit que c'est un simple contrôle, après vous nous laissez. C'est ce que vous avez dit » »*[30].

C'est également ce qu'a fait Ali, un homme d'une cinquantaine d'années rencontré à Clavière en 2018, qui, suite à son propre refoulement, est retourné à pied au poste-frontière de Montgenèvre pour accompagner deux jeunes femmes enceintes et les présenter aux policiers, en insistant pour qu'elles soient prises en charge à l'hôpital, obtenant finalement gain de cause[31].

Une troisième forme de résistance, la plus largement répandue, consiste simplement à refuser de signer le document par lequel les forces de l'ordre justifient le retour forcé vers l'Italie : le refus d'entrée[32]. C'est ce qu'ont fait Fatou, Salah et Bandjan, qui ont été refoulé·e·s, ainsi que la majeure partie des personnes dont j'ai recueilli le témoignage à Clavière en 2018. Cette forme de résistance discrète n'empêche pas le refoulement, mais elle permet de contester l'autorité qui tente de donner un cadre légal au refoulement. En refusant de signer, les personnes en

[29] Témoignage de A. B., enregistré à Clavière, le 10/05/2018.
[30] Discussion enregistrée avec Bandjan, exilé guinéen, février 2023.
[31] Discussion informelle avec Ali consignée dans le journal de terrain, 10/06/2018.
[32] Ce document sera d'ailleurs considéré comme non-conforme au droit par le Conseil d'État à partir de février 2024 : voir Décision du Conseil d'État n°450285 du 02/02/2024 : https://www.legifrance.gouv.fr/ceta/id/CETATEXT000049097069

migration refusent de collaborer avec l'ordre policier qui leur empêche l'accès au territoire français. D'autres personnes tentent également de refuser de donner leurs empreintes, même si cela est plus difficile.

Enfin, une quatrième forme de résistance est la résistance physique lors d'arrestations ou de refoulements, comme l'a fait Bandjan lors de sa deuxième interpellation :

> *« Les Vigipirate sont arrivés. Ils m'ont attrapé.* ***Tu vois, ils voulaient me maîtriser, mais je ne les laissais pas…*** *(…) Du coup les autres sont venus m'attraper, après, toujours, j'ai résisté,* ***je n'acceptais pas*** *(…).* ***J'ai tapé leur voiture****, j'ai… Du coup l'autre policier m'a dit : « Non monsieur, rassurez-vous ! ». Il m'a mis dans une voiture devant.* ***Du coup il me parlait, parlait, je ne l'écoutais pas, j'ai crié dans la voiture, jusqu'au poste de police à la frontière****. »*[33]

En recueillant les témoignages des personnes refoulées à Clavière, j'ai constaté que les cas de violence directes (physique ou verbale) signalés étaient presque toujours précédés d'un acte de résistance de la part de la personne arrêtée (refus de donner ses empreintes, refus de monter dans la voiture qui la reconduit à Clavière, etc.) (Bachellerie 2019, p. 138). Ainsi, les personnes qui refusent d'obéir et tentent de faire valoir leurs droits, que ce soit par la supplication ou la confrontation, semblent être les plus exposées aux violences policières dans le poste-frontière. Cela montre que, bien que la violence soit structurelle, elle est notamment utilisée comme moyen de réprimer toute contestation, même symbolique, à la domination exercée sur les corps des personnes en migration. Elle a pour fonction de maintenir *à leur place* les personnes en migration subalternisées qui refusent d'y rester.

2) Se camoufler : subvertir les assignations sociales-raciales

Je vais maintenant m'intéresser à la manière dont les personnes en migration mobilisent l'invisibilité à des fins stratégiques. Pour lutter contre le régime d'in/visibilisation qui les dépossède de leur capacité à contrôler la visibilité de leur corps en les rendant hypervisibles dans l'espace public et surexposées au regard policier, elles utilisent le camouflage (Bonnin 2021), la dissimulation et le déguisement (Scott 2006) pour exercer leur mobilité, et regagnent ainsi la maîtrise de leur propre visibilité.

2.1 - Retourner le regard : analyser les rapports sociaux et raciaux à la frontière

Les sept personnes exilées qui ont participé à cette thèse, qui se décrivent comme « noires » au cours des discussions, ont toutes exprimé leur conscience d'être visibles et repérables dans les espaces touristiques frontaliers. Le regard majoritaire, qui produit l'altérité, affecte l'expérience de la zone-frontière par les personnes minorisées, qui ont immédiatement conscience de leur

[33] Discussion enregistrée avec Bandjan, exilé guinéen, février 2023.

hypervisibilité. Fatou raconte qu'elle sentait sur elle le regard de la population majoritaire, durant sa traversée de la frontière :

> *« C'était pendant la journée. (...) Il y a des gens qui se baladent. Il y a des gens qui font du vélo.* ***Ils nous regardent beaucoup*** *parce qu'on a des sacs [à dos]. Donc ils savent très bien que c'est les immigrants qui traversent. »*[34]

Salah met plutôt l'accent sur les marqueurs socio-économiques qui révèlent, par contraste avec la population locale, la condition de migration. Celle-ci serait d'emblée trahie par leur corps :

> *«* ***Les gens qui viennent d'arriver, voilà, on est visibles****. (...)* ***À Menton, les gens sont (…) très chics. Donc c'est très facile de vous différencier.*** *Même entre des Noirs qui vivent à Menton et ceux qui viennent d'arriver, en fait. C'est très clair. (...) Moi si je suis policier, c'est très facile [de voir] ça. (...)* ***Déjà, par exemple, le corps qui est reposé (…) : celui qui vient d'arriver, son corps il est fatigué, il a fait un long trajet, c'est clair****.* ***On le voit sur son visage, sur sa morphologie****. La manière dont il s'habille, ses chaussures, tout, c'est clair. Parce que déjà, on...* ***Il n'a pas d'argent pour acheter des trucs*** *et... Voilà. Même nous, on essayait, tu vois, de « bien », s'habiller, etc., de mettre une chemise, un pantalon noir, mais ça n'a pas marché. »*[35]

Salah a ainsi conscientisé, au cours de son passage de la frontière, le rôle joué par l'apparence sociale (vêtements et accessoires) ainsi que l'*habitus* (manière de se tenir, de placer son corps) dans les stratégies d'identification policière[36].

Ces extraits d'entretien révèlent ce que W. E. B. du Bois appelait dès 1903 la « double conscience » des personnes racisées (2007). En plus de leur propre perception du monde, celles-ci sont conscientes du regard que le groupe majoritaire porte sur elles. En effet, les personnes en migration racisées circulant dans l'espace frontalier ont d'emblée conscience d'être repérables, du fait de leur condition minoritaire (sur le plan « ethno-racial », mais aussi sur le plan de la classe sociale et de la maîtrise des codes du tourisme en montagne) parmi les groupes sociaux fréquentant cet espace.

Or, cette double conscience est précisément ce qui permet aux dominé·e·s de regagner du pouvoir sur les dominant·e·s. bell hooks explique ainsi que les personnes marginalisées ont *une capacité à voir* les relations sociales plus importante que les membres du groupe majoritaire :

> « À vivre comme nous le faisions — en périphérie, sur les bords, sur le fil — nous avons développé une manière particulière de voir la réalité. Nous la regardions à la fois de l'extérieur et de l'intérieur. Nous concentrions notre attention aussi bien sur le centre que sur la marge. Nous comprenions les deux. Notre survie dépendait de notre conscience ostensible permanente de la séparation entre la marge et le centre (…) » (hooks 2021, p. 60). Cette « vision

[34] Discussion enregistrée avec Fatou, immigrée sénégalaise, septembre 2023.
[35] Discussion enregistrée avec Salah, exilé soudanais, juin 2023.
[36] Voir **chapitre 10, 1.3 – Repérer les *outsiders* : altérité et hypervisibilité des personnes en migration.**

> oppositionnelle du monde » est en réalité un avantage « qui nous a nourri·e·s, nous a aidé·e·s dans notre combat (…) et nous a renforcé·e·s (…) » (hooks 2021, p. 60).

La « double conscience » peut ainsi être interprétée comme un des ressorts permettant de subvertir le rapport de traque, comme le montre Grégoire Chamayou :

> « Pour pouvoir anticiper les réactions de ses poursuivants, l'homme traqué doit apprendre à lire ses propres actions avec les yeux de son prédateur. Cette intériorisation du regard de l'autre lui fait développer une prudence extrême [qui] peut se muer en raisonnement. (…) En intégrant à son plan d'action la logique de son prédateur, [la proie développe] une nouvelle aptitude stratégique [qui] lui permet (…) de déjouer les intentions de ses poursuivants. (…) Pour parvenir à son entière libération, elle devra reconquérir sa subjectivité depuis cette position d'objet » (Chamayou 2010).

À la frontière, la capacité des personnes exilées à comprendre et analyser les critères et les pratiques policières est ce qui leur permet de tromper la police, de subvertir son ordre et de résister à la domination. Comme le présente Hamad, en « *observant la police* », les personnes en migration ciblées par les contrôles arrivent à « *dessiner [leur] itinéraire de circulation* »[37] en évitant les contrôles. On assiste ainsi à un retournement partiel de la situation de traque[38]**,** qui se fonde sur la domination visuelle du regard policier permettant le ciblage et l'arrestation des indésirables. Les personnes ciblées *retournent le regard* vers les agents du contrôle en observant les stratégies de la police pour « *trouver les failles* »[39]. Elles mobilisent également l'observation et l'analyse des rapports sociaux dans la zone-frontière pour échapper aux assignations qui les rendent repérables, comme l'explique Hamad :

> *« Les policiers ont beaucoup, beaucoup d'informations sur nous. Mais en même temps,* ***nous aussi on essaie de faire la « sociologie » de la police.*** *Donc si tu veux, c'est comme le jeu du chat et de la souris. Voilà, finalement on galère, mais eux aussi je pense. La mission n'est pas facile pour eux. »*[40]

Ainsi, la « double conscience » permet aux personnes en migration racisées d'identifier les critères du profilage policier et d'analyser les rapports sociaux dans la zone-frontière pour tromper la police. Elles peuvent ainsi subvertir l'ordre spatial et déjouer les entraves à leur mobilité.

[37] Balade commentée à Vintimille avec Hamad, exilé soudanais, janvier 2023.
[38] Voir **chapitre 7, 4.1 – « Voir sans être vu » : passer en-dessous du seuil de détectabilité.**
[39] Discussion enregistrée avec Hassan, exilé soudanais, avril 2022.
[40] Balade commentée à Vintimille avec Hamad, exilé soudanais, janvier 2023.

2.2 – Jouer sur la visibilité pour subvertir les assignations sociales-raciales : la stratégie du *passing*

a) Se camoufler

Pour lutter contre leur hypervisibilisation, les personnes en migration racisées tentent de camoufler leur propre présence dans la zone-frontière. Lorsque je l'interroge sur ses pratiques spatiales dans la ville de Vintimille, Hamad explique que dès son arrivée dans la ville, il a exploré les différents quartiers pour identifier les zones qui étaient occupées par la police et celles où se regroupaient les personnes en situation de migration :

> *« On évitait les gens, parce qu'on avait peur que ce soient des policiers en civil, et le but c'était d'éviter les contrôles d'identité. Mes deux obsessions c'était la police et les personnes en situation de migration. J'ai vu que la police était à la gare, un peu au centre-ville et un peu sur la plage aussi. »*[41]

Une fois qu'il a analysé la répartition spatiale des différents groupes sociaux dans la ville, il a choisi de rester parmi les personnes en migration, sur les rives de la Roya. Pour lui, ces berges, facilement inondables[42], n'apparaissaient pas dangereuses, au contraire :

> *« Pour moi **cet endroit était plus sécurisé** que le centre-ville, parce qu'**il y a beaucoup de gens dans la même situation que moi**, donc si quelque chose arrive **on peut fuir collectivement, ou résister collectivement.** Le fait de se retrouver tout seul dans le centre-ville avec quatre ou cinq policiers, c'est un peu dangereux.*
>
> *En plus, (…) ça m'arrangeait bien d'être là, parce qu'au moins **on se cache des yeux de tout le monde.** (…) **On n'était pas dans une bonne situation qui nous permet de nous exposer devant tout le monde**, on était dans un moment un peu difficile, on peut passer plusieurs jours sans se laver, sans changer nos vêtements, avec une apparence [telle] qu'on n'a pas envie d'être vu par des gens dans cette situation-là. Donc c'était beaucoup plus rassurant et tranquille de rester entre nous ici, parce qu'on est tous dans la même situation, on est sûr qu'il n'y a pas de jugement, **pas de regard négatif sur nous**. »*[43]

Le témoignage d'Hamad permet de comprendre que, du point de vue des personnes minorisées rendues hypervisibles, se faire discret·e peut apparaître comme un moyen de se mettre en sécurité. Se regrouper entre pair·e·s dans des zones peu visibles de la ville est perçu comme un moyen de se protéger à la fois de la police et d'éviter la stigmatisation du groupe majoritaire envers les groupes marginalisés.

Par la suite, lors de la traversée de la frontière, les personnes en migration tentent de se rendre invisibles pour échapper au regard policier en mobilisant toutes les ressources offertes par

[41] Balade commentée à Vintimille avec Hamad, exilé soudanais, janvier 2023.
[42] Voir **chapitre 8, 2.3 – L' « inaction violente ».**
[43] Balade commentée à Vintimille avec Hamad, exilé soudanais, janvier 2023.

l'environnement autour d'elles. La majeure partie des personnes attendent la nuit pour partir, en espérant que, dans l'obscurité, elles seront peu visibles. Durant la traversée, elles s'appuient sur le bâti et la végétation pour se cacher. Elles utilisent également la topographie montagneuse pour échapper au regard policier : en montant plus haut dans la montagne, en passant derrière les versants les plus exposés.

Ainsi, les personnes minorisées dans les zones-frontières touristiques ne subissent pas passivement le processus d'hypervisibilisation qui les expose : elles se protègent en se rendant plus discrètes, utilisant différentes ressources spatiales pour pratiquer une forme d'auto-invisibilisation de leur corps afin de ne pas être repérables. La stratégie qui consiste à maîtriser la visibilité de son corps dans l'espace n'est pas seulement mise en place dans la zone-frontière, mais elle est mobilisée dans toutes sortes d'espaces pour pouvoir agir depuis une condition de minorité produite par le processus de racialisation. À nouveau, les stratégies de placement des corps des personnes illégalisées dans la zone-frontière évoquent celles mises en place par les personnes racisées dans d'autres lieux. Selon Fabien Jobard, dans les quartiers populaires, les contrôles policiers créent un « jeu sur les apparences où le corps physique (…) devient le vecteur d'appartenance ou de soustraction à l'arène policier/délinquants » (2002). Le corps fait ainsi l'objet de « stratégies d'adaptation », notamment par un « travail intense de présentation de soi, afin d'échapper aux assignations par lesquels les policiers refusent le privilège de la commune humanité » (Jobard 2002).

b) Passer pour un·e voyageur·euse « légitime »

Plutôt que de camoufler leur corps, d'autres personnes tentent de dissimuler leur condition de migration en troublant les catégories sociales et raciales qui distinguent les groupes sociaux autorisés à circuler des groupes entravés dans leur mobilité. C'est ce qu'a fait Hassan, lors de sa traversée dans les années 1990 :

> *« On n'avait pas de monnaie italienne, que des francs français. On avait fait attention à nos habits, la coupe. L'important c'était d'arriver à un ou deux.* ***Nous on était deux, bien habillés, avec les magazines. (…) Ça se vo[yait] que peut-être, on [était] des touristes****. [Les policiers] étaient là, on était à côté d'eux, pour aller au guichet.* ***Donc ça se voyait qu'on ne se cachait pas,*** *qu'on n'avait pas peur. Ce n'était pas difficile. »*[44]

Ainsi, Hassan a analysé que non seulement l'apparence physique, mais aussi l'attitude face à la police peuvent être des révélateurs de la condition de migration. Il a alors subverti ces critères pour essayer de passer inaperçu. Hamad a également réussi à passer la frontière en se faisant passer pour un voyageur légitime :

> *« Je me suis réveillé, j'ai pris le petit déjeuner, ma douche, et* ***je me suis bien habillé****. Tous les bagages que j'avais, je les ai laissés dans le camp. J'ai pris*

[44] Discussion enregistrée avec Hassan, exilé soudanais, avril 2022.

> *qu'un seul sac à dos. Je suis passé par le centre-ville, où il y a un kiosque qui vendait des journaux**. C'était pour avoir l'air un peu citoyen,** et faire semblant donc vis-à-vis de la police que je parle italien. (...) et **les gens qui sont dans la difficulté comme moi ils n'ont pas le temps de penser à lire des journaux ou des livres**, ils pensent à des choses beaucoup plus importantes et urgentes que ça. (...) J'avais un pantalon noir, une chemise blanche, des chaussures, des cheveux qui sont bien rangés… **il suffit d'avoir l'air aussi un peu détendu, pas très fatigué,** que tu n'as pas dormi hier [dans la rue] …*
>
> *(...) En gare de Vintimille, il y avait la police partout, mais ils ne m'ont rien demandé. (...) Dans le train, la police est montée. J'ai dit : « Je suis étudiant, j'ai un rendez-vous important avec un ami à Nice et je vais revenir dans la journée »[45]. Et il m'a cru, étrangement. (...) **Dans le même train il y a d'autres personnes qui ont tenté, eux, ils ont été arrêtés**. Et il y en a d'autres qui ont pu se cacher et arriver jusqu'à Nice, mais ils ont été arrêtés à la gare de Nice. »[46]*

La stratégie mobilisée par Hassan et Hamad se nomme « *passing* ». C'est une « tactique spatio-corporelle » qui permet de transgresser les assignations des différents groupes sociaux à des « places » spécifiques (Guenebeaud 2017, p. 460), en « désert[ant] la place qui [leur] a été attribuée dans le processus de catégorisation » (Zdanowicz 2015).

Ce terme apparaît pour la première fois pendant la deuxième moitié du XIX^e^ siècle en Amérique du Nord pendant la ségrégation, pour nommer l'expérience des personnes « métisses » qui passent pour des personnes « blanches » (Belluscio 2006). Selon Sinead Moynihan (2013), le mot « *passing* » fait référence au « laisser-passer » fourni à certain·e·s esclaves pour qu'iels puissent circuler à l'extérieur de la plantation de façon légale, sans être pris·e pour un·e fugitif·ve. On estime que, pendant l'époque ségrégationniste, environ 20 % des hommes catégorisés comme « noirs » ont disparu de la population afro-américaine en rejoignant les chiffres de la population « blanche » (Brun et Cosquer 2022, p. 34). La notion de *passing* a été beaucoup reprise par les théories féministes et *queer* pour caractériser les marges stratégiques à partir desquelles les individus peuvent jouer avec les normes de genre pour les subvertir (Guenebeaud 2017, p. 460). Ainsi, depuis son origine, le *passing* permet d'arracher son droit à la mobilité spatiale à travers une « forme de mobilité sociale clandestine et opaque » (Zdanowicz 2015).

Jouer sur le *passing* pour passer la frontière suppose d'avoir réalisé un travail d'observation fine des rapports sociaux imbriqués de classe et de « race » qui se jouent dans les espaces frontaliers. Les stratégies mobilisées par Hassan et Hamand montrent notamment que, si l'assignation raciale est fondée sur des attributs du corps qu'il est difficile de changer, les assignations de classe sont en revanche plus malléables. Dès lors, pour ne plus être perçus

[45] Hamad précise qu'il s'est adressé aux policiers en anglais, une langue qu'il ne maîtrisait pas bien.
[46] Balade commentée à Vintimille avec Hamad, exilé soudanais, janvier 2023.

comme des « migrants », ils ont identifié les profils légitimes de citoyen·ne·s « noir·e·s » autorisé·e·s à passer la frontière :

> *« **Moi, je pense que j'ai essayé de jouer avec certains codes**, un code de citoyen européen installé ici, voilà. Ou un étudiant international qui fait ses études en Italie ou bien en France. J'ai vu qu'on avait tous les mêmes codes, les mêmes codes vestimentaires, donc je me suis dit : « J'essaye de changer mon style et peut-être que ça va marcher ». **Parce qu'ils arrivent à identifier ces personnes-là grâce à un code en fait.** Et je me suis dit : **« il y a des citoyens européens noirs qui arrivent à passer mais simplement ils sont un style un peu différent du nôtre, donc moi je vais essayer de jouer par ce code-là".** »*[47]

Hassan, de son côté, avait également noté : « *Il y a des Noirs en France, mais il ne faut pas être plus de deux, sinon c'est repérable tout de suite* »[48]. Il évoque également le cas d'un autre Soudanais qui a franchi la frontière franco-espagnole sous les yeux de la police en se faisant passer par un ouvrier, en s'introduisant dans un groupe de travailleurs transfrontaliers espagnols qui traversent la frontière tous les jours. Le *passing* révèle ainsi, par la marge et par la transgression, la structure de l'ordre social-racial de la frontière, notamment la division racialisée du travail[49].

c) Brouiller les frontières entre habitant·e·s et personnes en migration

Le *passing* n'est pas seulement mobilisé par les personnes qui cherchent à traverser la frontière, mais aussi par les habitant·e·s illégalisé·e·s vivant dans la zone-frontière et exposé·e·s, ell·eux aussi, aux contrôles policiers[50]. Cette stratégie leur permet de se fondre parmi les autres habitant·e·s étranger·e·s dont la présence est considérée comme légitime. C'est le cas d'une famille géorgienne dans un village frontalier, comme le raconte Damien, habitant :

> *« Avec la guerre en Ukraine, toutes les possibilités d'hébergement ont été [prises] par les Ukrainiens. On s'est dit (…) : « Bon, on va se la jouer, voilà, c'est des Géorgiens, c'est-à-dire Géorgiens, Ukrainiens, pareil, pour ici, c'est les mêmes, tu vois. Donc c'est des réfugiés ukrainiens, point barre. On ne va pas se cacher. Ils ont trouvé un petit appartement, les enfants vont à l'école, mais le [père], il se cache encore un peu. »*[51]

Le cas de la famille géorgienne permet de voir que le *passing* ne consiste pas nécessairement en une subversion des rapports de « race » : il peut également consister en une subversion de la hiérarchie instaurée entre les nationalités d'immigré·e·s, déjouant les critères arbitraires qui

[47] Balade commentée à Vintimille avec Hamad, exilé soudanais, janvier 2023.
[48] Discussion enregistrée avec Hassan, exilé soudanais, avril 2022.
[49] Voir **chapitre 10, 1.2 – Invisibiliser les habitant·e·s, travailleur·euse·s et touristes « non-blanc·he·s ».**
[50] Voir **chapitre 10, 3.3 – Vivre au seuil de la frontière : les effets des contrôles policiers sur les habitant·e·s racisé·e·s.**
[51] Entretien avec Damien, habitant d'un village frontalier, juin 2023.

dessinent la frontière symbolique entre les nationalités. Ainsi, le *passing* peut également intervenir dans des actions de solidarité collective reposant sur le brouillage des frontières entre des groupes désirables et indésirables construits comme socialement et racialement homogènes. Nous avons vu précédemment que l'homogénéisation sociale-raciale (fictive ou réelle) des populations fréquentant les espaces alpins facilite le repérage visuel des personnes appartenant aux catégories minorisées[52]. Dès lors, en retour, les groupes mixtes à la fois sur le plan « ethno-racial », de l'appartenance sociale et des statuts administratifs favorisent l'invisibilisation stratégique des personnes en migration racisées.

Au cours des années passées sur le terrain, j'ai assisté à plusieurs scènes où des habitant·e·s solidaires se promenaient à travers la zone-frontière avec des personnes en migration, en plein cœur des villages touristiques frontaliers[53]. La mixité sociale et raciale perçue du groupe faisait que ses membres étaient dans l'ensemble assimilé·e·s à des touristes ou des habitant·e·s, ce qui permettait aux personnes irrégularisées de traverser la zone-frontière en toute sécurité pour atteindre la ville la plus proche.

Damien, qui se décrit comme « métis », joue également sur cette ambiguïté lorsqu'il héberge chez lui des personnes en situation de migration :

> *« De toutes façons, tout se sait, tu vois. Même si une personne est chez moi, elle va sur le balcon, elle va se faire voir. (…)* ***Au contraire, on ne se cache pas. (…) Pour l'hébergement, c'est faire comme si de rien n'était*** *(…). C'est normal, tu es un pote, tu es… voilà. Bah oui, j'ai des copains. Bah oui,* ***c'est la famille du Sénégal****. Ça y est, ma famille est arrivée, je suis trop content, tu vois (Rire). (…) Ils ne font pas la différence [entre des Sénégalais ou des Érythréens]. Ici (…), t'es « Noir », t'es Africain (…). C'est très binaire. »*[54]

Ainsi, de la même manière que les personnes en migration jouent sur les stéréotypes de classe et de « race » pour passer la frontière, Damien (comme d'autres habitant·e·s solidaires) utilise les représentations racistes qui homogénéisent les populations minorisées comme un avantage pour rendre invisibles les distinctions entre ses proches - perçu·e·s comme des résident·e·s légitimes - et les personnes étrangères construites comme indésirables.

d) Des limites de classe, de « race » et de « maîtrise spatiale »

Comme mentionné plus haut, les personnes en migration qui mobilisent le *passing* sont minoritaires. J'estime que cela peut s'expliquer en partie par le fait que les stratégies mobilisées pour le passage de la frontière sont révélatrices de la position sociale des individus.

---

[52] Voir **chapitre 10, 1) Invisibiliser, hypervisibiliser : la construction sociale et raciale de groupes désirables et indésirables dans les espaces touristiques alpins.**
[53] Carnets de terrain, juillet 2018 ; carnets de terrain, février 2019.
[54] Entretien avec Damien, habitant d'un village frontalier, juin 2023.

La littérature sur les migrations et les frontières a montré que le fait de traverser des frontières fermées et militarisées par les États nécessite un certain capital économique (Khosravi 2007; Sanchez 2017b). Plus le capital économique est élevé, plus grande sera la capacité à franchir en toute sécurité. À l'inverse, les personnes qui ne possèdent aucune ressource économique sont surexposées à la violence des frontières. Le renforcement des contrôles à la frontière franco-italienne a entraîné l'apparition d'une économie informelle du passage au sein de laquelle se monnayent des informations sur les modalités et les trajectoires de franchissement, mais aussi des passages en voiture ou en camion, diminuant la possibilité pour les personnes sans ressources de traverser. Néanmoins, comme le dispositif de contrôle reste mobile et diffus, et que l'espace montagneux offre une grande variété de routes de contournement, il reste possible pour toute personne valide de franchir la frontière à pied, par ses propres moyens. Dès lors, ici, les rapports économiques de classe entre les différentes personnes en migration sont moindres en comparaison à d'autres frontières dans le monde. Toutefois (comme expliqué précédemment[55]), le massif montagneux « trie » les personnes en migration en fonction du genre, du capital culturel et du capital spatial.

Les rapports de domination structurels agissent également dans l'accès à la stratégie du *passing*, manière relativement sécurisée de franchir la frontière. Hamad reconnaît :

> *« Il y a des gens qui essaient de s'habiller en touriste, des gens qui essaient d'avoir des habits de marque, des gens qui ont essayé d'avoir l'air un peu touriste, mais ça n'a pas marché. Il y en a qui essaient de passer par le même profil que ce que j'ai essayé de passer, ça n'a pas marché non plus. »*[56]

Ainsi, le *passing*, comme le rappelle Zdanowicz, « est une tactique qui n'est pas accessible à tout le monde. Il y a des corps qui en sont exclus, des corps pour lesquels [il] est impossible » (Zdanowicz 2015). C'est le cas pour Salah : alors qu'un de ses amis est passé en prenant le train comme les voyageur·euse·s « légitimes », il n'a pas osé mobiliser cette stratégie, en considérant : « *Je suis trop grand, (…) je suis plus visible que lui »*[57].

Maria, une jeune femme africaine rencontrée à Clavière en 2018, a tenté de passer en s'habillant en randonneuse et en traversant le massif montagneux en plein jour au milieu des touristes, parvenant sans encombre en début de soirée à Briançon. Bien qu'elle ait franchi la frontière à pied comme les autres personnes en migration, son *passing* lui a permis de le faire dans des conditions privilégiées : en plein jour, sur le chemin de randonnée balisé, entourée d'autres passant·e·s, bien équipée, sans devoir se presser ou se cacher. Or, Maria concentre tous les différents critères qui peuvent faciliter le recours à cette stratégie : Sa couleur de peau est relativement claire, ses cheveux apparents sont raides, elle parle le français sans accent et de manière très maîtrisée, sa manière de parler et de se tenir laissent transparaître un *habitus* de

[55] Voir le **chapitre 8, 2.2 – Dans l'espace réel : l'alternance de différents régimes de visibilité.**
[56] Discussion enregistrée avec Hamad, exilé soudanais, juin 2023.
[57] Discussion enregistrée avec Salah, exilé soudanais, juin 2023.

classe qui la distingue de la majorité des personnes en migration présentes à la frontière franco-italienne. Voyageant seule et sans enfants, elle ne correspond pas au profil stéréotypé de la « femme migrante » souvent associé à un statut de compagne ou de mère. Ainsi, son cas permet de révéler, par la marge, que différents rapports de domination structurels peuvent favoriser ou limiter les possibilités d'accéder au *passing* pour certaines catégories de personnes.

En effet, bien que le *passing* soit une manière de subvertir les frontières raciales, la « race » continue de jouer un rôle dans l'accès à cette stratégie, en mettant en évidence l'existence d'un ordre racial coloriste à la frontière, qui peut être plus facilement transcendé par les personnes à la peau claire (Tyszler 2019, p. 448). En observant quotidiennement les stratégies de passage mobilisées entre le Val de Suse et Briançon en 2018 et en 2019 (à une période où la majorité des personnes en migration qui traversaient la frontière haut-alpine étaient originaires d'Afrique sub-saharienne), j'ai remarqué que, parmi les personnes qui tentaient de se faire passer pour touristes, les tentatives des personnes à la peau claire (kurdes, arabes, kabyles, afghanes, kosovares) étaient systématiquement couronnées de succès, ce qui n'était pas toujours le cas pour les personnes perçues comme « Noires » (guinéennes, gambiennes, sénégalaises, ivoiriennes, etc.). Néanmoins, il est possible que cette situation ait évolué avec le temps : quand les personnes en provenance du Moyen-Orient sont devenues majoritaires parmi les migrant·e·s à la frontière haute-alpine (2020-2023), on peut supposer que les critères policiers ont évolué pour se concentrer plus précisément sur des personnes dont les agents présupposent qu'elles sont originaires de cette région du monde.

Le capital social et culturel pourrait également jouer un rôle dans le fait de se sentir légitime ou non à mobiliser le *passing*. Parmi les personnes exilées qui ont participé à cette thèse, Hassan et Hamad sont les seuls ayant mobilisé cette stratégie. Or, ils sont tous les deux diplômés de l'université dans leur pays d'origine. Hamad reconnaît que, parmi les personnes en migration, tout le monde ne se sent pas forcément « *légitime* » à « *passer par un citoyen européen, [certains] pensent que, de toute façon, ça ne va pas marcher* »[58]. En effet, déjouer les catégories raciales et de classe est plus facile quand on a les outils pour les analyser, la possibilité matérielle de se travestir et une certaine confiance en soi, sans doute renforcée par la maîtrise des « codes » décrits par Hamad plus haut. Hassan considère, quant à lui, que le fait d'avoir fait des études, par opposition aux autres migrant·e·s soudanais·e·s qui ne sont pas allé·e·s à l'école, lui a permis d'avoir plus d'assurance pour franchir la frontière seul et s'orienter dans un espace où tout est écrit en langue étrangère, sans avoir besoin de la protection d'un groupe, ce qui l'a rendu moins repérable dans la zone-frontière. Toutefois, il faudrait pouvoir tester cette hypothèse à partir d'un nombre plus important de cas de personnes en migration ayant eu recours au *passing* et comparer leurs trajectoires sociales, pour pouvoir confirmer ou non

[58] Discussion enregistrée avec Hamad, exilé soudanais, juin 2023.

l'existence d'une corrélation entre le capital social et culturel et le choix du recours à cette stratégie.

Les observations réalisées sur le terrain m'ont également conduite à envisager que le capital spatial, et notamment la maîtrise des espaces touristiques alpins, peut jouer un rôle important dans la possibilité de passer la frontière grâce au *passing*. Durant ma première année à Briançon, au printemps 2018, j'ai connu plusieurs demandeur·euse·s d'asile qui avaient traversé la frontière en se cachant, et résidaient dans la région depuis plusieurs mois. Au cours de cette période de résidence dans le Briançonnais, iels avaient développé une certaine maîtrise géographique de l'espace frontalier, mais également de nombreuses connaissances sur les codes sociaux et culturels de la région : notamment, iels avaient eu l'opportunité de s'initier au ski, à la randonnée, etc. À partir de l'automne 2018, ces personnes ont commencé à être renvoyées de force en Italie dans le cadre de la procédure Dublin[59]. Souvent, leur second passage de la frontière était totalement différent du premier. Grâce à leur expérience d'intégration dans la société locale pendant quelques mois, et au fait qu'iels avaient pu entendre de nombreuses histoires de passages, iels possédaient de meilleurs outils d'analyse des méthodes de contrôle. Iels estimaient ainsi que la meilleure manière de passer la frontière est d'adopter l'attitude de n'importe quel·le citoyen·ne locale. Dès lors, leur second passage, en voiture, en bus ou par les pistes de ski prenait à peine quelques minutes. Le *passing* prend ici une dimension symbolique très forte : il permet de performer l'égalité de statut avec les autres citoyen·ne·s locaux et de revendiquer ainsi silencieusement l'accès à une même condition habitante.

3) Se réapproprier l'espace touristique : des mobilisations pour le droit à passer et à rester

3.1 – Visibiliser sa cause : une option difficile

Les résistances des personnes en migration ont majoritairement pour point commun la discrétion : l'auto-invisibilisation (quelles qu'en soient les modalités) est considérée comme le meilleur outil stratégique pour franchir la frontière. Les formes de lutte qui consistent à se rendre visible dans l'espace public et à faire entendre sa voix, à l'inverse, sont rarement envisagées comme des stratégies permettant d'obtenir ses droits et de traverser. Selon Hamad,

[59] Le principe du règlement Dublin est qu'un seul État européen est responsable de la demande d'asile d'une personne ressortissante d'un État tiers. Dans le cadre des accords de « Dublin III », qui étaient en application à l'époque où j'ai conduit mon terrain, c'est le premier pays d'arrivée sur le sol européen qui est responsable de l'examen de la demande d'asile : en l'occurrence, pour la plupart des personnes en migration que j'ai rencontrées à la frontière, il s'agit de l'Italie. Ainsi, les personnes qui ont fait une demande d'asile en France (ou dans un autre pays européen) alors que leurs empreintes avaient été prises en Italie se retrouve placées en « procédure Dublin » : elles n'ont pas le droit de déposer leur demande d'asile en France, et les autorités cherchent à les expulser vers l'Italie. Toutefois, ce système administratif présentant de nombreuses failles, la plupart des personnes reconduites de force en Italie re-franchissent la frontière franco-italienne une seconde fois et parviennent au final à déposer leur demande d'asile en France.

la discrétion est perçue par les personnes en migration comme le seul choix possible pour survivre dans le contexte d'un régime migratoire très répressif :

> *« [À cause de] notre situation, on n'a même pas assez de force [pour] exister, on va être écrasés en cinq minutes, très facilement, et je pense que* ***[si on fait une lutte visible] on va donner la légitimité aux États européens pour nous écraser plus****. (…) [On] sait très bien qu'on n'a pas la force, si on se fait arrêter par la police ce sera très facile d'être refoulé vers notre pays d'origine… (…) Donc* ***pour nous, c'est mieux de rester discret*** *(…), s'ils nous arrêtent on peut dire : « Je suis juste un migrant simple, et j'essaie de vivre ma vie tranquillement ». »*[60]

Comme l'expliquent Destin et Bandjan, la peur de la visibilité fait partie intrinsèque de la condition de clandestinité ou de précarité administrative fabriquée par les politiques migratoires répressives. Cette peur, bien qu'elle soit particulièrement exacerbée à la frontière où la confrontation avec la police est imminente, persiste sur l'ensemble du territoire européen :

> *« C'est ce sentiment de peur, tu vois, les gens ont tellement peur de ce qu'ils peuvent dire, de ce qui peut se passer et tout, il y a beaucoup qui ont ces idées [de manifester], mais le fait d'avoir peur, que jamais je vais avoir les papiers, en faisant ci ou ça, je peux être retourné dans mon pays – donc, c'est à cause de toutes ces choses* ***que les gens ont souvent peur (…) de faire des choses qui [défendent] les idées pour leurs propres intérêts.*** *»*[61]

Pourtant, tous les trois considèrent que seule une revendication visible des personnes en migration, audible dans l'espace public, peut entraîner un changement dans les politiques migratoires et dans les pratiques policières de contrôle. Pour Bandjan : *« C'est mieux de dénoncer (…). Parce que tant qu'on ne dénonce pas, ça va rester comme ça, ce que les policiers font (…) aux étrangers qui essayent de traverser la frontière »*[62]. Destin, quant à lui, estime qu'il faudrait arriver à surmonter la peur associée à la visibilité, pour pouvoir se mobiliser collectivement et appeler à « *casser les frontières* » :

> *« Si les gens pouvaient se mobiliser, si les gens pouvaient comprendre ça, que ce n'est pas la peur qui règle le problème, mais c'est plutôt aller au-delà de ses peurs,* ***essayer de surmonter cette peur****, je pense que ça apporterait beaucoup de solutions »*[63].

Ainsi, la question de la visibilité se situe au cœur des paradoxes auxquels sont confrontées les personnes en migration quand elles tentent de résister au régime des frontières. La visibilité est à la fois perçue comme négative et comme nécessaire pour obtenir ses droits :

[60] Discussion enregistrée avec Hamad, exilé soudanais, juillet 2023.
[61] Discussion enregistrée avec Destin, immigré camerounais, avril 2019.
[62] Discussion enregistrée avec Bandjan, exilé guinéen, décembre 2023.
[63] Discussion enregistrée avec Destin, immigré camerounais, avril 2019.

> *« Il faut qu'on essaye de prendre des initiatives, de mettre plus de pression, de faire beaucoup de marches tout le temps (…) au niveau des frontières. (…) Proclamer plein de choses aussi, ça pourrait être déjà une solution,* ***proclamer l'ouverture des frontières.*** *Faire en sorte que les gens sachent que nous sommes dans l'Union Européenne, et dans l'Union européenne, il y a ce droit de circuler. (…)* ***On pourrait au moins (…) se mobiliser, faire comprendre aux gens qu'on a des droits, malgré qu'on est des demandeurs d'asile, malgré qu'on est des étrangers,*** *ça n'empêche pas qu'on ait des droits et qu'on est aussi protégés par le droit international, les droits de l'Homme et tout ça. (…) Je pense que ça [mettrait] plus de pression sur les gouvernements de respecter un peu plus les droits, parce qu'****à chaque fois qu'ils bafouent les droits, personne n'est là pour dire quoi que ce soit, personne ne revendique, personne ne se plaint,*** *du coup, ça n'empêche pas que, bon,* ***ils ne se trouvent pas dans l'obligation de changer la façon de faire*** *»*[64].

Même si le camouflage et la dissimulation restent les stratégies majoritairement employées par les personnes migrantes illégalisées dans les zones-frontières hautes-alpines et maralpines, l'ordre du visible majoritaire est parfois perturbé quand elles reprennent place de manière visible dans l'espace de la frontière. Or, je propose de considérer que la visibilisation et l'invisibilisation ne se contredisent pas nécessairement ; au contraire, elles peuvent constituer deux leviers stratégiques qui permettent aux personnes en migration de reprendre du pouvoir sur la manière dont elles sont perçues et de revendiquer à la fois un droit à la mobilité transfrontalière et un droit à *être-là* dans les espaces frontaliers.

3.2 – Des architectures in/visibles de solidarité

Contrairement aux personnes en migration, les associations et collectifs de solidarité tentent régulièrement de visibiliser la violence exercée par l'État aux frontières. Elles mettent en place des stratégies pour perturber l'ordre de visibilité de la frontière et refaire apparaître dans l'espace public la question de la liberté de circulation. Ces actions prennent par exemple la forme de manifestations ou de distribution de tracts dans l'espace touristique, comme la station de ski de Montgenèvre, voire de blocage temporaire de la route transfrontalière ou de l'entrée de télésièges pour créer une perturbation dans le paysage et l'économie touristique. À Vintimille, des actions similaires peuvent avoir lieu dans les zones fréquentées par les touristes, telles que les axes marchands, l'espace du marché du vendredi, ou la plage. De telles sont ponctuelles, et les personnes en situation de migration s'y joignent rarement, car ce type de mobilisation est souvent réprimé par la police – entraînant à plusieurs reprises des poursuites judiciaires – et elles ont précisément pour but d'attirer l'attention des médias et des autorités locales. Elles s'inscrivent donc à contre-courant de la stratégie d'auto-invisibilisation majoritairement privilégiée par les personnes en migration.

[64] Discussion enregistrée avec Destin, immigré camerounais, avril 2019.

Néanmoins, la solidarité entre les habitant·e·s et les personnes en migration se met aussi en place à travers des actions peu visibles : par exemple, dans les villages frontaliers situés du côté français où la police fait des rondes en permanence, les rares habitant·e·s qui hébergent des personnes en migration le font de manière secrète, en cachant les personnes à l'intérieur de leurs maisons[65]. Les échanges d'informations entre personnes solidaires se font également dans la plus grande discrétion, via des canaux de discussion sécurisés, pour se protéger de la répression policière. Tout un réseau de relations solidaires, qui se sont nouées à la frontière franco-italienne, s'est tissé de manière informelle depuis 2015, reposant sur des réseaux d'interconnaissance entre des personnes, collectifs et lieux partageant les mêmes valeurs, permettant de créer des traversées sécurisées pour les personnes en migration les plus vulnérables en amont et en aval de la frontière elle-même. Dans ce sens, la solidarité à la frontière s'inscrit aussi dans une forme de résistance souterraine à l'ordre de la frontière.

Ainsi, le mouvement de solidarité entretient lui aussi un rapport complexe et ambivalent à la question de la visibilité, renforcé par le contexte de criminalisation des pratiques solidaires (voir **chapitre 2**). Cette ambivalence m'est apparue lors de ma participation observante au sein du mouvement de solidarité Briançonnais (2018-2019), et notamment dans les discussions au sein du collectif « maraudes ». Alors que les « maraudes » en montagne relevaient, depuis l'hiver 2015-2016, plutôt de pratiques spontanées d'habitant·e·s, peu formalisées et peu organisées entre elles, quand je suis arrivée sur le terrain au printemps 2018, elles commençaient à faire l'objet de réunions régulières dans des salles associatives du Briançonnais. Certain·e·s maraudeur·euse·s réclamaient une formalisation du réseau, en arguant que seule une solide organisation collective permettrait de réaliser les maraudes en toute sécurité vis-à-vis de la répression policière, ainsi que de gagner en efficacité pour trouver les personnes en migration en danger dans la montagne. D'autres maraudeur·euse·s objectaient au contraire que l'informalité et l'absence d'organisation permettait de garder cette pratique invisible aux yeux des forces de l'ordre, quitte à perdre en efficacité.

Au fil des années, le « collectif maraude » a continué à tendre à la fois vers plus de formalisation et plus de visibilisation : à l'hiver 2018-2019, il a acquis un local, prêté par la mairie de Briançon ; à l'hiver 2020-2021, il a bénéficié de l'appui de l'association Médecins du Monde qui les accompagne officiellement, avec une voiture portant le logo de l'association ; et après 2022, il s'est doté d'une charte. Il est ouvert à la participation de bénévoles venu·e·s de l'Europe entière, prenant ainsi une forme très différente de l'initiative locale et spontanée initiale. La maraude comme pratique de solidarité est revendiquée ouvertement par l'association locale Tous Migrants dans le cadre de son plaidoyer. Pour défendre la légalité et la légitimité de l'action des « maraudeur·euse·s », depuis 2018, l'association invite des journalistes à faire des reportages « en maraudes », et le collectif a accueilli plusieurs tournages de films

[65] Entretiens dans la vallée de la Clarée, mars 2018 ; entretiens à Menton, octobre 2022.

documentaires. Pourtant, la question de la visibilité reste en tension au sein du collectif, traversé par des contestations internes de « maraudeur·euse·s » qui s'élèvent parfois contre cette médiatisation, considérant qu'elle expose au regard policier à la fois les personnes en migration et les solidaires. Ces débats sont le reflet du rôle complexe de la visibilité comme stratégie dans les luttes pour défendre les droits des personnes en migration à la frontière : la visibilité, nécessaire pour renverser l'ordre social-racial et revendiquer des droits, expose au même temps à la répression de l'État.

Pourtant, visibilité et invisibilité ne sont pas nécessairement des stratégies antagonistes, et l'exemple des lieux de solidarité ouverts par les citoyen·ne·s solidaires le démontre (Illustration 21). Le fait d'ouvrir un lieu de solidarité participe à la rendre visible et ancrée dans le paysage local, matérialisé par un bâtiment. Parfois, l'architecture manifeste ouvertement le projet de solidarité, comme le squat « Chez Marcel » à Briançon qui porte la mention « Ouvrez les frontières » sur le toit de la maison, très visible depuis la route ; d'autres fois, l'aspect extérieur des bâtiments reste volontairement discret, pour ne pas attiser les tensions avec les riverain·es hostiles, comme l'info-point « Opupa » à Vintimille.



Squat « Chez Marcel », banderole visible depuis la route



Le local sous l'église de Clavière, vu de côté



Parking de la MJC (bâtiment de gauche), régulièrement investi par les habitant-e-s du Refuge solidaire (bâtiment de droite)



Espace derrière l'église (pied des pistes en hiver), investi par les occupant-e-s de l'église au printemps

Illustration 21 - Des lieux de solidarité fermés, mais qui ancrent la présence des personnes en migration dans l'espace frontalier © S. Bachellerie, 2018

L'existence d'un lieu de solidarité permet également d'ancrer une présence physique des personnes en migration dans l'espace urbanisé. Les personnes accueillies dans ce lieu entrent, sortent, mais peuvent aussi rester discuter devant l'entrée, occupant une partie de l'espace public dont les limites informelles, intériorisées par les occupant·e·s, restent flexibles. Par exemple, au Refuge solidaire de Briançon, dès que la météo était favorable, les personnes souvent à l'étroit à l'intérieur sortaient, installaient des chaises et jouaient au ballon, occupant

tout l'espace du parking de la Maison de la jeunesse et de la culture (Illustration 21). J'ai observé la même situation devant le petit local « Opupa » à Vintimille, où l'espace de la rue devant l'entrée est souvent occupé par des dizaines de personnes, parfois plus nombreuses que celles qui peuvent entrer à l'intérieur. À Clavière, lors de l'occupation de l'église, à partir de la fin du printemps 2018 et jusqu'à la fin de l'été, les occupant·e·s ont commencé à prendre les repas dehors, installant de grandes tablées à l'extérieur, et même à planter des tentes pour camper sur la partie enherbée derrière l'église, qui constitue en hiver le pied des pistes, s'étendant parfois même jusqu'à l'aire de jeux et le golf de Clavière (Illustration 21). C'est bien cette visibilité qui a déclenché l'indignation de certain·e·s riverain·e·s[66].

Toutefois, ces lieux occupés, qui revendiquent l'existence et la légitimité de la présence des personnes en migration dans l'espace public, sont également des lieux de solidarité et d'auto-organisation, où les discussions peuvent avoir lieu à l'abri des regards extérieurs. En l'absence de lieux de solidarité, comme cela a été le cas à Clavière avant et après l'occupation de l'église, les personnes en migration sont constamment exposées aux regards et doivent en permanence mettre en place des stratégies pour se dissimuler. L'église occupée est venue offrir pendant quelques mois un espace de répit qui, en protégeant du regard policier et de celui des habitant·e·s hostiles, permettait aux personnes en migration de « prendre place » de manière relativement sécurisée dans la zone-frontière. Cette sécurité est pourtant fragile, surtout en ce qui concerne les lieux squattés, toujours potentiellement soumis à des expulsions et des interventions policières (qui peuvent également avoir lieu dans les lieux associatifs officiels et chez les particuliers qui hébergent des personnes en migration).

3.2 - Quand les personnes en migration se réapproprient l'espace frontalier : des luttes pour le droit à passer

Le 11 juin 2015, un groupe de personnes en migration arrêtées à la frontière résiste à son retour forcé vers Vintimille, refusant de quitter la zone frontalière du pont Saint-Ludovic. Environ 80 personnes, originaires du Soudan, d'Erythrée, de Somalie et de Côte d'Ivoire, passent ainsi deux jours retranchées sur les rochers au bord de la route, manifestant leur intention de ne pas quitter les lieux avant qu'une solution politique ne soit trouvée pour leur permettre de traverser (Trucco 2016). Elles chantent, bien visibles et audibles des automobilistes qui passent : « *We are not going back ! We need to pass ! Where are our human rights ? Where is the humanity ?* ».

Les tentatives d'expulsions policières les repoussent quelques mètres plus loin, à hauteur du tunnel, puis sur les rochers (Le Maquis 2017, p. 33). Elles décident alors de rester dormir sur les rochers plutôt que de retourner à Vintimille. Le 16 juin, la police italienne tente de mettre fin à cette révolte et de les expulser en faisant usage de la force : les images de l'expulsion font

[66] Voir : **chapitre 10, 2.1 - La faible visibilité des personnes en migration comme condition de reproduction de l'ordre social dans les communes touristiques** .

le tour de monde et deviennent « le détonateur d'un mouvement de résistance qui allait durer plusieurs mois » (Le Maquis 2017, p. 38) Cette tentative d'expulsion a l'effet inverse de celui désiré : le pont Saint-Louis attire des habitant·e·s et d'autres citoyen·ne·s solidaires venu·e·s de toute l'Italie, ainsi que des personnes en migration de plus en plus nombreuses. Un campement autogéré, appelé « *presidio* »[67], s'installe sur les rochers et sur le parking en face du restaurant des Balzi Rossi. Le campement devient ainsi à la fois un lieu de vie, un lieu de rencontres et un lieu d'organisation politique. Selon Rodrigo, citoyen italien qui a participé à l'occupation en tant que soutien, des départs spontanés de manifestation étaient lancés quotidiennement, de jour ou de nuit : les habitant·e·s du campement formaient ainsi un cortège qui se déplaçait de quelques mètres, depuis les tentes jusqu'au poste-frontière (Le Maquis 2017, p. 90).

Un tract rédigé par les occupant·e·s et traduit dans plusieurs langues, intitulé « *Appel à tous les migrants* » et signé « *Migrants de Vintimille pour la Liberté, 11 juin 2015* », circule auprès des personnes en migration passant par Vintimille, les invitant à rejoindre le *presidio* :

> *« **Nous restons debout et revendiquons nos droits en tant que réfugiés** à l'heure où nous souffrons de la précarité, de la faim et de l'errance. **L'Union européenne et le monde entier nous regardent.** Nous vous en prions, combattons par nous-mêmes et restons unis (…) afin d'accéder à nos droits et obtenir notre liberté. À tous les migrants de la Terre, (…) aux migrants de Vintimille, Rome, Milan, Paris, portons en nous ce combat. Nous ne sommes ni des criminels, ni des terroristes, si nous restons tous ensemble, nos voix seront entendues. **N'essayez pas de traverser les frontières en vous cachant, car ce n'est pas dans notre nature** »*[68].

Cet épisode constitue un renversement des stratégies habituellement mises en œuvre pour traverser la frontière, et une rupture radicale dans l'ordre du visible à la frontière. Plutôt que de chercher à la franchir en se cachant, le groupe qui a initié l'occupation a décidé de revendiquer son droit à passer en visibilisant sa cause. Or, cette visibilisation passe par le fait d'occuper un espace, et donc de rester fixe en un lieu, ce qui vient contredire (ou du moins reporter) le projet initial de migration. Le pari fait ici est que le combat collectif serait plus efficace à moyen terme que la mise en œuvre de stratégies individuelles.

Mais cette lutte est également une lutte pour la dignité, comme l'indique le tract, qui présente le fait de se cacher comme un acte « *contre-nature* ». En occupant la zone-frontière, les exilé·e·s refusent le rapport de prédation qui leur impose un rôle de proie et refusent en même temps le système de place qui leur impose de rester invisible. Iels font soudainement irruption dans un paysage où leur présence était effacée. Leur présence dans un lieu stratégique tant du point de vue des circulations transfrontalières (le rond-point du pont Saint-Ludovic pouvant être

[67] Ce mot italien signifie à l'origine « garnison », mais désigne aujourd'hui également une manifestation qui se fixe en un lieu précis.
[68] Appel cité dans Le Maquis 2017, p. 61.

considéré comme un point nodal des infrastructures routières locales) que du tourisme (puisque que le campement se trouve sur le chemin pour accéder à la plage des Balzi Rossi, au restaurant et au musée) perturbe également l'économie locale.

Le *Presidio* a rendu soudain visible la lutte des places qui se joue dans la zone-frontière. La police installe des barrières mobiles pour séparer l'espace des rochers occupés de la route et des espaces touristiques (magasin-café Conad et restaurant des Balzi Rossi). Mais les occupant·e·s se réapproprient les barrières en y accrochant des tissus qui font de l'ombre sur les rochers, des banderoles où sont inscrits des slogans, et en cognant des cailloux contre le métal des barrières pour faire du bruit, tout en chantant et clamant leurs slogans[69]. Le tapage diurne et nocturne est utilisé par les personnes migrantes en lutte comme un moyen de déjouer leur invisibilisation en mobilisant d'autres approches sensibles (sons) qui permettent de matérialiser leur présence dans l'espace public – jusqu'à la rendre impossible à ignorer, voire intolérable, de sorte à déclencher une réaction des policier·e·s qui gardent la frontière quelques mètres plus loin.

On peut interpréter le geste initié par les occupant·e·s du *Presidio* comme une manière de se réapproprier un espace qui avait été rendu hostile. Dans la mesure où « l'espace approprié est significatif de la position des individus et des groupes dans la hiérarchie sociale » et que « à la hiérarchie socio-économique correspond une hiérarchie des espaces habités et même plus largement pratiqués » (Ripoll et Veschambre 2005), la présence des personnes en migration vient contester cette appropriation majoritaire de l'espace en manifestant leur présence et revendiquant leur droit à *être là*. En occupant l'espace à proximité immédiate du poste-frontière, elles se réapproprient un espace qu'elles n'avaient vocation qu'à franchir rapidement, en étant invisibles. Elles transgressent doublement l'ordre des places, à la fois par leur présence visible et fixe, et par leur usage de l'espace – qui transforme un espace voué à la circulation et à la consommation diurne en un lieu de vie et de campement.

Ce campement, expulsé le 30 septembre 2015, ouvre un cycle de luttes pour la visibilité et le droit à passer à Vintimille qui va durer presque deux ans (Illustration 22).

[69]Vidéo : « Manifs, blocages, expulsion : le camp No Border à la frontière franco-italienne - été 2015 », *Street Politics* (en ligne sur Youtube).

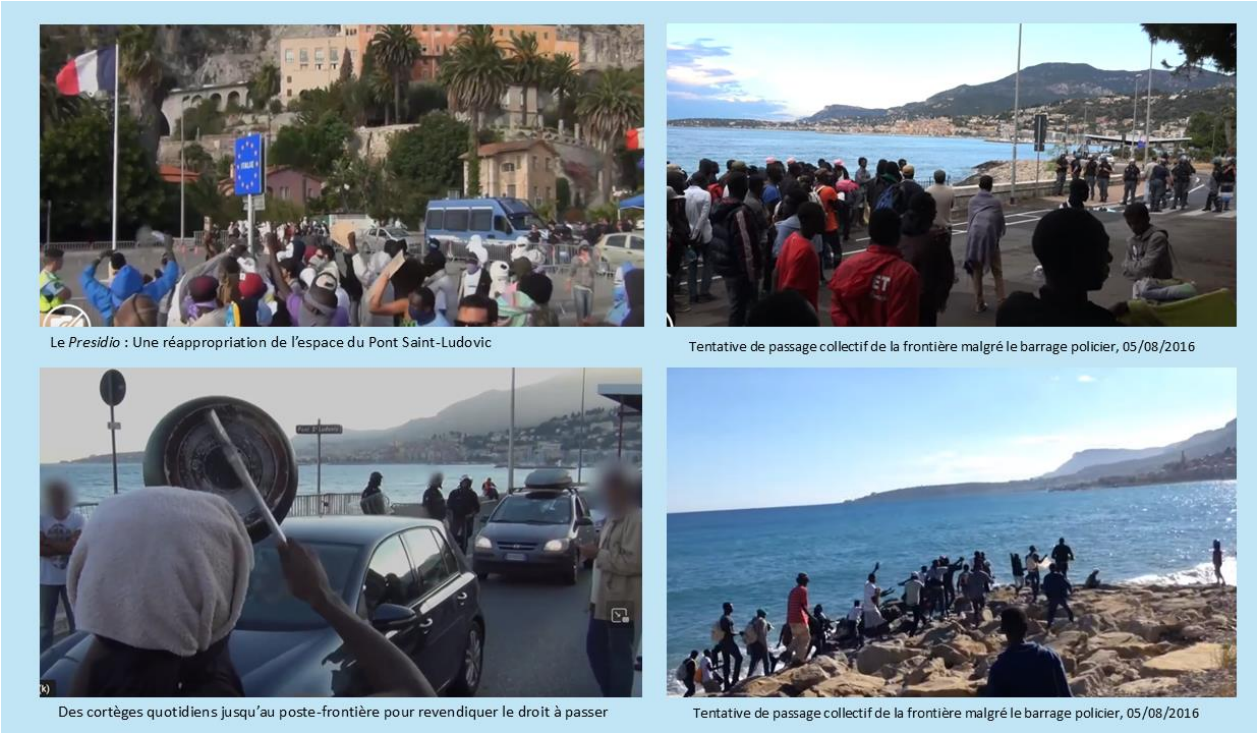


Illustration 22 - Manifestations des personnes en migration pour le droit à passer au pont Saint-Ludovic. Photographies issues de la liste de vidéos : « Manifs, blocages, expulsion : le camp No Border à Vintimille – été 2015 », Street Politics, mises en ligne sur la plateforme Youtube.

En mai 2016, suite à un plan d'expulsions massives visant à « décongestionner » le centre-ville, les personnes migrantes quittent l'église San Nicolas où elles avaient trouvé refuge et marchent vers la frontière avec des banderoles pour demander son ouverture : arrêtées par la police, elles commencent un *sit-in*, jusqu'à ce qu'une solution d'hébergement soit trouvée pour elles (Le Maquis 2017, p. 146). Le 2 juillet, 700 personnes en migration font une assemblée à Vintimille suite à la venue de figures importantes l'extrême droite italienne. Décidant collectivement que « si les Italien·ne·s ne les veulent pas, on ne veut pas non plus rester ici », iels marchent à nouveau vers la frontière, et sont encore une fois bloqué·e·s par la police (Le Maquis 2017, p. 148). Dans la nuit du 4 au 5 août 2016, une nouvelle fois, près de 200 personnes migrantes quittent le camp de la Croix-Rouge à Vintimille et décident de former un cortège qui va manifester au poste-frontière : cette fois, le cortège tente de passer en force le barrage de police, profitant de l'effet de surprise[70]. Certain·e·s franchissent la frontière à la nage et atterrissent sur la plage de Menton, d'autres passent à pied, poursuivi·e·s par la police dans les rues de Menton[71], Nice et Sospel (Le Maquis 2017, p. 153). La répression policière est très forte, à la fois pour les militant·e·s solidaires européen·ne·s, qui sont visé·e·s par des interdictions du territoire, et plus encore pour les personnes en migration, arrêtées et reconduites de force en

[70] Vidéo en ligne : « 200 migrants traversent la frontière franco-italienne - 05/08/16 », *Street Politics* (en ligne sur Youtube).
[71] Entretien avec Monica, habitante de Menton, octobre 2022.

Italie, dont certaines sont conduites au centre de rétention et font l'objet d'expulsions vers leur pays d'origine.

Ces tentatives de passage collectifs révèlent qu'il n'y a pas d'opposition contre les modes de contestations qui consistent à fixer sa présence dans l'espace en l'occupant de manière visible, et le franchissement de la frontière : l'opportunité du franchissement collectif peut se décider au cours de manifestations, fixes ou mobiles, pour le droit à passer. C'est également le cas dans les Hautes-Alpes, lors des manifestations organisées à plusieurs reprises entre le Val de Suse et Briançon pour protester contre la violence des frontières. Contrairement à celles de Vintimille, les manifestations qui ont eu lieu depuis 2015 à la zone-frontière haute-alpine n'ont pas eu lieu à l'initiative des personnes en migration, mais elles pouvaient être rejointes par ces dernières, car la participation y est ouverte à tout le monde sans distinction de nationalité ou de statut administratif[72]. En 2018, Ali, qui était bloqué depuis plusieurs jours à Clavière, a décidé de rejoindre une de ces manifestations. Il a ainsi pu traverser le massif montagneux en marchant sur la route et en plein jour, entouré de centaines de personnes solidaires, en se sentant protégé et en sécurité par le groupe. Lorsque je l'ai rencontré à Briançon, il m'a raconté qu'il avait également voulu rejoindre la marche parce que cela avait du sens pour lui de manifester, et qu'il avait hâte de raconter cette histoire à ses enfants[73]. Participer à une manifestation transfrontalière est ainsi une manière de revendiquer sa légitimité à traverser librement cet espace alpin sans être arrêté·e.

Par ailleurs, durant la période du *Presidio* au pont Saint-Ludovic, l'existence du campement fixe n'empêchait pas les personnes de tenter le passage à titre individuel, notamment la nuit, comme le raconte Rodrigo, citoyen italien solidaire à Vintimille[74]. Les manifestations et la présence visible dans l'espace permettent justement de créer une focalisation du regard policier et médiatique laissant d'autres espaces moins surveillés, ce qui facilite les tentatives individuelles de passage. Ainsi, comme je l'ai mentionné plus haut pour les lieux-refuges, les manifestations visibles des personnes en migration ne sont pas une stratégie opposée au passage discret de la frontière : au contraire, les deux approches sont complémentaires.

Ces considérations permettent ainsi d'envisager que l'in/visibilité sélective n'est pas qu'un instrument de domination, mais qu'elle peut également être mobilisée comme une stratégie de

[72] Ce fait constituait la ligne de défense des « 3+4 » de Briançon lors du procès du 08 novembre2018 à Gap, auquel j'ai assisté. Sept manifestant·e·s étaient accusé·e·s d'être à l'origine d'une manifestation, partie de Clavière jusqu'à Briançon, qui aurait facilité l'entrée sur le territoire « d'étranger·e·s en situation irrégulière ». La défense des militant·e·s a consisté à démontrer le caractère spontané de la manifestation et leur présence en tant que simples participant·e·s, tout en expliquant que l'identité, la nationalité et le statut administratif des autres manifestant·e·s n'était pas connu d'ell·eux, et qu'à ce titre aucun élément ne prouvait que des « étranger·e·s en situation irrégulière » étaient présent·e·s à la manifestation. Condamné·e·s en première instance, les militant·e·s ont été relaxé·e·s en appel le 09/09/2021.

[73] Journal de terrain, 2018.

[74] Balade commentée avec Rodrigo au pont Saint-Ludovic, janvier 2024.

lutte. En choisissant des modalités de résistance adaptées à leurs intérêts, oscillant entre le choix de se cacher et de se montrer, les personnes en migration reprennent le contrôle de leur propre visibilité dans l'espace public en luttant contre le régime de visibilité qui leur est imposé par l'ordre social-racial à la frontière.

3.3 - Une perspective politique pour habiter la frontière : ancrage et liberté de circulation dans l'espace frontalier alpin

a) Un dépassement de l'opposition entre droit à passer et droit à rester

Au *Presidio* des Balzi Rossi, à l'église occupée de Clavière, aux squats de la Casa Cantoniera à Oulx ou « Chez Marcel » à Briançon, l'expérience de la vie collective en autogestion permet la création de liens de solidarité entre les habitant·e·s de différentes nationalités, dont certain·e·s ont le droit de transiter librement et d'autres non, et de contester ainsi dans la pratique les hiérarchies sociales produites par le travail de la frontière. Même si le fait de vivre ensemble n'abolit par les rapports de domination entre les habitant·e·s d'un même lieu, le choix de partager un espace de vie où les personnes de différentes nationalités et statuts administratifs mangent, dorment, discutent ensemble, est aussi une manière de défier les frontières sociales et symboliques qui séparent les groupes sociaux fréquentant l'espace frontalier. Ainsi, l'ouverture de multiples lieux de solidarité, associatifs ou privés, qui accueillent inconditionnellement les personnes en transit, s'inscrit en opposition au régime des frontières qui interdit à la fois aux personnes en migration le passage et le droit à s'ancrer localement.

Nous avons vu dans le chapitre précédent[75] que le contrôle policier racialisé des personnes dans la zone-frontière entrave les déplacements quotidiens et l'accès aux espaces récréatifs de montagne et du littoral d'une partie des habitant·e·s des territoires frontaliers. À l'inverse, les espaces de solidarité avec les personnes en migration revendiquent à la fois un droit à traverser les frontières et un droit à vivre et accueillir inconditionnellement sur le territoire. Dès lors, la liberté de circulation et le droit d'habiter dans les territoires frontaliers peuvent être envisagées comme des revendications complémentaires, contestant toutes les deux les entraves à la mobilité effectuées par le contrôle policier de l'espace alpin.

La mobilisation initiée par des exilés soudanais à Briançon (tous des hommes) au début de l'été 2017 illustre la complémentarité entre ces deux revendications. Dans le cadre d'une politique de « déconcentration » des campements de Calais et du quartier de Stalingrad à Paris, qui s'est traduite par l'ouverture de « Centres d'Accueil et d'Orientation » (CAO) pour les demandeur·euse·s d'asile dans les villes volontaires, la ville de Briançon a accueilli en 2016 et 2017 deux groupes de demandeurs d'asile soudanais. Ceux-ci ne sont pas arrivés dans le Briançonnais par la frontière (la plupart avaient traversé la frontière franco-italienne quelques

[75] Voir : **chapitre 10, 3.3 – Vivre au seuil de la frontière : les effets des contrôles policiers sur les habitant·e·s racisé·e·s.**

mois plus tôt en passant par Vintimille), mais depuis Paris, dans le cadre d'une procédure encadrée par le ministère de l'Intérieur. En juin 2017, les habitants du CAO ont entamé une lutte pour contester la procédure « Dublin » dont ils faisaient l'objet, qui leur interdisait de déposer leur demande d'asile en France, et leur imposait de retourner en Italie.

Pendant plusieurs semaines au début de l'été, les Soudanais ont campé devant la MJC de Briançon pour demander l'annulation de la procédure Dublin et l'autorisation de déposer leur demande d'asile en France. À la même période, d'autres personnes en migration arrivaient de plus en plus nombreuses dans la ville par la frontière franco-italienne, et la MJC faisait également figure de lieu d'accueil pour ces nouveaux·elles arrivant·e·s. Spatialement, une convergence s'est établie de fait entre la lutte des Soudanais pour le droit à rester en France et l'accueil des autres personnes en migration tout juste arrivées par la montagne. Omar, qui a participé à cette mobilisation, se souvient que :

> *« **Quand ils arrivaient de la montagne et ils arrivaient devant la MJC, nous on leur disait : « Bah bienvenue ! », parce qu'en fait on a tous les mêmes problèmes**, on est là pour demander l'asile, c'est la même chose. (…) C'est nous qui avons ouvert la porte du Refuge Solidaire à côté de la MJC, c'est moi la personne qui aiouvert le refuge avec les clés. Parce qu'on était devant, on était avec les bénévoles et puis il y avait des gens qui arrivaient, ils ne savaient pas où dormir… »*[76]

La mobilisation a évolué : le campement s'est transformé en une marche de cinq jours à travers le département, jusqu'à la préfecture à Gap, attirant l'attention de la presse locale et la solidarité d'habitant·e·s des villages haut-alpins. Elle a fait converger d'autres demandeur·euse·s d'asile du département et des personnes tout juste arrivées par la frontière :

> *« On a découvert qu'il y avait des Soudanais aussi à Embrun, qui sont sortis avec nous, ils sont venus jusqu'à Gap. Beaucoup de personnes avaient les mêmes problèmes que nous. Du coup, on avait tous les mêmes problèmes, donc on a fait les manifestations ensemble. On a demandé des interprètes en urgence, il y a eu plusieurs interprètes, il y avait une femme syrienne qui (…) parlait en arabe avec nous et traduisait en français (…), il y a eu I. qui parlait français, qui était francophone, et qui est allé à la préfecture**. I., il était arrivé par la montagne, mais il marchait avec nous.** »*[77]

Les revendications portées par les exilés soudanais à la préfecture pointent du doigt les contradictions entre une politique migratoire qui veut contraindre les déplacements des personnes en migration, en leur interdisant d'abord l'entrée dans les espaces frontaliers (par le contrôle migratoire à la frontière), puis en les y conduisant de force (par la procédure des CAO), puis veut les obliger à les quitter (via la procédure Dublin) :

[76] Entretien avec Omar, exilé soudanais, février 2023.
[77] Ibid.

> *« On a tous demandé la même chose : [le droit de] faire la demande d'asile. Parce que nous, on n'a pas choisi [de venir ici], c'est la mairie de Briançon qui a demandé qu'on vienne parce qu'ils avaient de la place, et la mairie de Gap aussi. Donc c'était eux qui avaient organisé ça. Avec les CAO. Alors que les gens qui arrivent à la montagne, ce n'était pas officiel. Mais nous, c'est eux qui ont demandé qu'on arrive ici. Et pourquoi pas nous laisser là-bas ? Ils ont voulu nous faire venir ici, alors nous on dit « Non ». »*[78]

Ainsi, les Soudanais de Briançon demandaient à la fois le droit à pouvoir circuler librement – et donc choisir son pays et sa commune de résidence – et à s'ancrer dans le territoire. Dans son essai « Pour une écologie pirate », Fatima Ouassak, argumente que les deux revendications de l'ancrage et de la liberté, malgré leur apparence contradictoire, sont au cœur d'un projet politique de libération fondé sur l'écologie : « Cette libération passe par l'impératif combinaison d'un ancrage territorial - *on est ici chez nous* - et de la liberté de circuler - *on est chez nous partout* » (Ouassak 2023, p. 110). Elle note qu'« être chez soi, c'est pouvoir accueillir qui l'on veut sans avoir à le justifier devant quelque autorité que ce soit (…) pour que ce droit d'accueillir puisse s'exercer, il faut que soit reconnu comme droit fondamental la liberté de circulation et d'installation » (Ouassak 2023, p. 110).

Cette pensée s'inscrit en résonnance avec les analyses décoloniales des frontières, qui envisagent celles-ci comme une violence exercée tout à la fois envers les personnes en migration, mais également envers la Terre ainsi que ses habitant·e·s (voir : Anzaldúa 2022; Walia 2014). Pour lutter contre cette violence, Gloria Anzaldúa met en avant une culture de frontière caractérisée par le métissage et l'hybridation des identités, de sorte qu'il n'est plus possible de distinguer qui est « légal » et qui ne l'est pas :

> Vivre en Terres frontalières veut dire que tu
> N'es ni *hispania india negra española*
> *Ni gabacha, eres mestiza, mulata*, sang-mêlé
> Prise entre les feux croisés des camps
> Que tu portes les cinq races toutes sur ton dos
> Sans savoir quel côté rejoindre, ou fuir ;
> (…) Pour survivre en Terre frontalières
> Tu dois vivre *sin fronteras*
> Être une croisée de chemins (Anzaldúa 2022 [1987], pp. 276-277)

Pour Gloria Anzaldúa, revendiquer sa « place » consiste à revendiquer tout autant un droit à migrer qu'un droit à vivre dignement sur les « Terres frontalières ».

L'initiative de la communauté Emmaüs Roya à Breil-sur-Roya est un exemple de proposition d'alternative au régime des frontières qui hiérarchise les vies humaines sur les terres frontalières alpines. Après avoir accueilli pendant trois ans sur son terrain des milliers de personnes en migration qui traversaient la frontière, l'agriculteur Cédric Herrou, ainsi que d'autres

[78] Entretien avec Omar, exilé soudanais, février 2023.

habitant·e·s de la vallée, ont décidé de faire évoluer leur projet de solidarité dans une perspective plus pérenne, pour proposer une alternative à la fois écologique et sociale sur le territoire (Mazin 2022). C'est ainsi que, en 2021, a été créée à Breil une communauté Emmaüs centrée sur l'activité agricole, qui accueille tout type de personne en situation de précarité, françaises et étrangères. Les compagnon·ne·s Emmaüs, qui sont en grande partie des personnes étrangères en situation irrégulière, bénéficient d'un statut particulier qui leur reconnaît le droit de vivre sur le territoire français, y compris dans une zone-frontière comme la vallée de la Roya.

Lors des déplacements quotidiens entre le lieu de vie de la communauté à Breil et les terrains agricoles situés à différents endroits de la vallée, iels sont régulièrement confronté·e·s aux contrôles policiers déployés dans le cadre de la « lutte contre l'immigration clandestine »[79], qui donnent parfois lieu à des arrestations, mais jusqu'à présent ont toujours abouti à leur libération. La communauté Emmaüs protège les compagnes et compagnons et défend leur droit à vivre et circuler librement sur le territoire, à aller cultiver les terres de la communauté et à vendre les produits de la ferme sur le marché de Breil. Le terrain de Cédric Herrou reste par ailleurs aménagé de sorte à pouvoir continuer à héberger et accueillir inconditionnellement des personnes de passage qui traversent la frontière dans des conditions de précarité. Ainsi, en refusant la distinction entre « migrant·e·s » et « habitant·e·s », le projet d'Emmaüs Roya offre la possibilité de penser un droit à vivre et travailler sur le territoire de la zone-frontière, peu importe la citoyenneté ou le statut administratif des personnes : de ce droit à vivre sur le territoire découle nécessairement un droit à circuler librement à travers l'espace frontalier.

Ces deux exemples suggèrent que la revendication d'un droit à vivre et circuler dans l'espace frontalier passe nécessairement par une forme de réappropriation de l'espace, ce qui implique de se rendre visible dans cet espace. Les compagnon·ne·s Emmaüs s'exposent ainsi chaque jour à la possibilité d'être contrôlé·e·s par les forces de l'ordre, notamment lorsqu'iels tiennent un stand pour vendre les produits de la ferme devant la gare de Breil-sur-Roya, où se déroulent des contrôles policiers permanents. Leur présence répétée et visible dans un espace central du dispositif de contrôle migratoire agit de ce fait comme une forme de revendication silencieuse de leur légitimité à vivre et travailler sur le territoire.

b) L'in/visibilité stratégique : un concept pour déjouer l'ambivalence de la visibilité comme outil de lutte

Selon Omar, la stratégie de visibilité mise en œuvre lors de la mobilisation des Soudanais de 2017 a eu des effets ambivalents. D'un côté, elle n'a pas eu l'effet escompté en termes de pression sur la préfecture pour annuler la procédure Dublin – néanmoins, toutes les personnes ayant manifesté ont fini par être régularisées quelques mois après la mobilisation. En revanche,

[79] « Cédric Herrou et des bénévoles d'Emmaüs interpellés dans la vallée de la Roya », *Ouest-France*, 20/03/2024 ; « Arrestation de membres de la communauté Emmaüs Roya », Question écrite n°10967 - 16e législature : https://www.senat.fr/questions/base/2024/qSEQ240310967.html

la mobilisation a permis de faire entendre leur voix et de créer un réseau de solidarité autour d'eux, qui a facilité leur ancrage dans le territoire :

> *« Quand on a décidé d'aller manifester et dormir devant la MJC, il y avait des gens qui ne connaissaient pas notre problème et ne nous connaissaient pas. Ils pensaient qu'on était juste là pour être tranquille, pour dormir. (…) Et nous, on a montré que ce n'était pas vrai. Si c'était à cause de l'argent, je ne serais jamais venu en France. Au Soudan, j'ai beaucoup d'animaux, j'ai des vaches, des chevaux, je n'ai pas besoin d'argent. Si je viens en France c'est à cause de la guerre, je n'ai pas le choix. Aujourd'hui, si mon pays arrête la guerre, je retourne chez moi, bien sûr parce que je suis né là-bas. (…) Et du coup tout le monde a compris ça quand on est sortis devant la MJC. Beaucoup de gens (…) sont avec nous, et beaucoup de gens nous ont aidés, et avant ce n'était pas le cas. Il y a des gens qui se sont ouverts à nous. Ça, c'est le bon côté. »*[80]

L'ambivalence de la stratégie de visibilisation soulignée par Omar est directement liée au caractère ambigu du régime d'in/visibilisation sélective. Ainsi, il serait tentant d'estimer que l'invisibilisation serait la stratégie privilégiée pour passer la frontière discrètement, et qu'à l'inverse, la visibilisation serait plutôt un moyen de revendiquer son droit à rester sur le territoire. Mais l'étude des stratégies de lutte et de résistance dans les espaces frontaliers franco-italiens suggère en réalité que les oppositions binaires telles que ancrage/migration, ou visibilisation/invisibilisation ne permettent pas de penser la complexité des rapports de force et de résistance dans l'espace frontalier. Lutter contre le régime d'in/visibilisation sélective passe plutôt par un recours *en même temps* à des stratégies de visibilisation et d'invisibilisation, pour permettre le brouillage des catégories imposées par le régime des frontières - migrant·e·s/habitant·e·s, voyageur·euse·s légitimes/indésirables – remettant ainsi en cause le sens même de ces catégories.

Conclusion du chapitre 11

Ce chapitre s'intéressait à la visibilité comme un instrument stratégique mobilisé par les personnes en migration illégalisées à la frontière. Nous avons vu que les personnes en migration, tout comme les citoyen·ne·s solidaires, mobilisent tantôt l'invisibilité, tantôt la visibilité, comme outils stratégiques. À l'ordre du visible imposé par le contrôle migratoire s'opposent de multiples stratégies de résistance qui le contestent, le transgressent ou l'instrumentalisent. Le camouflage et la dissimulation permettent de franchir la frontière malgré les restrictions imposées, contestant un régime inégalitaire de contrôle des mobilités, et mettant en évidence l'arbitraire des assignations sociales et raciales qui distinguent les populations autorisées ou non à franchir la frontière. La visibilité, considérée comme une stratégie plus dangereuse car elle pousse à s'exposer aux yeux des forces de l'ordre et risque d'augmenter le

[80] Entretien avec Omar, exile soudanais, février 2023.

niveau de répression, est également mobilisée par moments pour franchir la frontière ou contester les contrôles. Elle permet de revendiquer aussi bien un droit à passer qu'un droit à rester vivre dans les territoires frontaliers.

Le principal apport de ce chapitre est de mettre en lumière le fait que les stratégies de visibilisation et d'invisibilisation, du point de vue des résistances, ne s'opposent pas, mais au contraire se complètent. Se mobiliser de manière visible et se réapproprier l'espace permet de faire entendre sa voix, de perturber l'ordre du visible et de contester les discours dominants, tout en attirant l'attention policière et médiatique et en laissant la place à d'autres types d'actions et de transgressions plus invisibles et souterraines. Cette complémentarité est présente dans la théorie de l'« infra-politique » proposée par James C. Scott : « De la même manière [que] les infrastructures dans le domaine du commerce rendent le commerce possible (…), l'infra-politique fournit une grande partie des bases culturelles et structurelles de l'action politique plus visible sur laquelle, généralement, nous avons jusqu'à maintenant porté notre attention. (…) Toute forme de résistance déguisée, d'infra-politique, est le partenaire silencieux d'une forme de résistance publique bruyante » (Scott 2006).

En conclusion, on peut considérer que, quelle que soit la stratégie dans laquelle s'inscrivent les pratiques de résistance des personnes minorisées à la frontière (visibilisation ou dissimulation), le simple acte qui consiste à *mobiliser la visibilité à des fins stratégiques* est une contestation du rapport de domination visuelle décrit tout au long de cette thèse. Tout en composant avec les multiples contraintes visuelles et spatiales qui leur sont imposées, les personnes minorisées reprennent le contrôle de *ce qu'elles voient* et de la *manière dont elles sont vues*. Elles regagnent ainsi en maîtrise visuelle et en maîtrise spatiale, pour *prendre place* dans l'espace de la zone-frontière de la manière qu'elles souhaitent, en cohérence avec leurs intérêts et en dépit de ce qui est autorisé ou non par l'État.

CHAPITRE 12. UNE LUTTE DES TRACES DANS L'ESPACE ALPIN

Introduction du chapitre 12

Ce dernier chapitre analyse les rapports de visibilité dans l'espace alpin non plus à partir de la présence physique des individus dans la zone-frontière, mais à travers les traces que cell·eux-ci laissent de leur présence. L'intérêt des chercheur·euse·s travaillant sur les frontières pour la question des traces n'est pas nouveau. Sarah Green considère que les frontières sont des traces, qu'elle définit comme « un signe radicalisé : la marque d'un événement et d'un souvenir qui transforme cet événement en archive[1] » (Green 2018). De nombreux travaux montrent que les frontières sont de plus en plus des lieux de prélèvement de données individuelles, soumettant ainsi les corps en migration à un régime global de traçabilité (voire entre autres : Bigo 2014; Dijstelbloem et Broeders 2015; Tazzioli 2020a). Les outils d'identification et de traçabilité se multiplient aux frontières du monde entier – notamment les technologies biométriques fondées sur le fantasme d'une traçabilité de tous les mouvements et d'une surveillance globale des individus –, créant un marché florissant pour les industries de la sécurité des pays occidentaux (Dauchy 2023; Migreurop 2017, p. 93 ; Rodier 2012). À la frontière franco-italienne, les noms, prénoms et dates de naissance des personnes en migration passant par le poste-frontière sont consignés informatiquement et regroupés dans des bases de données françaises, italiennes et européennes, interopérables. Parfois, les personnes sont également obligées de donner leurs empreintes sans leur consentement. Cet acte incarne symboliquement la violence du processus par lequel les États prélèvent, de force, les traces des corps en migration, pour pouvoir continuer à surveiller leurs mouvements partout sur le sol européen. Mais face à la mise en œuvre de ces technologies de traçabilité, les personnes en migration opposent de nombreuses résistances, qui peuvent aller de la destruction des papiers d'identité au fait de brûler la peau de ses doigts pour empêcher le prélèvement des empreintes digitales (Mezzadra 2020; Migreurop 2017, 87).

La littérature sur les traces de la migration aux frontières s'est également intéressée aux objets abandonnés par les personnes en migration lors de leur traversée. Jason De León a proposé une « archéologie » des migrations à la frontière en analysant la « culture matérielle » des personnes en migration dans le désert entre le Mexique et les États-Unis (De León 2012; León et Wells 2015).

À la frontière franco-italienne, les traces de la présence des personnes en migration font l'objet de multiples tentatives d'appropriation, résistances et débats ; elles permettent d'envisager cette zone-frontière comme un lieu contesté où se déroule une *lutte des traces*. La capacité à produire,

[1] Citation originale : "*The trace is conceived of as a radicalized sign: the mark of an event and of a memory that transfigures this event into an 'archive'*" (Green 2018)

conserver ou effacer les traces de sa propre présence ou de la présence des autres groupes sociaux révèle, une fois de plus, les rapports de pouvoir à l'œuvre dans les espaces frontaliers. Alors que plusieurs acteur·ice·s politiques, policier·e·s et touristiques tentent d'effacer les traces de la présence des personnes en migration dans l'espace public, celles-ci continuent de rendre leur présence visible et tangible.

J'identifie trois fonctions associées à ces traces, qui font l'objet des trois sous-parties de ce chapitre. Premièrement, elles ont une fonction *de matérialisation* de la présence physique, immédiate, des personnes en migration. Elles jouent ainsi un rôle essentiel dans le rapport de traque, en permettant aux acteur·ice·s policier·e·s de repérer les cibles, mais elles tendent également à être effacées par les acteur·ice·s qui cherchent à produire l'invisibilisation des indésirables dans l'espace public.

Deuxièmement, elles ont une *fonction mémorielle*. J'appréhende ici la notion de trace à travers la dichotomie proposée par Vincent Veschambre entre la « trace » et la « marque ». Il montre que l'appropriation symbolique de l'espace ne passe pas que par des discours de revendication, de légitimation tenue par certains individus, groupes, institutions, mais aussi par un processus de « marquage », c'est-à-dire la production ou le réinvestissement de formes matérielles qui sont des « points d'appuis pour manifester, exprimer, revendiquer une appropriation » (Veschambre 2008, p. 10). Alors que la trace – non-intentionnelle – est de l'ordre de l'empreinte, du vestige et de l'indice, la marque, à l'inverse, est une signature placée de manière intentionnelle, et l'expression d'un pouvoir (Veschambre 2008, p. 11). La *marque* révèle la capacité des groupes dominants à s'approprier l'espace, à travers l'entretien, la patrimonialisation et la mise en scène des architectures qui matérialisent les mémoires qu'ils désirent mettre en avant. À l'inverse, les mémoires des classes populaires s'incarnent majoritairement dans des *traces* qui font l'objet de processus d'effacement, de destruction, de démolition et d'expropriation, qui ont pour finalité le déni de la mémoire collective. Ainsi, « l'existence populaire est vouée au précaire » alors que le patrimoine est support « d'inscription de l'individu dans la longue durée » (Pinçon, Pinçon-Charlot 2002, p. 322, cités par Veschambre 2008, p. 180). Je montre que, pour les personnes en migration, laisser intentionnellement certaines traces de leur passage peut être un moyen de se réapproprier l'espace frontalier. Elles sont également réinvesties par les acteur·ice·s solidaires pour constituer des objets mémoriels, et ainsi proposer un contre-récit sur les migrations à la frontière franco-italienne.

Troisièmement, les traces de la migration à la frontière franco-italienne ont une *fonction épistémique*, notamment quand elles sont mobilisées comme des preuves pour la manifestation de la vérité. En s'intéressant au corps comme lieu d'un affrontement entre pouvoir et vérité, Didier Fassin note que le pouvoir laisse des traces sur les corps, qui deviennent témoins des abus et violations ; mais ces empreintes sont moins visibles, moins tangibles, quoique plus profondes, dans les cas de violences structurelles. Ainsi, « le corps est à la fois le lieu où le

pouvoir est exercé ou résisté, mais aussi celui où la vérité est cherchée ou déniée »[2] (Fassin 2011b). Les travaux de Gayatri Spivak aident également à conceptualiser la lutte des traces comme un conflit à la fois spatial et épistémique, quand elle affirme : « Le plus clair exemple de cette violence épistémique est le vaste projet, hétérogène et orchestré à distance, de constitution du sujet colonial comme Autre. Ce projet consiste aussi en l'occultation asymétrique de la trace de cet Autre dans sa précaire subjectivité » (Spivak 2006, p. 37).

Dans la troisième sous-partie, je m'intéresse principalement au rôle joué par les traces dans les enquêtes judiciaires sur la violence à la frontière franco-italienne, arguant qu'elles sont tantôt effacées, tantôt au contraire cherchées et mobilisées, pour proposer une interprétation des rapports de pouvoir à la frontière que l'on tente de faire accéder au statut de vérité. Elsa Dorlin, analysant le rôle joué par une archive vidéographique dans un procès de policiers ayant passé à tabac Rodney King, citoyen états-unien, s'interroge sur les conditions de possibilité d'écarts interprétatifs d'une archive visuelle. Lors du procès, qui a eu lieu le 3 mars 1991, le même film, vu par certain·e·s téléspectateur·ice·s comme la preuve-même de la brutalité policière, est regardé par les juré·e·s et commenté par les avocat·e·s comme une scène de légitime défense des policiers (Dorlin 2017, pp. 9-13). Dans un article écrit suite à ce procès, Judith Butler affirme que ce qui doit faire l'objet d'une analyse critique, ce n'est pas la logique des opinions contradictoires, mais le cadre d'intelligibilité de perceptions. La vidéo ne doit pas être appréhendée comme une donnée brute, matière à interprétations, car il y a d'emblée une « schématisation raciale du champ du visible », qui « définit à la fois la production du perçu et ce que percevoir veut dire » (Butler 2004; Dorlin 2017).

En m'appuyant sur ce cadre d'analyse, j'argumente que les procès de violences commises envers les personnes en migration à la frontière deviennent une arène où se joue une *lutte des traces.* D'un côté, effacer certaines traces est essentiel pour permettre au pouvoir policier aux frontières de se perpétuer à travers la construction d'un récit dominant qui invisibilise la violence. De l'autre, l'arène judiciaire peut également être investie par les victimes de la violence aux frontières et leurs proches pour faire entendre un contre-récit, demander justice et ainsi tenter de modifier les conditions initiales d'interprétabilité et de visibilité des rapports de pouvoir à la frontière.

[2] Citation originale : "*The body is not only the site where power is exerted or resisted, it is also the site where truth is sought or denied*" (Fassin 2011b)

1) Embellir la « Nature », marquer le passage, effacer les traces

1.1 - « Ça pollue l'image et le territoire » : les vêtements comme traces des traversées illégalisées de l'espace montagneux

a) La construction d'une figure de « migrants-pollueurs »

Au-delà de la présence physique des personnes en migration dans l'espace de la frontière, leur présence et leur passage laissent des traces qui façonnent et s'impriment sur le paysage alpin. La plupart d'entre elles sont discrètes et n'apparaissent qu'à l'œil averti, mais certaines peuvent parfois faire irruption, perturbant l'image du territoire construite par les pouvoirs publics et le marketing touristique. Les perceptions conflictuelles et le traitement de vêtements abandonnés dans la montagne révèle, à mon sens, que dans le prolongement d'une « lutte des places » des différents groupes sociaux (Guenebeaud 2017; Lussault 2009) une *lutte des traces* des personnes en migration prend forme dans les espaces frontaliers alpins.

Lors de l'enquête de terrain menée dans le cadre de mon mémoire de master 2, j'ai constaté que le grief majeur que les habitant·e·s de Montgenèvre et les travailleur·euse·s de la station retiennent contre « *les migrant·e·s* » sont les affaires (sacs, habits, documents, etc.) que cell·eux-ci laissent derrière ell·eux au cours de leur marche dans la montagne. Une gérante d'un hôtel quatre étoiles de Montgenèvre estime que la présence de vêtements abandonnés sur le chemin pourrait entraîner un déclin de la fréquentation touristique de la station : « *Les vêtements sur le chemin, ça fait flipper. Ça pollue l'image et le territoire (...) »*[3]. Loin d'attiser la curiosité sur les conditions de la traversée, les affaires abandonnées suscitent la colère d'une partie des habitant·e·s, estimant qu'« *ils salissent la montagne* », « *ils pourrissent la montagne* »[4] (Bachellerie 2019, p. 85). Ces affaires donnent lieu à toutes sortes de spéculations négatives : on prête aux personnes en migration l'intention de laisser ces vêtements intentionnellement pour causer du tort aux habitant·e·s, on imagine également que se dévêtir est une stratégie qu'iels utilisent pour être pris en charge à la frontière en suscitant à dessein un sentiment de pitié chez les policier·e·s et les associations. Ces fantasmes sont nourris des imaginaires qui circulent dans les médias et les discours politiques qui construisent les « migrant·e·s » comme des fraudeur·euse·s et des manipulateur·ice·s (Bachellerie 2019, p. 86).

Les objets abandonnés dans la montagne « articulent des anxiétés nationales avec des inquiétudes environnementales » (Eschenbrenner 2023). Daniela Trucco, en étudiant les mobilisations des habitant·e·s de Vintimille hostiles à la présence visible des personnes en migration dans l'espace public, note en effet que la dégradation de l'environnement est utilisée comme argument pour justifier leur expulsion de l'espace public, avec des discours tels que :

[3] Entretien avec une hôtelière à Montgenèvre, mars 2019.
[4] Réactions sur le marché de Briançon, journal de terrain, mai 2019.

> *« Les jardins publics sont impraticables, ils campent sur la pelouse depuis trois ans, nous on peut même pas marcher sur la pelouse, eux ils y campent ».* (Porte-parole de l'association « Ora Basta ! », citée par Trucco 2021)

> *« Pendant la période estivale, les jardins publics sont utilisés comme zone de sieste par des personnes qui squattent en état évident d'ivresse, occupent les bancs empêchant les citoyens de les utiliser, jettent leurs déchets au sol, urinent en présence des passants ».* (Élue municipale d'opposition, extrait du compte-rendu de la session du conseil municipal, citée par Trucco 2021)

Daniela Trucco relève la fréquence des expressions faisant référence au corps et à la saleté, à travers des termes comme « *uriner* », « *cracher* », « *déféquer* », « *selles* », « *salive* » ou « *odeur* » (Trucco 2021). Les personnes en migration sont décrites à travers les désagréments visuels et olfactifs que leur présence cause dans l'espace public, et qui sont attribués à des facteurs culturels plutôt qu'au manque de services publics, traduisant une mécanique raciste d'essentialisation. Ces discours sont fondés sur un trope raciste qui associe les personnes migrantes aux déchets, à la pollution et à la saleté (Dillon 1998; Olivera 2015; Squire 2014). Pour Juanita Sundberg, désigner les affaires des personnes migrantes comme des « déchets » participe de la construction des comportements corporels des migrant·e·s comme inappropriés (Sundberg 2008) : c'est bien la question des places réservées aux différents groupes sociaux et d'un usage imprévu et déplacé de l'espace, qui est en jeu (Cresswell 1996), les vêtements dans la montagne étant perçus comme des éléments transgressifs dans le paysage touristique.

En-dehors des affaires laissées dans la montagne, les exilé·e·s laissent peu de traces de leur passage. Ce sont avant tout les « solidaires » qui font l'objet du courroux des habitant·e·s, car cell·eux-ci sont perçu·es comme plus enclin·es à rendre la question de la frontière visible dans l'espace public. La manière dont les habitant·e·s de Clavière évoquent l'occupation de l'église montre que la « pollution » associée à la présence fixe des personnes migrantes et de leurs soutiens n'est en réalité pas un problème sanitaire, mais bien une « pollution » *visuelle* :

> *« Les migrants, ça ne pose pas de problèmes, le problème c'était l'occupation de l'église, parce que c'était sale.* ***Nous, on essaye de tout laisser beau, on met des fleurs, etc., et eux, ils font tout sale****. Les clients le remarquaient, le disaient. C'était un vrai* ***problème pour l'image****. »*[5]

> *« Ce n'est pas les migrants qui posent problème, eux ils sont juste de passage, ils ne font rien. Le problème c'est les gens du centre social qui ont cassé la fenêtre de dessous de l'église. (...)* ***Ils ont dessiné sur l'église, peint des messages partout dans la ville,*** *ils l'ont rendue très* ***moche****, du coup les touristes n'étaient pas contents »*[6].

[5]Entretien avec le gérant d'un hôtel à Clavière, mars 2019.
[6] Entretien avec une commerçante de Clavière, mars 2019.

Les critères esthétiques utilisés par les acteur·ice·s du tourisme à Clavière et Montgenèvre (« *propreté* » et « *beauté* » s'opposant à « *mocheté* » et « *saleté* ») montrent que l'objet d'inquiétude est en réalité la perturbation de l'image par rapport au décor touristique que l'on essaye de construire. La focalisation de la colère sur les *traces* laissées par les personnes en migration de leur passage révèle que leur présence dérange surtout parce qu'on suppose qu'elles vont porter préjudice à l'image du territoire telle que perçue par les touristes.

Daniella Trucco analyse également que la référence à « la légalité, l'hygiène et à la sécurité » permet aux mobilisations anti-migrants de s'inscrire dans un cadre qui apparaît « politiquement neutre et donc potentiellement rassembleur » (Trucco 2021). Le discours attribuant aux personnes en migration une « tendance naturelle » à la saleté justifie la demande d'une surveillance et d'un contrôle accru des personnes en migration par les forces de l'ordre[7]. Ainsi, à Clavière, des arguments hygiénistes sont avancés par le maire pour justifier l'expulsion de l'église occupée à l'automne 2018, malgré le rôle humanitaire essentiel joué par ce lieu :

> *« Sur le profil sanitaire, il n'y avait plus le minimum de base pour être, je ne dis pas en règle, mais normal. Les réseaux sociaux décrivaient que c'étaient des conditions invivables, c'est pour ça que la préfecture a demandé d'expulser »*[8].

Ces fausses allégations – puisque l'église occupée était équipée de sanitaires et de douches en fonctionnement – révèlent que la question sanitaire est en réalité un prétexte pour permettre l'expulsion. Ce discours justifie la destruction de multiples lieux de solidarité et de vie des personnes en migration, mais aussi des formes plus indirectes de harcèlement, comme couper l'eau et l'électricité du lieu, pour le rendre invivable pour ses occupant·e·s.

Dans l'espace maralpin, la ville de Vintimille et la préfecture de Turin mettent régulièrement en scène l'expulsion des campements situés sur les berges de la Roya à travers des opérations de communication visuelle (Illustration 23). Le maire se rend sur place pour assister à la destruction et les médias filment les engins de chantiers à l'ouvrage pour collecter tous les objets abandonnés par les personnes expulsées. Lors d'une de ces opérations, le 30 mai 2023, le maire de Vintimille la qualifie d'une *« importante opération de déblaiement et de nettoyage du lit de la Gianchette et de la Roya »* et d'une « *action (…) ayant pour objectif la reconquête des quartiers de Vintimille, la propreté, l'embellissement, et la dignité humaine* »[9]. La présence

[7] « *Tant qu'il y a des contrôles, qu'ils savent qu'il y a quelqu'un qui passe les surveiller alors ils sont respectueux et gardent [l'endroit] propre, mais dès qu'ils savent qu'il y a personne qui les surveille ils sont vraiment mal élevés, ils savent pas se tenir dans le monde*. » Membre du comité de quartier des Gianchette et riveraine de l'église, artisane, entretien, citée par Trucco 2021.

[8] Entretien avec le maire de Clavière, mars 2019.

[9] Citation originale : *« Volevo essere presente a questa importante operazione di sgombero e di pulizia delle Gianchette e del greto del Roya. Lo abbiamo detto in campagna elettorale, sosteniamo azioni di questo tipo volte al recupero dei quartieri dei ventimigliesi, alla pulizia, al decoro, alla dignità umana sia dei migranti che non possono vivere accampati in un greto del fiume, ma anche dei residenti che non possono convivere in condizioni così difficili* », déclaration du maire Flavio Di Murio à la presse, « Ventimiglia, sgomberato dalle forze dell'ordine

visuelle des affaires des personnes en migration dormant sur les rives de la Roya (tentes, vêtements, couvertures) permet de mobiliser à la fois un discours hygiéniste et de mettre en avant des aspects visuels et esthétiques pour justifier les expulsions de campements.



Bois de Sestriere, mai 2018



Montgenèvre, mai 2018





Vêtements abandonnés et refus d'entrée déchirés sur le chemin du Pas de la Mort, Grimaldi, octobre 2022



Expulsion d'un campement sur les rives de la Roya. Photographie prise par le journal « Local Team », le 19 avril 2018. Source : réseaux sociaux, Vallées Solidaires.

Illustration 23 - Photographies des affaires laissées par les personnes en migration sur les chemins à la frontière franco-italienne © S. Bachellerie, Local Team.

Ce discours construit ainsi une figure du « migrant-pollueur » contre lequel les habitant·e·s et touristes, présenté·e·s comme des amoureux·ses de la montagne et de la « Nature », doivent faire front commun[10]. Béatrice, habitante de Montgenèvre, raconte que certain·e·s voisin·e·s lui ont reproché de se positionner contre la défense de son environnement local en s'engageant dans la solidarité avec les exilé·e·s.[11] Elle interroge la perception différentielle de la « pollution » en montagne par les habitant·e·s de Montgenèvre :

> *« Ils disent tous : « T'as vu dans quel état ils laissent la montagne ? » (...) Mais [des vêtements], ce n'est pas de la saleté ! (...) Et puis la pollution, quand ce sont les touristes qui la font, on ne dit rien. (...) »*[12].

Le discours qui consiste à désigner les personnes en migration et leurs soutiens comme seul·e·s responsables de la pollution en montagne, en dressant la défense des droits des personnes en migration et la protection de l'environnement comme deux objectifs antagonistes, révèle ainsi

il greto del Roja », *Riviera 24*, 30/05/2023 (en ligne).

[10] Voir également **chapitre 5, 2.4 - « Protéger » la frontière et la montagne : des brigades policières mobiles dans la zone-frontière**.

[11] Entretien avec Béatrice, habitante de Montgenèvre, mai 2019.

[12] Entretien avec Béatrice, habitante de Montgenèvre, mai 2019.

la « double fracture environnementale et coloniale », théorisée par Malcolm Ferdinand (2019), sur laquelle s'est construite le tourisme alpin. La volonté de maîtriser la « Nature » s'appuie également sur la diffusion d'une image univoque et uniforme de la montagne, présentée comme « un tout homogène qui tend à reléguer [et] masquer (…) les populations les plus précarisées » et racisées (Sallenave 2022, p. 266). Cette écologie qui cherche à produire une image de la « Nature » considérée comme « belle » à la condition de l'effacement de la présence des populations marginalisées est analysée par Malcom Ferdinand comme une « écologie coloniale » qui « symbolise le refus d'une rencontre avec l'autre et avec la Terre, rencontre qui est porteuse d'un monde où coexister » (Ferdinand 2019, pp. 143-144).

Le discours qui se focalise sur la « pollution » engendrée par la présence des personnes en migration crée aussi des effets d'in/visibilité sélective qui en prolongent la dimension raciste. À la frontière entre les États-Unis et le Mexique, un site internet nommé « Arizona Border Trash Website » a été lancé pour mobiliser des volontaires pour nettoyer les « déchets » laissés par les passages irréguliers de la frontière[13], affirmant que « l'impact environnemental causé par l'immigration clandestine, et les déchets laissés derrière, sont trouvés de plus en plus dans des zones qui sont fragiles et préservées »[14] (Squire 2014). Juanita Sundberg note que, en focalisant l'attention publique sur les tensions locales autour des objets abandonnés, ce discours participe dans le même temps à invisibiliser les effets du contrôle migratoire, et notamment les dangers encourus par les personnes migrantes contraintes d'emprunter des chemins éloignés et dangereux dans les espaces « naturels » pour éviter les contrôles (Sundberg 2008).

En effet, dès lors qu'on les envisage du point de vue des personnes qui traversent la frontière, les stratégies de gestion de ces affaires apparaissent sous un angle très différent :

> *« [Au début], tout le monde a son sac, a ses affaires, moi j'avais un gros sac et tous mes effets étaient dedans, chaussures, savon, parfum, shampoing, habits… **J'avais beaucoup de choses, c'était lourd.** (…) Arrivés au sommet de la montagne, il faisait nuit. **Et même moi je ne pouvais pas respirer (…) C'était dur. L'histoire du bagage là. Tous les autres disaient : « Tu vas mourir ».** Ils ont laissé des affaires. Moi rien du tout, rien ! J'ai fait les deux [tentatives] avec ce grand sac, avec beaucoup de choses dedans. (…) Arrivé à un moment, je me disais que je voulais quand même diminuer. Quand mon cœur disait : « Il faut diminuer, là je ne peux pas », une autre [partie de moi] disait : « Non vas-y bientôt, bientôt ». Il y avait un shampoing qui pesait très lourd, mais j'y tenais, il était très cher. »*[15]

[13] Source : ""Border Trash" Web Site Launched by State to Emphasize Problem; Volunteers for Cleanups Sough", *Phoenix New Times*, 03/01/2011 : https://www.phoenixnewtimes.com/news/border-trash-web-site-launched-by-state-to-emphasize-problem-volunteers-for-cleanups-sought-6627394 ; également cité par Squire 2014.

[14] Citation originale : "*The environmental impact caused by illegal immigration, and the trash left behind, is increasingly being found in areas that* are more fragile and remote", Arizona Border Trash website (cité par Squire 2014).

[15] Discussion enregistrée avec Bandjan, exilé guinéen, février 2023.

D'après le récit de Bandjan, chaque affaire laissée dans la montagne est perçue par les personnes en migration comme un renoncement douloureux, mais nécessaire compte tenu des conditions très difficiles de la marche. L'abandon des affaires est donc directement lié à la difficulté du parcours. Or, plutôt que d'interpréter ces objets comme un signe des conditions laborieuses de la traversée, ceux-ci sont retournés à charge contre les personnes en migration pour les présenter comme des « pollueurs ». Le traitement discursif des vêtements abandonnés dans la montagne révèle ainsi la saturation raciale du champ de visibilité, des perceptions et des interprétations (Butler 2004).

b) Nettoyer, effacer les traces

Dès lors, les pouvoirs publics et certaines associations d'habitant·e·s se mobilisent pour *effacer les traces* qui perturbent l'espace touristique (Eschenbrenner 2023). J'ai noté dans mon précédent mémoire que la mairie de Montgenèvre, qui organise tous les ans un grand nettoyage de printemps par les habitant·e·s, a décidé d'en mener un autre de façon exceptionnelle à la fin de l'été 2018. La dimension politique de cette opération transparaît à travers le nom que lui donne la mairie : « Nettoyage citoyen 2018 », raconté en ces termes : « *Enfants du pays, commerçants et même touristes, tous se sont rassemblés pour rendre la montagne aussi propre que possible* »[16]. Si les exilé·e·s sont effacé·e·s du discours, de la même manière qu'on efface les traces de leur passage, iels apparaissent en creux avec le descriptif des figures de la population légitime, « citoyenne », qui fait front commun contre la pollution de la montagne (Bachellerie 2019, p. 86).

Néanmoins, les affaires abandonnées par les personnes en migration ne sont pas systématiquement « nettoyées ». Elles font l'objet d'un traitement ambigu de la part des autorités locales : ainsi, en certains endroits de la route du pont Saint-Louis ou le long du chemin du « Pas de la Mort », on peut trouver des amoncellements d'affaires, et notamment de vêtements, laissés sur le chemin. Ce traitement ambigu reflète la gestion générale des traces des personnes en migration par les États français et italien à la frontière (Tazzioli 2020a), oscillant sans cesse entre une attention extrême à certaines traces laissées (ou prélevées de force) par les personnes migrantes et un désintérêt pour d'autres. Dans le Briançonnais, les associations locales de défense des droits des exilé·e·s ont aussi organisé des séances de nettoyage collectif de la montagne (Velay 2024). À la frontière entre les États-Unis et le Mexique, en « nettoyant après » les passages de personnes en migration, les associations humanitaires tentent de légitimer leurs pratiques de solidarité auprès d'une population locale en partie hostile (Squire 2014; Sundberg 2008). Les associations de solidarité sont ainsi placées dans une situation inconfortable face au traitement ambigu de ces objets abandonnés par les autorités publiques : leur accumulation met en colère les habitant·e·s, renforçant l'antagonisme et l'hostilité entre les groupes sociaux qui partagent l'espace frontalier, mais en même temps, nettoyer signifie

[16] Source : lettre d'information Montgenèvre, septembre 2018 (en ligne).

participer à effacer les traces des personnes en migration. Toutefois, Juanita Sundberg et Vicky Squire notent que les habitant·e·s solidaires profitent de cette occasion pour proposer un autre discours sur ces objets en les présentant comme une marque d'humanité des personnes en migration, qui ont besoin d'avoir recours à des objets comme n'importe quel·le autre voyageur·euse (Squire 2014; Sundberg 2008).

1.1 – Des marques sur le chemin : une lutte des inscriptions

a) Des balises contestées

Les extraits photographiques de mon carnet de terrain reproduits ci-dessous (Figure 101) révèlent que les rapports de pouvoir sont également liés au marquage des chemins traversant la frontière.

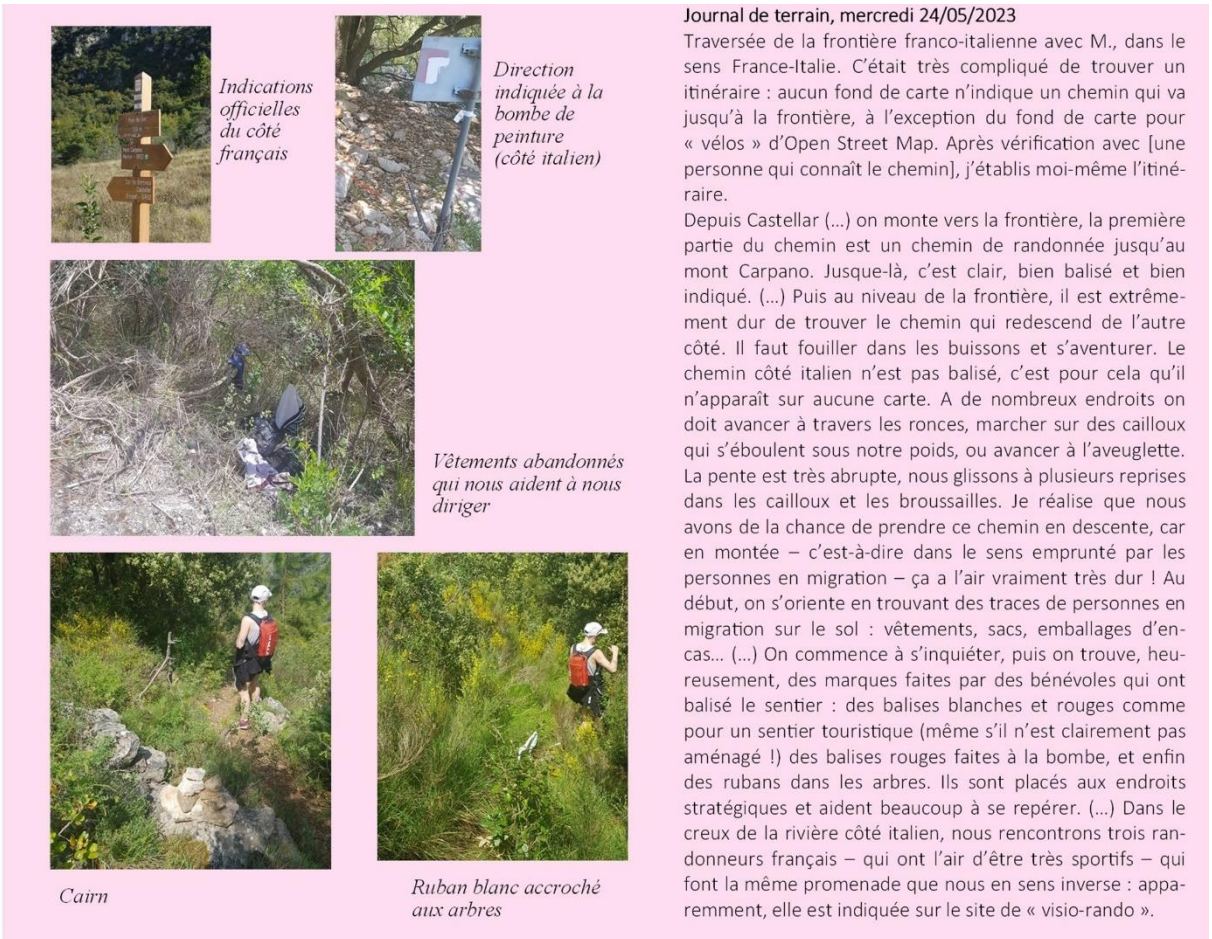


Figure 101 - Des balises sur le chemin : extraits d'une excursion à travers la frontière franco-italienne dans l'arrière-pays maralpin (24/05/2023) © S. Bachellerie, 2023.

Alors que les touristes sportifs adeptes des randonnées en montagne ont accès à des applications sur lesquels les itinéraires cartographiques sont indiqués, les personnes en migration doivent souvent se frayer un chemin à partir de simples indications orales, collectées sur la base des

récits d'autres migrant·e·s. Comme je l'ai montré précédemment[17], cette inégalité structurelle participe de la domination visuelle qui s'exerce contre les personnes en migration, car celles-ci n'ont pas de vue d'ensemble sur le trajet et l'environnement, ce qui multiplie les risques de se perdre ou de s'aventurer sur des chemins dangereux.

Pour lutter contre cette inégalité structurelle, des individus ou des collectifs informels balisent les chemins de randonnée, non pas en respectant les codes du balisage officiel, mais de manière informelle. Souvent, il s'agit d'un simple rond dessiné sur les arbres avec une bombe de peintures. Les rubans blancs photographiés ci-dessus (Figure 101) illustrent le caractère fragile et précaire de ces marques, qui ont pourtant des effets bénéfiques essentiels pour la sécurité des personnes en migration. Pour la majorité des randonneur·euse·s, qui connaissent les chemins et suivent un itinéraire déjà tracé, ces balises sont très discrètes voire invisibles, se fondant dans la végétation ; elles ne deviennent visibles qu'à celles et ceux qui les cherchent.

Daphné Velay a analysé la manière dont, dans les Hautes-Alpes, le marquage informel des chemins de randonnée réalisé par des personnes solidaires fait l'objet de contestations. Les balises sont régulièrement effacées, recouvertes, puis redessinées à nouveau sur leurs anciens emplacements. Selon elle, la différence de traitement entre les balises officielles et celles qui sont effacées pose la question suivante : « qui a le droit d'être guidé·e en montagne ? » (Velay 2024). Le mouvement constant d'effacement et de re-marquage traduit le caractère contestataire de ces balises.

Celles-ci peuvent, au contraire, se retourner contre les intérêts des personnes en migration en révélant leurs itinéraires aux agents du contrôle de la frontière. Simon, militaire d'une patrouille Sentinelle, explique que son travail consistait en grande partie à identifier les itinéraires de traversées illégalisées en repérant des objets qui pouvaient servir à guider les personnes en migration en montagne :

> *« Les autres réseaux de passeurs dont je te parle, c'est les habitants [qui] sont plutôt bienveillants au fond (...) [et] laissent pas mal de matériel dans les caches, mais du coup, ils participent à structurer les fameux itinéraires des migrations. (...)* ***Ils guident (…) sur les itinéraires, et il y a les caches, les fameuses caches, et de la peinture aussi.*** *T'as dû en voir, ça, des traits de peinture. Il y avait des symboles, je ne sais plus lesquels, mais parfois des dessins, parfois c'est carrément des pochoirs qui sont peints.* ***Il fallait prendre les photos des caches si on voyait qu'il y avait eu des changements.*** *Mais au bout d'un moment, les bouteilles en plastique qui traînent au soleil à 35 degrés depuis dix jours, tu ne sais pas depuis combien de temps elles sont [là]. »*[18]

[17] Voir : **chapitre 7, 3.2 – Topographie et domination visuelle ; chapitre 11, 1.3 – Des résistances quotidiennes invisibles.**
[18] Entretien avec Simon, militaire d'une patrouille Sentinelle, juillet 2023.

Le vocabulaire militaire qualifie ainsi les endroits où sont abandonnés des objets en montagne de « *caches* », ce qui laisse entendre une intention de la part des personnes qui les ont laissés là. Or, si le marquage des sentiers relève bien d'une intention, il n'est pas possible de savoir si les bouteilles d'eau auxquelles il se réfère ont été laissées là intentionnellement par des habitant·e·s solidaires – comme c'est le cas dans le désert de Sonora entre le Mexique et les États-Unis – où s'il s'agit d'objets simplement abandonnés par les personnes en migration. Quoi qu'il en soit, ces objets, assimilés à des « nœuds », sont localisés par les militaires pour tracer une cartographie des itinéraires :

> *« Si tu regardes le truc comme un réseau de nœuds, en fait**, tu trouves les nœuds, t'as les itinéraires. C'est ça qui intéresse l'armée**. Les nœuds, c'est nos itinéraires à nous, sur les axes. On surveille ces axes. On (…) prend du renseignement sur les nœuds [pour les] flics et [les] gendarmes. Tout le territoire a été structuré de cette façon. »*[19]

Mais dans le même temps, les objets abandonnés peuvent également servir aux habitant·e·s solidaires qui leur viennent en aide, comme c'est le cas lors des maraudes mises en place dans le Briançonnais. Comme elles ont lieu la nuit, il est parfois difficile de repérer dans l'obscurité des groupes de personnes en migration, d'autant plus que celles-ci se cachent. Lors des maraudes, les objets peuvent permettre d'identifier la présence d'un groupe de personnes situées à proximité qui pourraient se trouver en danger[20].

Ainsi, tout comme l'usage des lampes-torches qui permet d'éclairer le chemin tout en présentant le risques de rendre visible la personne qui l'utilise, les marques – ou les traces laissées involontairement – sur le chemin peuvent aider les personnes en migration à *se* repérer, tout en aidant les forces de l'ordre, mais aussi des habitant·e·s solidaires, à *les* repérer. Comme le notent Martina Tazzioli et Lucretia Canzutti : « Les stratégies des migrants ont lieu sur un terrain de jeu inégalitaire caractérisé par l'opacité, l'ambiguïté et l'imprédictibilité. Il est impossible de savoir quelles formes digitales et non digitales de preuves les États peuvent se retourner contre les migrants, et lesquelles peuvent être utilisées au contraire pour corroborer la demande de vérité des personnes »[21] (Canzutti et Tazzioli 2023).

b) Écrire sur les murs pour se rendre visible

La présence de nombreux·ses militant·e·s actif·ve·s dans la solidarité avec les personnes exilées se traduit spatialement par les inscriptions que cell·eux-ci laissent dans l'espace (Illustration 24). La diversité des langues dans lesquelles elles sont écrites traduit la composition

[19] Entretien avec Simon, militaire d'une patrouille Sentinelle, juillet 2023.
[20] Journal de terrain, 07/03/2018.
[21] Citation originale : "*Migrants' tactics in fact take place within an uneven playing field fraught with opacity, ambiguity, and unpredictability. It is virtually impossible to know which digital and nondigital forms of evidence states can twist against migrants, and which can instead be used to corroborate people's truth claims*." (Canzutti et Tazzioli 2023).

multiculturelle des populations en migration et des militant·e·s solidaires. Le marquage par les inscriptions – tags, graffitis, collages – sur les murs et les bâtiments peut servir d'outil pour rendre visible un discours contestant l'ordre de la frontière.

Les inscriptions contestataires que j'ai notées et/ou photographiées au cours de mes années de terrain matérialisent principalement deux types de discours. Le premier consiste à contester les frontières en appelant à leur ouverture ou leur destruction ; on lit ainsi : « *No borders* » (Grimaldi), « *Open the borders* » (Cesana), *« Refugees Welcome »* (Briançon), *« Brûler les frontières* », (Oulx) « *Huriya* » (« Liberté » en arabe, à Vintimille), « *Ain't no mountain high enough !* » (Briançon), « *Contro le frontiere* » (Clavière), etc. Le deuxième discours majoritaire porte sur les personnes en migration décédées à la frontière. Les inscriptions ont alors pour objectif de mettre au jour la dimension mortifère des frontières et de rendre hommage aux personnes décédées en inscrivant leurs noms dans l'espace public. On peut ainsi lire : « *Moussa Balde è morto di razzismo* » (Vintimille), *« Borders kill »* (Clavière)*, « La Frontiera uccide »* (Montgenèvre)*, « Morts à la frontière »* (Montgenèvre), *« Giustizia per Blessing* » (Cesana). Ainsi, l'objectif de ces inscriptions est de *donner à voir* des discours qui sont, la majeure partie du temps, tus dans les débats publics. Elles servent également à perturber volontairement l'espace touristique en faisant surgir dans l'espace physique frontalier le sujet qui en est habituellement effacé : la dimension violente de la frontière.



« Nous faisons partie de vous, et nous sommes à votre service. » Parking de la Gianchette à Vintimille, septembre 2022.

« Aucune montagne n'est assez haute », Briançon, rue Pasteur, mars 2018

« Contre les frontières », Clavière, mars 2019

Bâtiment abandonné sur le chemin du Pas de la Mort, recouvert d'inscriptions dans différentes langues, octobre 2022

« La frontière tue », Montgenèvre, promenade du golf de Clavière, mai 2018

« Morts à la frontière », peinture sur neige, Montgenèvre, avril 2019

Illustration 24 - Photographies de graffitis et autres inscriptions dans les différentes communes à la frontière franco-italienne.

Ces inscriptions sont parfois localisées à des endroits stratégiques dans l'espace public, ce qui montre l'intention de leurs auteur·ice·s de créer un effet de visibilité : dans la principale avenue

marchande de Vintimille, dans la rue principale de Clavière en hauteur, sur le bord de la route entre Montgenèvre et Clavière visible depuis la promenade pédestre entre les deux communes, etc. Il s'agit de déclencher une prise de conscience chez les passant·e·s. Lors du questionnaire mené auprès des touristes et habitant·e·s, deux participant·e·s à Montgenèvre-Clavière sur les cent personnes interrogées ont déclaré avoir eu connaissance du contrôle migratoire à la frontière par le biais de ces graffitis[22].

D'autres inscriptions sont plutôt localisées aux endroits où les personnes en migration et leurs soutiens sont situé·es dans la ville, souvent en marge des espaces centraux : on trouve ainsi de nombreux tags dans le quartier de la Gianchette à Vintimille sur le parking où ont lieu les distributions alimentaires, ou dans la rue Pasteur qui conduit au Refuge Solidaire de Briançon. Ces graffitis ont alors plutôt une fonction d'appropriation de l'espace par les résident·e·s, bloqué·e·s dans des lieux qu'iels n'ont pas choisis. Pour les personnes en migration et leurs soutiens, le fait de se réapproprier son lieu de vie temporaire est une forme de contestation face à une société locale et un pouvoir politique qui les construisent comme indésirables, en marquant leur présence et en revendiquant leur droit à être là.

On constate également que, dans la région haute-alpine comme dans la région maralpine, les graffitis sont beaucoup plus nombreux du côté italien que du côté français. Cela s'explique par une inégalité de moyens déployés par les communes de part et d'autre de la frontière pour les effacer. Lors des périodes où je faisais mon terrain, à Briançon, Montgenèvre ou Menton, les inscriptions étaient systématiquement effacées le jour même ; alors que du côté italien, elles pouvaient rester plusieurs semaines, voire plusieurs mois, sans être effacées. Comme je l'ai montré précédemment[23], l'articulation des politiques migratoires à l'échelle nationale et municipale fait que les personnes en migration sont plus visibles dans l'espace public du côté italien que du côté français : ainsi, l'inégalité de visibilité des inscriptions contestataires entre les deux côtés peut être analysée comme le prolongement les luttes autour de la visibilité des personnes en migration dans l'espace public.

2) Traces et mémoires contestées de la frontière

2.1 – Lutter contre l'invisibilité : « Traces-mémoire » des personnes en transit

La question des traces est intimement liée à celle de la mémoire. Du fait de l'inégalité des traces produites par les différents groupes sociaux, certaines mémoires de la frontière sont en train de construire un récit dominant sur les passages migratoires depuis 2015. La question de la

[22] Cela correspond à 5 % des participant·e·s ayant connaissance du contrôle migratoire dans cette zone (Source : résultats de l'enquête par questionnaire, S. Bachellerie 2023).

[23] Voir : **chapitre 9, 2.3 – Les politiques municipales de gestion de la visibilité des indésirables dans l'espace public.**

mémoire est ainsi un nouveau champ où apparaissent des rapports de pouvoir : à la mémoire légitime, patrimonialisée, des fortifications de la frontière, rebaptisées « sentinelles des Alpes » par l'ingénierie touristique, s'oppose une mémoire illégitime des « migrations » et des victimes de la violence aux frontières (Hanus 2019).

Dès lors, les associations de solidarité avec les personnes en migration jouent un rôle crucial de production d'une mémoire contestataire, en encourageant la documentation des migrations contemporaines à la frontière par des collaborations multiples avec des journalistes, documentaristes, artistes et chercheur·euse·s. Malgré la profusion des documents écrits, visuels et sonores qui prennent et gardent des traces des migrations contemporaines illégalisées à la frontière franco-italienne, les acteur·ice·s en charge de la création, de la production et de la diffusion de ces traces appartiennent à une certaine catégorie sociale : il s'agit majoritairement de citoyen·ne·s du pays en question (France ou Italie), qui bénéficient du droit à la mobilité, et qui se positionnent politiquement en faveur de l'accueil des personnes en migration. Dès lors, les traces collectées et créées à la frontière reflètent les intérêts mémoriels de cette catégorie spécifique d'acteur·ice·s. À l'inverse, la grande majorité des personnes en migration, ne faisant que traverser le territoire dans des conditions où elles cherchent à se rendre invisibles, n'a pas accès aux différentes ressources qui permettent d'être en capacité de produire une mémoire collective, visible et audible. Même quand elles restent habiter dans les régions frontalières, c'est souvent sous un statut administratif précaire qui ne les encourage pas à prendre la parole publiquement et à marquer l'espace local, de peur de se rendre visibles aux yeux des autorités. L'inégalité de capacité à produire une mémoire entre les citoyen·ne·s solidaires et les personnes en migration est liée à des rapports de domination structurels de classe, de nationalité, de maîtrise de la langue, mais également à la différence d'ancrage local : en effet, alors que les mémoires dominantes sont souvent ancrées dans les lieux, les mémoires minoritaires sont « dématérialisées, déspatialisées » (Milliot 2005, citée par Veschambre 2008, p. 262).

Paradoxalement, selon Hamad, l'expérience de la traversée de la frontière franco-italienne reste très importante dans les mémoires individuelles des personnes en migration, mais sans pour autant être exprimée publiquement :

> *« **Si les gens n'ont pas témoigné, ça ne veut pas dire qu'ils ont oublié. Ça reste dans la mémoire, mais leur situation est très compliquée**. C'est important de (...) témoigner, mais en fait il y a des urgences plus graves que ça ce qui se passent dans leur vie. (...) **Je pense que c'est la raison pour laquelle les migrants ne s'arrêtent pas trop sur ce qu'ils ont vécu à la frontière ici.** Tant que tu es vivant, tu es ici, il y a un peu d'espoir que tu reprennes ta vie et que tu trouves tes papiers, **que tu retrouves ta place**. (...) Donc tu essaies de dépasser ça. »*[24]

[24] Discussion enregistrée avec Hamad, exilé soudanais, juillet 2023.

Ainsi, selon Hamad, *« trouver sa place »* passe par le fait d'oublier ou de minimiser les expériences vécues lors des traversées de frontières qui sont associées à la violence et à l'humiliation.

Pourtant, les personnes en migration s'expriment sur leur expérience de la frontière en laissant des traces. En effet, dans les refuges d'Oulx, de Briançon, la maison de Cédric Herrou, qui sont des lieux d'accueil des personnes en transit, sont affichées de nombreuses productions écrites et dessinées de la main des personnes en migration, à partir desquelles les habitant·e·s solidaires, parfois en collaboration avec des artistes, ont pu construire des expositions. Livio Amigoni et Silvia Aru se sont intéressé·es aux messages, dessins et poèmes laissés dans un lieu de solidarité à Vintimille (info-point nommé « Eufemia », ouvert entre 2016 et 2018). Selon Amigoni et Aru, ces dessins constituent « une rare archive spontanément produite par les personnes en transit », rendue possible par le fait que les lieux de solidarité aux frontières « matérialisent un espace dans lequel échanger des histoires, des expériences et des souvenirs » (Amigoni et Aru 2024). Iels analysent que les personnes en migration expriment principalement, à travers ces productions écrites et dessinées, les souffrances rencontrées lors du voyage, en représentant les « environnements hostiles » qu'elles ont dû traverser depuis leur pays d'origine : les montagnes, les déserts, la mer, de longues routes et chemins. Elles évoquent aussi leur identité à travers le dessin des drapeaux de leur pays ou des textes évoquant le sentiment de manque et de nostalgie de la patrie quittée.

Hamad pointe également les réseaux sociaux comme un des lieux où les personnes en migration produisent des traces volontaires de leur passage en publiant des photos, des poèmes ou simplement des phrases par lesquelles elles signalent leur traversée. Selon lui :

> *« Ces témoignages à travers les réseaux sociaux, [sont] une manière de visibiliser cette question-là aussi, y compris [de parler] de la violence… (…) au second degré, avec beaucoup d'ironie… avec l'humour, mais finalement pour dire que quelque chose ne va pas, donc par exemple par se moquer de la police, ou raconter des histoires que tu as eu avec la police… »*[25].

Les réseaux sociaux sont ainsi le moyen le plus accessible pour témoigner de son expérience de la frontière. En cherchant sur le réseau social Facebook (utilisé par la plupart des personnes en migration que j'ai rencontrées), j'ai trouvé une dizaine d'images publiées par des personnes en migration pendant ou suite à leur traversée de la frontière franco-italienne, accompagnées de textes et poèmes en arabe[26], où les personnes mettent souvent en scène leur traversée comme

[25] Discussion enregistrée avec Hamad, exilé soudanais, juillet 2023.

[26] Traduction de certains de ces textes accompagnant des photographies publiées sur les réseaux sociaux : *« En chemin pour Marseille. Au revoir Vintimille, l'Italie. »* ; « *Avec les compagnons de route, dans la ville de Vintimille en Italie, qui est un obstacle pour traverser vers la France. Dieu vous protège où que vous soyez* ». ; « *Ce qui te paraît dur… Dieu le rendra facile / Ce qui te paraît grand… aux yeux de Dieu est petit / Ce qui te parait impossible… pour Dieu est simple / Il suffit de frapper à sa porte… Il réparera ta vie par sa sagesse / Il éteindra ton inquiétude par sa gentillesse… Il répara tes blessures par sa bénédiction / Il renforcer ta faiblesse par sa*

un rituel de passage qui marque une étape décisive de leur parcours : en se prenant en photo dans le train, devant le panneau à l'entrée de Vintimille, sur des points de vue en hauteur avec une vue sur la ville de Vintimille, etc.

J'ai moi-même observé à la frontière des personnes en train de produire ces traces numériques de leur passage lors d'une matinée au pont Saint-Louis : parmi les personnes qui sortaient du poste-frontière, refoulées après y avoir passé la nuit, deux jeunes femmes, l'air joyeux, se prenaient en photographie avec la vue sur la mer en fond et se filmaient en train de chanter[27]. Leur attitude ressemblait à celle de deux touristes en train de profiter d'un séjour agréable sur la côte d'Azur dont elles voudraient garder des souvenirs. À travers cet exemple, on peut voir que l'usage des réseaux sociaux semble également être une manière de recréer une image positive de l'expérience de la traversée de la frontière. Passer sous silence les violences subies permet de nier la déshumanisation dont on fait l'objet et proposer un autre récit du passage : celui-ci est présenté comme un voyage, une expérience humaine caractérisée par la découverte, au même titre que celle des touristes. En prenant le contrôle de la production du discours à travers les réseaux sociaux, les personnes en migration subvertissent le système de place qui associe systématiquement la violence à leur expérience de la traversée.

En fin de compte, même si les personnes en migration produisent bien des traces de leur passage de la frontière, celles-ci se trouvent sous une forme qui rend difficile leur collecte et leur assemblage : dans une diversité de langues et de formats, sur diverses plateformes, publiées depuis différentes villes de l'espace européen… Elles ne constituent pas un corpus construit de manière collective, mais des traces éparpillées dans le temps et dans l'espace (virtuel et physique). On peut les assimiler à la notion de « trace-mémoire » proposée par Patrick Chamoiseau et reprise par Vincent Veschambre, qui appréhende les mémoires tragiques, refoulées, à travers des traces laissées à l'abandon – en rupture avec les notions occidentales de *monument* et *patrimoine*. Cette notion, selon Chamoiseau, prend mieux en compte la nature même des traces, fugitives, modestes, discrètes, laissées par les « victimes de l'histoire » et « contredit même l'idée d'un pouvoir, d'une domination érigée dans la matérialité de l'espace » (Veschambre 2008, p. 289). Pour autant, cela « n'abolit pas la hiérarchie entre monuments-formes et monuments-traces » (*ibid*).

2.2 – La commémoration comme réappropriation de l'espace frontalier

a) La commémoration comme geste politique

Les enjeux mémoriels sont particulièrement importants à la frontière franco-italienne quand il s'agit de rendre hommage aux personnes décédées. Emmanuelle Petit montre que, dans les Alpes, les « artefacts du souvenir » des personnes décédées en montagne sont caractérisés par

puissance… / J'aime mon pays le Soudan. #Ma voix. Souvenir d'Italie, ville de Vintimille ».

[27] Journal de terrain, 09/01/2023.

une lutte des places. Ces artefacts mémoriels « parlent tout autant de leur relation à l'espace qui les environne et aux objets qui le composent que de la relation supposée que les autres en ont en fonction des collectifs auxquels ils appartiendraient. Les artefacts du souvenir permettraient ainsi à chacun des acteurs de trouver sa place dans le monde » (Petit 2016, p. 17). Elle montre que les premiers monuments funéraires en pierre apparaissent dans le dernier quart du XIX^{e} siècle et ont pour finalité de rendre visible l'épopée de l'alpinisme. Dans les années 1960, cette évolution s'élargit à tou·te·s les pratiquant·es de la haute montagne ou à cell·eux catégorisé·e·s comme des montagnard·e·s dans les cimetières. Mais dans le même temps, la figure de l'alpiniste mort en montagne est de plus en plus héroïsée : les mises en scène hors des cimetières se multiplient, à travers des médaillons, des plaques commémoratives ou des pierres (Petit 2016, p. 41).

Or, malgré cet élargissement de la catégorie des personnes commémorées comme « mortes en montagne », on constate que les personnes en migration sont exclues de cette communauté. Vincent Veschambre analyse la commémoration comme un champ où se met en place une « compétition pour accéder au statut de sujet politique ». Les traces qui restent des populations dominées après l'effacement ne permettent pas toujours de construire des monuments, d'autant plus qu'il s'agit souvent de « mémoires douloureuses [que] les sociétés ne veulent pas forcément regarder en face, voir surgir dans la sphère publique et s'inscrire dans l'espace » (Veschambre 2008, p. 192).

J'ai montré précédemment[28] que les personnes en migration décédées à la frontière font l'objet d'une disparition à la fois physique et symbolique. Comme l'écrit Mathilde Ravetto, « les personnes exilées décédées ne prennent de place en tant qu'êtres humains ni dans les discours, ni sur le territoire où elles sont décédées » (Ravetto 2023, p. 94). Ainsi, ces morts n'ont fait l'objet d'aucune déclaration publique de la part des municipalités frontalières où les personnes décédées ont été retrouvées (Menton, Vintimille, Cannes, Montgenèvre, Val-des-Prés, Briançon, etc.). Les corps sont rarement identifiés, les informations relayées dans la presse locale sous forme de faits divers sont très parcellaires, voire inexactes, et déshumanisent les personnes défuntes en construisant une figure stéréotypée du « migrant mort », sans nom, sans identité et sans visage (Ravetto 2023). La disparition est également physique puisque souvent les personnes non-identifiées sont enterrées « sous x », dans le « carré des indigents », dans des coins isolés à la marge des cimetières municipaux. Cette place marginale dans les cimetières alpins traduit la place subalterne que les personnes décédées occupent dans l'ordre social (Petit 2016, p. 162, Ravetto 2023, p. 87). Les mort·e·s aux frontières sont souvent des « corps absents » (Kobelinsky 2019), qui laissent peu de traces dans l'espace alpin.

Néanmoins, au cours des dernières années, la question des mort·e·s à la frontière franco-italienne a pris une place de plus en plus centrale dans les luttes contre les politiques migratoires

[28] Voir : **chapitre 8, 1.2 – Des morts sans causes ?**

et de solidarité avec les personnes exilées. Cette politisation croissante de la mort des personnes migrantes s'inscrit dans une tendance internationale. Depuis 2014, des collectifs au Sud de la Méditerranée, composés de personnes en migration, de familles de disparu·e·s et de militant·e·s ont proposé d'organiser chaque année le 6 février (date anniversaire du « massacre de Tarajal »[29] à la frontière maroco-espagnole de Ceuta) des « Commémor'actions », soit des commémorations pour les mort·e·s et disparu·e·s accompagnées de mobilisations pour les droits des personnes en migration. Les commémorant·e·s forment une communauté composite qui associe les collectifs et associations locales de solidarité avec les compagnons de route des personnes décédées, ainsi que des proches et membres de la famille, et des responsables religieux.

Les commémorations organisées en hommage aux personnes en migration décédées à la frontière franco-italienne ont pris, depuis 2018, une forme de plus en plus ritualisée et contestataire[30], qui s'incarne dans la création de monuments aux mort·e·s. Au pont Saint-Ludovic à Grimaldi, le 6 février 2023, les collectifs de solidarité ont érigé des monuments aux mort·e·s de fortune à partir d'ardoises ramassées en montagne. Un an plus tard, le 6 février 2024, des habitant·e·s de Briançon ont construit un « cairn-mémorial » (Bachellerie, Del Biaggio, Dujmovic, Hanus et Soubra 2024). Le cairn désigne un amas artificiel de pierres, placé à dessein pour marquer un lieu particulier ou indiquer une direction ; il constitue un repère visuel susceptible de guider les voyageur·euse·s égaré·e·s sur un itinéraire pédestre peu marqué au sol. Mais il indique également le lieu du décès d'alpinistes, de soldats ou de maquisards en montagne (Petit 2016). Cette architecture typiquement alpine participe ainsi à mettre en mémoire la mort des personnes en migration décédées dans l'espace alpin au même titre que les mort·e·s qui font l'objet d'une commémoration officielle, remettant en cause la hiérarchie qui différencie les morts dignes ou non d'êtres pleurées (Butler 2005). Le cairn-mémorial transforme Vintimille et Briançon de villes-frontières, villes mortifères, en « lieux de mémoire » (Collectifs et Nora 1997). La matérialisation physique de la mémoire des personnes exilées décédées aux frontières est une manière de lutter contre l'effacement structurel de leur souvenir dans l'espace public.

[29] Le 6 février 2014, trois cents personnes ont tenté de gagner Ceuta à la nage en essayant de contourner la jetée du Tarajal. C'est alors que des agents de la Guardia civil espagnole ont commencé à tirer du matériel anti-émeute (bombes lacrymogènes et balles en caoutchouc) sur les personnes qui nageaient pour atteindre le rivage. 14 personnes sont décédées dans la mer à cause des tirs. Source : Caminando Fronteras. https://caminandofronteras.org/fr/tarajal-transformer-la-douleur-en-justice/

[30] Au cours de mes années de terrain, j'ai eu l'occasion d'observer de nombreuses commémorations : les funérailles de Milet en octobre 2016 à Vintimille ; les funérailles et manifestations organisées suite à la mort de Blessing Matthew en mai 2018 à Briançon et La Vachette ; celles de Mamadi Condé, décédé le 18/05/2018 et enterré dans le hameau des Alberts ; la cérémonie d'hommage à Ahmed Safi, jeune homme afghan de 19 ans, le 10/11/2022, au Pont Saint-Ludovic ; la construction d'un mémorial pour les mort·e·s de la frontière au pont Saint-Ludovic et la commémoraction à La Vachette le 6 février 2023 ; l'hommage à Said Mohamud Momin au pont Saint-Ludovic le 11/06/2023.



Mémorial des mort-e-s aux frontières au Pont Saint-Ludovic, Menton, 04/06/2023





Rassemblement en hommage à Blessing Matthew, La Vachette, 17/05/2018

Journal de terrain, 10/11/2022. Dimanche 6 novembre 2022, suite au décès d'Ahmed Safi, un jeune homme afghan de 19 ans percuté par une voiture à Vintimille, des militantes et militants locaux proposent de se rassembler au poste-frontière du pont Saint-Ludovic en bord de mer, pour organiser un hommage à sa mémoire. Une trentaine de personnes venues des communes voisines françaises et italiennes se rassemble sur le terre-plein face au poste-frontière, sur lequel elles déposent des bougies et des fleurs. Des prises de paroles spontanées ont lieu, en français, en anglais et en italien, également traduites en arabe, et l'assemblée chante une reprise de « Gorizia » chant antimilitariste italien, dont les paroles ont été adaptées pour parler de la frontière : « Ventimiglia tu sei maledetta ». L'émotion présente dans la voix et l'attitude des commémorant-e-s participe à ré-humaniser les défunts : les larmes montent aux yeux, les voix se brisent, la tristesse ou la colère se font entendre ; le silence qui règne entre les prises de paroles est, lui aussi, chargé d'émotion.

Figure 102 - Récit et photographies de commémorations des personnes en migration décédées à la frontière franco-italienne
© Libre de droits / S. Bachellerie

À la frontière, j'ai pu observer que le caractère contestataire de la commémoration s'affirme par différents aspects. Tout d'abord, la commémoration prend la forme de « rituels de dignification » (Bachellerie, Del Biaggio, Dujmovic, Hanus et Soubra 2024). La dimension politique est alors impossible à séparer d'une ritualité anthropologique, par laquelle toute société donne une place à ses morts (Baudry 2005). Ils ont une fonction symbolique essentielle : lutter contre la déshumanisation des personnes décédées. Le premier geste de lutte contre la déshumanisation consiste à nommer et inscrire sur des pierres les noms des mort·e·s, dont les identités sont effacées et sont souvent réduit·e·s à des chiffres. Le second geste consiste à prendre soin du mémorial, en l'agrémentant d'objets associés à la fois à la mort et à la beauté : des bougies, des fleurs, des décorations. Le troisième consiste à pratiquer des rituels collectifs, tels que des chants, une minute de silence, des prises de paroles, des lectures de textes, ou parfois une cérémonie religieuse quand les personnes peuvent être enterrées. Le quatrième réside dans la manifestation explicite de l'émotion, par les paroles exprimées, les voix qui tremblent ou se brisent, des pleurs, qui traduisent une proximité ressentie et revendiquée entre les commémorant·e·s et les personnes décédées, en dépit des frontières qui cherchent à séparer les groupes sociaux.

Ensuite, l'aspect contestataire des commémorations apparaît dans les cérémonies d'hommage aux défunt·e·s, dans lesquelles s'exprime la colère envers les causes politiques de la mort. Même au sein des cérémonies funéraires, cette colère peut apparaître, par exemple dans le

discours tenu par l'évêque Mgr Suella à Vintimille lors des funérailles de Milet, 17 ans, renversée par un camion sur l'autoroute :

> « *Victime cinq fois, la petite Milet, victime du régime injuste de son pays duquel elle s'est échappée et dont personne ne s'occupe parce que, malheureusement, l'Érythrée est un des nombreux pays pauvres (…). Milet est une victime de nos frontières, aussi légales qu'injustes quand elles sont claquées au nez des gens, surtout les plus pauvres et qu'elles se ferment inexorablement devant leur cri de demande d'aide. Milet est une victime d'une société qui se dit civilisée, qui arbore des principes comme la fraternité, la liberté, légalité (…) et que cette société ne sait pas appliquer, ou ne sait pas appliquer de manière équitable. (…) Milet est une victime des nombreux papiers qui demeurent pendant trop de temps sur les bureaux des responsables, et victime des procédures injustes par le seul fait qu'elles soient longues, et différées pour les pauvres gens qui demandent de l'aide. Milet est une victime de notre hypocrisie. »* (Extrait de l'homélie de Mgr Suella, Journal de terrain, octobre 2016)

Cette double dimension, à la fois rituelle et de revendication, transparaît également dans l'architecture même du cairn-mémorial du pont Saint-Ludovic, entouré de banderoles sur lesquelles sont inscrits : « *Borders Kill / Rest in Power / Love and Rage* »[31].

b) Reprendre place dans l'espace de la frontière

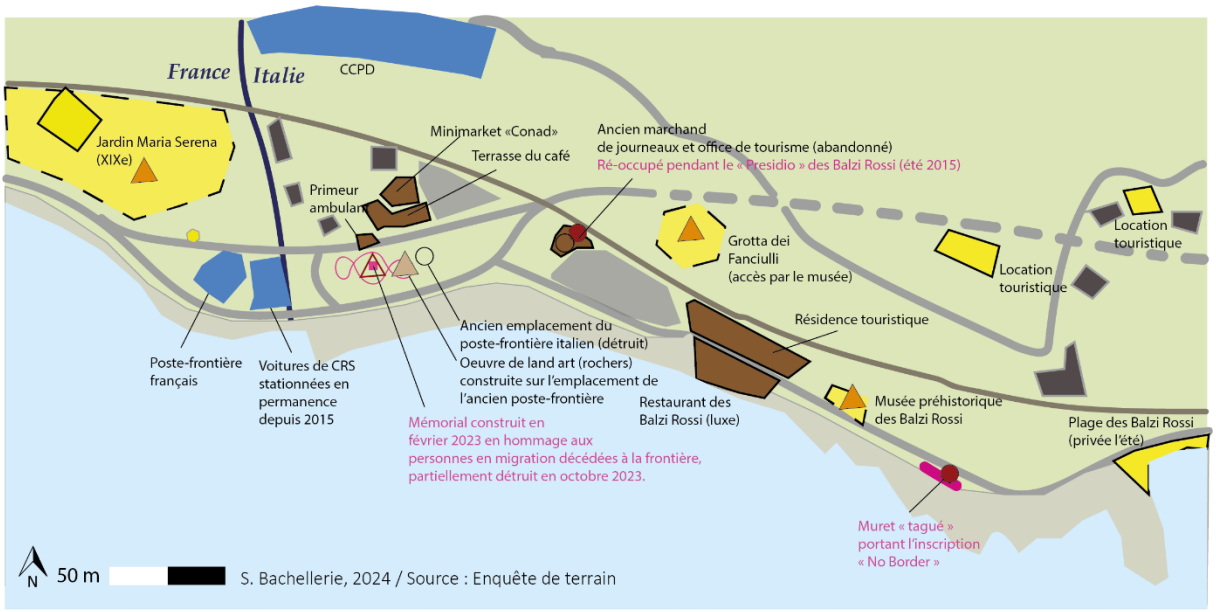
Une autre dimension contestataire des commémorations réside dans le fait qu'elles permettent aux personnes décédées de *reprendre place* dans l'espace de la frontière qui a été rendu hostile pour elles et duquel elles ont été effacées. À Briançon, l'emplacement du cairn-mémorial installé en février 2024 a été situé dans la vieille ville, dans un contexte urbain où il est susceptible de toucher un public large. Le choix du site, dans un secteur dénommé « porte de la Durance » et ouvrant vers le pont d'Asfeld, rappelle que ce lieu particulièrement dangereux a été celui de courses-poursuites régulières entre personnes exilées et forces de l'ordre.

Au pont Saint-Ludovic, le choix du lieu pour commémorer la mémoire des personnes décédées est également significatif. Comme le montre le croquis suivant (Figure 103), la matérialisation de la mémoire des luttes (telles que le *Presidio*) ou des mort·e·s en migration s'inscrit dans un espace où d'autres mémoires sont mises en valeur (centrées sur l'époque préhistorique et la Belle Époque), et vient ainsi contester leur caractère hégémonique. La construction du mémorial est également une manière de défier l'appropriation policière de l'espace du pont Saint-Ludovic. En effet, les commémorations régulières depuis octobre 2022 ont permis aux militant·e·s de se réapproprier l'espace du poste-frontière pour en faire un lieu de contestation, comme à l'été 2015 au moment du *Presidio*. Alors que la mémoire des personnes en migration ne subsistait au pont Saint-Ludovic que sous forme de « traces » précaires, discrètes et peu

[31] Observations au pont Saint-Ludovic, journal de terrain, mai 2023.

visibles (petits graffitis datant de l'époque du *Presidio*, manifestations ponctuelles), le mémorial permet d'y laisser une marque durable inscrivant dans le paysage la contestation des effets mortifères des politiques migratoires. Un olivier planté au centre du terre-plein matérialise aussi l'inscription dans le temps et dans le sol de ce mémorial.

La zone-frontière du pont Saint-Ludovic, arène d'une lutte des traces



Des espaces présentant différents degrés d'accessibilité

- Privé
- Semi-privé (ouvert au public mais payant ou sur réservation)
- Public

Des appropriations conflictuelles de l'espace

- Policière
- Touristique
- Commerciale
- Contestataire (en lien avec le soutien aux personnes en migration)

Luttes mémorielles à la frontière : entre mise en visibilité et effacement

- Patrimonialisation, mise en tourisme
- Patrimonialisation très discrète (pas d'écriteau)
- Abandon / Destruction
- Traces en lutte : vestiges discrets de l'occupation des Balzi Rossi
- Marque d'une mémoire contestataire : mémorial militant et commémorations

Figure 103 - Une lutte des traces au pont Saint-Ludovic. S. Bachellerie, 2024.

L'emplacement du pont Saint-Ludovic est d'autant plus stratégique qu'il est, la majeure partie du temps, le lieu favori de la mise en scène du contrôle migratoire, occupé par une dizaine de camions de la gendarmerie mobile et filmé régulièrement par les journalistes. Le jour de la commémoration pour Ahmed Safi[32] (mentionnée plus haut), des journalistes présent·es pour filmer le contrôle de la frontière par les forces de l'ordre, pris·es de cours, se sont mis·es à filmer le rassemblement. Iels ont été interpelé·e·s avec colère par une personne soudanaise résidant à Vintimille, qui a voulu mettre les journalistes face à leur responsabilité dans la

[32] Journal de terrain, 10/11/2022.

déshumanisation des exilé·e·s. Cette irruption dans l'espace physique, touristique et policier permet ainsi également de faire irruption dans l'espace médiatique, en perturbant l'image de la frontière qui devait être initialement produite. Ainsi, à l'occasion des commémorations, ce ne sont pas seulement les personnes décédées mais aussi les vivant·e·s qui reprennent place de manière visible. En effet, des personnes en migration se joignent régulièrement aux commémorations au pont Saint-Ludovic, depuis le centre de Vintimille, non pas pour passer la frontière mais pour rendre hommage à une personne décédée, connue ou non. Leur présence physique et visible dans l'espace rappelle aux observateur·ice·s extérieures que la politique qui produit ces mort·e·s continue de se poursuivre contre les vivant·e·s. Le caractère politique de cette « présence corporelle » apparaît dans le fait qu'elle « produit de la tension en exposant la fiction du pouvoir souverain », par « la réapparition de corps non-autorisés dans l'espace public, pour mettre en avant des revendications politiques dissidentes et contre-hégémoniques » (Boyce 2012). Les personnes exilées commémorantes incarnent ainsi, par leur simple présence, une « mémoire vivante », qui s'inscrit dans les corps, dans les paroles et les gestes (Veschambre 2008, p. 186) : les corps contribuent à « faire espace » (Ripoll 2005) et à faire mémoire, même si c'est de manière ponctuelle, fugitive.

c) Des jeux de destructions-reconstructions, matérialisation des mémoires contestées de la frontière

Néanmoins, ces mémoriaux, parce qu'ils incarnent une mémoire contestataire, sont eux aussi pris dans des stratégies conflictuelles entre visibilité et discrétion. Bien que le monument aux mort·e·s du pont Saint-Ludovic soit placé en plein centre du terre-plein en face de la frontière, il reste relativement discret : il n'est pas visible depuis la terrasse du café Conad où s'attablent les touristes et les frontalier·e·s qui profitent d'un café et des cigarettes à petit prix, et il faut s'approcher pour le voir. C'est peut-être cette discrétion qui lui a permis de durer dans le temps sans faire l'objet de destruction de la part des forces de l'ordre. Alors que les manifestations au cours des années précédentes avaient fait l'objet d'une forte surveillance des forces de l'ordre, prêts à empêcher toute reprise d'une occupation de l'espace public, le mémorial est resté en place pendant plus d'un an et demi, jusqu'à nos jours. La volonté de rendre hommage pacifiquement aux personnes décédées semble être traitée par les pouvoirs policiers avec un certain respect, plus que d'autres modes de contestation du régime frontalier. En revanche, en septembre 2023, des groupes de personnes inconnues ont saccagé le mémorial, provoquant la colère des acteur·ice·s de la solidarité à Vintimille. Dès le lendemain, des habitant·e·s sont revenu·e·s sur place pour remettre en place les fleurs et les pierres portant les noms des personnes décédées.

À Briançon, le cairn a également fait l'objet de fortes contestations. Quelques semaines après sa construction, la mairie de Briançon a entamé une bataille de communication en pointant du doigt le fait que la construction n'avait pas fait l'objet de demande d'autorisation auprès des autorités locales. Les associations de solidarité ont dénoncé une récupération politique par le

maire et lancé une pétition au niveau local et national pour demander à la mairie de sauvegarder le cairn. Pour elles, détruire un monument aux mort·e·s s'apparente à une profanation d'un espace sacré et constitue une « atteinte au devoir de mémoire »[33]. Le 26 mars 2024, au lever du jour, les services techniques de la ville de Briançon ont procédé à la destruction du mémorial.

Ces tentatives de destruction s'inscrivent dans la volonté, que j'ai identifiée plus haut[34], de la part des pouvoirs publics locaux et de certain·e·s habitant·e·s, d'invisibiliser toute trace de la présence des personnes en migration dans l'espace public. Dès lors, ces acteur·ice·s œuvrent méthodiquement à effacer ou détruire ces traces-mémoires des mort·e·s à la frontière. En s'appuyant sur les travaux d'Emmanuelle Petit, on peut interpréter ces destructions à travers une volonté générale des acteur·ice·s touristiques de la montagne d'effacer les traces des mort·e·s du paysage alpin. À partir des débats autour de la présence de plaques commémoratives, elle montre que la municipalité de Chamonix refuse d'apposer des plaques sur les lieux des accidents, car cela reviendrait à « dépar[er] le paysage » et représenter la montagne « comme un immense cimetière » (Petit 2016, pp. 77-78). À nouveau, c'est le discours sur la montagne devant toujours être présentée comme « belle » et associée à la joie et au plaisir qui justifie l'effacement de certaines traces humaines. Elle en déduit : « La montagne ne peut porter les stigmates de la présence humaine. Le souvenir intime, rendu visible, n'a pas sa place dans cet espace idéal que serait la *wilderness* » (Petit 2016, p. 82). Mais la destruction d'artefacts commémorant les personnes en migration mortes de la frontière comporte une dimension politique supplémentaire, puisque leur mort vient directement interroger la responsabilité des pratiques de contrôles qui sont toujours à l'œuvre.

Malgré les entreprises de destruction, ces traces « indésirables » continuent de ressurgir inlassablement. Quelques jours après la destruction du cairn-mémorial de Briançon, 12 autres cairns, en hommage aux 12 personnes décédées entre 2018 et 2023 dans les Hautes-Alpes en tentant de traverser la frontière, ont été construits, « comme un pied de nez adressé aux élus de la majorité municipale »[35]. Ainsi, les monuments aux mort·e·s, et plus généralement les commémor'actions dans l'espace public, s'inscrivent au cœur de la *lutte des traces* qui agite les espaces frontaliers hauts-alpins et maralpins. Cette lutte des traces oppose des acteur·ice·s locaux cherchant à tout prix à invisibiliser la présence des personnes en migration dans l'espace public, et d'autres cherchant au contraire à la rendre visible, dans le but de légitimer leur présence et de revendiquer leurs droits. Ces mémoires contestataires défient ainsi l'ordre spatial établi qui hiérarchise les vies et les morts dans l'espace alpin.

---

[33] « N'oublions pas les victimes de la frontière », Communiqué de Tous Migrants, 5 avril 2024 (site internet de Tous Migrants), consulté le 25/01/2025.

[34] Voir : **chapitre 9, 1.2 - Diffuser l'image d'un espace frontalier préservé des tensions politiques et sociales** et **chapitre 10, 2.1 - La faible visibilité des personnes en migration comme condition de reproduction de l'ordre social dans les communes touristiques .**

[35] Yoann Gavoille, « Hommage aux morts à la frontière : une stèle détruite, douze de reconstruites », *Le Dauphiné Libéré*, 01/04/2024, en ligne.

3) La justice comme arène d'une lutte des traces

Après avoir mis en avant la dimension pratique et politique des traces pour signifier la présence immédiate des personnes en migration dans l'espace alpin, puis leur fonction mémorielle, je vais enfin m'intéresser au rôle joué par ces traces lors de procès qui mettent en cause les politiques migratoires menées aux frontières.

Pour Fabien Jobard, la légitimité du monopole de la violence physique par l'État et ses agents « est soumise à une contrainte de dissimulation » (Jobard 2002). Dès lors, la violence d'État est « à la fois une violence contre les personnes et les choses et contre les preuves que la violence ait jamais eu lieu » (Weizman 2021, p. 71). Dans ce contexte, toute trace des passages illégalisés – objet abandonné, publication sur les réseaux sociaux, témoignage, enregistrement – peut jouer un rôle crucial dans la contestation du régime d'in/visibilisation qui est au cœur de l'exercice et de la perpétuation de la violence d'État. En effet, les traces des traversées migratoires constituent parfois les seules preuves capables de révéler la violence d'État déployée aux frontières.

Je vais examiner les rares cas où les traces des interactions entre forces de l'ordre et personnes en migration dans l'espace alpin ont été réinvesties dans l'arène judiciaire pour prendre un caractère de dénonciation des violences aux frontières. Pour cela, je m'appuierai principalement sur les résultats de la recherche-action[36] menée entre juin 2021 et mai 2022 au sein du collectif de recherche Border Forensics et en partenariat avec l'association briançonnaise Tous Migrants, qui consistait en une investigation sur les circonstances de la mort de Blessing Matthew, une jeune femme nigériane retrouvée morte le 9 mai 2018 dans la Durance au barrage de Prelles, en aval de Briançon.

La contre-enquête citoyenne sur la mort de Blessing Matthew a commencé suite au témoignage d'un de ses compagnons de route, Roland E., parvenu au Refuge Solidaire de Briançon le 7 mai 2018 au matin. Il a décrit aux bénévoles une course-poursuite policière au cours de laquelle une jeune femme avec laquelle il marchait dans la montagne avait disparu. Sur la base du témoignage de Roland E., l'association briançonnaise Tous Migrants a publié un tract dans lequel elle alertait de la possible responsabilité des forces de l'ordre dans la disparition de cette femme, et a effectué un signalement auprès du procureur de la République de Gap[37]. Une fois que le corps a été identifié comme étant celui de Blessing Matthew, ce signalement a été suivi d'une plainte, déposée le 25 septembre 2018 auprès du procureur de la République de Gap, par

---

[36] Voir une présentation de cette enquête au **chapitre 2, 2.3 – Retrouver et reconstituer les traces par la cartographie** et au **chapitre 8, 4) « Mapping *the kill chain* » : une analyse micro-dynamique de la violence. Le cas de Blessing Matthew**.

[37] Extrait du tract : *« Les policiers étaient cachés dans des buissons et ont surgit à la vue de trois ESI avec des torches. Cela a entraîné une fuite de ces derniers. Une course poursuite s'est alors engagée entre les policiers et les migrants* ». Source : Notes de Tous Migrants d'après le dossier pénal de l'affaire Blessing Matthew.

une des sœurs de Blessing, Christiana Obie, pour « mise en danger de la vie d'autrui » et « homicide involontaire ».

Le 14 mai 2018, suite à l'identification du corps, le procureur a lancé une enquête[38]. L'enquête de police judiciaire a consisté à entendre les derniers témoins ayant vu Blessing Matthew, à savoir les onze gendarmes mobiles de l'escadron de Drancy qui patrouillaient dans la zone entre Montgenèvre et Briançon le matin du 7 mai 2018 (patrouille R et patrouille N[39]). Parmi ces onze gendarmes, six d'entre eux (patrouille R) sont susceptibles d'être les auteurs de la course-poursuite qui aurait causé la mise en danger de Blessing Matthew. Ceux-ci sont pourtant entendus comme témoins, et non comme suspects potentiels. Après plusieurs mois d'enquête, le major en charge de l'enquête a rendu ses conclusions, établissant que : « *L'ensemble des constatations et témoignages des protagonistes directs convergent pour exclure qu'il y ait eu guet-apens, course-poursuite et manquements aux obligations de sécurité et de prudence* »[40]. L'enquête a été classée sans suite le 6 mai 2019, un an après la mort de Blessing.

S'en est suivie une bataille judiciaire[41], qui s'est conclue par un non-lieu devant la cour d'appel de Grenoble, le 9 février 2021. L'association a alors fait appel à Border Forensics pour produire une contre-enquête en s'inspirant des méthodes de l'architecture forensique. La reconstitution spatio-temporelle des déclarations des gendarmes que nous avons effectuée avec Border Forensics sur la base des notes prises par l'association Tous Migrants dans le dossier pénal, tire des conclusions opposées à celles de l'enquête de police judiciaire.

Notre contre-enquête montre que les témoignages des gendarmes sont contradictoires entre eux à la fois dans le temps et dans l'espace, et qu'ils présentent de nombreuses incohérences et impossibilités dès lors qu'on tente de comprendre l'enchaînement des événements à partir de la matérialité de l'espace. Dès lors, contrairement à ce que prétend la synthèse des résultats de l'enquête de police judiciaire, les déclarations des gendarmes sur lesquelles se fonde cette enquête ne permettent pas de conclure à une absence de course-poursuite et de mise en danger

[38] Cette enquête a dans un premier temps été conduite par la gendarmerie de Briançon, puis par la police judiciaire de Marseille.

[39] Dans le rapport de contre-enquête de Border Forensics, nous avons anonymisé les gendarmes mobiles présents la nuit de la mort de Blessing Matthews en désignant chaque patrouille par la première lettre du nom de famille du chef de patrouille (R, N, et C) et en renommant chaque membre de la patrouille par un numéro (R1, R2, R3, etc.). Les deux témoins sont désignés par leur prénom et la première lettre de leur nom de famille, et Blessing Matthew et ses sœurs par leur nom et prénom complets. Je reproduis ici la même méthode d'anonymisation par souci de cohérence avec le rapport d'enquête de Border Forensics.

[40] Procès-verbal de synthèse, 10/12/2018, d'après les notes du dossier pénal par Tous Migrants. Sous-dossier : D00115-00166.

[41] Le 3 mai 2019, la sœur de Blessing et Tous Migrants se sont constitués partie civile dans une nouvelle plainte, qui leur a donné accès au dossier pénal, et ainsi aux documents produits lors de l'enquête de police judiciaire. L'association Tous Migrants a alors produit un dossier d'analyse dans lequel elle démontrait de nombreuses contradictions spatio-temporelles entre les témoignages des gendarmes. Le 18 juin 2020, le tribunal de Gap a déclaré la plainte irrecevable et prononcé un non-lieu *ab initio*. L'ordonnance du juge d'instruction a été confirmée par la chambre d'instruction de la cour d'appel de Grenoble le 9 février 2021.

de Blessing par les forces de l'ordre. L'analyse du dossier pénal révèle également que l'enquête de police judiciaire, au lieu de récolter et produire les éléments de preuve nécessaires à l'établissement des responsabilités, a systématiquement effacé les traces des interactions entre les personnes en migration et les gendarmes. C'est cet aspect-là de l'enquête qui nous intéresse ici, car il questionne la production de la preuve et l'effacement des traces de la violence d'État dans une enquête sur un homicide involontaire à la frontière.

3.1 – La production d'un récit policier hégémonique : trois strates d'effacement

Dans le cadre de l'enquête de police judiciaire sur la mort de Blessing Matthew, le processus d'effacement des traces des interactions entre les gendarmes mobiles et les trois personnes en migration (Blessing M., Hervé S. et Roland E.) opère sur plusieurs niveaux. Le premier niveau d'effacement réside dans le paradoxe du recours à des outils technologiques performants pour suivre les traces des personnes traquées, et pour autant incapables de collecter celles des actions policières. Le second niveau d'effacement réside dans le discours employé par les gendarmes au cours de leurs déclarations. Nous pouvons analyser les déclarations des gendarmes mobiles – du moins, ce qui en a été retranscrit par les gendarmes-enquêteurs – comme une manifestation d'un « régime de post-vérité », fondé sur la confusion, l'absence de logique temporelle et spatiale, et la multiplicité des contradictions qui créent une image brouillée des faits (Weizman 2021), rendant difficile voire impossible une perception claire des enchaînements qui ont pu conduire à la mise en danger de Blessing.

Le troisième niveau d'effacement réside dans la méthode même de la réalisation de l'enquête de police judiciaire. Celle-ci, au lieu de collecter les éléments de preuves et de relever dans les récits des témoins les indices qui pouvaient permettre de comprendre l'enchaînement des événements qui ont conduit à la chute de Blessing Matthew dans la rivière, a lissé les contradictions entre les différents récits des témoins en construisant *a posteriori* un seul récit homogène. Par ailleurs, les conclusions de l'enquête de police judiciaire gomment les éléments qui, dans les témoignages, peuvent laisser soupçonner une potentielle responsabilité des forces de l'ordre dans la mise en danger de Blessing Matthew. Ces trois strates d'effacement aboutissent à la présentation, à l'autorité judiciaire, d'un récit reconstruit de sorte à produire une analyse des faits qui décharge les gendarmes de toute responsabilité dans la mort de Blessing Matthew.

a) La dispersion des preuves matérielles

Dans le dossier pénal, on ne trouve aucune trace matérielle permettant d'attester de la course-poursuite et de la mise en danger. Pourtant, les corps policiers déployés à la frontière sont dotés de nombreux outils pour produire ces traces : caméras, système de prise de notes « Pulsar », etc. Or, aucune de ces traces n'a été trouvée dans l'enquête de police judiciaire. La scène s'est

déroulée de nuit, dans un village endormi, non doté de caméras de surveillance. Pour le chef de la patrouille R., ce qui s'est passé le 7 mai au matin est un « *non-évènement* » :

> *« La fuite des éventuels ESI est régulière (…) sur la route du col de l'Échelle, les supposés ESI sautent le parapet sans se soucier de ce qui peut se trouver derrière et ce même de nuit »*[42].

Bien que le caractère systématique de la mise en danger soit reconnu, celle-ci est attribuée à l'entière responsabilité des personnes en migration, et à leur volonté d'échapper au contrôle des forces de l'ordre. Pour le capitaine D., commandant de l'escadron en contact téléphonique avec la patrouille R. le matin des faits :

> *« Ce genre de situation de migrants qui veulent se soustraire à notre vue et encore plus à notre contrôle c'est régulier même en plein jour. (…) Cela n'engendre pas un compte rendu de notre part et une procédure sur Pulsar, il n'existe pas de résultat suite à une fuite d'ESI. Pour nous il y a seulement la mise à disposition à la PAF et l'arrestation qui sont saisies sur Pulsar. »*[43]

Ainsi, le caractère systématique de la fuite justifie paradoxalement le fait de la constituer comme un non-événement, non susceptible de générer des traces sur la base de données policière. Malgré l'important dispositif technologique déployé pour surveiller la frontière[44], celui-ci semble paradoxalement incapable de produire des traces quand il s'agit de documenter les situations de violence à la frontière.

Les seuls éléments matériels sur lesquels peut s'appuyer l'enquête de police judiciaire sont une série d'objets que les enquêteurs supposent avoir été abandonnés par Blessing durant sa fuite. Ces objets sont pris en photos : il s'agit notamment d'un sac plastique, d'un sac à main noir contenant différents papiers, d'une veste noire et d'un foulard coloré[45]. Pourtant, aucun témoignage des gendarmes ne concorde quand il s'agit de décrire ces objets ni les circonstances dans lesquels ils ont été trouvés[46]. La carte suivante (Figure 104 - Cartographie des récits contradictoires des gendarmes mobiles concernant la découverte d'un sac ayant pu appartenir à Blessing. S. Bachellerie, 2024. Source des données : Tous Migrants, notes d'après le dossier pénal de l'affaire Blessing Matthew) récapitule l'ensemble des objets mentionnés dans les dépositions des gendarmes et les localisant dans l'espace et en montrant leur découverte dans le temps. Les contradictions ne sont pas relevées dans les conclusions de l'enquête de police judiciaire.

---

[42] Déclaration du chef R. à la gendarmerie de Briançon, 11/05/2023, d'après les notes du dossier pénal par Tous Migrants. Sous-dossier : D00052-00084.

[43] Déclaration du capitaine D. à la gendarmerie de Briançon, 11/05/2023, d'après les notes du dossier pénal par Tous Migrants. Sous-dossier : D00115-00166.

[44] Voir **chapitre 7, 3.2 – Topographie et domination visuelle.**

[45] Notes de Tous Migrants d'après le dossier pénal, sous-dossier : D00052-00084.

[46] Déclarations des gendarmes des patrouilles R et N, Notes de Tous Migrants d'après le dossier pénal, sous-dossier : D00115-00166.

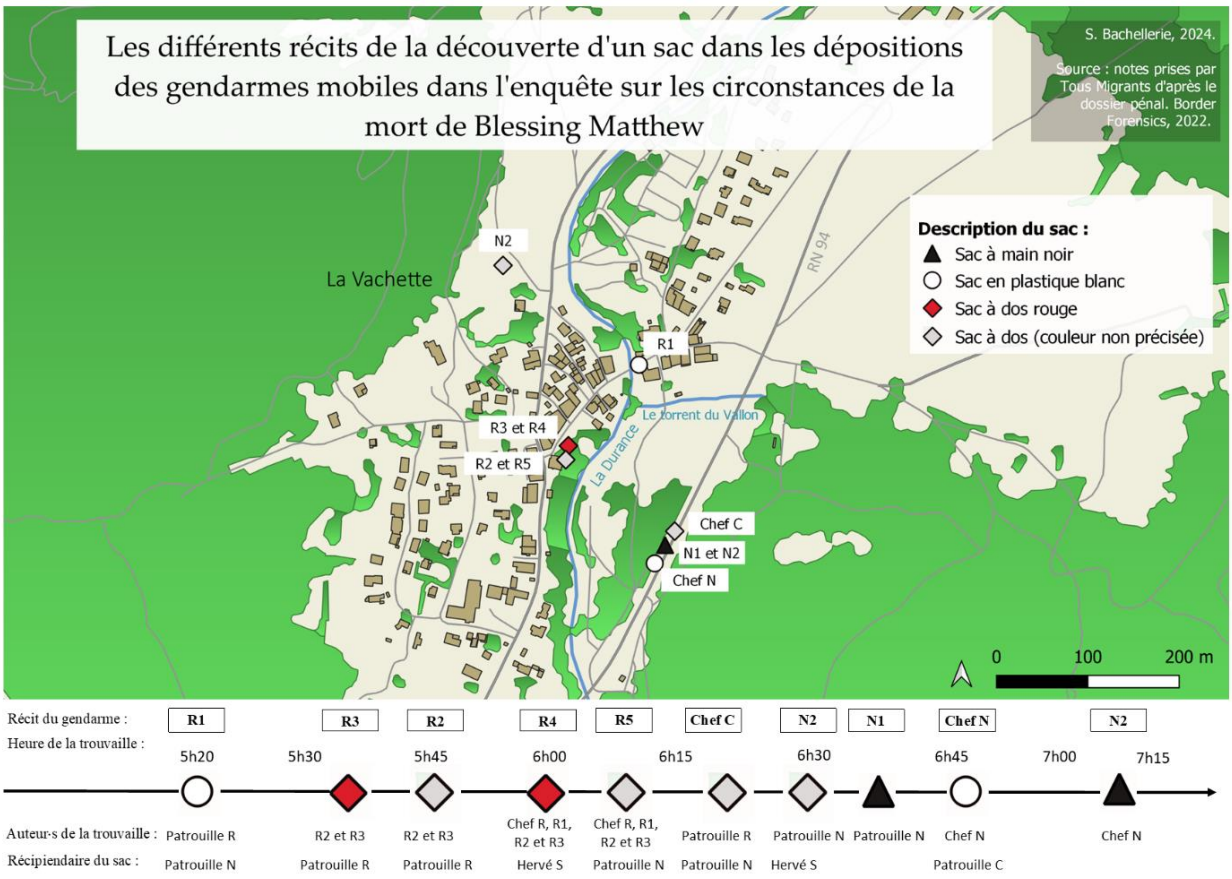


Figure 104 - Cartographie des récits contradictoires des gendarmes mobiles concernant la découverte d'un sac ayant pu appartenir à Blessing. S. Bachellerie, 2024. Source des données : Tous Migrants, notes d'après le dossier pénal de l'affaire Blessing Matthew.

L'officier de police judiciaire en charge de l'enquête s'est pourtant rendu sur place le 17 mai 2018 pour comprendre le déroulement des faits dans l'espace. Il a pris différentes photos des endroits-clés où se sont déroulés les événements, présentées et légendées dans le dossier pénal. Cette visite de terrain a eu lieu en plein jour et les gendarmes de la patrouille R guidaient l'officier de police judiciaire sur le terrain, lui présentant un récit compatible avec leurs versions des faits. Après cette visite, l'officier de police judiciaire note dans sa description des événements du matin du 7 mai :

> *« Les recherches durent une bonne demi-heure durant laquelle un sac de courses, une veste et un sac à dos seront retrouvés »*[47].

Alors que ces objets constituent parmi les seules preuves matérielles qui pourraient permettre de comprendre l'enchaînement des événements, l'officier ne précise pas où, quand et par qui ces objets ont été trouvés, et il n'analyse pas ce qu'ils peuvent révéler de la trajectoire empruntée par Blessing et ses compagnons de route.

[47] Procès-verbal d'investigation, 29/05/2018, notes de Tous Migrants d'après le dossier pénal, sous-dossier : D00115-00166.

À la suite de cette visite, la police judiciaire produit une carte censée récapituler les événements. Cette carte lisse et efface les nombreuses contradictions spatiales qui caractérisent les différents récits des témoins présents cette nuit-là, en produisant une version unifiée des faits. À l'inverse de la multiplicité des localisations indiquées par la carte ci-dessus (Figure 104), la carte produite par les policiers-enquêteurs retient une localisation unique pour l'emplacement des sacs. De plus, la localisation retenue, en bordure de la RN94, justifie un désintérêt de la police judiciaire pour ces éléments matériels de preuve :

> *« La découverte d'effets abandonnés par des migrants est par ailleurs **trop fréquente** pour qu'un lien immédiat ait pu être fait entre le sac à main découvert au bord de la route, en aval du lieu de stationnement des véhicules des gendarmes, et les trois personnes qui s'étaient enfuies dans la direction opposée. »*[48]

Il en est de même pour une « *veste de montagne, ayant été aperçu[e] par les gendarmes mobiles de l'EGM de Drancy, et ayant pu être portée par la personne décédée objet de l'enquête* » [49], saisie à La Vachette le 10 mai, découverte sur le torrent du vallon le 7 mai au matin par l'adjudant D., qui n'est plus jamais mentionné dans la suite de l'enquête. Cette veste n'apparaît pourtant dans aucune déclaration des gendarmes des patrouilles R et N[50]. Une photographie de la veste est jointe au dossier pénal[51] : alors qu'elle correspond aux vêtements portés par Blessing au moment de sa chute dans l'eau selon Hervé S. et Roland E.[52], l'officier en charge de l'enquête a écarté la prise en compte de celle-ci[53], en prétextant qu'elle était partiellement recouverte d'alluvions. Ainsi, au fur et à mesure de l'enquête, le statut de preuve est dénié aux objets-traces trouvés à La Vachette et pouvant être liés à la disparition de Blessing Matthew.

Dès lors, la parole des témoins est la seule source sur laquelle peut s'appuyer l'enquête pour établir les circonstances de la mort de Blessing Matthew. Or, aucun témoin extérieur, à l'exception des deux compagnons de route de Blessing, ne peut infirmer ou corroborer le discours policier : les récits des témoins – onze gendarmes d'un côté, deux personnes en

[48] Procès-verbal de synthèse, 10/12/2018, d'après les notes du dossier pénal par Tous Migrants. Dossier : D00115-00166.

[49] Procès-verbal de saisie, 10/05/2018, notes de Tous Migrants d'après le dossier pénal, sous-dossier : D00052-00084.

[50] Procès-verbal d'investigation, 10/05/2018, notes de Tous Migrants d'après le dossier pénal, sous-dossier : D00052-00084.

[51] Procès-verbal de saisie, 10/05/2018, notes de Tous Migrants d'après le dossier pénal ; Procès-verbal d'investigation, 10/05/2018, notes de Tous Migrants d'après le dossier pénal, sous-dossier : D00052-00084.

[52] Dans la déclaration de Roland, celui-ci dit : « *Elle avait un jean bleu, des bottes de neige bleues et en haut une grosse veste dont je ne me souviens plus de la couleur. Son foulard était orange*. » Selon le témoignage qu'Hervé a donné à Tous Migrants, Blessing était vêtue d' « *une veste noire, une écharpe multicolore à dominante orange, et un T-shirt blanc qui dépassait de la veste* », et elle portait encore ces habits quand elle est tombée dans l'eau. Source : Border Forensics, 2022.

[53] Procès-verbal de constatation, 17/05/2019, notes de Tous Migrants d'après le dossier pénal, sous-dossier : D00115-00166.

migration de l'autre – sont renvoyés l'un contre l'autre, dans un déséquilibre très favorable à l'institution policière.

b) Les dépositions contradictoires des gendarmes

Les dépositions des gendarmes mobiles recueillies dans le cadre de l'enquête judiciaire peuvent être analysées au prisme de la notion d' « obscurcissement » (*obfuscation*) proposée par Georgios Glouftios (2024), qui décrit la manière dont l'agence Frontex cache les violences exercées aux frontières de l'Union européenne lors des refoulements. Contrairement à la dissimulation, l'obscurcissement ne peut être analysé à partir de l'opposition binaire entre le secret et la transparence : il est produit par la divulgation d'informations contradictoires et trompeuses sur le refoulement, ainsi que de tentatives de brouiller le débat public en soulevant des arguments volontairement confus qui empêchent la compréhension du caractère illégal du refoulement (Glouftsios 2024). Son analyse rejoint celle d'Eyal Weizman (2021) qui montre que le pouvoir politique contemporain produit un régime de « post-vérité » qui va au-delà des stratégies politiques classiques de censure et de propagande, mais crée de la confusion en jouant sur la multiplicité des sources et des discours pour rendre invisibles ou inaudibles les preuves de violence structurelle. Ainsi, une des techniques du pouvoir politique consiste à ne jamais confirmer ni nier l'existence ou l'inexistence d'une opération ayant conduit à la violence. Cette stratégie produit une « épistémologie des ténèbres », fondée sur des opérations de manipulations du discours « intimement entrelacée aux abus mêmes qu'elle cherche à masquer : tout comme les discours de haine, elle est un acte de violence en soi et la condition préalable à la perpétuation de la violence » (Weizman 2021, p. 150). Cette méthode d'obscurcissement peut être trouvée de façon constante dans les dépositions des gendarmes mobiles, notamment quand il s'agit de décrire leurs interactions avec les personnes en migration.

b.1 - Le rythme des pas. Établir la course-poursuite

Dans leurs dépositions, tous les gendarmes mobiles interrogés récusent un à un les termes de « *course-poursuite », « traque », « chasse », « poursuite », « mise en danger », « manœuvre de tenaille », « acculer* » les personnes au bord de la rivière[54]. Pourtant, les périphrases avec lesquelles ils décrivent l'interaction avec Blessing, Hervé et Roland laissent supposer que les logiques de placement des corps dans l'espace ont effectivement pu produire une mise en danger par une course-poursuite.

Le chef de la patrouille N raconte avoir reçu le signalement que ses collègues auraient « ***mis en fuite*** *trois individus (deux hommes et une femme)* »[55], suggérant que la fuite a été provoquée

[54] Dépositions des gendarmes de la patrouille R et N à la gendarmerie de Briançon, d'après les notes du dossier pénal par Tous Migrants. Sous-dossiers : D00115-00166, D00052-00084.
[55] Déclaration du chef N. à la gendarmerie de Briançon, 11/05/2023, d'après les notes du dossier pénal par Tous Migrants. Sous-dossier : D00052-00084.

par les gendarmes. Le gendarme R3 évoque lui aussi ce qui pourrait s'apparenter à une course-poursuite en véhicule :

> *« Alors que **nous approchions dans la nuit**, ils sont partis en direction du village en courant. Nous **suivons les fuyards en véhicules** sur environ 500 mètres. Quand **ils ont vu que nous nous rapprochions ils se sont séparés** »*[56].

Le gendarme R5 décrit une patrouille mobile dont l'objectif est de retrouver des personnes en fuite. Mais le critère mis en avant pour la distinguer d'une course-poursuite est le rythme, lent ou rapide, de la marche : « *lors de la soustraction d'un ESI nous observons, nous surveillons, et nous (…) **patrouillons en essayant de le retrouver** (…) en véhicules. (…) Nous **marchions tranquillement*** »[57]. Pour le gendarme N4, de même : « *Il n'y avait pas de traque ou de chasse derrière eux. À ma connaissance [mon collège] a **rejoint [l'ESI] sans courir** »*[58]. Ainsi, dans le cadre de l'enquête judiciaire, ce qui semble différencier une patrouille mobile respectant le cadre légal et une course-poursuite réside dans la nuance qui distingue la marche de la course.

Or, certains gendarmes notent qu'il y a pu avoir une accélération du pas :

> *« Notre travail consiste à effectuer des patrouilles en véhicules ou pédestres. (…) Si la personne ou les personnes se soustraient à notre contrôle, ce qui arrive régulièrement, **ils partent en courant ou accélèrent le pas**. Nous nous annonçons en criant « Halte Gendarmerie ». (…) **Nous ne leur courons pas après** selon les directives du commandant d'escadron. **Nous essayons de les suivre soit à pied soit en véhicule afin de les localiser** »*[59] *(R1)*

> *« Nous les avons interpellées verbalement en indiquant notre qualité. Et ces tois personnes ont poursuivi leur route **en courant**. **Nous leur partons après** toujours en les appelant, **mais sans leur faire la chasse**. **On a accéléré le pas afin de voir dans quelle direction ils partaient.** [60]» (Chef R)*

L'installation d'un dispositif de piège visant à prendre les personnes en migration par surprise est également niée, mais transparaît à nouveau à travers des formulations indirectes. Selon le gendarme R4, la méthode employée a consisté à « *mettre en place **une sorte de barrage en amont et en aval** pour essayer de les retrouver* »[61]. Pour le Chef R, dans le cas où des personnes arrivent à se soustraire au contrôle, « *nous appelons les autres patrouilles engagées et **nous***

[56] Déclaration du gendarme R3 à la gendarmerie de Briançon, 16/05/2023, d'après les notes du dossier pénal par Tous Migrants. Sous-dossier : D00115-00166.
[57] Déclaration du gendarme R5 à la gendarmerie de Briançon, 16/05/2023, d'après les notes du dossier pénal par Tous Migrants. Sous-dossier : D00115-00166.
[58] Déclaration du gendarme N4 à la gendarmerie de Briançon, 11/05/2023, d'après les notes du dossier pénal par Tous Migrants. Sous-dossier : D00115-00166.
[59] Déclaration du gendarme R1 à la gendarmerie de Briançon, 16/05/2023, d'après les notes du dossier pénal par Tous Migrants. Sous-dossier : D00115-00166.
[60] Déclaration du chef R. à la gendarmerie de Briançon, 11/05/2023, d'après les notes du dossier pénal par Tous Migrants. Sous-dossier : D00052-00084.
[61] Déclaration du gendarme R4 à la gendarmerie de Briançon, 16/05/2023, d'après les notes du dossier pénal par Tous Migrants. Sous-dossier : D00115-00166.

resserrons le dispositif *afin de pouvoir les retrouver* »[62]. Les conséquences de cette organisation spatiale sont passées sous silence, notamment le fait que ce « *resserrement* » du dispositif entraîne régulièrement la panique et la fuite en courant des personnes, ou le fait que Blessing Matthew ait précisément pu être acculée vers la rivière.

Malgré les nuances qui apparaissent à la lecture des témoignages contradictoires des gendarmes, l'enquête de police judiciaire conclut que les pratiques des gendarmes s'inscrivent parfaitement dans le cadre des directives en vigueur et ne peuvent être qualifiées de « *course-poursuite* » ni « *d'embuscade* » :

> *« Les éléments recueillis ne confirment pas l'hypothèse d'une course-poursuite, encore moins d'une « chasse à l'homme » dans le village de La Vachette le 7 mai 2018 au petit matin entre les gendarmes et ces trois migrants. Il est inexact de décrire ce qui s'apparenterait à une « embuscade » ou un « guet-apens » destinés à « traquer » les migrants. (…) Conformément aux directives en vigueur, destinées à assurer le meilleur équilibre entre l'exécution effective des contrôles et la sécurité des personnes, les gendarmes ont procédé au renforcement et au resserrement du dispositif sans courir après les fuyards (…). »*[63]

Les conclusions de l'enquête de police judiciaire établissent donc que, si Blessing Matthew et ses compagnons de route se sont bien mis à courir, cela s'est produit sans que rien ne les y ait poussés : *« Les migrants ont voulu se soustraire au contrôle en prenant la fuite en ordre dispersé vers le centre du village »*[64]. Cette interprétation des événements est rappelée à plusieurs reprises, avec insistance[65]. La fuite des trois compagnon·ne·s de route est donc interprétée comme la *cause* de leur mise en danger, et non comme la *manifestation* d'un sentiment de danger dont l'origine serait à trouver dans le comportement des forces de l'ordre. Cette rhétorique permet de désigner les personnes en migration comme uniques responsables de leur mise en danger, en passant sous silence l'origine de la fuite et la mécanique structurelle qui les pousse à fuir. Le fait de présenter la fuite comme un choix rationnel et délibéré, et non pas comme un réflexe de survie, a pour effet de réaffirmer l'illégalité de leur condition en les désignant *a priori* comme coupables, puisqu'elles ont voulu « *se soustraire au contrôle* ».

---

[62] Déclaration du chef R. à la gendarmerie de Briançon, 11/05/2023, d'après les notes du dossier pénal par Tous Migrants. Sous-dossier : D00052-00084.

[63] Procès-verbal de synthèse, 10/12/2018, d'après les notes du dossier pénal par Tous Migrants. Sous-dossier : D00115-00166.

[64] Ibid.

[65] Extraits : « *Les trois migrants sont aperçus au loin par une patrouille de gendarmes (…). Les migrants se soustraient au contrôle et se dispersent en courant dans la nuit vers le centre du village, sur la rive droite de la Durance ». « Les gendarmes s'étant clairement identifiés à haute et intelligible voix, les individus, dont les gendarmes n'apercevaient que les silhouettes dans la nuit, ont tenté de se soustraire au contrôle en prenant la fuite en courant ».* Procès-verbal de synthèse, 10/12/2018, d'après les notes du dossier pénal par Tous Migrants. Sous-dossier : D00115-00166.

b.2 - Les conditions de luminosité. Établir la possibilité d'une disparition à partir des conditions de visibilité

Les stratégies visuelles employées par les forces de l'ordre sont également au cœur de l'argumentaire visant à nier leur responsabilité dans la mise en danger de Blessing. Les gendarmes nient avoir créé un effet de surprise en profitant de l'ombre, affirmant que :

> *« En aucun cas nous nous cachons afin d'attraper des ESI.* ***Nous ne travaillons pas dans l'ombre****, nous sommes en tenue de service et nous nous identifions à chaque fois que nous avons à contrôler quelqu'un.* [66]*» (N4)*

> *« À aucun moment nous nous sommes cachés.* ***Nous travaillons dans la transparence et de façon visible.*** *Sur chaque contrôle nous déclinons notre statut aux gens. En aucun cas nous sommes cachés laissant entendre que nous sommes en planque pour surprendre. »*[67] *(R5)*

> *« Nous contrôlons les gens toujours* ***de façon à être vus*** *et toujours en déclinant notre statut. (...)* ***Quant à la prétendue poursuite, il aurait fallu déjà avoir vu les migrant****s. »*[68] *(R4).*

Ces déclarations suggèrent que c'est précisément la stratégie policière consistant à *voir sans être vu* qui pourrait être contestée devant la justice, en apparentant les pratiques des forces de l'ordre à une traque des personnes en migration. Dès lors, c'est sur ces éléments-là que les déclarations des gendarmes jouent pour nier leur responsabilité, affirmant qu'ils étaient eux-mêmes *visibles* des personnes en migration, mais *ne pouvaient pas* – ou très peu – *voir* ces dernières.

Ainsi, de la même manière que les conditions matérielles de visibilité déterminent les pratiques policières[69], elles sont ici un des arguments-clés à partir desquels les gendarmes défendent la légitimité de leurs pratiques. Or, la description de l'horaire et de la luminosité est un des points les plus conflictuels entre les différents témoignages. Pour le chef R, l'action commence à 5 heures 20, heure à laquelle, selon lui, le jour se levait déjà, et il faisait assez clair pour voir trois personnes et identifier une femme. La luminosité permet ici de suggérer qu'aucune stratégie visuelle s'apparentant à un piège n'a été déployée :

> *« J'ai levé ce* ***dispositif à 5 heures 20 au lever du jour****. (...) j'ai vu trois personnes qui avaient déjà traversé la RN 94. (...) De par les corpulences, j'en ai déduit qu'il y avait une femme parmi eux, mais sans certitude. »*[70]

---

[66] Déclaration du gendarme N4 à la gendarmerie de Briançon, 11/05/2023, d'après les notes du dossier pénal par Tous Migrants. Sous-dossier : D00115-00166.

[67] Déclaration du gendarme R5 à la gendarmerie de Briançon, 16/05/2023, d'après les notes du dossier pénal par Tous Migrants. Sous-dossier : D00115-00166.

[68] Déclaration du gendarme R4 à la gendarmerie de Briançon, 16/05/2023, d'après les notes du dossier pénal par Tous Migrants. Sous-dossier : D00115-00166.

[69] Voir **chapitre 7, 3.2 – Topographie et domination visuelle.**

[70] Déclaration du chef R. à la gendarmerie de Briançon, 11/05/2023, d'après les notes du dossier pénal par Tous

D'autres témoignages insistent au contraire sur l'obscurité, mais en utilisant cette fois cet argument à charge contre les personnes en migration, qui auraient profité de l'obscurité pour se dissimuler des gendarmes. La plupart des témoignages évoquent avoir simplement vu des silhouettes qui disparaissent dans la nuit. Enfin, deux gendarmes de la même patrouille, censés avoir été présents sur les lieux en même temps que les quatre autres, disent que leurs collègues et eux-mêmes n'ont vu et entendu personne :

> *« Vers 6 heures, (…) lorsque les ESI ont été détectés,* ***il faisait nuit et un peu sombre****. Le soleil commençait à peine à sortir. Nous nous engageons sur le chemin de Blai et* ***j'active les lampes lumineuses*** *afin d'éclairer les côtés et le devant.* ***Nous continuons notre route sans rien voir****. »*[71] *(R5)*

Les conditions de visibilité déterminent la suite des événements, et notamment ce que les gendarmes prétendent avoir vu ou n'avoir pas vu dans le village. Trois gendarmes (R1, R2 et R3) affirment avoir vu les trois personnes en fuite dans le centre du village, et les avoir vues se séparer au niveau du pont, identifiant les directions dans lesquelles elles allaient ; à l'inverse, trois autres (R4, R5 et le chef R) disent n'avoir vu personne en entrant dans le village, alors qu'ils se trouvent, selon leurs récits, dans les mêmes voitures que leurs collègues. Deux gendarmes (le chef R et le gendarme R3) disent également avoir vu des silhouettes de l'autre côté de la rivière, en dépit de la végétation et d'une luminosité qu'ils prétendent faible, mais ce n'est pas le même nombre de silhouettes, elles ne suivent pas la même trajectoire et ne sont pas situées du même côté de la rivière. Les autres gendarmes participant aux recherches (R1, R4 et R5) disent qu'aucun individu et aucune silhouette n'ont été aperçues, ni par leurs collègues, ni par eux-mêmes. Les incohérences dans les récits des gendarmes sont justifiées par un flou permanent appuyé par les conditions de luminosité : « *il faisait encore sombre* »[72], « *la luminosité était entre chien et loup* »[73], il ne s'agissait que de « *silhouettes* »[74].

Quarante minutes (de 5 heures 20 à 6 heures) séparent ainsi les différentes déclarations des gendarmes de la patrouille R. Ce flou chronologique dans la durée correspond précisément à la période où, selon le témoignage d'Hervé, Blessing est tombée dans la rivière, et où les gendarmes ont effectué des recherches dans le jardin suite à sa chute. La différence d'horaire change radicalement les conditions de luminosité dans lesquelles s'est déroulée l'action. Sans

Migrants. Sous-dossier : D00052-00084.

[71] Déclaration du gendarme R5 à la gendarmerie de Briançon, 16/05/2023, d'après les notes du dossier pénal par Tous Migrants. Sous-dossier : D00115-00166

[72] Déclaration du chef R. à la gendarmerie de Briançon, 11/05/2023, d'après les notes du dossier pénal par Tous Migrants. Sous-dossier : D00052-00084.

[73] Déclaration du gendarme R3 à la gendarmerie de Briançon, 16/05/2023, d'après les notes du dossier pénal par Tous Migrants. Sous-dossier : D00115-00166.

[74] Déclaration du chef R. à la gendarmerie de Briançon, 11/05/2023, d'après les notes du dossier pénal par Tous Migrants. Sous-dossier : D00052-00084 ; Déclaration du gendarme R5 à la gendarmerie de Briançon, 16/05/2023, d'après les notes du dossier pénal par Tous Migrants. Sous-dossier : D00115-00166.

relever les contradictions ni chercher à interroger et préciser ce flou temporel, l'enquête de police judiciaire conclut :

> *« Le 7 mai **vers 6 heures, alors qu'il fait encore nuit**, à hauteur du village de La Vachette les trois migrants sont aperçus de loin par une patrouille. Les gendarmes se sont clairement identifiés à haute voix**, les migrants ont voulu se soustraire au contrôle en prenant la fuite en ordre dispersé** vers le centre du village de La Vachette **en profitant de la nuit encore épaisse** à cette heure-là »*[75].

Ainsi, les conclusions de l'enquête de police judiciaire ont à la fois retenu l'horaire le plus tardif – limitant le temps d'interaction possible entre les gendarmes d'un côté et Blessing et ses compagnons de l'autre – et les conditions de luminosité les plus sombres, construisant le récit le plus favorable aux gendarmes mobiles. Par ailleurs, l'enquête de police judiciaire ne s'est pas intéressée aux mentions contradictoires d' « *individus* » et de « *silhouettes* » croisées dans le village, considérant :

> *« Les migrants se soustraient au contrôle et **se dispersent dans la nuit.** (…) **À aucun moment les gendarmes n'ont été en contact avec les migrants dans le village**. (…) Les gendarmes ont scruté les berges de la Durance avec attention avec leurs lampes mais **n'ont détecté aucune présence.** »*[76].

Les motifs de la nuit et de la topographie montagneuse comme propices à la dissimulation et la subversion sont filés tout au long du récit reconstitué dans les conclusions de l'enquête de police judiciaire. L'insistance sur l'espace nocturne permet également d'ajouter l'intention aux personnes en migration d'utiliser ces éléments pour mieux se camoufler :

> *« Dans ce **terrain montagneux**, dans et autour d'un village aux nombreuses venelles, alors qu'il faisait **encore nuit dans cette vallée encaissée**, les possibilités de fuite et de **dissimulation** ne manquaient pas »*[77].

D'après les conclusions de l'enquête, l'espace nocturne et montagneux justifie ainsi d'emblée la disparition des migrant·e·s au regard des gendarmes : « *les trois migrants s'étant soustraits au contrôle, seul [Hervé S.] est interpellé, les gendarmes perdant la trace des deux autres* »[78].

[75] Procès-verbal de synthèse, 10/12/2018, d'après les notes du dossier pénal par Tous Migrants. Sous-dossier : D00115-00166.
[76] Procès-verbal de synthèse, 10/12/2018, d'après les notes du dossier pénal par Tous Migrants. Sous-dossier : D00115-00166.
[77] Procès-verbal de synthèse, 10/12/2018, d'après les notes du dossier pénal par Tous Migrants. Sous-dossier : D00115-00166.
[78] Procès-verbal de synthèse, 10/12/2018, d'après les notes du dossier pénal par Tous Migrants. Sous-dossier : D00115-00166.



Figure 105 - Photographies du village de La Vachette dans les conditions de luminosité du 7 mai 2018. Tous Migrants et Border Forensics, 2022.

L'enquête de Border Forensics s'est attelée à établir les conditions de luminosité réelles de l'événement (Figure 105 - Photographies du village de La Vachette dans les conditions de luminosité du 7 mai 2018. Tous Migrants et Border Forensics, 2022.). Selon le calendrier solaire, à 6 heures le 7 mai, il faisait déjà jour ; par ailleurs, l'éclairage public, comme cela a été confirmé par le maire de La Vachette, est allumé entre 5 heures et 6 heures du matin. Roland E. et Hervé S. se souviennent que lors de la course-poursuite « *les lumières de la ville étaient allumées* »[79], ce qui suggère que celle-ci aurait eu lieu dans ce laps de temps. Les photographies prises sur le terrain montrent que les événements ont eu lieu dans des circonstances où la luminosité, et donc la visibilité, sont importantes, ce qui contredit les conclusions de l'enquête de police judiciaire. De plus, le gendarme R4 rappelle que quatre des six gendarmes « *étaient équipés de lunettes à vision nocturne* »[80], donc avec une technologie qui leur permettaient de voir malgré l'obscurité. Le motif autour des migrant·e·s qui auraient disparu dans « *la nuit épaisse* »[81] constitue ainsi une reconstruction *a posteriori* qui s'appuie sur la négation des conditions réelles de visibilité ce jour-là.

[79] Procès-verbal d'audition du témoin : E. Roland, 26/09/2018, d'après les notes du dossier pénal par Tous Migrants. Sous-dossier : D00200-D00213.
[80] Déclaration du gendarme R4 à la gendarmerie de Briançon, 16/05/2023, d'après les notes du dossier pénal par Tous Migrants. Sous-dossier : D00115-00166.
[81] Procès-verbal de synthèse, 10/12/2018, d'après les notes du dossier pénal par Tous Migrants. Sous-dossier : D00115-00166.

b.3 - Établir la mise en danger : le positionnement des corps et de la rivière

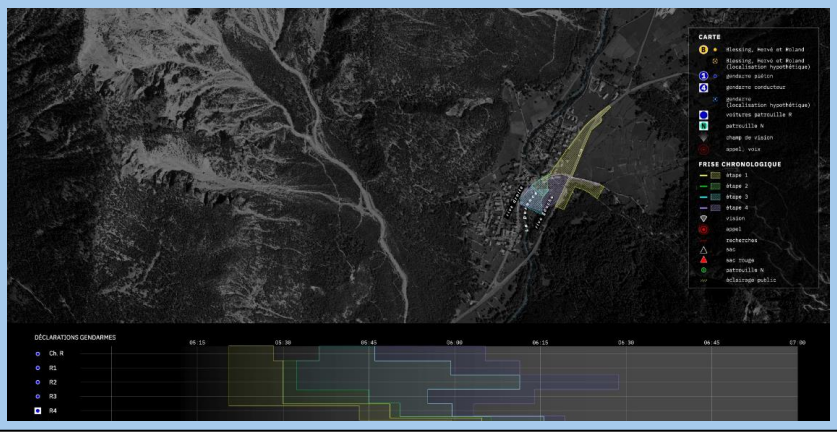
L'enquête de police judiciaire conclut enfin que :

> *« Il est inexact d'affirmer que la chute de Matthew Blessing dans la Durance est le résultat d'une mise en danger délibérée de la part des militaires, qu'ils ont exercé des violences volontaires à son encontre et ont omis de lui porter secours, ne serait-ce qu'en s'abstenant de signaler sa disparition. Les gendarmes ont au contraire manœuvré pour écarter les migrants de la zone dangereuse que constituent les rives de la Durance. Ils ont fait des recherches sur les berges pour s'assurer que les personnes en fuite ne s'y trouvaient pas ».*

La position des gendarmes et des personnes migrantes en fuite dans le village est ainsi le dernier élément retenu par les enquêteur·e·s pour identifier s'il y a pu y avoir un mise en danger ou non, compte tenu de la proximité de la rivière. Pourtant, à nouveau, l'enquête n'a pas tenu compte des emplacements contradictoires indiqués par les gendarmes, à la fois quand ils décrivent leur propre position dans le village et celle des personnes migrantes. Les contradictions entre ces récits sont analysées dans la cartographie animée que nous avons produite avec Border Forensics.

Documentaire (28 min) : https://vimeo.com/762175279

« *La mort de Blessing Matthew. Une contre-enquête sur la violence aux frontières alpines. Analyse spatio-temporelle des témoignages contradictoires des gendarmes* ». © Border Forensics, 2022.



Ainsi, l'enquête de police judiciaire, au lieu de soulever les contradictions spatio-temporelles présentes dans les récits des gendarmes, a gommé celles-ci en reconstruisant un discours homogène qui écarte toute responsabilité dans la mise en danger de Blessing Matthew et de ses

compagnons, et en prêtant même une intentionnalité aux gendarmes mobiles d'avoir cherché à les protéger[82].

3.2 – Face à l'effacement des traces, produire les preuves

a) Un recueil de témoignages parcellaires et déformés

Je vais maintenant m'intéresser au traitement qui a été fait, dans l'enquête de police judiciaire, des discours d'Hervé S. et de Roland R., les compagnons de route de Blessing. L'enquête de police judiciaire conclut : « *Les assertions de l'association Tous Migrants ne sont confirmées ni par nos constatations, ni par nos investigations ni, surtout, par les auditions des témoins incluant celles de Roland E.* »[83]. Toutefois, la confrontation entre les éléments présents dans le dossier pénal et les récits que les témoins livrent dans d'autres contextes fait apparaître des ambiguïtés dans la réalisation de l'enquête.

Christiana, la sœur de Blessing, se souvient de ce que Roland E. lui avait raconté au téléphone lorsqu'il l'a contactée pour lui annoncer la disparition de sa sœur le 14 mai :

> *« Il m'a dit que les policiers étaient sortis de nulle part (…) et que tout le monde s'est mis à courir. Il a dit que ma sœur avait commencé à courir [et]* ***qu'il a entendu ma sœur crier « À l'aide*** *! ». Mais il avait tellement peur de sortir aider ma sœur. Il a dit que la police avait vu ma sœur tomber dans l'eau et qu'ils avaient décidé de ne pas l'aider. »*[84]

Plusieurs membres des associations de solidarité ayant accueilli Roland à son arrivée à Briançon rapportent également que celui-ci a mentionné une course-poursuite ainsi que le cri de Blessing[85]. Or, les policiers enquêteurs n'interrogent pas les gendarmes mobiles au sujet de ce cri, et il n'est jamais mentionné dans les conclusions de l'enquête de police judiciaire.

Roland E. a été entendu par les enquêteurs au téléphone le mardi 15 mai 2018. Dans le compte-rendu de l'entretien on peut lire :

> *« Sur les conditions de passage à la frontière, [Roland E.] dit (…) qu'à aucun moment il n'a traversé de cours d'eau lors de sa présence sur le sol français*

---

[82] Procès-verbal de synthèse, 10/12/2018, d'après les notes du dossier pénal par Tous Migrants. Sous-dossier : D00115-00166.

[83] Procès-verbal de synthèse, 10/12/2018, d'après les notes du dossier pénal par Tous Migrants. Sous-dossier : D00115-00166.

[84] Citation originale : "*He said the police came from nowhere. (…) Then everybody went to started running. So he said my sister started running back to where she was coming from. He said probably that's where he heard the sound that my sister shouts: "Heeeeelp!" That is only sound that he can hear from my sister. But he was so afraid to come out to go and help my sister. He said the police see that my sister fall down, they decided to not help my sister".* Entretien filmé avec Christiana Obie, Border Forensics, février 2022.

[85] Procès-verbaux d'audition de témoins de B. D., M. R., A. C., 31/05/2018, d'après les notes du dossier pénal par Tous Migrants. Sous-dossier : D00115-00166.

*ni y être passé à proximité. **Lui n'a jamais vu les gendarmes** et eux ne l'ont jamais poursuivi ou couru après. Pour ce qui est des autres il ne sait pas. »*[86]

On constate pourtant dans la retranscription du même entretien, également présente dans le dossier pénal, que Roland E. ne mentionne pas de cours d'eau ; il évoque en revanche explicitement que lui et Blessing ont couru pour échapper à la police[87]. Le compte-rendu des policiers-enquêteurs modifie donc le propos de Roland en ajoutant des éléments qui ne sont pas présents dans la retranscription et en ne retenant pas les éléments défavorables aux gendarmes.

À nouveau interrogé par les enquêteurs le 26 septembre 2018, Roland E. évoque cette fois clairement une course-poursuite : « *Lorsque j'étais caché, j'ai vu que la police me cherchait. Ce que j'ai vu c'est que la police courait après Blessing M. et [Hervé S.]. Moi, j'étais caché. Ils ne m'ont pas couru après* »[88]. À la réception de la retranscription de l'audition, le major en charge de l'enquête judiciaire conclut une nouvelle fois que la course-poursuite n'est pas établie[89]. Tout se passe comme si Roland n'avait jamais évoqué le fait que les gendarmes avaient couru après ses compagnons de route.

Les enquêteurs ont également cherché à joindre au téléphone Hervé S., le second témoin. Celui-ci, arrêté à La Vachette quelques heures après la chute de Blessing dans l'eau, avait été refoulé du côté italien. Les enquêteurs écrivent un compte-rendu d'une conversation téléphonique avec Hervé S. qui aurait eu lieu le 14 mai :

« Hervé S. dit que lundi matin vers 6 heures 30, il se trouvait avec une fille et une personne qu'il appelle « le petit nigérien ». Il dit que lorsqu'ils ont vu les forces de l'ordre ils ont tous trois couru vers l'église de La Vachette, qu'il se trouvait devant les autres, car il court plus vite qu'eux. Il explique s'être caché et avoir perdu les deux autres personnes qui étaient avec lui de vue. Il s'est ensuite fait attraper par les forces de l'ordre. »[90]

Lors de l'entretien que nous avons réalisé avec Hervé dans le cadre de l'enquête de Border Forensics, nous lui avons lu à voix haute ce compte-rendu de conversation téléphonique avec des gendarmes. Pour Hervé, il s'agit d'une conversation entièrement réécrite :

---

[86] Procès-verbal d'audition de témoin : E. Roland, 13/05/2018, d'après les notes du dossier pénal par Tous Migrants. Sous-dossier : D00052-00084.

[87] Extrait de la retranscription : « *Quand j'ai vu les lampes je me suis caché. La police s'est annoncée, ils ont dit à voix haute « Police, Police ». Nous étions en train de marcher sur la route principale. Nous avons quitté la route. J'ai couru un petit peu et me suis caché derrière une maison à côté d'un pont. Les deux autres sont partis en courant, ils n'étaient plus sur la route (…)* ». Procès-verbal d'audition du témoin : E. Roland, 26/09/2018, d'après les notes du dossier pénal par Tous Migrants. Sous-dossier : D00200-D00213.

[88] Procès-verbal d'audition du témoin : E. Roland, 26/09/2018, d'après les notes du dossier pénal par Tous Migrants. Sous-dossier : D00200-D00213.

[89] Analyse du major en charge de l'enquête à la réception de l'audition de Roland E. : « *La course poursuite, dénoncée par « Tous Migrants » entre les gendarmes et ces trois migrants n'est pas établie par cette audition. E. Roland déclare qu'il s'est caché et qu'il n'a pas été poursuivi part les gendarmes.* » Procès-verbal de renseignement, 09/10/2018, d'après les notes du dossier pénal par Tous Migrants. Sous-dossier : D00200-D00213.

[90] Procès-verbal d'investigation, notes de Tous Migrants d'après le dossier pénal, sous-dossier : D00052-00084.

> *« On n'a jamais parlé de ça au téléphone. Jamais. On n'a jamais eu une conversation téléphonique par rapport à ce qui s'est passé à l'église. (…) J'ai dit (…) que je n'avais rien à témoigner, « Ne m'appelez plus », et j'ai raccroché. »*[91]

Ainsi, les témoignages des deux compagnons de route de Blessing sur lesquels se base l'enquête de police judiciaire présentent des données très parcellaires. Cela s'explique sans doute en partie par le fait que les circonstances dans lesquelles ces témoignages ont été recueillis risquent de biaiser leur contenu. En effet, Roland E. et Hervé S. craignaient fortement des représailles policières et des poursuites judiciaires. Les gendarmes-enquêteurs trouvent que Roland est « *suspicieux* » au téléphone et qu'il « *essaie d'écourter la conversation* »[92]. Hervé raconte que, pendant plusieurs années en Italie, il a continué de craindre que la police française ne retrouve sa trace : *« Ils m'appellent toutes les semaines. Après tellement j'étais fatigué, j'ai cassé la puce, j'ai changé de numéro. C'est là que… Ils m'ont perdu de vue »*[93]. Leur rapport aux forces de l'ordre est donc d'emblée caractérisé par une grande peur et la conscience que toute parole remettant en cause les forces de l'ordre pourrait se retourner contre eux.

D'autre part, comme nous l'avons montré, l'analyse du déroulement de l'enquête de police judiciaire ne permet pas d'exclure la possibilité que certains matériaux sur lesquels elle se fonde aient été modifiés, effaçant des traces de ce qui s'est passé dans la nuit du 6 au 7 mai 2018. À la lecture des notes du dossier pénal, on constate que de nombreux passages semblent se répéter mot pour mot, comme si les gendarmes-enquêteurs avaient reproduit des paragraphes entiers d'une déposition à l'autre.

On peut ainsi estimer que la parole des deux témoins, récoltée dans le cadre de l'enquête de police judiciaire, est une « parole niée » : le récit policier hégémonique crée des « conditions du discours qui privent de parole les personnes subalternisées en les rendant inaudibles » (Naudin 2023, p. 53). Ces témoignages rendus parcellaires et obscurs sont mobilisés de sorte à conforter le cadre d'interprétation hégémonique de l'affaire Blessing, disculpant les forces de l'ordre de toute responsabilité.

b) Reconstruire les images manquantes : l'architecture de la mémoire et la reconstruction spatio-temporelle

Face à de multiples éléments incohérents, parcellaires et contradictoires, le rôle du collectif Border Forensics a consisté à retrouver les traces de ce qui s'est réellement passé le matin du 7 mai 2018. Une première étape a consisté à trouver des éléments matériels de preuves permettant de corroborer les témoignages. C'est ainsi qu'en octobre 2021, nous avons finement exploré les lieux, testé les déplacements tels qu'ils étaient décrits dans le dossier pénal pour mesurer leur

[91] Entretien filmé avec Hervé S., Border Forensics, octobre 2021.
[92] Procès-verbal d'audition du témoin : E. Roland, 26/09/2018, d'après les notes du dossier pénal par Tous Migrants. Sous-dossier : D00200-D00213.
[93] Entretien filmé avec Hervé S., Border Forensics, octobre 2021.

durée et le niveau d'effort physique qu'ils demandaient, ainsi que la visibilité des différents éléments dans l'espace (en replaçant des acteurs aux positions indiquées dans les témoignages), mesuré le bruit de la rivière pour tenter de comprendre quels sons ont pu être entendus ou étouffés par son grondement. Nous avons arpenté les rives de la Durance pour trouver les traces matérielles de l'événement, trois ans et demi après les faits : la végétation, le cours et le débit de la rivière, l'emplacement des ponts qui permettent de la traverser. Nous avons questionné le maire pour connaître l'heure exacte où s'allume et s'éteint l'éclairage public. Nous avons également cherché – en vain – des témoins extérieurs parmi les habitant·e·s du village. Nous avons enfin cartographié l'espace du village et en avons recréé une modélisation en trois dimensions pour mieux analyser l'enchaînement des différents événements et la position des différents acteur·ice·s dans l'espace.

La seconde étape a consisté à documenter le témoignage d'un des témoins *in situ*, dans l'espace où ont eu lieu les événements, ce qui permet d'initier un début de reconstitution des faits. Pour Eyal Weizman, le témoignage constitue « un moyen pour contester le récit historiographique officiel [en donnant] la parole à des voix qui [ont] été jusqu'alors exclues des narrations historiques (…) [il] ne se limite pas à révéler et authentifier les dénonciations des injustices historiques ; dans le contexte des crimes de guerre sa validité découle de sa capacité d'articuler une parole face aux horreurs du totalitarisme » (Weizman 2021, p. 93). Un obstacle important réside dans le fait que les survivant·e·s de violences ont souvent une mémoire lacunaire, parcellaire ou contradictoire, conséquence des mécanismes psychologiques déclenchés par le traumatisme : « les défaillances systématiques de la mémoire y entraînent des lacunes, des contradictions et des passages à vide. Ces trous de mémoire sont semblables aux zones de perturbation et de flou dans les images » (Weizman 2021, p. 49). Des lors, reconstituer des événements traumatiques que l'esprit humain tente précisément d'effacer nécessite de mettre au point une méthodologie particulière.

L'architecture forensique mobilise ainsi la reconstitution ou la modélisation spatiale pour « créer la possibilité que certaines de ces interactions et l'effet de mémoire qui en découlent puissent se déployer dans un espace virtuel » (Weizman 2021, p. 100). Cette méthode repose sur une conception spatiale du processus de reconstitution mémorielle, que Eyal Weizman nomme l' « architecture de la mémoire » (2021, p. 48). Celle-ci s'inspire d'un « art antique tombé dans l'oubli [qui] accordait une place centrale à l'architecture en tant que médium permettant d'établir les rapports entre mémoire, récit et destruction » (Weizman 2021, p. 48). Les maîtres d'éloquence, dans l'Antiquité, qui devaient réciter de longs discours, devaient avoir à l'esprit une disposition spatiale de bâtiments familiers, dont chaque pièce est meublée d'objets relatifs aux thèmes abordés par l'orateur, et s'imaginer déambulant dans le bâtiment au moment de prononcer le discours.

En octobre 2021, accompagné par Tous Migrants et Border Forensics, Hervé S. est retourné sur le terrain à La Vachette pour décrire les événements tels qu'il les a vécus dans l'espace réel où

cela s'est produit. Sa description des événements est alors apparue parfaitement claire et cohérente dans l'espace réel. Nous nous sommes également rendu·e·s sur place le lendemain au lever du jour, dans les mêmes conditions de luminosité que le matin de la disparition de Blessing. La reconstitution du témoignage d'Hervé a ensuite été modélisée dans une vidéo[94] servant de preuve dans le cadre de la contre-enquête. Le témoignage d'Hervé S., témoin direct de la chute de Blessing dans l'eau, recueilli en intégralité et dans des conditions privilégiées pour la toute première fois, était le nouvel élément sur lequel s'est fondée l'association Tous Migrants pour demander la réouverture de l'instruction judiciaire auprès du procureur de la République de Gap, le 27 mai 2022.

Le travail réalisé avec Hervé S. nous a permis de comprendre que la parole des témoins ne peut surgir qu'une fois qu'a été créé un cadre d'énonciation sécurisant qui garantit la capacité matérielle et psychologique de formuler une parole pouvant mettre en cause les structures de domination sur lesquelles s'appuient les violences d'État. Dans le cadre de la contre-enquête, il s'agissait de ne pas reproduire la parole fuyante et parcellaire d'Hervé S. et Roland E. telle qu'elle était retranscrite dans le dossier pénal, mais bien de leur permettre de pouvoir raconter le déroulé des événements dans toute leur complexité spatio-temporelle et avec les émotions qui y sont associées. Pour cela, la construction d'un cadre de confiance était essentielle, ainsi que la mise à disposition de conditions matérielles garantissant la sécurité du témoin (notamment l'accompagnement par un avocat pour le défendre en cas de poursuites judiciaires).

3.3 – Réclamer vérité et justice

a) Le déni de justice, un ultime effacement

À la suite des résultats de l'enquête de police judiciaire, l'affaire a été classée sans suite une première fois par le tribunal de Gap le 25 septembre 2018. La plainte conjointe portée ensuite par Christiana Obie (sœur de Blessing Matthew), et l'association Tous Migrants, a également abouti à une ordonnance d'irrecevabilité le 18 juin 2020. Dans cette ordonnance, la juge d'instruction conclut à :

> *« **L'absence de tout lien de causalité directe** entre les conditions du contrôle et le décès de Blessing M., [considérant] **qu'à aucun moment, un contact de quelque nature que ce soit ne s'est produit entre aucun d'eux et Blessing M.**, qui cherchait justement à éviter le contrôle [et que] **Hervé S. et Roland E. n'ont à aucun moment évoqué une situation de guet-apens** »*[95].

[94] La vidéo produite est pbuliée sur le site de Border Forensics : https://www.borderforensics.org/investigations/blessing/.

[95] « Ordonnance d'irrecevabilité d'une plainte avec constitution de partie civile et de non-lieu *ab initio* », 03/06/2020, D00240.

La cour estime que la faute d'imprudence ou de négligence[96] ne peut être retenue à l'égard des gendarmes, qui ont « *au contraire agi avec discernement dans le respect de l'article R. 434-10 du Code la sécurité intérieure* »[97]. En l'absence de faute établie, le tribunal ne retient pas non plus le délit de mise en danger d'autrui, ni l'infraction de non-assistance à personne en danger. Reprenant l'argumentaire des conclusions de l'enquête de police judiciaire sur les faibles conditions de visibilité, il écrit :

> *« Les gendarmes n'ont pas pu déterminer exactement le nombre de migrants, ni si une femme était dans le groupe.* ***Les gendarmes n'ont pas repéré*** *si une personne se dirigeait vers la Durance. Ils étaient donc dans l'ignorance que Blessing M. courait un péril immédiat et constant. »*[98]

Cette ordonnance du juge d'instruction a été confirmée par la chambre d'instruction de la cour d'appel de Grenoble le 9 février 2021. Le 23 juin 2022, malgré le travail de contre-enquête produit par Border Forensics et le témoignage inédit d'Hervé S., le procureur a notifié aux parties civiles son refus de saisir la chambre d'instruction, considérant que :

> *« les contradictions évoquées dans le mémoire entre les différentes déclarations des gendarmes (...) n'apparaissent pas pertinentes [et que] l'existence du témoin prénommé Hervé était connue (...) et les enquêteurs avaient eu deux contacts téléphoniques avec lui [au cours desquels] il n'avait pas évoqué de guet-apens (...).* ***Son audition [n'est donc] pas utile à la manifestation de la vérité*** *»*[99].

Cette décision rapide et succincte du Procureur Général balaye tous les éléments nouveaux apportés par la contre-enquête et disqualifie le témoignage d'Hervé S. Tous Migrants et Christiana Obie ont alors déposé une requête contre la France devant la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) le 20 octobre 2022, qui soulignait le manque d'indépendance de l'enquête de police judiciaire. Le 19 janvier 2024, la CEDH publie sa décision, dans laquelle elle refuse d'invalider le processus judiciaire mené par les autorités françaises[100].

---

[96] L'article 221-6 du Code pénal établit que : « *le fait de causer, dans les conditions et selon les distinctions prévues à l'article 121-3, par maladresse, imprudence, inattention, négligence ou manquement à une obligation de prudence ou de sécurité imposée par la loi ou le règlement, la mort d'autrui constitue un homicide involontaire puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. (...) En cas de violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de prudence ou de sécurité imposée par la loi ou le règlement, les peines encourues sont portées à cinq ans d'emprisonnement et à 75 000 euros d'amende* ».

[97] « Ordonnance d'irrecevabilité d'une plainte avec constitution de partie civile et de non-lieu *ab initio* », 03/06/2020, D00240.

[98] « Ordonnance d'irrecevabilité d'une plainte avec constitution de partie civile et de non-lieu *ab initio* », 03/06/2020, D00240.

[99] Source : Communiqué de Tous Migrants : https://tousmigrants.weebly.com/justice-pour-blessing.html

[100] La CEDH constate que la demande de réouverture de l'information pour charges nouvelles formulée était bien étayée par un élément nouveau (à savoir le témoignage d'Hervé S. livré postérieurement à la clôture de l'instruction), mais, selon elle, rien ne peut permettre de remettre en cause l'appréciation de cet élément par le procureur général. Source : https://www.borderforensics.org/fr/actualites/18-01-2024-communique-de-presse/

Ces décisions successives privent les parties civiles de la possibilité d'obtenir la vérité sur les circonstances de la mort de Blessing Matthew. Aucune juridiction, ni française ni européenne, n'a accepté d'entendre Hervé S., témoin de sa chute dans la rivière. Le processus judiciaire, loin de permettre la manifestation de la vérité, n'a cessé de verrouiller la possibilité d'introduire de nouveaux éléments ou de contester les résultats de la première enquête. Tout le processus judiciaire est ainsi marqué par une « injustice herméneutique » (Naudin 2023, p. 53), depuis les conditions de réalisation de l'enquête policière jusqu'à la dernière décision de la CEDH, puisqu'aucun·e juge n'a tenté de remettre en question le cadre interprétatif proposé par la police judiciaire, ce qui a été validé ensuite par la première décision du tribunal de Gap. Dans ce processus judiciaire qui se valide lui-même en permanence de façon tautologique, l'expérience d'Hervé S., seul témoin direct, reste invisible, et sa voix inaudible.

Le déni de justice rencontré par les proches de Blessing Matthew n'est pas un cas isolé, mais s'inscrit dans un contexte structurel qui rend très difficile la reconnaissance judiciaire d'une mise en danger policière des personnes en migration. Selon Rachida Brahim, pour les personnes décédées suite à des violences racistes, « *la race tue deux fois* » (Brahim 2021) : la mort physique est ensuite redoublée d'une mort symbolique qui se déroule dans le tribunal en déniant aux personnes décédées leur statut de victime. Hervé S. identifie également le déni de justice rencontré par Blessing comme la continuité d'une politique raciste :

> *« Je suis sûr que si c'était un Français qui était tombé dans l'eau, comme Blessing est morte, c'est que ce procès-là, jusqu'à aujourd'hui, ce que c'est là. C'est parce que si c'est la peau noire, on a classé le dossier, c'est simple. »*[101]

On peut faire remonter ce déni de justice structurel à celui rencontré par la famille de Todor Bogdanovic, décédé le 20 août 1995 à Sospel d'une balle tirée par un brigadier de la police aux frontières[102]. L'article écrit par Michel Henry dans le journal *Le Monde* le 8 janvier 1997 sur le procès et intitulé « *La justice efface la mort d'un enfant. Non-lieu pour un policier qui avait tué un petit Rom près de la frontière* » met en évidence le fait qu'à travers le déni justice, l'expérience des personnes en migration dans la zone-frontière est caractérisée par un ultime effacement. Le déni de justice vient ainsi compléter un mécanisme d'invisibilisation structurelle : en l'absence de témoins, en l'absence de preuves, en l'absence d'images, l'expérience vécue par les personnes en migration à la frontière ne peut accéder au statut de vérité.

Christiana Obie, la sœur de Blessing Matthew, pointe du doigt cette absence de voix pouvant porter un récit contradictoire comme étant à la source du déni de justice ; Blessing étant morte, elle ne peut pas parler pour elle-même :

---

[101] Entretien filmé avec Hervé S., Border Forensics, octobre 2021.

[102] Voir **chapitre 5, 3.2 - La « chasse » comme modèle policier : la traque à la frontière au cœur de la production de rapports de domination de « race ».**

> *« Je n'étais pas là. Ma sœur n'est plus là pour le dire… Si ma sœur était dans le coma, ou dans une condition critique, elle dirait : « Oui, les policiers m'ont poussée. Ils ont vu que j'étais dans l'eau, ils ont décidé de me laisser là ». Mais* ***personne n'est là pour dire ça****. »*[103]

Dès lors, la voix des mort·e·s et des survivant·e·s se trouve au cœur des enjeux épistémiques posés par le processus judiciaire. Pour Christiana Obie, celui-ci n'aboutira ainsi, métaphoriquement, que lorsque la voix de Blessing sera entendue – ce qui pourrait se traduire, concrètement, par la prise en compte du témoignage d'Hervé S. :

> *« Cette mort était tellement douloureuse et horrible. Je peux entendre ma sœur, qui crie : « À l'aide, à l'aide », et personne ne vient pour l'aider. Et elle continue d'appelle à l'aide… et même l'autre garçon a dit qu'il entendait sa voix, mais il avait peur de sortir, parce que s'il sortait, les policiers le poursuivraient.* ***Ma sœur continuera à crier et à crier [tant que justice ne sera pas faite].*** *(…) Ma sœur ne reposera pas en paix »*[104].

b) Renverser le regard : quand les personnes en migration produisent des traces des actions des forces de l'ordre

Parce que le pouvoir policier s'appuie sur un rapport de domination visuelle, il n'est pas étonnant qu'une des principales craintes des agents de la PAF soit celle d'être filmé·e·s au cours de leur mission (Guenebeaud 2023, pp. 81-104). Dans l'ordre de mission des gendarmes de l'escadron de Drancy, il était ainsi précisé que les militant·e·s qualifié·e·s « *d'ultra-gauche* (…) *recherchent la médiatisation* », veulent « *surveiller les dispositifs mis en œuvre par les forces de l'ordre* », et « se *renseigner sur notre action* »[105].

En effet, les groupes militants dans les zones frontières développent des pratiques de « *cop watching* » (Guenebeaud 2023), qui permettent d'identifier et d'analyser les pratiques des forces de l'ordre. Certain·e·s habitant·e·s ou associations tentent de documenter les violations des forces de l'ordre dans le but de monter des dossiers en justice ou d'exercer une pression médiatique en exposant dans l'espace public virtuel, via les réseaux sociaux et les médias, les pratiques policières aux frontières qui sont d'ordinaire cachées. Pour les agents du contrôle, ce risque d'être filmé·e·s et surveillé·e·s, n'est pas associé aux personnes migrantes. Non

---

[103] Citation originale : *"I'm not there. My sister is not there anymore to say that… If we leave, my sister is in coma, or she's in critical conditions, she will say « yes the policemen pushed me. They ever saw that I'm in that place, they decided to leave me ». But there is nobody to say that*". Entretien filmé avec Christiana Obie, Border Forensics, février 2022.

[104] Citation originale : "*The death was so painful and horrible because I can feel my sister was shooting « help, help ». Nobody is here to help. And we call… Even this other boy said he was hearing her voice. But he's afraid to come up because when he comes up and those policemen they will go after him. My sister will continue to shout and shout."* Entretien filmé avec Christiana Obie, Border Forensics, février 2022.

[105] « Ordre initial du 25/04/2018 », pièce D123 – Notes prises par l'association Tous Migrants d'après le dossier pénal de l'affaire Blessing Matthew.

seulement celles-ci ne collectent pas toujours des traces des violations de droits qu'elles subissent, mais elles les diffusent rarement.

J'ai observé au cours de mes terrains que l'attitude la plus répandue chez les personnes arrêtées à la frontière consiste à se débarrasser des documents, notamment le refus d'entrée ou l'Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF), en le jetant par terre ou en le déchirant. Or, il est uniquement possible de recourir à un avocat pour contester le refus d'entrée ou l'OQTF sur la base de preuves écrites. Le fait que les personnes en migration tendent elles-mêmes à effacer leurs traces contribue ainsi à entraver leur propre accès à la justice pour défendre leurs droits.

Par ailleurs, les personnes en migration victimes ou témoins de violences policières prennent souvent la fuite et quittent la zone-frontière le plus rapidement possible. C'est ce qu'a fait Hervé S., suite à son refoulement en Italie :

> *« C'est ma directrice du foyer qui m'appelle dans son bureau (...) par rapport à Blessing, (...) elle me dit que : « Si tu sais quelque chose, si tu as vu quelque chose, il faut parler. (...) ». C'est là que je lui dis qu'il y a… « y'a les gendarmes qui me mettent la pression, (...)* ***je ne témoignerai pas****. » Elle-même a commencé à me mettre la pression. Après* ***j'ai fui le foyer.*** *(...) Par rapport… au harcèlement de certains gendarmes par téléphone, j'ai décidé de quitter l'Italie.* ***Pour disparaître.*** *»*[106]

Les victimes ou leurs proches peuvent également recevoir des pressions visant à les empêcher de témoigner ou d'engager des poursuites, comme cela a été le cas de la sœur de Blessing, Christiana Obie[107].

Par ailleurs, comme je l'ai constaté sur le terrain, il peut également arriver que les personnes ayant vécu des situations de violence à la frontière ne soient pas écoutées et prises au sérieux quand elles témoignent auprès d'acteur·ices extérieur·e·s, comme des médecins, policier·e·s, secouristes ou bénévoles des associations[108]. Leur parole est régulièrement une « parole niée »,

---

[106] Entretien filmé avec Hervé S., Border Forensics, octobre 2021.

[107] Résidant en Italie, Christiana Obie a été bloquée à la frontière une première fois par des policiers de la PAF de Montgenèvre qui refusaient de la laisser entrer en France pour identifier le corps de sa sœur, puis une seconde fois quand elle s'est rendue à Briançon pour les funérailles. Au retour, elle a dû repasser par le poste-frontière où elle a été interpellée par un policier de la PAF. Elle raconte : « *Après les funérailles, nous sommes retournées en Italie. Au moment où on [passait la frontière], il y a un policier qui a dit : « Si on te donnait une maison, une voiture, des papiers, est-ce que tu abandonnerais les poursuites concernant ta sœur ? Tu quitterais l'Italie et tu viendrais vivre ici (...) et tu oublierais le meurtre de ta sœur ». Comme ça, j'abandonnerais les charges et je ne causerais de problème à personne. J'ai dit (...) : « Pourquoi vous me dites ça ? »*. Entretien filmé avec Christiana Obie, Border Forensics, février 2022 (traduction en français).

[108] Extrait du journal de terrain : « *Je parle avec un groupe de cinq jeunes garçons égyptiens qui ont entre 18 et 20 ans. Ils racontent qu'ils ont été attrapés par des militaires français qui les ont tabassés, en les insultant. C'est dans la voiture qu'ils auraient été tabassés, avec une barre de fer. Ils ont de traces de coups sur le visage, les bras. Celui qui nous raconte l'histoire a des blessures ouvertes. J'enregistre leur témoignage et je le confie [aux membres de l'association]. (...) Mais [les deux bénévoles] pensent qu'il ne faut pas prendre trop au sérieux ce*

relevant d'un défaut de crédibilité qui prend racine dans des stéréotypes négatifs associés aux personnes en migration, notamment celui de personnes menteuses et tricheuses (Naudin 2023, p. 118).

La violence épistémique se joue également à l'intérieur des milieux solidaires : ce sont les associations qui ont le pouvoir de diffuser ou non les témoignages de violences racontées par les personnes en migration, de les utiliser comme base de plaidoyer politique et d'instruire un recours devant la justice pour la personne étrangère. Les personnes étragnères victimes de violences ne peuvent pas, par elle-même, constituer leur savoir et leur expérience comme une preuve susceptible d'être reconnue devant une institution administrative ou judiciaire (Fassin 2011; Naudin 2023; Naudin et Gatelier 2022). Seul·e·s les citoyen·ne·s aidant les personnes en migration ont le pouvoir de faire accéder l'information et la *trace* (la vidéo, la photographie, l'enregistrement, le témoignage) au statut de *preuve* attestant de la véridicité et de la crédibilité du récit de la personne.

Pourtant, malgré les nombreux obstacles entravant l'accès des personnes en migration ou de leurs proches à l'institution judiciaire, il est arrivé que des personnes en migration choisissent de documenter les violations de droits dont elles ont été victimes. Le cas de Moussa[109], adolescent malien refoulé au poste-frontière de Montgenèvre, est emblématique. Dans la nuit du 4 au 5 août 2018, après avoir été contrôlé à Montgenèvre et refoulé à Clavière, Moussa et un compagnon de route ont constaté que leur argent avait été dérobé, et ont supposé que ce vol était le fait des policiers qui les ont contrôlés. Ils ont alors décidé de retourner à pied au poste de la PAF pour réclamer l'argent. Moussa a alors placé son téléphone portable en mode enregistrement sonore dans sa poche et a ainsi enregistré l'interaction avec les forces de l'ordre. Dans l'enregistrement, on entend deux policiers menacer les deux mineurs à plusieurs reprises ainsi que des bruits de coups.

Moussa est ensuite retourné au refuge « Chez Jésus » où il a fait écouter l'enregistrement aux bénévoles présent·e·s sur place. Quelques semaines plus tard, le 27 septembre 2018, avec son accord, cell·eux-ci ont publié l'enregistrement en ligne sous forme de vidéo, dans laquelle les échanges oraux sont retranscrits sous forme de texte. Entre-temps, Moussa, parvenu du côté français, a rencontré les membres du service juridique de l'association Tous Migrants. Il a déposé plainte avec leur aide en mars 2019, après avoir été reconnu mineur et pris en charge par le conseil départemental. L'enregistrement était la pièce maîtresse du dossier examiné au tribunal de Gap le 03 juillet 2020[110]. Le tribunal s'est également penché sur un rapport du chef

qu'il disait. Selon elles, il délirait. La raison de leur remise en question : ses blessures ne correspondent pas à des coups, on dirait plutôt qu'il s'est accroché à des barbelés. Je reste sceptique : est-ce que c'est une raison pour remettre en question tout son récit ? Ses camarades avaient l'air d'accord avec ce qu'il disait », 09/01/2023, au pont Saint-Louis.

[109] Le nom de famille n'est pas indiqué dans la presse.

[110] Pierre Isnard-Dupuy, « Deux agents de la PAF jugés pour violences sur un exilé mineur et détournement de fonds publics », *Basta !,* 03/07/2020 (en ligne).

de la PAF entré en fonction en janvier 2019, qui alertait sur des vols d'argent commis sur des personnes en migration. Au cours de l'audience, la juge a estimé, à l'écoute de l'enregistrement : *« On entend clairement plusieurs coups »*[111]. Ce procès a abouti à la première et unique condamnation de policiers pour leurs pratiques vis-à-vis des personnes en migration à la frontière franco-italienne[112].

L'avocat de Moussa a rappelé dans ses déclarations à la presse :

> *« **Le caractère indispensable des vidéos pour qu'il y ait justice** »,* notant que : *« Cette décision intervient dans un contexte de déni des violences policières par le pouvoir politique et rappelle que nul ne doit échapper à la loi (…). Elle est un signal de justice fort à l'adresse des victimes »*[113].

Moussa a déclaré à la presse : *« **J'ai enregistré pour avoir une preuve** de tout ça, car je sentais que ce n'était pas clair »*[114]. Ce procès gagné contre des agents de la PAF par une personne migrante à la frontière est emblématique des possibilités de contestation ouvertes par la stratégie qui consiste à *renverser le regard* en enregistrant les agents de police à leur insu. Elle s'apparente ainsi à ce que Charles Heller et Lorenzo Pezzani désignent comme un « regard désobéissant » (*disobedient gaze*, Pezzani et Heller 2013), qui consiste à utiliser les outils d'enregistrement et de traçabilité normalement mobilisés par les États ou les entreprises pour exercer leur pouvoir, contre ell·eux-mêmes, pour dénoncer les violences structurelles et les violations de droits.

c) Investir la justice comme arène de lutte

Rares sont les personnes en migration victimes de violence aux frontières qui, comme Moussa, investissent l'arène judiciaire pour demander des réparations ou une condamnation. La peur d'aller en justice s'explique à la fois par la crainte de la visibilité ressentie par les personnes étrangères illégalisées, mais également par le fait que ces personnes ont intériorisé l'idée qu'elles ne pourront pas obtenir justice dans les tribunaux, voire que la procédure judiciaire pourra se retourner contre ell·eux et entraîner des poursuites à leur égard, surtout quand il s'agit de dénoncer des violences policières[115]. Cette crainte est renforcée par la situation de

[111] Nejma Brahim, « Un policier condamné pour violence contre un mineur malien qui se réfugiait en France », *Mediapart*, 30/07/2020 (en ligne)
[112] Le tribunal a retenu les faits de « violence commis par une personne dépositaire de l'autorité publique » pour l'un, condamné à deux ans de prison avec sursis, 1 000 euros d'amende et une interdiction d'exercer toute fonction publique pendant cinq ans, ainsi que 900 euros de dommages et intérêts pour Moussa ; et de « usage de faux en écriture publique » et « soustraction de biens d'un dépôt public » pour l'autre, condamné à 18 mois de prison avec sursis, 1 000 euros d'amende et une interdiction d'exercer toute fonction publique pendant cinq ans. Pierre Isnard-Dupuy, « Deux agents de la PAF jugés pour violences sur un exilé mineur et détournement de fonds publics », *Basta !,* 03/07/2020 (en ligne)
[113] Nejma Brahim, « Un policier condamné pour violence contre un mineur malien qui se réfugiait en France », *Mediapart*, 30/07/2020 (en ligne)
[114] Ibid.
[115] Discussion informelle avec Hamad, décembre 2022 ; discussion enregistrée avec Bandjan, décembre 2023.

dépendance dans laquelle les personnes étrangères irrégularisées sont placées vis-à-vis du pouvoir administratif. Tant qu'elles sont en situation irrégulière, le fait de s'exposer au regard de l'autorité policière et judiciaire peut conduire à des mesures d'expulsion du territoire ou entraver le processus de régularisation – comme l'atteste le sort des témoins étanger·e·s dans les affaires de Todor Boganovic (1995) et Omar El Khouly (2022)[116].

Néanmoins, au cours des dernières années, plusieurs personnes ont investi l'arène judiciaire suite à la mort d'un·e proche à la frontière franco-italienne, notamment dans des cas où des responsabilités directes semblent émerger. On peut ainsi compter trois affaires où les proches se sont constitué·e·s partie civile : la première affaire est celle de Blessing Matthew ; la deuxième est celle de la mort d'Omar El Khouly suite à un tir policier à Sospel, dans laquelle deux compagnons de route ont porté plainte pour « *mise en danger de la vie d'autrui* » ; la troisième est le procès de trois hommes vintimillais accusés d'avoir agressé Moussa Balde, ce qui a conduit à son hospitalisation et à sa mise en centre de rétention, où il est décédé dans la nuit du 22 au 23 mai 2021.

On peut considérer que ces trois affaires s'inscrivent dans un contexte d'élargissement et de visibilisation des mobilisations contre les violences policières ciblant les personnes racisées, qui a atteint son apogée en 2020 avec les manifestations dans le monde entier dénonçant la meurtre de George Floyd, un citoyen américain noir, par un policier (Belkacem, Gallot, et Nyambek-Mebenga 2022; Niang 2020). En France, au cours des dernières années, ces mobilisations ont connu un tournant dans les modes d'action. Elles s'organisent de plus en plus autour d'un processus judiciaire portant sur le cas d'une personne décédée, en revendiquant la portée politique du procès. Les familles de victimes se retrouvent ainsi au premier plan de la mobilisation médiatique et politique et sont à l'initiative du processus judiciaire, accompagnées des comités nommés « Justice et Vérité pour [prénom de la victime] » (Pregnolato 2017)[117]. À travers ces trois affaires à la frontière franco-italienne, ces modalités d'action politique s'étendent ainsi à la question des mort·e·s aux frontières.

Quand elles s'expriment sur les raisons qui les poussent à tenter d'obtenir justice devant un tribunal, les victimes ou leurs proches mettent en avant plusieurs motifs. Il y a, tout d'abord, le fait d'obtenir des réparations ou la punition des auteur·ice·s, qui est vu comme un moyen nécessaire pour réparer le tort qui a été causé : *« Tout ce qui compte pour moi, c'est qu'on me*

[116] Annexe 15 – Conséquences de l'ouverture d'une instruction judiciaire pour les témoins et familles des victimes dans les affaires de la mort de Todor Bogdanovic (1995) et d'Omar El Khouly (2023).

[117] Ce mode d'action s'incarne dans la mobilisation autour du processus judiciaire sur la mort d'Adama Traoré, un Français de 24 ans décédé en 2016 à la suite d'un contrôle policier. Malgré des années de combats judiciaires portées par sa famille, la justice française n'a toujours pas reconnu à ce jour la responsabilité des forces de l'ordre dans sa mort. L'affaire Adama Traoré est devenue emblématique des mobilisations contre les violences policières à caractère raciste en France, et les modes d'action du comité « Vérité et Justice pour Adama » ont inspiré la création de nombreux autres comités de proches de victimes à travers le pays.

rende mon argent et que ça ne se reproduise plus avec d'autres »[118], déclare Moussa à la presse. Pour Happy, une des deux sœurs de Blessing Matthew, affirme : « *J'ai besoin que justice soit faite à ma sœur. (…) Je veux que les policiers aillent en prison. Qu'ils restent en prison* »[119].

Le fait d'obtenir une sanction en justice est cependant secondaire par rapport aux enjeux symboliques qui entourent le procès. Comme le montre Magali Bessone, la réparation – au sens d'une compensation pour un préjudice subi – accompagne l'identification des responsabilités des coupables et l'évaluation du préjudice (Bessone 2020). La décision de justice apporte donc une reconnaissance symbolique en venant attester que la violence exercée à la frontière relève d'une injustice. Le sentiment d'injustice émerge à la fois des conditions de la mort, mais aussi de la conscience du caractère racialisé du contrôle ayant conduit au décès. Pour Happy Matthew, la sœur de Blessing : « *Ils ont laissé quelqu'un mourir, simplement parce qu'elle n'est pas Blanche comme eux, parce qu'elle n'est pas Française comme eux* »[120] ; pour Hervé S., s'il y a un déni de justice, c'est parce que *« Nous sommes les immigrants, nous sommes les Noirs ».* Dans leur discours, l'association des termes se référant à la nationalité, ou à la condition de migration, et à l'identification « raciale », révèle que dans leur perception, la violence à la frontière est à la fois la conséquence des politiques anti-immigration et de la négrophobie. Ainsi, il y a un désir de reconnaissance publique, à la fois du tort qui a été fait aux victimes et du caractère systémique, racialisé, de la violence.

Pour les proches des victimes et les témoins, cette reconnaissance est également identifiée comme un besoin pour accéder à un apaisement psychologique. À l'inverse, le sentiment d'injustice, qui continue à les habiter tant que cette reconnaissance n'a pas eu lieu, persiste sous la forme d'une douleur intérieure et d'une présence constante à l'esprit de la personne décédée :

> *« **Je ne parvenais plus à supporter.** (…) **J'avais toujours trois « moi » dans ma conscience**. (…) Il y a ma femme et mon enfant dans la Méditerranée. Il y a Blessing. Que je vois, je vois ces personnes en train de mourir, donc **je n'en pouvais plus** »*[121]. (Hervé S.)
>
> *« **J'ai besoin de justice pour ma sœur*** (…). *Je serai heureuse, un tout petit peu heureuse. Parce que ça fait mal de ne pas pouvoir revoir ma sœur, de ne pas pouvoir parler avec elle. C'est douloureux »*[122]. (Happy Matthew, sœur de Blessing Matthew)

[118] Nejma Brahim, « Un policier condamné pour violence contre un mineur malien qui se réfugiait en France », *Mediapart*, 30/07/2020 : https://www.mediapart.fr/journal/france/300720/un-policier-condamne-pour-violence-contre-un-mineur-malien-qui-se-refugiait-en-france (consulté le 15/11/2024).

[119] Citation originale : "*I need justice for my sister (…) I want to the police to go to the prison. To stay inside the prison".* Entretien filmé avec Happy Matthew, Border Forensics, février 2022.

[120] Citation originale : « *They just leave someone to die, because she's not white like them, she's not a French person like them*". Entretien filmé avec Happy Matthew, Border Forensics, février 2022.

[121] Entretien filmé avec Hervé S., Border Forensics, octobre 2021.

[122] Citation originale : *"I need justice for my sister. (pause) I need justice for my sister. It's not good to just {?} somebody that suffered through Libya, through Italy, through France {33:00}. They can not help him when he fell*

> *« Je ne veux pas me reposer tant que la justice n'aura pas eu lieu. J'aimerais qu'on arrive à faire quelque chose et que la justice puisse avoir lieu, comme ça (...)* ***nous pourrons être en paix*** *»*[123]. (Christiana Obie, sœur de Blessing Matthew)

La reconnaissance est également envisagée comme une manière d'accorder, *post mortem*, ses droits à la personne à qui ils ont été déniés : « *Ce que je veux, (...) c'est ce que la justice italienne fasse le droit. [Mon frère] doit réclamer son droit »*[124] (Thierno Amadou, frère de Moussa Balde) ; *« Ma sœur a besoin de justice »*[125] (Happy Matthew). Les vivant·e·s se sentent ainsi investi·e·s du devoir de continuer à réclamer les droits de la personne décédée jusqu'à ce que ceux-ci soient obtenus.

Enfin, le procès est avant tout vu comme une arène où la parole des survivant·e·s des frontières peut s'exprimer et être entendue. Alors qu'Hervé S. avait tout d'abord craint de témoigner devant les forces de l'ordre durant l'enquête de police judiciaire, quelques années plus tard, il ressent au contraire le fait de témoigner comme une nécessité :

> *« [L'association Tous Migrants] m'a parlé par rapport à Blessing, [ils m'ont] fait comprendre qu'ils sont passé au procès, ils ont perdu le procès. (...) J'ai compris la situation et… Moi* ***j'ai décidé que je vais témoigner****. (...)* ***Il faut que je témoigne.*** *(...) C'est important parce que, en fait… Nous on…* ***Nous les immigrés à la frontière, on nous prend comme des animaux****. Blessing ce n'est pas la première fois.* ***Peut-être on va camoufler beaucoup de choses****, il y a beaucoup d'autres personnes qui sont passées dans cette même situation. Et…* ***Je n'aimerais pas que demain, après demain, ça se reproduise encore sur d'autres qui vont arriver****. (...) Non, j'aimerais que ça se… ça s'arrête quoi. »*

Le témoignage au sein de l'arène judiciaire est ainsi perçu comme un moyen de révéler les conditions violentes du contrôle migratoire. Hervé S. place son espoir dans le fait que cette prise de parole brise un cycle de silence qui permet la reproductibilité de ce régime violent. C'est parce que la violence est « camouflée » qu'elle peut se répéter. Ainsi, le témoignage, en rendant visible l'invisible et dicible l'indicible, tente de mettre un coup d'arrêt à ce régime d'in/visibilité qui permet la reproduction de la violence. Les proches portent le combat en

---

inside water, they just leave him to die. It's not fair. (...) I need justice for my sister. I will be happy, a little bit happy. Because it's painful I can not see my sister again. I can not speak with her. It's not good. It's painful". Entretien filmé avec Happy Matthew, Border Forensics, février 2022.

[123] Citation originale : "*I don't want to rest until justice takes place. And I appreciate that we can do something and let justice take place, so (...) we can rest in peace. (...)* ». Entretien filmé avec Christiana Obie, Border Forensics, février 2022.

[124] « Processo pestaggio Moussa Balde : le dichiarazioni del fratello Thierno Amadou", Imperia Post TV, 14 octobre 2022. Vidéo en ligne (Youtube).

[125] Citation originale : "*My sister needs justice".* Entretien filmé avec Happy Matthew, Border Forensics, février 2022.

justice non pas seulement pour ell·eux-mêmes, mais également pour toutes les autres personnes en migration victimes de violences à la frontière, comme l'exprime Christiana Obie :

> *« J'espère que cette fois, justice aura lieu. (…) Il y a beaucoup de gens qui sont morts là-bas. Aucun d'entre eux n'a eu la possibilité d'avoir un procès comme celui-là. (…) C'est pour ça qu'on continue »*[126].

Au cours du procès, que ce soit à l'intérieur du tribunal ou à travers les conférences de presse et événements de soutien, les victimes et leurs proches saisissent l'opportunité de porter un message publiquement. En effet, « ce que le processus judiciaire offre avant tout, c'est un moyen de faire entendre sa voix et d'exprimer publiquement son expérience vécue, de produire un récit personnel et de réintégrer un monde commun, ce que permet également, très matériellement, l'obtention d'un statut officiel [de victime] et des droits qui y sont associés » (Bessone 2020).

Le procès peut être vu comme l'occasion de réclamer l'évolution des pratiques aux frontières et de proposer de nouvelles politiques migratoires, où la frontière ne serait plus un lieu de danger mortel : « *Tout le monde perd sa vie en traversant vers la France* »[127] (Happy Matthew) ; *« Cette route est très dangereuse, c'est pourquoi on doit porter cette affaire en justi*ce »[128] (Christiana Obie). Hervé S. envisage le résultat du procès comme un message envoyé aux gouvernements sur la vacuité des politiques migratoires contemporaines :

> *« Ce qui va se passer s'ils sont coupables, s'ils vont arrêter ce genre de pratiques ou pas, (…) c'est au gouvernement d'en décider. (…) Moi,* ***j'aimerais que les personnes du gouvernement puissent… enlèvent cette idée dans leur tête, de vouloir nuire aux immigrants*** *(…). Parce que quand les Occidentaux partent en Afrique, exploiter l'Afrique, on ne met pas les frontières. Pourquoi ça ? (…) Il y a les travaux, ici que les Européens ne peuvent pas faire, mais ce sont les immigrants qui le font. (…) Il y a l'aide aux personnes âgées, je n'ai pas vu encore un Européen travailler là-bas. C'est clair. Mais vous voulez… Gâcher la vie des immigrants, mais ce sont les mêmes immigrants qui viennent aider vos parents. (…) Mais dans la vie chaque chose à son temps. Un jour, un jour ça va s'arrêter. S'arrêter. »*

L'espace judiciaire est ainsi envisagée comme une tribune où faire entendre un discours qui révèle à la fois la violence et l'absurdité des politiques migratoires, à partir de ses effets concrets sur les personnes qui traversent les frontières. Cet espace peut également être envisagé comme un forum, auquel se réfère la notion de « forensique ». Pour Weizman, alors que le forum romain

---

[126] Citation originale : *« I wish that this time around justice must takes place. (…) There are lots of people they are died there. No one they have fight the case like this. (…) That's the reason why we are still pushing on*". Entretien filmé avec Christiana Obie, Border Forensics, février 2022.

[127] Citation originale : « *Everybody is loosing their life in the process of going to France*". Entretien filmé avec Happy Matthew, Border Forensics, février 2022.

[128] Citation originale : "*This road is very dangerous, that's why we have to fight this case*". Entretien filmé avec Christiana Obie, Border Forensics, février 2022.

représentait un espace public de débats au centre de la vie politique, le forum s'est peu à peu restreint uniquement à la sphère des tribunaux : « La dimension critique de la *forensis*, son élément public, politique, s'est perdue en chemin, et l'approche forensique est devenue un art policier » (Weizman 2021, p. 71). Or, précisément, « la lutte contre les violences d'État ne trouve pas toujours de cadre juridictionnel adéquat ou de forum évident où s'exprimer » (Weizman 2021, p. 76), particulièrement dans les tribunaux nationaux. Pour cette raison, la présentation des preuves produites par la méthode de l'architecture forensique peut également se faire devant des tribunaux internationaux, des tribunaux citoyens, des commissions de vérité et de réconciliation de divers pays, l'assemblée générale des Nations unies, etc.

Comme le rappelle Weizman, le forum est le lieu où se joue, non seulement la recherche de la vérité, mais aussi quelque chose de l'ordre de l'esthétique, qui « désigne l'aptitude à percevoir et à être concerné, une capacité à se rendre sensible soi-même, une capacité qui précède toute distinction entre les instruments de la science de la politique et de l'art » (Weizman 2021, p. 108). La notion d'esthétique semble *a priori* entrer en contradiction avec la représentation de la justice comme l'espace de manifestation de la vérité. Pourtant, elle est essentielle pour comprendre le rôle de ces forums comme espaces de visibilisation.

Le forum renoue avec la conception de l'espace politique – la *polis* – telle qu'elle a été théorisée par Hannah Arendt, comme « le fruit de l'émergence de l'action et de la parole communes, elle est l'espace virtuel dans lequel les acteurs individuels et collectifs se rendent visibles à un public de semblables et où ils peuvent être vus et entendus ; elle est le lieu du dévoilement, de l'exposition et de l'inscription de l'action dans le monde » (Voirol 2005). Le forum est ainsi un espace d'apparence publique, « un lieu de production et de reproduction de schèmes d'intelligibilité et de constitution de catégories collectives (…) où s'élabore, par l'échange d'arguments contradictoires et de confrontations symboliques, un horizon collectif de valeurs (…) » (Voirol 2005). Le forum est un lieu où des corps, des voix, mais aussi des schèmes d'interprétation du réel normalement effacés de l'espace médiatique et matériel peuvent *faire apparition*, se rendre visibles et accéder à la reconnaissance.

Dans le processus judiciaire, les survivant·e·s et leurs proches luttent contre la déshumanisation structurelle des personnes en migration en exprimant, non seulement la demande que la personne décédée soit reconnue dans son humanité, mais aussi la nécessité de reconstruire une humanité commune, fondée sur l'amour et l'empathie, et la reconnaissance mutuelle des différentes groupes sociaux comme ayant une même dignité humaine :

> *« Ce qu'ils ont fait est mal.* ***Ils n'ont pas d'empathie humaine****, ils ne prennent pas soin,* ***ils ne montrent pas d'amour.*** *»*[129] (Christiana Obie)

[129] Citation originale : "*These policemen are wicked. What they did is bad. They don't have human sympathy, they don't care, they don't show love (...)*". Entretien filmé avec Christiana Obie, Border Forensics, février 2022.

> *« S'ils avaient aidé ma sœur, tombée dans l'eau, ma sœur ne serait pas morte. Quand elle est tombée dans l'eau, ils auraient dû la sortir. (…) Pourquoi ils ne l'ont pas fait ? Parce qu'elle n'est pas Française.* ***Il faudrait avoir un esprit de compassion les uns pour les autres****. Nous sommes tous une seule [humanité]. »*[130] (Happy Matthew)

> *« Quand ils veulent faire ça,* ***moi j'aimerais qu'ils pensent à leur enfant, [à] si on faisait ça à leur enfant****. (…) Je suis sûr que si c'était un Français qui était tombé dans l'eau, comme Blessing est morte, ce procès-là, jusqu'aujourd'hui, [ce ne serait pas comme ça]. Mais ce que moi je sais, c'est que* ***celui qui a créé le monde n'a pas mis les frontières.*** *Parce que s'il mettait les frontières, c'est que… C'est que je pense peut-être, c'est que ce monde n'existe plus. »*[131]. (Hervé S.)

> *«* ***Aucun humain ne peut accepter l'agression qu'il a subi****. Que ça soit à Vintimille, que ça soit dans le centre [de rétention]. Aucun humain. Les hommes qui ont agressé mon frère, [je veux qu'] ils sentent qu'il n'est pas seul. Moussa, il a une famille, c'est un humain, il doit réclamer son droit. »*[132] (Thierno Amadou)

Ainsi, les récits qui s'affrontent autour de la frontière dans l'espace judiciaire ne soulèvent pas seulement l'enjeu de la vérité sur un cas en particulier, mais bien celui d'une transformation de la société. En effet, « ce que les nouvelles fonctions reconstructives des procès permettent de réparer, ce sont moins les individus eux-mêmes qu'un *système de relations* appuyé sur la confiance en des structures et des institutions qui favorisent les normes partagées de respect et d'égalité » (Bessone 2020). Dans le cas d'injustices structurelles, « réparer, ce n'est pas seulement offrir une compensation financière ou une restauration psychologique à un individu », mais « transformer les structures produisant des relations d'inégalité systémique et revendiquer la modification des structures sociopolitiques actuelles » (*ibid*).

L'espace du forum (judiciaire ou non) est ainsi un espace où se joue une « lutte pour la visibilité », qui « ne vise pas seulement à conquérir une place dans un espace institué du visible en se conformant aux conventions sémantiques imposées de manière dominante », mais consiste en « une lutte pour faire voir et faire entendre, selon des jeux de langage en rupture avec les modalités dominantes de la mise en récit » (Voirol 2005). La demande de justice est aussi et avant tout une revendication de la modification du champ du visible par la prise en compte des expériences et récits minorisés et effacés.

---

[130] Citation originale : "*If they helped my sister, from the water, my sister will not die. When she fell inside the water, they are supposed to take her out. But they leave in there. (…) Why they can not do so? Because she's not French. You might have pity mind for each other, we are all one*.". Entretien filmé avec Happy Matthew, Border Forensics, février 2022.

[131] Entretien filmé avec Hervé S., Border Forensics, octobre 2021.

[132] « Processo pestaggio Moussa Balde : le dichiarazioni del fratello Thierno Amadou", Imperia Post TV, 14/10/2022. Vidéo en ligne (Youtube)

Conclusion du chapitre 12

Dans ce dernier chapitre, j'ai analysé le traitement matériel et judiciaire des traces des passages illégalisés de la frontière comme une *lutte des traces,* révélatrice de la « lutte des places » entre les différents groupes sociaux qui composent la zone-frontière. L'étude de ces traces nous permet d'analyser les liens étroits qui existent entre l'espace matériel et l'espace épistémique.

J'ai tout d'abord montré que les affaires et graffitis laissés par les personnes en migration dans l'espace alpin ont à la fois une fonction pratique - de marquage des itinéraires empruntés - et symbolique, en visibilisant la présence des groupes sociaux qui sont majoritairement invisibilisés. Dès lors, la gestion de ces traces fait l'objet d'une lutte entre différent·e·s acteur·ice·s : les agents du contrôle les repèrent pour identifier les trajectoires des personnes en migration, les habitant·e·s hostiles à la présence visible des personnes en migration tentent de les détruire ou de les effacer, et les collectifs de solidarité tentent parfois de les effacer, parfois de les visibiliser.

Deuxièmement, nous avons vu que les traces des passages illégalisés ont également une fonction mémorielle : elles peuvent être produites par les personnes en migration (sous forme de dessins ou sur les réseaux sociaux), pour garder un souvenir de la traversée ou parfois proposer un autre récit de leur traversée en mettant en avant la dimension d'aventure et de voyage. Elles peuvent être également produites par des collectifs d'habitant·e·s, de militant·e·s et de personnes en migration pour commémorer les personnes décédées à la frontière franco-italienne. Les commémorations permettent une réappropriation physique de certains espaces frontaliers alpins, qui a également pour fonction de visibiliser la violence aux frontières.

Enfin, les traces des interactions entre forces de l'ordre et personnes en migration jouent un rôle crucial quand il s'agit de faire émerger la vérité sur les circonstances de faits violents ou de violations de droits à la frontière. Elles sont notamment au cœur des procès mettant en cause les pratiques policières de contrôle, l'enjeu étant de faire accéder ces traces au statut de *preuve* permettant d'établir (ou d'infirmer) les responsabilités policières et politiques dans la mise en danger des personnes en migration à la frontière. J'ai ainsi montré à partir du cas de l'affaire Blessing Matthew que l'institution policière met en œuvre différents processus pour effacer ces traces, tels que la non-collecte de données, la dispersion des traces, la production discursive d'un régime de « post-vérité » où les faits sont constamment brouillés, la négation de la parole des témoins exilé·e·s, et l'effacement constant des contradictions par la police judiciaire, pour reconstituer un discours homogène produisant une hégémonie de la parole policière. Toutefois, l'arène judiciaire peut également être investie par les victimes ou leurs proches pour faire entendre leur voix et proposer un contre-discours sur les frontières et les politiques migratoires. Ainsi, elles se saisissent de l'espace épistémique offert par la procédure judiciaire (le *forum*) pour tenter de faire évoluer concrètement les pratiques de contrôle aux frontières alpines.

CONCLUSION DE LA CINQUIEME PARTIE

Cette dernière partie s'intéressait aux luttes et aux résistances des personnes en migration contre le régime des frontières. Nous avons vu que la production d'un ordre social-racial, dans lequel les personnes en migration sont maintenues à une place subalterne, n'empêche pas que celles-ci subvertissent, détournent, s'opposent et résistent à la domination qui s'exerce contre elles.

J'ai montré que la visibilité était au cœur des luttes menées par les personnes en migration (et celles qui les soutiennent) à la frontière franco-italienne. Dans le **chapitre 11**, j'ai d'abord expliqué que les personnes en migration opposent quotidiennement des résistances invisibles aux tentatives des forces de l'ordre de les arrêter, de les enfermer et de les expulser. J'ai ensuite analysé qu'elles choisissent de se rendre invisibles pour lutter contre un ordre social-racial qui les expose au regard policier : ou bien en se cachant, ou bien en dissimulant leur condition de migration par le recours à des stratégies de *passing*, par lesquelles elles subvertissent l'ordre établi. Enfin, parfois, elles ont recours à des stratégies de visibilisation de leur cause par des luttes collectives au cours desquelles elles se réapproprient l'espace frontalier. Elles luttent ainsi contre le régime d'in/visibilisation sélective qu'elles subissent en mobilisant l'invisibilisation et la visibilisation comme deux outils stratégiques, privilégiant l'un ou l'autre (ou les deux simultanément) en fonction du contexte.

Dans le **chapitre 12,** j'ai envisagé que les traces matérielles des passages illégalisés dans les espaces frontaliers hauts-alpins et maralpins font l'objet d'une « lutte des traces » qui a lieu à la fois dans l'espace matériel et au sein de l'arène judiciaire. Cette « lutte des traces » s'inscrit dans le champ des « luttes pour la visibilité » qui, selon Olivier Voirol, « vis[ent] à faire voir et faire valoir ce qui, en quelque sorte, est déjà sous nos yeux mais ne peut être thématisé selon les schèmes d'intelligibilité disponibles. Il s'agit donc de faire voir ce qui ne se voit plus et de viser la transformation des modalités de l'apparence publique en faisant reconnaître des formes expressives jusqu'alors exclues » (Voirol 2005). Par le biais de pratiques collectives comme la « Commémor'action », ou en investissant l'arène judiciaire pour demander justice pour les victimes de la violence aux frontières, les personnes en migration et leurs proches renversent les rapports de domination épistémiques. Elles mettent en lumière les manquements, les effacements et les failles du récit hégémonique qui invisibilise et justifie la violence aux frontières, en rendant visible et audible l'analyse par les personnes en migration de leur expérience vécue de la frontière. Ainsi, le recours à ces « luttes de visibilité » permet aux personnes subalternisées de transgresser l'ordre du visible dominant de multiples façons, et de résister ainsi à l'ordre social-racial imposé par la frontière.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Entre mon premier terrain à Briançon en mars 2018 et la fin de l'écriture de cette thèse en octobre 2024, plus de 35 personnes en migration sont décédées à la frontière franco-italienne : Mohamed F., Beauty S., Mamadi C., Blessing M., Derman T., Rachid (nom de famille inconnu), Khan S., Musa B., Fatallah Z., Ullah Rezwan, Omar E., Ahmed S., Moussa S., Adam C. M., Yusef (nom de famille inconnu), Saïd M., et de nombreuses autres dont le nom n'est pas encore connu. Tout au long de la rédaction de ce manuscrit, je recevais régulièrement des messages dans les réseaux de collectifs solidaires qui nous informaient de personnes blessées après une chute, gravement brûlées, aux membres cassés, suite à leur tentative de traversée de la frontière. À chaque fois que j'étais tentée d'oublier, ou de minimiser la violence de la frontière, ces messages me rappelaient que celle-ci est permanente, bien que la plupart du temps invisible. La violence des frontières s'est également rappelée à moi pratiquement chaque semaine, avec les nouvelles de morts dans les autres espaces frontaliers, notamment à la frontière franco-britannique ou en Méditerranée. Jusqu'à aujourd'hui, les politiques mises en place par les gouvernements européens ne font qu'accentuer l'escalade de violence que j'ai décrite dans cette thèse, et rien n'est mis en œuvre pour enrayer ce cycle mortifère.

Dès mon premier terrain dans le Briançonnais, j'ai essayé de comprendre les mécanismes à l'œuvre dans la production de la *violence spatiale* de la frontière et d'en identifier les acteur·ice·s. J'ai ensuite été interpelée, comme d'autres personnes qui fréquentent cet espace, par un paradoxe saisissant des espaces frontaliers hauts-alpines et maralpins : source de violence pour les personnes en migration, ils sont dans le même temps rendus attractifs pour les touristes. Je me suis alors demandé : par quels procédés spatiaux peut-on rendre un même espace à la fois hostile et plaisant ? Comment des populations arrivent-elles à profiter des aménités environnementales dans le cadre d'un séjour touristique à l'endroit même où des personnes sont arrêtées, enfermées, risquent et parfois perdent la vie ? Leur perception de l'espace montagneux et littoral est-elle affectée par la militarisation de la frontière et la rencontre avec des personnes en migration ? Ces questionnements scientifiques sont intrinsèquement liés à un questionnement politique : l'invisibilité de la frontière et de ses conséquences sur des vies humaines interroge notre capacité individuelle et collective, en tant que société censée vivre dans un régime démocratique, à nous sentir concerné·e·s par les conséquences des politiques menées en notre nom qui se manifestent sous nos yeux.

1) Vérification des hypothèses de recherche

Au début de mon raisonnement scientifique, en m'appuyant sur mon expérience de terrain de master dans le Briançonnais et dans la haute vallée de Suse, j'ai posé comme hypothèse générale (méta-hypothèse) que :

- Depuis la mise en place d'un contrôle policier-militaire aux frontières des États-nations (XIX^{e} siècle) jusqu'à aujourd'hui, la frontière est le lieu d'une violence asymétrique qui s'exerce par un contrôle différencié des voyageur·euse·s ; et qu'à la frontière franco-italienne, ce processus est mis en évidence de façon particulièrement remarquable par, d'une part, la topographie et le milieu de montagne, et d'autre part, la conjonction entre mise en tourisme des territoires et contrôle migratoire ;
- Le contrôle différencié des voyageur·euse·s repose sur une gestion de la visibilité de la frontière dans l'espace, de sorte que la frontière est rendue visible à certains groupes sociaux et invisible à d'autres.

Cette idée principale était articulée sous forme de trois hypothèses auxquelles j'ai tenté de répondre à travers cette thèse.

Vérification de la première hypothèse

Ma première hypothèse était que **la coexistence, à l'échelle micro-locale, d'une activité policière de contrôle migratoire et d'une économie touristique est permise par la mise en œuvre d'une gestion des rapports de visibilité entre les différents groupes sociaux dans l'espace, par différent·e·s acteur·ice·s, qui cherchent à limiter les interactions visuelles entre les groupes constitués comme désirables et ceux considérés comme indésirables**.

J'ai montré dans cette thèse que, dans le contexte d'une économie mondialisée caractérisée par la concurrence internationale, la production de l'espace touristique est fondamentalement hostile à tout élément perturbateur qui viendrait décourager les touristes de visiter le territoire. Or, la présence d'un important dispositif policier et militaire, et la présence de personnes en migration précarisées dans l'espace public des zones touristiques est envisagée comme une perturbation du décor montagneux et littoral vendu aux touristes, conçu comme détaché des rapports politiques et sociaux. Dès lors, les acteur·ice·s touristiques, les municipalités et une partie des habitant·e·s tentent de limiter la visibilité du contrôle migratoire et des personnes en migration « indésirables » dans les espaces touristiques.

J'ai mis en lumière que la double gestion policière et touristique des rapports de visibilité dans l'espace produit une convergence entre le travail de production de l'espace touristique et le travail de contrôle migratoire. Les patrouilles policières dans les centres-villes touristiques permettent ainsi d'en éloigner les personnes qui craignent les contrôles policiers ; les renvois forcés de l'autre côté de la frontière peuvent également être envisagés comme une forme d'expulsion des centres-villes touristiques. En retour, plusieurs pratiques de distinction socio-spatiales mises en œuvre par les habitant·e·s et les touristes favorisent le repérage policier des groupes exclus, et contribue ainsi au travail du contrôle migratoire. En cherchant à produire l'invisibilisation des « indésirables » dans les espaces à haute valeur touristique, les acteur·ice·s du tourisme confinent ces dernier·e·s dans les lieux où la surveillance policière peut s'exercer avec peu de contraintes ; par ailleurs, plusieurs habitant·e·s participent activement à effacer les

traces des personnes en migration dans l'espace public. Les pratiques spatiales de la police convergent ainsi avec celles des acteur·ice·s du tourisme et de certain·e·s habitant·e·s pour produire un ordre social pacifié qui permet à ces deux activités de se poursuivre sans avoir d'impact négatif l'une sur l'autre.

J'ai analysé enfin que la production de l'espace touristique repose sur la mise en place de *seuils de visibilité* qui ont pour fonction d'agencer spatialement les rapports entre les groupes sociaux, et qui, dans le contexte frontalier, servent à limiter les interactions visuelles entre les touristes et les personnes en migration. Néanmoins, les résultats de la thèse – et plus précisément ceux de l'enquête par questionnaire – conduisent à nuancer l'hypothèse qui avait été formulée (hypothèse 1). En effet, ces seuils de visibilité ne fonctionnent pas de manière totalement efficace et la situation de frontière est, de fait, visible par une part importante des touristes et habitant·e·s. Ce constat m'a donc poussée à formuler une nouvelle interrogation : si la situation de frontière est bel et bien visible, comment cela fait-il que l'espace touristique ne soit pas – ou très peu – perturbé par les contrôles migratoires ?

Différentes pistes de réponses à cette nouvelle question ont été esquissées dans cette thèse. Du côté de la production de l'espace touristique, une première piste consiste à envisager que les stratégies de gestion visuelle du dispositif policier et des personnes « indésirables » dans l'espace public ne visent pas une invisibilité totale, mais plutôt une visibilité de basse intensité : il suffit de maintenir les contrôles policiers et la présence des personnes en migration dans une discrétion suffisante pour garantir le fonctionnement « normal » de l'économie touristique. Du côté de la perception de l'espace par les touristes, j'ai proposé dans le **chapitre 10** d'analyser la perception de la situation de frontière par les groupes sociaux construits comme légitimes au prisme de l'habituation à la présence policière et de la construction d'une *cécité située* vis-à-vis des personnes en migration. Celle-ci entraîne ou bien une incapacité à voir la violence vécue par ces personnes, ou bien une normalisation de celle-ci. À ce stade, ces explications ne constituent que de nouvelles hypothèses : de futures enquêtes, portant spécifiquement sur les touristes ou sur les habitant·e·s, permettraient de caractériser de manière plus approfondie la perception de la situation de frontière par les populations constituées comme « désirables », dès lorsqu'elles sont confrontées à la visibilité des contrôles migratoires.

Vérification de la deuxième hypothèse

Ma deuxième hypothèse était que **les méthodes policières de contrôle des frontières alpines s'appuient sur des stratégies visuelles qui produisent une violence spatiale envers les voyageur·euse·s construit·e·s comme « indésirables ».**

Les recherches menées durant cette thèse ont permis de mettre en lumière l'existence de stratégies visuelles dans les méthodes policières de contrôle de la frontière. J'ai ainsi identifié quatre dimensions de ces stratégies visuelles :

1. L'identification *par le regard policier* des individus à contrôler parmi ceux à laisser circuler, à partir de critères tels que le phénotype, l'attitude face aux forces de l'ordre, mais aussi la maîtrise des codes touristiques et la maîtrise spatiale.
2. L'alternance entre différents *régimes de visibilité* du dispositif policier dans les espaces touristiques, ce qui permet à l'activité de contrôle migratoire de s'adapter à l'économie touristique (en alternant notamment en fonction des périodicités jour/nuit et saison/hors saison) ;
3. Des stratégies de contrôle qui jouent sur une *asymétrie du regard* : les agents du contrôle s'appuient sur la topographie ainsi que sur des technologies visuelles qui permettent d'étendre leur champ de vision à travers l'espace montagneux. Les agents policiers et militaires de l'État possèdent ainsi une *maîtrise visuelle* supérieure à celle des simples citoyen·ne·s car ils bénéficient de tout un savoir géographique ainsi que d'une série d'exceptions juridiques qui les autorisent à avoir accès à du matériel leur permettant de développer au maximum leur capacité à voir. À l'inverse, les personnes en migration illégalisées, ciblées par le regard policier, possèdent une maîtrise visuelle réduite, liée au manque de connaissances géographiques, à l'absence de possession de technologies visuelles et au fait que les traversées migratoires se situent souvent de nuit, loin des zones habitées et éclairées. Le dispositif de contrôle migratoire à la frontière franco-italienne repose ainsi sur différents principes de la « guerre asymétrique » (Chamayou 2013) ;
4. Des pratiques d'arrestation des personnes en migration qui s'apparentent à des *traques policières* des étranger·e·s « indésirables » dans le massif montagneux. La traque prend la forme d'une anticipation et d'une identification de la trajectoire de la cible, et de la mise en place d'une poursuite ou d'un dispositif de piège pour l'attraper. C'est ainsi une méthode de contrôle qui repose à la fois sur une asymétrie visuelle, mais également sur une pratique mobile par laquelle « l'État-chasseur (…) se déplace là où va la proie » (Chamayou 2013). La traque est enfin caractérisée par une interaction spatiale mobile entre la partie poursuivante et la partie poursuivie. La frontière franco-italienne, prenant une forme mobile et interactive entre les agents du contrôle et les personnes en migration qui cherchent à y échapper, peut ainsi être analysée comme un *rapport de traque*. Le principe moteur de ce rapport est que chaque partie cherche *à voir l'autre sans être vue* : la traversée et le contrôle de la frontière peuvent ainsi être analysés comme une série de passages de seuils, où chacune des parties cherche à passer sous le *seuil de détectabilité* de l'autre.

J'ai également montré que les pratiques policières de contrôle produisent différentes formes de violence (physique, psychologique, symbolique), qui s'exercent sous des formes directes ou indirectes, envers les personnes ciblées par les contrôles, et que les stratégies visuelles du contrôle migratoire participent à la production spatiale de ces violences.

J'ai enfin étudié le rôle joué par le contrôle policier dans les zones touristiques dans la (re)production de rapports de domination de classe, de « race » et de nationalité. En s'exerçant selon un ciblage des nationalités et du statut administratif supposé des individus, il s'appuie sur des rapports de domination de classe, de genre et de « race » existant dans les espaces touristiques haut-alpins et maralpins, et radicalise ces rapports en exposant les différents groupes sociaux à un traitement différentiel. La présence d'un contrôle policier ciblé renforce ainsi les rapports de domination entre touristes, habitant·e·s et personnes en migration, mais également à l'intérieur de ces différents groupes, en hiérarchisant les individus en fonction de leur capital économique, culturel et spatial, de leur genre, de leur validité. Cependant, de nombreuses pratiques de résistance, parfois souterraines, mise en œuvre par des habitant·e·s, touristes et citoyen·ne·s à l'échelle locale, s'opposent à cette domination sociale-raciale qui s'exerce envers les personnes en migration. Un mouvement de solidarité pluriel s'est en effet mis en place à la frontière franco-italienne, contestant la violence des frontières et cherchant régulièrement à perturber, voire à renverser, les rapports de visibilité dominants.

Vérification de la troisième hypothèse

Ma troisième hypothèse était que **les pratiques de contrôle migratoire, de même que la production de l'espace touristique, s'appuient sur l'environnement montagneux, lui donnant un rôle central dans la production de la violence spatiale mise en œuvre à la frontière.**

J'ai montré au cours de la thèse que l'environnement montagneux est instrumentalisé dans les méthodes de contrôle de la frontière et dans les processus d'in/visibilisation mis en œuvre par les différent·e·s acteur·ice·s (acteur·ice·s du tourisme, touristes, acteur·ice·s du contrôle, personnes en migration etc.). J'ai également montré que l'environnement montagneux joue un rôle de premier plan dans la production d'une violence spatiale à la frontière franco-italienne, ce qui permet d'envisager celle-ci comme un instrument de production d'une *violence environnementale*. Le caractère majoritairement indirect de ce type de violence, qui relève de « l'abandon à la mort » (Heller et Pezzani 2011) plus que d'une violence directe, a pour effet de masquer la responsabilité des États dans la mort des personnes en migration à la frontière : en ce sens, l'environnement « naturel » permet aussi une invisibilisation des causes de la violence et empêche l'identification de responsables.

2) Résultats de la thèse

Au terme de ce manuscrit, je propose de résumer les résultats de la thèse à travers dix points principaux :

1) L'analyse diachronique montre que la co-présence dans un même espace d'une double activité de tourisme et de contrôle migratoire produit des tensions spatiales (perturbations potentielles ou réelles de l'économie touristique). Celles-ci sont liées à la

présence dans le même espace de populations constituées comme désirables (que l'on cherche à attirer) et de populations constituées comme indésirables (que l'on cherche à expulser). Ce phénomène apparaît dès le début du tourisme alpin et méditerranéen et de la militarisation des montagnes frontalières (à partir de la seconde moitié du XIX^{e} siècle, voir **chapitre 3**) et se poursuit jusqu'à nos jours (voir **chapitres 9 et 10**). Les modalités de résolution de ces tensions évoluent tout au long du XX^{e} siècle, mais deux mécanismes semblent être mobilisés de manière récurrente (voir **chapitres 4, 5 et 6**). Premièrement, la construction d'infrastructures de transport qui permettent une différenciation des modalités de traversées de la frontière entre voyageur·euse·s « désirables » et « indésirables ». Deuxièmement, une adaptation des pratiques policières, alternant entre des périodes de contrôle systématique et fixe, et des périodes de contrôle mobile et ciblé.

2) Les acteur·ice·s du contrôle et du tourisme travaillent, de façon convergente (bien que rarement concertée), à résorber les effets du contrôle migratoire potentiellement négatifs pour le tourisme en agissant sur trois leviers :
    a. La gestion de la visibilité du dispositif policier dans l'espace (de sorte à ce qu'il reste relativement discret aux yeux des groupes sociaux « désirables ») (voir **chapitres 6 et 7**) ;
    b. La compartimentation de l'espace touristique via la production de seuils de visibilité à l'échelle micro-locale qui différencient les espaces des différents groupes sociaux en fonction de leur capital économique, social et de leur statut administratif (de sorte que les espaces fréquentés par les touristes entrent peu en contact avec ceux des populations étrangères à expulser) (voir **chapitre 3 et 9**) ;
    c. La gestion de la visibilité des personnes en migration, « indésirables » vise à invisibiliser ces personnes au maximum dans l'espace public. Celle-ci s'inscrit dans un continuum sécuritaire-humanitaire et vise généralement le maintien des personnes en migration à une place marginale dans l'espace public, caractérisée par une faible visibilité (voir **chapitre 4, 5 et 10**).

3) Les pratiques policières ciblées reposent sur des représentations stéréotypées des « migrant·e·s indésirables » à partir de critères « raciaux » (notamment le phénotype des personnes), mais aussi des codes sociaux du tourisme en montagne (**chapitres 7 et 10**). Les contrôles d'identité aléatoires dans les villes et villages frontaliers s'exercent ainsi de façon discriminatoire et produisent de nouvelles inégalités sociales et « raciales » dans les espaces touristiques haut-alpins et maralpins. Par ailleurs, au tournant des XX^{e} et XXI^{e} siècle, le contexte de la fin du tourisme social et de la progressive ré-appropriation exclusive des espaces touristiques perçus comme « naturels » par les classes supérieures, majoritairement issues d'Europe ou Amérique du Nord et « blanches » renforce les inégalités sociales et « raciales » dans les espaces touristiques montagneux et littoraux, notamment en termes d'accès aux différents espaces et d'effets de visibilité. Ce contexte joue probablement un rôle dans le ciblage policier en

renforçant son caractère discriminatoire, notamment vis-à-vis des personnes « non-blanches » et/ou qui ne correspondent pas au profil dominant des touristes.

4) L'analyse historique fondée sur l'étude des archives m'a poussée à formuler l'hypothèse qu'un « tournant racial » se joue dans la représentation médiatique de la frontière dans les années 1980, au moment où l'immigration illégalisée par la frontière franco-italienne concerne désormais majoritairement des ressortissant·e·s extra-européen·ne·s issu·e·s des post-colonies (**chapitre 5**). Bien que le discours qui construit les immigré·e·s clandestin·e·s comme des menaces pour la sécurité des citoyen·ne·s s'inscrive dans une histoire longue, on constate à cette période une « re-racialisation » des discours médiatiques sur la migration « clandestine » à la frontière, laquelle justifie le recours à des méthodes policières violentes de contrôle. Les discours qui se mettent en place dans les années 1980 fondent jusqu'à aujourd'hui la légitimité politique des pratiques policières mises en œuvre pour le contrôle migratoire, et participent à normaliser l'exercice de la violence policière à la frontière.

5) L'approche diachronique me pousse à relativiser le « tournant de 2015 » qui est mis en avant dans la littérature sur la frontière franco-italienne (Amigoni et al. 2021 ; Giliberti 2018 ; Lendaro 2018 ; Trucco 2018), et à mettre plutôt en avant la période de la mise en place de l'espace Schengen (entre 1993 et 1998) comme un réel tournant dans les pratiques policières (**chapitre 6**). C'est en effet au moment de la mise en application des accords de Schengen que les contrôles mobiles dans l'espace montagneux et le long des axes de circulation, ainsi que les rondes dans les centres-villes et villages frontaliers, ont été envisagés comme la meilleure méthode de contrôle migratoire, compatible avec la libre-circulation des citoyen·ne·s dont la présence est constituée comme légitime. Bien que la logique de Schengen ait été mise en tension par la mise en place de contrôles permanents par la France en 2015, elle continue de régir aujourd'hui les pratiques policières en favorisant les contrôles mobiles et ciblés (**chapitre 7**).

6) La mise en œuvre de contrôles mobiles et ciblés au début des années 1990 intervient dans le contexte de l'essor du tourisme international de masse, montrant que les contrôles policiers s'adaptent non seulement aux contraintes politiques, mais aussi au contexte économique (à la fois européen et local). Les contrôles mobiles et ciblés qui ont été privilégiés au tournant du XX^{e} et XXI^{è} siècle présentent précisément l'intérêt de pouvoir faire l'objet d'une gestion visuelle qui évolue en permanence, s'adaptant ainsi au contexte politique et économique (**chapitre 6**).

7) Les agents du contrôle mettent en place des stratégies visuelles pour contrôler la frontière (**chapitre 7**). Celles-ci consistent, d'une part, à maîtriser la visibilité du dispositif de contrôle dans les espaces habités et d'autre part, à interpeller efficacement les individus ciblés. La stratégie privilégiée consiste à « voir sans être vu·e ». Pour cela, les pratiques policières s'appuient sur la topographie propre au milieu de montagne ainsi

que sur des technologies visuelles, en tirant avantage de l'inégalité de maîtrise visuelle entre les forces policières et les individus qui cherchent à échapper au contrôle. Cette stratégie se traduit spatialement par la mise en place d'une relation de traque dans l'espace montagneux, entre des forces policières et militaires qui cherchent à interpeller des personnes en migration en anticipant leur trajectoire et en mettant en place des tactiques de poursuites et de pièges, tandis que les personnes en migration tentent de mobiliser les ressources de l'espace montagnard pour s'enfuir sans être repérées.

8) Les pratiques policières de contrôle migratoire produisent une *violence environnementale* qui s'exerce spécifiquement contre les personnes en migration ciblées par les contrôles (voir **chapitres 1 et 8**). Cette violence prend des formes indirectes (escalade dans la prise de risques pour éviter les points de contrôle, exposition aux dangers liés aux infrastructures ou aux aléas naturels), semi-directes (refoulement dans des conditions de vulnérabilité physique, destruction des lieux de vie) et directes (méthodes d'arrestation brutales, poursuites, violences physiques). Malgré son caractère systématique, cette violence est largement invisibilisée : elle se produit dans des espaces cachés aux regards extérieurs, les victimes sont rarement identifiables et/ou disparaissent sans témoigner, et les effets de la violence sont dispersés à la fois dans le temps et dans l'espace.

9) Bien que le contrôle policier soit censé cibler uniquement les « étranger·e·s en situation irrégulière », il a des effets sur toutes les personnes fréquentant le territoire et principalement sur les habitant·e·s racisé·e·s, étranger·e·s et en situation de précarité administrative, en entravant leurs déplacements et en limitant ainsi leur liberté de circulation dans les espaces du quotidien (**chapitre 10**). Le contrôle policier mobilisé à l'origine pour le contrôle migratoire à la frontière agit de fait comme un maintien de l'ordre social et racial en assignant certains groupes sociaux à des places subalternes dans l'espace alpin, en entravant leur « droit à la ville » (Lefebvre et al. 2009) et leur « droit d'accès à la Nature » (Girault 2018) et aux espaces touristiques.

10) Les personnes ciblées par les contrôles s'engagent dans des luttes de visibilité pour résister aux discriminations qui les visent (**chapitres 11 et 12**). Les personnes en migration illégalisées mobilisent des stratégies visuelles pour échapper au contrôle policier en tentant de se rendre invisibles, en jouant sur les critères d'identification policiers et en subvertissant les rapports de visibilité dominants dans l'espace touristique (par le recours au *passing*). Elles ont aussi occasionnellement recours, avec le soutien des habitant·e·s solidaires, à des méthodes de visibilisation de leur cause. Les diverses stratégies d'in/visibilisation mises en œuvre par les personnes subalternisées pour résister à la domination ne s'opposent pas, mais se complètent : visibiliser sa cause (par l'occupation visible de l'espace public ou le recours au procès comme manière de faire entendre sa voix) permet de contester l'ordre dominant, tout en permettant à d'autres stratégies de résistance souterraines de se perpétuer loin des regards.

3) Contributions théoriques

3.1 – Contributions au champ de la géographie des rapports de domination

a) La domination visuelle, un nouveau concept pour penser la géographie des rapports de domination

J'ai proposé en introduction le concept de *domination visuelle* pour caractériser le rôle central de la visibilité dans la (re)production spatiale de rapports de domination structurels. Dans cette approche, la domination visuelle ne doit pas être comprise comme un rapport de domination en soi, qui serait indépendant des autres, mais comme un *mécanisme spatial* par lequel s'exercent les différents rapports de domination liés à la classe sociale, à la « race », au genre, à la nationalité, etc.

Ce concept s'est avéré opérant pour penser de façon cohérente la complexité des rapports de visibilité entre les différents groupes sociaux dans l'espace frontalier :

- D'une part, il permet d'aborder les multiples dimensions de la notion de « visibilité », en analysant simultanément la visibilité comme capacité à voir et comme capacité à être vu·e ; il ajoute également le pouvoir de maîtriser la visibilité des autres.
- D'autre part, ce concept permet de montrer qu'une *inégalité de maîtrise visuelle* structure à la fois les rapports entre l'État (incarné par les forces de l'ordre aux frontières) et les individus ciblés par les contrôles. Il met en lumière également les rapports entre les différents groupes sociaux qui fréquentent les espaces touristiques frontaliers. En effet, l'espace est agencé pour correspondre à ce que les touristes désirent voir (*capacité à choisir ce que l'on voit*) et masquer ce qu'iels ne veulent pas voir, et la visibilité dans l'espace public des populations « indésirables » est maîtrisée (*capacité à maîtriser l'image de l'autre*).

Par ailleurs, la présence des populations dominantes du point de vue des rapports de classe et de « race » est normalisée dans l'espace, les individus appartenant aux groupes dominants pouvant ainsi choisir de se rendre visibles ou invisibles en fonction de leurs propres intérêts (*capacité à maîtriser sa propre visibilité*). À l'inverse, les personnes racisées et/ou ne correspondant pas aux normes dominantes du tourisme alpin sont tantôt invisibilisées, tantôt rendues hypervisibles du fait d'être perçues comme n'étant pas à leur place ; elles sont reléguées à des espaces qu'elles ne choisissent pas, ce qui limite leur capacité à maitriser ce qu'elles voient, à changer le regard que les autres portent sur elles et à agir sur les normes de visibilité dominantes. Néanmoins, elles utilisent leur marge de manœuvre, bien qu'étroite, pour mettre en place des résistances et des subversions du régime de visibilité qui leur est imposé.

Si la question de la visibilité est déjà très présente dans les recherches en géographie des rapports de domination, soulevée notamment dans les travaux qui appréhendent les rapports

sociaux au prisme d'une « lutte des places » (Cresswell 1996 ; Lussault 2009), la relation entre espace, visibilité et rapports de domination est rarement problématisée en tant que telle. Le concept de domination visuelle, qui peut être remobilisé sur d'autres terrains, permet ainsi d'affiner la réflexion sur les dynamiques d'in/visibilisation et leur rôle dans la mise en œuvre spatiale de rapports de pouvoir.

Par ailleurs, cette thèse analyse les liens entre la visibilité dans l'espace des représentations et la visibilité dans l'espace matériel. J'ai montré que la visibilité dans l'espace matériel fait l'objet d'une gestion spatiale qui vise à produire une certaine image médiatique du territoire (particulièrement dans le cas des territoires touristiques). En retour, l'image préconçue d'un territoire conditionne la manière dont les individus perçoivent les éléments physiques dans l'espace matériel. Toutefois, les résultats de la thèse suggèrent que la relation entre l'espace épistémique et l'espace matériel est complexe : une invisibilité épistémique ne produit pas nécessairement une invisibilité dans l'espace matériel, et des éléments « indésirables » peuvent venir perturber l'espace matériel sans que cela n'entache nécessairement la représentation du territoire.

Plus généralement, cette thèse montre que les acteur·ice·s sociaux fabriquent, jouent avec et subvertissent les rapports de visibilité, et que ceux-ci font l'objet d'une lutte entre différents groupes sociaux, dont les intérêts peuvent converger ou diverger. Au terme de cette recherche, il me semble que la compréhension des relations, sur le terrain de la frontière franco-italienne, entre espace des représentations et espace matériel pourrait être approfondie et nuancée par de futures études plus ciblées, portant par exemple sur un seul groupe social ou centrés sur une période temporelle restreinte.

b) La violence environnementale

La notion de violence environnementale est, dans la géographie francophone, encore relativement peu connue et abordée, bien qu'elle se diffuse progressivement. En se situant à l'intersection entre le champ d'études sur la violence des frontières d'une part et du champ qui analyse les liens entre violence et environnement d'autre part, cette thèse a mis à jour de multiples ressorts de la violence environnementale qui opère aux frontières. Ainsi, elle éclaire une nouvelle dimension du processus de frontiérisation, et souligne dans le même temps que les terrains frontaliers sont particulièrement pertinents pour analyser les violences environnementales contemporaines.

L'étude des pratiques de contrôle migratoire contribue aux réflexions sur la relation entre espace et violence, en montrant que ces pratiques reposent aussi bien sur une violence structurelle et indirecte que sur ses formes directes. La traque est un objet qui a été peu abordé dans le champ des géographies de la violence, alors qu'elle pose fondamentalement la question du lien entre violence et espace. Cette technologie du pouvoir, ancienne, s'inscrit dans une généalogie raciale et coloniale (Chamayou 2010). En analysant les traques policières des étranger·e·s

irrégularisé·e·s à la frontière franco-italienne, j'ai attiré l'attention sur une nouvelle dimension de la violence : celle d'un processus dynamique et mobile dans l'espace, qui engage des corps en mouvement et repose sur une interaction directe entre dominant·e et dominé·e.

La notion de « *weaponization* » de l'environnement (Boyce 2012 ; Del Biaggio, Giannetto, et Noûs 2020 ; De León et Wells 2015), est très peu connue en français (une langue dans laquelle on peine d'ailleurs à la traduire), est également essentielle pour saisir les liens entre espace et violence aux frontières. Elle désigne la manière dont certains environnements sont transformés en armes entraînant la mort, ou la souffrance, d'une population ciblée. Bien que cette notion ait émergé sur d'autres terrains frontaliers depuis déjà une dizaine d'années, cette thèse contribue à en analyser les mécanismes, en soulignant notamment l'instrumentalisation de la topographie dans les pratiques de contrôle, et en détaillant les ressorts du processus d'invisibilisation de la violence.

Enfin, cette thèse contribue aux réflexions autour de la notion de *racisme environnemental* (Thésée, Carr, et Prévil 2017), en questionnant la façon dont le processus de frontiérisation crée une stratification sociale et raciale des mobilités dans l'espace alpin en créant de multiples obstacles à la mobilité – quotidienne, touristique ou migratoire – des personnes racisées.

3.2 - Contributions au champ des études sur le tourisme

Cette thèse offre également de modestes apports historiographiques au champ des études sur le tourisme. Le concept de « front écologique » mis en avant par Sylvain Guyot a permis d'envisager des liens entre les différents « fronts » des multiples processus d'appropriation de des montagnes hautes-alpines et méditerranéennes au XIX^{e} siècle : le front militaire, touristique, ainsi qu'écologique, avec une transformation radicale des écosystèmes et des paysages alpins et maralpins (Guyot 2017). Par ailleurs, la lecture proposée dans cette thèse sur l'histoire du tourisme consiste à s'intéresser aux circulations entre la mise en tourisme des territoires alpins et celle des territoires colonisés, ce qui permet aussi de penser en relation les circulations touristiques et les circulations migratoires entre les espaces alpins et méditerranéens. Ces réflexions pourraient être largement approfondies, nuancées et discutées, dans des travaux d'histoire environnementale qui pourraient analyser de manière plus fine les processus de transformation des paysages alpins sous l'effet de la militarisation, du tourisme et des migrations de travail, entre le XIX^{e} et le XX^{e} siècles.

D'un point de vue sociologique, cette thèse enrichit les réflexions sur le rôle du « regard touristique » (Urry 1990) dans la production de l'espace touristique. En remobilisant la notion de « seuils de visibilité » proposée par Lise Piquerey (2016), qui alimente le débat sur le rôle de la visibilité comme marqueur social dans les espaces touristiques, en considérant que se met en œuvre une *compartimentation de l'espace* touristique visant à différencier les espaces des groupes « désirables » et « indésirables ». Par ailleurs, si de nombreux travaux ont déjà montré que les acteur·ice·s du tourisme et les touristes tentent de maîtriser ce qui est in/visible dans

l'espace touristique, j'ai analysé ce qui se passe quand des tensions importantes (en l'occurrence, celles liées au contrôle migratoire) menacent de perturber cette production de l'espace touristique. J'ai conclu que les différent·e·s acteur·ice·s agissent de manière non concertée, mais convergente, pour limiter ces perturbations et tenter de maintenir les relations sociales et l'agencement de l'espace dans un état de relative normalité.

3.3 - Contributions au champ des études sur la montagne

Un des apports majeurs de cette thèse est de contribuer à la prise en compte des rapports sociaux de « race » dans les études sur les espaces touristiques de « Nature », et notamment sur les espaces montagneux – et en retour, de mettre en avant les terrains ruraux dans les études sur les rapports sociaux de « race ». Alors que de nombreuses études ont analysé que les espaces récréatifs de montagne étaient structurés par des rapports de domination de genre et de classe, les rapports sociaux de « race » sont très rarement utilisés comme variable explicative des phénomènes sociaux en montagne. Or, j'ai évoqué le fait que la production de l'espace touristique montagneux repose sur une division racialisée du travail, et que les individus appartenant aux minorités « ethno-raciales » sont particulièrement invisibilisés en montagne. J'ai surtout montré que la mise en place d'un quadrillage policier du territoire frontalier à des fins de contrôle migratoire fait apparaître les inégalités de traitement policier et d'accès à la mobilité en montagne en fonction de la « race ». J'ai également analysé que ces rapports de « race » sont fortement imbriqués à d'autres rapports de domination (de classe, de genre, de validité, de statut administratif), dont certains sont spécifiques au milieu du tourisme alpin (maîtrise des codes sociaux du tourisme, capital spatial propre au milieu montagneux). Il serait fort intéressant de poursuivre ces analyses sur les rapports de « race » en montagne à partir d'autres terrains de montagne qui ne sont pas situés dans des régions frontalières, pour comprendre les mécanismes d'invisibilisation des rapports sociaux de « race » hors du contexte spécifique du contrôle migratoire aux frontières.

Un autre apport important de ce travail est de s'intéresser à la présence policière en montagne, et plus précisément aux effets des pratiques policières en termes de (re)production des rapports de domination en montagne. À nouveau, il serait intéressant de comparer les résultats de cette thèse avec ceux d'autres études sur les effets de la présence policière en milieu montagnard, hors terrain frontalier, pour pouvoir comprendre la spécificité du contexte de contrôle migratoire dans les modalités et les effets de la présence policière en montagne.

3.4 - Contributions au champ des études sur les frontières et les politiques migratoires

Par ailleurs, cette thèse vient contribuer à deux débats historiographiques :

1) Dans le champ des études sur les pratiques de contrôle frontalier (« *border work* »), je nuance l'importance du « tournant » de 2015 en mettant en avant les continuités

du contrôle qui ont existé depuis la fin du XX^{e} siècle jusqu'à nos jours, et en proposant plutôt d'envisager qu'un tournant a été effectué avec la mise en place de l'espace Schengen – bien que celle-ci s'inscrive également dans des continuités historiques. Ce faisant, je rejoins les analyses formulées par Sara Casella-Colombeau dans sa thèse sur l'évolution du travail de la PAF à la frontière franco-italienne (Casella-Colombeau 2013) ;

2) Dans le champ des études sur les migrations, je propose d'envisager qu'un « tournant racial » s'est effectué dans le traitement médiatique de la migration « clandestine » par la frontière au cours des années 1980, ce qui constitue une position originale (la plupart des travaux mettant plutôt en avant les continuités dans le traitement des différentes catégories d'« indésirables » depuis le XIX^{e} siècle jusqu'à nos jours ; voir par exemple : Hanus 2019 ; Proglio 2021). Cette proposition appelle à être discutée par de futurs travaux qui pourraient comparer de manière précise le traitement médiatique des immigré·e·s italien·ne·s, juif·ve·s, yougoslaves, turques/kurdes, nord-africain·e·s, etc., ainsi que le traitement policier de ces différentes populations en migration à la frontière franco-italienne à différentes époques.

Dans le champ des *Border Studies*, cette thèse approfondit les analyses existantes sur le travail policier de contrôle migratoire en mettant en évidence deux dimensions des méthodes policières qui sont encore peu abordées : la matérialité spatiale du contrôle migratoire (et notamment la topographie), ainsi que l'existence de stratégies visuelles dans les pratiques policières.

Une des contributions les plus originales et importantes de la thèse au champ des études sur les frontières a consisté à analyser les convergences entre la production de l'espace touristique et les pratiques policières de contrôle, ce qui a permis de montrer que ces dernières jouent un rôle dans la géographie plus large du capitalisme à l'époque contemporaine (abordée au prisme du secteur touristique). De plus, cette thèse met en lumière le rôle des acteur·ice·s du tourisme dans le processus de frontiérisation, contribuant à une discussion foisonnante dans le champ des études sur les frontières sur la manière dont des acteur·ice·s non-policiers participent au travail de contrôle migratoire (Lendaro 2023 ; Lendaro et Philippe 2023 ; Tassin 2023).

Une autre piste consiste à envisager l'existence de parallèles entre le traitement policier des étranger·e·s indésirables dans les espaces frontaliers et le maintien de l'ordre dans les quartiers populaires des villes françaises, en comparant les observations du terrain frontalier avec la littérature sur la police dans les quartiers populaires (Fassin 2011 ; Jobard 2002). Cette analyse permet d'accréditer la thèse qu'il existe un traitement racialisé des personnes en migration aux frontières et des habitant·e·s des quartiers populaires, et de déceler des continuités coloniales dans les méthodes policières (en analysant notamment la guerre d'indépendance algérienne comme un moment-clé de la mise en place de contrôles mobiles et ciblés).

Enfin, la dernière contribution de cette thèse au champ des études sur les migrations (*Migration Studies)* réside dans l'analyse des résistances des personnes en migration au régime des frontières, en s'intéressant aux stratégies d'in/visibilité mises en place par les personnes en migration pour résister à la domination dans les espaces frontaliers alpins. Dans mes analyses, j'ai tenté d'échapper aux deux biais qui peuvent être parfois présents dans certains travaux en sciences sociales tendant à présenter les personnes en migration uniquement comme des victimes ou, au contraire, des héros. Cette approche m'a conduite à envisager le rapport des personnes en migration à la visibilité de manière nuancée et hétérogène en fonction des individus et évoluant entre la visibilité et l'invisibilité en fonction du contexte.

4) Contributions méthodologiques

Pour cette recherche, j'ai mobilisé des approches méthodologiques très diverses. Une partie des méthodes employées s'inscrivent dans les méthodes traditionnelles des sciences sociales (telles que les entretiens, les questionnaires, l'observation ethnographique). D'autres sont des méthodes de plus en plus mobilisées en géographie sociale (comme la cartographie participative). Je ne reviens pas ici sur ces choix, dont je présente déjà les intérêts et les difficultés dans le **chapitre 2**. Je reviens ici sur les méthodes les plus originales de cette thèse, dont j'ai fait un usage relativement expérimental, et dont il me paraît important de présenter les apports et les limites pour les futur·e·s chercheur·euse·s qui voudraient s'en emparer.

L'approche géo-historique, encore rarement mobilisée en géographie des frontières ou en géographie des rapports de domination, a pour force de donner à voir les continuités et ruptures historiques. En l'occurrence, elle a permis de mettre en évidence des continuités dans la gestion de la visibilité de la frontière en contexte touristique depuis le XIX^{e} siècle, ainsi que d'identifier divers moments de rupture. Par ailleurs, cette méthode était particulièrement appropriée pour tenter d'identifier les correspondances entre le phénomène que j'étudiais (l'évolution des pratiques policières de contrôle) et le contexte socio-économique, ce qui a permis de contribuer à la compréhension des liens entre les pratiques de contrôle des frontières et la géographie historique du capitalisme (Harvey 2005).

Malgré ces atouts, cette approche a présenté certaines difficultés : le fait de travailler sur une période très vaste, et sur une zone géographique étendue, m'a mise face à un choix difficile de sélection des sources de données archivistiques. En tentant d'estimer des tendances générales à partir d'éléments localisés, l'approche géo-historique peut tendre à fournir une analyse surplombante qui surestime les continuités et ruptures temporelles qu'elle cherche à déceler, et qui ne permet pas toujours de formuler une analyse nuancée et contextualisée, ou d'analyser des jeux d'acteur·ice·s économiques et politiques à l'échelle locale.

Une autre méthodologie originale de cette thèse a été de mobiliser les Systèmes d'Information Géographiques (SIG), et notamment l'analyse de visibilité ainsi que les cartographies de risques (inondations et avalanches) pour analyser les pratiques policières et la production de violences

environnementales. Si les SIG sont une des méthodes privilégiées des géographes, ils sont rarement mobilisés dans les études sur les frontières. Les résultats des analyses par SIG dans cette thèse permettent de souligner le rôle essentiel joué par l'espace dans la mise en œuvre du contrôle migratoire, en insistant sur la matérialité et la tridimensionnalité de l'espace. Il me semble important d'explorer, dans le futur, les multiples possibilités offertes par les SIG pour analyser les diverses formes de la violence environnementale aux frontières contemporaines.

L'approche méthodologique la plus innovante à laquelle j'ai eu recours est celle de l'architecture forensique, que j'ai eu l'occasion de découvrir au cours de la recherche-action menée avec Charles Heller, Lorenzo Pezzani et Cristina Del Biaggio au sein du collectif Border Forensics, entre 2021 et 2022. Elle m'a permis d'expérimenter diverses techniques d'enquête, telles que l'étude d'un dossier pénal, la reconstruction spatio-temporelle *in situ* d'un événement violent, la mise en œuvre d'un cadre approprié pour recueillir la parole des témoins, la cartographie animée et la reconstitution 3D pour visualiser et analyser l'enchaînement des événements dans l'espace. Cette méthode s'est avérée particulièrement efficace pour mettre en évidence la violence et, notamment, explorer l'échelle micro-locale à laquelle elle se déploie, ainsi qu'appréhender la manière dont elle s'appuie sur l'environnement. Cette approche méthodologique présente également l'intérêt de s'inscrire dans le cadre des méthodes transformatives, qui ne se contentent pas de mettre en évidence des phénomènes sociaux mais proposent également des pistes pour les transformer. En produisant des supports visuels et des analyses qui ont pour objectif de servir de preuve dans le cadre d'un procès, l'architecture forensique permet de proposer un cadre épistémique transformatif sur la violence aux frontières.

Enfin, les nombreux tâtonnements méthodologiques mis en œuvre pour appréhender les rapports de « race » à la frontière franco-italienne, restitués dans le **chapitre 2**, me semblent être une contribution utile aux débats méthodologiques sur les questions raciales en sciences sociales. J'ai ainsi tenu à exposer les différentes méthodes que j'ai testées, abandonnées ou mobilisées, faute d'en avoir trouvé de meilleures, tout en notant leurs différents biais afin que ces réflexions puissent alimenter celles de futures recherches en géographie sur les rapports de « race ». De même, les réflexions que j'expose dans le chapitre méthodologique (**chapitre 2**) sur les difficultés éthiques et politiques posées par le fait de travailler sur/avec des collectifs militants exposés à une forte surveillance policière, ainsi que de travailler, depuis une posture dominante, avec des personnes en situation d'exil, visent à nourrir les réflexions d'autres chercheur·euse·s qui remettent en cause les rapports violents dans la recherche en sciences sociales, et tentent de proposer un cadre de recherche émancipateur pour tou·te·s les participant·e·s.

5) Représentativité du terrain et reproductibilité de l'étude

Les résultats de cette recherche réalisée sur le terrain de la frontière franco-italienne me semble pouvoir enrichir la compréhension de différents espaces frontaliers européens (particulièrement

des frontières internes à l'espace Schengen), mais aussi de toutes les frontières dans le monde qui sont mises en scène comme étant « ouvertes » plutôt que « fermées ».

Les analyses de la thèse, tant sur la gestion de la visibilité du dispositif de contrôle dans un espace touristique que sur la fabrique d'environnements hostiles, pourraient également être étendues à toutes les frontières qui se situent dans des espaces considérés à fort degré de « naturalité » : zones frontalières littorales, montagneuses, forestières… Les analyses formulées dans cette thèse, notamment sur la violence environnementale, peuvent ainsi nourrir le champ émergent d'une écologie politique (ou sociale) des frontières. En confrontant les résultats de cette recherche avec ceux d'autres études portant sur des terrains qui se situent dans des espaces frontaliers touristiques, cette thèse pourrait également participer à l'émergence d'un nouveau champ au croisement des analyses critiques du tourisme et du contrôle migratoire.

Certains résultats de cette recherche pourraient également alimenter les réflexions sur les espaces touristiques de « Nature » qui ne se situent pas nécessairement dans les zones frontalières. Notamment, il me semble que l'analyse des stratégies de visibilité des dispositifs policiers et des effets du maintien de l'ordre en termes de reproduction de rapports de domination pourrait servir à comprendre des situations de maintien de l'ordre dans des espaces touristiques et/ou ruraux, particulièrement en milieu montagnard. Bien que cette thèse se situe sur un terrain frontalier constitué conne une « zone d'exception », elle révèle la prégnance des catégories raciales dans les représentations des acteur·ice·s sociaux – touristes, travailleur·euse·s du secteur touristique et policier·e·s – et le fait que les contrôles policiers affectent l'ensemble des habitant·e·s et touristes, et non pas uniquement les personnes en migration. Cela suggère que ces phénomènes pourraient également concerner d'autres espaces ruraux ou montagneux hors zones de frontière, nuançant l'exceptionnalité du terrain frontalier.

6) Futures pistes de recherche

6.1 - Approfondissements méthodologiques

Au terme de cette thèse, de nombreuses pistes restent encore à explorer. J'ai été confrontée durant l'enquête à plusieurs limites méthodologiques qui m'ont contrainte à laisser de côté un certain nombre de questions passionnantes, auxquelles de futures recherches pourraient s'intéresser.

Tout d'abord, j'ai eu l'occasion de découvrir les riches fonds d'archives de la préfecture des Alpes-Maritimes et du ministère de l'Intérieur concernant les activités du service de la PAF de Menton, contenus aux Archives départementales des Alpes-Maritimes. Comme je l'ai indiqué dans le **chapitre 2,** la plupart de ces documents contiennent des données statistiques. Si je ne disposais pas des outils pour en faire un traitement quantitatif, qui, analysé de manière diachronique, serait un prolongement passionnant de cette recherche. Il permettrait de retracer l'évolution des critères de ciblage de la PAF dans le temps avec précision. On pourrait

également confronter, de manière sensiblement plus fine que je ne le fais dans cette thèse, les représentations de la migration clandestine à la frontière (profils de « clandestins » mis en avant dans la presse), avec les pratiques réelles de contrôle migratoire (nationalités des personnes arrêtées par la PAF), et analyser ainsi les effets d'in/visibilité qui naissent des décalages entre la représentation médiatique et les pratiques de contrôle sur le terrain. Un tel travail approfondirait la réflexion amorcée dans cette thèse sur les relations complexes qui lient l'espace des représentations et les pratiques spatiales des acteur·ice·s dans l'espace matériel.

Le questionnaire s'est avéré un outil méthodologique fort intéressant pour appréhender à la fois des phénomènes liés aux représentations de la frontière, aux pratiques spatiales des touristes, ainsi que pour estimer ce qui est visible ou non des populations majoritaires dans l'espace frontalier. Mais le petit nombre de participant·e·s constitue une limite des résultats. Il serait pertinent de réutiliser ce questionnaire au sein d'un projet de recherche collectif mobilisant plusieurs enquêteur·ice·s, ce qui permettrait d'avoir accès à un échantillon d'enquêté·e·s plus important, plus représentatif et donc à des résultats plus robustes. On pourrait notamment faire passer le questionnaire à différentes saisons (par exemple en saison estivale dans les Hautes-Alpes, car je fais l'hypothèse que le profil des touristes et leurs pratiques spatiales sont très différentes en été, ce qui crée potentiellement d'autres conditions de visibilité). Enfin, en ce qui concerne le traitement des données du questionnaire, il serait opportun d'en faire une analyse multivariée, ce qui pourrait faire apparaître de nouveaux résultats, et nuancer (voire contredire) certains résultats obtenus par l'analyse bivariée.

Pour compléter les analyses sur le travail policier de contrôle migratoire, il serait essentiel de réaliser un travail ethnographique au sein des différentes forces de l'ordre mobilisées à la frontière. Celui-ci permettrait d'analyser de manière fine les pratiques policières comme les représentations des acteur·ice·s vis-à-vis de leur travail et des personnes en migration. Il nous donnerait aussi l'occasion de comprendre comment se met en œuvre la chaîne de commandement, pour identifier la marge de manœuvre des individus aux différents niveaux de la hiérarchie et les pratiques discrétionnaires des agents. Cette enquête permettrait de sortir d'une analyse monolithique du travail des forces de l'ordre à la frontière, en donnant à voir les subversions et les oppositions internes qui peuvent exister au sein de celles-ci et qui ne sont pas visibles à l'extérieur.

Enfin, j'aurais aimé poursuivre le travail réalisé avec des personnes en situation d'exil en explorant d'autres outils méthodologiques, une idée à laquelle j'ai renoncé faute de temps. J'ai notamment imaginé de créer des espaces de discussion collective rassemblant plusieurs personnes qui ont traversé la frontière franco-italienne clandestinement, pour permettre une confrontatin des différentes perspectives. La forme collective de la discussion, par rapport aux entretiens individuels, aurait permis une plus forte appropriation du sujet par les personnes concernées et créé un plus grand espace de liberté de parole. Il serait également intéressant de travailler sur les représentations de l'espace frontalier montagneux et littoral des personnes en

migration au moyen de cartographies sensibles, pour mieux saisir le rapport sensible à l'espace et le confronter – au moyen du même outil – avec celui des populations dont la présence est construite comme légitime.

6.2 - Élargissements théoriques

Au-delà des approfondissements méthodologiques, il reste encore de nombreuses pistes à creuser pour répondre aux questions qui demeurent ouvertes au terme de cette thèse.

En ce qui concerne la partie historique de la thèse, il faudrait approfondir les liens identifiés entre les politiques migratoires, la fabrique locale de l'altérité et les conséquences sur les traversées de la frontière pour les populations « indésirables ». Une recherche historique menée à une échelle plus locale et/ou sur une période plus restreinte, ou encore une analyse comparative entre deux périodes et deux populations en migration constituées comme indésirables, permettrait de faire apparaître des nuances dans l'analyse diachronique que je propose ici en mettant en discussion les décalages entre les sources médiatiques, les sources policières et les sources orales. Ce travail pourrait répondre à la question : *en quoi les représentations de la migration clandestine diffusées par les discours politiques ou médiatiques influencent-elles les pratiques de contrôle de la frontière sur le terrain, et quelles en sont les conséquences pour les personnes qui traversent la frontière ?*

Par ailleurs, il reste encore un chantier important autour d'une histoire, à la fois quantitative et qualitative, des mort·e·s en migration à la frontière franco-italienne. En effet, la mort en migration est construite comme un problème public à des moments très restreints dans l'histoire ; des chiffres concernant le nombre de mort·e·s sont parfois avancés dans la presse, sans être sourcés ni vérifiables. Mais le fait que l'on ne parle pas des mort·e·s ne signifie pas qu'il n'y en a pas. Il faudrait mettre au point, pour les périodes antérieures, une démarche similaire à celle que les chercheur·euse·s sur les mort·e·s aux frontières mettent en place à l'époque actuelle (Kobelinsky et Furri 2024 ; Kobelinsky et Le Courant 2017) : confronter les données de la presse, les registres des mairies et les tombes dans les cimetières ; croiser les données qui viennent des communes françaises et celles qui viennent des communes italiennes. Ce travail permettrait de répondre à plusieurs questions : *les périodes de forte militarisation de la frontière sont-elles les périodes où l'on dénombre le plus de morts ? Qu'est-ce qui explique que la mort aux frontières devient un sujet dans le débat public à certaines périodes et pas à d'autres ? Quelles sont les logiques d'in/visibilisation de la mort aux frontières (et par extension, la violence aux frontières) dans l'espace matériel et dans l'espace médiatique ?*

Un autre prolongement important de ce travail consisterait à ajouter la dimension du genre à l'analyse des rapports de domination à la frontière franco-italienne. Si le genre n'a pas été totalement exclu de l'analyse, je n'ai pas choisi d'en faire une grille de lecture centrale des mécanismes de domination à la frontière, ce qui a pu contribuer à l'invisibilisation des femmes en migration et des rapports de genre (voir : Schmoll 2020 ; Tyszler 2019). Tout en étant

consciente de ce risque, j'ai fait ce choix car il me semble que la manière dont les rapports de genre opèrent à la frontière suit une logique distincte de celle des rapports de classe et de « race », bien que toutes ces relations soient imbriquées. Il faut, à mon sens, des outils théoriques et méthodologiques spécifiques pour saisir les rapports de genre aux frontières. Cet éclairage serait passionnant et renouvellerait les analyses existantes sur les rapports de domination à cette frontière, en répondant notamment aux questions suivantes : *quelles sont les logiques genrées dans la mise en œuvre du contrôle migratoire à la frontière ? Quels impacts différentiels le contrôle migratoire a-t-il sur les individus en fonction du genre, et de l'intersection du genre avec la classe, la « race » et la nationalité ? La gestion spatiale des rapports entre touristes et forces de l'ordre, ou touristes et personnes en migration dans les espaces touristiques alpins est-elle genrée ? Quel rôle le genre joue-t-il dans la mise en œuvre des stratégies de passage et de résistance des personnes en migration à la frontière franco-italienne ?*

Enfin, il serait intéressant de poursuivre le travail sur le contrôle des frontières dans une perspective d'écologie politique. Deux voies pourraient être explorées : la première serait, à travers des collaborations entre sciences sociales, géographie physique et sciences du vivant (biologie, écologie, etc.), d'étudier les impacts du tourisme et du dispositif de contrôle migratoire sur l'environnement alpin (climat, hydrologie, biodiversité), pour interroger les *croisements plus-qu'humains qui naissent de ces convergences policières, migratoires et touristiques à la frontière franco-italienne,* et approfondir la réflexion sur la frontière comme *front écologique*. Une deuxième piste serait d'étudier les convergences entre les luttes écologistes menées dans les territoires frontaliers (notamment luttes contre le tourisme de masse, mais aussi contre l'extractivisme des ressources ou contre la construction d'infrastructures) et le mouvement de solidarité envers les personnes en migration. J'ai en effet constaté à maintes reprises sur les différents terrains que les personnes qui s'impliquaient dans le mouvement de solidarité avec les personnes en migration étaient régulièrement investies par ailleurs dans des luttes écologistes sur le territoire. Dans la mesure où cette thèse n'avait pas pour objectif de faire une sociologie du militantisme à la frontière, je n'ai pas creusé cette piste, bien que ces convergences m'aient beaucoup intéressée. De futurs travaux de recherche pourraient explorer ces trajectoires militantes et approfondir la réflexion que j'ai amorcée sur la liberté de circulation comme enjeu de justice environnementale, en répondant à la question : *quelles convergences et quelles contradictions existe-t-il entre les luttes écologistes pour la protection de l'environnement et les luttes pour la liberté de circulation dans l'espace alpin ?*

ÉPILOGUE : PENSER LA JUSTICE ENVIRONNEMENTALE À PARTIR DES FRONTIÈRES ALPINES

En dépit du contexte de changement climatique qui touche de façon particulièrement rapide les territoires haut-alpins et maralpins, la majeure partie des acteur·ice·s du tourisme que j'ai rencontré·e·s dans les Hautes-Alpes, la haute vallée de Suse et dans les Alpes-Maritimes ne semble pas envisager la fin du tourisme de masse. La poursuite indéfinie du développement du tourisme mondialisé est envisagée comme la principale, voire l'unique ressource économique pour l'avenir du territoire. Un ancien maire de Montgenèvre se dit même « *optimiste* » pour l'avenir de la station car il anticipe que, du fait du réchauffement climatique, Montgenèvre sera probablement l'une des dernières stations de ski enneigées des Alpes. Les derniers rapports d'activité touristique[1] louent un « *redécollage aérien* » après la pandémie de Covid 19 en 2020-2021, sans faire aucune référence aux débats qui entourent actuellement le transport aérien et pointent du doigt ses conséquences climatiques et environnementales. Ainsi, le tourisme alpin et azuréen se poursuivent dans le déni des importants changements environnementaux que vivent les écosystèmes et les sociétés contemporaines, à contre-courant de la place grandissante qu'occupent ces questions dans le débat public.

L'organisation de la vie sociale et économique, dans les espaces touristiques situés aux frontières alpines, est donc fondée sur un double déni : celui des effets dommageables du tourisme de masse sur l'environnement, et celui des violences auxquelles sont exposées certaines catégories de populations du fait de la frontiérisation des massifs haut-alpins et maralpins, à l'heure où l'on compte plus de 190 décès de personnes en migration dans les Alpes depuis les années 1990, dont plus de 70% ont eu lieu après 2015[2]. Ce double déni fait écho à la « double fracture environnementale et coloniale » de la modernité identifiée par Malcolm Ferdinand[3] : d'un côté, « l'opposition dualiste qui sépare nature et culture (…) établissant une échelle verticale de valeurs plaçant « l'Homme » au-dessus de la nature », et de l'autre, « la facture coloniale dont les effets se manifestent à travers les asservissements des peuples premiers de la Terre, les violences infligées aux femmes non européennes, les guerres de conquêtes coloniales, les arrachements des traites négrières, les souffrances des esclavages, les multiples génocides et crimes contre l'humanité » (Ferdinand 2019, p. 20). Les espaces touristiques frontaliers semblent incarner de manière paradigmatique cette double fracture, qui permet la reproduction d'une manière d'habiter l'espace héritée de la colonisation, fondée sur la « cohabitation entre fantasme de lieux paradisiaques et destructions importantes des

[1] Côte d'Azur France Tourisme, « Les chiffres-clés », édition 2022.
[2] Ces données sont issues de la base de données de Cristina Del Biaggio, qui sera publiée au cours de l'année 2025.
[3] J'ai évoqué ce concept dans le **chapitre 12, 1.1 - « Ça pollue l'image et le territoire » : les vêtements comme traces des traversées illégalisées de l'espace .**

écosystèmes et vies humaines a priori paradoxale » (Ferdinand, p. 179) – ce que je nomme dans cette thèse la *compartimentation de l'espace*. Pourtant, celle-ci est ébranlée par la présence visible des personnes en migration, qui vient faire irruption dans un espace touristique construit comme préservé des enjeux environnementaux et sociétaux.

Les mouvements migratoires contemporains du « Sud Global » vers le « Nord Global » ne sont pas sans lien avec les enjeux environnementaux : ils sont liés à des pratiques d'extraction des ressources naturelles, de dépossession massive et de mise en danger des habitats de toute une partie de la population mondiale, à une échelle globale. Le régime des frontières a pour rôle de réguler les circuits d'approvisionnement en ressources et en main-d'œuvre, hérités de l'époque coloniale et industrielle, qui lient les États européens aux pays du « Sud Global » et permettent l'extraction des ressources à des fins de production et de consommation de masse, comme le soulignait Franz Fanon dans les années 1960 : « Le régime colonial a cristallisé des circuits et on est contraint sous peine de catastrophe de les maintenir. Il faudrait peut-être tout recommencer, changer la nature des exportations et non pas seulement leur destination, réinterroger le sol, le sous-sol, les rivières et pourquoi pas le soleil » (Fanon 1961, cité par Ferdinand 2019, p. 35).

Pourtant, l'anticipation de futurs mouvements migratoires liées aux désastres environnementaux ne se traduit pas nécessairement par une remise en question des multiples dépossessions qui sont à la source de ces migrations. Au contraire, la pensée écologiste est même régulièrement instrumentalisée par certain·e·s acteur·ice·s politiques à des fins sécuritaires pour justifier l'exclusion d'une partie de la population mondiale. L'actuel président du Rassemblement National, la principale force politique d'extrême droite en France, déclarait ainsi en 2019 dans une interview que : « *Les frontières sont les principales alliées de l'environnement (…) c'est par le retour aux frontières que nous sauverons la planète* »[4]. Le projet politique de fermeture des frontières ne peut être justifié que par une vision du monde qui refuse de reconnaître les liens (post)coloniaux qui lient les personnes en migration venues du « Sud Global » et les pays européens dans lesquels certaines viennent se réfugier. Cette vision du monde est favorisée par le fait que la pensée écologiste en Europe s'est majoritairement construite sur l'invisibilisation et l'absence de prise en compte de la parole des peuples colonisés (Ferdinand 2019, p. 24).

Or, les migrations contemporaines, et notamment celles en provenance du « Sud Global » vers l'Europe, défient cette invisibilisation et poussent les sociétés européennes à être confrontées aux conséquences économiques, sociales, politiques, des impérialismes passés et actuels. C'est ce que fait Yannick, qui se présente comme un exilé révolutionnaire camerounais, comme il l'exprime dans cet extrait de discussion enregistrée :

[4] Charles Sapin, « Jordan Bardella : « C'est par le retour aux frontières que nous sauverons la planète » », *Le Figaro,* 14/04/2019.

> *« Je me dis qu'ils nous bloquent [aux frontières] parce qu'ils savent que bon, une fois que nous sommes ici, nous disons la vérité à ceux, à certains Français qui ne connaissent pas les réalités que la France a fait et continue de faire en Afrique francophone. Parce que moi, en-dehors de sensibiliser ceux qui ne connaissent pas les réalités de ce qui se passe en Afrique francophone, moi, je ne suis pas là pour créer la haine ou faire des divisions,* ***j'essaye que ceux qui ne connaissent pas les réalités… j'éveille leur conscience.*** *»*[5]

Par leur présence sur le sol européen, les personnes immigrées ressortissant·e·s des ex-colonies viennent rendre visible la structure coloniale qui continue de régir les rapports inégalitaires entre les États du monde. Leur mouvement autonome à travers les frontières et les mobilisations pour réclamer leurs droits viennent perturber la logique coloniale de la visibilité qui repose sur l'occultation des violences commises dans les colonies aux yeux des sociétés vivant dans les métropoles (Gregory 2004).

J'ai montré au cours de cette thèse que le processus d'in/visibilisation des personnes en migration, construites comme indésirables (par leur exclusion de la vie politique et sociale, matérialisée par l'absence de citoyenneté et de statut administratif, mais aussi par des discriminations sociales et raciales), favorise la production de violences environnementales à leur encontre et entrave leur accès aux aménités spatiales réservées aux touristes. Les luttes pour la visibilité engagées par les personnes en migration et leurs soutiens peuvent dès lors être interprétées comme des luttes pour une justice environnementale, fondée sur la liberté de circulation et la revendication d'une égalité des conditions de vie dans les espaces frontaliers alpins.

Harsha Walia, en explorant les convergences entre les luttes contre les politiques migratoires et les luttes pour les droits des peuples indigènes au Canada, note :

> « Pour que l'immigration soit un problème, les gens doivent vivre dans une relation de propriété à la terre, où la terre est une commodité qui peut être possédée et contrôle par un groupe de personnes. (…) Une compréhension de la terre comme objet de propriété est ce que les colons utilisent comme excuse pour envahir les nations indigènes »[6] (Walia 2014, p. 5).

Ainsi, remettre en cause le régime inégalitaire des frontières en garantissant, non seulement la libre-circulation mais aussi l'égalité de condition entre les humains (voire plus généralement les êtres vivants), est donc une manière de remettre en cause les modalités capitalistes d'appropriation de la terre qui sont à l'origine de la création des frontières impériales et des États-nations. Dans la mesure où les frontières servent à la fois de matérialisation du front de

[5] Extrait de discussion enregistrée avec Yannick, exilé camerounais, mai 2019.
[6] Citation originale : "*To begin with, for immigration to be a problem, people must live in a propertied relationship to land. That is, land is a commodity that can be owned and controlled by one group of people. (...) A proprietary understanding of land is what settler colonialists used as the excuse to invade Indigenous nations*." (Walia 2014, p. 5)

conquête et d'entrave à la mobilité des populations dépossédées, revendiquer la liberté de circulation vient à la fois questionner la légitimité des frontières des États-nations et les modalités coloniales d'appropriation de l'environnement.

Ces réflexions appellent dès lors à repenser l'espace alpin comme une terre qui serait libérée de tous les différents fronts de conquête que nous avons identifiés au début de cette thèse : front touristique, front policier et militaire, front écologique. Une telle vision de l'espace alpin impliquerait dès lors la liberté d'y circuler en toute liberté, comme l'envisage Yannick au cours d'une de nos discussions :

> *« Je dirais que les barrières qu'ils mettent au col de l'Échelle, pour moi, c'est inacceptable que ces barrières existent. Parce que moi je ne peux pas risquer ma vie en prison, en Libye, je traverse le désert, la Méditerranée, les prisons en Libye où les gens laissent leurs vies, je viens encore au col de l'Échelle, tout ça parce qu'on m'empêche de circuler librement ! Je viens encore risquer ma vie au col de l'Échelle, tout ça parce qu'on ne veut pas que je marche librement, pour moi toutes ces choses sont à déconstruire. Toutes ces barrières-là, à déconstruire.*
>
> *Parce que celui qui a créé ce monde, là, il n'a pas mis les barrières. Le vent qui souffle là, n'a pas de barrières. Nous, les humains, là, [qui] vivons sur cette Terre, nous sommes tous de passage.*
>
> *J'aimerais être libre, libre comme le vent.*
>
> *(…) On aimerait que vraiment nous les humains, nous nous respections. Le monde est divisé comme ça parce que certains veulent montrer qu'ils marchent à deux pieds et d'autres à quatre pieds, ça ne peut pas marcher comme ça. Je voudrais qu'en ce vingt-et-unième siècle, nous laissions le mauvais côté et prenions le bon côté. Vivre comme des oiseaux, vivre comme des animaux. »*[7]

Dans son essai *Pour une écologie pirate*, Fatima Ouassak propose de résoudre l'opposition qui dissocie les luttes pour la protection de l'environnement de celles pour la liberté de circulation en conceptualisant la Méditerranée comme un sujet, capable d'unir et de libérer. Constatant que la Méditerranée est instrumentalisée par les États pour « transporter les ressources des terres africaines vers l'Europe ; entraver la liberté de circuler des Africains, juger leur utilité, les noyer si besoin ; et assurer la domination des Européens », elle estime que « comme une terre sous occupation coloniale doit être libérée, la Méditerranée aussi doit l'être [et devenir] un espace autonome, (…) un lieu d'inaliénabilité, (…) un hypersujet ». Elle propose d'envisager que la Méditerranée obtienne « des droits inaliénables et sacrés : le droit de ne pas être utilisée à des fins coloniales et oppressives, de ne pas être utilisée comme un mur infranchissable et meurtrier, de ne pas être utilisée à piller la terre africaine » (Ouassak 2023, p. 120).

[7] Extrait de discussion enregistrée avec Yannick, exilé camerounais, mai 2019.

Cette conceptualisation de la mer comme espace inaliénable pourrait également inspirer un nouvel imaginaire alpin. Les luttes pour le droit à passer et à rester des personnes en migration proposent un rapport au territoire différent de celui qui est imposé par les discours sécuritaires ou les projets d'extraction des ressources. Les Alpes – comme les autres environnements – pourraient être envisagées simultanément comme un espace *à protéger*, mais aussi un espace *où sont protégées* les vies humaines et non-humaines, qui aspirent de façon égalitaire à la vie et à la sécurité. Les réseaux de solidarité, d'accueil, de soutien qui lient les personnes en migration entre elles et avec les habitant·e·s locaux préfigurent une société où aucune vie n'est considérée comme illégale et où se met en place un partage des ressources pour garantir des conditions de vie dignes à tous les êtres qui habitent et traversent l'espace alpin.

BIBLIOGRAPHIE

Agamben, Giorgio. 1997. *Homo sacer. Le pouvoir souverain et la vie nue*. Paris: Seuil.

Agamben, Giorgio. 2002. *Moyens sans fins: Notes sur la politique*. Rivages.

Agier, Michel. 2008. *Gérer les indésirables: des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*. Paris : Flammarion.

Agier, Michel. 2013. « Les formes élémentaires de la frontière ». In *La condition cosmopolite*, Sciences humaines, Paris : La Découverte, 19-50.

Agier, Michel. 2016. « Le maléfice de la race et le corps de l'indésirable ». *Communications* 98(1) : 175-88.

Ahmet Tchilouta, Rhoumour. 2023. « De l'autre côté de la frontière : souveraineté, gestion des frontières, et évolution de la géopolitique du Niger face à l'externalisation des politiques migratoires de l'Europe dans la région saharo-sahélienne ». Thèse de doctorat. Université Grenoble Alpes.

Akkerman, Mark. 2018. *Expanding the fortress. The policies, the profiteers and the people shaped by EU's border externalisation programme*. Transnational Institute.

Allaverdian, Céline, Gabriel Fauveaud, et Simone Tulumello. 2023. « Violence et production de l'espace ». *Justice Spatiale* (18).

Amigoni, Livio. 2022. « Shababs on the Move: Ethnography on the Underground Migratory Routes from Sudan to the United Kingdom ». Thèse de doctorat. Université de Gênes.

Amigoni, Livio, et Silvia Aru. 2024. « Memories from the 'invisible city': migration traces at the French-Italian border of Ventimiglia ». *Journal of Ethnic and Migration Studies* 50(4): 1031-58.

Amigoni, Livio, Silvia Aru, Ivan Bonnin, Gabriele Proglio, et Cecilia Vergnano. 2021. *Debordering Europe, Migration and Control Accross the Ventimiglia Region*. Palgrave Macmillan.

Amigoni, Livio, Chiara Molinero, et Cecilia Vergnano. 2021. « Smugglers and Smuggled Migrants: Amid Sudanese Passeurs in the Border Regime of Ventimiglia ». In *Debordering Europe: Migration and Control Across the Ventimiglia Region*, Migration, Diasporas and Citizenship, éd. Livio Amigoni, Silvia Aru, Ivan Bonnin, Gabriele Proglio, et Cecilia Vergnano. Cham: Springer International Publishing, 137-58.

Amigoni, Livio, et Luca Giuseppe Queirolo Palmas. 2023. « The Value of Information. Mobility and Border Knowledge Battlegrounds in the Ventimiglia Region ». *Journal of Borderlands Studies* 38(6) : 1057-79.

Amilhat Szary, Anne-Laure. 2022. « "Les frontières ne reviennent pas, elles n'ont jamais disparu !" » In *Le monde ne sera plus comme avant*, Paris : Les liens qui libèrent, 63-75.

Amilhat-Szary, Anne-Laure. 2015. *Qu'est-ce qu'une frontière aujourd'hui ?* Paris : Presses Universitaires de France.

Amilhat-Szary, Anne-Laure. 2020. *Géopolitique des frontières : Découper la terre, imposer une vision du monde*. Paris : Cavalier Bleu.

Amilhat-Szary, Anne-Laure, et F. Giraut. 2015a. *Borderities and the Politics of Contemporary Mobile Borders*. Basingstoke: Palgrave Macmillan.

Amilhat-Szary, Anne-Laure, et Frédéric Giraut. 2015b. « Borderities: The Politics of Contemporary Mobile Borders ». In *Borderities and the Politics of Contemporary Mobile Borders*, London: Palgrave Macmillan UK, 1-19.

Anafé. 2019. *Persona non grata - Conséquences des politiques sécuritaires et migratoires à la frontière franco-italienne. Rapport d'observations 2017-2018*. Anafé.

Ancel, Jacques. 1938. *Géographie des frontières*. Géographie humaine. Gallimard.

Anderson, Elijah. 2015. « "The White Space" ». *Sociology of Race and Ethnicity* 1(1): 10-21.

Anker, Peder. 2002. *Imperial Ecology: Environmental Order in the British Empire 1895 1945*. Cambridge, Mass.: Harvard University Press.

Anzaldua, Gloria, éd. 1990. *Making Face, Making Soul/Haciendo Caras: Creative and Critical Perspectives of Feminists of Color*. First Edition. San Francisco, Calif: Aunt Lute Books.

Anzaldua, Gloria. 2022. *Terres frontalières - La Frontera: La nouvelle mestiza*. Paris: Cambourakis.

Armano, Emiliana, Gian Luca Pittavino, et Raffaele Sciortino. 2013. « Occupy in Valsusa: The No TAV Movement ». *Capitalism Nature Socialism* 24(2): 14-26.

Armiero, Marco, et Wilko Graf von Hardenberg. 2013. « Green Rhetoric in Blackshirts: Italian Fascism and the Environment ». *Environment and History* 19(3): 283-311.

Armitage, David, Jo Guldi, et Jérôme Baudry. 2015. « Le retour de la longue durée : une perspective anglo-américaine ». *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 70(2): 289-318.

Aru, Silvia. 2021. « Abandonment, Agency, Control: Migrants' Camps in Ventimiglia ». *Antipode* 53(6): 1619-38.

Babels. 2018. *Entre accueil et rejet : Ce que les villes font aux migrants*. Lyon : Le Passager Clandestin.

Babels, Michel Agier, Marjorie Gerbier-Aublanc, et Evangeline Masson-Diez. 2019. *Hospitalite en France - Mobilisations Intimes et Politiques*. Paris : Le Passager Clandestin.

Bacchini, Nina. 2023. « Vintimille : de la ville frontalière aux frontières de la ville : Migrations, mobilités et résistances à la frontière franco-italienne ». Thèse de doctorat. Université Lumière Lyon 2.

Bachellerie, Sarah. 2018. « Montagne dangereuse ou frontière douloureuse ? La mise en danger des étranger·es indésirables à la frontière franco-italienne des Hautes-Alpes ». Mémoire de master. ENS de Lyon.

Bachellerie, Sarah. 2019. « Traquer et faire disparaître les étranger-e-s indésirables. La fabrique de l'invisibilité du contrôle migratoire à la frontière franco-italienne du Briançonnais. » Mémoire de master. ENS de Lyon.

Bachellerie, Sarah. 2020. « La traque policière des étranger·es à la frontière franco-italienne (Hautes-Alpes) comme « maintien de l'ordre » social et racial ». *Journal of Alpine Research | Revue de géographie alpine* 108-2.

Bachellerie, Sarah, et Cristina Del Biaggio. 2024. « Infrastructures mortifères. La frontiérisation de la ligne ferroviaire entre Vintimille et Nice ». *visionscarto*. https://www.visionscarto.net/infrastructure-frontiere.

Bachellerie, Sarah, Philippe Hanus, Morgane Dujmovic, Cristina Del Biaggio, et Baptiste Soubra. 2024. « Donner place aux personnes décédées de la frontière franco-italienne : architecture mémorielle et lutte des traces (2015-2024) ». *Mémoires en jeu* 21: 40-47.

Balibar, Étienne. 1992. « Le mot race n'est pas « de trop » dans la Constitution française ». *Mots. Les langages du politique* 33(1): 241-56.

Balibar, Étienne. 2022. « 7. Qu'est-ce qu'une frontière ? » In *Cosmopolitique*, L'horizon des possibles, Paris : La Découverte, 181-93.

Balibar, Étienne, et Immanuel Wallerstein. 2007. *Race, nation, classe : Les identités ambiguës*. Paris : La Découverte.

Barkat, Sidi-Mohammed. 2005. *Le corps d'exception : Les artifices du pouvoir colonial et la destruction de la vie*. 1ère édition. Paris : Editions Amsterdam/Multitudes.

Barnabà, Enzo. 2012. « Grimaldi, cohabiter avec la frontière ». *Migrations Société* 140(2): 159-64.

Barone, Anastasia. 2018. « Ventimiglia's long summer. Self-organization and the criminalization of solidarity along the French/Italian border ». *Mouvements* 93(1): 173-79.

Bassi, Marie, et Farida Souiah. 2019. « La violence du régime des frontières et ses conséquences létales : récits et pratiques autour des morts et disparus par migration ». *Critique internationale* 83(2): 9-19.

Baubök, Reiner. 2015. « Borders as Membranes ». In *Rethinking Border Control for a Globalizing World: A Preferred Future*, Routledge.

Baudrillard, Jean. 1974. *La société de consommation : Ses mythes, ses structures - Préface de J.-P. Mayer*. Collection « Idées / Sciences humaines ». Gallimard.

Baudry, Patrick. 2005. « La ritualité funéraire ». *Hermès, La Revue* 43(3): 189-94.

Bauman, Zygmunt. 2011. *Le coût humain de la mondialisation*. Paris : Fayard/Pluriel.

Becker, Howard S. 2012. *Outsiders : Etudes de sociologie de la déviance*. Editions Métailié.

Belkacem, Lila, Fanny Gallot, et Francine Nyambek-Mebenga. 2022. « Introduction. Antiracisme en France : enjeux, métamorphoses et controverses au prisme du décès de George Floyd. » *Cahiers de la LCD* 15(1): 9-21.

Belluscio, Steven J. 2006. *To Be Suddenly White: Literary Realism And Racial Passing*. Columbia : University of Missouri Press.

Ben Khalifa, Riadh. 2011. « L'Italie fasciste et l'émigration clandestine des réfugiés juifs en France (1939-1940) ». *Revue européenne des migrations internationales* 27(3): 165-76.

Ben Khalifa, Riadh. 2017. « « La surveillance de la mobilité des Algériens dans les Alpes-Maritimes (1954-1962) », in Riadh Ben Khalifa (sous la coordination de), *Étrangers au Maghreb. Maghrébins à l'étranger (XIX^{e}-XX^{e} siècles) : encadrement, identités,* représentations, Paris, IRMC-Karthala, 2017, pp. 85-102. » *IRMC-Karthala*.

Bentouhami, Hourya. 2023. « De l'expulsabilité. Condition migratoire, capitalisme racial et fabrique ordinaire des frontières européennes. » In *Gouverner les exilés aux frontières. Pouvoir discrétionnaire et résistances.*, France, 31-53.

Berenstain, Nora. 2016. Epistemic Exploitation. *Ergo: An Open Access Journal of Philosophy* 3:569-590.

Bernardot, Marc. 2020. « Le Grand Bleu de Frontex. Que disent les métaphores liquides des politiques migratoires européennes ? » In *L'agenciarisation de la politique d'immigration et d'asile face aux enjeux de la « crise des réfugiés » en Méditerranée*, Aix-en-Provence.

Berthomière, William, Christophe Imbert, et Bénédicte Michalon. 2021. « Exilés et « néos »: Quand des migrations se rencontrent et recomposent des sociabilités locales ». *Études rurales* 208(2) : 18-39.

Bessone, Magali. 2020. « Reconnaître, réparer, restituer ». In *Racismes de France*, Cahiers libres, Paris : La Découverte, 354-65.

Besteman, Catherine. 2019. « Militarized Global Apartheid ». *Current Anthropology* 60(S19): S26-38.

Bigo, D. 1996. *Polices en réseaux : L'expérience européenne*. Paris : Les Presses de Sciences Po.

Bigo, Didier. 2014. « The (in)Securitization Practices of the Three Universes of EU Border Control: Military/Navy – Border Guards/Police – Database Analysts ». *Security Dialogue* 45(3): 209-25.

Billé, Franck, éd. 2020. *Voluminous States: Sovereignty, Materiality, and the Territorial Imagination*. Durham, NC : Duke University Press.

Black, Jeremy. 1996. « Italy and the Grand Tour: The British Experience in the Eighteenth Century ». *Annali d'Italianistica* 14 : 532-41.

Blanchard, Emmanuel. 2012. « Des Algériens dans le ”Paris Gay”. Frontières raciales et sexualités entre hommes sous le regard policier ». In *Politique et administration du genre en migration. Mondes Atlantiques, XIX^e^-XX^e^ siècles,* 157-74, 2.

Blanchard, Emmanuel. 2013. « Les ”indésirables”. Passé et présent d'une catégorie d'action publique ». *Gisti*: 16-26.

Blanchard, Emmanuel. 2014. « Contrôle au faciès : une cérémonie de dégradation ». *Plein droit* 103(4): 11-15.

Bonnin, Ivan. 2021. « The Infrastructure Environment of the Ventimiglia Borderland and Underground Border Crossings ». In *Debordering Europe, Migration and Control Accross the Ventimiglia Region*, 73-91.

Bonnin, Ivan. « Ventimiglia, Città Di Frontiera: Perturbazione Migratoria Del Turismo e Dispositivi Di Potere Confinario ». *Futuribili.Rivista di studi sul futuro e di previsione sociale*, 12(2) : 129-143.

Border Forensics. 2022. *La mort de Blessing Matthew – Une contre-enquête sur la violence aux frontières alpines*. https://www.borderforensics.org/fr/enquetes/blessing/.

Bost, Stéphanie. 2021. « Cartographies et balades urbaines : la mise en récit des quartiers populaires par leurs habitants - Retour d'expériences à partir d'un projet de valorisation touristique participative ». *Bulletin de la Société Géographique de Liège*. 76(1) : 207-219

Bottaro, Alain. 2014. « La villégiature anglaise et l'invention de la Côte d'Azur ». *In Situ. Revue des patrimoines* (24).

Boudou, Benjamin. 2023. « Repertoires of sanctuary: building a network of safety at the French–Italian border ». *Journal of Ethnic and Migration Studies* 49(14): 3566-84.

Boumaza, Nadir, Philippe Bourdeau, Sophie Erbemeyer, Eric Grasset, Jean-Paul Guérin, et Bernard Pagan. 1995. *Ville, environnement et intégration sociale, Rapport pour le Plan Urbain*. Grenoble.

Bourdieu, Pierre. 1979. « Les trois états du capital culturel ». *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* 30(1) : 3-6.

Boyce, Geoffrey. 2012. « Beyond the Sovereign Gaze ». *Arizona Journal of Interdisciplinary Studies* 1(0): 68.

Boyce, Geoffrey Alan, Samuel N. Chambers, et Sarah Launius. 2019. « Bodily Inertia and the Weaponization of the Sonoran Desert in US Boundary Enforcement: A GIS Modeling of Migration Routes through Arizona's Altar Valley ». *Journal on Migration and Human Security* 7(1): 23-35.

Boyer, Marc. 1999. *Histoire du tourisme de masse*. Paris : Presses Universitaires de France - PUF.

Boyer, Marc, et Maurice Agulhon. 2009. *L'hiver dans le Midi*. Paris : Editions L'Harmattan.

Braff, Lara, et Katie Nelson. 2021 « Chapter 15: The Global North: Introducing the Region ». *Suny Press* Open Educational Resources.

Brahim, Rachida. 2021. *La Race tue deux fois : Une histoire des crimes racistes en France*. Paris : Syllepse.

Brahinsky, Rachel, Jade Sasser, et Laura-Anne Minkoff-Zern. 2014. Race, Space, and Nature: An Introduction and Critique ». *Antipode* 46(5): 1135-52.

Brambilla, Chiara, et Reece Jones. 2019. « Rethinking borders, violence, and conflict: From sovereign power to borderscapes as sites of struggles ». *Environment and Planning D: Society and Space*

Braudel, Fernand. 1990. *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II, tome 1*. Paris: Armand Colin.

Brigden, Noelle K. 2019. « Underground Railroads and coyote conductors: brokering clandestine passages, then and now ». *International Journal of Migration and Border Studies* 5(1-2): 29-43.

Brown, Wendy. 2009. *Murs: Les murs de séparation et le déclin de la souveraineté étatique*. 1ère édition. Paris : Les Prairies Ordinaires.

Brun, Solène, et Claire Cosquer. 2022. *Sociologie de la race*. Malakoff : Armand Colin.

Büscher, Bram, et Robert Fletcher. 2015. « Accumulation by Conservation ». *New Political Economy* 20(2): 273-98.

Butler, Judith. 2004. « Endangered/Endangering: Schematic racism and white paranoia ». In *The Body*, Routledge.

Butler, Judith. 2005. *Vie précaire : Les pouvoirs du deuil et de la violence après le 11 septembre 2001*. 1ère édition. Paris : Editions Amsterdam/Multitudes.

Canzutti, Lucrezia, et Martina Tazzioli. 2023. « Digital–Nondigital Assemblages: Data, Paper Trails, and Migrants' Scattered Subjectivities at the Border ». *International Political Sociology* 17(3)

Carr, Paul R., Gina Thésée, et Carlo Previl. 2017. « Les Enjeux Du Vert En Noir et Blanc : Racisme Environnemental et Antiracisme Critique En Contextes de Racialisation ». https://www.academia.edu/31821047/Les_enjeux_du_Vert_en_Noir_et_Blanc_racisme_environnemental_et_antiracisme_critique_en_contextes_de_racialisation (21 septembre 2023).

Carrera, Sergio, Elspeth Guild, Massimo Merlino, et Joanna Parkin. 2011. *A Race against Solidarity : The Schengen Regime and the Franco-Italian Affair*. Center for European Policy Studies.

Casella Colombeau, Sara. 2010. « La frontière définie par les policiers ». *Plein droit* 87(4): 12-15.

Casella Colombeau, Sara. 2013. « Surveiller les personnes, garder les frontières, définir le territoire : la Police Aux Frontières après la création de l'espace Schengen (1953-2004) ». Thèse de doctorat. Paris, Institut d'études politiques.

Casella Colombeau, Sara. 2015. « Policing the Internal Schengen Borders – Managing the Double Bind between Free Movement and Migration Control ». *Policing and Society: An International Journal of Research and Policy*.

Casella Colombeau, Sara. 2017. « Policing the internal Schengen borders – managing the double bind between free movement and migration control ». *Policing and Society* 27(5): 480-93.

Caserio, Jean. 2009. « Histoires de contrebande ». *Ou Païs Mentounasc, Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du Mentonnais* (129).

Çaylı, Eray. 2021. « The Aesthetics of Extractivism: Violence, Ecology, and Sensibility in Turkey's Kurdistan ». *Antipode* 53(5) : 1377-99.

Chadia, Arab. 2007. « Le "hrague" ou comment les Marocains brûlent les frontières ». *Hommes & Migrations* 1266(1) : 82-94.

Chamayou, Grégoire. 2010. *Les Chasses à l'homme*. 1er édition. Paris : La Fabrique.

Chamayou, Grégoire. 2013. *Théorie du drone*. 1er édition. Paris : La Fabrique Editions.

Chamayou, Grégoire. 2021. « Postface : Qu'est-ce qu'un seuil ? » In *La vérité en ruines*, Zones.

Chamboredon, Jean-Claude, et Annie Méjean. 2022. « Styles de voyage, modes de perception du paysage, stéréotypes régionaux dans les récits de voyage et les guides touristiques : L'exemple de la Provence méditerranéenne (fin XVIIIe-début XXe). Essai de sociologie de la perception touristique ». In *Territoires*, Actes de la recherche à l'ENS, éd. Marcel Roncayolo. Paris : Éditions Rue d'Ulm, 103-91.

Charaudeau Santomauro, Bastien. 2022. « The Legal Production of the Margin: Migrants Between Border and Territory ». https://papers.ssrn.com/abstract=4219830 (5 mars 2024).

Chivallon, Christine. 2008. « L'espace, le réel et l'imaginaire : a-t-on encore besoin de la géographie culturelle ? » *Annales de géographie* 660-661(2-3): 67-89.

Chossière, Florent, Pierre Desvaux, et Alex Mahoudeau. 2021. « La recherche de trop ? Configurations et enjeux de la surétude ». *Annales de géographie* 742(6): 5-19.

Christin, Rodolphe. 2018. *Manuel de l'antitourisme*. Édition revue et augmentée. Ecosociété.

Claeys, Cécilia. 2017. « Des pratiques récréatives révélatrices de conflits ethno-raciaux : la couleur controversée des plages de Guadeloupe ». *Nature et Récréation* (3).

Clair, Isabelle. 2016. « Faire du terrain en féministe ». *Actes de la recherche en sciences sociales* 213(3) : 66-83.

Clément, Vincent, et Emmanuel Jaurand. 2005. « Risques “naturels” et territoires en France ». *Géoconfluences*. http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/transv/Risque/RisqueScient.htm.

Clerval, Anne, Antoine Fleury, Julien Rebotier, et Serge Weber. 2019. « Introduction ». In *Espace et rapports de domination*, Géographie sociale, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 7-15.

Coleman, Annie Gilbert. 1996. « The Unbearable Whiteness of Skiing ». *Pacific Historical Review* 65(4): 583-614.

Collectif, Didier Fassin, et Éric Fassin. 2009. *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*. Paris : La Découverte.

Collectifs, et Pierre Nora. 1997. *Les Lieux de mémoire*. Paris: Gallimard.

Coolsaet, Brendan. 2020. *Environmental Justice: Key Issues*. 1ère édition. Routledge.

Corbin, Alain. 1998. *L'Avènement des loisirs : 1850-1960*. Paris : AUBIER.

Corbin, Alain. 2018. *Le territoire du vide : L'Occident et le désir de rivage*. Paris : Flammarion.

Cottet Dumoulin, Emilie. 2013. « Franchir pour unir, équiper pour rattacher : les premiers chemins de fer en Savoie : intentions, usages, représentations (années 1830-1880) ». Thèse de doctorat. Université Grenoble-Alpes.

Cresswell, Tim. 1996. *In Place/Out of Place: Geography, Ideology, and Transgression*. Minneapolis : University of Minnesota Press.

Cretton, Viviane. 2020. « Les foyers d'en-haut.La montagne, emblème du paradoxe de l'intégration des requérant·es d'asile en Suisse ». *Journal of Alpine Research | Revue de géographie alpine* (108-2).

Cretton, Viviane, Andrea Boscoboinik, et Andrea Friedli. 2020. « À l'aise, ici et ailleurs. Mobilités multirésidentielles en zone de montagne : le cas de Verbier en Suisse ». *Anthropologie et Sociétés* 44(2) : 107-26.

Cromwell, Kirsty Lynn. 2022. « Skiing Racialized Geographies ». *ERA*.

Cronon, William. 1996. « The Trouble with Wilderness: Or, Getting Back to the Wrong Nature ». *Environmental History* 1(1): 7-28.

Cunningham, Hilary, et Stephen Bede Scharper. 2017. « Social Ecologies and Structural Violence: Boundary-Making as Nature-Making in a Gated Globe ». In *The Social Ecology of Border Landscapes*, Anthem Press, 53-63.

Cuttitta, Paolo. 2014. « 'Borderizing' the Island Setting and Narratives of the Lampedusa 'Border Play' ». *ACME : An International Journal for Critical Geographies* 13(2): 196-219.

Cuttitta, Paolo. 2015. « La frontière Lampedusa. Mises en intrigue du sécuritaire et de l'humanitaire ». *Cultures & Conflits* 99-100(3-4): 99-115.

Daminelli, Luca. 2022. « Waiting in Ventimiglia. The French-Italian Border between Militarization, Reception Crisis and Solidarity ». *Revista Interdisciplinar da Mobilidade Humana* 30: 59-80.

Dator, James F., éd. 2019. « Between the Mountains and the Sea: Knowledge, Networks, and Transimperial Desertion in the Leeward Archipelago, 1627–1727. » In *A Global History of Runaways: Workers, Mobility, and Capitalism, 1600–1850*, Oakland, California: University of California Press, 58-67.

Dauchy, Alizée. 2023. « Dreaming Biometrics in Niger: The Security Techniques of Migration Control in West Africa ». *Security Dialogue* 54(3): 213-30.

Davies, Thom, Arshad Isakjee, et Surindar Dhesi. 2017. « Violent Inaction: The Necropolitical Experience of Refugees in Europe ». *Antipode* 49(5): 1263-84.

De Genova, Nicholas, éd. 2017. *The Borders of « Europe »: Autonomy of Migration, Tactics of Bordering*. Illustrated edition. Durham: Duke University Press Books.

De León, Jason. 2012. « "Better to Be Hot than Caught": Excavating the Conflicting Roles of Migrant Material Culture ». *American Anthropologist* 114(3): 477-95

Debarbieux, Bernard. 1995. *Tourisme et montagne*. Paris : Economica.

Debarbieux, Bernard. 2001. « Les montagnes : représentations et constructions culturelles ». In *Les montagnes : discours et enjeux géographiques*, Paris.

Debarbieux, Bernard, Cristina Del Biaggio, et Mathieu Petite. 2008. « Spatialités et territorialités du tourisme ». *Civilisations. Revue internationale d'anthropologie et de sciences humaines* (57): 75-89.

Del Biaggio, Cristina, Leila Giannetto, et Camille Noûs. 2020. « Réfugié·es et montagne ». *Journal of Alpine Research | Revue de géographie alpine* (108-2).

Dellerba, Gilbert. 2009. « La frontière à Castellar ». *Ou Païs Mentounasc, Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du Mentonnais* (129).

Descola, Philippe. 2018. « Humain, trop humain ? ». In *Penser l'Anthropocène, Presses de Science Po*: 19-35.

Devine, Jennifer A. 2017. « Colonizing space and commodifying place: tourism's violent geographies ». *Journal of Sustainable Tourism* 25(5): 634-50.

Di Blasio, Federica. 2019. « Passeurs: Narratives of Border Crossing in the Western Alps ». *California Italian Studies* 9(1).

Dijkema, Claske, Karine Gatelier, et Herrick Djontu. 2017. *Transformation de conflit : Retrouver une capacité d'action face à la violence*.

Dijstelbloem, Huub. 2021. *Borders as Infrastructure: The Technopolitics of Border Control*. Cambridge, Massachusetts London: The MIT Press.

Dijstelbloem, Huub, et Dennis Broeders. 2015. « Border Surveillance, Mobility Management and the Shaping of Non-Publics in Europe ». *European Journal of Social Theory* 18(1):

Dillon, Michael. 1998. « Epilogue: The Scandal of the Refugee: Some Reflections on the "Inter" of International Relations ». *Refuge: Canada's Journal on Refugees / Refuge: Revue canadienne sur les réfugiés* 17(6): 30-39.

Dirsuweit, Teresa, et Florian Schattauer. 2004. « Fortresses of desire: Melrose Arch and the emergence of urban tourist spectacles ». *GeoJournal* 60(3): 239-47.

Donadio, Giacomo. 2021. « The Irregular Border: Theory and Praxis at the Border of Ventimiglia in the Schengen Age ». In *Debordering Europe. Migration control across the Ventimiglia region.*, 109-33.

Dorlin, Elsa. 2009. *Sexe, race, classe, pour une épistémologie de la domination*. Paris : Evergreen.

Dorlin, Elsa. 2017. *Se défendre : Une philosophie de la violence*. Paris : Zones.

Drouet, Yann, et Antoine Luciani. 2006. « À l'origine du ski français, le discours commun de l'Armée et du Club alpin français (1902-1907) ». *Staps* 71(1): 71-84.

Du Bois, W. E. B. 2006. « La préservation des races (1897) ». *Raisons politiques* 21(1): 117-30.

Du Bois, W. E. B. 2007. *Les âmes du peuple noir*. Paris : La Découverte.

Duncan, Ifor, et Stefanos Levidis. 2020. *Weaponizing a River*. E-Flux Architecture. https://www.e-flux.com/architecture/at-the-border/325751/weaponizing-a-river/.

Ellison, Ralph. 2002. *Homme invisible pour qui chantes-tu ?* Grasset.

Escallier, Robert. 2006. « Les frontières dans la ville, entre pratiques et représentations ». *Cahiers de la Méditerranée* (73): 79-105.

Eschenbrenner, Céline. 2023. « Footprints: Mobility, Clutter, and Activism along a European Migrant Trail ». *Current Anthropology* 64(6): 730-35.

Estebanez, Jean, et Lina Raad. 2016. « Les indésirables ». *Géographie et cultures* (98): 5-22.

Fanon, Frantz. 2004. *Les damnés de la terre*. Paris : La Découverte.

Fanon, Frantz. 2015. *Peau noire, masques blancs*. Paris : Points.

Fassin, Didier. 2011a. *La Force de l'ordre. Une anthropologie de la police des quartiers*. Paris: Le Seuil.

Fassin, Didier. 2011b. « The Trace: Violence, Truth, and the Politics of the Body ». *Social research* 78(2): 281-98.

Fassin, Éric. 2019. « Le mot race ». *Eric Fassin*. https://blogs.mediapart.fr/eric-fassin (17 juillet 2024).

Ferdinand, Malcom. 2019. *Une écologie décoloniale : Penser l'écologie depuis le monde caribéen*. Paris : Seuil.

Fesquet, Frédéric. 2016. « Contrôler les espaces montagnards : l'État et les montagnes méditerranéennes françaises au XIXè siècle ». In *Dimension spatiale des inégalités*, Géographie sociale, éd. Isabelle Backouche, Fabrice Ripoll, Sylvie Tissot, et Vincent Veschambre. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 71-85.

Filippi, Davide, Luca Giliberti, et Luca Queirolo Palmas. 2021. « From Lampedusa to the Susa Valley: solidarity networks in two border battlegrounds ». *Journal of Modern Italian Studies* 26(5): 608-26.

Finney, Carolyn. 2014. *Black Faces, White Spaces: Reimagining the Relationship of African Americans to the Great Outdoors*. UNC Press Books.

Fléchet, Anaïs. 2008. « L'exotisme comme objet d'histoire ». *Hypothèses* 11(1): 15-26.

Fletcher, Robert. 2011. « Sustaining Tourism, Sustaining Capitalism? The Tourism Industry's Role in Global Capitalist Expansion ». *Tourism Geographies* 13(3): 443-61.

Flusty, Steven. 1994. *Building Paranoia: The Proliferation of Interdirectory Space and the Erosion of the Spatial Justice*. Ram Distribution.

Fontaine, Olivier. 2012. « "La frontière, ou l'épaisseur du trait" ». *IGN MAGAZINE* Tracer les frontières. De l'histoire à la carte et de la carte au terrain, un long chemin (66): 6-12.

Forde, Susan. 2022. « The violence of space and spaces of violence: Peace as violence in unequal and divided spaces ». *Political Geography* 93: 102529.

Foucault, Michel. 2004. *Sécurité, Territoire, Population - Cours au collège de France. 1977-1978*. Paris : Le Seuil.

Foucher, Michel. 2012. *L'obsession des frontières*. Paris : Tempus Perrin.

Franco, Caterina. 2019. « Dans le lieu et dans le temps : pour une histoire environnementale des infrastructures touristiques des Alpes franco-italiennes (1945-1975) ». Thèse de doctorat. Université Grenoble Alpes.

Frazer, R. Lee, et Kelsey Anderson. 2018. « Media Representations of Race, Ability, and Gender in Three Outdoor Magazines: A Content Analysis of Photographic Images ». *Journal of Outdoor Recreation, Education, and Leadership* 10(3).

Frediani, JP. 2018. *Une histoire populaire de Menton (1861-2017)*. SAHM.

Freedman, Jane, Zeynep Kivilcim, et Nurcan Özgür Baklacıoğlu. 2017. « Introduction: Gender, migration and exile ». In *A Gendered Approach to the Syrian Refugee Crisis*, Routledge.

Fricker, MIRANDA. 1999. « Epistemic Oppression and Epistemic Privilege ». *Canadian Journal of Philosophy* 29(sup1): 191-210.

Fricker, Miranda. 2009. *Epistemic Injustice: Power and the Ethics of Knowing*. 1st edition. Oxford: Oxford University Press.

Frohlick, Susan. 2005. « ‘That Playfulness of White Masculinity’: Mediating Masculinities and Adventure at Mountain Film Festivals ». *Tourist Studies* 5(2): 175-93.

Gagnol, Laurent. 2022. « Géohistoire des frontières sahariennes. L’héritage nomade enseveli sous les murs de sable ». *Bulletin de l’association de géographes français. Géographies* 99(2): 53-75.

Gaignard, Olivier. 2018. « Étienne Balibar et la question du racisme dans Race, nation, classe ». *Savoirs et clinique* 24(1): 131-40.

Galerand, Elsa, et Danièle Kergoat. 2013. « 4. Le travail comme enjeu des rapports sociaux (de sexe) ». In *Travail et genre dans le monde*, Hors collection Sciences Humaines, Paris: La Découverte, 44-51.

Galtung, Johan. 1969. « Violence, Peace, and Peace Research ». *Journal of Peace Research* 6(3): 167-91.

Garelli, Glenda. 2013. « Schengen Intermittences: the On/Of Switch of Free Circulation ». In *Spaces in migration: postcards of a revolution*, , 75-95.

Garrier, Gilbert. 1995. « Montagnes en résistance : réflexions sur des exemples en Rhônes-Alpes ». In *La Résistance et les Français : Enjeux stratégiques et environnement social*, Histoire, éd. Jacqueline Sainclivier et Christian Bougeard. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 207-20.

Gastaut Yvan, Schor Ralph, et Mourlane Stéphane. 2010. Nice Cosmopolite 1860-2010. Paris: Autrement.

Gastaut, Yvan. 1996. « 1980-1995, l’image du clandestin dans les Alpes-Maritimes ». *Hommes & Migrations* 1203(1): 33-39.

Gastaut, Yvan. 2020. « Passé et présent : imaginaires et spectacle de la frontière ». In *Le manège des frontières, criminalisation des migrations et solidarités dans les Alpes-Maritimes*, Bibliothèque des frontières, 63-90.

Gay, Amandine. 2018. « Préface ». In *Ne suis-je pas une femme ? Femmes noires et féminisme*, 9-32.

Gayet-Viaud, Carole. 2021. « Le harcèlement de rue et la thèse du continuum des violences ». *Déviance et Société* 45(1): 59-90.

Genova, Nicholas P. De. 2002. « Migrant “Illegality” and Deportability in Everyday Life ». *Annual Review of Anthropology* 31: 419-47.

Gervais-Lambony, Philippe, Frédéric Landy, et Sophie Oldfield. 2003. *Espaces arc-en-ciel : Identités et Territoires en Afrique du Sud et en Inde*. Paris: Karthala.

Gili, Éric. 2012. « L’homme-frontière : Le douanier dans les montagnes des Alpes-Maritimes (1860-1980) ». *Migrations Société* 140(2): 165-78.

Gili, Éric. 2016. « Douaniers des Alpes-Maritimes face aux frontières en temps de guerre (1939-1945) ». In *Fixer et franchir la frontière, Alpes-Maritimes 1760-1947. Actes du colloque internationale de Nice (9-11 juin 2016).* Nice.

Giliberti, Luca. 2018. « La militarisation de la frontière franco-italienne et le réseau de solidarité avec les migrant·e·s dans la Vallée de la Roya ». *Mouvements* 93(1): 149-55.

Giliberti, Luca, et Luca Queirolo Palmas. 2020. *Abitare la frontiera. Lotte neorurali e solidarietà ai migranti sul confine franco-italiano*. Verona: Ombre Corte.

Giliberti, Luca, et Luca Queirolo Palmas. 2020. « Solidarities in Transit on the French–Italian Border: Ethnographic Accounts from Ventimiglia and the Roya Valley ». In *Migration, Borders and Citizenship: Between Policy and Public Spheres*, Migration, Diasporas and Citizenship, éd. Maurizio Ambrosini, Manlio Cinalli, et David Jacobson. Cham: Springer International Publishing, 109-40.

Girault, Camille. 2018. « Le droit d'accès à la nature en Europe du Nord : partage d'un capital environnemental et construction d'un espace contractuel ». *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* (Hors-série 29).

Glouftsios, Georgios. 2024. « Performing secrecy: hiding and obfuscation in Frontex's pushbacks scandal ». *Journal of Ethnic and Migration Studies* 50(4): 727-47.

Godrie, Baptiste, et Marie Dos Santos. 2017. « Présentation : inégalités sociales, production des savoirs et de l'ignorance ». *Sociologie et sociétés* 49(1): 7-31.

Goodfellow, Maya. 2020. *Hostile Environment: How Immigrants Became Scapegoats*. Verso Books.

Graham, Stephen. 2011. *Cities Under Siege: The New Military Urbanism*. New York; NY: Verso.

Granet-Abisset, Anne-Marie. 2012. « Tisser du territoire : Les migrations frontalières entre Piémont et Briançonnais au cours des deux derniers siècles ». *Migrations Société* 140(2): 71-92.

Grataloup, Christian. 2010. *Géohistoire de la mondialisation*. 2e édition. Paris : Armand Colin.

Green, Sarah Francesca. 2018. « Lines, traces, and tidemarks: further reflections on forms of border ». In *The political materialities of borders*, Rethinking Borders, éd. Olga Demetriou et Rozita Dimova. Manchester: University of Manchester, 67-83.

Gregory, Derek. 2004. *The Colonial Present: Afghanistan. Palestine. Iraq*. Malden, MA: Wiley–Blackwell.

Grichting, Anna, et Michele Zebich-Knos. 2017. *The Social Ecology of Border Landscapes*. London New York, NY: Anthem Press.

Grisoni, Anahita. 2022. « Vers une écologie radicale : le mouvement No TAV en vallée de Suse ». *Mouvements* 109(1) : 154-62.

Grosfoguel, Ramón. 2010. « 8. Vers une décolonisation des « uni-versalismes » occidentaux : le « pluri-versalisme décolonial », d'Aimé Césaire aux zapatistes ». In *Ruptures postcoloniales*, La Découverte, 119-38.

Grove, Richard H. 2010. *Green Imperialism: Colonial Expansion, Tropical Island Edens and the Origins of Environmentalism, 1600-1860*. Cambridge : Cambridge University Press.

Guallino, Gabriel, et Marielle Salvador. 2015. « Les critères de choix d'une destination par la segmentation des expériences de consommation des touristes : une application aux stations de ski ». *Management & Avenir* 79(5): 75-95.

Guenebeaud, Camille. 2017. « Dans la frontière : migrants et luttes des places dans la ville de Calais ». Thèse de doctorat. Université Lille 1.

Guenebeaud, Camille. 2023. « "Marcher sur le bord de la couverture". Rapports au droit et pouvoir discrétionnaire chez les forces de l'ordre à la frontière franco-britannique. » In *Gouverner les exilés aux frontières. Pouvoir discrétionnaire et résistances.*, France, 81-104.

Guénif-Souilamas, Nacira. 2006. *La république mise à nu par son immigration*. La fabrique éditions.

Guha, Ranajit, Partha Chatterjee, Gyanendra Pandey, David Arnold, David Hardiman, Shahid Amin, Dipesh Chakrabarty, et al. 1982. *Subaltern Studies: Writings on South Asian History and Society*. Delhi: Oxford University Press.

Guild, Elspeth. 2002. « The Border Abroad - Visas and Border Controls ». In *In Search of Europe's Borders*, Brill Nijhoff, 87-104. d

Guyot, Sylvain. 2017. *La nature, l'autre «frontière»: Fronts écologiques au Sud*. Illustrated édition. Bruxelles, Belgique : Peter Lang AG.

Hameršak, Marijana, et Iva Pleše. 2021. « Forest, Forest, Forest. Sometimes We Sleep. Walking, Sleep, Walking, Sleep. It's Dangerous on This Way. Weaponized Migration Landscapes at the Outskirts of the European Union ». *Etnološka tribina : Godišnjak Hrvatskog etnološkog društva* 51(44): 204-21.

Hanus, Philippe. 2012. « La zone frontière du Montgenèvre après 1945 : espace institué, espace négocié ». *Migrations Societe* 140(2): 201-12.

Hanus, Philippe. 2019. « Les secrets d'une frontière, à Modane et dans les Alpes franco-italiennes, de 1860 à nos jours. Traces, patrimoines et mémoires ». *In Situ. Revue des patrimoines* (38).

Hanus, Philippe. 2020. « Le choléra à nos frontières, Petite chronique de l'épidémie de 1884-85 entre la France et l'Italie ». *Le CPA, hypothèse*. https://lecpa.hypotheses.org/1722.

Hanus, Philippe. 2022. « (Dé)passer les bornes frontières entre la France et l'Italie : mémoires des circulations et des migrations au col du Petit-Saint-Bernard (XIXe-XXe siècles) ». In *El patrimonio cultural en espacios fronterizos – Le patrimoine culturel dans les zones frontalières*, 45-66.

Harding, Sandra G. 1986. *The Science Question in Feminism*. Reprint édition. Ithaca London: Cornell University Press.

Harrison, Anthony Kwame. 2013. « Black Skiing, Everyday Racism, and the Racial Spatiality of Whiteness ». *Journal of Sport and Social Issues* 37(4): 315-39.

Hartsock, Nancy C. M. 1983. « The Feminist Standpoint: Developing the Ground for a Specifically Feminist Historical Materialism ». In *Discovering Reality: Feminist Perspectives on Epistemology, Metaphysics, Methodology, and Philosophy of Science*, éd. Sandra Harding et Merrill B. Hintikka. Dordrecht: Springer Netherlands, 283-310.

Harvey, David. 1989. « From Managerialism to Entrepreneurialism: The Transformation in Urban Governance in Late Capitalism ». *Geografiska Annaler: Series B, Human Geography* 71(1): 3-17.

Harvey, David. 1996. *Justice, Nature and the Geography of Difference*. 1st edition. Malden (Mass.): Blackwell.

Harvey, David. 2005. *The New Imperialism*. New e. édition. Oxford ; New York: OUP Oxford.

Heller, Charles, et Cristina Del Biaggio. 2017. « En montagne, comme en mer, la frontière est violente pour les migrants », interview de Charles Heller et Cristina Del Biaggio ». *Libération*. https://www.liberation.fr/debats/2017/12/14/charles-heller-et-cristina-del-biaggio-en-montagne-comme-en-mer-la-frontiere-est-violente-pour-les-m_1616731/.

Heller, Charles, et Lorenzo Pezzani. 2011. « Report on the “Left-to-die boat” ».

Hermitte, Guy, Elsa Giraud, et Laurent Moulin. 2007. *Montgenèvre : Un siècle de l’histoire du ski de 1907 à 2007*. L’Argentière-la-Bessée: Editions du Fournel.

Hicks, Dan, et Sarah Mallet. 2019. « Environmental hostility ». In *Lande: The Calais « Jungle » and Beyond*, Bristol University Press, 23-46.

Hily, Marie-Antoinette, et Christian Rinaudo. 2004. « L’expérience des vendeurs migrants sur le marché de Vintimille ». *Revue française des affaires sociales* (2): 165-80.

Hoibian, Olivier. 2020. *La montagne pour tous : La genèse d’une ambition dans l’Europe du XXe siècle*. Toulouse: Editions Le Pas d’oiseau.

Holden, Andrew. 2005. *Tourism Studies And The Social Sciences*. London; New York, NY: Routledge.

hooks, bell. 2021. *De la marge au centre - théorie féministe*. Paris: Evergreen.

Houtum, Henk Van, et Ton Van Naerssen. 2002. « Bordering, Ordering and Othering ». *Tijdschrift voor Economische en Sociale Geografie* 93(2): 125.

Jacob-Rousseau, Nicolas. 2009. « Géohistoire/géo-histoire : quelles méthodes pour quel récit ? » *Géocarrefour* 84(4): 211-16.

Jobard, Fabien. 2002. *Bavures policières ? La force publique et ses usagers*. Paris : La Découverte.

Jounin, Nicolas. 2019. « Observer et compter la race. Contribution méthodologique à l'analyse du racisme ». *Les mots sont importants*. https://lmsi.net/Observer-et-compter-la-race.

Jourdan, Gabriel. 2003. « Ville, automobile et planification urbaine Le cas de la Côte d'Azur, Exposé présenté à la Faculté de Droit de l'Université de Nice - Sophia Antipolis le Mardi 11 février dans le cadre des réunions mensuelles du GIR Maralpin ».

Kanellopoulou, Dimitra. 2018. « Redécouvrir Athènes. Balades urbaines et récits quotidiens du centre-ville ». *Bulletin de l'association de géographes français. Géographies* 95(4): 508-27.

Kelly, Liz. 2019. « Le continuum de la violence sexuelle ». *Cahiers du Genre* 66(1): 17-36.

Kergoat, Danièle. 2011. « Comprendre les rapports sociaux ». *Raison présente* 178(1): 11-21.

Keucheyan, Razmig. 2018. *La nature est un champ de bataille*. La Découverte.

Khosravi, Shahram. 2007. « The 'Illegal' Traveller: An Auto-Ethnography of Borders* ». *Social Anthropology* 15(3): 321-34.

Kinossian, Yves (dir). 2015. *Fixer et franchir la frontière, Alpes-Maritimes 1760-1947*. Silvana Editoriale.

Kobelinsky, Carolina. 2019. « Les traces des morts : gestion des corps retrouvés et traitement des corps absents à la frontière hispano-marocaine ». *Critique internationale* 83(2): 21-39.

Kobelinsky, Carolina. 2022. Collège de France *Vivre avec les morts des frontières de l'Europe*. Collège de France.

Kobelinsky, Carolina, et Stefan Le Courant. 2017. *La mort aux frontières de l'Europe : retrouver, identifier, commémorer*. Neuvy-en-Champagne: Le Passager Clandestin.

Koop, Kirsten. 2020. « Escaping from capitalism: The enactment of alternative lifeworlds in France's mountain regions ». In *Austerity Across Europe*, Routledge.

Kreziak, Dominique, et Isabelle Frochot. 2011. « Co-construction de l'expérience touristique : les stratégies des touristes en stations de sport d'hiver ». *Decisions Marketing* 64: 23-33.

Kronenberger, Stéphane. 2016. « La frontière des Alpes-Maritimes et les populations étrangères (1871-1918) ». In *Fixer et franchir la frontière, Alpes-Maritimes 1760-1947*, 237-50.

Kümin, Beat, et Cornelie Usborne. 2013. « At Home and in the Workplace: A Historical Introduction to the "Spatial Turn" ». *History and Theory* 52(3): 305-18.

Lacoste, Yves. 2014. *La géographie, ça sert, d'abord, à faire la guerre*. Paris : La Découverte.

Lago, Alessandro Dal. 2005. *Non-persone. L'esclusione dei migranti in una società globale*. Milano: Feltrinelli.

Lambert, Leopold. 2013. *Weaponized Architecture: The Impossibility of Innocence*. English edition. DPR-Barcelona.

Lamotte, Martin. 2012. « États-Unis/Mexique : les milices veillent... » *Hermès, La Revue* 63(2): 101-8.

Landry, Jean-Michel. 2006. « La Violence symbolique chez Bourdieu ». *Aspects sociologiques* 13(1).

Larique, Bertrand. 2006. « Les sports d'hiver en France : un développement conflictuel ? Histoire d'une innovation touristique (1890 – 1940) ». *Flux* 6364(1): 7-19.

Larsen, Jonas. 2001. « Tourism Mobilities and the Travel Glance: Experiences of Being on the Move ». *Scandinavian Journal of Hospitality and Tourism* 1(2): 80-98.

Lavanchy, Anne, éd. 2020. « La blanchité et ses privilèges en Suisse ». *Tangram* (44): 98-102.

Le Carpentier, Chloé. 2019. « Problématique médicale et sociale d'une vague migratoire nouvelle sur Briançon : bilan d'une année de prise en charge et vécus des parcours de soins ». Faculté de médecine de Marseille.

Le Courant, Stefan. 2022. *Vivre sous la menace: Les sans-papiers et l'État*. Paris XIX^{e}: Seuil.

Le Maquis, Lucia. 2017. *Nous ne ferons pas marche arrière ! Luttes contre la frontière franco-italienne à Vintimille*. Niet!éditions.

Lebrette, Lucile. 2023. « Les usages de l'altérité ». *Terrains/Théories* (17).

Lefebvre, Camille. 2015. Frontières de sable, frontières de papier : Histoire de territoires et de frontières, du jihad de Sokoto à la colonisation française du Niger, xixe-xxe siècles *Frontières de sable, frontières de papier : Histoire de territoires et de frontières, du jihad de Sokoto à la colonisation française du Niger, xixe-xxe siècles*. Paris : Éditions de la Sorbonne.

Lefebvre, Henri. 2000. *La production de l'espace*. 4e édition. Paris : Economica.

Lefebvre, Henri, Remi Hess, Sandrine Deulceux, et Gabriele Weigand. 2009. *Le droit à la ville*. 3e édition. Paris : Economica.

Lemberg-Pedersen, Martin. 2019. « Manufacturing Displacement. Externalization and Postcoloniality in European Migration Control (in Global Affairs 2334-0479) ».

Lendaro, Annalisa. 2018. « Désobéir en faveur des migrants. Répertoires d'action à la frontière franco-italienne ». *Journal des anthropologues* 152-153(1-2): 171-92.

Lendaro, Annalisa. 2023a. *Gouverner les exilés aux frontières : pouvoir discrétionnaire et résistances*. Editions du Croquant.

Lendaro, Annalisa. 2023b. « La frontière brûle. Mal-être et dilemme des cheminot-e-s dans les Alpes-Maritimes. » In *Gouverner les exilés aux frontières. Pouvoir discrétionnaire et résistances.*, Actualité politique et sociale, 129-52.

Lendaro, Annalisa, et Oriana Philippe. 2023. « Les chauffeur-euses de bus et l'impossible "neutralité". Dilemmes moraux et rencontres sensibles à la frontière franco-italienne. »

In *Gouverner les exilés aux frontières : pouvoir discrétionnaire et résistances*, Actualité politique et sociale, 153-76.

León, Jason De, et Michael Wells. 2015. *The Land of Open Graves – Living and Dying on the Migrant Trail*. Oakland, California: University of California Press.

Lévy, Jacques, et Michel Lussault. 2003. *Dictionnaire de la géographie*. Paris : Belin.

Lignereux, Aurélien. 2016. *Ordre, sécurité et secours en montagne : Police et territoire (XIX e – XXI e siècle)*. Presses Universitaires de Grenoble. https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01404390 (17 décembre 2021).

Lindberg, Annika. 2024. « Researching Border Violence in an Indefensible Europe ». *Geopolitics* 0(0): 1-20.

Locher, Fabien, et Grégory Quenet. 2009. « L'histoire environnementale : origines, enjeux et perspectives d'un nouveau chantier ». *Revue dhistoire moderne contemporaine* 564(4): 7-38.

Lopes Heimer, Rosa dos Ventos. 2023. « Bodies as territories of exception: the coloniality and gendered necropolitics of state and intimate border violence against migrant women in England ». *Ethnic and Racial Studies* 46(7): 1378-1406.

Lussault, Michel. 2007. *L'Homme spatial : La construction sociale de l'espace humain*. Paris : Seuil.

Lussault, Michel. 2009. *De la lutte des classes à la lutte des places*. Paris: Grasset.

Macé, Éric. 2006. « "Ne pas quantifier, ne pas nommer". L'impossible lutte contre les discriminations dans les programmes de la télévision française ». In *La république mise à nu par son immigration*, Hors collection, Paris: La Fabrique Éditions, 178-95.

MacKenzie, John M. 1988. *The Empire of Nature: Hunting, Conservation, and British Imperialism*. Manchester: Manchester Univ Pr.

Martin, Derek. 2004. « Apartheid in the Great Outdoors: American Advertising and the Reproduction of a Racialized Outdoor Leisure Identity ». *Journal of Leisure Research* 36: 513-35.

Massé, Francis, et Elizabeth Lunstrum. 2016. « Accumulation by Securitization: Commercial Poaching, Neoliberal Conservation, and the Creation of New Wildlife Frontiers ». *Geoforum* 69: 227-37.

Massey, Doreen B. 2005. *For Space*. 1st edition. Los Angeles, Calif.: SAGE Publications Ltd.

Mastromarino, Stefano. 2022. « Inhabiting spaces of holding. Practices of reception and rejection in Greater Paris and at the French-Italian border ». Laurea. Politecnico di Torino.

Mazin, Helene. 2022. « Epreuves de l'exil et solidarités de proximité : Ethnographie de l'accueil des exilés dans la vallée de la Roya (2017-2020) ». Thèse de doctorat. Université de Lyon.

Mazouz, Sarah. 2008. « 4 : Les mots pour le dire.La qualification raciale, du terrain à l'écriture ». In *Les politiques de l'enquête*, Recherches, Paris : La Découverte, 81-98.

Mazzella, Sylvie. 2014. *Sociologie des migrations*. Paris : Presses Universitaires de France.

Mbembe, Achille. 2006. « Nécropolitique ». *Raisons politiques* 21(1): 29-60.

McLaren, Brian. 2006. *Architecture and Tourism in Italian Colonial Libya: An Ambivalent Modernism*. University of Washington Press.

McLean, Sheelah. 2013. « The whiteness of green: Racialization and environmental education ». *Canadian Geographies* 57(3): 354-62.

Meehan, Patrick, et Seng Lawn Dan. 2024. « Drugs and extractivism: opium cultivation and drug use in the Myanmar-China borderlands ». *The Journal of Peasant Studies* 51(4): 922-59.

Mekdjian, Sarah, et Elise Olmedo. 2016. « Médier les récits de vie. Expérimentations de cartographies narratives et sensibles ». *Mappemonde*.

Menghi, Marta. 2018. « Intorno alla frontiera : politiche di contenimento e pratiche di mobilità sul confine di Ventimiglia ». *Mondi migranti : 2, 2018*: 39-60.

Menghi, Marta. 2021. « The Moral Economy of a Transit Camp: Life and Control on the Italian-French Border ». In *Debordering Europe: Migration and Control Across the Ventimiglia Region*, Migration, Diasporas and Citizenship, éd. Livio Amigoni, Silvia Aru, Ivan Bonnin, Gabriele Proglio, et Cecilia Vergnano. Cham: Springer International Publishing, 93-107.

Merle, Roger. 2002. *Histoire du ski dans le Briançonnais*. Ophrys.

Meron, Monique. 2009. « Statistiques ethniques : tabous et boutades ». *Travail, genre et sociétés* Nº 21(1): 55-68.

Mézin, Florent. 2016. « Saint Bernard au secours des montagnards égarés - Discours et réalités sur les missions de secours des Alpins (XIX^{e}-XXI^{e} siècle) ». In *Ordre, sécurité et secours en montagne*, Grenoble, 125.

Mezzadra, Sandro. 2004. « Capitalisme, migrations et luttes sociales. Notes préliminaires pour une théorie de l'autonomie des migrations ». *Multitudes* 19(5): 17-30.

Mezzadra, Sandro. 2014. « « Les frontières se dématérialisent au point de traverser nos vies mêmes» ». *Mediapart*. https://www.mediapart.fr/journal/france/280614/les-frontieres-se-dematerialisent-au-point-de-traverser-nos-vies-memes.

Mezzadra, Sandro. 2020. « Abolitionist vistas of the human. Border struggles, migration and freedom of movement ». *Citizenship Studies* 24(4): 424-40.

Mezzadra, Sandro, et Brett Neilson. 2013. *Border as Method, or, the Multiplication of Labor*. Durham : Duke University Press Books.

Michalon, Bénédicte, et Tristan Bruslé. 2016. « L'ethnicité, la religion et le genre dans les institutions d'enfermement : processus et effets de catégorisation ». *Critique internationale* 72(3): 9-19.

Michalon, Bénédicte, et Thomas Sommer Houdeville. 2023. « Les cheminot-e-s et les migrations au pays basque. Enjeux quotidiens et pouvoir discrétionnaire. » In *Gouverner les exilés aux frontières. Pouvoir discrétionnaire et résistances.*, Actualité politique et sociale, 105-28.

Migreurop. 2006. « Nous sommes dans un contexte de guerre aux migrants ». *Migreurop*.

Migreurop. 2017. *Atlas des migrants en Europe - 3e éd. - Approches critiques des politiques migratoires : Approches critiques des politiques migratoires*. 3e édition. Paris : Armand Colin.

Migreurop. 2022. *Atlas des migrations dans le monde: Libertés de circulation, frontières et inégalités*. Illustrated édition. Malakoff : Armand Colin.

Mohai, Paul, David Pellow, et J. Timmons Roberts. 2009. « Environmental Justice ». *Annual Review of Environment and Resources* 34(Volume 34, 2009): 405-30.

Molinari, Pascal, et Jean-Louis Panicacci. 1984. *Menton dans la tourmente : 1939-1945*. 2e éd. édition. Société d'art et d'histoire du Mentonnais.

Monnard, Muriel. 2017. « Lutte des places dans la société des pairs : une ethnographie scolaire dans trois cycles d'orientation genevois ». Université de Genève.

Moraldo, Delphine. 2013. « Les Rapports Entre Les Genres Dans l'alpinisme Français et Anglais ». *Revue de géographie alpine* (101-1).

Moraldo, Delphine. 2017. « Les sommets de l'excellence. Sociologie de l'excellence en alpinisme, au Royaume-Uni et en France, du XIX^{ème} siècle à nos jours ». Thèse de doctorat. Lyon.

Morales, Yves. 2007. « Les concours de ski au début du XX^{e} siècle sous l'angle de la nationalisation culturelle : Quelques jalons pour une approche comparée entre la Suisse et la France ». In *Les politiques au stade : Étude comparée des manifestations sportives du xixe au xxie siècle*, Histoire, éd. André Gounot, Denis Jallat, et Benoît Caritey. Rennes: Presses universitaires de Rennes, 75-94.

Mouhannna, Christian. 2009. « Politique du chiffre et police des étrangers ». *Plein droit* 82(3): 3-6.

Mountz, Alison. 2015. « in/Visibility and the Securitization of Migration: Shaping Publics through Border Enforcement on Islands ». *Cultural Politics* 11(2): 184-200.

Mowatt, Rasul A. 2021. « A People's History of Leisure Studies: Leisure, the Tool of Racecraft ». In *The Politics of Leisure*, Routledge.

Moynihan, Sinead. 2013. *Passing into the Present: Contemporary American Fiction of Racial and Gender Passing*. 1st edition. Manchester University Press.

Muis, Anne-Solange. 2016. « Psychogéographie et carte des émotions, un apport à l'analyse du territoire ? » *Carnets de géographes* (9).

Naudin, Séréna. 2023. « Prendre la parole et produire des savoirs par la radio. Une recherche transformatrice avec des personnes en quête de refuge ». Thèse de doctorat. Université Paris 8.

Naudin, Séréna, et Karine Gatelier. 2022. « "À plus d'une voix", un atelier radio pour créer les conditions de la prise de parole et se défaire de la subalternité. Modalités d'une recherche transformatrice ». *Participations* 32(1): 213-44.

Ndiaye, Pap. 2009. *La condition noire: Essai sur une minorité française*. Paris : Folio Actuel.

Neveu, Érik. 2003. « Recherche et engagement : actualité d'une discussion ». *Questions de communication* 3(1): 109-20.

Niang, Mame-Fatou. 2020. « Des particularités françaises de la négrophobie ». In *Racismes de France*, Cahiers libres, Paris: La Découverte, 151-69.

Nixon, Rob. 2011. *Slow Violence and the Environmentalism of the Poor*. Cambridge, Mass: Harvard University Press.

Noiriel, Gérard. 1998. « Surveiller les déplacements ou identifier les personnes ? Contribution à l'histoire du passeport en France de la Ie à la IIIe République ». *Genèses. Sciences sociales et histoire* 30(1): 77-100.

Noiriel, Gérard. 2007. *Immigration, antisémitisme et racisme en France (XIX^{e}-XX^{e} siècle). Discours publics, humiliations privées*. Collection : Littérature générale. Paris : Fayard, 717.

Oiry-Varacca, Mari. 2016. « Tourisme et politisation des « identités » : réflexions post-coloniales sur la marginalité au Maroc ». *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique* (28).

Olivera, Martin. 2015. « Insupportables pollueurs ou recycleurs de génie ? Quelques réflexions sur les "Roms" et les paradoxes de l'urbanité libérale ». *Ethnologie française* 45(3): 499-509.

Olmedo, Elise. 2011. « Cartographie sensible, émotions et imaginaire ». *visionscarto*. https://www.visionscarto.net/cartographie-sensible (18 juillet 2024).

Orspere-Samdarra. 2021. *Guide pratique sur la santé mentale pour les personnes en situation de précarité ou de migration*. Orspere-Samdarra. https://orspere-samdarra.com/outil/mieux-comprendre-la-sante-mentale-des-reperes-pour-agir-guide-pratique-sur-la-sante-mentale-pour-les-personnes-en-situation-de-precarite-ou-de-migration/.

Ortolani, Marc. 2012. « L'espionnage sur les frontières des Alpes-Maritimes au tournant des XIXe et XXe siècles ». *Migrations Société* 140(2): 117-34.

Ouassak, Fatima. 2023. *Pour une écologie pirate: Et nous serons libres*. Paris : La Découverte.

Ould Moctar, Hassan. 2020. « The Proximity of the Past in Mauritania. EU Border Externalisation and Its Colonial Antecedents ». *Anthropologie & développement* (51): 51-67.

Pain, Rachel. 1991. « Space, Sexual Violence and Social Control: Integrating Geographical and Feminist Analyses of Women's Fear of Crime ». *Progress in Human Geography* 15(4): 415-31.

Pain, Rachel, et Lynn Staeheli. 2014. « Introduction: Intimacy-Geopolitics and Violence ». *Area* 46(4): 344-47.

Pallister-Wilkins, Polly. 2022. « Whitescapes: A posthumanist political ecology of Alpine migrant (im)mobility ». *Political Geography* 92: 102517.

Palmas, Luca Queirolo, et Federico Rahola. 2020. *Underground Europe. Lungo le rotte migranti*. Milano: Meltemi.

Panicacci, Jean-Louis. 2010. « Chapitre I. L'occupation limitée (juin 1940-novembre 1942) ». In *L'Occupation italienne : Sud-Est de la France, juin 1940-septembre 1943*, Histoire, Rennes: Presses universitaires de Rennes, 19-101.

Panicacci, Jean-Louis. « Le tourisme à Menton durant les "années Noires" ».

Panicacci, Jean-Louis. « Menton et les Mentonnais de 1939 à 1945 ».

Paoletti, Matteo. 2017. « «Organismi meravigliosi» Les théâtres des casinos de la Riviera italienne (1884-1936) ». *Revue d'Histoire du Théâtre* (N°275).

Parizot, Cédric. 2021. « Au seuil de la frontière : redéplier les espaces israélo-palestiniens - Israël/Palestine, un antiatlas (volume 4) ». Aix-Marseille Université.

Peluso, Nancy Lee, et Michael Watts. 2001. *Violent Environments*. Cornell University Press.

Peracchi, Silvia. 2022. « The Migration Crisis in the Local News: Evidence from the French-Italian Border ».

Pereira, Irène. 2015. « La structuration de l'espace par les rapports sociaux ». In *Espace et rapports de domination*, Géographie sociale, éd. Anne Clerval, Antoine Fleury, Julien Rebotier, et Serge Weber. Rennes: Presses universitaires de Rennes, 111-20.

Pergher, Roberta. 2017. *Mussolini's Nation-Empire: Sovereignty and Settlement in Italy's Borderlands, 1922–1943*. Cambridge, United Kingdom ; New York, NY: Cambridge University Press.

Perrow, Charles. 1999. *Normal Accidents: Living With High-Risk Technologies*. Revised édition. Princeton, NJ: Princeton University Press.

Petit, Emmanuelle. 2016. *Se souvenir en montagne*. Illustrated édition. Fontaine: Presses Universitaires de Grenoble.

Peyen, Loïc. 2021. « L'accès à la nature en temps de crise sanitaire : l'émergence d'un droit ». *Droit et Ville* 91(1): 211-24.

Pezzani, Lorenzo et Heller. 2013. « A disobedient gaze: strategic interventions in the knowledge(s) of maritime borders ». *Postcolonial Studies: Culture* 16.

Philippe, Oriana. 2020. « L'arme juridique en action aux confins de la France et de l'Italie ». *Revue européenne des migrations internationales* 36(1): 95-106.

Piana, Pietro, Charles Watkins, et Ross Balzaretti. 2018. « Travel, Modernity and Rural Landscapes in Nineteenth-Century Liguria ». *Rural History* 29(2): 167-93.

Pierre, Michel. 2016. « Le tourisme stade ultime du colonialisme ». *L'Histoire* (425).

Pinçon, Michel, et Monique Pinçon-Charlot. 2007. *Les Ghettos du Gotha: Comment la bourgeoisie défend ses espaces*. Paris: Seuil.

Piquerey, Lise. 2016. « Golden Snow. Ségrégation et entre-soi dans les stations de sports d'hiver haut de gamme en Autriche, en France et en Suisse. » Thèse de doctorat. Université Grenoble Alpes (ComUE).

Pitte, Jean-Robert. 2012. *Histoire du paysage français : De la préhistoire à nos jours*. 5e édition. Paris : Editions Tallandier.

Pollak, Michaël. 1992. « L'entretien en sociologie ». *Bulletins de l'Institut d'Histoire du Temps Présent* 21(1): 109-14.

Pomfert, Gill, et Adele Doran. 2015. « Gender and mountaineering tourism ». In *Mountaineering Tourism*, Routledge.

Potenza, Rocco. 2014a. « L'émigration clandestine italienne en France dans le deuxième après-guerre : les expériences du passage de la frontière dans les récits des émigrés ». In *Genre, femmes, histoire en Europe : France, Italie, Espagne, Autriche*, Hors collection, éd. Anna Bellavitis et Nicole Edelman. Nanterre: Presses universitaires de Paris Nanterre, 285-95.

Poupault, Christophe. 2018. « Concilier dictature totalitaire et tourisme. Le régime fasciste italien face à ses ambitions touristiques ». *Diacronie. Studi di Storia Contemporanea* (N° 36, 4).

Pregnolato, Anthony. 2017. « L'espace des mobilisations contre les violences des forces de l'ordre en France depuis les années 1990 ». *Mouvements* 92(4): 38-47.

Presti, Laura Lo. 2019. « Terraqueous Necropolitics: Unfolding the Low-Operational, Forensic, and Evocative Mapping of Mediterranean Sea Crossings in the Age of Lethal Borders ». *ACME: An International Journal for Critical Geographies* 18(6): 1347-67.

Proglio, Gabriele. 2021. « The Path of Hope. Illegal Border Crossings and Reflections on Historical Subjectivities, Stories and the Archive (1861–2019) ». In *Debordering Europe, Migration and Control Across the Ventimiglia Region*, Migrations, Diasporas and Citizenship.

Quijano, Aníbal. 2007. « « Race » et colonialité du pouvoir ». *Mouvements* 51(3): 111-18.

Raffestin, Claude. 2019. *Pour une géographie du pouvoir*. Lyon : Ecole Normale Supérieure.

Rainero, Romain. 1997. « De “l’émigrant” à “l’italien” à “l’étranger” : un problème politique ». *Cahiers de la Méditerranée* 54(1): 61-68.

Ramella, Thibault. 2016. « Le traité de Turin du 24 mars 1760 : redéfinition et rationalisation de la frontière franco-savoyarde ». In *Fixer et franchir la frontière, Alpes-Maritimes 1760-1947*, 35-43.

Ravetto, Mathilde. 2023. « « Que tu sois là où tu es, que ton âme repose en paix" : discours, mémoires et mises en récit des mort-e-s de la migration aux frontières européennes ». Mémoire de master. Université Grenoble-Alpes.

Reclus, Élisée. 2005. *L’homme et la Terre*. Editions La Découverte.

Rediker, Marcus, Titas Chakraborty, et Matthias van Rossum, éd. 2019. *A Global History of Runaways: Workers, Mobility, and Capitalism, 1600–1850*. First Edition. Oakland, California : University of California Press.

Rekacewicz, Philippe. 2009. « Au voisinage touristique de l’Europe, la guerre, les réfugiés et les migrants ». *visionscarto*. https://visionscarto.net/la-mediterranee-plus-loin.

Richard, Frédéric, Greta Tommasi, et Gabrielle Saumon. 2017. « Le capital environnemental, nouvelle clé d’interprétation de la gentrification rurale ? » *Norois. Environnement, aménagement, société* (243): 89-110.

Rigouste. *L’ennemi intérieur*.

Rigouste, Mathieu. 2011. *L’ennemi intérieur*. La Découverte.

Rinauro, Sandro. 2012. « La frontière irrésistible : l’immigration irrégulière des italiens en France après la deuxième guerre mondiale ». *Migrations Societe* 141142(3): 13-26.

Rinauro, Sandro. 2021. « The French-Italian Border at Menton-Ventimiglia: A Site of Perennial Conflict, Brotherhood, and Mediatisation ». In *Debordering Europe: Migration and Control Across the Ventimiglia Region*, Migration, Diasporas and Citizenship, éd. Livio Amigoni, Silvia Aru, Ivan Bonnin, Gabriele Proglio, et Cecilia Vergnano. Cham: Springer International Publishing, 37-53.

Ritaine, Évelyne. 2015. « Blessures de frontière en Méditerranée ». *Cultures & Conflits* (99-100): 11-24.

Robert, Harold. 2021. « Frontières : le « game » des exilé·es, mythe de Sisyphe contemporain ». *visionscarto*. https://visionscarto.net/frontieres-game.

Robert, Harold. 2020. « Le Refuge solidaire. Une attente structurée au sein des mobilités extrêmes. » École des Hautes Etudes en Sciences Sociales.

Rodgers, Dennis, et Bruce O’Neill. 2012. « Introduction: Infrastructural violence: Introduction to the special issue ». *Ethnography* 13(4): 401-12.

Rodier, Claire. 2012. *Xénophobie business : À quoi servent les contrôles migratoires ?* Paris : La Découverte.

Rodríguez Echavarría, Tania, Alexa Obando Campos, et Marylaura Acuña Alvarado. 2018. « Understanding Extractivism in Border Regions. Monoculture and Dispossession in Costa Rica's Borderlands ». *Sociedad y ambiente* (17): 165-200.

Roux, Lysanne. 2009. « Le thermalisme européen au XVIIIe siècle Étude comparative de quelques villes d'eaux. France, Angleterre, Belgique, Suisse, Italie, Allemagne. » Mémoire de master. Université Pierre Mendès-France.

Ruggiero, Vincenzo. 2019. « Systemic violence ». In *Visions of Political Violence*, Routledge.

Sabo, Samantha, Susan Shaw, Maia Ingram, Nicolette Teufel-Shone, Scott Carvajal, Jill Guernsey de Zapien, Cecilia Rosales, et al. 2014. « Everyday Violence, Structural Racism and Mistreatment at the US-Mexico Border ». *Social Science & Medicine (1982)* 109: 66-74.

Said, Edward w. 2005. *L'Orientalisme. L'Orient créé par l'Occident*. Paris : Le Seuil.

Saillard, Antoine. 2015. « L'Autre dans les mécanismes étatiques de contrôle de la mobilité. (France, seconde moitié du XIXe siècle) ». *Politique européenne* 47(1): 94-120.

Sallenave, Léa. 2020a. « Construire sa place en montagne quand on vient des quartiers populaires : un enjeu pour l'éducation populaire ». *Urbanités* 13: 1-14.

Sallenave, Léa. 2020b. « La montagne alpine ». *Géographie et cultures* (116): 183-201.

Sallenave, Léa. 2022. « « Quitte un peu le quartier ! » : gravir les sommets avec l'éducation populaire : ethno-géographie d'une jeunesse minorisée en montagne ». Thèse de doctorat. Université Grenoble Alpes.

Sanchez, Gabriella. 2017. « Critical Perspectives on Clandestine Migration Facilitation: An Overview of Migrant Smuggling Research ». *Journal on Migration and Human Security* 5(1): 9-27.

Saudan, Marie. 2002. « Géographie historique. Histoire d'une discipline controversée ou repères historiographiques ». *Hypothèses* 5(1): 13-25.

Saumon, Gabrielle. 2019. « Big sky, Montana, une géographie critique. Capital environnemental et recompositions sociales dans l'ouest du Montana ». Thèse de doctorat. Limoges.

Schlosberg, David. 2007. *Defining Environmental Justice: Theories, Movements, and Nature*. Oxford University Press.

Schmid, Christian. 2008. « Part I: Dialectics of Space and Time. 2. Towards a Three-Dimensional Dialectic: The Theory of the Production of Space ». In *Space, difference, everyday life: reading Henri Lefebvre*, éd. Henri Lefebvre. Routledge.

Schmoll, Camille. 2020. *Les damnées de la mer*. Paris : La Découverte.

Schor, Ralph. 2015. « La police et la surveillance de la frontière des Alpes-Maritimes de 1919 à 1939 ». In *Police et migrants : France 1667-1939*, Histoire, éd. Marie-Claude Blanc-Chaléard, Caroline Douki, Nicole Dyonet, et Vincent Milliot. Rennes: Presses universitaires de Rennes, 263-78.

Scott, James C. 1987. « The Hidden Realm of Political Conflict ». In *Weapons of the Weak: Everyday Forms of Peasant Resistance*, New Haven: Yale University Press, 33-60.

Scott, James C. 2006. « Infra-politique des groupes subalternes ». *Vacarme* 36(3): 25-29.

Selek, Pinar, et Daniela Trucco. 2020. *Le Manège des Frontières*. Le Passager clandestin.

Shaw, Ian GR. 2019. « Worlding Austerity: The Spatial Violence of Poverty ». *Environment and Planning D: Society and Space* 37(6): 971-89.

Shepard, Todd. 2009. « L'extrême droite et "Mai 68". Une obsession d'Algérie et de virilité ». *Clio. Histoire, femmes et sociétés* 29(1): 37-57.

Shepard, Todd, et Clément Baude. 2017. *Mâle décolonisation : L'"homme arabe" et la France, de l'indépendance algérienne à la révolution iranienne*. Illustrated édition. Paris : Payot.

Siestrunck, René. 2006. *L'Autre Versant. Suivi de Le Sable de l'exil, petite anthologie poétique de l'immigration italo-piémontaise*. Transhumanaces.

Siestrunck, René. 2013. « Faits divers, principe humanitaire et contrôle des migrants dans les Alpes du Sud (1850-1920) ». *Hommes Migrations* 1304(4): 121-25.

Siestrunck, René. 2014a. *Du bâti et des hommes. Le versant de l'autre*. Transhumances.

Siestrunck, René. 2014b. *Venus d'ailleurs.. Jalons pour l'histoire de l'immigration en Briançonnais*. Transhumances.

Smith, Darren P. 2002. « Rural gatekeepers and "greentrified" Pennine rurality: Opening and closing the access gates? » *Social & Cultural Geography* 3: 447-63.

Smith, Neil. 1991. *Uneven Development: Nature, Capital, and the Production of Space*. 2e édition. Cambridge, Mass.: Blackwell Publishers.

Soja. 2010. *Seeking Spatial Justice*. 1st edition. Minneapolis: University of Minnesota Press.

Souiah, Farida. 2018. « "Brûler" les frontières : fuite ou contestation ? » In *Tunisie au présent : une démocratisation au-dessus de tout soupçon ?* 377-93.

Soulé, Bastien. 2007. « Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales ». *Recherches Qualitatives* 27: 127-40.

Sousa Santos, Boaventura de. 2011. « Épistémologies du Sud ». *Études rurales* (187): 21-50.

Spivak, Gayatri Chakravorty. 2006. *Les subalternes peuvent-elles parler ?* 1ère édition. Paris: Editions Amsterdam/Multitudes.

Springer, Simon. 2016. « Violence and space: An introduction to the geographies of violence ». *Political Geography* 52: 1-3.

Squire, Vicki. 2014. « Desert 'trash' : posthumanism, border struggles, and humanitarian politics ». *Political Geography* 39: 11-21.

Stephen, Leslie. 2013. *The Playground of Europe*. Cambridge University Press.

Stierl, Maurice. 2019. « Of Migrant Slaves and Underground Railroads: Movement, Containment, Freedom ». *American Behavioral Scientist* (4): 456-79.

Stock, Mathis, et Leopold Lucas. 2022. « Capital spatial. Sept enjeux pour une contribution géographique à la théorie de la pratique de Pierre Bourdieu. » *Espaces Temps*. https://www.espacestemps.net/articles/capital-spatial/.

Sundberg, Juanita. 2008. « 'Trash-Talk' and the Production of Quotidian Geopolitical Boundaries in the USA–Mexico Borderlands ». *Social & Cultural Geography*.

Talpin, Julien, Hélène Balazard, Marion Carrel, Samir Hadj Belgacem, Sümbül Kaya, et Anaïk Purenne. 2021. *L'épreuve de la discrimination : Enquête dans les quartiers populaires*. Paris: Presses Universitaires de France.

Tazzioli, Martina. 2015. « Troubling Mobilities: Foucault and the Hold over 'Unruly' Movements and Life-Time ». In *Foucault and the History of Our Present*, Palgrave Macmillan London, 159-75.

Tazzioli, Martina. 2020a. « Disjointed knowledges, obfuscated visibility. Border controls at the French-Italian Alpine border ». *Political Geography* 79: 102155.

Tazzioli, Martina. 2020b. « Towards a History of Mountain Runaways"Migrants" and the Genealogies of Mountain Rescue and Struggles ». *Journal of Alpine Research | Revue de géographie alpine* (108-2).

Tevanian, Pierre. 2017. *La mécanique raciste*. Enlarged édition. Paris : La Découverte.

Thénault, Sylvie, et Raphaëlle Branche. 2008. *La France en guerre 1954-1962*. Paris : Autrement.

Tillmann, Lisa M. 2015. « Appendix: Friendship as Method ». In *In solidarity: Friendship, family, and activism beyond gay and straight.*, 1-38.

Tombaccini-Villefranque, Simonetta. 1999. « La frontière bafouée : migrants clandestins et passeurs dans la vallée de la Roya (1920-1940) ». *Cahiers de la Méditerranée* 58(1): 79-95.

Torre, Filippo. 2023. « Mountain as an Ambivalent Transit Zone: Facing the Battleground of the Alpine Border Crossing ». *Journal of Borderlands Studies* 0(0): 1-19.

Trawalé, Damian. 2019. « Naturalisation des catégories raciales et sauvegarde du patrimoine racialiste au musée d'Orsay ». *Documentations*. URL : https://documentations.art/naturalisation-des-categories-raciales-et-sauvegarde-du-patrimoine-racialiste-au-musee-dorsay. (8 mars 2024).

Trucco, Daniela. 2016. « L'expérience du Presidio No Borders à Vintimille, été 2015 ». *Mouvements*. URL : https://mouvements.info/lexperience-du-presidio-no-borders-a-vintimille-ete-2015/ (21 décembre 2023).

Trucco, Daniela. 2018. « 7. Prendre en charge et mettre à l'écart. La ville, la frontière et le camp à Vintimille (2015-2017) ». In *Politiques des frontières*, Recherches, Paris: La Découverte, 145-60.

Trucco, Daniela. 2021. « Ora basta! Mobiliser les « habitants » en temps de « crise migratoire » ». *Champ pénal/Penal field* (22).

Trucco, Daniela. 2022. « Border town authorities and the multilevel politics of the 'transit migrant' emergency ». *Territory, Politics, Governance* 10(3): 465-84.

Trucco, Daniela. 2023. « The Criminalization of Border Solidarity and the Law as a Double-Edged Weapon ». *Partecipazione e conflitto,* 16(3): 470-89.

Trucco, Daniela, et Oriana Philippe. 2023. « Résister par le droit à la frontière franco-italienne. Le répertoire juridique dans les Alpes-Maritimes et les Hautes-Alpes. » In *Gouverner les exilés aux frontières : pouvoir discrétionnaire et résistances*, Actualité politique et sociale, 203-27.

Tsoukala, Anastassia. 2002. « Le traitement médiatique de la criminalité étrangère en Europe ». *Déviance et Société* 26(1): 61-82.

Turner, Joe, et Dan Bailey. 2022. « 'Ecobordering': casting immigration control as environmental protection ». *Environmental Politics* 31(1): 110-31.

Tyner, James, et Joshua Inwood. 2014. « Violence as Fetish: Geography, Marxism, and Dialectics ». *Progress in Human Geography* 38(6): 771-84.

Tyszler, Elsa. 2018. « Sécurisation des frontières et violences contre les femmes en quête de mobilité ». *Migrations Société* 173(3): 143-58.

Tyszler, Elsa. 2019a. « Derrière les barrières de Ceuta & Melilla : rapports sociaux de sexe, de race et colonialité du contrôle migratoire à la frontière maroco-espagnole ». Thèse de doctorat. Paris 8. (1 juillet 2022).

Tyszler, Elsa. 2019b. « From controlling mobilities to control over women's bodies: gendered effects of EU border externalization in Morocco ». *Comparative Migration Studies* 7(1): 25.

Tyszler, Elsa. 2020. « Masculinités et féminités à la frontière maroco-espagnole. Miroirs d'un contrôle migratoire racialisé et genré ». *Anthropologie & développement* (51): 155-70.

Tyszler, Elsa, et Jane Freedman. 2023. « Racisme à la frontière haute-alpine ». *Plein droit*

Urry, John. 1990. *The Tourist Gaze: Leisure and Travel in Contemporary Societies*. 1st edition. London ; Newbury Park: SAGE Publications Ltd.

Uzureau, Océane, Ine Lietaert, Daniel Senovilla Hernández, et Ilse Derluyn. 2022. « Unaccompanied Adolescent Minors' Experiences of Exception and Abandonment in the Ventimiglia Border Space ». *Politics and Governance* 10(2): 267-78.

Veijola, Soile, et Eeva Jokinen. 1994. « The Body in Tourism ». *Theory, Culture & Society* 11(3): 125-51.

Velay, Daphné. 2024. « Briançonnais : (dés)ordre spatial à la frontière franco-italienne ». In *Contester les frontières nationales aujourd'hui et demain : acteurs, discours, pratiques, propositions*, Communication dans un colloque. Saint-Martin d'Hères, France: Université Grenoble Alpes.

Vergnano, Cecilia. 2020. « Why Take Such a Risk? Beyond Profit: Motivations of Border-Crossing Facilitators between France and Italy ». *Social Anthropology* 28(3): 743-58.

Verweijen, Judith. 2020. « A microdynamics approach to geographies of violence: Mapping the kill chain in militarized conservation areas ». *Political Geography* 79: 102153.

Veschambre, Vincent. 2008. *Traces et mémoires urbaines : enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la démolition*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.

Vinck-Keters, Aude. 2018. « Briançon : ville-refuge à l'heure de la criminalisation de la solidarité ». 234.

Vodden-McKay, Sarah, et Lea Ann Schell Beez. 2010. « Climbing High or Falling Flat? Representations of Female Rock Climbers in Climbing Magazine (1991-2004) ». *Journal of Research on Women and Gender*.

Voirol, Olivier. 2005. « Les luttes pour la visibilité. Esquisse d'une problématique ». *Réseaux* 129-130(1-2): 89-121.

Wacquant, Loïc. 2007. *Parias urbains: Ghetto, banlieues, État*. Paris : La Découverte.

Wagner, Anne-Catherine. 2020. *La mondialisation des classes sociales*. Paris : La Découverte.

Walia, Harsha. 2014. *Undoing Border Imperialism*. AK Press.

Wallerstein, Immanuel. 2009. *Comprendre le monde : Introduction à l'analyse des systèmes-monde*. Paris : La Découverte.

Watts, Michael J. 2013. *Silent Violence: Food, Famine, and Peasantry in Northern Nigeria*. Athens: University of Georgia Press.

Weizman, Eyal. 2021. *La vérité en ruines*. Illustrated édition. Zones.

Whymper, Edward. 1992. *Escalades dans les Alpes*. Hoëbeke.

Winant, Howard. 2004. *The New Politics of Race: Globalism, Difference, Justice*. NED-New edition. University of Minnesota Press.

Young, Martin, et Francis Markham. 2020. « Tourism, Capital, and the Commodification of Place ». *Progress in Human Geography* 44(2): 276-96.

Zanini, Andrea. 2012. *Un secolo di turismo in Liguria: dinamiche, percorsi, attori*. FrancoAngeli.

Zanini, Andrea. 2015. « La promozione turistica durante la Belle Époque: il caso della Riviera ligure ». Online at https://mpra.ub.uni-muenchen.de/80293/ MPRA Paper No. 80293, posted 30 Aug 2017 14:31 UTC.

Zdanowicz, Ian. 2015. « L'architecture du passing : la place, le regard, le mouvement ». *Comment S'en Sortir ?* (2): 76-91.

ANNEXES

Annexe 1 – Tableau récapitulatif des entretiens effectués (noms anonymisés)

Zone-frontière haute-alpine

Identifiant anonymisé	Fonction	Année de l'entretien
Jules	Habitant des Alberts	2023
Raimonde	Habitante des Alberts	2023
Gaspard	Habitant des Alberts	2023
Edouard	Habitant de Montgenèvre et des Alberts	2023
Catherine	Habitante de Modane	2023
Marie-Claire	Habitante de Modane	2023
Magdalena	Habitante de Modane	2023
Christine	Habitante de Modane	2023
Jean	Habitant de Modane	2023
Claire	Habitante de Modane	2023
Florian	Personne originaire de Modane	2023
Marcel	Habitant de Briançon	2023
Béatrice	Habitante de Montgenèvre	2019
Léonie	Habitante de Montgenèvre	2019
Sandra	Habitante de Montgenèvre	2019
Mélie	Habitante de Montgenèvre	2019
Dimitri	Habitant du Briançonnais, maraudeur	2018
Charles	Habitant du Briançonnais, maraudeur	2018
Claude	Habitant solidaire de Névache	2018
David	Habitant du Briançonnais, maraudeur	2018
Katia	Habitante solidaire de la vallée de la Clarée	2018
Yvonne	Habitante solidaire de la vallée de la Clarée	2018
Marcel	Habitant solidaire de Briançon	2018
Paule	Habitante solidaire de Briançon	2018
Léo	Habitant solidaire de Briançon	2018
Olivier	Habitant du Briançonnais, maraudeur	2018
Sacha	Habitant du Briançonnais, maraudeur	2018
Franck	Habitant du Briançonnais	2018
Pietro	Habitant de Bardonecchia	2023
Simona	Habitant de Bardonecchia	2023
Salvina	Habitante de Bardonecchia	2023
Maire de Modane	Maire des communes frontalières	2023
Maire de Bardonecchia	Maire des communes frontalières	2023
Maire de Montgenèvre	Maire des communes frontalières	2023
Maire de Clavière	Maire des communes frontalières	2023
Ancien maire de Bardonecchia	Maire des communes frontalières	2023

Ancien maire de Montgenèvre	Maire des communes frontalières	2023
Ancien maire de Clavière	Maire des communes frontalières	2019
Anne	Travailleuse d'une association d'accompagnement des personnes étrangères dans les Hautes-Alpes	2023
Katia	Travailleuse d'une association d'accompagnement des personnes étrangères dans les Hautes-Alpes	2023
Commerçant à Clavière 1	Commerçant des communes frontalières	2023
Bar restau rose	Commerçant des communes frontalières	2019
Commerçant à Clavière 2	Commerçant des communes frontalières	2019
Commerçant à Clavière 3	Commerçant des communes frontalières	2019
Gérante d'un hôtel à Montgenèvre	Hôtelier-e des communes frontalières	2019
Village-Club du Soleil	Hôtelier-e des communes frontalières	2023
Valentine	Travailleuse à Montgenèvre	2019
Employé du village club du Soleil	Travailleur à Montgenèvre	2019
Gérante d'une entreprise de réservation à Montgenèvre	Commerçant des communes frontalières	2019
Gabin	Travailleur saisonnier à la frontière haute-alpine	2019
Serena	Travailleuse à Montgenèvre	2019
Moniteur de ski	Moniteur de ski à Montgenèvre	2019
Elisa	Employée de la station de Montgenèvre	2019
Thibault	Employé de la station de Montgenèvre	2019
Noé	Pisteur à Montgenèvre	2019
Patrick	Pisteur à Montgenèvre	2019
Quentin	Pisteur à Montgenèvre	2019
Jérôme	Pisteur à Montgenèvre	2022
Pierrick	Pisteur à Montgenèvre	2023
Léon	Chauffeur de bus transfrontalier	2019
Xavier	Chauffeur de bus transfrontalier	2019
Eric	Chauffeur de bus transfrontalier	2019
Francesco	Chauffeur de bus transfrontalier	2023
Paul	Gérant d'une compagnie de bus transfrontalière	2019
Tatiana	Soignante à l'hôpital de Briançon	2018
Basile	Pompier dans le Briançonnais	2018
Office du tourisme Turin	Office du tourisme de communes frontalières	2019
Destin	Personne exilée ayant traversé la frontière dans les années 2010	2019
Yannick	Personne exilée ayant traversé la frontière dans les années 2010	2019
Oussama	Personne exilée résidant à Briançon	2023
Bandjan	Personne exilée ayant traversé la frontière dans les années 2010	2023
Fatou	Personne exilée ayant traversé la frontière dans les années 2010	2023

Zone-frontière maralpine

Identifiant anonymisé	Fonction	Année de l'entretien
Enrique	Habitant de Grimaldi	2022
Marinette	Habitante de Menton	2022
Monica	Habitante de Menton	2023
Margherita	Habitante de Menton	2023
Antoine	Habitant de Menton	2023
Paul	Habitant de Menton	2023
Corrine	Habitante de Menton	2023
Félix	Habitant de Menton	2023
Hedwige	Habitante de Menton	2023
Micheline	Habitante de Menton	2023
Gérald	Habitante de Menton	2023
Hector	Militant des Alpes-Maritimes	2022
Elise	Habitante des Alpes-Maritimes	2022
Corrine	Habitante solidaire de la vallée de la Roya	2022
Awa	Habitante immigrée résidant dans l'arrière-pays maralpin	2023
Federica	Habitante de Menton	2022
Damien	Habitant d'un village de l'arrière-pays maralpin	2023
Elias	Habitant de Sospel	2023
Hedi	Habitant solidaire de Vintimille	2023
Antonio	Habitant de Vintimille	2023
Costanza	Habitante de Vintimille	2023
Renato	Militant solidaire à Vintimille	2024
Céline	Habitante de Castellar	2023
Federica	Habitante de Menton	2023
Awa	Habitante immigrée résidant dans l'arrière-pays maralpin	2023
Gilbert	Douanier à Nice	2022
Romain	Douanier à Menton	2022
Grégoire	Douanier à Menton	2022
Elodie	Douanière à Menton	2022
Davide	Douanier à Menton	2022
Léonie	Cadre de la PAF	2023
Gérard	Gendarme	2023
Policier PAF	Policier (PAF)	2023
Giovanni	Policier (Polizia)	2023
Decimo	Policier (Polizia)	2023
Simon	Militaire Sentinelle	2023
Maël	Cheminot sur la ligne TER Cannes-Vintimille	2022
Auguste	Cheminot sur la ligne TER Cannes-Vintimille	2022
Patrice	Cheminot sur la ligne TER Cannes-Vintimille	2023
Gustave	Péager ESCOTA (autoroute Vintimille-Nice)	2022
Léa	Travailleuse sociale dans l'arrière-pays maralpin	2023
Anna	Travailleuse sociale dans l'arrière-pays maralpin	2023

Moussa	Travailleur sans-papiers dans une ville frontalière	2023
Léo	Urbaniste à Menton	2022
Restaurant Balzi Rossi	Commerces frontaliers	2023
Commerce Frontière 1	Commerces frontaliers	2023
Commerce Frontière 2	Commerces frontaliers	2023
Commerce Garavan	Commerces frontaliers	2023
Commerce Garavan	Commerces frontaliers	2023
Spiaggietta Balzi Rossi	Commerces frontaliers	2023
Musée Balzi Rossi	Autres lieux touristiques frontaliers	2023
Office du tourisme Sospel	Offices du tourisme	2023
Office du Tourisme vintimille	Offices du tourisme	2023
Office tourisme Breil	Offices du tourisme	2022
Office du tourisme Menton Riviera Merveilles (cadre 1)	Offices du tourisme	2023
Office du tourisme Menton Riviera Merveilles (cadre 2)	Offices du tourisme	2023
Hassan	Personne exilée ayant traversé la frontière franco-italienne dans les années 1990	2022
Hamad	Personne exilée ayant traversé la frontière franco-italienne dans les années 2010	2023
Salah	Personne exilée ayant traversé la frontière franco-italienne dans les années 2010	2023

Annexe 2 – Formulaire du questionnaire conduit pendant la thèse

Le questionnaire a été construit en amont, en anticipant sur les analyses bivariées que je souhaitais réaliser à partir des données recueillies. Il a également été pensé pour pouvoir être répliqué sur le terrain de Menton/Vintimille avec le moins de changements possibles.

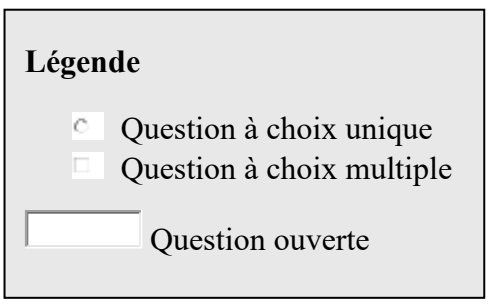
Cependant, il n'a pas été à l'abri de quelques difficultés lors des premiers jours de terrain. Dans mon carnet de terrain, je note le soir en bilan des premières journées d'enquête les éléments à modifier dans le questionnaire :

> *« Plusieurs disent qu'ils-elles allaient en Italie « à ski », mais je ne l'ai pas inclus dans les moyens de transports. Prévoir cette possibilité ! » (14/02/2023)*
>
> *« Pour « voir des personnes migrantes », un des participant a vu des vêtements, l'autre des graffitis : inclure aussi ces cas de figures dans le questionnaire » (14/02/2023)*
>
> *« Différencier les contrôles à ski et sur la route, car dans la première question sur le contrôle de la frontière, les personnes incluent aussi les gendarmes qui surveillent les pistes de ski, et après cela se répète avec la question suivante » (15/02/2023)*

Le questionnaire a donc fait l'objet de trois remaniements au cours des deux premiers jours de terrain, qui affectent les réponses des 20 premier·e·s enquêté·e·s. Cela, évidemment, rajoute une difficulté au moment de l'analyse des données. Pour cette raison, la phase de codage m'a permis de revenir sur les premiers questionnaires et d'en modifier certaines réponses en fonction des notes que j'avais prises à la maison sur les cartes sur des éléments qui ne figuraient pas dans les premières versions du questionnaire, mais qui y ont été intégrées après.

Les deux questionnaires diffèrent en partie pour deux raisons : d'une part, certaines questions doivent être adaptées au terrain (par exemple, les lieux et les moyens de transports utilisés ne sont pas les mêmes) ; d'autre part, j'ai essayé d'optimiser d'améliorer le questionnaire de Menton-Vintimille sur la base de ce qui avait fonctionné ou pas dans le questionnaire de Montgenèvre-Clavière, passé cinq moins plus tôt et dont j'avais déjà traité les données. Certaines questions ou modalités ont ainsi été ajoutées pour avoir plus de précisions, les questions qui ne fonctionnaient pas ont été enlevées, d'autres ont été légèrement reformulées.

La dernière version des deux questionnaires est la suivante :



Questionnaire de Montgenèvre-Clavière	Questionnaire de Menton-Vintimille
Vous êtes ici en tant que... ○ Touriste ○ Résident-e secondaire ○ Habitant-e permanent-e de Montgenèvre ○ Habitant-e permanent-e de Clavière ○ Personne qui travaille à Montgenèvre ou Clavière mais n'y habite pas ○ Personne qui travaille et réside à Montgenèvre/Clavière pour la saison ○ Autre	Vous êtes ici en tant que... ○ Touriste ○ Résident-e secondaire ○ Habitant-e permanent-e de Menton ○ Habitant-e permanent-e de Vintimille ○ Personne qui travaille à Menton ou Vintimille mais n'y habite pas ○ Personne qui travaille et réside à Menton/Vintimille pour la saison ○ Je travaille / réside dans les villes voisines ○ Autre
	Durant le temps de votre séjour ici, où résidez-vous ? ○ Menton ○ Grimaldi-Latte ○ Vintimille ○ Vallée de la Roya ○ Vallée de la Nervia ○ Vallée de la Bevera ○ Monaco ○ Ailleurs en Ligurie ○ Ailleurs sur la Côte d'Azur ○ Autre
Pourquoi avez-vous choisi ce lieu comme lieu de vacances ?	Quel est le premier adjectif qui vous vient en tête quand vous pensez à ce lieu ?
Depuis combien de temps fréquentez-vous ce territoire ? ☐ Plus de 30 ans ☐ Entre 10 et 30 ans ☐ Entre 5 et 10 ans ☐ Moins de 5 ans ☐ C'est la première année que je viens	Depuis combien de temps fréquentez-vous ce territoire ? ☐ Plus de 30 ans ☐ Entre 10 et 30 ans ☐ Entre 5 et 10 ans ☐ Moins de 5 ans ☐ C'est la première année que je viens
Quand vous venez ici, quelles zones fréquentez-vous en journée ? *(Indiquez les réponses : 1, 2, 3, 4, 5 – voir la « légende » indiquée sur la carte)* Zone A : Centre-ville Montgenèvre ○ ○ ○ ○ ○ Zone B : village Montgenèvre ○ ○ ○ ○ ○ Zone C : Front de neige et pied des pistes ○ ○ ○ ○ ○ Zone D : Chalmettes, golf, Durancia ○ ○ ○ ○ ○	Quand vous venez ici, quelles zones fréquentez-vous en journée ? *(Indiquez les réponses : 1, 2, 3, 4, 5 – voir la « légende » indiquée sur la carte)* Zone A : Pont Saint-Louis ○ ○ ○ ○ ○ Zone B : Pont Saint-Ludovic ○ ○ ○ ○ ○ Zone C : Menton Garavan – Les Sablettes ○ ○ ○ ○ ○ Zone D : Boulevard de Garavan ○ ○ ○ ○ ○

Zone E : Parking camping-car, village du Soleil ○ ○ ○ ○ ○ Zone F : Clavière village ○ ○ ○ ○ ○ Zone G : Clavière golf - pied des pistes ○ ○ ○ ○ ○ Zone H : Pistes côté Nord ○ ○ ○ ○ ○ Zone I : Pistes côté Sud ○ ○ ○ ○ ○ Zone J : Acrobranche, bois de Sestriere, GR5 ○ ○ ○ ○ ○ Zone K : les Alberts ○ ○ ○ ○ ○	Zone E : Menton vieille ville ○ ○ ○ ○ ○ Zone F : Menton centre / Menton Ouest ○ ○ ○ ○ ○ Zone G : Balzi Rossi ○ ○ ○ ○ ○ Zone H : Grimaldi ○ ○ ○ ○ ○ Zone I : Mortola Supérieure ○ ○ ○ ○ ○ Zone J : Castellar ○ ○ ○ ○ ○ Zone K : Vintimille ○ ○ ○ ○ ○
Quand vous venez ici, quelles zones fréquentez-vous en soirée ? *(Indiquez les réponses : 12345 – voir la « légende » indiquée sur la carte)* Zone A : Centre-ville Montgenèvre ○ ○ ○ ○ ○ Zone B : village Montgenèvre ○ ○ ○ ○ ○ Zone C : Front de neige et pied des pistes ○ ○ ○ ○ ○ Zone D : Chalmettes, gold, Durancia ○ ○ ○ ○ ○ Zone E : Parking camping-car, village du Soleil ○ ○ ○ ○ ○ Zone F : Clavière village ○ ○ ○ ○ ○ Zone G : Clavière golf - pied des pistes ○ ○ ○ ○ ○ Zone H : Pistes côté Nord ○ ○ ○ ○ ○ Zone I : Pistes côté Sud ○ ○ ○ ○ ○ Zone J : Acrobranche, bois de Sestriere, GR5 ○ ○ ○ ○ ○ Zone K : les Alberts ○ ○ ○ ○ ○	Quand vous venez ici, quelles zones fréquentez-vous en soirée ? *(Indiquez les réponses : 1, 2, 3, 4, 5 – voir la « légende » indiquée sur la carte)* Zone A : Pont Saint-Louis ○ ○ ○ ○ ○ Zone B : Pont Saint-Ludovic ○ ○ ○ ○ ○ Zone C : Menton Garavan – Les Sablettes ○ ○ ○ ○ ○ Zone D : Boulevard de Garavan ○ ○ ○ ○ ○ Zone E : Menton vieille ville ○ ○ ○ ○ ○ Zone F : Menton centre / Menton Ouest ○ ○ ○ ○ ○ Zone G : Balzi Rossi ○ ○ ○ ○ ○ Zone H : Grimaldi ○ ○ ○ ○ ○ Zone I : Mortola Supérieure ○ ○ ○ ○ ○ Zone J : Castellar ○ ○ ○ ○ ○ Zone K : Vintimille ○ ○ ○ ○ ○
Comment vous déplacez-vous dans le village ? ☐ A pied / à ski ☐ Par une navette de votre hôtel ☐ Par le bus de ville (Zou !) ☐ Dans un car touristique	Comment vous déplacez-vous dans la ville ? A pied En train Par le bus de ville Dans un car touristique En voiture En vélo En scooter

☐ Avec votre véhicule privé	
A quelle fréquence allez-vous de l'autre côté de la frontière (en Italie / en France) ? ○ Tous les jours ○ Toutes les semaines ○ Une fois de temps en temps ○ Jamais	A quelle fréquence allez-vous de l'autre côté de la frontière (en Italie / en France) ? ○ Tous les jours ○ Toutes les semaines ○ Une fois de temps en temps ○ Jamais
Est-ce que vous allez plus ou moins souvent dans le pays voisin (Italie/France) qu'il y a quelques années ? ○ Oui ○ Non ○ C'est pareil	
Si votre pratique d'aller dans l'autre pays a changé, pourquoi ?	
Pour quelles raisons est-ce que vous allez de l'autre côté de la frontière ? ☐ Je réside ou travaille en Italie / en France ☐ Pour voir des proches qui résident en Italie / en France ☐ Pour faire des courses ☐ Pour faire des activités ludiques, sportives ou culturelles ☐ Pour visiter ☐ Pour manger, boire un coup ☐ Autre	Pour quelles raisons est-ce que vous allez de l'autre côté de la frontière ? ☐ Je réside ou travaille en Italie / en France ☐ Pour voir des proches qui résident en Italie / en France ☐ Pour faire des courses ☐ Pour faire des activités ludiques, sportives ou culturelles ☐ Pour visiter ☐ Pour manger, boire un coup ☐ Autre
Quand vous traversez cette frontière, où allez-vous en général ? ☐ Clavière / Montgenèvre ☐ Val de Suse / Briançonnais ☐ Turin / Grenoble ☐ Ailleurs en Italie / en France	
Quand vous allez dans le pays voisin, quel(s) moyen(s) de transport utilisez-vous ? ☐ Votre véhicule personnel ☐ Le bus public ☐ Un car touristique ☐ A ski / à pied	Quand vous allez dans le pays voisin, quel(s) moyen(s) de transport utilisez-vous ? ☐ La voiture ☐ Le bus public ☐ Un car touristique ☐ A pied ☐ En train ☐ En vélo ☐ En scooter

Selon vous, actuellement, la route entre l'Italie et la France est-elle contrôlée ? ○ Oui ○ Non ○ Ca dépend des moments ○ Oui mais pas pour tout le monde ○ Ils sont présents et regardent ○ Je ne sais pas	Selon vous, actuellement, la route entre l'Italie et la France est-elle contrôlée ? ○ Oui ○ Non ○ Ca dépend des moments ○ Je ne sais pas
	Si besoin, préciser :
Avez-vous remarqué de la surveillance policière sur les pistes de ski ? ○ Oui ◉ Non ○ Ca dépend des moments ○ Je ne sais pas	
Dans quel sens est-elle contrôlée ? ○ Dans les deux sens ○ Principalement dans le sens Italie-France ○ Principalement dans le sens France-Italie ○ Je ne sais pas	Dans quel sens est-elle contrôlée ? ○ Dans les deux sens ○ Principalement dans le sens Italie-France ○ Principalement dans le sens France-Italie ○ Je ne sais pas
Si vous venez ici depuis des années, par rapport à il y a dix ans, vous diriez qu'il y a... ○ Plus de contrôles ○ Moins de contrôles ○ C'est pareil ○ Je ne sais pas	Si vous venez ici depuis des années, par rapport à il y a dix ans, vous diriez qu'il y a... ○ Plus de contrôles ○ Moins de contrôles ○ C'est pareil ○ Je ne sais pas
Vous diriez que ces dernières années, la présence policière dans la station a.. ○ Augmenté ○ Diminué ○ C'est pareil ○ Je ne sais pas	Par rapport à il y a dix ans, vous diriez que la présence policière dans la ville a.. ○ Augmenté ○ Diminué ○ C'est pareil ○ Je ne sais pas
	Par rapport d'autres villes, vous diriez que la présence policière dans la ville est.. ○ Plus importante ○ Moins importante ○ C'est pareil

	○ Je ne sais pas
Est-ce que cela vous est arrivé d'être contrôlé à la frontière ? ○ Non ○ Oui, seulement une ou deux fois ○ Oui, régulièrement ○ Uniquement pendant le Covid (ou autre événement exceptionnel)	Est-ce que cela vous est arrivé d'être contrôlé à la frontière ? ○ Non ○ Oui, seulement une ou deux fois ○ Oui, régulièrement ○ Uniquement pendant le Covid (ou autre événement exceptionnel)
	Où ça ? ☐ Dans le train en gare de Menton-Garavan ☐ Dans le train en gare de Breil-sur-Roya ☐ Dans le train, dans une autre gare ☐ Au poste-frontière du Pont-Saint-Louis ☐ Au poste-frontière du Pont-Saint-Ludovic ☐ Au PPA de Sospel ☐ Au péage de la Turbie ☐ Autre
Si oui, de quel(s) type(s) de contrôle(s) s'agit-il ? ☐ Contrôle d'identité (police) ☐ Contrôle de douane ☐ Contrôle lié à la sécurité routière ☐ Autre	Si oui, de quel(s) type(s) de contrôle(s) s'agit-il ? ☐ Contrôle d'identité (police) ☐ Contrôle de douane ☐ Contrôle lié à la sécurité routière ☐ Autre
Comment cela s'est-il déroulé ?	Comment cela s'est-il déroulé ?
Est-ce qu'il vous est déjà arrivé de faire l'objet de contrôles d'identité ailleurs qu'à une frontière ? ○ Oui ○ Seulement pendant le covid ou autre contexte spécifique ○ Non	Est-ce qu'il vous est déjà arrivé de faire l'objet de contrôles d'identité ailleurs qu'à une frontière ? ○ Oui ○ Seulement pendant le covid ou autre contexte spécifique ○ Non
Est-ce que vous avez entendu que le contrôle migratoire était rétabli à cette frontière depuis quelques années ? ○ Oui, dans les médias ○ Oui, par des gens d'ici ○ Oui, par des gens ailleurs ○ Oui, en voyant des affiches ou tags ○ Non	Est-ce que vous avez entendu que le contrôle migratoire était rétabli à cette frontière depuis quelques années ? ○ Oui, dans les médias ○ Oui, par des gens d'ici ○ Oui, par des gens ailleurs ○ Oui, en voyant des affiches ou tags ○ Non

Est-ce que vous avez déjà été témoin d'interpellations liées au contrôle migratoire à cette frontière ? ○ Oui ○ Non ○ J'ai vu des interpellations mais je ne saurais pas dire si c'était lié au contrôle migratoire	Est-ce que vous avez déjà été témoin d'interpellations liées au contrôle migratoire à cette frontière ? ○ Oui ○ Non ○ J'ai vu des interpellations mais je ne saurais pas dire si c'était lié au contrôle migratoire
Où est-ce que ces interpellations ont eu lieu et dans quelles circonstances ?	Où est-ce que ces interpellations ont eu lieu et dans quelles circonstances ?
Est-ce que ça vous est arrivé de voir des personnes migrantes ou réfugiées dans la station ? ☐ Oui, à Montgenèvre ☐ Oui, à Clavière ☐ Oui, ailleurs dans le Briançonnais / Val de Suse ☐ J'ai vu des vêtements dans la montagne ☐ Non, je n'ai rien vu	Est-ce que ça vous est arrivé de voir des personnes migrantes ou réfugiées à cette frontière ? ☐ Oui ☐ Non ☐ Je ne sais pas
Quand est-ce que c'était ? Indiquez sur la carte ☐ Avant 1993 ☐ Entre 1993 et 2000 ☐ Entre 2000 et 2010 ☐ Entre 2010 et 2015 ☐ Entre 2015 et 2020 ☐ Entre 2020 et aujourd'hui	Quand est-ce que c'était ? Indiquez sur la carte ☐ Avant 1993 ☐ Entre 1993 et 2000 ☐ Entre 2000 et 2010 ☐ Entre 2010 et 2015 ☐ Entre 2015 et 2020 ☐ Entre 2020 et aujourd'hui
	A quoi les avez-vous reconnues ?
Si vous avez été confronté à ce genre de situation, comment avez-vous réagi ?	Si vous avez été confronté à ce genre de situation, comment avez-vous réagi ?
Est-ce que la situation à la frontière modifie votre perception du territoire ou vos pratiques touristiques ? ○ Oui ○ Non	Est-ce que la situation à la frontière a un impact sur vos déplacements ou votre vie quotidienne ? ○ Oui ○ Non
	Si oui, pourquoi ?
Genre ○ Homme ○ Femme ○ Autre	Genre ○ Homme ○ Femme ○ Autre

Âge ○ Entre 10 et 20 ans ○ Entre 20 et 30 ans ○ Entre 30 et 40 ans ○ Entre 40 et 50 ans ○ Entre 50 et 60 ans ○ Entre 60 et 70 ans ○ Plus de 70 ans	Âge ○ Entre 10 et 20 ans ○ Entre 20 et 30 ans ○ Entre 30 et 40 ans ○ Entre 40 et 50 ans ○ Entre 50 et 60 ans ○ Entre 60 et 70 ans ○ Plus de 70 ans
Nationalité	Nationalité
Si vous avez une double nationalité, seconde nationalité	Avez-vous une seconde nationalité ou une origine étrangère ?
Catégorie socio-professionnelle ○ Agriculteur-ice exploitant-e ◉ Artisan-te, commerçant-e, chef d'entreprise ○ Profession intermédiaire (professeur des écoles, prof. intermédiaire santé, travail social, ministère religieux, technicien-ne, agent-e de maîtrise) ○ Employé-e (service à la personne, employé-e de commerce, policier-e, militaire, pompier-e) ○ Ouvrier-e (travail manuel, livraison, conducteur-ice, ouvrier-e agricole) ○ Cadre et profession intellectuelle supérieure (ingénieurs, travail libéral, professeurs secondaire et supérieur) ○ Travail saisonnier ○ Etudiant-e ○ Sans emploi ○ Mineur-e	Catégorie socio-professionnelle ○ Agriculteur-ice exploitant-e ◉ Artisan-te, commerçant-e, chef d'entreprise ○ Profession intermédiaire (professeur des écoles, prof. intermédiaire santé, travail social, ministère religieux, technicien-ne, agent-e de maîtrise) ○ Employé-e (service à la personne, employé-e de commerce, policier-e, militaire, pompier-e) ○ Ouvrier-e (travail manuel, livraison, conducteur-ice, ouvrier-e agricole) ○ Cadre et profession intellectuelle supérieure (ingénieurs, travail libéral, professeurs secondaire et supérieur) ○ Travail saisonnier ○ Etudiant-e ○ Sans emploi ○ Mineur-e
Dernier diplôme obtenu ○ Pas de diplôme ○ CAP, BEP ○ Baccalauréat ○ DEG, BTS, DUT, DEUST ○ Licence, Licence LMD, Licence professionnelle ○ Maîtrise ○ Master, DEA, DESS, diplôme d'ingénieur ○ Doctorat, habilitation à diriger des recherches	Dernier diplôme obtenu ○ Pas de diplôme ○ CAP, BEP ○ Baccalauréat ○ DEG, BTS, DUT, DEUST ○ Licence, Licence LMD, Licence professionnelle ○ Maîtrise ○ Master, DEA, DESS, diplôme d'ingénieur ○ Doctorat, habilitation à diriger des recherches

Annexe 3– Questionnaire : méthode de recueil des données

La méthodologie a été construite grâce à l'appui de l'équipe Ariane du Laboratoire Pacte. Il a été décidé d'avoir recours à une application de collecte de données sous forme de questionnaire permettant de collecter des données à la fois quantitatives, qualitatives et spatiales. Cette application devait pouvoir être utilisable sans accès à internet car celui-ci n'est pas garanti en haute-montagne et dans les zones de frontière.

C'est l'application Kobo Tool Box qui a été retenue. Le questionnaire a été mis au point sur le site internet de Kobo Tool Box puis déployé sur mon téléphone. Je posais à voix haute les questions aux enquêté·e·s en leur soumettant les différentes modalités de réponses quand il y en avait, et remplissais moi-même leurs réponses.

Ce questionnaire par téléphone était accompagné d'une carte à la main permettant de recueillir à la fois les données qualitatives échappant au cadre du questionnaire, et les données spatiales. Le fond de carte présente la zone-frontière, sur laquelle sont tracées des zones que j'avais pré-définies en connaissance de la géographie de la frontière et en anticipant le traitement cartographique que j'allais en faire. Avec cette carte, que je présentais aux enquêté·e·s, j'avais des stylos de différentes couleurs qui permettaient de construire une légende : le noir pour les forces de l'ordre, le vert pour les personnes en migration, le rouge pour les interpellations. Sur chaque carte, je rappelais l'identifiant de l' enquêté·e afin de pouvoir associer chaque carte à un questionnaire.

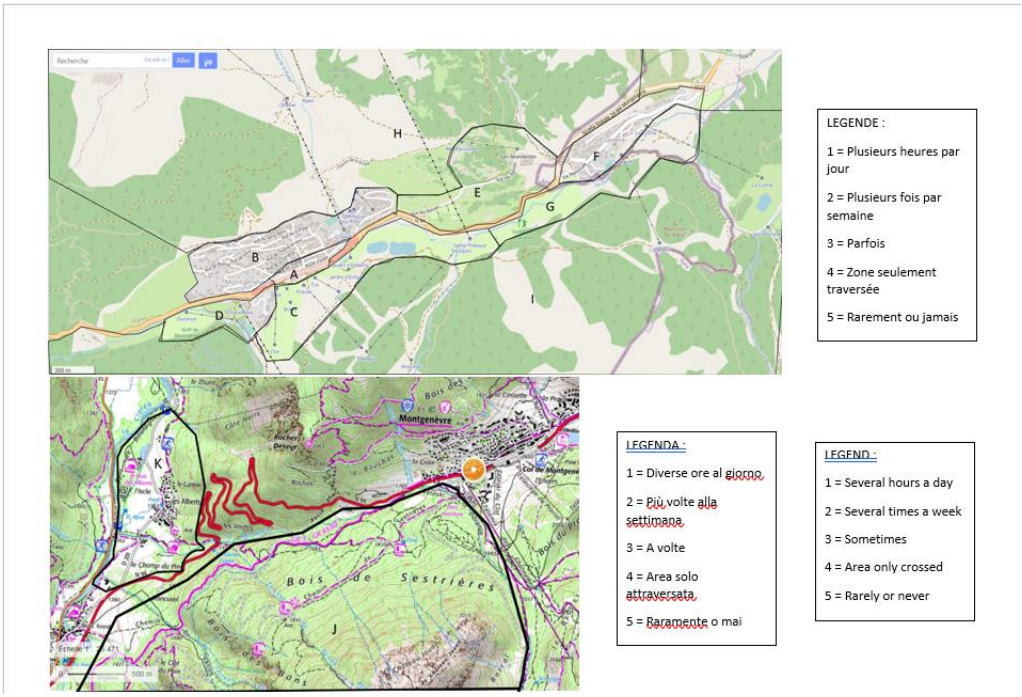


Figure 106 - Fond de carte donné aux enquêté-e-s à Montgenèvre-Clavière

Le double dispositif de recueil de données (questionnaire par téléphone et carte-papier) s'est révélé fructueux pour pouvoir saisir un maximum d'information : la rapidité de l'application Kobo Collect a permi de dérouler les questionnaires de manière efficace, sans que les participant-e-s ne trouvent le temps trop long (le questionnaire prenait entre 1 minute 30 et 7 minutes selon les réponses). Dans le même temps, le caractère libre de la carte papier me permettait de compléter les informations supplémentaires avec une précision que l'application ne pouvait pas offrir.

Méthode pour aborder les participant·e·s :

Montgenèvre : Je privilégie le front de neige car il y a de nombreux bancs où les gens peuvent s'asseoir. Les personnes déjà assises sont souvent plus faciles à aborder, car en général elles ne sont ni en mouvement ni en activité. Il y a également un avantage pour moi, c'est que cet espace est ensoleillé ce qui limite le froid. Cependant, ce lieu peut induire des biais dans le profil des participant·e·s : il y a beaucoup de personnes âgées le matin, puisque ce sont les gens qui ne font pas de ski et regardent plutôt leurs petits-enfants skier.

Montgenèvre-Clavière : Je vais plus facilement voir des gens que j'identifie comme touristes, je suis plus stressée à la perspective d'aborder les gens qui portent l'uniforme de la station de Montgenèvre, d'une part parce qu'ils sont souvent en mouvement puisqu'ils travaillent, et d'autre part à cause de mes difficiles expériences précédentes de terrain parmi les travailleur·euse·s de la station de Montgenèvre en 2019.

Menton-Vintimille : j'aborde les personnes qui sont assises seules (ou allongées sur la plage mais éveillées) ou à deux et qui ont l'air de s'ennuyer, ou qui m'abordent spontanément.

Profils spécifiques de participant·e·s :

À Clavière, la plupart des personnes interrogées viennent avec le Ski Club basé à Turin qui fait des sorties en montagne à la journée. Elles ont donc des pratiques spécifiques : elles viennent uniquement pour faire du ski, leur trajectoire est entièrement organisée dans des cars loués par le Ski Club, et ne sont sur place que quelques heures.

À Montgenèvre, on constate un contraste entre la population interrogée le samedi et les autres jours de la semaine. Le tourisme de sports d'hiver français est organisé la plupart du temps à la semaine, du samedi au samedi, donc le samedi est le jour des départs/arrivées où on trouve moins de Français·e·s dans la station. En revanche, le samedi, on compte beaucoup de personnes italiennes qui viennent plutôt skier à la journée depuis Turin.

En journée et en soirée, la population sur les pistes change (moins de personnes âgées en soirée, car il fait très froid dès que le soleil se couche).

Limites rencontrées durant la passation du questionnaire :

Montgenèvre-Clavière

- Dans les types de profils de participant·e·s, il manque une modalité « habitant de la région venant à la journée », ce qui est le cas de pratiquement toutes les personnes qui ont répondu « autre »
- Pour la question : « Avez-vous entendu dire que le contrôle migratoire était rétabli à cette frontière », plusieurs personnes répondaient « Non », mais après dans la discussion, mentionnaient avoir vu des films, des livres, sur la question des migrants dans la région, donc je revenais en arrière et re-cochait la case. D'autres disent qu'elles n'ont pas entendu que le contrôle migratoire était rétabli mais que « Ça se voit ». Dans ces cas-là je ne coche pas la case mais cela me fait hésiter : il me semble que si elles font le lien entre présence policière et contrôle migratoire, c'est que nécessairement ils avaient déjà l'idée en tête.
- Il faudrait ajouter une question : « Venez-vous seulement l'hiver ou aussi l'été ? ». En général je l'ai noté dans les circonstances des anecdotes racontées par les participant·e·s mais avoir une question permettrait de distinguer les profils « hivernaux » et « estivaux ».
- Sur les moyens de transport empruntés pour traverser la frontière : souvent les personnes résidant à Montgenèvre une fois sur place ne vont en Italie qu'à pied, mais elles sont arrivées par la route depuis Oulx, ou bien en taxi ou bien en véhicule personnel. Il faut aussi noter que la navette Oulx-Briançon a été supprimée, d'où l'usage de taxis : les résultats de l'enquête auraient été différents si je l'avais faite en 2019.

Menton-Vintimille

- Certaines personnes étaient un peu pressées de « profiter », donc dans ces cas-là je passais plus rapidement sur les questions des lieux fréquentés la nuit, qui est un passage un peu long du questionnaire et souvent peu utile car rares sont les personnes qui restent la nuit sur place.
- Quand j'interrogeais des personnes issues de l'immigration des mêmes pays que les personnes en migration, je ressentais un malaise à demander si elles ont vu des personnes en migration à Vintimille, car j'ai peur qu'iels se sentent stigmatisé·e·s – surtout quand je sens qu'iels sont déjà mal à l'aise à parler de leur rapport avec la police. Par deux fois, je n'ai pas posé les dernières questions du questionnaire à cause de cela, ce qui pose également des problèmes éthiques car j'ai arbitrairement exclu certain·e·s questions du questionnaire pour certain·e·s participant·e·s.
- Quand je demandais aux gens « A quoi les avez-vous reconnues ? », cela arrivait régulièrement qu'ils soient mal à l'aise, cela jette un soudain malaise sur l'entretien. Les personnes savaient qu'elles allaient dire quelque chose qui n'est pas « politiquement correct » et avaient honte de leur réponse, et je ressentais moi-même de la honte à l'idée de leur poser cette question. Mais cela me paraissait en même temps nécessaire pour identifier les ressorts du processus d'altérisation.

- Plusieurs fois j'ai affaire à des couples qui répondaient aux questions, parfois j'intégrais les réponses des deux parce qu'il était difficile de distinguer l'un de l'autre. J'ai aussi remarqué qu'à la fin, la plupart du temps quand je leur demande de choisir quel profil de répondant·e je devais remplir, les femmes disaient de mettre leur conjoint à leur place, quand bien même la plupart du temps c'étaient elles qui avaient répondu à la majeure partie des questions. Donc quand j'ai coché la case « homme », cela masque le fait que dans plusieurs cas, cela peut être sa compagne qui a répondu.
- Echec de la tentative de passer le questionnaire à Castellar : je suis restée une heure dans le centre du village, j'ai constaté qu'il y avait des voitures mais je ne croisais personne, seulement quelques militaires qui vont et viennent, et quelques cyclistes. Ce n'est qu'en reprenant la voiture que j'ai enfin croisé trois randonneur·euse·s. J'ai donc renoncé à passer le questionnaire dans l'arrière-pays et j'en ai conclu que pour les randonneureuses et pour les terrains de montagne, il fallait mettre au point une autre méthodologie. En effet, contrairement aux pratiques touristiques comme le ski ou la plage où les trajectoires convergent autour d'espaces centraux, les randonneur·euse·s sont dispersé·e·s à travers les massifs et toujours en mouvement. Une autre stratégie pourrait être de se poster dans des refuges pour y interroger les randonneur·euse·s.
- Juste après avoir passé les questionnaires au bar La Grotta au Pont Saint-Louis, dix mètres plus bas, j'ai croisé trois femmes avec deux enfants, dont une était blessée, qui remontaient après avoir été refoulées. Je leur ai proposé de les reconduire à Vintimille en voiture, mais en allant chercher ma voiture qui était garée de l'autre côté du poste de la PAF, je suis interpellée par un policier qui tente de me dissuader de leur venir en aide en m'expliquant qu'il est illégal de conduire des personnes sans-papiers dans sa voiture. Je conteste son affirmation en lui opposant des éléments juridiques. Cette anecdote illustre à quel point la situation de frontière sur dans le quotidien d'une enquête mené sur ce terrain, alors même que cette partie de mon enquête était censée être centrée sur les touristes.

Difficultés rencontrées spécifiquement à Vintimille

- Dans tous les espaces publics où j'ai conduit le questionnaire, il y avait des personnes que j'identifiais comme probablement des personnes en migration tout autour de nous. Je rencontrais donc des difficultés à poser la question « Avez-vous vu des personnes migrantes ? » quand les personnes concernées étaient trop proches, parce que je craignais que cela ne les révèle en tant que personnes migrantes auprès des participant·e·s, ou qu'elles se sentent stigmatisées si elles entendaient la question.
- À Vintimille, j'ai souvent des problèmes pour recharger la batterie de mon téléphone : or, je peine à trouver des cafés qui m'autorisent à recharger mon téléphone, même si je paye un café. L'attitude des tenanciers de café vis-à-vis des personnes – y compris des

citoyen·ne·s européen·ne·s comme moi - qui ont besoin de ce type de service est révélatrice d'une politique plus générale à Vintimille qui vise à produire des espaces hostiles aux personnes en migration.

- J'ai eu plusieurs refus de personnes venaient de se faire aborder par les vendeurs ambulants sénégalais et qui, suite à ma demande, râlent : « J'étais venue à la plage pour être tranquille ! ». Je comprends : moi-même, je me sens en « compétition » avec ces vendeurs qui opèrent sur le même territoire que moi et abordent les gens sur la plage pour leur vendre des choses, ce qui fait que j'ai l'impression de les harceler, comme ils sont déjà sollicités.

Annexe 4 – Zonage fourni aux participant·e·s au questionnaire

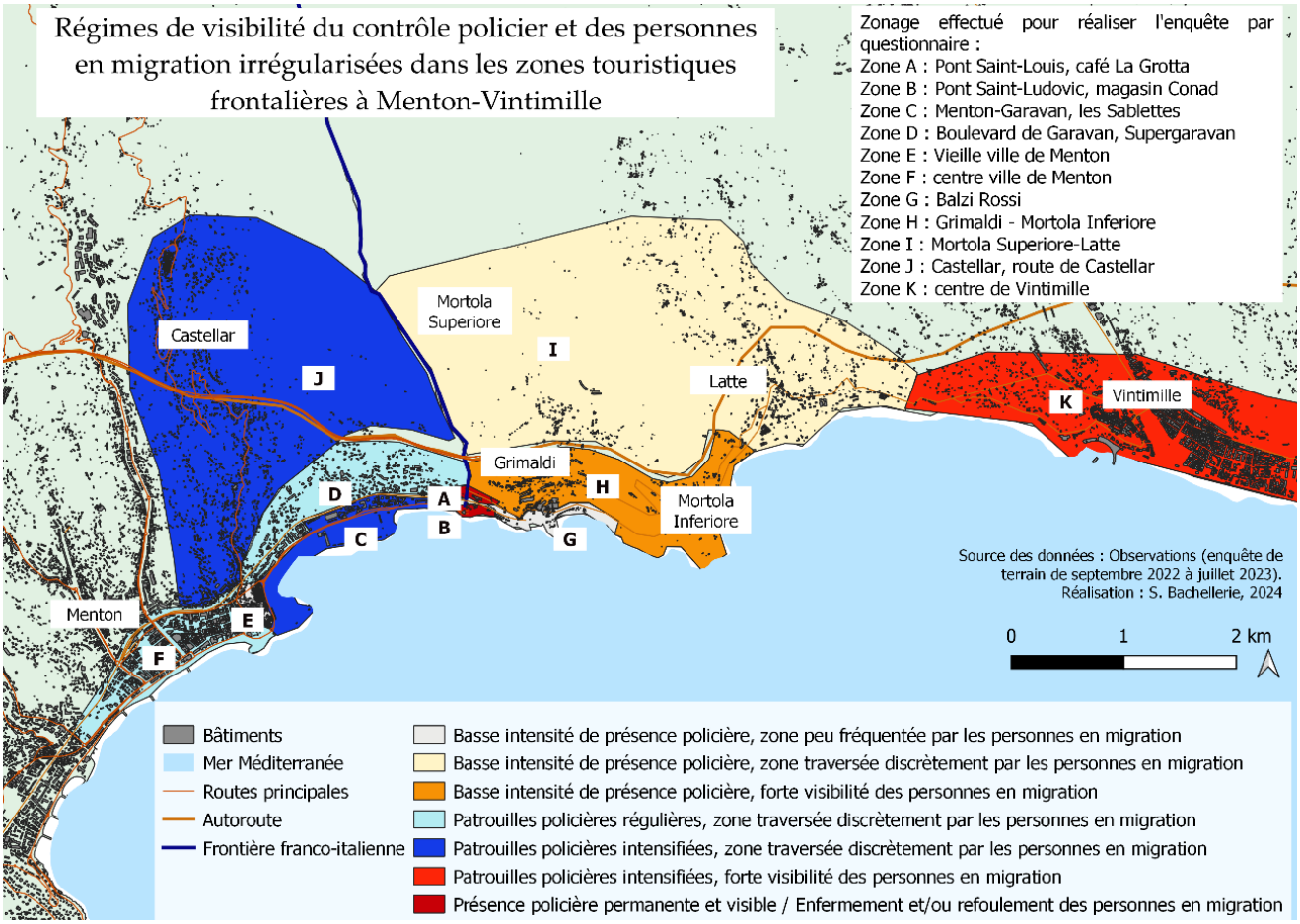


Figure 107 - Zonage de l'espace touristique frontalier de Menton-Vintimille proposé dans le cadre de l'enquête par questionnaire

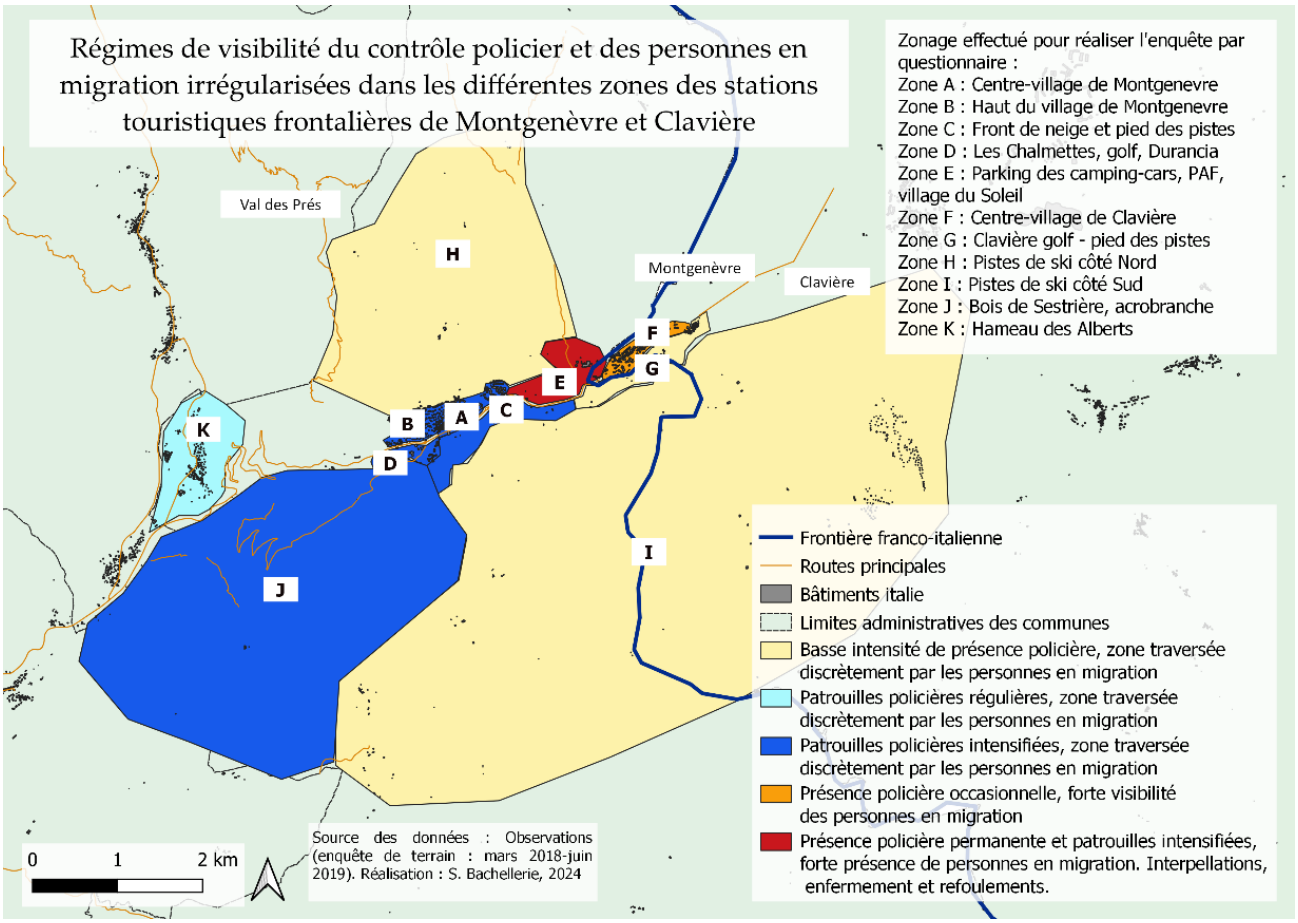


Figure 108- Zonage de l'espace touristique frontalier de Montgenèvre-Clavière proposé dans le cadre de l'enquête par questionnaire

Annexe 5 – Codage des données du questionnaire

Kobo Tool Box effectue un codage automatique des données. Les résultats du questionnaire s'affichent sous forme d'un tableau excel avec les questions en colonnes et les individus en ligne.

Néanmoins, comme j'ai utilisé différents supports au moment de passer le questionnaire, j'ai dû effectuer un recodage de certaines données. J'ai regroupé l'ensemble des informations contenues dans le questionnaire informatique et sur les cartes « papiers » au sein d'un même tableau, ce qui me permet d'avoir une vue d'ensemble des données à la fois quantitatives, qualitatives et spatiales.

a) Codage des données quantitatives

Tout d'abord, j'ai effectué un codage des données pour harmoniser les résultats issus des différentes versions du questionnaire et de la version papier.

Exemple d'harmonisation pour la question : « Selon vous, actuellement, la route entre l'Italie et la France est-elle contrôlée ? »

Modalité dans la première version	Modalité harmonisée (dernière version du questionnaire)
Non, jamais	Non
Oui, rarement	Ca dépend des moments
Oui, souvent	Oui
Ils ne contrôlent pas vraiment, ils jettent juste un coup d'oeil	Ils sont présents et regardent

Au moment d'entrer les données notées à la main dans le tableau, j'ai également été amenée à modifier certaines réponses quand il y avait une contradiction entre la réponse donnée par la personne et des éléments que cette même personne avait indiqué après. Dans ce cas, j'ai dû effectuer un arbitrage pour « reclasser » la personne dans la bonne modalité.

Exemple d'arbitrage :

> *« Quelques personnes ont répondu « oui » à la question « Avez-vous été témoin d'interpellations ? ». Or, dans la question suivante, quand elles étaient amenées à préciser les circonstances, ce qu'elles décrivaient n'était pas une interpellation, mais en réalité un contrôle au poste-frontière dont on ne peut pas savoir s'il a abouti ou non à une interpellation. Dans un premier temps, j'ai requalifié ça en « contrôle » en créant une nouvelle modalité que je n'avais pas prévue à la base. Dans un second temps, j'ai arbitré qu'on ne pouvait pas compter cela comme une interpellation et j'ai modifié ces réponses en « non ». » (Notes de travail)*

b) Codage des données qualitatives :

J'ai choisi de recoder certaines données qualitatives pour en tirer des analyses quantitatives. Dans ces cas-là, j'ai créé de nouvelles colonnes dans mon tableau en notant la récurrence d'éléments de réponse à une question ouverte qu'il m'intéressait de quantifier, ou bien en créant des catégories pour classer le type de réponses ouvertes (dans ce cas-là, j'appréciais moi-même à quelle catégorie attribuer chaque type de réponse).

Exemples de recodage des données qualitatives :

Analyse des motivations à l'origine du choix de la localité :

Quel est le premier adjectif qui vous vient en tête quand vous pensez à ce lieu ?	Pourquoi avez-vous choisir ce lieu comme lieu de vacances ?	*Nouvelles colonnes insérées*	Frontière mentionnée	Vue mentionnée
Réponse qualitative	Réponse qualitative	*Modalité 1*	a = explicitement	a = explicitement
		Modalité 2	b = implicitement	b = implicitement
		Modalité 3	(vide) = non mentionnée	(vide) = non mentionnée

Analyse de l'expérience des témoins d'interpellations :

Où est-ce que ces interpellations ont eu lieu et dans quelles circonstances ?	*Nouvelles colonnes insérées*	Récurrence	Jugement exprimé sur le déroulé de l'interpellation	Remarque sur le caractère racialisé du contrôle
Réponse qualitative	*Modalité 1*	1x	négatif	oui
	Modalité 2	2x	neutre	non
	Modalité 3	Régulieremen,t	positif	

Analyse des rencontres avec les personnes en migration :

Dans quelles circonstances avez-vous croisé des personnes en migration ou réfugiées ?	***Nouvelles colonnes insérées***	**Récurrence**	**Horaire de la rencontre**
	Modalité 1	1x	journée
	Modalité 2	2x	soirée
	Modalité 3	Régulièrement	nuit

c) Codage des données spatiales

Pour coder les données spatiales obtenues grâce à la carte « papier » pendant le questionnaire, j'ai procédé selon deux méthodes, de sorte à obtenir deux types de cartes :

Méthode de spatialisation	Type de carte obtenue
Création d'une couche *.shapefile* (géométrie : figurés ponctuels) dans QGis, et reproduction à l'identique des points obtenus sur la carte papier.	Carte de localisation précise des rencontres

Création de trois couches au total : une représentant les forces de l'ordre ; l'autre les personnes en migration vues ; et la troisième les interpellations vues.	évoquées avec les policiers, personnes en migration et situations d'interpellations vues (1 figuré ponctuel = 1 situation évoquée).
Création d'une colonne dans Excel « Où l'interpellation a-t-elle eu lieu ? » en créant des modalités de réponses (noms de lieux) qui permettent de regrouper des localisations identiques ou proches. Création d'un tableau croisé dynamique permettant de visualiser le nombre de réponses par localité Sur QGis, création d'une couche .shapefile (géométrie : figurés ponctuels) qui représente ces différents lieux Ajout à la table attributaire de cette couche une variable « Nombre de réponses » (réels) et reproduction des données du tableau croisé-dynamique Dans l'outil « Symbologie », création de cercles proportionnels à partir de la variable « Nombre de réponses ». Puis reproduction de la même démarche à partir de la question : « Où avez-vous croisé des personnes en migration ? »	Carte synthétisant le nombre de réponses par localité sous forme de cercles proportionnels.

Annexe 6 - Traitement des données du questionnaire

a) Analyse statistique

Dans le logiciel Excel, j'ai créé des tableaux croisés-dynamiques qui m'ont permis d'effectuer deux types de calculs :

- D'abord, le tri à plat, qui me permet de décrire les données (nombre d'individus ayant répondu *x* modalité)
- Ensuite, un tri croisé, qui me permet d'analyser la corrélation entre un facteur et un événement (nombre d'individus ayant répondu *x* modalité à la question A parmi les individus ayant répondu *y* modalité à la question B).

Afin de permettre une plus grande lisibilité des résultats et faciliter l'analyse des données, j'ai dû fabriquer de nouvelles variables qui regroupaient certaines variables. Notamment, j'ai crée a posteriori la variable « Vu/Non-Vu » qui a été au cœur de l'analyse bivariée. Cette variable regroupe les cas de participant-e-s qui disent avoir croisé des personnes en migration et des participant-e-s qui disent avoir été témoin d'une interpellation. Elle permet d'avoir une idée d'ensemble des individus ayant été témoin du contrôle migratoire et de ses effets.

b) Analyse par SIG

Pour produire une analyse cartographique, j'ai utilisé le logiciel QGIS.

Mon objectif était de produire deux types de cartes :

1. Une carte de synthèse regroupant les différents éléments identifiés par les participant·e·s et permettant de visualiser dans l'ensemble ce qu'iels ont vu.

Pour cela, je reproduis les informations collectées sur les cartes papiers en créant différentes couches :

- Lieux où ont été vues des interpellations (figuré ponctuel)
- Lieux où ont été vues des personnes en migration (figuré ponctuel)
- Zones de présence policière visible (figuré polygonal)

2. Une série de cartes thématiques permettant d'appréhender les pratiques spatiales des participant·e·s

Tout d'abord, j'ai cherché à visualiser les pratiques spatiales de l'ensemble des participant·e·s. Je me suis intéressée aux résultats de la question : « Quelles zones de la station fréquentez-vous en journée / en soirée ? ».

À l'origine, chaque zone était une variable : j'ai effectué un tri à plat pour chaque zone, puis créé un tableau sur Excel qui regroupe les résultats pour toutes les zones.

Question posée : « ***Quand vous venez ici, quelles zones fréquentez-vous en journée ? »***

Zone A : Centre-ville Montgenevre
Zone B : village Montgenevre
Zone C : Front de neige et pied des pistes
Zone D : Chalmettes, golf, Durancia
Zone E : Parking camping-car, village du Soleil
Zone F : Clavière village
Zone G : Clavière golf- pied des pistes
Zone H : Pistes côté Nord
Zone I : Pistes côté Sud
Zone J : Acrobranche, bois de Sestriere, GR5
Zone K : les Alberts

Modalités de réponse :

Fq1	Zone fréquentée plusieurs heures par jour
Fq2	Zone fréquentée plusieurs fois par semaine
Fq3	Zone parfois fréquentée
Fq4	Zone seulement traversée
Fq5/Fq0	Zone rarement ou jamais fréquentée

En inversant les lignes et les colonnes, les fréquences sont devenues les variables et les zones les modalités. J'ai alors obtenu le tableau suivant :

Zone	Fq1	Fq2	Fq3	Fq4	Fq5/0
A	57	2	10	2	29
B	40	2	13	2	43
C	61	6	8	0	25
D	23	7	13	6	51
E	19	2	7	5	67
F	35	9	14	4	38
G	41	7	16	3	33
H	2	57	3	3	35
I	59	3	3	1	34
J	3	9	11	1	76
K	4	5	5	4	82

J'ai ensuite créé une carte différente par modalité.

Sur QGis, grâce à l'éditeur de couches, j'ai créé une couche avec des figurés polygonaux. J'ai reproduit les zones de mon fond de carte initial, que j'ai nommées de la même manière : A, B, … K.

Ensuite, j'ai effectué une jointure attributaire avec le fichier contenant le tableau ci-dessus, avec la colonne « Zone » comme champ de jointure.

Enfin, j'ai travaillé la symbologie, que j'ai mise en mode « gradué » avec une discrétion de type : « jolies ruptures ». Pour chaque champ/variable (qui correspondent au niveau de

fréquence de la fréquentation d'une zone), je fais attention à avoir la même légende afin que les lecteur-ice-s de la carte puissent les comparer entre elles.

Dans un deuxième temps, j'ai analysé la corrélation entre le fait de « voir/ne pas voir » le contrôle migratoire et ses effets à la frontière, et les pratiques spatiales des individus. L'objectif était de voir si les pratiques spatiales des personnes ayant vu des personnes en migration ou des interpellations étaient différentes de celles qui disent n'avoir rien vu.

Les données que j'ai utilisées étaient donc différentes : il s'agissait d'un tableau croisé-dynamique entre la variable « Vu/Non-Vu » et la fréquentation des différentes zones. Une fois le tableau reconstitué, j'ai regroupé les niveaux de fréquence pour avoir un ensemble plus lisible. J'ai regroupé les fréquences « Fq1 = tous les jours », « Fq2 = toutes les semaines » et « Fq3 = parfois » d'un côté, pour avoir les fréquentations « positives », et de l'autre « Fq4 = zone seulement traversée », « Fq5/0 = zone jamais traversée ».

Les opérations cartographiques étaient ensuite les mêmes que pour la première opération cartographique : j'ai effectué une jointure attributaire qui m'a permis d'obtenir des cartes établissant la fréquentation des différentes zones selon la réponse des participant-e-s à la variable « Vu/Non-vu ».

Annexe 7 – Résultats complets du questionnaire

a) Résultats du tri à plat des données

Profil sociologique des participant·e·s

Statut/Activité des participant·e·s :

Statut/Activité	Menton-Vintimille	Montgenèvre-Clavière	Moyenne	Total
Autre	2	0	1	2
Habitant-e permanent-e de Vintimille/Menton/Montgenèvre/Clavière	20	0	10	20
Je travaille/réside dans les villes voisines	7	3	5	10
Personne qui travaille dans la zone-frontière mais n'y habite pas	5	4	4,5	9
Personne qui travaille et réside à Menton/Vintimille pour la saison	1	6	3,5	7
Résident-e secondaire	8	17	12,5	25
Touriste	57	70	63,5	127
Total général	100	100	100	200

Genre des participant·e·s :

Genre	Vintimille-Menton	Montgenèvre-Clavière	Moyenne	Total
Femme	58	48	53	106
Homme	42	51	46,5	93
Total général	100	100	100	200

Âge des participant·e·s :

Tranches d'âge	Menton/Vintimille	Montgenèvre/Clavière	Moyenne	Total
Entre 10 et 20 ans	3	3	3	6
Entre 20 et 30 ans	17	13	15	30
Entre 30 et 40 ans	12	15	13,5	27
Entre 40 et 50 ans	18	31	24,5	49
Entre 50 et 60 ans	19	17	18	36
Entre 60 et 70 ans	19	15	17	34
Plus de 70 ans	12	5	8,5	17
Vide	0	1	0,5	1
Total général	100	100	100	200

Catégorie socio-professionnelle des participant·e·s :

Catégorie socio-professionnelle	Menton-Vintimille	Montgenèvre-Clavière	Moyenne	Total
Artisan·e, commerçant·e, chef·fe d'entreprise	16	9	13	25
Cadre et profession intellectuelle supérieure (ingénieur·e·s, travail libéral, professeur·e·s du secondaire et du supérieur)	22	39	31	61

Employé·e (service à la personne, employé·e de commerce, policier·e, militaire, pompier·e)	34	20	27	54
Etudiant·e	6	5	6	11
Mineur·e	1	2	2	3
Ouvrier·e (travail manuel, livraison, conducteur·ice, ouvrier·e agricole)	4	2	3	6
Profession intermédiaire (professeur·e des écoles, professions intermédiaires de santé, travail social, ministère religieux, technicien·ne, agent·e de maîtrise)	13	14	14	27
Sans emploi	3	0	2	3
Travail saisonnier	1	8	5	9
Vide	0	1	1	1
Total général	**100**	100	100	200

Niveau de diplôme des participant·e·s :

Niveau de diplôme	Menton-Vintimille	Montgenèvre-Clavière	Moyenne	Total
Pas de diplôme ou inférieur au baccalauréat	15	6	11	21
Baccalauréat ou équivalent	17	21	19	38
Premier cycle du supérieur	43	32	38	75
Deuxième cycle du supérieur	23	37	30	60
(vide)	2	4	3	6
Total général	100	100	100	200

Nationalité des participant·e·s (Première nationalité indiquée) :

Nationalité	Montgenèvre-Clavière	Vintimille-Menton	Total
France	47	38	85
Italie	35	25	60
Royaume-Uni	9	1	10
Suède	1	8	9
Norvège		3	3
Suisse		2	2
Algérie		2	2
Pays-Bas		2	2
Tunisie		2	2
Pérou		2	2
États-Unis		2	2
Belgique	1	1	2
Chine	1	1	2
Roumanie	1	1	2
Allemagne		1	1
Argentine	1		1
Australie		1	1
Autriche		1	1
Cambodge	1		1
Guinée	1		1

Irlande		1	1
Japon		1	1
Moldavie		1	1
Nouvelle-Zélande	1		1
Portugal		1	1
République Tchèque		1	1
Russie		1	1
Sénégal		1	1

Seconde nationalité ou origines étrangères évoquées par les participant·e·s :

Seconde nationalité / Origine étrangère	Montgenèvre-Clavière	Menton-Vintimille	Total
Italie	4		4
Algérie		4	4
Maroc		3	3
Roumanie	1	1	2
Australie	1		1
Cameroun		1	1
Chine		1	1
Espagne	1		1
France		1	1
Inde		1	1
Italie		1	1
Italienne		1	1
Kenya		1	1
Portugal		1	1
Suisse	1		1
Royaume-Uni	1		1

Pratiques spatiales

Ancienneté de la présence sur le territoire :

Ancienneté de la présence	Menton-Vintimille	Montgenèvre-Clavière	Moyenne	Total
C'est la première année que je viens	36	33	35	69
Entre 10 et 30 ans	26	19	23	45
Entre 5 et 10 ans	5	8	7	13
Moins de 5 ans	16	24	20	40
Plus de 30 ans	17	15	16	32
Vide	0	1	1	1
Total général	100	100	100	200

Lieu de résidence des participant·e·s durant leur séjour :

Lieu de résidence	Menton-Vintimille
Ailleurs en Ligurie	8
Ailleurs sur la Côte d'Azur	23
Autre	4
Grimaldi-Latte	6
Menton	39
Monaco	1
Vallée de la Bevera	1
Vallée de la Nervia	1
Vallée de la Roya	1
Vintimille	16
Total général	100

Motivations mentionnées pour le choix de la destination :

Mention de la frontière dans le choix de destination	Montgenèvre - Clavière	Menton-Vintimille	Total	Moyenne
Mention explicite	10	16	26	13
Mention implicite	64	9	73	36,5
Pas de mention	26	75	101	50,5
Total général	100	100	200	100

Mention de la vue dans le choix de destination	Menton-Vintimille
Mention explicite	4
Mention implicite	33
Pas de mention	63
Total général	100

Fréquence de la traversée de la frontière durant le séjour :

Fréquence traversée frontière	Menton-Vintimille	Montgenèvre-Clavière	Total
Jamais	19	16	35
Tous les jours	16	30	46
Toutes les semaines	28	28	56
Une fois de temps en temps	37	25	62
Vide		1	1
Total général	100	100	200

Raisons indiquées pour traverser la frontière *(plusieurs réponses possibles) :*

Raisons de traverser la frontière	Vintimille-Menton	Montgenèvre-Clavière	Somme
Je réside ou travaille de l'autre côté	5	6	11,0
Pour voir des proches qui résident de l'autre côté	5	2	7,0

Pour faire des courses	33	14	47,0
Pour faire des activités ludiques, sportives ou culturelles	10	50	60,0
Pour visiter, se promener	48	25	73,0
Pour manger, boire un coup	28	21	49,0
Autre	4	4	8,0
Total	133	122	255,0

Moyen de transport utilisé pour traverser la frontière

Moyen de transport utilisé pour traverser la frontière	Montgenèvre-Clavière	Menton-Vintimille	Somme
A pied / à ski	27	3	30
A vélo		3	3
Véhicule privé	35	44	79
Car touristique	7		7
Bus public	1	2	3
Train		15	15
Scooter		2	2
Multiples	14	12	26
vide	16	19	35
Total	100	100	200

Visibilité du contrôle

Visibilité du contrôle frontalier

La frontière est-elle contrôlée selon vous ?	Vintimille-Menton	Montgenèvre-Clavière	Total	Moyenne
Ca dépend des moments	7	6	13	6,5
Je ne sais pas	10	9	19	9,5
Non	39	32	71	35,5
Oui	44	32	76	38
Ils sont présents et regardent	*(pas pris en compte)*	20	20	20
Vide	0	1	1	0,5
Total général	100	100	200	100

Dans quel sens la frontière est-elle contrôlée ?	Vintimille-Menton	Montgenèvre-Clavière	Total	Moyenne
Dans les deux sens	7	4	11	6
Je ne sais pas	2	11	13	7
Principalement dans le sens France-Italie	1	1	2	1
Principalement dans le sens Italie-France	40	42	82	41
(vide)	50	42	92	46

Total général	100	100	200	100

Évolution des contrôles :

Réponses à la question : « Si vous venez depuis plus de dix ans, vous diriez qu'il y a… »	Vintimille-Menton	Montgenèvre-Clavière	Total	Moyenne
C'est pareil	7	17	24	12
Je ne sais pas	5	11	16	8
Moins de contrôles	4	3	7	3,5
Plus de contrôles	27	13	40	20
(vide)	57	56	113	56,5
Total général	100	100	200	100

Évolution de la présence policière dans la ville :

Réponses à la question : « Si vous venez ici depuis plusieurs années, vous diriez que la présence policière a… »	Vintimille-Menton	Montgenèvre-Clavière	Total	Moyenne
Augmenté	22	23	45	22,5
C'est pareil	13	18	31	15,5
Diminué	3	3	6	3
Je ne sais pas	13	12	25	12,5
(vide)	49	44	93	46,5
Total général	100	100	200	100

Expérience du contrôle :

Réponses à la question : « Avez-vous déjà été contrôlé-e à la frontière ? »	Menton-Vintimille	Montgenèvre-Clavière	Total	Moyenne
Non	67	81	148	74
Oui, plusieurs fois	17	1	18	9
Oui, seulement une ou deux fois	14	16	30	15
(vide)	2	1	3	1,5
Total général	100	100	200	100

Type de contrôle rencontré :

Type de contrôle	Menton-Vintimille	Montgenèvre-Clavière	Total
Demande d'information sur les ESI et/ou fouille du véhicule sans contrôle d'identité	14	6	20
Contrôle de douane	1	0	1
Contrôle d'identité (police)	16	12	28
Total	31	18	49

Connaissance préalable du contrôle migratoire :

Réponses à la question : « Avez-vous entendu dire que le contrôle migratoire avait été rétabli à la frontière ? »	Menton-Vintimille	Montgenèvre-Clavière	Total	Moyenne
Oui	46	42	88	44
Non	50	58	108	54
vide	4		4	4
Total	96	100	196	98

Sources d'information *(plusieurs réponses possibles) :*

Sources d'informations évoquées	Menton-Vintimille	Montgenèvre-Clavière	Total
J'en ai entendu parler dans les médias, sur les réseaux sociaux, à travers des œuvres artistiques	17	20	37
J'ai été informé par des gens d'ici	28	14	42
J'ai été informé par des gens ailleurs	0	2	2
J'ai vu des affiches / des graffitis	0	2	2
En voyant des manifestations	1	1	2
Non précisé	0	4	4
vide	50	58	108

Témoins du contrôle migratoire

Visibilité des interpellations liées au contrôle migratoire :

Réponses à la question : « Est-ce que vous avez déjà été témoin d'interpellations liées au contrôle migratoire à cette frontière ? »	Menton-Vintimille	Montgenèvre-Clavière	Moyenne	Total
Non	72	90	81	162
Oui	28	10	19	38
Total	100	100	100	200

Jugement exprimé par rapport à la scène d'interpellation :

	Montgenèvre-Clavière	Menton-Vintimille	Total
Négatif	1	6	7
Neutre	9	21	30
Positif	2	1	3
Total	12	28	40

Rencontre avec les personnes en migration :

Réponses à la question : "Avez-vous croisé des personnes migrantes ou réfugiées dans la zone de la frontière ?"	Menton-Vintimille	Montgenèvre-Clavière	Total	Moyenne

Je ne sais pas	10	0	10	5
Non	42	71	113	56,5
Oui	42	29	71	35,5
(vide)	6	0	6	3
Total	100	100	200	100

Nombre d'occurrences des rencontres :

Nombre d'occurrence de la rencontre avec des personnes en migration/réfugiées	Menton-Vintimille	Montgenèvre-Clavière	Total
Une fois	3	21	24
Plusieurs fois	32	8	40
Vide	4		4
Total	39	29	68

Variable Vu/Non Vu *(« Vu » comprend les individus ayant au moins assisté à une interpellation et/ou croisé des personnes en migration une fois*) :

Vu-Non vu	Menton-Vintimille	Montgenèvre-Clavière	Moyenne	Somme
Non vu	46	69	58	115
Vu	54	31	43	85
(vide)				0
Total général	100	100	100	200

b) Résultats de l'analyse bivariée

Pour ne pas surcharger le manuscrit, je ne présente pas ici l'ensemble des résultats de l'analyse bivariée, qui a été effectuée pour vérifier des corrélations entre de nombreuses variables et tester des dizaines d'hypothèses. J'ai choisi de présenter les résultats des analyses des deux variables que j'ai principalement tenté d'expliquer dans la démonstration de la thèse.

Recherche de variables pouvant expliquer le fait d'être contrôlé·e ou non à la frontière

Expérience du contrôle en fonction de l'activité principale :

Montgenèvre-Clavière	Réponses à la question : « Avez-vous déjà été contrôlé-e à cette frontière ? »				
Activité principale	Non	Oui, régulièrement	Oui, seulement une ou deux fois	(vide)	Total général
Autre	2		1		3
Résident-e secondaire	12		5		17
Personne qui travaille et réside à Montgenèvre/Clavière pour la saison	5		1		6
Touriste	60	1	8	1	70

Personne qui travaille à Montgenèvre ou Clavière mais n'y habite pas	2		2		4
Total général	81	1	17	1	100

Menton-Vintimille	Réponses à la question : « Avez-vous déjà été contrôlé-e à cette frontière ? »				
Activité principale	Non	Oui, régulièrement	Oui, seulement une ou deux fois	(vide)	Total général
Autre			2		2
Habitant-e permanent-e de Menton	7	7			14
Habitant-e permanent-e de Vintimille	2	3	1		6
Je travaille/réside dans les villes voisines	5	1	1		7
Personne qui travaille à Menton ou Vintimille mais n'y habite pas	2	1	2		5
Personne qui travaille et réside à Menton/Vintimille pour la saison				1	1
Résident-e secondaire	4	2	2		8
Touriste	47	3	6	1	57
Total général	67	17	14	2	100

Expérience du contrôle en fonction du genre :

Montgenèvre-Clavière	Réponses à la question : « Avez-vous déjà été contrôlé-e à cette frontière ? »				
Genre	Non	Oui, régulièrement	Oui, seulement une ou deux fois	(vide)	Total général
Femme	43	1	6	1	50
Homme	38		10		48
(vide)			1		1
Total général	81	1	17	1	100

Menton-Vintimille	Réponses à la question : « Avez-vous déjà été contrôlé-e à cette frontière ? »				
Genre	Non	Oui, régulièrement	Oui, seulement une ou deux fois	(vide)	Total général
Femme	41	6	10	1	58
Homme	26	11	4	1	42
(vide)					
Total général	67	17	14	2	100

Expérience du contrôle en fonction de l'âge :

Montgenèvre-Clavière	Réponses à la question : « Avez-vous déjà été contrôlé-e à cette frontière ? »				
Tranche d'âge	Non	Oui, régulièrement	Oui, seulement une ou deux fois	(vide)	Total général
Entre 10 et 20 ans	2		1		3

Entre 20 et 30 ans	10		2	1	13
Entre 30 et 40 ans	14		1		15
Entre 40 et 50 ans	27		4		31
Entre 50 et 60 ans	14		3		17
Entre 60 et 70 ans	10	1	4		15
Plus de 70 ans	4		1		5
(vide)			1		1
Total général	81	1	17	1	100

Menton-Vintimille	Réponses à la question : « Avez-vous déjà été contrôlé-e à cette frontière ? »				
Tranche d'âge	Non	Oui, régulièrement	Oui, seulement une ou deux fois	(vide)	Total général
Entre 10 et 20 ans	3				3
Entre 20 et 30 ans	11	2	2	2	17
Entre 30 et 40 ans	7	2	3		12
Entre 40 et 50 ans	12	5	1		18
Entre 50 et 60 ans	15	2	2		19
Entre 60 et 70 ans	11	4	4		19
Plus de 70 ans	8	2	2		12
(vide)					
Total général	67	17	14	2	100

Expérience du contrôle en fonction de la nationalité :

Montgenèvre-Clavière	Réponses à la question : « Avez-vous déjà été contrôlé-e à cette frontière ? »				
Nationalité	Non	Oui, régulièrement	Oui, seulement une ou deux fois	(vide)	Total général
Argentine			1		1
Belgique			1		1
Cambodge	1				1
Chine				1	1
France	37		10		47
Guinée	1				1
Italie	31	1	3		35
Nouvelle Zélande			1		1
Roumanie	1				1
Royaume Uni	9				9
Suède	1				1
(vide)			1		1
Total général	81	1	17	1	100

Menton-Vintimille	Réponses à la question : « Avez-vous déjà été contrôlé-e à cette frontière ? »				
Nationalité	Non	Oui, régulièrement	Oui, seulement une ou deux fois	(vide)	Total général

Algérie	1	1			2
Allemagne	1				1
Australie	1				1
Austriche	1				1
Belgique	1				1
Chine				1	1
France	28	5	5		38
Irlande				1	1
Italie	13	4	8		25
Japon	1				1
Moldavie		1			1
Norvège	3				3
Pays-Bas	2				2
Pérou	2				2
Portugal	1				1
République Tchèque	1				1
Roumanie		1			1
Russie		1			1
Sénégal		1			1
Suède	7	1			8
Suisse	2				2
Tunisie		2			2
UK			1		1
USA	2				2
(vide)					
Total général	67	17	14	2	100

Expérience du contrôle en fonction de la seconde nationalité / des origines :

Montgenèvre-Clavière	Réponses à la question : « Avez-vous déjà été contrôlé-e à cette frontière ? »				
Seconde nationalité ou origine étrangère	Non	Oui, régulièrement	Oui, seulement une ou deux fois	(vide)	Total général
Algérie	1				1
Australie	1				1
Espagne	1				1
Italie	2		1	1	4
Roumanie	1				1
Royaume Uni			1		1
Suisse			1		1
(vide)	75	1	14		90
Total général	81	1	17	1	100

Menton-Vintimille	Réponses à la question : « Avez-vous déjà été contrôlé-e à cette frontière ? »				
Seconde nationalité ou origine étrangère	Non	Oui, régulièrement	Oui, seulement une ou deux fois	(vide)	Total général
Algérie	4				4
Cameroun	1				1
Chine	1				1
France	1				1
Inde	1				1
Italie	1				1
Italienne	1				1
Kenya	1				1
Maroc	2	1			3
Portugal	1				1
Roumaine		1			1
(vide)	53	15	14	2	84
Total général	67	17	14	2	100

Expérience du contrôle en fonction des origines géographiques *(avec le codage « Nationalité et/ou origines du Nord Global – Sud Global »)* **:**

Montgenèvre-Clavière	Réponses à la question : « Avez-vous déjà été contrôlé-e à cette frontière ? »				
Nationalités et/ou origines	Non	Oui, régulièrement	Oui, seulement une ou deux fois	(vide)	Total général
Nationalités et/ou origines exclusivement d'Europe, Amérique du Nord, Australie/Nouvelle Zélande	78	1	16		95
Nationalités et/ou origines d'Afrique, Asie, Amérique latine	3		1	1	5
(vide)					
Total général	81	1	17	1	100

Menton-Vintimille	Réponses à la question : « Avez-vous déjà été contrôlé-e à cette frontière ? »				
Nationalités et/ou origines	Non	Oui, régulièrement	Oui, seulement une ou deux fois	(vide)	Total général
Nationalités et/ou origines exclusivement d'Europe, Amérique du Nord, Australie/Nouvelle Zélande	55	10	14	1	80
Nationalités et/ou origines d'Afrique, Asie, Amérique latine	12	7		1	20
(vide)					
Total général	67	17	14	2	100

Expérience du contrôle en fonction de la catégorie socio-professionnelle :

Montgenèvre-Clavière	Réponses à la question : « Avez-vous déjà été contrôlé-e à cette frontière ? »				
Catégorie Socio-Professionnelle	Non	Oui, régulièrement	Oui, seulement une ou deux fois	(vide)	Total général
Artisan-te, commerçant-e, chef d'entreprise	5		4		9
Cadre et profession intellectuelle supérieure (ingénieurs, travail libéral, professeurs secondaire et supérieur)	34	1	4		39
Employé-e (service à la personne, employé-e de commerce, policier-e, militaire, pompier-e)	18		1	1	20
Etudiant-e	3		2		5
Profession intermédiaire (professeur des écoles, prof. intermédiaire santé, travail social, ministère religieux, technicien-ne, agent-e de maîtrise)	12		2		14
Mineur-e	2				2
Ouvrier-e (travail manuel, livraison, conducteur-ice, ouvrier-e agricole)	2				2
Travail saisonnier	5		3		8
(vide)			1		1
Total général	81	1	17	1	100

Menton-Vintimille	Réponses à la question : « Avez-vous déjà été contrôlé-e à cette frontière ? »				
Catégorie Socio-Professionnelle	Non	Oui, régulièrement	Oui, seulement une ou deux fois	(vide)	Total général
Artisan-te, commerçant-e, chef d'entreprise	11	4	1		16
Cadre et profession intellectuelle supérieure (ingénieurs, travail libéral, professeurs secondaire et supérieur)	15	3	3	1	22
Employé-e (service à la personne, employé-e de commerce, policier-e, militaire, pompier-e)	24	6	4		34
Etudiant-e	4	1	1		6
Mineur-e	1				1
Ouvrier-e (travail manuel, livraison, conducteur-ice, ouvrier-e agricole)	3		1		4
Profession intermédiaire (professeur des écoles, prof. intermédiaire santé, travail social, ministère religieux, technicien-ne, agent-e de maîtrise)	8	2	3		13
Sans emploi	1	1	1		3
Travail saisonnier				1	1
(vide)					
Total général	67	17	14	2	100

Expérience du contrôle en fonction du niveau de diplôme :

Montgenèvre-Clavière	Réponses à la question : « Avez-vous déjà été contrôlé-e à cette frontière ? »				
Niveau de diplôme	Non	Oui, régulièrement	Oui, seulement une ou deux fois	(vide)	Total général
Baccalauréat	16		4	1	21
CAP, BEP	3		1		4
DEG, BTS, DUT, DEUST	1				1
Doctorat, habilitation à diriger des recherches	5		2		7
Licence, Licence LMD, Licence professionnelle	2				2
Maîtrise	24		1		25
Master, DEA, DESS, diplôme d'ingérieur	6		1		7
Pas de diplôme	20	1	7		28
(vide)	1				1
Total général	3		1		4
Niveau de diplôme	81	1	17	1	100

Menton-Vintimille	Réponses à la question : « Avez-vous déjà été contrôlé-e à cette frontière ? »				
Niveau de diplôme	Non	Oui, régulièrement	Oui, seulement une ou deux fois	(vide)	Total général
Baccalauréat	12	4	1		17
CAP, BEP	5	4	1		10
DEG, BTS, DUT, DEUST	8	3	2	1	14
Doctorat, habilitation à diriger des recherches	2	1			3
Licence, Licence LMD, Licence professionnelle	22	2	5		29
Maîtrise	6	1			7
Master, DEA, DESS, diplôme d'ingérieur	6	2	4	1	13
Pas de diplôme	4		1		5
(vide)	2				2
Total général	67	17	14	2	100

Recherche de variables expliquant le fait de voir ou ne pas voir le contrôle migratoire et ses effets

Cumulation des situations d'intervisibilité (*Analyse bivariée entre les réponses à la question « Avez-vous déjà été témoin d'une interpellation dans le cadre du contrôle migratoire à cette frontière » et « Avez-vous déjà croisé des personnes en migration à cette frontière ? ») :*

Montgenèvre/Clavière	Réponses à la question : « Avez-vous déjà été témoin d'une interpellation dans le cadre du contrôle migratoire à cette frontière ? »		
Réponses à la question : « Avez-vous déjà croisé des personnes en migration à cette frontière ? »	Non	Oui	Total général
Non	69	2	71
Oui	21	8	29
Total	90	10	100

Menton/Vintimille	Réponses à la question : « Avez-vous déjà été témoin d'une interpellation dans le cadre du contrôle migratoire à cette frontière ? »		
Réponses à la question : « Avez-vous déjà croisé des personnes en migration à cette frontière ? »	Non	Oui	Total général
Je ne sais pas	7	3	10
Non	36	6	42
Oui	26	16	42
(vide)	3	3	6
Total général	72	28	100

Vu / Non vu en fonction de l'ancrage local :

Menton-Vintimille	Variable Vu/ Non Vu		
Ancrage local	Non-Vu	Vu	Total
Habitant-e-s locaux	3	17	20
Habitant-e-s de la région	3	4	7
Travailleur-euse-s des villes frontalières	1	5	6
Résident-e-s secondaires		8	8
Touristes	42	15	57
Autres		2	2
Total	49	51	100

Montgenèvre-Clavière	Vu/Non vu		
Ancrage local	Non vu	Vu	Total
Locaux	3	4	7
Résident-e-s secondaires	5	12	17
Saisonnier-e-s	6		6
Touristes	55	15	70
Total général	69	31	100

Vu/Non vu en fonction du genre :

Menton-Vintimille	Vu/Non vu	

Genre	Non vu	Vu	(vide)	Total général
Femme	29	29		58
Homme	17	25		42
(vide)				
Total général	46	54		100

Montgenèvre-Clavière	Vu/Non vu			
Genre	Non vu	Vu	(vide)	Total général
femme	34	16		50
femme	1			1
homme	34	14		48
(vide)		1		1
Total général	69	31		100

Vu/Non vu en fonction de l'âge :

Montgenèvre-Clavière	Vu /Non vu		
Tranche d'âge	Non vu	Vu	Total général
Entre 10 et 20 ans	2	1	3
Entre 20 et 30 ans	12	1	13
Entre 30 et 40 ans	11	4	15
Entre 40 et 50 ans	23	8	31
Entre 50 et 60 ans	12	5	17
Entre 60 et 70 ans	7	8	15
Plus de 70 ans	2	3	5
(vide)		1	1
Total général	69	31	100

Menton-Vintimille	Vu /Non vu		
Tranche d'âge	Non vu	Vu	Total général
Entre 10 et 20 ans	2	1	3
Entre 20 et 30 ans	12	5	17
Entre 30 et 40 ans	6	6	12
Entre 40 et 50 ans	9	9	18
Entre 50 et 60 ans	9	10	19
Entre 60 et 70 ans	6	13	19
Plus de 70 ans	2	10	12
(vide)			
Total général	46	54	100

Vu/Non vu en fonction de la CSP :

Montgenèvre-Clavière	Vu/Non vu		
Catégorie socio-professionnelle	Non vu	Vu	Total
Artisan-te, commerçant-e, chef d'entreprise	5	4	9

Cadre et profession intellectuelle supérieure (ingénieurs, travail libéral, professeurs secondaire et supérieur)	25	14	39
Employé-e (service à la personne, employé-e de commerce, policier-e, militaire, pompier-e)	14	6	20
Etudiant-e	4	1	5
Mineur-e	1	1	2
Ouvrier-e (travail manuel, livraison, conducteur-ice, ouvrier-e agricole)	2		2
Profession intermédiaire (professeur des écoles, prof. intermédiaire santé, travail social, ministère religieux, technicien-ne, agent-e de maîtrise)	12	2	14
Sans emploi	0	0	0
Travail saisonnier	6	2	8
(vide)		1	1
Total général	69	31	100

Menton-Vintimille	Vu/Non vu		
Catégorie socio-professionnelle	Non vu	Vu	Total
Artisan-te, commerçant-e, chef d'entreprise	4	12	16
Cadre et profession intellectuelle supérieure (ingénieurs, travail libéral, professeurs secondaire et supérieur)	12	10	22
Employé-e (service à la personne, employé-e de commerce, policier-e, militaire, pompier-e)	16	18	34
Etudiant-e	4	2	6
Mineur-e	1		1
Ouvrier-e (travail manuel, livraison, conducteur-ice, ouvrier-e agricole)	1	3	4
Profession intermédiaire (professeur des écoles, prof. intermédiaire santé, travail social, ministère religieux, technicien-ne, agent-e de maîtrise)	5	8	13
Sans emploi	2	1	3
Travail saisonnier	1		1
Total général	46	54	100

Vu/Non vu en fonction du niveau de diplôme :

Montgenèvre-Clavière	Vu / Non Vu		
Niveau de diplôme	Non vu	Vu	Total général
Baccalauréat	14	7	21
CAP, BEP	3	1	4
DEG, BTS, DUT, DEUST	1		1
Doctorat, habilitation à diriger des recherches	5	2	7
Licence, Licence LMD, Licence professionnelle	2		2
Maîtrise	21	4	25
Master, DEA, DESS, diplôme d'ingérieur	5	2	7
Pas de diplôme	15	13	28
(vide)	1		1
Total général	2	2	4
Niveau de diplôme	69	31	100

Menton-Vintimille	Vu / Non Vu		
Niveau de diplôme	Non vu	Vu	Total général
Baccalauréat	5	12	17
CAP, BEP	4	6	10
DEG, BTS, DUT, DEUST	6	8	14
Doctorat, habilitation à diriger des recherches	2	1	3
Licence, Licence LMD, Licence professionnelle	13	16	29
Maîtrise	5	2	7
Master, DEA, DESS, diplôme d'ingérieur	7	6	13
Pas de diplôme	3	2	5
(vide)	1	1	2
Total général	46	54	100

Vu/Non vu en fonction de la nationalité :

Montgenèvre-Clavière	Vu / Non Vu		
Nationalité indiquée par les participant-e-s	Non Vu	Vu	Total
Argentine	1	0	1
Belgique		1	1
Cambodge	1	0	1
Chine	1	0	1
France	32	15	47
Guinée	1	0	1
Italie	23	12	35
Nouvelle Zélande	1	0	1
Roumanie	1	0	1
Russie	7	2	9
Suède	1	0	1
(vide)		1	1
Total	69	31	100

Menton-Vintimille	Vu / Non Vu		
Nationalité indiquée par les participant-e-s	Non vu	Vu	Total général
Algérie	1	1	2
Allemagne	1		1
Australie	1		1
Autriche	1		1
Belgique		1	1
Chine	1		1
France	16	22	38
Irlande	1		1
Italie	8	17	25
Japon	1		1

Moldavie		1	1
Norvège	3		3
Pays-Bas	2		2
Pérou		2	2
Portugal		1	1
République Tchèque	1		1
Roumanie		1	1
Russie		1	1
Sénégal		1	1
Suède	6	2	8
Suisse	2		2
Tunisie		2	2
UK		1	1
USA	1	1	2
(vide)			
Total général	46	54	100

Vu / Non vu en fonction de la seconde nationalité /origine :

Montgenèvre-Clavière			
Seconde nationalité ou origine indiquée par les participant-e-s	Non vu	Vu	Total général
Algérie		1	1
Australie		1	1
Espagne	1		1
Italie	4		4
Roumanie	1		1
Royaume-Uni		1	1
Suisse	1		1
(vide)	62	28	90
Total général	69	31	100

Menton-Vintimille			
Seconde nationalité ou origine indiquée par les participant-e-s	Non vu	Vu	Total général
Algérie	3	1	4
Cameroun	1		1
Chine		1	1
France		1	1
Inde	1		1
Italie		1	1
Italienne		1	1
Kenya	1		1
Maroc	3		3
Portugal		1	1

Roumaine		1	1
(vide)	37	47	84
Total général	46	54	100

Vu/Non vu en fonction des origines géographiques *(avec le codage « Nationalité et/ou origines du Nord Global – Sud Global ») :*

Montgenèvre-Clavière			
Nationalités et origines des participant-e-s	**Non Vu**	**Vu**	**Total général**
Nationalités et origines exclusivement d'Europe, Amérique du Nord, Australie/Nouvelle Zélande	65	30	95
Nationalité ou origines d'Afrique, Asie, Amérique du Sud	4	1	5
(vide)			
Total général	69	31	100

Menton-Vintimille	Vu / Non vu		
Nationalités et origines des participant-e-s	**Non vu**	**Vu**	**Total général**
Nationalités et origines exclusivement d'Europe, Amérique du Nord, Australie/Nouvelle Zélande	35	45	80
Nationalité ou origines d'Afrique, Asie, Amérique du Sud	11	9	20
(vide)			
Total général	46	54	100

Vu / Non vu en fonction de l'ancienneté de la présence :

Montgenèvre-Clavière			
Réponses à la question : « Depuis combien de temps fréquentez-vous ce territoire ? »	**Non vu**	**Vu**	**Total général**
Moins de 5 ans	17	7	24
Entre 10 et 30 ans	10	9	19
Entre 5 et 10 ans	6	2	8
Plus de 30 ans	6	9	15
C'est la première année que je viens	29	4	33
(vide)	1		1
Total général	69	31	100

Menton-Vintimille			
Réponses à la question : « Depuis combien de temps fréquentez-vous ce territoire ? »	**Non vu**	**Vu**	**Total général**
C'est la première année que je viens	30	6	36

Entre 10 et 30 ans	6	20	26
Entre 5 et 10 ans	1	4	5
Moins de 5 ans	6	10	16
Plus de 30 ans	3	14	17
(vide)			
Total général	46	54	100

Vu / Non vu en fonction de la connaissance préalable du contrôle migratoire :

Montgenèvre-Clavière			
Connaissance préalable de la mise en place d'un contrôle migratoire à la frontière	**Non vu**	**Vu**	**Total général**
Pas de connaissance préalable	45	13	58
Connaissance préalable	24	18	42
Total général	69	31	100

Menton-Vintimille			
Connaissance préalable de la mise en place d'un contrôle migratoire à la frontière	**Non vu**	**Vu**	**Total général**
Pas de connaissance préalable	35	15	50
Connaissance préalable	9	37	46
(vide)	2	2	4
Total général	46	54	100

Vu / Non vu en fonction de la fréquence de la traversée de la frontière :

Montgenèvre-Clavière			
Fréquence de la traversée de la frontière durant le séjour	Non vu	Vu	Total général
Jamais	15	1	16
Une fois de temps en temps	17	8	25
Au moins une fois par semaine	18	10	28
Tous les jours	18	12	30
(vide)	1		1
Total général	69	31	100

Menton-Vintimille			
Fréquence de la traversée de la frontière durant le séjour	**Non vu**	**Vu**	**Total général**
Jamais	13	6	19
Une fois de temps en temps	24	13	37
Au moins une fois par semaine	7	21	28
Tous les jours	2	14	16
Total général	46	54	100

Vu / Non vu en fonction du moyen de transport utilisé pour traverser la frontière :

Menton/Vintimille			
Moyen de transport utilisé pour traverser la frontière	Non vu	Vu	Total général
A pied	2	1	3
Vélo	1	2	3
Voiture	19	25	44
Train	7	8	15
Bus		2	2
Scooter	2		2
Multiples	2	10	12
(vide)	13	6	19
Total	46	54	100

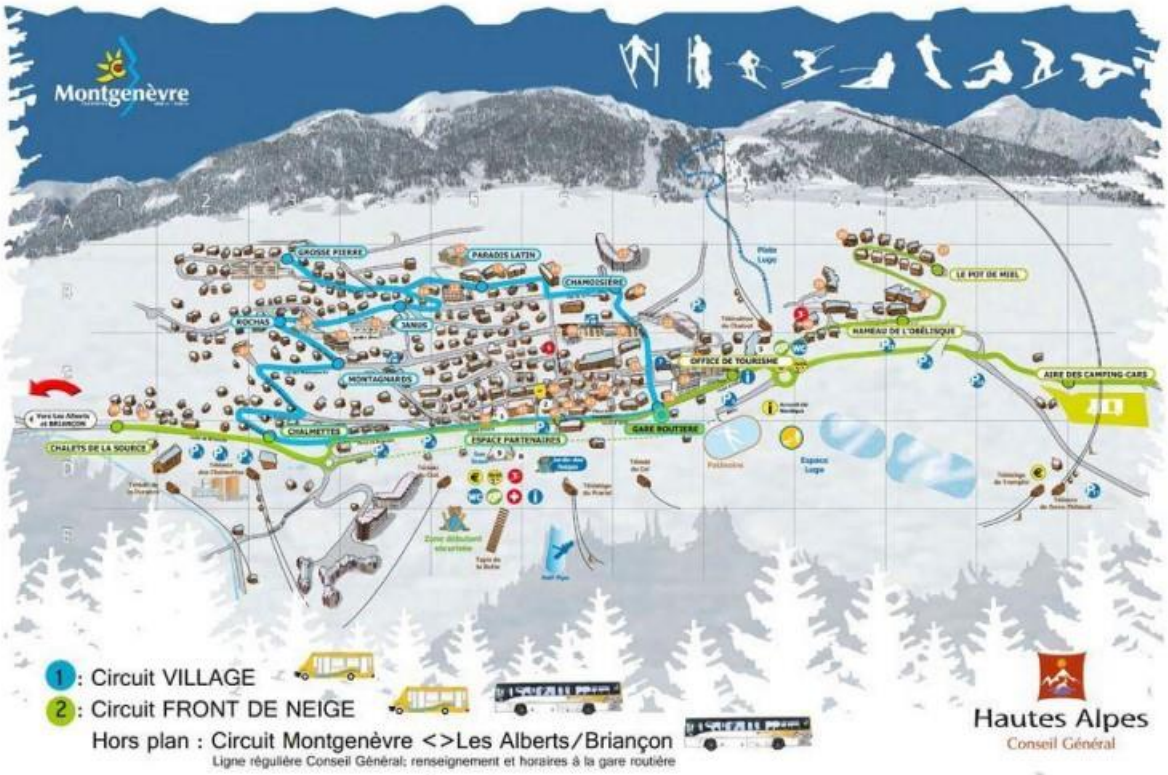
Montgenèvre-Clavière	Vu/Non Vu		
Moyen de transport utilisé pour traverser la frontière	Non-Vu	Vu	Total général
Ligne de bus publique	1	0	1
Car touristique	7		7
Multiples	7	7	14
A pied / à ski	20	7	27
En voiture	21	14	35
(vide)	13	3	16
Total général	69	31	100

Vu / Non vu en fonction de sa propre expérience du contrôle

Menton-Vintimille Vintimille			
Réponses à la question « Avez-vous déjà été contrôlé-e à cette frontière ? »	Non vu	Vu	Total général
N'a jamais été contrôlé-e	38	29	67
Contrôlé-e seulement une ou deux fois	4	10	14
Contrôlé-e régulièrement	2	15	17
(vide)	2		2
Total général	46	54	100

Montgenèvre-Clavière			
Réponses à la question « Avez-vous déjà été contrôlé-e à cette frontière ? »	Non-Vu	Vu	Total général
N'a jamais été contrôlé-e	61	20	81
Contrôlé-e seulement une ou deux fois	7	10	17
Contrôlé-e régulièrement		1	1
(vide)	1		1
Total général	69	31	100

Annexe 8 – La fabrique du regard touristique a travers les cartes



Plan de la station, source : Montgenevre.com

Illustration 25- Plan touristique de Montgenèvre, 2019

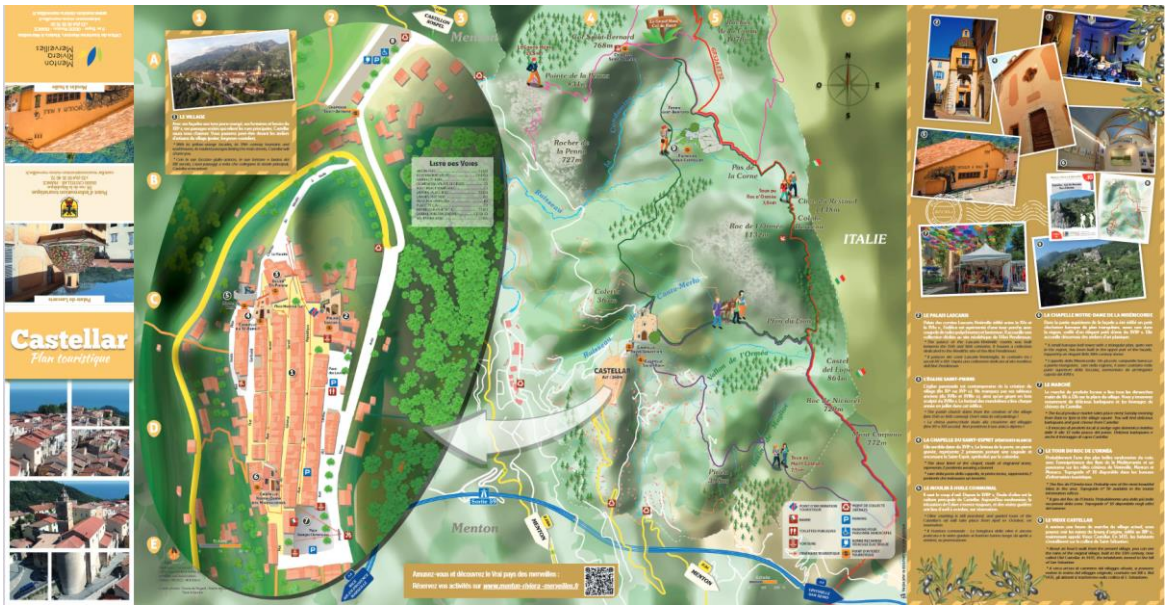


Illustration 26 - Plan touristique de Castellar, Office du Tourisme « Menton Riviera Merveille », 2024, en ligne.



Illustration 27 - Plan touristique de Breil, Office du Tourisme « Menton Riviera Merveille », 2024, en ligne.



Illustration 28 - Plan touristique de Menton, Office du Tourisme « Menton Riviera Merveille », 2024, en ligne.



Illustration 29 - Plan touristique de Sospel, Office du Tourisme « Menton Riviera Merveille », 2024, en ligne.

Annexe 9 - Inventaire des archives policières mobilisées dans la thèse

Archives départementales des Alpes-Maritimes (ADAM)

Service producteur	Numéro de versement	Article	Dates	Contenu
Ministère de l'Intérieur . Police de l'air et des frontières : secteur de Menton	0558W0001-0225	0558W13	01/01/1943-31/12/1990	Cahiers récapitulant à la main l'activité des postes-frontières en en 1982 et 1983 Dossiers récapitulant l'activité et l'organisation du Secteur frontière des Alpes-Maritimes. Il y a quatre dossiers datant de différentes époques : 1957, 1967 et 1968.
Ministère de l'Intérieur .Police de l'air et des frontières : secteur de Menton	0558W0001-0225	0558W19	07/1982 – 12/1983	Statistiques « visiteurs temporaires, faux touristes, ordre public, décisions de non-admission : synthèse quotidienne
Préfecture . Cabinet du préfet .01/01/1991-31/12/2004	2683W 0001-2683W 0418-	2683W385	1997	Convention d'Application des accords de Schengen Mise en vigueur de l'espace Schengen des côtés français et italiens
Préfecture . Cabinet du préfet. 01/01/1944-31/12/2002	1444W001-1444W608	1444W580 – 1444W581	2001	Activités de la DDPAF Alpes-Maritimes. Synthèses hebdomadaires DDPAF aéroport Demandes crédits Flash informations destinés au préfet Interventions de la PAF dans les médias Synthèse bihebdomadaire activités de la BCR Opérations conjointes de contrôle franco-italiennes Statistiques hebdomadaires Commissariat franco-italien de Vintimille Mouvements sociaux transports / aéroport Interpellations de « passeurs » par la BMRD Lettre du Directeur DDPAF des AM à directeur interrégional PAF et Directeur central PAF Réunions bi-nationales Interpellations prostituées, famille afghane…
Préfecture . Cabinet du préfet. 01/01/1944-31/12/2002	1444W001-1444W608	1444W577	1992	Dossier 1 : grève de la faim des kurdes dans les Alpes-Maritimes 2e dossier : Immigration kurde à la frontière de Menton-Vintimille (coupures de presse) 3e dossier : surveillance des kurdes dans les Alpes-Maritimes
Préfecture . Cabinet du préfet. 01/01/1944-31/12/2002	1444W001-1444W608	1444W604	1999	Accueil réfugiés kosovars dans les Alpes-Maritimes, mobilisation de la société civile
Direction départementale de la police aux frontières. Service de la police aux frontières de	1932W 0001-1932W 0396	1932W356	1994-2003	Echanges entre l'inspecteur principal responsable des postes PAF de la vallée de la Roya et le commissaire principal chef du commissariat PAF Menton Notes de service UCI Breil-sur-Roya Echanges entre UCI Breil-sur-Roya et police italienne

Menton. 01/01/1982 au 31/12/2006				
Direction départementale de la police aux frontières. Service de la police aux frontières de Menton. 01/01/1982 au 31/12/2006	1932W 0001-1932W 0396	1932W372		PV d'enquête suite à arrestations d'étrangers à Menton.
Direction départementale de la police aux frontières. Service de la police aux frontières de Menton. 01/01/1982 au 31/12/2006	1932W 0001-1932W 0396	1932W369	1996	Procès verbaux d'interpellation de personnes arrêtées dans la vallée de la Roya (saint gervais, col de brouis, gare de breil) pendant l'année. Déclarations des personnes interpellées au service judiciaire de l'UCI Breil-sur-Roya
Direction départementale de la police aux frontières. Service de la police aux frontières de Menton. 01/01/1982 au 31/12/2006	1932W 0001-1932W 0396	1932W368	1999	DOSSIER "1999 READMISSIONS", commissariat franco-italien de vintimille

Archives Municipales de Menton

Producteur	Numéro de versement	Article	Dates	Contenu
Archives – Documentation (Collectivité/Service)	71W (Archives contemporaines-1936 – 1965)	71W55	1946-1953	Traité de paix France-Italie Discussions sur le tracé de la frontière franco-italienne (rapports, courriers du cabinet du maire de Menton) - Frontière France-Italie.- Rectification au tracé de la frontière : traité de paix avec l'Italie en 1947, discours de Jean MEDECIN, examen des tracés envisagés.

Archives départementales des Hautes-Alpes

Service producteur	Numéro de versement	Article	Dates	Contenu

Hautes-Alpes. Sous-préfecture (Briançon)	1243 W	1243 W 83	1947-1966	Poste-frontière du Montgenèvre.
Hautes-Alpes. Sous-préfecture (Briançon)	1165 W	1165 W 48	1948-1972	Frontière : surveillance, rapports, incidents.
Hautes-Alpes. Sous-préfecture (Briançon)	« Nord-Africains »	1243 W 57	1945-1965	Assignations à résidence des nord-africains. Certificat de travail de la main d'œuvre étrangère. Liste des clandestins italiens arrêtés par la Gendarmerie. Demandes de cartes de séjour.

Archives Départementales de Savoie

Service producteur	Numéro de versement	Article	Dates	Contenu
Sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne	973W1-104 Administration communale, Service des Renseignements Généraux de Modane, Service des Etrangers Date 1870-1972	973 W 93	1963-1971	Archives des RG» Courriers du commissaire de police chef du secteur Frontière de la Savoie à Modane à Mr le Sous-préfet à St-Jean-de-Maurienne Dossier « PAF / Circulation transfrontalière », année 1969 Moyens policiers, effectifs Lieux de contrôle Nombre de « clandestins » arrêtés Dossier « Sûreté nationale / Refoulement d'étrangers », années 1963-1966 Déclarations des interpellés Décisions de refus d'entrée Dossier « passage d'étrangers à la frontière »
Sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne	973W1-104 Administration communale, Service des Renseignements Généraux de Modane, Service des Etrangers Date 1870-1972	973W102	1947-1960	Polémiques au Mont-Cenis : Tracé de la frontière en 1947 1960, blocage routier, gendarmerie en galère sous le regard de la presse italienne
Direction départementale des Renseignements Généraux	958W1-24 / Date 1945-1973 Surveillance politique et économique des Algériens, ressortissants des anciennes colonies et protectorats français, français des DOM-TOM.	958W22-23	1962-1963	22 : Ressortissants algériens, contrôle des identités et de la circulation des personnes après les accords de cessez-le-feu signés le 18 mars 1962 à Evian et prenant effet le lendemain, Savoie -Nouvelles dispositions concernant l'organisation et l'utilisation du fichier national des individus "à surveiller" et "dangereux" (fichier "z") et du fichier des individus interdits de résider et de séjourner en France 23 : Ressortissants des anciennes colonies et protectorats français et des Départements et Territoires d'Outre-Mer (DOM et TOM), implantation et composition sociale en

				Savoie, associations et activités politiques liées notamment aux mouvements nationalistes des pays et territoires d'origine :

Annexe 10 – Inventaire des archives de presse, photographiques et vidéographiques mobilisées dans la thèse et méthode d'échantillonnage

Archives municipales de Menton

Producteur	Versement	Cote	Dates	Contenu	Méthode d'échantillonnage
Archives Municipales de Menton	253W (Archives contemporaines - 1789 – 2014)	253w135	1980-2002	*Nice-Matin,* Coupure de Presse : Douanes et contrefaçons	Dossiers consultés sur place, choix des dossiers à partir du mot-clé « douanes »
Archives Municipales de Menton	253W (Archives contemporaines - 1789 – 2014)	253w234	1980-2002	*Nice-Matin* , Coupure de Presse : PAF (Police de l'Air et des Frontières)	Dossiers consultés sur place, choix des dossiers à partir du mot-clé « Police aux frontières »
Archives Municipales de Menton	Documents iconographiques (cartes)	1Fi20-70 2Fi900-1060	1880-1967	Plan indicateur de la ville et de ses abords (1Fi29) Plan touristique 1913 (1Fi78) Plan topographique 1931 (1Fi43) Plan d'aménagement 1941 (1Fi56) Plan topographique 1945 (1Fi77) Plan topographique sectoriel 1967 : FEUILLE 3 (2Fi971) Plan topographique Menton (2Fi975) Plan d'urbanisme directeur 1967 (2Fi1056)	Archives disponibles en ligne, sélection des iconographies les plus pertinentes pour le sujet
	Documents iconographiques (photographies, dessins, cartes postales)			Baie Est : Vue générale (sd) (3Fi273) Baie Est numéro 129 vue générale (7fi5) Menton ! vue générale de la baie de garavan 1882 (7Fi89) Menton vue générale (6Fi21) Vieille ville au XIXe siècle dessin (6FI69) Vue aérienne 1960 menton (7fi93) Vue générale baie est Garavan vieille ville 1973 (7Fi86) Garavan quartier dessin (6FI98)	Archives disponibles en ligne, sélection des iconographies les plus pertinentes pour le sujet

				Latte Vintimille vue générale (6FI108)	

Archives départementales des Hautes-Alpes

Producteur	Titre de presse	Dates	Contenu	Méthode d'échantillonnage
Archives Départementales des Hautes-Alpes	La Durance, Journal agricole, commercial, industriel et judiciaire - Journal d'Embrun et de Briançon	1875-1935	Numéros entiers numérisés	Recherche par mots-clés : « Frontière franco-italienne », « Clavière », « Montgenèvre »
Archives Départementales des Hautes-Alpes	*L'avenir Embrunais*	1851-1885	Numéros entiers numérisés	Recherche par mots-clés : « Frontière franco-italienne », « Clavière », « Montgenèvre »

Archives départementales des Alpes-Maritimes

Producteur	Titre de presse	Dates	Contenu	Méthode d'échantillonnage
Archives Départementales des Alpes-Maritimes	Nice-Matin	1882-2020	*Nice-Matin*, Chroniques locales	Recherche par mots-clés : « Frontière franco-italienne », « Clandestin »

Archives vidéographiques de l'Institution National de l'Audiovisuel

Producteur	Diffusion	Dates	Contenu	Méthode d'échantillonnage
INA	JT13h	1963-1968	Journal Télévisé	Recherche par mots-clés : « Montgenèvre », « Menton », « Clavière », « Vintimille », « Frontière franco-italienne, « Migrants », « Clandestins »
INA	Provence Actualité	1964-1970	Reportages	
INA	Reportages régionaux pour le journal national	1966	Reportages	
INA	Les coulisses de l'exploit	1973-2000	Reportages	
INA	Actualités Méditerranéennes	1970-1975	Reportages	
INA	Magazine Economique	1974	Reportages	
INA	Le journal PACA	1976-1982	Reportages	
INA	Sports Méditerranée	1976-1982	Reportages	
INA	TF1	1976-1982	Journal Télévisé	
INA	Journal A2 / France 2	1976-1987	Journal Télévisé	
INA	Montagne	1986		
INA	JT Quercy		Journal Télévisé	
INA	JT Toulouse	1988	Journal Télévisé	
INA	Atr2	1987-1992	Reportages	

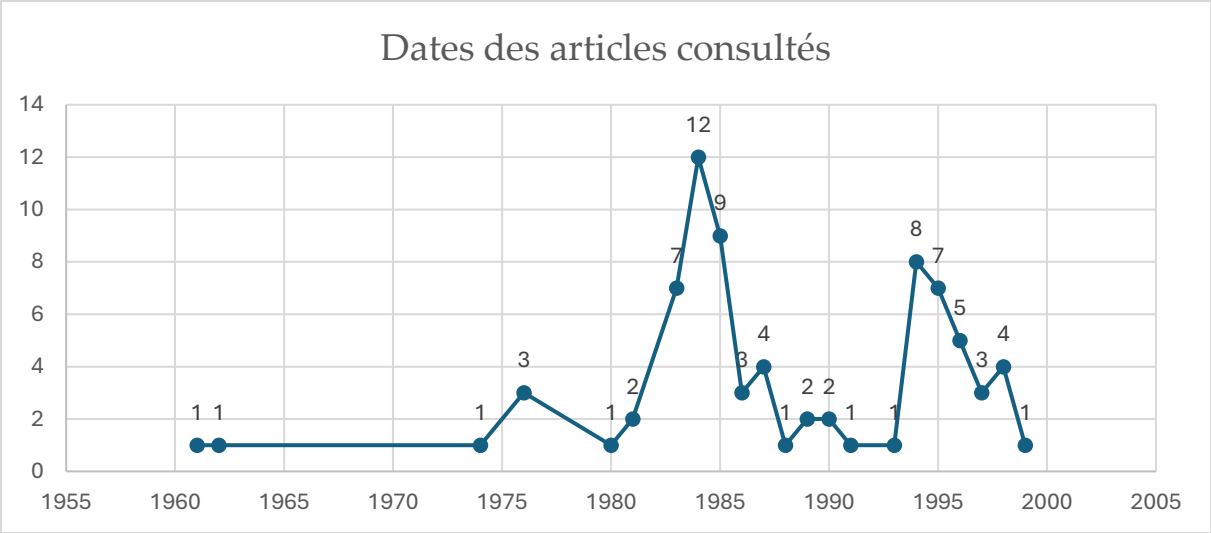
INA	JT Provence Méditerranée	1986	Journal Télévisé	
INA	JT Côte d'Azur	1991	Journal Télévisé	
INA	JT Reims	1984	Journal Télévisé	
INA	Midi 3 Alpes	1990	Journal Télévisé	
INA	Sports 3	1992	Reportages	
INA	FR3 Provence Méditerranée	1983-1985	Reportages	
INA	France 1	1977	Reportages	
INA	France 2	1977-1990	Reportages	
INA	France 3	1977	Reportages	

Archives privées de René Siestrunck

Producteur	Titres de presse	Dates	Contenu	Méthode d'échantillonnage
René Siestrunck	*Le Dauphiné Libéré, Le Monde*	1973-2000	Coupures de presse	Sélection du contenu pertinent pour la recherche

Annexe 11 – Répartition chronologique des archives consultées pour la période 1960-1990

Nombre d'articles et période couverte	Journal	Provenance	Méthode de sélection
49 (1961-1998)	*Nice-Matin*	Archives Départementales des Alpes-Maritimes	Recherche par mot-clé : « clandestin ». Total des articles identifiés par le moteur de recherche des archives.
8 (1983-1998)	*Nice-Matin* (édition mentonnaise)	Archives Municipales de Menton	Articles présents dans les deux dossiers de presse : « PAF » et « douanes » constitués par les AM, et mentionnant les passages clandestins à la frontière.
22 (1983-1999)	Divers : inconnu, *Le Monde*, *Le Dauphiné Libéré*	Archives privées de René Siestrunck, historien local (coupures de journaux)	Totalité des articles recueillis par René Siestrunck.



Note : Compte tenu de l'hétérogénéité des sources et du caractère arbitraire de la sélection, il s'agit d'un échantillon aléatoire. Cette courbe n'est donc pas nécessairement représentative de l'évolution de la visibilité du phénomène migratoire dans les médias.

Annexe 12 – Nationalités des personnes en migration à la frontière franco-italienne (2017-2024)

Pour obtenir ces données, je me suis fondée sur les nationalités répertoriées dans les bases de données du Refuge Solidaire de Briançon (2017-2018) ainsi que les données publiées par l'antenne vintimillaise de l'association Caritas (2017-2021). À l'origine, je souhaitais également faire une analyse quantitative de ces données, mais en raison de la forte disparité des données (parfois récoltées sur des périodes de temps de trois mois, parfois d'un an, parfois sur des périodes de quelques semaines ; et agrégeant parfois les nationalités de plusieurs régions du monde, mais pas selon les mêmes critères), cela s'est avéré très difficile. J'ai donc renoncé à cette tentative et dressé a minima un tableau de données qualitatives répertoriant les nationalités de personnes en migration accueillies par les associations dans les deux zones-frontières, ce qui m'a permis ensuite de faire des analyses cartographiques.

REFUGES SOLIDAIRE 2017 (Briançon)	CARITAS 2017-2024 (Vintimille)	Nationalités répertoriées sur les deux zones-frontières
Afghanistan	Afghanistan	Afghanistan
Algérie	Algérie	Algérie
	Bangladesh	Bangladesh
Bénin	Bénin	Bénin
Brésil		Brésil
Burkina Faso	Burkina Faso	Burkina Faso
	Burundi	Burundi
Cameroun	Cameroun	Cameroun

	Congo	Congo
Congo RDC		République Démocratique du Congo
Côte d'ivoire	Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire
	Cuba	Cuba
Egypte	Egypte	Égypte
Erythrée	Erythrée	Érythtrée
Ethiopie	Ethiopie	Éthiopie
Gabon		Gabon
Gambie	Gambie	Gambie
Ghana	Ghana	Ghana
	Guinée	Guinée
Guinée Bissau	Guinée-Bissau	Guinée-Bissau
	Inde	Inde
	Irak	Irak
	Iran	Iran
Libéria	Libéria	Libéria
Libye	Libye	Libye
Mali	Mali	Mali
Maroc	Maroc	Maroc
Mauritanie		Mauritanie
	Mongolie	Mongolie
	Népal	Népal
Niger	Niger	Niger
Nigéria	Nigeria	Nigeria
Pakistan	Pakistan	Pakistan
	Palestine	Palestine
	Pérou	Pérou
	République Centrafricaine	République Centrafricaine
Sénégal	Sénégal	Sénégal
Sierra Léone	Sierra Leone	Sierra Leone
Somalie	Somalie	Somalie
Soudan	Soudan	Soudan
	Soudan du Sud	Soudan du Sud
	Syrie	République Arabe syrienne
Tchad	Tchad	Tchad
	Tchétchénie	Tchétchénie
Togo		Togo
Tunisie	Tunisie	Tunisie
	Turquie	Turquie
	Ukraine	Ukraine

Annexe 13 – Image des villages frontaliers mise en avant dans la communication touristique



Illustration 30 - Page d'accueil du site internet du domaine skiable de Montgenèvre (https://montgenevre.com/)



Illustration 31 - Page d'accueil de la mairie de Montgenèvre (https://montgenevre.fr/)



Illustration 32 - Page d'accueil du site touristique de Clavière (https://www.turismotorino.org)

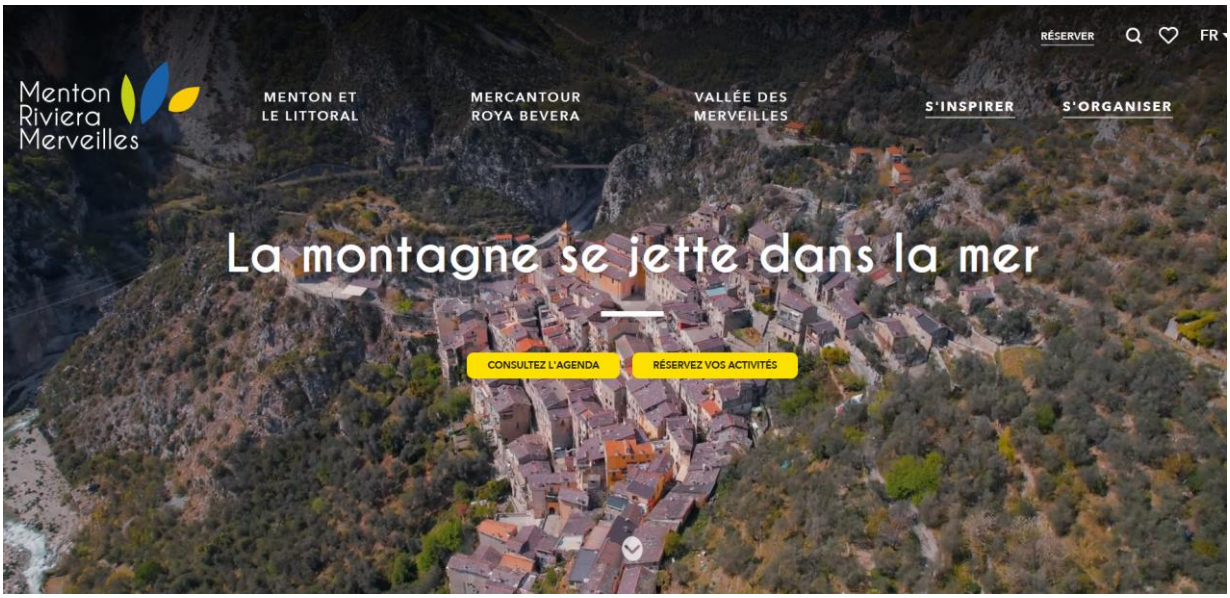


Illustration 33 - Photographie de Castellar sur la page d'accueil du site touristique « Menton Riviera Merveille » (https://www.menton-riviera-merveilles.fr/)



Illustration 34 - Photographie de Menton, Gallerie d'images du site « Menton Riviera Merveille »



Illustration 35 - Photographie de Ventimiglia, gallerie d'images (site : visititaly.com)

Annexe 14 - Sélection de photographies analysées dans le corps d'images

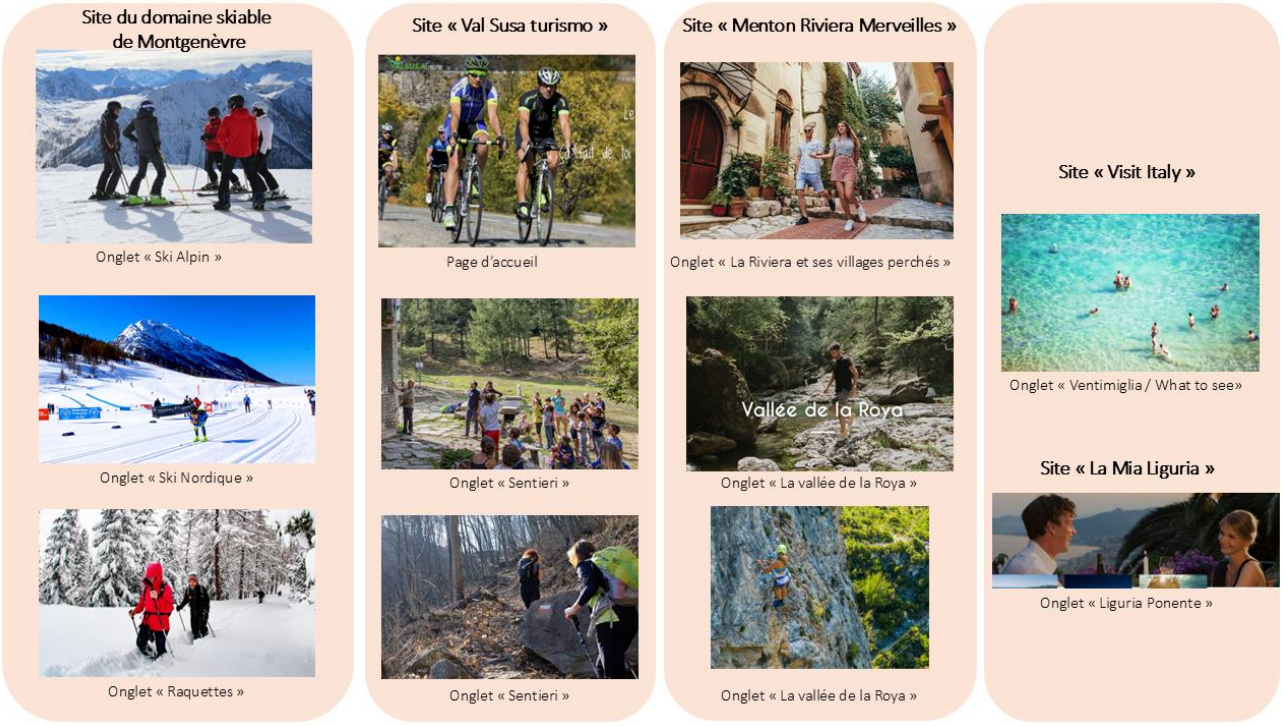


Figure 109 - Sélection de photographies représentatives du corps d'images analysé

Pour chacun des sites internet étudiés, j'ai sélectionné quelques photographies représentatives du type de photographies présentées. Les photographies ont été recadrées afin que les sujets humains soient plus visibles dans la présentation.

Annexe 15 – Conséquences de l'ouverture d'une instruction judiciaire pour les témoins et familles des victimes dans les affaires de la mort de Todor Bogdanovic (1995) et d'Omar El Khouly (2023)

Affaire Todor Bogdanovic (1995)

Le 20 août 1995, un enfant de huit ans du nom de Todor Bogdanovic meurt sous les coups tirés par un policier de la PAF, le brigadier Christian Carenco, alors qu'il dormait dans un véhicule qui entrait de manière irrégulière en France près de Sospel (Alpes-Maritimes). Le parquet de Nice ouvre une instruction judiciaire pour « présomption d'usage d'arme à feu dans des conditions anormales » à l'encontre du brigadier Carenco. Dans le même temps, le père et l'oncle de l'enfant, qui conduisaient les véhicules ayant forcé le barrage policier, ont également été mis en examen, pour violences à agent et refus d'obtempérer, et placés en détention quelques jours. Ils ont ensuite été expulsés du territoire français et se sont vu refuser l'asile politique, ainsi que les autres membres de leur famille. Quelques mois plus tard, ils ont tenté de revenir en France par la frontière germano-française, et ont à nouveau étés refoulés, alors que leur dossier était toujours à l'instruction. Alors que le brigadier a obtenu un non-lieu, le journaliste

du *Monde* Michel Henry note avec ironie, le 8 janvier 1997, que « *pour eux, le non-lieu sera plus difficile à obtenir* »[1].

Affaire Omar El Khouly (2023)

Mardi 14 juin 2022, Omar El Khouly, ressortissant égyptien de 35 ans résidant en France « sans-papiers » depuis 13 ans, qui était retourné en Italie pour faire des démarches administratives, franchit clandestinement dans un camion frigorifique où se trouvent deux autres égyptiens et deux algériens. Le camion part de Vintimille aux alentours de 0 h 50 et s'arrête peu de temps après, sans doute pour faire le plein d'essence, selon les deux rescapés égyptiens, où il est repéré par la police italienne. Selon un communiqué publié par le procureur de la République de Nice, la PAF aurait reçu de la part de ses homologues italiens le signalement d'une camionnette transportant des personnes en situation irrégulière, se dirigeant de la Vallée de la Roya vers Nice, en passant par Fanghetto (Italie) et Sospel (France). Repérée en amont, la camionnette aurait donc refusé d'obtempérer une première fois entre Fanghetto et Sospel, dans une route de col en lacet. S'enclenche alors une course-poursuite de 40 kilomètres sur des routes de montagne sinueuses. A Cantaron, dans les hauteurs de Nice la police aurait de nouveau tenté de bloquer la route : le conducteur forçant de nouveau le passage, la police aurait tiré à quatre reprises sur le véhicule, touchant à la tête Omar El Khouly. La camionnette a continué sa fuite, suivie jusqu'au quartier des Moulins à Nice (une vingtaine de kilomètres plus loin par l'autoroute) où le véhicule est abandonné et le par le conducteur et les passagers avant. La police retrouve dans le véhicule le blessé et les quatre autres passagers arrière, et constate deux impacts de balles au niveau des feux avant et des roues, l'un ayant transpercé la carrosserie. Omar El Khouly est transporté à l'hôpital où il succombe à ses blessures le lendemain. Deux enquêtes ont été ouvertes par le parquet. L'une, visant les passeurs présumés, pour « aide à l'entrée et à la circulation en France d'étrangers en situation irrégulière dans des conditions incompatibles avec la dignité humaine », mais aussi « refus d'obtempérer aggravé par la mise en danger d'autrui et tentative d'homicide sur personne dépositaire de l'autorité publique », confiée à la direction départementale de la police aux frontières, a détaillé le procureur. L'autre, du « chef de violences volontaires avec arme par personne dépositaire de l'autorité publique suivie d'incapacité supérieure à huit jours », a été confiée à l'IGPN, la police des polices, « afin de rechercher si le fonctionnaire de police se trouvait en état de légitime défense ». À leur sortie de rétention, les deux rescapés Égyptiens ont porté plainte contre X et contre la police pour *« mise en danger de la vie d'autrui »*.

Après le décès, également suite à des coups de feu tirés par un policier, d'Omar El Khouly le 14 juin 2022 à Nice, les autres personnes immigrées présentes dans la voiture ont été arrêtées

[1] Michel Henry, « La justice efface la mort d'un enfant. Non-lieu pour un policier qui avait tué un petit rom près de la frontière franco-italienne ». *Le Monde*, 08/01/1997. https://www.liberation.fr/france-archive/1997/01/08/la-justice-efface-la-mort-d-un-enfantnon-lieu-pour-un-policier-qui-avait-tue-un-petit-rom-pres-de-la_194753/

puis conduites au Centre de Rétention Administrative (CRA) de Nice. Leur avocat a obtenu leur libération devant le juge des libertés et de la détention au vu de leur *« vulnérabilité »*, de leur *« état psychologique »* et des *« circonstances particulières de l'affaire »*, mais le parquet fait appel de cette décision, qui a finalement été validée par la coup d'appel d'Aix-en-Provence. L'avocat a déclaré à la presse : *« Le préfet s'est battu pour maintenir ces personnes en rétention malgré le drame qu'ils avaient vécus. »*[2] Les rescapés de la camionnette ont également reçu une Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF). Ainsi, par peur d'encourir des risques sur le plan judiciaire ou administratif, les personnes exilées victimes de violences policières adoptent en général le réflexe inverse, qui consiste à tenter de se rendre le plus invisible possible pour éviter que la violence ne se répète.

[2] Nejma Brahim, « La véritable histoire d'Omar Elkhouli, tué par un tir policier à la frontière italienne », *Mediapart*, 03/07/2022 : https://www.mediapart.fr/journal/france/030722/la-veritable-histoire-d-omar-elkhouli-tue-par-un-tir-policier-la-frontiere-italienne

TABLE DES FIGURES

Figure 1 - La plage de Vintimille. © S. Bachellerie, octobre 2016. 13

Figure 2 - Le front de neige de Montgenèvre. Un espace touristique où se déploie un contrôle migratoire in/visible. © S. Bachellerie, avril 2018. 16

Figure 3 - La frontière franco-italienne : un lieu de passages et de contrôles. Carte de localisation des terrains de recherche. S. Bachellerie, 2024 19

Figure 4 - Le choix des terrains d'enquête :deux zones-frontières touristiques sous contrôle. La zone-frontière haute-alpine. S. Bachellerie, 2024. 20

Figure 5 - Le choix des terrains d'enquête : deux zones-frontières touristiques sous contrôle. La zone-frontière maralpine. S. Bachellerie, 2024. 21

Figure 6 – Une zone-frontière à l'échelle micro-locale : Montgenèvre en journée. © S. Bachellerie, avril 2018. 22

Figure 7 – Une zone-frontière à l'échelle micro-locale : Montgenèvre la nuit. © C. Heller, 2021. 22

Figure 8 - Une zone-frontière à l'échelle micro-locale : Le poste-frontière du Pont Saint-Louis vu depuis le Pont Saint-Ludovic à Menton/Grimaldi. © S. Bachellerie, octobre 2022. 23

Figure 9 - Les trois modalités de la compartimentation de l'espace dans la zone-frontière franco-italienne. S. Bachellerie, 2023. 28

Figure 10 - La domination visuelle : schéma. S. Bachellerie, 2024 38

Figure 11 - Cartographie des lieux de solidarité avec les personnes en migration à la frontière franco-italienne (2015-2023). S. Bachellerie, 2024 94

Figure 12 - Une enquête sur le temps long : évolution des objets de recherche et des acteur·ice·s interrogé·e·s. 105

Figure 13 - Méthodologies mobilisées durant la thèse. 106

Figure 14 - Carte de localisation de l'enquête de terrain 108

Figure 15 - Bilan des entretiens réalisés. 111

Figure 16 - Carte de localisation des questionnaires. Montgenèvre-Clavière. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024. 113

Figure 17 - Carte de localisation des questionnaires. Menton-Vintimille. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024. 113

Figure 18 - La mise en valeur touristique du patrimoine du XIXe siècle à Menton et à La Mortola. 117

Figure 19 - L'usage de la cartographie dans l'enquête de terrain : un outil de reconstruction des traces du contrôle migratoire et des passages invisibilisés..... 129

Figure 20 - Chronologie des tensions entre le processus de développement touristique et de contrôle à la frontière franco-italienne. S. Bachellerie, 2023..... 155

Figure 21 - Les différentes générations des fronts militaires et touristiques dans les Alpes franco-italiennes, tableau réalisé par S. Bachellerie, 2022. Source : littérature secondaire... 158

Figure 22 - L'évolution des fronts touristiques et militaires dans les espaces frontaliers franco-italiens (1860-1920). S. Bachellerie, 2024. 161

Figure 23 - Principaux résultats de l'étude quantitative des archives de presse haute-alpine (1852-1925). 208

Figure 24 - La militarisation de la frontière franco-italienne, années 1920-1930. Réalisation : S. Bachellerie, 2022. Source des données : S. Tombacini-Villefranque 1999. 218

Figure 25 - Les dix premières nationalités de « clandestins » arrêté·e·s dans le secteur frontière de Menton en 1983. Réalisation : S. Bachellerie, 2022. Source des données : Archives de la PAF de Menton, sur la base des catégories « immigration clandestine » et « non-admission », 1983. 558W19, ADAM. 248

Figure 26 - Les dix premières nationalités de « clandestins » arrêté·e·s dans le secteur frontière de Menton en 1990. Réalisation : S. Bachellerie, 2022. Source des données : Archives de la PAF (poste-frontière de Menton), sur la base de la catégorie « immigration clandestine », 1990, 558W19, ADAM. 248

Figure 27 - Carte de localisation des cas de rencontres entre habitant·e·s et personnes en migration à Montgenèvre dans les années 1980. S. Bachellerie, 2023. Source : enquête de terrain, février 2023. 264

Figure 29 - L'évolution de la géographie du contrôle de la frontière dans les Alpes-Maritimes. S. Bachellerie, 2023. 293

Figure 30 - Perception des différents axes transfrontaliers par les douanier·e·s interrogé·e·s en décembre 2022-janvier 2023. S. Bachellerie, 2023. 295

Figure 31 - Compilation des données des mois d'août et décembre dans les archives du SPAF de Menton (« Synthèse semaines », Bureau des Statistiques, Ministère de l'Intérieur. Police de l'air et des frontières : secteur de Menton, 558W19, ADAM). S. Bachellerie, 2024 301

Figure 32 - Carte des pays de provenance des « clandestins » recensés par le SPAF Menton en août et décembre 1983. S. Bachellerie, 2024 302

Figure 33 - Carte des pays de provenance des « clandestins » recensés par le SPAF Menton en août et décembre 1995. S. Bachellerie, 2024. 303

Figure 34- Personnes décédées dans des accidents de train sur la ligne Cannes-Vintimille (1992-2005), dossier CHSCT « Accidents de personnes », CGT SNCF 06. S. Bachellerie, 2023. . 311

Figure 35 - Recensement des cas de personnes en migration décédées entre Vintimille et Menton. Sources : dossier CHSCT « Accidents de personnes », CGT SNCF 06 ; Gastaut 1996 ; Nice-Matin, 12-13-14 mars 1982 ; Nice Matin, 10/09/1983 (Archives municipales de Menton, 253W234 PAF Police de l'Air et des Frontières). S. Bachellerie, 2023. 312

Figure 36 - Recensement des cas de personnes en migration décédées entre Vintimille et Menton. Sources : dossier CHSCT « Accidents de personnes », CGT SNCF 06 ; Gastaut 1996 ; Nice-Matin, 12-13-14 mars 1982 ; Nice Matin, 10/09/1983 (Archives municipales de Menton, 253W234 PAF Police de l'Air et des Frontières). S. Bachellerie, 2023. 312

Figure 37 - Non-admissions prononcées par la PAF à la frontière franco-italienne et accueil des personnes en migration par les associations à la frontière, d'après les données disponibles. Source des données : Presse, La Cimade, Anafé, Caritas, Refuges Solidaires. Compilation des données et réalisation : S. Bachellerie 2024. Note : Les années où les données ne sont pas affichées correspondent aux données manquantes, et non pas à une absence de non-admissions. 322

Figure 28 - Schéma des différentes procédures de non-admission ou réadmission en Italie en fonction des lieux d'interpellation, S. Bachellerie 2022. Source : Entretien avec Davide, décembre 2022. 325

Figure 38 - Cartographie du processus de refrontiérisation de la frontière franco-italienne après 2015. S. Bachellerie, 2023. 327

Figure 39 – Organigramme des différentes forces de l'ordre déployées à la frontière franco-italienne dans les Alpes-Maritimes (2015-2023). S. Bachellerie, 2023. 329

Figure 40 - Cartographie du dispositif policier et militaire de contrôle migratoire dans le Briançonnais (2017-2023). S. Bachellerie, 2024. 330

Figure 41 - Cartographie du dispositif policier et militaire de contrôle migratoire dans les Alpes-Maritimes (2016-2023). S. Bachellerie, 2024. 331

Figure 42 - Régimes de visibilité du contrôle migratoire à la frontière franco-italienne (2018-2019). S. Bachellerie, 2024. 351

Figure 43 - Analyse de visibilité reconstituant le champ de vision cumulé des forces de l'ordre depuis les points de surveillance fixes les plus fréquents. S. Bachellerie, 2024. 359

Figure 44 - Analyse de visibilité reconstituant le champ de vision cumulé des forces de l'ordre en ajoutant aux points de surveillance fixe différents points de surveillance mobile. S. Bachellerie, 2024. 360

Figure 45 - Analyse de visibilité reconstituant le champ de vision cumulé de Bandjan durant le trajet qu'il a suivi lors de sa première tentative de traverser la frontière franco-italienne entre Clavière et Montgenèvre en 2018. S. Bachellerie, 2024. 362

Figure 46 - Analyse de visibilité reconstituant le champ de vision cumulé des forces de l'ordre à la frontière franco-italienne entre Clavière et Briançon, et localisation des trajets suivis par Bandjan lors de ses deux tentatives de traverser la frontière (2018). S. Bachellerie, 2024. .. 370

Figure 47 - Voir sans être vu·e : mécanique de l'interaction entre forces de l'ordre et personnes en migration illégalisées à la frontière franco-italienne analysée comme un passage de différents seuils de détectabilité. S. Bachellerie, 2024. Source : données qualitatives (observations de terrain, recueil de témoignages de personnes exilées refoulées, discussions enregistrées avec des personnes exilées). 372

Figure 48 - Schéma des formes cumulées de violence produisant la mise en danger physique des personnes en migration à la frontière franco-italienne. S. Bachellerie 2024. 384

Figure 49 - Carte des décès de personnes en migration à la frontière franco-italienne, S. Bachellerie 2024. 390

Figure 50 - Schéma de l'évolution de l'appropriation spatiale des infrastructures ferroviaires par les agents du contrôle policier, 1980-2022. Source : Entretiens, « Activités de la DDPAF Alpes-Maritimes ». Préfecture. Cabinet du préfet, 2001. 1444W580, ADAM. S. Bachellerie 2023. 395

Figure 51 - Schéma de la mécanique d'escalade de la vulnérabilité à la frontière franco-italienne. S. Bachellerie 2024. Source : données qualitatives (observations de terrain, recueil de témoignages de personnes exilées refoulées) 401

Figure 52 - Contrôle policier et prise de risque des personnes en migration : l'exposition au risque d'avalanche au col du Montgenèvre. S. Bachellerie, 2024. 403

Figure 53 - La transformation de la Roya en espace mortifère pour les personnes migrantes à Vintimille (2017-2023). S. Bachellerie, 2024. 408

Figure 54 - Cartographie de l'enchaînement des événements ayant conduit à la chute de Blessing Matthew dans la rivière, selon Hervé S. Réalisée par S. Bachellerie et G. Reder, 2022 © Border Forensics 2022. 423

Figure 55 - Réponses à la question : « Durant votre séjour, à quelle fréquence traversez-vous la frontière ? ». Pour chacun des graphiques : total des répondant·e·s : n=100. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024. 446

Figure 56 - Les espaces situés à proximité immédiate de la frontière franco-italienne : une co-présence des forces policières, personnes en migration, touristes et établissements touristiques à l'échelle micro-locale. S. Bachellerie, 2024. 451

Figure 57 - Réponses aux questions : « Avez-vous déjà été contrôlé·e au poste-frontière ? » et « Comment s'est déroulé le contrôle ? ». Pour chaque graphique, total des répondant·e·s : n = 100. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024. 456

Figure 58 - Analyse croisée des réponses à la question « Avez-vous déjà été contrôlé·e au poste-frontière ? » et « Vous êtes ici en tant que… ». Total des répondant·e·s : n = 200. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024. 457

Figure 59 - L'orientation et la végétation, deux dispositifs spatiaux qui marquent des « seuils de visibilité » dans la zone-frontière touristique 460

Figure 60 - Les pratiques policières comme gestion spatiale de la co-présence dans la ville de Vintimille. Source : Observations 2022-2023. Réalisation : S. Bachellerie, 2024..... 464

Figure 61 - Schéma de l'évolution des trajectoires des personnes en migration entre Oulx et Montgenèvre (2017-2023). S. Bachellerie, 2024. 469

Figure 62 - Réponses à la question : « Vous êtes ici en tant que… ». Pour chaque graphique, total des répondant·e·s : n=100. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024..... 472

Figure 63 - Réponses à la question : « Depuis combien de temps venez-vous ici ? ». Total des répondant·e·s : n=200. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024. 472

Figure 64 - Réponses à la question : « Selon vous, la frontière est-elle contrôlée ? ». Pour chaque graphique, total des répondant·e·s : n=100. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024. 473

Figure 65 - Réponses à la question : « Par rapport à d'autres villes, vous diriez que la présence policière ici est.. ». Total des répondant·e·s : n=100. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024. 473

Figure 66 - Analyse croisée des réponses à la question « Selon vous, la frontière est-elle contrôlée ? » et « Vous êtes ici en tant que… ». Pour chaque graphique, total des répondant·e·s : n=100. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024..... 474

Figure 67 - Réponses à la question : « Avez-vous entendu dire que le contrôle migratoire était rétabli à cette frontière ? ». Pour chaque graphique, total des répondant·e·s : n=100. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024. 476

Figure 68 - Analyse croisée des résultats à la question : « Avez-vous entendu dire que le contrôle migratoire était rétabli à cette frontière ? » / et « Vous êtes ici en tant que… ». Total des répondant·e·s : n=200. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024. 476

Figure 69 - Réponses à la question : « Est-ce que vous avez déjà été témoin d'interpellations liées au contrôle migratoire à cette frontière ? ». Pour chaque graphique, total des répondant·e·s : n=100. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024. 477

Figure 70 - Réponses à la question : « Avez-vous croisé des personnes migrantes ou réfugiées dans la zone de la frontière ? ». Pour chaque graphique, total des répondant·e·s : n=100. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024. 478

Figure 71 - Nombre d'occurrences de la rencontre avec des personnes en migration. Pour chaque graphique, total des répondant·e·s : n=100. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024. 478

Figure 72 - Localisation des cas où les participant·e·s ont vu des interpellations et/ou des personnes en migration à Menton-Vintimille. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024.479

Figure 73 - Localisation des cas où les participant·e·s ont vu des interpellations et/ou des personnes en migration à Montgenèvre-Clavière. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024. 480

Figure 74 - Répartition de la variable Vu/non vu sur les deux terrains d'enquête. Pour chaque graphique, total des répondant·e·s : n=100. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024.... 481

Figure 75 - Hypothèses formulées sur les différents facteurs sociaux et spatiaux pouvant déterminer la capacité à voir le contrôle migratoire et ses effets. 482

Figure 76 - Analyse croisée des réponses à la question : « Avez-vous entendu dire que le contrôle migratoire était rétabli à cette frontière ? » et de la variable Vu/Non vu. Pour chaque graphique, total des répondant·e·s : n=100. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024.... 483

Figure 77 - Analyse croisée des réponses à la question : « Vous êtes ici en tant que… » et de la variable Vu/Non vu. Pour chaque graphique, total des répondant·e·s : n=100. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024. 484

Figure 78 - Analyse croisée des réponses à la question : « Depuis combien de temps fréquentez-vous cet endroit ? » et de la variable Vu/Non vu. Pour chaque graphique, total des répondant·e·s : n=100. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024. 484

Figure 79 - Analyse croisée des réponses à la question : « Durant votre séjour ici, à quelle fréquence traversez-vous la frontière ? » et de la variable Vu/Non vu. Pour chaque graphique, total répondant·e·s : n=100. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024. 486

Figure 80 - Analyse croisée des réponses à la question : « Quels moyens de transports utilisez-vous pour traverser la frontière ? » et de la variable Vu/Non vu . Pour chaque graphique, total des répondant·e·s : n=100. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024..... 486

Figure 81 - Zones fréquentées en journée par les participant·e·s à Montgenèvre-Clavière. Total des répondant·e·s : n=100. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024..... 487

Figure 82 - Zones fréquentées en soirée par les participant·e·s à Montgenèvre-Clavière. Total des répondant·e·s : n=100. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024..... 488

Figure 83 - Zones fréquentées en journée par les participant·e·s à Menton-Vintimille. Total des répondant·e·s : n=100.Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024. 488

Figure 84 - Zones fréquentées en soirée par les participant·e·s à Menton-Vintimille. Total des répondant·e·s : n=100. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024. 489

Figure 85 - Pratiques spatiales en journée des individus associé·e·s à la modalité « Vu » à Montgenèvre-Clavière. Nombre de répondant·e·s : n=31. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024. 490

Figure 86 - Pratiques spatiales en journée des individus associé·e·s à la modalité « Non-Vu » à Montgenèvre-Clavière. Nombre de répondant·e·s : n=69. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024. 490

Figure 87 - Pratiques spatiales en soirée des individus associés à la modalité « Vu » à Montgenèvre-Clavière. Nombre de répondant·e·s : n=31. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024. 492

Figure 88 - Pratiques spatiales en soirée des individus associés à la modalité « Non Vu » à Montgenèvre-Clavière. Nombre de répondant·e·s : n=69. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024. 492

Figure 89 – Pratiques spatiales en journée des individus associés à la modalité « Vu » à Menton-Vintimille. Nombre de répondant·e·s : n=54. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024. 493

Figure 90 - Pratiques spatiales en journée des individus associés à la modalité « Non Vu » à Menton-Vintimille. Nombre de répondant·e·s : n=46. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024. 494

Figure 91 - Pratiques spatiales en soirée des individus associés à la modalité « Vu » à Menton-Vintimille. Nombre de répondant·e·s : n=54. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024. 495

Figure 92 - Pratiques spatiales en soirée des individus associés à la modalité « Non Vu » à Menton-Vintimille. Nombre de répondant·e·s : n=46. Source : Questionnaire, S. Bachellerie, 2024. 495

Figure 93 - Profils de touristes mis en avant sur les photographies de communication touristique des espaces frontaliers du Briançonnais/Val de Suse et de Menton/vallée de la Roya/Ligurie occidentale. Source : étude de corpus d'images touristiques, S. Bachellerie, 2024. Sources des photographies étudiées : Site Internet du domaine skiable de Montgenèvre ; Site Internet de l'office du tourisme Menton Riviera Merveilles ; Site « Val Susa turismo » ; et pour la ville de Vintimille, les sites Internet suivants : italian-riviera.com ; visititaly.com ; lamialiguria.it. . 501

Figure 94- Réponses des participant·e·s au questionnaire aux questions : « De quelle nationalité êtes-vous ? » et « Avez-vous une seconde nationalité et/ou des origines étrangères ? » (Les chiffres indiqués sont en valeur absolue). Nombre de répondant·e·s pour chaque terrain d'étude : n=100. Source : Questionnaire, S. Bachellerie 2024..... 502

Figure 95 - Analyse croisée des nationalités et origines des participant·e·s sur les deux terrains (les chiffres indiqués sont en pourcentages).). Nombre de répondant·e·s pour chaque terrain d'étude : n=100. Source : Questionnaire, S. Bachellerie 2024. 504

Figure 96- Catégories socio-professionnelles des participant·e·s au questionnaire (les chiffres indiqués sont des valeurs absolues). Nombre de répondant·e·s pour chaque terrain d'étude : n=100. Source : Questionnaire, S. Bachellerie 2024..... 504

Figure 97 - Niveau de diplôme des participant·e·s au questionnaire (les chiffres indiqués sont des valeurs absolues). Nombre de répondant·e·s pour chaque terrain d'étude : n=100. Source : Questionnaire, S. Bachellerie 2024. 505

Figure 98 - Critères d'identification des personnes « migrantes » ou « réfugiées » évoqués par les participant·e·s au questionnaire à Menton-Vintimille et Montgenèvre-Clavière. Source : Questionnaire, S. Bachellerie 2024. 511

Figure 99 - Réponses à la question « Avez-vous déjà été contrôlé·e·s à la frontière » en fonction de l'origine géographique des participant·e·s. Pour chaque graphique, total des répondant·e·s : n=100. Source : Questionnaire, S. Bachellerie 2024..... 539

Figure 100 - Réponses à la question « Avez-vous déjà été contrôlé·e·s à la frontière ? » chez les locaux et les touristes à Menton-Vintimille en fonction de l'origine géographique des participant·e·s. Pour le graphique « Locaux Menton-Vintimille », total des répondant·e·s : n=34 ; pour le graphique « Touristes Menton-Vintimille », total des réponsant·e·s : n=56. Les résultats qui figurent dans les graphiques sont en valeur absolue. Source : Questionnaire, S. Bachellerie 2024. 539

Figure 101 - Des balises sur le chemin : extraits d'une excursion à travers la frontière franco-italienne dans l'arrière-pays maralpin (24/05/2023) © S. Bachellerie, 2023..... 606

Figure 102 - Récit et photographies de commémorations des personnes en migration décédées à la frontière franco-italienne © Libre de droits / S. Bachellerie 616

Figure 103 - Une lutte des traces au pont Saint-Ludovic. S. Bachellerie, 2024..... 618

Figure 104 - Cartographie des récits contradictoires des gendarmes mobiles concernant la découverte d'un sac ayant pu appartenir à Blessing. S. Bachellerie, 2024. Source des données : Tous Migrants, notes d'après le dossier pénal de l'affaire Blessing Matthew. 625

Figure 105 - Photographies du village de La Vachette dans les conditions de luminosité du 7 mai 2018. Tous Migrants et Border Forensics, 2022..... 633

Figure 106 - Fond de carte donné aux enquêté-e-s à Montgenèvre-Clavière 720

Figure 107 - Zonage de l'espace touristique frontalier de Menton-Vintimille proposé dans le cadre de l'enquête par questionnaire..... 725

Figure 108- Zonage de l'espace touristique frontalier de Montgenèvre-Clavière proposé dans le cadre de l'enquête par questionnaire..... 726

Figure 109 - Sélection de photographies représentatives du corps d'images analysé 769

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Illustration 1 - Gravure représentant Menton (quartier de Garavan, proche de la frontière, au premier plan ; vieille ville de Menton au second plan). XIXe siècle. Archives Municipales de Menton (6FI69). 163

Illustration 2 - Photographie du bord de mer à Menton-ouest, non datée (XIXe siècle), Archives Municipales de Menton (6FI30)..... 164

Illustration 3 - La percée des Alpes – Pose de la dernière pièce de l'entrée du tunnel du Mont-Cenis, le 16 août 1871 (Cahiers du Muséobar). 170

Illustration 4 - Illustration de presse « Les officiers anglais en route pour l'Egypte / Dans le wagon-couchette entre Paris et Modane / À Modane, on tente de voir les Milords et généraux anglais », in Cahiers du Muséobar, 2021. Collection René Chemin. 171

Illustration 5 - Publicités pour la ligne de chemin de fer par le Mont-Cenis de la fin du XIXe siècle, Cahiers du Muséobar, 2021. 172

Illustration 6 - Le quartier de la gare, devenu centre-ville de Modane à la fin du XIXe siècle (Cahiers du Muséobar, 2021). 173

Illustration 7 - Dessin représentant le quartier de Garavan et la frontière à Menton, non daté (XVIIIe siècle) (Archives Municipales de Menton, 6FI98). 175

Illustration 8 - Photographie du quartier de Garavan et de la frontière, 1882 (Archives Municipales de Menton (7FI89). 176

Illustration 9 - Militaires français et douaniers italiens au col du Mont-Cenis (Cahiers du Muséobar, 2021). 182

Illustration 10 - Concours de ski de Montgenèvre/Clavière, 14 février 1907. Photographies issues de l'ouvrage Histoire du ski en Briançonnais de Roger Merle (2002). 187

Illustration 11 - Carte touristique de Menton, 1913 (zoom). Archives municipales de Menton (105324). 190

Illustration 12 - Ascenseur des Balzi Rossi, carte postale « Les roches rouges à la frontière Saint-Ludovic, n°130 », Archives municipales de Menton, 3Fi331. 191

Illustration 13 - Les ouvriers du chantier du tunnel du Mont-Cenis, fin XIXe. Collection René Chemin, Les cahiers du Muséobar (2021). 200

Illustration 14 - Place de Césane, « 10 croquis coupés plans ». Cartes anciennes - Cartothèque de l'IUGA (Grenoble). 203

Illustration 15 - Tracé de la frontière franco-italienne proposé par le maire de Menton, Archives Municipales de Menton (71W55). 223

Illustration 16 - Tracé de la frontière proposé par le maire de Menton sur une photographie, Archives Municipales de Menton (71W55). 224

Illustration 17- Reproduction de la carte réalisée par le syndicat CGT des accidents de train (1992-2005). (Couleurs retravaillées). 310

Illustration 18 - Usage de drones de surveillance à la frontière franco-italienne maralpine. Images issues du reportage de France 3 Provence-Alpes-Côte-d'Azur, « À Menton, la police aux frontières traque les migrants avec des drones », 23/11/2023, en ligne. 364

Illustration 19 - Dépliant distribué par la SNCF en gare de Vintimille. 397

Illustration 20 - Message « Prudence, possibilité de croiser des piétons » à l'entrée de l'autoroute à Vintimille. © S. Bachellerie, 2023 397

Illustration 21 - Des lieux de solidarité fermés, mais qui ancrent la présence des personnes en migration dans l'espace frontalier © S. Bachellerie, 2018 585

Illustration 22 - Manifestations des personnes en migration pour le droit à passer au pont Saint-Ludovic. Photographies issues de la liste de vidéos : « Manifs, blocages, expulsion : le camp No Border à Vintimille – été 2015 », Street Politics, mises en ligne sur la plateforme Youtube. 589

Illustration 23 - Photographies des affaires laissées par les personnes en migration sur les chemins à la frontière franco-italienne © S. Bachellerie, Local Team. 603

Illustration 24 - Photographies de graffitis et autres inscriptions dans les différentes communes à la frontière franco-italienne. 609

Illustration 25- Plan touristique de Montgenèvre, 2019 755

Illustration 26 - Plan touristique de Castellar, Office du Tourisme « Menton Riviera Merveille », 2024, en ligne. 755

Illustration 27 - Plan touristique de Breil, Office du Tourisme « Menton Riviera Merveille », 2024, en ligne. 756

Illustration 28 - Plan touristique de Menton, Office du Tourisme « Menton Riviera Merveille », 2024, en ligne. 756

Illustration 29 - Plan touristique de Sospel, Office du Tourisme « Menton Riviera Merveille », 2024, en ligne. 757

Illustration 30 - Page d'accueil du site internet du domaine skiable de Montgenèvre (https://montgenevre.com/) 766

Illustration 31 - Page d’accueil de la mairie de Montgenèvre (https://montgenevre.fr/) 766

Illustration 32 - Page d’accueil du site touristique de Clavière (https://www.turismotorino.org) 767

Illustration 33 - Photographie de Castellar sur la page d’accueil du site touristique « Menton Riviera Merveille » (https://www.menton-riviera-merveilles.fr/) 767

Illustration 34 - Photographie de Menton, Gallerie d’images du site « Menton Riviera Merveille » 768

Illustration 35 - Photographie de Ventimiglia, gallerie d’images (site : visititaly.com) 768

TABLE DES MATIERES

Table des matières

Remerciements 4

Sommaire 7

Note d'écriture 9

Liste des principales abréviations 11

INTRODUCTION GÉNÉRALE 13

1) Construction de l'objet de recherche 13

2) Présentation du terrain d'étude 16

3) La frontière comme institution d'un ordre spatial 23

4) Analyser la frontière au prisme des rapports de visibilité dans l'espace 28

5) Problématique 39

6) Hypothèses de recherche 39

7) Plan de la thèse 44

PARTIE 1. DÉCHIFFRER LES RAPPORTS DE DOMINATION AUX FRONTIÈRES TOURISTIQUES ALPINES 46

Introduction de la première partie 46

CHAPITRE 1. UNE APPROCHE CRITIQUE DES ESPACES ALPINS : FRONTIÈRES, ENVIRONNEMENT ET VIOLENCE 48

Introduction du chapitre 1 48

1) Espace, rapports de domination et violence 48

2) Une approche critique des frontières et des migrations internationales 61

3) Rapports de domination dans les espaces touristiques « de Nature » 78

Conclusion du chapitre 1 90

CHAPITRE 2. CHERCHER ET PRODUIRE LES TRACES. ENJEUX MÉTHODOLOGIQUES, ÉTHIQUES ET POLITIQUES D'UNE ENQUÊTE À LA FRONTIÈRE FRANCO-ITALIENNE 92

Introduction du chapitre 2 92

1) La frontière sous les projecteurs : enquêter en terrain fortement politisé et médiatisé 93

2) Renverser le regard : enquêter sur le pouvoir à partir de ses traces 115

3) Enquêter sur les dominations de « race » et de classe depuis une posture dominante : d'une recherche *sur* à une recherche *avec* les personnes exilées 131

Conclusion du chapitre 2 149

Conclusion de la première partie 151

PARTIE 2. LA CONSTRUCTION D'UNE FRONTIÈRE DIFFÉRENTIELLE DANS LES ALPES FRANCO-ITALIENNES (XIXe-XXe SIÈCLE). LE CIBLAGE DES INDÉSIRABLES COMME GESTION SPATIALE DES TENSIONS ENTRE TOURISME ET CONTRÔLE MIGRATOIRE 152

Introduction de la deuxieme partie 152

CHAPITRE 3. L'APPROPRIATION TOURISTIQUE ET MILITAIRE DES TERRES FRONTALIÈRES : AUX ORIGINES DE LA COMPARTIMENTATION DE L'ESPACE ALPIN (DU XIXè SIÈCLE À L'ENTRE-DEUX-GUERRES) 156

Introduction du chapitre 3 156

1) Un nouveau regard sur la « Nature » qui permet son appropriation par une classe dominante 162

2) Le tourisme comme front de conquête 169

3) Le front policier-militaire alpin : une gestion spatiale de la surveillance compatible avec le développement touristique des territoires 180

Conclusion du chapitre 3 192

CHAPITRE 4. CONTRÔLER LA FRONTIÈRE, PRODUIRE DES CLASSES DE VOYAGEUR·EUSE·S DÉSIRABLES ET INDÉSIRABLES (DU XIXè SIÈCLE À l'APRÈS-GUERRE) 193

1) Vivre et traverser la frontière : des expériences différentiées du premier XIXe siècle à l'entre-deux-guerres 195

2) Militarisation du contrôle migratoire et tensions avec l'économie touristique durant l'entre-deux-guerres 213

3) De l'avant à l'après-guerre, les diverses fonctions de la violence envers les indésirables à la frontière 226

Conclusion du chapitre 4 234

CHAPITRE 5. IN/VISIBILISER ET TRAQUER LES « CLANDESTINS » : LA MISE EN PLACE D'UNE FRONTIÈRE RACIALE À L'HEURE DE L'ÂGE D'OR DU TOURISME ALPIN (1960-1993) 236

Introduction du chapitre 5 236

1) Les prémisses d'un contrôle policier ciblé, racialisé et mobile pendant la guerre d'indépendance algérienne 236

2) Le tournant de l'immigration post-coloniale et la fabrique d'une « menace » à la frontière franco-italienne 243

3) Des « chasses aux clandestins » dans l'espace touristique 261

Conclusion du chapitre 5 274

CHAPITRE 6. LE « TOURNANT SCHENGEN ». DERRIÈRE LA « DISPARITION » DE LA FRONTIÈRE, UNE NOUVELLE GÉOGRAPHIE MOBILE ET CIBLÉE DU CONTRÔLE MIGRATOIRE (1993-2010) 276

Introduction du chapitre 6 276

1) Schengen comme résolution d'une contradiction 277
2) Le mythe de « l'ouverture de la frontière » : une nouvelle géographie de la frontière, diffuse et invisible 285
3) Les conséquences de « Schengen » : l'affirmation de nouvelles inégalités spatiales dans la zone-frontière 297
4) Le « tournant » des années 2010 : rupture ou continuité ? 313
Conclusion du chapitre 6 316
Conclusion de la deuxième partie 318
PARTIE 3. LES STRATÉGIES VISUELLES DU CONTRÔLE MIGRATOIRE : L'IN/VISIBILISATION DES PRATIQUES POLICIÈRES ET DE LEURS EFFETS VIOLENTS 320
Introduction de la troisième partie 320
CHAPITRE 7. DOMINATION VISUELLE ET TRAQUES POLICIÈRES : L'IN/VISIBILISATION AU CŒUR DES STRATÉGIES DE CONTRÔLE MIGRATOIRE EN MONTAGNE 324
Introduction du chapitre 7 324
1) La (re)militarisation des espaces frontaliers alpins : ambiguïtés juridiques et flexibilité du contrôle 324
2) L'in/visibilisation stratégique du dispositif policier-militaire 341
3) Contrôle policier et domination visuelle 352
4) La traque comme interaction visuelle et corporelle 369
Conclusion du chapitre 7 380
CHAPITRE 8. INVISIBILISER LA VIOLENCE DES FRONTIÈRES ALPINES 381
Introduction du chapitre 8 381
1) L'effacement des liens de causalité au cœur d'une géographie de la violence à la frontière franco-italienne 382
2) La « prévention par la dissuasion » : une violence sans auteur·ice·s 392
3) Des violences policières loin des regards 415
4) « *Mapping the kill chain* » : une analyse micro-dynamique de la violence. Le cas de Blessing Matthew 420
5) Des effets physiques, psychologiques et symboliques invisibles 425
Conclusion du chapitre 8 433
Conclusion de la troisième partie 435
PARTIE 4. UNE FRONTIÈRE DANS UNE STATION TOURISTIQUE. IN/VISIBILISATION ET PRODUCTION D'UN ORDRE SOCIAL-RACIAL 436
Introduction de la quatrième partie 436

CHAPITRE 9. COMPARTIMENTER L'ESPACE TOURISTIQUE : LA PRODUCTION DE SEUILS DE VISIBILITÉ DANS LES STATIONS FRONTALIÈRES. 438
Introduction du chapitre 9 438
1) Produire l'expérience touristique 438
2) Production de seuils de visibilité et gestion spatiale des indésirables dans les espaces touristiques frontaliers 454
3) La perception touristique : interroger la capacité à voir/ne pas voir le contrôle migratoire et ses effets 471
Conclusion du chapitre 9 496
CHAPITRE 10. DOMINATION VISUELLE ET (RE)PRODUCTION DE L'ORDRE SOCIAL-RACIAL DANS LES ESPACES TOURISTIQUES alpins 498
Introduction du chapitre 10 498
1) Invisibiliser, hypervisibiliser : la construction sociale et raciale de groupes désirables et indésirables dans les espaces touristiques alpins 499
2) La production d'une cécité située chez les habitant·e·s et les touristes comme outil de domination 518
3) Des existences traversées par la frontière : l'expérience invisible des habitant·e·s racisé·e·s 535
Conclusion du chapitre 10 549
Conclusion de la quatrième partie 551
PARTIE 5. RÉSISTER À LA DOMINATION DANS LA ZONE-FRONTIÈRE : IN/VISIBILITÉ STRATÉGIQUE ET LUTTE DES TRACES 552
Introduction de la cinquième partie 552
CHAPITRE 11. SE RENDRE IN/VISIBLE COMME RÉSISTANCE À LA DOMINATION 556
Introduction du chapitre 11 556
1) La dialectique de la fuite et de la résistance 557
2) Se camoufler : subvertir les assignations sociales-raciales 571
3) Se réapproprier l'espace touristique : des mobilisations pour le droit à passer et à rester 581
Conclusion du chapitre 11 595
CHAPITRE 12. UNE LUTTE DES TRACES DANS L'ESPACE ALPIN 597
Introduction du chapitre 12 597
1) Embellir la « Nature », marquer le passage, effacer les traces 600
2) Traces et mémoires contestées de la frontière 610
3) La justice comme arène d'une lutte des traces 621
Conclusion du chapitre 12 652

Conclusion de la cinquieme partie 653
CONCLUSION GÉNÉRALE 654
1) Vérification des hypothèses de recherche 654
2) Résultats de la thèse 658
3) Contributions théoriques 662
4) Contributions méthodologiques 667
5) Représentativité du terrain et reproductibilité de l'étude 668
6) Futures pistes de recherche 669
ÉPILOGUE : PENSER LA JUSTICE ENVIRONNEMENTALE À PARTIR DES FRONTIÈRES ALPINES 673
BIBLIOGRAPHIE 678
Annexes 708
Table des figures 772
Table des illustrations 781
Table des matières 784